



Lundi 7 février 2022

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance des mardi 14, mercredi 15, jeudi 16 et vendredi 17

DÉCEMBRE 2021

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à une tarification incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.....	12
Hommage à M. Hubert Germain, dernier Compagnon de la Libération.....	3	Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au gel des tarifs municipaux.....	12
Condoléances.....	4	Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes visant à consacrer une partie des recettes de DMTO au désendettement.....	12
Adoption de comptes rendus.....	11	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'annulation des dettes et aux politiques d'austérité.....	12
2021 DFA 85 - Reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2022.....	11	Lettre rectificative n° 1.....	12
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la présentation d'un bleu budgétaire relatif aux loyers capitalisés.....	11	2021 DFA 61 - États spéciaux d'arrondissements. - Budget primitif 2022. - 2nde délibération.....	12
2021 DFA 59 - Budget primitif de la Ville de Paris pour 2022.....	11	2021 DFA 60 - DRH - Budget primitif emplois de la Ville de Paris pour 2022.....	12
2021, DFA 59-1° - Budget d'investissement pour 2022.....	11	Lettre rectificative n° 2.....	12
2021, DFA 59-2° - Budget de fonctionnement pour 2022.....	11	2021 DILT 11 - DFA - Budget primitif 2022 du budget annexe des Transports automobiles municipaux.....	12
2021, DFA 59-3° - Evolutions de tarifs.....	11	2021 DPE 34 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget primitif 2022.....	12
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux travaux sur la mise en place d'une budgétisation sensible au genre.....	11	2021 DPE 37 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2022.....	12
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'usage des aides publiques au secteur privé.....	11	2021 DPE 38 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2022.....	12
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale.....	11	2021 DPE 35 - DFA - Budget annexe de l'Eau. - Budget primitif 2022.....	12
Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à un inventaire du patrimoine de la Ville de Paris et de ses réseaux de fluides.....	11	2021 DPE 36 - DFA - Budget annexe de l'Eau. - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2022.....	12
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la présentation d'un Plan d'investissement de la mandature.....	11	2021 DASES 89 - DFA - Budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe des établissements de l'Aide sociale à l'enfance.....	12
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'une stratégie de désendettement.....	11	2021 DASES 288 - DFA - Création, pour l'année 2022, des emplois des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.....	12
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réalisation d'un audit général budgétaire et financier de la collectivité parisienne.....	11	2021 CAS 1 - Communication relative au budget 2022 du Centre d'action social de la Ville de Paris.....	12
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la communication du taux d'exécution des recettes du budget de fonctionnement 2021.....	11	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la gratuité des transports en commun pour les personnes sans domicile fixe ayant une domiciliation administrative.....	12
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect des principes budgétaires.....	11	Discussion budgétaire. - Audition des orateurs principaux.....	16
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux ajustements demandés par le professionnel du Chiffre après clôture comptable.....	11	Discussion budgétaire. - Audition des autres orateurs.....	26
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au budget 2022 de l'opération "Embellir Votre Quartier" à Ternes-Maillot.....	11	Suspension et reprise de la séance.....	47
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'installation de la VMC dans certains ensembles sociaux de la ville de Paris.....	11	Discussion budgétaire. - Audition des autres orateurs (suite).....	47
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au budget participatif.....	12		

2021 PP 129 - Budget spécial primitif de la Préfecture de police pour 2022.....	64
2021 PP 128 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de police (exercice 2021).....	64
Suspension et reprise de la séance.....	79
Discussion budgétaire. - Explications de vote.	79
Discussion budgétaire. - Votes des différents budgets.....	85
2021 DFA 59-1° - Budget primitif 2022. - Budget d'investissement.....	90
2021 DFA 59-2° - Budget primitif 2022. - Budget de fonctionnement.....	93
2021 DFA 61 - États spéciaux d'arrondissements. - Budget primitif 2022. - 2nde délibération.	94
2021 DFA 60 - DRH - Budget primitif emplois de la Ville de Paris pour 2022.....	94
2021 DILT 11 - DFA - Budget primitif 2022 du budget annexe des Transports automobiles municipaux.	95
2021 DPE 34 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget primitif 2022.	95
2021 DPE 37 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2022.....	95
2021 DPE 38 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2022.....	95
2021 DPE 35 - DFA - Budget annexe de l'Eau. - Budget primitif 2022.	96
2021 DPE 36 - DFA - Budget annexe de l'Eau. - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2022.....	96
2021 CAS 1 - Communication relative au budget 2022 du Centre d'action social de la Ville de Paris.....	97
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la gratuité des transports en commun pour les personnes sans domicile fixe ayant une domiciliation administrative.....	97
2021 DASES 89 - DFA - Budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe des établissements de l'Aide sociale à l'enfance.	97
2021 DASES 288 - DFA - Création, pour l'année 2022, des emplois des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.	97
2021 PP 129 - Budget spécial primitif de la Préfecture de police pour 2022.....	97
2021 PP 128 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de police (exercice 2021) (suite).	97
Suspension et reprise de la séance.....	98
Compte rendu de la 4e Commission.	98
2021 DASES 241 - F.S.L. de Paris : convention de mandat de gestion comptable et financière du F.S.L. avec la C.A.F., convention avec l'État relative au Fonds national d'aide aux impayés locatifs, conventions ASLL, AML et LS.....	99

2021 DASES 253 - Subventions d'investissement (508.972.00 euros) pour divers dispositifs d'urgence sociale. - Conventions dans le cadre du budget participatif.....	103
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'installation d'un E.S.I. 73, rue Saint-Fargeau et à sa bonne intégration dans le quartier.....	103
2021 DASES 278 - Subvention de fonctionnement (7.858.840 euros) relative au financement par la Ville de Paris des activités 2021 du groupement d'intérêt public Samu social de Paris et conventions et avenant n° 23....	108
2021 DASES 281 - Subventions (120.212 euros) relatives au fonctionnement de six bagageries parisiennes au titre de 2022. - Avenant à convention avec la bagagerie solidaire 14.	108
2021 DASES 289 - Subvention de fonctionnement à deux associations : "Citizen Care" (22.400 euros) et "Emmaüs Solidarité" (39.767 euros) et convention correspondante.....	110
Vœu déposé par le groupe Paris en Commun relatif à la prise en charge des personnes à la rue.....	113
2021 DASES 299 - Subventions à des associations "Ayyem Zamen" et "Maison des Champs".	114
2021 DASES 300 - Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2022.....	117
2021 SG 75 - Subventions (22.700 euros) et conventions avec 6 associations dans le cadre du dispositif "Sport senior en plein air".	119
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise à disposition d'œuvres et d'intervenants de "Paris Musées" pour les résidents des E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P.....	121
2021 DDCT 86 - Subvention (57.208 euros) à 7 associations au titre de l'intégration, de la lutte contre les discriminations et les droits des femmes et avenant n° 2 à la convention Eiffel.....	122
2021 DASES 101 - Subvention (20.000 euros) et convention annuelle avec l'association "Acceptess-T" (18e).....	125
2021 DASES 103 - Subvention (40.000 euros) et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes (CRIPS IdF) (93500 Pantin). ...	126
2021 DASES 110 - Subvention (330.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association "Centre régional de coordination des dépistages des cancers d'Ile-de-France" (CRCDC-IDF) pour le dépistage organisé des cancers.	127
2021 DASES 179 - Subvention (25 000 euros) et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Tibériade (9e).	127
2021 DASES 191 - Subvention (235.000 euros) et avenant à la convention avec l'association "Aides" (93).	127
2021 DASES 192 - Subvention (250.000 euros) et convention avec l'association "Vers Paris sans sida" (19e).....	130
2021 DASES 212 - Subventions (300.000 euros) et conventions de fonctionnement et d'investissement avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (4e) au profit du SAMU-SMUR de Paris.	131

2021 DASES 225 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Pôle de Santé des Envierges".....	133
2021 DASES 246 - Subventions (234.580 euros) et conventions avec l'Association de Santé Mentale du 13e arrondissement de Paris et le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences.....	134
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la prise en charge des usagers de "crack" sur le secteur du dispositif "square porte de la Villette".....	135
Vœu déposé par l'Exécutif.....	135
Suspension et reprise de la séance.....	135
Suspension et reprise de la séance.....	135
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la prise en charge des usagers de "crack" sur le secteur du dispositif "square porte de la Villette".....	136
Vœu déposé par l'Exécutif (suite).....	136
Compte rendu de la 5e Commission.....	139
2021 DLH 220 - Réalisation 30, rue des Partants (20e) d'un programme de rénovation de 9 logements sociaux par "Elogie-SIEMP". - Subvention (80.640 euros).....	140
2021 DLH 305 - Réalisation 36-40, rue Olivier-Métra (20e) d'un programme de rénovation de 81 logements sociaux par "Paris Habitat". - Subvention (1.446.198 euros).....	140
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la réhabilitation thermique des logements sociaux.....	140
2021 DLH 415 - Réalisation, 2-10, 7-11, allée Alquier-Debrousse, 177-189, boulevard Davout, 79-83, rue Vitruve (20e) d'un programme de rénovation de 210 logements sociaux par "Paris Habitat". - Subvention (3.753.514 euros).....	144
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la défense des droits des locataires de logement sociaux du 20e.....	145
Suspension et reprise de la séance.....	146
2021 DLH 444 - Complément de financement pour la R.I.V.P. dans le cadre du plan de soutien aux bailleurs sociaux.....	146
2021 DLH 343 - Rapport d'activité 2020 du Conseil du Patrimoine.....	148
2021 DLH 459 - Règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation, conformément au Code de la construction et de l'habitation.....	149
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan trimestriel par arrondissement des autorisations de changements d'usages.....	149
2021 DLH 460 - Adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations pour la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme.....	154
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'autorisation de transformation d'un local à usage commercial en meublé touristique.....	154
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'instruction des demandes d'autorisation de location d'un local à usage commercial en meublé de tourisme.....	154
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la mise en location d'un local à usage commercial en tant que meublé touristique.....	154

2021 DLH 187 - Réalisation 210, rue Saint-Denis (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements P.L.S. par "Paris Habitat". - Subvention (453.900 euros).....	163
Souhaits de bienvenue.....	164
2021 DLH 439 - Réalisation 43-45, rue de Laborde (8e) d'un programme de création de 10 logements sociaux (6 P.L.A.-I., 4 PLUS) et 8 logements intermédiaires par "Paris Habitat". - Subvention (1.008.973 euros).....	164
2021 DLH 142 - Réalisation gare de Lyon-Daumesnil, lot L6 (12e), d'un programme de création de 28 logements (8 P.L.A.-I., 12 PLUS, 8 P.L.S.) par ICF "Habitat La Sablière". - Subvention (352.913 euros).....	165
2021 DLH 416 - Réalisation 42-48, rue de Picpus (12e) d'un programme de construction de 76 logements sociaux (23 P.L.A.-I., 30 PLUS, 23 P.L.S.) par "Paris Habitat". - Subvention (1.549.755 euros).....	165
2021 DLH 362 - Location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 8, rue Riesener (12e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 54 logements sociaux (16 P.L.A.-I., 22 PLUS, 16 P.L.S.).....	165
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au renoncement de conventionnements dans le 12e arrondissement.....	165
2021 DLH 357 - Location par bail emphytéotique à "Elogie-SIEMP" de l'immeuble situé 10, rue Küss (13e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 146 logements sociaux (58 PLUS, 88 P.L.S.).....	171
2021 DLH 139 - Réalisation 45, rue Liancourt (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux (2 P.L.A.-I., 6 PLS) et 9 logements intermédiaires par "Immobilière 3F". - Subvention (81.200 euros).....	172
2021 DLH 337 - Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation, 202, rue d'Alésia/12, passage de Gergovie (14e), d'un programme de création d'une résidence sociale par "Adoma" (2.830.000 euros).....	173
2021 DLH 407 - Réalisation 12, avenue de la Porte-de-Vanves (14e) d'un programme de 117 logements (22 logements familiaux P.L.S. et 95 logements PLUS en résidence étudiante) par la R.I.V.P. - Subvention (3.557.076 euros).....	174
2021 DLH 409 - Réalisation 1-7, square de la Porte-de-Vanves, 2-4, avenue Marc-Sangnier, 4-12 et 9-21, avenue de la Porte-de-Vanves (14e) d'un programme de rénovation de 348 logements sociaux par la R.I.V.P.	174
2021 DLH 412 - Location par bail emphytéotique à "Paris Habitat" de l'immeuble situé 56-58-66-72, rue Raymond-Losserand (14e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 82 logements sociaux.....	175
2021 DLH 442 - Réalisation 226, rue Lecourbe (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (4 P.L.A.-I. - 8 PLUS) et 12 logements à loyer intermédiaire par "Seqens". - Subvention (1.247.119 euros).....	176
2021 DLH 349 - Location de l'immeuble 9-11, rue d'Alleray (15e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique.....	177
2021 DLH 364 - Location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 49, rue de la Fédération (15e). - Réalisation d'un programme de	

conventionnement de 39 logements sociaux (23 P.L.A.-I., 16 PLUS)..... 179

2021 DLH 400 - Location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 44-46, boulevard de Grenelle (15e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 51 logements sociaux (15 P.L.A.-I., 20 PLUS, 16 P.L.S.)..... 179

2021 DLH 328 - Réalisation 19, passage Cardinet (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux (2 P.L.A.-I., 4 PLUS, 2 P.L.S.) par la R.I.V.P. - Subvention (354.898 euros). 181

2021 DLH 372 - Location par bail emphytéotique à "Elogie-SIEMP" de l'immeuble situé 88-90, rue de La Jonquière (17e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 37 logements sociaux (22 P.L.A.-I., 15 PLUS)..... 182

2021 DLH 392 - Location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 230, rue de Courcelles (17e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 90 logements sociaux (27 P.L.A.-I., 36 PLUS, 27 P.L.S.). 183

2021 DLH 401 - Location par bail emphytéotique à "Elogie-SIEMP" de l'immeuble situé 5 à 11, rue Emile-Level et 4 à 10, rue Boulay (17e). - Groupe Clichy I. - Réalisation d'un programme de conventionnement de 169 logements sociaux (51 P.L.A.-I., 68 PLUS, 50 P.L.S.). 184

2021 DLH 358 - Location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 22, rue Tchaïkovski (18e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 138 logements sociaux (35 PLUS, 103 P.L.S.). 184

2021 DLH 359 - Location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 14-16, rue Rébeval (19e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 71 logements sociaux (71 P.L.S.). 186

2021 DLH 389 - Location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 8, rue du Département (19e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 24 logements sociaux (24 P.L.S.). 186

2021 DLH 408 - Réalisation 52, rue Stendhal et 55-57, rue des Prairies (20e) d'un programme de création de 14 logements sociaux (2 P.L.A.-I., 3 PLUS, 9 P.L.S.) par "Batigère". - Subvention (488.713 euros). 187

2021 DLH 418 - Réalisation, lots 8 et 9 Z.A.C. "Python Duvernois" (20e) d'un programme de construction de 87 logements sociaux (52 P.L.A.-I., 35 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (8.717.819 euros)..... 189

2021 DLH 353 - Location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 72, rue Saint-Fargeau (20e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 139 logements sociaux (42 P.L.A.-I., 56 PLUS et 41 P.L.S.). 190

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux conventionnements de logements sociaux et à leur comptabilisation. 190

2021 DLH 355 - Location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 158-162, rue Pelleport (20e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 80 logements sociaux (24 P.L.A.-I., 32 PLUS et 24 P.L.S.). 193

2021 DLH 457 - Réalisation 10, rue Boyer (20e) d'un programme de construction de 8 logements sociaux (2 P.L.A.-I., 4 PLUS, 2 P.L.S.) par "Paris Habitat". - Subvention (117.010 euros)..... 195

2021 DLH 438 - Réalisation dans divers arrondissements d'un programme de réhabilitation de

logements ex-Loi 1948 permettant la création de 13 logements sociaux par "Elogie-SIEMP". - Subvention (85.080 euros). 197

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux changements de destination des bureaux en locations touristiques saisonnières..... 197

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la lutte contre la spéculation. 199

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mobilisation du bâtiment 31, quai Voltaire (7e) en centre d'hébergement temporaire..... 200

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un plan de relance de l'accession sociale à la propriété. 202

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la répartition territoriale des baux réels et solidaires à Paris. 203

Vœu déposé par l'Exécutif. 203

2021 DU 89 - Comptes rendus annuel des traités de concession d'aménagement (8e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e et 20e). - Volets financier et environnemental..... 204

2021 DU 101 - Porte de la Villette (19e). - Modification des objectifs poursuivis, des modalités et du périmètre de la concertation préalable en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté..... 207

2021 DU 148 - Site 183, rue Ordener (18e). - Signature d'une promesse de vente. - Suites de l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris". 210

2021 DU 150 - Petite Ceinture (18e). Extension du périmètre. - Avenant n° 2 à la convention de superposition d'affectation Est conclue avec la S.N.C.F. Réseau..... 213

2021 DU 161 - Halle Magenta. - Autorisation de dépôt de permis de construire. - Instauration d'une servitude sur un terrain municipal rue Forceval (19e)..... 215

2021 DU 165 - Maine-Montparnasse (14e et 15e). - Convention de projet urbain partenarial avec la société "SAS Oasis Montparnasse". 217

2021 SG 21 - Versement de la contribution 2021 au syndicat mixte ouvert "Le Forum métropolitain du Grand Paris". 221

2021 SG 57 - Convention de coopération entre la Ville de Paris et la Ville de Pantin pour l'amélioration de la gestion de l'espace public. 222

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne..... 224

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet "Les Messageries" dans le 12e arrondissement.... 225

Observation sur le déroulement de la séance..... 227

2021 DJS 164 - Mise en œuvre du dispositif "Paris Jeunes Vacances". 227

2021 DJS 165 - Mise en œuvre du dispositif "Quartiers Libres 2022". 229

2021 DJS 169 - Approbation des modalités d'accueil, d'indemnisation et de financement des formations des volontaires de la promotion 2021/2022 du Service civique parisien..... 231

Suspension et reprise de la séance. 232

2021 DASCO 114 - Rapport sur la restauration scolaire pour l'année 2020. 232

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la fixation généralisée d'objectifs précis et chiffrés pour tous les Comités de caisses des écoles.232

2021 DASCO 129 - Caisse des écoles (16e). - Subvention 2022 (2.900.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024.236

2021 DASCO 130 - Caisse des écoles (17e). - Subvention 2022 (5.548.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024.237

2021 DASCO 131 - Caisse des écoles (18e). - Subvention 2022 (9.084.800 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024.238

2021 DASCO 133 - Caisse des écoles (20e). - Subvention 2022 (9.069.351 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024.239

2021 DASCO 155 - Agents contractuels chargés d'enseignement en formation des adultes au sein du service des cours d'adultes de Paris. - Règlement d'emploi.242

2021 DASCO 157 - Subvention (99.680 euros) et convention avec l'association "Eloquentia" pour des projets d'ateliers de formation à la prise de parole.....246

2021 DASCO 161 - Convention de partenariat avec le Campus des Métiers d'Art et du Design, dans le cadre du concours "mobiliier scolaire du XXIe siècle".....248

2021 DEVE 116 - Renouvellement des conventions entre la Ville de Paris et l'école Du Breuil.249

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à l'utilisation du bâti scolaire en cas de fermeture d'école.249

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'impact de la dématérialisation des titres de transport sur les sorties scolaires.....250

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la grève des salariés de la bibliothèque Sainte-Geneviève.251

2021 DASES 305 - Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance 2021-2025.252

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une mise à l'abri des jeunes non accompagnés installés sous le pont Sigmund Freud.252

Vœu déposé par l'Exécutif.252

Compte rendu de la 7e Commission.259

2021 DGRI 56 - Subvention (140.000 euros) et convention avec l'Institut kurde de Paris pour le projet de numérisation de sa bibliothèque et d'organisation de manifestations culturelles et artistiques.260

2021 DGRI 70 - Avenant à la convention de coopération technique avec "Accra" (Ghana) dans le domaine de la gestion des déchets ménagers.264

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien de la Ville de Paris à la situation des Yézidis.266

2021 DJS 151 - Subvention (162.000 euros) et 54 conventions tripartites au titre de l'accompagnement des sportifs de haut-niveau pour 2021.268

2021 DJS 160 - Subvention (20.000 euros) à la Fédération française de Danse à l'occasion de

l'organisation du championnat du Monde de Breaking à Paris le 4 décembre 2021.269

2021 DJS 167 - Délégation de service public. - Exploitation de l'espace sportif Edouard Pailleron. - Avenant de prolongation de durée du contrat.....271

2021 SG 76 - Transformations olympiques. - Subventions (92.500 euros) et conventions avec 23 associations dans le cadre du dispositif "Paris Sportives".....272

2021 SG 77 - Transformations olympiques. - Subventions (400.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et trente-cinq associations dans le cadre du projet "Impact 2024".275

2021 SG 81 - Transformations olympiques. - Subventions (14.395 euros) et conventions avec trois associations pour lutter contre le décrochage scolaire.277

2021 DJS 125 - Subventions exceptionnelles (91.500 euros) à plusieurs associations sportives.....278

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au suivi des demandes de subventions associatives.....280

Suspension et reprise de la séance.281

Compte rendu de la 8e Commission.281

2021 DPE 18 - Règlement de collecte, de prévention et de réduction des déchets ménagers et assimilés parisiens.....282

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une collecte séparée des biodéchets générés par les acteurs économiques des commerces de bouches et hôtels-café-restaurants.....282

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'absence d'affichage sauvage durant les campagnes électorales du printemps 2022.287

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'affichage libre.287

Vœu déposé par l'Exécutif.287

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sensibilisation publique à l'histoire du crocodile Éléonore par le musée des Égouts de Paris.289

Souhaits de bienvenue.290

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sensibilisation publique à l'histoire du crocodile Éléonore par le musée des Égouts de Paris. (Suite).....290

2021 DVD 111 - Production et distribution de la Chaleur urbaine à Paris. - Approbation du principe de délégation de service public.....290

2021 SG 88 - Appel à financements pour la création de la Coopérative Carbone territoriale.....299

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'engagement du Comité d'organisation des J.O.P. dans la Coopérative Carbone.299

Vœu déposé par l'Exécutif.299

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au traité de non-prolifération des énergies fossiles et aux objectifs de l'Accord de Paris sur le Climat.304

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise en place d'un "bouclier énergie" face à la hausse du prix de l'énergie.305

Vœu déposé par l'Exécutif.305

2021 DEVE 132 - Convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et l'association "Les Amis des Jardins du Ruisseau" en décembre 2019. - Avenant pour l'année 2021.....	306
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la structuration d'un réseau de garde des animaux de compagnie.....	307
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'une mission interne de la Ville de Paris sur les animaux liminaires.....	307
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace canin, place du Général-Catroux.	307
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement de l'offre de dispensaires à Paris.	308
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'autorisation de laisser les chiens circuler sans laisse dans les allées des grands parcs et jardins.	308
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accélération du déploiement des espaces canins dans chaque arrondissement.	308
Vœu déposé par l'Exécutif.	308
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au sauvetage du cèdre du square Barye sur l'île Saint-Louis (4e).....	313
Vœu déposé par l'Exécutif.	313
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la réalisation de projets d'éducation à la biodiversité au sein du Lac du Der.	314
Vœu déposé par Mmes LELIÈVRE, BÜRKL et M. GOVCIYAN relatif à la protection des arbres d'alignement.....	316
Vœu déposé par l'Exécutif.	316
Désignation d'un représentant du Conseil de Paris dans un organisme.....	316
Vœu déposé par Mmes LELIÈVRE, BÜRKL et M. GOVCIYAN relatif à la protection des arbres d'alignement.....	316
Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite).....	316
Compte rendu de la 1ère Commission.....	318
2021 DAE 271 - Subventions de fonctionnement (2.100.000 euros) et d'investissement (400.000 euros) et conventions avec "Paris et Compagnie".	318
2021 DAE 338 - Paris Boost Emploi. - Subvention (35.000 euros) et convention avec la Société par Actions Simplifiée Système C.	320
2021 DAE 348 - Paris Boost Emploi. - Subvention (80.000 euros) et convention avec la coopérative "La Fabrique" de la Goutte d'Or.....	321
2021 DAE 346 - Subvention de fonctionnement (3.270.000 euros) et convention pluriannuelle 2022-2024 avec la Mission locale de Paris.	323
2021 DRH 63 - Approbation des modifications du règlement du temps de travail des personnels de la Ville de Paris et de ses annexes.	325
2021 DRH 70 - Modification de la délibération 2017 DRH 58 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.	333

2021 DRH 87 - Conditions d'attribution des indemnités pour travail dominical régulier et pour service de jours fériés.....	333
Désignation d'un représentant du Conseil de Paris dans un organisme. (Suite).....	336
2021 DDCT 94 - Subvention de fonctionnement (15.000 euros) à l'association "Consentis" dans le cadre de la promotion des comportements respectueux dans les milieux festifs.	336
2021 DICOM 23 - Conventions de partenariat et de concession des droits de diffusion à l'occasion du spectacle du 31 décembre 2021.....	339
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'expérimentation de capteurs connectés dans le quartier des Batignolles.	339
2021 DAE 54 - Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public. - Conventions.	340
2021 DAE 198 - Subvention (2.400 euros) à l'association des commerçants de l'avenue Secrétan pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (19e).	347
2021 DAE 219 - Subvention (80.000 euros) et convention pluriannuelle 2021-2024 avec l'association "Comité Champs-Élysées" pour les illuminations de fêtes de fin d'année (8e).	348
2021 DAE 228 - Subvention (5.400 euros) à l'association "Le carré de la Madeleine" pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (8e).	349
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la participation financière de la Ville pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2021.....	350
2021 DAE 335 - Dérogations à la règle du repos dominical pour 2022 : avis du Conseil de Paris.....	350
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la responsabilité environnementale des fêtes de fin d'années.	355
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à un acte 3 de l'opération Vital'Quartier.....	356
2021 DFA 72 - Adoption du deuxième Schéma parisien de la commande publique responsable.....	356
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à des annexes détaillant les dispositions figurant dans le schéma.	356
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux engagements pris en faveur d'une commande publique responsable.	356
Suspension et reprise de la séance.	364
Compte rendu de la 2e Commission.	364
2021 DAC 409 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Agricol Perdiguier au 16, passage de la Bonne-Graine (11e).....	365
2021 DU 121 - Dénomination place des Tirailleurs sénégalais (18e).	366
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dénomination des écoles maternelles et élémentaires en hommage aux Compagnons de la Libération (16e).	370
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la nomination des écoles maternelles et élémentaires publiques parisiennes.	370

Suspension et reprise de la séance.....	372
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dénomination des écoles maternelles et élémentaires en hommage aux Compagnons de la Libération (16e).....	372
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la nomination des écoles maternelles et élémentaires publiques parisiennes. (Suite).....	372
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Joseph Damingue.....	374
Vœu déposé par M. GIRARD relatif à la mémoire de la villa de Guelma (18e).....	375
2021 DAC 58 - Subvention d'investissement (600.000 euros) et convention avec l'association "Théâtre de la Ville" (Paris centre, 8e, 18e).....	376
2021 DAC 60 - Avenants à conventions avec trois structures de spectacle vivant (Paris Centre, 12e, 14e) et subvention (51.000 euros) à l'association "La Place". - Centre culturel hip hop.....	377
Souhaits de bienvenue.....	379
2021 DAC 60 - Avenants à conventions avec trois structures de spectacle vivant (Paris Centre, 12e, 14e) et subvention (51.000 euros) à l'association "La Place". - Centre culturel hip hop. (Suite).....	379
2021 DAC 150 - Subventions de fonctionnement et d'équipement (15.295.751,69 euros) et convention avec l'établissement public Cité de la musique. - Philharmonie de Paris (19e).....	379
2021 DAC 594 - Subvention (4.500 euros) à l'Association culturelle des bouquinistes de Paris au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre.....	380
2021 DAC 730 - Convention d'occupation du domaine public avec "Amacio Productions".....	381
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la préservation de la Comédie italienne.....	383
2021 DAC 399 - Subvention (2.400 euros) à l'association "Observatoire du patrimoine religieux".....	384
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'avenir du portail de l'Hôtel Raoul.....	386
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la méthode de restauration du quai de Bourbon.....	388
2021 DVD 104 - Parc de stationnement rond point des Champs Elysées (8e). - Convention de concession de service public avec la société "Indigo Infra" pour l'exploitation et l'entretien.....	390
2021 DVD 108 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (92.221,39 euros).....	392
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'une régie régionale de transports publics.....	393
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la diminution de l'offre de transports en commun.....	395
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au retour à une offre complète de transports en commun sur toutes les lignes.....	397
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au contrôle de la présence des livreurs sur l'espace public.....	397
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'instauration du stationnement payant des deux-roues motorisés.....	399
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect de l'environnement par les véhicules de fourrière.....	400
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accessibilité des bornes de recharge pour les véhicules électriques.....	401
2021 DASES 256 - Subventions (203.857 euros), conventions et avenants à 33 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques.....	403
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité et la tranquillité de la place Souham et des rues du Château- des-Rentiers et Nationale.....	406
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'une brigade numérique au sein de la police municipale.....	408
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. (Suite).....	409
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	409
Clôture de la séance.....	409
Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.....	410
QE 2021-24 - Question de M. Emile MEUNIER et des élus du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au respect des obligations liées au classement de la Seine au patrimoine mondial de l'UNESCO.....	410
QE 2021-25 - Question de M. Emile MEUNIER et des élus du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la programmation des constructions réalisées sur le foncier de la Ville.....	411
QE 2021-26 - Question de Mme Danielle SIMONNET, élue non inscrite, à Mme la Maire de Paris relative aux opérations "Réinventer Paris".....	417
QE 2021-27 - Question du groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative au dispositif "Paris Jeunes Vacances".....	419
QE 2021-28 - Question du groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative au mouvement #balancetonbar à Paris.....	420
Votes spécifiques.....	423
Votes spécifiés.....	426
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	427
Comptes rendus des Commissions.....	442
Listes des membres présents.....	452
Annexe n° 1 - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2022.....	459
Annexe n° 2 - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2022.....	461
Annexe n° 3 - Scrutin public concernant le vœu n° 82 déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dénomination des écoles maternelles et élémentaires en hommage aux Compagnons de la Libération (16e).....	464

Annexe n° 4 - Scrutin public concernant le vœu n° 83
déposé par l'Exécutif relatif à la nomination des écoles
maternelles et élémentaires publiques parisiennes.....468

Tableau des vœux et amendements déposés en
Commission.....472

Tableau des votes des groupes politiques. 476

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, bonjour.

Hommage à M. Hubert Germain, dernier Compagnon de la Libération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Délégué national de l'Ordre de la Libération, cher Général BAPTISTE, Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'ai tenu à ce que ce dernier Conseil de Paris de l'année 2021 s'ouvre sur un moment d'une solennité particulière, avec dans un instant la lecture que je ferai d'un courrier adressé par Hubert Germain aux membres du Conseil d'administration de l'Ordre de la Libération, et donc à la Ville de Paris, quelques mois avant sa disparition le 12 octobre dernier. Par l'intermédiaire du délégué national que nous avons interrogé, Hubert Germain nous avait alors donné son accord pour que la lecture publique de ce que l'on pourrait appeler son testament moral puisse avoir lieu après son décès.

A la suite des cérémonies nationales, qui se sont tenues les 11 et 12 novembre derniers, c'est le moment pour que Paris rende un hommage solennel, digne et républicain à Hubert Germain, dernier Compagnon de la Libération et Parisien au parcours exceptionnel qui participa à sauver notre pays et son honneur.

Son injonction a toujours été de se battre pour la France et les valeurs de la Résistance, et cette injonction est profondément actuelle. Elle continue à nous interpeller dans nos responsabilités de femmes et d'hommes politiques, a fortiori au lendemain de l'ignoble dégradation dont a été l'objet le Mémorial de la France combattante au mont Valérien.

Dans le message qu'il nous adresse, Hubert Germain formule un vœu, celui de ne jamais oublier la grandeur d'âme des Compagnons de la Libération, la force de leur courage et de leur droiture. En effet, du jour au lendemain, ces 1.038 femmes et hommes ont tout quitté, leur famille, leurs projets, leur maison pour défendre des valeurs qu'ils jugeaient supérieures à tout.

Hubert Germain était le dernier d'entre eux. Le destin lui a accordé une place à part dans le cercle fermé, un des plus jeunes membres, il en a été aussi le dernier. En nous quittant à 101 ans, une page de notre Histoire s'est refermée. À nous désormais de porter le flambeau.

Dès 1946, le Général de Gaulle avait confié à 18 unités militaires et à 5 communes - Grenoble, Nantes, Vassieux-en-Vercors, l'île de Sein et Paris - le soin de poursuivre la mission des Compagnons dès lors que le dernier d'entre eux aurait disparu.

Très tôt, le Général avait compris que la pérennité de l'ordre dépendrait de l'engagement de collectifs de femmes et d'homme prêts à transmettre les valeurs. Si les individus sont destinés à disparaître, les collectivités Compagnons continueront à témoigner dans l'avenir de ce qu'a été l'Ordre de la Libération, disait-il, en grand visionnaire qu'il était au moment de la création de l'ordre. Ce même message a été porté ensuite par le colonel Fred Moore que nous avons si bien connu, dernier Chancelier de l'ordre. Ici, à l'Hôtel de Ville en 2012, il nous rappelait que les villes étaient des Compagnons à part entière.

Aujourd'hui, en 2021, soixante-quinze ans après cet appel du Général de Gaulle, Paris respecte cette volonté. Les 1.038 Compagnons de la Libération se sont engagés pour défendre une idée. Sans la liberté, l'égalité, la fraternité, la France ne peut exister. Quelles que soient leur origine sociale, leur couleur de peau, leurs opinions religieuses et politiques, qu'ils soient français ou non, ces femmes et ces hommes ont refusé de se soumettre, ils ont résisté.

Personne ne leur a demandé de s'engager. C'est cette flamme en eux, la flamme de la résistance et cette foi en l'existence d'une France éternelle qui les ont poussés à prendre les armes pour défendre le pays pour lequel ils étaient prêts à mourir. Défenseurs de cette France humaniste, ils ont uni leur force dans leurs différences, dans leur diversité pour protéger ce qui les rassemblait.

Paris, ville Compagnon de la Libération, respectera ce devoir de mémoire et de transmission. Jamais, elle ne l'oubliera. Jamais elle ne pliera ni ne cédera. Et sans cesse, Paris luttera pour défendre cette idée de la France qu'incarnait Hubert Germain.

Son message, j'aimerais désormais vous le transmettre avec cette lecture.

"Mesdames et Messieurs les Administrateurs, je me suis déjà adressé à certains d'entre vous en tant qu'administrateur. Aujourd'hui, je m'adresse à vous en tant que Chancelier d'honneur et dernier Compagnon. Je

ressens désormais le poids de l'Histoire sur mes épaules, ainsi que celui de mes responsabilités envers mes 1.037 Compagnons. Je souhaite donc vous faire solennellement des recommandations.

Vous êtes maintenant dépositaires des braises ardentes que nous, les 1.038 Compagnons, avons rassemblées dans cette chancellerie. Ces braises ardentes sont la somme de nos engagements faits de déchirements, de sueur, d'angoisse, de larmes, de sang, de souffrance et de chagrin qui constituent la grandeur de la phalange magnifique qu'est l'Ordre de la Libération.

Vous avez désormais pour mission de conserver rougeoyantes ces braises, afin que les jeunes Français viennent y recevoir la flamme première, celle de l'amour de la France et du service de la patrie. C'est dans ces braises qu'ils trouveront le feu sacré pour suivre l'exemple de leurs grands anciens qui ont décidé de préserver l'honneur de la France plutôt que d'assumer dans la défaite une vie de soumission. Alors, vous devez impérieusement faire en sorte que les parcours des Compagnons et des médaillés de la Résistance française soient source d'inspiration pour nos jeunes compatriotes.

Nous avons des convictions philosophiques, politiques et religieuses différentes, voire opposées, mais nous avons su nous rassembler pour la cause sacrée de la liberté de notre patrie. Au sein du Conseil de l'Ordre, il n'y a jamais eu et il ne peut y avoir place pour des intérêts personnels, de basses manœuvres partisans ou des mesquineries administratives.

Ici, vous devez uniquement parler France, intérêt supérieur de la nation et amour de la patrie. Vous devez vous montrer dignes de ceux qui ont siégé dans ce cénacle avant vous. N'oubliez jamais que c'est grâce au Général de Gaulle que nous avons pu être fidèles à notre destin.

Alors, avec le délégué national de l'Ordre, menez ardemment ce combat commun, celui de permettre aux enfants de France de s'élever en puisant en ces lieux grandeur, idéal et foi en la France.

Vous avez la confiance des Compagnons. Je vous remercie."

Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons aussi appris avec tristesse, le 17 octobre 2021, la disparition de Mme Jeanne Porcher, ancienne Conseillère de Paris.

Licenciée en droit, cadre dans une caisse de retraite, Jeanne Porcher s'engage dans la vie politique en intégrant le centre des démocrates sociaux, dont elle deviendra membre du bureau politique. En 1983, elle confirme ce goût pour la chose publique en se présentant aux élections municipales à Paris.

Très attachée au quartier Saint-Fargeau, où elle réside, elle est candidate dans le 20^e arrondissement. Élu au Conseil de Paris, elle siège sur les bancs du groupe Paris liberté et elle sera réélue en 1989.

Tout au long de son mandat, elle se préoccupe tout particulièrement du sort des familles et des enfants à travers l'organisation des crèches de son arrondissement. Elle a notamment été une pionnière dans l'application de l'informatique à la gestion des crèches. Dans le même temps, elle assurera la vice-présidence de la 5^e Commission du Conseil général de Paris.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à l'ensemble de sa famille les condoléances de notre Assemblée.

Je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je vais bien sûr donner la parole aux différents orateurs, notamment pour l'hommage à Hubert Germain. Je donne la parole à Mme Nathalie MAQUOI du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le 12 octobre dernier, Hubert Germain, Compagnon de la Libération, nous a quittés, il avait 101 ans. Avec lui s'est également éteint l'Ordre de la Libération fondé par le Général de Gaulle dès l'automne 1940, afin d'honorer les personnes mais aussi les villes, les unités militaires qui allaient participer avec héroïsme à la Libération de la France.

Hubert Germain est un jeune homme qui a fait plusieurs fois le tour de la Méditerranée à 17 ans, qui a passé son bac à Hanoï, au gré des affectations de son père, général de l'armée française. Ses retours en France sont douloureux, il se sent en décalage avec ses pairs dont il juge l'esprit étreint. C'est ce qui peut expliquer ses multiples exclusions d'établissements scolaires pour impertinence et indiscipline.

En juin 1940, Hubert Germain n'a pas encore 20 ans, il s'apprête à passer le concours d'entrée à l'Ecole navale au moment où les armées du Troisième Reich remportent la bataille de France, où l'armistice est signé, concrétisant ainsi la défaite de la France. Il part alors pour l'Angleterre et passe les quatre années de guerre à combattre, principalement en Afrique du Nord, puis en Italie, pendant que son père continue de servir au sein de l'armée.

Cette famille est loin d'être la seule à être traversée par des choix différents lors de la Seconde Guerre mondiale. Lors de la Libération, il intervient à Autun quand certains hommes, croyant rendre une pseudo-justice, veulent tondre les femmes. Paradoxe de cette période trouble, quelques mois après, les gendarmes se présentent à son domicile pour l'arrêter pour service militaire non fait en 1940.

Pour mettre en lumière la droiture de celui qui fut dix ans député de Paris, son exigence dans le comportement et dans les convictions humanistes, pour lui rendre hommage, j'ai envie de reprendre ces quelques mots d'Antigone d'Anouilh : "Et voilà, sans la petite Antigone, c'est vrai, ils auraient tous été bien tranquilles. Mais maintenant, c'est fini. Ils sont tout de même tranquilles. Tous ceux qui avaient à mourir sont morts. Ceux qui croyaient le contraire, même ceux qui ne croyaient rien et qui se sont trouvés pris dans l'histoire sans rien y comprendre. Et ceux qui vivent encore vont commencer tout doucement à les oublier et à confondre leur nom. C'est fini. Antigone est calmée maintenant. Nous ne saurons jamais de quelle fièvre. Son devoir lui est remis. Un grand apaisement triste tombe sur Thèbes et sur le palais vide où Créon va commencer à attendre la mort."

Nous n'oublierons pas, nous ne confondrons pas les noms des 1.038 Compagnons de la Libération. Nous n'oublierons pas, dans les périodes troubles où les clivages traversent les familles, les amis, la société, l'exemple de celles et ceux qui ont choisi comme guide les convictions héritées de l'humanisme : l'éducation, la tolérance, la liberté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame MAQUOI.

Mme Maud GATEL pour le groupe MoDem, Démocratie et Ecologie.

Mme Maud GATEL. - Démocrates et Ecologistes.

Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avec la disparition d'Hubert Germain à 101 ans, en octobre dernier, c'est le dernier membre des 1.038 Compagnons de l'Ordre de la Libération qui s'en est allé.

Refusant la fatalité et le renoncement, Hubert Germain, du haut de ses 19 ans, avait rejoint le Général de Gaulle à Londres dès juin 1940 pour combattre à ses côtés. En 1941, il participe à la campagne de Syrie, puis en 1942 il rejoint, comme officier, la 13e demi-brigade de la Légion étrangère, la célèbre 13, pour la campagne de Libye.

Son courage et sa ténacité marquèrent la bataille de Bir Hakeim. Il se bat également à Tunis, Monte Cassino, Pontecorvo avant de débarquer en Provence et de participer à la libération de la France.

Sa bravoure lui vaudra d'être nommé Compagnon de la Libération aux côtés notamment du général Eisenhower, de Romain Gary, André Malraux ou encore Mohammed V, des personnalités unies par l'idée que la nation vaut tous les sacrifices, jusqu'à sa propre vie.

Après la guerre, il poursuivra son engagement au service des autres, d'abord comme maire de Saint-Chéron dans l'Essonne, puis comme député de Paris, ou encore Ministre à deux reprises sous Georges Pompidou.

Hubert Germain s'est éteint à 101 ans, après une vie entière consacrée à la France. En tant que dernier Compagnon de la Libération, il repose dans le caveau n° 9 de la crypte du mont Valérien, ainsi que le Général de Gaulle l'avait voulu.

La disparition du dernier Compagnon nous oblige. L'héritage de ces hommes qui ont combattu pour défendre la France et ses valeurs doit continuer à vivre en chacun d'entre nous. Le devoir de mémoire doit se renforcer car quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance ne doit pas s'éteindre. Leur abnégation, leur courage, leur capacité à se lever pour défendre ce qui fait la France doivent être rappelés sans cesse, d'autant plus à l'heure de la réécriture de l'Histoire et de la montée des séparatismes.

C'est avec la plus grande fermeté que je condamne la vandalisation du mont Valérien dans la nuit de dimanche à lundi. Souiller ainsi le Mémorial de la France combattante est une insulte à la mémoire de toutes celles et ceux qui se sont battus pour nos libertés. La bêtise abyssale, l'irrespect total et la haine doivent être combattus, sans relâche, par toute la société.

Jeunes et moins jeunes générations, nous devons être les passeurs de mémoire car désormais, pour reprendre les mots d'Hubert Germain, nous sommes tous dépositaires des braises ardentes qui ne doivent jamais s'éteindre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

Jérôme COUMET pour le groupe Paris en commun.

M. Jérôme COUMET, maire du 13^e arrondissement. - Madame la Maire, Général, mes chers collègues, vous ne serez pas surpris que je prenne la parole ce matin devant vous au nom du groupe Paris en commun dans le cadre de cet hommage à Hubert Germain, puisque j'ai déposé un vœu lors de la dernière séance de notre Conseil pour que la Ville dénomme une voie ou un équipement parisien en sa mémoire, ce que vous avez d'ailleurs accepté et je vous en remercie à nouveau.

Vous ne serez pas surpris non plus que ce soit le maire du 13^e qui s'exprime, puisqu'Hubert Germain a été élu à plusieurs reprises député de cet arrondissement et le conseil du 13^e a adopté à l'unanimité le vœu présenté en novembre.

Lors de mon intervention, j'associais sa mémoire à celle de Claude Lalet, l'un des 27 fusillés de Châteaubriant alors qu'il n'avait que 21 ans, le compagnon de martyre de Guy Môquet, Charles Michels, Jean-Pierre Timbaud, Maurice Gardette et d'autres responsables élus parisiens du Parti communiste, Claude Lalet que le 13^e a souhaité également distinguer.

Quoi de commun entre ces deux hommes nés tous deux en 1920 ? Entre Claude Lalet, qui aura à peine vécu, et Hubert Germain qui se sera éteint près de quatre-vingts ans, jour pour jour, après le jeune étudiant, au terme d'une vie longue et bien remplie, où il aura été maire, député et ministre ? Quoi de commun entre le communiste et le gaulliste, outre le lien avec le 13^e bien sûr, où le premier vivait et dont le second fut longtemps l' élu ?

Quoi de commun ? La même volonté de dire non, de refuser l'occupation et l'humiliation de la patrie, de rejeter l'esprit de collaboration et les compromissions. Que serions-nous, interrogeait publiquement le Président de la République lors de l'hommage solennel rendu à Hubert Germain à l'occasion de la commémoration du 11 novembre à l'Arc de Triomphe, si de tels hommes ne s'étaient pas levés ? Où irions-nous, ajouterai-je, si nous les oublions, si nous ne rappelons pas aux jeunes générations qui ils étaient et les choix qu'ils firent et qui les menèrent parfois jusqu'au sacrifice suprême ?

Avec Hubert Germain, c'est un résistant de la première heure qui s'embarque à Saint-Jean-de-Luz pour rejoindre l'Angleterre dès le 24 juin 1940, il n'a pas 20 ans, et il vient de nous quitter aujourd'hui. C'est le combattant de Bir Hakeim, où il est cité à l'ordre de l'armée pour sa conduite exemplaire, des campagnes de Tunisie et d'Italie, où il fut grièvement blessé et décoré de la croix de la Libération par le Général de Gaulle en personne. C'est celui aussi du débarquement en Provence, de la libération de Toulon, de Lyon, des campagnes des Vosges et d'Alsace.

Avec Hubert Germain, c'est un héros français - le terme est souvent galvaudé, mais il est ici plus que mérité - et le dernier des 1.038 Compagnons de la Libération qui disparaît, vous l'avez rappelé, Madame la Maire.

Avec Hubert Germain, c'est aussi le temps des acteurs, des témoins directs qui s'achève. D'aucuns l'ont bien compris qui tentent de réécrire l'Histoire à leur convenance, au gré de leurs ambitions, et de changer ce "passé qui ne passe pas", pour reprendre le titre du célèbre ouvrage d'Éric CONAN et de Henry ROUSSO. Des propos, qui hier encore auraient été taxés de révisionnistes, seraient propices dorénavant à assurer un destin national.

Arrivé au crépuscule de son existence, Hubert Germain nous invitait encore, dans un livre publié à la fin de l'année 2020 avec Maurice LEROY, à espérer pour la France et à, je cite, "conserver rougeoyantes les braises ardentes". Vous le rappeliez, Madame la Maire, dans le courrier qu'il avait également écrit. Que répondre de mieux, de plus approprié et de plus fort au chantre du déclin national ?

Mes chers collègues, nous sommes élus de Paris, la capitale de notre pays, de cette ville qui s'est soulevée contre la barbarie nazie et qui a été élevée, elle aussi, au rang de Compagnon de la Libération. Cet héritage nous oblige.

Il nous appartient plus qu'à d'autres de conserver la mémoire de ce qui a été, de dénoncer clairement que "souhaiter la victoire de l'Allemagne", pour reprendre les paroles de Pierre Laval, ou appeler à la poursuite du combat, comme le fit le Général de Gaulle le 18 juin 40, ce ne sont pas les mêmes choses.

Qu'engager volontairement et résolument la France dans la collaboration avec le régime nazi - on se souvient de la poignée de main de Pétain et d'Hitler à Montoire - ou résister à l'occupant, ce ne sont pas les mêmes choses.

Que haïr la République, l'égalité et abolir le parlementarisme, les partis politiques, les syndicats, la liberté d'opinion au nom d'une prétendue révolution nationale, ou lutter pour une France libre et démocratique, ce ne sont pas les mêmes choses.

Qu'adopter le statut des Juifs dès octobre 1940 et ordonner à la police et à la gendarmerie française de concourir à leur traque et à leur déportation, ou de porter le beau nom de Juste et d'avoir sauvé ne serait-ce qu'une vie au péril de la sienne, ce ne sont pas les mêmes choses.

Non, mes chers collègues, tout n'est pas dans tout, tout ne se vaut pas. Et pour résumer, Pétain, ce n'était pas de Gaulle et inversement. Il n'est pas concevable de se revendiquer de l'un et de vouloir réhabiliter ce qui ne peut pas et ne doit pas l'être.

C'est pourquoi nous devons honorer celles et ceux qui, en ces heures les plus sombres de notre Histoire, ont fait le choix du courage, de la justice et de la dignité. Et parmi ceux-ci, Hubert Germain figure au premier rang.

En ce sens, son exemple et sa mémoire doivent nous rassembler au-delà de ce qui nous sépare, de nos engagements politiques différents. Son héritage est notre bien commun, il nous appartient à tous de le défendre.

Le jeune étudiant communiste Claude Lalet, l'Afro-Américaine Joséphine Baker, le gaulliste Hubert Germain, ce sont trois acteurs de la Résistance que nous venons de célébrer en quelques jours, trois beaux visages de la France.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Maire.

La parole est à Francis SZPINER pour le groupe Changer Paris.

M. Francis SZPINER, maire du 16^e arrondissement. - Madame le Maire, mes chers collègues, mon Général, Hubert Germain appartient à l'Histoire, et donc il appartient à la France. Mais Hubert Germain était aussi l'un des nôtres et aujourd'hui nous pleurons la disparition d'un de nos compagnons.

Au cabinet de Pierre Messmer, au moment des événements d'Algérie quand le Général de Gaulle sauva la République, député de Paris en 1962, siégeant encore dans le cabinet de Georges Pompidou, président de l'amicale Présence et action du gaullisme, vice-président du groupe UDR à l'Assemblée nationale, nous avons perdu l'un de nos plus fidèles compagnons.

Mais aujourd'hui, je voudrais, comme vous, Madame le Maire, donner la parole à Hubert Germain. Voilà ce qu'il écrivait à Jean-Christophe NOTIN dans le livre "Dans l'honneur et par la victoire" :

"Le 30 juin 1944, le Général de Gaulle m'a introduit dans l'Ordre de la Libération. Soixante-dix-sept ans plus tard, étant le dernier à pouvoir porter la croix qui en est l'emblème, je sens sur mes épaules le poids de l'engagement sacré de mes compagnons.

A tous mes compatriotes, et en particulier à ceux des générations pour qui cette période peut sembler désormais être bien lointaine, je veux rappeler que chez chacun d'entre nous le devoir l'emporte sur la recherche de tout intérêt personnel. Nous avons été élevés avec l'idée qu'être Français conférait des libertés enviées par beaucoup de peuples, mais aussi et avant tout des obligations. Cela peut paraître de la simple rhétorique, jusqu'au jour où des circonstances exceptionnelles viennent bouleverser les habitudes et contraindre à faire des choix. Ce fut le cas en 1940, quand notre pays s'est effondré en quelques semaines.

Pour les Compagnons, servir la France s'imposait comme une évidence, une mission impérieuse à accepter sans discuter. D'ailleurs, la plupart de ceux qui gagnèrent l'Angleterre ou qui rallièrent la France libre depuis des territoires éloignés eurent la conviction que jamais ils ne reverraient leur famille, leurs amis et leur pays.

Au soir de ma longue vie, je suis convaincu que tous savaient que leur engagement ne s'arrêterait pas avec la guerre. C'est dans cet esprit que le Général de Gaulle créa l'Ordre de la Libération. Il voulut rassembler autour de lui des personnes de qualité, de confiance pour conquérir la victoire dans un premier temps, pour redresser la France ensuite.

Au fond, il avait besoin pour sa grande œuvre d'une chevalerie capable de fédérer aux heures les plus décisives des hommes et des femmes de toute obédience politique, philosophique ou religieuse. Les Compagnons s'inscrivent dans cette longue tradition des serviteurs de la France que des époques dramatiques ont révélée.

Ils ont, en quelque sorte, porté jusqu'à notre époque le témoin que des siècles de combat, de résistance, d'engagement leur ont transmis. Il faut qu'à leur tour, ils puissent transmettre à ceux pour qui ce sera le plus utile, les enfants, les adolescents, les jeunes citoyens d'aujourd'hui qui, dans les récits des grognards de la première DFM ou de la 2^e DB, des maquis des Glières ou des agents du BCRA puissent trouver de quoi bâtir leur propre vie.

C'est la mission capitale de l'Ordre de la Libération qui, en entretenant les braises ardentes de la geste des Compagnons, cette phalange magnifique, est un lieu de mémoire et du passé, mais qui, en invitant à le questionner, à réfléchir, à s'élever, s'avère aussi comme un lieu d'inspiration et d'avenir. Hubert Germain, le dernier des compagnons."

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Hubert Germain repose désormais au mont Valérien, comme tous les Compagnons de la Libération qui, avant lui, y ont été enterrés. Je condamne fermement la dégradation, la profanation récente du site du mont Valérien.

Je remercie le Conseil de cet instant dédié à Hubert Germain et, à travers lui, aux Compagnons de la Libération dans leur ensemble, à ces hommes et à ces femmes parfois très connus mais aussi parfois relativement anonymes.

Après l'attaque de l'Allemagne contre ses voisins en 1939, c'est dès 1940, quand la France capitulait face aux troupes allemandes, qu'Hubert Germain est parti à Londres et a choisi de combattre quand tant de Français ont

renoncé, quand beaucoup se sont faits résistants sur le tard. Nous rendons ici hommage à un homme qui, dès 20 ans, a pris des risques mortels pour la France libre et, de fait, contre l'Allemagne nazie.

L'Allemagne nazie ou encore l'Italie fasciste sont une tache sur l'histoire européenne mais aussi mondiale. Cette idéologie est caractérisée par l'idéalisation de la race, la pensée suprémaciste et au bout l'extermination systématique des Tziganes, des juifs, la Shoah caractérisée par le Troisième Reich.

Nous célébrons Hubert Germain pour son courage, son héroïsme. Mes collègues ont eu l'occasion de revenir sur sa vie, ses qualités bien sûr, mais aussi parce qu'il était le dernier des Compagnons de la Libération encore vivant.

Que devient alors l'Ordre des Compagnons de la Libération ? Un ordre qui doit faire vivre la mémoire, transmettre, c'est absolument essentiel. C'est quand la mémoire vivante vient à disparaître que certains peuvent non seulement mentir, réinventer l'Histoire, mais ne plus être contredits par aucun témoin.

J'appartiens à une génération qui a connu une actualité marquée par le procès Barbie, le procès Touvier et surtout Papon. Pour ma génération, ces crimes avaient une actualité quotidienne. Pour moi, c'était à la radio. Je me souviens aussi de la mort du dernier poilu, dernier témoin sur le front de ce qui fut une guerre absurde. Aujourd'hui, il n'y a plus aucun témoin direct de cette absurdité meurtrière. Ce n'est pas n'importe quelle guerre ni n'importe quel combat auxquels aura participé Hubert Germain : Bir Hakeim ou Monte Cassino, bien sûr, mais plus encore. Très différente de la Première Guerre mondiale, la Deuxième était devenue nécessaire. Hélas, cela arrive dans l'Histoire qu'il faille s'engager quand il n'y a plus d'issue.

C'est cette mémoire que nous devons garder aujourd'hui à l'esprit, quand la pensée critique qui peut permettre de discerner et de nommer le mal s'affaiblit, quand la responsabilité individuelle se dérobe, quand vient le temps du raccourci, du bouc émissaire, le juif, le Rom, le musulman, l'étranger, l'autre. Quand la confusion l'emporte, quand les temps sont aux passions les plus sombres, l'adversaire devient ennemi et il faut le combattre.

Alors, bien sûr, du racisme à la guerre, à l'extermination, il y a des étapes mais il y a un chemin. Je crains ce chemin. Les peurs qui s'excitent, la montée de la colère, de la peur et de la haine.

Je crains la concomitance de l'arrivée de Jean-Marie LE PEN au second tour et de la faible proportion de Françaises et de Français qui avaient connu alors la Seconde Guerre mondiale, mais au moins il y avait une forte mobilisation au second tour. Vingt ans après, les témoins ne sont que très peu.

Je crains ce moment où ces drames de notre Histoire sont relativisés, non par quelques négationnistes isolés mais par un nombre de personnes toujours plus grand, pour qui l'effet repoussoir n'existe plus, qui expriment librement leur racisme, leur xénophobie, leur haine, leurs idées liberticides dans l'espace médiatique. Je tremble quand j'écoute ou je lis certains éditorialistes qui, loin de dénoncer ce phénomène, l'excusent, le minimisent, parfois même l'accompagnent.

Si jamais, par malheur mais aussi sans doute par une faute collective, nous devions en revenir à des temps si terribles, c'est la voix de personnes comme Hubert Germain qui devra nous inspirer, celle des Compagnons de la Libération qui ont su prendre les armes et mettre leur vie au service d'une cause plus grande qu'eux. Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres sans doute, l'hommage qui lui est dédié ici est essentiel.

Chers collègues, en ces temps de campagne présidentielle, dans une Europe vieillissante, en proie au doute, nous devons porter haut la notion d'intérêt général, agir par et pour le peuple. L'esprit critique est notre arme pour ne pas laisser détourner les mots de leur sens ni rendre la vérité confuse. Nous ne devons pas non plus cliver inutilement. C'est bien la société des uns contre les autres, le mensonge et la confusion induite qui peuvent conduire au pire. Nous nous engageons à maintenir les braises ardentes, à célébrer et à transmettre la mémoire d'Hubert Germain.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, M. le Délégué national, avec la disparition de M. Hubert Germain à 101 ans, c'est une page de notre histoire qui se tourne.

C'est l'histoire de cette génération formée de femmes et d'hommes, quelles que soient leurs convictions, quelle que soit leur religion, qui sont entrés en résistance, qui ont combattu dans l'ombre et qui ont refusé l'inacceptable : la barbarie nazie.

C'est l'histoire d'une génération qui a choisi de consacrer sa jeunesse, sa famille, et vous l'avez dit, Madame la Maire, à lutter pour la liberté, pour nos libertés, pour notre pays, pour la France.

C'est l'histoire de la création de l'Ordre de la Libération par le Général de Gaulle pour rendre hommage à cette génération qui a participé à la Libération, mais surtout pour faire vivre la flamme de la Résistance à travers les générations.

Né à Paris, ce fils de général passe le concours de l'Ecole navale à la mi-juin 1940, quand les Allemands entrent dans Paris. Il décide alors de rendre copie blanche pour ne pas avoir à servir dans une armée aux ordres de l'ennemi : son premier acte de résistance, le premier d'une longue liste.

Il refuse alors l'étrange défaite et l'armistice. Il rejoint Londres et les forces françaises libres avec trois de ses camarades. A 19 ans, le réfractaire embarqué pour l'Angleterre s'en est allé parmi les premiers rejoindre de Gaulle et la France libre, où il trouvait là un idéal, mieux un destin.

A partir du printemps 1941, il passe par la Palestine avec la première division française libre avant de participer à la campagne de Syrie, à la bataille de Bir Hakeim et à celle de El-Alamein, puis à la campagne de Tunisie. Pendant la campagne d'Italie, près de Monte Cassino il est blessé. En août 1944, il participe au débarquement de Provence et rejoint les combats de la première armée française, il remonte la vallée du Rhône vers l'Allemagne.

Après la guerre, Hubert Germain entend poursuivre l'œuvre politique engagée au service des autres au sein du mouvement gaulliste. Les parcours d'hommes et de femmes comme Hubert Germain sont autant d'exemples qui nous inspirent aujourd'hui, qui nous invitent à regarder attentivement la période sombre que nous traversons actuellement.

Alors oui, le groupe Communiste de Paris, à travers la mémoire d'Hubert Germain, rend hommage au gaullisme dans tout ce qu'il a eu de positif, dans l'entreprise de la Libération de la France et de la reconstruction de celle-ci après la guerre. Car nous affirmons, nous aussi communistes aux côtés des gaullistes, que nous incarnons un certain héritage menacé aujourd'hui. Héritage dont nous sommes fiers, celui de la France libre et du Conseil national de la Résistance et de son programme.

Il en va d'une urgence car jamais la mémoire n'a été aussi nécessaire. Nous la voulons vivante, détachée de son instrumentalisation malsaine qui met à mal la crédibilité des actes et des discours des politiques que nous sommes. Et d'autres groupes politiques dans cette Assemblée, comme dans d'autres, doivent prendre leurs responsabilités lorsqu'ils se revendiquent du gaullisme.

Cette mémoire indispensable, nous refusons de la voir se dégrader, de la voir se faire souiller et vandaliser, comme ce fut le cas dans la nuit de dimanche à lundi au mont Valérien, haut lieu de mémoire des résistants et combattants français de la Seconde Guerre mondiale, où ont été exécutés de trop nombreux résistants durant la Seconde Guerre mondiale. Ce haut lieu, c'est celui où ont été fusillés mes camarades. Je pense à Lucien Sampaix, à Gabriel Péri, à Missak Manouchian et aux vingt de L'affiche rouge.

Hubert Germain va prolonger cette mémoire avec les 1.038 Compagnons de la Libération. Il fut une figure exemplaire, inspirante, un héros. Hubert Germain incarnait l'esprit de la Résistance, de la passion de la liberté, au même titre que notre camarade Rol-Tanguy et c'est pour cela que nous nous associons à sa mémoire aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Dernier orateur pour cet hommage à Hubert Germain, M. Alexis GOVCIYAN pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues oratrices et orateurs qui venez de me précéder, l'ensemble de vos interventions pleines d'émotion et de sens ont retracé la vie, l'engagement et le combat du dernier Compagnon de la Libération qu'était Hubert Germain. Aussi, au nom du groupe "Indépendants et Progressistes", j'aimerais commencer en reprenant des paroles fortes du Président de la République, Emmanuel MACRON, lors de l'hommage national qui était rendu à cet homme d'exception.

Le Président MACRON disait : "La vie d'Hubert Germain est une anthologie d'engagement et de courage. Avec ses 1.037 autres Compagnons de la Libération qui ont relevé la France de l'abîme, il forma un ordre fraternel, une phalange de l'idéal. A l'aube comme au crépuscule, il fut le dernier à rendre les armes. Résistants de la première heure et ultimes héros de ce siècle combattant désormais disparus, dans la France libre, ils étaient camarades pour la vie, ils sont aujourd'hui compagnons d'éternité."

Mes chers collègues, il me revient ce matin de saluer le départ de ce dernier Compagnon de la Libération qui rejoint ses camarades pour l'éternité. Il ne reste plus désormais que les cinq collectivités, dont Paris, et nous, qui en sommes les élus, mesurons encore davantage l'immense responsabilité qui est la nôtre.

Il nous revient aussi de rendre hommage à sa vie individuelle riche et exemplaire, au service de la France pendant toute son existence, toujours fidèle à l'esprit du gaullisme. D'abord résistant, puis menant une carrière civile et politique conséquente, avant de prendre sa retraite sans pour autant se retirer de la vie, restant toujours l'humaniste, le citoyen engagé qu'il était.

L'année dernière, lors de la commémoration de l'Appel du 18 juin, Hubert Germain disait : "J'avais à choisir entre de Gaulle et Pétain. J'ai préféré de Gaulle." Cette courte phrase symbolise, s'il en était besoin, ce qu'était le

sens de son combat contre l'obscurantisme, la haine de l'autre et d'aucuns surtout aujourd'hui feraient mieux de s'en inspirer.

C'est la raison pour laquelle nous devons faire vivre la mémoire de ces femmes et hommes ayant contribué à la Libération de la France, au prix de grands sacrifices, d'abnégation, de courage. Nous devons nous aussi dire non à tous ceux qui attisent la haine et qui cherchent à diviser au lieu de réunir.

Enfin, il nous revient de nous mobiliser collectivement pour rappeler ce que Paris, Ville Lumière, doit aux générations précédentes, à tous ces héros qui tous n'ont cessé d'espérer pour Paris, pour la France, pour la République, pour ces idéaux de liberté, d'égalité, de fraternité. Nous saluons humblement, respectueusement leur mémoire.

Avec ses frères d'armes, Hubert Germain défendait la liberté. Avec ses frères d'armes, toutes celles et tous ceux qui se reconnaissent comme tels, il poursuivait sa tâche, et notamment pour rebâtir la fraternité, quête d'une vie de résistance et d'espérance.

Hubert Germain n'est plus. Puis, comme ses Compagnons de la Libération ne sont plus là pour nous guider, pour nous redire haut et fort leur amour de la France et du service de la patrie, leur amour de la République, sommes-nous pour autant seuls, démunis, désespérés ? Non, bien évidemment. Femmes et hommes de bonne volonté, il nous revient sans cesse de poursuivre leur idéal, de défendre la liberté, de nous mobiliser pour l'égalité, pour la justice et surtout pour la fraternité, pour consolider avec force et détermination la France républicaine laïque et universelle que nous aimons.

Ainsi, nous pourrions maintenir la flamme qu'Hubert Germain et tant d'autres nous ont transmise, et collectivement nous pourrions essayer d'en être dignes. C'est en tout cas l'engagement au quotidien des élus du Groupe "Indépendants et Progressistes".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GOVCIYAN.

Merci à toutes les oratrices et tous les orateurs pour cet hommage. Merci, Général BAPTISTE d'avoir été présent parmi nous ce matin.

Nous porterons avec lui, avec fierté et responsabilité, cet héritage, parce que nous sommes ville Compagnon de la Libération et que nous porterons ce flambeau avec les autres villes et avec l'Ordre de la Libération, qui ne s'est pas éteint avec Hubert Germain, qui continue comme l'avait souhaité lors de sa création le Général de Gaulle. Je vous remercie, chers collègues.

Je vais donner la parole à M. François-Marie DIDIER pour l'hommage rendu à Mme Jeanne Porcher.

M. François-Marie DIDIER. - Madame la Maire de Paris, mes chers collègues, c'est avec émotion que notre Conseil a appris la disparition de Jeanne Porcher, Conseillère de Paris de 1983 à 1995. Je voudrais saluer la mémoire de l'élue du 20^e arrondissement, où elle a passé une grande partie de sa vie, mais aussi rendre hommage à la femme et sa vie exemplaire.

Jeanne Porcher est née le 30 juin 1933 dans le 15^e arrondissement, où son père était garagiste, avant de s'installer au 3 bis, rue Darcy dans le 20^e arrondissement, lorsqu'elle avait 20 ans, adresse qu'elle ne devait plus jamais quitter.

Elle obtint une licence de droit en 1954 à la faculté de droit de Paris située à l'époque rue Saint-Jacques. Après ses études supérieures et un passage dans un organisme de reconstruction, Jeanne Porcher entra comme cadre à l'Ircommec, caisse de retraite qui deviendra plus tard le groupe Malakoff.

Jeanne Porcher, c'est un engagement. Avec son mari, Michel, ils soutiennent la candidature de Jean Lecanuet lors des élections présidentielles de 1965. Centristes authentiques et assumés, ils n'auront jamais cessé d'être fidèles à leurs convictions, au service de Paris et de ses habitants. Elue sur la liste d'union de Didier BARIANI soutenant Jacques Chirac dans le 20^e en 1983, elle est nommée conseiller délégué à la famille dans l'exécutif municipal.

Dans le 20^e, elle est en charge de la petite enfance pendant deux mandatures. A cette fonction, elle créa, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, l'informatisation des crèches qui fut largement utilisée par ses successeurs. Par son action, elle a montré à quel point elle était attachée à une politique familiale de proximité dans un arrondissement populaire. C'était avant tout une élue de terrain connaissant parfaitement ses dossiers et, pour l'anecdote, se souvenant des prénoms de tous les enfants qui ont fait leurs premiers pas dans les crèches du 20^e arrondissement.

Mais Jeanne Porcher, c'est d'abord et avant tout, je crois, une belle vie au service des siens. Elle a démontré un courage et une exemplarité face aux accidents de la vie qui l'ont touchée et dans son action inlassable au service de Paris et des Parisiens. Engagement, action, dévouement, mais surtout fidélité en ce qu'elle croyait.

Je veux redire à son mari, Michel, et à ses filles, Emmanuelle, Anne et Bénédicte, ainsi qu'à ses petits-enfants, Laure, Pierre et Chloé, notre soutien dans l'épreuve qu'ils traversent et les assurer de notre fidèle amitié.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur François-Marie DIDIER, et permettez-moi aussi de saluer l'époux, Michel, et les enfants de Jeanne Porcher qui sont ici présents avec nous. Merci d'avoir participé à cet hommage. A nouveau, nous vous transmettons et je vous transmets toutes les condoléances de notre Assemblée à celle qui fut notre collègue. Merci infiniment. Merci, chers collègues.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose de passer à présent au Conseil de Paris et notamment à l'adoption de comptes rendus.

Le compte rendu sommaire de la séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021 a été affiché.

Le compte rendu intégral de la séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021 a été publié au Bulletin officiel de la Ville de Paris.

Y a-t-il des observations ?

Il n'y a pas d'observations, ils sont donc adoptés. Je vous remercie.

2021 DFA 85 - Reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2022.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la présentation d'un bleu budgétaire relatif aux loyers capitalisés.

2021 DFA 59 - Budget primitif de la Ville de Paris pour 2022.

2021, DFA 59-1° - Budget d'investissement pour 2022.

2021, DFA 59-2° - Budget de fonctionnement pour 2022.

2021, DFA 59-3° - Evolutions de tarifs.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux travaux sur la mise en place d'une budgétisation sensible au genre.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'usage des aides publiques au secteur privé.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à un inventaire du patrimoine de la Ville de Paris et de ses réseaux de fluides.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la présentation d'un Plan d'investissement de la mandature.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'une stratégie de désendettement.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réalisation d'un audit général budgétaire et financier de la collectivité parisienne.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la communication du taux d'exécution des recettes du budget de fonctionnement 2021.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect des principes budgétaires.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux ajustements demandés par le professionnel du Chiffre après clôture comptable.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au budget 2022 de l'opération "Embellir Votre Quartier" à Ternes-Maillot.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'installation de la VMC dans certains ensembles sociaux de la ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au budget participatif.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à une tarification incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au gel des tarifs municipaux.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes visant à consacrer une partie des recettes de DMTO au désendettement.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'annulation des dettes et aux politiques d'austérité.

Lettre rectificative n° 1.

2021 DFA 61 - États spéciaux d'arrondissements. - Budget primitif 2022. - 2nde délibération.

2021 DFA 60 - DRH - Budget primitif emplois de la Ville de Paris pour 2022.

Lettre rectificative n° 2.

2021 DILT 11 - DFA - Budget primitif 2022 du budget annexe des Transports automobiles municipaux.

2021 DPE 34 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget primitif 2022.

2021 DPE 37 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2022.

2021 DPE 38 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2022.

2021 DPE 35 - DFA - Budget annexe de l'Eau. - Budget primitif 2022.

2021 DPE 36 - DFA - Budget annexe de l'Eau. - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2022.

2021 DASES 89 - DFA - Budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe des établissements de l'Aide sociale à l'enfance.

2021 DASES 288 - DFA - Création, pour l'année 2022, des emplois des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

2021 CAS 1 - Communication relative au budget 2022 du Centre d'action social de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la gratuité des transports en commun pour les personnes sans domicile fixe ayant une domiciliation administrative.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose donc de passer à la discussion relative au budget de la Ville de Paris et de l'état spécial territorial.

Conformément à la Conférence d'organisation, je vous rappelle que la première partie de ce débat verra un orateur par groupe qui s'exprimera cinq minutes. Le débat général se poursuivra ensuite avec l'ensemble des orateurs inscrits, puis viendra la réponse de l'Exécutif. Je vous rappelle que lors du vote, il n'y aura plus ni débat ni interventions, mais une explication de vote préalable de cinq minutes par groupe. Les amendements et les vœux doivent être présentés pendant la discussion générale.

Avant de donner la parole aux différents orateurs et oratrices, je vais introduire cette séance.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, le budget primitif 2022 que nous présentons aujourd'hui est un budget volontariste qui, une nouvelle fois, démontre à nos concitoyennes et à nos concitoyens qu'ils trouveront

toujours à leurs côtés, malgré les tumultes ou les polémiques souvent excessives, une Municipalité présente et à l'écoute, une Municipalité prête à déployer les moyens nécessaires pour remplir son rôle, conformément au suffrage des Parisiens, pour tendre des filets de protection lorsque les effets sociaux de la crise sont là, pour soutenir et accompagner les Parisiennes et les Parisiens lorsque les choses s'améliorent, pour faire de Paris une ville belle et accueillante, tolérante et dynamique, fière et attractive, et pour la guider avec eux dans la transition sociale et écologique. Nous serons toujours là pour eux.

Il faut le rappeler, la crise sanitaire a eu des conséquences exceptionnelles sur les finances parisiennes. Le coût de cette crise est à présent estimé à 1,2 milliard d'euros, 470 millions d'euros d'augmentation des dépenses et 730 millions d'euros de baisse ou d'exonération des recettes pour soutenir les Parisiennes et les Parisiens, l'économie mais aussi l'emploi.

Nous avons fait des choix politiques et nous les assumons. Il fallait protéger la population et nos agents, être aux côtés des plus fragiles pour qu'ils franchissent cette épreuve, aider nos commerçants, nos artisans, nos associations, nos entreprises, nos acteurs de l'économie sociale et solidaire. Il fallait accompagner tous ceux qui font vivre la ville, investir pour soutenir l'économie et l'emploi, tout en continuant à préparer l'avenir.

Mais Paris, comme les territoires urbains, a davantage souffert des conséquences de la crise sanitaire, sociale et économique, notamment au regard de ce que l'on appelle les nombreuses charges dites de centralité de ces territoires urbains.

Le constat, c'est la Cour des comptes qui le fait. Paris a d'abord tenu son rang dans la tourmente. Mais Paris devrait pouvoir compter sur le soutien de l'Etat, au même titre que les autres collectivités territoriales ou que les acteurs économiques au titre desquels nous sommes aussi. Or, l'Etat, loin d'agir en responsabilité et en justice, a poursuivi son désengagement voire l'a accentué tenant Paris éloigné de la solidarité nationale.

Ainsi, Paris, à l'instar de nombreuses autres grandes villes durement touchées par la crise, n'a pas été éligible aux mesures d'aide directe, en particulier la clause de sauvegarde pour les communes.

L'Etat avait annoncé, par ailleurs, un plan France Relance en faveur des collectivités qui, je le rappelle ici, assurent 70 % de l'investissement public en France. Or, l'Etat n'a pas été à la hauteur malgré l'ampleur des crédits du plan de relance européen, pour lesquels la France recevra 40 milliards d'euros. Pour la Ville, le montant attribué, vous le jugerez par vous-mêmes, est fort décevant : il est de 34 millions d'euros, alors que la Ville a investi 1,5 milliard d'euros en 2021. Ce montant correspond à 2 % seulement de notre investissement.

La Cour des comptes souligne les limites de la territorialisation du plan de relance, l'insuffisante articulation entre les différents contrats et la regrettable prééminence de l'infantilisme méthode de l'appel à projets.

Tenu loin des dispositifs de soutiens étatiques versés selon des intérêts politiques bien compris, Paris voit en outre les dotations de l'Etat continuer de diminuer. La dotation globale de fonctionnement ne sera plus que de 14 millions d'euros en 2022 et, en 2023, la dotation globale de fonctionnement sera même nulle.

Parallèlement, le poids de la péréquation horizontale ne cesse de s'amplifier, atteignant des niveaux insoutenables et sans plus aucune corrélation avec le poids économique de Paris dans la richesse nationale. Dans son principe, la péréquation...

On va pouvoir allumer le micro de Mme DATI qui a l'air d'être repartie pour...

Oui, à l'Assemblée nationale, on note absolument toutes les interventions. Je suis d'accord et comme cela se passe ainsi à l'Assemblée nationale, faisons en sorte que l'on entende vraiment les interventions de Mme DATI.

(Intervention de Mme DATI hors micro inaudible).

Je propose d'ailleurs que ceux qui prennent en compte la séance pour en faire le compte rendu, comme cela se fait à la séance de l'Assemblée nationale, puissent écrire les interventions de Mme DATI. Donc je demande aux fonctionnaires de la séance, et je sais que cela ne va pas être facile pour eux, d'enregistrer et de noter absolument toutes les interventions pour qu'elles soient connues des Parisiennes et des Parisiens et qu'elles figurent dans le compte rendu de séance.

Je laisse le temps aux fonctionnaires de pouvoir noter toutes les interventions.

(Autres interventions hors micro inaudibles).

Très bien, vous notez.

Parallèlement, le poids de la péréquation horizontale ne cesse de s'amplifier, atteignant des niveaux insoutenables et sans plus aucune corrélation, je l'ai dit, avec le poids économique de Paris dans la richesse nationale...

Vous aurez tout le temps de vous exprimer et nous aurons tout le loisir de vous entendre sans vous interrompre.

Dans son principe, la péréquation vise donc à lutter contre les fractures territoriales et nous en partageons naturellement la finalité. Toutefois, comme le rappelle très justement l'article 9 de la Charte européenne de

l'autonomie locale, les mécanismes de péréquation ne doivent pas réduire la liberté d'option des collectivités locales dans leurs propres domaines de responsabilité. Nous en sommes loin.

Le montant des dépenses de péréquation que Paris règle désormais représente 53 % de l'effort de solidarité financière au niveau de l'Ile-de-France, et plus de 22 % de l'effort de solidarité au niveau national. Pour la troisième année consécutive, le solde des relations financières avec l'Etat est déficitaire pour Paris : nous versons 140 millions d'euros de plus que nous ne percevons de l'Etat. Notre liberté d'option est donc chaque jour un peu plus jugulée par l'Etat.

Enfin, en 2022, la dépense cumulée pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de percevoir les allocations individuelles de solidarité, compétence transférée par l'Etat aux collectivités - je pense bien sûr au R.S.A., à l'A.P.A. et à la P.C.H. prévus par la loi - ce montant est estimé à 595 millions d'euros. Dans le même temps, les compensations que nous avons perçues à la Ville par l'Etat sont inférieures à 460 millions d'euros. L'Etat est donc, sur la part des compétences transférées obligatoires, redevable à la Ville de 135 millions d'euros pour la seule année 2022. Au total, depuis 2014, la dette sociale de l'Etat s'élève ainsi à 1,2 milliard d'euros.

Perte du lien fiscal entre les citoyens et le territoire, réforme fiscale destinée à restreindre les marges de manœuvre des collectivités en opposition avec le principe de libre administration des collectivités territoriales, non-compensation des allocations individuelles de solidarité, décision imposée non concertée et non compensée pesant lourdement sur les finances des collectivités, baisse des dotations, augmentation continue des péréquations : la tendance observée depuis plusieurs années se confirme, et est d'ailleurs dénoncée par nos associations d'élus, toutes les associations d'élus, qu'il s'agisse notamment de l'Association des maires de France ou encore de "France Urbaine". Cela a été amplifié par le désengagement de l'Etat face aux conséquences de la crise sanitaire sur les finances de la Ville.

La décentralisation est profondément remise en cause partout en France, et Paris est sacrifié sur l'autel d'une action guidée par des choix d'intérêt et politiciens. Faut-il rappeler que la légitimité de la puissance publique découle de la recherche du bien commun, de l'élection et non pas d'une somme d'intérêts particuliers qui n'auraient rien à voir avec les engagements pris lors de l'élection ? Faut-il rappeler que le principe de libre administration des collectivités est inscrit dans la loi française ?

Deuxièmement, le budget 2022 tient compte de ce contexte et réaffirme nos choix politiques. Il s'inscrit à la fois sur une reprise des recettes de fonctionnement, 2,3 % de plus, et sur une augmentation des dépenses, 2,2 %, par rapport au budget primitif de 2021.

Ce budget permettra notamment de financer les dispositifs de solidarité obligatoire, mais aussi les dispositifs facultatifs avec le maintien, par exemple, de notre contribution au C.A.S.-V.P., à hauteur de 369 millions d'euros, pour accompagner les Parisiennes et les Parisiens les plus fragiles qui subissent les conséquences économiques et sociales de la crise.

Ces politiques sociales sont incarnées par la création au sein de la Ville d'une nouvelle Direction des solidarités avec un ancrage territorial renforcé. Les créations d'une Direction de la santé publique et d'une Direction de la transition écologique et du climat partent d'un même constat : la santé humaine, la préservation de notre environnement doivent être la boussole de nos politiques.

Notre Ville s'organise donc pour cela. Les moyens humains et les budgets nécessaires ont été alloués, afin de concevoir, de penser, de mettre en œuvre des actions nécessaires pour prendre soin de nos concitoyens, veiller à leur bien-être et accélérer la transition écologique et sociale. Nous voulons intégrer les risques sociaux, sanitaires, environnementaux dans le périmètre de la protection sociale de la Ville.

La proximité, la territorialisation de l'action publique municipale confient désormais aux maires d'arrondissement davantage de pouvoir et de moyens, en matière de propreté avec notamment une enveloppe augmentée de 12 millions d'euros, d'entretien et d'embellissement des quartiers, de tranquillité et de sécurité, d'animation de la vie locale.

J'aimerais bien sûr maintenant vous parler de celles et ceux qui font vivre notre Ville, de nos agents, et je veux ici remercier Marie VILLETTE, la Secrétaire générale, et à travers elle l'ensemble des agents de la Ville.

Un budget n'est rien sans les agents qui le mettent en œuvre. J'aimerais le rappeler à l'heure où, comme avant chaque échéance électorale nationale, ressortent des clichés éculés, des chiffres toujours plus élevés de postes de fonctionnaires à supprimer, à passer à je ne sais quel comité de la hache. Le dénigrement du travail des fonctionnaires, des agents publics est par ses excès une menace directe pour notre modèle social, et donc pour la cohésion de notre société. Dénigrer les agents publics, questionner leur utilité même, c'est mettre en cause leur engagement au service de l'intérêt général. Et c'est à l'évidence ajouter de la fracture à une société qui n'en a pas besoin.

Je veux, au contraire, ici remercier les fonctionnaires du service public municipal pour leur engagement pour Paris, pour les Parisiennes et pour les Parisiens. Nous serons à leurs côtés pour favoriser leur pouvoir d'achat, pour leur donner de meilleures conditions de travail, pour atteindre l'égalité réelle des rémunérations entre les femmes et

les hommes, et dans le cadre du dialogue social, que je sais être nourri, les protéger au mieux des impacts des lois visant à défaire le statut de la fonction publique.

Un budget, ce sont des choix politiques, des réalisations concrètes, des femmes et des hommes qui les incarnent.

Enfin, la politique d'investissement, elle maintient un rythme ambitieux.

Un budget, ce sont aussi des actes.

Et les actes, les voici : 473 millions d'euros sont dédiés aux politiques du logement en 2022. Au total, ce seront 115.000 nouveaux logements sociaux qui auront vu le jour depuis 2001, 5.000 logements qui sont rénovés chaque année, 1.000 logements qui seront vendus à moitié prix grâce à l'organisme foncier qui va œuvrer d'ici à 2026.

Ce sont des actes aussi avec de grands projets emblématiques d'aménagement qui seront lancés, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville.

Je pense aux travaux portant sur les espaces verts, la voirie, le grand projet de renouvellement urbain de la porte de Vincennes, le financement des équipements de la Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul", la deuxième phase de rénovation du parc André Citroën, la rénovation et l'entretien du parc des Buttes-Chaumont, le financement des équipements de l'espace public de la Z.A.C. "Python-Duvernois".

Je pense aussi au projet emblématique de la porte de la Chapelle, futur site olympique pour Paris 2024 avec la nouvelle Arena, ainsi que des gymnases de proximité pour les habitants.

Des actes encore avec 105 millions d'euros pour l'entretien, la valorisation et l'aménagement de l'espace public. Avec "Embellir votre quartier", nous transformons nos rues, nos places, nos quartiers, notamment pour remettre de la nature en ville.

Les portes de Paris commencent leur mue : la porte Maillot, la porte de la Villette, la porte d'Aubervilliers, la porte de Montreuil, la porte de la Chapelle.

Nous continuerons à faire toujours plus de place aux piétons avec des "Rues aux écoles", des "Rues aux enfants", avec le lancement de la zone à trafic limité dans Paris Centre, des trottoirs élargis et sécurisés.

Nous encourageons le vélo, en poursuivant la pérennisation des pistes cyclables et en lançant le nouveau Plan Vélo doté de 250 millions d'euros pour une ville 100 % cyclable. Treize aménagements cyclables doivent entrer en chantier en 2022.

Au total, 1.650 millions d'euros seront investis, dans une stratégie soutenable et maîtrisée financièrement, pour accélérer la transition sociale et écologique de notre économie vers le modèle économique et social le plus local, le plus juste et le plus respectueux de l'environnement.

Voilà pour les actes.

Mesdames et Messieurs, il ne faut jamais oublier que les investissements réalisés par la Ville, outre ses effets pour le bien-être des habitants sur la transformation de Paris au regard de l'urgence climatique, sur l'économie et l'emploi, participent aussi de l'enrichissement de la collectivité parisienne.

Ainsi, la dette, certes, a progressé entre fin 2014 et fin 2020, comme le déplore obsessionnellement l'opposition. Le patrimoine de la Ville, lui, a augmenté sur la même période de 15 milliards d'euros, passant de 25 à 40 milliards d'euros. Je dis bien 15 milliards d'euros de plus sur le patrimoine de la Ville, un totem et des actes.

Et nous ne parlons pas de la dette évitée, de cette dette climatique que nos investissements vigoureux viennent chaque jour minorer. Cette dette-là, cette dette vis-à-vis des générations futures, nous n'en entendons jamais parler. Et nous, nous portons cette conviction que les générations futures doivent être accompagnées par des politiques d'investissement que nous anticipons, pour qu'elles aient la possibilité d'imaginer un avenir dans Paris, qu'elles puissent vivre dans une ville qui se soit adaptée aux changements climatiques. Chose que vous voulez continuer à ignorer et chose que vous voulez faire reposer sur les générations futures. Nous sommes ici, cette majorité, des gens responsables, des gens engagés et investis. Cette dette climatique est la dette que nous voulons aussi traiter !

En dépit de l'effacement de l'Etat, irresponsable, nous nous engageons avec ce budget à accompagner la sortie de crise, car c'est aujourd'hui que les Parisiennes et les Parisiens ont besoin de nous. Et toujours mieux préparer Paris face aux défis et aux crises, c'est ce qu'ils nous ont demandé.

Alors je voudrais remercier toute mon équipe. Je voudrais remercier bien sûr mon premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, remercier Paul SIMONDON, remercier Antoine GUILLOU. Je veux les remercier pour ce travail qu'ils ont fait.

Je veux remercier l'ensemble des adjoints de mon Exécutif d'avoir aussi contribué évidemment à l'amélioration de la proposition que nous avons faite.

Je veux remercier les présidents de groupe de ma majorité, et aussi celles et ceux qui, au-delà du spectacle que parfois ils livrent dans cette salle, ont également accepté, en tant que maires d'arrondissement, majorité comme

opposition, d'accompagner parce qu'au fond un grand nombre d'entre vous, je le dis ici, heureusement a le sens des responsabilités.

Je veux aussi remercier l'administration, je l'ai dit Marie VILLETTE, l'ensemble du Secrétariat général, mais aussi bien sûr la Direction des Finances et la Direction des Ressources humaines pour le travail qu'ils ont fait à nos côtés.

Donc, mes chers collègues, avoir démontré notre engagement dans un contexte aussi complexe, aussi difficile et avec aussi peu de soutien de l'Etat, je vous le dis, c'est aussi notre façon d'honorer le mandat que les Parisiens nous ont donné en 2020.

Je vous remercie.

Discussion budgétaire. - Audition des orateurs principaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vais donc donner la parole à un orateur par groupe pour l'intervention liminaire. S'il y a un dépassement du temps de parole, il est bien sûr autorisé et il sera déduit du temps accordé au groupe lors de la discussion générale.

Je donne la parole à M. Pierre CASANOVA pour le groupe MDE.

M. Pierre CASANOVA. - Merci, Madame la maire.

Quatre points rapidement : premièrement la situation budgétaire, deuxièmement la question de la sincérité du budget, troisièmement l'administration et les agents de la Ville - puisque vous en avez parlé, parlons-en -, quatrièmement la question de la tutelle.

Premièrement, la situation budgétaire.

En effet, on annonce à fin 2022 une dette maximum de 7,7 milliards. Si je puis me permettre, le chiffre exact que nous devrions discuter est plus proche de 9 milliards, car si l'on additionne ces 7,7 milliards à 1,3 milliard de loyers capitalisés, on arrive bien à 9 milliards.

Toujours sur la situation budgétaire, je voudrais qu'on soit conscient, que les Parisiens et les agents de la Ville les premiers en soient conscients car ce sont eux qui paieront en premier, que la charge annuelle de la dette dans cette ville va maintenant s'élever entre 200 et 300 millions d'euros par an.

Toujours sur la situation budgétaire, le Covid. Oui, le Covid. Mais Madame, ce groupe - je sais qu'il n'est pas seul dans cette enceinte - depuis dix ans vous dit qu'il faut bien gérer, car les temps ne sont pas toujours cléments, qu'il faut bien gérer car arrivent des imprévus, arrivent des crises, arrivent des hausses de taux, arrivent des épidémies. Avec, je ne dirai pas entêtement, ce serait disgracieux, mais disons votre constance, vous avez refusé d'entendre ces avertissements. Et maintenant arrive l'imprévu.

Deuxièmement, la question de la sincérité.

Nous mettons en cause la sincérité de ces éléments chiffrés. Nous considérons, notamment mais pas seulement, que les recettes sont souvent surévaluées. Les loyers capitalisés, qui donnent lieu à des correspondances - je dois dire humiliantes pour la Ville puisque vous voilà demandant à une majorité, que vous condamnez quotidiennement sur les ondes, de vous adresser une dispense, une dérogation - se retrouvent dans vos comptes à un montant différent : dans un cas, c'est 150, et dans l'autre c'est 200. Cherchez l'écart de 50.

Les recettes de stationnement, ce n'est pas la première fois mais nous renouvelons notre critique, sont évidemment surévaluées.

J'en viens à mon troisième point et j'essaie de faire le plus vite possible : l'argument de la critique - voire l'insulte, ai-je lu dans une interview au "Parisien" - faite aux agents de la Ville. S'il y a la moindre ambiguïté, non seulement personne ici n'insulte les agents de la Ville mais au contraire nous les entendons. Nous entendons leurs inquiétudes, nous entendons leurs interrogations, nous savons qu'ils seraient les premières victimes d'une banqueroute de la Ville de Paris, nous savons qu'ils seraient les premières victimes de plans de réduction de coûts massifs car les élus n'auraient pas pris leurs responsabilités.

La vérité, Madame, c'est que ce ne sont pas les fonctionnaires qui prennent les mauvaises décisions dans cette Ville, ce sont les élus. Et ce sont les fonctionnaires de la Ville qui paieront l'addition, si cette fuite en avant, si cette cavalerie financière se poursuit.

Alors, le centre et les libéraux vous ont proposé plusieurs fois d'aller jusqu'au bout de la logique participative quand on parle de budget participatif. Plusieurs fois, nous vous avons dit : mais pourquoi consulter les Parisiens uniquement sur les dépenses et jamais sur les économies ?

Alors puisque vous n'avez que les agents de la Ville à la bouche, puisque vous vous faites les protecteurs des fonctionnaires, donnez-leur la parole, proposez à tous les agents de la Ville librement, avec toutes les garanties de maintien et de sécurité de leur emploi, de participer au seul débat qui compte aujourd'hui : comment redresser les comptes ? Moi, je sais que chez les fonctionnaires de la Ville, et ils sont nombreux à nous interpellier, il y a mille

idées, mille initiatives pour rendre ce budget plus équilibré, plus protecteur des intérêts sociaux et des intérêts des Parisiens.

Et pour finir, la menace d'une mise sous tutelle.

J'appartiens à une famille politique qui a lutté pour donner à cette ville l'autonomie. C'est un président de notre famille politique qui a fait qu'on libère la Ville de Paris de l'administration de la Préfecture de la Seine. Moi, je rends hommage à tous ceux qui se sont battus pour cette liberté. Si par votre impéritie, nous revenions en arrière de cinquante ans, ce serait une calamité pour la ville. Et donc je me battraï à la fois contre la mise sous tutelle et surtout contre la mauvaise gestion qui la rendrait inéluctable.

Alors, je vous en conjure, si vous avez un tout petit peu d'attachement pour l'autonomie de cette ville, il n'y a pas d'autonomie politique sans autonomie financière. Gérez cette ville, s'il vous plaît.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous débattons donc aujourd'hui du budget primitif de la Ville pour 2022. Je pressens, j'entends la teneur de certaines interventions, dont la presse s'est déjà fait l'écho. Quand j'entends certains jugements péremptaires, certaines critiques caricaturales, certaines outrances, je me dis que la prise en compte d'un contexte exceptionnel, celui d'une crise sans précédent et des difficultés que rencontre l'ensemble des collectivités locales françaises ne nuirait ni à la droite parisienne ni à notre débat démocratique.

Alors permettez-moi d'évoquer des constats qui émanent de la Cour des comptes sur le contexte national. En effet, il y a quelques jours, la Cour publiait un rapport précis sur l'impact de la crise sanitaire sur les finances locales en 2020 et ce rapport est éclairant à bien des égards. J'en recommande la lecture à l'ensemble des élus puisqu'il objective les faits et permet de remettre un peu de raison et de mesure dans nos débats sur les finances parisiennes.

Que dit la Cour ? Elle nous dit que le choc de la crise sur les finances locales a été bien davantage marqué dans les grandes villes et les départements de plus de 1 million d'habitants. Elle dit aussi que, de manière générale, l'épargne brute des collectivités a connu une baisse de plus de 10 % l'an dernier pour atteindre 35 milliards d'euros, un niveau proche de 2018, et que l'encours de la dette a augmenté pour l'ensemble des collectivités locales françaises autant en 2020 que sur toute la période 2015-2019.

Ce rapport de la Cour des comptes souligne aussi que la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale et la baisse des impôts de production intégrée dans le plan de relance de l'an dernier ont profondément modifié le panier fiscal des collectivités. Leur compensation par une fraction de TVA sans assiette locale renforce la perte du lien fiscal avec le territoire et engendre une exposition accrue à la conjoncture. Voilà la réalité : les collectivités locales sont privées de leur autonomie fiscale et d'une part de leurs ressources. Tous les élus de France le disent.

Et en annexe de ce rapport figure aussi la réponse de "France Urbaine" qui regrette une fois de plus que les collectivités les plus peuplées n'aient pas été ciblées davantage par les dispositifs de soutien, alors qu'elles sont, avec les territoires dépendant de recettes spécifiques, celles qui ont été les plus fragilisées dans leur capacité d'autofinancement. Cela concerne évidemment au premier chef la plus grande collectivité locale de France.

À Paris, comme dans bon nombre de collectivités, nous avons donc dû recourir davantage à l'emprunt pour compenser la baisse de nos ressources et de notre épargne. Il s'agit là d'un choix nécessaire, responsable et assumé, en vue de préparer l'avenir, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises dans cet hémicycle. Et de l'opposition municipale, nous n'avons jusqu'ici entendu ni les propositions de recettes supplémentaires, ni celles de dépenses qu'elle voudrait sacrifier, peut-être cela viendra-t-il aujourd'hui.

Il n'y a pas de mystère. Au-delà de 1.200 millions d'euros engagés par la Ville pour faire face à la crise, Paris subit toujours inexorablement, invariablement, et la Maire vient de le dire, la baisse progressive des dotations de l'Etat couplée à la hausse de la péréquation verticale et horizontale. Un double effet ciseaux qui évidemment impacte très durement les finances de notre Ville.

Cette année encore, les dotations de l'Etat ont été inférieures à nos dépenses de péréquation de plus de 150 millions d'euros. Et à propos du plan de relance, dans lequel je vous rappelle que 10,5 milliards d'euros doivent être affectés aux collectivités locales, les magistrats de la Cour des comptes eux-mêmes ont indiqué qu'ils allaient se pencher sur le sujet pour déterminer quels projets antérieurs à ce programme y avaient finalement été intégrés. Cette analyse fera l'objet d'un nouveau rapport parce qu'il est vrai que la ficelle est un peu grosse.

Ajoutez à cela que, pour une raison que nous ignorons toujours, Paris ne bénéficiera quasiment pas de ce fameux plan prévu par l'Etat. S'il avait fallu punir Paris, le Gouvernement ne s'y serait pas pris autrement, et je pense que cela devrait indigner tous les élus parisiens et pas seulement ceux de la majorité et la Maire de Paris.

Par ailleurs, ce n'est pas la peine d'aller bien loin pour voir le peu de cas fait par le Gouvernement des finances de certaines collectivités territoriales. Si j'en crois les déclarations de la présidente de la Région Ile-de-France, Valérie PÉCRESSE, qui affirmait encore la semaine dernière, je cite : "MACRON se demande toute la journée ce

qu'il peut faire pour me mettre des bâtons dans les roues, y compris financièrement. Il a pillé l'Ile-de-France, il refuse d'investir dans les transports, il refuse de mettre des policiers dans les transports en pensant que cela jouera contre moi."

Il y a quelques jours encore, Mme PÉCRESSE a enfoncé le clou, accusant le Gouvernement de vouloir mettre la Région Ile-de-France à genou. Je la cite : "Le Gouvernement, pour des raisons évidemment totalement politiques et politiciennes, a décidé de venir nous priver de recettes. C'est un Etat impécunieux qui n'a pas les moyens d'aider les régions et qui se sert de la caisse de l'Ile-de-France." N'en jetez plus !

Et pourtant, j'ajouterai que si la crise Covid a impacté durablement nombre de collectivités, elle a aussi produit ses effets sur d'autres structures, telles que les syndicats de transports en commun, et au premier chef Ile-de-France Mobilités. Selon son directeur général, qui est le directeur général de la présidente de la Région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilité va devoir économiser 700 millions d'euros pour équilibrer son budget de fonctionnement en 2022.

Moi, je ne partage ni les options politiques ni la politique régionale de Mme PÉCRESSE, loin s'en faut, mais sur le comportement du Gouvernement vis-à-vis des collectivités locales, elle a raison. Et vous, chers collègues du groupe Changer Paris, partagez-vous les arguments de Mme PÉCRESSE ou ceux de M. MACRON et du Gouvernement ? Il faut choisir. Car dans le rapport financier entre l'Etat et les collectivités, il n'y a pas une vérité en deçà du périphérique et une autre au-delà.

Pensez-vous franchement, au regard du peu de cas fait de Paris, hausse de la péréquation, baisse des dotations, non-remboursement des frais occasionnés par la crise Covid, mise à l'écart de Paris du plan de relance, que nous sommes mieux lotis que la Région Ile-de-France ? Compte tenu de l'honnêteté intellectuelle qui est la vôtre, je n'ose pas le croire.

Mais revenons à notre budget primitif. C'est dans ce contexte général que l'Exécutif parisien a dû l'élaborer. Je tiens à saluer le travail effectué et la discussion menée avec notre groupe. Le moins que l'on puisse dire, c'est vrai, c'est que l'exercice n'était pas simple.

Alors oui, cette année, comme c'est le cas depuis six ans, nous recourons à la procédure des loyers capitalisés. Mais c'est bien le moins au regard à la fois des conséquences désastreuses de la crise sur les finances de la Ville et du peu de soutien du Gouvernement à la Ville de Paris. Le Gouvernement nous indique que cette dérogation ne pourra être accordée à la Ville de Paris au-delà de l'exercice 2022. C'est quand même une étrange conception de la démocratie. Permettez-moi de rappeler que très accessoirement, il y aura une élection au printemps prochain et que ce sera au futur Gouvernement, issu des élections législatives, d'en décider.

Et comme l'a déjà précisé Paul SIMONDON, les loyers capitalisés reposent sur le principe d'une recette d'avance plutôt que de recettes annuelles et ne coûtent pas un seul euro à l'Etat. Oui, il ne s'agit que d'une simple écriture comptable. Cette procédure est permise par la loi, elle n'est pas un cadeau fait à Paris, elle est d'ailleurs limitée dans son montant...

Nous écouterons vos arguments avec intérêt après, Monsieur BOULARD.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un instant, Monsieur le Président, puisqu'on doit vous écouter. On doit vous écouter, voilà.

Vous aurez tout le loisir de dire des choses parce que, dans ce brouhaha, à part le fait que vous interrompiez le débat, ce qui est assez fréquent, je vous assure que vos propos ne sont pas particulièrement audibles. Donc attendez qu'ils le soient quand vous aurez la parole. Et en attendant, nous écoutons respectueusement, parce que c'est le propre de la démocratie, le Président Rémi FÉRAUD.

Et chaque fois que vous intervenez, je demande vraiment que soient allumés vos micros pour que l'on puisse au moins, dans le compte rendu de séance, reprendre les remarques souvent très envolées que j'entends d'ici, et très personnelles aussi que j'entends d'ici à votre égard, cher Rémi FÉRAUD, et qui seront reprises intégralement dans le compte rendu de séance pour que l'on voie comment chacun se comporte dans cette Assemblée.

Rémi FÉRAUD, vous avez la parole, et rien que vous.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Et moi, je n'entends pas les gentillesse qui me sont adressées...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je pense que cela ne vous manquera pas.

M. Rémi FÉRAUD. - Et je ne m'en porte que mieux.

Notre demande des loyers capitalisés est par ailleurs la conséquence d'un engagement fort, celui de la gauche parisienne : c'est l'engagement d'une politique du logement ambitieuse pour atteindre 25 % de logements sociaux en 2025.

Ainsi, le budget qui nous est présenté nous permet de financer les grandes priorités sur lesquelles nous nous sommes engagés devant les Parisiens et de maintenir les mesures de solidarité mises en place pour les plus fragiles touchés par la crise également. D'autres orateurs de mon groupe y reviendront dans le détail.

Je retiens que ce budget est ambitieux dans l'investissement, qu'il est solidaire et qu'il permettra sans augmenter les impôts en 2022, c'est-à-dire en préservant le pouvoir d'achat des Parisiennes et des Parisiens, de financer les priorités de la mandature, au premier rang desquelles, parce qu'il y a urgence, la transition écologique et une vraie politique sociale.

Oui, nous allons continuer à développer les cours Oasis, à pérenniser les coronapistes, à créer de nouvelles pistes cyclables, à créer des places de stationnement de vélo sécurisées, à végétaliser Paris.

Oui, nous allons continuer à créer des "Rues aux écoles", à poursuivre les travaux du tramway, à aménager les portes de Paris, à la Chapelle, porte de Montreuil, porte Maillot.

Oui, nous allons aussi continuer à construire des logements sociaux, parce qu'il en manque toujours, et à développer le service public municipal car c'est impératif en cette période difficile.

Et ce budget prévoit aussi des embauches, là où c'est utile et là où nous nous sommes engagés à le faire. Pour les nouveaux équipements municipaux, bien sûr, mais aussi pour la sécurité avec la montée en puissance de la police municipale, pour laquelle 138 embauches supplémentaires sont prévues l'an prochain, comme pour la propreté. Pour la sécurité des Parisiens ou pour l'entretien de Paris, nous agissons, nous tenons nos engagements et ce budget en porte la marque.

Le groupe Paris en commun a déposé, parfois avec d'autres groupes de la majorité, un certain nombre d'amendements à ce projet de budget. Ils portent sur des sujets qui nous tiennent particulièrement à cœur.

Je pense notamment au soutien à la culture, pour lequel nous demandons un montant supplémentaire de 200.000 euros, afin de soutenir les acteurs culturels.

Je pense à la végétalisation de l'espace public, ainsi qu'à l'agriculture et à l'alimentation durable.

Je pense encore à la lutte contre la précarité énergétique, pour laquelle nous demandons, avec le groupe "Génération.s" et le groupe Ecologiste de Paris, un effort supplémentaire, afin de venir en aide aux Parisiens qui sont en difficulté financière pour payer leur facture énergétique.

Nous demandons également en commun avec le groupe "Génération.s" un soutien à une campagne de prévention des risques la nuit, suite notamment à la campagne #MeTooBar.

Je veux saluer l'écoute de l'Exécutif et la concertation menée, en particulier par Paul SIMONDON et Antoine GUILLOU.

Nous savons que la situation à laquelle nous sommes confrontés est grave, mais elle nous oblige aussi en responsabilité à faire preuve d'audace, de courage, pour protéger les Parisiens, pour préparer l'avenir, pour accompagner la reprise qui se profile et que nous ne devons en aucun cas décourager par une politique d'austérité. C'est cette ambition qui a prévalu à l'élaboration de ce budget, c'est l'essence même des dispositions qui nous sont présentées ici.

Pour notre part, et n'en déplaise à certains et certaines, la campagne des élections municipales est terminée et derrière nous. L'heure est désormais à l'action déterminée et la présentation de ce budget pour 2022 le prouve. Les élus du groupe Paris en Commun, comme et avec les autres groupes de la majorité, y prendront toute leur part et ce budget nous engage pleinement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Rémi FÉRAUD.

Je donne la parole à Mme DATI pour le groupe Changer Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, aujourd'hui les Parisiens plus que jamais sont inquiets, inquiets de votre projet de budget 2022. De nombreux signes nous font penser qu'il est insincère. Insincère au point que sa section de fonctionnement sera déséquilibrée, ce qui évidemment entraînera l'illégalité de l'intégralité du budget.

Depuis trop longtemps, vous vous exonérez totalement des principes budgétaires les plus fondamentaux. D'ailleurs, nous déposerons un vœu, afin de vous faire respecter la règle d'or des finances locales que vous contournez allègrement, comme vous l'a rappelé d'ailleurs le 25 novembre dernier, un courrier des Ministres des Finances et des Collectivités locales. Vous dépensez sans compter, sans réfléchir, et ensuite seulement vous regardez combien il manque et puis vous inscrivez ce dont vous avez besoin.

De la dette à n'en plus finir, des recettes aux montants déconnectés de la réalité et bien sûr pour finir, les loyers capitalisés. Cette manœuvre consiste à faire les poches des bailleurs sociaux pour boucher les trous des vôtres, avec les conséquences graves que nous connaissons puisque chaque jour l'actualité nous démontre l'état dégradé des logements sociaux aux dépens de l'hygiène et de la sécurité des locataires.

Alors que l'économie de la capitale est fragilisée par la crise, alors que la crise sanitaire connaît une nouvelle vague épidémique, alors que votre politique fiscale fait fuir toujours plus de Parisiens, vous prévoyez pour 2022 des recettes de fonctionnement de 8.762 millions d'euros. C'est 162 millions d'euros de plus que les recettes engrangées

en 2019. 2019, dernière année avant la crise sanitaire, une année qui de surcroît avait atteint des niveaux exceptionnels. C'est simple, jamais Paris n'avait reçu autant de recettes qu'en 2019. Prévoir 162 millions d'euros de plus qu'en 2019, c'est donc invraisemblable et insincère, et donc irresponsable.

Dans le détail, et je m'associe aux propos de mon collègue M. CASANOVA, premier exemple : le stationnement pour lequel vous prévoyez recouvrer 379 millions d'euros en 2022. Pourtant, lors de l'année record de 2019, sans crise, sans coronapistes, avec plus de places en surface, vous en prévoyez beaucoup moins, seulement 330 millions et vous n'aviez récolté que 237 millions d'euros, parvenant péniblement à 70 % des objectifs. Ce sont des éléments qui nous ont été donnés par votre ancienne Secrétaire générale. Dans le contexte actuel, réaliser les prévisions de 2019 semble donc impossible et intenable.

Peu importe que la Ville commence à supprimer la moitié des places de stationnement, peu importe que les terrasses estivales occupent 9.000 places la moitié de l'année, en dépit du bon sens, vous prévoyez encore plus de recettes de stationnement, la seule hausse des tarifs ne le justifie pas.

Mais ce n'est pas le plus effarant. Nous avons une preuve supplémentaire que vous ne fondez pas le budget sur la réalité mais sur vos besoins. Le débat d'orientations budgétaires de novembre mentionnait expressément les nouvelles recettes du stationnement des deux-roues. Puis vos adjoints ont reconnu qu'ils ne pourraient pas faire payer les deux-roues avant septembre 2022. Donc vous auriez dû modifier les prévisions de recettes de stationnement. Eh bien non, aucune modification ! Votre budget n'a aucun rapport avec la réalité. Votre budget, je le répète, n'est pas sincère.

Second exemple : les recettes de la taxe de séjour.

Le secteur du tourisme est l'un des plus touchés par la crise sanitaire, mais vous prévoyez les recettes au même niveau qu'en 2019 : 95 millions d'euros. Le dernier état d'exécution budgétaire que nous avons récupéré, fourni par vos services, montre qu'au 30 novembre 2021, seuls 27 millions d'euros de taxe de séjour ont été encaissés, c'est-à-dire moins de 30 %. Pourtant, vous maintenez les prévisions irréalistes.

Ici aussi, votre budget laisse pantois. Entre le débat d'orientations budgétaires et aujourd'hui, le monde entier a vu avec angoisse l'apparition du nouveau Omicron, sauf la Ville de Paris. Même si ce variant disparaissait, le tourisme des premières semaines et peut-être celui des premiers mois de 2022 seraient forcément réduits. Ce constat vous a-t-il conduits à modifier vos prévisions de recettes ? Non. Votre budget n'a aucun rapport avec la réalité et donc, je le répète, il n'est pas sincère.

Alors, au regard des résultats des années précédentes, nous estimons qu'il manque entre 100 et 400 millions d'euros au budget de fonctionnement car plus qu'une insincérité, nous pensons que ce qui caractérise le budget de fonctionnement, c'est son déséquilibre.

Premier indice : votre ambivalence sur les loyers capitalisés. Nous pensons que vous ne saviez pas jusqu'à la dernière minute combien il vous manquerait pour équilibrer votre budget. Cela explique qu'au lieu de les arrêter fin 2020, puis en 2021, comme vous vous y étiez engagés, vous avez été contraints de les réactiver en catastrophe. Encore un engagement non tenu. Remarquez, on n'en est plus à un près, on l'a vu pour la présidentielle et les primaires.

Deuxièmement, comme vous ne saviez pas quel montant exact demander ou plutôt avouer, d'abord ce que nous avons eu dans le débat d'orientations budgétaires sur une durée indéterminée, c'était entre 500 et 830 millions d'euros. Puis entre 200 et 220 millions d'euros pour la seule année 2022, selon votre adjoint aux finances lors du dernier Conseil. Puis finalement le Gouvernement ne vous a octroyé que 150 millions d'euros. Mais pourquoi aviez-vous déjà commencé à conventionner pour 350 millions d'euros ? Aviez-vous prévu en réalité ces 350 millions d'euros pour boucler votre budget de fonctionnement ? Le Gouvernement vous a empêché cette manœuvre grossière. Pourquoi, entre le débat d'orientations budgétaires de novembre et aujourd'hui, 200 millions d'euros sont apparus par magie en recettes d'investissement ? Avez-vous pour autant diminué l'autorisation d'emprunt entre ce débat et le budget primitif ? Non.

Second indice : la dette. Cette année encore, les vannes sont grandes ouvertes : 905 millions d'euros d'autorisations de crédit ; cela représente l'intégralité de l'endettement de la Ville entre 1977 et 2001. Prévoyez-vous de présenter un programme d'investissement de la mandature ? Non. Toujours rien à l'horizon. A quoi sert cet argent ? Nous sommes la seule collectivité de France à ne pas avoir voté ce programme d'investissement de la mandature. La réponse est simple. Vous avez besoin d'emprunter près de 1 milliard d'euros pour équilibrer votre budget global. Un milliard d'euros !

En conclusion, je persiste à dire que votre budget est insincère, qu'il est déséquilibré et qu'il conduit la Ville au gouffre financier. Nous appuyons notre démonstration sur les chiffres des années 2020 et 2021, car 2022 s'inscrit à la fois dans la continuité de votre politique et dans la continuation de la crise sanitaire. Sans les loyers capitalisés, la section de fonctionnement du budget 2020 de la Ville aurait présenté un déficit de 112 millions d'euros. Le budget 2021 aurait également été en déséquilibre sans ces loyers capitalisés.

Par une lettre du 9 décembre 2021, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre des Comptes publics nous répondent par écrit, je cite : "Nous ne pouvons que confirmer votre affirmation", l'affirmation de notre

groupe. Donc nous avons raison depuis longtemps. Or, cette année encore, vous avez à nouveau recours aux loyers capitalisés, d'ailleurs lors du débat d'orientations budgétaires vous espériez 200 millions de plus.

Le constat est net et lapidaire : oui les finances de la Ville sont profondément dégradées, oui la mise sous tutelle vous menace, oui de fortes hausses d'impôts menacent les Parisiens car votre budget 2022 n'est que le nouvel épisode d'une course folle vers l'abîme.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, nous entamons ce débat budgétaire en plein cœur de la cinquième vague de Covid-19, cette épidémie qui rythme désormais le quotidien des Françaises et des Français. Si les années 2020 et 2021 avaient fortement été marquées par une crise économique, sanitaire et sociale d'ampleur entraînée par la pandémie de Covid-19, nous devons craindre que celle-ci continue à impacter l'année 2022. Dans ce contexte, et comme pour une majorité de collectivités françaises, l'exercice budgétaire se transforme en un défi périlleux, tant il nous revient de soutenir les Parisiennes et les Parisiens les plus touchés, tout en conservant l'ambition d'une véritable transformation de la ville.

Cette année, le budget primitif a donc une saveur un peu différente que les années précédentes car nous sommes à un moment décisif de la mandature : c'est le moment où nous devons choisir entre nous donner une chance de répondre à l'urgence climatique et sociale ou renoncer à investir dans la transformation écologique de Paris. En effet, nous sommes à un moment d'urgence absolue.

Je rappelle quand même certains constats car c'est bien de cela dont nous parlons : accélération du changement climatique sans aucun retour en arrière possible, disparition à une vitesse inédite d'un nombre incroyable d'espèces vivantes, enchaînement catastrophique des aléas météorologiques, accroissement perpétuel des inégalités sociales, insécurité alimentaire et énergétique, paralysie des pouvoirs publics qui préfèrent miser sur la relance.

Les écologistes alertent depuis des décennies sur l'ampleur de la catastrophe en cours et sur l'urgence d'agir de manière globale et locale. Cela aurait pu être notre slogan de campagne, nous le répétons à nouveau ici, ce mandat est le dernier mandat pour le climat. Nous nous situons à un moment charnière car renoncer maintenant à investir dans ce qui permet la résilience de notre ville, c'est renoncer pour toute la mandature.

On ne va pas se le cacher, les chantiers d'ampleur, les projets d'aménagement bénéfiques aux Parisiennes et aux Parisiens, qui ne seront pas démarrés en 2022, risquent de ne jamais voir le jour pendant cette mandature. Or, nous portons avec cette majorité un projet ambitieux pour notre ville qui permettra à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens de vivre mieux dans le Paris de demain. L'urgence est donc telle qu'elle ne peut s'affranchir d'une volonté manifeste d'investir dans la transformation de la ville. Cela fait en effet des mois que les écologistes appellent à une véritable stratégie d'investissement à Paris.

Vous nous avez fait la démonstration de nombreuses grandes communications ces derniers mois : développement durable, attractivité économique, égalité femmes-hommes, Plan Vélo. C'est pourquoi les écologistes appellent à ce que l'investissement, les moyens mobilisés en face de ces communications soient au rendez-vous.

Quand nous présentons un Plan Vélo d'envergure, chiffré à hauteur de 250 millions d'euros sur la mandature, cela signifie que la Ville a décidé d'en faire une de ses principales mesures politiques de transformation du paysage urbain et nous nous en félicitons. Cela signifie aussi que les budgets annuellement présentés doivent faire la démonstration de cet engagement. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle mon groupe a déposé un amendement budgétaire pour augmenter l'investissement sur le Plan Vélo et nous permettre d'accélérer son déploiement dès l'année prochaine.

Je vais le redire, nous devons faire face durant cette mandature à un défi réel. C'est pourquoi mon groupe a fait l'effort de faire des propositions ambitieuses, répondant aux enjeux de lutte contre le changement climatique et favorisant la réduction des inégalités sociales. A titre d'exemple, je vous citerai les amendements que nous déposons et cosignons avec le groupe "Génération.s" : 3 millions d'euros pour lutter contre la précarité énergétique, 454 millions d'euros pour renforcer les moyens de la nouvelle Direction de la Transition écologique et du Climat, et enfin la somme de 1,165 million d'euros de fonctionnement et 900.000 euros d'investissements pour amplifier le dispositif "Éco-Rénovons Paris 2".

Il est crucial que la Ville fasse de la rénovation énergétique du bâti parisien sa priorité numéro une pour lutter contre les passoires énergétiques, réduire la facture du chauffage des ménages les plus précaires et adapter nos logements, nos bureaux aux futures vagues de chaleur et aux épisodes de froid que nous connaissons de façon plus intense et plus fréquente. Il nous faut non pas doubler mais tripler le rythme des chantiers à partir de 2030. Nous avons défini cet objectif ensemble dans le Plan Climat et j'en profite pour saluer le travail engagé de mon collègue Dan LERT en la matière.

Mes collègues Alice TIMSIT, Émile MEUNIER et Jérôme GLEIZES vous présenteront nos propositions budgétaires, car les écologistes ont su faire leur travail et nous n'avons pas manqué d'idées pour rehausser le niveau de ce budget, pour l'orienter sur les priorités écologiques et sociales, pour notamment soutenir l'insertion par l'emploi.

Voilà un an que nous votions le vœu du groupe Ecologiste relatif à la mise en place d'une budgétisation sensible au genre. Je ne vais pas vous rappeler ici l'importance que revêt l'exercice de prendre en compte les critères d'égalité entre les femmes et les hommes dans le choix de financements de l'action publique dans tous les domaines. Je sais que cela fait l'unanimité parmi nous. Néanmoins, le groupe Ecologiste de Paris aimerait véritablement que nos demandes d'informations et de points d'étape ne restent pas sans réponse. Nous déposons donc un vœu en ce sens en ayant bon espoir d'être entendus.

Évidemment, nous mesurons la difficulté de construire un budget dans ces circonstances aussi contraignantes que celles que nous vivons en ce moment, assujettis aux variations des vagues virales. C'est d'ailleurs pourquoi je remercie Paul SIMONDON et Antoine GUILLOU pour les discussions constructives que nous avons eues ensemble. Mais je dois également rappeler que nous mesurons aussi l'importance d'investir massivement pour que Paris puisse faire face à l'urgence écologique.

Nous sommes dans un moment de vérité, un moment où il faut mettre des moyens financiers pour l'écologie. Les impulsions que l'on donne aujourd'hui sont importantes pour la suite, soit on porte aujourd'hui les ambitions pour lesquelles nous avons été élus, soit on se contente d'une certaine vision du renoncement.

Pour finir, je veux rappeler que si personne n'est dupe quant aux objectifs purement politiques qui ont conduit le groupe Changer Paris à suggérer à l'Etat une mise sous tutelle budgétaire de la Ville de Paris, il nous semble que la période que nous traversons doit au contraire être perçue comme une opportunité de changer de modèle économique : nous devons nous affranchir d'une économie qui repose sur le tourisme de masse. Paris peut devenir un modèle de tourisme durable ouvert à tous les publics avec un modèle économique viable ; nous devons aussi nous affranchir d'une économie qui repose sur le fonds de péréquation des D.M.T.O. qui profite de la hausse du prix au mètre carré à Paris, hausse que nous tentons pourtant de renverser.

Pour nous, l'ambition écologique de la Ville doit continuer à se traduire dans le verdissement des investissements. Si nous pouvons saluer des engagements pour la piétonisation des rues, la reconquête de l'importante place occupée par les voitures sur l'espace public à travers la suppression de places de parkings, axe fort de l'engagement du groupe Ecologiste, il faut poursuivre nos travaux et inscrire les changements profonds que l'on souhaite pour l'avenir.

C'est la raison pour laquelle nous portons la volonté que notre majorité oriente davantage ses investissements vers une transformation profonde de notre rapport à la ville, et donc s'inscrive dans une trajectoire de long terme pour le climat et pour une grande justice sociale. C'est la seule solution que nous avons pour faire face à ces crises écologiques à venir qui risquent d'être plus grandes encore que celles que nous connaissons aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Madame la Présidente.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'ai entendu l'opposition qui tente de nous embrouiller, de nous enfumer sur un budget insincère et sur l'augmentation de la dette. Eh bien, cet écran de fumée, c'est avant tout pour éviter de voir une réalité, je dirais même deux réalités : la première réalité, c'est l'augmentation des inégalités qui continuent à s'accroître et la deuxième réalité, c'est une fiscalité qui n'est plus adaptée et qui favorise les plus riches dans ce contexte.

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Laboratoire sur les inégalités mondiales codirigé par Thomas PIKETTY et qui a publié un rapport la semaine dernière. Ce rapport démontre une nouvelle fois que les inégalités s'accroissent et la France n'échappe pas à cette tendance : 1 % des plus riches ont vu leur richesse augmenter et 50 % des plus précaires ont vu leur part diminuer. C'est le modèle économique qui est en cours qui est au service de l'enrichissement des plus riches et au détriment des collectivités territoriales, au détriment du service public.

Nous, ce que nous portons et ce que je ferai comme proposition, Madame la Maire, dans la mission que vous m'avez confiée, c'est de travailler à une fiscalité plus juste, plus progressive selon les revenus et le patrimoine. C'est de dire que l'outil fiscal renforce le financement d'un modèle redistributif à travers le service public et les collectivités territoriales, et donc le service public contribue à réduire les inégalités sociales.

Pour cela, nous avons besoin de l'Etat. Évidemment, une réforme fiscale ne peut pas se faire par les collectivités mais se fait par le Parlement. Et le constat est clair, c'est que les réformes fiscales successives ont transféré le poids de la fiscalité des entreprises et des plus riches vers les classes moyennes et populaires et contribué à l'affaiblissement des services publics.

Alors il y a urgence à changer de paradigme, il y a urgence à répondre à la montée de la précarité, il y a urgence environnementale et il y a urgence face à ce problème de la fiscalité.

Je voudrais dire aussi, Madame la Maire, qu'à la lecture de notre budget, nos recettes sont trop fluctuantes. Ma collègue Fatoumata KONÉ l'a évoqué, nous dépendons des D.M.T.O., qui dépendent elles-mêmes de l'augmentation du coût de vente des biens immobiliers et qui bien souvent ne taxent pas vraiment ceux qui vendent mais plutôt ceux qui achètent.

Je voudrais aussi dire que la taxe de séjour est fluctuante, elle aussi, et que la C.V.A.E. qui est réduite n'est plus vraiment fiable. Enfin, nous avons aussi ce nouveau problème, que Rémi FÉRAUD a évoqué, qui est finalement la suppression de la taxe d'habitation qui est remplacée par la TVA, mais nous connaissons bien les mécanismes de la TVA qui dépend de la consommation et, face à une crise économique, il y a une baisse des recettes de TVA.

Donc aujourd'hui, si nous voulons retrouver - si je prends les mots de Mme DATI - un budget équilibré, sincère et fiable, il faut une réforme fiscale d'ampleur, qui soit progressive et qui aille chercher là où sont les richesses, c'est-à-dire le revenu et le patrimoine.

Je voudrais maintenant venir aux points positifs de ce budget.

Madame la Maire, avec ce budget, vous annoncez une augmentation du nombre d'emplois créés cette année, et même si cela relève beaucoup de la police municipale que nous contestons, cela dit, nous avons de la création d'emplois pour la propreté, pour des services. Et je voudrais dire que la bonne nouvelle est la revalorisation des revenus pour les agents relevant de la catégorie C, même si cette mesure est décidée par le Gouvernement en toute dernière minute et qu'elle n'est pas compensée par le Gouvernement. En tout cas, c'est une bonne nouvelle pour nos agents.

Je voudrais saluer les efforts qui sont faits dans le sport, en particulier l'engagement de la Ville au niveau de la préparation des Jeux olympiques, et dans le budget d'investissement. On partait de bien bas, mais grâce à mes interventions, notamment au moment du débat d'orientations budgétaires, et grâce à la pression amicale que j'ai faite, nous avons maintenant un budget d'investissement dans le sport qui est à la hauteur.

Je voudrais aussi parler de l'action sociale, même si l'Etat n'est toujours pas au rendez-vous dans les compensations qui passent de 68 à 66 % de la part décompensée, mais l'action sociale est encore au rendez-vous.

Je voudrais évidemment évoquer le volet écologiste avec un vrai travail sur la végétalisation, le volet du logement social et d'aménagement qui continue à produire du logement social, et évidemment la création de postes dans la propreté.

Maintenant, les communistes ont une priorité. Ils veulent se faire entendre sur une priorité d'actualité, qui est celle de la santé, et nous portons un amendement fort sur la création de centres municipaux de santé. Nous avons appris que la Croix-Rouge allait fermer ses centres et c'est donc une opportunité et une occasion immédiate d'acheter dès maintenant deux nouveaux centres municipaux de santé dans le 20e et le 13e. C'est le sens de l'un de nos amendements.

Enfin, Jean-Noël AQUA y reviendra, notre deuxième priorité est la question de l'éducation, la question des enfants. Nous regrettons des baisses notables en matière d'éducation qui sont sous l'argument de la baisse démographique. Nous pensons au contraire qu'une baisse de démographie doit amener plus de services pour les enfants. Pour cela, nous faisons des amendements en matière d'emplois et en matière de périscolaire. Je pense notamment aux vacances Arc-en-ciel que nous défendons et aux classes de découverte qui sont un plus pour les enseignants et les élèves.

Voilà, Madame la Maire. J'espère que nos amendements seront entendus. Mes collègues interviendront dessus. Et évidemment, si tout cela se passe bien, nous voterons pour ce budget.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

Mme BÜRKLİ pour le groupe GIP.

Mme Delphine BÜRKLİ, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, voilà des années que le budget de la Ville dérape. La dette a pratiquement doublé, de 4,6 milliards en 2015, elle atteint aujourd'hui plus de 7 milliards d'euros, dans le dos des Parisiens puisque vous expliquez que factuellement le budget est à l'équilibre, ce qui est évidemment faux et hypothèque l'avenir.

En fait, vous et votre entourage avez organisé un mécano complexe, pour ne pas dire incompréhensible pour tout un chacun, visant à dissimuler cette dette abyssale. Si l'Etat ne vous avait pas une nouvelle fois autorisés à avoir recours aux loyers capitalisés, c'est-à-dire à des avances sur recettes de vos bailleurs sociaux qui eux-mêmes s'endettent, vous seriez aujourd'hui dans l'incapacité de faire voter votre budget à l'équilibre. Pour le dire simplement, c'est comme si une banque, face à une famille en surendettement, continuait les yeux fermés à lui prêter de l'argent pour combler les dettes de son emprunt précédent, et donc de faire finalement de la cavalerie financière.

Cette situation ne doit malheureusement rien au hasard. Mon collègue Pierre CASANOVA l'a clairement dit. Tout cela est finalement le fruit d'une politique de court terme, d'une gestion d'image plutôt que de projets, et tout le monde aura compris que vous avez des problèmes politiques que vous ne parvenez pas à résoudre au sein de votre majorité.

Autrement dit, vous êtes arrivée au bout du chemin en matière budgétaire et finalement au pied du mur parce que maintenant vous allez devoir faire des choix. L'artifice comptable des loyers capitalisés, utilisé depuis trop longtemps pour que son usage puisse être qualifié d'exceptionnel, est redoutable. Il est d'autant plus risqué que le Gouvernement vous l'accorde pour une dernière fois cette année.

Si ces dépenses qui avaient creusé la dette avaient au moins été utiles aux Parisiens... Seulement voilà, quand on prend tous les secteurs qui concernent la vie quotidienne des Parisiens, l'accessibilité de l'espace public, la propreté, la voirie, le service rendu aux usagers, la gestion des ressources humaines, les mobilités, les flux de circulation, la gestion des travaux sur la voie publique, là aussi tout cela n'est pas à la hauteur des dépenses budgétaires engagées.

Sans plan d'investissements ni possibilité de recourir aux loyers capitalisés, comment comptez-vous demain gérer financièrement la Ville ? On ne le sait toujours pas, ni votre majorité d'ailleurs, ni les maires d'arrondissement, ni les Conseillers de Paris, ni les Parisiennes et les Parisiens.

Alors oui, la situation d'aujourd'hui est la conséquence d'une absence d'arbitrages clairs et de choix budgétaires hasardeux. Je ne citerai que quelques exemples : le gouffre financier de la Philharmonie de Paris, le fiasco de Vélib' et Autolib', l'annulation du contrat des panneaux publicitaires avec JC-Decaux. C'est sans parler des projets pharaoniques, contestés d'ailleurs sur tous les bancs de ce Conseil de Paris, la tour Triangle et je pense aussi au projet Champ-de-Mars, tour Eiffel, Trocadéro.

Un jour ou l'autre, une dette se paie et les Parisiens la paieront bien malgré eux, sauf ceux qui sont déjà partis. Ils sont 125.000 à avoir quitté Paris depuis ces cinq dernières années.

Si la situation budgétaire est inquiétante, l'argument qui consiste à dire que c'est la faute de l'Etat, qui n'aurait pas compensé à l'euro près, n'est évidemment pas acceptable et entendable.

En revanche, il est vraiment temps d'ouvrir un nouveau cycle pour Paris. Le budget ne doit pas servir à colmater les brèches d'un système qui se craquelle, il doit être le centre de gravité d'une nouvelle représentation de la Ville de Paris au XXI^e siècle, de sa population, de ses missions, de ses fonctions. Nous avons besoin à la fois d'actions courageuses et de regarder en face les recettes nouvelles à développer, mais aussi de remettre à plat les dépenses de fonctionnement.

L'objectif n'est pas de procéder à un coup de rabot, mais bien de sanctuariser les dépenses obligatoires et indiscutables, comme les dépenses de solidarité, et de les distinguer de celles qui sont utiles mais reportables dans un temps où les finances de la collectivité seront plus favorables. En d'autres termes, focaliser la ville sur ses missions premières et prioritaires.

C'est d'autant plus urgent que les indicateurs financiers se dégradent. Il faut renverser la table pour que la Ville prenne un nouveau cap, des axes clairs, pour se concentrer sur l'essentiel, ce qui nécessite une concertation collective des élus que nous sommes, mais aussi des Parisiens.

D'ailleurs, il devrait y avoir unanimité et unité autour de cette idée simple : résorber le plus vite possible la dette parisienne et démarrer un cycle vertueux de constructions, d'aménagements, de travaux avec un seul but en tête, permettre aux Parisiennes et Parisiens de s'épanouir dans cette ville que nous aimons.

Alors, Madame la Maire, il faut une remise à plat, une correction des travers des années précédentes. Vous pouvez choisir d'amender ce budget pour qu'il soit conforme aux principes budgétaires et pour qu'il esquisse des perspectives claires pour les Parisiennes et les Parisiens.

Si vous développez des propositions nécessaires sur la réforme de l'administration parisienne, sur l'amélioration de la propreté, sur l'amélioration de l'accessibilité de l'espace public - là, il y a tellement à faire -, sur la réorganisation et la réorientation des crédits et des instruments au service des Parisiennes et des Parisiens, alors nous pourrions revoir notre position au moment du vote de ce budget. Encore faudrait-il que les discussions d'aujourd'hui fassent émerger une solution alternative à celle que vous nous proposez ce matin.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme Nathalie MAQUOI pour le groupe "Génération.s". Madame la présidente, vous avez la parole.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les rapports scientifiques sur le dérèglement climatique sont de plus en plus alarmants et nous faisons maintenant l'expérience intime de la destruction de la biosphère. Parmi ces rapports, l'étude "Paris face aux changements climatiques" expose deux risques majeurs pour notre ville à l'horizon 2030 : les grandes crues et la

multiplication des canicules. Leurs effets en cascade peuvent rendre difficile le fait d'habiter Paris : arrêt des réseaux d'électricité, d'eau, difficultés encore plus grande pour les plus fragiles.

2030, c'est demain. C'est donc maintenant qu'il faut transformer et adapter notre ville. Nous ne ferons pas la transition vers la société décarbonée sans tracer des lignes de conflits. La production sans limites et destructrice a échoué dans sa promesse. Non seulement ses fruits ne sont pas redistribués, pire, ils ont créé un monde invivable et inhabitable. Alors pour retrouver le chemin de l'habiter collectif, il faut introduire des changements dans nos modes de vie. Et comme ces changements ne seront pas anodins, ils ne se feront pas sans conflits.

Le chemin que nous proposons, comme nous l'avons déjà expliqué lors du débat d'orientations budgétaires le mois dernier, est de créer les conditions d'habiter Paris autour de deux défis : l'attention au quotidien des Parisiens et à la qualité du service public, la préparation de l'avenir de la ville au dérèglement climatique et à ses effets. Pour répondre à ces deux défis, nous avons identifié cinq questions fondamentales.

Dans le Paris du XXI^e siècle, on se déplace comment ? A Paris, les transports sont la première cause des émissions de gaz à effet de serre. C'est à la fois notre levier principal pour adapter la ville au dérèglement climatique et l'un des premiers facteurs pour la qualité de vie, tant le transport peut être cause de temps perdu, de fatigue, de nervosité au quotidien.

Deuxième question, dans le Paris du XXI^e siècle, on habite où et dans quel cadre ? Pour à la fois préparer l'avenir et améliorer notre mode de ville au quotidien, nous devons donc créer et sanctuariser des espaces verts, enlever le bitume des sols pour éviter que la chaleur s'accumule et y planter de la végétation. Nous devons aussi rénover les bâtiments existants pour plus de confort quand il fait froid et chaud, limiter les pertes d'énergie en isolant les bâtiments, raccorder le plus de logements et de bâtiments possibles au réseau de chauffage urbain. De plus, ces rénovations doivent bien sûr permettre aux bâtiments d'être accessibles pour que la ville soit pour toutes et tous. Nous devons aussi créer du logement, si possible à partir de l'existant, par la préemption et la transformation des bâtiments qui étaient consacrés à d'autres activités.

Troisième question, dans le Paris du XXI^e siècle, on mange quoi et on se chauffe comment ? La résilience est inscrite dans la devise de Paris. Elle passe par l'exploitation durable de nos terres agricoles en Ile-de-France, par le soutien aux filières agricoles durables et locales. Elle favorise des modes de coproduction et consommation responsable, elle encourage les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables.

Quatrième question, dans le Paris du XXI^e siècle, comment fait-on du lien entre ses habitants et ses habitantes ? Les plus pauvres sont plus nombreux et encore plus pauvres dans les grandes villes et notamment dans la nôtre. Cela nous oblige à penser nos politiques publiques d'abord en direction des plus fragiles : la gratuité d'usage de nos places, de nos rues, des parcs et jardins, l'accès au logement en particulier pour les jeunes, l'accompagnement des personnes vulnérables et en grande précarité, les dispositifs qui corrigent les inégalités à l'école, le soutien à la culture qui tient une place particulière dans la réduction des fractures sociales, d'autant plus dans la crise que nous traversons. Pour nous, autant le dire clairement, nous priorisons ces liens à leur coût.

Dans le Paris du XXI^e siècle enfin, on décide comment ? En impliquant les citoyennes et les citoyens à toutes les échelles possibles sur les choix et les projets d'intérêt local parisien et métropolitain. Nous avons cette conviction que notre siècle est celui de la gouvernance, du pouvoir partagé.

Pour mettre en œuvre cette vision, sortir de la production globalisée pour aller vers l'habitabilité, nous contribuons à la stratégie budgétaire qui repose sur plusieurs axes : renforcer les recettes, contrôler les dépenses, reconstituer l'épargne brute pour permettre ainsi un haut niveau d'investissements et donc retrouver une capacité de désendettement.

Nous présentons ainsi plusieurs vœux et amendements au budget et au compte d'emploi.

Le premier vœu est pour contribuer sur la question des dépenses futures. La force de notre ville, c'est l'ampleur de son patrimoine. Nous sommes le deuxième propriétaire après l'Etat du foncier parisien. La Sorbonne, le Petit Palais, la tour Eiffel sont un patrimoine inestimable, mais surtout le tissu de bâtiments et le sol accueillant logements et équipements. Pour construire une stratégie budgétaire, il est important d'avoir une vue claire sur ce patrimoine, son état, sa valeur, son bilan en termes énergétiques et d'accessibilité. Cet inventaire doit être communiqué une fois par an à notre Conseil pour éclairer nos débats.

De même, dans une logique de réduire la part importante que représentent les consommations d'eau, d'électricité et de chauffage dans les finances parisiennes, une inspection générale peut être consacrée à nos réseaux, à leur état, aux plans d'entretien. Ce sera une des demandes de notre groupe pour des économies utiles de long terme.

Si nous voulons tenir la trajectoire du Plan Climat que nous avons adopté, et Fatoumata KONÉ l'a rappelé avant moi, les logements privés doivent être rénovés. C'est l'objectif d'un déploiement ambitieux du programme "Éco-Rénovons Paris 2" que nous portons avec le groupe Ecologiste de Paris pour accompagner les petits propriétaires dans les travaux de rénovation énergétique des copropriétés. Il a un double objectif : investir pour préparer l'avenir et traiter le confort au quotidien ; il permet à moyen et à plus long terme de lutter contre les situations de précarité énergétique.

Concernant la précarité énergétique, les alertes sont sérieuses et nombreuses. Nous l'avons tous et toutes vu sur nos dernières factures, les prix du gaz et de l'électricité augmentent fortement ces derniers mois. Cette hausse des prix de l'énergie va se poursuivre dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, pour les habitants et habitantes du parc privé comme du parc social de la Ville.

Avec le groupe Ecologiste de Paris et avec le groupe Paris en commun, nous proposons d'accompagner les ménages en situation de précarité énergétique sans attendre qu'un impayé les fasse entrer dans la spirale de l'endettement, du crédit à la consommation, sans sacrifier leur confort d'habiter. Nous proposons d'augmenter les aides d'urgence de la Ville de Paris pour prévenir la précarité énergétique.

En 2018, nous nous sommes dotés d'un plan ambitieux pour développer l'alimentation durable à Paris. S'alimenter avec des produits de qualité a un impact direct sur la santé. Or, manger des aliments produits localement et par une agriculture durable et biologique a un coût. Pour que tous les Parisiens et Parisiennes y aient accès, le réseau des épiceries solidaires et l'approvisionnement en produits locaux à prix accessible doivent se développer. Cela passe aussi par un soutien en Ile-de-France à l'agriculture durable et biologique.

Enfin, les prix des matières premières et alimentaires suivent la même hausse que les prix de l'énergie. Expérimenter les deux quartiers de lutte contre la précarité alimentaire dans le 18e et 20e est donc une priorité pour 2022. C'est pourquoi nous avons souhaité avec le groupe Ecologiste de Paris renforcer les équipes à la DEVE et à la DAE pour mettre en œuvre cette politique.

Vous connaissez notre attachement, les élus "Génération.s", à l'éducation. Nous intervenons régulièrement dans les conseils d'arrondissement et en Conseil de Paris pour rappeler son importance pour les Parisiennes et les Parisiens, et sa place centrale dans le projet écologique. Nous avons toujours attiré l'attention de ce Conseil sur la diversité des formations et sur l'encouragement à accompagner la coopération à l'école. C'est pourquoi nous portons deux amendements.

Le premier concerne l'Académie du climat, projet phare de cette mandature. Nous souhaitons renforcer son intervention en direction des jeunes déscolarisés ou en situation de fragilité sociale, en dotant l'équipe dans cette première année d'ouverture d'éducateurs et d'éducatrices spécialisés.

Le deuxième concerne l'école Du Breuil. C'est le joyau de la Ville de Paris, elle permet à des jeunes, du CAP au master, à des adultes, de se former aux métiers du jardinage, de l'agriculture urbaine, de la permaculture. Ce sont des métiers qui ne sont pas délocalisables, qui sont indispensables pour notre ville, une métropole qui a pour ambition d'augmenter la place de la végétation et de développer son autonomie alimentaire.

Alors, comme nous avons fait le choix, après de longs débats en 2019, de reprendre la régie de cette école, nous devons en assumer le fonctionnement. Comme je l'ai indiqué au début de cette intervention, nous priorisons les liens au coût, nous priorisons le soutien aux projets qui améliorent le quotidien des Parisiens, et que dire dans cette période où nous recherchons toutes et tous du sens. Nous priorisons le soutien aux projets qui préparent notre avenir en agissant sur le dérèglement climatique. Ce choix est politique, il ne peut être dicté par un pourcentage d'économie de dépenses décidé par l'administration, surtout quand cette pseudo-économie met tout simplement à mal un projet d'établissement.

Pour la culture, pour réduire les inégalités, créer du lien, nourrir les imaginaires, nous proposons de renforcer la mission territoire de la DAC pour soutenir la culture de proximité, et accompagner ainsi la mise en œuvre des projets culturels et la mise en réseau des acteurs culturels de la proximité. Nous serons ravis de voir cette territorialisation se mettre enfin en place en 2022 et nous y serons extrêmement attentifs.

Préparer la ville au dérèglement climatique, améliorer le quotidien des Parisiens, voici les deux défis qui nous ont guidés dans nos propositions budgétaires. Nous espérons que cette contribution sera utile, et en premier lieu à toutes celles et ceux qui souhaitent habiter Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame MAQUOI.

Discussion budgétaire. - Audition des autres orateurs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne à présent la parole aux autres Conseillères et Conseillers.

Mme Johanne KOUASSI pour le groupe Paris en commun.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, le budget 2022 présenté par l'Exécutif est un budget ambitieux et je voudrais revenir ce matin sur les dépenses et investissements faits en faveur des familles.

Tout d'abord, je tiens à souligner que malgré un contexte financier difficile, le budget pour 2022 prolonge l'effort porté depuis 2001 pour élargir l'offre de places en crèche. En 2022, ce sont près de 300 nouvelles places qui seront créées et qui bénéficieront à un grand nombre de familles.

En tant qu'élus de la majorité municipale dans l'action au service des habitantes et des habitants, sur le terrain et loin des polémiques stériles, on le sait, obtenir une place en crèche, c'est crucial dans l'organisation quotidienne

des familles parisiennes. Obtenir une place en crèche, c'est permettre la reprise d'une activité professionnelle, le plus souvent pour les femmes, c'est rendre possible le suivi d'une formation déterminante dans le retour vers l'emploi. C'est l'aide, le coup de pouce qui permet à certaines familles de s'en sortir.

Rappelons-le et soyons-en fiers, Paris est le premier département de France en matière d'offres de places en crèche.

L'opposition aime particulièrement évoquer les familles qui quitteraient Paris en masse. Parlez-vous avec les familles qui ont quitté la Capitale ? Si ce n'est pas le cas, je vous recommande de le faire car c'est très instructif. Souvent, elles sont frappées par la différence en matière d'équipements d'accueil des 0 à 3 ans, bien moins nombreux dans les villes où elles se sont installées. Lorsqu'elles accèdent par chance à un mode de garde collectif, elles remarquent souvent une qualité d'accueil qui n'est pas équivalente à celle qu'elles ont connue à Paris.

Toujours pour faciliter la vie des familles au quotidien, des investissements vont être faits pour refondre le portail Facil'familles. Plus simple, il permettra d'accéder facilement à toutes les informations précieuses aux familles et permettra aussi de mieux connaître les services existants et les aides possibles.

Les dispositifs en faveur de la famille vont être maintenus et seront même revus à la hausse. Pas moins de 3,5 millions d'euros y seront consacrés, notamment pour les activités ludiques des Samedis en Famille. Ceux-ci seront généralisés à tous les arrondissements après le succès rencontré dans le cadre de leur expérimentation.

Là encore, on le sait, c'est essentiel dans la vie des familles parisiennes. Ces actions sont un moyen de partager un moment privilégié entre parents et enfants, un moyen de pratiquer aussi des activités que parfois on ne peut pas faire à la maison, faute d'espace suffisant ou pour des raisons financières. Aller à la découverte de la musique, de la danse, des arts plastiques, voilà ce qui est rendu accessible aux jeunes Parisiennes et Parisiens.

Ces ateliers sont également l'occasion d'échanges avec des professionnels de la petite enfance et de l'éducation. C'est aussi l'occasion d'échanges précieux entre parents qui tombent parfois exactement au moment où l'on en a besoin parce que ce n'est pas toujours simple d'être parents.

À l'école et au collège, cet effort budgétaire se retrouve également avec une attention particulière accordée aux quartiers populaires.

Enfin, œuvrer pour les familles parisiennes, c'est aussi faire en sorte qu'elles puissent se loger. C'est souvent leur première préoccupation. Pour cela, notre effort se poursuit en matière de logement, dans le but d'atteindre 25 % de logements sociaux sur l'ensemble du territoire parisien d'ici 2025.

Peu d'investissements sont aussi stratégiques que ceux que nous faisons pour améliorer le quotidien des familles et permettre aux enfants de vivre pleinement leurs droits et leur éducation. Construire des logements, proposer toujours plus de places en crèche, offrir des activités aux familles, faciliter le quotidien par des mesures concrètes, c'est tout le sens de notre politique et du budget 2022 qui l'accompagne.

Je voudrais donc saluer l'effort considérable réalisé pour aider les familles à faire face aux réalités sociales et économiques particulièrement difficiles de cette période. Loin des caricatures et des postures, j'appelle chacun et chacune à reconnaître cet effort qui continue à faire de Paris une ville résolument aux côtés de ses familles.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Johanne KOUASSI, pour cette intervention excellente.

La parole est à la présidente de la 1ère Commission, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je souhaite commencer mon intervention par deux demandes qui s'adressent à la Maire de Paris.

Je lui demande de bien vouloir fournir à la Commission des finances, au titre du droit à l'information des élus qui est garantie par la loi, un document retraçant de façon exhaustive les flux budgétaires et financiers entre la Ville de Paris et chacun de ses satellites, quel que soit leur statut juridique. Combien d'argent est versé à chacun de ses satellites, par exemple en subvention d'investissement ? Et combien rentre dans les caisses de la Ville, par exemple en recettes de fonctionnement, ce qui serait grave ? Et je vous demande de bien vouloir organiser un vrai débat en Conseil de Paris sur la base de ces données financières. Car en 2022, nous avons une situation à haut risque, où ce qui est décisif dans l'exécution budgétaire risque de se retrouver assez peu dans les documents et beaucoup dans l'obscur tuyauteur entre la Ville et ses satellites.

Ma seconde demande concerne la trésorerie de la Ville de Paris. Nous avons de très bonnes raisons de penser que compte tenu des tensions budgétaires extrêmes de la Ville de Paris, notre Ville rencontre des difficultés très sérieuses en matière de trésorerie. Pour pouvoir nous assurer que tel n'est pas le cas, je vous demande de bien vouloir nous transmettre l'état de ce qui est dans les caisses ou de ce qui n'y est pas, au moins une fois par mois et si possible deux, au vu des situations mensuelles du comptable public. J'avais demandé, dès le début de la

mandature, que ces informations et les informations afférentes sur le coût de la trésorerie pour la Ville nous soient données chaque mois, elles ne nous sont jamais parvenues.

Madame la Maire, comme l'a souligné votre adjoint Emmanuel GRÉGOIRE, ce n'est pas au vu de considérations politiques que devra être prise ou non une décision de mise sous tutelle de la Ville de Paris, mais bien en prenant en compte seulement des données techniques et financières.

Aujourd'hui, je le dis avec regret et en pesant mes mots, ce sont bien des données techniques et financières qui justifieraient la si grave décision d'une mise sous tutelle de la part de l'Etat. En d'autres termes, si les Ministres et le Préfet devaient ne pas le faire, cela serait au vu de seules raisons politiques que nous regrettons.

Et malheureusement, concernant Paris, de la politique, le Gouvernement en a déjà trop fait et depuis trop longtemps, chaque année depuis 2016, bien avant le début de la crise sanitaire, Monsieur FÉRAUD, en laissant dramatiquement dériver les finances de la Ville, se faisant ainsi les complices de la fuite en avant incontrôlée de la gestion budgétaire de Mme HIDALGO.

Bien sûr, cette fuite en avant a été dénoncée par les Ministres successifs et avec une très belle régularité depuis 2016, mais malheureusement, en même temps qu'ils la dénonçaient, les différents Ministres ont laissé faire en autorisant la Maire de Paris à continuer ses graves turpitudes.

Dès juin 2018, Gérald DARMANIN et Gérard COLLOMB soulignaient dans leur lettre que la pratique consistant à inscrire en fonctionnement des recettes issues des loyers capitalisés pouvait justifier l'émission d'une réserve dans le cadre de la certification des comptes de la Ville. Les deux Ministres citaient aussi les propos du Président du Comité de normalisation des normes comptables, selon lesquels la dérogation était constitutive d'une fuite en avant en ce qu'elle permet de contourner la règle d'or de l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement, qui évite évidemment que les dépenses courantes soient financées par la dette. Pourtant, malgré ces avertissements, en 2018, M. DARMANIN a autorisé cette dérogation au vu, je cite, "de l'engagement de Mme HIDALGO de poursuivre la mise en œuvre de mesures de bonne gestion".

L'année suivante, bis repetita. Dans leur lettre de juillet 2019, les Ministres DARMANIN et GOURAULT ont fait un copier-coller de leur lettre de l'année précédente, avec toujours les mêmes avertissements et les mêmes citations concernant la fuite en avant. Mais cette fois, c'est au vu des engagements pris par Mme HIDALGO de, je cite, "maîtriser les dépenses de fonctionnement" - eh oui, sans rires - que les Ministres ont accordé leur autorisation de déroger aux principes budgétaires.

Puis c'est une nouvelle fois en novembre 2020, avec toujours la même lettre, se référant toujours à la fuite en avant budgétaire. Les mots restent, seuls les signataires changent avec cette fois-ci Mme GOURAULT et M. DUSSOPT. Le motif est cette fois en raison des conséquences de la crise sanitaire sur les finances de la sphère publique, mais l'autorisation a été donnée une nouvelle fois.

Et l'on ne peut que déplorer cette nouvelle et si longue lettre en date du 25 novembre 2021 des Ministres DUSSOPT et GOURAULT. Le paragraphe sur la fuite en avant est toujours là et le compteur tourne, puisque depuis le début des dérogations ministérielles, c'est une dérive de plus de 1,2 milliard d'euros que les Ministres ont laissé faire sans broncher.

Oui, on ne peut que s'indigner devant cette fermeté en carton des Ministres qui indiquent qu'ils ne donneront plus d'autorisation en 2022, quand ils ne seront peut-être plus là. En attendant, les Parisiens trinquent et l'Etat, qui aurait seul malheureusement les moyens de stopper le massacre, ne fait rien.

Alors oui, aujourd'hui, je demande à l'Etat de cesser de faire de la politique et de s'intéresser enfin à la réalité des comptes de la Ville de Paris, puisqu'il est le seul à pouvoir le faire en dehors de nous qui allons voter contre ce budget, et cela pour protéger les Parisiens.

Je lui demande de bien vouloir considérer que du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022, en trois ans, la dette de Paris aura progressé de 40 %, que la durée de désendettement est passée à plus de dix-neuf ans et que la Ville s'endette désormais dans des proportions inouïes avec plus de 900 millions cette année, notamment pour rembourser sa dette.

Je lui demande de considérer aussi que, selon les informations fournies aux élus de la 1ère Commission début décembre 2021, 100 % de l'autorisation d'emprunt pour cette année était déjà saturée.

Surtout, et parce que c'est le budget primitif 2022 qui sera examiné par le Préfet, je lui demande de constater que ce budget primitif pour 2022 ne saurait être considéré comme étant en équilibre au sens de l'article L. 1612.4 du C.G.C.T., et cela - cela a été excellemment dit par Rachida DATI notamment - compte tenu notamment de l'ampleur des surévaluations évidentes de recettes.

Car évidemment, Madame la Maire, ce n'est pas pour rien que vous aviez demandé aux Ministres pour cette année 350 millions d'euros de recettes de loyers capitalisés transférés en section de fonctionnement. Le trou de la section de fonctionnement est là, il est dans les 200 millions d'euros, dont les Ministres n'ont pas autorisé cette année la reprise en section de fonctionnement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est à Émile MEUNIER, également président de Commission.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire adjoint aux finances, mes chers collègues, vous le savez, l'une des priorités des écologistes, c'est de faire en sorte que tout le monde puisse se loger à Paris, quel que soit son revenu. Je sais que c'est une priorité partagée par la majorité, mais nous avons déposé deux amendements qui vont dans ce sens, à savoir dans le sens de lutter contre la spéculation immobilière et la hausse du prix de l'immobilier.

Pourquoi ? Parce que malheureusement et malgré nos efforts, c'est une réalité. Ces cinq dernières années, le prix de l'immobilier a augmenté de 36,7 %. C'est-à-dire que si vous avez acheté un 50 mètres carrés il y a cinq ans, vous avez quasiment gagné autant que si vous aviez travaillé pendant cinq ans.

Les causes sont multiples et très honnêtement elles ne dépendent pas que de nous, mais je dirais majoritairement d'un système économique. La hausse drastique de la masse monétaire fait que les investisseurs investissent dans les valeurs sûres et quoi d'autre que l'immobilier à Paris comme valeur sûre, comme valeur refuge, qui fait augmenter le prix.

Des outils existent mais ils ne dépendent pas de nous. Je pense notamment à la fiscalité. La fiscalité sur les logements vacants, qui sont 17 % à Paris, des logements inoccupés et qui viennent retirer du marché du logement autant de mètres carrés qui ne profitent pas aux Parisiens et aux Parisiennes. Il faut augmenter la fiscalité sur la vacance, comme il faut l'augmenter sur la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Je pense aussi, quand les écologistes et la gauche seront de nouveau en responsabilité et je l'espère très vite, que nous ne pourrions échapper à une grande loi d'acquisition et de régulation foncière, car la loi du marché immobilier à Paris ne fonctionne pas et crée des dérives qui provoquent la hausse que l'on connaît.

Enfin, un des outils principaux qu'il faudra repenser et c'est justement l'occasion avec cette élection présidentielle, c'est la place de la Métropole de Paris. Je pense notamment à notre cher Président Sylvain RAIFAUD qui fait un travail formidable. Il va falloir repenser les compétences de la Métropole et l'aménagement du territoire à l'échelle métropolitaine. Pourquoi pas arriver un jour avec un plan local métropolitain pour pouvoir répartir à la fois la densité et les richesses, et donc faire retomber la pression sur le cœur historique, c'est-à-dire Paris.

Tout ne dépend pas de nous, mais quand même beaucoup. Nous faisons et nous faisons beaucoup, mais nous pouvons faire encore et c'est l'objet de nos amendements.

Qu'est-ce que nous faisons ? Nous luttons contre "Airbnb". C'est quasiment 20.000 à 40.000 logements qui, par dérive, quittent le parc des résidences principales au détriment ici encore des Parisiens. Nous avons fait beaucoup d'actions en justice. Nous avons changé le règlement et nous allons encore le faire à ce Conseil de Paris. Je pense que nous pouvons y arriver. Nous verrons dans un ou deux ans, mais tout me laisse à croire que nos efforts vont finir par porter leurs fruits. Et je m'en félicite parce que dans un quartier qui m'est cher, Montmartre, 40 % des immeubles dans des rues entières sont en logements "Airbnb" professionnels et ce n'est plus possible.

C'est également l'encadrement des loyers. Grâce à la loi Duflot et au courage des grandes villes, dont Paris, nous avons mis en place l'encadrement des loyers. Malheureusement, encore 35 à 50 % des annonces sont frauduleuses, c'est-à-dire qu'elles ne respectent pas les règles de l'encadrement du loyer. Malheureusement aussi le pouvoir de sanction et de contrôle ne dépend pas de nous, de la Ville de Paris, mais du Préfet de Région qui, pour quasiment la moitié des logements en fraude, n'a prononcé que 9 sanctions en 2021. Nous avons demandé à récupérer ce pouvoir. Des amendements sont en cours. S'ils ne passent pas cette fois-ci, ils passeront en 2022 quand nous serons en responsabilité.

Ensuite, la production de logements sociaux et de logements abordables est un des principaux leviers. Lorsque vous faites du logement social, de l'O.F.S. ou d'autres modes de logements qui sont anti-spéculatifs, c'est-à-dire quand vous ne faites pas de plus-value lorsque vous les revendez, vous maintenez le prix de l'immobilier à Paris. Nous avons fait un effort considérable en production, Madame la Maire l'a rappelé, avec 115.000 logements sociaux produits depuis 2001.

Et il y a une chose que l'on ne pourra plus faire comme avant, c'est la construction nouvelle. En effet, les Écologistes pensent que nous sommes arrivés quand même à une forme de limite du foncier. On a besoin de préserver le foncier qui n'est pas encore artificialisé pour faire des espaces verts, des espaces de nature pour rafraîchir Paris. Sauf à ce que je me trompe, je crois qu'il n'est pas prévu de construire des logements au-dessus du périphérique. Donc il va falloir construire, mais moins qu'avant...

Écoutez-moi, s'il vous plaît.

Si vous voulez mon avis, je pense que sur les terrains de la Ville, et cela a été le cas notamment avec "Réinventer Paris", on a construit beaucoup trop de bureaux, beaucoup trop de logements libres et pas assez de

logements sociaux. Aujourd'hui, quelque part, on en paye le prix. Enfin, c'est fait. Quel outil nous reste-t-il principalement aujourd'hui ? L'outil de la préemption. Et j'en arrive à notre amendement.

La préemption, c'est ce qui permet, lorsqu'un logement est vendu, à la Ville de le racheter pour en faire du logement social, du logement abordable, et ainsi éviter qu'il ne rejoigne le parc du privé qui, je l'ai dit et je le répète, est soumis à la hausse continue du prix de l'immobilier. Préempter, parce que c'est l'objectif, c'est intervenir sur le marché pour pouvoir réguler ses excès. Aujourd'hui, on a 150 millions d'euros pour intervenir, c'est-à-dire en gros une quinzaine d'immeubles. Des immeubles, il en est vendu 500 par an. C'est-à-dire que 500 immeubles passent soit dans des fonds d'investissement, soit chez des marchands de biens qui parfois dans l'année les revendent et refont la culbute.

Nous avons à Montmartre un exemple concret et récent d'un promoteur - je ne citerai pas le nom mais il est repris dans "Le Parisien" de ce jour ou d'hier - qui a acheté trois immeubles à Montmartre, qui a fait de la réhabilitation couci-couça, qui a surtout viré tous les locataires, qui vend à la découpe et se fait une marge de quasiment 50 %, ce qui fait augmenter le prix du loyer qui est déjà assez cher à Montmartre, avec des conséquences sur le commerce local, etc.

Donc il faut lutter à armes égales avec ces fonds d'investissement. BlackRock, c'est 300 millions d'euros qu'ils veulent investir par an, deux fois plus que nous, et ce n'est que BlackRock et ce n'est que le début. Il faut donc armer la Ville. Pardon de le dire pour un écologiste pacifiste, mais il faut armer la ville pour pouvoir jouer à armes égales avec ces investisseurs et c'est l'objet de notre amendement.

Alors comment le financer ? C'est très simple et cela a été dit, on a les D.M.T.O., les frais de notaire qui sont une sorte de rente indue. Évidemment, il y a un roulement de vente que l'on mérite quelque part en tant que fiscalité, mais quand l'immobilier a pris 40 %, on voit bien que cette surinflation est une rente qui peut demain disparaître. On l'a vu avec le Covid ou s'il y a un jour une crise de l'immobilier. Que doit-on faire de cette dynamique des D.M.T.O. ? On ne doit pas payer nos fonctionnaires avec, on doit préparer l'avenir, ce qui veut dire acquérir du foncier, ce qui veut dire préempter pour pouvoir faire des logements abordables à Paris.

Enfin, un deuxième amendement, qui permet de lutter contre la spéculation et qui est plus précis, concerne le quartier Sainte-Marthe dans le 10^e arrondissement, un arrondissement cher aux Écologistes et à notre adjoint aux finances. Il y a dans deux rues de ce quartier une tradition artistique, commerçante et artisanale qui date maintenant de quasiment un siècle et qui est mise en péril, parce qu'ici aussi les spéculateurs, les investisseurs, les fonds d'investissement y voient une opportunité de faire leur plus-value. Et nous, la Ville de Paris, au même titre que pour les logements, nous voulons intervenir sur ce marché du commerce et de l'artisanat. Pourquoi ? C'est pour pouvoir sauver l'identité de ce quartier, sauver la pratique culturelle et la production artistique à Paris. Pour cela, de la même manière, il va falloir préempter et négocier avec le propriétaire actuel pour pouvoir racheter les murs et proposer des fonds et des loyers qu'il soit possible de payer pour ces artisans et ces artistes, qui sinon n'auraient pas les moyens financiers de se loger dans ce quartier. C'est l'objet de notre amendement pour 8 millions d'euros.

Pour l'amendement de l'augmentation du compte foncier, je précise que c'est 100 millions d'euros. Cela peut paraître une somme, mais tous les experts disent que pour intervenir efficacement sur le marché parisien, il faudrait en réalité 1,5 milliard d'euros pour pouvoir jouer vraiment d'égal à égal avec les investisseurs et maîtriser le foncier parisien. Cent millions d'euros que l'on finance sur la dynamique des D.M.T.O., cela paraît raisonnable et je pense que nous pouvons toutes et tous nous mettre d'accord dessus.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président MEUNIER.

Je donne maintenant la parole à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, pour la deuxième année consécutive, le budget de la Ville de Paris est marqué par une crise sanitaire qui s'éternise et qui a eu pour corollaire l'accroissement de la précarité. Le contexte pandémique, duquel nous ne sortirons pas sans accès mondial à la vaccination et donc sans la levée des brevets, a accentué cette progression de la pauvreté déjà installée par les politiques d'austérité menées par les gouvernements successifs. La dette Covid ne doit pas peser sur les collectivités territoriales, ni sur les Parisiens et les Parisiennes les plus fragiles.

A Paris, c'est le choix d'ériger un bouclier social qui a été fait. Les dépenses au titre de l'action sociale ont maintenu et continueront de maintenir un niveau de solidarité élevé et ce, malgré le poids à venir des premières conséquences par exemple de la réforme de l'assurance chômage. Ainsi les dépenses de R.S.A. augmentent de 10 millions d'euros pour l'année prochaine et nous portons toujours avec le groupe Communiste et Citoyen l'exigence de la renationalisation et de la réelle compensation des dépenses de R.S.A. Toujours dans la constance, le soutien aux actions de lutte contre la précarité sous toutes ses formes se poursuit et c'est la preuve d'un engagement.

Le contexte actuel est difficile, la dette de l'Etat envers les collectivités territoriales s'alourdit et la liste des promesses non tenues n'en finit pas de s'allonger. Grande cause de ce quinquennat, les violences sexistes et sexuelles résistent aux belles formules et les féminicides malheureusement se poursuivent sans aucune inflexion

significative. A Paris, la politique publique qui est menée va au-delà de ces mots. Des actions concrètes ont été menées pour endiguer ce fléau qui touche ou est susceptible de toucher un jour une Parisienne sur deux.

Nous vous proposons donc par voie d'amendement d'amplifier l'engagement de notre Ville contre les violences sexistes et sexuelles et d'abonder de 300.000 euros supplémentaires le budget qui est dédié, dans la perspective d'un doublement global sur la mandature.

Autre secteur d'urgence, parfois en lien avec les questions de violences domestiques, la protection de l'enfance. Une urgence parce que les besoins sont importants et c'est là peut-être que j'émettrai un constat partagé. Si on ne peut qu'applaudir l'émergence de nouvelles structures, le regret porte sur ces créations à budget quasiment constant globalement permis par des redéploiements là où on sait que les tensions sont déjà grandes dans les services.

C'est d'autant plus un regret alors qu'en parallèle l'engagement de la Ville ne fait pas défaut face aux défis sociaux, d'une part grâce au maintien d'un budget constant au C.A.S.-V.P. - même si nous alertons car à long terme, un budget qui n'augmente pas signifie en réalité un budget qui diminue - et d'autre part grâce aux actions renforcées à destination des quartiers populaires, notamment pour l'accès aux droits, à la culture et à la santé.

Nous soulignons ainsi les efforts conduits en faveur de la réduction des inégalités sociales, enjeu majeur auquel au groupe Communiste nous portons la plus grande attention. C'est pourquoi nous portons également un amendement visant à pérenniser le dispositif des paniers solidaires qui garantissent aux plus démunis un accès à une alimentation de qualité durable et issue de circuits courts.

Et je souhaite saluer avec les élus communistes l'engagement de toutes et tous les agents qui rendent quotidiennement le service public dans des conditions qui ne sont pas toujours très simples.

Mes chers collègues, il y a des points sur lesquels nous pouvons nous améliorer, mais la volonté ne fait pas défaut et ce budget en est la preuve. Et c'est bien cela qui dérange, on imagine, ceux qui ne cessent d'invoquer la dette de Paris. On sait quelles économies elles et ils s'empresseraient de réaliser s'ils étaient en gestion. On sait combien le coût social de leurs mesures pèserait sur notre ville. Cette différence, nous l'assumons. Et la dépense sociale porte en vérité mal son nom, car c'est un investissement : un investissement pour l'avenir, un investissement pour les droits humains, pour la dignité et le progrès social.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Je donne la parole à la maire du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chacun le sait bien dans cet hémicycle, la discussion budgétaire est moins un exercice comptable que politique. Il s'agit donc d'un moment de vérité important dans notre vie démocratique et je regrette que la Maire de Paris s'exonère une fois de plus de cet exercice salvateur. Car derrière les chiffres du budget 2022, qui nous sont présentés comme la vérité révélée ce matin, se cachent des recettes opportunément et maladroitement gonflées, des dépenses grossièrement et hypocritement minimisées.

Le rôle d'une opposition responsable, comme du reste celui de la Chambre régionale des comptes qui vous a beaucoup rappelés à l'ordre ces derniers mois, est de dévoiler la réalité, cette réalité sur laquelle en particulier ma collègue Delphine BÜRKLI est revenue. Réalité d'une gestion de la ville chaotique et dispendieuse. Réalité d'une vision qui résulte davantage du programme multicarte que de l'intérêt général. Réalité d'un contrat de mandature qui a vite oublié les engagements de votre campagne, militant, je vous cite, "pour une gestion sobre de la collectivité", ainsi que, je cite toujours la Maire de Paris, "pour une stabilisation de la dette".

La volte-face de la Maire de Paris sur le programme d'investissement de la mandature, promis à l'été, oublié à l'automne, n'en est que l'inquiétante illustration. Pas de jalons, pas de vision, pas de direction. Oui, la discussion budgétaire, c'est un moment de vérité et cette vérité est injuste et cruelle pour les Parisiennes et les Parisiens qui risquent de payer au prix fort la gestion coûteuse et désorganisée de la Ville, dont l'endettement abyssal n'est qu'un symptôme.

Car cet endettement est préoccupant à plus d'un titre.

Il y a d'abord son niveau anormalement élevé, cela a été rappelé, et sans doute 8 milliards d'euros d'ici la fin 2022, c'est-à-dire 3.700 euros d'endettement par Parisien, quand il est de 1.800 euros pour Marseille, ville pourtant considérée comme relativement endettée, 1.500 euros par habitant pour Lille ou encore 400 euros par habitant pour Toulouse, pour ne prendre que quelques exemples.

Il y a ensuite la progression spectaculaire de cet endettement multiplié par deux depuis votre élection en 2014. Du jamais vu ! Et plus alarmant encore, il y a le caractère structurel de cet endettement. Et l'opposition, ne vous en déplaise, joue son rôle d'alerte lorsque relayant les mises en garde de la Chambre régionale des comptes, elle pointe du doigt l'absence continue de maîtrise des dépenses de fonctionnement :

- celles des recrutements incessants dans les fonctions support et l'encadrement intermédiaire, au détriment des postes sur le terrain dans les domaines de la propreté, de la sécurité ou encore de la voirie laissée-pour-compte pendant des années ;

- celles des subventions généreuses aux associations amies, le rapport des subventions versées aux associations de commerçants pour les illuminations de Noël, comme j'ai pu le vérifier, variant de 1 à 20 ;

- celles consacrées aux grands événements et à la communication en tous genres.

J'ai, pour ma part, encore en tête le goût amer de ce rapport à 200.000 euros de 12 pages sur la propreté, commandé en 2017 pour contrecarrer, j'imagine, le travail de la mission transpartisane que je présidais sur le même sujet.

Alors sans recours de nouveau à l'emprunt, les seules charges de remboursement en capital, chers collègues, seront entre 200 et 300 millions d'euros par an pour les trente années qui viennent. Le cercle infernal menace de se refermer évidemment sur le contribuable parisien.

Les dépenses d'investissements minimales, quand il s'agit d'affecter des moyens à la rénovation des trottoirs et des chaussées pourtant en piteux état, font des dérapages incontrôlés quand il s'agit de suivre les marottes de l'Exécutif. Places rénovées à grands frais à l'instar du projet d'aménagement des abords de la tour Eiffel et du Trocadéro qui a déjà bondi de 50 % en quelques mois, immeubles rachetés à prix d'or dans les beaux quartiers, etc., les exemples abondent, hélas, dans chacun de nos arrondissements.

Puis il y a ce sentiment, y compris sur les projets structurants et peut-être surtout d'ailleurs sur les projets structurants, de ne pas avoir de pilote dans l'avion. Dans le 5e arrondissement, pour ne prendre qu'un exemple, la rénovation et l'agrandissement de l'E.S.P.C.I., magnifique établissement d'enseignement supérieur et de recherche de la Ville de Paris, a ainsi bondi en deux ans d'un surcoût de 40 millions d'euros.

Alors, dans un tel contexte, comment vos châteaux de cartes tiennent-ils année après année ? Autrement dit, comment parvenez-vous à boucler votre budget ?

A côté des taxes, que vous prélevez et que vous feignez souvent de ne pas augmenter, il est un numéro d'équilibriste à la limite de la légalité, qui de conjoncturel est devenu structurel depuis 2015, c'est celui consistant à prélever chaque année sur vos propres bailleurs sociaux des sommes astronomiques correspondant aux loyers capitalisés des logements du parc privé que vous leur avez transférés en fait fort peu généreusement. Ces ponctions sont opérées en une seule fois, alors qu'elles auraient dû l'être sur une soixantaine d'années, constituant ainsi une spoliation des bailleurs sociaux que nous sommes nombreux à dénoncer depuis des années, puisqu'elles obèrent la trésorerie desdits bailleurs. Ce sera encore 150 millions d'euros en 2022 qui seront ainsi prélevés.

La deuxième manœuvre tout à fait contraire à l'orthodoxie budgétaire consiste à transférer les excédents d'investissements ainsi réalisés sur la section de fonctionnement de votre budget. Dès 2017, j'avais alerté le Ministre de l'Action des comptes publics de l'époque, Gérald DARMANIN, sur cette manœuvre qui m'apparaît aussi frauduleuse que dangereuse. L'Etat, par la voix du Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie, Olivier DUSSOPT, et de la Ministre de la Cohésion des territoires, Jacqueline GOURAULT, vient enfin de décider de mettre fin à ce régime dérogatoire, qui avait été accordé par vos amis socialistes, régime dangereux qui a incité à faire de la cavalcade budgétaire en couvrant ses conséquences inévitables : l'augmentation des emprunts et de la fiscalité.

Vu le niveau de dépenses élevé, on pourrait espérer que les Parisiennes et les Parisiens en seraient au moins pour leur compte et qu'il y aurait une amélioration de leur qualité de vie.

La pollution, que vous présentez à juste titre comme la meilleure des batailles, a-t-elle été globalement réduite dans la Capitale ? Non, puisqu'elle tue encore chaque année 5.000 personnes.

Le cadre de vie des Parisiens s'est-il notablement amélioré ? Non, si on en juge par les kilomètres de voirie ouverts dans Paris, les barrières de chantiers abandonnés, les milliers de centaines de mètres de glissière en béton armée.

Quant à la propreté, dont vous affirmez volontiers que le sentiment de saleté est plus fort que la réalité, nous devons bien tenir compte du jugement sévère des Parisiens : huit sur dix se disent mécontents de l'action de la Ville en matière de propreté dans un sondage IFOP d'octobre 2021.

Quant à la sécurité, sujet de préoccupation majeur des Parisiens, un chiffre est éloquent entre tous, c'est l'augmentation de 27 % des violences crapuleuses.

Enfin, sur l'accès au logement présenté comme ayant des résultats substantiels, je note que la durée moyenne d'attente des candidats n'a pas diminué et que le taux de rotation du parc social reste désespérément supérieur à la moyenne nationale.

Certes, tout n'est pas noir, il y a quelques réussites : les budgets participatifs, les circulations douces, les projets de jardins collectifs et d'agriculture urbaine, la collecte sélective des déchets, la création de "Rues aux écoles" même si les budgets tardent pour végétaliser l'abord de nos établissements scolaires. Plus récemment, la démarche

"Embellir votre quartier" a permis, sous l'impulsion de Jacques BAUDRIER, de procéder enfin à une concertation approfondie et de séquencer dans le temps la programmation des aménagements retenus.

Maigre consolation en l'absence de P.I.M., mais cette éclaircie risque d'être de courte durée, si elle ne s'accompagne pas d'une réforme en profondeur de l'administration parisienne.

Il ne s'agit pas simplement, loin s'en faut, d'aligner le temps de travail des équipes sur les 35 heures réglementaires pratiquées dans la fonction publique, même si le courage politique oblige à dire qu'il s'agit là d'une obligation morale et légale. Il faut engager un plan drastique de réduction des dépenses de fonctionnement, puis il faut alléger et optimiser les circuits de décision. Les agents de la Ville croulent au quotidien sous une réglementation tatillonne et des injonctions contradictoires. La fameuse doctrine des tours d'arbres en est la triste illustration.

Puis il faut externaliser des tâches. Je vous donnerai un seul exemple d'actualité : il n'existe toujours pas de cartographie consolidée du sous-sol parisien et les services de voirie continuent à solliciter pendant des jours entiers les opérateurs qui interviennent sur les réseaux pour valider le moindre projet d'aménagement. Avec un peu de bon sens, la Ville pourrait externaliser dans un marché cette tâche dévoreuse de temps et d'énergie.

L'administration parisienne compte d'innombrables talents et savoir-faire, il faut les encourager et les valoriser. Sans ce big-bang des process et de la gestion des RH, les conditions de la réussite de la territorialisation seront évidemment tout à fait minimes. Les maires sont prêts à relever le défi mais à condition que la Ville joue la carte de la transparence sur la réalité des moyens humains et matériels qui leur seront transférés, et que nous ayons notre mot à dire sur le recrutement, l'encadrement des personnels et l'organisation des services sur le terrain.

Ce budget aurait pu être l'occasion d'engager les indispensables réformes, mais c'est tout le contraire. Il enferme la Ville dans une spirale inflationniste de toujours plus de dépenses, sans s'atteler à l'exigence de sobriété et d'utilité qui doit guider l'action municipale. Il n'y a pas de cap mais il y a, hélas, une certitude : les Parisiens sont pris en otage et cela ne peut plus durer.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, chère Florence BERTHOUT, merci Madame la Maire.

Je donne maintenant la parole à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, dans la continuité de l'intervention de la présidente du groupe "Génération.s", je souhaite développer quelques points complémentaires que nous portons sur le budget concernant les grands choix de dépenses, de subventions et d'investissements de la Ville. En effet, dans un contexte budgétaire contraint et au regard des enjeux auxquels notre société doit faire face, l'usage de l'argent public doit être plus que jamais étudié dans le détail et déterminé à l'aune de nos objectifs politiques.

Comme annoncé au moment du débat d'orientations budgétaires, les élus "Génération.s" souhaitent que les dépenses de la Ville soient conditionnées au respect de critères plus exigeants. Ainsi, pour les choix stratégiques dans l'élaboration du budget, comme pour déterminer son soutien à l'économie locale, la Ville de Paris doit passer ses dépenses au tamis de critères sociaux, environnementaux et sociétaux.

Pourquoi appliquer des critères sociaux à nos choix budgétaires ? Pour que Paris ne participe jamais, de près ou de loin, à l'ubérisation de l'économie et à la précarisation de l'emploi. Pour s'assurer de respecter cette exigence, le secteur de l'économie sociale et solidaire, circulaire et locale doit être prioritaire dans nos choix de financement.

C'est pourquoi nous soutenons régulièrement la montée en puissance de l'insertion par l'activité économique dans les structures de l'E.S.S. parisienne, qui permettent le retour à l'emploi dans un secteur favorisant le lien social, le réemploi, la résilience de notre économie et ce, avec des fonctions qui redonnent du sens à celles et ceux qui viennent les occuper.

C'est l'objet d'un de nos amendements cosignés avec le groupe Ecologiste qui demande que 1 million d'euros soit ajouté à la ligne budgétaire sur l'insertion par l'activité économique. Ce budget complémentaire permettra d'accompagner 900 postes en parcours d'insertion, 700 créés en 2020 et 2021 que la Ville n'a jusqu'à présent pas pu cofinancer et 200 postes en création sur l'année 2022.

Pourquoi appliquer également des critères environnementaux à nos choix budgétaires ? Pour veiller au respect de la trajectoire du Plan Climat et de la ville neutre en carbone. Des dépenses favorables à la transition écologique doivent être prioritaires en fonctionnement comme en investissement. Ainsi, pour investir dans la transformation climatique de notre capitale, nous assumons de distinguer au sein de notre dette ce qui relève d'un emprunt vert.

Aussi, sur les dépenses d'investissements, l'évaluation climat de notre budget nous permet de constater la progression de la part très favorable au climat que comptent nos investissements. Les indicateurs et la méthodologie développée avec d'autres collectivités et le think tank "Institute for Climate Economics" nous offrent de précieuses informations qu'il faut pouvoir décliner plus largement jusqu'aux subventions que nous pouvons allouer aux acteurs de l'économie.

Enfin, en complément des critères sociaux et environnementaux, il nous semble indispensable de déterminer des critères sociétaux pour nos dépenses. Pourquoi ? Pour veiller par exemple à ce que tout partenaire de la Ville ou bénéficiaire de nos financements poursuive des objectifs en termes d'égalité femmes-hommes et d'inclusion.

La Ville de Paris agit tous les jours en tant qu'employeur et à destination de toutes et tous sur les grandes problématiques liées aux droits des femmes, comme la prévention et la protection face aux violences, l'éducation à l'égalité, l'accès aux droits, l'égalité professionnelle, la lutte contre la précarité. Avec la mise en place par la Ville de Paris d'un budget sensible au genre, nous pourrions notamment mieux identifier l'impact de nos politiques et des programmes pour déterminer s'ils sont susceptibles de réduire ou augmenter les inégalités entre les sexes, et cette avancée est à souligner.

Mais, il y a souvent un "mais" et j'en suis navrée, pour aller au bout de sa démarche en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, les élus "Génération.s" souhaitent que la Ville de Paris déploie, en complément du budget sensible au genre, l'éga-conditionnalité de ses financements et la modulation de leur versement à l'atteinte d'objectifs fixés, ainsi que le Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes le recommande dans son dernier rapport. C'est un véritable enjeu, notamment pour les marchés et les prestataires de la Ville, et je me félicite que l'Exécutif ait accepté de l'intégrer au Schéma parisien de la commande publique que nous aurons à voter lors de ce Conseil.

Orienter nos dépenses à l'aune de critères sociétaux, c'est aussi pour la Ville de Paris faire face à de nouvelles problématiques sociétales qui émergent régulièrement, notamment grâce aux victimes qui osent enfin prendre la parole ou que l'on finit enfin par écouter. Notre rôle est de les entendre et d'y répondre à notre échelle, en les intégrant dans nos politiques publiques avec les moyens nécessaires.

Ainsi, depuis quelques semaines, les témoignages se multiplient sur les agressions subies en milieux festifs. Avec #BalanceTonBar, des femmes dénoncent avoir été droguées au GHB ou agressées sexuellement dans des bars ou des établissements de nuit. Face à l'augmentation des signalements liés aux harcèlements et aux agressions sexuelles et sexistes dans les milieux festifs, et à la prise de conscience des professionnels et des acteurs de la vie nocturne sur ces sujets, la Ville de Paris peut agir en accompagnant le renforcement des actions de prévention, de réduction des risques et de médiation en milieux festifs.

C'est l'objet d'un de nos amendements cosigné avec le groupe Paris en Commun qui demande 100.000 euros pour le budget nuit dédié au dispositif de médiation nocturne. Et je remercie mon collègue Rémi FÉRAUD de l'avoir souligné et porté avec "Génération.s" pour Paris en commun.

Chers collègues, force est de constater que nombre de nos dépenses peuvent encore heurter l'un de ces critères sociaux, environnementaux ou sociétaux. Aussi les élus "Génération.s" renforceront leur vigilance lors des votes sur les marchés ou les subventions que la Ville de Paris accorde.

Enfin, un mot sur notre budget d'investissement. Par l'investissement, nous faisons le choix de prioriser tout ce qui contribue à l'amélioration du quotidien des Parisiens et des Parisiennes, et ce qui nous permet de récupérer de la marge en fonctionnement.

Le siècle des maires bâtisseurs est révolu et nous croyons qu'il est temps de prioriser nos investissements, au-delà évidemment de la livraison de logements sociaux pour permettre au plus grand nombre de vivre à Paris et de quelques équipements publics indispensables, sur l'amélioration de nos services publics, sur l'amélioration de l'espace public ou du bâti existant, l'éco-rénovation, la durabilité et la résilience. Et si cet investissement requiert un recours à l'emprunt, cette priorité permet d'y recourir à bon escient pour à la fois améliorer notre quotidien et préparer l'avenir.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mélody TONOLLI.

Je donne maintenant la parole à Béatrice LECOUTURIER. A vous, chère collègue.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, "si la Mairie de Paris fermait du jour au lendemain le Théâtre du Châtelet, le musée Carnavalet, le Petit Palais, le palais Galliera et tous les établissements dont elle a la charge, les Parisiens garderaient la meilleure offre culturelle de France, voire du monde. Entre le Louvre, le Centre Pompidou, l'Opéra et tous les autres établissements, l'Etat finance à lui seul 80 % de la vie culturelle de la capitale." Ce n'est pas moi qui le dis, mais Jack LANG, l'actuel Président de l'Institut du monde arabe et l'ancien Ministre de la Culture, et qui résume bien la situation de la culture à Paris et la faiblesse du budget qui lui est alloué.

Alors qu'à Bordeaux, le budget culturel est de 273 euros par habitant, il est de 134 euros à Paris en 2018, selon les dernières sources de l'Institut Montaigne. En ce qui concerne le budget pour 2022, on ne peut que regretter la baisse de fonctionnement de 3,8 millions d'euros pour le théâtre, la baisse de 4 millions d'euros pour le soutien à l'expression musicale ou encore, en investissement cette fois-ci, la baisse de 3,3 millions d'euros pour nos musées. Alors quelle place la Mairie de Paris veut-elle attribuer à la culture ? Quelle ambition et quels moyens donnez-vous à l'accès d'une culture d'excellence pour tous ?

La crise sanitaire a bousculé et changé beaucoup de nos pratiques culturelles, notamment chez les jeunes. Et comme le rappelait Noël CORBIN, lors de son audition à notre mission d'information et d'évaluation sur l'éducation artistique et culturelle, les 18-25 ans ont renoncé à la lecture, et nous ne pouvons que le regretter, pour d'autres actes de loisirs, notamment le numérique. Il revient donc à notre Ville de savoir comment le numérique participe à rendre la culture et le patrimoine encore plus accessibles à toute une palette de publics. Comment le numérique est devenu un outil vecteur de création à la fois pour les artistes et pour le public ? Aujourd'hui, je ne connais pas, nous ne connaissons pas les ambitions de cette réflexion à Paris.

D'autre part, il serait intéressant de faire un bilan de la crise que nous avons traversée dans le secteur culturel, un bilan économique, un bilan social, un bilan du changement des pratiques des usagers, un questionnement sur ce qu'attendent les Parisiens sur leur vie culturelle. Car il convient à présent d'accompagner la sortie de crise et de préparer un avenir incertain, mais je n'ai rien vu non plus à ce sujet.

Nous saluons la volonté de Carine ROLLAND, adjointe à la culture, de favoriser les équipements culturels de proximité pour les Parisiens. Les bibliothèques en font partie, mais pourquoi ne pas élargir leurs horaires d'ouverture au dimanche à toutes les bibliothèques parisiennes, comme notre groupe le demande avec constance ? Les directeurs de bibliothèque se disent eux-mêmes surpris du succès rencontré auprès des familles de cette ouverture dominicale qui tisse de nouveaux liens entre les parents et leurs enfants. Car des bibliothèques ouvertes du mardi au samedi, de 14 heures à 18 heures, n'ont absolument aucun sens dans la vie des Parisiens d'aujourd'hui.

Accompagner la proximité culturelle, c'est permettre à chaque arrondissement d'avoir sa propre réserve culturelle, riche, complète, diversifiée, classique et contemporaine. La culture à Paris est encore trop concentrée sur quelques territoires très restreints du Centre de Paris. "Paris Musées", avec ces quelque 14 musées est une réussite, et nous le soulignons encore une fois, par le choix exigeant de ses expositions. J'aimerais que "Paris Musées" puisse piloter une opération par arrondissement pour faire découvrir ses œuvres.

Enfin, on ne peut pas parler de culture sans évoquer toute une économie culturelle d'excellence à Paris qui nous est enviable dans le monde entier : la mode, les designers, les graphistes, les artisans, les artistes, les écoles d'art, un savoir-faire unique, tout un écosystème qui participe au rayonnement culturel parisien, qui ne demande qu'à être encore mieux reconnu et soutenu ; ils sont la force parisienne à l'international, ils sont notre patrimoine industriel et culturel. La mode est née à Paris, ne l'oublions pas.

Le secteur culturel représente 300.000 emplois, soit 10 % des emplois de la Région Ile-de-France, avec une forte concentration dans notre capitale. Alors pourquoi ne pas relancer l'événement "Paris capitale de la création" ? Mode, architecture, gastronomie, horticulture, on ne manque pas de talents en la matière à Paris.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, Paris ville des arts, Paris ville des artistes et des créateurs, la Ville de Paris n'a plus l'ambition ni le dynamisme culturel qu'elle devrait avoir, elle vivote. Elle vivote alors que des villes européennes, comme Berlin, Amsterdam ou Barcelone, investissent en masse la culture, la création, l'innovation et la jeunesse. Aujourd'hui, Paris perd son souffle en matière culturelle, création et économie. Pourtant les Parisiens et les Parisiennes ont prouvé leur attachement à la culture en revenant dans les musées, les cinémas, et les théâtres.

Alors redonnons, redonnez un souffle à la culture parisienne, Madame la Maire - je l'avais écrit pour Mme la Maire mais elle n'est pas là -, elle en a plus que besoin.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice LECOUTURIER.

La parole est à Danielle SIMONNET pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Quel dommage, Mme HIDALGO est déjà partie, sans doute un train à prendre.

Dans ce débat budgétaire, il y a en fait deux débats.

Le premier devrait être comment faire sauter le verrou de l'austérité imposé par le Gouvernement ? A cette question essentielle, vous ne répondez finalement que par le bidouillage des loyers capitalisés. La baisse continue des dotations de l'Etat, engagée sous Nicolas SARKOZY, n'en déplaît à Mme Rachida DATI, s'est poursuivie sous François HOLLANDE. Et vous ne l'avez pas contestée, préférant cet artifice comptable des loyers capitalisés à toute bataille, remettant en cause l'orientation libérale de votre propre parti, le Parti socialiste.

Résultat, aujourd'hui sous Emmanuel MACRON, ce budget subit la réforme sur la taxe d'habitation non suivie d'une refonte de la fiscalité locale, la non-prise en compte des dépenses Covid par l'Etat pour Paris, une baisse telle des dotations de l'Etat et une hausse des péréquations que Paris dorénavant contribue au budget de l'Etat et non l'inverse.

C'est le principe même républicain de la libre administration des communes qui est attaqué. Le projet néolibéral est bien de les réduire à des instances de gestionnaires sommés de tout céder au privé, faute de moyens, étranglées par le chantage de la dette. Notre budget dépend de la spéculation et du tourisme, alors même que l'objectif poursuivi devrait être l'urgence sociale et écologique incompatible avec ces logiques-là.

Madame la Maire, vous êtes également candidate à la présidentielle. Que dites-vous sur ces verrous de l'austérité imposés aux collectivités qui ne déclinent rien d'autre que la vieille rengaine de la règle d'or des 3 % à l'échelle européenne ? Vous ne dites rien et c'est sans doute en grande partie pour cela que cette règle des 3 % hante votre campagne.

Le deuxième débat : dans ce cadre contraint, quelles priorités prendre ? Vous avez fait le choix de sabrer dans l'éducation et la culture pour prioriser la police municipale notamment : 95 postes en moins pour l'enseignement, 90 postes en moins d'animateurs, 21 millions d'euros en moins pour les travaux dans les écoles, 40.000 euros en moins pour les colonies de vacances. Mais quelle schizophrénie quand on ne cesse d'entendre la candidate clamer vouloir un avenir pour tous les enfants.

Côté culture, cela sabre aussi. C'est 5,6 millions d'euros en moins qui s'inscrivent dans une baisse quasi constante des moyens alloués à la culture depuis cinq ans et qui, cumulés, s'élèvent à 21,6 millions d'euros en moins.

Et dernier mensonge, ne prétendez pas que ce budget est à la hauteur des enjeux écologiques. Paris est très loin d'être engagée dans la bifurcation écologique qui devrait s'imposer au lieu de laisser les intérêts privés bétonner, elle devrait bien plus par exemple préempter.

Je voudrais terminer par une question à M. Nicolas NORDMAN. L'an dernier, vous disiez que la création de la police municipale, si on englobait toutes les dépenses afférentes y compris les salaires, représentait 184 millions d'euros. Qu'en est-il car la lecture de ce budget rend la réponse très compliquée à trouver ? Les Parisiens ont le droit de savoir, à défaut d'être associés.

Pour conclure, j'entends la droite vouloir mettre Paris sous tutelle. Cela montre bien déjà que rien ne la distingue des politiques d'Emmanuel MACRON. En vérité, mes chers collègues, je crains que l'on ait le même budget à l'arrivée. L'alignement des planètes libérales ne date, hélas, pas d'hier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je vous ai donné une minute de plus. Non, vous avez le droit à deux minutes et vous avez eu trois minutes.

Je donne la parole à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour une ville plus propre qui réduit ses déchets et améliore l'environnement, il nous faut à la fois mobiliser plus de moyens et nous adapter aux évolutions. C'est le message pour 2022 qui est porté par notre adjointe à la propreté, Colombe BROSSEL.

L'année 2022 sera d'abord celle du renforcement des moyens pour la propreté et la réduction des déchets avec 11 millions d'euros de hausse budgétaire et 49 emplois créés. Les équipes de terrain de la DPE sont renforcées :

- par la création de 18 postes d'éboueurs pour compléter les équipes Urgence propreté qui répondent aux besoins de présence l'après-midi ; ils apporteront des solutions aux signalements et difficultés rencontrées par les Parisiennes et les Parisiens qui rentrent chez eux, ils assureront que les trottoirs sont propres du matin jusqu'au soir ;

- par la création également de 17 postes de conducteurs supplémentaires qui vont nous permettre la poursuite de notre engagement pour la réduction des déchets non recyclables et non valorisables, avec la mise en place d'un troisième jour de collecte des bacs jaunes dans tout Paris, dès septembre 2022, pour nous permettre de mieux appréhender l'augmentation du tri par les Parisiens ;

- par la création également de 9 postes de techniciens des services opérationnels qui vont nous permettre de renforcer le management des équipes d'après-midi que nous installons progressivement dans les arrondissements.

Mais si les efforts budgétaires sont nécessaires et conséquents cette année, la réforme de la territorialisation que nous mettons en œuvre va permettre de l'optimiser. Ceci, parce que les décisions les plus adaptées sont celles prises par l'échelon le mieux placé au plus près du réel, et parce que c'est dans la proximité que l'on assure le pilotage le plus agile et donc le plus efficace de l'action publique.

Dans ce cadre, un travail important est mené par les maires d'arrondissement et les divisions territoriales de la DPE, grâce à la construction de feuilles de route d'arrondissement.

Le budget 2022 permet d'accorder davantage de pouvoir et de moyens aux maires d'arrondissement et une enveloppe budgétaire de 12 millions d'euros viendra compléter les actions prévues dans les feuilles de route pour accroître la réactivité des interventions et leur ciblage. Les mairies d'arrondissement auront en effet la possibilité de commander différentes prestations de propreté à partir d'un catalogue. Ce seront, par exemple, des campagnes de dégraffitage ou de nettoyage mécanique de la chaussée.

Ainsi, 75 % de cette enveloppe de 12 millions d'euros seront répartis entre les arrondissements selon trois critères cumulatifs : la densité de la population, les kilomètres de voirie et la présence de sites à affluence particulière. Tandis que 25 % de cette enveloppe seront entièrement dédiés aux quartiers populaires parisiens.

Le déploiement des points d'apport pour la collecte des déchets alimentaires se poursuivra, ainsi que l'installation des Trilib' avec notamment le doublement du budget consacré aux équipements de collecte et à la création d'une ligne en investissements pour soutenir les projets de composteurs.

Ces actions montrent leur efficacité et il faut saluer les bons comportements des Parisiennes et des Parisiens dans cette lutte contre les déchets. Mais si les Parisiennes et les Parisiens trient plus et mieux, cependant 70 % du contenu des poubelles demeurent encore potentiellement réemployables ou valorisables. C'est pourquoi, pour accompagner cette politique de réduction, les actions de sensibilisation et d'expérimentation seront également maintenues à un haut niveau, à l'image des rues "zéro déchet" lancées dans de nombreux arrondissements.

L'entretien, la valorisation et l'aménagement sur un autre point de l'espace public sont une autre priorité politique. À cette fin, le budget 2022 prévoit 105 millions d'euros de dépenses en investissements, soit plus 38 millions d'euros par rapport à 2021, et 37 millions d'euros en fonctionnement, soit plus 3,6 millions d'euros.

Cette priorité s'illustre par les nombreux moyens mis en œuvre par la Ville. En 2022, la politique "Embellir", qui regroupe l'ensemble des interventions planifiées dans un même quartier sur une période de travaux resserrés après concertation des habitantes et des habitants, est portée par deux enveloppes : la transformation et la végétalisation des quartiers dotées respectivement de 13,5 millions d'euros et de 14 millions d'euros. En 2023, cette démarche sera portée par les investissements localisés, afin d'être pleinement intégrés dans le budget d'investissement des maires d'arrondissement.

Nous avons augmenté les dépenses relatives au patrimoine de voirie de 19 % avec 30 % d'augmentation pour l'entretien de la voirie. Nous avons également un budget cette année de 50 millions pour la création de nouvelles pistes cyclables, dont 13 doivent entrer en chantier en 2022. Et je me réjouis que la piste cyclable de la rue de Vaugirard en fasse partie, comme l'ont demandé une grande majorité des habitantes et des habitants du 15^e arrondissement lors de la concertation sur sa pérennisation.

Vous le voyez donc, mes chers collègues, dans ces deux domaines, propreté et espaces publics, deux domaines cruciaux pour les Parisiennes et les Parisiens, c'est la même philosophie que nous adoptons : des moyens augmentés, comme il se doit, mais des moyens optimisés car affectés finement, utilisés au plus près des habitantes et des habitants dans le cadre de la territorialisation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

Je donne la parole, maintenant et dans le silence, au maire du 17^e arrondissement Geoffroy BOULARD. C'est à vous, Monsieur le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, une fois n'est pas coutume, Mme la Maire de Paris n'entendra pas nos débats sur son budget 2022.

Lorsqu'on gouverne, l'attention doit, certes, être portée sur le quotidien, la gestion des questions techniques et des attentes ponctuelles des citoyens. Toutefois, ce qui distingue le gestionnaire de l'homme ou de la femme politique, c'est la vision. C'est elle qui permet de donner un cap, une direction, un souffle.

Lorsque les citoyens votent tous les six ans, ils attendent de leurs représentants des décisions fortes et une vision pour l'avenir. Pour les maires d'arrondissement, courroie essentielle de la vie démocratique entre les attentes locales et leur traduction politique au Conseil de Paris, cette vision s'incarne dans le plan d'investissement de la mandature.

Lors de votre premier mandat, ce P.I.M. s'est vu doté de 10 milliards d'euros. Il nous a permis d'envisager avec une certaine sérénité les grands projets structurants dans nos quartiers qui font que Paris avance, que Paris en 2020 n'était pas Paris en 2014, bien que nous puissions avoir des vues divergentes sur différentes questions, sur de nombreuses questions.

Toutefois, pour qu'il puisse y avoir des vues divergentes, encore faut-il qu'il y ait quelque chose sur quoi débattre. Or, depuis votre élection, votre politique d'investissement est totalement absente. Ce ne sont pas les chantiers qui manquent. Dans le 17^e arrondissement, par exemple, j'avais proposé la requalification urbaine du boulevard de Reims pour recoudre les quartiers Curnonsky et Berthier. Pas de réponse. Je n'ai jamais reçu de réponse complète à l'ensemble des projets proposés, dont l'engagement de la Ville, voté ici au Conseil de Paris, à prolonger la promenade plantée et végétalisée Ternes-Pereire. Seront-ils financés ? Je n'en sais rien. Les Parisiens ont pourtant le droit de savoir.

Au-delà de cette incomplétude sur le P.I.M., vous utilisez également un biais budgétaire sur des projets comme "Embellir votre quartier". J'ai déposé un vœu pour les quartiers Ternes, Maillot et les suivants, demandant que les mairies d'arrondissement soient associées, en clair que les crédits soient inscrits en investissements localisés permettant au maire d'arrondissement d'avoir une capacité d'arbitrage après consultation des riverains. C'est ce que prévoit pourtant le "Pacte parisien de proximité". Vous vous souvenez ? La territorialisation, disiez-vous, mais ce

n'est qu'un slogan. "Embellir votre quartier", d'après votre budget primitif, cette opération est une ligne budgétaire centralisée - cherchez l'erreur ! - supprimant toute vision détaillée à l'échelle de l'arrondissement et donc laissée à votre bon vouloir. Nous vous demandons donc par ce vœu de rectifier le tir.

Outre ces considérations politiques, notre étonnement va croissant lorsqu'on observe votre trajectoire budgétaire depuis vos dix-huit premiers mois de nouveau mandat. En effet, abstraction faite des 772 millions d'euros de coût de la crise documenté pour 2020, il reste 2 milliards d'euros inexplicables en recettes d'investissement. Il y a d'abord 1,8 milliard d'endettement. Il y a, d'autre part, 200 millions de recettes de loyers capitalisés - surprise ! - inscrits au budget primitif mais qui n'étaient pas annoncés lors du D.O.B., sur lesquels nous avons quelques inquiétudes, comme l'a rappelé notre présidente Rachida DATI.

Selon la règle d'or des finances publiques locales, les recettes d'investissements ne peuvent servir qu'à financer des investissements et pas du fonctionnement. Ces 2 milliards d'euros, c'est 20 % du total du P.I.M. 2014-2020. Nous vous demandons donc de présenter devant le Conseil de Paris un plan d'investissement de la mandature. Dans le cas contraire, nous aimerions connaître la destination des 2 milliards d'euros déjà récoltés en investissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je ne vais pas revenir sur les accusations démagogiques de la droite qui hurle à la mauvaise gestion des finances de la Ville et qui ne peut pas admettre ni reconnaître que la hausse de l'endettement est due à l'absorption d'un choc budgétaire de grande ampleur. Non, je ne vais pas y revenir car ce serait apporter beaucoup trop de crédit à des propos qui ont depuis longtemps quitté le champ de la rationalité.

Et ce serait surtout nous détourner de l'enjeu majeur de ce budget, à savoir quelles priorités en matière de dépenses d'investissement choisirons-nous pour accélérer la transition écologique et solidaire ? Car oui, nous sommes à un moment de bascule. Nous sommes à un tournant de la mandature et nous avons très souvent rappelé qu'il s'agissait du dernier mandat pour le climat. Cette phrase n'a jamais été aussi vraie.

Tandis que l'économie repart, après que nos finances ont absorbé un choc budgétaire inédit, la Ville de Paris a fait le choix nécessaire, courageux de maintenir un niveau de dépenses d'investissements élevé, tant pour accompagner la reprise de l'activité économique que pour accélérer la mise en œuvre de la transition écologique et solidaire.

Si nous nous réjouissons en tant qu'écologistes du crédit apporté à certaines lignes budgétaires, il demeure des incompréhensions au sein de ce budget. Il y a des incompréhensions et une inadéquation de certains moyens déployés face aux grandes annonces qui ont été faites par notre majorité. Nous entendons, à travers l'ensemble des amendements que nous avons déposés, rehausser en responsabilité nos investissements et réorienter nos priorités. C'est tout l'objet des amendements budgétaires que nous avons déposés.

A commencer par le Plan Vélo, cette mesure structurante de notre mandature. Le mois dernier, nous nous félicitons collectivement de la présentation du grand Plan Vélo porté par notre collègue David BELLARD. Fruit d'une ambition, de profondes transformations de notre environnement urbain, ce plan était tant attendu par les Parisiennes et les Parisiens. L'ambition de faire de Paris une ville toute cyclable, en sécurité, dépolluée et qui anticipe la fin de la circulation des véhicules thermiques en 2030, cette ambition est largement soutenue par le groupe Ecologiste.

Nous ne sommes pas en train de préparer le Paris de demain en votant un tel plan. En votant ce plan, nous avons répondu finalement aux attentes d'aujourd'hui, aux attentes des habitantes et des habitants de notre ville, et notre majorité peut se féliciter de ce choix d'investissement qui est à la hauteur de l'urgence écologique à laquelle nous faisons face.

Mais nous avons aussi conscience que ce n'est qu'un premier pas et nous persisterons à chaque exercice budgétaire pour que nos ambitions communes soient dotées d'un bon niveau de moyens d'investissement. Nous annonçons un besoin dans ce plan d'investissement de 250 millions d'euros sur toute la durée de la mandature. C'est donc 70 millions de crédits de paiement annuels qui seront nécessaires pour mettre en place ce Plan Vélo et le budget primitif prévoit actuellement 20 millions.

C'est le sens de l'amendement que nous avons déposé : nous entendons rehausser les crédits de paiement qui sont octroyés aujourd'hui au Plan Vélo, afin de renforcer notre politique de la transformation des mobilités qui mérite que l'on y alloue un budget cohérent et ambitieux. Et nous savons que nous partageons au sein de cette majorité cet objectif.

Plan Vélo, réduction de la place de la voiture à travers notamment la transformation des places de parking, "Rues aux écoles", la Ville de Paris a fait le choix au sein de ce budget de s'engager fortement en faveur de la lutte contre la pollution de l'air. Cet engagement, plus qu'une volonté, traduit notre responsabilité face aux enjeux de santé

publique que provoque la pollution de l'air, qui est elle-même induite par la circulation automobile. Chaque année, on le sait, c'est près de 6.600 personnes qui décèdent prématurément au sein de la Métropole du Grand Paris. C'est autant de maladies cardiovasculaires, d'affections respiratoires, de pathologies lourdes que la pollution de l'air provoque.

La piétonisation des abords des écoles participe en ce sens d'un abaissement des polluants parmi les plus dangereux devant les écoles. D'ici la fin de la mandature, c'est 300 "Rues aux écoles" qui seront créées au bénéfice des petites Parisiennes et des petits Parisiens. À ce jour, 170 rues aux écoles ont été piétonnisées. Pour poursuivre cette transformation, c'est un budget d'investissement de 10 millions d'euros qu'il est nécessaire d'inscrire au budget primitif de l'année 2022. Les crédits de paiement renseignés au budget 2022 sont à ce stade insuffisants. C'est la raison pour laquelle nous demandons que soient ajoutés 7 millions d'euros pour abonder l'enveloppe allouée aux "Rues aux écoles".

Vous l'aurez compris, la qualité de l'air est une préoccupation majeure que nous partageons au sein de cette majorité et c'est particulièrement vrai en temps de pandémie. On le sait, la propagation du virus s'accélère en milieu clos et l'aération des intérieurs est une nécessité, qui plus est dans les établissements accueillant des enfants.

La communauté scientifique plaide pour une aération fréquente et pour que les pouvoirs publics s'équipent de dispositif, tels que des capteurs de CO2 permettant de révéler la circulation des particules virales dans l'air. C'est d'ailleurs le Haut Conseil de la santé publique qui le préconise. Aujourd'hui, 500 capteurs de CO2 ont été déployés dans les établissements accueillant des enfants. La ville s'est véritablement mobilisée pour généraliser ces dispositifs à près de 25 % des établissements.

C'est une très bonne chose mais nous devons aller encore plus loin. Face à la reprise de l'épidémie, c'est 50 % des établissements qu'il nous faudrait équiper d'ici fin 2022. En conséquence, le groupe Ecologiste a également déposé un amendement pour que la somme de 654.000 euros soit allouée à l'installation de nouveaux capteurs de CO2 dans les écoles.

Au delà de réussir la transition écologique, elle ne pourra advenir qu'à condition que l'on imagine et que l'on prévoie des solutions et des moyens aussi pérennes pour les personnes en situation de précarité. La Ville a d'ailleurs jusqu'à présent fait preuve de beaucoup de réactivité pour parer à l'urgence des situations, notamment en ce qui concerne le retour sur le chemin de l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

La Maire de Paris avait annoncé au sein du plan "Paris boost emploi", que nous avons voté en novembre 2020, le doublement du nombre de bénéficiaires sur toute la durée de la mandature de personnes à insérer à travers le dispositif d'insertion par l'activité économique. Ce doublement du nombre de bénéficiaires de l'I.A.E. correspond à 6 millions d'euros d'ici 2026 en plus de ce qui était prévu et cela correspond à 5.000 personnes supplémentaires qui seraient insérées sur le marché de l'emploi sur six ans.

L'I.A.E. est un dispositif vertueux. Il a fait ses preuves puisqu'on connaît un taux de sorties positives d'environ 65 % en moyenne à Paris. Cela représente par an et par personne insérée environ 2.200 euros pour la collectivité et cela permet à des personnes, qui sont très éloignées de l'emploi et principalement bénéficiaires du R.S.A., de retrouver le chemin d'un emploi stable.

Ce montant est environ trois fois moins élevé que le versement du R.S.A. lui-même, dont l'avance d'ailleurs ne nous est quasiment jamais remboursée par l'Etat. En plus d'être vertueux, ce dispositif constitue une mesure d'économie, puisque financer l'embauche d'un salarié en insertion par l'activité économique, c'est trois fois moins coûteux pour la Ville que de maintenir cette personne au R.S.A.

Malgré cet engagement ambitieux et cette volonté affichée de doubler le nombre de personnes à insérer via l'I.A.E., le budget 2022 n'a fait l'objet d'aucune augmentation en ce qui concerne l'I.A.E. Alors pour satisfaire cet objectif, nous portons un amendement budgétaire destiné ni plus ni moins à doter le dispositif de l'I.A.E. des moyens nécessaires à son renforcement, à savoir une augmentation de 1 million d'euros, afin de mettre en cohérence les paroles et les actes.

Cela fait deux budgets consécutifs que, malgré l'ambition affichée, aucune ligne de crédit n'est ajoutée pour doubler ce dispositif. Alors nous déposons un amendement qui, nous l'espérons, recueillera l'assentiment de cet hémicycle.

À travers l'ensemble des amendements que je viens de vous présenter, il faut voir une véritable volonté de rehausser nos ambitions et surtout de porter haut la transformation écologique et sociale de notre ville, pour que demain nous puissions vivre dans des conditions dignes et soutenables à Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

J'indique à Jérôme GLEIZES qu'il aura 7 minutes 35 secondes en temps d'intervention.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET, Madame la Présidente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, il y a presque deux ans, les Français applaudissaient le personnel soignant, les agents des services publics, les premiers de corvée. Le Président de la République lui-même reconnaissait l'importance des services publics. Mais ces dernières semaines, c'est une tout autre musique que l'on entend. La droite s'est lancée dans la course à l'échalote de la mesure supprimant le plus de fonctionnaires. De folles enchères ont été lancées et le gros lot a été remporté par Valérie PÉCRESSE avec la suppression de 200.000 fonctionnaires. Ces enchères, c'est sur le dos de nos services publics qu'elles se font.

Rappelons les contradictions. C'est cette même droite qui souhaite rétablir l'ordre républicain qui a supprimé 10.000 policiers sous SARKOZY et 150.000 postes d'enseignants entre 2000 et 2011. C'est toujours cette même droite qui se pose en défenseur de l'hôpital public qui a supprimé 46.500 lits d'hôpitaux. Nous le voyons, confier nos services publics à la droite, c'est confier des allumettes à des pyromanes. À la fin, il ne reste que des cendres.

À la Ville de Paris, notre responsabilité est immense. Nous sommes l'un des plus gros employeurs de la Région Ile-de-France avec plus de 55.000 agents. Nous sommes donc responsables des fonctionnaires, des contractuels ou vacataires, mais aussi de l'ensemble des personnels qui interviennent sur notre patrimoine, lorsque le choix est trop souvent fait d'externaliser certaines missions. Un choix qui se fait au détriment des conditions de travail et des déroulements de carrière.

Cette année, alors que notre pays est toujours au cœur de la crise sanitaire et que l'incertitude reste entière sur l'impact économique de cette crise, notre majorité va continuer à créer des postes. C'est en effet plus de 313 postes supplémentaires en 2022. C'est plus qu'en 2018, 2019 et 2020 cumulés, et nous nous en félicitons. À gauche, nous assumons de vouloir augmenter le nombre d'agents des services publics dans nos collectivités comme au sommet de l'Etat.

Mais ce budget emploi 2022 se concentre sur la création de la police municipale avec 138 nouveaux postes...

Oui, justement, c'est ce que je suis en train de dire, il faut écouter, Monsieur !

Un tiers des ressources humaines au détriment des autres services publics. C'est pourquoi nous avons proposé plusieurs amendements qui sont tous en adéquation avec les besoins exprimés. Ces amendements ciblent des secteurs précis : la propreté, l'éducation, la petite enfance et le sport. Mon collègue Jean-Philippe GILLET y reviendra.

Nous avons aussi besoin de renforcer l'attractivité des emplois de la Ville. Au total, ce sont plus de 2.700 postes vacants pour diverses raisons selon les secteurs, l'une des principales étant les salaires plus élevés dans le secteur privé. Pour recruter, améliorons les conditions de travail et augmentons les salaires dans ces secteurs.

Nous n'acceptons pas non plus la précarité de certains de nos agents. Aujourd'hui, la Ville compte 25.000 agents vacataires et seuls 10 d'entre eux sont au-delà du mi-temps. Ce sont des agents qui travaillent dans des secteurs tels que la DASCO, la DAC, la DJS et la DASES. Pour cette raison, nous devons nous donner les moyens de titulariser ces agents ou au moins permettre à celles et ceux qui le souhaitent d'obtenir un temps plein. Notre majorité travaille d'ailleurs sur un nouveau plan de déprécarisation.

Enfin, un mot sur le budget de la culture en baisse de 5,6 millions d'euros cette année, ce qui s'ajoute aux baisses constantes constatées année après année depuis 2015. Je partage en partie ce qu'a pu nous dire Mme LECOUTURIER tout à l'heure dans son intervention. Ce n'est évidemment jamais le moment de baisser les moyens alloués à la culture, mais aujourd'hui, alors que le secteur est tant en difficulté et que nous en avons tant besoin, c'est incompréhensible. Ainsi nous voterons le vœu de Danielle SIMONNET de porter 20 millions sur ce budget culture.

Nous avons pour notre part porté un amendement pour la création tant attendue d'un équipement culturel, place Henri Malberg dans le 20e, pour ce quartier qui souffre d'un déficit en la matière. En direction des enfants et des jeunes, il sera dédié aux pratiques amateurs autour de la musique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Catherine IBLED qui est en Webex. Elle est sur notre écran pour notre plus grand plaisir. Vous avez la parole, chère collègue.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je crois que vous êtes aujourd'hui à un tournant de votre mandature, tant les contraintes budgétaires qui pèsent sur Paris sont lourdes. La crise a révélé les fragilités de votre gestion hasardeuse depuis 2014, qui vous prive aujourd'hui de toute latitude pour mener votre projet de mandature.

Beaucoup a été dit par mes collègues sur la trajectoire de la dette, inquiétante, non pas par principe, puisque nous le savons tous, les organisations ont besoin d'emprunter pour investir sur l'avenir, mais parce que cette dette n'est associée à aucune ambition pour Paris et, au contraire, est associée à une dégradation du quotidien et du cadre de vie. Cherchez donc l'erreur.

Vous avez eu maintes et maintes fois l'occasion, en sept ans de gouvernance, de prendre le virage d'une gestion plus rigoureuse des finances publiques, mais vous ne l'avez pas fait. Vous justifiez cette dégradation par l'ampleur de la crise sanitaire, mais votre gestion est pourtant la même depuis sept ans. Vous êtes, Madame la Maire, plus cigale que fourmi et vous voilà fort dépourvue, maintenant que la crise est venue.

Je voudrais orienter mon propos sur l'investissement et l'entretien du parc social de la Ville. Depuis plusieurs années, vous menez une politique obstinée de préemption de logements privés pour gonfler les chiffres de créations de logements sociaux. Si cette politique a du sens dans des quartiers vraiment déficitaires ou pour mieux lutter contre l'insalubrité, elle coûte extrêmement cher à la Ville, entre 150 et 200 millions d'euros par an.

Il y aurait pourtant beaucoup à faire sur les logements existants : rénovation énergétique, isolation phonique, réhabilitation des parties communes, des ascenseurs souvent défectueux ; les sujets ne manquent pas. Je me souviens d'un échange avec une petite-fille qui habitait aux Frères Voisins et qui m'expliquait qu'elle avait peur dans l'ascenseur parce qu'il tombait tout le temps en panne, que l'hiver elle avait froid dans son lit et elle disait, je cite : "Horrible, tellement il fait chaud en été dans mon appartement." Et ça, c'est une réalité.

En 2020, la Ville de Paris a financé la rénovation de 3.700 logements, soit une baisse de 23 %. Le montant global des investissements par les bailleurs sociaux pour l'amélioration du parc locatif social est en baisse de près de 20 %. Au rythme actuel des rénovations, il faudrait attendre 2060 pour que le parc social soit entièrement traité.

Certains locataires assistent parfois même à des aberrations. Je pense à l'installation des VMC dans certains appartements des années 1930, pourtant dotés d'une ventilation naturelle efficace, et dont les modifications entraînent souvent une réduction de l'espace habitable, une dégradation de l'esthétique de l'appartement. Pire, dans certains logements exigus que j'ai pu visiter, la VMC est installée devant des fenêtres, ce qui empêche maintenant de les ouvrir.

Si la pose de la VMC est une priorité dans certains logements et participe évidemment à la qualité de l'air, de nombreux chantiers, notamment dans les 15e et 5e arrondissements, ont été lancés en dépit de tout bon sens. Même une association a été lancée, c'est dire les proportions que cela a pris.

Dans notre vœu, nous vous demandons de revoir l'utilité de ces projets, selon la configuration de chaque appartement et, dès lors que ce n'est pas une nécessité, de fléchir plutôt l'investissement vers la rénovation thermique des logements qui est une réelle nécessité.

Notre échange de ce matin me donne aussi l'occasion d'évoquer les investissements dans les établissements scolaires. Cela n'a échappé à personne, le départ de nombreuses familles de Paris qui interroge sur la baisse de l'attractivité de notre ville et qui conduit à la fermeture de classes. Nous avons donc collectivement le devoir d'être au rendez-vous de l'entretien et du confort des petits Parisiens.

Les exemples de vétusté ne manquent pas. J'ai en tête l'école maternelle Théodore Deck, dans le 15e arrondissement, dans laquelle le plafond s'est effondré au printemps 2021. Vous n'entretenez pas les établissements comme il se doit. Ainsi, les chefs d'établissement et les parents d'élèves sont obligés de recourir au budget participatif pour assurer leur entretien, l'entretien de leur école à commencer par la réhabilitation des toilettes. C'est incompréhensible et indigne au XXI^e siècle dans la Ville Lumière.

Je pense enfin à la qualité de l'air. Que de tergiversations, de temporisations sur l'utilisation et l'installation de purificateurs, alors que de nombreuses villes françaises et européennes ont fait le choix d'investir pour la santé de nos enfants. C'est un enjeu de santé publique, mais là encore vous préférez par exemple des dépenses pharaoniques en communication.

Des initiatives individuelles ont été prises ici ou là, et je pense particulièrement à la mairie du 9e arrondissement, mais jamais la Ville de Paris n'a eu le courage de lancer des expérimentations à grande échelle dans les lieux accueillant du public. Avec l'arrivée du Covid-19, ces projets vertueux auraient été plus qu'opportuns, me semble-t-il.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Catherine IBLED. - Madame la Maire, les Parisiens attendent de vous un engagement fort pour l'amélioration du cadre de vie. Il s'agit parfois d'avoir simplement le sens des priorités, et aussi et surtout de connaître la vraie vie, celle que vivent au quotidien les habitants, mais vous semblez en être bien éloignés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je n'ai pas voulu vous interrompre parce que vous êtes en Webex, mais je vous signale que vous avez débordé d'une minute sur le temps global de votre groupe.

Je donne la parole également en Webex à Maud LELIÈVRE pour le groupe MDE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce budget primitif pour 2022 tente de démontrer une nouvelle fois l'ambition de Paris d'être exemplaire sur le plan de la transition écologique, avec la création évidemment de la Direction de la Transition écologique et du Climat, avec la pérennisation de l'Académie du climat, la création d'une coopérative carbone ou le lancement de "Eco-rénovons Paris 2".

Tout semble aller pour le mieux. Toutefois, la meilleure transition, dont pourrait bénéficier notre ville, serait qu'elle soit en mesure d'affronter à l'avenir les canicules à près de 50°C, comme nous avons pu les connaître en Amérique du Nord en juin dernier, notamment avec le phénomène de dôme de chaleur. Or, de nombreuses interrogations subsistent sur le développement et le maintien de la nature en ville à Paris. L'O.M.S. préconise au moins 10 mètres carrés d'espaces verts par habitant.

Or, à Paris intra-muros, les Parisiens ne peuvent bénéficier que de 5 à 6 mètres carrés d'espaces verts. Certains peuvent compter le bois de Boulogne ou le bois de Vincennes et justifier ainsi que Paris talonne d'autres capitales européennes avec près de 15 mètres carrés. Cependant, nous sommes encore loin des exemples de Londres, avec 45 mètres carrés par habitant, 59 mètres carrés à Bruxelles ou encore 167 mètres carrés à Rome. Des efforts conséquents restent à faire pour donner une vraie dimension à la nature en ville à Paris.

Il reste plus que nécessaire de tout mettre en œuvre pour sanctuariser les espaces verts. Nous en avons parlé ici à de nombreuses reprises, concernant notamment les débats sur l'aménagement d'espaces verts qui sont propices, s'ils sont bien conçus, bien plantés et bien entretenus, au développement de la biodiversité.

Pour les sanctuariser, il faut les entretenir, en créer de nouveaux, il faut planter là où c'est possible, comme nous le faisons dans le 9e arrondissement et dans d'autres arrondissements de Paris. Or, la baisse de 1,4 million d'euros pour les espaces verts urbains et la réduction de 4,3 millions d'euros pour le dispositif 30 hectares supplémentaires semblent démontrer une baisse de l'attention portée au développement et au maintien des espaces verts.

Par ailleurs, nous apprenions récemment par la presse le déploiement de 2 hectares dans le bois de Vincennes. Il semble que ceci soit compensé toutefois et je souhaite profiter du débat budgétaire pour rappeler l'alerte sur la séquence "Eviter, réduire puis compenser" qui n'est pas forcément un investissement utile d'un point de vue financier. Et si le terme "compenser" est toujours nécessaire, il a souvent pour conséquence d'aboutir à la réduction des espaces, des espaces consacrés à la nature et à la biodiversité, comme dans la Cité universitaire ou avec la construction du musée de la Libération, par exemple.

Notre groupe est positif sur une partie des avancées qui ont eu lieu, notamment sur la DTEC. Cependant, nous avons une inquiétude et nous nous demandons si cette création ne se fait pas au détriment d'une autre direction, la Direction des Espaces verts et de l'Environnement dont le budget passe aujourd'hui de 25 à 22 millions d'euros en 2022, alors que l'urgence est là, la crise environnementale est là et les besoins sont croissants. Si notre analyse budgétaire est exacte, cette direction va perdre à peu près 38 postes en 2022, dont 28 pour la DTEC, 9 pour l'Académie du climat et 1 pour la Direction de l'Immobilier, ce qui est un peu un paradoxe.

Pourriez-vous nous confirmer que la Ville de Paris ne tombe pas dans cette erreur qu'on commet trop souvent, à savoir opposer le climat et la lutte contre la crise climatique bien nécessaire et la question de la biodiversité, alors que toutes les alertes montrent aujourd'hui qu'il est nécessaire de traiter les deux crises ensemble ? Est-ce que la Direction des Espaces verts et de l'Environnement va pouvoir continuer à faire son travail avec une réduction à la fois de son budget et de son nombre d'agents ?

Concernant le Plan Arbres que nous avons salué en octobre dernier, tout en alertant sur les moyens financiers peut-être trop ambitieux pour le sujet, nous voulons évoquer la question des forêts urbaines que vous aviez avancée pendant les élections municipales. Il semblerait que celle de la place de la Catalogne doive voir le jour d'ici 2024 et que celle de la place du Colonel-Fabien est en réflexion sérieuse. Le flou perdure à ce sujet et peut-être que les moyens nécessaires ne sont pas ceux à la hauteur de l'ambition pour la création de forêts urbaines. Nous aimerions, dans le cadre de ce débat budgétaire, avoir des confirmations sur les investissements qui vont être faits.

Nous souhaitons également profiter du débat budgétaire pour montrer une certaine déception concernant le bien-être animal, qui est un sujet récurrent de notre Conseil à travers les vœux mais aussi à travers les interventions. C'est une préoccupation majeure des Parisiens qui n'est pas présente en tant que telle dans les documents budgétaires et qui laisse transparaître un certain manque d'ambition en la matière.

Je le rappelle, nous l'avons déjà évoqué ici, il y a environ 250.000 chats, 100.000 chiens qui vivent à Paris, sans compter lapins, hamsters, tortues et autres animaux qui partagent le quotidien des familles parisiennes. La stratégie "Animaux en ville" a été votée en novembre par tous les groupes du Conseil de Paris. Le sujet est récurrent dans nos débats et on peut sans doute constater, à travers ce manque d'intérêt budgétaire, une absence de prise en compte suffisante des animaux domestiques et plus largement des animaux à Paris.

Nous avons donc proposé un amendement budgétaire visant à mettre en place et à financer un plan pour le bien-être animal, comme nous l'avons évoqué l'année dernière au moment des débats budgétaires, comprenant la mise en place d'un numéro d'urgence pour les maltraitances animales, le financement d'une campagne de sensibilisation et d'information sur les gestes à avoir en cas de secours à un animal blessé - ce qui arrive souvent et

les associations nous alertent - ou encore le financement de campagnes de frais vétérinaires gratuits pour les personnes les plus en difficulté, qui sont souvent des personnes âgées qui n'ont pas d'autres choix que de faire soigner leur animal qui est souvent leur compagnon de vie.

Nous proposons également un deuxième amendement budgétaire qui vise à permettre à tous les Parisiens de bénéficier d'une initiative qu'a mise en place la maire du 9e arrondissement, Delphine BÜRKLI, avec la carte "Un animal m'attend chez moi". Nous avons bien noté que la Mairie a repris en partie et à la marge cette initiative. Toutefois, pour qu'elle puisse connaître l'ampleur de celle que nous avons mise en place dans le 9e arrondissement, il est nécessaire de financer une vraie campagne de communication, de la rendre disponible et pas simplement téléchargeable, et de pouvoir l'accompagner de moyens dans tous les arrondissements. C'est donc le sens de notre amendement budgétaire.

Enfin, j'aimerais conclure sur un tout autre sujet, mais qui me semble important et qui fait partie des amendements budgétaires que nous avons déposés. Il concerne le champ de l'éducation des enfants, des jeunes adolescents et l'accompagnement des enfants dans cette période difficile. Nous souhaitons permettre de renforcer l'éducation à la sexualité des adolescents, notamment avec la mise en place d'ateliers avec leurs parents sur une étape qui est plutôt difficile et sensible à cet âge avec des changements du corps liés à la puberté.

Il s'agit notamment des ateliers "CycloShow", qui sont salués par les familles qui y ont eu accès, qui donnent des cours et des éclairages aux parents et enfants, à la fois sur la sexualité mais aussi sur le changement, les comportements à risques, le risque de harcèlement et la connaissance des pathologies à prendre en charge. Cela nous semble particulièrement important dans cette période de crise sanitaire où les publics adolescents sont plus fragiles que les autres.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maud LELIÈVRE.

Je remercie vraiment les services du Conseil de Paris parce que cela permet, compte tenu des conditions sanitaires, à nos collègues qui sont en distanciel de pouvoir s'exprimer de la manière la plus claire possible.

Je donne la parole à Maya AKKARI qui est en présentiel.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, notre ville a été depuis 2001 profondément transformée. Paris était envahi par les voitures, les piétons s'entassaient sur des trottoirs étroits et les cyclistes peinaient à se frayer un chemin au milieu des automobiles. Avec Bertrand DELANOË et Anne HIDALGO, nous avons fait les couloirs de bus. Oui, déjà ! Nous avons fait Vélib' et le tramway que plus personne ne conteste aujourd'hui.

Après une longue bataille avec l'Etat et les Gouvernements de droite successifs, nous avons fait en sorte que la ligne 14 soit prolongée au Nord, afin de désengorger la ligne 13 et de faciliter la mobilité des Franciliens entre la banlieue nord et Paris.

Depuis 2014, nous ne cessons de poursuivre et d'amplifier cette politique d'évolution et de diversification des mobilités dans Paris pour une ville plus vivable, plus belle et dans laquelle on respire et on vit mieux.

Lors des mouvements sociaux de décembre 2019, de nombreux Parisiens, qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest, se sont rendu compte que le vélo est synonyme de liberté et d'autonomie. Avec la pandémie, ils se sont aperçus que le vélo est également synonyme de santé. Nous avons donc continué à élargir et multiplier les couloirs de bus, à créer des pistes cyclables et à réduire la place de la voiture en surface, pour permettre aux cyclistes de bénéficier de l'espace nécessaire pour circuler.

Nous élargissons les trottoirs pour que les piétons puissent marcher et se déplacer aisément, et nous poursuivons la transformation de nos places, afin qu'elles ne soient plus des échanges autoroutiers de voitures mais bien des lieux de passage, de rencontres et de convivialité.

Le budget qu'il nous est proposé de voter aujourd'hui promet de nouvelles avancées aux Parisiennes et aux Parisiens au niveau de leur mobilité.

Tout d'abord, le Plan Vélo, qui commencera l'année prochaine et verra de nombreuses coronapistes pérennisées. En 2022, 20 millions d'euros seront consacrés aux pistes cyclables.

Moins de voiture signifie plus de vélos, mais aussi davantage de transports en commun. C'est pourquoi la Ville de Paris investit des sommes considérables dans le développement des transports publics collectifs. De nombreuses lignes sont actuellement en construction et je voudrais insister sur deux d'entre elles.

Tout d'abord la ligne Eole, qui a permis le désenclavement d'une partie de l'Est de l'Ile-de-France, va être prolongée à l'Ouest pour atteindre fin 2024 la ville de Mantes-la-Jolie. Une autre sera créée porte Maillot. En 2022, l'investissement de la Ville de Paris pour le prolongement de ligne Eole s'élèvera à 30 millions d'euros.

L'autre ligne dont je voudrais parler est la ligne 11. Cette ligne, qui va être prolongée au Nord, va bénéficier de nouvelles rames qui nécessitent des travaux d'aménagement dans les stations existantes. C'est pourquoi Paris investit 9 millions d'euros.

Par ailleurs, nous travaillons à optimiser l'usage des parkings souterrains, afin que celles et ceux qui ont besoin de leur voiture ou camionnette pour travailler - artisans, commerçants, travailleurs de nuit - puissent se déplacer et garer leur voiture.

Nous retravaillons également les entrées de Paris, comme la porte de la Chapelle, la porte Maillot ou la porte de la Villette, pour ne citer que celles-ci. Ce ne seront plus des no man's land, mais de belles avenues arborées où on pourra se promener à pied, circuler à vélo, en taxi ou en bus.

Enfin, la création de la zone à trafic limité au Centre de Paris va profondément modifier la circulation au centre de notre ville. L'objectif est d'y restreindre le trafic de transit pour permettre aux autres utilisateurs de l'espace public, qu'ils soient parisiens ou franciliens, piétons, cyclistes, usagers des transports en commun de profiter de ce quartier extraordinaire.

L'enjeu est le rééquilibrage des usages de l'espace public pour vivre notre ville avec moins de bruit, moins de pollution, plus d'espaces verts et d'espaces qui permettent la convivialité.

La ville de demain est une ville adaptée au réchauffement climatique, la Maire l'a dit tout à l'heure dans son introduction, et qui tient compte de tous ses usagers et le budget qui nous est présenté aujourd'hui poursuit ces objectifs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maya AKKARI.

Je donne la parole à David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci. Je suis obligé de prendre la parole et de dénoncer une nouvelle fois l'absence de Mme HIDALGO. On se demande quand même à quoi sert cette séance et à quoi sert ce Conseil. Pardon, Monsieur BLOCHE, mais vous n'avez pas la même légitimité que Mme HIDALGO.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, je ne le prends pas pour moi, je remarque que vous intervenez et que votre présidente de groupe n'est pas là pour vous écouter, c'est tout.

M. David ALPHAND. - Notre vœu le plus cher, Monsieur BLOCHE, c'est qu'en effet Rachida DATI devienne Maire de Paris. Cela viendra vraisemblablement, nous n'en doutons pas. Mais jusqu'à plus amples informations, elle n'est pas à l'origine des 7 milliards d'euros de dette creusée par Mme HIDALGO et votre majorité municipale depuis de nombreuses années. Ceci expliquant peut-être cela.

Et ce matin, en réalité, il y a maldonne. Maldonne parce que ce n'est pas devant le Conseil de Paris que Mme HIDALGO aurait dû présenter son projet budgétaire. En réalité, elle aurait dû déposer un dossier, un dossier devant la Commission de surendettement de la Banque de France, parce que le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle ne gère pas cette ville en bon père ou peut-être en bonne mère de famille.

Avec ces 7,7 milliards d'euros, on ne peut pas véritablement parler de gestion de bonne mère de famille. C'est plus 112 % d'explosion de la dette en neuf ans, 3.200 euros d'endettement par Parisien. On explose tous les ratios de surendettement. Aujourd'hui, à Paris, on estime à dix-huit ou dix-neuf ans la capacité de remboursement de la dette, alors que les ratios traditionnellement entendus pour une collectivité territoriale se situent davantage autour de douze ans.

Alors on pensait qu'il y aurait un sursaut. On y a cru la semaine dernière. C'était jeudi, nous avons appris que Mme HIDALGO, qui était dans le TGV vers La Rochelle, est subitement descendue du TGV en gare de Poitiers. Et là, nous avons espéré un éclair de lucidité : elle aurait donc compris et elle aurait peut-être même changé d'avis. Cela lui arrive, elle a déjà changé d'avis parfois. Elle avait, par exemple, promis qu'elle ne serait pas candidate aux élections présidentielles. Donc nous avons pensé qu'elle rentrerait à Paris pour enfin régler la question de la dette et les soucis budgétaires parisiens. Non ! Elle est rentrée à Paris dare-dare pour aller sur les plateaux télé, pour essayer de sauver sa campagne présidentielle du naufrage annoncé. Ce n'est pas "Fluctuat nec mergitur", c'est "mergitur" tout court, Mme HIDALGO.

Alors, nous avons un lourd tribut à payer et tous les Parisiens en sont tributaires. Car Mme HIDALGO s'en prend non seulement au capital financier de cette ville - Rachida DATI l'a amplement démontré - mais également au capital immobilier par la cession de biens, comme on cède les bijoux de famille.

Et puis le capital réputationnel, l'image de la Ville. Très sincèrement, je crois qu'aucun Parisien aujourd'hui ne peut être satisfait de voir sa maire dans la difficulté dans laquelle elle se trouve et le naufrage présidentiel dans lequel elle s'est embourbée. Et ce capital confiance, ce capital réputationnel, c'est le capital peut-être même le plus précieux de notre ville. Nous sommes aujourd'hui dans une situation inédite, presque historique, voilà des Parisiens qui vont engager la responsabilité du Maire de notre ville devant la justice.

Je pense à certaines associations, dont la fédération UP Union parisienne et d'autres encore. Mme HIDALGO a pour habitude, parfois elle aime les consultations citoyennes et les grands raouts au sein de notre Assemblée. Peut-être aurait-elle pu utilement convier ces associations. Y compris ce matin, il aurait probablement été utile de les entendre. Car si Rachida DATI et notre groupe demandent la mise sous tutelle de la Ville de Paris, ce n'est pas l'envie d'une opposition qui souhaiterait s'opposer, c'est simplement le relais et le porte-voix que nous nous faisons de tous les Parisiens inquiets aujourd'hui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, David ALPHAND.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur le Maire, chers collègues, cela tombe bien que je parle après M. ALPHAND. A écouter les bancs de la droite, la Ville serait si mal gérée qu'il faudrait mettre notre collectivité sous tutelle du Préfet de Paris au motif d'une supposée insincérité du budget. Nous serions même la veille d'une banqueroute.

Faisons preuve d'un peu de maturité collective. Il n'est pas sain à un moment politique où la sérénité a abandonné le débat politique d'utiliser des arguments malhonnêtes. Au moment de ce long débat budgétaire, je vais essayer de répondre à certains arguments.

Personne ne va nier que la dette est un sujet, mais encore faut-il en rappeler l'origine...

Monsieur ALPHAND, ce serait bien que vous m'écoutez.

Tout d'abord, contextualisons ce débat. A un moment où nous avons un candidat à la présidence capable de dire que Pétain a sauvé des Juifs en France, sans que cela ne provoque un scandale politique et médiatique, il est urgent de faire preuve de sagesse et de calmer le débat politique afin de rassurer nos compatriotes.

Entre républicains, nous devons être capables de discuter rationnellement, de montrer nos différences sans utiliser de faux arguments pour nous donner en spectacle. Ainsi...

Il y aura des chiffres après, ne vous inquiétez pas.

Ainsi, à mes collègues macronistes, qu'un Bruno LEMAIRE mène une politique contracyclique très néokeynésienne, il faut le reconnaître. A mes collègues LR et centristes, le Gouvernement met en difficulté toutes les collectivités territoriales, cela est aussi vrai pour la Ville de Paris que pour la Région Ile-de-France. Et je tiens à rappeler à tous que nous avons manifesté ensemble devant l'Assemblée nationale il y a quelques années, y compris avec les communistes.

Mais quand la hausse de la dette n'est pas du seul fait de la Ville de Paris, vous devez aussi pouvoir le reconnaître, comme d'ailleurs les agences de notation le font de manière neutre.

Alors, la dette a augmenté car M. MACRON n'a pas respecté sa parole de 2017 sur les dotations aux collectivités locales et les Gouvernements respectifs, au moins depuis SARKOZY, de droite comme de gauche, ont fait peser sur les collectivités territoriales les critères de Maastricht, alors que celles-ci doivent respecter la règle d'or budgétaire de dégager une épargne, c'est-à-dire d'avoir plus de recettes de fonctionnement que de dépenses de fonctionnement.

Voilà ma démonstration.

M. MACRON déclarait le 18 juillet 2017 dans son discours au Sénat lors de la Conférence nationale des territoires, je cite : "Pour permettre cette amélioration du solde des administrations publiques, nous ne procéderons pas par une baisse brutale de dotations, considérant que la dotation, c'est justement ce qui donne de la visibilité, ce qui permet d'accompagner des changements intelligents, ce qui permet d'avoir de la visibilité et de l'efficacité."

La contrepartie aurait dû être la contractualisation entre l'Etat et la Ville que la Ville a signée le 12 juillet 2018. Comme souvent avec M. MACRON, cette parole n'a pas été tenue et la dotation globale de fonctionnement, qui était de 930 millions en 2015, va tout simplement disparaître l'année prochaine.

Le dispositif aujourd'hui est complexe à comprendre avec de nouvelles dotations et péréquations, mais la réalité est que depuis 2019 la Ville de Paris est contributrice nette du budget de l'Etat.

Dans leur courrier, les Ministres, M. DUSSOPT et Mme GOURAULT, ont cyniquement évalué le manque à gagner à 1.090 millions d'euros entre 2014 et 2017 et 93 millions d'euros entre 2017 et 2021, soit 1.183 millions d'euros, et justifiant ainsi le manque à gagner de la Ville en autorisant les loyers capitalisés.

Pourtant l'impact est bien plus fort, puisqu'ils n'ont évalué que la variation entre les années et non la somme cumulée sur la période qui s'élèverait sur la base de la D.G.F. de 2015 à 5.302 millions d'euros, une bonne partie de la dette actuelle.

Donc l'actuelle dette prévue à 7.046 millions d'euros au 1er janvier 2022 aurait pu être donc fortement réduite au regard de la dette sociale de 1.186 millions d'euros et de la perte de D.G.F. de 5.300 millions d'euros que je viens de calculer. Et cela sans compter l'impact financier de la crise du Covid 2019.

Ainsi la reprise en recettes de fonctionnement des loyers capitalisés n'aurait pas été nécessaire ou du moins aurait pu être répartie sur plusieurs années plutôt qu'en une seule fois.

Madame CARRÈRE-GÉE, nous devons demander à l'Etat non pas de cesser l'usage des loyers capitalisés, mais de cesser d'en avoir besoin, tout simplement, en rétablissant une dotation globale de fonctionnement au niveau de 2015, pour rétablir la pleine autonomie de la gestion de la Ville de Paris.

Parmi les autres aberrations signalées dans le rapport budgétaire, c'est la péréquation versée à Ile-de-France Mobilités liée à la réévaluation du prélèvement au titre du CAS Amendes estimé à 64 millions d'euros au budget primitif 2022. Mais comme je n'ai pas le temps, je vais passer à la suite de mes arguments.

Pour résumer mon propos, l'augmentation de la dette ne provient pas d'une mauvaise gestion mais d'un choc budgétaire inédit. Nous devrions nous mettre d'accord sur ce point avant tout débat.

Le débat devrait porter sur des choix d'investissements. Nous regrettons cependant que Mme la Maire n'ait pas été plus offensive depuis 2014, et encore plus en 2017, contre ces chocs budgétaires. Plutôt que de vouloir être le bon élève de l'austérité en signant le premier la contractualisation avec le Premier Ministre de l'époque, Édouard PHILIPPE, il aurait fallu mener la fronde avec toutes les villes et départements contre cette atteinte à la libre administration des collectivités territoriales.

Bataille également européenne - d'ailleurs elle en a parlé dans son intervention - car il n'est pas normal, comme nous l'avons dit lors du débat d'orientations budgétaires, que l'Etat bénéficie d'un soutien massif de l'Europe sans que les collectivités territoriales n'aient de retombées positives. Je rappellerai que le déficit public de la France a été en 2020 en hausse de 173,3 milliards d'euros, et sur ces 173,3 milliards d'euros nous n'avons rien reçu.

D'ailleurs, la Cour des comptes a dénoncé ce manque de territorialisation des dépenses et il a été indiqué, lors du débat d'orientations budgétaires, que la Ville était prête à faire un contentieux contre l'Etat pour récupérer des financements étatique dus. Comme la Maire n'en a pas parlé dans son intervention, j'aimerais bien savoir, Monsieur SIMONDON, où on en est par rapport à ce point qui me paraît très important. C'est-à-dire que si l'Etat ne fait pas son boulot, comme les citoyens attaquent la Ville, c'est aussi à la Ville d'attaquer l'Etat contre le non-respect de sa parole.

Nous, écologistes, nous assumons le choix de la Ville d'avoir préféré maintenir un niveau d'investissement élevé depuis 2014, plutôt que de contenir la hausse de la dette. C'est sans doute notre point de divergence principal avec la droite de cet hémicycle.

Ce budget de 10.330 millions a un effet très important sur la richesse produite à Paris que nous pouvons évaluer à environ 450 milliards d'euros, soit environ 20 % de la richesse produite pour seulement 3,2 % de sa population. Mais l'I.N.S.E.E. devrait mieux détailler car aucune étude récente n'existe.

Sans le soutien massif public de la Ville, la récession aurait été pire. Paris a été plus affecté que le reste de la France à cause de sa structure économique. Et c'est là où nous divergeons avec l'Exécutif, d'où nos amendements budgétaires car la crise de 2020 a montré la faible résilience économique de notre ville trop dépendante de l'extérieur.

Le budget est trop optimiste. Nous ne pouvons pas baser notre résilience sur un retour à la normale avec un tourisme élevé, avec une hausse des D.M.T.O. plus liée à la hausse du prix du mètre carré qu'à celui du volume des transactions.

La crise du Covid-19 n'est pas terminée et elle a été un avertissement sur notre dépendance au reste du monde. La hausse mondiale du prix des matières premières commence à se ressentir dans nombre de secteurs économiques parisiens, rappelant la situation de 2008 avant la crise des subprimes. La surdemande et la surproduction des pays asiatiques ont des impacts économiques sur toute la planète.

Pour terminer, j'aurais voulu présenter les amendements budgétaires qui n'ont pas été présentés par mes collègues, mais il ne me reste que 30 secondes et je ne ferai que les lister.

Nous avons déposé des demandes de postes au niveau de la DEVE, 9 postes pour le renforcement des centres d'adaptation psycho-pédagogiques, C.A.P.P. Nous avons aussi demandé des amendements budgétaires concernant les quartiers "politique de la ville", notamment 5.000 euros pour réduire les inégalités territoriales et le renforcement de l'E.P.E.C.

Puis surtout, un élément qui me tient beaucoup à cœur est le renforcement des baignades estivales. Dans le 20e arrondissement notamment, mais aussi dans trois autres arrondissements où cela a déjà été mis en place - 19e, 14e et 13e -, cela a permis à beaucoup d'enfants de pouvoir avoir des vacances parce qu'ils ne pouvaient pas quitter Paris.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. J'ai souhaité que vous alliez jusqu'au terme. Vous avez eu 30 secondes supplémentaires et c'était évidemment logique.

Chers collègues, il est 13 heures, je vais suspendre la séance. Elle reprendra à 14 heures 45, mais je le rappelle, comme c'est le cas évidemment à pareille époque et chaque année, la 1^{ère} Commission convoquée par sa présidente se réunira à 14 heures 30 et la salle de réunion sera la salle de la 5^e Commission.

Je vous souhaite un très bon appétit et à tout à l'heure.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Frédéric HOCQUARD, adjoint).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons reprendre le débat budgétaire.

Discussion budgétaire. - Audition des autres orateurs (suite).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la volonté constante de notre majorité est d'améliorer le service public que nous rendons aux Parisiennes et aux Parisiens. Comme disait Lénine : "Là où il y a volonté, il y a un chemin". Ce chemin, notre camarade Raphaëlle PRIMET a commencé à le dessiner dans son intervention. C'est celui de la déprécarisation des agents, de la remunicipalisation de certains services, du recrutement d'agents en nombre, de l'amélioration des conditions de travail.

Pour ce budget emploi 2022, nous saluons l'orientation de la Ville de Paris. L'augmentation est forte, avec un peu plus de 313 postes supplémentaires, même si nous regrettons que presque la moitié d'entre eux soit consacrée à la police municipale. Bien qu'il y ait des créations de postes prévues, une question se pose : seront-ils tous pourvus ? Aujourd'hui, plus de 2.700 postes sont vacants dans les services.

Lors de l'examen du budget de l'année qui vient de s'écouler, nous avons déposé un vœu adopté par le Conseil de Paris afin que l'Inspection générale de la Ville identifie les causes de ces vacances et établisse des recommandations pour y mettre fin. Malgré cela, leur nombre reste stable par rapport à l'année dernière. Nous souhaitons donc que ce travail soit effectué au plus vite afin de mettre un terme à cette situation.

Les communistes proposent donc plusieurs amendements à ce budget emploi. Ils sont en adéquation avec les besoins de la Ville ainsi qu'avec les revendications des personnels que nous avons rencontrés à travers leurs organisations syndicales. Tous ces amendements sont gagés sur les créations d'effectifs au sein de la police municipale, car nous considérons que la priorité pour la Ville de Paris est de renforcer ses services publics et pas de remplacer l'Etat dans ses missions.

La première étape, c'est donc la remunicipalisation des services de propreté dans notre ville. A ce sujet, peu nous importent les récriminations de la droite. Les faits sont têtus. Les privatisations de la collecte des déchets coûtent aujourd'hui plus cher qu'un véritable service public. Nous déposons, dans cet esprit, un amendement qui impliquerait le doublement des embauches prévues dans le budget 2022, pour passer à 60 éboueurs et conducteurs supplémentaires.

Nous n'acceptons pas la suppression de 97 emplois d'adjoints à l'animation. Cette diminution ne peut s'expliquer simplement par celle de la démographie à Paris. Nous proposons donc un amendement pour rétablir ces 97 emplois et insistons pour qu'il participe à la déprécarisation des agents. L'éducation de nos enfants ne peut se faire dans de bonnes conditions sans la présence d'agents nécessaires à leur accompagnement. Ce qui nous amène à réclamer la création de 10 emplois d'A.S.E.M. supplémentaires ainsi que de 20 postes d'auxiliaires de puériculture.

Ensuite, face à l'enjeu crucial de la crise climatique et l'indispensable adaptation de notre ville, nous souhaitons la création de 34 postes supplémentaires à la Direction de la Voirie et des Déplacements ainsi qu'à la Direction des Espaces verts et de l'Environnement. C'est pour l'avenir que nous devons agir face à cette crise climatique, mais aussi immédiatement face à l'isolement et à la précarité qu'ont provoqué la crise sanitaire.

Toutes les études le montrent : l'incertitude, la détresse, l'anxiété, sont des sentiments qui dominent aujourd'hui la jeunesse. La Ville de Paris peut apporter un accompagnement. Nous proposons la création d'un poste de médiateur pour assurer l'orientation, ainsi qu'un poste de psychologue pour coordonner et assurer les permanences de santé mentale au sein du "Quartier Jeunes".

Depuis 2020, nous avons salué le travail des premiers de corvée. Ce sont les A.S.E.M., les agents d'animation, les éboueurs, que nous défendons ici. Mettons tout en œuvre pour qu'en 2022, ils disposent réellement des moyens nécessaires pour accomplir leur mission de service public pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à M. Mahor CHICHE.

M. Mahor CHICHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Paris est une ville de brassage, une ville monde. Son histoire et sa population sont profondément marquées par la présence des personnes d'origine étrangère qui y ont trouvé refuge. 20 % de la population parisienne est immigrée et 14 % de nationalité étrangère, soit le double de la moyenne nationale. Théâtre de la "Déclaration de 1789" et de la "Déclaration de 1948", Paris est la ville phare des droits de l'homme. Cette histoire particulière nous oblige. Ville symbole du vivre ensemble et de l'idéal de tolérance et d'inclusion, nous ne pouvons pas tolérer de discrimination.

Dans un contexte national de montée des discriminations et des discours de haine, dans une France où un candidat aux plus hautes fonctions se permet de désigner les étrangers comme boucs émissaires de tous les maux et de théoriser l'inégalité des sexes, l'infériorité des femmes, dans un contexte social de montée des inégalités, nous devons plus que jamais investir dans les politiques d'égalité. Les questions d'égalité sociale et territoriale à Paris sont loin d'être des questions anodines ou théoriques. Elles se posent concrètement dans la vie quotidienne de chacun dans l'accès à un emploi, à un logement, à un service, à un loisir. C'est pourquoi elles sont traitées dans une démarche globale et réflexive.

Paris s'engage pour l'égalité comme employeur, mais aussi auprès du public qui s'adresse à ses services. Paris s'engage pour diffuser une culture de l'égalité pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. Ses grands axes sont ceux du "Plan Egalité - Lutte contre les discriminations et handicaps" que nous avons voté en octobre dernier, recouvrant les 25 critères de discrimination interdits. Ce plan permet de sensibiliser le grand public aux droits humains, à l'existence de discriminations et à leur pénalisation, que celles-ci soient de nature raciste, sexiste ou LGBTQIphobe.

Le dispositif "Collège pour l'égalité", que je salue, permet aux associations d'intervenir dans les collèges pour former les adolescents à l'égalité de traitement, à la déconstruction des préjugés, en articulant l'égalité fille garçon et la prévention et la lutte contre les discriminations. La Ville a ainsi initié une démarche globale en faveur de l'égalité femmes/hommes, approche qui est complétée dans ce budget par une démarche de budget sensible au genre. Ce budget vise à systématiser la prise en compte de l'égalité dans la conception et la mise en œuvre de nos politiques publiques, et permet d'engager une véritable évaluation des dépenses selon leur impact.

Enfin, Anne-Claire BOUX et Jean-Luc ROMERO-MICHEL ont porté avec brio une mission autour de la promesse républicaine. Cela dit le caractère structurant de cette politique d'égalité au sein de notre vision pour Paris.

Pour soutenir nos ambitions en la matière en 2022, je voudrais saluer l'effort conséquent réalisé au niveau de ce budget, tant pour permettre de financer les politiques de promotion de l'égalité, avec un budget de 1,30 million d'euros, que pour la lutte contre les discriminations, avec un budget de 1,80 million d'euros.

Le budget 2022 permettra également de financer les dispositifs de solidarité pour accompagner les plus fragiles qui subissent de plein fouet la crise sociale et économique, de créer une direction de la santé publique et une direction de la transition écologique, qui seront mieux à même de répondre aux défis posés par les inégalités sociales de santé dans ce contexte de changement climatique.

Il renforce par ailleurs les politiques publiques d'accessibilité, puisqu'en matière de handicap, le budget va connaître une hausse de près de 5 millions d'euros. Il passe à 13,50 millions d'euros. Ils sont inscrits pour couvrir les travaux de mise en accessibilité des équipements municipaux, en plus de la création de places d'hébergement et du soutien à l'habitat inclusif, dans cette démarche cofinancée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. La politique pour l'égalité irrigue ainsi de manière concrète tout notre budget. Je suis fier de ce choix méthodique, concret et stratégique pour notre Ville.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Grégory CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme chaque année, le budget primitif se traduit par une augmentation du nombre de fonctionnaires. Jusqu'ici, pas de surprise. Plus de 300 créations de postes, soit un impact non négligeable de 17,19 millions d'euros. Evidemment, d'une année sur l'autre, pour l'année 2022 en l'espèce, c'est une poussée de la masse salariale de l'ordre de 2 %, qui est elle-même consécutive à une augmentation de la masse salariale de 1 % l'année précédente. C'est donc sans surprise que nous constatons que depuis l'accession de Mme HIDALGO à l'Exécutif parisien, les effectifs ont augmenté de près de 20 %. Une bagatelle, évidemment.

Si nous devons transposer cette démarche au niveau national, au niveau de la fonction publique d'Etat, je voudrais préciser qu'il s'agirait, dans l'intervalle d'un seul quinquennat, d'une augmentation de près de 70.000 postes de fonctionnaires, avec un impact budgétaire de l'ordre de 10 milliards d'euros. Et encore, j'ai eu l'élégance de ne pas comptabiliser le doublement des rémunérations du secteur enseignant, alors qu'au même moment - vous l'avez dit tout à l'heure - Mme HIDALGO, à Paris, baisse le nombre de postes du secteur éducatif. Cherchez l'erreur.

On aurait pu croire que, parmi les 300 postes créés, mes chers collègues, la collectivité eût à cœur au moins de s'assurer de compenser les défaillances et les insuffisances de l'Exécutif parisien dans ses politiques publiques, par exemple en termes d'entretien de la voirie, de renouvellement des équipements publics, ou encore de lutte contre la saleté à Paris.

En y cherchant bien - je voudrais rebondir sur ce que disait tout à l'heure mon collègue, Florian SITBON - nous avons en effet trouvé 18 éboueurs qui, pour lutter contre la saleté à Paris, relèvent plutôt du traitement thérapeutique. Homéopathe, même.

La vérité, mes chers collègues, c'est que la plupart des postes créés n'ont été créés que pour satisfaire l'ensemble des desiderata de toutes les tendances et sous-tendances de la majorité municipale, puisque, comme nous le voyons à longueur de réunion, il y a autant de postes de présidents qu'il y a de Conseillers de Paris de la majorité.

Au bénéfice de ces créations de postes, que constatons-nous ? Par exemple, pour la nouvelle direction de la santé, près de 20 % des effectifs qui y sont alloués relèvent de la filière administrative. Cherchez l'erreur. 20 % d'attachés administratifs dans une direction de la santé. C'est sûr que c'est très, très proche du terrain.

Deuxième exemple, la création de la fameuse Direction du Climat. 112 postes nouveaux créés. Rien que cela. Et, sur ces 112 postes, tenez-vous bien, 40 % relèvent des fonctions d'encadrement. Je ne peux pas croire 5 minutes qu'avec 54.000 agents et plus de 2.000 postes qui sont en recherche de vacance de poste, il n'y ait pas eu la possibilité pour l'Exécutif parisien de faire des redéploiements internes, comme vous l'avez fait en matière de police municipale en faisant des réaffectations.

La vérité, mes chers collègues, c'est que vous êtes "addicts" à la dépense publique et que, comme d'habitude, vous avez cherché la facilité en s'assurant simplement de la création de postes sans limiter l'augmentation de votre plafond d'emplois. Car, nous le savons très bien, pour juguler les hausses de masse salariale, il n'y a que 2 méthodes. La première et la plus saine, c'est d'être un bon gestionnaire, c'est-à-dire ne pas augmenter son plafond d'emplois, donc supprimer des postes à proportion que vous en créez. La deuxième possibilité, c'est tout simplement d'arrêter les attermolements inutiles et d'appliquer de manière stricte, enfin, la loi sur les 35 heures, qui vous aurait fait économiser 74 millions d'euros, comme vous le recommande régulièrement la Cour des comptes. Ce que vous n'avez pas fait, car, en réalité, vous êtes dépourvus des 2 qualités. Vous n'êtes pas des bons gestionnaires et vous ne faites pas preuve de courage politique.

La preuve en est, mes chers collègues, c'est encore hier : la Ville de Paris s'est vue rejeter son appel de l'ordonnance qu'elle attaquait rendue par le Tribunal administratif au mois d'octobre, qui vous enjoignait, ou en tout cas qui altérait votre délibération byzantine de l'été dernier visant à ne pas appliquer le principe de la loi relative à la transformation publique, c'est-à-dire l'application des 35 heures dans leur intégrité.

Contrairement à ce que dit Mme HIDALGO, jamais l'Exécutif parisien n'a cherché à faire valoir ses droits devant les juridictions administratives. Bien au contraire. La vérité, c'est que Mme HIDALGO, avec son Exécutif parisien, a été traînée par le Préfet de Paris devant la juridiction administrative parisienne et qu'elle a perdu.

La vérité, mes chers collègues, c'est que la Ville de Paris est comme le bateau ivre de Rimbaud : ballottée dans cette marée qu'elle ne gère plus du tout, ballottée en fonction de son agenda présidentiel, ballottée en fonction de ses intérêts personnels. Car Mme HIDALGO se moque comme d'une guigne des intérêts des Parisiens et, surtout et avant tout, de l'intérêt des agents, et c'est elle qui les méprise par son comportement.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - La parole est à Mme Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, chers collègues, les objectifs inscrits au budget primitif 2022 sont d'accélérer la transition sociale de Paris, de répondre aux défis du changement climatique et de ses impacts socio-écologiques. Or, en la matière, notre groupe pense que Paris peut mieux faire.

Comment justifier la baisse des crédits alloués aux structures d'insertion, alors que le taux de personnes sans emploi ou activité grimpe en flèche depuis le Covid ? Comment justifier la baisse des crédits dédiés aux structures de l'économie sociale et solidaire, alors que la Ville affiche dans de nombreux plans et schémas parisiens l'ambition de favoriser de nouvelles économies locales développées sur des modèles plus vertueux ?

Nous savons que le budget de l'action économique est en baisse, qu'il faut faire des choix. Et ce sont des choix politiques, comme l'a très bien dit par ailleurs Mme la Maire. Or, justement, la diminution des crédits, que cette période compliquée commande, ne s'opère pas là où l'on s'y attend. Le budget d'investissement est en hausse de 9,90 millions d'euros par rapport au budget primitif de 2021 pour les actions sectorielles, c'est-à-dire les structures de l'industrie ou du commerce privé, alors que, dans le même temps, les crédits alloués à l'insertion économique et l'économie sociale et solidaire baissent de près de 2 millions d'euros. A notre sens, ce sont des choix politiques qui ne sont pas bons.

D'autant que nous savons que, trop souvent, ces structures privées ne jouent pas le jeu. On subventionne largement le privé avec de l'argent public sans de réelles contraintes pour les entreprises en matière sociale, au

moins respecter le droit du travail, au mieux faire jouer la solidarité en favorisant l'insertion, en prenant des engagements forts en matière sociale et environnementale.

Nous déposons donc un vœu rattaché à ce budget qui demande la mise en place d'un groupe de travail sur les possibilités de mise en place de critères sociaux et environnementaux dans l'attribution des aides publiques versées au secteur privé. Nous devons, sur le schéma des subventions aux associations, critériser les aides versées aux entreprises sur des conditions sociales et aussi environnementales pour être vraiment cohérents avec les objectifs de transition de la Ville, mais aussi pour faciliter la compréhension de l'action publique menée sur le territoire parisien. Ce sera très bien aussi pour la compréhension de l'opinion de manière générale.

Par ailleurs, la crise sanitaire a exacerbé les inégalités. Nicolas BONNET-OULALDJ le disait tout à l'heure. Les précaires sont de plus en plus précaires et les plus riches sont encore plus riches. Notre groupe s'oppose à cette spirale infernale et porte un vœu pour que la Ville agisse contre l'enrichissement de quelques-uns sur le dos des premiers de corvée. En l'occurrence, c'est un vœu relatif à l'évasion fiscale pour que la Ville s'engage à ne souscrire aucune émission obligataire auprès d'une institution condamnée pour blanchiment de fraude fiscale, et s'abstienne de contracter auprès d'institutions engagées dans des procédures judiciaires relatives à la fraude fiscale.

Enfin, vous savez que, depuis deux ans, les jeunes sont très fragilisés et ont été très percutés par le prolongement de cette crise sanitaire. Nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui ont perdu leur emploi et sont contraints de choisir entre se nourrir, se loger et se soigner. En conséquence, le recours aux aides alimentaires ne faiblit pas. Plus de 12 % des 18 à 29 ans qui ne sont plus en études, vivent sous le seuil de pauvreté avec moins de 900 euros par mois. Pas étonnant alors que l'enveloppe du Fonds d'aide aux jeunes, gérée par la Mission Locale de Paris - dont je tiens vraiment à saluer le travail - a été consommée au bout de 6 mois seulement sur ces 2 premières années. C'est pourquoi nous portons aussi un amendement pour que les crédits soient doublés à l'occasion de cette année 2022. Tout cela pour faire face aux besoins grandissants de nos jeunes.

Dans le même esprit, notre groupe a déposé un amendement au budget emploi 2022 afin qu'un poste de médiateur soit créé au sein de la Maison de la jeunesse, dite "Q.J." pour "Quartier Jeunes", afin d'accueillir et d'assurer le dialogue avec les usagères et les usagers qui sont en demande, et parce que les jeunes de 18 à 24 ans représentent la catégorie de la population qui cumule le plus fort taux de prévalence pour l'anxiété, la dépression et les troubles du sommeil. Parce que les séquelles psychologiques liées à la crise risquent d'être durables, nous demandons qu'un poste de psychologue soit créé afin d'assurer les permanences de santé mentale au sein du pôle santé de Q.J., actuellement géré par 13 associations qui font un travail remarquable auprès des jeunes.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Éric PLIEZ.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - On peut enlever les masques, je crois, pour parler.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Tout à fait.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Très bien.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la politique de la Ville vise à la mise en œuvre d'actions et de projets de rattrapage pour les habitants et les quartiers qui subissent le plus durablement les effets de la crise économique, de la crise sanitaire, du chômage et de la pénurie de logements abordables. 17 % des Parisiennes et des Parisiens parmi les personnes des familles les plus modestes bénéficient, dans le cadre du contrat de ville, de l'intervention prioritaire de la Municipalité. L'originalité de cette politique réside dans la transversalité et le décroisement des interventions. Avec plus de 257 millions d'euros affectés aux quartiers populaires, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2020, dans un contexte budgétaire contraint, la Municipalité parisienne consacre donc la priorité absolue donnée à la réduction des inégalités sociales, économiques et territoriales dans la Capitale, et je m'en félicite.

Ces crédits supplémentaires financeront des actions innovantes et des mesures anticrises qui résonnent dans le 20e arrondissement, comme l'expérience "territoires zéro chômeur de longue durée", évoquée lors de dernier Conseil, mais aussi le financement des appels à projets pour la transition écologique, les opérations "zéro déchet", qui traduisent en acte notre volonté de changer les comportements sans pénaliser les classes populaires. Lutter contre la reproduction des inégalités et de la pauvreté de génération en génération, passe par un engagement fort dès la petite enfance et tout au long de la scolarité. 91 millions d'euros sont ainsi consacrés en 2022 à la rénovation des établissements et à la création de 3 équipements de petite enfance. Après l'ouverture d'un établissement multi-accueil rue de la Justice, en janvier dernier, les habitants du 20e arrondissement attendent la livraison de l'école Davout et d'une crèche dans ce quartier à forte densité d'habitat social.

L'action du G.I.P. "Réussite éducative" a permis d'accompagner 700 élèves supplémentaires, au printemps dernier, pour prévenir le décrochage scolaire. Ces efforts seront poursuivis en 2022, avec 300 élèves supplémentaires accompagnés dans ce cadre, notamment pour les enfants des quartiers Belleville, Amandiers et des portes du 20e arrondissement.

Par ailleurs, 15 millions d'euros sont également affectés à l'emploi, l'insertion et le développement économique, pour réduire le chômage qui frappe durement ces quartiers. Sur ce volet, j'estime que l'insertion et l'accompagnement des jeunes sortis du système scolaire sans qualification et qui ne bénéficient pas du soutien financier familial, doivent être une priorité. Ces jeunes, qui subissent un taux de pauvreté nettement supérieur au reste de la population, ont été fragilisés par la dureté des confinements.

Après avoir longtemps tergiversé, le Gouvernement a annoncé la création d'un contrat d'engagement pour les jeunes, dont nous ne connaissons pas encore aujourd'hui les modalités de mise en œuvre. Tous les services publics et associations doivent pourtant être mobilisés afin de proposer rapidement un droit à la formation, à l'accompagnement, assorti de ressources minimales, pour éviter le basculement durable d'une partie de la jeunesse dans la pauvreté.

Enfin, 140 millions d'euros seront mobilisés dans ce budget en faveur de l'accès et du maintien dans le logement des ménages issus des quartiers prioritaires. Ces opérations de création de logements et de réhabilitation concilient nos objectifs de justice sociale, de droit au logement digne et les impératifs du "Plan Climat", à travers la baisse de la consommation d'énergie, et donc, la baisse des charges pour les locataires les plus modestes. La relance des opérations de renouvellement urbain dans le quartier Python-Duvernois illustre cet effort en acte, avec des engagements qui sont tenus sur le relogement, l'accompagnement social des ménages en difficulté, les aménagements des futurs quartiers et le fort soutien aux associations locales déjà sur place.

Enfin, ce budget tient compte des effets de la crise sanitaire qui a aggravé la précarité alimentaire depuis 2020. Grâce aux nombreuses initiatives citoyennes accompagnées par les associations et à l'action des services municipaux, nous poursuivrons les opérations de distribution alimentaire dans les quartiers, en veillant à la qualité des produits dans une logique de développement durable et de réponse aux besoins fondamentaux. Lutter contre la ségrégation sociale et territoriale est un combat de tous les instants. A l'heure où le Gouvernement est silencieux sur le devenir des quartiers populaires et de leurs habitants, nous faisons le pari de leur émancipation.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Nelly GARNIER, pour le groupe Changer Paris.

Mme Nelly GARNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'examen du budget devrait être le moment où les Parisiens se réjouissent de savoir comment la Mairie va agir pour les aider, les accompagner, soutenir leurs initiatives. Le problème de la Ville de Paris, c'est qu'après 20 ans de mauvaise gestion, l'examen du budget consiste principalement à trouver de l'argent pour colmater les trous.

D'abord, la Ville profite à plein de la hausse du foncier, avec 1,50 milliard d'euros qui tombent chaque année du fait des droits de mutation. 1,60 milliard d'euros sont prévus au budget de 2022. Vous avez augmenté ces droits de mutation en 2016. Vous avez essayé de les augmenter encore l'année dernière. Comme on vous connaît bien, nul doute que vous réessayerez encore.

A Paris, on taxe aussi les Parisiens pour nettoyer les rues et ramasser les déchets. 608 millions d'euros de recettes prévues en 2022. Je trouve que c'est important que les Parisiens puissent mettre ce montant en rapport avec l'état des rues de Paris.

A Paris, enfin, on taxe, on châtie même, les automobilistes. Accrochez-vous bien, selon les prévisions de ce budget 2022, les recettes de tarifs de stationnement et d'amendes auront augmenté de 501 % depuis 2013. Laissez-moi vous dire : vous n'êtes vraiment pas les meilleurs pour la collecte des déchets, mais vous êtes assurément les meilleurs pour la collecte de l'argent des Parisiens.

Des tarifs municipaux des cantines et des conservatoires à la fiscalité locale, en passant par le stationnement, absolument tous les leviers disponibles ont été utilisés pour ponctionner l'argent des Parisiens depuis que vous êtes élue. Si seulement cela avait permis d'éviter l'endettement. Même pas. Le montant de la dette est passé de 1 milliard d'euros en 2001 à 7,70 milliards d'euros aujourd'hui, et, il faut le dire aux Parisiens, à 9,10 milliards si l'on inclut les loyers capitalisés. En ce 14 décembre, j'ai envie d'avoir une petite pensée pour les petits Parisiens qui attendent leurs cadeaux de Noël. Qu'ils le sachent, au pied du sapin, vous leur offrez à chacun d'entre eux une dette de 4.426 euros dont ils devront s'acquitter un jour. En attendant, leurs parents, qui sont bien lassés de devoir payer toujours plus pour toujours moins de qualité de vie, sont de plus en plus nombreux à quitter la Capitale, et c'est bien triste.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 2 décembre, Léa FILOCHE, que je salue pour son action, réunissait à l'Hôtel de Ville l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs engagés avec la Ville dans le Pacte de lutte contre l'exclusion. C'est un pacte majeur pour les Parisiens et les Parisiennes dont la

précarité s'est aggravée avec la crise sanitaire, sociale et économique. Mme la Maire de Paris nous l'a rappelé ce matin. Nous devons leur apporter un soin tout particulier et notamment, comme l'ont souligné les acteurs présents lors de cette réunion, par la formation et le retour à l'emploi de celles et ceux qui en sont le plus éloignés : les chômeurs et les chômeuses de longue durée, les jeunes sans formation professionnelle, les personnes réfugiées, et bien d'autres encore.

Les chiffres issus de l'outil dynamique mis en ligne par l'APUR dans le cadre de l'observatoire de l'économie parisienne, l'un des premiers engagements du "Plan Paris Boost Emploi", doivent nous alerter. 66.394 Parisiens et Parisiennes étaient bénéficiaires du R.S.A. en juillet de cette année, en augmentation de près de 10 % par rapport au courant de l'année 2020. Au troisième trimestre 2021, c'étaient 129.960 personnes qui n'avaient aucun emploi, pas même quelques heures. Ainsi, je me réjouis que malgré l'impact de cette crise sur les finances de la Ville, le budget qui nous est proposé dans le domaine de l'emploi est aussi ambitieux que le précédent en maintenant l'ensemble des efforts financiers prévus par le "Plan Paris Boost Emploi", porté avec force et conviction par Afaf GABELOTAUD, plan que nous avons adopté en novembre 2020 pour toute la mandature.

Il s'agit d'une action concertée avec les organismes de soutien à l'emploi, les associations et les entreprises partenaires. Permettez-moi de citer ici le "Pacte Emploi", un modèle de collaboration de tous les acteurs au service des Parisiens et des Parisiennes qui donne des fruits. Car, si nous sommes soucieux du taux de chômage de 6,50 % au deuxième trimestre 2021 à Paris, nous nous souvenons qu'il était de 7,60 % en Ile-de-France et de 7,80 % en France métropolitaine. Le retour à l'emploi est d'autant plus pérenne qu'il s'inscrit dans des filières d'avenir utiles socialement et porteuses de sens. Oui, contrairement à celles et ceux qui soupçonnent nos concitoyennes et concitoyens les plus précaires de préférer les aides sociales, nous savons que l'emploi n'est pas que revenu, que lorsqu'ils et elles sont respectés, traités avec dignité, accompagnés socialement, ils et elles s'investissent pleinement et avec fierté.

L'un de nos objectifs principaux est d'investir dans ces filières. Par le soutien des organismes de formation, Paris participe de façon très concrète à la structuration et au développement de ces nouvelles filières du numérique, de l'économie circulaire, des métiers du soin et de l'accompagnement. Nos programmes de formation "Paris Code", "Paris Fabrik", "Paris Tous en Jeux" et "Paris Emplois à Domicile", y contribuent activement, avec des taux de sortie positive autour des 75 %.

En 2021, la Ville a mobilisé 4 millions d'euros pour la formation, et 4.000 Parisiennes et Parisiens ont bénéficié d'une formation gratuite à ces métiers. En 2022, nous poursuivrons cet effort avec l'aide de Pôle Emploi, de la Mission Locale, de l'EPEC et de l'Ecole de la 2e Chance, pour atteindre le nombre de 50.000 personnes formées gratuitement sur l'ensemble de la mandature.

Je tiens à remercier Anne-Claire BOUX et Paul SIMONDON qui, en 2022, vont nous permettre de développer l'"aller vers" dans les quartiers "politique de la ville", et accélérer ainsi notre plan pour l'emploi et l'insertion.

Mes chers collègues, les Parisiennes et les Parisiens attendent de nous des politiques volontaristes pour l'emploi. Soyons au rendez-vous.

Merci beaucoup.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, année après année, le quinquennat MACRON allège la facture des actionnaires quand, en même temps, celles des classes moyennes et populaires n'en finissent plus de s'alourdir. Année après année, l'austérité est infligée au service public...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Excusez-moi. Non, ce n'est pas le bazar.

Vous allez parler juste après, Madame KUSTER, ne vous inquiétez pas. Depuis ce matin, tous les groupes ont fait des changements du point de vue de leurs intervenants au moment où ils interviennent. Le vôtre aussi.

J'ai attendu que Jean-Noël AQUA arrive et ensuite, vous allez parler. Madame KUSTER, ne vous inquiétez pas, vous êtes inscrite juste après, de manière que tout le monde puisse parler en respectant le temps de parole de chacun des groupes. Il n'y a pas eu d'interversion de ce point de vue. Merci.

Jean-Noël AQUA, vous finissez et terminez votre intervention.

Merci.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Année après année - j' imagine que mes partenaires y seront sensibles - les galères du quotidien, dont ils prétendent s'occuper, se multiplient : de l'absence des professeurs non remplacés aux transports en commun qui craquent, quand les plus riches s'envoient en l'air dans l'espace. L'indécence est en marche, visiblement au Gouvernement comme sur les bancs de la droite.

Ces choix "austéritaires" ne sont pas sans conséquence sur notre territoire. Le budget d'une collectivité territoriale comme Paris est atteint. En organisant l'austérité pour notre collectivité, le Gouvernement fait le choix d'étrangler notre action du quotidien. Mais nous gardons le cap : celui validé par les électrices et les électeurs d'une politique ancrée à gauche. Oui, le budget peut être un bouclier social.

Prenons ce terrible constat qui est celui de la sixième puissance mondiale. En 2021, 1 Français sur 4 éprouve des difficultés à payer ses factures de gaz ou d'électricité. Et pour cause, les prix n'ont cessé de grimper. Une nouvelle hausse programmée du prix de l'électricité, à hauteur de 4 %, est à prévoir pour 2022. Dans le même temps, rien pour les salaires, tout pour les actionnaires. Les entreprises privées de l'énergie, comme "Total" et "Engie", ont pu s'acquitter d'un généreux chèque de 13 milliards d'euros de profits au premier semestre 2021 sans qu'aucune contribution ne leur soit demandée. Répétons-le : c'est la conséquence de la libéralisation du marché de l'énergie, nocive autant pour les plus fragiles, l'ensemble des consommateurs, l'investissement industriel et pour l'environnement.

Emmanuel MACRON en campagne permanente se réveille à 4 mois de la présidentielle pour proposer une limitation des tarifs de l'électricité, mais, évidemment, juste le temps de la campagne. L'envolée des prix reprendra après le "show" présidentiel. Rien n'est prévu pour changer de logique et protéger les usagers.

C'est justement parce que nous refusons un tel monde que nous pouvons, à Paris, en dessiner un autre capable de répondre aux préoccupations quotidiennes des factures d'énergie. Le fonds de solidarité logement est, à l'occasion de ce budget 2022, abondé de plus de 7 millions d'euros. Ce sont autant d'aides concrètes pour les familles les plus fragiles. Nous souhaitons porter plus loin ce fonds par un amendement budgétaire de 3 millions d'euros.

Vous le savez, nous portons une vision des enjeux énergétiques non seulement portée sur la préservation de l'environnement, mais également au service des conditions de vie dignes pour toutes et tous. A cet égard, il existe un haut lieu de l'égalité, et je dirais même de la liberté, dans lequel la puissance publique participe de l'émancipation de toutes et tous. C'est, bien sûr, l'école de la République. La crise sanitaire et les pics de chaleur l'ont démontré : l'énergie est aussi un enjeu dans les classes. Le souvenir encore récent d'élèves en cours avec leurs manteaux ou de classes à plus de 30 degrés Celsius, doit nous encourager à revoir les performances du bâti municipal. C'est pourquoi, sans ignorer le volontarisme de la Ville en matière de rénovation énergétique, nous proposons par voie d'amendement d'inclure davantage d'écoles et de collèges des quartiers populaires dans le contrat de performance énergétique. En améliorant l'isolation de ces bâtiments, nous améliorons d'autant les conditions de travail des enfants, mais aussi celles de la communauté éducative.

Vous le savez, nous sommes aussi particulièrement engagés à tous les niveaux pour l'amélioration du service public d'éducation, qui passe - notamment pour nous, communistes - par l'augmentation du temps scolaire. Mais c'est un autre débat national. En tout état de cause, nous estimons qu'une baisse de la démographie scolaire ne doit pas être un prétexte pour supprimer des postes, pour fermer des classes, pour rester à situation inchangée. Nous pensons au contraire qu'il s'agit d'une opportunité pour réduire le nombre d'élèves par classe, pour augmenter le taux d'encadrement dans les temps périscolaires. Nous n'acceptons donc pas la suppression de 97 postes d'animateurs et animatrices, et nous proposons un amendement pour supprimer cette suppression. La situation dans notre périscolaire est tendue.

De plus en plus d'agents partent et nous peinons à recruter. Les conditions de travail se dégradent. Encore jeudi 9 décembre, la profession était en grève dans le 13^e arrondissement. Aujourd'hui mardi et demain, c'est tout le périscolaire parisien qui a appelé à se mettre en grève pour demander des postes en plus. Sans rien enlever au travail qui est actuellement mené pour déprécier la profession, nous réaffirmons l'urgence d'améliorer les conditions d'animation.

Second point de regret, la suppression de 3 postes d'assistante spécialisée des écoles maternelles, les A.S.E.M. Nous savons que Paris a beaucoup investi dans ces postes puisque nous sommes à une A.S.E.M. par classe à Paris, bien supérieur à ce que pratique la droite dans les villes qu'elle dirige. Mais nous savons aussi que cette profession a été particulièrement exposée par le Covid. Les besoins de remplacement sont grands. Nous proposons donc le maintien de ces 3 postes pour que le renforcement des effectifs soit opérationnel.

Au-delà des postes, nous pouvons aussi agir pour les conditions scolaires. Un dispositif particulièrement important pour nos élèves est celui des classes de découverte. Ce dispositif permet aux professeurs de faire classe dans le cadre d'un voyage scolaire. Cela participe de l'émancipation des jeunes, particulièrement dans les quartiers populaires qui n'ont pas la chance de sortir de Paris. Ce dispositif est apprécié par les enseignants. La demande est forte et souvent pas couverte. Nous militons pour le doublement de ce dispositif afin que chaque enfant scolarisé dans les établissements publics puisse partir une fois dans sa scolarité en classe de découverte. C'était un engagement de campagne. Nous voulons désormais le mettre en place. Nous proposons donc un amendement visant à abonder ce dispositif à hauteur de 600.000 euros, soit 1.200 élèves qui pourraient partir l'an prochain. Une politique de gauche par l'exemple.

Enfin, nous souhaitons souligner positivement la progression suivie pour garantir un droit aux vacances de chaque enfant de notre ville. Nous ne pouvons que nous féliciter du budget alloué aux "Vacances Arc-en-ciel", mais

nous proposons un amendement visant à l'abonder de façon supplémentaire l'an prochain pour augmenter le nombre d'enfants qui auront la chance de partir en vacances.

Dernier point, au lendemain de la condamnation de la banque UBS sur sa participation à l'évasion fiscale, laissez-moi revenir sur un vœu que nous proposons et redéposons cette année. Nous demandons que Paris arrête de recourir aux banques pratiquant l'évasion fiscale dans ses émissions obligataires. En 2018 déjà, au moment de la première condamnation d'UBS, nous avons demandé de ne plus recourir, pour ces émissions d'obligations, à des banques qui ont été condamnées, qui sont délinquantes et violent le pacte républicain. Rappelons-le, le pacte républicain est basé sur le consentement à l'impôt. C'est donc une urgence républicaine pour nous de lutter concrètement contre la délinquance financière et cela peut passer par la commande de notre Municipalité.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je vais faire un point sur les inscrits restants. Il en reste 7. Je vais redonner les noms et les temps de parole pour les deux groupes.

Mme Brigitte KUSTER, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Franck MARGAIN, Mme Véronique BALDINI. Il reste 10 minutes et 8 secondes pour le groupe Paris en commun, et 19 minutes pour le groupe Changer Paris.

Madame Brigitte KUSTER, c'est à vous.

Mme Brigitte KUSTER. - Monsieur le Maire, vous comprendrez donc que vous avez été obligé de faire un point sur une gestion de séance pour le moins chaotique. Permettez-moi aussi de m'étonner parce que cela fait depuis 11 heures du matin que nous n'avons pas vu la Maire de Paris. Cela devient récurrent.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Excusez-moi, le compteur n'a pas été remis à zéro. Pouvez-vous remettre le compteur à zéro ?

Mme Brigitte KUSTER. - C'est très bien parce que cela me permet de parler de la gestion de la séance.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je me suis permis de vous faire la remarque parce que, sinon, vous auriez été à 10 minutes et il y aurait eu un problème.

Donc, on vous remet à zéro et l'on vous rajoute 10 secondes.

Mme Brigitte KUSTER. - Monsieur le Maire, je disais donc que je regrettais l'absence de la Maire de Paris. Mon propos s'adressant particulièrement à elle puisque je dirai "Mme la Maire".

Madame la Maire, le budget de la culture reste dans ses grandes lignes, soulignons-le, relativement stable. S'il y a matière à se réjouir que la culture ne soit pas la variable d'ajustement des politiques publiques en ces temps de crise sanitaire, je voudrais quand même rappeler que Paris est l'une des grandes villes françaises qui dépensent le moins par habitant pour son offre culturelle. Certes, cette situation s'explique par la concentration d'établissements publics nationaux, le budget de l'Etat contribuant à maintenir une offre culturelle riche dans la capitale.

Cela devrait donc obliger la Ville de Paris à atteindre l'excellence en matière culturelle et patrimoniale. Or, force est de remarquer que des projets de premier plan ne sont pas menés à bien ou mal exécutés. Peut-être d'ailleurs à cause du saupoudrage à destination d'autres projets ou d'organismes à l'impact culturel pour le moins limité. En effet, comment ne pas regretter plusieurs insuffisances et imprécisions ?

En premier lieu, la "Cité du théâtre", dans le 17^e arrondissement. Avec les élus de cet arrondissement et les élus du groupe Changer Paris, nous avons défendu un vœu vous appelant à faciliter la réalisation de ce projet structurant pour le nord parisien et plus largement pour le Grand Paris. Malheureusement, il convient de constater une fois de plus que nos appels sont ignorés, puisque le projet de la "Cité du théâtre" se trouve toujours dans l'impasse du fait des demandes financières excessives de la Mairie de Paris pour la cession du foncier dont elle est propriétaire en vue de sa réalisation. Ces demandes sont d'autant plus surprenantes qu'elles sont en net décalage avec l'évaluation faite par la Direction de l'Immobilier de l'Etat. Nous parlons d'une somme de 7 millions d'euros. Ainsi, vous bloquez l'un des plus grands projets culturels de la ville de Paris, car, justement, la Mairie de Paris ne met même pas un euro dans ce projet. C'est donc ici un point qui mérite vraiment d'être soulevé.

Autre point d'inquiétude, la politique de la Mairie en direction des édifices culturels. En effet, malgré l'annonce des 24,80 millions d'euros de dépenses d'investissement à leur destination, seuls 5,30 millions d'euros sont des dépenses localisables. De nombreux projets de restauration pourtant essentiels ne font ici l'objet d'aucune autorisation de programme. Il est donc pour le moins regrettable que le flou soit entretenu concernant l'affectation exacte de ces sommes. Je voudrais citer l'exemple de l'église Saint-Pierre-de-ChailLOT dont le tympan doit être prochainement restauré. Une inquiétude : nous ne voyons aucun engagement dans les documents budgétaires puisqu'il n'y a aucune indication à ce sujet.

Dernier point, et pas des moindres : la rigueur avec laquelle doit être abordée la question budgétaire dans son ensemble, ou plutôt, en l'espèce, je devrais dire "l'absence de rigueur". En effet, nombre d'aides ne sont pas

accompagnées d'un projet clair. C'est le cas dans plusieurs établissements culturels de la Ville, dont certains ont déjà rencontré de graves dysfonctionnements et risquent de continuer à y faire face. Je pense en particulier au théâtre du Châtelet, dont la subvention de fonctionnement est certes constante, mais qui souffre toujours d'un manque de vision et d'une gouvernance hasardeuse. J'en veux pour preuve que nous ne savons toujours pas qui est appelé à succéder au président sortant du conseil d'administration. C'est d'autant plus incompréhensible que cette situation perdure depuis maintenant plusieurs mois et que cela conduit encore à ce jour à un report du conseil d'administration, qui aurait déjà dû se tenir. Cela va donc rapidement poser des difficultés pour l'exécution du budget et pour la bonne programmation du théâtre du Châtelet.

Voilà, Madame la Maire, en quelques mots, les réserves et les inquiétudes du groupe Changer Paris en matière de politique culturelle pour 2022.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour commencer cette intervention, je tiens à saluer ce budget 2022 dans l'ensemble parce qu'il se veut tout à la fois volontariste pour accompagner les plus vulnérables - et je vais centrer la majeure partie de mon intervention sur ce sujet - volontariste pour renforcer la reprise économique, et volontariste pour financer les investissements au service des Parisiennes et des Parisiens. D'ailleurs, si, comme cela a été souligné dans les débats, la dette de la Ville de Paris a augmenté d'environ 2 milliards d'euros entre 2014 et 2020, dans le même temps, le patrimoine de la Ville a quasiment doublé puisqu'il est passé de 25 milliards d'euros à 40 milliards d'euros.

D'ailleurs, les observateurs les plus avisés de la question ne s'y trompent pas, puisque l'agence de notation "Standard & Poor's" a fait évoluer la perspective financière de la Ville de Paris en la faisant passer de négatif à stable, quand bien même on était dans un contexte terrible de crise Covid. Cela a permis à la Ville d'atteindre la note globale AA. C'est, malgré les vociférations de la droite que l'on entend depuis ce matin, la meilleure notation possible pour une collectivité. Je pense qu'il fallait le souligner, avec le sérieux du budget qui est proposé aujourd'hui.

Je voulais tout de même dire deux mots des efforts d'intégration qui sont faits par la Ville. Les crédits au titre de l'aide aux personnes en difficulté et de l'accueil des personnes réfugiées s'établissent à 50,10 millions d'euros. Ils sont en hausse de 7,40 millions d'euros, donc une hausse de plus de 15 %. Il faut noter cette hausse conformément à la volonté de la Ville de mettre en œuvre une politique de solidarité ambitieuse. Il s'agit de poursuivre les actions mises en œuvre pour soutenir les plus fragilisés par la crise sanitaire, par la crise sociale et de permettre l'intégration des personnes immigrées.

Oui, l'intégration. Les étapes essentielles de l'intégration, quelles sont-elles ? C'est, pour les plus fragiles, obtenir un statut administratif, accéder à des droits, trouver un abri d'urgence, trouver des moyens de subsistance, accéder à l'éducation, s'insérer dans la société locale parisienne et, bien sûr, dans la société française plus largement. Ce n'est pas, chers amis, avoir un sapin de Noël, manger du foie gras, regarder "Miss France", s'enthousiasmer pour le "Tour de France", ou que sais-je encore. Ça, ce sont les sornettes de la droite. L'intégration, c'est participer à une vie de loisirs et de culture à Paris, pratiquer un sport, valoriser ses origines et ses attaches culturelles, participer à la vie citoyenne et associative. C'est le principe de l'intégration interculturelle que permet ce budget 2022, puisque la Ville de Paris travaille à créer des espaces favorables à cette intégration et à ce dialogue interculturel, afin que chacun et chacune puisse trouver sa place dans la collectivité.

Chers amis, j'aimerais un petit peu de silence pour poursuivre mon intervention et pour pouvoir vous parler...

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - S'il vous plaît, vous laissez l'intervenant finir. Vous aurez tout le choix de lui répondre juste après. Il vous reste trois intervenants. Quatre même.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - C'est incroyable d'avoir si peu de respect pour la liberté d'expression.

Je voudrais dire que c'est notamment le cas de la "Maison des réfugiés" qui est installée dans le 14^e arrondissement.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Allez-y, poursuivez.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Est-ce que l'on peut arrêter les insultes ? Je suis désolé, mais c'est insupportable.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous demande qu'il y ait un petit peu de silence à la droite de l'hémicycle pour que Boris JAMET-FOURNIER puisse finir son intervention. Je vous remercie.

Allez-y, poursuivez, Monsieur JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Je voulais dire deux mots de la "Maison des réfugiés" qui est installée depuis novembre 2019 dans le 14^e arrondissement, qui est un lieu de formation, de débat et de recherche, un lieu culturel qui permet l'apprentissage du français, qui est une condition importante de l'intégration.

En 2020, elle a été très bousculée par la crise sanitaire, mais elle a continué sa programmation riche, avec 34 partenaires. Elle a même profité de cette période pour lancer un site Internet "maisondesrefugies.paris", qui lui a permis d'organiser une journée mondiale des réfugiés de manière entièrement digitale. Au titre de l'année 2020, les associations "Emmaüs Solidarité" et "SINGA", qui sont gestionnaires de ce lieu, ont perçu des subventions de fonctionnement d'un peu plus de 400.000 euros.

Ce sont donc grâce à ces actions que nous construisons une ville plus solidaire. Et donc, mes chers collègues, en conclusion, c'est un budget sérieux qui vous est présenté, car il permet de renforcer ce que nous nous attachons à construire, c'est-à-dire une ville monde bienveillante, attractive, solidaire - ne vous en déplaise, chers amis des bancs de la droite - inclusive et portant des investissements pour les générations à venir, dont vous vous foutez visiblement.

Je vous invite donc à voter ce budget et vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est maintenant à M. Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je trouve quand même aberrant que la Maire de Paris et la grande majorité des adjoints soient absents. Il s'agit de l'une des séances les plus importantes de l'année, celle du budget. Je n'imagine pas une collectivité en France où, pendant le vote du budget, le Maire ou la Maire ne soit pas là et la majorité des adjoints.

Quelques mots, si vous le permettez, sur le flou du budget de la voirie. Je voulais m'adresser à M. BELLIARD, mais l'adjoint au Maire est bien évidemment absent. Comme vous le savez, je voulais aborder le flou du budget puisque, quand c'est flou, il y a un loup. La preuve en Commission, et je m'étais adressé à David BELLIARD en charge de la transformation de l'espace public, il s'était félicité de l'augmentation des crédits alloués à l'entretien de la voirie. Au regard de l'état déplorable de nos rues et de nos trottoirs, c'est d'ailleurs le moins que l'on puisse faire, c'était une urgence. Et pourtant, un effort bien faible qui semble être pris en compte sous la contrainte, celui du large mouvement populaire d'indignation.

Il y a beaucoup de choses à dire sur cette hausse dont l'Exécutif semble se satisfaire. Car, au mieux, c'est un rattrapage qui n'atteint même pas le niveau de 2019, au pire, c'est un tour de passe-passe budgétaire. En effet, ce budget 2022 prévoit 23 millions d'euros pour les dépenses de travaux et d'entretien sur la voirie, rebaptisées dans ce budget "Dépenses relatives au patrimoine de voirie". En hausse, je vous l'accorde, de 3,70 millions d'euros, soit 19 % par rapport au budget 2021. Des chiffres qui, à première vue, paraissent bien ronflants, mais cachent une triste réalité : ces 23 millions d'euros restent nettement inférieurs aux 25,30 millions d'euros dépensés en 2019 sur le compte administratif. Ce n'est donc pas un rattrapage, mais une baisse de 9 % par rapport à 2019 pour le budget de travaux et d'entretien sur la voirie. C'est dire à quel point l'entretien de la voirie est délaissé, alors qu'il apparaît comme prioritaire dans vos priorités de la mandature. Je vous laisse imaginer l'état de nos rues si ce n'est pas une priorité pour vous.

On regrettera aussi les modifications très fréquentes des intitulés et des périmètres budgétaires des dépenses liées à l'entretien de la voirie, ce qui rend, je dois vous l'avouer, la compréhension bien difficile et illisible. "Transfert du compte de tiers vers le budget d'investissement en 2016", "inclusion du stationnement de surface en 2018", le périmètre et les intitulés des dépenses liées à la voirie ne cessent de bouger. Cette année, on assiste à un nouveau changement d'intitulé et surtout, à l'apparition d'une nouvelle catégorie : les "crédits consacrés à l'entretien de la voirie", une sous-catégorie dont il est impossible de retracer l'évolution sur le temps long puisqu'elle n'existait pas dans les précédents rapports budgétaires.

Enfin, on mettra en parallèle cette hausse de 3,70 millions d'euros en section de fonctionnement avec la baisse de 7,40 millions d'euros des dépenses récurrentes de la ligne "Entretien des chaussées, trottoirs et tapis" dans la section d'investissement.

Je sais que David BELLIARD nous a expliqué que cette baisse des investissements s'explique par un transfert des crédits vers le "Plan Vélo" ou les opérations "Embellir votre quartier". Bref, je retiens encore une fois que les opérations de communication de la Mairie de Paris prennent le pas sur les investissements ordinaires, sur le minimum qu'attendent les Parisiens en termes d'entretien des chaussées et des trottoirs.

N'oubliez pas que ce n'est pas seulement une obligation de moyens, mais aussi une obligation de résultat. Vous devez faire pression sur les entreprises chargées de la voirie ou même les entreprises qui, par des chantiers, détruisent la voirie. De grâce, ne rejetez pas une fois de plus la faute sur la directrice de la Voirie, Caroline GRANDJEAN - c'est trop facile - reconnue par tous pour sa compétence. Elle ne doit pas servir de fusible à vos errements et incohérences.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Hélène JACQUEMONT.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Monsieur le Maire, dans le budget primitif de l'action sociale de la Ville de Paris, qui avoisine les 500 millions d'euros, force est de constater une certaine rigidité. Une nouvelle fois, on ne remarque aucune évolution de la structure des dépenses sociales, aucun dynamisme, en contradiction avec l'évolution des besoins et de la démocratie de notre ville. Sur le B.P. 2022, comme sur celui de 2021, de 2020, de 2019, etc., ce sont toujours 10 % de dépenses consacrées aux seniors, 19 % à la petite enfance, 18 % au R.S.A. A croire que rien ne change dans notre ville qui est immobile. Pourtant, nous connaissons et regrettons la fuite des familles. La chute du nombre d'élèves était de 5 % sur la seule année dernière.

Nous observons le vieillissement de la population. D'après l'Insee, le nombre de Parisiens de 75 ans et plus devrait augmenter de 66 % d'ici 2050. Comment expliquer que cela ne se traduise pas dans vos chiffres ? Cet engourdissement budgétaire a des conséquences directes sur la prise en charge de nos aînés. Nous n'avons cessé de pointer du doigt l'insuffisante ambition de "Paris Sport Seniors". Nous regrettons aussi l'important retard que nous prenons en matière de fracture numérique. Je vous rappelle que, notamment dans les établissements du C.A.S.-V.P., les clubs attendent toujours une simple connexion Wi-Fi. Nous sommes toujours force de proposition pour diminuer l'exclusion de nos aînés et améliorer l'accessibilité dans les transports en commun, dans les musées, les édifices culturels, les E.R.P., sur la voie publique.

La nouvelle direction de la santé, dont nous n'avons encore que très peu de contours, donnera-elle le pouvoir aux maires d'arrondissement de porter des initiatives d'envergure adaptées à la démographie de leur arrondissement ? Ce ne sont certainement pas les quelque 26 créations de postes qui le permettront.

De même, cette nouvelle direction saura-elle rétablir l'action de la Ville de Paris en matière de lutte contre les addictions ? Nous sommes inquiets à la lecture de l'audit de la Cour des comptes du 9 décembre dernier qui pointe les échecs de votre "Plan Crack". Large dérapage budgétaire, en passant de 9 millions d'euros à 25 millions d'euros. Mauvais résultats en matière de sorties positives : moins de la moitié des personnes hébergées à l'hôtel connaissent une sortie favorable.

Par ailleurs, 0 % du "Plan Crack" a été consacré à la tranquillité publique, alors que c'était affiché comme l'un des principaux objectifs du plan triennal. Le constat est clair : ce plan était structurellement voué à l'échec. Rien n'était prévu pour réprimer les trafics, rien n'était prévu pour encourager le chemin vers le sevrage. Ainsi, la toxicomanie continue de se répandre et le nombre de personnes à prendre en charge explose.

Ce B.P. 2022 annonce 138 nouveaux postes dans la police municipale. Leur mission de sécurisation des Parisiens serait d'autant plus efficace si vous leur obteniez le droit et donniez les moyens de participer à la lutte contre les trafics et la consommation sur la voie publique, comme c'est le cas dans de nombreuses autres villes françaises touchées par de larges réseaux de trafic.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur le Maire, représentant de Mme la Maire, absente depuis la séance budgétaire, dans ce budget, vous ne communiquez pas de montant global attribué aux associations. Nos travaux de recherche donnent un montant de l'ordre de 300 millions d'euros hors aides sociales. Ce montant très important a des exigences.

Tout d'abord, depuis le début de la mandature, nous réclamons des outils de mesure de l'efficacité des subventions attribuées. Ils n'existent pas. Du moins, ils ne sont pas partagés avec les élus de l'opposition. Nous réclamons des séances de comptes rendus ou des commissions dédiées aux résultats, des rapports de gestion quantitatifs. Ils n'existent pas. Au fil des années et de votre gestion, peu de subventions sont supprimées. La plupart sont reconduites sans exigence, sans vérification de leurs actions. Vous n'avez pas de matrice numérique ou de logiciel qui permettrait de mesurer la distribution des subventions en fonction des arrondissements, des types de population, âge, C.S.P., pas de renseignements sur les profils des populations qui bénéficient de ces subventions.

En deuxième point, nous nous insurgeons contre la politique dite "de paquet", qui est proprement inacceptable. Vous faites valider en conseil d'arrondissement, par des conseillers d'arrondissements bénévoles, des subventions à des associations qui ne sont pas de leur arrondissement. Les conseillers d'arrondissement n'ont pas les moyens techniques logistiques pour connaître les associations qui ne sont pas de leur arrondissement. Vous leur demandez un avis pour consultation, alors qu'ils sont dans l'incapacité technique d'avoir un avis documenté. C'est une vaste escroquerie, une honte à la gestion de l'argent public.

Les projets de délibération qui consistent à distribuer des subventions à des dizaines d'associations, à faire voter en une seule fois, sont contraires à la bonne gestion. Ces associations ne sont reliées entre elles que par le thème et pas par secteur géographique. Sans compter le scandale des subventions versées à des associations qui les reversent elles-mêmes à d'autres associations dont on ne connaît pas le nom. Non seulement il y a nécessairement déperdition d'argent public, mais, de plus, les Conseillers de Paris ne sont pas en mesure de vérifier à qui est véritablement versé cet argent, comme lors du dernier Conseil à l'association "Thanks for nothing" pour 5.000 euros.

En troisième point, les résultats concrets décevants associés aux montants investis démontrent le mauvais emploi de l'argent public. 9 millions d'euros du "Plan Crack" qui finissent à 25 millions d'euros, devraient donner droit à des chiffres véritables et des données pertinentes. Or, c'est par la presse que nous apprenons le doublement des montants. 7 millions d'euros pour l'agriculture urbaine, sans avoir de chiffres fiables sur la quantité de fruits et légumes produite. Avec un tel montant, vous seriez en position d'acheter 25.000 tonnes de carottes à des maraîchers "bio" d'Ile-de-France, soit 11 kilogrammes de carottes par habitant. Elles tardent à venir sur les étals et les cantines parisiennes.

L'efficacité des 45 millions d'euros prévus pour la défense en faveur des personnes en difficulté, pour les sans-abri, alors que la ville est peuplée de milliers de malheureux dans des campements de fortune. Aucune explication de votre échec, aucun chiffre. Des millions d'euros accordés aux structures dédiées aux musiques actuelles pour la "Nuit Blanche", alors que vous n'avez même pas résolu la ségrégation que vous instaurez avec le tirage au sort dans l'admission des enfants dans les conservatoires.

Monsieur le Maire, représentant de Mme la Maire, il est plus qu'urgent d'introduire une culture de résultats. Vous pourriez économiser l'argent public et obtenir le respect des concitoyens écœurés de plus en plus par votre gaspillage de l'argent public.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - La parole est à Mme Véronique BALDINI.

Mme Véronique BALDINI. - Madame le Maire, mes chers collègues, le budget proprement dit que vous nous proposez de voter aujourd'hui pour l'année 2022 est très, très décevant. Votre big-bang de la territorialisation et de la propriété a fait "pschitt". Les annonces et les promesses que vous avez faites durant votre campagne, et depuis le début de ce mandat, ne sont pas tenues. Si nous sommes tous satisfaits de ces annonces et prêts à passer à la vitesse supérieure, il nous paraît difficile que cela soit fait en l'état. Qu'est-ce qui, dans ce budget primitif, nous donne des indications sur la mise en place et la faisabilité de ce big-bang territorial ? Car, si vous prétendez déléguer, en réalité vous ne déléguerez pas les moyens afférents, c'est-à-dire, à moyens constants, vous ne donnez pas la compétence financière aux maires, donc pas la pleine compétence.

Vous n'avez donc pas la volonté politique, Madame la Maire, de rendre Paris enfin propre. Le service proposé n'est pas à la hauteur de ce que les Parisiens sont en droit d'attendre. Ce n'est pas uniquement une question de moyens. C'est aussi une question d'utilisation de ces moyens. Les constats, largement faits depuis des années, continuent. Ordures, tags sauvages ou encore crottes de chiens restent le quotidien des Parisiens quand ils souhaitent arpenter les trottoirs de leur ville. Imaginez le calvaire que c'est avec une poussette ou un fauteuil roulant.

Votre gestion est donc erratique, Madame la Maire. Nous le répétons, tant notre groupe cible depuis tout à l'heure tout le futile et le clinquant de votre action, bien loin des préoccupations concrètes de vos administrés. Un budget, Madame la Maire, c'est le reflet des priorités données à ses adjoints pour conduire notre ville. Une ville, surtout Paris, vitrine de la France dans le monde, doit être tenue. Et tout ce qui compte aux yeux des habitants, c'est la voirie, l'entretien des chaussées et des trottoirs, et surtout, une ville propre.

Madame la Maire, vous ne respectez pas vos engagements. Les Parisiens sauront s'en souvenir.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, je donne la parole à M. Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci.

Mes chers collègues, merci à toutes et à tous pour vos interventions, et pour cette séance de débat budgétaire qui va continuer ensuite avec le budget spécial de la Préfecture de police.

L'enjeu de nos débats, vous le savez, le budget. C'est l'avis et l'engagement de notre Ville auprès des Parisiennes et des Parisiens. C'est l'équilibre de notre organisation et la traduction en pratique par des politiques publiques des valeurs de notre Ville et des priorités de notre majorité, rassemblée autour de la Maire de Paris. Dans une période qui garde de nombreuses incertitudes, c'est un budget volontariste, ambitieux, qui permet la transition sociale et écologique, le soutien à l'économie parisienne, qui permet la solidarité et la transformation de notre ville.

J'ai entendu de nombreuses questions et interrogations, pas toujours de bonne foi, sur ce budget, sur nos documents en général. Nos documents sont-ils fiables ? Le budget est-il sincère ? La Ville va-t-elle être mise sous tutelle ? On voit bien l'objectif de polémique derrière chacune de ces formulations.

Nos débats sont publics. Nos documents le sont également. Le passage de chacun de nos documents au contrôle de légalité est systématique. La Cour régionale des comptes réalise en permanence des contrôles sur nos différentes politiques publiques, sur nos différents organismes satellites également. Elle n'a certainement pas besoin qu'un lobby "pro-bagnole" lui écrive pour lui demander de réaliser des enquêtes. Vous le savez très bien. De plus, la démarche de certification dans laquelle nous sommes engagés volontairement va venir renforcer cette transparence

grâce à l'œil d'un professionnel du chiffre, pour toujours plus de fiabilité. J'en profite pour remercier les équipes de la Direction des Finances et des Achats pour leur engagement dans le travail et dans l'élaboration de ce budget.

Notre budget est-il sincère ? On a entendu plusieurs fois cette question. La question de la sincérité est celle des hypothèses formulées sur les recettes. La hausse de 2,30 % présentée dans ce budget est tout à fait raisonnable, documentée. Les hypothèses sont étayées, elles sont prudentes sur les tendances, certaines automatiques, par l'évolution des bases, par l'évolution de la fraction de T.V.A. Rien de mystérieux là-dedans. Bien sûr, il y a une part d'imprévisibilité. On en avait parlé l'an dernier. Vous nous aviez accusés de surestimer massivement l'inscription des D.M.T.O. A la fin de l'année 2021, nous réalisons 99 % de notre objectif inscrit. Bref, on n'était pas si loin. Sur la taxe de séjour, bien sûr, l'inscription prévoit une reprise de l'activité touristique grâce à la couverture vaccinale, comme les acteurs du secteur le prévoient et l'espèrent. Sur le stationnement, c'est l'augmentation des tarifs et la fiabilisation des contrôles qui permet de compenser la suppression d'un certain nombre de places.

Quant à la tutelle, je veux en dire un mot. Il s'agit d'une menace, sans aucune relation avec la réalité, sans aucun lien juridique. C'est à la fois un attrape-buzz, sans doute, et sans doute aussi un phantasme qui vient surtout montrer la désillusion totale de l'opposition après quatre défaites consécutives aux municipales, qui ne sait même plus comment retirer les manettes de la collectivité à la majorité choisie par les Parisiennes et les Parisiens, mais qui rêve simplement d'un coup de force bureaucratique.

Oui, la gestion de la Ville est saine. Tous les observateurs le disent, vous le savez. Les grandes masses de ce budget qui vous sont présentées prévoient donc 2,30 % d'augmentation des recettes, et en miroir, 2,20 % des dépenses de fonctionnement en augmentation, tirées avant tout par la péréquation - j'y reviendrai - 2 % sur la masse salariale. Antoine GUILLOU détaillera les raisons de cette augmentation. Cela nous permet de dégager une épargne à un niveau, certes encore bas, de 400 millions d'euros, et avec les recettes d'investissement, de contribuer à notre investissement aux deux tiers sur un investissement extrêmement ambitieux qui est fixé à 1,65 milliard d'euros.

Ces éléments sont connus et documentés. Vous savez à quel point les observateurs financiers scrutent la trajectoire de la Ville et à quel point cette gestion est irréprochable. Vous en avez la preuve : jusqu'à la situation Covid, les excédents étaient très importants, les trajectoires étaient claires. Et puis, il y a eu l'engagement de dépenses liées à la situation sanitaire, que nous avons tous assumées, y compris une partie de l'opposition à ce moment-là, qui ne voyait pas comment réclamer des économies au déclenchement de la crise sanitaire et qui, maintenant, sans aucune conséquence, vient regretter le fait que ces dépenses aient été engagées.

Bien sûr, pour compléter les investissements, la Ville fait appel à l'emprunt. Elle fait appel à l'emprunt comme tous les acteurs publics le font, à commencer par l'Etat. Pour Paris, l'autorisation d'emprunt qui est dans ce projet de budget, si elle est totalement mobilisée, amènera au maximum l'encours total de la dette à 7,70 milliards fin 2022. Je répète les chiffres en toute transparence. Ils sont transmis absolument tous les mois à la 1ère Commission. Il n'y a aucun doute sur ce point, mais j'imagine que, dans 6 mois, on aura droit à une nouvelle exclusive sur le niveau de la dette. C'est maintenant habituel.

Comme nous en parlons souvent, je voudrais juste rappeler 4 points.

En 2017, 2018, 2019, la dette parisienne était stabilisée. C'est bien le Covid et ses conséquences budgétaires qui ont relancé sa hausse. Car nous voulions maintenir l'investissement et c'était de notre responsabilité de le faire. Comme dans toutes les villes, l'emprunt sert à financer l'investissement et pas les dépenses de fonctionnement. Pendant ce temps, la trajectoire de l'Etat, avec le quoi qu'il en coûte, n'est pas questionnée, même quand on apprend la dissimulation de 100 milliards d'euros - une paille - de dette par des manœuvres comptables.

Actuellement, la Ville a de bonnes conditions d'accès à l'emprunt, en particulier grâce à l'émission d'obligations vertes et d'obligations durables. Nos charges financières nettes, parmi lesquelles les intérêts de la dette comptent, diminuent même de 5 % l'an prochain. Enfin, la seule appréciation possible du niveau d'endettement se fait relativement au patrimoine. Vous le savez, ce patrimoine a augmenté de 25 milliards d'euros à 40 milliards d'euros dans la précédente mandature. Nos investissements enrichissent le patrimoine commun des Parisiens et participent à l'entretenir.

Bien sûr, les loyers capitalisés ont encore une fois occupé un certain nombre d'interventions. J'y reviens rapidement. Le principe de toucher les recettes par avance est une pratique courante. Elle s'inscrit dans un effort considérable de la Ville sur le logement. Plus de 500 millions d'euros en 2022 sont consacrés globalement au logement. Nos bailleurs, pendant ce temps, renforcent leurs opérations de rénovation du parc social. Il n'y a donc en aucun cas un détournement de moyens au profit d'une autre politique publique. C'est même à se demander si vous ne le regrettez pas, parce que cet effort sur le logement correspond à des objectifs politiques très ambitieux.

L'autorisation du Gouvernement concerne une écriture comptable et rien que cela. Elle a donné lieu à une réponse d'un cynisme total, une réponse qui reconnaît à la fois le coût de la crise, l'abandon de l'Etat et nous fait en même temps la leçon sur les modes de financement de nos projets de logement, alors même que l'Etat a abandonné tout objectif pour résoudre la crise du logement en Ile-de-France. Comment le Gouvernement du "quoi qu'il en coûte" peut-il nous faire la leçon sur le niveau d'endettement, alors qu'il n'a rien mis en place pour compenser le coût de la

crise pour les collectivités ou pour mutualiser la dette Covid, ni pour faire bénéficier ses collectivités du plan de relance européen ?

Ce budget permet - c'est sans doute l'essentiel - de traduire les engagements de notre majorité. Parce qu'au-delà des polémiques voulues, il y a surtout une différence : dans cet hémicycle, il y a une gauche et une droite, chacune légitime à représenter les Parisiens, mais à la hauteur où les Parisiens et les Parisiennes l'ont placée. En l'occurrence, notre majorité, grâce à ce budget, peut se retrouver autour de ces objectifs.

Un objectif de solidarité. Solidarité avec le soutien aux plus fragiles, avec des dépenses en premier lieu au titre du R.S.A., des dépenses d'accompagnement des plus précaires pour le retour à l'emploi, par le "Plan Boost Emploi".

Des dépenses sur la santé, avec le déploiement de la nouvelle Direction de la santé publique. Vous en avez parlé.

Se retrouve autour de la territorialisation et des engagements sur l'espace public.

Un renforcement très fort des capacités d'animation locale des maires d'arrondissement.

Un renforcement opérationnel sur l'entretien de l'espace public et sur la propreté.

La transition écologique se retrouve dans ce budget. La création de la nouvelle direction de la transition écologique et des efforts considérables sur la rénovation énergétique des bâtiments.

L'accueil des Jeux olympiques et les efforts sur le sport de proximité, avec, bien sûr, de très nombreuses rénovations d'équipements sportifs. Je pense en particulier aux piscines - piscine Roger-Le-Gall, piscine Château-Landon, piscine Pontoise - dans le sens des priorités portées par les maires d'arrondissement dans ce cadre.

Tous ces engagements sont dans le budget. Les différentes oratrices et les différents orateurs de la journée les ont rappelés. Par contre, il y a eu dans la journée un certain nombre de questions qui sont restées sans réponses.

Je n'ai toujours pas entendu sur les bancs de l'opposition : y a-t-il eu des conséquences de la crise sanitaire à Paris ? Je ne le sais toujours pas. Y a-t-il eu un coût pour la Ville de Paris ? Je vous dis que, le coût, c'est 1,20 milliard d'euros. J'entends qu'il y a une volonté de chipoter. Peut-être que vous vous référez à un périmètre à 1,10 milliard d'euros, ou à 1 milliard d'euros. Qu'est-ce cela change ? A un moment, avez-vous remarqué qu'il y a eu une conséquence de cette crise sur notre collectivité ? Vous n'en parlez strictement jamais. Nous avons voté ensemble le plan de soutien à l'été 2020. Regrettez-vous d'avoir soutenu le plan de soutien ? Regrettez-vous les différences dépenses qui y sont liées ? Le soutien pour la réactivité à mieux protéger les Parisiens ?

Il y a enfin des réponses toujours pas entendues sur les relations avec l'Etat. J'ai entendu sur des bancs les reproches de notre manière de nous adresser à l'Etat, des reproches très infantiles, en disant : pourquoi réclamez-vous auprès de l'Etat ce que vous n'êtes pas capables d'avoir vous-mêmes ? Cela ne me semble pas à la hauteur de la situation. Il y a sur nos bancs des parlementaires, des formations politiques qui se réclament de la majorité parlementaire. Certains ont même été amenés à approuver les projets de loi de finances. Qu'est-ce que les uns et les autres ont à dire, en particulier ceux qui les ont approuvés, sur la mise en place d'une clause de sauvegarde par l'Etat aux collectivités, qui s'est révélée être un "amendement Partouche" qui ne sauve que les collectivités qui avaient un casino ? Ce n'est quand même pas banal comme manière d'aider les villes. Seules les villes avec un casino ont été sauvées. Ce n'est pas de moi, c'est dans toutes les documentations sur les finances locales.

Pourquoi n'y a-t-il eu aucune prise en compte par l'Etat de la situation des grandes villes ? "France urbaine" le dit, et "France urbaine" dans toutes les composantes politiques que peuvent avoir les grandes villes représentées dans cette association. Pourquoi y a-t-il eu une baisse des dotations contre les promesses du chef de l'Etat jusqu'à l'annulation de notre dotation globale en 2023 ? Va-t-il, à un moment, y avoir une expression de tous les élus parisiens sur le sujet ?

Comme élu local, toutes ces questions se posent. Mais comme élu parisien ? Qu'avons-nous à dire sur l'augmentation de la péréquation, sur le fait que même dans une situation aussi compliquée, la Ville de Paris, à elle seule, abonde plus de 50 % - 53 % - des fonds régionaux, abonde 22 % des fonds nationaux, alors même que notre situation s'est dégradée ? Qu'avons-nous à dire quand le Gouvernement ne respecte pas sa parole donnée devant les parlementaires de revoir le fonctionnement du compte d'affectation spéciale qui répartit les recettes d'amendes de police et devient un nouveau mécanisme de péréquation, mais pas de solidarité, au profit de la Région Ile-de-France et c'est tout ? 64 millions d'euros pour la Ville de Paris. Mais Paris n'est pas la seule collectivité touchée.

Enfin, comme élus parisiens, indépendamment des envies de polémiques politiciennes, indépendamment des envies de s'opposer à l'Exécutif, à la Maire de Paris, à la politique que nous mettons en place, quand le Gouvernement utilise et manipule la parole de l'Etat, a lancé une circulaire pour dire qu'il y aurait une prise en charge des coûts des masques et des équipements de protection, nous avons dépensé 50 millions d'euros pour les équipements de protection en 2020. Sur la base de cette circulaire, nous avons demandé un remboursement de 17 millions d'euros. Nous n'avons, bien sûr, pas compté tout ce que nous avons en stock et que nous avons pu fournir à l'A.P.-H.P., par exemple. Nous sommes contents d'avoir pu le faire.

Sur la base de cette demande totalement conforme à la circulaire de l'Etat, l'Etat nous répond : "Vous aurez un remboursement de 2 millions d'euros". Pourquoi cette différence ? Car nous avons eu l'outrecuidance de protéger les agents du service public. On retrouve là la pire des errances de traitement du début de la crise sanitaire, quand on ne savait absolument pas où l'on allait au niveau de l'Etat et quand les collectivités, elles, s'engageaient, prenaient de l'avance et prenaient la place laissée totalement vacante par l'Etat. Et l'on vient nous reprocher, 18 mois plus tard, d'avoir protégé les agents pour leur permettre d'être sur le terrain, de ramasser les poubelles, d'être auprès des Parisiens pour les soutenir, d'avoir également aidé les salariés de nos prestataires sur des missions de service public ? C'est absolument scandaleux.

Sur les punitions que le Gouvernement souhaite faire subir à la Ville de Paris, c'est à chacune et à chacun d'entre nous de s'exprimer, parce que c'est de la responsabilité du mandat que l'on a reçu des Parisiens. Nous n'avons pas à nous réjouir, même quand nous sommes dans l'opposition, d'une telle punition qui se fait au détriment des Parisiens.

Il reste bien d'autres réponses à apporter à des questions que je n'ai pas entendues dans les débats pour l'instant. Mais quelle autre politique du logement ? Parce que, les loyers capitalisés, on en a parlé. Les conventionnements, est-ce vraiment raisonnable tous ces conventionnements ? Mais il y a une loi, qui s'appelle la "loi SRU". Quelle autre politique du logement est proposée sur les bancs de l'opposition ? Comment respecter les 25 % ? Proposez-vous un autre objectif : ne pas les respecter et payer une amende ? J'imagine que, ce coût, vous êtes prêts à l'assumer pour rester dans un entre-soi. Parce que derrière les critiques sur l'objet loyer capitalisé, un objet totalement bureaucratique et incompréhensible pour nos concitoyens, c'est bien la critique de la politique du logement. Derrière, on retrouve finalement l'héritage de la droite "tibériste", de la ville de l'entre-soi, des logements qui ne sont pas sociaux mais sont pour des proches. C'est vraiment une logique, derrière, qui n'est absolument pas à la hauteur des objectifs, que la loi nous fixe, de solidarité et de maintien de la diversité dans notre ville.

J'en viens maintenant à la réponse aux nombreux vœux et amendements qui ont été déposés.

Pour les vœux du groupe Changer Paris, le vœu n° 1 demande des détails sur les loyers capitalisés. Or, cela tombe bien, vous les avez tous, vous le savez, dans le premier projet de délibération du dossier budgétaire, le DFA 85. Vous avez absolument toute la répartition des loyers capitalisés : les 352 millions d'euros, les 150 inscrits en fonctionnement, les 202 inscrits en investissement, la répartition de ces recettes selon les bailleurs. Les recettes correspondent à l'intégralité des projets de délibération DLH qui sont prévus à ce Conseil pour ce qui concerne les conventionnements, et, bien sûr, aux préemptions qui seront faites grâce au compte foncier logement. Rien de mystérieux là-dedans. Ce projet de délibération est complet. L'éclairage est total. Ce sera donc un avis défavorable sur ce vœu.

Sur le programme d'investissement, notre débat d'orientations budgétaires nous a permis d'éclairer la trajectoire pluriannuelle. Ce budget permet, y compris par l'ouverture d'autorisations de programme, de lancer les différents projets et de montrer le niveau d'ambition. Rien de nouveau là-dedans. La stratégie de désendettement, comme la proposition sur l'audit général, sont des vœux avec peu d'objets mais beaucoup d'intentions polémiques. Ils recevront des avis défavorables.

Concernant les ajustements demandés par le professionnel du chiffre suite à notre précédent Conseil, je voulais être extrêmement clair parce que je pense que l'on peut s'affranchir d'une polémique politicienne sur le sujet. Certaines collectivités qui ont démarré la certification des comptes l'an dernier, se sont dispensées de cette démarche et ont fait procéder aux ajustements sans recueillir l'aval de leur assemblée délibérante. Nous ne souhaitons pas le faire. La nature des ajustements demandés pourrait être une correction d'erreurs concernant les plans d'amortissement d'une immobilisation, ou encore la comptabilisation à tort d'un élément d'actif en charge, ou inversement.

Pour dissiper toute inquiétude, comme je m'y suis engagé devant la 1ère Commission, je proposerai que le professionnel du chiffre puisse venir expliquer la nature du type d'ajustement qui sera demandé. Ils seront, par ailleurs, tous disponibles dans les documents budgétaires. Vous le savez. Nous pourrions avoir l'échange directement en 1ère Commission. C'est pourquoi, sur ce vœu, je voudrais vous proposer de le retirer.

Pour l'état de l'exécution des recettes de fonctionnement, la 1ère Commission reçoit un tableau de bord régulier à chaque fois. Tout à fait d'accord, Madame la Présidente de la 1ère Commission, pour réfléchir à adjoindre à ce tableau de bord d'autres renseignements comme ceux sur la trésorerie, par exemple, sur lesquels vous pourrez voir qu'en termes de gestion de trésorerie, nous sommes plutôt bénéficiaires, puisqu'en l'occurrence les taux sont négatifs sur ce point.

Je ne reviens pas sur les vœux qui parlent de l'insincérité, du non-respect de principe. Là aussi, des intentions polémiques et seulement polémiques.

Cher Geoffroy BOULARD, la démarche "Embellir" dans le 17e arrondissement a été lancée. Vous avez des travaux très intéressants prévus dans le quartier. Vous savez très bien quel est le montant prévu. Je vous ai déjà fait une réponse sur le portage budgétaire, avec la ligne consacrée. Elle n'est pas encore - c'est totalement technique - validée au titre d'I.L. Cependant, les directions concernées, la DVD ou la DEVE, vous rendront compte des dépenses

et de la nature des travaux comme si c'était le cas. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter à ce sujet. Je vous demande aussi de retirer votre vœu.

Le vœu n° 8 du groupe Ecologiste de Paris sur la budgétisation sensible au genre reçoit un avis favorable. Je voudrais remercier les services de la Ville qui ont beaucoup avancé sur ce sujet.

Le vœu n° 24 de Mme SIMONNET, malgré quelques points d'accord sur la dénonciation du désengagement de l'Etat, recevra lui aussi un avis défavorable.

Pour ce qui concerne le vœu sur le budget participatif, Monsieur CASANOVA, on en a déjà parlé ensemble. Je pense que la foire aux bonnes idées pour réclamer des économies, c'est un processus sur lequel vous comptez beaucoup. Il me semble qu'il n'est absolument pas maîtrisé en termes de dérives populistes. Discutons entre nous des orientations budgétaires - c'est très bien - de ce qui mérite ou pas une dépense, mais le tir aux pigeons ne me semble pas un exercice très intéressant en termes de participation citoyenne.

Sur le vœu n° 21, l'expérimentation de la tarification incitative en matière de déchets, oui, nous y travaillons dans le cadre d'un appel à projets de l'ADEME. Nous avons lancé ce processus grâce à l'ADEME en répondant à cet appel à projets. Je vous demanderai donc, là aussi, de retirer ce vœu.

Sur le vœu qui demande le gel de l'ensemble des tarifs municipaux, là aussi, peut-être une forme de contradiction dans le fait de nous empêcher d'aller éventuellement récupérer certaines recettes. Il est, bien sûr, comme tous les ans, majoré à 2 %. Il ne sera utilisé que sur les tarifs où cela nous semble tout à fait légitime.

Le vœu du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, qui demande de consacrer un milliard d'euros issus des D.M.T.O. au désendettement, est un vœu pieux qui n'a pas d'effet budgétaire, parce qu'il aurait fallu le vœu miroir qui indique quel milliard d'euros de dépenses doit être supprimé. Sur ce sujet, je ne l'ai pas vu.

Madame IBLED, je vous renvoie auprès de Jacques BAUDRIER et de Ian BROSSAT pour le sujet de l'installation des V.M.C. Ce n'est pas vraiment un vœu budgétaire. J'imagine que vous ne contestez pas les montants des travaux d'entretien, mais uniquement le contenu des travaux. Je vous laisse voir avec eux. Ce sera un avis défavorable.

Chère Nathalie MAQUOI, le vœu n° 11, pour ce qui concerne l'inspection générale sur le réseau d'arrosage, je vais vous renvoyer vers Christophe NAJDOVSKI et Dan LERT pour voir comment cela peut être lancé. Il ne me semble pas que cela fasse partie du débat budgétaire.

Sur la situation du patrimoine de la Ville, nous aurons des informations fiables sur le patrimoine dans le compte de gestion. Mais l'état détaillé actif par actif de ce patrimoine ne fait pas partie des documents budgétaires. J'aurai une demande de retrait également.

Le vœu du groupe Communiste et Citoyen sur la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale retient toute mon attention et je propose un avis favorable. De même pour le vœu sur la critérisation des aides publiques. Ce sera un avis favorable également pour la création de ce groupe de travail.

Pour le vœu sur la gratuité des transports pour les personnes sans domicile, sur ce sujet, je fais confiance à Léa FILOCHE pour, dans le cadre de la réflexion avec le C.A.S.-V.P. sur les aides aux personnes les plus précaires, avoir une réflexion sur la mobilité. Vous me permettrez quand même de renvoyer tout cela à la responsabilité d'Ile-de-France Mobilités et du désengagement total sur l'aide à la mobilité des plus précaires, en particulier des sans-papiers. Tel que cela a pu être fait, ce sera une demande de retrait.

Sur les amendements, les différents amendements qui vous ont été proposés l'ont été par tous les groupes. Je remercie beaucoup tous les collègues de la majorité pour les discussions que nous avons pu avoir, de même que tous mes collègues de l'Exécutif qui avaient eu avant cela, avec moi et avec Antoine GUILLOU, des discussions budgétaires.

La lettre rectificative qui vous est proposée permet à la fois l'accélération de la transition écologique, avec 400.000 euros de fonctionnement en plus sur le dispositif "Eco-rénovons", avec 200.000 euros en plus pour l'école Du Breuil, avec 320.000 euros en plus pour les actions "Plan Climat". Et puis, pour les pistes cyclables, une augmentation de la ligne de l'autorisation de programme au niveau de l'ambition du nouveau "Plan Vélo" qui a été présenté le mois dernier, et un abondement de 10 millions d'euros de crédits complémentaires, qui sont cohérents avec la capacité que la Ville s'est donnée d'avancer sur les pistes cyclables.

La lettre rectificative permet également un accompagnement des plus précaires et une attention aux quartiers populaires, avec 1,50 million d'euros de crédits pour les centres de santé, 100.000 euros pour le dispositif "Paniers Solidaires", 500.000 euros pour lutter contre la précarité énergétique à travers le C.A.S.-V.P. et le F.S.L., 1 million d'euros pour l'insertion par l'activité économique, et 250.000 euros pour le dispositif de retour à l'emploi - l'EPEC - dans les quartiers populaires.

Priorité à la culture et à l'éducation, avec une augmentation de la ligne qui permet de recevoir du mécénat pour les édifices culturels à hauteur de 3 millions d'euros, 100.000 euros en plus pour les classes découvertes, 50.000 euros en plus pour les "Vacances Arc-en-ciel", 200.000 euros en plus pour les établissements du spectacle vivant et

d'expression musicale. Enfin, 65.000 euros en plus pour l'égalité femmes/hommes, dont 25.000 euros sur une opération de prévention des phénomènes "MeTooBar" de harcèlement dans les établissements nocturnes.

Pour finir, la prise en compte du sujet du quartier Sainte-Marthe, avec l'ouverture d'une A.P. pour protéger la diversité commerciale dans ce quartier à hauteur de 4 millions d'euros.

Pour répondre au groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, et aux propositions de Mme LELIÈVRE, que ce soit sur la carte "Un animal m'attend chez moi" ou globalement le bien-être animal, je vous renvoie à la discussion avec Christophe NAJDOVSKI pour voir comment cela peut s'intégrer dans les dispositifs déjà mis en place par la Ville, ou les mairies d'arrondissement pourraient soutenir, comme la mairie du 9e arrondissement, le dispositif dont vous parlez.

Sur le sujet relatif à l'éducation sexuelle des adolescents, je vous renvoie là aussi à une discussion avec Anne SOUYRIS, d'une part, et avec Dominique VERSINI pour ce qui est de la protection de l'enfance également, pour éventuellement avancer dans ces discussions.

Chers collègues, j'en arrive à ma conclusion. J'en appelle simplement, bien sûr, à tous les élus sur ces bancs et plus particulièrement aux élus qui forment les groupes qui sont constitutifs de notre majorité. Ce budget qui vous est présenté permet, dans une situation extrêmement tendue, vous le savez, d'être à la hauteur des engagements que nous avons pris ensemble et d'assurer la réalisation des engagements sur lesquels nous avons été élus, en étant aux côtés des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, cher Paul SIMONDON, pour cette belle réponse, déterminée, précise, politique au très bon sens du terme. Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Antoine GUILLOU pour répondre sur les questions relatives aux emplois. Cher Antoine.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci à vous, mes chers collègues, pour vos interventions qui me permettent d'aborder le sujet de la masse salariale et des emplois.

Le budget pour 2022 prévoit une augmentation de la masse salariale à hauteur de 2 %. Sur ces 2 %, la moitié - un point de pourcentage - est liée aux revalorisations qui sont décidées à l'échelle nationale, notamment les revalorisations de rémunération pour les agents de catégorie C. C'est, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire pendant notre débat d'orientations budgétaires, une très bonne chose pour les agents concernés.

Permettez-moi cependant de souligner que ce Gouvernement, qui est sans doute le premier depuis longtemps à ne pas avoir revalorisé le point d'indice de la fonction publique et a consenti en échange, si je puis dire, des revalorisations aux agents publics de catégorie C, le fait - sur des budgets qui sont principalement financés par les collectivités locales, puisque 75 % des agents de catégorie C en France travaillent pour les collectivités locales. Et donc, ce Gouvernement, permettez-moi de le dire ainsi, fait preuve d'un certain cynisme dans sa pratique des négociations dans la fonction publique en matière de revalorisation des rémunérations.

Le deuxième point de pourcentage d'augmentation de la masse salariale, qui est, pour le coup, de l'ordre de grandeur du budget 2021, comprend bien sûr le glissement vieillesse technicité, c'est-à-dire les revalorisations des rémunérations liées à l'ancienneté et aux promotions de nos agents. Oui, nous assumons d'avoir une politique de promotion ambitieuse favorable aux agents, comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer. C'est l'un des rares leviers que le cadre national nous laisse désormais pour revaloriser les rémunérations des agents publics. C'est ce que nous faisons à travers des augmentations des ratios promus promouvables régulières, qui nous permettent non seulement de revaloriser les rémunérations, mais aussi de mieux favoriser l'équité entre les métiers, notamment la revalorisation des métiers majoritairement féminins.

Les autres points qui impactent la masse salariale sont l'organisation des élections au cours de l'année 2022, la monétisation du compte épargne temps qui fait partie intégrante du nouveau règlement sur le temps de travail que nous avons voté en juillet. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Ainsi que le schéma d'emploi : la création d'environ 430 emplois, 120 redéploiements en face qui sont la traduction de l'évolution de la démographie scolaire principalement, soit une augmentation d'environ 310 postes nets - 313 postes pour être précis - qui reflètent les priorités de l'Exécutif, les priorités de la majorité municipale. Notamment la création de nouvelles directions, cela a été évoqué : la Direction de la Transition écologique et du Climat, la Direction de la Santé publique, qui sont deux axes véritablement clefs de l'action de notre Municipalité.

Contrairement à ce que j'ai pu entendre, ces directions sont créées majoritairement par redéploiements et modifications de l'organisation, mais à partir d'équipes existantes. Par contre, elles sont renforcées à travers un certain nombre de postes supplémentaires.

Par ailleurs, nous continuons, outre la création de ces nouvelles directions, à renforcer notre action dans les domaines prioritaires : le renforcement de la police municipale, le renforcement de notre action en faveur de la bonne

gestion de l'espace public, que ce soit la gestion de la voirie, la propreté, avec des créations à hauteur de 48 postes à la DPE, 26 postes à la DVD, pour l'entretien et pour les nombreux projets de nouveaux aménagements qui figurent dans notre projet de mandature. Des projets qui concernent également la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, où 12 postes sont créés dans le budget initial. De nombreux postes également pour accompagner le renforcement de nos services publics. La création de nouveaux équipements, que ce soit à la Direction des Affaires culturelles, à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, ou encore à la Direction de la Jeunesse et des Sports pour ces beaux équipements emblématiques que sont notamment "Quartiers Jeunes" - Q.J. - et l'Académie du Climat.

Renforcement également de notre action en faveur des populations les plus fragiles, avec 23 postes créés, notamment des postes à la DASES, des postes sur la mission "Urgence sociale" ou sur la mission "Handicap", qui nous permettront d'accompagner les Parisiennes et les Parisiens les plus fragiles dans ces temps si difficiles.

Des renforcements visant aussi à moderniser l'action de l'administration, notamment à permettre la poursuite de sa transformation numérique.

En réponse aux différents amendements et propositions qui ont été faits, notamment par les groupes de la majorité bien évidemment, je vous propose une lettre rectificative n° 2 sur le budget emploi qui permet de renforcer encore ces priorités, en particulier à la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, avec un certain nombre de postes supplémentaires créés. Des postes créés également à "Quartier Jeunes", à l'Académie du Climat et aussi dans le périmètre de la future Direction de la Santé, notamment pour les centres d'adaptation psychopédagogique.

Cette lettre rectificative permettra de répondre aux demandes qui ont été exprimées. Elle permettra aussi d'avancer sur ces priorités de la mandature. Laissez-moi ajouter par ailleurs, en réponse à ce sujet qui a été évoqué à plusieurs reprises, que nous continuons, bien sûr, à travailler sur la déprécarisation d'un certain nombre de nos agents. C'est un sujet que nous avons eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises dans le cadre de notre Conseil. Même s'il n'y a pas de cadre national sur ce sujet, car le Gouvernement n'en a pas pris l'initiative. Néanmoins, dans la mesure des moyens juridiques qui sont les nôtres, nous conduisons un travail approfondi pour voir comment améliorer la situation de nos agents pour lesquels la situation contractuelle pourrait être subie. Ce n'est pas le cas de tous, fort heureusement, mais le cas d'un certain nombre d'agents dont nous voulons sécuriser la situation.

Enfin, puisque les mânes d'Arthur Rimbaud ont été évoqués dans le cadre de ce débat, permettez-moi de conclure en citant ces quelques mots à l'endroit du principal groupe d'opposition : "La grand ville a le pavé chaud / Malgré vos douches de pétrole, / Et décidément, il nous faut / Vous secouer dans votre rôle...". Cet extrait du "Chant de guerre parisien", je pense, pourra vous éclairer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, cher Antoine, pour cette réponse.

Nous passerons, bien sûr, au vote du budget tout à l'heure.

2021 PP 129 - Budget spécial primitif de la Préfecture de police pour 2022.

2021 PP 128 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de police (exercice 2021).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons maintenant aborder le budget spécial de la Préfecture de police. Je salue le Préfet de police qui nous a rejoints, sous les applaudissements de Mme DATI. C'est vraiment bien. Je pense que cela vous fait chaud au cœur, Monsieur le Préfet. Il n'y a aucune ironie. Nous avons l'habitude d'être très libres dans nos propos.

Je vous propose d'entamer cette discussion. Evidemment, un budget de la Préfecture de police qui s'inscrit dans un cadre, un contexte nouveau, historique, puisqu'il s'inscrit après la création de notre police municipale et après la mise en œuvre de cette police municipale sur le terrain, avec les premières assermentations qui ont été faites, et surtout, une police qui se déploie dans la proximité en lien avec les maires d'arrondissement. Donc, une petite révolution pour notre ville et l'action publique, notamment en ce qui concerne la sécurité et la tranquillité publique. C'est un budget dans ce cadre nouveau, que nous avons voulu, qui avait été arbitré par les Parisiennes et les Parisiens, que nous allons examiner à présent.

Je veux, bien sûr, remercier le Préfet de police, le Ministre de l'Intérieur qui nous a accompagnés dans la création de cette police municipale, et aussi mon équipe, notamment Nicolas NORDMAN, Paul SIMONDON et Antoine GUILLOU, qui ont eu à accompagner tout ce travail, ainsi que, pour l'administration, Michel FELKAY, qui est aujourd'hui le patron de cette police municipale.

Monsieur le Préfet, je vous laisse introduire votre propos sur ce budget, puis nous passerons au tour de parole des différents groupes qui se sont inscrits.

Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas être très long puisque vous avez l'ensemble des données budgétaires. Je voulais attirer votre attention au préalable sur l'augmentation de la charge de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris dans un contexte de pandémie et également de multiplication des nécessités d'intervention. Ainsi, d'ici la fin de l'année, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris aura vraisemblablement assuré 390.000 interventions - je dis "vraisemblablement" parce qu'il nous reste quelques jours - de secours à victimes, soit 50.000 de plus que l'année dernière. Je crois qu'il faut mesurer ce que représente une telle augmentation pour la brigade et qui explique en grande partie la nécessité de cette modernisation dont nous sommes convenus. Nous allons passer à la troisième annuité de ce plan de modernisation. Les chiffres montrent que cette anticipation que nous avons faite il y a pratiquement plus de deux ans, était absolument nécessaire, même si, par construction, nous ne prédisions pas l'avenir, à l'époque. Nous avons bien vu que cette modernisation était impérative au regard de cette évolution, que je pourrais qualifier de sociétale.

La Brigade a également - et j'insiste sur ce point - largement contribué à vos côtés à cet effort de mobilisation pour la vaccination. Elle aura vacciné un million de Franciliens depuis le mois de mars 2021. Elle joue donc un rôle essentiel en la matière. Vous connaissez aussi la réouverture du centre de la porte de Versailles, à laquelle elle vient de procéder.

Si je vous dis tout cela, c'est parce que cette augmentation des interventions va vraisemblablement se poursuivre dans les années qui viennent, parce que nos concitoyens ont plus de demandes, plus de besoins. Il y a des besoins nouveaux. On voit bien que le sujet des incendies reste très prégnant à Paris, dans une ville dense, etc. La rapidité de l'intervention est absolument nécessaire. L'ensemble de ces considérations justifie ces augmentations de crédits au travers de cette troisième annuité.

En fonctionnement, 598 millions d'euros sur ce budget, qui permettront d'abonder de 9 millions d'euros la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, dont 8,30 millions d'euros au titre de cette annuité du plan de modernisation. Même chose en investissement, où nous allons pouvoir conduire les chantiers de la Brigade notamment, avec l'ouverture de cette base de formation et de recrutement de Limeil, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges, qui est d'ores et déjà opérationnelle, mais sera totalement achevée en 2023. C'est important parce que nous disposerons ainsi collectivement d'une véritable école du feu qui est très originale, qui, d'ailleurs, existe assez peu au plan européen. Cela se faisait, vous le savez, dans des conditions tout à fait efficaces, mais dans un fort parisien. Là, nous avons d'ores et déjà une autre dimension qui va permettre d'accroître cette école de l'excellence, même si le sujet du recrutement des sapeurs-pompiers reste entier.

D'ailleurs, le recrutement, d'une façon générale, des militaires et de tout fonctionnaire en uniforme est difficile. Ce sont aujourd'hui des générations qui s'engagent, mais pas tout à fait de la même façon que les vieux comme moi, c'est-à-dire qu'ils n'envisagent pas forcément une durée de carrière d'une trentaine d'années dans la même voie et zappent beaucoup plus en matière de renouvellement. Les réengagements au bout de cinq ans sont donc assez difficiles. Mieux que moi, le Général GONTIER pourrait en parler. Mais, pour un système qui forme ses cadres au travers du recrutement à la base, puisque la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris a ce dispositif - ses sous-officiers sont issus du rang - c'est une véritable préoccupation. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter dans le cadre du budget supplémentaire, car, de façon générale, des améliorations seront faites pour les militaires au plan national, au plan du Ministère de la Défense. Il faudra que nous en voyions collectivement, mais nous avons encore quelque temps avant le budget supplémentaire 2022, les conséquences collectives.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous dire sans entrer trop dans les détails. Vous noterez tous que la participation de la Ville est, dans le cadre de cet effort général, assez contenue. En base, elle est identique par construction à l'année précédente. Sa variation n'est que de quelques dizaines de milliers d'euros grâce à un plan d'économies qui a pu se faire sur le solde de ce budget spécial.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je suis à votre disposition, bien sûr.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Je vais donner la parole à M. Nicolas JEANNETÉ pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, permettez-moi d'abord, au nom de notre présidente, Rachida DATI, et de tous les élus de notre groupe Changer Paris, de commencer par un hommage. Il est d'usage, mais, croyez-le, celui-ci est très sincère : un hommage aux forces de police et aux pompiers. Surtout en cette période difficile où les chiffres de la délinquance sont en hausse. Car, après une petite baisse due à la période Covid, les chiffres de la délinquance sont repartis à la hausse en 2021. Sur les agressions, par exemple, si leur nombre du 1er janvier au 30 septembre 2021 est en recul de 13 % par rapport à la même période de 2019, il n'est pas moins reparti à la hausse. Près de 2 % par rapport aux 9 premiers mois de 2020. Pour ne citer que mon arrondissement, le 15e arrondissement, les agressions connaissent même une envolée spectaculaire - plus 33 % - où leur nombre est passé de 1.615 pendant les 3 premiers trimestres de 2020, à 2.154 sur la même période de cette année.

A la hausse, donc, les violences à la personne, notamment par des bandes maffieuses d'adolescents venus du Maghreb et les agressions dites "à l'uniforme", aussi bien vers les forces de police que vers les sapeurs-pompiers.

115 crimes et délits pour 1.000 habitants, c'est beaucoup. Cela fait de Paris le département le plus criminogène de France.

Pour répondre à cette hausse de la délinquance, le nombre de policiers affectés à Paris, Monsieur le Préfet, semble stagner depuis quelques années. C'est ce que montre encore cette année la répartition des postes pour la prochaine promotion de la police nationale. Paris, et même l'Ile-de-France, ne semble pas être une priorité pour le Ministère de l'Intérieur.

Pourriez-vous, Monsieur le Préfet, nous communiquer le nombre d'effectif exact par arrondissement ? C'est important pour nous. C'est important pour les Parisiennes et les Parisiens.

"A priori", ce chiffre stagne autour de 15.000 policiers dans les commissariats. Un chiffre qui aurait même baissé, car, en raison du nouveau schéma du maintien de l'ordre, beaucoup ont été affectés à cette mission. En cette période de bilan quinquennal marquée par un Président de la République bien incapable de gérer la crise des "Gilets Jaunes" ou le début de la crise Covid, ou même cet été où des manifestations ont eu lieu tous les week-ends dans la Capitale, je reconnais que vous deviez répondre à une feuille de route du Ministère de l'Intérieur : maintenir à tout prix l'ordre à Paris, avec, en plus, je le sais, une baisse des effectifs des forces mobiles, des gendarmes et des C.R.S.

Oui, il y a 4 nouvelles promotions par an. J'ai moi-même assisté à la mise en place de la 260e promotion. Mais est-ce suffisant ? Non, bien sûr. Les Parisiens et les Parisiennes vous demandent plus de policiers à Paris. Vous, Monsieur le Préfet, qui murmurez aux oreilles de Gérald DARMANIN, faites-lui passer le message au nom de notre groupe Changer Paris.

Plus de policiers, oui, mais encore faut-il les fidéliser. Car, entre le mouvement général - pour les néophytes, il s'agit de la mutation qui a lieu chaque année au 1er septembre - et le tirage sur liste, beaucoup aujourd'hui quittent Paris pour la province. Monsieur le Préfet, quelle proposition faites-vous pour garder nos policiers à Paris ?

Certes, il y a la gratuité de la S.N.C.F. à partir du 1er janvier 2022. Il y a le droit d'accès prioritaire à un logement à Paris. C'est en tout cas ce que nous demandons inlassablement au groupe Changer Paris. Il y a aussi - j'espère que M. NORDMAN m'écouterait - et cela vaut aussi pour la police municipale, cette fameuse prime spécifique fixée pour Paris et l'Ile-de-France, si je ne me trompe, qui est à 1.600 euros brut annuels. Beaucoup trop faible, vous le savez, pour les policiers.

A Paris, je l'ai déjà dit l'année dernière, il y a toujours ce manque d'officiers de police judiciaire. Pas assez d'O.P.J., Monsieur le Préfet, cela signifie pour les Parisiennes et les Parisiens plus de lenteur dans l'instruction d'une plainte ou d'un délit, avec des dossiers qui s'empilent sur les bureaux dans les commissariats. Là aussi, Monsieur le Préfet, demandez à M. DARMANIN, au nom de tous les élus du groupe Changer Paris, mais je crois même au-delà de notre groupe, plus d'O.P.J. pour Paris. Même si je sais la complexité pénale, une réforme urgente du Code de procédure pénale s'impose et une meilleure prime - là aussi, je crois qu'elle est d'environ 100 euros par mois - sont les deux pistes sérieuses qui rendraient cette fonction plus attrayante.

Quant au personnel administratif de la Préfecture de police, il est, dans ce budget, l'objet d'une cure d'austérité. Je suis inquiet, car même si la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris continue à être financée, le budget des autres services de la Préfecture baisse chaque année. Ainsi, les moyens de fonctionnement des administrations parisiennes - 151,40 millions d'euros - baissent de 2,49 millions d'euros, affectant en majorité les crédits de la masse salariale, alors que, vous le savez, elle devrait être à la hausse, notamment pour permettre le recrutement de nouveau personnel, notamment pour mieux traiter les demandes d'asile, ou pour poursuivre la politique de substitution de personnel actif par du personnel administratif, qui permettrait de remettre sur le terrain des policiers qui sont aujourd'hui dans les bureaux.

Pouvez-vous, Monsieur le Préfet, nous communiquer les objectifs de recrutement de personnel administratif à la Préfecture de police que vous vous êtes fixés, sur quel calendrier et avec quels moyens ?

Quant au budget de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, il est légèrement en hausse pour poursuivre le plan de modernisation dont ce budget primitif va assurer la troisième annuité. Je laisserai mon collègue Rudolph GRANIER entrer plus dans le détail de ce budget. Une remarque, cependant, marquée d'une inquiétude : le budget prévisionnel était construit, il y a 3 ans, sur un modèle avec un seuil maximum de 450.000 interventions annuelles. Or, il apparaît, vous le savez, que l'activité actuelle de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris est nettement supérieure. Trois raisons parmi d'autres : la hausse importante d'agressions à l'arme blanche, le nombre croissant des accidents de deux-roues et le recours trop important à des interventions évitables. Il est inadmissible que les pompiers se transforment aujourd'hui en simples ambulanciers.

Enfin, je ne pourrai pas parler de sécurité sans évoquer la police municipale, même si celle-ci n'est pas directement concernée par ce budget. Une police municipale, dont je rappelle encore une fois qu'elle a été créée grâce à notre groupe, avec nos 55 élus. Car, Madame la Maire, sur ce dossier, vous n'aviez pas la majorité puisque vos alliés communistes et verts vous avaient lâchée. Cette police municipale a connu des débuts quelque peu chaotiques. Aujourd'hui, on compte encore très peu de recrutements. Seulement 114 postes d'agents et encadrants,

auxquels viennent s'ajouter les anciens agents de la DPSP, ce qui aboutit à un chiffre de 835 agents. On est très loin des 3.400 agents de la police municipale, voire des 5.000 promis en fin de mandature.

Je ne reviendrai pas sur le couac de l'assermentation où, pendant quelques semaines, les nouveaux policiers municipaux ne pouvaient pas dresser de P.V. Finalement, cette police municipale n'a pas été créée au 30 septembre, mais elle sera effective au 1er janvier 2022, quand les chefs de division seront en place dans chaque arrondissement et que les effectifs réels par arrondissement seront connus.

Nous voulons rester dans une démarche constructive et positive. C'est l'esprit qui nous anime ici au groupe Changer Paris. J'espère, Monsieur NORDMAN, que vous tiendrez vos engagements. Engagement quant aux réunions régulières du Conseil parisien de la sécurité que nous vous avons permis de créer, et qui a permis de revoir le projet de convention et de coordination entre la Préfecture de police, la Ville de Paris et le Parquet. Engagement quant au Pacte de proximité avec les mairies d'arrondissement. J'espère que vous pourrez enfin nous répondre sur les primes qui sont attribuées, car, vous le savez, pour la police nationale comme pour la police municipale, les primes, c'est important. D'ailleurs, je crains que la mise en place de la police municipale ne nous réserve encore bien des surprises et des difficultés. Nous en serons d'autant plus vigilants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Monsieur le Préfet de police, contrairement à M. JEANNETÉ, je ne vous demanderai pas de murmurer à l'oreille de M. DARMANIN. J'aurais peur de tout mélanger, voire de devenir un peu désagréable, alors que j'avais hâte d'examiner ce budget spécial de la Préfecture de police. Je sais que cela ne fait que deux fois que nous nous prêtons à l'exercice ensemble, mais j'attendais ce moment avec impatience. Avec un peu d'espoir même. Au dernier Conseil, M. le Représentant de la Préfecture de police a répondu enfin au groupe Ecologiste de Paris sur des questions concernant le pilotage et les finances de la Préfecture. Monsieur le Préfet, vous avez presque répondu à la question d'actualité. Tout était donc devenu possible. Mais, finalement, pas de miracle cette année.

Déjà, la livraison du budget spécial fut pour le moins tardive. 6 décembre 2021, 22 heures 30, les élus reçoivent une notification : le budget primitif 2022 de la Préfecture de police est enfin publié. Cela m'a fait ma soirée, je vous assure. Le problème, c'est que la 3e Commission, où nous sommes censés discuter et vous poser nos questions notamment sur ce budget, a eu lieu le 6 décembre 2021 à 9 heures. Votre budget est donc arrivé 13 heures 30 trop tard. Sans compter le temps nécessaire à un examen approfondi dudit budget. Je ne parle même pas de la version papier dont les groupes doivent bénéficier pour faciliter leur travail. Sur ce point, je vous l'accorde, on va dire que c'est un effort d'éco-responsabilité de votre part et pas un manque de considération.

Car, on nous l'a dit en 3e Commission, des efforts ont été faits. Nous avons déjà l'exposé des motifs, 50 pages d'exposé qui suffisent très largement. Déjà, ces 35 pages d'exposé des motifs qui détaillent de manière claire les grandes masses du budget. Merci pour cela. Mais, 35 pages n'en remplaceront jamais 257. Le budget primitif 2022, c'est cela : 257 pages. Nous y avons tous les deux passés notre dimanche, Monsieur le Conseiller, certes, mais pas ensemble.

257 pages, c'est d'ailleurs étrange. Reprenons, juste pour voir, le budget 2021. 267 pages. 10 pages de différence. Pas grand-chose. Sauf que le budget de la Préfecture de police, c'est 686,78 millions d'euros qui concernent l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes, mais aussi des habitants et des habitantes de petite couronne concernés, par exemple, par l'action de la Brigade de sapeurs-pompiers. C'est aussi 103,36 millions d'euros de contribution de la Ville de Paris. De quoi inciter au sérieux. Alors, quand on envoie aux élus le bien nommé "bouquin" après les délais, en disant que ce n'est pas la peine de vérifier dans les détails, je vous avoue que cela me titille un peu et j'ai envie de trouver les 10 pages manquantes. Non pas que je ne vous fasse pas confiance, mais nous estimons qu'il est important d'accomplir notre tâche d'élus avec minutie. D'autant plus qu'il est vrai que je ne vous fais pas confiance et que vous ne faites pas beaucoup d'efforts pour que cela change. Car, j'ai trouvé non pas 10 pages, mais 29 pages manquantes. J'espère vraiment que, pour le reste, vous avez joué aux élèves plus malicieux que consciencieux et que vous avez joué sur les marges.

Puisque "2021 : Présentation LOLF du budget primitif, annexe 13, 30 pages" où l'on apprend que, depuis 2010, la Préfecture de police présente le budget spécial selon les principes inspirés de la démarche mise en œuvre pour le budget de l'Etat par la loi organique relative aux lois de finances de 2001. Cette présentation a vocation à compléter les documents réglementaires, etc. Elle structure le budget spécial en missions représentant les politiques publiques mises en œuvre par la Préfecture de police, elles-mêmes déclinées en actions, auxquelles sont associés des indicateurs de performance, avec, en regard, lorsque cela est possible, des valeurs cibles. 2021.

"2022 : Présentation LOLF du budget primitif". Une page, où l'on n'apprend pas grand-chose. Alors, que s'est-il passé ? C'est très simple. Nous avons perdu une page d'introduction. Nous avons gardé une page de tableaux et perdu 28 pages d'indicateurs.

Pourtant, je suis certaine que vous vous souvenez des indicateurs. Nous en avons parlé l'année dernière. Vous aviez d'ailleurs insisté sur ce point dans votre présentation. Presque 70 indicateurs de performance pour les 3 missions : sécurité civile, services à la population, sécurité sanitaire, bâtimentaire et espace public. Je vous avais même parlé de mes préférés, ceux concernant votre communication numérique et celui évaluant l'accompagnement associatif à l'aune du nombre d'associations dissoutes. Inoubliables indicateurs.

En 2020, beaucoup de ces indicateurs, en plus d'être parfois définis de manière étrange, n'étaient pas remplis. Voilà un problème que vous avez réglé vite fait bien fait en 2021 : plus d'indicateurs, plus de problèmes de remplissage.

Pourtant, vous n'avez "a priori" pas fait disparaître les politiques publiques mises en œuvre par la Préfecture de police. Je pense que nous sommes d'accord sur ce point. Sinon, on parle de la suppression de la Préfecture de police. Mais je vous propose que l'on garde ce débat pour l'année prochaine.

Encore une fois, lorsque l'on vous demande un dialogue démocratique, rigoureux sur la gestion des finances publiques de la Préfecture de police, vous nous répondez par des tableaux vides ou simplement supprimés. Vraiment, c'est une très mauvaise habitude que vous avez prise. C'est une absence de considération, cette fois-ci c'est certain, pour l'instance à laquelle vous participez. Mais, bon, nous ne devrions pas être étonnés. Durant le reste de l'année, vous n'avez pas été beaucoup plus enclin au dialogue qu'à l'accoutumée.

Quelques hauts faits, pour mémoire toujours. Dès le début de l'année, vous signifiez votre refus de participer aux travaux engagés par Nicolas NORDMAN autour du Beauvau de la sécurité et du maintien de l'ordre à Paris. En juin, le Conseil d'Etat retoque de larges pans du schéma national de maintien de l'ordre, que vous avez inspiré et continuez d'appliquer avec ferveur : passages désormais illégaux, utilisation abusive des gaz lacrymogènes, entrave à la liberté de la presse. En août, ce sont les BRAV-M, en casque, que vous envoyez pour déloger des familles avec enfants et nourrissons, alors qu'elles entamaient une action militante sur le parvis de l'Hôtel de Ville pour exiger de l'Etat des solutions d'hébergement. Quand l'indignité se dispute à l'inefficacité.

Vous vous êtes également distingué par d'éloquents silences quand fut ici débattue la convention entre la Ville, le Parquet et la Préfecture concernant la création de la police municipale, ou encore - je la tente quand même - Monsieur le Préfet de police, la publication du rapport du centre Hubertine-Auclert concernant l'accueil des femmes et enfants victimes de violences sexistes et sexuelles dans les commissariats, quand allez-vous le publier ? Sentez-vous libre de répondre.

Monsieur le Préfet de police, j'ai peu d'espoir de vous transformer en un fervent défenseur du dialogue avec les collectivités territoriales et les valeurs démocratiques. J'essaierai quand même pour l'année à venir et jusqu'à la fin de notre mandat. Au moins, dites-vous que vous aurez toujours en face de vous des élus qui se coltinent, même au beau milieu du mois de décembre, la dernière annexe, la dernière page, la dernière ligne de votre budget. Car votre acharnement à ne pas dialoguer avec le Conseil de Paris de manière sérieuse et régulière, est avant tout un manque de respect vis-à-vis de vos propres équipes, dont le professionnalisme n'est pas ici mis en doute. Un manque de respect également vis-à-vis des citoyens et des citoyennes qui ont des exigences compréhensibles quant à la conduite des politiques publiques.

Quand les efforts sont faits, le respect est mutuel et les dialogues constructifs. C'est ainsi que la commission consultative de gestion de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris a été un moment d'échange passionnant, permettant d'examiner dans le détail les enjeux à venir pour la brigade. Je citerai rapidement la réouverture des centres de vaccination, la reprise de l'augmentation du nombre d'interventions annuelles, les inquiétudes concernant les agressions pendant les interventions et le plan de modernisation qui continue d'être déployé, ce que nous saluons.

D'ailleurs, nous avons été plusieurs lors de cette commission à souligner le peu d'efforts faits par l'Etat pour assurer un financement à la hauteur des réalisations de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Il est triste de constater le cynisme budgétaire de l'Etat, puisque le financement des projets de la brigade n'est possible qu'en espérant un décalage entre la masse salariale prévisionnelle, en hausse du fait de l'augmentation des rémunérations et du G.V.T., et le nombre de postes effectivement pourvus. Compter sur les problèmes de fidélisation sur les postes des pompiers pour boucler un budget, c'est irrespectueux de leur engagement, en plus d'être irresponsable à moyen terme. C'est bien de notre côté pour soutenir le travail de ces services qui accomplissent des missions essentielles à la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, que nous demanderons une nouvelle fois un vote dissocié.

Ainsi, le groupe Ecologiste de Paris votera pour les chapitres 921 et 901 de ce budget, correspondant respectivement aux sections de fonctionnement et d'investissement dévolues à la sécurité et à la salubrité publique, ainsi que le chapitre 934 qui recouvre les transferts entre sections pour assurer la continuité des investissements dans le plan de modernisation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Nous voterons, en revanche, contre le reste du budget.

Monsieur le Préfet, pour conclure, je n'ai jamais été adepte de la dissociation entre l'homme et l'artiste. Néanmoins, et malgré vos déclarations malheureuses de 2020, je suis ravie de voir, Monsieur LALLEMENT, que vous vous êtes remis du Coronavirus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Jean-Philippe GILLET pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, Monsieur le Préfet de police.

Monsieur, l'année dernière, sur la carte de vœux que nous avons reçue de votre part et de vos services, vous convoquiez Léon Trotsky pour une épigraphe provocatrice. Permettez donc aux communistes d'emprunter aujourd'hui les mots de l'un de vos prédécesseurs. "L'ordre, certes, doit revenir, mais il ne faut pas étouffer les voix qui ont appelé à la naissance d'un monde plus juste, moins oppressif. La France de l'ordre ne doit pas fermer ses oreilles aux cris de la jeunesse, sinon tout recommencera un jour". Cette citation, c'est celle de M. le Préfet Grimaud au lendemain des événements de mai 1968.

Ces derniers mois, Monsieur, vous n'avez cessé de faire taire, d'étouffer, de réprimer. Vous êtes l'image de la Préfecture de police et aujourd'hui, sans que nous nous en réjouissions, cette image est incontestablement dégradée par vos actions et par votre conception de l'organisation de la sécurité à Paris. Nous pensons ici à votre gestion de la scène du "crack". Le 24 septembre dernier, vous déplaciez consommateurs et dealers dans un même bus, depuis Riquet jusqu'à la porte de la Villette, toujours dans le 19^e arrondissement, toujours aux marges, aux lisières des quartiers populaires. Vous jugiez alors opportun de créer un mur, pensant que cela mettrait fin aux problèmes qu'engendre le "crack".

Monsieur le Préfet, vous construisez vous-même les murs auxquels votre politique immanquablement va se heurter. Car la construction de ce mur n'a rien changé. Les élus vous avaient prévenu, les habitants et les associations vous avaient prévenu, mais vous n'avez pas écouté, ou en tout cas pas entendu.

Nous dénonçons pleinement vos orientations et apportons notre soutien aux agents du service public, en premier lieu aux policiers qui les subissent, et réaffirmons notre pleine solidarité aux habitants. Non, au groupe Communiste et Citoyen, nous ne traitons pas les policiers de factieux et nous ne les considérons pas comme tels. D'ailleurs, nous assumons la présence de Fabien ROUSSEL à leurs côtés pour faire entendre la voix d'un syndicat progressiste. Nous demandons même que 30.000 policiers statutaires soient embauchés le plus rapidement possible afin de mettre en place une police nationale de proximité. Certes, nous souhaitons que leur formation soit approfondie, enrichie et élargie à de nombreux sujets. Mais nous n'oublions pas les commissariats vétustes, les effectifs trop faibles et les moyens trop réduits.

Cette question des moyens, c'est celle qui est posée aujourd'hui au Conseil de Paris, car, pour votre part, vous n'échappez pas au contrôle démocratique qui fonde notre mission d'élu. Vous sollicitez notre approbation par un vote engageant la collectivité parisienne à déléguer des crédits sous votre responsabilité. Nous ne pouvons aujourd'hui vous accorder cette confiance, et cela, pour les raisons qui suivent.

D'abord, après relecture de ce budget, nous constatons une augmentation globale et un effort particulier pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Un effort de modernisation et un plan immobilier dont nous serions bien évidemment parfaitement partisans, s'il ne se faisait pas au détriment de l'administration générale et de la masse salariale. Les pompiers parisiens, dont nous saluons ici régulièrement et sans aucune réserve la compétence, le courage et le dévouement, ont la particularité de ne pas être épaulés par des bénévoles, comme c'est le cas en province. Ce particularisme rend d'autant plus complexe l'adaptation des effectifs en période de crise, comme celle que nous sommes en train de vivre, parce que les pompiers sont sursollicités et interviennent de plus en plus souvent. Nous constatons que ni les effectifs, ni le matériel ne sont en adéquation avec les besoins. Nous votons un budget d'investissement important de 18,52 millions d'euros dédié à la rénovation des casernes de pompiers, dont certains bâtiments sont honteusement dégradés.

A cet égard, il est un point sur lequel nous exprimons nos exigences. La Brigade de sapeurs-pompiers de Paris reste très peu féminisée. Or, lorsqu'une profession s'ouvre à la parité, parmi les premières questions à régler figurent celles des locaux, des sanitaires, des vestiaires, des chambres. Force est de constater qu'à Paris, certaines casernes ne sont en rien adaptées aux besoins liés à la mixité et sont même dans l'impossibilité d'accueillir des femmes. Nous souhaitons en conséquence que les rénovations qui seront menées intègrent nécessairement cette dimension.

Pour les communistes, la Préfecture de police, c'est aussi le service public de proximité aux usagers. Si nous souhaitons restaurer la confiance entre les Parisiennes, les Parisiens et leurs policiers, nous devons recréer du lien au plus près de leurs préoccupations. Une baisse de la masse salariale va donc inéluctablement impacter le service public aux Parisiens, dans des services déjà à l'os concernant leurs effectifs. Cette réduction de la masse salariale ne peut être compensée par les avancées au sujet de la dématérialisation, notamment pour les étrangers via l'ANEF.

L'année dernière, les communistes alertaient sur la mise en place de cette administration numérique des étrangers en France. Nous vous prévenions, avec d'autres, que ce passage au numérique provoquerait incompréhension et inquiétude. Le chemin administratif pour les usagers était déjà difficile. Il est devenu quasiment impossible.

Nous n'évoquons pas ici un simple passage administratif, le renouvellement d'un permis de conduire ou d'une carte grise. Il ne s'agit pas de cocher une vague case administrative. Il s'agit ici de démêler des parcours de vie particulièrement complexes. S'agissait-il de faire des économies de bout de chandelle sur le dos de migrants ou de réduire de fait le nombre des bénéficiaires de titres de séjour en complexifiant volontairement et cyniquement leur démarche ?

Aujourd'hui, hélas, nous avons la réponse. Il s'agit bien de faire des économies sur le dos des personnes migrantes, car l'ANEF, loin de rendre le service public plus efficient, a pour effet d'éloigner voire de priver l'usager de ce service public. Aujourd'hui, les offres de traitement de dossiers et de rendez-vous sont calibrées en fonction du nombre d'agents, au mépris du principe d'adaptabilité et d'égalité d'accès. Nous n'acceptons pas cette baisse de masse salariale qui se traduit dans les effectifs par une baisse de 59 postes en catégorie C au profit de la création de postes de contractuels. Nous n'acceptons pas la logique de toujours faire mieux avec moins. Nous l'avons vu à la S.N.C.F., à La Poste, à l'Education nationale : cela ne fonctionne pas. Cela dégrade un service comme pour mieux s'en débarrasser.

Enfin, vous le savez, les communistes n'ont cessé de dénoncer toutes les violences, quelles qu'elles soient et quelles qu'en soient leurs auteurs. Pour cette même raison, depuis les bancs de ce Conseil et dans les manifestations avec les Parisiennes et les Parisiens, les élus communistes n'ont eu de cesse d'exiger l'interdiction des L.B.D., de défendre la liberté de manifester sans entrave et de dénoncer les contrôles au faciès, particulièrement nombreux cette année dans le cadre du contrôle des attestations de déplacement. Nous n'abandonnerons pas cependant notre combat en faveur d'une police nationale de proximité.

Face à l'incapacité de l'Etat à garantir la sûreté et à assurer la tranquillité publique, Mme la Maire de Paris a fait le choix de la création d'une police municipale. Vous connaissez, nous connaissions tous l'opposition historique et de principe des communistes, notamment des communistes parisiens. Nous continuons de penser que la sécurité est une responsabilité qui revient à l'Etat et que les polices municipales n'existent que pour combler des défaillances. Néanmoins, nous formons aujourd'hui le vœu que la police restaure le lien de confiance avec la population, indispensable élément d'une conception républicaine à laquelle nous, communistes, sommes plus que tous attachés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je voudrais saluer le Général GONTIER.

Pardon, Général, je ne vous avais pas vu arriver.

Je veux vraiment vous remercier de votre présence et remercier tous les membres de la Brigade de sapeurs-pompiers du travail de protection qu'ils font auprès des Parisiens. Merci infiniment à vous.

Je vais donner la parole à M. Alexis GOVCIYAN pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Alexis GOVCIYAN. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, au nom de mon groupe, je souhaite rendre hommage à tous les agents de la Préfecture de police, à toutes les forces de l'ordre et aux pompiers de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Monsieur le Préfet de police, je vous assure du total soutien de tous les élus de mon groupe. Nous savons la difficulté et l'ampleur de votre mission, ceci de manière quotidienne, y compris pour la gestion de la crise sanitaire, qui n'est pas terminée et mobilise encore beaucoup de ressources et d'énergie. Merci, Monsieur le Préfet de police.

Chers collègues, ce débat pour notre Conseil est l'occasion aussi d'aborder l'état de la sécurité à Paris. Les forces de police font un travail colossal au bénéfice de nos concitoyennes et concitoyens. Ce travail est à saluer. Les chiffres de la lutte contre la délinquance sont à noter pour cette année 2021. Plus de 472.000 interventions sont ainsi effectuées. Oui, mes chers collègues, les chiffres s'améliorent grâce à l'action du Gouvernement, en particulier du ministre de l'Intérieur et du Préfet de police. A Paris, on constate en effet une amélioration des taux d'élucidation. Par exemple, le taux d'élucidation des atteintes volontaires à l'intégrité physique a progressé de plus de 15 % au premier semestre 2021. Toujours sur la même période, on arrive à un taux d'élucidation de plus 6 % pour les atteintes aux biens et de plus 9 % quant aux cambriolages. Ce sont des chiffres à rappeler. Il ne faut pas toujours voir le côté à moitié vide du verre.

Sur les mois d'août, septembre et octobre 2021, on note une baisse significative des cambriolages : moins 21 %. Cela veut dire concrètement 1.000 atteintes aux biens en moins. C'est aussi moins 22 % pour les vols avec violence et moins 28 % pour les vols à la tire dans les transports en commun. Ce sont aussi des chiffres à signaler.

Malheureusement, les violences intrafamiliales connaissent une hausse de 14 %. Monsieur le Préfet, je sais que vos services sont mobilisés pour éviter ces drames que subissent dans une très large majorité les femmes et les enfants. Néanmoins, rappelons qu'un travail a déjà été accompli pour que les plaintes pour violences conjugales, sexistes et sexuelles soient prises en compte avec rapidité dans les commissariats. Je suis persuadé que le travail continuera dans ce sens.

Mes chers collègues, si nous avons toutes ces statistiques, c'est grâce à cet effort de transparence entrepris par M. le Préfet et ses équipes. Cela permet aux élus que nous sommes de mieux appréhender ces sujets sensibles complexes et d'y apporter des solutions, en lien avec nos prérogatives dans chacun de nos arrondissements. Nous voterons bien évidemment pour le budget spécial primitif de la Préfecture de police pour 2022.

Je souhaite conclure mon propos sur la question de la police municipale, Madame la Maire. Je le rappelle publiquement. Une partie de votre majorité est encore idéologiquement contre la mise en place de la police municipale à Paris. Nous venons de l'entendre. Heureusement que les députés de la majorité présidentielle, comme mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL, ont pris leurs responsabilités afin de permettre la création de cette police municipale par la P.P.L. Sécurité globale. Force est de constater que la mise en place de cette police municipale, que vous avez voulue non armée malgré nos demandes pour qu'elle le soit, reste poussive et pour l'instant sans grandes avancées, ceci en dépit d'une importante campagne de communication de votre part. Or, derrière la communication, on perçoit mal les moyens concrètement alloués à cette police municipale pour qu'elle puisse fonctionner concrètement, c'est-à-dire leur nombre sur le terrain et leur organisation.

Le calendrier d'installation est flou et donne l'impression que vous naviguez à vue. Nous reposons donc la question : est-ce que cette police municipale sera enfin opérationnelle, au service des Parisiens pour apaiser la ville ? Si oui, quand ? Disposera-t-elle de moyens humains budgétaires suffisants, ou bien est-elle au contraire utilisée juste pour communiquer en attendant des jours meilleurs, c'est-à-dire les mois de mai et juin prochain ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Monsieur le Préfet, tout comme nos collègues communistes, nous avons, nous aussi, reçu votre carte de vœux comme élus "Génération.s" l'année dernière, et nous aussi, nous sommes toujours là.

En cette journée de débat budgétaire, nous sommes chargés d'examiner ce budget spécial de la Préfecture de police concernant deux volets. Le premier, qui concerne l'essentiel du budget, concerne la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Le second, les autres services et les administrations parisiennes.

Je vais concentrer mon intervention autour d'un sujet sur lequel on vous interpelle en vain depuis des mois : autour de la Délégation à l'immigration, le service public chargé d'accueillir les étrangers dans leur demande d'asile et de titre de séjour. Je l'avais déjà fait l'année dernière. Les élus "Génération.s" le feront régulièrement. Malgré les alertes, les questions, les interpellations, la situation n'a pas changé. Pire, elle a empiré, et ce n'est plus possible.

Vous avez pour mission d'accueillir des étrangers et des étrangères venant faire une première demande de titre de séjour, renouveler un titre de séjour, un titre étudiant, demander parfois asile après un difficile parcours d'exil. Ils et elles doivent être reçus sans prétexter les conditions sanitaires pour allonger de façon inconsidérée les délais, au même titre que n'importe quel autre usager d'un service public. Car c'est de cela dont il est question : un service public doit traiter chaque usager et chaque usagère dignement, indépendamment de son origine et de sa situation. C'est le sens profond de l'article 1 de notre Constitution.

Le Tribunal administratif a été obligé de le rappeler suite au ralentissement, voire au blocage, du renouvellement de titres de séjour. Le 10 juin 2020, le Conseil d'Etat a rappelé que ne pas obtenir un rendez-vous dans un délai raisonnable est une faille de l'administration, permettant d'enjoindre à la Préfecture de fixer ce rendez-vous. Or, nous sommes en 2021. Nombre d'étrangers et d'étrangères rencontrent encore de grandes difficultés à avoir un rendez-vous en préfecture, et certains basculent ainsi dans l'illégalité faute d'un traitement nécessaire de leur dossier. Cela entraîne pour des personnes salariées, scolarisées, insérées parfois depuis longtemps dans notre société, une rupture de leurs droits qui les empêche de travailler, de se loger, tout simplement de mener une vie normale.

La Défenseure des droits est intervenue à de nombreuses reprises auprès des préfets et préfètes, auprès du Ministère de l'Intérieur, dénonçant des procédures défaillantes qui aboutissent à ce que des étrangers et des étrangères soient maintenus dans une situation précaire, voire placés dans une situation irrégulière, alors même qu'ils disposent de l'ensemble des éléments leur permettant de déposer une demande de titre de séjour. Il y a de nombreux recours déposés au Tribunal administratif, qui se soldent extrêmement majoritairement par une condamnation de l'Etat, une injonction à se conformer à ses obligations légales. Au-delà de l'engorgement des tribunaux que cela provoque par la démultiplication de ces recours, auxquels sont forcées les personnes victimes, l'Etat doit souvent rembourser les frais de justice en plus.

Devant l'angoisse provoquée par la recherche de rendez-vous et le nonaccès à la Préfecture, à nouveau, nous vous demandons de cesser de remettre en cause les droits fondamentaux d'une partie des Parisiens et des Parisiennes, et de mettre en place les personnels et moyens nécessaires pour proposer les rendez-vous.

En 2022, nous ne nous contenterons plus seulement de vœux en Conseil de Paris ou de vous interpeller sur cette question, Monsieur le Préfet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme Lamia EL AARAJE pour le groupe Paris en commun.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je souhaite intervenir dans notre débat en cours concernant le budget spécial primitif de la Préfecture de police, ayant été alertée lors de la Commission consultative de gestion de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris qui a eu lieu le 24 novembre dernier.

Je tiens, tout d'abord, à renouveler mon soutien plein et entier à cette institution qu'est la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, qui nous protège collectivement face à un grand nombre de risques, notamment le secours à victimes qui représente 81 % des interventions, mais aussi les risques incendie, les accidents ou la protection des personnes. L'activité globale de la Brigade a très largement augmenté en 2021 pour revenir quasiment au niveau pré-Covid, avec environ 472.000 interventions cette année, réparties entre le sauvetage des personnes et aussi l'augmentation liée aux accidents des deux-roues motorisés, qui augmente de près de 13 %. Je crois que cela doit nous interroger collectivement.

Cette année, on note également, faits extrêmement inquiétants, une augmentation des faits de violence vis-à-vis des pompiers, notamment des faits de violence à l'arme blanche. Des faits qui nous alertent et concernent à peu près 6 sapeurs-pompiers chaque semaine qui sont victimes d'une agression, dont 70 % sont des agressions physiques.

Le budget de la Préfecture de police qui nous est présenté cette année permet de poursuivre, selon le Directeur financier de la Préfecture de police que l'on a pu entendre en 3e Commission la semaine dernière, le plan de modernisation de la Brigade enclenché en 2019. Plan qui doit permettre de répondre aux enjeux sécuritaires des 5 ans à venir et de rénover les casernes sur tout le territoire de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, qui recouvre - je le rappelle - Paris et toute la petite couronne.

Ce budget est également censé prendre en compte les contraintes réglementaires et les évolutions salariales, comme les mesures du Gouvernement sur les bas salaires de l'ordre de 7,30 millions d'euros. Ainsi, je crois que vous l'avez évoqué, Monsieur le Préfet, l'augmentation du besoin de fonctionnement est de 27,40 millions d'euros, couverte à hauteur de 8,50 millions d'euros.

Nous avons eu l'occasion, lors de la Commission consultative, de constater un budget qui ne serait pas sans correctif à la hauteur de ses ambitions que nous avons pu évoquer et qui pourrait, par ailleurs, mettre en péril la couverture opérationnelle de notre Brigade. Si, lors de nos échanges en 3e Commission, la Préfecture de police s'est montrée plutôt rassurante, il faudra nous assurer qu'il ne s'agit pas d'un renoncement de la part de l'Etat. Nous y serons particulièrement vigilants. Un tel renoncement serait, en effet, une catastrophe pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et nous en souffririons dans les années à venir.

Nos précieux services publics sont un atout pour nos territoires, nos habitants et pour notre société du commun que nous appelons de nos vœux et tâchons de construire quotidiennement, et dans celui si capital de la protection de nos concitoyens. C'est pourquoi j'appelle ici à la plus grande vigilance.

Il faut que le Gouvernement prenne ses responsabilités concrètement via les financements adéquats et pas uniquement via des annonces électorales pour un certain nombre d'entre elles. A ce titre, Nicolas NORDMAN nous a rappelé en 3e Commission l'engagement de l'Exécutif parisien vis-à-vis de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris qui constitue, même dans cette situation de contexte budgétaire restreint, une priorité pour la Ville de Paris. Je m'en félicite. Il nous a appelé à nous revoir lors de l'examen du budget supplémentaire de la Préfecture de police en juillet prochain pour réexaminer la situation de la brigade, et éventuellement augmenter la participation de notre collectivité à ce budget.

Lors de la prochaine réunion de la Commission consultative de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, nous devons donc regarder avec attention le budget supplémentaire alloué par l'Etat. Celui-ci devra permettre de compenser l'augmentation des dépenses liées à l'augmentation des bas salaires de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, dépenses qui sont absolument essentielles pour fidéliser les sapeurs-pompiers en bas salaire. Evidemment, il n'y a absolument aucune remise en cause de ce principe qui représente, selon la brigade, la moitié de leurs effectifs. Vous avez eu raison de le rappeler à ce titre, Monsieur le Préfet.

La contribution supplémentaire de l'Etat, en revanche, devra aussi permettre de compenser ces augmentations de salaires et de compenser les mises en conformité réglementaires. Par exemple, la loi EGalim, pour ne citer que celle-ci.

Il nous faudra également garder un œil vigilant sur la baisse d'effectif programmée au premier semestre 2022, sur laquelle nous sommes revenus assez longuement, qui pourrait venir compenser de façon illusoire cette baisse budgétaire qui, elle, en revanche, est bien réelle. Monsieur le Préfet, nous attendons des engagements concrets et non contenus, pour reprendre vos propos.

C'est donc avec solennité que j'appelle aujourd'hui notre Conseil pour que cette situation n'impacte pas la couverture opérationnelle de la brigade, notamment les Parisiennes et les Parisiens. Nous ne devons pas abandonner la brigade. Nous y sommes particulièrement attachés du côté de la Ville de Paris et nous y veillerons de façon particulière.

Monsieur le Préfet, la Préfecture de police doit être au rendez-vous en juin prochain lors du vote du budget supplémentaire si cela s'avérait nécessaire. C'est ce qui nous a été présenté. L'Etat doit aussi suivre ses engagements budgétaires pour permettre à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris de continuer à se moderniser dans le but de préparer avec confiance l'avenir et de continuer à recruter. Il y va de la qualité de la couverture proposée à l'échelle de notre territoire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame EL AARAJE.

Mme SIMONNET n'est pas là.

M. GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, Cher Général GONTIER, mes chers collègues, le sens de mon intervention est ici pour vous permettre d'éviter toute forme de récupération, en essayant de vous refaire un capital sympathie sur le dos de nos sapeurs-pompiers et rétablir quelques vérités sur fond de débat budgétaire. Evidemment, aucune de nos interventions ici ne saurait commencer sans saluer l'engagement, le volontarisme et l'abnégation de celles et ceux qui sont aux avant-postes de la misère et de la détresse sociale.

Je fais miens les propos du Général GONTIER dans la note qui nous a été adressée par la Commission consultative de gestion de la Brigade. Il est mis en avant une suractivité du secours à victime, qui reste une source d'inquiétude tout à fait légitime. Le nombre important d'interventions totalement inévitables ne relève pas de l'urgence et fragilise, comme cela a été évoqué par mon collègue Nicolas JEANNETÉ, la couverture opérationnelle. Ici, il est une forme de responsabilité que l'Etat doit porter. Mais, rassurez-vous, chers collègues de l'Exécutif parisien, vous avez aussi une responsabilité dans la dégradation de nos chers sapeurs-pompiers, qui, eux interviennent dans un contexte dégradé sur le plan opérationnel, sur le plan humain et sur le plan financier.

Sur le plan opérationnel, tout d'abord, je voudrais faire le point sur les conditions d'intervention des sapeurs-pompiers qui s'effectuent dans un environnement très difficile. La sécurité sur intervention s'est nettement dégradée depuis 3 ans. Vous l'avez évoqué, Madame la Députée Conseillère EL AARAJE, 246 agressions sur les 11 premiers mois de l'année 2021, ce qui nous amène quasiment à un niveau des plus fortes années, 2016 et 2018.

En Commission de gestion, nous avons également reçu d'autres alertes. L'activité bien supérieure au seuil pour lequel la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris est dimensionnée. Nous sommes à quasiment 1.400 interventions par jour. On approche aussi les niveaux observés en 2018, année qui a été marquée par le nombre d'interventions et de sollicitations opérationnelles le plus élevé. En cause notamment, pour préciser les propos de Nicolas JEANNETÉ, les accidents des deux-roues, plus 13,30 %, les agressions à l'arme blanche, plus 55 %. Nous devons replacer ceci dans le contexte de chaos et de circulation à Paris. Ce n'est pas votre pseudo-police municipale qui apportera des solutions à cette problématique.

Votre politique de congestion de la circulation à Paris rend de plus en plus difficiles les interventions de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Le temps d'intervention sur secours à personne augmente, amène stress et violence lors des interventions. Il est difficile de vouloir chercher à valoriser l'emploi en tant que sapeur-pompier à Paris. Beaucoup de personnes, effectivement, rechignent à venir rejoindre et grossir les rangs de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris quand ils connaissent la vie à Paris, dont vous avez la responsabilité.

D'un point de vue financier, à présent, le budget de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, la part de fonctionnement du B.P. 2022 est en deçà des besoins exprimés. Vous pouvez vous féliciter, vous gargariser de l'action des sapeurs-pompiers, mais cela ne trouve aucune concrétisation budgétaire dans le financement de la Ville de Paris. Je vais y venir un peu plus en détail. Vous êtes totalement sourds à cette demande. Pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, il s'agit de répondre à un impératif d'innovation qui se réalise dans un contexte totalement contraint. C'est bien là où nous pouvons féliciter les sapeurs-pompiers et la hiérarchie, puisqu'il s'agit d'investir sur de l'humain pour fidéliser, d'intégrer pleinement le développement durable dans son fonctionnement et de présenter un plan de modernisation très ambitieux malgré tout. C'est là où je souhaite féliciter les hommes de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Même un thème qui devrait vous être très cher, Madame la Maire, ne rencontre que votre silence et votre mépris en écho. La revalorisation des bas salaires, qui concerne plus de la moitié des sapeurs-pompiers, ne se traduit pas dans votre participation financière. Evidemment, il est beaucoup plus facile de clamer sur les plateaux télé en temps présidentiel que vous allez doubler le salaire des profs. Il s'agirait de commencer par le faire pour nos sapeurs-pompiers à Paris, par exemple.

Sur le plan de la modernisation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, c'est la troisième annuité du plan de modernisation qui prévoit une vingtaine de millions d'euros par an en moyenne pour garantir les capacités opérationnelles de la brigade : matériel, casernes, ressources humaines, comme j'ai pu vous l'expliquer. Déjà budgétairement contraintes par rapport aux 2 années précédentes - c'étaient 25 millions d'euros en 2020, 21 millions d'euros en 2021 - les dépenses qui sont engagées dans le plan de modernisation, initialement prévues à hauteur de

18 millions d'euros, ont été revues à la baisse d'un montant de 5,20 millions d'euros, pour atteindre 13 millions d'euros. Il est donc inutile de dire que nous sommes fiers de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris parce qu'elle se modernise et que son plan de modernisation est absolument fabuleux. Encore une fois, vous n'y contribuez absolument en rien.

Après 2 années conformes aux engagements du plan de modernisation, son montant est déjà diminué et nous avons été alertés sur le risque de baisse significative des ambitions qui ont été présentées en 2019, sur lesquelles vous vous êtes engagée par un vote favorable et que vous ne tenez pas aujourd'hui pour l'année 2022.

Ce plan de modernisation, en réalité, revêt un intérêt tout particulier pour les écologistes de cette Assemblée. En effet, il est à intégrer au plan d'investissement municipal que vous refusez de nous présenter. Nous devons donc essayer de tricoter les investissements des différentes agences, des différents organes qui dépendent de la Mairie de Paris pour essayer de comprendre quelle est votre vision de l'investissement à Paris. Désolés, nous n'y arrivons pas toujours pas. Ces dernières années, les investissements ont été principalement mobilisés pour des casernes en banlieue : à Bourg-la-Reine, à Neuilly-sur-Marne, sur la base de Limeil-Brévannes, à Valenton, etc. Les prochaines années verront des opérations sur des casernes parisiennes, comme à Chaligny. A ce moment-là, pour nous, élus de l'opposition, il apparaît encore plus important de pouvoir nous présenter un plan d'investissement municipal.

Pour les grandes masses budgétaires maintenant, je souhaite m'adresser à l'adjoint Nicolas NORDMAN, qui, dans son rôle de pompier pyromane, est l'adjoint qui verra baisser les éléments financiers de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Le budget de fonctionnement accordé par la Ville de Paris augmente de 1,30 million d'euros. Nous avons ces chiffres et sommes tout à fait d'accord par rapport au budget de 2021. En réalité, c'est une hausse qui est en grande partie compensée par la réduction de la somme accordée au reste des services de la Préfecture de police, puisque vous les baissez de 1,20 million d'euros. Cela fait que la contribution de la Ville au budget spécial de la Préfecture de police est quasiment constante : plus 0,04 %, ce n'est même pas l'inflation.

Enfin, dernier élément, sur la gestion du Covid qui nous affecte tous en qualité de responsables politiques, aujourd'hui, si les Parisiens sont vaccinés massivement, c'est surtout grâce à la mobilisation des sapeurs-pompiers. Je rappelle que 6.000 sapeurs-pompiers ont été formés sur les 8.000 à Paris, et sans que cela ne coûte un seul et unique euro à la Ville de Paris. Alors, si vous pouviez au moins respecter vos promesses pour que vous puissiez respecter ces femmes et ces hommes qui s'engagent au service de nos concitoyens, je pense que l'honneur politique en sortirait un peu plus grandi.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme Alexandra CORDEBARD, pour le groupe Paris en commun.

Madame la Maire...

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Le ton général de ces échanges m'inspire un premier commentaire que je voudrais redire devant l'ensemble de mes collègues et que nos concitoyens attendent de nous, et je pense qu'aucun maire ne pourra dire le contraire : que les services de l'Etat et les services de la Ville collaborent au mieux de leurs possibilités, et ce, avec toute l'énergie possible.

Je voudrais dire que, comme maire, je vois avec beaucoup de plaisir arriver la police municipale et le contrat qui lie ainsi la police nationale et la police municipale, et qui permettra, j'en suis sûre, non seulement d'améliorer la tranquillité publique, mais aussi la sécurité des Parisiens dans nos rues. Nous en avons besoin. J'ai dit à quel point je déplorais, et de nombreuses fois, Monsieur le Préfet, le fait que nous manquions - je le pense vraiment - d'effectif dans nos quartiers du nord-est parisien. Cette alliance, ce travail en commun permettra néanmoins, je l'espère, de lutter plus efficacement contre l'ensemble des phénomènes de désordre qui interviennent dans nos quartiers. J'espère que nous serons entendus et que les effectifs pour lutter contre les trafics de stupéfiants, de cigarettes, de vêtements, et même de fruits maintenant, verront renforcer nos commissariats et permettront d'améliorer la tranquillité publique. Mais ce n'était pas à l'origine le sujet de mon intervention.

Je voudrais aussi dire mon malaise devant la sortie de route de M. JEANNETÉ au début de ces échanges, qui a réussi à donner même pas une nationalité, a qualifié la délinquance, ce qui, je trouve, est vraiment... On se targue dans nos mots, dans nos interventions de Républicains, et là, je trouve que vous êtes allé vraiment trop loin, Monsieur JEANNETÉ.

Quant à M. GRANIER, sur le budget, je vous entends répéter à l'envi. En plus, c'était très amusant dans votre intervention : vous expliquez qu'il y a une augmentation, mais qu'en fait, c'est une diminution du budget. Encore une fois, soyez rigoureux sur le budget.

C'est à moi de parler, cher Monsieur. Je ne crois pas vous avoir interrompu.

Sur le budget, cher Monsieur, comme sur toute la discussion précédente, d'ailleurs, nous avons entendu un nombre de contre-vérités que Paul SIMONDON a parfaitement rectifiées dans son intervention.

Je voudrais maintenant souligner le travail remarquable de plusieurs de mes collègues, dont Lamia EL AARAJE a parlé, des membres de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Dire mon admiration du travail de ces hommes et femmes qui constituent cette brigade à laquelle les Parisiens sont tellement attachés et que vous commandez, cher Général GONTIER. Ces femmes et ces hommes montrent quotidiennement leur engagement et leur courage pour venir en aide aux Parisiennes et aux Parisiens - plusieurs d'entre vous l'ont dit - parfois au péril de leur vie. Dans une caserne du 10^e arrondissement, nous avons eu à déplorer la perte du caporal-chef Simon Cartannaz et du première-classe Nathanaël Josselin, qui ont perdu la vie le 12 janvier 2019. La participation financière de la Ville de Paris au fonctionnement de cette brigade est donc et reste constante et importante. C'est la reconnaissance du travail accompli et des risques encourus au service de nos concitoyens.

Les montants alloués permettent ainsi, vous l'avez dit, d'améliorer le quotidien des pompiers, d'entretenir le patrimoine existant, mais aussi de construire des logements pour que les sapeurs-pompiers puissent vivre avec leur famille au plus près de leur lieu de travail. C'est bien normal et nous le leur devons, bien sûr.

Enfin, je voudrais dire que puisque ce nouveau plan d'investissement concerne les casernes parisiennes, dont la réhabilitation de la caserne Chaligny, située dans le 12^e arrondissement, redire devant notre Assemblée, devant le Préfet de police, devant le Général GONTIER, combien nous sommes disponibles pour pérenniser dans les années à venir l'implantation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris au sein de la caserne du quai de Valmy. Cette caserne, qui est l'héritière de la caserne historique Château-Landon, est l'une des plus importantes de Paris par le nombre de ses interventions. Elle est au cœur d'un territoire populaire, dense, proche des deux gares et des services d'urgence des hôpitaux Lariboisière et Saint-Louis. Elle couvre au quotidien le Nord du 10^e arrondissement, et le Sud des 18^e et 19^e arrondissements.

J'ai bien conscience que les conditions de vie dans cette caserne ne sont pas satisfaisantes à ce jour, mais elles peuvent être améliorées. Je suis très favorable à ce que nous poursuivions les travaux que nous y avons engagés lors de la précédente mandature. Je rappelle que c'étaient plus de 700.000 euros pour améliorer son fonctionnement opérationnel et pour donner au personnel encadrant les logements dont ils ont besoin. Je suis certaine, dans ce dossier, d'avoir le soutien de mes collègues des 18^e et 19^e arrondissements.

Voilà ce que je voulais vous dire aujourd'hui, Monsieur le Préfet, Madame la Maire de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Maire.

Dernier orateur pour le groupe Changer Paris, M. BALADI, pour quatre minutes.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police de Paris, mon Général, chers collègues, le budget spécial de la Préfecture de police est un budget de contribution financé à la fois par la Ville de Paris, de 34 % à 39 %, par l'Etat, les départements et les communes de la petite couronne. Seul le Conseil de Paris est amené à délibérer et à adopter le budget spécial qui s'impose aux 127 autres cofinanceurs, Etat compris. La responsabilité du Conseil de Paris est donc grande. Le projet de budget primitif s'élève donc, dans ce projet de délibération, à 686 millions d'euros, proche du budget de l'année précédente. La Brigade de sapeurs-pompiers de Paris représente 70 % de ce budget global. Nous le savons, vous le savez, la sécurité est la première des libertés. Une vraie priorité pour les Parisiens. Ce budget est donc capital, tant sur le volet sécurité, avec les missions supplémentaires, que sur l'action quotidienne des pompiers.

Avec mes collègues, nous profitons de ce projet de délibération pour saluer tout le travail des policiers et sapeurs-pompiers dans leurs missions respectives, alors que les agressions contre les forces de l'ordre et les pompiers ont augmenté de 60 %, selon le dernier rapport de la Cour des comptes. Le groupe Changer Paris est attaché au rôle de la Préfecture de police et souhaite qu'elle ait les moyens pour exercer ses missions, tant du côté du budget de l'Etat qui finance la police - je le rappelle - que du budget spécial qui finance, de par la loi, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, les services communs et aussi certains services administratifs.

Si c'est donc au Gouvernement qu'incombe la responsabilité de donner à la Préfecture de police les moyens de police nécessaires à la sécurité dans la Capitale et dans les trois départements limitrophes, la Ville de Paris a aussi une responsabilité particulière dans cette affaire, car c'est à nous que revient le rôle d'examiner ce budget.

Ce budget spécial touche donc le cœur des réalités qui concernent directement les Parisiens et les Parisiennes. Nous sommes attachés, et cela a été dit par mes collègues de droite comme de gauche, à la rénovation des casernes de Paris intra-muros, que nous espérons dans le B.P. 2023 - Auteuil, Malar, Chaligny - et à la mise en œuvre du plan de modernisation 2020-2029 de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Crucial pour préserver le modèle de la Brigade de sapeurs-pompiers qui porte haut les couleurs de Paris, et tout aussi crucial pour qu'elle puisse assurer ses missions aujourd'hui et être à la hauteur des enjeux de demain.

Notre groupe Changer Paris apprécie les efforts de rationalisation consentis par la Préfecture de police depuis plusieurs années, mais il considère que ces efforts touchent sans doute à leurs limites, tant du côté de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, qui pourrait être appelée à comprimer ses achats de fonctionnement courants, que des autres services techniques administratifs, dont le budget de fonctionnement baisse de 1,80 million d'euros après une stagnation en 2021. Nous serons donc vigilants, lors de la présentation du budget supplémentaire, pour que des

crédits complémentaires soient mobilisés si le budget primitif ne suffisait pas à assurer les besoins opérationnels, ou s'il fallait ralentir la mise en œuvre du plan de modernisation 2020-2029 pour financer les dépenses obligatoires de la Brigade.

Cette modernisation, tant technique que technologique, à l'image des robots extincteurs, de l'optimisation du tri des appels entrants ou des synergies avec le Samu et les associations dédiées, comme la "Protection Civile", permettra aux pompiers d'améliorer leurs conditions de travail, de les fidéliser et surtout, de capitaliser sur leurs missions essentielles. Je rappelle qu'à ce jour 81 % des interventions représentent du secours à victimes, dont beaucoup de transports vers les hôpitaux, alors que les incendies ne représentent que 2,90 % des sorties.

Enfin, je profite de ce projet de délibération pour remercier les équipes de police dans les commissariats d'arrondissement, comme le 8e arrondissement, qui travaillent désormais en étroite collaboration avec les services de la police municipale, nouvellement créée grâce à nos votes au Conseil de Paris.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame TOUBIANA, je vous demande de remettre votre masque, s'il vous plaît. Merci beaucoup.

Merci beaucoup pour ce temps de débat.

Je vais donc donner la parole pour répondre tout d'abord à M. Nicolas NORDMAN, puis M. Paul SIMONDON s'il veut ajouter quelque chose. Non ?

Donc, M. Nicolas NORDMAN, puis M. le Préfet de police.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, Général GONTIER.

Merci, chers collègues, de toutes vos interventions. Je remercie tout le monde, même si beaucoup des interventions qui ont été faites dans cet hémicycle ne concernent pas spécifiquement le budget spécial de la Préfecture de police, puisque, comme à l'accoutumée, ce débat sur le budget spécial de la Préfecture de police nous permet de parler de beaucoup de sujets. Je vais quand même rapidement y revenir dans quelques instants.

Je voulais commencer mon intervention en remerciant, comme cela a été fait, bien entendu, les agents de la Préfecture de police, mais aussi les pompiers qui, tous les jours, interviennent sur le terrain. Et puis, je voudrais également remercier, pour le long travail qui a été réalisé entre, d'une part, les services de la Ville, le Secrétariat général, la DFA, et d'autre part, les services de la Préfecture de police, la Direction des Finances notamment. La réalisation de ce budget est un travail qui est long et nous permet d'échanger pour pouvoir faire le budget le plus juste qui soit, dans un contexte budgétaire, et l'on en parle depuis ce matin, extrêmement difficile.

Le débat, je le disais à l'instant, nous a permis et vous a permis d'évoquer de très nombreux sujets. Je ne vais pas répondre sur tous les sujets évoqués. On a parlé des chiffres de la délinquance, des modalités d'intervention de la police nationale, du maintien de l'ordre, de toute une série de questions qui n'ont pas trait spécifiquement à ce débat sur le budget spécial. On a parlé également de la nécessité, que je partage, d'avoir de nombreux policiers sur le terrain, policiers nationaux. Là, encore une fois, il s'agit d'un débat qui dépasse notre Assemblée puisque le financement des moyens policiers incombe à l'Etat. Je me joins donc à celles et ceux qui ont souhaité un renfort de ces concours policiers, mais nous n'avons, en cette Assemblée, pas les moyens de le voter de manière directe.

Concernant d'autres sujets qui ont été évoqués, quelques mots, notamment sur la police municipale. Vous le savez, nous avons adopté, cette Assemblée a adopté le principe de création d'une police municipale. Je souhaite évidemment remercier toutes celles et tous ceux qui ont voté pour cette police municipale sur tous les bancs de cet hémicycle. Cela a été dit tout à l'heure. La partie droite de cet hémicycle, mais aussi le groupe Paris en commun qui a été, bien entendu, très allant sur ce sujet, et évidemment, la Maire de Paris, puisque la création de la police municipale était un engagement de campagne qui a été tenu. Bien évidemment, avec le concours du Parlement.

Laissez-moi m'exprimer comme je vous laisse vous exprimer.

Avec le concours du Parlement, nous avons finalement pu, après de nombreuses années, faire en sorte que cette police municipale soit effective à Paris. Je crois qu'il faut nous en féliciter. Nous allons poursuivre - la question m'a été posée - le déploiement de cette police municipale. Je l'ai dit et l'annonce à nouveau : nous aurons, au 1er janvier 2022, la création des 17 divisions territoriales, c'est-à-dire une par arrondissement. J'ai travaillé ces dernières semaines avec... J'ai rencontré l'ensemble des maires d'arrondissement pour discuter de la composition effective et du nombre de policiers municipaux par division. Je crois que nous avons collectivement bien travaillé. Les maires d'arrondissement auront la possibilité, puisqu'ils auront l'autorité fonctionnelle sur ces agents sur le terrain, de pouvoir déterminer des priorités par arrondissement, avec des moyens conséquents. Je crois qu'il faut nous en féliciter collectivement.

D'ailleurs, comme cela a été dit ce matin dans le débat budgétaire, nous nous donnons les moyens budgétaires pour poursuivre la montée en puissance de la police municipale parisienne, puisque nous prévoyons, par créations et

redéploiements, 748 postes pour l'année 2022. 127 créations nettes. C'est donc une possibilité plus importante qui sera donnée d'intervention sur le terrain.

Je le dis également, puisque cela a été posé : il y aura, avant la fin du mois de janvier, une réunion du Conseil parisien de sécurité, qui nous permettra, en lien avec le Préfet de police, de réunir les maires d'arrondissement pour discuter de manière extrêmement précise du déploiement...

On va envoyer à chaque fois des fleurs à celles et ceux qui ont participé au débat de cette création de police municipale. Je ne pense pas que ce soit utile à cette étape de notre débat.

Nous aurons la possibilité de poursuivre nos échanges concernant le déploiement de la police municipale.

Je vais revenir au cœur de notre discussion d'aujourd'hui : le budget spécial de la Préfecture de police. D'abord, je souhaite dire que nous discutons, bien entendu, d'un budget global, mais, me concernant, avec Paul SIMONDON et les services de la Ville, nous discutons de l'engagement financier de la Ville de Paris, de la contribution financière de la Ville de Paris permettant de faire fonctionner la Préfecture de police et la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. De ce point de vue, le choix que nous avons fait, c'est un maintien du niveau de la contribution de la Ville, dans un contexte budgétaire qui, vous le savez, est particulièrement contraint. Nous en parlons depuis ce matin à l'occasion de notre débat sur le budget.

La contribution de la Ville, 222,55 millions d'euros - 95,45 millions d'euros pour la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et 127 millions d'euros pour la Préfecture de police - est un engagement maintenu, avec, et nous l'assumons parfaitement, une priorisation que nous faisons, et nous avons eu ces échanges avec la Préfecture de police, pour le fonctionnement de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, à la fois pour assurer le plan de modernisation en fonctionnement et en investissement. En fonctionnement, c'est évidemment l'accompagnement que nous devons faire pour recruter, notamment pour fidéliser les pompiers à Paris. Et puis, bien entendu, en investissement, c'est de poursuivre le plan de modernisation, non seulement avec la rénovation de casernes, mais aussi, prochainement à Paris, la rénovation de casernes parisiennes. Nous en avons besoin, c'est une nécessité.

Avec ce budget, nous réaffirmons notre priorisation pour permettre la réalisation du plan de modernisation de la Préfecture de police. Je rappelle que ce budget permet également le financement des services communs. Ce sont, bien sûr, l'Institut médico-légal, le Laboratoire central de la Préfecture de police. Autant de services publics aux Parisiens que nous devons faire fonctionner. Les engagements de la Ville, en lien avec la Préfecture de police, permettent de réaliser et de maintenir ce fonctionnement.

Plusieurs intervenants ont fait référence au débat que nous avons eu au sein de la Commission des sapeurs-pompiers, notamment sur un certain nombre d'inquiétudes que nous avons entendues, qui ont été exprimées par le Général GONTIER, par rapport à un certain nombre d'incertitudes liées au budget de fonctionnement de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. C'est la question de la rémunération des militaires, puisque, vous le savez, des décrets sont attendus pour revaloriser la rémunération des militaires. C'est également le nombre accru d'interventions pour les sapeurs-pompiers de Paris.

Je le redis aujourd'hui devant notre Assemblée : bien entendu, avec Paul SIMONDON, nous serons très attentifs, au moment de la discussion du budget supplémentaire, pour regarder s'il était nécessaire, si jamais ces incertitudes étaient levées, d'accompagner le rôle de la Brigade des sapeurs-pompiers et des pompiers de Paris.

Je le dis également : le nombre d'interventions nous préoccupe. Nous le savons, l'accidentologie, notamment concernant les deux-roues, a augmenté, et le nombre d'interventions des pompiers a augmenté. Nous souhaitons que la police municipale puisse être aussi extrêmement présente, parce qu'il faut réguler davantage la circulation à Paris. Grâce à cela, nous voulons aussi contribuer à faire en sorte que le nombre d'interventions de la brigade puisse diminuer. Là aussi, c'est un rôle que nous voulons avoir à la Ville de Paris avec notre nouvelle police municipale.

Un budget spécial pour la Préfecture de police et la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris qui est conforme aux engagements que nous avons pris, non seulement pour permettre la modernisation de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, mais aussi pour permettre le fonctionnement du service public.

Chers collègues, je vous invite bien évidemment à voter et à adopter ce budget spécial de la Préfecture de police.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Nicolas NORDMAN.

Je donne la parole, pour conclure ce débat et pour les réponses, à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

En termes de méthode, rappeler que nous parlons ici du budget de la Préfecture de police sur sa partie collectivité locale, et pas du budget de la Préfecture de police sur sa partie Etat, c'est-à-dire sur le programme 176 de la "Mission Sécurité", le programme police nationale de la "Mission Sécurité", qui finance les 30.000 policières et policiers de l'agglomération parisienne. Pour que les choses soient parfaitement claires, ne sont financés au titre de ce budget que les sapeurs-pompiers et ce que l'on appelle les "services communs" de la Préfecture de police, ainsi

que quelques administrations parisiennes. Cela n'empêche pas que c'est assez essentiel, mais bon nombre de vos questions s'adressent à la partie budget de l'Etat et non pas à la partie budget spécial.

Très rapidement, sur les chiffres de la délinquance, ils sont en baisse. Les atteintes aux personnes sont reparties à la hausse, effectivement. Mais moi, ma ligne de crête, c'est 2019, parce que je n'ai pas la facilité d'expression de dire que je compare à 2020, qui est très objectivement une baisse. Je reste donc les yeux fixés sur 2019, et les AVIP tangentés 2021 tangentent les AVIP 2019. La situation en matière d'atteinte aux personnes n'est pas extraordinaire, mais elle ne s'est pas dégradée par rapport à 2019, alors que les atteintes aux biens sont toujours en deçà de 2019. C'est quand même une chose absolument extraordinaire, extraordinaire dans les réalisations de police, c'est-à-dire que les chiffres sont excellents en matière d'activité pour les cambriolages, par exemple, qui relèvent de ces atteintes aux biens. Même si, après, dans les cambriolages, on peut différencier les cambriolages de locaux personnels par rapport aux locaux professionnels. Par exemple, les cambriolages de pharmacies ont augmenté, pour des raisons assez évidentes dans le contexte que nous connaissons.

Sur cette partie budget spécial, je ferai quelques réponses rapides aux uns et aux autres, mais pas globalement, bien sûr.

Madame RÉMY-LELEU, je vous prie d'excuser le fait que vous n'avez pas eu ces pages. Pour une fois que je trouve une lectrice des 68 indicateurs, mode LOLF, du budget de la Préfecture de police, je vais m'empresser de réparer immédiatement les choses, car tout devient possible ici et maintenant. Je vous remets immédiatement ce document de manière qu'il ne vous manque pas. Merci de votre attention sur tout cela. Je ne sais pas si M. l'huissier peut porter à Mme la Conseillère les pages manquantes. Je veillerai à ce que cela ne se reproduise pas et j'en suis navré.

Merci de votre attention aux choses. Car c'est effectivement un effort assez structurant que nous faisons de présenter les choses en mode LOLF. Vous avez raison de dire - mais on avait eu ce débat l'année dernière, y compris avec vous, je m'en souviens très bien - que 68 indicateurs, c'est peut-être un peu excessif. On a peut-être un travail, que je suis prêt à faire en commun avec vous, sur la réduction du nombre d'indicateurs ou leur évolution, parce que réduction ne veut pas dire uniquement suppression en restant constant. Je suis tout à fait ouvert sur les indicateurs en la matière. Très franchement, on en a plus ici que d'indicateurs sur le programme 176 que j'évoquais tout à l'heure. C'est un peu excessif. Merci de m'avoir souhaité une meilleure santé, j'en suis très touché.

Monsieur GILLET, que vous dire ? Je connais votre expérience historique en matière de mur, donc votre appréciation me touche. Sur le reste, on a déjà largement débattu de ces sujets de "crack", donc je suis prêt à y revenir. Ils ne relèvent pas de ce budget, mais on peut tout à fait en rediscuter dans un autre contexte.

Sur les violences qui sont faites aux personnels de police ou aux pompiers, et spécifiquement les pompiers, c'est vrai que nous sommes confrontés collectivement, de plus en plus, à des actes de violence. Ils sont de plus en plus préoccupants. Je suis très inquiet de la possibilité d'un drame touchant les personnels de sécurité dans leur action. Aucune intervention ne se fait aujourd'hui de façon sereine. Rares sont les interventions dans lesquelles il ne faille pas utiliser la force ou montrer un rapport de force. C'est extrêmement préoccupant et c'est l'une de mes sources d'inquiétude quotidiennes. Je salue le sang-froid des policiers et des militaires qui, en la matière, font souvent preuve d'un courage absolument extraordinaire, dont je me demande souvent, à titre personnel, si j'en serais moi-même capable.

Sur les titres, Madame MAQUOI, vous avez parfaitement raison. Il y a un véritable problème. Ce que j'observe, c'est que plus nous mettons de rendez-vous en ligne, plus ils sont pris. Vous allez me dire : c'est bien la preuve qu'il y a une forte demande. J'en suis à me demander s'il n'y a pas des automates de réservation et s'il n'y a pas un système qui ferait que, quel que soit le nombre de rendez-vous que l'on mette en ligne, ils soient immédiatement pris. C'est une hypothèse, mais je m'interroge vraiment sur les raisons de ce dispositif.

Le fondement n'en reste pas moins exact, c'est-à-dire qu'il faut que nous accroissions notre offre. Comment ? Nous sommes justement en train d'y réfléchir. Mais notre système de réservation en ligne montre ses limites, à mon avis. Cela fait partie des sujets dont on peut discuter. Notre accord portera sur le fait qu'il faut en augmenter le volume puisqu'il y a une demande en augmentation.

En même temps, vous noterez que l'accroissement de la demande est assez spectaculaire. Pour une raison très simple, le nombre de demandes d'asile augmente sur Paris et, plus globalement, sur le reste de l'Ile-de-France. Nous faisons aujourd'hui, en Ile-de-France, une demande d'asile sur deux du plan national. C'est énorme. Là, il y a manifestement un accroissement. Il faut aussi que le service public en tienne compte. Mais vous ne pouvez pas dire "qu'il suffit de". Il faut aussi que le service public s'organise. Je connais effectivement la position des juridictions administratives en la matière. Bien évidemment, elle s'impose à nous.

Sur d'autres sujets tels qu'ils ont été abordés, je n'y reviendrai pas parce qu'ils sont extrêmement variés. Il y a des choses dont nous avons déjà parlé ici, sur le manque d'O.P.J. Il est parfaitement exact que nous manquons d'O.P.J. sur la plaque Préfecture de police, sur l'agglomération, pour des raisons malheureusement quasi mécaniques. Il faut trois ans d'ancienneté pour être O.P.J. Les personnels qui arrivent en Préfecture de police sont des personnels de sortie d'école qui restent peu de temps, c'est-à-dire qu'ils restent quatre ou cinq ans maximum.

Immédiatement, dès qu'ils ont les possibilités de droits, ils demandent des mutations en province. Comme il faut trois ans pour avoir formé l'O.P.J., on voit bien que le taux d'évaporation, du fait des deux ans qui restent par rapport à la moyenne des départs, est extrêmement faible, et que, du coup, on se retrouve dans des situations de manque d'O.P.J. Le Gouvernement est en train d'y réfléchir. Cela faisait partie des sujets du Beauvau de la sécurité. Pour ma part, j'ai bon espoir que cette limite législative puisse être modifiée. Pourquoi ne pas être O.P.J. dans des délais beaucoup plus brefs ? Ce serait sans doute l'une des solutions qui nous apporteraient des choses assez essentielles.

J'essaye de regarder rapidement. Je suis navré de ne pouvoir répondre à toutes et à tous.

Si vous me permettez, une chose importante. La police municipale existe, je l'ai rencontrée. D'ailleurs, à vrai dire, cet après-midi même, nous faisons une opération conjointe sur la Tour Eiffel, justement pour expérimenter ce qu'est le travail conjoint permis par la convention de coordination. Je n'ai pas les résultats, mais se sont produites des choses qui, j'espère, pourront se renouveler dans les arrondissements. C'est un travail sur lequel je m'étais engagé dans la convention, que nous puissions justement avoir ce travail conjoint, chacun dans son rôle, parce qu'il ne s'agit pas pour les uns de se substituer aux autres.

C'est pourquoi n'ayez pas d'inquiétude. Je ne vous convaincras pas simplement en vous le disant. Mais je ne vois pas les raisons d'une inquiétude qui consisterait à dire que, parce qu'il y a une police municipale, il y aura retrait de la police nationale. Nous ne sommes pas sur le même type de compétences. Il ne peut pas y avoir de transfert. Quand bien même je serais affreusement méchant et le voudrais-je, que je ne le pourrais pas. Au moins cela devrait rassurer un certain nombre d'entre vous. Et donc, en la matière, nous sommes complémentaires. A chacun de jouer dans son registre et de faire en sorte que ce que nous constatons, c'est-à-dire la baisse de la délinquance et le maintien de la tranquillité, se poursuive.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Préfet.

Nous voulons plus de policiers nationaux. C'est pourquoi je vous ai un peu...

Nous sommes engagés dans le même combat pour la tranquillité et la sécurité des Parisiennes et des Parisiens. Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Merci, chers collègues, pour ce débat.

Je vous propose une suspension de séance de deux minutes puisque ensuite, nous allons passer aux explications de vote, puis au vote du budget. Nous avons pris de l'avance, ce qui est une bonne chose, donc deux minutes de suspension.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante-cinq minutes, est reprise à dix-huit heures, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'attends le retour du Préfet de police et des élus.

Merci. Veuillez prendre place.

Discussion budgétaire. - Explications de vote.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous entamons les explications de vote au terme de cette discussion budgétaire.

Je vous rappelle, bien sûr, qu'il n'y a qu'un orateur par groupe et que chaque groupe dispose de cinq minutes pour exprimer son intention de vote.

La première oratrice est Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Vous avez la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, je l'ai dit ce matin et le redis maintenant : dans ce contexte persistant de crise sanitaire, sociale et économique, nous avons l'immense responsabilité de nous adapter. Nous devons également maintenir le cap sur nos ambitions pour une transformation forte de notre ville, pour répondre à la nécessité d'adaptation au dérèglement climatique.

Oui, la crise a mis en exergue nos failles. Notre ville monde est en fait extrêmement fragile. Un changement doit donc rapidement être opéré. Nous devons mettre en œuvre une transformation de modèle au niveau économique, au niveau social, au niveau environnemental. Nous devons également engager la construction d'un nouveau modèle de ville qui repense les liens entre l'urbain et la nature, qui réinvente sa relation avec les vivants, qui

mettre l'égalité comme l'un de ses fondements. C'est cet horizon d'une ville résiliente que nous devons impérativement construire ces prochaines années.

Concernant ce budget 2022, d'abord en matière d'accompagnement vers l'emploi, nous nous félicitons de l'ambition que la majorité a décidé de porter sur l'investissement en matière d'insertion par l'activité économique, à hauteur de 1 million d'euros supplémentaire. Car il s'agit pour nous d'une réponse concrète à la hausse des inscriptions au R.S.A. et l'une des réponses rapides à la crise économique actuelle.

Nous nous félicitons également du financement du dispositif d'insertion dans les quartiers politiques de la ville grâce à l'EPEC, à hauteur de 250.000 euros. Il s'agit d'accentuer le dispositif "Aller vers l'emploi", dans la poursuite de la démarche "Aller vers" en termes de santé et de vaccination, qui a fait ses preuves pour toucher les habitantes et les habitants des quartiers populaires.

Nous saluons également le choix qui a été fait d'augmenter les lignes budgétaires sur les sujets qui tiennent à cœur aux écologistes, qui visent à répondre à nos ambitions de réponse à l'urgence climatique et sociale. Ainsi, les écologistes se félicitent de l'intégration des lignes budgétaires complémentaires de 320.000 euros pour renforcer les moyens de la nouvelle Direction de la Transition écologique et du Climat, de 400.000 euros pour amplifier le dispositif "Eco-rénovons Paris 2", et enfin, de 500.000 euros pour lutter contre la précarité énergétique. Ces engagements financiers importants, que nous avons proposés, vont nous permettre de soutenir les ménages les plus précaires et participeront à l'atteinte des objectifs du "Plan Climat", alors que le secteur résidentiel représente encore 35 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire parisien.

Les 10 millions d'euros supplémentaires sur le budget du "Plan Vélo" nous permettent d'afficher concrètement notre ambition de faire de Paris une ville 100 % cyclable d'ici 2026. Je sais que David BELLARD et son équipe sauront mobiliser tous ces moyens pour déployer cet ambitieux plan, que nous avons plébiscité le mois dernier.

Enfin, nous nous réjouissons des 14 postes supplémentaires créés à la DEVE. Cela devrait permettre à cette direction de se rapprocher des objectifs de végétalisation de la Ville et d'améliorer l'entretien des espaces verts.

Les postes de médecin psychiatre et d'orthophoniste octroyés aux C.A.P.P., Centres d'Adaptation Psychopédagogiques Parisiens, devraient également permettre de légèrement soulager ces structures de prévention pluridisciplinaire qui apportent aide, soutien et accompagnement aux élèves en difficulté d'apprentissage.

Deux regrets, tout de même.

Le refus d'octroyer un budget supplémentaire pour le financement de l'installation des capteurs CO2 dans les classes. Je veux rappeler que l'installation de ces capteurs est un dispositif préventif pour éviter la propagation du virus du Covid-19 chez les enfants dans les classes d'école. Or, ce refus en pleine cinquième vague nous semble être un mauvais signal quant au volontarisme de la Ville pour renforcer l'accompagnement des écoles dans cette crise.

Nous regrettons également le refus de l'Exécutif d'augmenter significativement le compte foncier logement pour concilier les deux impératifs de logements abordables dans une ville qui s'adapte au changement climatique, en particulier quand on ne cesse de rappeler que la création de logements sociaux et abordables est une priorité pour notre majorité.

Néanmoins, malgré ces quelques désaccords actés, nous sommes satisfaits des discussions constructives qui ont eu lieu avec Paul SIMONDON et Antoine GUILLLOU.

Bien évidemment, nous gardons notre esprit de responsabilité, celui qui nous amène aujourd'hui à voter ce budget primitif 2022. Là encore, je le répète, nous savons que cet exercice budgétaire a été périlleux et qu'il nous oblige à un sérieux budgétaire encore plus accru, qui ne doit pas, pour autant, nous détourner de nos objectifs : une prise en compte sans faille des enjeux climatiques, sujet indissociable de la question de la justice sociale.

Car, Madame la Maire, chers collègues, si nous voulons gagner la bataille du climat, notre mobilisation doit bien évidemment être totale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame Fatoumata KONÉ, Madame la Présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Je donne maintenant la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Comme je l'ai dit ce matin, le Laboratoire sur les inégalités mondiales nous invite à une réforme en profondeur pour lutter contre les inégalités qui ont été accrues avec la crise de la Covid. Notre rôle, en tant que collectivité, est de renforcer notre service public pour en faire un bouclier social face aux inégalités. C'est le sens de ce budget qui continue à investir dans les équipements publics. Avec un amendement du groupe Communiste et Citoyen, avec un axe fort sur les centres de santé, vous avez vous-même annoncé, Madame la Maire, la création d'un nouveau

service de santé publique. Nous souhaitons - nous, le groupe Communiste et Citoyen - accompagner la création de ce service en investissant, en construisant ou en achetant de nouveaux centres de santé municipaux.

Le deuxième sujet, sur la précarité, c'est le sens de nos amendements, on l'a vu pendant cette crise : c'est la question de l'alimentation. Nous avons, dans cette lettre rectificative, un amendement pour continuer à financer les "Paniers Solidaires" à hauteur de 100.000 euros. Nous avons aussi, dans cette lettre rectificative, la création d'emplois à la DAE qui accompagnent ce dispositif, pour l'agriculture durable, pour toute cette question autour de l'alimentation et des circuits courts.

Nous avons évidemment, dans cette lettre rectificative, face à la précarité, un amendement sur l'aide sociale d'urgence pour lutter contre la précarité énergétique, 250.000 euros supplémentaires sur le F.S.L., et sur le C.A.S.-V.P., pour lutter contre la précarité énergétique, 250.000 euros. Nous nous en félicitons. C'est un enjeu, et nous sommes face à une augmentation du coût de l'électricité et du gaz. Nous aurons, dans ce Conseil de Paris, un débat sur la chaleur urbaine et sur l'importance que les collectivités investissent dans les réseaux d'énergie, non seulement de chaleur urbaine, mais aussi du froid.

Je voudrais aussi féliciter pour deux autres amendements : le financement de l'insertion dans les quartiers "politique de la ville" grâce à l'EPEC, le financement d'"Eco-Rénovons", et le financement de l'insertion par l'activité économique, à hauteur de 1 million d'euros. Nous soutenons ces amendements.

L'axe que mon collègue Jean-Noël AQUA a développé ce matin est pour nous une priorité. C'est la question de l'éducation, de nos enfants et de nos jeunes qui ont été les premiers impactés par cette crise sanitaire. On le voit notamment sur le plan psychologique. J'ai rencontré Martin HIRSCH la semaine dernière. Nous avons évoqué ensemble la question du suicide ou des tentatives de suicide chez les plus jeunes. Par la lettre rectificative, nous aurons la création d'un poste de psychologue au sein de la nouvelle maison de jeunesse. C'est une bonne chose. Il faut évidemment investir fortement sur ce sujet.

Mais, la priorité, pour nous, c'est d'abord notre socle, notre compétence première. C'est l'école et le périscolaire. Je voudrais dire que nous nous félicitons que l'un de nos amendements, qui est d'ailleurs un engagement de campagne, Madame la Maire, est de continuer à augmenter les classes découvertes. C'est fondamental parce que l'école, c'est le seul lieu où c'est gratuit, obligatoire, et cela permet, avec les classes découvertes, à des enfants d'aller au-delà de chez eux, peut-être à la montagne, à la campagne, de découvrir un autre environnement et de continuer l'enseignement dans ces conditions. C'est une bonne chose. Beaucoup d'enseignants nous le demandent et considèrent aujourd'hui qu'ils n'ont pas assez de moyens pour ces classes découvertes. Cet amendement va dans ce sens.

Evidemment, les "Vacances Arc-en-ciel". Nous le disons chaque année. Il faut que tous les petits Parisiens, notamment issus des familles précaires, puissent partir en vacances. C'est l'objet du dispositif "Vacances Arc-en-ciel". Une nouvelle fois, par cette lettre rectificative, nous avons un amendement qui est pris en compte.

Enfin, je voudrais terminer sur un autre aspect qui nous paraît important : c'est l'égalité femmes/hommes. Ma collègue Hélène BIDARD travaille sérieusement sur ce sujet. C'est un sujet qui, au cours de l'actualité - on l'a vu encore avec l'affaire Nicolas HULOT, encore aujourd'hui avec l'affaire Yannick AGNEL - nous voyons l'importance de prendre en compte la question du féminisme et de faire une vraie politique de féminisme dans cette ville. C'est le sens de cet amendement, avec 40.000 euros supplémentaires.

Je terminerai en nous félicitant de la création du centre culturel Henri-Malberg, avec des autorisations de programme qui vont aussi dans le bon sens. C'est aussi un engagement de campagne des communistes.

Pour toutes ces raisons, Madame la Maire, nous voterons ce budget.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président. Merci pour votre exposé et votre engagement.

Je donne à présent la parole à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire de Paris.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, l'année dernière, en 2020, pour le budget 2021, notre groupe a fait le choix de l'abstention sur le budget. Nous avons formulé un certain nombre de propositions pour améliorer la situation des Parisiennes et des Parisiens au moment de la crise sanitaire. Nous sommes toujours en crise sanitaire. Vous avez eu raison de le relever dans vos débats.

Avant toutes choses, je voudrais dire que nous sommes tout à fait défavorables à l'idée assez étonnante de la mise sous tutelle de Paris. Nous sommes attachés à la libre administration des collectivités territoriales et à la démocratie, et donc, à ce que les Parisiennes et les Parisiens décident de la politique publique qu'ils souhaitent voir mener. C'est vous qui êtes majoritaires. C'est ainsi. Nous le regrettons à titre personnel puisque nous vous combattons dans les élections, mais le verdict des urnes a parlé.

Pour autant, certains parlent de votre bilan comme d'un boulet, d'autres comme d'une réussite totale. Pour nous, ce n'est ni l'un ni l'autre. La trajectoire n'est malheureusement pas la bonne. Elle n'est pas la bonne parce que

Paris s'endette, au-delà de la crise sanitaire, depuis de trop nombreuses années. Nous vous avons alerté. Nous avons fait de nombreuses propositions pour éviter l'endettement de la Ville. Cet endettement est inquiétant puisque nous allons arriver à 7,70 milliards d'euros. Si nous rajoutons les loyers capitalisés, ce sont près de 9 milliards d'euros d'endettement pour la Ville de Paris.

Notre seule boussole est l'intérêt de Paris, le service des Parisiennes et des Parisiens. Nous voulons une réorientation claire et nette, car il faut voir les choses avec beaucoup de lucidité. Les Parisiennes et les Parisiens qui ont voté pour vous, pour nous, pour le groupe de Mme DATI, voient la même chose dans la ville. Ils voient un certain nombre de dégradations dans leur vie quotidienne. Ce sont, par exemple, la propreté, la gestion de la voirie, des équipements qui méritent des investissements et prennent trop de retard. Il faut voir les choses avec beaucoup de pragmatisme.

Nous vous faisons des propositions pour l'avenir. D'abord, la réforme de l'administration est nécessaire. Oui, il faut assumer, pour désendetter la Ville, de réformer notre administration et de diminuer là où cela est possible la dépense publique de fonctionnement. Nous pensons très clairement que, par exemple, il pourrait y avoir une débureaucratization de l'administration parisienne pour mieux conforter les fonctionnaires et les agents publics dans leur mission, qui, parfois, ne savent pas à qui ou comment répondre aux injonctions qui sont données. Nous pensons que, dans cette débureaucratization, nous pouvons lancer un plan de non-remplacement de 600 fonctionnaires et agents publics par an sur 6 ans. Cela permettrait 2.400, ce qui n'est pas, au fond, une révolution.

Nous pouvons aussi faire des économies en supprimant tous les jetons de présence en conseil d'administration, en supprimant, par exemple, le magazine papier de la Ville de Paris, alors qu'il existe déjà ceux des arrondissements. Nous pouvons aussi supprimer l'ensemble des voitures et chauffeurs de la Ville de Paris.

Tout cela pour quoi ? Pour réorienter un certain nombre de crédits. Nous demandons un grand plan massif de soutien au nord-est de Paris, qui souffre encore plus que les autres quartiers du manque d'investissement sur les équipements de proximité, scolaires, mais aussi les équipements culturels ou sportifs. La vie quotidienne doit être la priorité absolue. Ce sont la propreté, la gestion de la voirie, les effectifs de la police municipale, ou encore la proposition de notre amendement de la gratuité des transports en commun pour les personnes sans domicile fixe ayant une domiciliation administrative.

Voilà, Madame la Maire, nous faisons des propositions. Nous essayons d'être constructifs. Ces propositions sont au service de Paris, des Parisiennes et des Parisiens. Vous ne les mettez pas suffisamment en œuvre dans votre budget. Nous espérons que nous serons entendus l'année prochaine. En tout état de cause, nous ne pourrions donc pas voter votre budget cette année.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

La parole est maintenant à Mme Nathalie MAQUOI, présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous examinons un budget dans un contexte de contrainte. Il est normal, alors que nous continuons à traverser une crise sanitaire sans précédent, que les prévisions liées à certaines recettes, comme la taxe de séjour, soient prudentes. Il est aussi normal que le montant permettant de payer les traitements et les salaires des agents de la Ville de Paris soit en augmentation. Les salaires des agents de catégorie C augmentent et, comme cela a été dit dans le débat, c'est une bonne chose. Il y a aussi la prise en compte de l'ancienneté et des promotions.

Nous sommes sensibles également au niveau élevé des investissements. En effet, pour préparer la ville au dérèglement climatique, il faut rénover les bâtiments publics et les logements, faire de la place à la nature en ville, investir dans des réseaux performants de chaleur et de froid, augmenter le nombre de pistes cyclables, rendre piétonnes les rues, et rendre accessibles l'espace public et les bâtiments. Ce sont pour nous des investissements qui sont prioritaires.

Ce budget primitif, ainsi que les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, le budget des établissements de l'A.S.E., nous les votons. Nous les votons en saluant la reprise par l'Exécutif d'un certain nombre d'amendements dans la lettre rectificative.

Merci, d'abord, à Paul SIMONDON et Antoine GUILLOU pour l'écoute et le dialogue autour de ce budget. Merci à Fatoumata KONÉ pour le travail en commun pour soutenir des priorités partagées. Merci aussi à Rémi FÉRAUD pour les échanges constructifs.

Nous avons eu un seul souci en déposant ces amendements, en étant parfaitement conscients du contexte budgétaire. Ils répondent aux deux défis que nous avons identifiés pour continuer à habiter Paris, nous préparer au dérèglement climatique et prendre soin de notre quotidien. Un grand merci pour le dialogue sur la précarité énergétique, l'Académie du Climat, l'alimentation durable, l'insertion par l'activité économique, "Eco-rénovons".

Bien sûr, il y a des demi-regrets, et nous continuerons d'expliquer et de convaincre. Je pense à l'école Du Breuil, ce très beau projet de l'école des métiers autour de la nature et de l'agriculture. Nous avons fait un bout de chemin. Merci. Comme nous espérons que les recettes réelles dépasseront celles prévues, nous reviendrons au B.S. sur la subvention que la Ville lui accorde.

Madame la Maire, chers collègues, vous pouvez donc compter sur les élus "Génération.s" pour le suivi de l'exécution de ce budget, pour le bon fonctionnement de nos services et pour accélérer la transition écologique de Paris.

Pour ce qui concerne le vote du budget de la Préfecture de police, nous demandons la possibilité de dissocier ce qui concerne les administrations parisiennes et ce qui concerne ce qui est relatif aux sapeurs-pompiers de Paris, ainsi qu'au service interdépartemental de la protection civile. Nous voterons bien favorablement ces dernières parties et nous voterons contre le premier.

J'ai entendu, Monsieur le Préfet, ce que vous répondiez sur les services aux étrangers. Je tiens à vous dire qu'il n'y a pas que les demandes d'asile. Aujourd'hui, même quand on a une demande pour renouveler une carte de résidence de 10 ans, c'est la même difficulté et l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous. Il est donc temps que cela change.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame MAQUOI.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MDE.

Mme Maud GATEL. - MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Merci, Madame la Maire.

Je dois avouer aujourd'hui que j'ai eu le sentiment d'être dans une certaine réalité parallèle. Pas simplement pour vous avoir entendue critiquer la solidarité entre les territoires ou encore la revalorisation du salaire des fonctionnaires, mais parce que vous continuez à vous exempter de toute critique puisque tout est de la faute d'autrui, et surtout, parce que la dégradation des indicateurs est pour vous un non-sujet. Or, le budget que vous nous présentez est caractérisé par une fuite en avant qui dure depuis 2014 et conduit inéluctablement Paris dans le mur. Vous avez laissé filer tous les fondamentaux, qui présentent aujourd'hui un visage particulièrement inquiétant. Si la crise a évidemment eu un impact, elle n'est pas responsable de la situation, car la spirale était engagée depuis fort longtemps. Les indicateurs parlent d'eux-mêmes. Au 31 décembre 2022, nous atteindrons 9 milliards d'euros de dettes. Cette trajectoire était prévue dès 2014.

Non, l'artifice des loyers capitalisés n'est pas un simple jeu d'écriture comptable, parce que cette cavalerie budgétaire a des implications réelles pour les bailleurs et, "in fine", pour les locataires du parc social de la Ville. Nous avons toujours soutenu la loi S.R.U. et œuvré pour que la Ville remplisse ses obligations. Mais, aujourd'hui, on est en droit de se demander si les conventionnements à Paris ont pour objectif l'augmentation du nombre de logements sociaux ou simplement de boucler le budget de la Ville.

Corollaire, la charge de la dette qui grève le budget de la Ville, entre 200 millions d'euros et 300 millions d'euros par an, qui pèsera sur tous les Parisiens, notamment les plus jeunes, mais aussi sur la mise en œuvre des futures politiques publiques et également les agents de la Ville. En l'absence de réformes de structure, les augmentations d'impôts, après les augmentations de taxes qui ont caractérisé votre premier mandat, sont inéluctables.

Cette dégradation des fondamentaux n'est pas la conséquence de la crise, quoi que vous en disiez. C'est la conséquence de la fuite en avant, que nous dénonçons depuis 2014. Car les marges de manœuvre étaient obérées bien avant la crise. Elles sont désormais inexistantes.

Ce budget, et quoi que vous en disiez, est également marqué par l'insincérité. Quelques exemples. Je reviendrai rapidement sur la question du stationnement. Depuis la privatisation du stationnement, chaque année, vous surestimez de plus de 100 millions d'euros les recettes de stationnement. Cette année ne fait pas exception, avec un caractère encore plus grossier puisque l'entrée en vigueur du stationnement payant des deux-roues motorisés a été décalée de 8 mois et n'est même pas prise en compte.

Autre sujet, Autolib'. 2022 verra le résultat de la procédure en cours. Mais, évidemment, pas besoin de provisionner, alors que, rappelons-le, l'ancien opérateur réclame 235 millions d'euros.

Et puis, la taxe de séjour, évidemment surestimée au regard des perspectives de tourisme. On ne retrouvera pas le niveau de 2019. D'ailleurs, cela n'est pas souhaitable.

En tant que centristes, nous sommes profondément attachés à l'orthodoxie budgétaire, mais nous sommes encore plus attachés à la Ville, à la qualité du service rendu aux Parisiens, à leur cadre de vie. Quand on a ni l'orthodoxie budgétaire, ni l'efficacité de l'action publique, c'est la double peine.

Vous nous proposez des autorisations d'emprunts pour plus de 900 millions d'euros. Mais pour quoi faire ? En l'absence de débat sur le P.I.M., comment se prononcer sur un tel emprunt à la veille d'une augmentation des taux d'intérêt ?

Et puis, le budget que vous nous présentez n'est absolument pas résilient. Non, on ne peut pas continuer comme avant, faire comme si l'on n'avait rien appris de la crise. Il est urgent de réduire nos dépendances liées à des recettes trop fluctuantes. Prioriser, restructurer les dépenses. Pardon d'avoir refait une proposition relativement simple et accessible en demandant de caper les D.M.T.O. à 1 milliard d'euros, soit le niveau de 2015, et de consacrer le surplus au désendettement de la Ville. Les D.M.T.O. constituent une recette ô combien malsaine qui surfe sur l'augmentation de l'immobilier et elles ont rendu la ville spéculo-dépendante. Depuis 2015, les dépenses n'ont cessé de filer et les D.M.T.O. d'augmenter.

Nous avons fait des propositions pour diminuer les dépenses, les prioriser, œuvrer contre le surendettement de la Ville, avec des fins de non-recevoir. Aujourd'hui, notre inquiétude est immense pour les Parisiens, pour les services publics de la Ville, pour l'accueil des Jeux olympiques.

Comment peut-on imaginer continuer ainsi, avec un budget caractérisé par la fuite en avant, un budget marqué par l'insincérité, et un budget qui ne prépare pas la Ville aux enjeux d'aujourd'hui et de demain ? Nous sommes au bout du bout, du bout d'un système. D'ailleurs, nous sommes un peu à bout aussi et les Parisiens également.

Foncer dans le mur en klaxonnant ne fait pas disparaître la dette, ni ne donne de marge de manœuvre. Ne comptez pas sur nous pour y participer.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Notre groupe votera ce budget, car même si la situation est difficile, et comment ne le serait-elle pas dans une telle période de crise, d'abord, les finances de la Ville sont saines. Le budget est sincère. Il répond à toutes les dispositions légales, comme Paul SIMONDON l'a brillamment expliqué tout à l'heure.

Ensuite, notre projet est inscrit dans ce budget. Même si nous aimerions parfois faire plus ou plus vite sur certaines actions, aucun de nos engagements devant les Parisiens n'est oublié : transition écologique de la Ville, solidarité et protection des Parisiens face à la crise, développement de la nouvelle police municipale, renforcement de la propreté, préservation d'un service public fort, soutien à l'activité économique, associative et culturelle, et, bien sûr, logement pour tous. Nous, nous ne sommes sous tutelle que des Parisiens, qui s'expriment dans les urnes lors des échéances démocratiques.

J'entends l'opposition qui dénonce, parfois avec des propos sans mesure, l'endettement de la Ville. Attention quand même, parce que, ce matin, j'ai compris que vous ignoriez les arguments de Mme PÉCRESSE sur la dureté de l'Etat avec les collectivités locales, en particulier avec la nôtre, et que vous repreniez plutôt les arguments des Ministres du Président de la République de M. MACRON. Mais, ces mêmes ministres ont dit aussi ce qu'il en était de Mme PÉCRESSE lorsqu'elle était Ministre du Budget. En 10 mois de Ministère, elle a réussi à faire augmenter la dette de l'Etat de 25 points, plus de 70 milliards d'euros, tout en augmentant les impôts. A côté, nous sommes très raisonnables, vous en conviendrez.

Je n'ai entendu de votre part, chers collègues du groupe Changer Paris, aucune ressource supplémentaire, aucun impôt, aucun tarif nouveau. De telles annonces pimenteraient pourtant le Monopoly de Mme GARNIER. Surtout, j'ai entendu dans vos interventions des dépenses supplémentaires : la "Cité du théâtre", le tympan de l'église Saint-Pierre-de-Chaillot, la promenade Ternes-Pereire, la requalification du boulevard de Reims, la voirie en général, l'équipement de la police municipale. Bien sûr, on peut toujours voir plus, mais, dans ce cas, il ne faut pas en même temps dénoncer l'endettement de la Ville de Paris. Disons-le franchement : ce que vous sacrifieriez comme dépenses, c'est le logement social et les aménagements de l'espace public qui restreignent l'espace de la voiture. Nous ne sommes pas d'accord, ce n'est pas notre politique.

Enfin, j'ai écouté avec attention l'explication de vote de deux présidents de groupe, Pierre-Yves BOURNAZEL et Maud GATEL. Ils ont simplement oublié de rappeler une chose tous les deux : c'est que, comme députés, ils viennent la semaine dernière de voter le budget de l'Etat qui réduit encore les ressources de la Ville de Paris, et va donc à l'encontre de l'intérêt des Parisiens. S'ils s'étaient mobilisés avec nous pour protéger la Ville de Paris et les Parisiens des augmentations de péréquation et des diminutions de dotation, je pense que leur argumentation aurait beaucoup plus de force aujourd'hui. Mais nous serions plus forts ensemble.

Enfin, je veux conclure en remerciant l'Exécutif de la préparation de ce budget, de la concertation et de l'écoute sur nos amendements que nous avons présentés parfois avec d'autres groupes de la majorité. Une majorité vivante et rassemblée lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre notre projet pour Paris. Elle le montre aujourd'hui dans ce moment important.

Nous voterons donc avec conviction l'ensemble des éléments de ce budget pour Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Rémi FÉRAUD. Merci de ces rappels salutaires.

Dernière oratrice, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

En réponse à M. FÉRAUD qui nous a demandé des propositions, je vous dis notre disponibilité pour participer à un travail de cette nature avec vous, parce que la situation est très grave, je crois, à Paris. Je vous invite à regarder l'évolution du chapitre 55 dans les dépenses de fonctionnement : "Autres charges de gestion courante". Vous nous dites tout le temps : la droite s'attaque aux fonctionnaires, etc. Non, "Autres charges de gestion courante", ce n'est pas la masse salariale. C'est un poste qui représente 2,70 milliards d'euros environ dans votre budget. Il y a beaucoup de choses. Ce chapitre augmente cette année de 10,90 % par rapport à l'année dernière, et de 12,50 % par rapport à 2020. Faisons une revue de ces dépenses, qui sont des dépenses illustratives de ce qu'est la bonne ou la mauvaise gestion d'une ville. Quand on a des recettes qui progressent qui sont surévaluées, qui progressent de 4,43 % en un an et que l'on a un poste qui dérive de 10,90 %, comme cela, on peut regarder.

Je me permettrai également, Madame la Maire, de renouveler, parce que M. SIMONDON a peut-être omis de répondre à mes demandes qui étaient, je crois, claires. Mais, comme vous êtes là, Madame la Maire, je les formule devant vous si vous le permettez. Je souhaiterais, au titre du droit à l'information des élus et compte tenu du fait que nous avons de bonnes raisons de penser que, compte tenu des tensions budgétaires et financières de la Ville de Paris, la Ville rencontre des difficultés très sérieuses en matière de trésorerie, pouvoir nous assurer que tel n'est pas le cas. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre l'état de la trésorerie, de ce qui est dans les caisses et de ce qui n'y est pas, au moins une fois par mois au vu de ce que produit le comptable public, ainsi que des informations sur le coût de la trésorerie actuelle de la Ville de Paris.

La deuxième demande, c'est de fournir aussi aux élus de la Commission des finances et au titre du droit à l'information des élus, un document retraçant de façon exhaustive les flux budgétaires et financiers entre la Ville de Paris et chacun des satellites, quel que soit son statut juridique. Nous voudrions nous assurer, par exemple, que des organismes ne reçoivent pas des subventions d'investissement d'un côté et soient appelés ensuite à reverser des recettes de fonctionnement. Bref, qu'il n'y ait pas un travail de blanchisserie à l'extérieur des caisses de la Ville.

Nous vous saurions gré de bien vouloir organiser un vrai débat en Conseil de Paris sur la base de ces données financières. Après tout, on a régulièrement des débats sur des questions très générales. Celles-ci, je crois, seraient utiles pour tous les Parisiens parce qu'en 2022, on a un vrai risque que ce qui sera décisif dans l'exécution budgétaire se retrouve assez peu dans les documents budgétaires dont nous discutons, et beaucoup dans des questions de tuyauterie entre la Ville et ses satellites.

Je n'ai pas le temps de poursuivre, mais la prochaine fois.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Discussion budgétaire. - Votes des différents budgets.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous concentrer puisque nous allons procéder au vote des amendements des vœux, des dossiers inclus dans la discussion budgétaire, ainsi que le vote des différents budgets. Nous allons mettre successivement aux voix les budgets d'investissement, de fonctionnement de la Ville et les budgets spécifiques, le vote du budget primitif 2022 de la Ville de Paris, qui s'effectuera globalement et non par chapitres. Je vous rappelle, bien sûr, qu'il n'y a pas de nouvelle prise de parole et que l'on ne perturbe pas le vote lorsqu'il est engagé.

Je demanderai, bien sûr, à Paul SIMONDON l'avis de l'Exécutif sur les différents amendements et vœux, puis nous voterons.

Avant de commencer le vote du budget primitif 2022, je vous propose de vous prononcer sur le projet de délibération DFA 85 concernant la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2022.

Quel est l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 1 du groupe Changer Paris ? J'imagine qu'il est défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 1 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 1 est rejeté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 85.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFA 85).

Le budget primitif de la Ville de Paris pour 2022 : projet de délibération DFA 59.

L'Exécutif a émis un avis sur l'amendement n° 131 du groupe Paris en commun.

Quel est cet avis, Monsieur SIMONDON ? Retrait.

Demande de retrait de l'Exécutif sur cet amendement n° 131.

Merci, l'amendement n° 131 est retiré.

Sur l'amendement n° 98 du groupe Ecologiste de Paris ? Demande de retrait également.

Est-il retiré ? L'amendement n° 98 est retiré.

Le groupe Ecologiste de Paris a déposé aussi un amendement n° 99. Retiré.

L'amendement n° 99 est retiré. Je vous remercie.

L'amendement n° 100 du groupe Ecologiste de Paris est retiré. Je vous remercie.

L'amendement n° 101 du groupe Ecologiste de Paris est retiré.

L'amendement n° 102 du groupe Ecologiste de Paris est retiré.

L'amendement n° 103 du groupe Ecologiste de Paris est retiré.

L'amendement n° 104 du groupe Ecologiste de Paris est retiré.

L'amendement n° 105 du groupe Ecologiste de Paris est retiré.

L'amendement n° 106 du groupe Ecologiste de Paris est retiré aussi.

L'amendement n° 107 du groupe Ecologiste de Paris est retiré également.

L'amendement n° 108 du groupe Ecologiste de Paris est retiré.

L'amendement n° 109 du groupe Communiste et Citoyen est retiré. Je vous remercie.

L'amendement n° 110 du groupe Communiste et Citoyen est retiré.

L'amendement n° 111 du groupe Communiste et Citoyen est retiré.

L'amendement n° 112 du groupe Communiste et Citoyen est retiré.

L'amendement n° 113 du groupe Communiste et Citoyen est retiré.

L'amendement n° 114 du groupe Communiste et Citoyen est retiré également.

L'amendement n° 115 du groupe Communiste et Citoyen est retiré.

L'amendement n° 116 du groupe Communiste et Citoyen est retiré.

L'amendement n° 117 du groupe Communiste et Citoyen est retiré également.

L'amendement n° 118 du groupe Communiste et Citoyen est retiré également.

L'amendement n° 119 du groupe Communiste et Citoyen, Monsieur le Président, est retiré.

L'amendement n° 120 du groupe Communiste et Citoyen est retiré également.

L'amendement n° 121 du groupe Communiste et Citoyen est retiré.

L'amendement n° 161 des groupes "Génération.s", Ecologiste de Paris et Paris en commun est retiré.

L'amendement n° 162 des groupes "Génération.s" et Paris en commun est retiré.

Merci, Mesdames les Présidentes.

L'amendement n° 163 est retiré.

Le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes a déposé un amendement n° 2.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 2, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 2 est rejeté.

Le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes a déposé un amendement n° 3.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 3, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 3 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 4, déposé par Mme Maud LELIÈVRE, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 4 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 5, déposé par Mme Danielle SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 5 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 6, déposé par Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 6 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 7, déposé par Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 7 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8, du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 367).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9, du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 368).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10, du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 369).

Le vœu n° 11, du groupe "Génération.s", je crois que c'est une demande de retrait.

Est-ce qu'il est retiré ? Le vœu n° 11 est retiré.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 12, du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 12 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 13, du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 13 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 14, du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 14 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 15, du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 15 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 16, du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 16 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17, du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 17 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18, du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 18 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 19 du groupe "Indépendants et Progressistes", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 19 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 20 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 21 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 21 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 22 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 23 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 23 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 24 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1, avec, bien sûr, un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

La lettre rectificative n° 1 est adoptée.

2021 DFA 59-1° - Budget primitif 2022. - Budget d'investissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons au projet de délibération DFA 59-1° relatif au budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2022, tenant compte de la lettre rectificative n° 1, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 3211-2, L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et notamment son article 1er créant la collectivité à statut particulier dénommée "Ville de Paris", issue de la fusion de la Commune et du Département de Paris ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la circulaire du 24 août 2020 de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie, des finances de la relance, chargé des comptes publics, relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements, de leurs établissements publics liées à la crise sanitaire du Covid-19 ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu les délibérations 2018 DFA 74 M et DFA 24 G du 19 novembre 2018 relatives aux règles d'amortissement ;

Vu les délibérations 2018 DFA 75 M et DFA 25 G du 19 novembre 2018 relatives au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations ;

Vu le projet de délibération 2021 DFA 85 relatif à la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement ;

Vu le projet de délibération 2020 DFA 47 relatif à l'étalement des dépenses exceptionnelles de fonctionnement liées à la crise sanitaire de la Covid-19 ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L. 2511-36 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2022 ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement de la collectivité à statut particulier dénommée Ville de Paris pour l'exercice 2022 est arrêté comme suit :

- à la somme de 2.462.809.393,93 euros en ce qui concerne les autorisations de programme nouvelles, selon l'état annexé ;

- à la somme de 2.409.412.563,59 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R. 2321-2 du CGCT.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 5 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2022, les emprunts qui seront réalisés pour l'année 2022, en une ou plusieurs fois, ne pourront être supérieurs à un montant maximum de 905.432.826,60 euros ou d'un montant équivalent dans d'autres devises.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;
- soit via des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (Euro Medium Term Notes) ;
- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire.

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des États membres de l'Union européenne ;
- durée maximale de l'emprunt : 50 ans ;
- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC 5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre Index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;
- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8 % ;
- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;
- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc.) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

Mme la Maire est autorisée à effectuer les mises à jour du programme EMTN au fil de l'eau en tant que de besoin.

La ventilation par fonction des autorisations de programmes nouvelles est la suivante :

Fonctions	Autorisations de programme nouvelles
0 - Services généraux	479 090 060 ¹
1 - Sécurité	30 658 000
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	151 297 254
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	262 834 144
4 - Santé et action sociale	109 101 906
4-4 - RSA	300 000
5 - Aménagement des territoires et habitat	962 954 601
6 - Action économique	88 899 000
7 - Environnement	127 489 630
8 - Transports et déplacements	250 184 799
Total général	2 462 809 394 €

(Voir annexe n° 1).

¹ Pour rappel, la fonction 0 regroupe les chapitres fonctionnels suivants : 900 – "Services généraux" (255,6 M€), 923 – "Dettes et autres opérations financières" (199,5 M€) et 950 – "Dépenses imprévues" (24 M€).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose de vous prononcer, globalement, à main levée, sur le projet de délibération DFA 59-1° relatif au budget primitif d'investissement de la Ville de Paris, en tenant compte de la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2022 est adopté. (2021, DFA 59-1°).

Je suis heureuse et fière de cette majorité. Mais cela n'est pas fini.

2021 DFA 59-2° - Budget primitif 2022. - Budget de fonctionnement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de passer au projet de délibération DFA 59-2° relatif au budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2022, tenant compte de la lettre rectificative n° 1, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 3211-2, L. 5217-10-1 à L. 5217-10-15 et L. 5217-12-2 à L. 5217-12-5 ;

Vu la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, et notamment son article 1er créant la collectivité à statut particulier dénommée "Ville de Paris", issue de la fusion de la Commune et du Département de Paris ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la circulaire du 24 août 2020 de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie, des finances de la relance, chargé des comptes publics, relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements, de leurs établissements publics liées à la crise sanitaire du Covid-19 ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu les délibérations 2018 DFA 74 M et DFA 24 G du 19 novembre 2018 relatives aux règles d'amortissement ;

Vu les délibérations 2018 DFA 75 M et DFA 25 G du 19 novembre 2018 relatives au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations ;

Vu le projet de délibération 2021 DFA 85 relatif à la reprise en section de fonctionnement de l'excédent d'investissement 2022 ;

Vu le projet de délibération 2020 DFA 47 relatif à l'étalement des dépenses exceptionnelles de fonctionnement liées à la crise sanitaire de la Covid-19 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget de la Ville de Paris pour 2022 ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2022 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 9.062.535.473,57 euros.

- Recettes : 9.062.535.473,57 euros.

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés (vue d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation croisée par fonction de la section de fonctionnement).

(Voir annexe n° 2).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R. 2321-2 du CGCT.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les

limites de 1,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget municipal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel."

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose de vous prononcer globalement, à main levée, sur le projet de délibération DFA 59-2° relatif au budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris, en tenant compte de la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2022 est adopté. (2021, DFA 59-2°).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 59-3° sur l'évolution des tarifs.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFA 59-3°).

2021 DFA 61 - États spéciaux d'arrondissements. - Budget primitif 2022. - 2nde délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je propose maintenant de vous prononcer sur le projet de délibération DFA 61 qui a trait au budget primitif des états spéciaux des arrondissements pour 2022.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 61.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Merci pour les maires d'arrondissement.

Le projet de délibération est donc adopté. (2021, DFA 61).

Les états spéciaux des arrondissements sont adoptés.

Merci beaucoup.

2021 DFA 60 - DRH - Budget primitif emplois de la Ville de Paris pour 2022.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant au projet DFA 60 - DRH. C'est le budget primitif emplois 2022 de la Ville de Paris. L'Exécutif a déposé une lettre rectificative.

Est-ce que le groupe Paris en commun retire son amendement n° 132 ?

Il est retiré.

L'amendement n° 133 du groupe Paris en commun est aussi retiré.

L'amendement n° 122 du groupe Ecologiste de Paris est retiré.

Madame la Présidente, merci.

L'amendement n° 123 du groupe Ecologiste de Paris est retiré également.

L'amendement n° 124 du groupe Communiste et Citoyen est retiré, Monsieur le Président.

L'amendement n° 125 du groupe Communiste et Citoyen est retiré.

L'amendement n° 126 du groupe Communiste et Citoyen est retiré.

L'amendement n° 127 du groupe Communiste et Citoyen est retiré.

L'amendement n° 128 du groupe Communiste et Citoyen est retiré.

L'amendement n° 129 du groupe Communiste et Citoyen est retiré aussi.

L'amendement n° 130 du groupe Communiste et Citoyen est retiré également.

L'amendement n° 164 du groupe "Génération.s" est retiré. Je vous remercie.

L'amendement n° 165 des groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris est retiré. Mesdames les Présidentes, je vous remercie.

L'amendement n° 166 du groupe "Génération.s" est retiré. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 25 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 25 est rejeté.

Je mets donc aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

La lettre rectificative n° 2 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 60 - DRH, tenant compte de la lettre rectificative n° 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFA 60 - DRH).

Le budget primitif emplois pour 2022 est adopté.

2021 DILT 11 - DFA - Budget primitif 2022 du budget annexe des Transports automobiles municipaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons avec le budget primitif 2022 des Transports automobiles municipaux.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 11 - DFA.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DILT 11 - DFA).

2021 DPE 34 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Budget primitif 2022.

2021 DPE 37 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2022.

2021 DPE 38 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement. - Fixation du mode de calcul des redevances et tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2022.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de trois projets de délibération concernant le budget annexe de l'Assainissement.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 34 - DFA relatif au budget annexe de l'Assainissement et le budget primitif pour 2022.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DPE 34 - DFA).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 37 - DFA relatif à la fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement, la part collective à compter du 1er janvier 2022.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DPE 37 - DFA).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 38 - DFA relatif à la fixation du mode de calcul des redevances et des tarifs de recettes à compter du 1er janvier 2022.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DPE 38 - DFA).

Le budget annexe de l'Assainissement est donc adopté.

2021 DPE 35 - DFA - Budget annexe de l'Eau. - Budget primitif 2022.

2021 DPE 36 - DFA - Budget annexe de l'Eau. - Fixation de la part communale à compter du 1er janvier 2022.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de deux projets de délibération concernant le budget annexe de l'Eau.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 35 - DFA relatif au budget annexe de l'Eau et le budget primitif pour 2022.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DPE 35 - DFA).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 36 - DFA relatif à la fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2022.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DPE 36 - DFA).

Le budget annexe de l'Eau est adopté.

2021 CAS 1 - Communication relative au budget 2022 du Centre d'action social de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la gratuité des transports en commun pour les personnes sans domicile fixe ayant une domiciliation administrative.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant au projet de délibération CAS 1 : communication relative au budget 2022 du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Le groupe "Indépendants et Progressistes" a déposé un vœu n° 26.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 26 est donc rejeté.

Pas de vote sur la communication.

2021 DASES 89 - DFA - Budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe des établissements de l'Aide sociale à l'enfance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote du projet de délibération DASES 89 - DFA. Le budget primitif 2022 du budget annexe des établissements de l'Aide sociale à l'enfance.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 89 - DFA.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2021, DASES 89 - DFA).

2021 DASES 288 - DFA - Création, pour l'année 2022, des emplois des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le projet de délibération DASES 288 - DFA : création, pour l'année 2022, des emplois des personnels des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 288 - DFA.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 288 - DFA).

Les budgets de la Ville pour 2022 sont adoptés, et je vous en remercie.

2021 PP 129 - Budget spécial primitif de la Préfecture de police pour 2022.

2021 PP 128 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de police (exercice 2021) (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant au projet de délibération PP 129. Il s'agit du budget spécial de la Préfecture de police pour 2022. A la demande du groupe Ecologiste de Paris, un vote dissocié est donc organisé sur les chapitres 921, 934 et la section de fonctionnement, et sur le chapitre 901 de la section d'investissement.

Je vous propose un vote groupé sur ces chapitres.

Je mets aux voix, à main levée, les chapitres 921, 934 et 901 du projet de délibération PP 129.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Les chapitres 921, 934 et 901 sont donc adoptés.

Je mets aux voix, à main levée, dans sa globalité, le projet de délibération PP 129.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, PP 129).

Nous passons au vote du projet de délibération PP 128 : individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de police exercice 2021.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 128.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, PP 128).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons voté les budgets, le budget de la Ville de Paris pour 2022. Je vous remercie.

Je veux remercier vraiment toute la majorité municipale, les groupes qui, tous, dans ce travail et dans ces circonstances, ont fait preuve de responsabilité et d'engagement pour les Parisiens, parce que la seule chose qui compte, c'est évidemment de ne pas trahir la parole que nous leur avons donnée.

Je remercie aussi, bien sûr, les maires d'arrondissement, les adjoints, en particulier, bien sûr, Emmanuel GRÉGOIRE, Paul SIMONDON et Antoine GUILLOU. Merci à vous.

Merci à Patrick BLOCHE pour l'organisation de cette séance.

Merci au Secrétariat général de la Ville.

Merci à l'ensemble des directions, dont la DFA et la DRH qui sont particulièrement concernées.

Merci à toutes et à tous. Je crois que nous pouvons être satisfaits du travail accompli, mais, bien sûr, nous sommes exigeants. Les Parisiennes et les Parisiens sont exigeants. Ce budget permet de répondre à leurs problématiques, à leurs souhaits, à leurs difficultés, mais aussi d'engager notre ville dans cette transformation qui est absolument nécessaire, liée à ce changement climatique qui n'est pas simplement une idée théorique et dont nous percevons directement les effets. Mais aussi cette transformation et cet accompagnement social pour que personne ne soit exclu de cette grande ambition que nous avons pour la transformation de notre ville, dans le sens de cette ville plus écologique et plus respirable, mais aussi plus solidaire et plus juste.

Merci à vous et bonne soirée.

La séance continue demain à 9 heures. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 14 décembre 2021 à dix-huit heures quarante-cinq minutes, est reprise le mercredi 15 décembre 2021 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose que nous reprenions cette séance.

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Il est 9 heures du matin, nous sommes fort nombreux et je vais proposer à Gauthier CARON-THIBAUT, président de la 4e Commission, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, de prendre la parole pour cinq minutes maximums.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, un rapide bilan, puisqu'en fait la 4e Commission a été un peu modifiée par rapport à son ordre du jour. Nous avons prévu d'auditionner le 7 décembre Martin HIRSCH, le directeur général de l'A.P.-H.P., sur les enjeux et les conditions d'une présence hospitalière à Paris. Malheureusement, la veille et la nuit même avant cette audition, un pic épidémique a eu lieu à Paris et Martin HIRSCH a été amené en urgence à réunir ses troupes de l'A.P.-H.P. le matin même pour convoquer le plan blanc, comme vous le savez, le 7 décembre au matin. Martin HIRSCH m'a fort généreusement proposé de venir pour une audition de 10 à 20 minutes, mais j'ai préféré, en responsabilité vis-à-vis des commissaires de la 4e mais également vis-à-vis de la situation sanitaire de la Capitale, lui proposer de reporter l'audition en janvier.

Du coup, nous avons consacré la 4e Commission intégralement à une présentation budgétaire faite par les cinq adjoints en charge des Affaires sociales et de la Santé.

Je crois pouvoir dire que quatre choses ont été constatées lors de ces auditions.

Tout d'abord, que la Ville assume ses dépenses d'accompagnement de celles et ceux qui ont besoin de la solidarité nationale et municipale. Je parle des dépenses de type R.S.A., A.P.A., P.C.H., en hausse tant en volume qu'en nombre de bénéficiaires, bien sûr également des dépenses liées à la crise Covid - de mémoire, plus d'1 million d'euros -, même si sur ces deux aspects, on peut regretter collectivement un soutien léger de l'Etat, mais aussi notre volonté de résoudre, et on le voit bien dans les projets de délibération qui vont arriver, durablement la crise du "crack" en apportant un soutien financier renforcé au plan du même nom et en créant deux lieux d'accueil supplémentaires autour du site principal dans le 18e arrondissement.

Ensuite, deux choses à constater, la consolidation des acteurs qui garantissent l'accès aux droits sur les territoires avec, d'un côté, un budget qui va permettre dès cette année aux centres de santé de retrouver le niveau d'activité d'une année normale, d'une année sans Covid et, de l'autre, un renforcement du suivi et du soutien apporté aux bénéficiaires du R.S.A. et une augmentation du soutien aux centres sociaux. Sans oublier, bien évidemment, sur ce sujet, toujours près d'1 million d'euros de subventions aux associations LGBT et de lutte contre les discriminations.

Nous avons pu également constater que l'investissement, facteur de relance comme nous le savons, était aussi au cœur des politiques sociales, puisque 5 centres de santé et 4 établissements pour seniors, des résidences autonomes et des E.H.P.A.D., vont être réhabilités, tout comme la mise en accessibilité des lignes de bus qui va bénéficier de près de 6 millions d'euros.

Enfin, derrière la réalité budgétaire, nous avons également pu voir la volonté d'innovation sociale de la Ville avec plusieurs exemples d'innovation, comme la lutte contre la précarité menstruelle qui se déploiera grâce à notre investissement financier dans 83 lycées, le développement de l'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap, la création d'un nouveau centre de planification et d'éducation familiale itinérant ou encore la création tant attendue des archives LGBT et de l'espace Mahler dans le Centre de Paris.

Quelques demandes de complément d'information ont été apportées sur ces projets de délibération, je dois l'avouer, pas assez à mon goût, mais nous allons avoir l'occasion, je pense, durant ce Conseil, de plus questionner encore les adjoints porteurs de ces projets de délibération. Un certain nombre de vœux ont été déposés et nous avons pu les analyser, les adjoints ont pu y apporter quelques réponses, mais la majeure partie de ces contenus sera apportée en séance.

Voilà, Madame la Maire, le contenu des travaux de notre 4e Commission, quelque peu écourtés par la situation sanitaire qui a retenu son principal acteur, à savoir le directeur général de l'A.P.-H.P.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

2021 DASES 241 - F.S.L. de Paris : convention de mandat de gestion comptable et financière du F.S.L. avec la C.A.F., convention avec l'État relative au Fonds national d'aide aux impayés locatifs, conventions ASLL, AML et LS.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DASES 241 sur le F.S.L. de Paris : convention de mandat de gestion comptable et financière du F.S.L. avec la C.A.F., convention avec l'Etat relative au Fonds national d'aide aux impayés locatifs, conventions A.S.L.L., A.M.L. et L.S.

La parole sera successivement à Gauthier CARON-THIBAUT, Camille NAGET, Danielle SIMONNET que je ne vois pas et Jérôme GLEIZES que je ne vois pas non plus.

Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Madame la Maire, mes chers collègues, je ne veux pas revenir sur ce qu'est le F.S.L., je crois qu'on le connaît tous, il a été un des outils les plus importants dans le bouclier social mis en place dans le cadre de la crise sanitaire pour éviter les impayés et les expulsions. Nous avons su mobiliser cet outil pour éviter qu'une crise sociale ne s'ajoute à la crise sanitaire.

Tout d'abord, nous l'avons abondé pour la Ville de plus de 5 millions d'euros et je voudrais ne pas oublier également l'action de l'Etat via la mise en place du Fonds national d'aide aux impayés de loyer, puis nous en avons élargi les conditions d'accès et de modernisation par la dématérialisation du paiement auprès de la C.A.F. notamment. Les résultats sont là et ils sont encore bien présents, même pour fin 2021, ce qui montre bien que les effets sociaux de la crise ne sont pas totalement purgés et je rappelle que la crise économique de 2008 a entraîné un boom des expulsions locatives de 57 % en 10 ans.

La présentation du projet de délibération montre bien le succès et la nécessité de cet outil, puisque, à période égale, soit de janvier à aujourd'hui, on note une augmentation de 44 % des dépenses du F.S.L. par rapport à 2019. Et soyons certains que ces dépenses, mes chers collègues, nous évitent celles qu'engendrent les expulsions, à savoir des dépenses de prise en charge de l'exclusion. D'ailleurs, au niveau national, cette mobilisation du F.S.L. par les départements a permis de juguler le nombre des impayés de loyer.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce Conseil est l'occasion, Madame FILOCHE plus précisément, de préciser à notre Assemblée les publics et les demandes nouvelles qu'il y a derrière cette hausse, car, tout comme les évolutions des profils des bénéficiaires du R.S.A., ces informations sont importantes pour comprendre comment évolue notre ville.

C'est aussi l'occasion de dire que nous devons encore aller plus loin, parce que les expulsions sèches repartent à la hausse et qu'il est urgent pour l'Etat d'abonder le Fonds d'indemnisation des propriétaires, ce qui permettrait au Préfet de surseoir à des expulsions locatives plus aisément et sans léser aucune partie, puisque le propriétaire, du coup, serait indemnisé. Également parce qu'une récente étude menée par la Ville et la Fondation Abbé Pierre montre qu'il y a 35 % des annonces locatives de notre Capitale qui dépassent le plafond légal de l'encadrement des loyers. Enfin, parce que certains propriétaires jouent encore trop de leur droit de veto pour refuser à leurs locataires l'utilisation du F.S.L. et récupérer leur appartement plus facilement, une pratique tellement intégrée que certains travailleurs sociaux renoncent même à faire la demande.

Sur le premier point, le Conseil de Paris a déjà voté un vœu que j'ai présenté en mars de cette année demandant cet abondement au Fonds d'indemnisation des propriétaires.

Sur le deuxième point, je ne peux que saluer l'amendement voté à notre initiative, et je tiens à saluer notre collègue Lamia EL AARAJE, puisque, hier soir, à l'Assemblée nationale, un amendement a été voté à la loi "3DS" qui va donner aux collectivités locales la possibilité de mener les contrôles sur la régularité de l'encadrement des loyers.

Mais j'aimerais savoir, Madame la Maire, à la suite du vote du vœu que j'avais déposé, si vous avez pu avancer sur ce droit de veto des propriétaires, qu'il me paraît important de remettre en cause ou, tout au moins, en question. Je ne sais pas si la propriété, c'est le vol, comme dirait l'autre, mais user de son droit de propriété pour refuser des mesures correctrices et préventives, je trouve cela inique.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

En effet, le F.S.L., Fonds de solidarité pour le logement, est un levier indispensable dans la lutte contre le mal-logement, et la Fondation Abbé Pierre sortira en début d'année son traditionnel rapport qui nous alerte chaque fois sur le nombre de mal-logés qui est en constante augmentation et qui s'est accru avec la crise sanitaire.

D'ailleurs, je vous invite à lire un rapport de l'APUR publié, je crois, en octobre sur les conséquences pour les Parisiens et les Parisiennes de la crise sanitaire qui a accéléré la crise économique et sociale qui couvait déjà depuis plusieurs années, qui est la conséquence des politiques d'austérité menées depuis 25 ans et dont souffre aussi le logement. Et, avec le F.S.L. qui, encore une fois, est un levier indispensable dont nous avons besoin tant sur le mal-logement que sur la précarité énergétique, nous luttons contre les maux qui ont été causés par ces politiques menées depuis 25 ans, voire encore plus. L'augmentation des prix de l'énergie qui met un certain nombre de ménages en situation de précarité ou qui ne peuvent plus payer leurs factures, c'est bien aussi parce qu'à un moment ont été démantelés E.D.F., G.D.F. entre autres.

Sur la question du logement, là aussi, il est effectivement indispensable de pouvoir lutter contre les expulsions locatives, en sachant que notre territoire tend le plus possible à être un territoire "zéro expulsion", et je veux souligner tout le travail mené avec les bailleurs sociaux de la Ville, qui permet qu'on ait un minimum d'expulsions dans le parc public, même si nous avons aussi besoin en amont que des vraies politiques soient menées sur l'accès au logement, sur la construction de logements. Ce n'était pas en supprimant les aides à la pierre qu'on allait aider les gens à mieux se loger. Et, encore une fois, ce n'est pas en faisant des chèques énergie qu'on va résoudre le problème de la précarité énergétique et des personnes qui ont du mal à se chauffer.

La Ville de Paris agit, comme l'a dit Gauthier CARON-THIBAUT, car c'est quand même 5 millions d'euros qui ont été apportés l'année dernière sur le F.S.L. Hier, nous avons encore voté son augmentation de 250.000 euros pour l'année 2022. La C.A.F., elle aussi... Il faut le souligner, car on dit suffisamment que l'Etat ne fait pas assez,

mais là, ils avaient en 2020 augmenté un peu, même si ce n'est pas grand-chose comparé au geste fait par la Ville de Paris. Il faut donc continuer avec ces dispositifs mais aussi que l'Etat se donne les moyens d'agir en amont sur les vraies problématiques.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Ecoutez, cette intervention, ce projet de délibération est important et il nous invite à resigner à la fois la convention de mandat de gestion comptable et financière du Fonds de solidarité logement avec la C.A.F. de Paris et la contribution au F.S.L. et la convention avec l'Etat relative au Fonds national d'aide aux impayés locatifs. Il s'agit à la fois de la convention et de l'avenant relatifs à l'accompagnement social lié au logement et à l'aide à la médiation locative, dont "Louez solidaire et sans risque". Ces projets de délibération sont d'autant plus importants qu'avec la crise sociale consécutive à la crise sanitaire, nous savons que les impayés de loyer explosent, y compris pour les locataires du logement social.

Il faut dire que dans le logement social, on est quand même face à une certaine aberration. Si vos revenus augmentent, vous êtes invités à payer des surloyers. Mais si, à un moment donné, vos revenus chutent, à ce moment-là, il n'y a pas de baisse des loyers, car le calcul des loyers est fait en fonction des conventionnements et donc des financements. On vous met dans la case P.L.A.-I., PLUS, P.L.S. en tant que demandeur. Mais le logement en tant que tel ne change pas de catégorie. Il faudrait donc que le législateur change profondément ce rapport, afin que les loyers soient calculés pour ne pas dépasser un plafond de taux d'effort par rapport au pouvoir d'achat, et il ne devrait jamais y avoir plus de 30 % de taux d'effort par rapport à ce que représente le logement.

Sur ce projet de délibération, je voudrais vous raconter une anecdote. Je voudrais vous parler de Gérard et de sa femme, qui sont locataires du logement social et menacés d'une procédure d'expulsion à la fin de la trêve hivernale. Ils ont un retard de loyer de 8.000 euros ; cela peut paraître très conséquent et inquiétant. Mais qu'est-ce qu'il se passe ? Dans le cadre des premiers échanges, j'apprends qu'en fait son loyer est de 1.000 euros et qu'en 2018, il a subi 6 mois de chômage mais qu'il n'a pas pu toucher ses indemnités du fait de son âge, étant donné qu'on l'a considéré comme devant partir à la retraite. Il s'est senti totalement démuné dans ses démarches.

Aujourd'hui, il a retrouvé du travail mais il ne gagne que 1.200 euros par mois et paie 200 euros d'impôt chaque mois, et sa femme a un problème dans l'accès à sa retraite et ne perçoit que 300 euros alors qu'elle était fonctionnaire et devrait avoir accès à bien plus. Ce qui est important dans le dispositif mis en place, c'est qu'ils ont un rendez-vous très prochainement avec une assistante sociale, qui va leur permettre de refaire le point. A priori, il y a certainement un problème de nonaccès aux droits, et cela, c'est la première démarche pour que les personnes ne se trouvent pas complètement prises à la gorge par des impayés de loyer qui sont souvent dus à un non-recours à tous les droits qu'ils devraient avoir. Mais là, on voit bien toute la difficulté causée par la dématérialisation des démarches administratives, notamment étatiques, qui fait que le rapport à l'humain des gens, quand ils ont des difficultés à accéder à leur retraite et à démêler bien souvent des carcans kafkaïens, est totalement déficient.

On espère que ce rendez-vous va permettre de l'accompagner dans le recours à tous ses droits et qu'il y ait aussi un échelonnement de la dette, avec un accès au F.S.L. s'il en a besoin, pour pouvoir s'en sortir. Il n'empêche que ce qui est très violent, c'est qu'il a d'abord le couperet d'une lettre de son bailleur, "Paris Habitat", qui grosso modo lui annonce qu'il sera expulsé à la fin de la trêve hivernale. Là, il faut absolument que, dans l'accompagnement social, on prenne compte aussi de la conséquence de la violence que tout cela représente et que ce qui doit nous préoccuper, c'est l'humain derrière tout cela. Des cas concrets, je suis persuadée que vous en avez de nombreux dans vos permanences, qui vous touchent profondément.

Les expulsions locatives sont reparties à la hausse en 2021, puisque 6.600 ménages auraient été expulsés de leur domicile, a annoncé la Fondation Abbé Pierre fin octobre, et on devrait être même plutôt à 8.000. Et la Fondation craint une amplification des procédures l'an prochain, du même niveau qu'après la crise de 2008.

L'une des mesures d'urgence qu'il faudrait prendre consisterait à interdire purement et simplement les expulsions locatives sans relogement, au-delà de la seule période de la trêve hivernale. Et, en cohérence avec cet objectif, il faudrait mettre en place un système de garantie universelle des loyers - c'est ce que propose, d'ailleurs, la France insoumise qui avait fait une proposition de loi en ce sens -, c'est-à-dire instaurer une assurance collective permettant d'indemniser les bailleurs en cas d'impayé et ainsi de concentrer toute l'action des pouvoirs publics et de l'ensemble des acteurs sur le retour à la normale de la situation du locataire, avec une caisse nationale unique de garantie des loyers.

Créer cette caisse permettrait de collecter les cotisations sur les revenus locatifs et déclencher un dispositif d'indemnisation des bailleurs en cas d'impayé. Parce qu'on sait très bien qu'à la fin, quand vous expulsez quelqu'un, non seulement c'est une violence d'une inhumanité catastrophique, et on oublie toujours les enfants qui sont souvent dans le foyer...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vais vous inviter à aller vers votre conclusion, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - ... eh bien, cela coûte aux pouvoirs publics en termes d'hôtels.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Il faut donc voter ce projet de délibération, mais il est temps aussi...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Mme Danielle SIMONNET. - ... d'avoir une vision plus globale.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Oui, ce projet de délibération est très important et il est tellement important que nous avons hier voté un amendement budgétaire pour abonder le F.S.L. pour un montant de 250.000 euros. Ce projet de délibération montre aussi toute l'évolution de ce dispositif qui montre aussi une évolution de notre société et une dégradation des conditions de vie et d'habitat des Parisiennes et des Parisiens et des Françaises et des Français de manière générale.

Au départ, le F.S.L. ne visait qu'à aider les personnes en difficulté de paiement de loyer, et au fur et à mesure que la précarité s'est élargie, on a créé le F.S.L. Energie qui complète ce dispositif et qui permet aussi de payer les factures d'électricité et les factures d'eau. C'est pour cela que les gestionnaires de réseau et les producteurs d'eau et d'énergie participent à ce fonds - on en avait déjà parlé à ce Conseil.

Aujourd'hui, on est dans une situation où on ne peut pas se contenter de faire de l'aide au paiement du loyer ou de la facture. Il faut aussi réduire la dépendance. Et ce qui est intéressant avec le développement du dispositif et de certaines aides, c'est qu'on aide aussi des associations à aider les locataires à modifier leurs habitudes de dépenses ou à faire des travaux de rénovation qui permettent de réduire les factures. Tout cela est donc très important.

J'aurai une question à poser. Comme beaucoup de dispositifs, ces dispositifs sont des dispositifs mixtes dans lesquels l'Etat intervient. Ici, on vote un mécanisme de subventions. Je voudrais savoir, par rapport à cela, si on a le même problème qu'avec les autres aides sociales telles que le R.S.A., les A.I.S., l'A.P.A. Est-ce que, quand on fait une convention avec l'Etat, celui-ci a une dette sur cette partie-là ? Le calcul est assez complexe et assez dynamique, car c'est en variation par rapport à des années passées. J'aimerais donc savoir si l'Etat, là aussi, a une dette vis-à-vis de la Ville et s'il contribue à abonder ce fonds de façon que celui-ci puisse aider les Parisiennes et les Parisiens en difficulté.

Merci de votre attention.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour répondre à l'ensemble de vos interventions, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci. Merci beaucoup, Madame la Maire, merci beaucoup à tous les quatre, cela nous permet d'avoir un échange approfondi sur la question du F.S.L., parce que là, c'est vrai que c'est un projet de délibération qui peut paraître technique, mais, en fait, il est très politique.

En effet, depuis 1992, la gestion comptable et financière est déléguée à la Caisse d'allocations familiales de Paris. Nous proposons de poursuivre, par ce projet de délibération, ce fonctionnement en signant une nouvelle convention avec la C.A.F. pour une durée de 3 ans. Par ailleurs, la C.A.F. contribue à hauteur de 600.000 euros.

Vous le savez, le F.S.L. de Paris permet d'allouer deux types de financements : des aides financières versées à des ménages en difficulté qui éprouvent en particulier des difficultés à accéder ou à se maintenir dans un logement, mais aussi des subventions versées à des organismes partenaires, conventionnés qui mettent en œuvre des mesures d'accompagnement spécialisées dans le logement, des actions de gestion locative adaptées dans le cadre de l'intermédiation locative. Parmi ces dispositifs, on peut retrouver "Louez solidaire et sans risque", créé en 2007 par la Ville de Paris, ce qui permet de proposer des logements temporaires, captés dans le parc privé principalement, à des familles qui sont à l'origine hébergées à l'hôtel.

Ce projet de délibération vous propose donc de renouveler les conventions avec l'ensemble des partenaires de la Ville qui interviennent sur les différents volets de ce dispositif.

On a eu plusieurs fois l'occasion d'en parler dans cet hémicycle, la Ville s'engage fortement pour lutter contre les expulsions locatives, notamment en renforçant les moyens du F.S.L. Après avoir augmenté sa contribution de 5 millions d'euros en 2021, nous l'augmentons à nouveau de 2,5 millions d'euros en 2022, dans le cadre du budget qui a été voté hier, qui est abondé de manière supplémentaire, avec les effets de la lettre rectificative, de 250.000 euros, comme cela a été dit. En deux ans, le financement de la Ville a ainsi augmenté de 40 %. Ces efforts de la Ville ont pour objectif de soutenir et accompagner les ménages parisiens qui sont fragilisés par la crise actuelle mais qui,

auparavant, pouvaient aussi rencontrer d'autres formes de difficultés. En parallèle, on essaie de mobiliser d'autres partenaires.

C'est pourquoi, et c'est cela aussi qui est à noter dans ce projet de délibération, nous vous proposons de signer une convention pour percevoir le financement du Fonds national d'aide aux impayés locatifs. Selon des modalités de calcul assez complexes, nous devrions percevoir environ - ce n'est pas encore complètement clair - 700.000 euros. Et c'est la première fois que, par cet intermédiaire, l'Etat participe au F.S.L.

Au-delà de l'effort budgétaire, vous l'avez rappelé, cher Gauthier CARON-THIBAUT, nous travaillons effectivement à toujours améliorer l'accès aux droits, et le F.S.L. en fait partie. Cela passe notamment par le travail assez fin qu'on mène actuellement avec de nombreux partenaires, la Fondation Abbé Pierre, l'A.D.I.L., la D.R.I.H.L. ou encore la C.A.F., pour identifier d'éventuels leviers qui pourraient être mobilisés pour limiter, voire empêcher le refus des bailleurs. Aussi, plus largement, on réfléchit à l'accès au F.S.L. pour les ménages du parc privé.

Quelques éléments complémentaires.

Sur le F.S.L. Habitat, entre janvier et octobre 2021 - l'année 2021 n'étant pas tout à fait terminée, ce sont des chiffres qui ne sont pas stabilisés -, nous avons une augmentation de 12 % des demandes d'aides F.S.L., soit 6.489 dossiers, une augmentation de 38 % des dépenses, puisque le montant des demandes attendues par les demandeurs a aussi augmenté. Le profil des demandeurs est assez stable depuis le début de l'année : sur l'ensemble des dossiers examinés en commission en octobre 2021, 46 % des ménages sont isolés sans enfants, 29 % des demandeurs sont des personnes isolées avec un ou plusieurs enfants et 17 % sont des couples avec enfants. Plus des trois quarts des demandeurs sont aujourd'hui logés dans le parc social.

Je vous rejoins, Danielle SIMONNET. Effectivement, la question de l'humanisation des procédures est également un angle que nous travaillons énormément. C'est un objectif commun, partagé que nous avons, avec l'Etat, avec les structures associatives, et évidemment dans nos services sociaux. Ce n'est pas toujours simple, pour de nombreuses raisons, y compris parce qu'il y a beaucoup d'interlocuteurs, mais un gros effort est fait pour éviter d'avoir des sanctions qui tombent sans précédent et pour éviter de créer des angoisses qui ne devraient pas advenir.

Par ailleurs, je tiens quand même à le redire, les expulsions locatives n'ont pas "explosé" à Paris ; il faut se dire les choses très clairement. Nous n'avons pas les chiffres définitifs de 2021 pour l'instant et ceux de 2020 sont très clairement en baisse par rapport à 2019, mais je mets cette année-là un peu de côté au vu des confinements, si bien qu'on va dire qu'on ne la compte pas. Mais depuis dix ans, les expulsions locatives à Paris ont baissé de 30 % quand elles ont augmenté de 50 % sur le plan national. On ne peut donc pas tout à fait mettre les choses autant en alerte. Cela n'enlève rien au fait que nous sommes toujours très mobilisés pour prévenir et lutter contre les expulsions locatives.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 241.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 241).

2021 DASES 253 - Subventions d'investissement (508.972.00 euros) pour divers dispositifs d'urgence sociale. - Conventions dans le cadre du budget participatif.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'installation d'un E.S.I. 73, rue Saint-Fargeau et à sa bonne intégration dans le quartier.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 253, son amendement technique n° 134, l'amendement n° 27 et le vœu n° 28, qui concernent la subvention d'investissement pour divers projets de dispositifs d'urgence sociale.

La parole sera successivement à Véronique BUCAILLE, François-Marie DIDIER et Nathalie MAQUOI.

Madame BUCAILLE ? Qui n'est pas là.

Monsieur...

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Ah, pardon. Je ne la voyais pas.

Mme Véronique BUCAILLE. - Le présent projet de délibération...

Oui, vous m'entendez ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Oui, c'est bon, Madame BUCAILLE, pardon. C'est moi qui vous cherchais dans l'hémicycle vainement.

Mme Véronique BUCAILLE. - D'accord, c'est parfait. Merci, Madame la Maire.

Le présent projet de délibération vise notamment à autoriser le versement d'une subvention d'investissement de 138.852 euros et la signature d'une convention avec le C.A.S.-V.P. pour l'aménagement et l'exploitation comme centre d'hébergement d'urgence hivernale de l'ancien local commercial 14-16, avenue de la Porte de Saint-Cloud dans le 16e. Or, cet immeuble communal constitue une opportunité foncière rare pour l'implantation de la division, dans le 16e, de la police municipale qui est en cours de déploiement. C'est très important.

La mairie du 16e ne s'est pas opposée à l'utilisation provisoire de ce local comme centre d'hébergement d'urgence pour les familles depuis deux ans, et elle n'a aucune objection à ce qu'il puisse continuer à être utilisé comme centre d'accueil hivernal pour la saison 2021-2022. En revanche, la mairie du 16e demande que des études pour les travaux d'aménagement nécessaires à une implantation des locaux de la police municipale soient engagées. Nicolas NORDMAN, adjoint à la Maire de Paris, a été saisi en ce sens par le maire du 16e arrondissement.

La mairie du 16e est tout à fait disposée à examiner, en lien avec la Mairie de Paris et le C.A.S.-V.P., la possibilité d'un usage partagé de ce local qui fait 1.500 mètres carrés, le besoin pour la police étant de 600 mètres carrés.

En conséquence, il est proposé la suppression de l'article 4 du présent projet de délibération. Sur proposition de Francis SZPINDER et des élus du groupe Changer Paris, le délibéré est ainsi amendé et l'article 4 supprimé. Nous demanderons donc un vote disjoint si cet amendement n'était pas retenu.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à François-Marie DIDIER.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Dans ce projet de délibération, il est prévu d'attribuer une subvention d'investissement au bénéfice de la Fondation de l'Armée du Salut, à hauteur de 200.000 euros pour les travaux d'aménagement d'un Espace solidarité insertion au 73, rue Saint-Fargeau dans le 20e arrondissement. Ces structures qui accueillent des personnes en grande précarité et en état de grande exclusion sont évidemment essentielles, car elles permettent leur mise à l'abri en journée, leur accès aux droits ainsi qu'une veille sociale tout à fait précieuse.

Ce que je regrette néanmoins dans ce projet, c'est la méthode, une nouvelle fois, et ce n'est pas la première fois, dans le 20e, que nous assistons à un problème de méthode pour un projet structurant de notre arrondissement.

Je crois, et de récents événements dans mon arrondissement en témoignent, qu'il est absolument nécessaire, et propice à toutes formes de solidarités, de garantir un cadre serein et d'intégrer au mieux les riverains en s'assurant de leur implication et de leur adhésion à ce type de projet. Pardonnez-moi de revenir une nouvelle fois ce matin sur un souvenir douloureux qui a été l'opposition au projet de "salle de shoot" de la rue Pelleport, mais cela a été une illustration flagrante et les habitants du 20e arrondissement ont montré qu'ils attendaient une plus grande considération de la part de l'Exécutif municipal.

Ce projet avec la Fondation de l'Armée du Salut, rue Saint-Fargeau, aurait mérité une présentation aux élus et aux habitants du 20e avant de l'acter en Conseil de Paris. Malheureusement et je regrette profondément, cela n'a pas été le cas. Une réunion publique d'information est bien prévue le 20 décembre, mais cette réunion aurait dû être organisée bien avant.

Je tiens néanmoins à remercier Antoine ALIBERT, adjoint au maire du 20e en charge de ce projet et qui est évidemment très attaché à sa mise en œuvre, pour les éléments qu'il a bien voulu me communiquer et pour les discussions franches que nous avons pu avoir ensemble ces derniers jours. Je dois également m'entretenir prochainement avec l'Armée du Salut.

Je le redis, une vraie concertation des riverains aurait été nécessaire avec une enquête de voisinage par exemple, car les phases de consultation des riverains sont essentielles dans ce type de structure, pour qu'il y ait une acceptation dans un paysage local et pour qu'on puisse partir sur de bonnes bases avec le voisinage.

Je le répète, les expériences passées dans le 20e comme ailleurs dans Paris, de mise en place de nouvelles structures, notamment à caractère social et à destination de publics fragiles, sans consultation préalable des riverains ont souvent conduit à des tensions et n'ont pas permis leur mise en place dans un cadre serein. Le quartier Saint Fargeau dans lequel vous souhaitez implanter ce centre d'accueil est un quartier familial et résidentiel. Les habitants du 20e sont inquiets et sont surtout lassés de ne jamais être consultés. Ils sont inquiets aussi, car ce lieu d'accueil se situe en face d'un jardin d'enfants, le jardin Paule-Minck, qui a été inauguré il y a quelques mois. Encore une fois, dans ce type de projet, on confond concertation et information et je le regrette profondément.

C'est pourquoi, compte tenu des délais très courts qui ont été annoncés, avec une ouverture prévue à la mi-2022, j'ai déposé ce vœu rattaché que vous voterez, je l'espère vivement, dans l'intérêt du 20e et de ses habitants. Ce vœu demande que soit organisée une consultation des riverains sur ce projet d'installation de centre d'accueil au 73, rue Saint-Fargeau, que ce projet ne puisse être réalisé qu'en concertation avec les riverains, que soit présenté un plan de sécurisation des lieux, que soit garanti l'accès du jardin Paule-Minck aux familles et aux enfants dans un cadre sécurisé et, enfin, que soient précisées toutes les modalités d'organisation et de prise en charge au sein de ces structures.

Si ce vœu n'était pas voté, je demanderai évidemment un vote disjoint sur l'article 3 du projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Nous examinons ce matin un très beau projet de délibération qui vient renforcer nos politiques en faveur de la lutte contre l'exclusion. Il y a donc des dispositifs spécifiques qui articulent des services d'accueil de jour, des E.S.I., des maraudes, des bagageries qui sont tous soutenus par la Ville avec des subventions de fonctionnement annuelles et des travaux d'amélioration et d'aménagement grâce aux subventions d'investissement.

Vous nous proposez donc ce matin de soutenir quatre projets.

Il y a celui d'"Emmaüs Solidarité" qui anime un lieu d'accueil de jour, "Agora", rue des Bourdonnais dans le Centre de Paris. Cela permet de mettre en œuvre le souhait des Parisiens en 2019, lors de l'édition du budget participatif, d'aider les personnes les plus fragiles à sortir de l'exclusion.

Le deuxième projet, ce sont "Les Œuvres de la mie de pain", association qui anime un accueil de jour "Arche d'Avenirs" et qui souhaite mettre en œuvre un "kit canicule et grand froid". Et cela aussi, c'est un projet du budget participatif en 2019, ce qui prouve que les Parisiens sont bien sensibles aux questions de solidarité, puisque systématiquement, à tous les budgets participatifs, ils les fixent en priorité.

Le troisième, c'est effectivement un projet porté par le C.A.S.-V.P., qui anime une action générale de prévention et de lutte contre l'exclusion et qui, chaque hiver, ouvre des centres de mise à l'abri de personnes isolées en situation de rue. Et cette année, il souhaite privilégier l'occupation d'un site libre et adapté à l'hébergement temporaire de personnes exclues, dans un ancien local commercial qui est situé dans le 16e arrondissement, qui est propriété de la Ville de Paris, pour mettre à l'abri 80 hommes majeurs isolés pendant toute la période hivernale.

Alors, Madame BUCAILLE, et je voudrais même m'adresser à tous les élus du 16e arrondissement, tous les ans, quelles que soient les options politiques des citoyens et des citoyennes, il y a quelque chose qui les rassemble : c'est de ne pas comprendre pourquoi on n'arrive pas à lutter contre le sans-abrisme et, régulièrement, quel que soit le bord politique, les différents candidats et candidates à l'élection présidentielle promettent le "zéro S.D.F." Par conséquent, il faut bien qu'à un moment donné, cela se mette en œuvre et j'espère donc que les interventions de ce Conseil vont vous convaincre de retirer votre amendement. En effet, je ne comprends pas cet amendement, puisque dans votre intervention, vous dites "OK, on veut bien juste pour cet hiver et peut-être qu'on veut bien partager" alors qu'en même temps, vous proposez tout simplement de supprimer ce lieu par cet amendement. Je ne comprends pas très bien et, en tout cas, j'espère que vous prendrez aussi votre part à cette solidarité, car le double discours, à un moment, cela va finir par se voir.

Enfin, le dernier projet concerne l'Armée du Salut, qui tisse une toile de solidarité incroyable dans le 20e, car il porte aussi la préfiguration du "territoire zéro chômeur". Là, de quoi est-il question ? Il est question d'un lieu pour accueillir hommes et femmes à la rue en situation de précarité et d'exclusion, le plus complet possible puisqu'il y aura un espace de domiciliation, une cafétéria, des bureaux pour les travailleurs sociaux, un espace d'animation, des douches et des toilettes, ainsi que des machines à laver.

Monsieur DIDIER, là aussi, il ne faut pas se raconter des histoires. D'abord, les conseillers de quartier ont eu un échange, et vous l'avez souligné, avec Antoine ALIBERT samedi matin. Il y aura aussi une réunion avec les habitants, programmée lundi soir. Arrêtez donc de tout mélanger, de mêler les choses et de dire que jamais, dans le 20e, les choses ne sont faites avec les habitants. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai, car, en plus, quand on a des échanges avec les conseillers de quartier très en amont, les priorités des solidarités reviennent systématiquement.

Par ailleurs, j'ai aussi un petit problème, car je ne comprends pas très bien, là non plus, votre vœu, puisque vous faites le lien avec le fait que, forcément, quand on accueille les plus fragiles et des personnes en grande exclusion, qui sont sans domicile fixe, en sachant que, parfois, elles passent des nuits dehors, que parfois elles dorment aussi chez différentes personnes... Mais ce ne sont pas des délinquants. Quand vous liez systématiquement cette question en disant "il faut, plus que pour tout autre projet, faire attention, car cela va poser problème", allez au bout de votre argumentaire ! Dans le 20e arrondissement, pour 200.000 habitants, nous n'avons qu'un lieu comme cela pour accueillir, et nous avons des gens en très grande précarité, y compris à domicile. Là aussi, un peu de cohérence, arrêtez d'instrumentaliser tout...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vais vous inviter à aller...

Mme Nathalie MAQUOI. - ... assumez autrement !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - ... vers votre conclusion. Merci, Madame MAQUOI.

J'ai été saisie d'une demande d'intervention du maire du 20^e arrondissement, Eric PLIEZ, et je donnerai ensuite la parole, pour répondre, à Léa FILOCHE.

M. Eric PLIEZ, maire du 20^e arrondissement. - Juste pour compléter, et je crois que c'est ce que Nathalie MAQUOI a fort bien dit, je rappelle juste que ce sujet a été abordé en Conseil d'arrondissement et que je n'ai rien entendu de la part de l'opposition de droite lors de ce Conseil, qui avait oublié, qui n'avait pas bien lu le projet de délibération.

Je veux rappeler qu'effectivement l'Armée du Salut est un acteur historique et incontestable de la lutte contre toutes les formes d'exclusion, qu'il y a une réunion publique qui est prévue pour informer les habitants.

Je pense que, derrière tout cela, il y a une seule envie, à savoir que ce lieu ne puisse pas ouvrir et que les gens restent dehors, une fois de plus. C'est noté, merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, chers collègues, Madame BUCAILLE, Monsieur DIDIER, Madame MAQUOI et Monsieur le Maire.

Tout d'abord, concernant le projet de délibération, je répondrai à l'amendement et au vœu rattachés au fil de mon intervention.

Quelques éléments. La lutte contre la grande exclusion a été la grande cause du mandat précédent et reste fortement d'actualité alors que nous traversons une crise sociale sans précédent à Paris.

Ce projet de délibération nous permet d'attribuer des subventions en investissement pour des travaux d'aménagement de dispositifs qui accueillent les plus fragiles, les plus exclus. Au-delà de ses compétences, la Ville développe depuis plusieurs années un ensemble de dispositifs garantissant une réponse aux besoins de première nécessité. Dans le cadre du Pacte de lutte contre l'exclusion et de la territorialisation de l'action sociale, nous travaillons à construire, à affiner un maillage territorial mettant en lien les maraudes, les bagageries avec les accueils de jour. La Ville de Paris participe au financement de ces accueils à hauteur de 50 % et c'est l'Etat qui paie les 50 % restants. Nous participons également au financement de travaux d'amélioration et d'aménagement, ce qui est donc l'objet de ce projet de délibération.

Ces financements en investissement, se font grâce au soutien des Parisiennes et des Parisiens que je remercie beaucoup pour leur engagement, car ils portent et votent pour des projets de solidarité lors des différentes éditions du budget participatif.

Nous vous proposons donc de financer des travaux d'aménagement pour trois espaces solidarité insertion. Je ne vais pas tout détailler, mais il y a l'Espace solidarité "Agora" qui est géré par l'association "Emmaüs Solidarité" à Paris Centre, l'Espace solidarité insertion "Arche d'Avenir" de l'association "Les Œuvres de la mie de pain" et l'Espace solidarité insertion de Saint-Fargeau dans le 20^e.

Concernant votre vœu, Monsieur DIDIER, comme cela vous a été dit par le maire du 20^e arrondissement et par son équipe - merci à Nathalie MAQUOI -, les discussions, les concertations sont en cours. J'ai même relayé une communication hier qui invitait les riveraines et les riverains à la réunion publique qui a été citée, le 20 décembre prochain.

J'aimerais quand même que nous nous mettions d'accord sur ce qu'est un espace de solidarité insertion, car j'ai l'impression que vous ne devez pas bien maîtriser quel est cet outil. C'est un accueil de jour qui accueillera des hommes et des femmes, des adultes isolés, à la rue, fortement désocialisés, en situation de très grande précarité et d'exclusion - ce sont des personnes qui sont dehors toute la journée. Et ces lieux leur permettent, premièrement, de trouver une domiciliation, c'est-à-dire de recevoir leur courrier, parce qu'ils ont une adresse administrative, deuxièmement, de rencontrer des travailleurs sociaux, de prendre un café, de laver leurs affaires, de trouver un espace d'animation qui leur permet de voir un film, de lire un "bouquin". C'est cela, l'idée, ce n'est pas plus compliqué que cela. Il y en a 16 sous ce format-là à Paris et une cinquantaine d'autres dans l'entièreté du territoire parisien dans un format similaire. Honnêtement, je vous assure, ils sont très bien intégrés dans les quartiers, tout se passe très bien et les riverains sont très engagés auprès des nombreuses équipes qui portent ces espaces de solidarité insertion. Je vous invite à aller en visiter, vous verrez, vous serez très étonné.

Concernant la dernière subvention de ce projet de délibération, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris assure chaque hiver la gestion interne à la Ville - c'est un choix politique qui est fait depuis des années - d'un plan d'urgence hivernale. Ce plan est porté par nos propres services et, d'habitude, il vient compléter les dispositifs hivernaux de l'Etat, en sachant que, cette année, il n'y en a pas. On accueille donc chaque année un lieu de mise à

l'abri pour 80 hommes isolés en situation de rue, et nous avons travaillé toute l'année 2021 sur une évolution de ce plan d'urgence hivernale. Nous avons réussi à trouver des évolutions qualitatives qui répondent à plusieurs objectifs qui sont d'avoir un seul et même lieu sur l'entièreté de la période hivernale, car, avant, nous avions une rotation de trois semaines dans les gymnases parisiens, d'avoir un accueil qui garantisse un maximum de confort et d'intimité et d'éviter la mobilisation des gymnases, fortement sollicités dans la période.

Pour ce faire, un ancien local commercial de 1.500 mètres carrés situé avenue de la Porte de Saint-Cloud dans le 16^e arrondissement, qui est une propriété de la Ville de Paris et qui est utilisé depuis 2 ans comme centre d'hébergement, a été identifié. Les orientations vers ce centre d'hébergement hivernal sont régulées par le S.I.A.O. et par la coordination des maraudes de l'U.A.S.A.

Madame BUCAILLE, je ne peux pas donner un avis favorable à votre amendement qui empêcherait le renouvellement de ce dispositif pour les deux prochaines années. Comme je le dis régulièrement, les capacités d'hébergement à Paris sont limitées, je crois que personne ne peut le contester, alors que les besoins sont chaque jour plus importants. Vous le savez également, les mètres carrés disponibles pour les consacrer à la solidarité ne répondent pas aux besoins. Je sais que les besoins liés à la territorialisation de nos services publics sont aussi importants pour la police, pour la santé, pour le logement, si bien que l'équation est compliquée. Ce lieu est adapté à une activité d'hébergement et c'est donc naturellement qu'avec le Secrétariat général de la Ville, que je salue, le Centre d'action sociale, la DASES et d'autres collègues élus, il a été décidé de flécher ce lieu pour un dispositif d'hébergement.

J'émet donc un avis défavorable à votre amendement et je vous invite, chers collègues, à voter ce projet de délibération qui permet très clairement et très concrètement d'améliorer les conditions d'accueil des plus vulnérables.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 134 de l'Exécutif. Il est technique.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 134 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 27 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 27 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 28 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 28 est rejeté.

Nous allons donc mettre aux voix le projet de délibération DASES 253 avec un vote disjoint sur les articles 3 et 4.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'article 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 3 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 4 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, dans sa globalité, le projet de délibération DASES 253 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. Je vous remercie. (2021, DASES 253).

2021 DASES 278 - Subvention de fonctionnement (7.858.840 euros) relative au financement par la Ville de Paris des activités 2021 du groupement d'intérêt public Samu social de Paris et conventions et avenant n° 23.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 278 et l'amendement technique n° 177. Cela concerne une subvention de fonctionnement relative au financement par la Ville des activités 2021 du Samu social de Paris et les conventions et avenant n° 23.

Non, mais c'est juste parce qu'il y a un amendement technique, en fait. Oui, il est technique.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 177 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 177 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 278 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DASES 278).

2021 DASES 281 - Subventions (120.212 euros) relatives au fonctionnement de six bagageries parisiennes au titre de 2022. - Avenant à convention avec la bagagerie solidaire 14.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 281 : subventions relatives au fonctionnement de 6 bagageries parisiennes.

La parole sera successivement à Florian SITBON, Mélody TONOLLI, et j'imagine que Carine PETIT... Non, ce sera Mme TONOLLI.

Florian SITBON, vous avez la parole.

M. Florian SITBON. - Oui, Madame la Maire, mes chers collègues, le présent projet vise à financer en fonctionnement, pour un montant total d'un peu plus de 120.000 euros, 6 bagageries qui sont installées sur le territoire parisien.

Qu'est-ce qu'une bagagerie ? Les bagageries accueillent, pour ceux qui l'ignorent, des personnes à la rue ou en situation de précarité et elles leur proposent un lieu calme et sécurisé où entreposer leurs bagages, de façon que ces personnes n'aient pas à les transporter avec elles pendant la journée et d'éviter qu'elles se les fassent voler. Elles sont un outil essentiel pour favoriser la réinsertion sociale. On compte à ce jour 10 bagageries en activité au total à Paris, et ce ne sont pas de simples consignes anonymes. Ce sont des lieux de vie où les personnes sans-abri peuvent se poser, se reposer, dialoguer avec les bénévoles des associations.

Le service proposé consiste à mettre à disposition des gens de la rue un local adapté et sécurisé. Ils peuvent venir passer un moment convivial, prendre un café, échanger avec des usagers et des bénévoles, créant ainsi du lien social favorable à leur remise en mouvement. Ils ont accès à des ordinateurs leur ouvrant le réseau Internet pour recevoir et envoyer des mails, participer à un blog, chercher des informations, se connecter aux administrations et aux réseaux sociaux. Par ailleurs, de multiples activités avec les usagers ont été développées en dehors des horaires de permanence dans de multiples bagageries : cinémas, manifestations festives, visites de musée ou d'exposition, etc.

Ces activités propices à la remise en mouvement sont encore plus développées depuis fin 2013 avec l'intervention dans certaines bagageries d'une animatrice sociale, et, dans tous les arrondissements, nous avons besoin de ces services offerts aux plus démunis. Ils représentent une ressource importante et apportent une réponse matérielle. C'est pourquoi des perspectives de création d'autres bagageries sont à l'étude pour l'année 2022.

Dans le 15^e arrondissement, la bagagerie d'"Antigel" gère depuis octobre 2010 une bagagerie située au 228, rue Lecourbe, et "Antigel" assure un service quotidien 7 jours sur 7, tôt le matin, tard le soir, pour que les personnes sans-abri ne s'encombrent pas la journée. La bagagerie d'"Antigel" est installée dans des locaux d'une surface d'environ 100 mètres carrés et compte 48 casiers. On y trouve également un espace de convivialité, 5 ordinateurs ainsi que des cabines pour se changer.

Grâce aux associations, des personnes exclues sont accueillies de manière inconditionnelle pour déposer leurs affaires dans un lieu convivial et adapté aux conditions sanitaires. Et avec cette crise sanitaire, les bagageries ont dû maintenir toute l'année des consignes sanitaires très strictes ôtant parfois la convivialité habituelle de ces permanences mais acceptées de bonne grâce par toutes et tous. L'association "Antigel" a réussi à ouvrir toute l'année.

Je profite de cette occasion pour saluer le remarquable travail accompli chaque jour par ces associations, par tous les bénévoles qui les animent, pour saluer leur activité, leur engagement, notamment donc en cette période de crise sanitaire très complexe, et j'en profite également pour saluer et remercier les agents de la DASES qui œuvrent pour la coordination de ces bagageries en lien avec ces associations et ces bénévoles.

Je vous demande donc évidemment, mes chers collègues, d'approuver avec enthousiasme ce projet de délibération important qui a pour but de soutenir les 6 associations qui interviennent dans ces bagageries.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Madame la Maire, chers collègues, en 2017, un candidat à la présidence de la République nous promettait que plus personne ne vivrait dans la rue à l'issue du quinquennat, comme cela a été rappelé par ma collègue Nathalie MAQUOI il y a quelques minutes. Quatre ans plus tard, lors de l'édition 2021 de la Nuit de Solidarité, on dénombrait malheureusement près de 3.000 personnes sans-abri dans les rues de Paris.

Quelles que soient les raisons amenant des personnes à vivre dans la rue, les solutions pour en sortir sont complexes et passent par des dispositifs multiples de retour à l'emploi, au logement, au lien social, à la vie. Les bagageries mises à la disposition de personnes sans-abri font partie de ces dispositifs et, comme vient de le rappeler mon collègue Florian SITBON, elles sont indispensables.

Dans le cadre de son action sociale à destination des personnes les plus précaires et sans domicile, la Ville de Paris soutient et subventionne les bagageries. Dans celles-ci, les personnes sans-abri, souvent orientées par des associations, peuvent pendant la journée s'alléger de leurs affaires, et cela, en toute sécurité, ce qui est un point essentiel. En 2020, malgré les difficultés d'organisation liées aux mesures de restriction sanitaire de la crise Covid, ce sont plus de 500 personnes sans domicile qui ont pu bénéficier des services des bagageries à Paris, gérées par des associations, et je souligne ici l'implication aussi des bénévoles qui les font vivre chaque jour, et qui disposent de près de 500 casiers.

La fonction des bagageries ne se limite cependant pas à la consigne de bagages anonymes ; elles ont un important rôle d'intégration. En effet, les bagageries sont aussi des lieux où les personnes sans domicile peuvent trouver l'aide qui leur sera nécessaire dans la construction d'un parcours d'insertion, et 400 bénévoles qui assurent les permanences d'ouverture au public peuvent orienter les personnes accueillies vers les diverses structures d'intervention sociale et répondre ainsi aux besoins d'une information adaptée aux problématiques des sans-abri. Les personnes sans domicile peuvent également trouver au sein des bagageries un climat convivial, un peu de chaleur humaine, leur offrant une possibilité de halte et aussi d'échange si elles le souhaitent.

Le présent projet de délibération que je vous encourage à voter a pour objectif d'accorder une subvention de fonctionnement à 6 bagageries parisiennes.

Parmi elles, je souhaitais évoquer en particulier la bagagerie du 14^e, portée par l'association "Bagagerie Solidaire 14", ouverte il y a 8 mois au Village Reille. Cette initiative citoyenne et solidaire a vu le jour grâce à la mobilisation des habitants et habitantes du 14^e et notamment des membres du conseil de quartier Mouton-Duvernay. La mairie du 14^e, qui avait inscrit dès la précédente mandature un projet de bagagerie pour les sans-domicile-fixe dans sa feuille de route, a travaillé en étroite collaboration avec l'association "Bagagerie Solidaire 14" pour la réussite de ce projet. Cette collaboration a permis au fil des échanges l'identification d'un lieu, le pavillon Troubadour, pour accueillir la bagagerie du 14^e, juste à côté de la ferme Montsouris où l'association "Circusnext" s'installe actuellement. Depuis avril 2021, la bagagerie a pu lancer ses activités en s'installant temporairement à l'espace Reille en attendant la fin des travaux du pavillon Troubadour, financés dans le cadre du budget participatif. Elle accueille 20 usagers sans domicile fixe orientés par des associations intervenant dans le champ de la veille sociale, telles que "Montparnasse Rencontres", "Les Enfants du Canal" ou le "Secours catholique".

Avec une équipe de plus de 50 bénévoles offrant un climat convivial, les personnes reçues trois fois par semaine peuvent trouver une écoute, des informations, une orientation, de l'aide, un espace de respiration pour ces personnes en grandes difficultés, qui peuvent désormais être aussi accueillies dans le 14^e.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je vais donner la parole à Léa FILOCHE pour vous répondre, en signalant que j'ai été saisie d'une demande de vote disjoint sur l'article 3 par le groupe Changer Paris.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur SITBON, Madame TONOLLI, chers collègues. Merci de valoriser ce projet de délibération par vos interventions.

En effet, les bagageries, services de proximité, constituent un maillon important de la territorialisation de nos actions à destination des plus vulnérables. Elles constituent une des portes d'entrée qui peuvent mener à un suivi, à un accompagnement social, à l'insertion dans la ville et dans la vie. En tout cas, elles sont l'une des portes d'entrée que nous mettons à disposition. Une bagagerie est un outil précieux, l'outil de l'engagement solidaire des Parisiennes et des Parisiens, car ces structures sont créées, organisées et animées par elles et eux. Vous avez parlé des bagageries des 14e et 15e arrondissements, mais, effectivement, elles sont bien 10 sur le territoire, et l'objectif est qu'il y ait à la fin du mandat une bagagerie par arrondissement.

Il y a des projets qui sont bien avancés et je salue le soutien des maires et des élus d'arrondissement, aux associations qui portent ces projets. Comme vous l'avez dit, Madame TONOLLI, 2022 verra l'ouverture du site définitif de la "Bagagerie Solidaire 14" et l'ouverture d'une nouvelle bagagerie dans le 17e arrondissement, projet lauréat du budget participatif de 2021.

Ce projet de délibération nous permet d'accompagner le fonctionnement de 6 bagageries, celles qui occupent des locaux indépendants, entièrement dédiés à leur activité. La Ville de Paris soutient fortement ces bagageries essentiellement pour couvrir les dépenses de loyer. L'offre totale à Paris est constituée en tout de 481 casiers répartis globalement sur le territoire, et je vous invite donc, évidemment, à soutenir ces structures et leurs bénévoles en votant ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 3 du projet de délibération DASES 281.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 3 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, dans sa globalité, le projet de délibération DASES 281.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 281).

2021 DASES 289 - Subvention de fonctionnement à deux associations : "Citizen Care" (22.400 euros) et "Emmaüs Solidarité" (39.767 euros) et convention correspondante.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 289 : subvention de fonctionnement à "Citizen Care" et "Emmaüs Solidarité" et convention correspondante.

La parole est à Ariel WEIL, qui est en Webex.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci.

Effectivement, je suis en Webex et j'en profite pour dire rapidement que j'ai entendu, hier, certains ou certaines ironiser, du côté droit de l'hémicycle, sur la présence ou non en masse de nos Conseillers de Paris. Je rappelle qu'un certain nombre d'entre nous sont à distance pour des raisons qui ne sont pas des raisons de confort personnel mais de protection de l'ensemble de la communauté. En l'occurrence, j'ai un cas positif dans mon équipe et je voudrais remercier la Ville d'avoir permis cette possibilité exceptionnelle d'être à distance. Encore une fois, il s'agit de protéger le groupe et non pas d'un confort personnel. Je crois qu'il est bien de le souligner.

C'est une forme de solidarité, d'ailleurs, et nous allons parler d'une autre forme de solidarité avec ce projet de délibération sur lequel je voulais intervenir pour simplement donner une perspective locale.

Léa FILOCHE l'a très bien dit, offrir aux plus vulnérables la possibilité de passer une nuit au chaud, de partager un repas, d'être épaulé dans une démarche administrative, c'est quelque chose qui devrait relever d'une évidence mais qui, en réalité, nécessite, au cœur de l'hiver dans lequel nous sommes à présent et en pleine crise qui est à la

fois une crise sanitaire et une crise sociale, vous le savez, depuis le début, des efforts de mobilisation à tous les échelons de l'action publique.

Je voudrais donc partager avec vous la vision de maire et de territoire sur un sujet qui m'occupait, comme beaucoup d'autres parmi vous, bien avant mon engagement politique. C'est le cas de nombreuses Parisiennes et de nombreux Parisiens, et merci à Mélody TONOLLI de l'avoir rappelé à l'instant.

Le Centre de Paris a toujours été au rendez-vous de cette solidarité avec les plus démunis, pour des raisons à la fois historiques et volontaristes. Il y a 20 ans, 20 ans tout juste car c'est l'anniversaire cette année, sous la mandature de Dominique BERTINOTTI, le 4e arrondissement était devenu le premier quartier de Paris à mettre en œuvre un plan spécifique local d'aide aux sans-abri en période hivernale, sous l'impulsion, d'ailleurs, de la Croix-Rouge - il faudrait les saluer au passage - par des distributions de repas, le bénévolat des riverains, le lien avec les associations, en sachant que le maire du 1er arrondissement lui avait emboîté le pas une ou deux années après, car il y a des sujets sur lesquels, heureusement, les enjeux humains l'emportent sur le reste.

L'an dernier, et c'est ce que ce projet de délibération consacre en subventionnant a posteriori "Emmaüs Solidarité", dont je rappelle que c'est l'opérateur qui a ses quartiers au Centre de Paris, rue des Bourdonnais, avec lequel nous avons le plaisir de travailler depuis très longtemps et très efficacement, et je salue au passage Bruno MOREL, son directeur général, nous avons pu ouvrir au sein de l'ex-mairie du 4e arrondissement une distribution de petits-déjeuners pour les sans-abri du quartier. Du 17 novembre au 31 mars, c'étaient chaque jour plus de 80 hommes et femmes qui avaient pu bénéficier d'un repas, d'un lien avec les travailleurs sociaux et d'une orientation vers les hébergements, car c'est tout ce travail-là, et pas simplement la distribution de nourriture, qui s'active à ce moment-là.

A l'activation, précisément, du plan Grand Froid par l'Etat, ce même lieu avait été converti, le soir, en halte pour offrir le repos à quelques-uns de ses bénéficiaires - en halte de nuit. Nous avons même pu innover en créant les premiers abris individuels grâce au concours bénévole de l'agence de design "Cent Degrés" qui avait travaillé avec nous et "Emmaüs Solidarité".

Cet hiver encore, et Léa commençait à l'expliquer tout à l'heure, nous nous mobilisons jusqu'au cœur de nos quartiers avec Léa FILOCHE et Antoine GUILLOU, adjoints respectivement aux Solidarités et aux Ressources humaines. Et grâce à la mobilisation des associations de terrain comme "Emmaüs Solidarité", comme "La Chorba", nous serons cette année encore en mesure d'offrir un accompagnement global aux personnes à la rue.

Je voudrais citer les petits-déjeuners à l'Académie du Climat, donc à l'ancienne mairie du 4e arrondissement, au sein d'institutions culturelles du cœur de Paris comme la "Gaîté Lyrique" et, pour cette année et pour la première fois, avec un réseau de plusieurs associations, de plusieurs institutions culturelles - je pense aussi au Forum des images, etc. - qui vont à tour de rôle proposer non seulement un accueil mais aussi une médiation culturelle. Je pense évidemment à l'accueil de jour du Carreau du Temple qui va devenir permanent et aux dîners à la cantine de l'Hôtel de Ville qui, pour la deuxième année, s'ouvre. Je voudrais souligner à quel point cela n'aurait rien eu d'évident sans l'ensemble des initiatives privées ou portées par des paroisses notamment religieuses.

Paris Centre a toujours attiré les plus démunis ; il convient donc qu'il reste un territoire où règne en maîtresse la solidarité. C'est évidemment notre fierté.

Je voudrais également dire à quel point ces dispositifs ultra-locaux, qui sont construits avec les maires, qui sont des experts, et les élus locaux qui sont experts de leur territoire, permettent de parcourir ce dernier kilomètre de la solidarité. Et cette coordination avec les élus d'arrondissement est absolument indispensable à la réussite et à la lisibilité des dispositifs déployés, je le rappelle.

Il est aussi évidemment...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci... Monsieur le Maire.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - ... crucial que chaque échelon sache y prendre part, et je voudrais simplement ajouter qu'on comprend qu'il y a des circonstances exceptionnelles, des mesures exceptionnelles...

Pardon, je rajoute le petit temps d'explication que j'avais donné sur la...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Oui, merci...

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - ... connexion à distance, si, Madame la Présidente, vous me le permettez.

Je voudrais dire que le...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Alors, Monsieur le Maire, je vous invite à aller néanmoins vers votre conclusion.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Voilà... Même si la Ville...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - ... en a financé une grande partie, mais nous regrettons quand même qu'à l'approche de l'hiver...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - D'accord...

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - ... alors que les températures chutent, qu'il ait été tranché...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Nous sommes là à 5 minutes 28, je pense que nous avons compris la substance de vos propos et nous vous en remercions. Je sens que vous auriez pu parler encore longtemps et le projet de délibération le mérite. Néanmoins, nous allons nous arrêter là. Merci à vous.

Léa FILOCHE pour vous répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Maire de Paris Centre, cher Ariel, chers collègues.

Je vous remercie pour cette intervention qui rappelle les besoins croissants constatés par les associations de terrain mais aussi par les riverains, les bénévoles, qu'ils nous remontent ces derniers mois.

Vous l'avez évoqué, nous avons déjà partagé ce constat au sein de cet hémicycle, la crise sanitaire a agi véritablement comme un accélérateur de la précarisation déjà existante. Plusieurs exemples illustrent ce constat : le retour aux aides exceptionnelles du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, la mobilisation sans précédent de l'aide alimentaire, les besoins croissants en matière d'hygiène et de soins, le nombre toujours élevé de personnes sans-abri malgré l'augmentation du nombre de places d'hébergement et de mise à l'abri au cours de l'année.

Concernant l'aide alimentaire, les témoignages des acteurs de terrain s'accordent sur le caractère sans précédent de l'insécurité alimentaire à laquelle est confrontée une grande partie des ménages parisiens. La crise a été un révélateur puissant de cette réalité, toutes les associations d'aide alimentaire parisiennes ont constaté une hausse de cette précarité alimentaire depuis la crise sanitaire avec l'apparition de nouveaux publics.

La crise sanitaire a également accentué d'autres facteurs de vulnérabilité, notamment l'accès à l'hygiène. Selon le baromètre "hygiène et précarité en France" de mars 2021, les personnes à la rue mais aussi les personnes accueillies sont les plus touchées par cette précarité. Plus de la moitié d'entre eux n'a pas accès à des sanitaires ni aux produits d'hygiène de base. Cette situation s'est, elle aussi, aggravée depuis mars 2020 et a conduit 81 % d'entre eux à devoir compter sur des structures caritatives pour se procurer des produits d'hygiène.

Le projet de délibération soumis à votre vote aujourd'hui vous propose d'accorder un soutien à deux associations, "Citizen Care" et "Emmaüs Solidarité", qui interviennent pour répondre justement à ces besoins.

L'action menée par "Emmaüs Solidarité" a permis la distribution de 9.769 petits-déjeuners tous les jours de la semaine à 397 personnes différentes, du 17 novembre 2020 et au 31 mars 2021, au sein de l'ancienne mairie du 4^e arrondissement. Cette action entre dans nos objectifs de proposer des repas à plusieurs moments de la journée et, surtout, a permis de désengorger les structures et dispositifs classiques qui étaient complètement saturés.

Le travail effectué par l'association "Citizen Care" a également été très précieux dans cette séquence pour redonner de la dignité aux hommes, aux femmes et aux enfants en grande précarité. Depuis mars 2020, l'association a constitué 13.054 kits pour les hommes, femmes et enfants principalement à la rue ainsi que, pendant le confinement, pour les étudiants boursiers de la Cité universitaire de Paris. Ces kits ont été donnés aux associations parisiennes, qui se chargent de les distribuer à leurs publics à la rue ou en grande précarité. 41 associations ont pu être bénéficiaires de ces kits, dont plusieurs ont été constitués avec les bénévoles de la Fabrique de la Solidarité.

Pour soutenir ces initiatives proposant une aide aux Parisiennes et aux Parisiens en grande difficulté, je vous invite donc, chers collègues, à voter ce projet de délibération. Effectivement, je relaierai le mot de M. le Maire qui est de travailler très en lien avec chacun des maires d'arrondissement et avec les équipes d'arrondissement de façon à être le plus collés possible à la réalité de terrain et aux besoins que nous constatons toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame FILOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 289.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 289).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la prise en charge des personnes à la rue.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. Le vœu n° 29 est relatif à la prise en charge des personnes à la rue, et la parole est à Alexandra CORDEBARD pour deux minutes maximums.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons toutes et tous constaté dans nos arrondissements qu'à la crise sanitaire s'est ajoutée une crise sociale sans précédent qui a vu basculer nombre d'habitants dans la grande précarité. Nous l'avions déjà évoqué ici le mois dernier à l'occasion d'une question du groupe Paris en commun, la situation dramatique des personnes à la rue et notamment des familles est particulièrement préoccupante, qu'il s'agisse des familles qui s'abritaient dans des conditions vraiment inhumaines dans le tunnel Sigmund-Freud dans le 19^e ou dans le parc de Bercy, de celles et ceux qui sont signalés par les communautés scolaires dans nos arrondissements ou encore de celles que nous ne voyons pas mais qui appellent vainement le 115 tous les jours sans solution d'hébergement pérenne ni stable. Trop d'enfants ont dormi à la rue ou dorment encore à la rue en 2021 et je crois qu'on peut partager tous ensemble le fait que c'est absolument insupportable.

C'est pour toutes ces raisons que l'ensemble des maires d'arrondissement de la majorité ont interpellé le Préfet d'Ile-de-France pour lui rappeler la réalité de l'urgence sociale, malgré les efforts importants qui avaient été mis en œuvre, et la nécessité de renforcer les dispositifs d'hébergement d'urgence mis en œuvre par l'Etat, et, à ce jour, nous attendons toujours une réponse, ce qui est bien dommageable. L'hiver est là, lui, et les enfants sont encore à la rue avec leurs familles.

Vous le savez, sans attendre, un gymnase dans le 10^e et un gymnase dans le 11^e ont été ouverts, qui permettent aujourd'hui d'héberger des familles, des enfants et des hommes isolés. Une partie d'entre eux, heureusement, a pu être réorientée, c'est bien, mais ces solutions ne sont pas les meilleures et il faut que l'Etat prenne ses responsabilités dans ce domaine. Nous avons besoin de collaborer avec l'Etat pour ces mises à l'abri. Nous le demandons une nouvelle fois et c'est le sens de ce vœu qui est déposé par le groupe Paris...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup...

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - ... en commun.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame la Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci.

Lors du dernier Conseil de Paris, nous avons déjà partagé, lors des questions d'actualité, notre inquiétude quant à la situation des personnes à la rue à Paris. Je vous faisais part notamment des signalements nombreux et des besoins croissants que nous recensons, ainsi que les différentes alertes effectuées auprès de la Préfecture de Région dont c'est la compétence.

Depuis ce dernier Conseil, la Préfecture a enfin répondu aux multiples interpellations formulées conjointement avec le premier adjoint Emmanuel GRÉGOIRE et mon collègue Ian BROSSAT et à celle des maires d'arrondissement. Nos sollicitations ont donc conduit à la mise à l'abri de 240 personnes qui survivaient sous le tunnel Sigmund-Freud dans le 19^e arrondissement dans des conditions indignes. Parmi elles, nous comptons plusieurs familles et une dizaine d'enfants. Ce matin même, lors de nos travaux, a lieu également la mise à l'abri des personnes installées dans le parc de Bercy, ayant été victimes la semaine dernière, d'une agression très violente à caractère xénophobe.

Il faut néanmoins prendre conscience que ces mises à l'abri sont loin d'apporter une réponse complète au besoin d'hébergement et de logement des plus précaires. Si nous saluons la décision de maintenir toutes les places ouvertes l'hiver dernier, la prochaine Nuit de la Solidarité organisée le 20 janvier 2022 montrera sans doute que ces capacités demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins.

Malgré tout, comme vous le savez, la Ville reste très mobilisée. Nous avons notamment fait évoluer le plan d'urgence hivernale pour pouvoir aménager un lieu adapté et unique pour toute la durée de la période hivernale. Nous avons ainsi décidé de mettre fin aux rotations de gymnases, qui pouvaient provoquer des ruptures de parcours pour les personnes accompagnées, qui demandaient une logistique très importante à nos services et monopolisaient les structures sportives. En complément, la Ville a également financé, seule, la prise en charge de 70 personnes, notamment les familles dont les enfants sont scolarisés sur le territoire parisien, dans un gymnase du 10^e arrondissement. Je tiens à vous remercier particulièrement, Madame la Maire, pour votre mobilisation, ainsi que l'ensemble des services pour leur réactivité dans la gestion des situations d'urgence.

Votre vœu nous rappelle la nécessité de travailler de concert avec les services de l'Etat, afin d'apporter une réponse à toutes les personnes en situation de précarité. J'émet donc un avis favorable, sous réserve de quelques amendements.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Les amendements sont-ils acceptés, Madame CORDEBARD ?

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Bien sûr.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Eh bien, je vous remercie.

C'est donc le vœu amendé que je mets aux voix, à main levée, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 370).

2021 DASES 299 - Subventions à des associations "Ayyem Zamen" et "Maison des Champs".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 299 : subventions à deux associations, "Ayyem Zamen" et la "Maison des Champs".

La parole est à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est un projet de délibération sur lequel je souhaitais ardemment m'exprimer pour soutenir cette association, "Ayyem Zamen", que l'on connaît très bien dans le 20^e arrondissement pour le travail formidable qu'elle réalise auprès des "chibanis". Pour rappel, les "chibanis" sont des immigrés âgés qui viennent essentiellement du Maghreb, Maroc et Algérie, principalement pour ce qui concerne le Maroc, qui sont arrivés en France dans les années 1960 pour servir de main-d'œuvre à un moment où la France avait besoin de cette main-d'œuvre étrangère et qui ont travaillé dans des conditions très difficiles, notamment dans les métiers du bâtiment, parfois sans contrat de travail et très éloignés de leur famille souvent restée dans leur pays d'origine. Ce sont des personnes qui souffrent aujourd'hui d'un isolement important, qui, souvent, n'ont pas bénéficié d'un contrat de travail qui leur permettrait d'avoir une retraite reconnue et à hauteur du travail qu'ils ont fourni au service de la France, et c'était extrêmement important de pouvoir m'exprimer aujourd'hui.

Cette association, "Ayyem Zamen", a créé un premier café social à partir de 2003, qui est un modèle très intéressant puisqu'il permet de créer un espace de convivialité pour ces personnes âgées en exil qui, souvent, vivent dans des foyers de travailleurs migrants dans des conditions, là aussi, extrêmement difficiles. Ce café est situé en plein cœur du quartier Belleville, qui est à cheval entre le 11^e et le 20^e arrondissement ; il a environ 800 adhérents, dont 90 % d'entre eux sont présents en France depuis au moins 25 ans. Les "chibanis" peuvent donc s'y retrouver pour boire un café, discuter, jouer aux dominos mais aussi trouver une permanence sociale pour les aider dans leurs démarches administratives, et c'est là un point très important pour ces publics qui sont, je l'ai déjà dit, parfois très éloignés des dispositifs de soutien habituels.

Ce café est d'autant plus important que le 20^e arrondissement, dans son intégralité, est l'un de ceux qui, à Paris, accueillent le plus d'immigrés âgés et de personnes âgées plus globalement, car environ 21 % de la population de l'arrondissement a au moins 60 ans. Les immigrés âgés, quant à eux, représentent 14.000 personnes dans le 20^e arrondissement, définition assez large, puisqu'elle démarre ici à partir de 55 ans et que ce n'est pas tout à fait les 60 ou 65 ans habituels selon l'I.N.S.E.E., ce qui représentait 7 % de la population de l'arrondissement en 2017.

Je salue donc le travail de cette association, qui est d'autant plus nécessaire que l'accueil physique des administrations - on est revenu sur ce point tout à l'heure - qui permettent l'accès aux droits des seniors est de plus en plus restreint du fait du contexte sanitaire. Et la seule crise épidémique que nous connaissons depuis près de deux ans ne peut pas être la seule excuse avancée par le Gouvernement. Il y a, là aussi, un recul de l'accès aux droits qui est assez important. Ce recul des points d'accueil physique est une situation que nous déplorons amèrement au sein de notre majorité, car, par ailleurs, il ne vous aura pas échappé que les personnes âgées sont celles qui ont le plus de mal à accéder au numérique et le plus de difficultés à faire valoir leurs droits, principalement pour les immigrés âgés qui sont très fortement confrontés, en sachant qu'ils ont en plus parfois des difficultés à lire et à écrire le français.

"Ayyem Zamen" saura au mieux utiliser cette subvention dans le cadre de sa situation budgétaire actuelle qui est très compliquée, et je voulais pouvoir m'attarder sur ce point car elle bénéficiait d'une subvention historique de la

part de l'Etat, laquelle a été supprimée très récemment, et c'est cette suppression que je tenais à dénoncer ici. Sur cette base, l'association a réuni ses financeurs lors d'une réunion exceptionnelle le 19 novembre dernier et la Ville s'est engagée à adresser à l'association une subvention exceptionnelle de 14.000 euros pour soutenir ses actions et contribuer au développement de ses cafés sociaux, l'un à Belleville et l'autre dans le 18e.

Cette subvention va permettre à l'association de finir cette année budgétaire dans de meilleures conditions, mais, pour l'année prochaine, des travaux doivent être fournis par l'Etat pour stabiliser les comptes de l'association et trouver des solutions à plus long terme. La Ville ne saurait être en permanence un palliatif au désengagement et à la défaillance de l'Etat, notamment sur le plan social.

Ainsi, je salue le travail d'"Ayyem Zamen" et je vous appelle donc à accorder un vif soutien en votant à l'unanimité ce projet de délibération qui va permettre, je l'espère, de maintenir ses activités et de les accompagner au mieux en attendant que nous trouvions une solution avec l'Etat, et je m'engage à pouvoir intervenir sur ce sujet également.

Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous, surtout.

La parole est à Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, mes chers collègues, je tenais également à intervenir au sujet de cette subvention à deux associations, "Ayyem Zamen" et la Fondation Maison des Champs de Saint-François d'Assise. On le sait tous, dans nos territoires, nos seniors vivent très difficilement le confinement, et les besoins d'aide que nous pouvons leur apporter les uns et les autres ont augmenté.

Cette subvention exceptionnelle, Lamia EL AARAJE l'a dit, pour "Ayyem Zamen", c'est essentiellement pour compenser une perte incompréhensible de subvention, dans ce contexte, de l'Etat. Celle pour Saint-François d'Assise vise à lui permettre d'élargir son champ d'action au regard des besoins qu'elle rencontre sur le territoire.

Je voulais moi aussi rendre hommage plus particulièrement à nos anciens. Oui, les "chibanis" sont nos anciens à tous. Je n'ai pas eu personnellement un père ou un grand-père "chibani", même si mon père et mon grand-père ont eu des cheveux gris en avançant dans l'âge, parce que "chibani", c'est ce que cela veut dire. Mais ce sont nos anciens à tous, car ils ont participé à la construction de notre France. On les a vus, pendant des années, tôt le matin, à 4 heures, à 5 heures du matin pendant que nous, nous dormions, réparer les fuites dans le métro, mettre du bitume sur nos routes, construire nos hôpitaux, nos écoles, nos prisons, nos services publics. Et bien souvent, comme l'a dit Lamia EL AARAJE, ils n'ont pas eu de contrat, ils ont travaillé au noir, comme on dit, et même si certains d'entre eux ont eu des contrats pendant 40 ans, c'étaient des petits boulots, des "boulots" de manœuvriers, des "boulots" sur des chantiers et ils ont des petites retraites. Ces hommes ont sacrifié toute leur vie à leur travail, à leur famille. Parfois, un certain nombre d'entre eux n'ont pas voulu faire monter leur famille en France et la majorité de leur paie servait à nourrir leur famille dans leur pays de naissance.

Ces seniors, bien souvent, ont rêvé de retourner au pays une fois la retraite prise. Quand c'était le cas, ils se sont fréquemment rendu compte que leur pays n'était plus ce pays de naissance qu'ils avaient fantasmé longtemps et que c'était bien la France, leur pays. C'est là qu'ils ont leurs repères, c'est là qu'ils ont leurs amis, c'est là qu'ils ont construit une vie en parallèle de leur vie familiale qu'ils avaient créée dans leur pays d'origine, si bien que beaucoup d'entre eux ne souhaitent pas vivre à plein temps en Algérie, au Maroc ou en Tunisie, ils souhaitent vivre ici, continuer à vivre ici. Mais leurs conditions de vie ne sont pas toujours satisfaisantes, ils sont dans des foyers ou des petites chambres de bonne. Et je souhaite mettre l'accent sur le nouveau projet d'"Ayyem Zamen" de colocation solidaire. Ils essaient de repérer ces hommes un peu seuls et ils mettent à leur disposition, dans le cadre d'un partenariat avec la Ville, des grands appartements rénovés avec un système de colocation.

Je souhaite ici témoigner d'une visite, une fois, en permanence d'élue, d'un "chibani" qui avait vécu toute sa vie en foyer. C'était un monsieur aux cheveux blancs, aux yeux bleus et vifs, qui m'avait dit : "Madame, moi, tout ce que je veux, c'est finir mes vieux jours avec ma 'vieille' - en parlant de son épouse - à mes côtés." Tout ce qu'il voulait, c'était une chambre qu'il puisse partager avec sa compagne de toute une vie, qu'il n'avait vue qu'un mois par an, pour ses vieux jours.

Ces sujets-là sont des sujets de dignité pour nous et je crois que ce n'est pas un hasard si Lamia et moi nous nous exprimons ce soir, vu tout ce contexte médiatique malsain. Notre France, elle est plurielle et de nombreuses personnes ont participé à sa construction, à son histoire. Notre histoire est complexe, il s'agit de notre dignité, de notre dignité en tant que pays de reconnaître l'apport de toutes et tous, qui a fait ce pays que nous aimons tous.

Voilà, chers collègues, je vous invite à voter cette subvention à l'unanimité, je l'espère et nous aurons une autre belle subvention à ce sujet dans les jours à venir, celle de la place des tirailleurs sénégalais, dit Sénégalais. C'est important...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci...

Mme Maya AKKARI. - ... que le Conseil de Paris rende hommage...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Mme Maya AKKARI. - ... à toutes les populations parisiennes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame AKKARI.

Et pour vous répondre à toutes les deux, je donne la parole à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, tout d'abord, permettez-moi de remercier Maya AKKARI et Lamia EL AARAJE pour leurs belles interventions et qui ont su vraiment trouver les mots justes pour nous rappeler tout le sens des projets portés par ces deux associations, à commencer par l'une d'elles, "Ayyem Zamen" qui intervient effectivement dans le 20e et le 18e arrondissement. Vous avez rappelé combien les actions portées par cette structure, notamment au travers de ses cafés sociaux mais également du travail d'accompagnement dans ses démarches administratives auprès des "chibanis", sont des actions extrêmement importantes. Vous avez très bien su leur rendre hommage, non seulement, chère Maya, au titre de leur contribution à la vie de notre pays, de notre ville, au titre du passé, mais aussi au titre de leur contribution aujourd'hui à la vie de nos quartiers, de leur présence, et nous leur devons aujourd'hui un soutien.

Cette association en propose à plus d'un titre et c'est la raison pour laquelle le Département de Paris, la Ville de Paris les soutient, notamment dans le cadre de la conférence des financeurs. Jusqu'en 2020, cette structure bénéficiait également d'une ligne budgétaire au niveau de l'Etat, d'un montant de 100.000 euros, mais, dans le courant de l'année 2000, l'association a appris que cette ligne était réorientée et qu'elle ne pouvait donc plus bénéficier de ce montant qui était extrêmement conséquent.

De fait, l'ensemble des financeurs s'organisent depuis près d'un an pour trouver les moyens de pallier cette suppression qui peut avoir des conséquences dramatiques. Cette année, grâce à la mobilisation de certains et notamment de Jean-Luc ROMERO-MICHEL et d'Anne-Claire BOUX, nous avons pu trouver des moyens pour limiter ces conséquences et permettre normalement le maintien des deux cafés sociaux, celui du 20e et celui du 18e qui était en particulier menacé. Mais ce n'est pas une situation satisfaisante. Nous avons coécrit tous les trois au Préfet de Région l'année dernière pour l'alerter sur cette situation et sur l'obligation dans laquelle ils doivent se sentir de trouver des dispositifs alternatifs pour venir en soutien à cette structure. Une conférence, une réunion avec l'ensemble des financeurs s'est tenue il y a quelques semaines pour refaire le point. Ils nous ont parlé de perspectives mais, pour l'instant, il n'y a rien de concret.

Je vous remercie pour vos interventions et celle de la députée Lamia EL AARAJE, parce que, oui, nous devons faire pression sur les autorités pour retrouver les moyens financiers pour soutenir cette structure extrêmement importante à plus d'un titre. En tous les cas, là, par cette subvention, vous avez, je l'espère, la possibilité d'apporter une aide complémentaire exceptionnelle de 14.000 euros, et Jean-Luc ROMERO-MICHEL a, de son côté, sur un autre projet de délibération, la possibilité d'apporter sa contribution à hauteur de 10.000 euros supplémentaires. Mais cela ne fait pas 100.000 euros et la menace demeure.

Par ailleurs, vous avez rappelé, chère Maya, que ce projet de délibération porte également sur une autre structure qui nous est très chère et qui est le Carrefour des Solidarités dans le 19e arrondissement, dirigé par la Fondation Maison des Champs de Saint-François d'Assise, qui anime aussi toute une série d'actions également en direction des seniors, souvent en situation de fragilité, d'isolement. Nous avons eu la possibilité de compléter le dispositif financier déjà que nous leur apportons, afin d'être encore plus présents dans les périodes de fêtes auprès de ces personnes âgées isolées.

J'en profite pour vous indiquer, et l'ensemble des mairies d'arrondissement ont été conviées avec l'ensemble des acteurs qui y participent, que j'ai mis en place un comité parisien de lutte contre l'isolement des seniors afin qu'avec l'ensemble des structures qui interviennent à la fois à l'échelle parisienne et à l'échelle des arrondissements et des quartiers, nous travaillions davantage de concert pour être plus efficaces, pour voir les dispositifs qui manquent, étant entendu que, par exemple, des structures comme la Fondation Maison des Champs ou "Ayyem Zamen" ont également leur part dans cette réflexion, car c'est un enjeu majeur.

Vous l'avez rappelé à juste titre, la crise sanitaire a rendu encore plus grave cette situation d'isolement des seniors, qui est présente aussi en cœur de ville dans des milieux urbains comme la Ville de Paris. Je ne peux donc que vous inviter à voter très favorablement ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 299.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 299).

Merci pour votre soutien.

2021 DASES 300 - Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2022.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 300 : objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2022.

La parole sera d'abord à M. Nicolas JEANNETÉ, puis à Camille NAGET.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais, sur ces projets de délibération importants, revenir sur deux points plus précis, qui, d'ailleurs, me concernent.

Premièrement, s'agissant de la protection de l'enfance, s'il y a bien une ligne budgétaire sur laquelle il ne faut pas faire des économies, c'est bien sur la prévention et la protection de l'enfance. Faites des économies sur la communication et sur les frais généraux pour boucler votre budget, mais pas sur la protection de l'enfance. Je voudrais à cette occasion saluer le travail de Mme Dominique VERSINI sur le nouveau Schéma de prévention et de protection de l'enfance 2021-2025, dont on aura l'occasion de parler lors de la 6e Commission, tout le travail que vous faites et notamment votre action importante vers l'accueil des enfants et des adolescents victimes d'inceste.

Sur les mineurs étrangers isolés, vous le savez, je suis toujours un peu plus réservé. J'estime en effet que tout n'est pas mis en œuvre ou je dirais que l'on pourrait mieux faire quant à l'évaluation et à l'accueil des jeunes et à l'évaluation de la minorité. Je crois savoir, d'ailleurs, que le DEMIE devrait connaître un nouvel opérateur. Vous le savez, j'étais et je reste réservé notamment sur deux points.

D'abord, l'évaluation de la minorité, pour moi, n'est pas assez rapide, pas assez sérieuse et pas assez contradictoire et je demande, comme beaucoup d'associations, que l'évaluation soit faite par des évaluateurs et non par un seul comme c'est souvent le cas.

Deuxièmement, il faut que, pendant la période de recours devant le juge, qui est, je l'avoue, beaucoup, beaucoup, beaucoup trop longue même si la réforme de la justice des mineurs permet de gagner un peu de temps, le jeune soit mis à l'abri et hébergé, ce qui n'est malheureusement pas le cas dans la grande majorité. La faute, d'ailleurs, au nombre de mineurs qui se présentent au DEMIE et la faute aussi - je crois que M. BROSSAT l'a dit l'autre jour dans une interview - à un problème d'hébergement, de premier accueil pour les jeunes en minorité. C'est un gros problème parisien.

Ensuite, il y a les clubs de prévention spécialisée et, là aussi, s'il y a bien une ligne budgétaire sur laquelle il ne faut pas rogner, c'est celle de ces clubs de prévention, qui s'inscrivent notamment dans la prévention des rixes. C'est primordial, via les éducateurs de rue qui travaillent sur le terrain à détecter le jeune en rupture sociale, soit avec sa famille, soit avec le système scolaire, soit même avec les deux. On sait qu'un enfant, qu'un adolescent en rupture sociale avec sa famille ou avec son école a de grandes chances de devenir demain un meneur de bande, et plus tôt il est détecté, plus vite les éducateurs de rue pourront l'aider. C'est d'ailleurs, à l'heure actuelle, le seul moyen vraiment sérieux qui nous permet de prévenir les conflits, les bagarres, les violences et les rixes.

Je regrette quand même, et c'est d'ailleurs l'objet du projet de délibération DASES 256 en 3e Commission, qu'à l'occasion du renouvellement des conventions, puisqu'on en parle dans ce projet de délibération, avec les associations gérant les clubs de prévention, le montant ne soit pas revu à la hausse cette année, pour avoir sur le terrain plus d'éducateurs de rue. Je me suis entretenu longuement avec M. NORDMAN sur ce sujet et il le regrette aussi. Quand nous critiquons, nous, l'opposition, le budget 2022, ce n'est pas pour le plaisir de critiquer, c'est aussi parce que nous estimons qu'il y a des priorités qui sont parfois laissées un peu de côté. Là aussi, la prévention des rixes fait partie, pour nous, de ces priorités.

Mais, bien entendu, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

C'est un projet de délibération, c'est vrai, qui peut sembler extrêmement technique, même barbare. Il s'agit de fixer les objectifs annuels d'évaluation des dépenses des établissements sociaux et médico-sociaux pour 2022, mais c'est un projet de délibération qui est extrêmement important.

Bien sûr, il est nécessaire de fixer des objectifs, de veiller à ce que la dépense publique soit utilisée à bon escient, mais, en réalité, on voit aussi, derrière ces objectifs, ces contrats d'objectifs et de moyens, une manière pour l'Etat de contenir la dépense publique sous couvert de la rationaliser. Ainsi, sous couvert de rationaliser cette dépense publique, on augmente les réglementations qui pèsent sur les secteurs social et médicosocial et on ajoute ainsi des contraintes qui compliquent la gestion et le quotidien des travailleurs, des agents qui travaillent dans ces structures. Et on sait à quel point ils sont éprouvés et, surtout, elles sont éprouvées, éprouvées par la nature de leur

métier, parce que travailler dans un E.H.P.A.D., travailler dans un établissement de la protection de l'enfance, ce sont des métiers difficiles. Ils accompagnent des publics qui sont plus fragiles et dont les difficultés ont été accentuées, renforcées par la crise sanitaire. Je pense notamment à la situation qui a été vécue dans tous les E.H.P.A.D. pendant le premier confinement.

Les besoins sont vraiment auprès des personnes âgées, auprès des personnes en situation de handicap, auprès des enfants protégés, dans la prévention spécialisée. Je voulais saluer aussi le travail de tous les services support, qui sont, c'est vrai, moins visibles mais qui, on le sait, jonglent avec ces contrats d'objectifs et de moyens, avec ces objectifs annuels et sont contraints de jongler avec les injonctions à l'austérité pour nous permettre, Ville, élus, de continuer à porter des politiques ambitieuses auprès des publics les plus fragiles sans les faire peser sur les Parisiennes et Parisiens.

Je pense notamment à la prise en charge des personnes âgées dépendantes dans les E.H.P.A.D. qui se fera sans augmentation des tarifs. Vous le savez, Madame la Maire, au groupe Communiste, nous sommes très attachés à tout le travail qui est fait pour le maintien et le développement des places en E.H.P.A.D. publics, dans les E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P., parce qu'on sait que dans ces E.H.P.A.D., la prise en charge est meilleure, plus qualitative, plus accessible par les prix, du fait qu'ils ne sont pas soumis à des exigences de rentabilité économique qui pèsent à la fois sur les personnes qui travaillent dans ces établissements - je ne citerai pas les opérateurs qui ont été très largement pointés du doigt à la sortie du confinement - et sur les personnes âgées.

Nous notons positivement qu'encore une fois, malgré toutes ces contraintes et tous ces dispositifs qui visent à faire baisser la dépense publique en matière d'action sociale, la Ville maintient un niveau d'exigence de politiques publiques et continue à développer et à mener de nouveaux projets. Nous voterons donc bien sûr pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, quelques éléments d'explication sur le contenu de ce projet de délibération qui peut effectivement avoir une présentation technique, comme Camille NAGET l'a souligné, mais qui, derrière, comme elle l'a souligné, est aussi un élément politique majeur.

C'est un projet de délibération qui concerne plusieurs adjoints. En effet, le Code de l'action sociale et des familles prévoit, dans son article L. 313-8, que les départements prennent chaque année une délibération arrêtant un objectif annuel d'évolution des dépenses, dit O.A.E.D., applicable au budget des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Ainsi, 4 champs sont concernés : celui des personnes âgées, celui des personnes handicapées, suivi par Jacques GALVANI, celui de la protection de l'enfance, suivi par Dominique VERSINI, et celui de la prévention spécialisée, suivi par Nicolas NORDMAN.

Concrètement, ce taux d'évolution reflète l'évolution de l'enveloppe globale envers l'ensemble des établissements parisiens et il est ensuite affiné établissement par établissement. Ainsi, un établissement ayant un budget très supérieur aux autres pourra avoir un budget 2022 en baisse, tandis qu'un autre dans une situation beaucoup moins favorable, et, cela peut être le cas avec la crise, bénéficiera cette année d'une hausse de rattrapage de son budget. Au niveau global, le taux proposé cette année, en 2022, est un taux à 0 %, mais, selon les secteurs, il peut y avoir quelques différences, par exemple sur le champ des personnes en situation de handicap.

Je n'irai pas plus loin sur les secteurs de mes collègues et je laisserai peut-être Dominique VERSINI dire un mot, puisque M. JEANNETÉ a évoqué son sujet.

Je vais pour ma part poursuivre sur le champ des personnes âgées, suite aux propos de Camille que je remercie à nouveau de suivre ce secteur qui nous est cher avec beaucoup de constance et d'engagement.

Je rappelle que, s'agissant des personnes âgées, l'O.A.E.D. s'applique à 114 établissements E.H.P.A.D. et résidences, établissements au titre de l'aide sociale à l'hébergement, que le budget de reconduction du secteur aux P.A. est de 262.997.322 euros, et il porte ainsi sur l'autorisation de dépenses de section d'hébergement. On parle bien d'hôtellerie dans le cadre de l'O.A.E.D. pour les E.H.P.A.D.

Même si ce taux est maintenu à 0 %, cela ne nous empêche pas, comme chaque fois - c'est ce qu'on essaie d'expliquer même si la logique n'est pas spontanée, je vous l'accorde -, d'autoriser des dépenses nouvelles. Ce sont peut-être par exemple des fermetures de places, mais aussi des perspectives d'ouverture, de création de places en 2022. En fermeture, je fais écho à la fermeture de l'E.H.P.A.D. Jardin des Plantes dans le 5e arrondissement, qui, dans quelques années, redeviendra une résidence autonomie avec un certain type d'activités, mais nous avons déjà eu l'occasion d'en parler ici et nous en aurons encore l'occasion.

Pour 2022, il y aura, par exemple, grâce au dispositif, un appel à manifestation d'intérêt portant sur l'E.H.P.A.D. "hors les murs", qui avait d'ailleurs été lancé avant la crise et qui a été maintenu par l'A.R.S., 30 places hors

établissement. De plus, au titre de ce dispositif "hors les murs", seront créés sur le territoire parisien, d'une part, un projet porté par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris dans le 18e, mais nous attendons encore le soutien formel de l'Etat en la matière, et, d'autre part, l'E.H.P.A.D. Marcadet qui va ouvrir également dans le 18e en 2022, avec 95 places, dont 19 habilitées à l'aide sociale.

Ainsi, ce maintien global du taux de 0 % nous permet non seulement d'adapter établissement par établissement, ce qui est, bien sûr, une gestion nécessaire, mais aussi de prendre ces mesures nouvelles.

Evidemment, comme vous l'avez rappelé, nous avons un souci particulier pour les conditions de travail des personnels, que ce soit dans les résidences ou dans les E.H.P.A.D., en particulier pour le C.A.S.-V.P. qui travaille sur un plan stratégique pour les années à venir, et j'aurai le plaisir de revenir vers vous à ce sujet.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame LEVIEUX.

Je vais mettre aux voix le projet DASES 300.

Qui est pour ?

Ah, pardon, on a commencé les opérations de vote. Vous voulez répondre à M. JEANNETÉ ? Ou alors vous en parlerez...

Allez, une minute pour Dominique VERSINI pour répondre. Allez-y. Allez-y, Madame la Maire, si vous le souhaitez. Une minute.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Très bien. C'est pour aller pleinement dans le sens de ce qu'a dit Véronique LEVIEUX sur le taux à 0 % d'évolution des dépenses des établissements d'aide sociale à l'enfance, qui permet, même si cela paraît curieux vu de l'extérieur, techniquement, d'avoir une marge de manœuvre pour financer des mesures nouvelles. Notamment, nous ouvrirons en 2022 un établissement pour les enfants victimes d'inceste, comme vous le savez.

Et sur la question sur laquelle vous êtes très engagé, les M.N.A., je répondrai demain à l'occasion du vote du Schéma parisien de prévention et protection de l'enfance.

Voilà, merci, Madame la Maire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Magnifique. Merci à vous, chère Dominique VERSINI.

Je vais donc vous proposer que nous reprenions nos opérations de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 300.

Qui est pour ? Relevez la main, ceux qui sont pour.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 300). Je vous en remercie.

2021 SG 75 - Subventions (22.700 euros) et conventions avec 6 associations dans le cadre du dispositif "Sport senior en plein air".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 75 : subventions et conventions avec 6 associations dans le cadre du dispositif "Sport senior en plein air", et c'est Hamidou SAMAKÉ, qui est en Webex, je crois, qui intervient. C'est à vous.

Alors, cher Hamidou SAMAKÉ, nous vous voyons mais nous ne vous entendons pas.

Magnifique.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Madame la Maire, mes chers collègues, il n'y a pas si longtemps, associer sport et seniors aurait pu tenir de l'oxymore surréaliste. Le sport charrie avec lui une idée de performance, de dépassement des capacités physiques, d'aller, comme le veut la devise olympique, "plus vite, plus haut, plus fort". Entre cet imaginaire du sport et une pratique qui ne se préoccupe pas toujours d'associer les plus éloignés, l'univers du sport peut souvent sembler inhospitalier aux seniors comme à tous ceux et à toutes celles qui ont besoin d'une offre adaptée pour s'y adonner. Mais les seniors, eux aussi, nous le savons et ils l'expriment aujourd'hui de plus en plus fort, ont envie de sport, d'activité pour entretenir aussi bien la forme que leur envie de se dépasser et se réaliser, y compris dans l'exercice physique.

Leur proposer des activités abordables en ce sens, voire les y encourager, c'est non seulement favoriser leur santé physique et mentale, mais c'est aussi leur donner l'occasion de se réaliser, de se rencontrer, de découvrir et d'échanger autour des valeurs de partage que porte également le sport.

La 4e Commission, dont je suis le vice-président, a d'ores et déjà organisé une audition, en lien avec la 7e précisément, autour de cette question de la symbiose entre sport, santé et action sociale. C'est donc une question qui nous tient particulièrement à cœur et je sais que Gauthier CARON-THIBAUT et Geneviève GARRIGOS, les présidents de ces Commissions, ont à cœur de mener ce travail.

C'est pourquoi je voudrais saluer ici les associations qui ont compris l'intérêt du sport pour les seniors et des seniors pour le sport et qui vont désormais proposer, dans le cadre de la mesure 15 du Plan Héritage, des transformations olympiques, des cours adaptés et pensés pour les seniors, ainsi que des sports spécialement conçus pour favoriser leur pratique.

Je voudrais insister sur le fait que c'est la première fois dans l'histoire des Jeux olympiques que le Comité d'organisation et les parties prenantes définissent une stratégie commune et se lancent en amont dans des projets d'héritage, étant entendu que les seniors ont pleinement leur place dans cette stratégie.

C'est en lien avec le Fonds de dotation Paris 2024 qu'il sera ainsi attribué un total de 45.400 euros, pour moitié abondés par la Ville de Paris dans le cadre de ce projet de délibération à 6 associations.

La Fédération sportive et gymnique du travail - F.S.G.T. - de Paris pourra ainsi proposer deux séances de deux heures par semaine de football en marchant, dont les règles sont spécifiquement adaptées aux besoins et capacités des seniors. En lien avec le C.A.S.-V.P., ce sont 200 seniors au total qui devraient être concernés pour 2022.

De même, le Comité départemental de handball de la Ville de Paris proposera des activités toujours autour du handfit, par une adaptation de sa discipline au public senior, pour deux séances hebdomadaires avec une jauge de 12 personnes.

Le Comité de Paris Tennis proposera, sans surprise, du tennis mais en adaptant ses deux séances hebdomadaires d'une heure, en petit nombre, pour 8 seniors, aux besoins et attentes des personnes isolées et sans pratique sportive.

Le Paris Université Club proposera quant à lui une diversité de sports par des cycles de 4 à 6 semaines, qui iront de l'athlétisme et des jeux de raquette aux sports de combat et collectifs. Ce seront deux ou trois séances hebdomadaires de trois heures, proposées à une cinquantaine de seniors, en lien avec le C.A.S.-V.P.

Enfin, toutes les associations proposent des projets qui mélangent les générations, et cette dimension intergénérationnelle me semble importante à saluer. Il s'agit du Comité départemental de badminton et de la Jeunesse Athlétique de Montrouge. Par le travail partenarial avec les associations de quartier ou le C.A.S.-V.P., ces deux associations constitueront des groupes diversifiés et intergénérationnels pour proposer leurs activités adaptées.

Je voudrais ici remercier l'ensemble des associations pour leur action et les soutenir sur ces projets remarquables. Grâce à elles, grâce aux Jeux olympiques, le sport à Paris ne fera pas nécessairement vivre plus vieux, mais il aidera assurément nos anciens à vivre plus "jeunes".

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Hamidou SAMAKÉ, merci beaucoup de vous être inscrit sur ce très beau projet de délibération auquel j'associe totalement Pierre RABADAN et Karim ZIADY.

C'est effectivement dans le cadre d'un dispositif inédit, puisque c'est la première fois que le Comité d'organisation des Jeux avec les parties prenantes lance ce type de dispositif et de projet au titre de l'héritage et de l'impact de l'organisation des Jeux olympiques. Nous sommes très heureux, évidemment, que la dimension des personnes âgées dans ce dispositif ait été pleinement prise en compte, en écho à la pratique de l'ensemble des personnes âgées que l'on voit et notamment des Parisiennes et des Parisiens qui sont très nombreux à pratiquer encore un certain nombre de sports, à tous niveaux, y compris à des niveaux de compétition. On sait que c'est une réalité et c'était un enjeu particulier d'embarquer cette thématique aussi dans le cadre de l'organisation des Jeux.

Cher Hamidou, vous avez fort bien présenté le dispositif qui vous est proposé et l'ensemble des associations qui ont répondu et présenté des projets qui sont présents dans différents territoires et arrondissements de notre ville et qui ont un point commun, le fait qu'ils vont tous essayer de s'appuyer sur les réseaux du Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour essayer de toucher - évidemment, c'est tout l'enjeu - des seniors qui n'ont pas l'habitude d'être dans cette pratique sportive qui, on le sait, est extrêmement importante au titre du bien-être, tant physique, psychologique que mental.

Un comité de suivi sera mis en place pour voir les résultats et la mise en œuvre de ces projets au cours de l'année prochaine. Nous aurons, je pense, l'occasion de revenir vers vous.

Je ne serai pas plus longue sur le projet de délibération, qui a été fort bien présenté. Juste un petit rappel, ce dispositif dans le cadre des Jeux s'inscrit, évidemment, dans la continuité et en cohérence avec l'ensemble des

dispositifs déjà existants. Il y a 5.000 seniors bénéficiaires du "Paris Sports Seniors", il y a un grand nombre d'activités sportives adaptées et présentées dans le cadre des clubs seniors qui seront présents sur l'ensemble des arrondissements parisiens. Il y a le programme spécifique "Sport capital à tout âge", qui a été expérimenté dans tous les arrondissements de Paris cet été par le C.A.S.-V.P. pour, là aussi, permettre une pratique régulière toujours à destination des publics qui sont peut-être plus éloignés de ce type de pratique. Et il y a aussi des activités sportives, physiques adaptées, dans des lieux dédiés aux personnes âgées dans les résidences ou dans les E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P.

Il y a donc une action déjà très présente sur notre territoire. Je tenais à souligner ce dynamisme et cette extrême vitalité et rappeler que dans le cadre de la concertation institutionnelle pour la préparation du schéma "seniors" à venir, il y a un groupe qui est spécifiquement dédié aux Jeux olympiques et la pratique des sports à destination des seniors. J'en ai parlé avec mes collègues. Il y a beaucoup de travail enclenché et je ne peux que m'en réjouir.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 75.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, SG 75).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise à disposition d'œuvres et d'intervenants de "Paris Musées" pour les résidents des E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - J'en profite pour signaler aux personnes qui sont derrière la tribune et qui se mettent à l'abri pour avoir des conversations particulières, et je vous en remercie, que nous vous entendons plus que nous n'entendons les intervenants. Si on peut un tout petit peu baisser le son, ce serait parfait.

Nous allons passer à l'examen d'un vœu non rattaché. Le vœu n° 30 est relatif à la mise à disposition d'œuvres et d'intervenants de "Paris Musées" pour les résidents des E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P.

La parole est à Hélène JACQUEMONT pour deux minutes maximum.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Madame la Maire.

La Ville de Paris, par les établissements culturels qu'elle gère, dont le Fonds d'art contemporain sans oublier le dépôt d'œuvres d'art de la Ville de Paris qui abrite à Ivry plus de 2.000 œuvres cachées et de grande qualité, plâtres, tableaux et sculptures, est riche d'une collection exceptionnelle par sa diversité et sa qualité. Il est nécessaire de mettre en œuvre ces collections dont une grande part n'est pas exposée. Par ailleurs, la Ville de Paris affiche sa volonté de contribuer à une démocratisation de l'accès à la culture. Vous savez que les personnes âgées ont été isolées par la crise sanitaire et, en conséquence, que l'accès à la culture n'a pu être garanti.

Nous demandons donc que le Conseil de Paris étudie la possibilité de déplacer certaines de ses œuvres non exposées au sein des établissements du C.A.S.-V.P. Sur ce souhait de faciliter l'accès à la culture pour les aînés, Madame LEVIEUX, vous nous avez indiqué hier : "Pas possible pour "Paris Musées" et déjà fait pour le F.A.C.". Pourtant, il est nécessaire d'améliorer ce qui existe et qui ne touche que très peu d'usagers.

Avec ma collègue Véronique BUCAILLE, nous suggérons un amendement oral à ce vœu en l'élargissant à l'ensemble des établissements culturels de la Ville et du Département de Paris, et non pas seulement à "Paris Musées", et en l'élargissant à l'ensemble des établissements du C.A.S.-V.P., dont les résidences autonomie.

Nous émettons le vœu que "Paris Musées" et les établissements culturels de la Ville de Paris étudient la possibilité de déplacer certaines œuvres, notamment non exposées au sein des établissements, et d'organiser des activités de médiation culturelle pour lutter contre l'isolement.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chères Hélène JACQUEMONT et Véronique BUCAILLE qui avez porté ce vœu, je vous remercie. Cela fait écho à des préoccupations que la Ville a de démocratiser l'accès à la culture, en particulier aussi auprès des personnes âgées, surtout de celles et ceux qui sont dans les E.H.P.A.D., puisque c'est l'objet du vœu tel qu'il m'a été présenté jusqu'à ce matin. Je me permets d'associer très étroitement Carine ROLLAND, ma collègue, à la réponse que j'ai commencé à vous faire, puisque j'ai tenu à vous en parler avant cet échange en séance.

Comme vous en avez pris note et suite aussi à une demande de renseignement auprès de "Paris Musées", et je salue sa directrice, "Paris Musées" est lié, à ce titre, par une réglementation nationale qui s'impose et qui pose des conditions extrêmement strictes quant au déplacement et à l'exposition de ses œuvres muséales, qui ne peuvent l'être que dans des conditions particulières, en général dans le cadre d'un autre musée, ce qui n'est pas le cas, vous en conviendrez, s'agissant de nos E.H.P.A.D.

C'est sur cette base que je vous ai dit que la demande très précise qui a été formulée par votre vœu n'était pas possible précisément, mais je vous ai indiqué que toute une série d'autres actions étaient menées, que, dans le cadre du Fonds d'art contemporain de la Ville de Paris, il y a déjà eu un certain nombre d'œuvres exposées en E.H.P.A.D. du Centre d'action sociale, à Cousin de Méricourt, à Huguette Valsecchi, à Annie Girardot, à Anselme Payen, et, bien souvent, pas uniquement déposées, présentées, mais aussi avec un travail de médiation culturelle avec les animations et les animateurs sur place. Il y a aussi une convention du C.A.S.-V.P., de "Paris Musées" qui permet un certain nombre de dépôts d'œuvres de type fac-similés, avec des travaux de co-construction, même de dimensions intergénérationnelles.

Là, vous me proposez un amendement dont je n'avais pas eu connaissance alors que j'ai eu la correction de venir vous voir avant pour commencer à vous donner des éléments. Je ne peux donc toujours pas vous donner un avis favorable sur cette base, mais je serais très désireuse de poursuivre la discussion, comme je vous l'ai proposé hier.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 30 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 30 est rejeté.

2021 DDCT 86 - Subvention (57.208 euros) à 7 associations au titre de l'intégration, de la lutte contre les discriminations et les droits des femmes et avenant n° 2 à la convention Eiffel.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 86 : subvention à 7 associations au titre de l'intégration, de la lutte contre les discriminations et les droits des femmes.

La parole est à Dominique KIELEMOËS, qui est en Webex, je crois.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Oui, est-ce que vous m'entendez ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Magnifiquement.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci beaucoup. Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous entendons remonter ces derniers temps la vieille rengaine trompeuse qui veut que la vitalité d'une société se juge à son uniformité démographique et culturelle, à l'absence de différences, comme si la pureté pouvait être autre chose que mortifère, s'agissant des sociétés humaines. Cette petite berceuse se double du déni de l'égalité entre les femmes et les hommes et d'une hiérarchisation qui justifie les discriminations les plus douteuses.

Alors que cette petite musique rogne tous les jours davantage notre débat public, il est plus important que jamais d'affirmer avec force nos valeurs de solidarité et d'égalité. Et, pour cela, c'est dans la vie de nos concitoyens et concitoyennes que nous devons faire vivre ces principes. Le très beau projet de délibération qui nous est proposé ici vient répondre à cet impératif et je voudrais saluer les bénévoles et associations qui travaillent inlassablement en ce sens.

Sept associations sont ici aidées à hauteur de 57.208 euros au total pour leur action en matière d'intégration, de lutte contre les discriminations et pour les droits des femmes. Ces combats sont effectivement liés. L'intégration, ce mouvement par lequel les personnes exclues, notamment en raison de parcours migratoires, sont accompagnées vers leurs droits, vers le français qui leur permettra de les faire valoir, de manière qu'elles puissent elles aussi prendre part au débat de notre société, c'est ainsi que nous permettons à notre société de connaître leurs talents, leur voix particulière et de s'enrichir de leurs apports. C'est un investissement social dans un avenir auquel tous et toutes peuvent participer pleinement.

Le Centre Alpha Choisy ainsi que la Fédération des centres sociaux de Paris et l'association "Français Langue d'Accueil" réalisent ainsi un travail précieux autour de l'apprentissage de la langue et de la culture françaises pour permettre une meilleure intégration.

Le Collectif pour l'Avenir des Foyers, le C.O.P.A.F., agit plus particulièrement auprès des résidents des foyers de travailleurs migrants pour les accompagner dans l'accès à leurs droits dans une logique d'émancipation articulée sur des délégués.

L'association "Ayyem Zamen le Temps Jadis" agit, quant à elle, plus particulièrement en direction des seniors, les accompagne pour les démarches administratives diverses, dont la retraite, et leur propose des moments conviviaux pour lutter contre leur isolement.

La lutte contre les violences faites aux femmes est également concernée avec une subvention pour l'association "Soutenons Nous Toutes", qui soutient l'organisation de la marche annuelle #NousToutes, qui a eu lieu cette année le 20 novembre, et qui distribue des outils pédagogiques, dont le violentomètre, dans une centaine de lycées et d'établissements universitaires.

Enfin, l'association d'entraide "les Séropotes" agit quant à elle envers les personnes vivant avec le V.I.H. pour lutter contre leur isolement et contre les discriminations dont elles peuvent faire l'objet.

Certes, ces associations ont des objets qui peuvent sembler différents et elles rassemblent un ensemble de domaines d'action. Mais je voudrais souligner qu'elles ont en commun ce qui nous est le plus précieux : la solidarité, la lutte contre l'isolement et les violences. Ces missions sont souvent négligées, mais, sans elles, il n'y a pourtant pas de cohésion sociale possible.

Ce projet de délibération vise à accorder des financements parfois liés à des besoins nouveaux créés par la crise sanitaire et, dans certains cas, par le désengagement de l'Etat. Je suis heureuse que la Ville puisse ainsi répondre à ces besoins et pallier les manques de l'Etat pour que pas un fil de notre solidarité ne se casse.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, la Ville de Paris est pleinement engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre les discriminations, qu'elles soient basées sur les origines sociales ou ethniques, la couleur de peau, le sexe, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle ou le handicap. Elle agit ainsi directement ou avec le soutien porté aux associations travaillant sur ces problématiques.

Dans le cadre de ce projet de délibération, 7 associations mettant en œuvre des projets liés à l'intégration, à la lutte contre les discriminations et à la lutte pour les droits des femmes sont ainsi soutenues. Je souhaitais, nous souhaitions avec le groupe "Génération.s" en particulier relever l'appui apporté ici à #NousToutes, qui lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Cette association est née en juillet 2018 dans la prolongation des mouvements #MeToo. Dès sa première année d'existence, elle organisera le 25 novembre, avec des milliers de bénévoles, des marches dans toute la France dans le cadre de la Journée internationale des violences à l'égard des femmes. Depuis 2018, ces marches réunissent à Paris et partout en France plusieurs centaines de milliers de participantes et de participants de tous les âges. Mais le but de l'association est aussi d'informer les femmes et les hommes dès le plus jeune âge sur les violences sexistes et sexuelles que subissent les femmes, quels que soient leur âge et leur situation sociale ou familiale. #NousToutes forme et informe à comment repérer ces violences, les prévenir et sur les moyens d'agir pour les victimes et pour leurs proches.

#NousToutes lance régulièrement des enquêtes d'ampleur qui sont un véritable outil de prise de conscience pour aller plus loin sur la sensibilisation et la définition des actions. #NousToutes intervient également dans les lycées, les universités pour sensibiliser les jeunes filles et les garçons, notamment avec la distribution de violentomètres, outils pédagogiques innovants de sensibilisation contre les violences conjugales et que nous soutenons à la Mairie de Paris, et nous avons hier, notamment grâce à l'action de ma collègue Hélène BIDARD, les outils à notre disposition. Ces dépliants sont aussi distribués au grand public avec un "mémo" contenant des informations clés pour savoir comment repérer les violences sexuelles et comment réagir pour soutenir les victimes et les accompagner dans leurs démarches.

Après #MeToo, #MeTooThéâtre, #MeTooPolitique, nous découvrons malheureusement chaque jour de nouveaux témoignages, effarants, parfois insoutenables, comme ces dernières semaines encore sous le hashtag #MeTooBar ou #BalanceTonBar.

Nous le voyons, toutes les sphères sociales et tous les environnements sont touchés par les violences faites aux femmes. C'est pourquoi nous devons poursuivre et renforcer notre engagement auprès des victimes pour les écouter, les soutenir, les protéger et les accompagner, et auprès des associations pour le déploiement de leurs actions qui sont encore aujourd'hui totalement indispensables.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, chère Dominique KIELEMOËS et chère Mélody TONOLLI.

Merci pour vos belles interventions, chère Dominique et chère Mélody, elles me donnent l'occasion de revenir sur ce projet de délibération qui nous permet, vous l'avez dit toutes les deux, de soutenir plusieurs actions importantes. Vous le savez, nous sommes mobilisés avec Anne HIDALGO à faire de notre Capitale une ville refuge pleinement mobilisée dans la lutte contre toutes les formes de discriminations et pour l'intégration de toutes et de tous.

Ce texte nous permet tout d'abord de soutenir des initiatives de coordination des actrices du secteur de l'apprentissage du français, au travers du projet innovant et, disons-le, singulier, EIF-FEL, qui permet de répondre aux besoins des migrants adultes en matière de formation linguistique, évidemment maîtriser notre langue, qui est la condition d'une intégration réussie. En soutenant le Centre Alpha Choisy à hauteur de plus de 24.000 euros et l'association "Français Langue d'Accueil" à hauteur de 2.000 euros, vous pouvez contribuer à renforcer nos outils à destination de celles et de ceux qui se forment à notre langue pour s'intégrer, comme l'a d'ailleurs rappelé Dominique.

Plusieurs autres propositions de subventions permettront, elles aussi, de concrétiser notre volonté de faire de notre collectivité une terre d'accueil où les plus fragiles ne sont pas laissés pour compte.

Je pense ici à une association comme "Ayyem Zamen" qu'évoquaient précédemment Lamia EL AARAJE et Maya AKKARI, qui se mobilise auprès des publics seniors en situation de précarité économique ou de fragilité sociale, notamment celles ayant vécu une migration, et que je vous propose d'aider, en complément de ce que proposait Véronique tout à l'heure, à hauteur de 10.000 euros. Je salue d'ailleurs Véronique LEVIEUX et Anne-Claire BOUX qui soutiennent aussi particulièrement ces associations. Comme vous, je regrette évidemment le désengagement de l'Etat. Il nous faudra d'ailleurs rencontrer prochainement, et nous pourrons peut-être le faire tous les trois, cette association pour voir comment on peut l'aider, même si, évidemment, notre Ville n'a pas vocation à combler les désengagements de plus en plus fréquents de l'Etat.

Je pense aussi à la Fédération des centres sociaux de Paris, que l'on ne présente plus et que je vous propose de soutenir à hauteur de 10.000 euros pour l'important travail mené en matière d'insertion et d'intégration des personnes migrantes en les accompagnants, comme vous le savez, jusqu'au diplôme de français langue étrangère, comme le D.E.L.F. et le D.I.L.F.

Je pense aussi au C.O.P.A.F. que nous souhaitons soutenir à hauteur de 4.000 euros pour son action au service des résidents des foyers de travailleurs migrants et des résidences sociales.

Pour poursuivre et mener cette politique volontaire en matière d'inclusion et de lutte contre les discriminations, nous profitons de ce Conseil pour apporter notre soutien à quelques projets qui nous paraissent particulièrement pertinents.

D'abord, un soutien de 4.000 euros à l'association "les Séropotes", Dominique le rappelait aussi. Cette dernière, pour ceux qui ne la connaîtraient pas, fait un très gros travail, qu'avec Anne SOUYRIS nous avons pu constater depuis longtemps et qui contribue grandement à l'amélioration du bien-être, de l'estime de soi et de la santé mentale des personnes LGBTQI+, séropositives, ainsi que de leurs proches. Je vous rappelle qu'on est quand même dans une situation où il n'y a jamais eu autant de personnes qui vivent avec le V.I.H. même si, malheureusement, hormis ici avec notamment "Vers Paris sans sida", on en parle de moins en moins et que les crédits ne sont plus à la hauteur du défi - les crédits internationaux. Et les "Séropotes" souhaitent informer pour faire reculer les discriminations dont sont encore trop souvent victimes les personnes porteuses du virus et pour permettre une meilleure prise en charge de leurs besoins.

Enfin, et je salue ma collègue Hélène BIDARD qui rapporte cette proposition de subvention sur le fond, nous avons le plaisir de solliciter votre soutien pour l'association "Nous Toutes". Que ce soient Dominique ou Mélody, vous avez eu l'occasion d'y revenir et de dire l'intérêt de cette association qui dénonce et fait, bien sûr, reculer les violences sexistes et sexuelles dont sont malheureusement encore trop victimes les femmes.

Voilà, mes chers collègues, je ne serai pas plus long. Vous l'aurez compris, ce sont des projets qui sont importants, utiles et que je vous demande de soutenir, je l'espère, le plus largement possible pour donner corps à notre volonté de faire de Paris une ville exemplaire en matière d'inclusion, d'intégration et de lutte contre toutes les discriminations.

Je vous remercie.

(M. Nicolas NORDMAN, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur ROMERO-MICHEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 86.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DDCT 86).

2021 DASES 101 - Subvention (20.000 euros) et convention annuelle avec l'association "Acceptess-T" (18e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 101 : subvention et convention annuelle avec l'association "Acceptess-T".

La parole est à Mme GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Oui, bonjour. Bonjour, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le 10 octobre dernier, une marche s'élançait de la porte Dauphine en mémoire de deux jeunes femmes, Ivanna et Sasha, décédées des suites de la transphobie, Ivanna, personne en situation de prostitution, assassinée à 31 ans dans son appartement et Sasha, suicidée à 22 ans, car profondément fragilisée par les insultes et le harcèlement dont elle faisait l'objet. Cette marche était organisée par l'association "Acceptess-T" et rappelait la litanie des noms de femmes "trans" tuées ces dernières années, notamment à Paris. Au sein du cortège, de nombreux parents étaient présents pour soutenir leurs enfants ou rappeler leur mémoire. Ils m'ont dit toute la difficulté à trouver des associations d'autosupport, à trouver des personnes pour les aider à renseigner et protéger les droits de leurs enfants. Ils m'ont dit toute la solitude qui était la leur et celle de leurs enfants face aux discriminations et aux violences.

"Acceptess-T", elle, était là pour eux et, depuis 2010, l'association œuvre inlassablement pour l'accès aux droits des personnes "trans" et contre les discriminations et l'exclusion auxquelles celles-ci sont encore trop souvent confrontées.

L'association accueille et suit un vaste public de plusieurs milliers de personnes de tous âges et de toutes origines par le biais des différentes actions proposées. Ces actions déclinent l'accès aux droits sociaux et à la santé de manière globale et prennent en compte des situations complexes qui peuvent associer transidentité, migrations, prostitution, exclusion, V.I.H. et handicap.

En réponse à la crise sanitaire, l'association est également très réactive et a proposé rapidement des solutions d'hébergement d'urgence et de distribution alimentaire à des personnes en extrême précarité. L'association ne se contente pas d'accompagner et de soutenir les personnes "trans" dans toute leur diversité, elle est également très active pour ce qui est de briser les stéréotypes et d'accompagner les professionnels les plus divers vers un accueil respectueux de tous et de toutes.

Indépendamment de toutes les questions théoriques, des désaccords possibles des uns et des autres avec certaines positions de l'association, il me semble essentiel que nous puissions nous retrouver pour soutenir son action concrète auprès des publics les plus précaires et isolés, car "Acceptess-T" est d'autant plus précieuse que peu d'associations portent la parole de ce public-là. Ce type de pragmatisme qui met au second plan les débats politiques pour se concentrer sur une démarche proprement universelle, qui aille vers tous les publics et les accompagne vers les aides sociales et les soins, c'est bien cela qui caractérise une démarche de santé publique, cohérente et résolue. Je salue le soutien apporté d'ailleurs depuis 2007 par la Ville de Paris à cette association dans cette optique.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, la transphobie tue. Selon le Trans Murder Monitoring, entre le 1er octobre 2019 et le 30 septembre 2020, 350 personnes "trans" ont été tuées en raison de leur transidentité. 98 % d'entre elles étaient des femmes "trans" et 50 % en Europe étaient migrantes.

Par notre soutien à ce projet de délibération, nous avons l'occasion de démontrer que Paris est une ville refuge et une ville solidaire pour tous et toutes, quelle que soit leur identité de genre. Nous pouvons aussi soutenir l'une des expressions associatives les plus solides et durables de la défense des droits des personnes "trans". Pour ma part, j'affirme ma sororité avec les personnes "trans" et les bénévoles d'"Acceptess-Trans" et, en tant qu'élue, ma détermination à œuvrer pour l'inclusion de toutes et de tous.

Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci. Merci, Monsieur le Maire, et merci aussi pour cette très belle intervention concernant les personnes "trans", chère Geneviève GARRIGOS.

J'ai envie de citer Judith BUTLER, dans "Trouble dans le genre", sur cette question : "Il n'y a pas d'identité vraie ou fausse. Le genre est une parodie en soi, une imitation sans original. L'idée d'un genre fixe est une croyance sociale largement répandue. Mais les normes du genre sont impossibles à intérioriser parfaitement, nous pratiquons

toutes et tous une sorte de performance de genre, une sorte de composition théâtrale de ce que nous croyons être une femme, un homme. Or, nous ne naissons pas femme ni homme, nous le devenons et cela coûte d'être une femme selon les normes sociales encore aujourd'hui véhiculées. Le genre que nous performons est éminemment socialement construit et nos performances sont toujours imparfaites, subjectives et, in fine, épuisantes."

A cette très belle phrase, je rajouterai que c'est d'autant plus difficile quand on est une personne "trans", migrante ou encore travailleuse du sexe.

Pour cette raison, tout ce travail fait par "Acceptess-T" depuis des années est extrêmement précieux. Oui, il y a encore beaucoup d'agressions, beaucoup de discriminations envers les "trans", encore plus que pour les femmes, et je vous remercie de voter cette subvention.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 101.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 101).

2021 DASES 103 - Subvention (40.000 euros) et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes (CRIPS IdF) (93500 Pantin).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 103 : subvention de 40.000 euros et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes.

Je donne la parole à Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération porte sur le C.R.I.P.S., le Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes, qui agit depuis plus de 30 ans et fut d'ailleurs longtemps présidé par notre collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Parmi les nombreuses actions menées par le C.R.I.P.S., il y a les interventions dans les établissements scolaires, collèges, lycées auprès des apprentis, auprès des étudiants. Ainsi, en 2019, ce sont près de 75.000 jeunes Franciliens qui ont pu bénéficier d'un temps de formation et de prévention sur ces questions de santé et de santé sexuelle. On le sait, toutes les associations alertent sur la hausse des risques, des prises de risque par les jeunes, liées notamment à l'épidémie de Covid et à la baisse de ces interventions en milieu scolaire et à la baisse des actions de prévention auprès des jeunes.

Le C.R.I.P.S. n'a pas pu réaliser en 2020 et en 2021 autant d'interventions que les années précédentes et sa subvention a été diminuée, en conséquence, de 20.000 euros.

Nous attirons l'attention de notre Assemblée et portons la volonté que, pour 2022, la participation de la Ville de Paris puisse retrouver son niveau antérieur à la crise sanitaire et donc retrouver une subvention de 60.000 euros pour pouvoir continuer et même augmenter les interventions en milieu scolaire et auprès des jeunes.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Camille NAGET, de cette intervention.

C'est vrai que le C.R.I.P.S. est une association très ancienne et très importante dans le paysage de la lutte contre le sida, importante parce qu'elle a commencé extrêmement tôt, dans la lutte contre le sida, à faire vraiment de la prévention, de l'information auprès des jeunes, de manière extrêmement intelligente et fine et en travaillant beaucoup aussi sur les questions, justement, de discriminations concernant la sexualité, concernant le genre et concernant toutes les questions d'exclusion et de tabou concernant la sexualité. Ce travail en finesse a été très utile à une époque où il n'y avait pas de traitement du V.I.H., mais il l'est toujours, car les questions de sexualité, eh bien oui, vous avez raison, elles ne sont pas encore assez bien traitées, notamment dans les collèges et les lycées, notamment pour les jeunes.

Oui, je demande évidemment qu'on vote cette subvention et je soutiendrai autant que possible le maintien, sinon, effectivement, s'il y a des possibilités, l'augmentation en fonction des sujets. En tout cas, sachez que je soutiens complètement leur action.

Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 103.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 103).

2021 DASES 110 - Subvention (330.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association "Centre régional de coordination des dépistages des cancers d'Ile-de-France" (CRCDC-IDF) pour le dépistage organisé des cancers.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 110 et l'amendement technique n° 135.

Madame SOUYRIS, vous voulez le présenter ? Madame SOUYRIS ? Sur l'amendement technique n° 135.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Ecoutez, je vous demande de le voter...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Il est donc juste technique.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - ... je n'ai rien à dire de spécial.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 135.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 135 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 110 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DASES 110).

2021 DASES 179 - Subvention (25 000 euros) et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Tibériade (9e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 179 et l'amendement technique n° 136.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 136.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 136 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 179 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DASES 179).

2021 DASES 191 - Subvention (235.000 euros) et avenant à la convention avec l'association "Aides" (93).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 191 : subvention de 235.000 euros et avenant à la convention avec l'association "Aides".

La parole est à Mme GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le V.I.H. n'empêche pas de vivre. Les préjugés, oui. C'est avec ce rappel qu'à l'occasion du 1er décembre, l'association "Aides", plus importante association de lutte contre le sida en France, créée en 1984, a souhaité mesurer l'ampleur des méconnaissances et préjugés de la société française vis-à-vis du sida et des personnes vivant avec le V.I.H. Et les résultats ont de quoi nous alarmer. 84 % des Françaises et des Français pensent pouvoir contracter le V.I.H. en ayant une relation sexuelle non protégée avec une personne porteuse du V.I.H. sous traitement. Un quart d'entre eux seraient gênés à l'idée de travailler avec une personne qui vit avec le V.I.H. et 81 % pensent qu'une personne enceinte vivant avec le V.I.H. risque de le transmettre à son futur enfant.

Cette méconnaissance des progrès de la science, cette indifférence à la vie des personnes vivant avec le V.I.H. a des conséquences réelles, même au niveau des professionnels de la santé, puisque 33,6 % des dentistes et 6 % des gynécologues refusent des soins aux personnes séropositives au V.I.H. Le cumul de l'exclusion et de la peur pèse lourdement sur la vie et les perspectives des personnes vivant avec le V.I.H., qui sont 79 %, passé l'âge de 50 ans, à connaître des problèmes financiers.

En 2021, la pandémie de Covid-19 ne doit pas nous faire oublier que celle du sida est elle aussi toujours là et qu'elle peut reprendre si nous baissons la garde. Elle reste une réalité préoccupante, notamment parmi les publics H.S.H., les populations afro-caribéennes, les consommateurs de drogue, les personnes détenues, qui sont les publics auprès desquels "Aides" a développé le plus d'actions, ainsi que chez les travailleurs et travailleuses du sexe, public prioritaire que l'association souhaite toucher davantage.

En plus de faire perdre de vue le V.I.H./sida et les hépatites, la crise sanitaire a également apporté son lot de difficultés concrètes pour les actions de prévention. Comment faire de l'"aller vers" quand les lieux de socialisation sont fermés ? Comment rendre disponibles les outils de dépistage et de prévention sans la possibilité d'aller à la rencontre des gens ? "Aides" a développé, en réponse, l'utilisation des outils 2.0 pour faire connaître tous les outils, du préservatif à la PrEP en passant par le T.H.P, le traitement comme prévention, qui permet d'endiguer la transmission et d'améliorer le quotidien des personnes vivant avec le V.I.H. Et dans l'optique de la sortie de confinement, "Aides" a mis en place, dans le cadre de "Vers Paris sans sida" et avec des médecins spécialisés volontaires, le dispositif "Teste-toi avant le sexe".

L'aide qu'il nous est proposé d'accorder à l'association représente moins du quart de son budget pour les 4 actions à subventionner. Renforcer la construction collective, évaluer et repenser quand c'est nécessaire les modes d'action, proposer des actions de dépistage et une offre de santé sexuelle au plus près des besoins, tout cela correspond au combat crucial que nous devons renforcer dans le but ambitieux de remplir l'objectif fixé par l'ONUSIDA des 3 fois 95 %.

Je vous remercie de voter à l'unanimité, je l'espère, ce projet de délibération.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Sans surprise, je vais aller dans le sens des propos de ma collègue Geneviève GARRIGOS, dont je partage pleinement les combats.

En 2020, 6.200 personnes ont découvert leur séropositivité V.I.H. en France. Chaque année, en Ile-de-France, ce sont 2.500 nouvelles découvertes de séropositivité pour le V.I.H. qui sont diagnostiquées, et 24.000 personnes ignorent encore qu'elles sont séropositives, dont plus de 40 % résident en Ile-de-France. Ces chiffres, mes chers collègues, nous rappellent, s'il est utile de le rappeler, l'urgente nécessité à se faire dépister.

Et ce message, nous n'aurons de cesse de le marteler d'année en année. L'année dernière, j'étais justement intervenue dans ce même hémicycle sur l'impact de la pandémie et notamment du confinement sur l'épidémie de V.I.H., car nous avons constaté non seulement une baisse très inquiétante du nombre de tests de dépistage mais aussi un recul de la PrEP. En effet, au moment où nous nous battons contre une pandémie mondiale, nous ne devons pas oublier, mes chers collègues, le combat contre cette autre épidémie qui sévit depuis 40 ans maintenant. Et je salue à cet égard le projet innovant "Teste-toi avant le sexe" qui a été mis en place dès la mi-mai 2020, associant les équipes d'"Aides", de "Vers Paris sans sida" et des médecins spécialisés volontaires, pour favoriser un dépistage massif du V.I.H. et des I.S.T. en sortie de confinement.

Nous saluons donc, bien sûr, l'attribution de cette subvention à "Aides" qui joue, on le sait, un rôle majeur et essentiel dans la lutte contre le V.I.H. à Paris, qui a une implantation partout sur notre territoire, au plus près des populations particulièrement exposées, pour ouvrir la parole autour du V.I.H., de la prévention, de la réduction des risques et du statut sérologique.

Depuis juin 2021, les médecins généralistes sont désormais autorisés à initier la PrEP, mais nous avons un enjeu majeur d'élargissement de l'offre et nous devons continuer nos efforts pour promouvoir et faciliter son accès auprès des publics prioritaires qui sont les plus éloignés de cet outil, en particulier le public migrant. Près du tiers des

H.S.H. non séropositifs sont en effet potentiellement éligibles à la PrEP. Or, parmi eux, seul 1 sur 5 utilise actuellement la PrEP et je ne parle même pas des freins d'accès à la population migrante.

Nous le savons, la crise sanitaire n'a fait qu'exacerber et renforcer les inégalités, touchant de plein fouet les populations les plus fragiles et rendant l'accès aux soins encore plus difficile pour les publics précaires, et ce sont les personnes nées à l'étranger, contaminées sur le territoire français, les LGBTQI+, les victimes de la traite, les prostituées, les travailleurs et les travailleuses du sexe et les personnes transgenres qui sont les populations les plus exposées, et particulièrement dans le contexte Covid. Nous devons donc relancer prioritairement l'offre de dépistage et l'offre en santé sexuelle sur les actions hors les murs pour ces publics.

Je salue donc à ce titre les actions de prévention et de soutien menées par "Aides" en partenariat avec notre Ville, notamment auprès des populations migrantes et, comme l'a souligné ma collègue Geneviève GARRIGOS, auprès des populations originaires d'Afrique subsaharienne et des Caraïbes qui font partie, on le sait, des populations les plus touchées.

Alors, mes chers collègues, comment évoquer ce sujet sans vous faire part de ma colère ? Lutter contre le sida, c'est ouvrir les mêmes droits à toutes et tous, et ce, sans discrimination. Paris s'est battue pour que chacune et chacun puisse avoir accès aux tests gratuits, sans rendez-vous, sans ordonnance, dans tous les laboratoires d'analyses médicales de notre ville. Paris a été pionnière et un précurseur en la matière, et je me réjouis d'ailleurs que cette expérimentation locale qui est menée à la fois à Paris et dans les Alpes-Maritimes soit désormais généralisée dans toute la France dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2022.

Cette extension, en effet, est une véritable révolution dans le dépistage, qui va nous permettre une meilleure prise en charge, plus rapide des personnes touchées en contribuant notamment à casser la chaîne de transmission du virus. Néanmoins, ce Gouvernement a décidé tout bonnement d'exclure du dispositif les personnes sans couverture sociale. C'est purement et simplement une aberration et une honte ! Alors oui, mes chers collègues, en 2021, la discrimination tue toujours. A Paris, chère Anne SOUYRIS, vous avez tenu à ce que les personnes sans droits aient accès à ce test et je tiens ici à saluer votre ténacité et votre courage.

Nous, écologistes, appelons donc à une généralisation de l'expérimentation V.I.H.-TEST dans tous les laboratoires de la Ville, y compris pour les personnes étrangères.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre aux deux oratrices, Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de ce projet de délibération concernant la subvention pour "Aides", je dirai un petit mot sur cette association. D'abord, elle est la première association qui s'est vraiment montée de manière à défendre la santé communautaire, et cette santé communautaire, qui permet encore aujourd'hui de penser qu'on va pouvoir en finir avec cette épidémie de V.I.H., a été essentielle aussi en termes de soutien et de révolution culturelle sur la question de la santé en France, de manière plus universelle, par exemple en permettant à tous de devenir pleinement acteurs du soin.

Je dirai un autre petit mot concernant "Aides". Ce sont eux qui, pour beaucoup, ont travaillé sur la question de la PrEP et de l'accès à la PrEP auprès des publics prioritaires et qui font un travail de fourmi auprès des travailleurs et des travailleuses du sexe pour que ceux-ci ne se retrouvent pas totalement en dehors du soin et, surtout, dans des situations de discrimination parfois mortelles.

Je répondrai à ma collègue Chloé SAGASPE concernant A.L.S.O. C'est vrai que nous avons mis en place à Paris, pour une grande première en France avec Nice, le fait de donner un accès à chaque Parisien et chaque Parisienne aux laboratoires de proximité pour pouvoir faire un test gratuitement, quels que soient son statut et sa couverture sociale. Cela a été un vrai succès, même en période de Covid, ce qui a amené, dans le P.L.F.S.S. qui vient d'être voté, le fait de pérenniser ce dispositif dans la France entière, excepté, comme l'a dit ma collègue très justement, pour les personnes étrangères, avec toute l'aberration à la fois humaine et sanitaire que cela implique, puisqu'on sait qu'une partie d'entre elles sont des personnes issues d'Afrique subsaharienne particulièrement touchées par cette question. C'est effectivement complètement absurde.

A.L.S.O., dans notre expérience parisienne, c'était 6 % des personnes qui étaient sans droits, et ces 6 %, au niveau français, cela veut dire qu'on va les laisser pour compte, les laisser tomber. Ce n'est pas possible. J'ai envoyé une lettre à M. VÉRAN sur ce sujet pour lui demander de revoir cette position, car c'est au niveau du Ministère que la proposition avait été enlevée, que cette correction avait été enlevée. J'espère donc que nous aurons une réponse positive ou, en tout cas, que par nos parlementaires à venir, nous puissions avoir un amendement à cette situation qui est insupportable.

Merci beaucoup, en tout cas, pour vos interventions, et, évidemment, je vous enjoins de voter cette subvention à "Aides".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 191.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 191).

2021 DASES 192 - Subvention (250.000 euros) et convention avec l'association "Vers Paris sans sida" (19e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 192 : subvention de 250.000 euros et convention avec l'association "Vers Paris sans sida".

Je donne la parole à Mme GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération concerne encore une fois une association de lutte contre le sida, et même s'il est impossible de toutes les saluer, je voudrais brièvement marquer ce projet de délibération, car "Vers Paris sans sida" joue un rôle particulièrement stratégique et pertinent dans la coordination des efforts de tous les services et de toutes les associations travaillant pour faire face à l'épidémie à Paris.

Comme je le disais à l'instant, l'épidémie de sida n'a pas disparu à la faveur de celle du Covid-19, mais elle reste peu perçue par le grand public, notamment parce qu'elle est concentrée sur certains publics prioritaires. A Paris, 52 % des cas concernent des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes - H.S.H. - et 38 % des migrantes et migrants. Ces deux populations concentrent donc 90 % des situations, ce qui explique leur caractère prioritaire s'agissant de la prévention et du dépistage.

Nous en sommes désormais à la phase 6 de la stratégie "Vers Paris sans sida", qui doit nous permettre de réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre de l'ONUSIDA, les 3 fois 95 % : 95 % des séropositivités détectées, 95 % de personnes dépistées mises sous traitement et 95 % de ces dernières doivent avoir une charge virale indétectable.

Force est de constater que malgré les formidables progrès permis par l'approche partenariale, la crise sanitaire a entraîné un retard considérable dans la prévention combinée. Ce sera donc le premier des objectifs, dans cette phase 6, un objectif urgent et essentiel. Dans le sillage de l'ouverture de la primo-prescription de la PrEP par les généralistes, le deuxième objectif consiste à accélérer et étendre la promotion de la PrEP, traitement pré-exposition encore trop méconnu. Enfin, la valorisation des actions et projets menés par la V.P.S.S. devrait permettre de généraliser les bonnes pratiques et leur adaptation en France et à l'étranger.

Cette approche méthodique, déterminée, ambitieuse représente une montée en puissance considérable pour la lutte contre le sida à Paris depuis la mise en place de l'association, et je salue ici notamment l'engagement de Rémi FÉRAUD, membre du Conseil d'administration depuis 2014.

Je voudrais ici également remercier tous les acteurs publics et associatifs mobilisés dans le 20e pour, justement, prévenir et lutter contre cette épidémie de V.I.H. Tout d'abord, le centre médico-social de Belleville, qui prend en charge les étrangers, quel que soit leur statut, et répond ainsi à une exigence de santé publique absolument essentielle. Je voudrais également remercier toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés à l'occasion du 1er décembre, que ce soit pour former les personnels d'accueil des centres d'urgence ou pour faire un centre de dépistage sur le parvis de la mairie du 20e. Avec elles et avec eux, nous allons continuer des actions tout au long de l'année, parce que le sida, nous devons le combattre ensemble.

Et parce que l'objectif de sortir de l'épidémie d'ici 2030 à Paris reste possible, parce que le travail partenarial orchestré par l'association est essentiel, je nous invite à apporter notre soutien à l'association "Vers Paris sans sida" et donc à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Mes chers collègues, chère Geneviève GARRIGOS, effectivement, la question d'éradiquer cette épidémie est une question à laquelle nous souhaitons répondre avec "Vers Paris sans sida" depuis quelques années, à l'aune des expériences qui ont été menées, en particulier à Londres mais aussi aux Etats-Unis, et qui fonctionnent et permettent pour l'instant, vraiment, d'être déjà dans une diminution drastique de cette épidémie.

Vous le savez, Geneviève GARRIGOS vient de vous le dire, pour cela, il faut que 95 % des personnes vivant avec le V.I.H. connaissent leur statut sérologique, que 95 % des personnes infectées par le V.I.H. et dépistées reçoivent un traitement antirétroviral, durable, et que 95 % des personnes recevant ce traitement antirétroviral aient une charge virale durablement supprimée. Pour que cette condition soit présente, devienne réalité, il faut que toutes les associations soient coordonnées. C'est la question de "Vers Paris sans sida" et nous avons constaté à quel point cette action était importante depuis quelques années, puisque nous avons vu une courbe des contaminations descendre, ce qui est évidemment extrêmement important. Mais nous avons encore beaucoup de travail sur ce sujet et c'est pourquoi je vous enjoins tout à fait à voter ce projet de délibération.

Mais je voudrais finir par une citation de l'anthropologue de la santé Sandrine Musso, qui malheureusement nous a quittés cette année et qui rappelait, dans un article, "De l'angoisse à la lutte, une histoire du sida", dans le journal du C.N.R.S., que "dès les premières années - de la pandémie -, beaucoup de malades revendiquent une expertise basée sur leur expérience, fondent des clubs thérapeutiques et demandent à être associés aux décisions politiques prises à leur sujet".

Ainsi, la grande révolution de la lutte contre le sida, c'est que le patient est devenu un sujet, le patient est devenu un combattant ou une combattante, et c'est pour cela, d'ailleurs, que nous avons créé une place et une plaque pour honorer cette lutte qui doit continuer.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 192.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 192).

2021 DASES 212 - Subventions (300.000 euros) et conventions de fonctionnement et d'investissement avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (4e) au profit du SAMU-SMUR de Paris.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 212 : subventions de 300.000 euros et conventions de fonctionnement et d'investissement avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris au profit du Samu-Smur de Paris.

Je donne la parole à M. Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous soutenons bien sûr ce projet de délibération visant à investir dans du matériel neuf au profit du Samu de Paris. Comme d'autres élus de Paris ici présents, je siège au Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires, le C.O.D.A.M.U.P.S. Ce comité est riche en enseignements, tant il permet d'écouter les responsables de l'A.R.S., du Samu de Paris, de S.O.S. Médecins et les pharmaciens.

A ce titre, j'aimerais attirer votre attention sur deux points de vigilance.

Le premier point, c'est l'importance de l'augmentation du nombre d'appels décrochés par le Samu - à ce jour, entre 50 et 62 % -, due à une technologie ancienne et des limites de filtrage. Nous attendons donc un grand plan d'amélioration technique et technologique avec l'A.R.S., la Ville, l'A.P.-H.P., par exemple pour un meilleur accueil téléphonique, une rapidité de décrochage, une utilisation de nouvelles technologies, une amélioration du taux de décrochage, la synergie et une meilleure coordination avec les sapeurs-pompiers de Paris, la protection civile, notamment lors des appels au médecin régulateur.

Le deuxième point tout aussi important, c'est attirer votre attention sur l'alerte du Docteur SMADJA, en C.O.D.A.M.U.P.S., président de S.O.S. Médecins Grand Paris, concernant les conditions de circulation et de stationnement dans Paris pour les médecins et les médecins urgentistes. Je le cite : "Ils sont dissuadés dans le recrutement de ces jeunes confrères, et cela accélère le départ des plus anciens." Enfin, je le cite toujours : "Cela nuit gravement à la qualité de l'organisation et de la réponse aux soins urgents à domicile." La rapidité d'intervention dans les soins est capitale lorsque l'on sait qu'en cas d'arrêt cardiaque ou d'A.V.C., chaque minute compte.

J'espère, comme vous, dans une démarche de bon sens et de bien commun, que les médecins urgentistes seront entendus.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, l'A.P.-H.P. sollicite une aide financière de la Ville pour soutenir le fonctionnement général du Samu-Smur et pour acquérir de nouveaux équipements. C'est donc l'objet de ce projet de délibération qui y répond en accordant 300.000 euros.

D'abord, bien sûr, il faut saluer le travail gigantesque et essentiel de l'ensemble des équipes du Samu-Smur, qui a été particulièrement essentiel pendant la crise Covid et qui peut être aussi déterminant, par exemple en cas de canicule ou en cas d'événements tragiques, comme ils ont pu survenir dans le passé dans la Capitale.

Il faut bien prendre conscience que leur travail est global. Du simple conseil médical à l'ambulance de réanimation ou à la gestion d'une catastrophe, ils ont pour rôle d'assurer de la disponibilité et des moyens d'hospitalisation publique ou privée, évidemment en respectant le libre choix des patients. Ils sont donc là pour réorienter, ils organisent aussi le transport en milieu hospitalier avec le moyen le plus adapté, avec les difficultés de transport dans Paris qui ont été signalées par l'intervention précédente. Ils sont là pour organiser l'accueil par les équipes soignantes, pour participer à l'élaboration et au déroulement des principaux plans de secours, pour participer à la formation aux urgences des professionnels de santé. Ce sont donc des tâches extrêmement globales.

Le central téléphonique du Samu de Paris a relevé 849.440 appels présentés, soit près de 2.327 appels par jour, ce qui est considérable. On sait, par ailleurs, qu'il y a une augmentation de ces appels, notamment du fait de la saturation des urgences d'un côté et des difficultés d'accéder à des rendez-vous de médecine de ville de l'autre, et qu'il y a un tout dans la prise en compte de ces problématiques d'urgence.

Il est évidemment nécessaire que l'A.P.-H.P. puisse renouveler les équipements ayant atteint un seuil de vétusté, et le projet de délibération que nous votons va permettre le rachat d'1 incubateur de transports, de 3 scopes, de 2 planches à masser, de 12 pousse-seringues, de 2 ventilateurs de transport, de 4 échographes, de 5 fauteuils et de 10 casques.

Mais moi, je voudrais quand même dire une chose. Pendant qu'on nous sollicite et que la Ville de Paris répond - je suis favorable et on votera ce projet de délibération -, à l'Assemblée nationale, année après année, sous le Gouvernement MACRON, les moyens alloués à l'hôpital public ne cessent d'être réduits. La casse de l'hôpital public se poursuit et c'est donc maintenant aux collectivités de venir abonder 300.000 euros pour du matériel essentiel, incontournable. Il va bien falloir, à un moment donné, que cesse cette politique de casse de l'hôpital public avec ses conséquences catastrophiques pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens et pour l'ensemble des Françaises et des Français.

Il y a donc vraiment de quoi enrager quand on voit, d'un côté, les lois successives de financement de la Sécurité sociale, financement qui diminue, et, de l'autre, l'étranglement des collectivités par les politiques de baisse de dotations de l'Etat et d'austérité, avec, au milieu, ces enjeux de santé dont nous délibérons aujourd'hui et qui ne sont pas suffisamment pris en compte par l'ensemble des pouvoirs publics, avec toujours ce même goulet d'étranglement des politiques aberrantes d'austérité, alors que la santé devrait être une priorité absolue, et absolument pas une marchandise superficielle. Une politique de santé publique est nécessaire.

Je voudrais par ailleurs profiter de ce projet de délibération pour donner mon "coup de gueule" du jour à nouveau sur l'A.P.-H.P., puisqu'il n'y a pas d'autres projets de délibération qui me permettent de le faire, même si j'ai tout à fait conscience que ce n'est pas le sujet.

Lors d'un précédent Conseil de Paris, vous avez bien voulu, à l'unanimité de cette Assemblée, voter un vœu pour demander la suspension de l'ensemble des responsabilités et fonctions du professeur DARAÏ, professeur à l'hôpital Tenon, poursuivi par plus de huit plaintes dont une pour viol sur mineur, et qui fait l'objet de plusieurs centaines de témoignages, de plaintes sur les réseaux sociaux. Vous savez que l'A.P.-H.P. a fait une enquête et qu'elle a osé clamer fièrement, à la fin de cette enquête, que le professeur était définitivement démis de ses fonctions de chef de service. Sachez qu'il exerce toujours et qu'il n'est en aucun cas suspendu ! Il a donc toujours ses rendez-vous avec des patientes et il peut donc toujours mener ses examens gynécologiques malgré toutes les plaintes, malgré tous les témoignages.

Et ce qui me scandalise, c'est que, quand on lit le rapport interne de l'A.P.-H.P., les paroles des femmes et les paroles des internes qui s'expriment sont extrêmement fortes, mais à aucun moment l'A.P.-H.P. n'assume de reconnaître qu'il s'agit de viols.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Un viol, c'est quand il y a une pénétration sans consentement. Je fais confiance à Anne SOUYRIS, au Conseil de surveillance, pour continuer à réaffirmer, comme elle l'a fait précédemment, l'exigence de la Ville que le professeur DARAÏ soit suspendu, et cela implique à la fois la direction de l'A.P.-H.P. et le Ministre de la Santé Olivier VÉRAN. Les violences gynécologiques et obstétricales doivent enfin être reconnues dans notre société.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je vous ai laissé, compte tenu du sujet, un peu déborder et je laisse Anne SOUYRIS vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Concernant le premier sujet qui est celui de la subvention et de la convention avec l'Assistance publique concernant le Samu-Smur de Paris de 300.000 euros, ce n'est pas nouveau, du point de vue de l'investissement, que nous l'aidons. C'est vrai que c'est quelque chose qui devrait être financé par l'Etat. Néanmoins, nous le faisons parce que nous estimons que c'est absolument nécessaire et nous continuerons à le faire. Mais, j'allais dire, il y a urgence aux urgences. Je le répète encore une fois et nous l'avons souvent dit aussi au Conseil de surveillance avec Anne HIDALGO, nous l'avons dit également dans cet hémicycle, il y a une impossibilité à continuer comme cela à l'hôpital, car il y a, même encore aujourd'hui, à l'A.P.-H.P. 13 % des lits qui sont fermés, faute de personnel et c'est évidemment encore plus problématique aux urgences.

Deuxième sujet sur lequel je voulais répondre, c'est la question du professeur DARAÏ, et vous avez raison de le souligner. La commission d'enquête qui a été menée par l'A.P.-H.P. et l'Université de la Sorbonne a quand même émis des conclusions très sévères établissant qu'il y avait une violence systémique de la part du professeur DARAÏ et qu'il y avait aussi quelque chose à regarder dans les pratiques globales, non seulement à l'Assistance Publique mais aussi dans les pratiques globales en ville. C'est pour cela que l'idée d'une charte et d'un groupe de travail pour faire en sorte que cette charte existe et qu'on puisse avoir d'autres types de pratiques a été adoptée.

Néanmoins, il reste que le professeur DARAÏ n'est toujours pas suspendu, comme vous l'avez dit, de ses fonctions, et j'ai rappelé au dernier Conseil de surveillance que c'était une demande du Conseil de Paris et que c'était une demande de notre part. Pour autant, il m'a été répondu que cette question n'appartenait pas à l'A.P.-H.P. mais à M. VÉRAN. Je m'apprête donc à écrire à M. VÉRAN en ce sens.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame SOUYRIS.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 212.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 212).

2021 DASES 225 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Pôle de Santé des Envierges".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 225 : subvention de 4.000 euros à l'association "Pôle de santé des Envierges".

Je donne la parole à M. Hamidou SAMAKÉ, en Webex.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération qui nous est présenté permettra d'attribuer à l'association "Pôle de santé des Envierges", dans le 20e arrondissement, une contribution financière de 4.000 euros au titre de l'année 2021. Je me réjouis de cette dotation de la Ville allouée à l'association.

Créée en 2010 par les professionnels de santé, l'association "Pôle de santé des Envierges" a pour but de favoriser l'accès aux soins de qualité pour toutes et tous et de réduire les inégalités sociales de santé dans les quartiers "politique de la ville" comme Belleville, contribuant ainsi au renforcement de l'offre de soins de proximité dans un arrondissement où la densité médicale est faible.

En 2019, les professionnels de santé du territoire se sont engagés dans la création et l'animation de la Communauté professionnelle territoriale de santé, C.P.T.S. Paris 20, dont la mission première est la coordination des soins dans le 20e arrondissement pour les 200.000 habitants du territoire. Le projet de santé de la C.P.T.S. a été élaboré par des soignants du 20e parmi lesquels des médecins, des infirmiers et des membres du Pôle de santé des Envierges qui est adhérent de la C.P.T.S. Paris 20.

L'association intervient auprès du public dans le cadre de ses actions de promotion, de prévention et d'éducation thérapeutique du patient. Elle contribue à la formation des étudiants, qu'ils soient externes, internes ou paramédicaux, formation au travail en pluriprofessionnalité et au regroupement en maisons de santé et pôles de santé. Globalement, l'association touche une population de 2.000 habitants dans le quartier Belleville et la partie sud du 19e arrondissement.

Pendant la crise sanitaire et le confinement imposé par l'épidémie de Covid, les professionnels du Pôle de santé sont restés pleinement mobilisés pour poursuivre leur action de prise en charge globale en soins de leurs patients et de la problématique tant sociale que sanitaire.

Je voudrais surtout insister sur la permanence infirmière et médicale au point d'accueil et écoute jeunes - P.A.E.J. - de la rue Ramponeau, qui s'est tenue deux fois par semaine, et ce, à partir du mois de mars 2020. Les permanences ont donné lieu à 193 consultations. Le Pôle compte 33 professionnels infirmiers, kinésithérapeutes,

médecins, orthophonistes, pharmaciens, podologues. Je voudrais saluer ici les efforts consentis par l'ensemble de l'équipe du Pôle qui fait et continue de faire un travail remarquable auprès de publics très divers.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter avec enthousiasme ce projet de délibération et je vous en remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

La question des M.S.P., des maisons pluriprofessionnelles de santé, vous le savez, a beaucoup occupé le premier mandat dès 2014 et occupe également le deuxième mandat, puisque nous souhaitons continuer l'installation pluriprofessionnelle sur le sol parisien, en particulier pour réduire toutes les inégalités de santé qui, évidemment, surviennent beaucoup dans les quartiers plus défavorisés, les quartiers "politique de la ville".

La première du genre a été celle des Envierges, qui est un modèle, non seulement pour prendre en charge les personnes qui sont sans droits ou qui, en tout cas, sont en grande précarité, mais aussi en termes de formation, de formation d'étudiants infirmiers, de professionnels de santé de manière plus générale, et c'est très important pour la suite des installations dans Paris.

Je vous remercie beaucoup d'avoir porté intérêt sur cette question et je vous demande de le voter.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 225.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 225).

2021 DASES 246 - Subventions (234.580 euros) et conventions avec l'Association de Santé Mentale du 13e arrondissement de Paris et le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 246 : subventions et conventions avec l'Association de Santé Mentale du 13e arrondissement de Paris et le G.H.U. Paris Psychiatrie et Neurosciences.

Je donne la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération ici présenté permet de financer trois équipes interdisciplinaires de santé et vise à en créer une quatrième, donc dans 4 arrondissements différents. En fait, c'est spécialement dédié aux bailleurs sociaux qui, souvent, se retrouvent avec des problématiques de conflit de voisinage mais aussi de personnes qui souffrent de troubles psychiques souvent graves, et ces bailleurs sociaux se trouvent démunis, si bien que, malheureusement, ces derniers décident même, parfois et trop souvent, de remettre à la rue ces personnes souffrant de troubles sociaux, car ils ne savent pas quoi faire. C'est pour cela qu'il a été décidé de mettre en place des équipes permettant d'accorder un soin et un suivi aux personnes qui souffrent de tels troubles et parfois de les orienter.

C'est absolument nécessaire mais on se trouve confronté à un problème qui est le manque de "psys" et le manque de places en C.M.P., car, souvent, ces personnes sont aiguillées vers des centres "médico-psys" qui mettent du temps à les accueillir, et toutes ces démarches compliquent les choses. Et ce, d'autant plus que nous avons connu un moment particulier pour nous toutes et tous : le 15 mars 2020, nous nous sommes retrouvés à ne plus être en contact avec nos proches, avec nos amis, avec notre famille, et nous avons découvert ce qu'était que perdre du lien. Et pour les personnes souffrant de troubles psychiques, cela s'est avéré dramatique, c'est-à-dire qu'elles ont perdu du lien, que leurs troubles se sont souvent accentués, que cette problématique se retrouve accentuée partout. Par conséquent, nous nous retrouvons aujourd'hui face à une explosion des troubles médico-sociaux et des troubles psychiques en particulier. Ces équipes, si elles sont très utiles, doivent donc sans doute être multipliées.

Ainsi, je suis évidemment pour ce projet de délibération et je suis ravi que dans le 13e, le 18e, le 19e et le 20e, ces équipes puissent exister. L'interdisciplinarité et le contrat entre l'A.O.R.I.F., les bailleurs sociaux et des services de psychiatrie de secteur sont très importants, mais ils sont très importants dans tous les arrondissements, en sachant que nous avons un problème global de la psychiatrie en France qui, pour le coup, malheureusement, ne

concerne pas que la Ville et il serait important que les pouvoirs publics l'investissent. Nous le voyons particulièrement dans les C.M.P.

J'aimerais savoir si ces modèles sont appelés à se développer, si nous verrons d'autres équipes interdisciplinaires se mettre en place dans de nouveaux arrondissements après le 18e cette année. En tout cas, j'appelle à soutenir ce projet de délibération.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup.

Ce projet de délibération est très important, car il acte le fait, effectivement, d'avoir maintenant des équipes dans les quartiers les plus populaires de Paris, qui permettent aux personnes qui ont des problématiques psychologiques, voire psychiatriques d'être aidées pour rester dans leur appartement. On sait que c'est quelque chose d'essentiel, essentiel parce que beaucoup de personnes sont concernées par ce type de problème, des personnes concernées évidemment elles-mêmes mais aussi dans le contrat social ainsi que les habitants autour, étant entendu que, souvent, ces situations s'intensifient gravement et que des situations d'exclusion, y compris psychologique, peuvent avoir lieu.

Cette équipe E.L.I.A.H.S. a prouvé chaque fois qu'on en a monté une nouvelle à quel point elle était utile, et mon vœu le plus cher, c'est qu'à l'avenir, elle existe partout à Paris et j'espère que ce sera le cas.

Quoi qu'il en soit, je vous enjoins à voter ce projet de délibération en l'état, puisque c'est déjà une avancée cruciale pour notre communauté parisienne et pour l'inclusion de toutes les personnes en termes d'accès aux soins médicaux et psychologiques.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 246.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 246).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la prise en charge des usagers de "crack" sur le secteur du dispositif "square porte de la Villette".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons un vœu non rattaché, le vœu n° 31 relatif à la prise en charge des usagers de "crack" sur le secteur du dispositif "square porte de la Villette".

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je voulais demander une suspension de séance de cinq minutes au titre de l'article 13 du règlement intérieur, car nous avons encore des discussions sur des amendements concernant le vœu que je souhaite présenter, et je voudrais qu'on prenne le temps d'atterrir sur ces amendements.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La suspension est de droit. La séance est donc suspendue pour cinq minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures cinquante minutes, est reprise à douze heures six minutes, sous la présidence de M. Nicolas NORDMAN, adjoint).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Chers collègues, un vœu n° 31 bis de l'Exécutif va être déposé, et pour pouvoir organiser le dépôt de ce vœu, je propose une nouvelle interruption de trois minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures six minutes, est reprise à douze heures dix minutes, sous la présidence de M. Nicolas NORDMAN, adjoint).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je pense que le vœu a été distribué. Merci aux services de l'avoir fait aussi rapidement.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la prise en charge des usagers de "crack" sur le secteur du dispositif "square porte de la Villette".

Vœu déposé par l'Exécutif (suite).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je donne donc la parole à Mme KONÉ, qui avait la parole, pour la présentation du vœu initial.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Le vœu de l'Exécutif étant en train d'être distribué, je pense qu'avec la suspension de séance, vous avez pu vérifier qu'il s'agissait d'un vœu qui concernait le "crack", la situation des usagers de "crack" à Paris.

Je ne vais pas refaire l'histoire, car c'est un sujet qu'on a abordé à plusieurs reprises au sein de ce Conseil, et je m'en réjouis, parce que cela signifie que les élus sont quand même interpellés et se sentent concernés par ce qu'il se passe sur notre territoire.

Je rappelle que le 24 septembre dernier, la Préfecture de police, sous les ordres du Gouvernement, a décidé de déplacer la scène de "crack" qui se trouvait dans le 19e, à proximité des jardins d'Éole dans le quartier Aubervilliers, vers le quartier de la Porte de la Villette, au niveau du square de la Porte de la Villette, à proximité du passage Forceval, et que, depuis, la situation se dégrade, comme on l'a dit à plusieurs reprises. Pour ma part, j'y suis encore passée dimanche dernier et je dois admettre que là, la situation est hallucinante. Quand on voit ce site, on a honte. On a honte. Cela m'interpelle, car il est installé dans un quartier ultra-populaire, entre Paris, Pantin et Aubervilliers, donc à proximité du 93, alors que si ce site avait été situé dans un quartier beaucoup plus aisé, il n'existerait sans doute déjà plus.

Il est donc de notre responsabilité en tant qu'élus parisiens, mais il est d'abord de la responsabilité des pouvoirs publics et du Gouvernement de faire cesser cette situation, car les usagers de drogue sont des êtres humains.

Il est nécessaire que les habitants de ce quartier populaire soient soulagés, ils subissent la situation. Certains sont assez solidaires et essaient de compléter les distributions alimentaires qui, pour certaines, existent quand même. Mais, dans les faits, c'est devenu une zone de non-droit et il est inadmissible qu'à Paris, on puisse accepter que cette situation subsiste.

Nous déposons un vœu pour remettre la lumière sur le sujet et faire en sorte de trouver des solutions rapidement.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame KONÉ.

Comme un vœu n° 31 bis a été déposé par l'Exécutif, retirez-vous votre vœu au profit de ce vœu de l'Exécutif ?

Très bien, le vœu n° 31 est donc retiré et le vœu n° 31 bis de l'Exécutif est déposé à la place de ce vœu.

Mme SOUYRIS, pour répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu de l'Exécutif se développe en 5 points importants.

D'abord, nous interpellons l'Agence régionale de santé et la Préfecture d'Ile-de-France pour qu'elles prennent véritablement un rôle de planification sanitaire et de pilotage. C'est quelque chose qui est demandé par le rapport de la Cour régionale des comptes, selon lequel il y a un manque, au bout d'un moment, de coordination, en particulier de l'Etat sur cette question. Vous avez vu déjà, depuis un certain temps, les débats qu'il y a à l'intérieur même des instances de l'Etat sur la question. Il y a une urgence à ce que des responsabilités soient prises.

De la même manière, nous demandons que la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, le département de la Seine-Saint-Denis et la Préfecture de Région Ile-de-France se mettent ensemble pour l'élaboration d'un "Plan Crack" métropolitain.

Nous demandons également, en conséquence, que le Préfet de Région soit sollicité pour mettre en place un comité de suivi spécialement dédié au square Forceval visant à prendre en compte ce que vivent les riverains, à apporter des solutions pérennes d'aide et d'accompagnement des usagers de drogue présents, plus précisément concernant la coordination de l'aide alimentaire sur la place, la mise en place de maraudes 7 jours sur 7 en direction des femmes présentes sur le site, la recherche d'hébergements d'urgence, y compris dans le parc privé locatif, et des réponses pérennes de prise en charge des usagers de drogue et de lutte contre le trafic de stupéfiants, intégrant les haltes de soins addiction lorsque le plan de financement de Sécurité sociale sera voté, en lien avec l'ensemble

des acteurs impliqués, l'Agence régionale de Santé, les associations de réduction des risques et des dommages, les collectivités territoriales, le Parquet, la Métropole du Grand Paris.

Il est important, enfin, de dire que nous soutenons, dans une logique francilienne, les initiatives des collectivités territoriales et que nous souhaitons que soient associées les collectivités territoriales concernées au niveau du "Plan Crack".

J'ai résumé notre vœu de l'Exécutif.

Je vais juste dire une chose importante pour conclure. C'était très important d'avoir un vœu de ce genre pour rappeler à quel point ces usagers de drogue - il y en a à peu près 150 qui sont à la rue -, ce sont bien les seuls qui ne font pas l'objet d'un plan hivernal d'envergure. Et parmi ces 150 personnes...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je finis ma fin de phrase, il y a en particulier entre 15 et 20 femmes qui sont là et qui sont toujours là, pas hébergées. Il y a une urgence à ce que des maraudes et des hébergements leur soient trouvés et que l'Etat nous aide pour ce faire.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Vous avez présenté le vœu de l'Exécutif. Avant de le mettre aux voix, j'ai deux demandes d'explication de vote, d'abord de M. GRANIER, ensuite de Mme NAGET.

Monsieur GRANIER...

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons pris connaissance du nouveau vœu de l'Exécutif et des modifications substantielles qui ont été portées. Je me suis permis d'interroger Mme la Maire de Paris sur un point très précis concernant les C.A.A.R.U.D. et les C.S.A.P.A., et je vois que cela a été retiré du vœu, que l'extension "haltes soins addiction", l'extension qui était prévue, cela a été retiré du vœu de l'Exécutif. Or, la Maire de Paris m'a répondu l'inverse en me disant que c'est quelque chose qui était souhaité.

La réalité du spectacle que vous nous avez offert tout à l'heure avec une suspension de séance de cinq minutes montre de profonds désaccords et un manque de méthodologie, un manque de méthodologie qu'on voit également dans ce vœu, puisque, aujourd'hui, on a l'opportunité d'évaluer une politique publique, celle qui est la vôtre, notamment sur le point précis du crack.

Premièrement, en termes d'atteinte des objectifs, les effets constatés ne sont pas satisfaisants pour les riverains. Madame l'adjointe SOUYRIS, la Chambre régionale des comptes - et non la Cour - évoque clairement qu'il n'y a aucun effet sur les attentes en termes de tranquillité publique, et vous le savez.

Ensuite, en termes de pertinence, qui est aussi un élément d'évaluation d'une politique publique, les objectifs que vous proposez sont totalement inadaptés à la réalité sociale et c'est la Chambre qui le révèle aussi, puisque le dispositif "Plan Crack" que vous avez signé ne vise pas directement l'arrêt de la consommation par les toxicomanes ni l'élimination du trafic, mais vise l'accompagnement de ces consommateurs avec cette drogue.

Le troisième élément, c'est la cohérence. Il faut souligner votre manque de cohérence, le manque de coordination à l'image de la majorité fracturée que vous venez de nous offrir. En effet, ce même rapport de la Chambre régionale des comptes évoque le fait qu'il faut tirer des enseignements du "Plan Crack" mais que toute la coordination s'est progressivement relâchée, que les réunions des instances de gouvernance du plan sont devenues moins fréquentes, moins conclusives, que les actions nouvelles se sont fait rares, que des faiblesses sont apparues, qu'il y avait un suivi insuffisant, qu'il y avait une évaluation parcellaire, qu'il y avait une perte de vision partagée, et vous en êtes responsables. L'efficacité pour les effets à la hauteur des objectifs, je l'évoquais, en termes de tranquillité publique, ce n'est pas le cas.

Dernier point, Monsieur le Maire, l'efficacité, puisqu'il faut quand même parler du coût que vous avez bien voulu consacrer à ce plan. On est passé de 3 millions par an, pour un total de 9 millions, à 25 millions d'euros. Vous jetez l'argent par les fenêtres pour tout simplement servir...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Monsieur GRANIER...

M. Rudolph GRANIER. - ... une idéologie que nous ne pourrions malheureusement pas soutenir, en conséquence de quoi nous voterons contre le vœu de l'Exécutif présenté.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRANIER.

J'ai une explication de vote de Camille NAGET et j'en ai d'autres qui sont arrivées entre-temps, de Mme MAQUOI et de François DAGNAUD comme maire de l'arrondissement.

Je donne la parole à Mme NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Communiste et Citoyen votera pour le vœu de l'Exécutif qui nous est proposé aujourd'hui. La situation que nous connaissons, qui est subie par les usagers et les usagères de drogue, qui est subie par les riverains, avant-hier de la porte de la Chapelle, hier d'Éole et de Stalingrad, aujourd'hui de la porte de la Villette, de Paris 19e, de Pantin, d'Aubervilliers, est toujours aussi insupportable, Conseil après Conseil, et la parole et la position des élus communistes n'ont pas changé sur ce sujet.

Un article très intéressant est paru dans la presse il y a quelques jours, qui dénonce effectivement les manquements du "Plan Crack". Mais qu'est-ce que dit la C.R.C. ? Elle dit notamment que l'Etat, l'A.R.S. pour ses engagements santé, et la police et la justice, pour les questions de lutte contre le trafic, n'ont pas respecté leurs engagements, n'ont pas mené les actions qu'ils devaient mener et n'ont pas mis les moyens qu'ils s'étaient engagés à mettre.

Sur la question de l'hébergement, nous avons encore voté, dans ce Conseil, l'abondement du dispositif A.S.S.O.R.E. qui permet des mises à l'abri des usagers et des usagères de drogue qui ne peuvent pas continuer à vivre dans ces conditions. Nous le partageons.

Nous appelons donc tous les acteurs et toutes les actrices du "Plan Crack", en particulier l'A.R.S., la police, la justice, l'Etat, à enfin relever leurs manches et à enfin mener une vraie politique de lutte contre l'addiction et de prise en charge de ce problème.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme MAQUOI pour une explication de vote.

Mme Nathalie MAQUOI. - Pour rassurer M. GRANIER, la majorité est parfaitement rassemblée sur cette question, car on l'a beaucoup travaillée.

On l'a travaillée sur un certain nombre de points et c'est peut-être là que nous avons des désaccords, car j'avoue que voter contre le fait que l'A.R.S. fasse un pilotage, voter contre le fait que 150 à 200 personnes, dont les femmes dont Mme SOUYRIS a décrit la situation, puissent bénéficier d'un accompagnement, voter aussi contre le fait qu'il y ait une Mission interministérielle des drogues qui prenne en charge cette question, j'ai du mal à le comprendre. J'ai du mal à comprendre aussi simplement cette injonction : "Ils n'ont qu'à arrêter de prendre de la drogue et, comme cela, le problème sera réglé." Je trouve cela dommage.

Oui, pour nous, les élus "Génération.s", c'est un soutien à ce vœu. On en a effectivement beaucoup parlé, ce n'est pas parce que le Préfet de police a pris la décision qu'ils soient à une porte de Paris, dans le 19e arrondissement, à un endroit qu'on voit moins, qu'il ne faut pas activer... La situation est urgente à l'entrée de l'hiver.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement, en Webex.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

J'apporterai évidemment mon soutien total au vœu de l'Exécutif, en relevant malgré tout deux choses.

D'abord, ce vœu met en évidence le fait que la situation du square Forceval reste catastrophique et s'alourdit jour après jour, semaine après semaine. Nous avons réellement - on a l'impression d'utiliser des mots qui finissent par perdre de leur substance -, une situation d'urgence, d'urgence sanitaire, d'urgence humanitaire et aussi d'urgence sécuritaire. Premier élément.

Deuxième élément, c'est vrai que notre Assemblée n'en est pas à son premier vœu et je veux aussi rappeler à quel point, plus que de vœux, nous avons besoin d'actions et d'actes. C'est évidemment ce que préconise ce vœu, qui prend acte aussi de ce que vient de dire le rapport de la Cour des comptes que je juge assez équilibré et juste, à la fois dans la reconnaissance qu'il fait des réussites et des avancées permises par le "Plan Crack" et dans les pistes d'amélioration qui sont nécessaires dans la lutte contre les trafics, dans le pilotage et la gouvernance du dispositif, dans la prise en compte d'un certain nombre de priorités et de nécessités, que les élus du 19e arrondissement notamment et les élus parisiens n'ont jamais manqué de souligner.

J'ajoute, pour terminer, que ce rapport de la Cour des comptes met un point final, je l'espère, aux mauvaises polémiques qui ont été nourries par certains élus, et je ne suis pas sûr que notre collègue GRANIER ait tout à fait échappé à cette facilité. Le rapport dit l'efficacité de ce qui a été fait, dit l'utilité de ce qui a été fait. Et, non, cher collègue, l'argent n'a pas été jeté par les fenêtres.

Pour autant, il est évident que les pistes et les orientations préconisées par le "Plan Crack" ne sont pas allées toutes à leur terme, que d'autres pistes doivent absolument être explorées et qu'il y a de sérieuses améliorations à y apporter.

Un dernier mot pour me réjouir de ce que le vœu de l'Exécutif prenne en compte - et je l'ai demandé dans les échanges qui ont précédé sa diffusion -, contrairement au vœu initial qui sert de point de départ à ce débat, la situation des habitants, ce que vivent les habitants qui doit impérativement faire partie du sujet, et c'est d'ailleurs un des manquements relevés par le rapport de la Cour des comptes. Oui, ce que vivent les habitants à Stalingrad, à Éole, à Chapelle et, aujourd'hui, porte de la Villette fait totalement partie du sujet, et cela doit mobiliser l'ensemble des interlocuteurs...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - ... et des partenaires. Et il est, là aussi, urgent de le faire valoir, de leur donner la parole, comme nous l'avons fait dans le 19e avec l'Observatoire citoyen, comme je le fais en nourrissant un dialogue permanent avec les associations...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - ... de riverains et comme ce vœu, effectivement, propose de le faire.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Le vœu n° 31 étant retiré, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 371). Je vous remercie.

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons entamer les travaux de la 5e Commission.

Je donne la parole à son président, Emile MEUNIER, pour cinq minutes.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Tout d'abord, comme à mon habitude, j'aimerais remercier les adjointes et les adjoints qui ont été présents ; je pense à Anne-Claire BOUX, à Emmanuel GRÉGOIRE, à Ian BROSSAT. J'aimerais dire un mot peut-être un peu plus personnel à l'attention de Célia BLAUDEL, qui a quitté ses fonctions d'adjointe à la Prospective et à la Seine, et lui dire que j'ai beaucoup apprécié mon travail avec elle et les échanges que nous avons pu avoir avec elle et son cabinet. La bonne nouvelle, c'est que nous récupérons deux adjoints, avec Pénélope KOMITÈS et Pierre RABADAN, et la 5e Commission leur souhaite la bienvenue.

Sur les projets de délibération qu'on a pu aborder, il y a eu d'abord ceux, extrêmement nombreux, de Ian BROSSAT concernant, comme d'habitude en décembre, les logements sociaux, 52 projets de délibération concernant le conventionnement. Vous le savez, le conventionnement, c'est lorsque des bailleurs sociaux ont des habitats encore privés qu'ils font passer en logement social, et ce conventionnement entraîne deux choses intéressantes : la première, c'est que cela fait plus de logements sociaux et, la seconde, c'est que cela permet à des familles qui payaient parfois un loyer au-dessus de leurs moyens de bénéficier d'un loyer conventionné, donc de gagner du pouvoir d'achat.

Il y a eu 35 projets de délibération concernant la rénovation énergétique, co-portés avec Jacques BAUDRIER. Quelques chiffres ici aussi : c'est 400 euros d'économie par an lorsqu'un logement est rénové, ce qui est une vraie somme pour certaines familles.

S'agissant des logements sociaux et de la rénovation thermique, il faut savoir que nous tenons nos objectifs, peu ou prou, compatibles avec le Plan Climat, puisque sont rénovés entre 4.500 et 5.000 logements par an pour tenir nos objectifs. En revanche, nous n'avons pas la même dynamique sur les logements privés et les équipements publics. Un chiffre sur les logements privés : pour tenir le Plan Climat, il faudrait en rénover 40.000 par an quand, aujourd'hui, nous en sommes à 2.000 par an. Je crois, avec le budget, que nous allons passer à 4.000 par an, mais, à mon avis, ce n'est pas encore suffisant et nous pouvons progresser sur ce point.

Ian BROSSAT nous a présenté 2 projets de délibération très importants sur les meublés touristiques ; vous le savez, c'est la régulation, je dirais Airbnb, car c'est 75 % du marché. On rentrera dans les détails après, mais il faut savoir qu'avec cette régulation, on arrive à utiliser pleinement l'ensemble des outils qui sont à la disposition d'une collectivité pour lutter contre les dérives d'Airbnb. Nous attendons donc avec impatience de voir les premiers résultats.

Anne-Claire BOUX nous a présenté principalement ce qu'on appelle le bleu budgétaire. Le bleu budgétaire, ce sont les engagements financiers de la Ville en 2021, à hauteur de 257 millions d'euros, soit 7 % de plus que l'année

précédente, et cette augmentation a eu lieu malgré la crise du Covid et la crise économique qui s'est ensuivie. Cela démontre l'effort budgétaire mené par Anne-Claire BOUX et la Ville de Paris sur les quartiers populaires. Je rappelle que dans la mandature, il a été arbitré que 25 % des investissements seraient fléchés vers ces quartiers-là alors qu'ils représentent 17 % de la population. C'est pour montrer la volonté d'équité que nous partageons toutes et tous dans cette majorité.

Enfin, Emmanuel GRÉGOIRE nous a présenté tous ses projets de délibération sur l'urbanisme, tous intéressants. Je vais mettre la lumière sur 3 d'entre eux qui concernent plus précisément le 19e arrondissement et aussi et surtout, je dirais, le travail avec la Métropole.

Il s'agit d'un aménagement au niveau de la halle Magenta dans le 19e mais qui, en fait, est quasiment sur le territoire de Pantin. Il s'agit aussi de l'ouverture de la concertation sur la Z.A.C. la Villette, qui est, je crois, sauf erreur, la dernière Z.A.C. - zone d'aménagement concerté - qui devrait s'ouvrir à Paris. Enfin, c'est une convention de partenariat avec ladite ville de Pantin. Cela permet de montrer ici l'importance, lorsqu'on fait de l'aménagement du territoire, de travailler avec les villes limitrophes, en l'espèce, Pantin puisque, cela peut sembler logique mais il faut le rappeler, lorsqu'on fait, par exemple, des bureaux à Paris, la moindre des choses, c'est de regarder ce qu'il se passe de l'autre côté pour voir comment on peut faire les choses intelligemment. Idem pour les logements, idem pour les équipements publics, etc. Ce travail, me semble-t-il, est engagé, notamment via cette convention, et nous pouvons nous en réjouir.

Je nous souhaite à toutes et à tous de beaux échanges et de beaux travaux sur cette 5e Commission.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur MEUNIER.

2021 DLH 220 - Réalisation 30, rue des Partants (20e) d'un programme de rénovation de 9 logements sociaux par "Elogie-SIEMP". - Subvention (80.640 euros).

2021 DLH 305 - Réalisation 36-40, rue Olivier-Métra (20e) d'un programme de rénovation de 81 logements sociaux par "Paris Habitat". - Subvention (1.446.198 euros).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la réhabilitation thermique des logements sociaux.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner conjointement deux projets de délibération, le DLH 220 et le DLH 305.

J'ai Mme SIMONNET qui est inscrite sur les 2 projets de délibération et qui va prendre un peu plus que 5 minutes, mais moins de 10, pour intervenir. Merci à vous.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, je vous remercie.

J'ai d'abord une petite émotion, une émotion particulière pour ce projet de délibération qui concerne le 30 rue des Partants, dans le 20e. J'ai failli y naître. Mes parents habitaient là, mais ils ont dû déménager quand ma mère était enceinte, et c'est touchant de se retrouver sur un projet de délibération qui me rappelle que mes parents m'ont tant parlé de ce tout petit appartement, où, dans la même bassine, ils faisaient de la terre glaise pour leur sculpture, car ils sont sculpteurs, et la toilette de mon frère et de ma sœur. Mais ce n'est pas pour vous raconter ma vie que je vous parle de cela.

Ce projet de délibération et beaucoup d'autres qui se suivent font partie des nombreux projets de délibération présentés à ce Conseil de Paris dans le cadre des opérations de rénovation "Plan Climat" et je voudrais, en même temps que je vous parle de ces projets de délibération, vous présenter le vœu rattaché que je défends, le vœu n° 32, sur ces réhabilitations thermiques des logements sociaux.

D'abord, sachez que sur bon nombre de ces adresses, les bâtiments qui font l'objet de ces réhabilitations sont des logements sociaux marqués par beaucoup de problèmes de vétusté. Et là, franchement, il y a de quoi être en colère. Mes chers collègues, vous dirigez la Ville depuis 20 ans, vous dirigez les principaux bailleurs sociaux de la Ville, Paris Habitat, R.I.V.P., Elogie-SIEMP. Il faut rappeler que la vétusté dans les logements sociaux, bien souvent, est le fruit d'un manquement des bailleurs à leur devoir. Un bailleur social a l'obligation d'entretenir les bâtiments, d'entretenir les logements pour garantir la pleine jouissance du locataire qui paie ses loyers, et ce, quelle que soit la catégorie de logement social dans laquelle il vit. Qu'il s'agisse de P.L.A.-I., de PLUS ou de P.L.S., le locataire a le droit à une pleine jouissance du bien locatif.

Or, dans bon nombre de ces bâtiments - pas dans tous, je ne dis pas dans tous les logements sociaux mais dans un bon nombre d'entre eux -, bâtiments qui font l'objet de plans de rénovation, les locataires se plaignent d'humidité, de moisissures, d'infiltrations d'eau, de ventilation défaillante, de remontées d'eaux usées du fait de canalisations non entretenues, avec des situations catastrophiques. Quand vous avez de l'eau usée des toilettes de tout l'immeuble qui arrive dans un appartement, vous imaginez le traumatisme ? Pour avoir déjà visité des appartements confrontés à ce problème, je sais que c'est un véritable cauchemar. Chauffage défaillant par manque

d'entretien, air froid qui passe par les fenêtres mal changées ou non changées depuis des années, pannes d'ascenseur récurrentes, infestation de rats, souris, cafards, punaises de lits. Voilà tous les problèmes liés, non pas à la question de la réhabilitation "Plan thermique", mais à la vétusté et au déficit de maintenance des bailleurs.

Par conséquent, rappelons, et c'est ce que rappelle le vœu rattaché, l'obligation des bailleurs à assumer les travaux d'entretien en cours de bail et de ne pas attendre qu'arrive enfin un Plan Climat, un plan de réhabilitation thermique pour bénéficier de financements et faire ces travaux qui auraient dû être faits depuis longtemps.

Je vous le dis, vous avez des locataires qui alertent sur les problèmes de vétusté, et on leur dit : "Dans 1 an, 2 ans, 3 ans, 5 ans, il y aura le plan de réhabilitation thermique. Ne vous inquiétez donc pas, on fera les travaux." Mais il n'est pas acceptable de laisser des locataires dans des habitations dont le bailleur n'assume pas ses obligations. Premier problème.

Deuxièmement, il faut absolument associer bien plus en amont les locataires à l'ensemble de ces réhabilitations thermiques. Cela veut dire quoi, les associer bien plus en amont ? Ce ne sont pas simplement des réunions de concertation où on expose ce qui est prévu. Cela veut dire qu'on transmet les diagnostics thermiques et techniques avant de décider des travaux. Avant de décider des travaux. Et, comme le précisait lors d'un précédent Conseil de Paris notre collègue Jacques BAUDRIER, quand bien même, lors de la concertation, ce sont des cabinets d'audit extérieurs, indépendants qui effectuent les présentations des travaux choisis.

Par ailleurs, je voudrais aussi revenir sur ce point, il ne faut pas qu'il y ait de chantage : "Vous acceptez les travaux tels qu'on les a prévus, ou bien il n'y aura pas de travaux." Parce qu'il y a quand même un trouble, et les locataires m'ont rapporté ceci : avec Paris Habitat et en vertu du pacte d'amélioration du cadre de vie, on fait voter les locataires sur les plans de réhabilitation thermique, mais, grosso modo, on leur dit : "Soit vous votez pour et ce sera comme cela, soit il n'y aura pas de travaux." Eh bien non. Si les locataires ne sont pas d'accord, on reprend la discussion et on essaie d'entendre et de voir quels sont les travaux spécifiques qu'ils estiment être prioritaires, et on engage une discussion pour voir s'ils ont raison, s'ils ont tort et si de nouvelles études techniques peuvent être associées.

Troisième chose, pas de hausses de loyer. Pas de hausses de loyer. Vous savez que la loi Energie Climat de 2019 autorise, en fait, des hausses de loyer à travers la troisième ligne, après travaux, sous prétexte que les travaux de réhabilitation thermique permettent des baisses de dépense d'énergie. Je pense qu'il est essentiel que la Ville s'engage à ce qu'il n'y ait pas d'augmentations de loyer. Je n'ai pas pu éplucher tous les projets de délibération mais, en lisant certains, je n'ai pas réussi à comprendre s'il y avait bien cet engagement à une absence de hausse de loyer. J'avoue que si, moi, j'ai du mal à m'y retrouver, je n'ose pas imaginer comment des locataires peuvent s'y retrouver. Il est d'autant plus essentiel qu'il n'y ait pas de hausses de loyer qu'on voit bien que, dans ces travaux, bien souvent, on est face à des travaux surtout de lutte contre la vétusté.

Quatrième chose, il y a un problème sur la logique des financements. Visiblement, les financements dépendent des labels et des certificats d'énergie, ce qui peut, finalement, amener à ce que les bailleurs et la Ville puissent être encouragés à faire de la pose de V.M.C., de ventilations mécaniques contrôlées, collectives, car cela permet d'obtenir les certificats d'énergie et peut enclencher un certain nombre de financements. Or, il ne faut pas que la nature des travaux dépende des financements, mais que la nature des travaux réponde aux besoins les plus urgents, immédiats sur la vétusté et sur les questions énergétiques du bâti.

Maintenant, du coup, j'en arrive à ce projet de délibération, qui est juste après, sur la rue Olivier-Métra. C'est intéressant, ce projet de délibération. Au 36-40, rue Olivier-Métra, on est sur des bâtiments en brique rouge des années 1930 qui ont la même configuration que les bâtiments en brique rouge que vous pouvez avoir dans le quartier Plaine-Lagny, près de la porte de Vincennes côté 20e, mais aussi côté 12e arrondissement. Et là, cela fait deux ans qu'un collectif H.B.M. de locataires se mobilise sur ces logements, en ayant acquis une grande expertise, et c'est vrai qu'on a des populations qui ne sont pas les mêmes. Je peux vous dire que sur l'ensemble rue Olivier-Métra, on est face à des habitants qui sont déjà souvent dans des situations très difficiles d'un point de vue social, qui doivent combattre dans des situations de précarité, qui subissent, par ailleurs, des problèmes de vétusté et il est donc plus difficile pour eux d'être disponibles et disposés à appréhender l'ensemble des problématiques techniques de la réhabilitation thermique. Sur le côté bas du 20e, quartier Plaine, où on était sur des loyers libres mais qui ont été reconventionnés, les locataires, en deux ans de lutte, ont acquis, eux, une grande expertise de ces problèmes et il serait fort utile de bien plus les écouter.

Ce que je voudrais vous dire, c'est que, dernièrement, des ingénieurs, Alain BORNAREL, cofondateur du bureau d'études bioclimatiques Tribu, de l'Institut pour la conception écoresponsable du bâti, président du Mouvement pour une frugalité heureuse et créative, Mégane REY, architecte, et Raphaël PAUSCHITZ, un autre architecte, de la revue "Topophile", sont venus et ont fait une visite sur ces bâtiments en brique rouge, pour justement essayer d'analyser ce qu'il en était. Et ce qui est très intéressant, c'est qu'ils entendent l'argumentaire des locataires, qui ne porte pas simplement contre les travaux d'installation d'une V.M.C., mais aussi contre d'autres travaux de réfection et d'entretien prioritaires. Et que disent-ils, ces ingénieurs et architectes ? Que l'expertise des locataires H.B.M. est un atout considérable pour les bailleurs, parce qu'ils ont acquis une analyse empirique de la situation.

Mais ce qui m'intéresse le plus de vous dire dans le temps qui m'est imparti, c'est que sur le fond précisément, l'installation de V.M.C. dans ces groupes ne se justifierait ni d'un point de vue hygiénique, ni du point de vue des économies d'énergie. En effet, les V.M.C. hydroréglables n'augmentent pas la quantité de renouvellement d'air et sont insuffisantes en période chaude et sèche, et leur installation est d'ailleurs inutile dans ces H.B.M. qui sont ventilées naturellement. D'ailleurs, on voit l'absurdité du projet de délibération qui nous est présenté, car, dans l'exposé des motifs, on nous parle de l'usage de la ventilation naturelle "géniale" dans ces bâtiments extrêmement bien pensés et, dans le programme, on réimpose une V.M.C.

Les V.M.C. proposées fonctionnent vraisemblablement en simple flux, ce qui ne permet aucune économie de chauffage. De plus, l'installation d'équipements et de tuyauteries nécessiterait sur le long terme un nombre élevé d'opérations d'entretien - quand on voit le problème de l'entretien des bailleurs, on a peur. En l'occurrence, la vraie urgence est de réaliser des travaux de réfection des canalisations d'eaux usées, des chéneaux, voire d'étanchéification des toitures et des descentes d'eau pluviale.

Je vous renverrai l'ensemble de cette petite note-rapport, car je vous invite à repenser véritablement ces...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - ... installations et travaux. J'en ai terminé, mais vous comprendrez qu'en l'état, je m'abstiendrai sur ces projets de délibération et j'estime que l'urgence écologique est si essentielle...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Danielle SIMONNET. - ... qu'il faut penser vraiment les travaux...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Pour vous répondre...

Mme Danielle SIMONNET. - ... que nous faisons.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - ... je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame SIMONNET, vous abordez énormément de choses et cela va être compliqué, en l'espace de 2 minutes, de vous apporter des éléments de réponse...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Vous avez 5 minutes, puisqu'il y a 2 projets de délibération.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Déjà, sur le premier sujet, le devoir d'entretien des bailleurs, comme je l'ai rappelé dans une réponse à un vœu de Changer Paris le mois dernier, l'investissement des bailleurs sociaux est très important pour les travaux. Rien que pour les trois bailleurs de la Ville, Paris Habitat, Elogie-SIEMP et R.I.V.P., ils s'élèvent à 550 millions d'euros par an pour les travaux d'entretien courant.

Évidemment, dans le cadre des opérations "Plan Climat" qui font l'objet des projets de délibération présentés ici, mais il y en a de nombreux autres, il y a des investissements pour le climat, mais aussi, en même temps, des investissements globaux pour l'amélioration des logements. Globalement, on arrive maintenant à des ratios encore plus élevés qu'auparavant, car les opérations sont de plus en plus complexes au fur et à mesure qu'on a des immeubles plus complexes, soit 60.000 euros par logement dont, en moyenne, 25.000 euros d'investissement pour le climat stricto sensu et 35.000 euros pour le reste.

La question peut se poser parfois, justement, du fait que les bailleurs ont pu avoir tendance à attendre pour réaliser certains investissements. Nous leur avons bien indiqué, en écho à ce que vous dites, qu'il n'était pas question d'attendre, pour réaliser les travaux d'entretien, qu'il y ait des Plans Climat, et ce message est passé... Ce message est passé régulièrement. J'en veux pour preuve...

Excusez-moi, si je peux répondre. J'en veux pour preuve, par exemple, une réunion de travail très longue qu'on a réalisée avec les amicales de locataires du secteur Ecuyers/Rasselins/Croix Saint-Simon que vous évoquez dans un de vos futurs vœux, dans laquelle nous avons abordé tous ces sujets, en présence de la R.I.V.P. et du D.A.L., et nous avons bien rappelé que le mandat que nous donnons aux bailleurs est évidemment de ne surtout pas attendre et de réaliser ces travaux d'entretien courant, comme vous l'indiquez.

Pour ce qui est de la transmission des diagnostics thermiques et techniques, ceux-ci sont transmis, bien entendu, en amont des concertations, et tous les éléments issus de ces diagnostics - peut-être pas les milliers de pages d'éléments ultra-techniques, mais des synthèses - sont transmis aux locataires lors des concertations. C'est la base du sujet.

Sur la V.M.C., je prendrai contact avec Alain BORNAREL, nous avons tous les deux fait l'introduction, à l'Académie du Climat, d'une conférence sur des sujets d'architecture frugale il y a quinze jours. Je le connais bien. Avec la V.M.C., je vous le rappelle, Madame SIMONNET, on n'est pas sur des sujets de conception architecturale. Ce sont des questions de bureaux d'études, et le but n'est pas du tout d'améliorer le chauffage ou quoi que ce soit, mais d'éviter qu'il y ait, après... Comme on investit, dans le cadre du Plan Climat, pour réduire les flux d'air et garder la chaleur, ce sont les bureaux d'études techniques qui nous disent, dans la quasi-totalité des cas, que si on ne met pas en place ces équipements, qui coûtent de l'argent en plus ou qui sont à entretenir - évidemment, si on pouvait

s'en passer, on s'en passerait joyeusement - donc que si on ne met pas de V.M.C., les logements seront, dans deux ou trois ans, pourris avec une dégradation complète de la qualité de vie des locataires. Et nous avons eu quelques exemples, en particulier avec la R.I.V.P., où nous n'avons pas installé de V.M.C, nous avons fait ce pari, et le résultat, c'est qu'on doit revenir avec des travaux qui coûtent fort cher pour en installer deux ou trois ans après.

Ce sont des éléments techniques. Ce ne sont pas des choix politiques mais un élément technique pour que les logements ne deviennent pas moisiss. Très clairement, les bureaux d'études sont à chaque fois différents et venez dans des réunions avec les locataires, car il y a chaque fois des représentants du bureau d'études qui nous disent, oui ou non, s'il faut une V.M.C. sur la base d'éléments techniques objectivés - ce ne sont pas des choix politiques -, et ils nous disent chaque fois, et nous, nous suivons, "ne prenons pas le risque pour les locataires de ne pas implanter de V.M.C., afin que leurs logements ne se retrouvent pas pourris dans deux ou trois ans". Et, malheureusement, parfois, nous avons pris ce risque et c'est ce qui est arrivé. C'est donc un vrai sujet.

Sur la concertation, comme dans tous les ensembles Paris Habitat, cela fait l'objet d'un vote. Paris Habitat, systématiquement, organise des votes. Il y a eu, d'ailleurs, une fois un vote négatif, l'an dernier, mais sur des centaines d'opérations. En tout cas, il y a un vote systématique.

En ce qui concerne le budget, comme Emile MEUNIER l'a rappelé en introduction, ces opérations "Plan Climat" permettent de faire gagner de l'argent aux locataires, soit une économie moyenne de 400 euros par an et par logement, si bien que l'ensemble, charges plus loyer, est réduit, toujours au profit des locataires.

Voilà, je pense avoir répondu... Là, je viens de vous répondre. La troisième ligne, c'est l'ensemble global charges plus loyer et l'économie moyenne est de 400 euros par an par locataire. C'est toujours... C'est toujours au bénéfice des locataires.

Après, dernier sujet, vous nous disiez que la V.M.C., c'étaient des financements. Là, c'est la troisième fois, je crois, que quelqu'un répète dans cette enceinte ce qui est une "fake news" totale. Il n'y a quasiment aucun financement, je le redis pour la troisième fois, car je pense qu'il faut arrêter de colporter des "fake news" totales qui sont de l'ordre du complotisme. Il n'y a quasiment...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci...

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - ... aucun financement extérieur, à part celui de la Ville et du bailleur et il n'y a donc aucun intérêt économique à installer de la V.M.C. S'il était donc possible, sur différents bancs, d'arrêter de colporter ce type de "fake news", ce serait beaucoup mieux.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je rappelle, et je l'ai annoncé avant, Monsieur GRANIER, mais peut-être n'étiez-vous pas attentif, qu'il y avait 2 projets de délibération, que Mme SIMONNET s'était inscrite sur les 2 projets de délibération, et je viens de laisser 30 secondes supplémentaires à M. BAUDRIER pour répondre sur 2 projets de délibération. Ainsi, s'il vous plaît, laissez-moi la police de cette Assemblée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 220.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 220).

Le vœu n° 32 déposé par Mme Danielle SIMONNET est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 32 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 32 est rejeté.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 305.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 305). Je vous remercie.

2021 DLH 415 - Réalisation, 2-10, 7-11, allée Alquier-Debrousse, 177-189, boulevard Davout, 79-83, rue Vitruve (20e) d'un programme de rénovation de 210 logements sociaux par "Paris Habitat". - Subvention (3.753.514 euros).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 415 : réalisation, allée Alquier-Debrousse, boulevard Davout, rue Vitruve, d'un programme de rénovation de 210 logements sociaux par "Paris Habitat".

Je donne la parole à Mme SIMONNET, pour cinq minutes cette fois.

Mme Danielle SIMONNET. - Non, moins que cela.

Ecoutez, on est encore sur des projets de délibération de réhabilitation "Plan Climat" et j'ai bien écouté la réponse de M. Jacques BAUDRIER. Il confirme qu'il y aura bien des augmentations sur ladite troisième ligne alors qu'il n'y a absolument pas de garantie que, finalement, les réductions de charges et de dépenses énergétiques pourront les compenser. De ce fait, on va bien faire payer, en partie, le coût aux locataires de ces travaux, en sachant que bon nombre de ces travaux seront des travaux contre la vétusté. Je réaffirme donc mon total désaccord vis-à-vis de cela.

Deuxièmement, sur la V.M.C., il ne s'agit pas d'être pour ou contre celle-ci. Dans de nombreux bâtiments en béton, quand vous changez les fenêtres et que vous les rendez plus hermétiques et que vous rendez également les murs plus hermétiques, bien évidemment, il faut une ventilation, sinon vous avez la moisissure qui se développe, et, d'ailleurs, de nombreux logements sociaux subissent ces moisissures du fait qu'il y a un système de ventilation totalement défaillant ou absent, une V.M.C. pas entretenue.

Là, on est sur une problématique particulière du bâti que sont les immeubles en brique rouge des années 1930, dont je parlais tout à l'heure, qui ont par ailleurs une ventilation naturelle, ainsi qu'une ventilation dans toutes les pièces d'eau avec des fenêtres, et on va donc parfois condamner ces fenêtres pour, en même temps, installer une ventilation mécanique contrôlée. C'est une aberration totale ! Je vous invite à écouter différents architectes qui ne sont pas tous d'accord - architectes et ingénieurs - pour dire que la V.M.C. est incontournable dans les immeubles années 1930, qu'elle est sans doute extrêmement nécessaire et incontournable dans bien d'autres bâtiments, mais pas dans ceux-là.

Je voudrais en profiter aussi pour signaler que, par exemple, dans le projet de délibération DLH 335, sur lequel je ne suis pas inscrite, je vous rassure, on va remplacer une V.M.C. qui a moins de 10 ans. Pourquoi ? Une V.M.C. qui a moins de 10 ans, il faut déjà la remplacer ? Alors peut-être ai-je mal lu, mais on ne comprend pas.

Pour finir, il faut que ces plans de réhabilitation thermique ne soient pas simplement l'occasion pour la Ville de dire "génial, super, on fait du Plan Climat" alors qu'en fait, il s'agit pour la Ville de masquer le fait que, pendant 20 ans, elle n'a pas géré l'entretien des logements sociaux de toute la Capitale, voilà, et qu'il y a sur beaucoup de bâtiments des problèmes de vétusté. Et il est hors de question que ce soit aux locataires de payer ces travaux.

Je vois que M. le maire du 20e fait "non" de la tête. Je reprécise mon propos, il ne s'agit pas de dire que tous les logements sociaux de tous les bailleurs sociaux de la Capitale n'ont pas été entretenus. Bien sûr qu'il y a eu énormément d'efforts faits sur bon nombre de bâtiments. Mais reconnaissez qu'il y a des bâtiments sur lesquels il n'y a rien eu de fait pendant 20 ans, rien, de rien, de rien.

D'ailleurs, je vous invite, à la pause déjeuner, à aller rue de Lobau rencontrer les locataires qui se rassemblent en ce moment même place Saint-Gervais, puisque la place de l'Hôtel de Ville est interdite, qui sont de différents quartiers du 20e arrondissement et qui viennent justement à la rencontre des élus, qu'il s'agisse de l'adjoint au logement, de l'élue en charge de la présidence de bailleurs ou tout simplement des élus, soucieux, tous groupes confondus, des droits des locataires.

C'est important et je trouve que c'est une très bonne chose que les locataires s'organisent. Je les encourage à s'auto-organiser, qu'ils puissent, à chaque adresse, faire l'état des lieux de tous les problèmes. S'ils n'ont pas d'associations de locataires, je les encourage à en créer, je les encourage à se structurer, y compris à rejoindre des fédérations de locataires et à faire entendre leurs droits. Il ne faut pas de cette troisième ligne, qui est un abus. Il faut exiger que les travaux soient adaptés à la problématique du bâti, il faut exiger également que les problématiques de vétusté se règlent en cours de bail.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Je crois qu'on est exactement dans le même débat et je ne vais pas faire exactement la même réponse que précédemment.

Pour ce qui est de la V.M.C., je vous rappellerai, donc pour la douzième fois ou la quatorzième fois, que c'est sur la base de diagnostics techniques, que c'est sur la base de bureaux d'études. On va finir par vous envoyer les

centaines de rapports in extenso de tous les bureaux d'études concernant chaque immeuble pour que vous puissiez les "challenger" d'un point de vue technique. Parce que là, on est dans du travail d'ingénierie, pas de choix politique et de conception architecturale. Il s'agit vraiment de technique de bureau d'études, pas d'architecture. Ne mélangeons donc pas tout et il me semble que vous mélangez un peu tout.

Après, sur les questions de financement, je vous ai rappelé que, globalement, c'est toujours à l'avantage du locataire. Le coût pour le locataire est systématiquement en baisse avec, et c'est calculé, un niveau moyen de 400 euros par an, ce qui fait un peu plus de 30 euros par mois. C'est donc très positif et, clairement, il n'y a rien d'anormal à cela.

Pour ce qui est des "Plan Climat", c'est quand même un peu fort d'aller critiquer la Ville de Paris, qui, de très, très loin à l'échelle du pays, offre le seul ensemble de logements - les 250.000 logements sociaux de la Ville - qui soit, à l'échelle de tout notre pays, en ligne avec la stratégie nationale bas carbone et avec le Plan Climat de la France qui est décliné dans le Plan Climat. Ce sont, justement, des logements sociaux de Paris, et aucun autre ensemble de logements à cette échelle dans notre pays ne suit à ce point le Plan Climat et notre stratégie bas carbone française.

Dès lors, venir critiquer sans arrêt ces opérations me semble vraiment, d'un point de vue écologique et environnemental, une caricature.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 415.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 415).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la défense des droits des locataires de logement sociaux du 20e.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons des vœux non rattachés. Le vœu n° 33 est relatif à la défense des droits des locataires de logements sociaux du 20e arrondissement.

La parole est à Mme SIMONNET pour deux minutes cette fois.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien. On est toujours dans le même sujet sur la vétusté des logements sociaux.

Ce vœu demande que la Maire de Paris relaie l'exigence des locataires auprès des différents bailleurs, Paris Habitat, R.I.V.P., Elogie-SIEMP, pour la plupart des cas, pour que les travaux nécessaires face à la vétusté des logements et des parties communes soient bien engagés au fur et à mesure, en cours de bail, et que ces bailleurs soient bien plus à l'écoute des locataires. En effet, il n'est pas normal que des locataires envoient des courriers et qu'il n'y ait pas de réponse pendant un an, deux ans alors que les travaux seraient urgents. Et il demande que la Ville communique auprès des locataires sur la possibilité de saisir le service technique de l'habitat pour évaluer les problématiques d'insalubrité et de vétusté. Je trouve qu'il est fort utile aux locataires qui sont exposés à des problèmes extrêmement importants de moisissures, de canalisations, d'infestation, etc., de pouvoir saisir le service technique de l'habitat, qui vient, qui fait son diagnostic et qui envoie les courriers aux bailleurs. C'est fort utile.

J'aimerais par ailleurs que, du coup, on puisse avoir un retour sur ce sujet. Moi, j'ai eu de nombreux cas où des locataires avaient saisi le service technique de l'habitat, avaient établi qu'il fallait urgemment que le bailleur fasse des travaux pour des problèmes d'infiltration d'eau, de moisissures et autres, mais où ces travaux, deux ans plus tard, il n'y en avait pas l'ombre d'un commencement. Ce n'est pas vrai toutes les fois, mais j'ai des cas de ce type.

Et le rassemblement qui a lieu en ce moment, justement, donne à entendre des cas comme ceux-là, avec des adresses, vous pourrez regarder dans ce vœu, aux quatre coins de l'arrondissement, des adresses aux quatre coins de l'arrondissement qui concernent les différents bailleurs, y compris ceux du groupe Ecuyers/Rasselins/Croix Saint-Simon dont vous parliez tout à l'heure dans votre intervention, qui sont là, en ce moment, derrière l'Hôtel de Ville avec le D.A.L., parce que les gens n'en peuvent plus, parce que le quotidien de leur vie est complètement "bousillé" par des conditions de vie insupportables.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Dernier mot, la question...

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - ... de l'infestation des souris, il faut vraiment que les services interviennent.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai plusieurs adresses où les gens ne peuvent plus dormir la nuit !

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - M. BAUDRIER pour vous répondre. Merci.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci beaucoup.

Comme je l'ai déjà précisé, nous avons mis en place avec Ian BROSSAT et la Direction du Logement et de l'Habitat, et je le remercie de son travail sur tous ces sujets, un comité de suivi des travaux dans les logements sociaux, et nous travaillons à ce titre en lien étroit avec les bailleurs sociaux et les fédérations des amicales de locataires. Nous organisons des groupes de travail sur des thématiques précises, de façon très régulière et nous aurons encore une réunion tout début janvier.

Quant au rôle du service technique de l'habitat, il nous semble plus important qu'il soit mobilisé en priorité sur le patrimoine privé en aidant les locataires les plus démunis et victimes des marchands de sommeil.

Pour ce qui est du patrimoine des bailleurs sociaux, leurs agences de gestion restent leur contact privilégié et quotidien avant d'aller plus loin. Dans certains exemples que vous citez, certains locataires se sont adressés au S.T.H. avant même de s'adresser à leur bailleur. Dans ce cas de figure, c'est difficile pour les bailleurs de répondre. Parmi les autres exemples que vous citez, certaines interventions nécessitent des études et desancements de marchés publics pour permettre par la suite les travaux, et cela prend évidemment du temps. Les petites réparations peuvent être engagées dans des délais rapides et les bailleurs se doivent effectivement de les réaliser dans les meilleurs délais. Mais pour ce qui est des travaux plus importants comme des problèmes d'étanchéité, cela prend plus de temps. Il ne faut donc pas tout mélanger, comme vous le faites en partie dans ce vœu et dans vos interventions.

En tout cas, je tiens à préciser que les élus sont très à l'écoute de ces sujets. Il y a d'ailleurs, dans le 20^e arrondissement, et je les en remercie, Thomas CHEVANDIER, que je félicite, qui est très à l'écoute des locataires de logements sociaux et qui les rencontre très régulièrement au côté d'Eric PLIEZ. Et j'ai eu l'occasion de me rendre sur plusieurs sites avec les maires adjoints d'arrondissement, y compris dans le 20^e, en présence d'Eric PLIEZ et de Thomas CHEVANDIER. Nous rencontrons donc très régulièrement les locataires avec leurs amicales, en présence des bailleurs. Nous sommes attentifs au bon entretien du patrimoine bâti et les bailleurs sociaux ont à cœur d'accueillir les locataires dans de bonnes conditions.

Je vous demande, au vu de ces éléments, de bien vouloir retirer votre vœu. Autrement, j'y émettrai un avis défavorable.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUDRIER.

J'imagine que le vœu n'est pas retiré ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 33 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 33 est rejeté.

Je vous remercie et je propose de lever la séance, qui reprendra à 14 heures 30.

Merci à toutes et à tous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe).

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Mesdames, Messieurs, nous reprenons nos travaux.

2021 DLH 444 - Complément de financement pour la R.I.V.P. dans le cadre du plan de soutien aux bailleurs sociaux.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DLH 444 : complément de financement pour la R.I.V.P. dans le cadre du plan de soutien aux bailleurs sociaux.

La parole est à Thomas CHEVANDIER.

M. Thomas CHEVANDIER. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Effectivement, je profite de l'occasion qui est offerte par ce projet de délibération, par lequel notre Assemblée est appelée à se prononcer sur une rallonge pour le bailleur de la Ville de Paris R.I.V.P., pour lui permettre d'améliorer les conditions d'entretien des résidences dont ce bailleur a la charge, pour rappeler quelques chiffres qui concernent la réhabilitation des logements sociaux dans le 20^e arrondissement, et plus spécifiquement des logements sociaux gérés par les bailleurs de la Ville de Paris.

A titre d'exemple, dans le 20e arrondissement, il y a 35.000 logements sociaux, dont 30.000 sont gérés par les bailleurs de la Ville de Paris, donc Paris Habitat, la R.I.V.P., et Elogie-Siemp.

Sur ces logements-là, quelques chiffres, Paris Habitat a investi depuis 2010, 262 millions d'euros pour l'amélioration du cadre de vie de ses résidences.

La R.I.V.P. a investi pour l'année 2021, 17 millions d'euros pour l'entretien courant de son parc dans le 20e arrondissement, et Elogie-Siemp 11 millions d'euros. Ceci signifie qu'il est déjà fait un investissement très important par les bailleurs sociaux, notamment les bailleurs sociaux de la Ville de Paris pour l'entretien courant de leurs résidences.

A cet entretien, s'ajoutent évidemment les questions de Plan Climat et toutes les réhabilitations Plan Climat.

Sur les 30.000 logements sociaux gérés par les bailleurs de la Ville de Paris dans le 20e arrondissement, près d'un tiers font l'objet d'un Plan Climat qui est voté et financé, ce qui correspond, sur 9.000 logements sociaux, à un investissement entre 35.000 et 40.000 euros par logement, pour la réhabilitation, l'amélioration de l'isolation, la baisse de la facture énergétique, l'amélioration du cadre de vie pour tous les locataires qui sont concernés. Ce qui signifie bien qu'il y a un investissement très fort fait par la Ville de Paris et par ses opérateurs qui sont les bailleurs sociaux, et que sur 35.000 logements sociaux dans le 20e arrondissement, effectivement, il y a des endroits où il peut y avoir des fuites, de l'humidité, un certain nombre de défauts.

Le rôle de la Ville est de les anticiper en en tenant compte, en investissant suffisamment pour qu'il y ait des travaux, mais sur un parc de 35.000 logements sociaux, il arrive, c'est dans l'ordre des choses, avec cet ordre de grandeur là, qu'il y ait des problèmes.

Je tiens à rappeler, alors que Mme SIMONNET n'est pas là, que les bailleurs sociaux de la Ville de Paris interviennent, sont réactifs. La mairie d'arrondissement fait en sorte que les problèmes soient réglés au plus vite. On trouve systématiquement des solutions aux problèmes et aux désagréments soulevés par les locataires.

Je tenais à le rappeler, parce que les mobilisations que l'on peut voir, et je vois que vous arrivez à ce moment-là, Madame SIMONNET, ne sont pas dénuées d'intérêt électoraliste. Je vois parfois des propos démagogiques qui peuvent être tenus, où l'on attaque les bailleurs sociaux de la Ville de Paris en expliquant qu'ils mentent à leurs locataires, voire qu'ils feraient exprès de laisser traîner les situations. Je le dis : ces propos sont inacceptables.

Aujourd'hui, la Ville de Paris investit pour l'amélioration du cadre de vie. Il y a des situations qui parfois traînent et font que des locataires vivent dans des conditions qui ne sont pas simples. Les bailleurs sociaux font en sorte de le traiter, la Mairie fait en sorte de le traiter, mais les propos que l'on peut parfois entendre et que vous avez tenus tout à l'heure sur le parvis de l'Hôtel de Ville tiennent de la démagogie, et nous ne sommes pas dupes de l'intérêt électoral qui est le vôtre.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CHEVANDIER.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, je remercie bien sûr Thomas CHEVANDIER pour son intervention.

Permettez-moi une brève recontextualisation, vous avez voté en 2020, vous vous en souvenez, un plan de soutien aux bailleurs sociaux parisiens, afin de les soutenir en pleine crise du Covid-19 et pour qu'ils puissent continuer d'investir.

Nous avons donc su accompagner les bailleurs sociaux dans cette période difficile et par la même occasion protéger les locataires de leurs parcs. Je vous rappelle que quasiment un Parisien sur quatre vit aujourd'hui dans un logement social.

Ce projet de délibération constitue tout simplement la clôture de cette démarche, avec un financement complémentaire pour la R.I.V.P. L'idée est de financer deux choses : d'une part, des opérations qui permettent aux bailleurs de réaliser la transition écologique, de créer des espaces de pleine terre dans les cours notamment, et d'autre part, des travaux visant à garantir la sécurité et la tranquillité des habitants. Ce sont pour nous deux priorités absolument majeures.

A travers ce projet de délibération, ce sont plus de 7.000 familles locataires de la R.I.V.P. qui bénéficieront de ces investissements. En tout, si j'ajoute les investissements précédents, ce sont près de 40.000 familles qui auront bénéficié de ces travaux chez nos trois bailleurs sociaux.

Je vous invite à voter ce projet de délibération qui me semble plutôt consensuel.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 444.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 444).

Je vous remercie.

2021 DLH 343 - Rapport d'activité 2020 du Conseil du Patrimoine.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 343. Il s'agit du rapport d'activité 2020 du Conseil du Patrimoine.

La parole est à Mme Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Excusez-moi pour mon retard, on examine le rapport du Conseil du Patrimoine de 2020, un conseil qui est chargé de remettre des avis juridiques, techniques, financiers sur les grands projets de cession et de mise à disposition de notre patrimoine immobilier.

Un rapport assez discret finalement, qui décrit dans les grandes lignes les orientations du Conseil, mais pas forcément dans le détail des adresses, donc c'est peut-être la première demande au nom du groupe Ecologiste que l'on voudrait formuler : est-ce qu'il serait possible peut-être d'avoir une annexe détaillant les programmes, les avis ? Peut-être pour cette année 2020, de pouvoir nous l'envoyer a posteriori. Et de pouvoir aussi anticiper les prochaines cessions qui seraient réalisées pour lesquelles l'avis du Conseil du patrimoine serait demandé, pour que l'on puisse aussi préparer le Conseil de l'immobilier qui, lui, serait peut-être plus chargé de rendre un avis politique sur ce genre de sujet, tel que cela avait été proposé par Emmanuel GRÉGOIRE notamment.

C'est un rapport et peut-être deux grands éléments.

Déjà, en grande partie, il évoque tous les projets d'appels à projets urbains innovants, notamment les "Réinventer Paris", sur lesquels une fois encore, on aimerait pouvoir avoir un récapitulatif détaillé des cessions, des montants, des modalités de vente ou de mise à disposition, les programmes pour que l'on puisse avoir une vue d'ensemble et faire un bilan de toutes ces opérations.

Il y a deux points préoccupants dans ces appuis qui sont soulignés par le Conseil. D'abord, il précise que les actes devraient pouvoir garantir le respect des engagements pris par les porteurs de projet en matière de programmation. Ensuite, et cela nous paraît extrêmement important, que la Ville risque de perdre le contrôle sur ces programmes. Une fois que les bâtiments sont cédés ou mis à disposition, on ne prend pas assez de garanties pour s'assurer que ce que l'on a convenu avec le promoteur ou avec le repreneur soit effectivement réalisé.

La deuxième chose qui est soulevée, c'est qu'à plusieurs reprises, apparemment, les modalités financières étaient insuffisantes. Vraiment une question sur : à quel prix est-ce qu'on accepte de céder ce foncier ou ces immeubles-là, ce patrimoine ?

Encore une fois, vous rappeler la proposition du groupe Ecologiste de Paris, qui est vraiment que l'on doit au contraire agir pour une grande maîtrise foncière, et si jamais nous devons céder du patrimoine, que ce ne soit pas bradé.

Deuxième grand sujet, au-delà des appuis, le Conseil émet des avis techniques sur d'autres cessions, avec des modalités diverses. Notamment, on en avait discuté assez longuement dans ce Conseil, par exemple le cas de la Chartreuse du Glandier.

En ce moment, un des derniers patrimoines de ce type, qui appartient à la Ville de Paris et n'est pas sur le territoire parisien, a été mis en vente avec "Agorastore", donc dans un format de mise aux enchères, c'est le château ariégeois de Nescus. C'est une bastide de 23.000 mètres carrés de terrain, et 1.700 mètres carrés de bâti.

Encore une fois, on a vendu ce bien sans critère du tout d'impact social, environnemental. Alors que l'avis du Conseil du patrimoine est encore attendu, dans la presse, on annonce déjà une destruction totale, partielle, on ne sait pas, pour réaliser un projet qui n'est toujours pas connu. On a le prix de vente, 200.000 euros, finalement pas grand-chose, la mise aux enchères était à 90.000 euros, et on sait que des projets à fort impact environnemental ont été proposés dans le cadre de cette vente.

On voudrait savoir s'il était possible d'avoir un détail, un résumé des offres et des propositions, que l'on puisse se positionner aussi politiquement et pas uniquement financièrement sur cette sélection.

Encore une fois, cela pourrait se faire dans le cadre du Conseil de l'immobilier, on nous a promis de le réunir, la question que l'on se pose c'est : va-t-on attendre d'avoir tout vendu avant de réunir ce Conseil de l'immobilier, ou restera-t-il encore du patrimoine un peu intéressant sur lequel on pourra se positionner ensemble ?

Voilà les remarques qui m'interpellaient pour ce rapport du Conseil du patrimoine 2020, que je vous remercie d'avoir tout de même présenté.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Heureux que ce rapport que vous avez qualifié de discret ne soit pas passé inaperçu. A travers ce projet de délibération, il nous est proposé, en effet, d'étudier le rapport d'activité annuel du Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris.

Comme vous le savez, le Conseil du Patrimoine a été créé en 2001, pour succéder au Conseil du Patrimoine privé de la Ville de Paris.

Le Conseil est un organe consultatif composé de juristes et de spécialistes des questions immobilières. Il a pour mission de rendre des avis concernant la gestion du domaine immobilier de la Ville non affecté à une gestion de service public.

S'agissant du présent rapport, qui retrace l'activité du Conseil pour l'année 2020, que retenir ? D'abord, le fait que le Conseil s'est réuni à 13 reprises dans une année 2020 dont on n'explicite plus la spécificité et les contraintes. C'est un Conseil qui a manifestement travaillé.

Les 36 avis rendus ont concerné 43 projets et ont porté à la fois sur les modalités de cession et la mise à disposition de biens maintenus dans le patrimoine communal, second aspect de son travail qui est parfois oublié. Ce fut le cas, par exemple, d'un projet de mise à disposition au profit du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, des locaux situés dans l'ancienne mairie du 2e arrondissement pour l'implantation de la Fabrique de la Solidarité, sujet qui tient à cœur notamment de ma collègue Léa FILOCHE.

S'agissant des cessions, nous en avons une petite dizaine en 2020, ce qui est relativement peu, pour des biens situés principalement en dehors de Paris.

En conclusion, je voudrais redire les trois axes qui nous guident avec mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE.

Le premier est que nous veillons à maintenir dans le patrimoine municipal, les biens pouvant concourir au service public.

Le second, c'est qu'en cas de cession, nous faisons en sorte, dès lors que c'est possible, de permettre la création de logement, et de logement social en particulier, et vous pouvez compter sur moi pour y veiller.

Le troisième, enfin, cela est peut-être une évidence que de le rappeler, mais il faut le dire quand même, c'est que Paris achète plus qu'elle ne vend, et d'ailleurs, certains nous le reprochent.

Il s'agit d'un rapport d'activité, un exercice somme toute classique que je vous propose d'adopter, mais je suis persuadé que nous aurons l'occasion d'y revenir et de répondre à l'ensemble de vos interrogations.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2021 DLH 459 - Règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation, conformément au Code de la construction et de l'habitation.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan trimestriel par arrondissement des autorisations de changements d'usages.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 459, ainsi que l'amendement n° 34 et le vœu n° 35.

Le projet de délibération DLH 459 porte sur le règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation, conformément au Code de la construction et de l'habitation.

La parole est à M. Vincent BALADI de Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, chers collègues, conformément au Code de la construction et de l'habitat, nous avons un règlement municipal qui permet de fixer les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation.

Je rappelle qu'un changement d'usage consiste à transformer un local à usage d'habitation en un local professionnel ou commercial, et inversement.

Ce règlement, modifié par ce projet de délibération, permet de réaffirmer, clarifier et sécuriser l'écriture de règles de compensation qui s'appliquent à Paris avec notamment les trois grandes règles ci-dessous :

- la compensation doit être réalisée dans l'arrondissement concerné par la demande de changement d'usage.

- Les exigences de compensation sont désormais plus contraignantes à l'intérieur du secteur de compensation renforcée, dont fait partie le 8e arrondissement, dans lesquelles tout changement d'usage d'un logement existant est

soumis à une compensation par la création d'un logement dans l'arrondissement d'une surface double de celle transformée.

- Les compensations sous forme de logements locatifs sociaux qui sont aussi encouragées dans la zone de compensation renforcée. Les compensations sous forme de logements sociaux sont limitées à 1 mètre carré pour 1 mètre, au lieu de 2 mètres carrés pour 1 mètre carré.

Cette dernière règle permet donc aux bailleurs sociaux de vendre les titres de compensation ou commercialité attachés aux locaux qu'ils achètent et transforment en logements, et ainsi d'en faciliter le financement.

A ce titre, notons également la prise en compte de la Foncière de la Ville de Paris dans les organismes bénéficiant de ces règles spécifiques.

Enfin, comme vous le savez, le cœur de Paris perd des habitants au profit de meublés de tourisme qui génèrent beaucoup de nuisances dans les copropriétés. En effet, en quelques années, le marché locatif traditionnel a perdu au moins 20.000 logements et les locations meublées et saisonnières représentent jusqu'à 20 % de l'offre locative globale dans les arrondissements du centre et de l'ouest de Paris.

Ainsi, nous soutenons la création d'un nouveau secteur encadrant plus sévèrement les transformations de logements en meublés de tourisme, ce périmètre comprendra désormais neuf arrondissements dont Paris Centre, les 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e et 18e arrondissements, et nous avons proposé plusieurs vœux en ce sens dans les deux projets de délibération qui suivent.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci. Maintenant, la parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je trouve qu'il y a vraiment une donnée qui manque dans ce projet de délibération pour rentrer pleinement dans le sujet, ce serait un état des lieux jusqu'à présent de combien d'autorisations de changement d'usage ont été délivrées durant les précédentes mandatures. Je trouve que cette donnée devrait être transmise à toutes et tous.

J'espère, Monsieur l'adjoint, que vous pourrez nous la transmettre, cette donnée, dans votre réponse, pour que l'on puisse savoir s'il y a eu énormément d'autorisations de changement d'usage accordées à des locaux d'habitation et vers quel type d'usage cela s'est traduit.

Vous pouvez avoir évidemment la problématique qui nous tient tous à cœur, c'est la transformation de locaux d'habitation en meublés touristiques à l'année, parce qu'on voit bien que non seulement Paris se vide, mais que par ailleurs, même d'un point de vue purement économie touristique, ce n'est pas satisfaisant pour l'économie hôtelière, qui se retrouve dans une concurrence déloyale avec ces meublés touristiques à l'année.

En revanche, cela ne veut pas dire qu'il ne faut faire aucun changement d'usage, parce qu'on a tous en tête des cas particuliers de locaux d'habitation qui ont besoin de changer d'usage pour pouvoir mêler à la fois l'habitation et l'activité.

Notamment, vous avez un certain nombre de professions, d'artisanat ou commerciales, ou de créations, qui peuvent à un moment donné nécessiter ces transformations d'usage, donc cela peut avoir son intérêt. C'est-à-dire que tout usage commercial n'est pas à rejeter.

En revanche, il doit être très fortement encadré. Pas simplement encadré comme le fait le projet de délibération, mais c'est extrêmement important pour que, d'un point de vue du logement, on s'y retrouve puisque là, le projet de délibération grosso modo dit que la compensation exige que dans l'arrondissement, on ait un logement équivalent, mais avec une surface doublée. C'est une avancée.

Ce projet de délibération dit aussi que la compensation doit prioritairement se faire si possible en logements sociaux, c'est encouragé. Cela ne nous dit pas concrètement comment on peut la contraindre. Je reste un peu sur ma faim, il faudra absolument qu'il y ait une clause de revoyure chaque année avec des données chiffrées pour savoir concrètement, dans le cadre de la vente des titres de compensation au droit de commercialité de la part notamment des bailleurs, à quel solde on arrive entre le logement et les locaux qui ont changé d'usage, et parmi les locaux qui ont changé d'usage, combien se sont retrouvés en meublés touristiques à l'année, pour que l'on puisse à chaque fois affiner et éventuellement modifier ce règlement en fonction.

Moi, j'ai quand même toujours peur d'une chose, c'est que les bailleurs puissent avoir un intérêt économique pour financer la construction de logements sociaux, qu'il y ait par ailleurs beaucoup de changements d'usage. Il ne faut absolument pas faire dépendre l'économie de la création de logements sociaux à ces droits de compensation ou dits de commercialité.

La première fois que j'étais intervenue, c'était avant la précédente campagne municipale, dans le cadre de la Fondation Abbé Pierre, où les candidats étaient auditionnés. J'avais soulevé ce problème, car il m'était remonté comme un biais où finalement vu la défaillance de l'État dans ses financements pour l'aide à la pierre, les bailleurs sociaux peuvent avoir intérêt à avoir accès à ces droits de commercialité et là, cela me semble problématique.

Je demande que l'on soit quand même plus précis sur les différents usages qui peuvent amener ces transformations de logements.

Soyons très attentifs sur ce sujet, pour essayer d'éviter tous les biais.

J'ai vu qu'il y avait des vœux et amendements rattachés du groupe LR qui demandent qu'il y ait un avis, pas simplement un avis des maires d'arrondissement parce que quand on est maire d'arrondissement, j'imagine que l'on peut donner son avis, mais j'aimerais qu'il puisse être pris en compte. Je ne sais plus quelle est votre expression, mais c'est votre amendement peut-être, je me suis trompée dans le groupe qui le déposait, excusez-moi.

En tous les cas, je voterai ces vœux, quels que soient les signataires, parce qu'il me semble important qu'il y ait un avis concordant de la mairie d'arrondissement.

Je dirais même, il faut qu'il y ait aussi un débat en arrondissement, un état des lieux chaque année pour que dans l'arrondissement, l'assemblée délibérative de l'arrondissement puisse savoir concrètement sur notre territoire combien de logements ont fait l'objet d'un changement d'usage, si l'on est d'accord ou pas.

Plus on met de transparence sur l'ensemble de ces dossiers, plus concrètement, on pourra faire en sorte que ces dossiers soient traités en fonction de l'intérêt général et pas en fonction de l'intérêt annexe financier.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à M. Emile MEUNIER.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Monsieur l'adjoint au Logement, mon intervention va être commune avec le projet de délibération suivant, puisque je ne vais pas rentrer dans le détail du mécanisme, mais plus faire une intervention de portée générale.

La première pour dire, mais nous le savons tous et toutes, l'ampleur des dégâts causés par Airbnb. Je vais vous donner quelques chiffres. On est de façon certaine sûr qu'au moins 20.000 logements ont quitté le parc des résidences principales, donc pour loger des Parisiens, et sont partis dans des Airbnb soit professionnels, soit voire en fraude.

Vous voyez déjà le nombre de personnes que l'on pourrait loger si l'on remettait la main sur ces logements et c'est à mettre en plus en comparaison avec le nombre de logements que l'on a construits. Depuis 2006, on a construit 49.000 logements bruts à Paris.

Voyez, si on en a détruit entre 20 et 30.000 juste à cause de Airbnb, on est sur quelque chose qui confine presque à l'absurde.

Je veux dire que sur ces questions de plateforme de Airbnb - pardon je dis Airbnb parce que ce sont les 75 % du chiffre d'affaires, mais cela comprend tout type de plateforme de meublés touristiques -, il y a eu une forme de naïveté au début.

A l'époque, c'était considéré comme de l'économie collaborative, c'était le graal, et je me rappelle d'événements, de fêtes, de tiers lieux en 2012 qui étaient financés par Airbnb, avec des conférences de personnes qui travaillaient chez Airbnb pour nous expliquer que cela allait pouvoir loger le voisin de passage, l'étranger qui passe, etc.

On voit derrière qu'en réalité, il y a une opération de prédation de la part de ces plateformes sur l'immobilier parisien.

Là, j'en veux cette fois-ci à ce Gouvernement, ce quinquennat, qui a un peu vu ce type de plateforme comme une chance, et on se rappelle tous du mantra de la "start-up Nation". Là aussi, je crois que cela a péché par naïveté, puisqu'on le voit, il n'y a pas de richesse créée, si ce n'est celle qui est prise aux Parisiens et aux Parisiennes et envoyée sur ces plateformes en Californie.

Une fois que l'on a dit cela, est-ce que la Ville a pris la mesure du problème ? Oui, oui, oui, je le dis et je ne le dis pas ainsi. Quand je suis arrivé en tant qu' élu, j'ai pris le temps de rentrer dedans pour voir quelles étaient nos marges de progression, ce que l'on faisait de bien et de moins bien. J'en ai retiré la conviction que l'on était, je dois dire, parmi les villes les plus ambitieuses et les plus entreprenantes sur ce sujet.

J'en veux pour preuve plusieurs décisions de justice suite à des actions menées par la Ville de Paris.

J'en veux pour preuve la réglementation, la législation nationale, qui a changé suite à du lobbying, du plaidoyer de la Ville de Paris.

J'en veux pour preuve des collègues "écologistes" d'autres métropoles qui nous demandent : comment vous faites à Paris, on voudrait s'y mettre ? Il y a des conseils, un réseau de villes qui s'y mettent.

Aujourd'hui, avec ces deux projets de délibération, on arrive à combler les angles morts qui nous manquaient : la compensation et le changement d'usage.

Cela, c'est une bonne chose. Je pense qu'il est encore un peu tôt pour savoir ce qui va en ressortir comme résultat, je crois, et c'est une piste de travail, il faut que nous nous réunissions régulièrement et que l'APUR puisse faire des études régulières pour voir si cela produit des effets, si la loi est suffisante ou s'il va falloir aller plus loin.

A ce titre, l'Observatoire des meublés touristiques qui a été relancé par Ian BROSSAT, et je l'en remercie, peut et doit jouer ce rôle. Je sais que tous les élus de tous les bancs y sont conviés de la 5e Commission, et je pense que c'est un sujet transverse sur lequel on peut être d'accord.

Je vois Valérie MONTANDON qui était présente à la réunion, je la salue, parce que vraiment, tous nos arrondissements sont impactés.

Quelle autre piste d'amélioration je vois à ce stade ? Les contrôles. Il y a des dérives, des fraudes, beaucoup de fraudes, et pour les contrôler, on a besoin de personnel. Non seulement pour faire l'enquête, mais aussi pour traiter devant la justice, c'est-à-dire concrètement réunir les pièces, rédiger, parler avec l'avocat, etc.

Tout cela demande du personnel, et je regrette qu'à ce budget, alors que nous avons promis pendant la campagne que nous allions doubler le nombre de personnes, cela ne fut pas le cas. J'espère que cela le sera dans les prochains.

Enfin, Madame la Maire, est-ce que vous me permettez de rajouter 30 secondes, puisque je "mixe" les deux...

Je dirai mon intervention après.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner maintenant la parole à Valérie MONTANDON pour présenter son vœu.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Il y a aussi un amendement de M. LECOQ, vous me permettez de faire les deux en même temps ?

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Vous avez trois minutes, c'est compté.

Mme Valérie MONTANDON. - Pour les deux ?

Pour améliorer la régulation des meublés touristiques, notre groupe a toujours été force de proposition et d'ailleurs, à ce sujet, je vais me faire l'écho et le relais de M. Jean-Pierre LECOQ, mon collègue maire du 6e arrondissement, pour proposer l'amendement.

Vous savez très bien que l'expertise des maires quant à la délivrance des autorisations est une évidence. En plus avec le pacte parisien de proximité qui a été voté lors du dernier Conseil de Paris, nous avons lu avec beaucoup d'attention le règlement municipal, mais nous avons remarqué que les maires d'arrondissement n'ont aucun avis consultatif.

En Commission, Monsieur BROSSAT, j'ai bien entendu que l'avis conforme était difficile à mettre dans le texte, en raison d'un problème législatif.

En revanche, je vous propose, peut-être sous forme d'amendement oral, d'inscrire que si l'avis conforme n'est pas possible, c'est de faire figurer un avis motivé et prédominant des maires d'arrondissement, afin que ce soit vraiment clair, que les maires aient leur avis très motivé et éclairé qui soit pris en compte dans l'autorisation des changements d'usage.

Je présente aussi un vœu afin, toujours dans un esprit très constructif, de pouvoir suivre l'évolution des changements d'usage et l'efficacité de tous les dispositifs que nous nous apprêtons à voter aujourd'hui. Ce, pour faire en sorte de pouvoir faire un bilan des autorisations accordées pour les changements d'usage de locaux destinés à l'habitation et des compensations, mais aussi un bilan trimestriel par arrondissement des autorisations accordées pour les locations de locaux à usage commercial en tant que meublés de tourisme.

En effet, ces bilans nous permettront ensemble, éventuellement, de faire des ajustements.

Merci.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à l'ensemble des oratrices et orateurs. Je vous remercie pour l'ensemble de vos interventions sur ce sujet important qui nous occupe beaucoup depuis de nombreuses années maintenant.

Emile MEUNIER l'a dit, deux projets de délibération seront successivement présentés. Le premier concerne la transformation de logements en meublés touristiques. Le deuxième concerne la transformation de locaux commerciaux en logements de type Airbnb.

Pour ce qui concerne ce premier projet de délibération, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de renforcer nos règles en matière de transformation d'habitation en Airbnb, avec une préoccupation qui, je le sais, nous rassemble très largement, c'est la protection de nos logements.

Si nous voulons faire en sorte que les Parisiens puissent se loger sans se ruiner, il nous faut bien sûr construire de nouveaux logements, mais il faut surtout protéger les logements existants et éviter une forme de cannibalisation de nos logements et quartiers par le développement d'Airbnb. C'est ce qui nous a motivés maintenant depuis de très nombreuses années.

Cela a parfois été compliqué, et cela nous a y compris conduit devant les tribunaux, devant la Cour de justice de l'Union européenne, devant la Cour de cassation, mais il se trouve que nous avons tout gagné sur ce sujet et que les tribunaux nous ont donné raison. Cela nous permet aujourd'hui d'avoir une réglementation solide.

Cette réglementation, nous voulons maintenant la renforcer, forts de l'expérience de ces dernières années.

Mme SIMONNET nous demandait tout à l'heure un bilan. Le bilan, on le connaît, et je vous donne les chiffres : entre 2012 et 2020, nos règles de compensation nous ont permis de gagner 20.000 mètres carrés de logement, c'est-à-dire que des surfaces de logement ont été supprimées, des surfaces de logement ont été créées, et le solde qui en résulte est positif, c'est + 50.000 mètres carrés de logement entre 2012 et 2020, grâce à ce règlement municipal sur les changements d'usage.

L'objectif est aujourd'hui de renforcer ces règles. Il s'agit, principale nouveauté, de mieux protéger certains arrondissements et quartiers particulièrement touchés par le phénomène, en rendant plus contraignante encore la transformation de logement en Airbnb.

Ainsi, dans les quartiers où le nombre de meublés touristiques est particulièrement élevé, les investisseurs désireux de s'implanter devront désormais compenser au triple la perte de surfaces de logement. Un exemple : vous voulez transformer 50 mètres carrés de logement en Airbnb, commencez donc par créer 150 mètres carrés de surface nouvelle de logement. Voilà la règle, elle répond à un objectif précis qui guide notre action : faire en sorte que les Parisiens puissent se loger dans notre ville.

J'ajoute également, puisque la question m'a été posée, la question du rôle des bailleurs sociaux dans cette affaire. Là aussi, la transparence est totale, et Mme SIMONNET nous disait : "il ne faut pas que les bailleurs sociaux vendent de la commercialité aux opérations de meublés touristiques".

Il se trouve que nous avons signé, hier, une charte avec dix bailleurs sociaux, les trois bailleurs sociaux qui dépendent directement de la Ville de Paris, mais aussi sept autres qui sont implantés à Paris, avec une règle simple : plus de ventes de commercialité par les bailleurs sociaux pour des opérations de meublés touristiques.

D'ailleurs, j'ai demandé les chiffres précis pour que l'on ne puisse pas me reprocher de ne pas être transparent. En 2020, cela a concerné 576 mètres carrés ; en 2021, 222 mètres carrés ; et en 2022, au vu des engagements pris hier, ce sera 0 mètre carré.

Quelques mots complémentaires concernant les deux vœux qui ont été déposés par le groupe Changer Paris.

Le premier vœu demande que nous sollicitons l'avis conforme des maires d'arrondissement pour les demandes de changement d'usage. Incontestablement, les maires d'arrondissement sont des acteurs précieux et très engagés sur ces sujets, et je sais que c'est le cas de Jean-Pierre LECOQ. Les échanges sont d'ailleurs nombreux avec nos services sur le sujet, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'avis des maires est sollicité sous la forme d'un avis simple et non d'un avis conforme.

Simplement, le Code de la construction et de l'habitation ne nous permet pas d'envisager un avis conforme, ce serait illégal, et comme je vous le disais tout à l'heure, toutes nos réglementations sur le sujet sont très regardées, c'est d'ailleurs ce qui a fait que nous avons été entraînés devant la Cour de justice de l'Union européenne. Et donc, je ne peux pas accéder à votre demande, mais croyez bien à ce que les maires d'arrondissement soient étroitement associés.

Un deuxième vœu, de Valérie MONTANDON, demande que nous produisions et partagions les bilans des changements d'usage : avis totalement favorable à votre vœu. D'ailleurs, c'était l'objet du dernier observatoire des meublés touristiques : partager les données, faire en sorte qu'elles soient transparentes, et donc, tout à fait favorable à votre demande.

Je vous propose donc que vous retiriez votre amendement n° 34, que nous adoptions le vœu n° 35, et bien sûr que nous adoptions ce beau projet de délibération.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

L'amendement n° 34 du groupe Changer Paris est-il retiré ? Non, il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 34 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 34 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 35 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 372).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 459.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 459).

2021 DLH 460 - Adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations pour la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'autorisation de transformation d'un local à usage commercial en meublé touristique.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'instruction des demandes d'autorisation de location d'un local à usage commercial en meublé de tourisme.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la mise en location d'un local à usage commercial en tant que meublé touristique.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au projet de délibération DLH 460 avec l'amendement n° 36 et nous examinerons également les vœux n°s 37, 38 et 39.

Le projet de délibération DLH 460 porte sur l'adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations pour la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération était attendu, il intervient après la publication du décret le 11 juin dernier, qui permet d'autoriser concrètement les communes à mettre en place un outil de régulation d'un phénomène qui nous touche de plein fouet, à savoir l'augmentation très forte, toutes ces dernières années, du nombre de locations meublées touristiques.

Cette augmentation, nous le savons tous, a des conséquences très fortes sur le marché de l'immobilier à Paris, provoque des nuisances intolérables au quotidien pour les habitants, sans parler et sans oublier les distorsions de concurrence déloyale pour les professionnels de l'hôtellerie, et nous devons y répondre.

La réalité, c'est que beaucoup de ces locations meublées touristiques proviennent de la transformation de locaux commerciaux en logements. Nous sommes loin de la philosophie développée au départ par les plateformes numériques, d'apporter un petit supplément de revenus pour les habitants qui louaient quelques jours par an leur logement, c'est encore le cas, mais la portion est beaucoup plus réduite aujourd'hui.

Le problème est tout autre aujourd'hui, puisque je vais rappeler quelques chiffres pour illustrer ce phénomène qui inquiète de plus en plus les Parisiens, et génère des troubles auxquels nous devons trouver des solutions. Entre 2015 et 2021, près de 59.000 mètres carrés de locaux commerciaux ont été transformés en hébergement hôtelier, 900 commerces ont disparu à Paris entre 2017 et 2020. En 2021, Paris recensait plus de 63.000 annonces Airbnb et autres, soit + 127 % par rapport à 2015. En comparaison, New York ne comptait que 36.000 annonces en 2021.

Jusqu'à maintenant, la direction du logement et de l'habitat de la Ville ne pouvait pas s'opposer, autrement que pour des questions de forme, à la transformation d'un local commercial en meublé touristique.

La loi promulguée le 27 décembre 2019 nous donne désormais les moyens d'agir avec un nouveau régime d'autorisation de changement d'usage. Vous avez décidé de vous saisir de cet outil, il fallait le faire, et c'est une bonne chose. A travers ce projet de délibération, vous nous proposez de rendre plus difficile la transformation de locaux commerciaux en logements, et les critères que vous avez retenus pour accorder cette autorisation, nous les soutenons.

Nous voulons cependant aller plus loin et nous vous proposons deux vœux, deux amendements pour renforcer encore plus le dispositif. L'un sera présenté dans quelques instants par ma collègue maire, Florence BERTHOUT.

L'autre consiste à cibler plus particulièrement les problèmes de bruit et rappeler la nécessité de préserver la tranquillité des habitants, partant du principe que bien sûr dans ces locations, il n'y a pas d'hôtelier ou de concierge pour surveiller les allées et venues et empêcher les nuisances provoquées par les clients, d'ailleurs ceux qui louent le savent, ce qui fait de ces "résidences hôtelières" des lieux de fêtes au milieu des habitations, ce qui génère bruits et salissures.

La majeure partie des plaintes de riverains liées au bruit de locations saisonnières que nous enregistrons dans nos arrondissements provient des nuisances générées par ce type de location, et le plus souvent les investisseurs ainsi que les plateformes limitent leurs efforts pour régler ces troubles.

Nous avons adopté un vœu au dernier Conseil du 9e arrondissement, nous vous le proposons ici. Nous demandons que les autorisations soient révocables en cas de nuisances constatées, et qu'il soit étudié la possibilité d'introduire dans le règlement municipal, un critère contraignant les propriétaires qui souhaitent louer un local à usage commercial en tant que meublé touristique, à effectuer des travaux d'insonorisation de leur bien si nécessaire.

Nous voterons pleinement ce projet de délibération, qui va dans le bon sens, en espérant aussi que vous accepterez nos propositions.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, comme l'a dit Delphine BÜRKLI, je trouve que c'est une très bonne chose que la Ville de Paris se dote d'un règlement municipal clarifiant, sécurisant, et encadrant les conditions de délivrance des autorisations pour la location des locaux à usage commercial en tant que meublés de tourisme.

Il faut le dire, le rappeler, si le développement des meublés a répondu à une demande et à une évolution des pratiques touristiques, leur développement pléthorique et insuffisamment encadré est source de nuisances absolument incommensurables : réduction du nombre de logements disponibles par la reconversion de résidences principales en meublés touristiques, notamment dans les arrondissements centraux ; renchérissement du prix de l'immobilier ; augmentation des nuisances en tous genres, cela a été encore appelé.

Il y a aussi et surtout les nuisances en rez-de-chaussée, je le constate comme maire chaque jour, en particulier dans les secteurs touristiques de Mouffetard, de la Huchette, et maintenant sur les boulevards, où l'on voit l'offre de commerces de proximité qui se raréfie en raison de ces transformations.

Et puis, il y a la concurrence déloyale envers le secteur hôtelier, en particulier le secteur hôtelier traditionnel que nous soutenons tous.

La loi ELAN du 27 décembre 2019 autorise les collectivités locales à réguler le phénomène des meublés touristiques en les soumettant à autorisation préalable, et je remercie la Ville de se saisir de cette opportunité, même s'il faut aller encore plus loin dans les contrôles comme cela a été rappelé.

Quelques chiffres, ma collègue a rappelé les 50.000 mètres carrés de locaux commerciaux qui ont été transformés en hébergement hôtelier, et les 900 commerces qui ont disparu. J'insiste sur les 63.000 annonces Airbnb dont faisait état le rapport APUR d'octobre dernier, le double des annonces qui existent à New York, et la somme des annonces d'Amsterdam, de Berlin et de Barcelone.

Alors oui, il faut que l'on puisse autoriser de manière très encadrée ces meublés. Cela ne veut pas dire les interdire, et pour reprendre le Code du tourisme, délivrer ces autorisations au regard des objectifs de protection de l'environnement urbain et d'équilibre entre emploi, habitat, commerces et services.

C'est pour cela, Monsieur l'adjoint au maire, que je souhaiterais, comme mes collègues, que vous puissiez tenir le plus grand compte des avis des maires d'arrondissement.

Je comprends que le deuxième alinéa de mon vœu n'est pas conforme sur le plan législatif avec la loi. Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous propose en séance de retirer ce deuxième alinéa se rapportant aux avis conformes, en espérant que l'on pourra progresser sur le sujet, que notamment le législateur pourra nous aider à avancer, pour retenir que la modification à venir du règlement doit préciser et renforcer le rôle du maire d'arrondissement dans les

autorisations de transformation de locaux commerciaux en meublés touristiques, ce qui me paraît être un point d'équilibre, si vous en êtes d'accord.

Merci.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Cela va dans le sens de mon intervention de tout à l'heure, pour vous spécifier que notre groupe votera favorablement tout ce qui va dans le sens d'améliorer l'avis des maires, et aussi de façon constructive la régularisation des meublés touristiques.

Merci.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, fin 2019, on estimait environ à 165.000 le nombre de logements loués en meublés touristiques à Paris, soit le double constaté à New York, et ce, sur la seule plateforme Airbnb.

Dans la même année, 257.000 demandes de logements sociaux étaient déposées à Paris et le nombre de locations disponibles dans le parc privé continue à baisser. En effet, dans le contexte d'un marché immobilier parisien déjà extrêmement tendu, les conséquences négatives d'une forte croissance de ces locations touristiques ont été malheureusement démontrées, comme la hausse des prix de l'immobilier, la raréfaction de l'offre de logement.

En 2018, un rapport du Sénat estimait ainsi qu'environ 20.000 appartements parisiens étaient détournés du marché traditionnel pour être loués sur des plateformes de location type Airbnb.

Pour y faire face, la réglementation limite désormais à 120 jours par an la location touristique pour un logement, et à Paris les annonces doivent aussi avoir obligatoirement un numéro d'enregistrement.

Malgré ces nouvelles réglementations contraignantes et les actions de la Ville de Paris pour endiguer ce phénomène allant à l'encontre de nos politiques publiques, la baisse du nombre d'annonces et donc de meublés touristiques reste limitée, même dans le contexte sanitaire actuel. Dans la recherche du profit, certains professionnels sont, eux, sans limites.

Alors que la crise sanitaire et économique a contraint certains commerces en difficulté à mettre fin à leurs activités, les locaux commerciaux sont d'autant plus ciblés par les loueurs professionnels qui les rachètent et les transforment en locations meublées touristiques, ce qui aujourd'hui est possible avec une simple déclaration de changement de destination.

Ainsi, entre 2015 et 2021, près de 60.000 mètres carrés de locaux commerciaux ont été transformés en locaux touristiques.

On le voit, la multiplication de l'offre de meublés touristiques n'est plus le simple fait de propriétaires désireux d'arrondir leurs fins de mois en louant leur logement à des touristes le temps de leur absence quelques semaines par an.

Avec l'essor des plateformes de location, le meublé touristique est devenu depuis quelques années, pour certains propriétaires ou professionnels, le moyen de s'assurer une rente à l'année captant au passage nombre de logements ou de commerces.

Un phénomène impactant le cadre de vie de quartiers entiers et de dizaines de milliers de Parisiennes et de Parisiens cherchant à se loger dans la Capitale. Car, contrairement à ce que certains voudraient nous faire croire à la droite de cet hémicycle, c'est le logement qui reste la clef du maintien des populations à Paris et de toutes les populations. Que cela soit au travers d'une offre de logement social à la location ou à l'accession, ou bien d'une offre de logement privé à la location ou à l'accession suffisamment conséquente et à des prix décents.

Ainsi, pour protéger notre environnement urbain et préserver l'équilibre entre emploi, habitat, commerces et services, la transformation de locaux à usage commercial en locations meublées touristiques sera plus et mieux encadrée avec ce nouveau règlement que nous nous apprêtons à adopter.

Paris est sans doute la ville la plus visitée par les touristes. Nous devons nous en réjouir, car je pense que nous sommes tous et toutes ici amoureux et amoureuses de notre ville. Nous devons d'une part, offrir aux touristes des capacités d'hébergement suffisantes, et d'autre part, préserver les conditions de vie et d'habitat des Parisiennes et des Parisiens.

C'est pourquoi la Ville de Paris a demandé plusieurs mesures aux gouvernements successifs, et s'est saisie de tous les outils juridiques octroyés pour mettre en place une régulation et un encadrement indispensables.

Aussi, nous nous félicitons et soutenons pleinement le nouveau règlement que nous nous apprêtons à voter, mais au-delà du pas supplémentaire effectué aujourd'hui, nous espérons vivement que d'autres suivront avec le concours du Gouvernement, par exemple pour que la transformation de bureaux en meublés touristiques soit également concernée par cette réglementation.

D'autres villes dans le monde, elles aussi très touristiques comme Barcelone, Berlin, San Francisco, New York, ou encore Londres, ont pu adopter des mesures de limitation des meublés touristiques plus contraignantes que les nôtres, parfois déterminées à l'échelle de quartiers.

Nous sommes prêts à aller plus loin pour protéger Paris et les Parisiens et Parisiennes, encore faut-il que le gouvernement se mobilise également sur ce sujet à nos côtés.

Merci.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, ce n'est pas un hasard si deux de mes collègues maires ont parlé avant moi, je voudrais remercier vraiment Ian BROSSAT et l'Exécutif parisien de se battre pour nous donner des outils pour lutter contre ces prédatations, alors évidemment de logements, mais également de pieds d'immeuble.

Egalement, pour faire face à l'essor totalement incontrôlé des meublés touristiques à Paris et lutter contre ces effets néfastes qui ont été très bien décrits par mes collègues, tant sur le plan du logement disponible, c'est extrêmement fort dans le 10^e cette prédation de logements et ces logements disponibles à la location de longue durée, que sur la vie des quartiers.

Notre majorité se mobilise pour utiliser tous les leviers possibles, tous les outils réglementaires que l'on peut trouver.

C'est le cas évidemment avec la mise en place de ce nouveau règlement, qui renforce les règles de compensation lorsqu'un local change de destination. Ce nouveau règlement qui nous permettra d'adapter notre réponse à l'ubérisation des services proposés par les grandes plateformes.

Il faut rappeler que ces plateformes ne servent strictement à rien en termes de production de richesse pour le collectif, ne font que de la prédation. Et quand elles ne sont pas suffisamment encadrées, elles laissent vraiment le champ libre à tous les propriétaires indécents ou peu soucieux du bien commun dans notre ville. Cela a fait des dégâts considérables ces dernières années.

Nous avons donc vu la transformation massive de locaux commerciaux en meublés touristiques dans le 10^e, mais aussi dans beaucoup d'endroits à Paris, qui tuent la vie commerçante de certaines rues ou certains quartiers. Je pense en particulier au risque que courent les enseignes du quartier Sainte-Marthe dans le 10^e, qui pour certaines ont disparu au profit de vitrines standardisées, opacifiées, au détriment des commerçants et des habitants.

Une étude de l'APUR, parue en septembre dernier, se posait la question de l'impact de la crise Covid sur les locations de meublés touristiques à Paris. Elle nous montrait que près de 59.000 mètres carrés de locaux commerciaux avaient été transformés en hébergements hôteliers entre 2015 et juin 2021 dans notre ville, c'est considérable !

Dans ce cas précis, les propriétaires investisseurs ont su se saisir d'une faiblesse de la réglementation, couplée à l'inertie du Gouvernement à qui il a quand même fallu 18 mois, entre la loi du 27 décembre 2019 et le décret du 11 juin, pour permettre l'effectivité de ces nouvelles règles dont nous avons tellement besoin pour pouvoir décliner aujourd'hui ce nouveau règlement.

Même si j'appelle bien entendu notre Conseil à voter ce projet de délibération, je déplore cependant que les bureaux ne soient pas compris dans le décret d'application. Il ne nous laisse aucune latitude pour renforcer les contrôles de la Municipalité, c'est une faiblesse qu'il nous faudra essayer de combler.

Je soutiens évidemment, sans réserve, vous vous en doutez, le vœu du groupe Paris en commun, sur lequel reviendra plus précisément notre collègue Gauthier CARON-THIBAUT.

Je remercie encore Ian BROSSAT pour sa combativité sur ces sujets.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Notre prochain orateur est en Webex, il s'agit d'Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Madame la Maire, mes chers collègues, les textes que nous sommes en train de voter viennent parachever le travail de fond mené depuis de longues années et dont les ex-3^e et 4^e

arrondissements et désormais Paris Centre ont été l'un des moteurs pour la préservation du logement, notamment pour les familles, au cœur de notre Capitale, et contre l'inondation du marché mobilier par les meublés touristiques.

Je pense bien sûr à la compensation renforcée à l'échelle du quartier et pas simplement celle de l'arrondissement, et au nouveau renforcement de cette contrainte avec en particulier la réduction des possibilités de compensation par les bailleurs, que nous avons demandées déjà pour le Centre.

Je salue donc moi aussi, et je remercie aussi à ce titre Ian BROSSAT, adjoint au logement de la Maire de Paris, pour les efforts déployés main dans la main avec moi, avec mon équipe, avec les maires d'arrondissement en général, pour faire reculer par la loi, le règlement, les contrôles, et même parfois il a fallu en arriver là, les tribunaux, la prédation des meublés touristiques sur le logement en centre-ville.

Cela fait longtemps que nous travaillons ensemble, cher Ian, et je salue aussi le lancement de l'Observatoire des meublés touristiques. Nous avons d'ailleurs présenté ensemble les mesures discutées ici.

Vous êtes certains à l'avoir rappelé, de 2015 à 2021, près de 59.000 mètres carrés de locaux commerciaux ont été transformés en logements hôteliers dont 36 %, donc plus du tiers, à Paris Centre.

Conséquence de cette nouvelle économie, non pas du partage mais de la location de très courte durée, la raréfaction à la fois du logement et d'une partie du commerce et de l'artisanat de proximité, qui vient perturber l'équilibre du cœur de ville et de la vie de quartier, je n'y reviens pas, vous l'avez tous souligné.

Au-delà de considérations foncières, il y a aussi le sujet des nuisances générées par ces nouveaux modèles de résidence, les uns et les autres l'ont souligné, donc de ce nouveau modèle qui participe de l'étiollement du lien social aussi.

Mais vous savez tout cela, depuis quelques années, nous connaissons bien l'importance considérable de ce phénomène massif de transformation des locaux commerciaux, encore davantage même que la question de la transformation ou de la location épisodique des résidences particulières dont on a parlé dans le projet de délibération précédent.

Face à la mobilisation des élus de terrain, la nôtre, le Gouvernement s'est finalement emparé, fin 2019, de cette problématique de la transformation des logements commerciaux, avec l'adoption de la loi au Parlement qui permettait aux collectivités locales de réguler le phénomène de changement de destination de ces locaux à usage commercial, et en conférence d'élus locaux dans les communes, un pouvoir qui aurait dû être le leur depuis longtemps et que d'ailleurs nous réclamions à juste titre, celui de s'opposer à ces changements de destination qui viennent asphyxier un marché en tension.

Mais je vous le rappelle, c'est ensuite à l'inertie du processus législatif et réglementaire que nous avons dû faire face, puisqu'il a fallu encore attendre un an et demi pour un décret d'application qui cadrerait la mise en œuvre concrète de ce texte.

Si je me félicite que le décret soit finalement paru en juin dernier, et c'est grâce en partie d'ailleurs à un vœu unanime du Conseil de Paris qui suivait celui du Conseil de Paris Centre, je me désole, comme Alexandra CORDEBARD, la maire du 10^e arrondissement, qu'il n'aille pas au bout de la logique que nous portons, bien au-delà d'ailleurs des étiquettes politiques.

En excluant de son périmètre les changements de destination des locaux à usage de bureaux, le décret écarte étrangement, ou devrais-je dire habilement, le cœur du problème qui touche notre centre-ville. Ces dernières années, ce sont pour moitié des bureaux qui ont été transformés en meublés touristiques, et avec cette exemption franchement incompréhensible, nul doute que le phénomène va encore s'accroître.

C'est la raison pour laquelle nous avons une fois de plus, et il faudra écrire un jour l'histoire de cette mobilisation locale, nous avons fait naître à l'échelle ultra-locale et de façon transpartisane, un vœu voté à l'unanimité du Conseil de Paris Centre et j'espère plus tard dans cette session par le Conseil de Paris en entier, en interpellant le Gouvernement sur cette faille du cadre légal et réglementaire.

Ce vœu sera présenté par Gauthier CARON-THIBAUT, et il a été adopté à l'unanimité. Je vous invite à le voter avec la même détermination et la même unité. Merci.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, depuis 2015, 59.000 mètres carrés de locaux commerciaux ont disparu au profit de Airbnb. Ce n'est pas la ville que nous voulons, ni pour aujourd'hui ni pour demain.

Ce que nous voulons, ce que nous construisons jour après jour, c'est une ville qui vit, une ville où l'on peut se loger, accéder à des commerces de proximité de qualité, pas une ville livrée aux prédateurs des plateformes et des intérêts capitalistes.

Comme l'a dit très justement Ian BROSSAT, l'intérêt des individuels, des propriétaires, ne peut pas être au-dessus de l'intérêt général.

Avec ce projet de délibération et celui que nous venons de voter, nous créons de nouveaux outils pour que la Ville puisse réguler encore plus l'activité de location des meublés touristiques et interdire la transformation de locaux commerciaux en meublés touristiques.

C'est le fruit d'un long travail législatif qui a abouti. C'est aussi le fruit d'un engagement, celui de Ian BROSSAT et de toute la Ville de Paris, pour une mobilisation menée, y compris dans les tribunaux, avec une longue bataille pour faire reculer la place de ces plateformes dans nos villes.

Je souligne à ce titre les arrêts du 18 février de la Cour de cassation, qui ont validé la réglementation nationale.

Ce durcissement, en vue d'un règlement vis-à-vis des plateformes à Paris, est attendu, et face aux dérives de Airbnb, cela a été répété à plusieurs reprises, l'Etat manque de courage, alors que la Ville de Paris a toujours été précurseuse dans cette bataille pour inventer de nouveaux outils et lutter efficacement contre ce phénomène, qui au début avait pu être vu d'une manière plutôt bienveillante par certaines personnes.

Il reste un manque, c'est celui de la question des bureaux, qui n'est pas traitée et qui, nous l'espérons, pourra l'être dans les années à venir très rapidement.

Nous saluons encore ce projet de délibération, et celui que nous venons d'adopter, et tout le travail mené par Ian BROSSAT, la Ville, et tous les services. Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jean-Philippe DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons vu dans les années 2000, déjà à cette époque, fleurir ces commerces qui devenaient des habitations, et parfois des pans de rues entiers qui n'avaient plus aucune animation commerciale et plus de vie. Evidemment, il ne fallait qu'un pas pour que ces transformations de commerces en habitations se prolongent avec la transformation de commerces en meublés touristiques.

Cette réglementation de la Ville enfin possible arrive à point nommé, afin de réguler ces transformations.

Je voudrais souligner les critères qui sont retenus dans cette réglementation, qui me paraissent très justement constitués. Je pense d'abord à la prise en compte de périmètres géographiques, qui tient compte de la réalité simplement des activités en termes d'emploi, d'habitation, de service, également de présence d'activité hôtelière dans ces quartiers. Pouvoir différencier un quartier à l'autre me paraît tout à fait justifié.

Et puis, la question des nuisances, puisqu'on sait à quel point la fréquentation des meublés touristiques, où qu'ils soient, est souvent source de nuisances, par des visiteurs souvent peu sensibles aux nuisances qu'ils peuvent occasionner pour les riverains. Cette réglementation était tout à fait attendue.

Il s'agit aussi d'une réglementation qui va agir sur les meublés touristiques mais aussi sur le commerce. C'est un autre aspect de ce projet de délibération que je veux soulever, qui vient compléter un certain nombre d'outils que nous avons déjà. Je pense à la SEMAEST, évidemment aux bailleurs sociaux, qui permettaient d'agir sur le type d'activité exercée dans les pieds d'immeuble.

Voilà une autre manière aussi de réguler les activités exercées dans les pieds d'immeuble, qui permet de maintenir autant que possible et nécessaire ces activités de commerce.

Un grand soutien évidemment à ce projet de délibération.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Dans le projet de délibération précédent, on était bien sur le règlement sur les changements d'usage de logement en meublé touristique, puisqu'un changement d'usage de logement en meublé touristique, c'est un changement d'usage de logement en activité commerciale.

Là, on est sur les changements de destination, de commerce qui se transforme en meublé touristique.

J'ai quand même une question à vous poser. Le projet de délibération n'est pas assez clair sur finalement quel était le cadre vraiment de la réglementation parisienne antérieure, puisque le projet de délibération parle d'une réglementation adoptée en 2008, à ce sujet.

Or, cette réglementation depuis 2008 a quand même laissé passer 59.000 mètres carrés de transformation de locaux commerciaux en meublés touristiques.

Est-ce à dire qu'il s'agissait, dans ces changements de destination, de simples déclarations qui prévalaient, d'où le fait que la Ville n'avait pas à dire si elle était d'accord ou pas sur ces changements de destination, et que c'est

pourquoi on a pu à ce point-là laisser exploser ce développement de meublés touristiques dans les locaux commerciaux ?

A ce moment-là, il faut aussi reconnaître les erreurs du passé, que la réglementation adoptée en 2008 est donc inefficace.

Où, est-ce que le cadre dans lequel nous étions en 2008 faisait que le législateur ne nous permettait pas de contrôler les changements de destination ? J'ai besoin de cette précision.

Après, il me semble que ce projet de délibération va dans le bon sens. De la même manière que précédemment, il est important que l'ensemble des arrondissements puissent savoir exactement quels sont les locaux commerciaux pour lesquels des privés sollicitent le changement de destination, parce que dans chaque arrondissement, les mieux placés sont les élus, avec les habitants, avec les instances de démocratie locale pour voir, quartier par quartier, là où il ne faut surtout pas abîmer la présence à la fois d'activités commerciales, de commerces ou de locaux d'activités artisanales, et qu'il ne faut pas, au contraire, développer les meublés touristiques y compris en rez-de-chaussée.

C'est important que l'échelle de l'arrondissement soit renforcée, et aussi que les avis des arrondissements soient incontournables, et pas simplement sollicités pour avis, et on n'en tient pas compte. Cela me semble important, surtout que l'on ait une autre problématique. Autant on a une problématique sur la spéculation immobilière dans l'accès au logement à Paris, on a aussi la problématique de la spéculation des locaux commerciaux pour la continuité de la présence de commerces et d'activités artisanales, ou autres activités économiques dans les rez-de-chaussée, qui contribuent aussi à l'animation de la vie locale.

La mixité d'usage fonctionnelle de la ville entre emploi, logement, commerce est à préserver avec l'ensemble des outils qui sont les nôtres.

59.000 mètres carrés entre 2015 et 2021, de locaux commerciaux transformés en meublés touristiques, c'est énorme. Comment on a pu laisser filer cela ? J'ai besoin de précisions.

Maintenant, je m'associe aux interventions précédentes, qui ont dénoncé le cadre législatif gouvernemental, qui extrait la question des bureaux et la destination de bureau en meublé touristique du cadre légal. C'est évident que l'on est aussi face à ce biais-là, où beaucoup de mètres carrés de bureaux se voient transformés, non pas en logements, comme nous le souhaitons, mais en changement de destination, en meublés touristiques.

Il faut que la bataille continue. On ne peut pas avoir un dispositif "Vital' quartier" d'un côté, et en même temps laisser filer la diversité commerciale de l'autre par les changements de destination. Ce règlement présenté me semble aller dans le bon sens.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Emile MEUNIER.

M. Emile MEUNIER. - Bonjour. Madame la Maire, mes chers collègues, ce qui a été dit à l'instant illustre tout à fait ce que je disais, le Gouvernement a péché soit par une forme de naïveté, soit par une forme de complaisance.

On voit bien que la loi a mis du temps à arriver. Le décret, qui nous permet aujourd'hui de faire ce projet de délibération, a mis trois ans à arriver. Entretemps, la saignée continuait. Et on voit que le décret ne comprend pas la transformation de bureaux en logements. Donc, il est encore imparfait, pour prendre l'expression, il y a un trou dans la raquette. On se demande si à ce stade, ce n'est pas fait exprès pour favoriser les activités de Airbnb.

J'en reviens à Paris. A Paris, je trouve que l'on ne s'est pas encore posé, selon moi, la vraie question. Ce n'est pas tant celle de la réglementation, et il faut le faire, et s'il faut être plus strict, on sera plus strict, que celle des causes. Est-ce qu'on est d'accord pour le surtourisme à Paris ? Est-ce qu'on pense que 38 millions de voyageurs par an qui viennent sur notre petit bout de territoire, cela ne va pas provoquer des conséquences, qu'ensuite on pleure et que l'on a du mal à régler ?

Une étude de l'APUR montre une corrélation quasi parfaite entre l'augmentation du nombre de Airbnb et la perte d'habitants à Paris.

On a le droit, et on peut déplorer la baisse d'habitants, mais il faut savoir que c'est directement lié à la politique que l'on mène d'attractivité touristique, qui fait venir 38 millions de personnes à Paris, et pour Montmartre que je connais bien, c'est 7 millions de personnes.

Je demande, dans le cadre de la révision du P.L.U., que l'on s'interroge sur cette question du surtourisme.

Quelle solution ? On ne va pas mettre une barrière à l'entrée, réguler le nombre de billets d'avion. Cela ne me semble pas réaliste, du moins à court terme.

En revanche, on peut penser le tourisme non pas à l'échelle du centre-ville historique qu'est la Ville de Paris, mais à l'échelle de la Métropole du Grand Paris, et peut-être même de la Région. Il faut faire descendre la pression

dans le centre-ville et répartir la richesse, mais aussi la charge que constitue le tourisme, à l'ensemble de la Métropole.

Cela veut dire une vision métropolitaine du plan touristique, cela veut dire des infrastructures métropolitaines, cela veut dire des réseaux de mobilité métropolitains, etc.

L'élection présidentielle, où il a été annoncé que l'on modifierait très probablement les compétences de la Métropole, je pense que collectivement, c'est une direction dans laquelle nous devrions pousser.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, chers collègues, à ce jour, la loi permet la transformation d'un local commercial, commerce en rez-de-chaussée, en logement de meublé touristique. A ce jour, comme cela a été dit par mes collègues, plus de 63.000 annonces Airbnb existent sur Paris, contre moins de 37.000 à New York. Entre 2015 et juin 2021 et sur simple déclaration de par la loi, près de 59.000 mètres carrés de locaux commerciaux ont été transformés en hébergements hôteliers. Ces dernières années, 1.000 commerces ont disparu à Paris.

Ce projet de règlement municipal, qui permet de réguler ces transformations, retient comme critère d'autorisation que, je cite : "la location ne doit pas entraîner de nuisances pour l'environnement urbain, appréciées notamment au vu des caractéristiques envisagées du meublé de tourisme et de la bonne insertion dans le tissu urbain".

Nous savons que le sujet des nuisances générées par l'activité des meublés touristiques dans la Capitale est un sujet majeur de préoccupation des Parisiens. Allers-retours des locataires, non-respect du règlement de copropriété, encombrement et dégradation des parties communes, absence de tri sélectif, incivilités à répétition, et encore pire, fêtes de grande ampleur non autorisées et surtout, nuisances sonores.

Nous aimons tous dans notre groupe les touristes et leurs apports à la Ville Lumière. Dans cet hémicycle, je pense aussi que nous sommes tous d'accord, tous bords politiques confondus, pour éviter d'avoir demain un centre de Paris ville fantôme, ville uniquement pour faire la fête, uniquement pour les touristes. Et ainsi, avec de moins en moins de logements adaptés aux familles avec des enfants en bas âge, pour qui la nuisance sonore est un critère important de choix de sa location.

Ainsi, nous demandons avec mes collègues, Jeanne d'HAUTESERRE, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, les élus du 8e, et les élus du groupe Changer Paris, qu'une vigilance particulière soit accordée dans l'instruction des demandes d'autorisation au sujet de l'insonorisation du local et que l'autorisation accordée puisse être révoquée en cas de nuisances répétées constatées par les services de police nationale ou municipale.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à tous ces oratrices et orateurs, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, je vous remercie pour ces nombreuses interventions. Il s'agit effectivement, par ce projet de délibération, de réguler, de limiter la transformation de commerces en pied d'immeuble en meublés touristiques. C'est le complément logique du projet de délibération précédent qui, lui, concernait la transformation d'habitations en meublés touristiques.

Quel constat avons-nous fait ? Plusieurs orateurs en ont parlé. Plus la Ville de Paris a régulé la transformation d'habitations en meublés touristiques, plus un certain nombre d'investisseurs se sont tournés vers un nouveau secteur : la transformation de petits commerces en meublés touristiques. Avec des conséquences extrêmement négatives sur la vie des quartiers, et contraires à notre engagement, qui vise précisément, et Olivia POLSKI est derrière moi, elle y est attentive, à ce que nous puissions préserver notre tissu commercial et nos petits commerces de proximité.

Il nous a paru nécessaire de réguler ce secteur, de trouver les moyens légaux de soumettre à régime d'autorisation la transformation de locaux commerciaux en Airbnb.

Jusqu'à présent, je voudrais le dire très clairement, nous ne pouvions pas le faire, parce que la réglementation précédente, celle qui date de 2008, c'était simplement le Code de l'urbanisme. Nous n'avions aucun moyen légal de refuser un changement de législation.

La loi qui a introduit la possibilité de soumettre à autorisation ces transformations de locaux commerciaux en meublés touristiques date de 2019. Par ailleurs, nous avons dû attendre deux ans, entre 2019 et 2021, juin 2021 pour être précis, pour que le décret d'application puisse être enfin produit.

Maintenant, ce projet de délibération fait suite à ce décret d'application. C'est d'ailleurs la mobilisation de la Ville de Paris, et la mobilisation de nombreux maires d'arrondissement, Ariel WEIL en a parlé tout à l'heure, qui ont permis que le Gouvernement bouge sur cette question qui nous tient à cœur.

Très heureux que nous ayons enfin la possibilité de réguler ce secteur.

J'en viens maintenant aux différentes propositions d'amendement qui ont été faites.

D'abord, je note que l'amendement n° 36 et le vœu n° 37, qui ont été déposés respectivement par M. Jean-Pierre LECOQ et par Mme BERTHOUT, posent problème dans la mesure où, c'est la même discussion que nous avons sur le projet de délibération précédent, ils nous conduiraient dans l'illégalité.

Je vous propose de retirer l'amendement n° 36, et d'amender le vœu n° 37, comme d'ailleurs Florence BERTHOUT l'a proposé tout à l'heure.

Concernant les vœux relatifs aux nuisances sonores, déposés également par les groupes Changer Paris et "Indépendants et Progressistes", à travers les voix de Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI à l'instant, et Mme Delphine BÜRKLI, je tiens à souligner que j'en partage pleinement les enjeux. Les nuisances sonores sont un vrai sujet, il est important que ce critère soit intégré au règlement municipal.

Vous demandez en revanche la révocabilité des autorisations, ce point n'est pas possible d'un point de vue juridique. Je vous propose donc d'amender vos deux vœux afin de ne retenir que l'attendu concernant l'intégration des nuisances sonores parmi les critères d'autorisation. Et le cas échéant, je donnerai un avis favorable.

Et puis, je ne doute pas du fait que nous puissions ensuite voter de manière unanime ce projet de délibération très attendu.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

L'amendement n° 36 du groupe Changer Paris est-il retiré ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 36 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 36 est rejeté.

Le vœu n° 37 est-il amendé, du groupe "Indépendants et Progressistes" ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 37 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 373).

Le vœu n° 38 du groupe Changer Paris est-il amendé ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 38 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 374).

Je vous remercie.

Pour le vœu n° 39 du groupe "Indépendants et Progressistes", l'amendement est-il accepté ? Oui.

Je mets alors aux voix, à main levée, le vœu n° 39 amendé par Ian BROSSAT, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 375).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 460.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. Je vous remercie. (2021, DLH 460).

2021 DLH 187 - Réalisation 210, rue Saint-Denis (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements P.L.S. par "Paris Habitat". - Subvention (453.900 euros).

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DLH 187 relatif à la réalisation au 210, rue Saint-Denis d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements P.L.S. par "Paris Habitat". C'est le vote d'une subvention de 453.000 euros.

La parole est à Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, une intervention courte sur ce projet de délibération, qui est très important pour nous puisqu'il s'agit, contrairement à ce que pourrait laisser entendre le titre de ce projet de délibération, d'une transformation de bureaux en logements, et ce, à travers l'action d'un bailleur social bien connu, puisqu'il s'agit de "Paris Habitat".

Cette adresse est très importante pour nous. Quand on fait du logement social, généralement, on évite des ventes à la découpe à des locataires en place. On peut aussi éviter de dénaturer un quartier, de dénaturer une vie de voisinage en empêchant que des bureaux, des immeubles de bureaux, soient rachetés et entièrement transformés en résidences hôtelières, avec toutes les nuisances que cela comporte. Et nous venons d'en débattre sur le règlement, sur les changements de sous-destination.

Cependant, quand nous achetons un immeuble de bureaux pour en faire des logements, nous avons entre les mains un nid à commercialité. C'est bien normal que les bailleurs sociaux cherchent à vendre cette commercialité, pour pouvoir équilibrer les budgets de réhabilitation et les budgets de ces opérations.

Je remarque que notre souhait à la mairie de Paris Centre a été entendu, puisque nous commençons à voir, peut-être un peu contre leur fait ou par nécessité d'équilibrer les opérations, des bailleurs sociaux contribuer peut-être bien malgré eux, à la création de locations touristiques saisonnières en revendant des droits de commercialité, pour que puissent se transformer des logements en locations touristiques.

Je suis ravi que le 17 décembre de cette même année, les bailleurs sociaux aient signé une charte qui les engage à ne pas pratiquer, à ne pas s'immiscer dans des ventes de commercialité qui impliqueraient la création de locations touristiques saisonnières. Je félicite Ian BROSSAT de son action avec les bailleurs sociaux sur ce sujet.

J'aimerais néanmoins nous inviter à aller plus loin, et à ce que les bailleurs sociaux, dans le cadre de cette charte, s'engagent à ne pas participer non plus à la création d'hôtels, et non pas uniquement de locations touristiques. Nous commençons à voir des hôtels se créer dans le Centre de Paris en lieu et place d'immeubles d'habitation, avec derrière de la commercialité achetée auprès de bailleurs sociaux.

A l'occasion de ce très beau projet de délibération qui va augmenter le parc social de Paris Centre de 17 logements dont un grand nombre de logements sociaux familiaux, je voulais ici même me faire le relais de notre position à la mairie de Paris Centre avec Ariel WEIL, qui est celle d'exclure également les bailleurs sociaux des transactions d'achat et de vente de commercialité pour la création d'hôtels.

Nous avons beaucoup plus besoin dans Paris Centre de logements, de maintenir des locataires en place, que de créer des locations touristiques ou des hôtels.

Merci beaucoup.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à Gauthier CARON-THIBAUT pour son intervention sur ce projet de délibération qui concerne la réalisation de 17 logements sociaux, 210, rue Saint-Denis. C'est une double satisfaction avec ce projet de délibération, d'abord bien sûr faire du logement social dans un quartier et un arrondissement qui en manquent cruellement. 17 familles vont pouvoir bénéficier d'un logement social à cette adresse. C'est une bonne nouvelle.

Deuxièmement, je sais aussi ce que nous avons évité sur cette adresse, puisque cela nous a permis d'empêcher un projet de transformation de ces bâtiments en locations Airbnb à l'année, en résonance directe avec le projet de délibération précédent.

Un très beau projet de délibération qui nous permet de faire d'une pierre deux coups.

Pour le reste, j'entends bien les propositions faites par Gauthier CARON-THIBAUT sur la question de la vente des droits de commercialité. Nous sommes tout à fait ouverts à toutes ces propositions. Nous aurons, j'imagine, l'occasion d'en rediscuter. En attendant, je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 187.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 187).

Souhaits de bienvenue.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. J'en profite pour saluer et souhaiter la bienvenue aux masters 2 politique environnementale et management du développement durable de l'Institut catholique de Paris, qui sont en tribune et nous observent. Bienvenue à eux.

2021 DLH 439 - Réalisation 43-45, rue de Laborde (8e) d'un programme de création de 10 logements sociaux (6 P.L.A.-I., 4 PLUS) et 8 logements intermédiaires par "Paris Habitat". - Subvention (1.008.973 euros).

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 439 concernant la réalisation au 43-45, rue de Laborde dans le 8e, d'un programme de création de 10 logements sociaux, 6 P.L.A.-I., 4 PLUS, et 8 logements intermédiaires par "Paris Habitat". C'est le vote de la subvention de 1,8 million.

La parole est à M. Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, chers collègues, cette opération concerne la transformation d'un garage aérien sur 5 niveaux en logements. Ce garage accueille à ce jour une cinquantaine de véhicules, alors qu'un parking souterrain proche existe.

La transformation du bâtiment en logements se fera en conservant la façade actuelle, avec la création d'un jardin en cœur d'îlot. Le permis de construire sera déposé en décembre 2022. Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e, sera très vigilante sur les transformations apportées vis-à-vis des riverains et du déroulement du chantier dans cet îlot très dense. En effet, ce bâtiment est accolé à un hôtel et situé dans un quartier dense en habitations.

De plus, tous les rez-de-chaussée proches abritent des commerces. Les travaux devraient débiter, si tout se passe bien, en décembre 2023 pour deux ans. Le programme est une opération équilibrée, en tout cas sur ce projet, puisqu'il comprend 8 logements intermédiaires, avec des loyers de 10 à 15 % en dessous des prix du marché, et 10 logements sociaux, dont 6 appartements familiaux du T3 au T4, créés pour répondre aux besoins des familles qui souhaitent rester dans l'arrondissement, notamment après la naissance d'un enfant.

Par ailleurs, un local commercial de 104 mètres carrés sera implanté en rez-de-chaussée et c'est un point très important.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à Vincent BALADI pour son intervention.

Il s'agit d'un projet de délibération qui nous permettra, au 43-45, rue de Laborde, de créer du logement social et du logement intermédiaire, autrement dit du logement pour des familles à la fois à très petits revenus et des familles de la classe moyenne. Tout cela dans le 8e arrondissement, l'un des arrondissements de Paris qui, pour des raisons historiques, manque le plus de logements sociaux.

C'est une très bonne nouvelle. C'est par ailleurs la transformation d'un immeuble de garage, c'est un garage aérien, massif, qui date de 1939, qui va donc être transformé en 18 logements.

D'ailleurs, la transformation de garages aériens en logements est une vraie piste pour créer des logements supplémentaires à Paris. Nous avons inauguré la semaine dernière, avenue Jean-Jaurès, dans le 19e arrondissement, la transformation d'un ancien très gros garage en 150 logements sociaux avec le maire du 19e, François DAGNAUD, et les équipes de "Paris Habitat".

Un très beau projet que nous portons avec "Paris Habitat" là aussi, et avec "La Foncière" de transformation immobilière, qui nous aide beaucoup à Paris. J'en profite pour saluer son président Alexandre CHIRIER, qui nous accompagne beaucoup. J'en suis très heureux.

J'ai bien noté vos remarques sur les travaux, la nécessité de veiller à ce que tout cela puisse se faire en harmonie avec le quartier. J'y veillerai avec mon collègue Jacques BAUDRIER. Je vous invite à adopter ce projet de délibération.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 439.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 439).

2021 DLH 142 - Réalisation gare de Lyon-Daumesnil, lot L6 (12e), d'un programme de création de 28 logements (8 P.L.A.-I., 12 PLUS, 8 P.L.S.) par ICF "Habitat La Sablière". - Subvention (352.913 euros).

2021 DLH 416 - Réalisation 42-48, rue de Picpus (12e) d'un programme de construction de 76 logements sociaux (23 P.L.A.-I., 30 PLUS, 23 P.L.S.) par "Paris Habitat". - Subvention (1.549.755 euros).

2021 DLH 362 - Location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 8, rue Riesener (12e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 54 logements sociaux (16 P.L.A.-I., 22 PLUS, 16 P.L.S.).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au renoncement de conventionnements dans le 12e arrondissement.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen conjoint de plusieurs projets de délibération :

- le DLH 142 sur la réalisation gare de Lyon-Daumesnil dans le 12e, d'un programme de création de 28 logements, 8 P.L.A.-I., 12 PLUS, 8 P.L.S., par I.C.F. Habitat "La Sablière".

- Le DLH 416 pour la réalisation au 42-48, rue de Picpus dans le 12e, d'un programme de construction de 76 logements sociaux, 23 P.L.A.-I., 30 PLUS, 23 P.L.S. par "Paris Habitat".

- Le DLH 362, il s'agit d'une location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 8, rue Riesener dans le 12e, et réalisation d'un programme de conventionnement de 54 logements sociaux, 16 P.L.A.-I., 22 PLUS, et 16 P.L.S.

Le vœu n° 40 du groupe Changer Paris est rattaché à ces projets de délibération.

La parole est à Emile MEUNIER.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération concerne ces nombreuses friches ferroviaires de la S.N.C.F. On en a encore dans le 12e arrondissement et dans le 18e arrondissement. Sur ces friches, chaque fois sont prévus des projets urbains, très souvent très denses. C'est le cas de celui-ci, bien que grâce à l'équipe du 12e arrondissement, je pense à sa maire, Emmanuelle PIERRE-MARIE, mais aussi à son adjoint à l'urbanisme Nicolas ROUVEAU, ils ont réussi à dédensifier le projet.

Sur 6 hectares, il y a deux phases. La première phase a été un peu dédensifiée. Il reste quand même cette deuxième phase où il est prévu des milliers de mètres carrés de bureaux, si mes calculs sont bons, je crois que c'est 45.000 mètres carrés de bureaux. C'est l'équivalent de la moitié d'une tour Montparnasse que vous couchez au sol. C'est cela que l'on s'appête à faire, de la mono-activité.

Nous, les écologistes, on dit, la première phase, c'est fait, il y a du logement social, d'ailleurs je le dis tout de suite, on va voter ce projet de délibération qui concerne le logement social.

Mais sur la deuxième phase, il va falloir revoir le projet avec la S.N.C.F. pour enlever le bureau. A la place, il faudra augmenter les parcs, la nature, il faudra aussi avoir une activité économique plus tournée vers les habitants. On pense par exemple à l'activité productive d'ateliers. Tout cela, c'est à l'équipe du 12e d'y travailler. On ne peut plus avoir du bureau mono-activité comme c'est prévu dans tous ces projets urbains.

Je vous remercie.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Valérie MONTANDON, pour nous présenter le vœu n° 40.

Mme Valérie MONTANDON. - Excusez-moi, Madame la Maire, vous avez groupé 3 projets de délibération qui n'ont rien à voir. Le premier, c'est le garage Messagerie, ensuite le garage Nation, puis les conventionnements. J'ai prévu 5 interventions différentes.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je n'étais pas à la conférence d'organisation, j'ai cela, et je suis bien placée, comme vous, Madame MONTANDON, pour savoir que ce sont des programmes différents. Essayez de regrouper vos interventions.

Mme Valérie MONTANDON. - Même M. BROSSAT, quand il va me répondre, cela n'a rien à voir, on va mélanger...

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je pense que M. BROSSAT était d'accord pour qu'on regroupe ces projets de délibération. Je compte sur votre esprit de synthèse pour y arriver, et je ne vous arrêterai pas au bout des 5 minutes, si cela dépasse.

Mme Valérie MONTANDON. - Cela dépassera forcément, car cela n'a strictement rien à voir.

C'est la première fois que je vois des projets de délibération groupés alors qu'ils n'ont rien à voir. C'est la première fois aussi que je dois passer d'un vœu d'un autre projet de délibération qui n'a rien à voir. C'est la première fois que je vois cela. Cela n'a pas été acté.

D'ailleurs, même sur notre déroulé, ce n'est pas groupé. Sur le déroulé, à aucun moment ce n'est groupé. Je vais faire tout d'affilée, mais cela n'a aucun sens.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Mme Valérie MONTANDON. - Et cela fera plus de 5 minutes.

Concernant le programme des Messageries, qui est un programme immobilier sur les friches près de la gare de Lyon, ce programme est un projet de délibération DLH qui concerne le lot 6, qui fait partie d'un programme beaucoup plus important. Le problème n'est pas sur la programmation en tant que telle, mais plutôt sur un problème d'urbanisme. Nous sommes contre ce projet, je vais vous expliquer pourquoi, mais nous ne sommes pas forcément contre la programmation telle qu'elle est vue dans ce projet de délibération.

Le gros souci, c'est l'insertion des bâtiments dans ce projet. Ce projet, c'est 6 hectares, très denses, vous l'avez dit, Monsieur MEUNIER, je vous rejoins. 45.000 mètres carrés de bureaux, et très peu d'espaces verts. Il faut savoir qu'il y a simplement 1 hectare prévu sur le papier sur les 6. Quand on regarde de plus près, c'est simplement la moitié de cet hectare qui sera en pleine terre. Si très vite on fait un calcul, c'est à peine 8 % d'espaces verts sur l'ensemble du projet.

L'enquête publique avait déjà émis de nombreuses réserves notamment sur les espaces verts, parce qu'il y avait déjà une confusion sémantique. Rien n'était précisé sur le pourcentage réel d'espaces verts et de pleine terre.

Il y a aussi une grosse confusion sur les hauteurs et l'intégration des bâtiments, qui n'était pas à l'époque d'ailleurs diffusée, et qui ne l'est toujours pas à la date où nous parlons. On s'apprête à voter un projet de délibération sans connaître la hauteur des bâtiments.

Là où je ne vous rejoins pas, Monsieur MEUNIER, c'est sur le phasage. Il est en trois étapes. Il y a eu un premier phasage, que j'ai envie d'appeler phase 0, qui était le projet Charolais-Rotonde, un projet très dense, c'est bien simple, il n'y a pas un mètre carré d'espaces verts sur cette première partie de friche.

À l'époque déjà, on avait dit aux habitants, "ne vous en faites pas, c'est vrai que cette première phase est très dense, mais sur les prochaines nous ferons des espaces verts".

Là, nous sommes sur les prochaines, qui sont de nouveau saucissonnées en deux phases. La première phase, dont nous nous apprêtons à voter ce lot aujourd'hui, et puis une deuxième phase.

Là encore, je pense que vous prenez les habitants et peut-être aussi l'ensemble de notre groupe pour des idiots, parce que chaque fois vous dites, "ne vous en faites pas, la phase 1 sera dense, mais on va se rattraper sur la phase 2. On sait très bien qu'en phase 2", vous aurez encore de nouvelles excuses.

Quand on regarde la phase 1, finalement, les bâtiments vont être très proches les uns des autres. Les hauteurs ne sont pas encore définies, et apparemment elles seront beaucoup plus hautes que les bâtiments existants, alors qu'aujourd'hui, nous devrions revoir ce projet pour faire en sorte qu'aussi bien sûr l'ensemble de la phase 1 et la phase 2, il y ait quelque chose d'aéré, et que la phase 1 ne soit pas complètement compactée et très dense.

Là où je ne vous comprends pas, je vous cite, Monsieur MEUNIER, vous avez dit que l'urgence climatique nous oblige. Justement, elle nous oblige sur cette phase, aujourd'hui. Et quand je vois que plusieurs projets sont revus à la baisse, par exemple Ordener, ou encore gare des Mines, ou encore le projet Hébert, tous ces projets ont la chance d'être dans le 18e et pas dans le 12e, parce que dans le 12e, tout passe. C'est aujourd'hui qu'il faudrait revoir pour

diminuer le nombre de bureaux, faire une répartition sur l'ensemble du territoire, pour que ce soit plus aéré et mieux intégré.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce projet de délibération. Il y a un vœu, certes, qui n'a pas été rattaché, mais qui sera vu au niveau de l'urbanisme, puisque nous demandons en effet des explications sur la densité, les hauteurs et les espacements entre bâtiments.

Voilà pour le premier projet de délibération. 4 minutes, c'est normal pour un projet de délibération.

Je passe au deuxième, qui n'a rien à voir. Il s'agit d'une parcelle appelée communément garage Nation, dans le quartier de Nation Picpus.

Nous nous opposons depuis le début à ce projet, parce que le projet de la Mairie est un projet très dense. Là où je vous rejoins, actuellement, le garage automobile est un véritable îlot de chaleur. Mais le problème, c'est que le projet qui se projette là-bas est un îlot de chaleur au moins 3 fois plus important que celui que nous connaissons actuellement.

C'est 26.000 mètres carrés de futurs aménagements, 800 habitants nouveaux qui vont arriver, dans un quartier déjà très dense, avec en plus l'arrivée, à la rentrée prochaine, de la Sorbonne Nouvelle, avec ses quasiment 15.000 étudiants qui vont arriver dans ce quartier. Ce projet est complètement déconnecté des besoins du quartier et de sa nouvelle configuration.

Là encore, Monsieur MEUNIER, le climat nous oblige. Le climat nous oblige en effet à revoir ce projet. Surtout qu'en plus, les îlots de chaleur que vous allez créer à cet endroit sont dans un quartier où il y a une population déjà vulnérable. Il y a un E.H.P.A.D., un hôpital juste à côté. Il y a conjointement un énorme établissement scolaire, école maternelle, école primaire, qui doit être un des plus grands de tout l'arrondissement.

En effet, ce projet n'est pas du tout adapté.

Les riverains vous l'ont dit depuis le début, dès qu'ils ont eu connaissance de ce projet, le conseil de quartier aussi. Je vous rappelle que j'avais relayé ici au Conseil de Paris, un vœu qui avait été émis par le conseil de quartier Nation Picpus, pour vous alerter justement sur ce projet inadéquat vis-à-vis des enjeux climatiques.

Là encore, vous continuez, comme si de rien n'était.

Bien sûr, on va me dire que le projet a été revu, mais à la marge. Ce qui a été revu, c'est miniature. J'ai même envie de vous dire, quand on regarde les plans de la nouvelle conception, certes, il y a des endroits où vous avez enlevé un étage. En fait, c'est un peu comme si on appuyait sur le bâtiment, il y a un étage en moins, mais les largeurs ont augmenté. On retrouve toujours un bâti très compact, très dense, et donc un futur îlot de chaleur en puissance.

J'avais envie rapidement de vous dire les promesses de campagne de l'entre-deux tours de Mme la maire du 12e arrondissement sur ce sujet. Tout d'abord, elle avait promis que si elle était maire du 12e arrondissement, ce serait "entreprendre en priorité une révision du P.L.U. de cette parcelle pour dédensifier et végétaliser ce quartier, afin de tenir compte de l'urgence climatique et de la présence de la Sorbonne Nouvelle".

A la question "Concevoir un projet d'éco-quartier, si votre révision du P.L.U. ne conduit pas à la création d'un jardin ?", elle répondait : "pour répondre aux exigences précédentes de cet éco-quartier, il faudra les caractéristiques suivantes : diminution par 2 de la densité des logements - on est loin du compte dans la révision -, et répartition de logements dans de petits immeubles de moins de 6 étages". Ils font plus de 6 étages aussi.

Enfin aussi, "exiger une étude publique de l'état des sols pour juger de la pollution éventuelle du terrain, notamment activités garage et pompe", essentielle depuis des années. Là aussi, en effet, c'était un engagement que la Maire avait pris. Il y avait même eu un vœu en Conseil de Paris juste avant les élections. On remet en cause les projets, puis on oublie très vite les promesses... Les Verts avaient déposé le vœu n° 103 en Conseil de Paris, qui avait demandé une étude de dépollution. Les habitants l'attendent toujours.

Le problème, c'est le décalage entre les promesses de campagne ou les promesses tout court, et la communication que vous faites régulièrement sur la volonté de la Ville de verdir et de végétaliser. Ce décalage entre les promesses, votre parole et la réalité de terrain de ce qu'il se passe dans les quartiers et en bas des habitants n'est plus tenable.

Aujourd'hui, en effet, les habitants ne supportent plus ce décalage.

Ce qui est encore plus grave, c'est lorsque ces habitants, qui ont des préoccupations environnementales légitimes, sont stigmatisés et instrumentalisés, ce qui n'est pas acceptable.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposerons aussi à ce projet de délibération qui ne concerne qu'un lot de ce projet, mais comme vous l'avez bien compris, nous sommes contre ce projet, et donc tout projet de délibération inhérent à ce projet, nous nous y opposerons.

Je passe sur un tout autre sujet.

Je me dis que vous essayez de tester mon endurance.

Maintenant, nous allons parler des conventionnements dans le 12^e arrondissement. En effet, j'ai déposé un vœu qui retrace l'ensemble des projets de délibération de ce Conseil de Paris pour les conventionnements de logements du parc libre des bailleurs sociaux, en logements dit SRU. Il y a 5 projets de délibération. Le total, c'est 398 logements en tout pour un montant de loyers capitalisés de 35 millions d'euros.

Je voulais vous interroger. Souvent, quand vous nous justifiez des opérations de conventionnement, vous nous dites que c'est pour faire de la réhabilitation, parce que ce sont des ensembles qui ont vraiment besoin de rénovation.

Or, dans tous les projets de délibération, il est écrit que l'état des immeubles est tout à fait correct et qu'il n'y a pas de rénovation prévue dans l'immédiat. Déjà, voilà une justification qui saute.

Ensuite, dans le détail, je vais vous dire, vos motivations pour le conventionnement sont simples, il y en a deux. La première, c'est de gonfler les chiffres, puisqu'en effet, en une passation d'écritures, vous allez passer, dans le 12^e arrondissement, de 398 logements, qui était du parc libre, en SRU. On augmente la production de logements sociaux par cette méthode. Et puis, il y a celle des loyers capitalisés, puisqu'en un coup d'écritures, c'est 35 millions d'euros qui vont vous permettre de boucler le projet de cette année. C'est ce qui vous a permis de boucler hier.

J'ai pris un peu de temps pour regarder la part de conventionnement dans l'ensemble de la livraison de logements sociaux. J'ai regardé sur une année. Je n'ai pas pu le faire sur la partie des livraisons, parce que je ne dispose pas de ces informations. J'ai pu au moins regarder sur une année quelles étaient les délibérations que nous avons votées dans le 12^e, et quelle était la part de conventionnement, de préemption et de création de logements sociaux.

Le conventionnement représente à peu près 68 % des votes qui ont été faits pour la production de logements sociaux cette année dans le 12^e.

Là encore, ce sont des logements qui n'ont pas été créés, puisque c'étaient des logements existants. La préemption représente 10 %. La construction actée de logements sociaux, c'était 20 % à peu près. Deux tiers des programmes de conventionnement expliquent la production de logements sociaux. Il ne s'agit d'aucune création de logements sociaux.

Tout cela pour vous faire prendre conscience qu'aujourd'hui, ces 398 logements qui vont passer du logement du parc libre au logement SRU, qu'est-ce cela veut dire ? En d'autres termes, cela veut dire que dans 50, 60 ans, en 2080, les locataires du parc social de la Ville continueront à payer le bouclage du budget 2022. Voilà ce que cela veut dire.

Pour toutes ces raisons, nous allons nous opposer aux différents projets de délibération de conventionnement. En même temps, je déposerai ce vœu pour marquer le coup et vous demander de renoncer, du moins dans le 12^e arrondissement, à ces opérations de conventionnement qui ne sont guidées que par des aspects financiers ou encore de course aux chiffres.

Merci.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci.

Notre prochaine oratrice est en Webex. Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e, pour 15 minutes également, Madame la Maire.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chers collègues. C'est vrai que je vais moi aussi intervenir successivement.

Je suis ravie que le présent projet de délibération nous permette de revenir sur le travail accompli sur le projet privé du 42, rue de Picpus, qui a été largement balayé par Mme MONTANDON. C'est quand même un an de travail. J'avoue que je suis toujours très dubitative par rapport à cette façon de procéder.

C'est vrai, de nombreux engagements avaient été pris, en effet, à ce propos. Il s'agissait d'abord d'obtenir le retrait du permis initialement déposé, qui correspondait au P.L.U. actuel, et nous l'avons obtenu. Je remercie d'ailleurs Emmanuel GRÉGOIRE d'avoir été à mes côtés à ce moment.

Il s'agissait aussi d'obtenir la dédensification et l'amélioration du projet. Nous les avons également obtenues, même si vous le balayez d'un revers de main, notamment avec le fait qu'aucun immeuble ne dépassera 9 étages, avec la suppression de 2 bâtiments entiers, ce qui permet la création d'un véritable couloir d'air.

Également, avec des évolutions considérables s'agissant des matériaux qui seront utilisés, puisque désormais, il y aura des matériaux majoritaires, biosourcés et géosourcés.

Il s'agissait aussi d'obtenir le verdissement d'un quartier trop pauvre en la matière. Nous l'avons obtenu avec la création d'un nouveau jardin ouvert sur le quartier, qui permettra notamment la plantation de 120 arbres supplémentaires, et la présence de végétalisation autour de ce quartier.

Il s'agissait aussi d'obtenir l'assurance d'un projet en lien avec les besoins du quartier et ses évolutions, liées à l'arrivée de la Sorbonne Nouvelle, notamment en matière de commerce, de santé, de tiers lieu qui vous tient à cœur là aussi. Peut-être regardez ce qu'il s'y passe. Là encore, nous l'avons obtenue.

Il s'agissait enfin, de supprimer une emprise polluée et source de trop fortes chaleurs, occupée par une activité polluante, je le rappelle, et génératrice d'un important trafic routier sur la fameuse rue de Picpus, donc mauvais pour la santé des riveraines, des riverains, et des enfants des écoles de cette rue de Picpus, pour la remplacer par le jardin que j'évoquais, mais aussi par des logements, y compris des logements accessibles.

Là encore, nous y sommes parvenus, comme le démontre ce projet de délibération.

Autant de progrès réels obtenus grâce à la mobilisation effectivement de la Ville, de nombreux élus de mon équipe, et certains aussi des riveraines et des riverains, auxquels vous ne faites jamais référence.

Après, je le rappelle, deux réunions publiques, et cinq ateliers de concertation associant Ville, promoteur privé, et habitantes et habitants, dans le cadre d'une démarche de démocratie participative inédite. Cela n'a jamais existé, nulle part en France, sur un projet, je le rappelle, privé.

Tout n'est certes pas parfait, c'est vrai, somme toute dans le droit de l'urbanisme qui est aujourd'hui en vigueur à Paris. Nous avons fait au mieux, et avec vraiment une volonté de faire évoluer le projet.

Ces discussions ont contribué aussi à enclencher le mouvement vers ce que sera, je l'espère, l'urbanisme de demain dans notre ville, autant sur les exigences de construction que sur la participation démocratique.

Surtout, puisque nous comptons de nombreuses critiques notamment de l'opposition, j'aimerais que l'on m'explique ce qu'aurait été réellement la solution de cette dernière.

Supprimer 76 logements sociaux ? Les 75 % de Parisiennes et Parisiens éligibles à y accéder en auraient sans doute été ravis.

Ne rien construire du tout en indemnisant le promoteur ? Je n'ose imaginer le discours que nous aurions entendu de la part de Mme Valérie MONTANDON, si la Ville avait dû payer au prix fort une telle parcelle.

Y laisser un garage automobile, source de multiples nuisances ? Les milliers de Franciliennes et Franciliens qui meurent chaque année de la pollution de l'air s'en seraient portés beaucoup mieux.

Certes, encore des imperfections, je le rappelle, c'est un projet privé, il faut savoir le dire, et je l'assume évidemment. Il faut aussi savoir dire lorsque des progrès, comme ici, ont bel et bien été obtenus. Je vous remercie.

Moi aussi je vais enchaîner de ce fait, sur les autres réponses, notamment sur le sujet des Messageries.

Je crois que ce vœu est l'exacte réplique d'un vœu que Mme MONTANDON a déposé il y a plusieurs mois de cela. Je ne suis même pas sûre que la place d'une virgule y ait été changée. Je me suis dit d'abord que c'était une erreur de manipulation, d'autant que nous avons régulièrement l'occasion d'aborder le sujet en Conseil d'arrondissement.

Je veux bien que nous revenions encore et encore sur tout ce que nous avons déjà pu expliquer, mais je me demande s'il ne suffit pas parfois d'écouter les réponses qui vous sont formulées dès la première occurrence de vos questions.

Madame MONTANDON, vous vous dites écologiste, sans jamais prendre la parole sur les projets majeurs que cette Municipalité porte en la matière. Je ne vous ai pas entendue sur le Plan Bruit, sur la précarité énergétique, sur la reconnaissance par l'O.N.U. de l'action climatique de Paris, sur la nécessité de préserver le bois de Vincennes, malgré les projets d'I.D.F. Mobilités.

Vous vous dites attachée au social, sans jamais rien proposer lorsque des migrants se font attaquer au sabre, notamment dans l'arrondissement...

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Madame la Maire, attendez. Nous avons beaucoup trop d'agitation dans cet hémicycle. Je vous demande d'écouter la maire du 12e, comme elle a écouté les 15 minutes de Mme MONTANDON, sans l'interrompre. Je vous remercie.

Je vous en prie, Madame la Maire, à vous.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - J'ai la chance en Webex de ne pas avoir parfois les tensions assez violentes de l'hémicycle.

Vous nous faites des procès en imprécision, mais vous relayez des "fake news" et reprenez sans cesse les mêmes rengaines. Vous parliez tout à l'heure de campagne électorale, je sais que vous êtes aussi en campagne. C'est naturel que de vouloir faire le "buzz" dans ces périodes. Vous comprendrez toutefois que je n'y participerai pas moi-même. Ce vœu a déjà obtenu une réponse lors des précédents exercices, sous la forme d'un vœu de l'Exécutif. Je n'ai donc plus rien à ajouter.

J'en ai terminé.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT, et je fais confiance à son esprit de synthèse.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Je vais à mon tour essayer d'être à la fois synthétique et endurant, pour parler de ces trois projets de délibération.

Trois projets de délibération, il est vrai, fort différents, mais qui contribuent tous à la production de logements sociaux à Paris.

Le premier, le DLH 142, concerne la réalisation de 28 logements sociaux sur une parcelle S.N.C.F. Le deuxième concerne la construction neuve de 76 logements sociaux sur une parcelle privée, en l'occurrence un garage, le garage Nation, avec un promoteur, "Emerige", et un bailleur social en partenaire, "Paris Habitat". Et le troisième, ce sont des logements sociaux qui sont créés grâce à une pratique dont nous avons débattu à de nombreuses reprises ici, qui est le conventionnement.

Trois moyens en réalité différents de produire du logement social à Paris. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des remarques qui ont été faites. Emmanuelle PIERRE-MARIE a en partie répondu à Valérie MONTANDON.

Je voudrais simplement insister sur un point. Je refuse que l'on considère que la construction de logements et particulièrement de logements sociaux serait antinomique avec l'objectif environnemental, certainement pas.

Si nous voulons préserver notre environnement, il faut lutter contre l'étalement urbain. Si nous voulons lutter contre l'étalement urbain, il faut impérativement produire du logement dans nos centres-villes, pour permettre que ceux qui travaillent à Paris, notamment ceux qui étaient en première ligne pendant les différents confinements, puissent habiter dans notre ville, et n'aient pas à habiter à une heure de Paris, soient obligés de prendre leur voiture et du même coup se retrouvent à polluer.

Il paraît absolument nécessaire de continuer à produire du logement abordable à Paris, et c'est précisément ce que nous faisons.

Je ne reviendrai pas sur les DLH 142 et 416. Une fois de plus, construction neuve de logements sociaux, donc des familles qui vont pouvoir s'installer à Paris, grâce à la création de ces logements, logements sociaux de tout type d'ailleurs, du logement social pour les familles les plus modestes, mais aussi à destination des classes moyennes.

J'en viens au projet de délibération qui concerne le conventionnement, c'est le DLH 362. Beaucoup de conventionnements passent à ce Conseil de Paris, je voudrais en dire quelques mots.

Pourquoi conventionner ces logements ? D'abord, je veux le dire ici, il n'y a pas de surprise, puisque lors de la dernière mandature, nous avons dit que notre objectif, c'était de transformer le parc de logements libres de nos bailleurs sociaux, en véritables logements sociaux.

Il n'y a de surprise pour personne. Le programme était annoncé. La couleur était annoncée. Nous n'avons pris personne en traître. Et très clairement, nous considérons qu'il y a une forme d'anormalité à ce que nos bailleurs sociaux possèdent des logements qui ne sont pas d'authentiques logements sociaux avec tout ce qui va avec, une enquête ressources que les locataires doivent remplir chaque année, ce qui nous permet d'avoir une forme de transparence sur l'occupation de notre parc, ce qui n'est pas le cas tant qu'ils ne sont pas conventionnés.

J'assume totalement cette trajectoire, en veillant bien sûr, lorsque nous conventionnons, à faire tout type de logements sociaux, à la fois du P.L.A.-I., du PLUS, mais aussi du P.L.S., plus à destination des classes moyennes.

J'ajoute un élément : vous nous demandez quel est le bénéfice de ces conventionnements. On a un peu de recul maintenant, puisque nous pratiquons ces conventionnements depuis plusieurs années.

Concrètement, cela se traduit, pour la grande majorité des locataires, par une baisse de loyer, c'est-à-dire qu'une grande majorité de ceux qui habitent déjà dans ces logements payent moins en loyer à la fin du mois. Concrètement, c'est un gain de pouvoir d'achat pour ces familles. Beaucoup de ces familles d'ailleurs viennent nous voir en nous disant : grâce au conventionnement, j'ai pu avoir un loyer moins cher.

Dans cette période où beaucoup de Parisiens souffrent de problèmes de pouvoir d'achat, je crois que nous devrions tous nous en réjouir.

Il y a par ailleurs le débat que nous avons eu pour une bonne part hier sur la pratique des loyers capitalisés. Je veux le dire aussi, ce n'est pas notre majorité qui a inventé la pratique des loyers capitalisés. Y compris lorsqu'une autre majorité, la majorité de droite, dirigeait Paris, il y avait des loyers capitalisés. Ce n'est pas nous qui avons inventé les loyers capitalisés.

La dérogation dont nous bénéficions ne porte pas sur la pratique des loyers capitalisés. Elle porte sur le fait de les inscrire au budget de fonctionnement, mais les loyers capitalisés eux-mêmes, c'est une pratique qui existait bien avant.

Contester les loyers capitalisés comme cela, parce que ce serait une nouvelle pratique introduite par notre majorité, ne correspond pas à la réalité.

Je vous invite à voter ces trois projets de délibération. J'ajoute... j'ai tenu en 5 minutes...

J'ajoute que pour les projets de délibération suivants, il me paraîtrait de bonne pratique de faire projet de délibération par projet de délibération, parce que cela nous amène à aborder beaucoup de sujets très différents et, je crains, à semer beaucoup de confusion.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - C'est prévu, Monsieur le Maire. On a tout dégroupé, malgré l'accord qu'il y avait eu entre les groupes et le cabinet. Nous allons reprendre projet de délibération par projet de délibération, pour éviter à notre Assemblée des tunnels qui sont assez complexes.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 142.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2021, DLH 142).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 416.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2021, DLH 416).

Votre vœu est maintenu, Madame MONTANDON, je suppose ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 40, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 40 est donc rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 362.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2021, DLH 362).

Je vous remercie.

2021 DLH 357 - Location par bail emphytéotique à "Elogie-SIEMP" de l'immeuble situé 10, rue Küss (13e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 146 logements sociaux (58 PLUS, 88 P.L.S.).

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DLH 357. Il s'agit d'une location par bail emphytéotique à Elogie-Siemp, de l'immeuble situé 10, rue Küss dans le 13e, et la réalisation d'un programme de conventionnement de 146 logements sociaux, 58 PLUS, 88 P.L.S.

La parole est à M. Jean-Baptiste OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire. On approche des fêtes, et c'est logique que l'on assiste à un feu d'artifice.

C'est un feu d'artifice aussi bien au niveau du nombre de projets de délibération, 52 projets de délibération sur le conventionnement, mais aussi artifice, Rachida DATI l'a dit hier, au sujet de ces loyers capitalisés dans ce projet de délibération qui concerne le 13e arrondissement, c'est encore plus de 5 millions d'euros. Artifice encore dans le comptage des logements. Ici, on nous parle de 146 logements, mais combien y a-t-il de logements nouveaux ? 0, on l'a dit. 0, parce qu'il s'agit une fois de plus, une fois de trop encore, de transformer des logements du parc privé des bailleurs, du parc libre, celui qui permettait aux classes moyennes de se loger, de les transformer en logements sociaux par conventionnement.

Voilà pourquoi nous sommes contre ces artifices, qui vont dans le même sens : l'appauvrissement de Paris, aussi bien sur le plan du budget que sur le plan des populations qui seront logées, puisqu'on le sait très bien, 30 % des logements PLUS qui sont concernés ici seront attribués à des populations qui répondent à des plafonds en réalité P.L.A.-I.

C'est l'appauvrissement de Paris. Nous sommes contre !

(M. Paul SIMONDON, adjoint, remplace Mme Sandrine CHARNOZ au fauteuil de la présidence).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Toujours, effectivement, un projet de délibération de conventionnement, 52 projets de délibération sont concernés, et l'avantage de se répéter, c'est que l'on ne se contredit pas.

Nous quittons le 12e arrondissement pour ce projet de délibération qui concerne le 13e, et plus précisément le 10, rue Küss et la réalisation d'un programme de conventionnement de 146 logements sociaux d'Elogie-Siemp.

Une différence avec le projet de délibération précédent, puisque les catégories de financement ne sont pas les mêmes, avec une répartition en 60 % de P.L.S., en gros, classes moyennes, et 40 % de PLUS, c'est-à-dire du logement social classique.

Nous sommes dans le 13e arrondissement, dans le quartier de la Poterne des Peupliers, et cette programmation me semble tout à fait cohérente avec nos objectifs de mixité sociale.

Un mot également si vous me le permettez, Monsieur OLIVIER, nous discuterons dans quelques instants d'un vœu que vous avez déposé et qui demande la vente d'une partie de nos logements sociaux. A travers ce projet de délibération de conventionnement, qui sanctuarise pour des décennies ce parc de logements en logements sociaux, vous pouvez trouver un indice de la réponse que nous apporterons à votre vœu, puisque le conventionnement permet précisément d'empêcher leur vente et de faire en sorte que, pour des dizaines d'années, ils demeurent des logements sociaux.

Nous avons sur ce point, une divergence, vous la connaissez, elle n'a pas changé.

Un mot enfin à destination du maire du 13e arrondissement, Jérôme COUMET, pour le remercier de son accompagnement et de son soutien sur ces opérations, et je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 357.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 357).

2021 DLH 139 - Réalisation 45, rue Liancourt (14e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux (2 P.L.A.-I., 6 PLS) et 9 logements intermédiaires par "Immobilière 3F". - Subvention (81.200 euros).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 139, qui concerne un projet de réalisation d'un programme d'acquisition-amélioration de logements sociaux, rue Liancourt, dans le 14e.

La parole est à Mme Léa VASA pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Léa VASA. - Monsieur le Maire, tout d'abord, je tiens vraiment à m'excuser, parce que petite erreur dans l'inscription, je voulais plutôt intervenir sur le projet de délibération DLH 187, mais je vous expliquerai pourquoi, et je vais dire complètement l'inverse de ce que vient de dire M. OLIVIER, comme quoi sur ces bancs de droite à gauche, on se représente pas mal.

Sur ce Conseil de Paris, nous allons accueillir un peu plus de 3.000 logements dans notre parc social. C'est intéressant, on poursuit cet objectif, conventionnement ou pas, cela fait partie des outils, donc les écologistes soutiennent toutes les méthodes qui sont utilisées.

Simplement, voilà un peu la répartition que l'on a sur tous ceux que l'on fait aujourd'hui en Conseil de Paris. On a 2 % d'intermédiaires, 40 % de P.L.S., 33 % de PLUS, et un quart de P.L.A.-I. Dans l'ordre des plafonds de ressources les plus élevés jusqu'aux plus bas.

Donc, si on fait cela chaque fois, on voit bien que l'on n'arrivera pas à rattraper. Déjà, on n'est pas complètement dans les clous de notre programme local de l'habitat, et on n'arrivera pas à rattraper les 70 % de demandeurs de logements sociaux à Paris qui relèvent des plafonds les plus modestes de P.L.A.-I.

Pour nous, c'est vraiment un point de vigilance, même si encore une fois, cela avance, et on soutient le mouvement général.

Pourquoi ce projet de délibération DLH 187 et pas le DLH 139 nous a paru important ? C'est parce que, autant certains quartiers sont très populaires avec beaucoup de logements sociaux et des foyers modestes qui sont

surreprésentés, dans ce quartier-là, on est en déficit de logement social et on choisit une programmation 100 % en P.L.S.

Il y a quelques programmes sur lesquels le choix de la typologie ne nous paraît pas particulièrement adapté, ou sur lesquels on aurait pu se permettre d'aller un peu plus loin pour justement répondre à la demande des logements très sociaux à Paris.

La question est comment fait-on pour passer la seconde sur le rattrapage sur ces besoins en P.L.A.-I. et sur le rééquilibrage entre les territoires ? Quand j'entends les indignations sur le fait que c'est l'appauvrissement de Paris dont on parle ici, mais en fait, Paris est l'une des villes les plus riches de France, avec les plus hauts revenus, ces personnes n'ont pas besoin d'accéder au logement social.

En revanche, il y a des personnes qui sont également dans la misère ou dans des situations difficiles socialement, et ce sont celles-ci qu'il faut que l'on puisse accompagner et c'est à cela que sert cette politique du logement social, tout simplement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci. Je partage un certain nombre de choses que vient de dire Léa VASA, notamment sa dernière remarque.

Le projet de délibération DLH 139 concerne le 45, rue Liancourt dans le 14^e arrondissement, et fait suite à l'acquisition d'un immeuble privé par le bailleur "Immobilière 3F", auprès d'un marchand de biens. J'insiste sur le fait que c'est l'acquisition d'un immeuble privé, parce qu'en l'occurrence, il n'y avait aucune obligation à faire du logement social, zéro.

En l'occurrence, c'est parce que "Immobilière 3F" a souhaité acquérir cet immeuble que nous pouvons y faire du logement social, en l'occurrence 8 logements sociaux, 2 P.L.A.-I. et 6 P.L.S., ainsi que 9 logements intermédiaires.

Pour le reste, vous avez raison de le dire, sur ce Conseil de Paris, on a une petite surreprésentation de P.L.S. qui est liée au fait que sur cette séance du Conseil, on a beaucoup de conventionnements, beaucoup des immeubles qui sont conventionnés sont situés dans des arrondissements où il y a une proportion relativement importante de logements sociaux, et nous préférons y faire du P.L.S. à destination de classes moyennes.

Si l'on regarde la programmation de logements sociaux sur l'ensemble de l'année, les équilibres du P.L.H. sont globalement tenus. Voilà ce que je voulais dire sur ce projet de délibération et sur vos remarques plus générales, au demeurant bien légitimes.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 139.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 139).

2021 DLH 337 - Octroi d'une subvention complémentaire finançant la réalisation, 202, rue d'Alésia/12, passage de Gergovie (14e), d'un programme de création d'une résidence sociale par "Adoma" (2.830.000 euros).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 337, qui concerne une opération rue d'Alésia, passage Gervogio dans le 14^e, a reçu un amendement technique n° 41 déposé par l'Exécutif.

Monsieur Ian BROSSAT, souhaitez-vous le présenter ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Il est technique.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Il est présenté.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 41 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 41 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 337 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DLH 337).

2021 DLH 407 - Réalisation 12, avenue de la Porte-de-Vanves (14e) d'un programme de 117 logements (22 logements familiaux P.L.S. et 95 logements PLUS en résidence étudiante) par la R.I.V.P. - Subvention (3.557.076 euros).

2021 DLH 409 - Réalisation 1-7, square de la Porte-de-Vanves, 2-4, avenue Marc-Sangnier, 4-12 et 9-21, avenue de la Porte-de-Vanves (14e) d'un programme de rénovation de 348 logements sociaux par la R.I.V.P.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 407, qui vise une opération avenue de la porte de Vanves dans le 14e arrondissement, et la parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Nous sommes sur les projets de délibération du 12, avenue de la Porte-de-Vanves, c'est cela ?

Je ferai une intervention qui vaut à la fois pour le projet de délibération DLH 407 et pour le DLH 409. Si j'ai bien compris, on est sur deux projets de délibération qui présentent des facettes différentes d'un même gros projet au final, de rénovation urbaine où à la fois est prévue la réalisation de 95 logements étudiants PLUS, et de 22 logements familiaux sociaux P.L.S.

Si j'ai bien compris, on va permettre d'avoir accès à des logements familiaux plus grands, vous me direz si je me trompe. On va construire aussi 95 logements étudiants, et en même temps, on est dans une opération importante, de fond, de rénovation des bâtiments qui en ont grand besoin et datent d'un certain temps.

Néanmoins, il y a toujours derrière cela le même sujet de la vétusté des logements sociaux, que l'on a laissé se dégrader pendant longtemps, ce qui ne signifie pas que le projet soit pertinent.

Je ne doute pas qu'il y ait déjà eu de nombreuses réunions avec les locataires, mais pour autant, sachez qu'il y a toujours un déficit d'informations pour bon nombre de locataires, ce qui ne veut pas dire que le travail n'a pas été fait, mais tant que les locataires ne se sentent pas informés, il faut se dire que le travail n'a pas été suffisamment fait, et on sait qu'il est toujours difficile de bien informer et associer l'ensemble des locataires.

En tous les cas, beaucoup n'y comprennent pas grand-chose encore sur le projet final, à quoi ils doivent s'attendre. Et donc, je souhaite juste ici dans cette intervention, me faire le relais de leurs questions et pouvoir contribuer à leur transmettre vos réponses, avant de pouvoir me faire un avis plus précis, étayé.

Première question : bon nombre de locataires vont devoir être relogés ailleurs. Une enquête sociale serait par ailleurs en cours. Y a-t-il bien la garantie que pour ces locataires, que ce soit le relogement temporaire ou définitif, ils auront bien accès à des logements au même prix par mètre carré ? En clair, s'ils ont accès à un logement plus grand, plus cher, il faut que ce soit le même prix au mètre carré, il faut que ce soit cette règle qui puisse prévaloir. Est-ce qu'on est bien au même prix par mètre carré dans le cadre des relogements ?

Deuxièmement, pour ceux qui sont relogés temporairement ailleurs, est-ce qu'ils ont bien accès à un droit de retour s'ils souhaitent pouvoir, à la fin de la réhabilitation du groupement d'immeubles, revenir à cette adresse ?

Combien de temps vont durer les travaux ? Est-il bien garanti qu'il n'y aura pas d'augmentation de loyer dans les nouveaux logements rénovés ? Il ne m'échappe pas que la programmation de rénovation est une programmation de rénovation de fond en comble avec aussi des éléments de réhabilitation thermique. Or, y aura-t-il une troisième ligne ?

C'est toujours le même sujet. Vous savez que je suis opposée à cette troisième ligne et que beaucoup d'organisations de représentants de locataires sont opposées à cette troisième ligne.

Ensuite, mon autre question est la suivante : au point de départ, on a combien de logements dans tout ce groupement d'immeubles concerné, et à l'arrivée, on a combien de logements ? En clair, est-ce qu'on a le même nombre de logements sociaux ou bien le fait qu'un certain nombre de logements sociaux soient transformés en logements plus grands, cela nous fait perdre, certes, pas des mètres carrés de logements sociaux, mais des logements en tant que tels, ce qui pourrait se comprendre et s'attendre par ailleurs ?

Et surtout, est-ce que la construction des logements étudiants va bien se faire sur un bâtiment, et donc en plus des logements actuels, ou est-ce qu'ils sont pris sur les logements sociaux existants au point de départ ?

Voilà les questions très précises que j'avais à vous poser.

Je pense qu'il faudrait que des documents écrits soient transmis aux locataires pour que ce sentiment de ne pas être écoutés ni entendus puisse enfin trouver sa réponse. Je vous remercie. Mon intervention était valable pour les deux projets de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Comme Mme SIMONNET était l'unique élue inscrite à la fois sur le projet de délibération DLH 407 et le DLH 409, je vous propose que Ian BROSSAT réponde sur les deux en même temps.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je vais tâcher effectivement de le faire.

Deux projets de délibération, le premier concerne le 12, avenue de la Porte-de-Vanves dans le 14^e arrondissement, avec la réalisation d'un programme de 117 logements, 22 logements familiaux P.L.S., et 95 logements PLUS en résidence étudiante. Le deuxième concerne la rénovation au 1-7, square de la Porte-de-Vanves, de 348 logements sociaux par la R.I.V.P.

Evidemment, vous avez posé un certain nombre de questions très précises, Madame SIMONNET, et je ne doute pas du fait que la R.I.V.P. a en partie répondu d'ores et déjà aux différentes questions que vous posez, en tout cas si ce n'est pas le cas, je sais qu'elle prendra attache avec les locataires pour clarifier les points qui méritent de l'être.

Pour le reste, je commence à avoir l'habitude, vous ne faites pas de travaux, vous vous faites engueuler, et vous faites des travaux, vous vous faites engueuler aussi. Donc, cela fait partie du lot de ce que nous connaissons comme élus. C'est absolument systématique et par ailleurs... je ne dis pas que c'est vous !

Mais je dis que cela arrive que l'on se fasse engueuler, y compris quand on fait des travaux, pour une raison assez simple : c'est que les travaux, c'est vrai, sont source de nuisances pour les locataires et que prévoir des travaux, c'est aussi être soumis à un certain nombre d'incertitudes, et donc, les locataires ont des questions. Le rôle des bailleurs sociaux, c'est évidemment d'y répondre.

En tout cas, pour ce qui concerne ces deux projets de délibération, ils me semblent absolument nécessaires, et pour avoir visité ces logements, je sais à quel point ils ont besoin de travaux. Les locataires se plaignaient à très juste titre de la situation de ces logements, nous y étions allés d'ailleurs avec Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement, il y a quelques mois, personne ne peut se satisfaire de la situation de ces logements. Ils ont donc besoin de ces travaux, et pour que ceux-ci se passent bien, il faut effectivement une grande concertation avec les locataires et des clarifications sur l'ensemble des sujets de préoccupation qui peuvent être les leurs.

Avec Jacques BAUDRIER, nous participerons à toutes les réunions nécessaires pour faire en sorte que tous les malentendus puissent se dissiper. Mais en attendant, comme on a vraiment besoin que ces immeubles soient rénovés, je vous invite à voter ces deux projets de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, d'abord le projet de délibération DLH 407.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Abstention, c'est noté.

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 407).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 409.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 409).

2021 DLH 412 - Location par bail emphytéotique à "Paris Habitat" de l'immeuble situé 56-58-66-72, rue Raymond-Losserand (14^e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 82 logements sociaux.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 412, qui concerne une opération sur Raymond-Losserand dans le 14^e, pour "Paris Habitat". Il a reçu un amendement technique n° 137.

Monsieur BROSSAT, cet amendement est-il technique ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Absolument.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Il est présenté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 137 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 137 est adopté, merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 412 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DLH 412).

2021 DLH 442 - Réalisation 226, rue Lecourbe (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (4 P.L.A.-I. - 8 PLUS) et 12 logements à loyer intermédiaire par "Seqens". - Subvention (1.247.119 euros).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Sur le projet de délibération DLH 442, M. Grégory CANAL était inscrit pour le groupe Changer Paris et il est là. Le temps qu'il reprenne son souffle, le projet de délibération DLH 442 concerne une opération rue Lecourbe, et la parole est à M. CANAL pour le groupe Changer Paris.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il s'agit de la troisième opération de préemption dans le 15e arrondissement, rien que pour ce Conseil de Paris.

Cette fois-ci, ce projet de délibération emprunte un véhicule juridique assez original, qui est le droit de préemption délégué. Alors, il faut bien reconnaître que la Ville de Paris, dans sa gestion assez byzantine des deniers publics, fait toujours preuve d'une très grande créativité juridique, particulièrement raffinée en l'espèce, puisque si la France à l'échelon européen se distingue par une très grande diversité d'applications de son droit de préemption, il est avéré que la Ville de Paris est un orfèvre en la matière.

Car, qu'est-ce que le droit de préemption délégué, si ce n'est une méthode camouflée qui permet à la Ville de Paris de faire supporter l'exercice du droit de préemption par un bailleur, c'est-à-dire de demander à un bailleur social de recevoir intégralement l'impact, sur son compte foncier, de pareilles opérations ? En l'espèce, une opération de l'ordre de près de 20 millions d'euros, ce n'est quand même pas négligeable.

La vérité, mes chers collègues, c'est que le droit de préemption délégué, ce n'est qu'une préemption honteuse, à bas bruit, qui ne dit pas son nom et permet à la Ville de Paris de se délester sur ses bailleurs sociaux de toutes ces impérities.

Le droit de préemption, qu'il soit délégué ou d'application directe, emporte les mêmes conséquences sur le marché parisien et surtout les tensions immobilières qu'il ne fait qu'accentuer. Car en réalité, le droit de préemption exercé à Paris de manière compulsive et particulièrement rapace a toujours la même règle, c'est-à-dire on raréfie l'offre privée, et donc mécaniquement on augmente le coût du marché immobilier à Paris.

Le droit de préemption appuie évidemment sur les comptes publics de manière disproportionnée, à hauteur de 180 millions d'euros, et là encore ce sont les Parisiens qui en paient la facture in fine.

Si vous rajoutez à cela l'exercice du conventionnement, dont on a beaucoup parlé jusqu'à présent, c'est encore 20.000 logements qui ont été substitués au marché libre ces dernières années, ce qui fait que là encore, on raréfie l'offre privée, et on augmente toujours cette mécanique infernale, inflationniste sur le marché parisien.

Or, Monsieur BROSSAT, je suis désolé de vous le dire, celles qui payent, ce sont les classes moyennes, car le marché libre, le conventionnement, lui, pose une difficulté réelle. Alors certes, pour les locataires qui sont à l'intérieur, il n'y a pas de difficulté, mais dès qu'ils partent, les classes moyennes ne rentrent pas là-dedans, car les orientations stratégiques de la Ville de Paris vont toujours vers le public précaire ou très précaire, et les classes moyennes, elles, sont obligées de s'orienter vers une mobilité contrainte ou vers la province. Je rappelle quand même que le marché des logements libres se situe à peu près à 10 % en dessous du marché parisien.

Evidemment, on peut toujours crier à tue-tête comme le disait M. MEUNIER hier dans une présentation quand même des plus simplistes de la politique du logement, c'est quand même consternant au bout d'un an et demi de présidence de la Commission du logement. On peut continuer sur cette route-là, celle d'un collectivisme à tous crins, mais qui aura tôt ou tard ses limites, ce seront en tout cas des limites financières, car Paris n'a pas les capacités de supporter pareille politique.

Bien sûr, et cette fois-ci une fois n'est pas coutume, ce projet de délibération porte sur un certain nombre de logements intermédiaires, et c'est la raison pour laquelle nous avons accepté, en Conseil d'arrondissement, de le voter.

Mais je dois quand même dénoncer cette pratique lâche, qui consiste à faire porter à autrui une pratique de droit de préemption qui devrait être exercé directement par la Ville de Paris, et certainement pas par des établissements publics.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me trompe, ou vous avez dénoncé un projet de délibération que vous vous apprêtez à voter ?

Donc, je ne me trompe pas. Vous avez passé quatre minutes à expliquer tout le mal que vous pensiez de ce projet de délibération, pour au final le voter. Je suis très, très heureux du fait que vous votiez ce projet de délibération, mais assumez-le ! Assumez-le fièrement ! Parce que vous dites, ce projet de délibération ruine la Ville, non, puisqu'en l'occurrence, c'est une délégation du droit de préemption à "Seqens". "Seqens" n'a d'ailleurs rien à voir avec la Ville, c'est un bailleur qui dépend d'Action Logement.

Nous avons en l'occurrence délégué le droit de préemption à "Seqens", mais dans le même temps, vous dénoncez le fait que nous ayons délégué le droit de préemption, donc j'ai quand même un peu de mal à comprendre.

Ensuite, vous dites que c'est une politique anticlasse moyenne, c'est en partie du logement intermédiaire, puisque nous avons ici 12 logements sociaux et 12 logements intermédiaires. C'est exactement ce que vous réclamez à cor et à cri. Vous nous dites : faites du logement intermédiaire. Nous faisons du logement intermédiaire et vous le dénoncez.

Donc, j'ai un peu de mal à comprendre la logique, mais je suis néanmoins très heureux que nous puissions voter de manière unanime ce beau projet de délibération et je suis sûr que ce cas fera école.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 442.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 442).

2021 DLH 349 - Location de l'immeuble 9-11, rue d'Alleray (15e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 349. Une opération "Paris Habitat" rue d'Alleray, et la parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE pour le groupe Changer Paris.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cette opération représente, pour les habitants du quartier Alleray-Vaugirard, une double peine.

Non seulement vous préemptez l'emprise du 9-11, rue d'Alleray pour y réaliser une opération de densification avec la construction d'un immeuble de 5 étages sur la rue, et de 6 bâtiments dans la cour, juste devant les fenêtres des immeubles qui bordent le site, mais en prime, alors qu'il est devenu impossible de stationner rue de Vaugirard du fait des aménagements cyclables imposés, cette préemption supprimera les 154 box de parking occupés actuellement par les riverains.

Il faut dire que vous vous acharnez sur ce site, puisque dès 2016 vous avez engagé une procédure en justice pour acquérir cette parcelle. Le projet de construction d'un immeuble et de 6 maisons en ce lieu est contre nature.

D'une part, cette emprise est entourée d'immeubles de grande hauteur, et la cour qui surplombe le parking est déjà une véritable caisse de résonance sur laquelle donnent des dizaines d'appartements. D'autre part, ce projet occultera les vues de certains riverains, qui seront condamnés à vivre face à des murs. Enfin, ce projet s'inscrit à contre-courant du futur P.L.U. bioclimatique, qui vise à privilégier les espaces de respiration et de végétalisation et non à densifier de façon outrancière les espaces libres et notamment les cours en l'état.

Vous conduisez une politique d'asphyxie avec encore du béton et toujours plus de béton.

En revanche, mes chers collègues, la Ville étant désormais propriétaire du site et à la recherche d'espaces à débitumer et à planter, voilà une belle opportunité pour traduire vos ambitions : végétalisez cette parcelle, créez un

îlot de fraîcheur au lieu de la bétonner. Les habitants du 15e nous ont élus pour améliorer leur qualité de vie et non pour la dénaturer.

Ce projet de délibération me donne également l'opportunité de dénoncer votre acharnement à préempter immeubles et parcelles dans le 15e arrondissement, qui compte déjà 27.596 logements sociaux programmés.

Ainsi, outre les préemptions du 9-11, rue d'Alleray, du 226, rue Lecourbe, et du 33, rue des Volontaires inscrites à l'ordre du jour de cette séance, au cours de ces dernières semaines, votre Exécutif vient de faire main basse sur le 28, rue Fizeau, alors même qu'un porteur de projet avait obtenu un permis de construire ; sur le 24, rue Gerbert ; et en prime, j'apprends que vous envisagez de préempter l'immeuble situé à l'angle Convention-Saint-Christophe.

A l'heure du big bang de la territorialisation, vantée par la Maire de Paris, les préemptions se succèdent sans considérer l'avis de Philippe GOUJON, sans apporter de réponse aux arguments avancés dans les courriers du maire du 15e, et sans même échanger sur les besoins de l'arrondissement en termes de typologie ou de catégorie de logement.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, nous nous opposerons à ce projet de préemption du 9-11, rue d'Alleray.

Néanmoins, afin d'éviter tout mauvais procès de nature à caricaturer nos positions, je précise que la majorité du 15e a voté favorablement 11 des 15 projets de délibération DLH inscrits à l'ordre du jour de notre dernier Conseil d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Si je me permets d'intervenir sur un projet de délibération qui a déjà été explicité par notre collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE, c'est bien pour vraiment montrer l'importance que nous attachons à ce que cette réalisation ne puisse se faire, et le maire s'engage à fond sur ce sujet, ainsi que l'ensemble de la majorité municipale.

Claire de CLERMONT-TONNERRE a eu raison de dire qu'il ne fallait pas tomber dans la caricature, et je sais que vous ne tomberez pas dans ce travers, puisque, comme elle l'a rappelé, sur les 15 projets de délibération DLH de cette séance du Conseil du 15e arrondissement, nous en avons voté 11. Nous ne sommes donc pas défavorables systématiquement à ce qui se fait.

Simplement, on ne peut accepter, et je suis sûr que vous entendrez nos arguments, qu'on laisse faire n'importe quoi, que l'on construise n'importe où, n'importe comment, et c'est vraiment là le sujet. Nous étudions des projets de délibération au cas par cas, il n'y a pas de systématisme.

C'est une aberration totale, je pense que là c'est une sorte, en revanche, de caricature de tout ce qu'il ne faut pas faire quand on prétend être, comme l'a dit Claire de CLERMONT-TONNERRE, dans une volonté de dédensification, de végétalisation, de construire sur un îlot qui est déjà d'une densité extraordinaire, sur le toit d'un parking rue d'Alleray, surplombé tout autour par des centaines de logements, de barres, pas de tours encore, mais de barres en tout cas, qui est le seul espace de respiration et très modeste dans ce cœur d'îlot qui est d'une densité absolument inouïe.

Là-dessus vous préemptez pour construire des dizaines de logements plus des maisons individuelles, je pense que c'est totalement invraisemblable. Je ne sais pas dans quel esprit fumeux ce projet a pu germer au moment où on parle de dédensification, d'espaces de respiration, de végétalisation, alors même que les habitants d'ailleurs, qui se constituent en collectif et vont mener la vie dure, nous serons en soutien, sont venus nous voir pour nous proposer, non pas que l'on garde le parking, ce n'est même pas le sujet, vous auriez pu nous critiquer sur ce point, non, c'est pour présenter un projet de végétalisation de cet espace sur lequel donnent des centaines de fenêtres d'habitants qui sont dans des barres tout alentour.

Il y a une véritable levée de boucliers dans le secteur. C'est un projet totalement irréaliste, on ne peut pas mépriser à ce point les élus locaux dans le cadre du Pacte de proximité qui vient d'être voté, gâcher la vie des habitants à ce point avec des opérations d'urbanisme. Si vous la regardez attentivement, vous jugerez comme nous que c'est une opération qui ne peut être faite, qui ne tient pas du tout et ne se fera pas.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix le projet DLH 349...

Pardon !

Excusez-moi, Monsieur BROSSAT, je vous en prie, une réponse.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots sur ce projet au 9-11, rue d'Alleray dans le 15^e arrondissement. Il s'agit d'un projet de délibération important, je comprends que nous ayons une divergence sur l'opportunité de réaliser ces 23 logements sociaux à cette adresse, néanmoins, nous y tenons.

Tout d'abord, vous l'avez dit, cet ensemble a été acquis cet été grâce au droit de préemption dont nous faisons régulièrement usage à Paris, afin de préserver le caractère abordable des logements parisiens et de permettre à des ménages à petits revenus de continuer à vivre à Paris, et nous le faisons dans l'ensemble des arrondissements à Paris, pas davantage dans le 15^e qu'ailleurs. Ce ne sont pas des dizaines de logements sociaux qui vont y être construits, ce sont très précisément 23 logements sociaux qui vont être réalisés.

Et ces logements sociaux vont être réalisés effectivement en lieu et place de 130 box de stationnement. Je veux bien que l'on nous dise que c'est un projet contre nature, je crois que c'est le terme que vous avez employé, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, je ne savais pas que la nature, c'étaient des parkings. En l'occurrence, il s'agit de remplacer un parking par du logement social. Je pense que c'est un projet qui est tout à fait louable.

Nous aurons, et j'en suis convaincu, l'occasion d'échanger sur le projet architectural, la mairie du 15^e y sera évidemment totalement associée, mais en tout cas, nous sommes très attachés à ce programme, qui d'ailleurs sera équilibré, puisqu'on y trouvera les équilibres du programme local de l'habitat : du P.L.A.-I., du PLUS et du P.L.S., comme nous le faisons régulièrement.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette réponse.

Je mets donc cette fois-ci aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 349.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 349).

2021 DLH 364 - Location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 49, rue de la Fédération (15^e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 39 logements sociaux (23 P.L.A.-I., 16 PLUS).

2021 DLH 400 - Location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 44-46, boulevard de Grenelle (15^e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 51 logements sociaux (15 P.L.A.-I., 20 PLUS, 16 P.L.S.).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - On reste dans le 15^e arrondissement avec le projet de délibération DLH 364, rue de la Fédération, pour une opération R.I.V.P.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE pour le groupe Changer Paris.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Je vous propose d'intervenir de façon conjointe sur les projets de délibération DLH 364 et DLH 400. Ces deux projets de délibération font partie de la longue liste des opérations de conventionnement du parc libre de la R.I.V.P. inscrits à l'ordre du jour de cette séance, qui vont notamment faire basculer brutalement les locataires du 49, rue de la Fédération et du 44, boulevard de Grenelle dans le parc social.

En premier lieu, je ne comprends pas qu'à l'heure de la territorialisation, la présentation de ces deux projets au maire du 15^e ait été si tardive, puisque nous l'avons découverte à l'occasion de la visioconférence d'information des locataires qui s'est tenue au mois de novembre. "Visio" au cours de laquelle nous avons entendu les inquiétudes d'une majorité d'occupants, du moins de la part de ceux qui ont pu se connecter.

Je rappelle, comme plusieurs de mes collègues l'ont souligné, que sous couvert de bonnes intentions, dans les faits ces opérations de conventionnement vous permettent de boucler le budget de la Ville en ponctionnant les produits des loyers capitalisés, et de gonfler artificiellement la production de logements sociaux. Cela, quel qu'en soit le coût pour les bailleurs et sans tenir compte du traumatisme que ces opérations génèrent pour les locataires.

Si la majorité du 15^e arrondissement a précédemment accepté certains projets, nous nous opposerons à ces deux projets de délibération, d'autant que ces nouveaux conventionnements ne sont même pas accompagnés d'une opération de rénovation Plan Climat, ni même d'améliorations de la qualité de service.

Or, que ce soit au 49, rue de la Fédération ou au 44, boulevard de Grenelle, ces ensembles connaissent entre autres des problèmes récurrents de chauffage. Ainsi, certains locataires se retrouvent avec des factures pouvant atteindre 300 euros par mois en hiver, ce qui est colossal, plusieurs d'entre eux nous ont d'ailleurs exprimé leur désappointement en disant qu'ils avaient des grille-pains à la place des radiateurs.

J'ajoute que les résidents du 44, boulevard de Grenelle sont confrontés à de multiples difficultés et dénoncent l'aberration de la transformation par la R.I.V.P., de cet ancien immeuble de bureaux en logements. Du fait de sa

façade en mur-rideau, leurs logements sont des glacières en hiver et intenables en été. De plus, les installations électriques ne sont pas aux normes, l'accès au parking n'est pas sécurisé, les parties communes sont en mauvais état.

Bref, nous sommes saisis de problèmes de tout ordre, nous avons là un concentré des difficultés à transformer des immeubles de bureaux en logements dès lors que ces opérations ne sont pas accompagnées d'investissements conséquents pour garantir la qualité de confort que nous devons aux locataires.

Par ailleurs, je déplore une fois de plus que les catégories de logements sociaux aient été définies à l'aveugle, ou plutôt en fonction de vos seuls objectifs, avant même que l'enquête sociale soit réalisée.

En l'état, vous imposez au bailleur, et vous nous imposez d'ailleurs, une répartition arbitraire et aléatoire, avec par exemple 100 % de logements PLUS et P.L.A.-I. pour le 49, rue de la Fédération.

Une telle répartition s'inscrit à contre-courant de la politique de mixité sociale souhaitée et ne manque pas d'interpeller les résidents actuels sur l'évolution du peuplement au fur et à mesure des renouvellements de baux et de l'entrée des nouveaux arrivants.

Ainsi, avec aucun P.L.S. programmé au 49, rue de la Fédération, le signal est on ne peut plus clair pour les habitants, comme vient de le rappeler mon collègue Grégory CANAL.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ces deux projets de délibération, qui s'ajoutent à la longue liste des 3.200 conventionnements déjà réalisés ou à venir dans le 15e et qui ont pour effet de creuser dans certains secteurs, à Brancion notamment, de nouvelles poches de ghettoïsation sans pour autant que ces quartiers soient inscrits en "politique de la ville".

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BROSSAT, comme Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE était l'unique oratrice sur les DLH 364 et 400, je vous propose une réponse conjointe.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci. C'est effectivement tout à fait pertinent d'aborder ces deux projets de délibération en même temps.

Il s'agit en réalité de deux programmes de conventionnement dans le 15e, le premier au 49, rue de la Fédération, le deuxième au 44-46, boulevard de Grenelle.

Un peu la même chose que pour les précédentes opérations de conventionnement, je rappelle que le conventionnement se traduit dans la grande majorité des cas, par une baisse de loyer pour les locataires actuels, et il me semble que nous devrions tous nous réjouir du fait que les loyers puissent baisser. Imaginez ce que vous nous diriez si nous augmentions les loyers, en l'occurrence ils vont baisser grâce au conventionnement, et la majorité des locataires feront ainsi des économies.

Quant à l'idée selon laquelle le 49, rue de la Fédération deviendrait un ghetto, je pense qu'il faut quand même raison garder. On est juste derrière le Champ-de-Mars et l'Ecole militaire, et donc, le risque d'avoir ici un ghetto semble relativement modeste.

Pour le reste, je voudrais quand même dire une chose. Vous dites qu'il ne faut pas caricaturer et je ne caricature pas. Simplement, vous vous opposez au conventionnement, vous vous opposiez tout à l'heure à la transformation d'un immeuble de garages en logements sociaux. A un moment donné, si nous voulons atteindre le taux de 25 % de logements sociaux, il faut bien trouver les voies et moyens pour le faire. Si on renonce à tous les moyens pour le faire, on n'atteint pas l'objectif.

Là aussi, sans caricaturer, j'ai lu avec beaucoup d'attention la proposition de loi que vos élus ont déposée à l'Assemblée nationale et au Sénat. Dans cette proposition de loi, sur le logement social vous proposez que Paris soit exonérée de l'application de la loi SRU, compte tenu de la grande densité de Paris.

Donc la réalité, et vous l'assumez et tant mieux, parce que cela permet d'avoir un débat très clair, vous proposez que Paris n'applique pas la loi SRU. Vous proposez que Paris ne respecte pas la loi sur les 25 % de logements sociaux.

Ce n'est d'ailleurs pas très surprenant puisque, au départ, en 2000, lorsque cette loi a été adoptée, vous vous y étiez opposés. Mais j'apprécie que l'on puisse débattre en ayant l'ensemble des cartes sur la table, et que vous ne disiez pas en permanence, "nous ne sommes pas contre le logement social", puisque la réalité, c'est que vous proposez que Paris n'applique pas la loi.

Eh bien, c'est vrai que sur ce point, nous ne sommes pas d'accord, nous souhaitons atteindre... ce n'est pas une caricature, c'est écrit noir sur blanc dans la proposition de loi que vos parlementaires ont déposée. Vous proposez d'exempter Paris de l'application de la loi SRU.

Eh bien nous, nous voulons l'atteindre en 2025, comme le prévoit la loi, et ces deux projets de délibération y contribuent.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 364.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 364).

Puis je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 400.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 400).

2021 DLH 328 - Réalisation 19, passage Cardinet (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux (2 P.L.A.-I., 4 PLUS, 2 P.L.S.) par la R.I.V.P. - Subvention (354.898 euros).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 328. Il concerne une opération passage Cardinet dans le 17e arrondissement, par la R.I.V.P.

La parole est à Carline LUBIN-NOËL pour le groupe Changer Paris qui est avec nous en visio.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Bonjour.

Monsieur le Maire, chers collègues, en six ans, la Ville de Paris a conventionné plus de 20.000 logements du parc libre des bailleurs sociaux. Dans le même temps, la Ville a produit 41.354 logements sociaux selon les derniers chiffres de l'APUR.

Ainsi, depuis 2014, la moitié de la création de logements sociaux n'est que la transformation de logements du parc libre des bailleurs de la Ville de Paris en logements sociaux. Cela vous permet d'afficher des scores élevés de production en la matière, alors qu'aucun logement supplémentaire n'est créé pour permettre aux Parisiens de se loger dans la Capitale.

Cette politique de conventionnement a deux effets pervers. Les bailleurs sociaux se retrouvent prélevés de plus de 1,2 milliard d'euros, ce qui réduit fortement leur part de fonds propres, au détriment de l'entretien et de la réhabilitation de leur parc et de la construction nette de logement social. Elle réduit les logements à prix libres dans la Capitale et tend le marché de l'immobilier, notamment des logements destinés aux classes moyennes.

La politique de logement social, et plus globalement la politique de l'habitat de votre Exécutif, n'est qu'une course effrénée aux chiffres. Elle ne permet pas de résoudre le problème du logement abordable à Paris, puisque vous réduisez d'un côté l'offre de logement à prix libres dans la Capitale, et que vous ne construisez que très peu de nouveaux logements sociaux.

Les chiffres ne parlent pas en votre faveur, quand on s'intéresse réellement au logement des Parisiens et à l'accueil des nouvelles populations dans la capitale plus qu'aux effets d'annonce. 11.000 habitants fuient la Capitale chaque année depuis plus de dix ans. 260.000 demandeurs de logements sociaux aujourd'hui, contre 200.000 en 2014, et plus de 3.000 euros le prix du mètre carré dans la Capitale en six ans.

D'un côté, votre politique de conventionnement ne satisfait pas la demande en logement social, de l'autre, elle participe à la flambée des prix dans la Capitale en raréfiant l'offre libre du marché immobilier.

Pour vous, le conventionnement est la solution au maintien du logement abordable dans la Capitale, alors qu'il est une partie du problème de sa diminution. C'est aussi en raison de la répartition proposée dans ce projet de délibération que nous voterons contre.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - C'est le même débat que celui que nous avons précédemment. D'ailleurs, ce n'est pas surprenant, parce qu'il y a 52 projets de délibération de conventionnement, donc on peut avoir le même débat à chaque fois.

Je redis que dans la grande majorité des cas, pour les locataires, le conventionnement se traduit par une baisse de loyer. On peut s'opposer à cette baisse de loyer, mais la réalité, et ils le verront sur leur bail, se traduit par une baisse de loyer. Concrètement, ce sera une bonne nouvelle pour la grande majorité des locataires.

Quant aux autres, ceux qui dépassent les plafonds, cela ne changera rien, puisque grâce au droit d'option que nous avons obtenu, ils auront l'application de leur loyer précédent.

Pour le reste, il est un peu paradoxal de nous reprocher de ne pas suffisamment construire, après s'être opposé à plusieurs projets de délibération au motif qu'ils conduisaient à une trop grande densification.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération également.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 328.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 328).

2021 DLH 372 - Location par bail emphytéotique à "Elogie-SIEMP" de l'immeuble situé 88-90, rue de La Jonquière (17e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 37 logements sociaux (22 P.L.A.-I., 15 PLUS).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons, toujours dans le 17e arrondissement, au projet de délibération DLH 372. Il concerne une opération par Elogie-Siemp rue de La Jonquière.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD pour le groupe Changer Paris, Monsieur le Maire ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit effectivement, une nouvelle fois, de conventionnement de logements actuellement dits intermédiaires et qui deviennent des logements sociaux. Conventionnement entre le bailleur et l'Etat, qui permet notamment la réalisation de travaux.

Je veux rappeler que la mairie du 17e arrondissement, cela ne vous surprendra pas, est opposée à cette politique. Plus de 3.000 logements conventionnés au cours de la dernière mandature, car le logement intermédiaire est un maillon essentiel dans l'offre de logement entre le secteur privé et le secteur social.

Ces locataires ont obtenu souvent leur logement via le 1 % patronal. Ces locataires sont vigilants sur trois points, comme les élus :

- que le conventionnement intègre bien P.L.A.-I., PLUS, P.L.S., pour garantir une réelle mixité sociale dans l'immeuble.

- que les locataires actuels conservent le droit d'opter entre leur bail actuel ou le bail conventionné. L'objectif est d'éviter un surloyer pour les locataires. Eviter également les départs, et on a beaucoup d'exemples dans le 17e arrondissement, rue Cino-Del-Duca ou porte de Champerret, conventionnés seulement en P.L.A.-I. et en PLUS.

Enfin, que les nouveaux locataires qui intègrent les logements conventionnés soient en majorité des demandeurs du 17e arrondissement, conformément à la doctrine de la commission de désignation du 17e arrondissement.

Nous voterons contre ce conventionnement.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Deux remarques rapides.

D'abord, vous dites, "les logements à loyers libres sont des logements intermédiaires". C'est un raccourci, parce que les enquêtes ressources que nous réalisons au moment où nous conventions montrent que ce sont, dans la grande majorité des cas, des logements occupés par des gens qui sont en dessous des plafonds de ressources du logement social, donc qui ont bien souvent des revenus extrêmement modestes et c'est ce qui fait que, dans la majorité des cas, ils bénéficient d'une baisse de loyer.

Deuxième réponse, et vous avez raison sur ce point, vous évoquez la question du droit d'option, j'insiste, désormais c'est systématique, et lorsqu'il y a un conventionnement, il y a un droit d'option pour le locataire. Si le locataire est au-dessus des plafonds de ressources, pour éviter qu'il ne soit soumis à un surloyer, il a la possibilité de rester sur son loyer précédent.

En revanche, s'il est en dessous du plafond de ressources, il a évidemment plutôt intérêt à signer son nouveau bail et ainsi bénéficier d'une baisse de loyer. Le droit d'option, effectivement, est un sujet sur lequel nous sommes

beaucoup revenus au cours de la mandature passée. C'est essentiel si on veut que les conventionnements se passent bien et que cela ne se traduise pas par de l'éviction de familles qui dépassent les plafonds de ressources.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 372.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 372).

2021 DLH 392 - Location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 230, rue de Courcelles (17e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 90 logements sociaux (27 P.L.A.-I., 36 PLUS, 27 P.L.S.).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 392, qui concerne la rue de Courcelles et une opération R.I.V.P.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT pour le groupe Changer Paris. Il est avec nous à distance.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais revenir sur ce projet de conventionnement, comme d'autres projets ont été évoqués par mes collègues des autres arrondissements, ma collègue Carline et le maire du 17e, sur ce projet qui concerne le 230, rue de Courcelles.

Je ne vais pas être très original sur les différents arguments qui ont déjà été largement exposés par mes collègues, notamment le montant de près de 4 millions d'euros de loyers capitalisés pour ce projet, mais je voudrais revenir sur quelques arguments que vous avez tenus, Monsieur BROSSAT, en réponse à mes précédents collègues.

Tout d'abord, vous avez dit, "il n'y a pas de surprise, car nous avions dit que nous allions transformer ces logements libres en vrais logements sociaux dans ce contrat de mandature".

Je voudrais déjà revenir sur la mandature précédente, vous devez vous souvenir, Monsieur BROSSAT, lors des premiers conventionnements, notamment le conventionnement de l'ex-S.A.G.I. par "Paris Habitat" dans le quartier dit d'Espoir, près du boulevard Berthier, d'une réunion qui avait été particulièrement animée et à laquelle vous aviez participé, à cette école élémentaire Berthier. Je dois dire que tous les habitants, qui aujourd'hui sont restés dans le quartier, ont constaté les dégâts de...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Monsieur BERTHAULT, est-ce que vous nous entendez ? Nous n'avons plus de son de votre part.

Devant le problème de connexion, je vais proposer à Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement, d'ajouter une part d'intervention sur ce projet de délibération.

Monsieur BERTHAULT, on ne vous entend pas.

Monsieur BOULARD, est-ce que vous voulez ajouter un mot, vous étiez notamment inscrit ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Pas d'éléments supplémentaires, on votera contre ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Très brièvement, pour signaler que ce conventionnement se fait en 30 % de P.L.A.-I., 40 % de PLUS, et 30 % de P.L.S., donc très équilibré.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 392.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 392).

2021 DLH 401 - Location par bail emphytéotique à "Elogie-SIEMP" de l'immeuble situé 5 à 11, rue Emile-Level et 4 à 10, rue Boulay (17e). - Groupe Clichy I. - Réalisation d'un programme de conventionnement de 169 logements sociaux (51 P.L.A.-I., 68 PLUS, 50 P.L.S.).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 401. Une opération Elogie-Siemp, toujours dans le 17e arrondissement, rue Emile-Level et 4-10, rue Boulay.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD pour le groupe Changer Paris. Monsieur le Maire ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Puisque nous sommes dans la série des projets de délibération relatifs au conventionnement, vous connaissez la position de la mairie du 17e : la vigilance. Une réunion publique a été demandée pour le début d'année 2022 sur ce programme qui touche la rue Emile-Level et la rue Boulay, dans le cadre du groupe Clichy 1, réalisation d'un programme de conventionnement de 169 logements.

Pour des raisons évoquées précédemment, nous voterons contre ce projet.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Nous serons brefs aussi, je m'en voudrais de vous lasser.

Là aussi, un équilibre que nous avons souhaité parfait : 30 % de P.L.A.-I., 40 % de PLUS, 30 % de P.L.S., mais c'est du conventionnement, et donc, en toute logique, les positions restent les mêmes de part et d'autre de cet hémicycle.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 401.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 401).

2021 DLH 358 - Location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 22, rue Tchaïkovski (18e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 138 logements sociaux (35 PLUS, 103 P.L.S.).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 358.

Il concerne une opération R.I.V.P. rue Tchaïkovski dans le 18e arrondissement, et la parole est à M. Rudolph GRANIER pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans la continuité de nos travaux sur tous les projets de délibération DLH de fin d'année, nous avons fait un petit concours avec mes amis du 19e et du 20e arrondissement. C'est le 18e arrondissement qui a gagné avec ce projet de délibération, puisqu'il s'agit de conventionner 138 logements pour un montant de 24.265.000 euros, avec une petite contrepartie évidemment, le versement d'une somme de près de 4,4 millions d'euros à la R.I.V.P. pour la fin d'un bail prématuré.

Ian BROSSAT, Monsieur l'adjoint, nous nous sommes expliqués à l'occasion du Conseil d'arrondissement dans le 18e, quand vous prenez 45 %, c'est le chiffre qui m'a été communiqué par Emile MEUNIER, des loyers sur 60 ans, ne nous faites pas penser que cet argent est quand même mieux dans cette poche que dans celle d'un bailleur, qui notamment doit rénover.

Vous avez tenu des propos qui étaient très clairs en disant que ce mécanisme ne permettait pas d'altérer la rénovation de la part des bailleurs. Mais comment voulez-vous nous expliquer de façon assez honnête que quand vous enlevez de l'argent à un bailleur, il est finalement capable d'investir autant pour la réhabilitation, la rénovation, voire remettre les passoires énergétiques à zéro ? Tout cela est assez inentendable en réalité.

Vous évoquiez que "Paris Habitat" a vu son budget entretien augmenter de 20 %, mais en réalité, quand vous enlevez autant d'argent, il y a une nécessité à prioriser les interventions, les rénovations, et en réalité, ce qui est assez fou, c'est qu'avec le même principe que le budget participatif de la Ville de Paris, vous demandez aux personnes qui sont résidentes dans les logements sociaux, de prioriser elles-mêmes les travaux.

Alors, on l'a vu pour les budgets participatifs dans les mairies d'arrondissement, puisque nous avons le choix entre installer un ascenseur dans un collège pour des personnes handicapées, vous relèverez quand même l'incongruité de la chose à le soumettre à un budget participatif, ou refaire le toit d'un gymnase.

En réalité, comme vous n'êtes pas capables de proposer vos propres arbitrages sur la rénovation, vous le faites faire aux locataires en disant : si on a rénové cela, c'est parce que vous l'avez choisi, étant entendu que le reste n'a pas été rénové, puisque vous ne l'avez pas choisi.

Ce genre de jeu de dupes se fait encore une fois sur le dos des locataires, à mon avis, se fait encore une fois sur le dos des bailleurs sociaux. Et je dis bien, n'essayez pas de nous faire croire que tout serait un cycle de gestion normal pour pouvoir justement réhabiliter le logement social, ce que vous ne faites pas, et ce que les bailleurs seront en totale incapacité de faire.

Pour terminer, évidemment, Monsieur Ian BROSSAT, vous vous doutez que nous voterons contre ce projet de délibération avec un triste record pour le 18^e arrondissement, pour ces 138 logements, pour ces 24 millions d'euros de loyers capitalisés, et pour le versement de 4,4 millions d'euros au titre de rupture de bail.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Rudolph GRANIER. Il se trouve que je connais bien cet immeuble, vous le connaissez aussi, j'imagine, c'est l'un des gros ensembles de notre arrondissement, le 22, rue Tchaïkovski. D'ailleurs, un immeuble bien entretenu par la R.I.V.P. et qui a évidemment des sujets, mais enfin en tout cas c'est un immeuble qui se porte bien, et qui a d'ailleurs bénéficié du budget participatif des bailleurs.

J'ai tenu depuis 2014 à ce que, dans le cadre du budget participatif organisé par les bailleurs sociaux, jamais on n'ait des projets du type rénovation d'un ascenseur. La rénovation d'un ascenseur relève de l'obligation du bailleur et cela ne peut en aucun cas être un sujet de budget participatif.

Comme je connais bien cet immeuble... Monsieur GRANIER, acceptez que l'on vous réponde, même si c'est vrai que j'ai parlé beaucoup aujourd'hui, mais c'est parce que vous êtes inscrits sur les projets de délibération.

En tout cas, pour ce qui concerne... Non, pas à côté de la plaque. En ce qui concerne le 22, rue Tchaïkovski, concrètement, il a bénéficié du budget participatif des bailleurs, puisque les habitants ont souhaité y installer un jardin partagé. Donc, ne dites pas que le budget participatif des bailleurs conduit les locataires à choisir entre la rénovation de la cage d'escalier ou la rénovation de l'ascenseur.

En l'occurrence, ce sont les locataires qui ont choisi de bénéficier du budget participatif pour pouvoir y installer un jardin partagé, et je pense que c'est une bonne chose.

Pour le reste, nous avons fait ici un choix qui est celui d'avoir 35 % de logements de type PLUS et 103 P.L.S., c'est-à-dire à destination des classes moyennes, précisément parce que nous sommes situés dans un quartier qui compte déjà beaucoup de logements sociaux, et que nous sommes très attentifs à la mixité sociale.

Pour le reste, je maintiens les chiffres qui ne sont pas les miens, mais qui sont ceux validés au Conseil d'administration des différents bailleurs, pour ce qui concerne "Paris Habitat", depuis dix ans, plus 20 % de budget d'entretien du parc existant.

Et d'ailleurs, vous dites, comment les bailleurs sociaux peuvent-ils rénover alors qu'ils sont ponctionnés ? Vous oubliez une chose, c'est que dans le cadre des opérations de rénovation engagées par les bailleurs sociaux, il y a des subventions spécifiques de la Ville.

D'ailleurs, vous le voyez lorsque nous avons des projets de délibération de rénovation, nous votons des subventions, c'est le propre de beaucoup de projets de délibération, y compris de ceux que nous votons à ce Conseil, donc nos bailleurs sociaux sont soutenus dans leurs opérations de rénovation, ce qui n'est pas le cas dans toutes les collectivités, mais c'est le cas à Paris, parce que nous tenons à réaliser les objectifs du Plan Climat.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 358.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 358).

2021 DLH 359 - Location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 14-16, rue Rébeval (19e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 71 logements sociaux (71 P.L.S.).

2021 DLH 389 - Location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 8, rue du Département (19e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 24 logements sociaux (24 P.L.S.).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 359, qui concerne une opération R.I.V.P., rue Rébeval dans le 19e arrondissement.

La parole est à Marie TOUBIANA pour le groupe Changer Paris, qui est avec nous à distance.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur le Maire, si vous le permettez, j'interviendrai sur les deux projets de délibération DLH 359 et DLH 389.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - C'est noté.

Mme Marie TOUBIANA. - Le premier comporte 71 P.L.S., le second 24 P.L.S., un programme équilibré, des appartements réservés aux classes moyennes, ce que notre groupe réclame à chaque projet de délibération sur les logements sociaux, afin de profiter aux classes moyennes qui n'arrivent pas à se loger dans Paris et qui sont souvent contraintes de quitter la Capitale.

Malheureusement, pour le premier projet de délibération, le bail est assorti d'un loyer capitalisé de 11.577.135 euros. Pour le second projet de délibération, le bail est assorti d'un loyer capitalisé de 6.044.571 euros pour la durée du bail.

Notre groupe, vous le savez, est complètement opposé à cette pratique qui consiste à demander au bailleur de verser à la Ville l'intégralité des loyers qu'il va percevoir en une fois. C'est une manœuvre comptable qui a été dénoncée par la Cour régionale des comptes et dernièrement par le Gouvernement. Bercy vous a en effet posé un ultimatum pour que vous mettiez de l'ordre dans vos comptes et vous a signifié que ce serait la dernière année où cette dérogation des loyers capitalisés que vous a octroyée le Gouvernement HOLLANDE serait autorisée.

Vous étranglez financièrement les bailleurs, qui n'ont plus assez de marge pour faire les travaux indispensables dans les logements sociaux, et par là même, vous pénalisez les Parisiens qui vivent dans ces logements. Les travaux de rénovation visant à améliorer les performances énergétiques du parc social, ainsi que d'autres travaux d'amélioration du cadre de vie coûtent en moyenne 50.000 euros par logement. On a 17.621.706 euros de loyers capitalisés dans le 19e rien que sur ces deux projets de délibération. Avec ces sommes, les bailleurs auraient pu ainsi rénover plus de 350 logements dans le 19e.

Par notre opposition, nous alertons les Parisiens sur le mépris que vous avez pour les habitants des logements sociaux, sur votre indifférence concernant les malfaçons ou autres problèmes que les bailleurs ne peuvent résoudre sans aucune marge financière. Aussi, nous voterons contre ces deux projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Là encore, Mme TOUBIANA était la seule inscrite. Monsieur BROSSAT, je vous propose de répondre en même temps sur les projets de délibération DLH 359 et DLH 389.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Deux projets de délibération de conventionnement. Les arguments qui ont été avancés sont les mêmes que précédemment, donc je ne vais pas développer mes arguments à nouveau, et je vous invite à voter ces projets de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci,

D'abord, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 359.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 359).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 389.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 389).

2021 DLH 408 - Réalisation 52, rue Stendhal et 55-57, rue des Prairies (20e) d'un programme de création de 14 logements sociaux (2 P.L.A.-I., 3 PLUS, 9 P.L.S.) par "Batigère". - Subvention (488.713 euros).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 408, rue Stendhal et rue des Prairies, toujours dans le 20e arrondissement, pour une opération "Batigère".

La parole est d'abord à M. François-Marie DIDIER pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous parlons encore une fois d'un projet qui a fait l'objet d'une forte mobilisation des habitants et d'une certaine dissension dans les rangs de la majorité. J'étais moi-même intervenu sur ce projet fin 2020 en Conseil d'arrondissement, par un vœu, et en Conseil de Paris, dénonçant en début d'année les loyers capitalisés, et prenant ce projet en exemple.

Qu'est-ce que je regrettais à l'époque ? D'ailleurs, je le regrette toujours. C'est que le Conseil de Paris a voté en 2017 une subvention à "Batigère", le bailleur social, pour des travaux de réhabilitation au 52, rue Stendhal et 55-57, rue des Prairies dans le 20e, pour un montant d'environ 475.000 euros, qui représentait à peu près le tiers du montant des travaux. Ces travaux, depuis le vote de 2017, n'ont jamais débuté.

Je rappelle que "Batigère", le bailleur social, a exigé, pour réaliser ces travaux, de pouvoir effectuer une opération de surélévation pour créer 12 à 14 nouveaux logements sociaux, et il avait d'ailleurs déposé en mars 2019 un avis de marché public en ce sens.

Je souhaite que de tels agissements ne se reproduisent plus et que vous mettiez fin à ce système. On ne peut pas attendre quatre ans pour réhabiliter des logements. On ne peut pas accepter qu'un bailleur social prenne en otage des locataires et des habitants de logements sociaux qui doivent être réhabilités.

Néanmoins, concernant ce projet, et nous avons eu l'occasion d'en discuter lors du dernier Conseil d'arrondissement, je me félicite que le projet de surélévation, en tout cas de l'îlot central, ait pu être réétudié, ce qui avait valu une cristallisation des riverains sur ce projet et des nombreux élus de tout bord du 20e arrondissement, qui s'étaient mobilisés contre ce projet.

J'ai déposé un amendement à ce projet de délibération. Si cet amendement est voté, naturellement je voterai favorablement ce projet de délibération. Je crois que Mme SIMONNET a déposé un amendement similaire, c'est simplement que les surélévations ne touchent pas l'îlot central de l'ensemble immobilier, mais ne touchent que les bâtiments qui bordent les rues Stendhal et des Prairies.

C'est un souhait des riverains. Il me semble qu'il doit être entendu. Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - On se retrouve toujours devant le même problème. Au lieu d'assumer son obligation de bailleur, de réaliser les travaux d'entretien au fur et à mesure, en cours de bail, ce bailleur a préféré attendre la possibilité de négocier avec la Ville une opération de construction de logements et de surélévation pour pouvoir assumer d'engager les travaux.

J'entends bien que si un projet de construction est prévu, faire d'autres travaux alors que des travaux vont avoir lieu peut être compliqué.

Mais là, on n'a pas l'impression que c'est dans cet ordre que les choses se font. On a d'abord une subvention et des financements pour faire des travaux d'entretien pour lesquels le bailleur devrait être autonome. Il encaisse les loyers, c'est à lui d'assurer l'entretien courant et la maintenance, sans même ces subventions. Mais en plus, on perd quatre ans, parce qu'il y a ce projet. Et ce projet a provoqué une forte contestation des résidents dans les bâtiments adjacents, que ce soient des locataires de logement social, des locataires des bâtiments privés, ou des propriétaires des bâtiments privés.

Pourquoi ? Parce que le projet initial de construction et de surélévation en cœur d'îlot allait générer un effet d'ombre terrible, et une surdensification extrêmement problématique.

On nous a expliqué d'abord en Conseil d'arrondissement que tout le monde était content et que le projet avait été modifié. Je n'avais pas vu avoir les locataires, j'étais assez sceptique. J'ai préféré m'abstenir. Grand bien m'a pris, car depuis j'ai eu les locataires, ils ne sont pas satisfaits !

Néanmoins, ils sont au moins satisfaits que leur lutte, leur mobilisation, ait permis d'éviter le pire. Le pire eut été la construction dans l'îlot central. Normalement, il nous a bien été confirmé que la surélévation aurait lieu simplement sur les deux bâtiments face rue, côté 52, rue Stendhal et 57, rue des Prairies.

Je propose donc un amendement, que ce soit bien écrit dans le projet de délibération. Quand c'est écrit, c'est bien mieux. Je pense que là, on pourra tous se retrouver à travers cet amendement, qui propose que dans l'article 1

figure : "est approuvée la réalisation 52, rue Stendhal et 55-57, rue des Prairies du programme de construction comportant 14 logements sociaux", pour qu'après cet article 1 on précise bien : "dans le cadre d'un projet de surélévation limité aux 2 immeubles sur rue, rue Stendhal et rue des Prairies". Comme cela au moins, il n'y aura pas de confusion si on le précise bien par écrit.

J'imagine que les deux amendements peuvent être adoptés, afin que les craintes soient levées.

Je voudrais quand même en profiter pour vous citer un témoignage d'une riveraine, qui estime que le bruit lié au simple sondage des fondations pour envisager ces travaux de surélévation a été un véritable cauchemar pour elle, que "Batigère" ne gère pas correctement les logements existants, et que cela fait presque un an que le plafond d'une chambre de son appartement reste cloqué et dégradé en raison d'une fuite survenue au quatrième étage, et qu'ils ne font strictement rien. Malgré ses nombreux courriels à ce bailleur, et le constat fait auprès de la gardienne, toutes les démarches faites, rien n'a été résolu.

Je vous invite à bien rappeler au bailleur "Batigère", quel que soit l'avancement des futurs travaux, quand il y a des problèmes comme celui que je viens de vous rapporter, que le rôle du bailleur est d'agir sur le sujet.

Je continuerai à vous rapporter les témoignages concrets du vécu des locataires. Je vous remercie.

J'attends donc de savoir si les amendements seront intégrés ou pas, avant de voter le projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Madame SIMONNET, j'en conclus que vous avez déposé des amendements pour ce projet de délibération.

Ici, personne ne les a pour l'instant.

Mme Danielle SIMONNET. - Si, je les ai envoyés.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je vais donner la parole à Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement, qui me l'a demandée. On peut profiter de ces trois minutes pour essayer de retrouver les amendements, peut-être ?

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Je vais prendre mon temps. Je voulais battre le record d'Eric LEJOINDRE au dernier Conseil, mais je ne vais pas y arriver.

Je proposerai que M. DIDIER et Mme SIMONNET puissent s'intéresser de temps en temps aux poches de logements privés insalubres, ou de mauvaise qualité, que l'on trouve encore dans nos arrondissements même si, grâce au travail de la SOREQA, elles sont de moins en moins nombreuses.

On parle ici de créer 14 logements. Ce que je voudrais dire, parce qu'il y a quand même sans doute des gens qui nous écoutent, quand l'équipe municipale est arrivée aux affaires, elle a pris le temps de prendre en main tous les dossiers potentiellement litigieux. Sur ce dossier, sur ce sujet, nous avons eu une longue phase d'écoute des habitants.

Je voudrais rassurer M. DIDIER, il y avait une unanimité totale des élus de la majorité pour abandonner le projet de cœur d'îlot, après la phase de concertation avec les habitants.

Le projet de cœur d'îlot, il n'y a pas besoin d'amendement, il est annulé. On parle bien d'une surélévation extérieure, que nous avons concédée à "Batigère". "Batigère", à qui nous avons par ailleurs demandé, sur un autre site beaucoup plus chargé en logements sociaux, de renoncer à un projet de surélévation.

Je vous rassure, il n'y a plus de surélévation en cœur d'îlot. Nous sommes très attentifs aux cœurs d'îlot, même si nous sommes aussi attentifs à respecter les engagements qui avaient pu être pris. En l'occurrence, nous avons convaincu le bailleur, parce que les habitants avaient raison, de renoncer et de faire une surélévation extérieure.

Je pense que je n'ai pas pris trois minutes, mais je peux vous raconter une histoire si vous voulez.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous y sommes presque.

Monsieur BROSSAT, vous pourrez répondre en particulier à l'amendement n° 167 déposé par le groupe Changer Paris. Il n'y a pas, pour l'instant, trace d'autres amendements, mais vous pourrez néanmoins répondre aux interpellations de Danielle SIMONNET bien sûr.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous confirme beaucoup de choses qu'Eric PLIEZ vient justement de dire, il s'agit de créer 14 logements sociaux par le bailleur "Batigère", au 52, rue Stendhal dans le 20e arrondissement. Je vous confirme que les surélévations projetées ne concerneront en aucun cas l'îlot central de l'ensemble immobilier, mais seulement les bâtiments bordant les rues Stendhal et des Prairies.

En l'occurrence, Eric PLIEZ l'a dit très clairement.

Je veux bien que l'on dépose des amendements sur des engagements qui ont déjà été pris, mais cela n'a pas grand sens.

Par ailleurs, je voudrais redire à Danielle SIMONNET une chose. Peut-être qu'il faut regarder dans quels délais les bailleurs sociaux réalisent les opérations de rénovation qu'ils doivent faire, mais j'assume totalement le fait que la

Ville de Paris subventionne les opérations de rénovation. Et je pense que c'est plutôt un motif de fierté. On ne doit pas compter uniquement sur les crédits des bailleurs. Que la Ville vienne les soutenir est, je crois, une bonne chose, et nous devons veiller à ce que cet argent soit ensuite bien utilisé, dans des délais qui soient convenables.

Sur l'amendement déposé par le groupe Changer Paris, il nous propose de faire ce que nous avons déjà prévu de faire. Cela ne me paraît donc pas avoir grand sens, non pas parce que nous serions en désaccord, mais parce que cet engagement, je l'ai pris, je le prends, et le maire du 20e arrondissement vient de le prendre également.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 167 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 167 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 408.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 408).

2021 DLH 418 - Réalisation, lots 8 et 9 Z.A.C. "Python Duvernois" (20e) d'un programme de construction de 87 logements sociaux (52 P.L.A.-I., 35 PLUS) par la R.I.V.P. - Subvention (8.717.819 euros).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 418, qui concerne une opération Python-Duvernois dans le 20e arrondissement pour la R.I.V.P., et la parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - La situation progresse, mais lentement, beaucoup de locataires continuent à attendre leur logement. D'autres ont pu être relogés, et sont ravis d'avoir pu enfin regagner des logements beaucoup plus respectueux de la dignité humaine.

Mais la situation est toujours longue. Je continuerai, chaque fois qu'il est possible de le faire, de réaffirmer la nécessité d'accélérer les relogements, d'accélérer les discussions sur les problèmes de décohabitation, de prendre en compte chaque réalité humaine. En cas de décohabitation, ne pas proposer uniquement une proposition de relogement. Il n'y a pas de raison que les personnes soient contraintes de prendre tout ou rien. Il faut toujours humainement comprendre les problématiques d'éloignement, les problématiques familiales et sociales. Il faut absolument entendre ces locataires.

En attendant, la situation est dure à Python. Il ne faut pas croire que les nuisibles aient disparu, que les problèmes d'humidité, de moisissures, de pollution aient disparu, et que le seul espoir d'avoir un projet de reconstruction fasse oublier le vécu quotidien extrêmement difficile et tendu pour toutes et tous. Ils continuent d'être très soudés et mobilisés. Certains étaient là au rassemblement qu'il y avait derrière l'Hôtel de Ville ce midi. L'attente est trop longue. Il faut absolument réussir à accélérer les choses, même si en même temps je remercie la mairie du 20e d'être beaucoup plus à l'écoute des locataires que cela pouvait l'être auparavant, notamment dans la précédente mandature.

Néanmoins, sur le projet global, reconnaissez-le, on est sur un projet de réhabilitation qui va diviser par 2 le nombre de logements sociaux. C'est environ 150 logements sociaux qui vont disparaître. Vous ne compenserez pas ces 150 logements sociaux avant un bon bout de temps sur l'arrondissement. Avec en plus toutes les problématiques qui sont soulevées par vos projets, qui ne peuvent pas toujours répondre aux enjeux écologiques quand on fait soit de la surélévation, soit de la bétonisation de friches. C'est problématique.

Il va falloir, pour compenser cela, être beaucoup plus volontariste et ambitieux dans les préemptions de bâtiments privés à transformer en logements.

Voilà ce que je souhaitais dire sur Python-Duvernois. L'attente, l'attente, l'attente, mais la détermination des locataires est toujours là.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Cela peut intéresser le Conseil, sur ce projet ambitieux qu'est le projet Python-Duvernois à la porte de Bagnolet, nous étions engagés sur un rythme de relogement de 8 à 9 par mois,

rythme difficile à tenir, qui nous mène trop loin, puisque cela nous mène jusqu'à début 2025 pour les derniers relogements.

Malgré tout, nous le tenons largement, puisque 218 propositions ont été faites, avec 121 acceptations. Cela se poursuit. 71 passages en Commission prévus rapidement. Nous continuons.

Il s'agit surtout de continuer à être présents sur le site, à agir, plutôt que de s'agiter, et nous le faisons au quotidien, soyez-en sûrs.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci pour vos interventions sur le projet Python. Il s'agit ici de délibérer sur un programme de construction de deux lots, les lots 8 et 9. Nous parlons de 87 logements de la R.I.V.P., qui s'inscrivent dans une opération bien plus vaste que vous connaissez par cœur, qui comptera à terme 338 logements.

Je voulais simplement insister sur deux points. Le premier, tous les logements sociaux de Python seront reconstitués, soit sur place, soit ailleurs à Paris, à l'unité près. Mais en aucun cas, il ne s'agit de produire au final moins de logements sociaux.

C'est la première chose, mais elle est très importante.

La deuxième, c'est que nous avons effectivement accéléré les relogements, parce que nous savons que la situation est dure, à Python-Duvernois, et parce que nous voulons que les habitants qui vivent là depuis parfois des années, dans des conditions très difficiles, puissent avoir une vie plus digne.

Nous leur faisons des propositions de relogement, les choses se sont accélérées, et tant mieux.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 418.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 418).

2021 DLH 353 - Location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 72, rue Saint-Fargeau (20e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 139 logements sociaux (42 P.L.A.-I., 56 PLUS et 41 P.L.S.).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux conventionnements de logements sociaux et à leur comptabilisation.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 353, qui concerne une opération R.I.V.P. rue Saint-Fargeau.

La parole est à M. François-Marie DIDIER pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Ian BROSSAT, nous avons beaucoup parlé des loyers capitalisés lors de ce Conseil, et nous en parlons d'ailleurs depuis un certain temps. Je me suis d'ailleurs exprimé sur ce sujet à de nombreuses reprises dans cette Assemblée et en Conseil d'arrondissement.

Je vais vous épargner en tout cas, l'explication de cette manœuvre comptable des loyers capitalisés qu'utilise la Ville de Paris, seule ville en France, je le rappelle, à recourir à ce système qui déroge aux règles élémentaires de la comptabilité publique.

Notre présidente, Rachida DATI, l'a d'ailleurs parfaitement rappelé hier, lors des débats sur le budget de la Ville.

Mais après 2022, la Ville de Paris ne pourra plus équilibrer son budget grâce aux fonds propres des bailleurs sociaux, puisque le Gouvernement a enfin décidé de mettre fin à ce système des loyers capitalisés.

Je souhaitais simplement attirer l'attention des Parisiens et rappeler quelques chiffres qui me paraissent essentiels. Des chiffres qui concernent le seul 20e arrondissement, puisque c'est l'arrondissement qui m'intéresse le plus, comme vous pouvez vous en douter. Mais des chiffres qui devraient aussi effrayer les Parisiens qui nous écoutent, compte tenu des montants en jeu.

Premier chiffre : 150 millions d'euros de loyers capitalisés pour le seul 20e arrondissement, c'est-à-dire les trois quarts de l'enveloppe des 200 millions d'euros que le Gouvernement vous a accordés pour l'an prochain.

Je m'étonne de ce chiffre, et j'ai même du mal à comprendre. J'aimerais vous entendre, Monsieur Ian BROSSAT, sur ce sujet.

Le deuxième chiffre : 900 logements du parc privé qui vont être transformés, convertis en logements sociaux, par le mécanisme du conventionnement. Ce qui va encore faire fuir les classes moyennes de Paris en réduisant l'offre de logement et en faisant augmenter le prix de l'immobilier, votre spécialité.

Monsieur SIMONDON, je suis ravi que vous soyez au pupitre, puisqu'hier, vous nous expliquiez lors des débats sur le budget, que la politique de la Ville de Paris en matière de logement social était motivée et quasiment exclusivement motivée par les objectifs de la loi SRU, pour que l'on évite de payer des amendes.

Non, Monsieur SIMONDON, la politique de logements sociaux de la Ville de Paris, je vais vous dire ce que c'est : c'est l'opacité et le clientélisme. Voilà ce que c'est, votre politique. Oui, il y a des mots qui doivent être dits.

Et puisque certains ici souhaitent me donner des leçons de morale et d'humanisme depuis ce matin, je vais donner deux exemples très concrets et très factuels. J'ai saisi M. Ian BROSSAT, adjoint au logement, concernant deux dossiers de personnes en situation très précaire, un agent de la Ville, et une maman qui élève ses enfants toute seule, et qui occupait l'appartement de sa mère, décédée malheureusement du Covid en 2020. Ces deux dossiers se sont traduits par deux avis d'expulsion. Voilà !

C'est cela la réalité, Monsieur BROSSAT. C'est exactement cela. Votre humanisme, je vous le dis, il est à géométrie variable.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup pour votre intervention. Malgré ce que je viens d'entendre, je vais m'en tenir à mon rôle de président de séance, et donner la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, moi, je voudrais saluer la mémoire de Ian BROSSAT, le Ian BROSSAT président du groupe Communiste et élu du parti de gauche, qui menait de magnifiques batailles. Et je voudrais rafraîchir la mémoire de l'adjoint au logement Ian BROSSAT, des magnifiques batailles que menait le président du groupe Communiste et élu du parti de gauche, Ian BROSSAT.

Alors, le Ian BROSSAT de l'époque 2013, très bon cru, très bon cru, menait des batailles. Chaque année, il présentait toujours le même vœu, et nous étions d'ailleurs unanimes dans le groupe pour le soutenir, j'étais dans ce groupe à ce moment.

Et dans ce vœu, M. Ian BROSSAT alertait sur l'écart grandissant entre les revenus des ménages et le coût des logements du parc privé, entraînant une très forte augmentation du nombre de demandeurs de logement social à Paris, et la multiplication des situations de mal-logement.

Il précisait que la Municipalité entendait agir pour le maintien de la mixité sociale à Paris et l'accès au logement pour tous. Mais, il citait aussi la convention de délégation de compétence de l'Etat au Département de Paris signée en 2011, qui présentait comme objectif premier la promotion d'une offre nouvelle répondant aux besoins de logement. Une offre nouvelle répondant aux besoins de logement.

Je cite : "dans un contexte de forte tension pesant sur le logement en Région Ile-de-France et malgré l'existence de contraintes fortes liées notamment à la densité bâtie du territoire parisien, au niveau du prix élevé du foncier et de l'immobilier, ainsi qu'aux caractéristiques techniques et patrimoniales du bâti existant, l'Etat et les collectivités parisiennes mettent résolument en œuvre une politique du logement qui promeut le développement d'une offre nouvelle répondant aux besoins de logement dans leur diversité, favorisant la mixité sociale au centre de l'agglomération et améliorant le parc social existant".

Il précisait à juste titre que le conventionnement n'augmentait pas l'offre de logement social. Oui, parce que le conventionnement de loyer libre en logement, c'est un conventionnement avec des logements déjà occupés. Un conventionnement de logement loyer libre vers un logement social n'accorde donc aucune place supplémentaire pour un demandeur de logement social.

Ian BROSSAT, président du groupe communiste, estimait néanmoins juste de poursuivre ces conventionnements. Parce que ces conventionnements, je n'y suis pas opposée, permettent néanmoins de garantir que le devenir de ces logements reste un devenir de logement social, et qu'il n'y ait pas de tentative des bailleurs de se défaire de ces logements à loyers libres vers le privé.

Même si l'on pourrait réfléchir à cela, parce qu'on devrait à la fois avoir une offre de logement social qui prioritairement réponde aux besoins des catégories populaires les plus demandeuses. 90 % des demandeurs de logements sociaux sont éligibles à des P.L.A.-I., PLUS, alors que vous réservez 30 % de logements pour des P.L.S. Mais on devrait par ailleurs développer une offre de logements publics pour les différentes catégories et aussi catégories moyennes du salariat.

Ian BROSSAT, président du groupe, estimait qu'il ne faut pas aggraver l'hyper densification... Pardon, c'est moi qui disais cela. Il le disait aussi, et il souhaitait, à travers ses vœux qu'il réitérait, que les conventionnements ne soient pas comptabilisés dans l'objectif de logements retenus pour chaque année.

Donc, je propose de reprendre le vœu de l'excellentissime Ian BROSSAT, président du groupe Communiste et élus du parti de gauche, pour que l'adjoint au logement puisse s'en souvenir, et que cette année nous décidions que les conventionnements ne soient pas comptabilisés dans l'objectif des logements retenus pour l'année 2022. Également, que nous soyons toutes et tous informés du nombre de logements conventionnés depuis le début de la mandature et du nombre de logements sociaux livrés hors conventionnement, et ce chaque année, qu'il y ait bien un tableau qui distingue en toute transparence.

Si on reprend tous les projets de délibération et que l'on fait nos petits comptes, on devrait pouvoir y arriver. C'est un peu normal que l'on demande aux services de faire cette synthèse. Dans les projections permettant d'atteindre les 25 % de logements sociaux en 2025, on ne comptabilise pas les conventionnements de logements sociaux. Là, on fait quasiment 1.000 conventionnements. Génial ! On va pouvoir communiquer sur le fait que l'on a créé cette année 1.000 logements sociaux.

Mais non, non ! Parmi les 16.000 demandeurs de logements sociaux du 20e, par exemple, pas un ne pourra accéder à un seul de ces 1.000 logements sociaux produits. Et là, vous voyez bien le "gap" qu'il y a entre votre communication, ce qu'elle peut faire naître comme espoir, et finalement que la réalité des 10 à 15 ans d'attente pour accéder aux logements sociaux ne sera pas modifiée.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Ian, souviens-toi de Ian.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, l'unique.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci pour vos différentes interventions.

D'abord, répondre à Danielle SIMONNET qui salue ma mémoire, et je l'en remercie, même s'il me reste encore quelques années à vivre, je l'espère. Vous évoquiez un certain nombre de souvenirs communs, sachez que j'ai beaucoup aimé être votre président de groupe pendant quelques années, chère Danielle.

D'ailleurs, vous évoquez les changements intervenus depuis, à l'époque vous votiez tous les projets de logements sociaux, et vous ne développiez pas des argumentaires qui parfois ressemblaient à ceux de la droite. Mais enfin, cela fait partie des évolutions des uns et des autres, c'est la vie, vous évoluez, moi aussi, et tant mieux.

Quelques mots quand même pour vous signaler la contradiction flagrante dans laquelle vous vous trouvez, parce que tout à l'heure vous disiez : attention, il ne faut pas trop densifier. Il vaut mieux faire du logement social en transformant le bâti existant. C'est exactement ce que nous faisons. Et lorsque nous transformons du bâti existant en transformant des logements existants en logements sociaux, vous nous dites : cela ne crée pas du logement supplémentaire. Expliquez-moi comment on fait ?

Si l'on ne peut ni transformer du bâti existant ni créer des logements supplémentaires, à un moment donné, on ne peut plus faire de logement.

Et donc, Danielle SIMONNET, je crois qu'en l'occurrence, les contradictions sont bien partagées dans cette Assemblée.

Pour le reste, j'ai bien entendu les remarques de François-Marie DIDIER. Vous dites que la Ville de Paris est la seule ville de France à pratiquer les loyers capitalisés. D'abord c'est faux, et puis surtout, faites attention à une chose. J'ai vérifié les informations quand vous parliez : dans les années 1990, la Ville de Paris pratiquait les loyers capitalisés. A l'époque, ce n'était pas notre majorité qui était aux responsabilités. Donc, n'expliquez pas que les loyers capitalisés seraient une création de cette majorité municipale.

Je vous le redis, dans les années 1990, du temps où Jacques Chirac était Maire de Paris, on pratiquait les loyers capitalisés. N'allez pas expliquer que les loyers capitalisés seraient une espèce de lubie que cette majorité municipale se serait mise à pratiquer.

Quand on utilise des arguments, il faut faire très attention.

Je vous le redis aussi sur les accusations proférées tout à l'heure. Je veux bien vérifier la situation des familles que vous avez évoquées, mais si ces familles ont fait l'objet d'un avis d'expulsion par le bailleur, c'est parce qu'elles n'étaient pas titulaires du bail. En l'occurrence, pour bénéficier d'un transfert de bail, il y a des règles très claires, régies par la loi. En l'occurrence, c'est précisément parce qu'il n'y a pas de clientélisme, parce qu'il y a des règles, parce qu'il y a des lois, que ces familles ont fait l'objet de ces procédures.

Je veux bien que l'on regarde, que l'on vérifie, mais n'allez pas expliquer que ce serait la preuve d'une forme de clientélisme de Paris, et qu'à chaque fois que vous nous signaleriez un cas, on ferait expulser les familles. Ce n'est pas vrai. Dans votre for intérieur, je sais que vous le savez.

Faites attention là aussi aux arguments que vous développez, qui ne sont pas justes et qui, je trouve, n'élèvent pas les débats que nous méritons d'avoir dans cette Assemblée, et que nous avons depuis tout à l'heure, avec une tenue autrement plus belle que ce que vous venez de faire à l'instant.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 42 déposé par Mme Danielle SIMONNET est maintenu, j'imagine ?

Je donne donc la parole à Valérie MONTANDON pour une explication de vote sur le vœu n° 42.

Mme Valérie MONTANDON. - En effet, il y a une distinction à faire entre la livraison de logements sociaux et la production de logements sociaux. Je rejoins Mme SIMONNET sur le fait que lorsqu'il y a un conventionnement, il n'y a pas de livraison de nouveaux logements, puisque ces logements sont déjà existants et occupés.

Je vais peut-être faire le juge de paix entre M. BROSSAT et Mme SIMONNET. Déjà pour dire à M. BROSSAT que lorsqu'on dénonce la densification, ce n'est pas que l'on est contre le logement et notamment le logement social. Dans vos projets de densification, on dénonce qu'à chaque fois vous optimisez les gabarits des immeubles au maximum de ce que vous pouvez faire, alors que l'on peut faire des immeubles plus bas, de cinq étages. C'est cela que l'on dénonce.

Je n'ai pas l'antériorité de toutes les déclarations de M. BROSSAT, mais je me souviens qu'il avait dit qu'il fallait faire, dans la livraison de logements sociaux par conventionnement, la distinction entre ce qui était produit et ce qui était livré. C'est là qu'il est très intéressant d'avoir des statistiques sur cette différence entre livraison et production.

Chaque fois, le débat n'est jamais ouvert sur les opérations de conventionnement par rapport aux logements sociaux dans un arrondissement ou dans un quartier. On pourrait considérer que lorsqu'on a 40 % de logements sociaux dans un arrondissement, ou 60 % à l'échelle d'un quartier, ces opérations de conventionnement devraient en effet se réduire.

Quoi qu'il en soit, nous voterons contre ce vœu, car nous considérons que le conventionnement, une fois réalisé, fait partie du logement social SRU et doit être comptabilisé. C'est pour cela que nous voterons contre votre vœu, Madame SIMONNET.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 42 déposé par Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 42 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 353.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 353).

2021 DLH 355 - Location par bail emphytéotique à la R.I.V.P. de l'immeuble situé 158-162, rue Pelleport (20e). - Réalisation d'un programme de conventionnement de 80 logements sociaux (24 P.L.A.-I., 32 PLUS et 24 P.L.S.).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 355. Il concerne une opération rue Pelleport, dans le 20e arrondissement, réalisée par la R.I.V.P.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je me doutais que M. Ian BROSSAT ne me répondrait qu'à moitié. D'abord, M. Ian BROSSAT ne m'a pas expliqué pourquoi il avait changé d'avis, pourquoi le président du groupe Communiste et élu du parti de gauche d'hier avait-il tort puisque, aujourd'hui, vous ne souhaitez pas cette comptabilisation à part. Qu'est-ce qui vous a fait changer d'avis ? Vous n'y avez pas répondu, premièrement.

Deuxièmement, vous ne pouvez pas dire que la préemption et le conventionnement, ce soit la même chose. Quand on achète un bâtiment en préemption et qu'on le transforme en logement social, on pourrait le faire avec les occupants, par exemple dans le diffus. Bien souvent, quand le bâtiment est en vente, il n'est pas forcément occupé. Une préemption ne signifie donc pas systématiquement la même chose qu'un conventionnement au sens de bâtiment occupé.

Bien souvent, il ne l'est pas. Quand bien même il le serait, c'est un bâtiment que l'on arrache à la spéculation. Les loyers du privé ne sont pas les mêmes que les loyers libres des bailleurs. Vous le savez pertinemment.

L'impact dans la lutte contre la spéculation et l'accessibilité au logement pour toutes et tous n'est pas du tout le même quand vous faites la préemption d'un immeuble que vous arrachez aux intérêts privés spéculatifs, que lorsque vous conventionnez, même si à l'arrivée vous avez dans les deux cas du logement social. Il ne faut pas tout mélanger. La priorité absolue doit être la préemption.

Oui, je pense que décompter à part est important pour être capable de se rendre compte du nombre de nouveaux logements accessibles aux demandeurs, ce que l'on permet réellement dans la ville. Je trouve regrettable qu'il y ait toujours cette régression. Surtout que j'ai vraiment le sentiment que les objectifs de livraison de logements sociaux se sont bien réduits, de mandature en mandature, alors que les résultats de conventionnement, eux, augmentent. On voit bien que l'on atteint là un "gap" et une limite.

Je pense vraiment, cela a été redit d'ailleurs lundi dans le débat budgétaire, et cela se voyait dans le budget des investissements, que l'on ne se donne pas tous les moyens pour pouvoir préempter les bâtiments aujourd'hui en vente, qui permettraient de produire du logement social sans bétonner un seul mètre carré de plus, et répondre aux enjeux écologiques qui, non, ne sont pas des arguments de droite, qui sont des arguments écologiques.

Tant mieux si qui que ce soit dans cette Assemblée et quel que soit son groupe se mette à les reprendre. Lutter contre les îlots de chaleur, c'est lutter contre l'artificialisation des sols, et vous le savez bien, notre priorité doit être de chercher la reconquête de la pleine terre et d'espaces de pleine terre dans Paris.

Et donc, user de la préemption sur tous les bâtiments à vendre devrait faire l'objet d'une politique bien plus volontariste. Sauf qu'évidemment, cela n'a pas le même coût ni le même prix, donc vous privilégiez les conventionnements, parce que vous faites une opération double avec les conventionnements. Cela vous permet d'avoir des financements pour transformer les logements en loyers libres en logements sociaux. Et en plus, cela vous permet d'avoir de nouvelles recettes par le biais des loyers capitalisés.

Forcément, faire 1.000 logements sociaux par conventionnement en récupérant les loyers capitalisés, c'est tout "bénéf" à tout point de vue. Quand sur la préemption de 1.000 logements, pour faire 1.000 logements sociaux, pour le coup, cela a un coût en termes de budget d'investissement.

Sauf qu'à l'arrivée, dans l'intérêt général et la lutte contre le Paris spéculatif et le Paris vendu pour reprendre le titre de l'un de vos ouvrages, le résultat ne serait pas le même. Je trouve dommage que le Ian BROSSAT d'aujourd'hui ne se souvienne pas plus des combats du président du groupe Communiste et élus de gauche d'hier.

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - On est assez loin du projet de délibération qui concerne la réalisation d'un programme de conventionnement de 80 logements sociaux dans le 20^e arrondissement.

Nous continuons à avoir ces débats, chère Danielle, et j'aime beaucoup nos discussions, mais nous ne sommes pas obligés de prendre en otage cette Assemblée pour cela.

Simplement pour vous dire que la réalité, c'est que de toute façon, lorsque nous conventionnons des logements et les transformons en logements sociaux, la loi fait qu'ils sont intégrés à notre taux SRU. Ce n'est pas moi qui choisis de les comptabiliser dans la production de logements sociaux, c'est la loi qui me l'impose. De fait, ce sont des logements intégrés au taux SRU, ce qui n'était pas le cas avant qu'ils ne fassent l'objet de ce conventionnement.

Pour le reste, le grand avantage du conventionnement, en plus du fait qu'il conduit dans la majorité des cas à une baisse de loyer, c'est qu'il nous permet d'intégrer dans le parc social, des logements sur une longue période, et d'éviter tout autre projet, par exemple la vente de ces logements, sur une période de 50, 60 ans.

C'est une politique de long terme, mais je crois d'ailleurs que sur le fond, il n'y a pas de désaccord entre nous. Je vous propose que l'on s'en tienne là et que l'on vote ce projet de délibération.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 355.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 355). Je vous en remercie.

2021 DLH 457 - Réalisation 10, rue Boyer (20e) d'un programme de construction de 8 logements sociaux (2 P.L.A.-I., 4 PLUS, 2 P.L.S.) par "Paris Habitat". - Subvention (117.010 euros).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 457 concernant la réalisation 10, rue Boyer dans le 20e, d'un programme de construction de 8 logements sociaux par "Paris Habitat".

La parole est à Alexis GOVCIYAN pour 5 minutes maximum.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'interviens en lien avec ma collègue Florence de MASSOL, conseillère du 20e arrondissement, et qui était dans la précédente mandature, la première adjointe de ce même arrondissement.

Monsieur le Maire, cher Ian BROSSAT, notre groupe soutient la volonté de répondre à la crise du logement, et nous avons l'occasion d'avancer ensemble à de nombreuses reprises, comme lors des projets de délibération concernant les meublés touristiques, mais pas que. On sait que l'on peut travailler de manière constructive.

Mais, nous pensons qu'en l'état, ce projet que vous nous présentez prend insuffisamment en compte les multiples facettes de ce dossier, notamment les intérêts et la qualité de vie des riverains, ainsi que l'histoire sociale et patrimoniale de Paris.

La rue Boyer est bien connue pour sa dimension culturelle et artistique en accueillant les activités culturelles appréciées de La Bellevilloise et de La Maroquinerie.

Votre projet vise un bâtiment qui représente une partie de l'histoire de Paris, comme d'autres nombreux bâtiments dans la ville, celle du Paris ouvrier et artisanal. Au 10, rue Boyer, aujourd'hui un bâtiment certes, peu mis en valeur, il y avait une passementerie emblématique de l'activité textile artisanale et industrielle qu'a connue Paris. Cette activité noble et d'excellence.

De plus, ce projet immobilier n'est pas nouveau. Il avait notamment été proposé lors de la précédente mandature. Or, à l'époque, il avait été retoqué. Pourquoi ? Notamment parce que sa réalisation nécessitait justement de détruire cette passementerie.

De plus, l'absence de prise en compte satisfaisante des intérêts des riverains avait amené le maire du 20e arrondissement, en tous les cas c'est ce que l'on m'a dit, à s'engager durant la campagne municipale, à ne pas poursuivre ce projet.

Au-delà des riverains et du 20e arrondissement, c'est aussi l'importante Commission du Vieux Paris, qui a manifesté son inquiétude concernant ce projet, lors d'une réunion en octobre 2021. La Commission a plaidé pour la conservation de cet atelier, compte tenu de son intérêt historique et architectural.

Force est de constater aussi que selon l'exposé des motifs du projet de délibération, le projet ne comporte pas que des logements sociaux. En effet, les logements sociaux ne représentent qu'un tiers du projet, soit exactement 8 logements sur 23. Les autres sont des logements pour l'accession à la propriété vendus au prix du marché.

Pouvez-vous arrêter ? Je ne peux pas parler avec tout ce bruit. Désolé.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Votre collègue a raison. Allez-y.

M. Alexis GOVCIYAN. - Par ailleurs, un immeuble d'une telle taille risque fortement d'obstruer l'exposition à la lumière des immeubles en vis-à-vis, notamment des locataires de la Fondation Lebaudy en face du 10, rue Boyer. La perte d'ensoleillement peut constituer un préjudice reconnaissable en justice et donc augmenter le coût de ce projet subventionné.

Dès lors, Monsieur le Maire, avez-vous pris en compte ce paramètre dans le projet immobilier ? Et si oui, pourriez-vous apporter des éléments à notre connaissance ?

Enfin, la rue Boyer est une des rues emblématiques de l'urbanisme post-faubourien de l'Est parisien. Votre projet menace cette identité esthétique.

Le groupe "Indépendants et Progressistes" votera donc contre ce projet en l'état, parce qu'il implique la destruction d'un élément patrimonial et renforcerait la densification de la rue au détriment des riverains.

Un autre projet est possible, en mettant en valeur ce bâtiment de la rue Boyer ainsi que l'artisanat historique de ce quartier, tout comme en prenant réellement en compte les intérêts et la qualité de vie des riverains. Un projet alternatif à vocation culturelle conservant la passementerie vous a d'ailleurs été proposé, je crois, et s'inscrirait dans la continuité du dynamisme culturel de cette rue.

Nous voterons donc contre ce projet de délibération. Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET pour 5 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai besoin de plus de présentation sur ce projet. Il y a à la fois la question de l'héritage patrimonial que l'on va donc détruire à cet endroit, et un vrai questionnement sur les avis rendus de la commission du patrimoine, qu'est-ce qu'on en fait, pourquoi on n'y répond pas favorablement ? Quels sont donc vos arguments sur le fait que finalement, ce n'est pas nécessaire, pertinent, ou trop coûteux de préserver le bâtiment existant ?

J'ai des questionnements sur le projet final et sa hauteur, les conséquences en termes d'impact sur ce microquartier.

Je suis par contre évidemment sensible au fait qu'il est tout à fait favorable et nécessaire de redévelopper du logement social dans ce quartier.

J'ai besoin de plus d'éléments avant de pouvoir voter sur ce projet de délibération.

Je regrette que quand vous regardez l'exposé des motifs, y compris la fiche technique qui nous est transmise, ces éléments, ces questionnements ne sont pas abordés. Or, il n'était pas compliqué d'anticiper que l'on se poserait ces questions. Je trouve cela dommage que l'on ne réalise pas des exposés des motifs et des fiches techniques qui permettent quand même d'anticiper toutes ces interrogations.

Je voudrais aussi avoir connaissance des discussions qu'il a pu y avoir avec les différents acteurs du quartier, qu'ont-elles donné, ont-elles eu lieu ? Avoir un peu tous ces éléments avant de pouvoir me positionner sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Bonsoir tout le monde.

Ce projet de délibération est assez étrange. Etaient inscrits Florence BERTHOUT, Pierre-Yves BOURNAZEL, Delphine BÜRKLI, M. GOVCIYAN, Mme IBLED, Mme SEBBAH, Danielle SIMONNET, et moi-même pour le 20e. Que se passe-t-il ? De plus, M. DIDIER n'était pas inscrit et il n'est pas dans le débat non plus.

Que se passe-t-il au 10, rue Boyer ? Je vous conseille de regarder la fiche technique en page 3, qui montre ce qui est prévu. C'est une énorme densification de la parcelle.

Le groupe Ecologiste va s'abstenir. Tout à l'heure, vous avez eu tout un débat sur une autre adresse très importante du 20e arrondissement, le 50, rue Stendhal, où pareil, nous étions partis au départ sur un projet de construction et de densification. Finalement, grâce au travail notamment de Virginie DASPET, la maire adjointe à l'urbanisme sur le 20e arrondissement, ce projet a été revu pour en faire quelque chose de moins dense qui a été accepté par tout le monde, et par tous les groupes politiques.

Nous pensons qu'en l'état, ce projet est difficilement acceptable localement et qu'il faut le revoir. Dans l'attente d'avoir un peu plus d'avancée sur ce dossier, comme nous l'avons eue sur la rue Stendhal, où ce projet a été voté, il a été revu par la suite, vous avez un projet de délibération de modification, nous pensons que nous pouvons le revoir.

Pour ceux qui ne connaissent pas le lieu, c'est difficile de se faire une image. C'est sur la colline de Ménilmontant. C'est une partie très dense. Il y a une petite dent creuse, pas totalement dent creuse puisqu'il y a un bâtiment pas très haut. On veut s'aligner sur le bâtiment le plus haut juste à côté. C'est vrai qu'entre les immeubles à droite, en fond et devant, cela fait quelque chose de très dense.

Nous pensons que ce projet doit être revu. C'est pour cela que nous allons nous abstenir. Nous espérons que nous pourrions avoir un projet beaucoup plus acceptable pour le quartier.

Merci de votre attention.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Eric PLIEZ, Monsieur le Maire, pour trois minutes maximum.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Ce qui me réjouit, puisque c'est un programme privé, je pense que l'aile à ma gauche va voter facilement ce projet. Je rappelle quand même qu'il s'agit d'intégrer 8 logements sociaux à un programme privé.

Plus sérieusement, cette parcelle a été vendue. Et plus sérieusement, je le regrette. Mais parfois, il faut aussi admettre que des constructions privées puissent s'installer. Je partage le vœu de Jérôme GLEIZES, d'essayer de revoir ce projet en termes de densité, dans un quartier où effectivement, cette dent creuse et cette passementerie un peu historique sont réellement intéressantes.

Maintenant, le projet a été acté. On verra ce que l'on peut encore faire.

En tout cas, ce qui m'intéresse, c'est qu'aujourd'hui, dans des constructions privées, qui doivent se poursuivre, parce que l'on a aussi besoin de ce type de logement, nous arrivons à intégrer 30 % de logements sociaux dans les programmes. Cela, je pense que c'est un grand pas en avant en termes de mixité.

Il y a le projet architectural sur lequel on peut discuter, mais je tiens à insister sur ce point.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Eric PLIEZ a dit les choses de manière très juste. C'est un projet privé porté par un bailleur privé, en l'occurrence COFIM. On a l'application du Plan local d'urbanisme, qui prévoit pour toutes les constructions de plus de 800 mètres carrés en zone de déficit en logement social, 30 % de logements sociaux. En l'occurrence, le projet de délibération se contente de porter le financement des 8 logements sociaux concernés, 2 P.L.A.-I., 4 PLUS, et 2 P.L.S., par notre bailleur "Paris Habitat".

Pour le reste, je veux bien que l'on puisse ensemble regarder le projet architectural, mais ce n'est pas l'objet du projet de délibération. L'objet du projet de délibération, c'est le financement des 8 logements sociaux concernés.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 457.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 457). Je vous remercie.

2021 DLH 438 - Réalisation dans divers arrondissements d'un programme de réhabilitation de logements ex-Loi 1948 permettant la création de 13 logements sociaux par "Elogie-SIEMP". - Subvention (85.080 euros).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 438 et l'amendement technique n° 43.

Je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - C'est un amendement tout à fait technique.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 43 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 43 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 438 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DLH 438).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux changements de destination des bureaux en locations touristiques saisonnières.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 44 est relatif au changement de destination des bureaux en locations touristiques saisonnières.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT pour deux minutes.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Maire.

Comme vous le savez, les arrondissements de Paris Centre, avant de constituer la mairie de Paris Centre, s'étaient déjà plusieurs fois mobilisés, ont été force de proposition pour lutter contre le développement anarchique des locations touristiques saisonnières.

Aussi, aujourd'hui, la mairie de Paris Centre est satisfaite du vote du renforcement des conditions de transformation d'un logement en local hôtelier.

Nous sommes également satisfaits du vote du règlement encadrant les changements de destination, à savoir le passage d'une activité économique à une autre sans autorisation, puisqu'aujourd'hui, cela fonctionne uniquement sous format de déclaration.

Nous l'avons demandé, car c'est par ce biais que se développent aujourd'hui les locations touristiques saisonnières. Comme je viens de le rappeler, nous n'avons malheureusement pas de prise sur ces changements, puisqu'ils se font uniquement dans le cadre d'une déclaration.

Il nous aura fallu attendre plus d'une année pour obtenir l'article de loi et le décret correspondant à cette régulation. Mais il ne nous aura fallu que quelques jours pour remarquer qu'ils ne sont pas complets, car il manque malheureusement les bureaux. Seuls les commerces et locaux artisanaux seront visés, mais malheureusement pas les bureaux, alors que c'est quand ce type de local, quand un bureau devient une location touristique saisonnière dans une copropriété dédiée à l'habitat, que se créent des nuisances nouvelles.

Le phénomène est énorme, car ne serait-ce qu'à Paris Centre, c'est presque autant de mètres carrés de bureaux que de mètres carrés de commerces qui ont été transformés en locations touristiques saisonnières depuis 2015. 18.023 mètres carrés contre 20.970 mètres carrés. Je vous laisse juger, c'est donc une alerte que nous relançons.

Il faut imaginer Suzy FERREUX, Madame la Maire et Monsieur BROSSAT, c'est bien le but de ce vœu, reprendre notre bâton de pèlerin et continuer à demander au gouvernement de combler ce manque, cet oubli, ce que je veux croire être.

J'espère que nous aurons sur ce vœu un vote à l'unanimité, comme nous l'avons eu au Conseil d'arrondissement, qui comprend parmi ses membres le député qui à l'Assemblée nationale a fait voter l'amendement à la loi, qui nous permet aujourd'hui d'avoir, sur notre demande, ce règlement.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je ne vais pas répéter ce que Gauthier CARON-THIBAUT a très bien dit. Nous avons délibéré tout à l'heure sur la transformation d'immeubles de logements en Airbnb, nous avons délibéré sur la transformation de petits commerces en Airbnb, il reste un sujet, c'est la transformation d'immeubles de bureaux en Airbnb, sur laquelle nous ne pouvons pas agir. C'est l'objet de votre vœu, et j'y suis totalement favorable.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Une explication de vote de Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

En préambule de l'explication de ce vœu, je voulais juste rectifier quelque chose. Je ne sais pas si c'est par malice, Monsieur BROSSAT, mais tout à l'heure, vous avez semé un peu le trouble sur les loyers capitalisés.

Je voulais juste vous rappeler que c'est depuis 2016 que François HOLLANDE, avant de partir de l'Elysée, a fait ce cadeau à Mme HIDALGO, de pouvoir, en effet, utiliser les loyers capitalisés dans la section de fonctionnement. D'ailleurs, la C.R.C., c'est à partir de 2016 aussi qu'elle a commencé à pointer du doigt ce dysfonctionnement. Et d'ailleurs, je n'ai pas souvenir qu'elle l'ait pointé avant 2016.

Je voulais juste vous rappeler que c'est vous qui en avez d'ailleurs abusé depuis 2016, sans discontinuer. Et chaque fois, vous utilisez le maximum du montant que vous pouvez faire en loyers capitalisés chaque année, jusqu'à épuiser tous les stocks de loyers libres que vous pouvez avoir.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Ceci est une explication de vote. On ne dit pas ce que l'on veut dans une explication de vote.

Mme Valérie MONTANDON. - J'ai encore un peu de temps. Juste pour vous dire que nous voterons favorablement ce vœu. Simplement, nous serons vigilants, car dans votre vœu, vous n'indiquez pas si vous souhaitez appliquer la même chose que pour les loyers commerciaux. Je ne sais pas si une fois que le législateur vous aura permis d'avoir plus de marge de manœuvre, vous comptez appliquer la même chose que les projets de délibération DLH 459 et DLH 460.

Vous précisez que c'est un angle mort. En effet, les bureaux sont un angle mort, mais il n'y a pas que cet angle mort. Il y a aussi notamment le contrôle des logements sociaux qui sont mis aussi sur les plateformes de meublés touristiques. On n'en a pas parlé, mais cela fait partie des angles morts, qui seront résolus si vous augmentez l'équipe de la Ville dédiée au contrôle.

Je sais que M. MEUNIER vous l'a répété. 30 personnes, ce n'est pas assez. Ce serait bien qu'il y ait un transfert, je ne dis pas de la création de postes, je vous rassure tout de suite, mais un transfert de services pour muscler un peu. A Barcelone, il y a à peu près 100 personnes dans le service de contrôle.

C'était juste pour vous donner ces deux points. Sur la transformation de bureaux, nous voterons positivement votre vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 44 du groupe Paris en commun, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté à l'unanimité. (2021, V. 376). Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la lutte contre la spéculation.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 45 relatif à la lutte contre la spéculation.

La parole est à M. Emile MEUNIER pour deux minutes maximum.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, ce vœu vient de l'équipe de Mme la Maire du 12^e arrondissement. Je les en remercie.

Ce vœu a pour objectif de lutter contre ce fléau qu'est la spéculation immobilière, la hausse du prix de l'immobilier. Je rappelle que ces cinq dernières années, on a pris 36,7 %, quasiment 40 % d'augmentation. Comme je l'ai dit lors du débat sur le budget, beaucoup de choses ne dépendent pas de nous. Ce sont des logiques macroéconomiques. Il y a des changements législatifs à faire.

Beaucoup de choses dépendent de nous aussi et nous le faisons, on l'a vu avec Airbnb. On le voit aussi avec l'encadrement des loyers, mais nous pouvons aller plus loin.

Ce vœu, c'est un plan en quatre parties, pour améliorer la lutte contre la spéculation immobilière à Paris.

Premier point, ce sont les logements sociaux de fait. Ce sont ces logements qui sont en dessous du prix du marché, souvent très dégradés, et qui sont la cible privilégiée des fonds d'investissement ou des marchands de biens, qui ensuite font de la réhabilitation comme cela, au pousse-mégot, et vous revendent cela deux fois le prix. Cela fait augmenter le prix. Donc, il faut les préempter avant les marchands de biens ou les fonds d'investissement.

Pour cela, il faut d'abord les recenser, cela a été fait par l'APUR, mais je pense que l'on peut actualiser l'étude. Et surtout, y mettre des réserves logements sociaux pendant la révision du P.L.U., pour pouvoir les préempter plus facilement.

Ensuite, il faudra augmenter le compte foncier, j'en ai parlé pendant le débat budgétaire. Cela n'a pas été accordé. Je le regrette. Je pense que c'est l'un des outils principaux pour pouvoir soustraire du privé, comme l'a dit Mme SIMONNET, les appartements et les soustraire ainsi de la spéculation.

Il y a une charte spéculative également que l'on pourrait actualiser, pour que les promoteurs s'engagent sur une sortie du mètre carré dans le logement privé. Ce n'est pas encore le cas.

Enfin, un observatoire des pratiques spéculatives, pour pouvoir suivre, peut-être pas au mois le mois, mais tous les trimestres, comment nous avançons dans ces progrès. Je sais que nous en faisons. Je sais que la direction du logement et de l'habitat se bat à nos côtés.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à Emile MEUNIER, à Emmanuelle PIERRE-MARIE et aux écologistes pour ce vœu, auquel je suis évidemment favorable.

Quelques amendements simplement, je vous ai proposé une reformulation des troisième et quatrième attendus, pour ne pas préempter le travail en cours sur le P.L.U. notamment. Vous avez parfaitement raison de dire que la lutte contre la spéculation immobilière doit être un enjeu absolument majeur ; la lutte contre les logements trop chers.

Je voudrais d'ailleurs saluer le vote hier, à l'Assemblée nationale, par une majorité de députés, visant à faire en sorte que la Ville de Paris puisse elle-même contrôler l'effectivité de l'encadrement des loyers, et puisse aussi mettre des amendes pour les propriétaires qui ne respectent pas l'encadrement des loyers.

Aujourd'hui, on a l'encadrement des loyers, mais on a beaucoup de dépassements, puisque 37 % des propriétaires ne respectent pas l'encadrement des loyers. Le Préfet, dont c'est la compétence, a prononcé cinq amendes sur l'année 2021, ce qui est beaucoup trop faible pour être dissuasif.

Tout ce qui nous permet de lutter contre la cherté des prix et contre la spéculation immobilière est évidemment bienvenu.

Et donc, moyennant les deux petites modifications, je vous propose de voter ce vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Jusqu'à présent, notamment dans le 12^e arrondissement, chaque fois qu'il y avait des opérations de vente à la découpe, nous avons toujours soutenu l'intervention de la Ville pour justement empêcher que les locataires soient mis dehors et pour une continuité. Ce sont des cas où nous avons toujours soutenu l'action de la Ville.

En revanche, dans ce vœu, vous ne faites plus de distinction, on a l'impression que vous spéculiez à l'avance sur d'éventuelles ventes à la découpe qui n'ont pas forcément été avérées.

On a l'impression que c'est une promotion de la préemption dans le diffus et de la préemption tout court. Vous ne faites pas d'ailleurs de distinction entre la préemption et les réserves de préemption dans des arrondissements ou des quartiers où il y a déjà beaucoup de logements sociaux.

Là, c'est la préemption "quoi qu'il arrive et quoi qu'il en coûte". "Quoi qu'il en coûte", parce que vous demandez une augmentation du compte foncier, mais je vous rappelle que depuis des années, il est déjà entre 140 et 180 millions d'euros, donc assez bien fourni.

Pour ces raisons, nous voterons contre ce vœu.

Vous demandez un observatoire des pratiques de spéculation immobilière. J'ai envie de vous dire aussi, faites un observatoire des recettes foncières générées par les projets urbains très denses. Ce sera très intéressant de voir les recettes que la Ville obtient de tous ces projets urbains que nous dénonçons d'ailleurs, ce serait très utile d'ailleurs pour le P.L.U. à venir, merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur MEUNIER, vous acceptez les amendements proposés ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 45 du groupe Ecologiste de Paris ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2021, V. 377). Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mobilisation du bâtiment 31, quai Voltaire (7^e) en centre d'hébergement temporaire.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 46 relatif à la mobilisation du bâtiment du 31, quai Voltaire dans le 7^e, en centre d'hébergement temporaire.

La parole est à Camille NAGET, s'il vous plaît, pour deux minutes maximum.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous revenons avec un nouveau vœu relatif au bâtiment de l'ex-Documentation française quai Voltaire dans le 7^e arrondissement. Oui, un nouveau vœu, parce qu'en juillet dernier, nous avons adopté, à l'unanimité, un vœu pour que la Ville, avec "Paris Habitat", transforme ces milliers de mètres carrés en résidence sociale permettant la mise à l'abri notamment de femmes et d'enfants en situation de rue. Projet soutenu par Mme la maire du 7^e arrondissement.

Or, ce projet ne pourra pas voir le jour car l'Etat, propriétaire du bâtiment, préfère retirer son appel d'offres lancé en mars pour l'acquisition du site, et donc laisser ces milliers de mètres carrés vides, 3.800 mètres carrés, en plein cœur de Paris, plutôt que de permettre à des femmes et des enfants en situation de rue d'avoir un toit sur la tête.

C'est honteux, et en même temps très révélateur de la politique de l'Etat, qui avait certainement plus en vue la manne financière qu'il aurait pu tirer de la vente de ce bâtiment, que plusieurs promoteurs privés et étrangers convoitaient.

Donc, dans le contexte actuel, en plein hiver, où lors de la "Nuit de la solidarité" de mars 2020, 2.800 personnes sans domicile fixe avaient été recensées, où encore pas plus tard que vendredi 10 décembre, plusieurs centaines de personnes qui étaient au tunnel Sigmund Freud entre le 19e et le Pré-Saint-Gervais ont été mises à l'abri, grâce au travail notamment, je le souligne, de Ian BROSSAT, Léa FILOCHE, Gwenaëlle AUSTIN adjointe dans le 19e, du maire du 19e, de leur cabinet, des services, face à un Etat qui fait toujours la sourde oreille et rechigne les mises à l'abri.

C'est tout à fait scandaleux que des femmes, des enfants, des familles continuent de dormir dehors dans le froid avec toute la violence de ces situations, parce que l'Etat veut faire de la spéculation immobilière.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT, s'il vous plaît.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je rejoins bien sûr l'expression de Camille NAGET avec ce vœu. Il y a un double enjeu. Un premier enjeu, qui est l'avenir de ce bâtiment. Ce bâtiment, c'étaient les bureaux de la Documentation française, il est vide depuis trois ans, personne ne peut accepter une chose pareille.

Effectivement, l'Etat avait d'abord décidé de le vendre et finalement a décidé de ne pas le vendre. C'est la première question : quelle est la destination de ce bâtiment ? Evidemment, si l'on nous posait la question, nous aurions quelques idées.

Deuxièmement, il y a la mobilisation à titre intercalaire, nous sommes en plein hiver, Camille NAGET l'a dit, beaucoup de familles dorment à la rue, n'ont pas de solution d'hébergement, le 115 est totalement engorgé, et nous demandons à l'Etat la mobilisation de ce bâtiment pour faire de l'hébergement d'urgence.

C'est d'ailleurs exactement ce que nous avons demandé au mois de juillet, avec d'ailleurs le soutien, et je l'en remercie très chaleureusement, de la maire du 7e arrondissement. Et donc, nous réitérons cette demande auprès de l'Etat et je souhaite que l'Etat puisse y accéder, cela me paraîtrait parfaitement légitime.

A la rigueur, s'il souhaite, à terme, vendre ce bâtiment pour en faire de l'argent, c'est une chose, mais au moins qu'à court terme, pendant cet hiver, ce bâtiment puisse être mobilisé pour faire de l'hébergement d'urgence.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Une explication de vote de Mme Rachida DATI, pour le groupe Changer Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce sujet, effectivement, six mois ont passé entre la première version de ce vœu discutée en juillet, et cette nouvelle version qui a été effectivement écrite en urgence en guise de réponse à l'Etat, qui a renoncé à son appel à projets sur cet immeuble du 31, quai Voltaire.

Six mois sans doute qui auraient pu être utilisés, parce que je ne suis pas hostile à ce type de projet comme vous le savez - contrairement à ce que l'on peut dire, il n'y a pas que les élus de gauche qui sont sensibles aux difficultés et à la fragilité de certaines personnes, notamment des femmes avec les enfants -, on aurait pu utiliser ce temps pour travailler et adapter le projet en dialoguant avec l'Etat pour préparer a minima cet usage intercalaire.

Finalement, rien en six mois, puisque ce vœu ne donne pas un réel projet pour cette prise en charge.

L'ouverture d'un immeuble, vous le savez bien, inoccupé en l'occurrence, et c'était la Documentation française, ne suffit pas à en faire un centre d'hébergement d'urgence, c'est pourtant ce que propose le texte. Nous n'avons pas l'association qui pourrait porter ce projet, et vous savez que quand c'est intercalaire, les projets sont tout aussi précaires, et donc sur quel périmètre ? On sait très bien que la prise en charge des sans-abri ne fonctionne que si elle est différenciée et que les personnes accueillies sont en sécurité, en particulier pour les femmes.

Pour conclure, c'est vrai que l'on a trop souvent l'urgence à justifier des solutions bricolées, et systématiquement, maintenant, les aménagements proposés confinent à l'indignité, c'est une réalité.

Souvenez-vous quand j'ai proposé à Mme SOUYRIS de prendre l'hôtel-Dieu pour un usage intercalaire, pour accueillir les femmes qui consomment du crack, notamment des femmes auxquelles on enlève des enfants, qui accouchent comme cela dans la nature, je le redis, ce sont des situations inacceptables.

On m'a opposé que l'on ne pouvait pas héberger ainsi dans l'urgence, ce type de public avec les enfants, sur une solution intercalaire. Donc, je ne comprends pas pourquoi, pour l'hôtel-Dieu c'est non, et pour le quai Voltaire où ce n'est absolument pas adapté, c'est oui.

Vous savez très bien que l'on va se retrouver comme le centre d'hébergement qui est aux abords du quai Bourbon, où l'on a des tentes "Quechua" en contrebas du centre d'hébergement, c'est une réalité. Vous le savez,

puisque nous y allons. Ces tentes "Quechua", avec les conditions climatiques que nous connaissons aujourd'hui aussi, avec des enfants et de jeunes enfants.

Je n'accepte pas de pouvoir, uniquement pour contester une décision de l'Etat, je vous le concède, c'est une mauvaise décision, parce qu'il aurait pu effectivement travailler avec nous à trouver une solution digne... Aujourd'hui, il ne le fait pas. Je ne peux pas accepter de pouvoir héberger dans l'indignité des femmes et des enfants, surtout en ce moment.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Madame DATI, merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 46 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2021, V. 378). Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un plan de relance de l'accession sociale à la propriété.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 47 relatif à un plan de relance de l'accession sociale à la propriété.

La parole est à M. Jean-Baptiste OLIVIER du groupe Changer Paris, pour deux minutes maximum, s'il vous plaît.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Madame la Maire, merci.

Vous êtes, vous la gauche, contre l'accession sociale à la propriété. Dès 2001, vous y avez mis fin et depuis vingt ans, vous faites tout pour la rendre impossible, c'est d'ailleurs ce que disait M. BROSSAT encore tout à l'heure. Comment ? Par le conventionnement, encore lui, ce conventionnement massif dont nous avons tant parlé aujourd'hui, pas moins de 2.440 logements aujourd'hui. C'est de l'idéologie pure !

Non à la propriété, vous supprimez même dans le budget 2022 les aides à l'accession à la propriété, alors qu'elles étaient déjà très faibles dans les précédents budgets. Mais au-delà de l'idéologie, c'est un impératif financier, on l'a bien compris.

Or, la dérogation sur les loyers capitalisés ne pourra plus être accordée au-delà de l'exercice 2022. Il faudra trouver de nouvelles recettes, surtout compte tenu de l'explosion de la dette.

Profitons de la loi ELAN, qui permet de favoriser l'accession à la propriété pour les logements des H.L.M., en favorisant la vente de logements sociaux à leurs occupants. Il est plus que temps d'arrêter votre pratique consistant à empêcher la vente de logements aux locataires qui souhaitent devenir propriétaires. La création de l'Office foncier solidaire n'est qu'une mauvaise diversion, le bail réel solidaire n'est pas une pleine propriété, il concerne de toute façon très peu de monde, et pour un coût très élevé pour la collectivité.

Stoppons cette politique de conventionnement, créons une offre de logement destinée aux classes moyennes, grâce à un plan de relance de l'accession à la propriété par la vente de 1 % du parc H.L.M., ce qui représenterait 2.500 logements par an.

Réinvestissons ces recettes dans la réhabilitation du parc social et dans un programme de logements intermédiaires.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - C'est deux minutes. Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT, pour deux minutes maximum aussi.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci.

C'est effectivement un vieux débat, c'est un marronnier, la vente de logements sociaux. Je vous confirme que nous n'y sommes pas favorables, notamment parce que dans les pays qui ont expérimenté cette voie, je pense en particulier à la Grande-Bretagne de Mme Thatcher, ces politiques n'ont pas eu de conséquences positives. Elles sont bien souvent devenues ensuite des copropriétés dégradées avec de nouveaux propriétaires qui n'avaient pas les moyens de payer leurs charges, et donc l'expérience ne plaide pas du tout en faveur de la vente HLM.

En revanche, nous ne sommes pas hostiles à l'accession sociale à la propriété. Ce que nous avons mis en place avec la Foncière de Paris, vous êtes d'ailleurs membres du Conseil d'administration, vise précisément à permettre aux classes moyennes d'accéder à la propriété.

Je pense que c'est une solution beaucoup plus praticable et surtout, elle ne conduit pas à la suppression de logements sociaux, parce que vendre un logement social, de fait, c'est avoir au final un logement social de moins dans une ville qui manque encore de logements sociaux, et qui n'a pas encore atteint le taux de 25 % fixé par la loi.

Pas favorables à votre vœu, mais heureux au moins que nous puissions débattre entre nous de sujets concrets et de solutions sur lesquelles nous divergeons. Mais enfin, au moins on voit deux projets distincts et d'une certaine manière, ce n'est pas plus mal pour notre débat démocratique.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai deux explications de vote. M. Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris, puis M. Jean-Baptiste OLIVIER pour le groupe Changer Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Le groupe Ecologiste va voter contre ce vœu, parce qu'il est totalement caricatural. Comme l'a dit M. BROSSAT, on a mis en place un outil d'accession à la propriété au travers de l'O.F.S., dire que l'on est donc opposé à l'accession à la propriété, c'est tout à fait faux.

D'ailleurs, les deux membres des Républicains qui en sont membres sont plutôt actifs. J'en ai discuté, il n'y a pas très longtemps, avec un de vos membres, Mme BALDINI, il ne faut pas dire des mensonges.

Aujourd'hui, nous avons des outils efficaces, notamment cet outil nous permet aussi de lutter contre le prix du mètre carré, parce que ce qu'il faut savoir, c'est que dans les classes moyennes, y compris une partie de l'électorat de droite, ils sont totalement en situation de difficulté, parce qu'à plus de 10.000 euros le mètre carré, le logement n'est pas accessible. L'O.F.S. est un outil qui permet à la fois de lutter contre la discrimination et de faire de l'accession à la propriété. Il faut arrêter de dire des mensonges, parce que cela nuit au débat politique.

Nous votons donc contre ce vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole pour une explication de vote est à M. Jean-Baptiste OLIVIER ? Non.

Je sais, mais j'avais écrit "explication de vote" quand même.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 47 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 47 est donc rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la répartition territoriale des baux réels et solidaires à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n^{os} 48 et 48 bis relatifs à la répartition territoriale des baux réels et solidaires à Paris.

La parole est à M. Alexis GOVCIYAN, pour deux minutes maximum.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Je vais être très rapide. Lors du dernier Conseil de Paris, nous avons voté la suppression des prêts à taux 0 % de la Ville, ce système étant remplacé désormais par celui du bail réel et solidaire.

Les programmes actuellement lancés et devant être livrés jusqu'en 2025 ne concernent que cinq arrondissements, et avec peu de logements.

Tous les ans, pourtant, 12.000 habitants quittent Paris, notamment des habitants des arrondissements centraux, et cette tendance risque encore de s'accroître d'ici 2050.

Aussi, notre groupe souhaite que la Ville de Paris développe dès à présent une offre de baux réels et solidaires, les BRS, dans l'ensemble des arrondissements parisiens, au prorata de la population actuelle et du nombre d'emplois dans l'arrondissement concerné.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à Alexis GOVCIYAN pour ce vœu, et à Delphine BÜRKLI qui le portait initialement.

D'abord, vous dire que nous sommes très attachés au bail réel solidaire, à ces logements en accession à la propriété à moitié prix, et que les premières expériences que nous avons faites en la matière, notamment à Saint-Vincent-de-Paul, sont très positives, et donc nous avons envie d'en faire partout.

Alors, c'est vrai, prioritairement dans les arrondissements qui comptent déjà beaucoup de logements sociaux, parce que c'est un moyen de faire de la mixité sociale, de permettre à des classes moyennes d'accéder à la propriété, mais nous ne sommes pas du tout hostiles à l'idée d'en faire ailleurs, notamment d'ailleurs dans le 9e arrondissement.

C'est l'objet du vœu de l'Exécutif, que je vous invite donc à voter.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

En réponse au vœu n° 48, l'Exécutif a déposé le vœu n° 48 bis.

Il y a une explication de vote de Mme Valérie MONTANDON pour le groupe Changer Paris, puis une autre explication de vote de M. Emile MEUNIER pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Depuis sa création, notre groupe a toujours soutenu l'initiative du bail réel et solidaire. C'est d'ailleurs le seul dispositif d'accession à la propriété qui reste dans la ville, puisque vous refusez l'accession sociale à la propriété, tel que cela a été présenté par mon collègue Jean-Baptiste OLIVIER précédemment. Vous avez aussi arrêté le nouveau dispositif d'accession privée à la propriété, avec notamment les prêts à taux 0 %. Finalement, il ne reste que celui-ci.

Oui, nous continuons en effet à soutenir ce dispositif. Je ne sais pas si le vœu du groupe Ecologiste de Paris sera retiré ou pas. Mais c'est vrai que, je vous avoue, je trouve que c'est difficile de conditionner le BRS au prorata de la population actuelle et au nombre d'emplois.

Le BRS, c'est la distinction entre le diffus et le bâti, et à un moment donné, pour que cela marche, il faut qu'il y ait du foncier.

S'il y a des arrondissements où il n'y a pas de foncier, ce sera quand même très difficile de faire des opérations du BRS. C'est pour cela que nous allons nous abstenir, si jamais vous maintenez votre vœu.

En ce qui concerne le vœu de l'Exécutif, nous voterons positivement. Je voulais juste rappeler à l'Exécutif que nous avons déposé un vœu à peu près de la même teneur il y a quelque temps, et il avait été refusé.

Vous indiquez dans ce vœu que vous voulez prioriser, en effet, les arrondissements non déficitaires en logements sociaux. La classe moyenne à Paris aspire à l'accession sociale à la propriété dans n'importe quel arrondissement où elle se trouve, donc il n'y a pas forcément une priorité à faire en fonction d'arrondissements déficitaires ou pas, mais plutôt en fonction de la disponibilité du foncier et de la possibilité d'un programme BRS.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Il n'y a pas d'explication du groupe Ecologiste de Paris.

Le vœu n° 48 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. Alexis GOVCIYAN. - Compte tenu du vœu de l'Exécutif, notre vœu est retiré.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 48 bis de l'Exécutif, avec un avis favorable de fait.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté à l'unanimité. (2021, V. 379). Je vous en remercie.

2021 DU 89 - Comptes rendus annuel des traités de concession d'aménagement (8e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e et 20e). - Volets financier et environnemental.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 89. Ce sont les comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement dans les 8e, 12e, 13e, 14e, 17e 18e et 20e.

La parole est à M. Emile MEUNIER pour le groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes maximum s'il vous plaît.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est un compte rendu financier des détails d'une quinzaine de zones d'aménagement concerté.

Je voulais informer le Conseil de Paris que sur trois d'entre elles, il y a eu une évolution. Cela n'apparaît pas dans les documents, puisque c'est n-1, cela parle de l'année 2020. Depuis, il y a eu des évolutions sur trois Z.A.C.

- La gare des mines, où on se dirige vers une dédensification du projet et une augmentation de la surface de pleine terre.

- La Z.A.C. "Rive gauche", puisque vous vous rappelez que l'on a eu un débat et que l'on a voté ici un amendement pour récupérer un terrain qui devait héberger une tour de 100 mètres. Ceci n'étant plus d'actualité, il va falloir retravailler cette Z.A.C.

- Et enfin, la Z.A.C. "Bercy-Charenton" dans le 12e, puisque dans le contrat de majorité, il est dit qu'il y aurait une remise à plat et que le travail est engagé.

C'était pour tenir informé tout le monde.

Alors, j'ai fait une analyse du détail de la programmation de l'ensemble de ces Z.A.C. et je me suis rendu compte qu'il y avait, sur l'ensemble de ces Z.A.C., 1,5 million de mètres carrés de surface de plancher consacrée aux bureaux, alors que dans le même temps, il y avait seulement 500.000 mètres carrés de surface de plancher consacrée au logement social. Et à peine plus de 5 hectares, c'est-à-dire 50.000 mètres carrés de surface consacrée aux espaces verts.

Ce que je veux dire par là, c'est que c'était une autre époque, ces Z.A.C. pour certaines ont été commencées, il y a plus de quinze ans. Avec ces Z.A.C., sur le foncier de la Ville de Paris, sur ce qui nous appartient, à notre sens, nous n'avons pas répondu aux besoins des Parisiennes et Parisiens.

Qu'attendent les Parisiennes et les Parisiens ? Des logements sociaux, des logements abordables. On l'a vu, il y en a trois fois moins que des bureaux.

Qu'attendent les Parisiennes et les Parisiens ? Des espaces verts, des parcs, de la nature. On l'a vu, on a à peine 5 hectares comparés à la surface de plancher de bureaux.

Et les bureaux à Paris, je vous le dis, c'est devenu un problème. Cela peut paraître paradoxal parce qu'on se dit oui, mais les bureaux, c'est de l'activité économique, c'est du travail, c'est de l'emploi. Mais en fait, il faut bien voir qu'à Paris, il y a trop de bureaux. Un million de personnes viennent de la région travailler tous les jours à Paris. Cela crée évidemment des déplacements pendulaires.

Cela crée aussi l'augmentation du prix de l'immobilier, puisque seuls ceux qui ont les moyens viennent habiter à Paris pour être près de ces bureaux, et ceux qui n'ont pas les moyens sont ailleurs et doivent se faire du 45 minutes ou du 1 heure et demie de transport pour venir travailler.

En fait, quand on construit du bureau à Paris, étant donné qu'il y a déjà un surplus, on déséquilibre la métropole et on draine la richesse et l'emploi du reste de la métropole.

Nous, nous disons qu'il faut rééquilibrer les choses, on le dit à l'échelle métropolitaine, on le dit dans nos campagnes électorales, mais force est de constater que Z.A.C. après Z.A.C., projet urbain après projet urbain, on continue à faire du bureau, du bureau, du bureau.

L'autre problème du bureau, c'est qu'aujourd'hui, on n'arrive plus à l'occuper. A Chapelle International, il y a quatre ou cinq ans, on a construit deux tours de 50 mètres, qui sont vides ! On connaît tous autour de nous des gens qui travaillent dans des bureaux, et c'est 1, 2, 3 étages parfois que l'entreprise a faits vides parce qu'avec le travail à domicile, il faut optimiser ces mètres carrés et ces trois étages, on n'arrive pas à les louer derrière.

Et nous continuons, projet après projet, à programmer du bureau. Alors, oui, c'est vrai que la loi de l'offre et de la demande fait que sur un terrain libre, l'investisseur préfère encore acheter du bureau, mais c'est devenu maintenant pas du bureau pour de l'emploi, mais un investissement financier. Il vaut mieux pour l'investisseur acheter sa tour, avec l'augmentation du prix du foncier, 40 % en cinq ans, même si elle est vide, le coût de gardiennage et un peu d'électricité, l'investisseur fait une plus-value.

Je préférerais que ce terrain foncier serve à faire des logements sociaux et des parcs pour rafraîchir Paris.

Le dernier point que j'aimerais évoquer, c'est un argument que j'entends de plus en plus et que je ne comprends pas, voire qui me chagrine, puisque ce sont les promoteurs immobiliers, mais parfois je l'entends dans cette salle : "mais les nouveaux bureaux, cela va permettre de rendre obsolète le parc ancien et on va pouvoir transformer ce parc ancien en logements". Je soutiens que cette affirmation est fausse. Les tours Duo, quel parc de bureaux cela a rendu obsolète ? Quels bureaux on a pu transformer en logements à la suite de cela ? Les deux tours à Chapelle International sont vides.

C'était pour vous dire que cet argument ne tient pas la route. Je vous remercie, mes chers collègues.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie;

La parole est à Valérie MONTANDON pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum, merci.

Mme Valérie MONTANDON. - M. Emile MEUNIER a fait référence dans son intervention à la Z.A.C. "Bercy-Charenton". Je suis assez surprise que nous continuions, chaque fois, à arrêter les comptes de la Z.A.C. "Bercy-Charenton" comme si de rien n'était.

Il y a eu en effet une soi-disant remise à plat de ce projet en l'entre-deux tours des municipales, je m'en réjouis, vous savez que l'on combat ce projet depuis très longtemps, mais je trouve anormal que l'on continue à avoir une délibération-cadre, celle qui a été adoptée au Conseil de Paris en 2018, adoptée de justesse, puisque c'était à 5 voix près. Chaque année, on clôture la Z.A.C. avec la même programmation de bureaux, avec la même programmation d'immeubles à grande hauteur. Je rappelle qu'ils sont 6 et que le plus haut culmine à 180 mètres de haut. On arrête les comptes de la même façon.

J'avais déposé, il y a un an, un vœu qui demandait le retrait de la délibération-cadre de 2018 sur "Bercy-Charenton" pour que justement cette délibération arrête de courir, parce que les services continuent à travailler dessus, des études ont lieu, et je trouve que du côté des bancs des écologistes, cela n'a pas l'air de vous déranger, mais je voudrais que l'on acte le principe de sortir cette délibération-cadre une bonne fois pour toutes et que l'on mette justement sur la table le projet de "Bercy-Charenton". Ce serait la moindre des choses.

Cela ne vous dérange pas, mais cela me pose un problème. C'est pour cela que l'on votera contre juste la partie de la Z.A.C. "Bercy-Charenton", pas sur le reste du projet de délibération, puisque plusieurs Z.A.C. sont concernées. Mais sur celle-ci pour marquer le coup, en effet, nous voterons contre.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci, Monsieur Emile MEUNIER et Madame Valérie MONTANDON.

Un projet de délibération intéressant, puisque c'est le projet de délibération de compte rendu annuel des traités de concession d'aménagement, sur les volets à la fois financiers et environnementaux.

Je ne vais pas revenir sur le détail de ce projet de délibération, qui est très riche. Peut-être quand même souligner que les aménageurs de la Ville de Paris ont tous signé la charte "Paris action climat", et fin 2020 le pacte "Bois biosourcé" démontrant la traduction concrète d'orientations que nous souhaiterons, vous le savez, mettre en œuvre dans le cadre de la révision du P.L.U. et la mise en place d'un P.L.U. bioclimatique.

Il y a aussi, je le redis, c'est l'occasion de le mentionner, de très belles réussites d'aménagement. Rappeler que le développement des espaces verts est au cœur de notre stratégie d'aménagement, 197.000 mètres carrés d'espaces verts ont été livrés dans les opérations d'aménagement entre 2014 et 2020, dont 54.000 mètres carrés pour la seule année 2020, qui est traitée dans ce projet de délibération de compte rendu.

Les bâtiments ont des labels reconnus en matière d'engagement de nos aménageurs pour la construction de bâtiments durables Porte de Vincennes, sur Paris rive gauche, sur Chapelle-Charbon, etc. A la fois également le développement des pistes cyclables et des mobilités douces dans ce cadre. Et des lieux d'expérimentation de l'innovation urbaine, je mentionne le projet pilote de collecte séparative des urines à Saint-Vincent-de-Paul, c'est important, cela fait ricaner, c'est curieux, c'est très important, et des méthodes aussi de pilotage des chantiers très innovantes, notamment sur le projet de Saint-Vincent-de-Paul, la mise en place d'une plateforme de logistique de chantier et logistique de réemploi très ambitieuse.

Sur les deux sujets qui ont été évoqués, on pourrait en parler plus longtemps, mais je me permets quelques éléments.

Monsieur MEUNIER, je ne partage pas du tout votre analyse en matière de bureaux. Je ne dis pas que je ne souhaiterais pas qu'elle soit vraie, mais simplement elle est fausse. Pour une raison très simple : je veux bien que nous jugions en opportunité la qualité des investissements du secteur privé, mais enfin, si des gens investissent encore massivement dans le bureau, c'est malheureusement parce que c'est un actif qui reste très rentable, et tous les indicateurs en dépit de la crise Covid montrent que même s'il y a une forme de rééquilibrage, cela reste une réalité.

Donc la vérité, c'est que lorsque nous voulons dégrader l'offre de bureaux sur les projets urbains, nous devons le faire avec de l'argent public et de la mobilisation d'autres leviers normatifs, que ce soit de la part de la Préfecture de région sur les agréments bureaux, ou de notre part, et ce sera au cœur du P.L.U. bioclimatique, mais malheureusement, cela reste un actif très attractif.

Et pardon de dire que c'est vrai que le fait de continuer à autoriser des créations de bureaux neuves mieux adaptées y compris aux besoins du monde du travail post-Covid, cela permet de rendre obsolète de l'actif tertiaire, et donc de rééquilibrer la compétitivité d'autres destinations commerciales, artisanales, d'activités, de logement, au détriment des bureaux.

Sur "Bercy-Charenton", je ne vais pas faire de genèse politique électorale, mais j'avais moi-même porté, dans mon programme de premier tour, la révision, la remise à plat de la Z.A.C. "Bercy-Charenton".

Ce n'est pas un accord de second tour, dans l'accord de second tour on tire le meilleur de chacun d'entre nous, mais c'est une ambition politique que je portais, je vous enverrai la documentation, cela vous permettra de voir que la destination finale ressemblera beaucoup à l'ambition que j'avais personnellement, avec l'équipe qui était candidate avec moi, porté sur cette zone d'aménagement.

Bercy, je le redis, on le redit à chaque Conseil de Paris et en particulier à Valérie MONTANDON, et je sais qu'elle suit ce sujet avec beaucoup d'intérêt, nous avons travaillé avec la maire du 12e, Emmanuelle PIERRE-MARIE, à une évolution de la programmation.

Il s'agit évidemment d'un projet de délibération de compte rendu annuel, il n'y a pas la nouvelle programmation, puisque nous ne l'avons pas présentée, nous sommes encore en travail de concertation, d'affinage technique, et j'ai déjà eu l'occasion de dire que nous aurons beaucoup de plaisir, en temps utile avec la maire du 12e, de vous présenter la réorientation de la Z.A.C. "Bercy-Charenton". Je sais votre impatience, elle est aussi la mienne.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Il y a un vote disjoint, on peut le sortir ?

Très bien. C'était dans le 12e.

Le DU 89-2°, je fais un premier vote du projet.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 1 de la section DU 89-2°.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

L'article 1 de la section DU 89-2° est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 89 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Celui-là est donc adopté à l'unanimité.

Maintenant, uniquement sur le tiret que vous avez évoqué.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération dans sa globalité est adopté. (2021, DU 89).

2021 DU 101 - Porte de la Villette (19e). - Modification des objectifs poursuivis, des modalités et du périmètre de la concertation préalable en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 101 concernant la porte de la Villette dans le 19e arrondissement, avec la modification des objectifs poursuivis, des modalités du périmètre de la concertation préalable en vue de la création d'une zone d'aménagement concerté.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est une nouvelle étape pour le quartier de la porte de la Villette situé au carrefour du 19e arrondissement, de Pantin et d'Aubervilliers. Cerné par les emprises ferroviaires et les bâtiments de la Préfecture de police, ce quartier marque une véritable rupture entre le 19e arrondissement et les communes limitrophes.

Pour rappel, le Conseil de Paris a lancé en septembre 2017 une zone d'aménagement concerté, donc Z.A.C., à la porte de la Villette, avec pour ambition de donner un nouvel élan à ce quartier.

Trop longtemps oubliés, on peut imaginer à quel point les habitantes et habitants attendent impatiemment le réaménagement de leur quartier.

Ainsi, afin d'en faire un trait d'union entre Paris, Pantin et Aubervilliers et de l'ouvrir sur le canal et les communes riveraines, les élus écologistes du 19^e arrondissement avaient proposé un nouvel écoquartier qui viserait la neutralité carbone et l'exemplarité environnementale, avec plus de place pour les mobilités douces et actives, des espaces verts étendus, et une vie de quartier renforcée.

Il me semble ici nécessaire de rappeler notre regret de la décision de la Ville, prise avant le lancement de cette concertation, d'implanter un crématorium à l'emplacement actuel du square Forceval, au sein même du périmètre de la Z.A.C. Ce choix également dénoncé par la commune de Pantin révélait déjà pour nous le manque d'ambition pour ce quartier du 19^e arrondissement et ses habitants.

Bien évidemment, conscients du besoin à Paris, les écologistes partagent la nécessité de construire un second crématorium dans notre ville, pour accueillir dignement les familles et les proches des défunts. Nous contestons toutefois le choix de la localisation à la porte de la Villette.

C'est pourquoi je veux redire que cet espace foncier ne doit pas servir de fourre-tout qui accueillerait tous les projets parisiens n'ayant pas trouvé de place ailleurs. Cet espace a été trop longtemps délaissé, il faut maintenant lui assurer un développement cohérent, absolument exemplaire, à la fois dans la démarche environnementale, dans l'utilisation fine du foncier, et dans l'équilibre entre espaces verts, logements, équipements, et activités.

Ce nouveau quartier devra également faire la part belle à une utilisation renforcée de l'Office foncier solidaire, pour y diminuer le coût des logements produits, tout comme une utilisation massive des matériaux biosourcés.

A propos de la répartition entre habitations et bureaux, ne faudrait-il pas revoir le protocole avec la Préfecture de police, pourquoi prévoir 40.000 mètres carrés de bureaux, alors que la tour de bureaux en bordure de la Z.A.C. est vide ? Où est la logique de réutilisation, d'économie et d'urbanisme circulaire ?

Si l'on se rapporte à la présentation faite en réunion publique en mars 2021, nous aurions 50.000 mètres carrés pour seulement 31.000 mètres carrés de surface résidentielle. Est-on dans une répartition satisfaisante face aux enjeux du XXI^e siècle ?

Durant cette réunion, nous apprenions également la création envisagée d'un parc de 1 hectare pour ouvrir le quartier sur le canal Saint-Denis. Or, le périmètre de la zone est estimé à environ 25 hectares. Pourrions-nous réellement croire ici que l'objectif de ce projet est de donner la priorité à la pleine terre, à la végétalisation, aux espaces de respiration ? J'en doute un peu.

Une autre interrogation se profile à la lecture de ce projet de délibération, elle concerne le devenir du périphérique, car cette question ne peut pas être ignorée, il en va de la définition même de ce quartier. Quand aurons-nous enfin l'occasion de nous prononcer sur cette question centrale ?

Je voudrais donc ici nous avertir collectivement et de manière un peu solennelle : les habitantes et habitants réclament plus de végétal, d'espaces de circulation pour les mobilités douces et actives. C'est simple, ils aspirent à une qualité de vie plus agréable, plus apaisée, dans une ville comme la nôtre déjà extrêmement dense et minérale, alors ne reproduisons pas les erreurs du passé, soyons au rendez-vous.

Concernant la concertation, principal objet de ce projet de délibération, nous prônons l'exemplarité. Elle devra associer les habitantes et habitants du 19^e, mais aussi ceux de Pantin et d'Aubervilliers. Elle ne devra pas se résumer à une opération en ligne et deux réunions publiques, car nous savons que la Ville a les moyens de se doter de dispositifs de concertation publique innovants.

Pour finir, je vais préciser que si les écologistes soulèvent tous ces points, ce n'est pas bien sûr pour produire du désaccord, mais bien pour essayer de construire un futur meilleur qui tienne compte des réalités qui sont à venir dans l'intérêt des habitants présents et à venir.

Paris sous 50 degrés, ce n'est pas de la science-fiction, cela adviendra, nous devons être prêts. Malgré ces mises en garde et ces nombreuses limites, nous voterons ce projet de délibération, car bien évidemment, nous soutenons la démarche de concertation publique.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Roger MADEC.

M. Roger MADEC. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est avec plaisir que je m'exprime devant vous ce soir sur ce projet de délibération très important et si attendu.

En effet, ce projet de délibération et les autres sont un immense pas en avant pour le réaménagement de la porte de la Villette.

Depuis trop longtemps, ce secteur a été relégué à un rôle secondaire, celui de frontière profondément marquée par la barrière symbolique du boulevard périphérique. Ensuite, au rôle d'accueil de ceux que l'on ne voulait pas ailleurs, les abattoirs pendant plus d'un siècle, ensuite les réseaux ferrés, le garage de la R.A.T.P., les services

annexes de la Préfecture de police, des entrepôts de la S.N.C.F. aujourd'hui utilisés à une autre voie, mais ce n'est pas un véritable aménagement. Que sais-je, les "Restos du Cœur" qu'on ne savait pas où mettre, une mosquée, enfin tout ce que l'on ne voulait pas en cœur de ville.

Si ce secteur est aujourd'hui contraint, notamment par des voies de circulation omniprésentes et démesurées qui le morcellent, il dispose aussi de nombreux atouts :

- sa situation géographique d'abord puisque, avant d'être une frontière, c'est un lieu d'échange et de continuité entre Paris et le reste de la métropole.

- Son offre de transports en commun également et encore plus depuis l'ouverture de la gare R.E.R. Rosa Parks à quelques centaines de mètres.

- Son dynamisme économique ensuite en étant situé dans l'arc de l'innovation.

Alors, depuis des années, les élus du 19^e arrondissement et les habitants attendent avec impatience la renaissance de ce quartier.

Petite parenthèse, je dirais que le réaménagement de la porte de la Villette, c'est un mauvais feuilleton de série B qui dure depuis trop longtemps. C'est un peu l'Arlésienne.

Cette situation n'est pas due à la décision des élus parisiens ou des élus du 19^e arrondissement, mais à une indécision du Ministère de l'Intérieur, qui un jour voulait faire un échange foncier avec la Ville de Paris, un autre jour ne voulait pas. Enfin, la situation est stabilisée, ce qui est une bonne perspective et je n'aimerais pas qu'on change un peu l'orientation des demandes de la Préfecture de police.

Depuis des années, les habitants attendent de faire de ce lieu de passage un lieu de vie, de faire de cette frontière un lieu de continuité. Aujourd'hui, grâce à la mobilisation de la Mairie de Paris, et je voudrais saluer l'action dynamique d'Emmanuel GRÉGOIRE qui a un peu débloqué les choses, ainsi que les services de la Ville de Paris, le Secrétariat général et la direction de l'urbanisme, nous sommes en mesure de poser un jalon important pour ce secteur.

Les projets de délibération soumis au Conseil de Paris et de cette séance marquent la reprise de la concertation, la concertation avec Pantin, avec Aubervilliers, mais aussi avec Est Ensemble, Plaine Commune et le Département de la Seine-Saint-Denis.

L'élargissement du périmètre de la Z.A.C. sur le site des anciens entrepôts Bertrand vient, quant à lui, ajouter un autre acteur incontournable du secteur, la S.N.C.F. Il a pour but d'affirmer la volonté collective de faire un projet d'ensemble cohérent et équilibré.

Il permettra aussi d'assurer la continuité de l'écoquartier de Pantin jusqu'au canal Saint-Denis, et ce d'autant plus que la S.N.C.F. souhaite désenclaver son patrimoine et le faire évoluer.

Notre ambition est d'abord de faire un lieu de continuité déjà entre Paris, Pantin et Aubervilliers. Continuité aussi entre le canal et la ville. Pour cela, la première phase sera de se consacrer à l'apaisement de la circulation pour réduire la trop forte emprise de la circulation automobile sur ce secteur.

Je rappelle qu'au mois d'octobre, nous avons voté ici une délibération pour une étude, pour dévoyer un "feeder" de gaz qui permettrait de resserrer les voies de circulation.

Nous allons recréer une continuité piétonne et cyclable entre Paris et la Seine-Saint-Denis. Notre ambition est ensuite d'en faire un lieu de vie avec la production de nombreux logements, de toutes catégories, accession à la propriété, naturellement de BRS, pour dire plus communément d'accession sociale à la propriété - n'en déplaise à certains -, du logement social, du logement pour les jeunes actifs, des activités économiques, l'équipement public, et aussi un véritable poumon de verdure.

Notre ambition est enfin de faire de ce quartier un quartier pilote de la mise en œuvre du P.L.U. bioclimatique que nous adopterons, je l'espère, en 2023. Cela signifie une grande exigence sur le plan environnemental, que ce soit au niveau de la construction, de la place des espaces verts et de la pleine terre.

Je remercie Emmanuel GRÉGOIRE pour sa volonté forte de porter ce projet ambitieux, il peut compter sur les élus du 19^e arrondissement pour l'aider dans cette tâche difficile.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Roger MADEC.

Je donne évidemment la parole au premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci, Roger MADEC et Fatoumata KONÉ de vos interventions sur ce projet de délibération, qui marque un pas de plus dans cet indispensable et urgent projet de requalification de la porte de la Villette.

D'abord, mentionner que ce projet de délibération s'inscrit dans une cohérence avec d'autres projets de délibération qui viennent souligner le partenariat que nous essayons de construire avec les communes limitrophes,

avec le territoire, avec le Département de la Seine-Saint-Denis. Ce projet de délibération, comme cela a été très bien expliqué, est une extension du périmètre à des terrains de la S.N.C.F., parce que nous voulons vraiment veiller à la cohérence globale.

On a un sujet de requalification majeur, particulièrement percuté, chacun ici le sait, par des sujets d'actualité, notamment la scène de consommation de crack.

Nous avons d'ores et déjà engagé et avancé sur plusieurs dossiers, mais nous devons veiller à la cohérence globale.

Je ne serai pas beaucoup plus long, parce que cela a été très bien introduit, merci beaucoup à la mairie du 19^e arrondissement, à Roger MADEC, François DAGNAUD évidemment, le maire, parce que nous travaillons bien dans un endroit très imbriqué avec des implantations d'Etat, avec un protocole foncier qui avance bien dans nos négociations avec la Préfecture de Région, sur tous les aspects qui concernent les propriétés du Ministère de l'Intérieur, et c'est un pas de plus indispensable, et je le redis urgent pour requalifier cette porte de la Villette.

Peut-être un dernier point, ce n'est pas le plus simple sur la zone, c'est la requalification, Madame KONÉ, vous avez raison, du périphérique, la question de sa réfection, sa transformation à long terme qui sera évidemment au cœur de nos travaux à venir sur cette zone.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Emmanuel.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 101.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 101).

2021 DU 148 - Site 183, rue Ordener (18e). - Signature d'une promesse de vente. - Suites de l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 148, il s'agit du site 183, rue Ordener dans le 18^e arrondissement, signature d'une promesse de vente suite de l'appel à projets urbain innovant "Réinventer Paris".

Sur ce projet de délibération DU 148 est également déposé un amendement n° 173, que va d'ailleurs présenter Emile MEUNIER.

Monsieur le Président, c'est à vous.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous l'avez dit, il s'agit d'une des nombreuses opérations de l'appel à projets "Réinventer Paris 1", puis 2, et maintenant nous en sommes au troisième, mais restons sur le "Réinventer Paris 1".

Selon l'article que j'ai lu récemment, en réalité cela s'apparente à une formidable opération de cession foncière de la Ville de Paris à des promoteurs privés. Cela aurait rapporté, selon l'article, 600 millions d'euros aux caisses de la Ville, mais toujours selon le même article, si on l'avait fait selon un appel à projets type classique, cela aurait pu rapporter 1 milliard.

Il y aurait donc 400 millions d'euros qui ne seraient pas allés dans les poches de la Ville, alors à quoi cela a servi ? Cela a servi à financer l'innovation, parce que lors des appels à projets "Réinventer Paris", on a dit aux promoteurs privés, c'est le mot, je cite : "lâchez-vous !" Eh bien, c'est ce qu'ils ont fait ! Et quand un promoteur se lâche, cela ne répond pas toujours et même rarement aux besoins des habitants.

Ainsi, et j'ai demandé les chiffres, on a majoritairement construit du bureau par rapport au logement. Et dans le logement, on a majoritairement construit du logement privé plutôt que du logement social.

C'étaient des terrains de la Ville, et ces terrains de la Ville, nous les avons cédés pour que d'autres fassent une plus-value et construisent des choses dont nous n'avons pas besoin.

Pas tout à fait, parce qu'il y a quand même eu des équipements, des logements sociaux, mais vous avez compris l'idée.

M. le premier adjoint me disait tout à l'heure que le bureau restait attractif, donc que l'on ne pouvait rien faire. Moi, je dis que l'on peut faire quelque chose. On ne pourra pas le faire sur la parcelle privée, puisque le promoteur est libre de faire ce qu'il veut, donc du bureau, mais sur les parcelles qui appartenaient ou appartiennent encore à la Ville, on a la main.

Et c'est bien ce que je reproche avec les "Réinventer Paris", c'est bien ce que les écologistes reprochent depuis la première heure, on avait la main sur du foncier, on aurait pu en faire autre chose, et en le cédant, on a perdu la main, et il s'est passé du bureau qui a augmenté le prix de l'immobilier à Paris. Voilà ce qu'il s'est passé.

J'ajoute, pour avoir parlé avec plusieurs personnes, que cela a, je vais le dire ainsi, très probablement entraîné une perte de compétences internes dans les services de la Ville. Parce qu'à force d'externaliser comme on le fait la maîtrise d'ouvrage, les jeunes générations vont plutôt travailler chez les promoteurs alors que l'on a, que l'on avait mais que l'on a encore, j'ose espérer, une des meilleures administrations qui faisait l'honneur de notre Ville dans le monde entier.

Il faut revenir à la puissance publique, à l'aménagement public, c'est ce que les Parisiens, je crois, nous demandent.

Alors, sur ce projet en particulier, on s'est abstenu à l'époque parce que, même si l'on est contre le principe, on estimait qu'il y avait du bon. Le bon était une crèche de 38 ou 28 berceaux et de l'habitat participatif conventionné, c'est-à-dire anti-spéculatif. Voyez un peu comme l'OFS aujourd'hui.

Je ne sais pas par quel miracle, en trois ans, il ne s'est rien passé et on nous ressort, si j'ose dire, un projet de délibération aujourd'hui, où la crèche a disparu et l'habitat participatif conventionné est devenu de l'habitat participatif libre, autrement dit du logement soumis à la spéculation, ce que nous ne voulions surtout pas à l'époque.

Pour cette raison, nous avons déposé un amendement qui demande à revenir au projet initial, étudier la possibilité de faire de l'E.S.S. peut-être à la place de la crèche, parce que je crois qu'il y a une question de pollution. Néanmoins, faisons de l'E.S.S., profitons aux habitants et à l'économie du quartier. Enfin, explorons la piste de l'OFS. Depuis 2016, on a cet outil, voyons ce que l'on peut en faire sur ce projet "Réinventer Paris" dont je répète, nous dénonçons le principe.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Emile MEUNIER.

La parole est à Jean-Philippe DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne reviendrai pas sur le principe de "Réinventer Paris", pour me concentrer sur le projet précis du 183, rue Ordener.

De quoi s'agit-il ? Nous avons ce projet de délibération aujourd'hui, parce que par rapport à l'origine de ce projet, il y a eu un certain nombre d'évolutions qui ont eu pour conséquence de faire tomber la promesse de vente initiale pour deux motifs.

Le premier est un problème de pollution qui concernait cette parcelle, puisque c'était un local qui était occupé par E.D.F., c'était donc à vocation industrielle, et une fois la promesse de vente signée, une des conditions suspensives concernait des coûts, au-delà de ce qui avait été envisagé, de dépollution trop importants, ce qui a été avéré après étude approfondie.

C'est donc l'un des éléments qui dans un premier temps a fait rendre caduque la promesse de vente, et par la suite notre promesse de vente a été caduque pour une question de permis de construire qui n'avait pas pu être validé dans les délais.

S'il y a eu un certain nombre d'évolutions du projet, ce n'est pas parce que le promoteur ou la société à l'origine du projet avait les dents particulièrement longues, mais tout simplement que la crèche envisagée a reçu un avis défavorable de la préfecture et de l'A.R.S., en raison précisément de ces questions de pollution.

Par ailleurs, il y a eu une petite évolution qui concerne 5 logements sur 26, ce n'est pas l'intégralité du projet envisagé, nécessitée en effet, mais c'est du fait de la réalité des choses, par des contraintes économiques, qui compte tenu des surcoûts du projet a nécessité de faire un rééquilibrage de l'équilibre - pardon de cette redondance - financier, parce qu'effectivement tel que c'était prévu à l'origine, ce n'était plus réalisable.

Au final, on a conservé quand même un certain nombre d'éléments d'origine, je pense notamment à des garages vélos, à des terrasses partagées, à une serre, etc., qui restent tout à fait conformes à ce qui était prévu à l'origine.

Donc, c'est un projet qui a dû être adapté pour des raisons réglementaires d'un côté, et pour des raisons de surcoût de l'autre, mais qui est tout à fait acceptable en l'état.

C'est pourquoi, je pense que nous pouvons tout à fait voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD.

Je donne la parole au premier adjoint, cher Emmanuel ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci pour ces interventions sur ce projet sur lequel je vais quand même apporter quelques remarques.

D'abord, sur le principe des "Réinventer Paris", Monsieur Emile MEUNIER, cher président de la 5e Commission, éminent connaisseur, je le croyais, des questions d'urbanisme, vous dites quelque chose qui est absolument confondant de contradictions. Vous nous dites : il ne faut pas brader le patrimoine parisien et le donner à la main libre du marché, je suis totalement d'accord avec vous. Et vous dites en même temps : quelle honte les "Réinventer Paris", qui n'ont rapporté que 600 millions d'euros, alors que si nous les avions donnés à la main libre du marché, cela aurait rapporté 1 milliard d'euros.

Si précisément cela n'a pas rapporté 1 milliard d'euros, et par ailleurs ces chiffres sont un peu contestables, mais restons sur le principe, c'est précisément parce que nous avons fait le choix de dégrader la valeur économique de nos actifs au nom de l'intérêt général, et systématiquement dans vos interventions vous avez une sorte de pensée magique qui consiste à considérer que la défense de l'intérêt général ne coûte pas d'argent.

La réalité, c'est que lorsque nous faisons des projets dans lesquels nous portons des choses dont le marché ne reconnaît pas la valeur sociale réelle, c'est un sujet de travail d'ailleurs sur lequel nous nous mobilisons, vous le savez, sur le PLU bioclimatique, c'est à la puissance publique de le faire en dégradant la valeur économique des emprises, ce qui renvoie d'ailleurs au sujet sur le bureau. Si nous disons, faites moins de bureaux, ils nous disent : "votre terrain vaut beaucoup moins, puisque c'est beaucoup moins rentable".

Et sur le projet, pardon de le dire, j'ai ressenti comme une forme de malhonnêteté dans ce que vous avez évoqué. Parce que vous faites un très long développement en disant : "on ne comprend pas, le projet avait été voté au Conseil de Paris, mais maintenant on n'est plus tout à fait d'accord, mais on ne comprend pas pourquoi", comme si la Ville était sensible à la pression de promoteurs. Mais rien du tout ! Et vous finissez très indirectement : "ah oui ! Mais je crois que le projet est pollué".

Mais ce n'est pas un sujet annexe et vous le savez, c'est central dans le problème que nous avons eu dans le projet. Ce terrain est pollué, a besoin d'être dépollué avec un surcoût très important, et l'ARS a dit qu'il n'est pas question, et je ne nous vois pas contrevenir, par ailleurs ce serait une obligation, mais contrevenir à ce principe de précaution, qui est de ne pas mettre un équipement de la petite enfance sur un terrain pollué.

Par ailleurs, pardonnez-moi, j'essaierai de ne pas revenir sur les mots extrêmement durs que vous avez utilisés à l'endroit de l'administration parisienne, la perte de compétences de la Direction de l'Urbanisme, je suis persuadé qu'ils goûteront beaucoup cette observation, mais on en reparlera avec eux.

En réalité, nous trouvons un moyen extrêmement habile de permettre de mettre en œuvre le projet d'OFS, le premier d'habitat participatif qui pourrait sortir à Paris ! Le premier ! Ne pas voter le projet de délibération serait y faire obstacle.

Désolé, mais j'ai l'habitude de réagir vivement quand je ressens une injustice et elle l'était dans votre jugement sur ce projet, et elle l'était dans votre jugement sur le niveau de l'administration parisienne, qu'il me soit permis de leur adresser un message plus sympathique que le vôtre.

Un amendement a été écrit, c'est pour cela que je ne comprends pas le ton de votre intervention. Nous avons dit que cet amendement, nous étions plutôt d'accord. Vous avez demandé un certain nombre de choses avec lesquelles nous sommes d'accord, nous avons plutôt l'intention de le faire, mais c'est très bien de le cranter par amendement.

Simplement, nous avons déposé un amendement bis de l'Exécutif sur celui-ci, pour un souci double de sécurité juridique du projet de délibération, dont je rappelle qu'il y aura des étapes à suivre, puisque la promesse de vente est reportée au 31 décembre 2022.

Deuxièmement, pour apporter un soutien à ce projet d'habitat participatif, parce qu'il est, je le crois, et c'est l'avis partagé de beaucoup des rangs de cette Assemblée, très novateur, très expérimental, et sur le plan du lien social quelque chose que nous soutenons.

Je ne pensais pas que nous aurions un échange aussi vif sur le sujet, mais nous soutenons l'amendement dans une version amendée en vous proposant de retirer le vôtre, auquel cas nous pourrions voter tous ensemble ce projet de délibération amendé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Merci, Monsieur le premier adjoint.

Je me tourne vers le groupe Ecologiste de Paris. Vous avez entendu la proposition du premier adjoint, à partir de votre amendement, un travail de sous-amendement a été fait. Acceptez-vous l'amendement de l'Exécutif ?

Donc, l'amendement n° 173 bis en quelque sorte, tout du moins modifié par l'Exécutif et de ce fait sous-amendé étant accepté par le GEP, je le mets aux voix avec évidemment un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 173 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement amendée n° 173 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 148 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DU 48).

2021 DU 150 - Petite Ceinture (18e). Extension du périmètre. - Avenant n° 2 à la convention de superposition d'affectation Est conclue avec la S.N.C.F. Réseau.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 150 et les amendements n°s 174 et 175 qui s'y rattachent, le DU 50 concerne la Petite Ceinture, nous sommes toujours dans le 18e arrondissement. C'est l'extension du périmètre avenant n° 2 à la convention de superposition d'affectation Est conclue avec la S.N.C.F. Réseau.

La parole est à Emile MEUNIER.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le premier adjoint, pour revenir très rapidement, le ton qui était le mien ne s'adressait pas à ce projet, je n'ai pas cherché à être habile. J'ai exprimé une position de principe sur les "Réinventer Paris". Je pense avoir apporté des arguments de fond, que l'on peut ne pas partager. Peut-être que je l'ai exprimé avec ferveur, mais ce n'était pas du tout un ton qui remettait en cause le travail que l'on a pu faire sur cet amendement. C'était le premier point.

Ensuite, et ici aussi je suis désolé, je n'ai pas dû être clair. Sur l'administration, c'est tout l'inverse que j'ai dit. J'ai dit que l'on avait une administration qui fait rêver le monde entier, en particulier celle de l'urbanisme. Simplement, ce que je ne voudrais pas, c'est qu'à force de déléguer la maîtrise d'ouvrage, on perde cette compétence.

Sur le plan local d'urbanisme, je suis désolé, mais on a su faire très bien un POS, un PLU, et là on fait appel à trois A.M.O, alors que je pense que l'on devrait tout faire pour garder ces compétences en interne. C'était juste une expression sur ce point.

Enfin, sur la question des bureaux, vous dites, sur la question de "Réinventer Paris", vous dites que je me suis contredit. Non, même pour un milliard je ne les aurais pas vendus. Je les aurais gardés et j'aurais gardé la maîtrise d'ouvrage pour pouvoir faire des besoins qui correspondaient aux habitants. C'était sur ce point.

Désolé pour mon ton, oui, parfois je suis passionné par ce que je dis.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Un peu de silence, écoutez. Il n'y a vraiment aucune raison de s'agiter ainsi. Emile MEUNIER est en train de s'exprimer. Il dit ce qu'il pense et ce qu'il souhaite dire. Il continue dans le silence.

M. Emile MEUNIER. - Merci. C'est un tout autre sujet. C'est un sujet d'accord, où l'on est ravi, puisqu'on ouvre progressivement la Petite Ceinture aux habitants et aux habitantes. Et notamment un tronçon important dans le 18e, et je tiens à saluer le maire du 18e, Eric LEJOINDRE, et toute l'équipe municipale, puisqu'on est en train progressivement de se réapproprier cette terre délaissée, en assurant un équilibre à la fois pour les promeneurs et pour la nature, parce qu'on doit bien garder des réserves de biodiversité. On trouve cet équilibre et on s'en félicite.

Simplement, sur cette convention en particulier, il y a deux points que l'on pourrait améliorer. Le premier, désolé, je ne vais pas rentrer dans les détails de la Petite Ceinture du 18e, mais c'est d'étudier un autre passage pour rentrer, pour éviter qu'il y ait une confrontation d'usage avec un jardin partagé existant, le jardin du Ruisseau, et on doit pouvoir trouver une solution technique pour pouvoir concilier les deux usages.

L'autre point, on est très attaché à ce que la promenade dans la Petite Ceinture se fasse en dehors de la sphère commerciale. Or, actuellement, il y a des panneaux publicitaires géants de la S.N.C.F., et on aimerait pouvoir les enlever et voir avec eux comment trouver la bonne formule pour ne pas que les passants le dimanche puissent être soumis, encore une fois, aux injonctions de consommation, alors qu'ils sont entre eux pour profiter de la nature.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président MEUNIER.

La parole est maintenant et naturellement au premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, pour répondre aux intervenants.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup. Ravi de pouvoir intervenir. Je prends note, Monsieur MEUNIER, de vos déclarations. Elles sont très claires. Je suis d'accord avec vous, c'est bien de lever les ambiguïtés quand il peut y en avoir.

C'est un projet de délibération sur un projet très important, puisqu'il s'agit du premier tronçon supplémentaire que l'on peut ouvrir dans la mandature. Vous avez dit l'essentiel concernant ce projet. Peut-être rajouter mon souhait d'aller le plus vite possible, je le pense partagé par le maire du 18e et l'équipe municipale.

Vous avez fait deux amendements demandant à étudier des choses supplémentaires. Je les trouve intelligents, et donc j'y émets un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le premier adjoint.

Rudolph GRANIER a demandé... est-ce que vous faites une seule explication de vote sur les deux amendements n^{os} 174 et 175 ?

M. Rudolph GRANIER. - Vous m'accordez combien de temps ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Trois minutes.

M. Rudolph GRANIER. - Je corrobore les propos de mon collègue Emile MEUNIER, puisque nous aussi nous souhaitons que ces extensions proposées pour la Petite Ceinture se fassent en dehors de la sphère commerciale, notamment la sphère commerciale du "je consomme noir".

Ce projet de délibération traite de ce sujet, puisqu'en plus de la convention avec la S.N.C.F., nous avons aussi à valider une convention avec le "Hasard Ludique", organisation qui promeut des commerces où il est écrit "je consomme Noir".

Le communautarisme et le racisme comme moteurs de la consommation, voilà ce qui est proposé lors d'un marché de Noël parisien.

Aujourd'hui, il faut bien en particulier opposer les couleurs de peau pour pouvoir consommer. Pourquoi ? Parce que, être noir selon les "Wokes", c'est être forcément victime et/ou persécuté. Et donc, acheter en priorité à un commerçant noir, c'est montrer sa fidélité à sa "race" si l'on est noir, et de l'autre côté, faire acte de repentance et de réparation si l'on est blanc, donc montrer que l'on est conscient d'être un bourreau par héritage et que l'on est en train de renoncer à ses privilèges et à se rééduquer.

Voilà le résultat de l'idéologie raciste et du "wokisme", une régression majeure au service du séparatisme et de la haine raciale que vous êtes en train de promouvoir.

Une preuve supplémentaire que le racisme est une idéologie qui véhicule le racisme le plus primaire, et réclame le retour d'une forme de ségrégation tout en se revendiquant antiraciste.

L'hypocrisie est portée à son acmé quand le racisme le plus crasse devient, selon le maire du 18e arrondissement, du marketing, ou une expérience engagée et solidaire selon l'association dont nous parlons.

Finalement, que la gauche reprenne sans discernement ce type de pensée comme chez Europe Ecologie - Les Verts ou la France insoumise, pourquoi pas, on est assez habitué, mais qu'elle soit beaucoup plus ambiguë sur ces thèmes comme c'est le cas du PS et du Parti Communiste, et surtout qu'ils le fassent au nom du clientélisme électoral, ne venez pas vous plaindre que vous faites 3 % d'un côté ou 1 % pour les communistes.

Evidemment, nous voterons contre ce projet de délibération. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. Et en deux minutes.

La parole est maintenant, de droit, dans le silence, au maire du 18e arrondissement, Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Je ne vais pas revenir sur le nombre important de contrevérités, et finalement, l'intervention extrêmement politicienne de notre collègue.

Je vais proposer à celles et ceux qui veulent savoir exactement ce que j'ai dit sur cette question, d'aller regarder sur les réseaux sociaux l'intervention que j'ai faite à ce sujet au Conseil du 18e arrondissement, qui effectivement insistait sur à la fois l'immense fierté et le grand bonheur que j'ai d'avoir contribué à la naissance du "Hasard Ludique" dans le 18e, unanimement salué comme un lieu formidable, de grande liberté à la porte de Saint-Ouen.

Rappeler aussi l'importance et la place légitime, utile, et merveilleuse elle aussi de l'artisanat dans le 18e, notamment de l'artisanat africain. Ce n'est pas complètement pour rien si c'est dans le 18e que de très grandes marques parisiennes d'artisanat africain se sont développées. J'invite toutes celles et tous ceux qui n'ont pas eu l'occasion de le faire, d'aller rue Myrha se rendre compte de ce qu'est l'apport de l'artisanat africain dans le 18e arrondissement et à Paris.

Enfin, pour rappeler que les acteurs privés comme le "Hasard Ludique" ont aussi le droit à leur liberté de programmation. Il m'avait semblé que la droite, classiquement, avait une vision un peu libérale des choses, notamment sur le plan économique.

Je suis surpris de voir qu'aujourd'hui, la droite souhaite absolument tout réguler, tout réglementer, décider ce qu'on a le droit de penser. Ce n'est pas ma conception des choses. Ce n'est pas comme cela que j'agis en tant que maire d'arrondissement. Je crois à la liberté des uns et des autres, y compris à celle de choquer, et parfois il peut m'arriver d'être choqué, je n'en fais pas un drame ni un objet de politique politicienne, comme ce que l'on vient d'entendre. Je trouve que cette position est anti-éthique avec les positions classiques de la droite républicaine. Mais finalement, plus rien ne me surprend de la part de cette droite-là.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 18^e arrondissement.

Je vais donc vous demander de vous exprimer, tout d'abord, à main levée, sur la proposition d'amendement n° 174 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 174 est adoptée.

Même vote sur l'amendement n° 175, j'imagine ? L'avis de l'Exécutif étant favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 175 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 175 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 150 ainsi doublement amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DU 150).

2021 DU 161 - Halle Magenta. - Autorisation de dépôt de permis de construire. - Instauration d'une servitude sur un terrain municipal rue Forceval (19e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 161 relatif à la halle Magenta, autorisation de dépôt de permis de construire, instauration d'une servitude sur un terrain municipal rue Forceval, dans le 19^e arrondissement.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération porte sur une servitude de 97 mètres carrés rue Forceval, pour permettre de réaliser les travaux de la halle Magenta, le marché Magenta situé à Pantin.

Nous prenons acte de la délibération déjà prise à Pantin, même si nous ne partageons pas les objectifs du projet.

Oui, il y a urgence à réhabiliter le marché de la halle Magenta, mais y a-t-il vraiment urgence à construire des bureaux à proximité de la tour de la Villette, qui est vide depuis quatre ou cinq ans ? Cette tour de la Villette est à Aubervilliers, à seulement quelques centaines de mètres du projet de la halle Magenta.

Ce projet, par ailleurs, aurait pu être intégré à la Z.A.C. dont le périmètre a été élargi, et dont nous venons de parler.

Compte tenu de tous ces aspects, et en cohérence avec la position des élus communistes pantinois, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

La parole est à Fatoumata KONÉ, Madame la Présidente.

Mme Fatoumata KONÉ. - La position des écologistes est assez proche de celle des communistes, qui vient d'être exposée par Camille NAGET. Cette opération immobilière portée par ICADE Promotion a pour objet de reconstruire la halle du marché Magenta, l'un des trois marchés de la commune de Pantin aujourd'hui en piteux état, ainsi que d'édifier un ensemble immobilier composé d'un parking en sous-sol, d'une résidence hôtelière et de bureaux privés.

Situé en totalité sur le seul territoire parisien, ce marché est ouvert sur le tissu pantinois et est fréquenté par de nombreux Franciliens.

Je vais commencer par préciser nos alertes et inquiétudes sur ce projet.

Tout d'abord, il est prévu de construire 6.126 mètres carrés de bureaux, littéralement au pied d'une tour de bureaux, elle-même vide, et ce depuis des années.

Je rappelle qu'actuellement, c'est important, la vacance des bureaux en Ile-de-France est estimée à 7 %, soit 4 millions de mètres carrés. Vous comprendrez donc notre doute sur la capacité de la ville de Pantin de garantir l'occupation de ces futurs bureaux.

D'autre part, il est prévu la construction d'un hôtel dont les chambres se trouveront potentiellement juste au niveau du périphérique. Même si des hôtels existent déjà à ce niveau de proximité de cette infrastructure, est-ce une raison pour en construire un de plus ? A quel besoin cela répond-il ?

Le projet revendique par ailleurs, s'agissant du niveau de performance énergétique et environnementale, l'atteinte d'un niveau E2C1. C'est un niveau relativement faible et surtout a priori non conforme avec le PLU actuel, qui demande l'atteinte d'un niveau E3 pour les bâtiments soumis à la RT 2012, ce qui serait le cas des bureaux et de l'hôtel, mais pas de la halle alimentaire.

Enfin, malgré la mise en œuvre de matériaux biosourcés au sein d'une structure mixte béton/bois et de planchers bois, ainsi que la réutilisation locale de matériaux, ce projet n'est pas capable d'atteindre un niveau C2 qui mesure son impact carbone.

Je veux rappeler que ce projet se situe à deux pas de la Z.A.C. de la porte de la Villette, et que celles et ceux qui sont attentifs au déroulé de ce conseil comprendront qu'il s'agit du projet que je viens justement d'évoquer il y a quelques minutes.

Je le précise, car en toute cohérence, les écologistes auraient souhaité que ce projet de reconstruction de la halle du marché Magenta ait été intégré dans le projet de la Z.A.C., porté par notre majorité. Il nous semble important d'imaginer un quartier dans son ensemble, plutôt que de continuer à travailler de manière morcelée sur des territoires limitrophes, car les habitants, comme les collectivités, auraient réellement à y gagner avec la mutualisation de ces projets d'urbanisme, afin qu'ils répondent totalement aux enjeux globaux du quartier.

Néanmoins, les calendriers ayant été définis sur des échelles différentes, et la rénovation de la halle du marché étant urgente, eu égard à son état de vétusté, nous comprenons que notre requête semble désormais impossible à mettre en exécution.

Pour finir, je veux rappeler un point sur ce projet, qui n'est pas mentionné dans le projet de délibération, un point auquel les élus de Pantin sont très attachés, qui nous semble très sensé.

Dans le cahier des charges du marché public global de performance de ce projet, figurait la demande de construction d'une halle à destination d'un marché pouvant accueillir d'autres usages en dehors des séances de marché. La réversibilité était donc une condition de ce marché public. Cet espace réversible pourra, en fonction des aménagements intérieurs préconisés, accueillir des expositions et conférences, des brocantes et salons, des réunions d'assemblées, certaines activités sportives, et la cuisine des territoires.

La commune de Pantin a donc bien l'intention de faire en sorte que ce nouvel aménagement contribue à l'animation et la redynamisation de ce quartier.

Pour toutes ces raisons, les écologistes s'abstiendront sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, pour répondre aux intervenantes.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci, Madame NAGET, et Madame la Présidente Fatoumata KONÉ.

C'est un beau projet qui a été piloté, vous le savez, par la mairie de Pantin. Je rappelle un usage que nous respectons, c'est que dans le dialogue avec les communes limitrophes, nous évitons de nous immiscer, comme nous supportons assez mal qu'ils aient l'envie de le faire, sur le détail.

Mais vraiment j'insiste, vous avez donné quelques points de vigilance. Je peux les partager, mais c'est un très beau projet, parce que d'abord, il faut que chacun ait en tête le lieu, vous le connaissez, vous parfaitement, mais je le resitue. Il s'agit tout simplement de l'autre côté du tunnel qui a été condamné, au square Forceval, à cause de la scène de consommation de crack. Vous sortez du tunnel, c'est à gauche, un lieu sur lequel il y a un marché.

L'idée est de promouvoir évidemment le maintien du marché, et un petit projet urbain visant à renforcer l'attractivité d'une parcelle, qui fait le lien entre Paris et Pantin, mais avec évidemment le périphérique qui passe juste à côté, dans un quartier qui a besoin d'objets urbains qui tirent un peu, qui contribuent à le requalifier positivement.

Nous, c'est bien volontiers que nous avons accompagné M. le Maire de Pantin, Bertrand KERN, nous avons accompagné la majorité de l'équipe de Pantin, pour construire ce projet qui a été piloté en maîtrise d'ouvrage par la ville de Pantin, vous le comprenez.

Je crois que c'est dans ce grand puzzle compliqué qu'est la porte de la Villette, y compris, vous l'évoquez, Fatoumata KONÉ, dans sa projection métropolitaine, sur une emprise parisienne mais propriété de la ville de Pantin, mais située dans la réalité de vie quotidienne plutôt à Pantin qu'à Paris en réalité, de penser la transformation de cette porte de la Villette, avec une vraie amélioration qualitative de service.

J'ai entendu, Madame NAGET, vos réserves sur l'implantation de bureaux. C'est vrai qu'il y a cette grande tour vide. D'ailleurs, je porte moi-même un dialogue avec la Mairie d'Aubervilliers pour que l'on se préoccupe de ne pas laisser cette tour vide. Elle est sur le territoire de la ville d'Aubervilliers, sur un trottoir qui, lui, est parisien, très connue dans le paysage parisien, parce qu'elle est très grande.

Elle est vide depuis trop longtemps. J'ai bien l'intention de reprendre langue avec la mairie d'Aubervilliers, y compris sur une transformation en logements, ou en tout cas une transformation de destination de ce bien, qui nécessitera des travaux de rénovation avant d'être reloué, qui est absolument immense.

On n'est pas non plus à côté. On est à environ 200 mètres à peu près. En réalité, sur le pôle que l'on évoque ici, sur la parcelle qui concerne ce projet de halle Magenta, on a besoin de construire un mini-projet urbain, très mixte en termes de destination. Ce projet de délibération, c'est un moyen à la fois d'apporter un soutien à ce projet porté par la mairie de Pantin, et d'envoyer à ce territoire un message beaucoup plus positif que celui nourri dans l'actualité par la situation du crack.

Je crois que ce sera un message très important pour nos collègues élus, mais je le crois aussi, pour nos habitants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 161.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

J'ai compris que le groupe Communiste et le groupe Écologiste s'abstenaient, ils l'ont exprimé ainsi.

Le projet de délibération est donc adopté. (2021, DU 161).

2021 DU 165 - Maine-Montparnasse (14e et 15e). - Convention de projet urbain partenarial avec la société "SAS Oasis Montparnasse".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 165, Maine Montparnasse, 14e et 15e, convention de projet urbain partenarial avec la société "S.A.S. Oasis Montparnasse".

La parole est au maire du 15e arrondissement, Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet Oasis suscite de nombreuses questions et interrogations, à la fois de la part de nos collègues et des riverains, des associations autour de la gare Montparnasse, puisqu'il prend place dans l'ancien mémorial du général Leclerc et de la Libération, entre parenthèses scandaleusement transplanté dans le 14e, pour un coût quand même de près de 30 millions d'euros, je le rappelle.

A partir du moment où la Ville décidait à tort du transfert de ce musée créé par Jacques Chirac, les Compagnons de la Libération, les anciens de la deuxième DB libératrice de Paris, car situé à l'emplacement même de la signature par le général von Choltitz lui-même des actes de reddition des différents postes de combat de la garnison allemande de Paris, la logique était d'en faire autre chose, mais pas ce qui est prévu aujourd'hui par la Ville.

Nous souhaitons en faire un incubateur de "start-up" ou d'espaces de "coworking", car idéalement situé, reconnaissez-le, au-dessus de la gare de Montparnasse, sur un site parfaitement inhabitable.

Même si avec Claire de CLERMONT-TONNERRE notamment nous avons pu faire évoluer le projet d'une auberge de jeunesse en auberge familiale, appuyé par les riverains tous très hostiles, regroupés notamment dans l'association "Montparnasse Atlantique" qu'évoquera dans un instant ma collègue Marie-Caroline DOUCERÉ, la surélévation des deux étages se fera au détriment des immeubles voisins, là encore, par une densification dans un quartier qui l'est déjà trop.

Rajouter des étages et des habitants supplémentaires rendra ce quartier plus difficile à vivre, avec une augmentation des nuisances de jour comme de nuit. C'est ce que sont venus exprimer très fortement sur place les riverains.

Même la Commission du Vieux Paris s'en est émue, s'en est saisie d'ailleurs, s'inquiétant de la disparition de la façade, c'est un autre sujet aussi important, de la façade de plaques de pierres agrafée au prix d'une façade entièrement lisse à cause de la pose d'un isolant, du bardage de bois pour la surélévation de deux niveaux que rien ne justifie, de la perte de cohérence de l'œuvre de Jean Villerval, de la disparition de la présence mémorielle des musées Jean Moulin et Leclerc, de l'insertion du projet dans un site contraint, notamment en termes de circulation.

La Commission du Vieux Paris souhaite en débattre avec la SEMParSeine. Nous n'avons toujours pas de réponse de la part de celle-ci.

Il y aura ainsi des flux de piétons dans un site qui n'est pas fait, je le répète, pour que l'on y habite.

Nous sommes aussi inquiets des travaux que suscitera ce projet, car ceux-ci auront lieu dans les mois prochains, alors que d'autres gigantesques travaux sont en cours ou à venir, je le rappelle, ce n'est pas rien : la déconstruction-reconstruction totale de la tour Montparnasse, de la tour du CIT, sans compter la forêt urbaine place de Catalogne, qui fera que tout l'arrière de la gare sera complètement inaccessible et sur laquelle, bien que frontaliers, nous ne disposons d'aucune information.

A côté de cela, il y a environ sept nouveaux chantiers de petite taille ou moyenne, boulevard Vaugirard, boulevard Pasteur et dans toute cette zone. Si l'on veut rendre cette zone totalement inaccessible, on est sur la bonne voie !

L'autre point qui nous préoccupe, c'est le jardin Atlantique, et que nulle part dans ce projet Oasis, il ne soit indiqué quelles seront ses conditions d'usage et son utilisation. Sera-t-il ouvert le jour, la nuit, à quelle heure, comment sera-t-il sécurisé ? Nous n'avons pas envie que ce jardin de belle facture, qui mérite aussi une plus belle végétalisation, se transforme en espace de non-droit comme il y en a tellement dans Paris, ouvert à tous vents, où les accès ne seront pas contrôlés.

Nous sommes évidemment opposés à toute circulation de véhicules sur ce site, ce qui ne manquera pas de poser des problèmes aux usagers du projet Oasis. Sur ce point, encore une fois, nous n'avons aucune précision.

Nous sommes donc totalement défavorables à ce projet, tant sur la méthode que sur les propositions. Et seul le groupe Paris en commun, je le rappelle, l'a voté en Conseil d'arrondissement. Les "Verts" ne l'ont pas voté.

Ce projet ne nous convient pas tel qu'il nous a été proposé. J'espère qu'avec les "Verts" de cet hémicycle, nous pourrions faire repousser ce projet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Mes chers collègues, ce projet Oasis, le mal nommé, est un projet qui cumule les reproches : absence d'écoute des riverains, multiplication des nuisances, densification, irrespect des réalités architecturales et historiques de ce site.

Tout d'abord, la dynamique participative, sans cesse vantée par la Mairie de Paris, est en l'espèce un concept sans réalité objective.

Nous pouvons vivement regretter une concertation de façade. Les demandes des riverains, notamment de l'importante association "Montparnasse Atlantique", n'ont pas du tout été prises en compte.

Le projet Oasis a évolué sans réelle écoute des habitants et des commerçants, malgré la tenue de plusieurs réunions dites de concertation, point maintes fois souligné par notre collègue adjoint au maire chargé de ce quartier, Jean-Philippe PIERRE.

Voici également ce qu'en disent les représentants de l'association "Maine Montparnasse", je les cite : "Les dispositions essentielles plaisamment nommées invariants ont toujours été brutalement assénées aux riverains, sans que ceux-ci n'aient jamais pu faire entendre leurs suggestions en retour.

Tout juste les responsables ont-ils accepté un dialogue sur des sujets tout à fait mineurs, tels que certains aménagements intérieurs, ou le mobilier à prévoir dans ce centre".

De fait, la Ville et les promoteurs ont totalement ignoré les demandes des riverains, qui visaient à limiter les nuisances du projet et à préserver les qualités environnementales du site.

De même, la coordination de tous les travaux engagés dans ce secteur ne semble pas du tout anticipée. Comme vient de l'indiquer le maire du 15e, Philippe GOUJON, nous sommes inquiets, car les travaux interviendront alors que nous assistons à une démultiplication de projets gigantesques, dont la mise en chantier de la place de Catalogne, pour y implanter l'inénarrable forêt urbaine.

Tout ceci est à l'image de ce que nous pouvons vivre au niveau de la voirie parisienne. Nous subissons un sérieux problème de méthode, qui conduit à une tension généralisée dans l'espace public.

Ce projet n'est pas non plus en cohérence avec votre communication de la ville du quart d'heure, qui finalement se limite à de la rhétorique et à de belles images de synthèse plus qu'à une réelle dynamique de proximité. Le projet n'a pas été pensé avec les habitants, n'est pas équilibré, et n'a pas été conçu en lien avec le territoire.

Nous aurions pu souhaiter une nouvelle dynamique, écologique, culturelle et économique. Un lieu d'activité pour les entreprises, par exemple, comme cela vient d'être indiqué, des projets d'utilisation du site conformes à l'esprit des lieux.

Mais non, vous continuez la politique de densification des quartiers parisiens, déjà denses, au détriment de la nature, de la culture, et de la singularité de ce lieu.

Ce projet Oasis n'est pas approprié sur ce site enclavé, ce qui amplifiera l'effet caisse de résonance. Comme le disait avec justesse notre collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE, les habitants ne peuvent pas supporter des nuisances supplémentaires. Il faut œuvrer pour plus de tranquillité, plus de qualité de vie.

Finalement, ce site où nous aurions pu sanctuariser et développer la part d'espaces verts autour du jardin Atlantique, va devenir un espace d'accueil pour touristes et visiteurs, avec la création d'un hôtel-restaurant qui accueillera des événements festifs nocturnes.

Même vos alliés écologistes n'ont pas approuvé ce projet en Conseil d'arrondissement. Vous l'aurez bien compris, le groupe Changer Paris ne pourra pas accepter ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Caroline DOUCERÉ.

La parole est à Aminata NIAKATÉ, en Webex.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, est-ce que vous m'entendez ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfaitement.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, décidément, encore un projet de densification "réinventons Paris". Ce projet de délibération s'inscrit dans le cadre du plus vaste projet de réaménagement du quartier Montparnasse, que nous évoquons de manière morcelée depuis le début de cette mandature, ce que nous déplorons, car cela ne favorise pas une vision globale "écologique" et solidaire de l'aménagement de ce quartier.

Pour mémoire, le projet de la nouvelle gare Montparnasse a notamment permis l'implantation de près de 130 commerces, restaurants et services sur une superficie de 19.000 mètres carrés, contre 6.000 mètres carrés auparavant, sans parler de l'augmentation des surfaces commerciales prévue pour la tour Montparnasse et le centre commercial Gaîté, qui pénalise le commerce de proximité.

Le projet de construction visé par ce projet de délibération va dans cette même veine permettre l'installation d'un bâtiment surélevé de deux niveaux, dont près de 4.000 mètres carrés seront dédiés à l'hébergement hôtelier, pour seulement 188 mètres carrés de surface de plancher créée à destination d'habitation pour des publics en difficulté.

Je rappelle que le site accueille actuellement et temporairement jusqu'au début des travaux, un centre d'hébergement d'urgence pouvant accueillir 92 personnes, une ressourcerie gérée par l'Armée du Salut, ainsi qu'un "FabLab" géré par "Paris Anim".

Délibération après délibération, nous assistons à une orientation tournée vers le quasi-tout commerce, à une surdensification du site, à une surreprésentation de bureaux, loin des besoins des habitants et des voyageurs, qui n'aspirent pas à trouver en gare de Montparnasse un hypercentre commercial, mais plutôt un lieu d'apaisement.

Certes, il est question plus précisément dans ce projet de délibération d'une convention de projet urbain partenarial pour une participation au financement des équipements publics rendus nécessaires par ce projet, à hauteur de 250.000 euros, soit 50 %. C'est dans l'absolu en soi plutôt une bonne chose de faire participer un opérateur privé à l'installation de ces équipements publics, recette dont nous ne souhaitons pas priver la Ville. Raison pour laquelle nous nous contenterons de nous abstenir sur ce projet de délibération.

Nous tenons toutefois à rappeler que nous ne soutenons absolument pas ce projet, et la décision sous-jacente de la Ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

Je donne la parole au premier adjoint, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. C'est un projet dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, notamment à l'occasion de vœux, depuis décembre 2018 où il a été lancé.

Je rappelle, pour ceux qui ne le connaissent pas, que c'est au bout du jardin de l'Atlantique, un jardin en dalle au-dessus de la gare Montparnasse. En fait, c'est le toit de la gare Montparnasse. Ce n'est pas anodin dans le projet, c'est vrai, bordé d'immeubles qui sont importants, y compris sur le plan patrimonial, qui créent un effet de résonance sur lequel nous avons, je vais l'expliquer dans quelques instants, beaucoup travaillé.

Madame DOUCERÉ, je voudrais revenir sur quelques éléments que je ne comprends pas très bien de votre intervention.

D'abord, vous dites, "densification au détriment de la nature". Nullement, nullement, c'est une surélévation. Ce n'est pas au détriment de la nature, une surélévation sur un bâtiment qui existe déjà. On ne construit pas à côté, pardon d'être précis. Ce n'est pas au détriment de la nature. C'est une surélévation.

Deuxième élément, je ne comprends pas très bien votre vote négatif, et c'est également au maire du 15e que je m'adresse, puisque ce projet de délibération n'est pas le projet de délibération sur le projet, et donc en votant contre, vous ne faites nullement obstacle au projet. C'est un projet de délibération sur le P.U.P., qui est précisément la mobilisation des porteurs du projet pour améliorer qualitativement la proximité.

Si vous trouvez le projet pas bon, en ne votant pas ce projet de délibération, vous rajoutez une punition à la punition, Monsieur le Maire. C'est le projet de délibération de P.U.P. qui vise à aménager les abords.

Dernier point, là aussi Madame DOUCERÉ, peut-être n'avez-vous pas été informée des dernières évolutions, mais ce n'est pas un projet d'hôtel-restaurant, puisque précisément, grâce à l'action de la maire du 14e arrondissement, Carine PETIT, le projet a évolué pour tenir compte notamment d'une inquiétude que je considère légitime des riverains, qui était qu'un lieu qui vivra mieux ne soit pas un lieu qui soit moins bien en termes de nuisances pour eux.

On n'est donc plus du tout dans un projet d'hôtel-restaurant. On est dans un projet, je le rappelle, coporté par une S.E.M. de la Ville, la SEMPariSeine et REI Habitat, d'une offre d'hébergement mixte et solidaire dans laquelle il y a une auberge familiale, une résidence pour des occupations longues, et des logements passerelles partie prenante du projet de réinsertion dont les riverains - Monsieur le Maire, vous étiez à mes côtés lorsque nous sommes allés sur place -, nous ont dit qu'ils étaient aussi attachés à cette dimension, et que cela ne les dérangeait pas de la prolonger.

Si inquiétude il y avait sur les nuisances d'un hôtel-restaurant, et pardon de rappeler qu'ils sont utiles et qu'ils nous arrivent aussi de les défendre, y compris pour accueillir les touristes, ce n'est plus cela, précisément pour tenir compte des observations formulées par les riverains.

Ensuite, sur le plan écologique, c'est une étape indispensable le projet que peut-être certains d'entre vous ont découvert, puisqu'il accueillait avant le musée Jean Moulin - histoire de la Libération de Paris, qui a été implanté place Denfert-Rochereau, dans les anciens pavillons Ledoux. Je crois que c'est au grand bénéfice de notre collection muséographique et pour le bénéfice de l'histoire, extrêmement importante que ces lieux entendent et honorer, et prolonger.

Nous devons rénover ce bâtiment dans un très mauvais état, faire de la rénovation thermique, et les extensions seront en bois.

C'est un projet qui a trouvé son équilibre, qui, je le crois, sera bénéfique pour le quartier, parce que nous avons veillé à ce qu'il n'y ait pas de nuisances. Précisément, ce projet de délibération vise à mettre en œuvre un P.U.P. qui permettra d'y travailler. Il y aura d'ailleurs des réunions pilotées par la mairie du 14e arrondissement, en février, avec les porteurs de projet, pour faire une charte de bon voisinage.

Forts de toutes ces garanties, j'espère que vous apporterez un soutien unanime à ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint, cher Emmanuel GRÉGOIRE.

Sincèrement, là où je suis, les élus du 15e arrondissement ont pu dire tout ce qu'ils voulaient dire, dans le silence le plus complet de ce côté de l'hémicycle. Je remarque, je fais une remarque... Le premier adjoint a répondu dans un brouhaha venant de cette autre partie de l'hémicycle.

Bref, sachez vous écouter. Le débat... C'est l'heure de l'"apéro", effectivement. Je comprends qu'il peut y avoir des préoccupations divergentes.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 165.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 165).

2021 SG 21 - Versement de la contribution 2021 au syndicat mixte ouvert "Le Forum métropolitain du Grand Paris".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 21 et l'amendement technique n° 179. Il s'agit du versement de la contribution 2021 au syndicat mixte ouvert, le "Forum métropolitain du Grand Paris".

Je pense que le groupe Changer Paris va écouter son orateur, Daniel-Georges COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais juste indiquer que par rapport au projet de délibération initial qui ne portait que sur la subvention, nous avons une interrogation sur la latitude que la Ville de Paris entendait donner, par rapport à la dissolution de ces structures.

L'amendement de l'Exécutif qui a été déposé, qui indique que le Conseil de Paris prend acte du projet de délibération, ne lève pas complètement l'ambiguïté. Mais j'ai cru comprendre, vous aurez probablement l'occasion de nous le dire, que la Ville est favorable à cette démarche de dissolution.

Pourquoi ? Tout d'abord, je voudrais indiquer que les partenaires ont eu le courage de dissoudre cette structure qui a eu son utilité, tout le monde en convient, mais dont le rôle n'a cessé de décliner au fil des années.

"Le Forum métropolitain", anciennement dénommé "Paris Métropole", a joué un rôle central depuis sa création en 2009, dans la construction métropolitaine, c'est une certitude.

Le travail de ce syndicat mixte a été utile pour défendre les enjeux fondamentaux tels que l'accord sur le projet de réseau du métro du Grand Paris, et la création des fonds de solidarité financière entre les collectivités locales.

Cependant, et je crois que nous pouvons partager cette affirmation, sa mission principale de préfiguration chargée de préparer les conditions juridiques et budgétaires de la création de l'établissement public de coopération intercommunale qu'est la Métropole du Grand Paris a pris fin en 2016. Depuis cette date, son rôle n'a cessé d'être questionné.

La dernière mission de ce forum aura consisté en 2018 à servir de maître d'ouvrage pour la grande étude des routes du futur, cofinancée par la Région et la Ville de Paris. Il nous semble qu'un certain nombre de structures, c'est ce qu'ont indiqué les partenaires de ce syndicat mixte, sont capables de prendre le relais. Il y a bien sûr la Région Ile-de-France, évidemment la Métropole du Grand Paris, mais aussi des associations comme "l'Association des maires d'Ile-de-France", qui sont capables d'apporter une réponse utile.

En réalité, depuis cette date, faute d'y trouver un intérêt et de façon inexorable, les collectivités adhérentes ont fini par ne plus renouveler leur cotisation, à commencer par la quasi-totalité des départements franciliens. De 2015 à 2020, plus de 50 communes se sont retirées du syndicat et compte tenu de la faible activité en 2021, un grand syndicat, le SYCTOM, et la Région Ile-de-France ont décidé eux aussi de quitter "Le Forum métropolitain".

Constatant lui-même la désaffection dont il a fait l'objet, le comité a décidé de prononcer son autodissolution le 7 décembre 2021.

Je voudrais saisir l'opportunité de ce projet de délibération pour mettre en avant cette démarche de rationalisation des outils, d'ailleurs mise en avant à la Région Ile-de-France depuis 2016. Il faudrait que cette volonté soit un exemple pour certaines structures municipales. Pourquoi ne pas vérifier dans la multiplicité des structures, en atteste le nombre d'organismes où nous siégeons tous pour représenter la Ville de Paris, si certaines ne devraient pas être aussi regroupées, voire dissoutes, tout en maintenant évidemment la qualité des prestations et des services.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Daniel-Georges COURTOIS.

La parole est au premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre, Monsieur le Maire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Monsieur Daniel-Georges COURTOIS, merci de votre intervention, parce qu'elle me permet de faire un point sur "Le Forum métropolitain du Grand Paris". Nous sommes favorables à la dissolution du Forum, nous l'avons exprimé dans les différentes réunions de cette instance.

Pourquoi ? Parce qu'avec la naissance de la Métropole, nous avons été plusieurs à essayer de porter l'évolution du Forum, pour le rendre utile. Et force est de constater, c'est assez unanime désormais, que l'on n'arrivait pas à le faire vivre utilement pour l'intérêt général, qu'il y avait d'autres lieux dans lesquels nous pouvions le faire.

On s'était déjà posé la question depuis deux ans à peu près. Il y a une nouvelle présidence, je tiens d'ailleurs à rendre hommage à M. GAUTRAIS, qui a été de fait le dernier président du Forum, héritier du syndicat "Paris Métropole".

Je crois qu'à un moment donné, quand une structure n'est plus utile, il faut savoir faire deux choses. D'abord, reconnaître tout ce qu'elle a fait. Il n'y aurait jamais eu ces dernières années, d'avancée aussi spectaculaire dans

l'émergence d'une citoyenneté métropolitaine, dans la construction politique aussi perfectible soit-elle, de la Métropole du Grand Paris, sans le travail des précurseurs.

Evidemment, je pense à Pierre MANSAT, à Bertrand DELANOË, Patrick BRAOUEZEC, je me lance dans un exercice extrêmement compliqué, qui me vaudra les foudres de tous ceux que je ne citerai pas, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, parce qu'ils ont pendant des années et des années, dans le cadre du syndicat "Paris Métropole", construit une nouvelle philosophie de travail au-delà des clivages politiques, et ensuite en permettant l'émergence de la Métropole du Grand Paris, avant que le gouvernement et le législateur s'en saisissent.

Je voudrais adresser d'abord un message de remerciements à tous ceux aujourd'hui et hier qui ont œuvré au "Forum du Grand Paris". Nous avons par souci de transparence évidemment, intégré un amendement de l'Exécutif qui acte cette dissolution. Pour être tout à fait exhaustif avec vous, les conditions de la réunion qui a décidé de la dissolution n'ayant pas rassemblé suffisamment de personnes, chaque partie est amenée à confirmer son souhait de le voir être arrêté.

Je vous le confirme très officiellement, le Forum sera dissous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 179 déposé l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 179 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 21 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, SG 21).

2021 SG 57 - Convention de coopération entre la Ville de Paris et la Ville de Pantin pour l'amélioration de la gestion de l'espace public.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 57 relatif à une convention de coopération entre la Ville de Paris et la Ville de Pantin pour l'amélioration de la gestion de l'espace public.

La parole est à la Présidente Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, si j'inclus la présentation du vœu de ce matin sur la consommation de crack au square de la Villette, il s'agit de la quatrième intervention que je fais aujourd'hui, en lien avec le quartier de la porte de la Villette.

C'est dire à quel point ce quartier nous tient à cœur en tant qu'écologistes, mais aussi à quel point il y a urgence de procéder à son réaménagement.

Ce projet de délibération présente donc une convention de coopération entre la Ville de Paris et la Ville de Pantin, dans l'objectif d'améliorer la gestion de l'espace public dans le secteur de la porte de la Villette, situé au carrefour du 19^e arrondissement, de Pantin et d'Aubervilliers.

Le secteur a très longtemps été délaissé par les collectivités qui l'entourent, notamment en matière de gestion urbanistique, gestion routière, ou encore au niveau de la gestion de la propreté, sans doute notamment à cause des problématiques des compétences difficiles à définir.

Pour reprendre l'exemple de la halle Magenta évoquée il y a quelques minutes, celle-ci appartient et est gérée par la Ville de Pantin, mais se situe sur le territoire parisien. Dans ce cas de figure, on peut s'interroger sur le responsable du nettoyage des rues aux alentours.

Evidemment, l'Etat a choisi d'ajouter des problèmes dans ce quartier déjà très délaissé du Nord-Est parisien, en y déménageant consommateurs de crack et dealers dans le square de la Porte de la Villette. Ce qui a bien évidemment accentué la malpropreté et l'insécurité du quartier.

Exilés sur la place Auguste Baron, consommateurs de crack dans le square Forceval Porte de la Villette, il semble que ce secteur soit malheureusement vu par l'Etat comme le déversoir de celles et ceux que l'on ne veut pas voir dans le centre de la ville de Paris.

On comprendra donc toutes et tous les très fortes attentes des riverains sur la réfection du secteur et la requalification des espaces publics.

Par ailleurs, il y a déjà eu plusieurs premiers aménagements. La Ville de Pantin a posé des jardinières éclairages rue Forceval, refait les chaussées rues Forceval et Berthier, et créé le square Anne Franck.

La Ville de Paris a, quant à elle, réaménagé le tunnel Forceval vétuste, plus "insécure" pour se rendre au métro de la Porte de la Villette. Cela, c'était avant qu'il soit muré par la préfecture au moment de l'installation des usagers de crack.

Malgré ces premiers efforts, une coopération pour un réaménagement durable du secteur, pour accélérer l'amélioration du cadre de vie de ce quartier et la mise en place d'un diagnostic partagé intercollectivités pour relever les principaux enjeux de la zone, était vraiment indispensable, en attendant l'évacuation définitive de l'espace occupé par les usagers de crack, et les transformations importantes comme l'aménagement de la Z.A.C. de la porte de la Villette, également évoqué il y a quelques minutes.

La convention présentée aujourd'hui permet de bien délimiter les zones interstitielles entre Paris et Pantin, aujourd'hui délaissées et oubliées par les services publics qui se situent pourtant dans un quartier de "politique de la ville", c'est important également de le rappeler.

Une définition des missions de chaque commune sur chacune des trois zones concernées, entre autres en matière de nettoyage ou encore d'entretien d'éclairage public, est donc détaillée dans la convention.

J'ai souhaité valoriser ce projet de délibération, car si les rôles définis par chacune des collectivités sont réellement respectés, cela aura un impact concret sur l'état de ce quartier. Il suffit notamment de s'y aventurer, je dis bien s'y aventurer, car actuellement nul ne peut envisager de s'y promener volontairement, pour constater l'état d'insalubrité de certaines rues. Il y a donc réellement urgence.

Aucun quartier, aucune rue ne devrait être ainsi délaissée par une collectivité, par égard notamment pour ses riverains. Or, cela a trop longtemps duré dans ce quartier de la porte de la Villette, il est temps de réparer cette erreur.

J'espère donc que l'adoption de ce projet de délibération y contribuera réellement et fortement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - J'irai totalement dans le sens de Fatoumata KONÉ. Ce projet de délibération doit être l'occasion de réitérer notre indignation de cette décision prise par le Ministre Gérald DARMANIN, le 24 septembre dernier, où il a été décidé, dans le cadre de l'évacuation des usagers de crack de la rue Riquet, de les installer - installer est un bien grand mot -, au square Forceval, et par la même occasion de condamner temporairement le tunnel via l'intervention de la Préfecture de police.

Souvenez-vous des propos du Ministre de l'Intérieur à l'époque, qui prétendait que finalement, il n'y avait pas de riverains, comme si dans ces quartiers populaires on n'y habitait pas. Si, on y habite du côté de Pantin, et du côté de Paris.

La situation qui n'était déjà pas simple dans ce quartier, où un renforcement de l'ensemble des politiques publiques était fortement nécessaire, s'est terriblement dégradée depuis.

Ce projet de délibération est important, puisqu'il réaffirme la volonté de coopération entre la Ville de Paris et la Ville de Pantin sur un certain nombre de tâches autour de ce quartier. Sachant que le projet de délibération nous apprend, reprecise, rappelle que le réaménagement complet du tunnel avait été en grande partie réalisé par la Mairie de Paris, en lien avec la Ville de Pantin, sur l'éclairage, les murs, les revêtements du sol. C'était encore en cours.

De son côté, la Ville de Pantin avait travaillé au renouvellement de la halle Magenta, et sur ce microquartier, le mur de la honte vient bloquer ce passage.

La situation avec les consommateurs de crack est d'abord totalement indigne et extrêmement dangereuse pour les consommateurs eux-mêmes, mais totalement indigne et aussi dangereuse pour l'ensemble des riverains et des personnes amenées à circuler, une situation totalement inacceptable.

Il faut bien sûr renforcer les coopérations en matière de nettoyage, d'éclairage public, de sécurité. Il faut surtout que la situation, qui était censée être temporaire, cesse.

C'est à l'Etat et à la Ville de Paris de trouver enfin une autre solution que ces scènes à ciel ouvert dans ce campement totalement indigne.

Je ne reprends pas le débat d'aujourd'hui, avec le vœu de l'Exécutif sur la situation du crack, qui ne pourra pas répondre entièrement à la situation, loin de là hélas, du jardin Forceval.

Il faut voter ce projet de délibération. Il faut continuer d'interpeller le Gouvernement. Mais, il faut aussi enfin accélérer sur les solutions concrètes, car la situation ne peut plus durer pour l'ensemble des riverains.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole au premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Je partage avec les deux intervenantes, Fatoumata KONÉ et Danielle SIMONNET, la préoccupation de la Ville, des riverains, du maire du 19^e évidemment, sur la situation du square Forceval. Nous avons eu l'occasion d'y revenir ce matin longuement à l'occasion d'un échange sur la situation du crack à Paris.

Simplement, permettez-moi de revenir plutôt sur le sens de ce projet de délibération. Mme Fatoumata KONÉ en a donné quelques éléments, il s'agit d'une convention de coopération y compris qui vise à répondre aux problèmes de mésusage et de dégradation de l'espace public sur ce secteur, que nous avons construit entre la Ville de Paris et la Ville de Pantin, que je remercie chaleureusement.

Avec quelques objectifs : l'amélioration de la gestion des voies limitrophes, évidemment sous le pilotage de ma voisine et collègue Colombe BROSSEL. Nous avons évidemment prévu le partage des responsabilités de façon plus claire, plus efficace, pour entretenir.

Avec des actions notamment conjointes de la Police municipale et de la DPE, avec des passages beaucoup plus fréquents d'équipages d'intervention, de prévention, et en s'appuyant sur le concours de la Préfecture de police.

Il y a également la mise en place de la maraude "Médiation riverains - usagers de drogue" de l'unité d'assistance aux sans-abri qui est rattachée à la Police municipale de Paris, et qui sillonne avec une attention toute particulière ce quartier, secteur Cariou-Porte de la Villette, avec trois maraudes par jour.

Et puis, des interventions auprès d'établissements de proximité, que ce soit l'établissement public de la Villette, que ce soit un partenaire privé important du secteur, GL Events, qui exploite des structures sur des emprises S.N.C.F.

L'objectif de ce projet de délibération, vous le comprenez, c'est d'améliorer les doctrines d'intervention, les modes de gestion, le partage entre la Ville de Paris et la commune de Pantin, au bénéfice des habitantes et des habitants de ces quartiers, ils en ont besoin et le méritent. Essayons de le mettre en œuvre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le premier adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 57.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, SG 57).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Nous examinons le vœu référencé n° 49 relatif au manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne.

La parole est à Anne BIRABEN, en Webex.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Après avoir annoncé, en novembre 2020, l'élaboration d'un manifeste pour une nouvelle esthétique parisienne, vous avez lancé, en mars dernier, une consultation en ligne, qui devait servir d'appui pour cette nouvelle doctrine d'aménagement de l'espace public.

Cette consultation n'a pas semblé satisfaire pleinement les Parisiens, et n'a d'ailleurs recueilli que peu de réponses pour un sujet de cette importance : 2.466 contributions et 2.272 votes.

Cependant, les Parisiens ont bien exprimé, à de nombreuses reprises, leur attachement à l'esthétique historique de la capitale, caractérisée entre autres par des éléments de mobiliers urbains typiques tels ses bancs, ses kiosques et ses lampadaires, ou encore ses grilles de pied d'arbre.

La critique de certains choix esthétiques de la Ville fut telle, que vous n'avez pas attendu la parution de ce manifeste pour revenir sur une partie des aménagements les plus controversés.

Le groupe Changer Paris s'est régulièrement mobilisé sur ce sujet. Je pense notamment au vœu de Valérie MONTANDON directement suscité par votre questionnaire, ou encore ceux de Claire de CLERMONT-TONNERRE et de Catherine DUMAS liés à la sauvegarde et à l'entretien du patrimoine parisien.

Dans la continuité de notre engagement, nous serons donc attentifs à ce que la rédaction de ce manifeste soit fidèle aux volontés exprimées par les Parisiens.

Voilà pourquoi nous vous demandons, d'une part, de communiquer les résultats de la consultation dans leur intégralité, ainsi que les restitutions de chaque groupe de travail aux élus du Conseil de Paris.

Mais d'autre part, aussi, d'assurer la possibilité d'en débattre préalablement à la rédaction du manifeste qui devra être respectueuse de la représentativité de chaque groupe politique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère collègue. Visiblement, cela souffle fort dans le 5e arrondissement. C'est l'impression que l'on avait sur l'écran. Côté rive droite, ça va.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, au premier adjoint, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup. Je vais faire rapide.

Vous connaissez les travaux que nous menons sur la réflexion concernant l'esthétique parisienne, et comment essayer de conjuguer l'héritage patrimonial auquel nous sommes attachés, y compris le mobilier historique, je ne le redirai jamais assez, et les enjeux de transformation dont nous avons besoin collectivement pour préparer Paris aux enjeux, non pas de demain, déjà les enjeux d'aujourd'hui, et ceux encore à surmonter. Evidemment, la question de la transition écologique de la ville est à ce titre fondamentale.

Je vais faire très simple.

Le vœu va tout à fait dans le sens de ce que nous portons, de ce que nous proposons. Je propose simplement un amendement qui vous a été transmis, pour proposer préalablement une communication à l'ensemble des groupes du Conseil de Paris sur les résultats de la consultation, sur les travaux des groupes de travail, etc. Ce, en vue d'une rédaction d'un manifeste respectueux de la représentativité de chaque groupe.

C'est un amendement, et j'émettrai un avis favorable si vous l'acceptez.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

J'imagine que le groupe Changer Paris accepte l'amendement ? Oui.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencé n° 49 déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 380).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au projet "Les Messageries" dans le 12e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 50 relatif au projet "Les Messageries", dans le 12e arrondissement.

La parole est à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ce sujet ce matin, lors du projet de délibération relatif à la création d'un lot. Cela me permet de rebondir par rapport aux différents éléments exprimés par l'Exécutif ou la maire du 12e, qui m'ont demandé justement ce que je ferais sur ce projet.

En fait, je ne ferais pas rien comme le laisse supposer la maire du 12e. Au contraire, je suis favorable à un aménagement sur les friches près de la gare, puisque cela fait partie des rares réserves foncières dont on peut disposer à Paris.

En revanche, ce que je vous reproche, c'est chaque fois qu'il y a un projet, de faire des gabarits imposants, de maximiser tout ce que l'on peut au niveau des réserves foncières. Chaque fois, on se retrouve en effet avec des immeubles très denses, qui ne respectent pas l'existant. Quand je parle d'existant, ce sont les immeubles des riverains déjà dans le quartier. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai déposé un vœu.

Certes, ce n'est pas la première fois, mais j'ai espoir que M. le premier adjoint, cher Emmanuel, petit à petit, vous vous incliniez sur la nécessité d'avoir des hauteurs qui soient intégrées à l'existant.

A ce sujet, vous ne m'avez toujours pas répondu sur les hauteurs. A ce stade du projet, vous devriez être capable de me dire si cela fait 20, 30, 40 mètres. Aujourd'hui, je n'ai toujours pas cette réponse.

Le flou aussi sur les espacements entre les différents bâtiments pour faire en sorte que ce soit un peu aéré. On ne sait pas ce qu'il en est actuellement. Cela a été mentionné dans les réserves de l'enquête publique.

Monsieur Emile MEUNIER, j'ai envie de vous dire aussi : mettez en cohérence ce que vous dites. Vous avez fait un préambule de la 5e Commission en disant que sur les projets, vous vouliez un rééquilibrage. Allez sur "les Messageries". Vous avez dit vouloir plus d'espaces verts, il n'y en a que 8 % actuellement. Si vous vous mettiez en cohérence avec vos déclarations de 50 % de terres pleines, cela ferait 3 hectares. Donc, allons-y.

Entre 1977 et 2001, chaque fois qu'il y avait un grand projet de réaménagement urbain ou une Z.A.C., il y avait de grands projets de jardins, comme à Bercy dans le 12e arrondissement.

Depuis, dans chaque projet, nous avons des choses "rikikis", des petits espaces verts, des toits végétalisés.

Sur ce projet, je vous demande qu'il y ait aussi un vrai espace vert. La dernière fois lors du DOB, vous avez vous-même proposé une réserve financière pour faire en sorte que dans les Z.A.C., il y ait de grands jardins. Allons-y !

Là encore, je vous demande de mettre en cohérence vos propos avec ce projet des Messageries. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Valérie MONTANDON.

Monsieur le premier adjoint, "rikiki" ou pas "rikiki" ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Je suis rarement embarrassé, Monsieur le Maire...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je rebondis sur l'intervention de Valérie MONTANDON. Ne montrez pas le premier adjoint à l'écran, il est tout rouge.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - C'est une tactique entre la présidence de séance et moi pour répondre de façon très légère, sur un sujet important, Monsieur le Maire. Je vais essayer de...

Je vais revenir sur le fond, cela risque de m'attrister assez vite. Essayons de nous concentrer.

Madame Valérie MONTANDON, d'abord, ravi de pouvoir réévoquer...

Je crains que l'on n'ait pas un mandat tout à fait plein si l'on n'a pas au moins une fois une crise de fou rire. Merci, Monsieur le Maire, de m'en donner l'occasion.

Ce projet, Madame MONTANDON, vous dites "vous", c'est une erreur de compréhension, je ne sais comment la rappeler et la marteler. Ce n'est pas nous. Ce n'est pas un projet de la Ville.

C'est un projet, par un propriétaire privé, en l'occurrence la S.N.C.F., qui a une parcelle qu'il entend exploiter, et il entend le faire conformément au seul document d'urbanisme qui lui est opposable, c'est-à-dire le plan local d'urbanisme.

Il est très baroque, chaque fois qu'un projet vous déplaît, de le mettre sur le dos de la Mairie de Paris. Je sais, ou j'ai appris en tout cas que nous avons le dos large. En l'occurrence, c'est un projet privé, par un porteur privé, et je rappelle que c'est un droit constitutionnel. Ceci me permet de redire que nous avons besoin de réviser notre Plan local d'urbanisme pour prendre en compte un certain nombre des critères.

Deuxième élément factuel qui n'est pas vrai, je l'ai redit, je le redis, et le redirai sans doute aussi longtemps qu'il le sera nécessaire : nous avons créé 200.000 mètres carrés de jardins depuis 2014. Je le redis, 55.000 mètres carrés sur la seule année 2020. Martin Luther King, Chapelle-Charbon, je pourrais citer bien d'autres jardins qui ont été mis à la disposition des Parisiens.

Vous savez qu'avec Emmanuelle PIERRE-MARIE, la maire du 12e, nous avons pour projet de faire un jardin continuité verte, qui permettra de faire le lien, via le sud de la parcelle, avec le secteur Dugommier.

Ce projet... Le temps est écoulé, mais j'imagine que le fou rire est décompté, Monsieur le Maire.

Ce projet est mené de façon très étroite, nous avons porté, avec Emmanuelle PIERRE-MARIE, un discours très exigeant vis-à-vis de la S.N.C.F. qui, je vous l'assure, aurait voulu faire beaucoup plus, et notamment inspiré par d'autres projets que vous avez cités, sur lesquels nous souhaitons travailler. La coulée verte reliant le jardin de Reuilly, le square Jean Morin, sera centrale dans le projet.

Nous aurons l'occasion, au fur et à mesure de la maturité des différentes étapes, de le porter ensemble. Nous pouvons être très fiers de ce projet. C'est pour cela que j'émettrai un avis défavorable sur ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

J'ai une demande d'explication de vote pour le GEP, de la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, qui doit être en Webex.

Vous avez un problème de connexion, de son, d'image ? On n'arrive pas à nous connecter avec Emmanuelle PIERRE-MARIE.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 50 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Observation sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose, vu l'heure, de ne pas perdre de temps, de commencer les travaux de la 6e Commission, et d'examiner les dossiers d'Hélène BIDARD.

Je pense que l'on s'arrêtera après les dossiers d'Hélène BIDARD, parce que nous avons après un sujet restauration scolaire, où il y a plusieurs inscrits.

Nous n'aurons pas de compte rendu des travaux de la 6e Commission, parce qu'Emmanuel COBLENCÉ n'a pas pu la présider. Par honnêteté intellectuelle, il ne peut pas en faire le compte rendu. Alix BOUGERET, qui l'a remplacé de belle façon, ne peut pas non plus assurer ce compte rendu.

Je peux simplement vous en dire, ayant assisté à cette réunion, que nous avons très logiquement parlé des budgets des différentes délégations concernées par la 6e Commission.

2021 DJS 164 - Mise en œuvre du dispositif "Paris Jeunes Vacances".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - De ce fait, nous examinons très directement le projet de délibération DJS 164 relatif à la mise en œuvre du dispositif "Paris Jeunes Vacances".

La parole est à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais effectivement mettre en lumière ce dispositif "Paris Jeunes Vacances". 62 % des jeunes de moins de 25 ans ne sont partis ni en vacances ni en week-end en 2021, d'après le baromètre Ipsos Secours populaire publié en septembre 2021. A l'échelle parisienne, c'est 13 % des jeunes qui ne partent jamais en vacances.

Alors, si diverses aides permettent le financement de vacances encadrées, les initiatives publiques ou privées qui permettent aux jeunes de partir en vacances en toute autonomie restent rares et limitées. C'est la raison pour laquelle le dispositif Paris Jeunes Vacances a été créé en 2003 par la Ville de Paris, afin de pouvoir aider les jeunes à concrétiser leurs projets de vacances autonomes.

Depuis cette date, un projet de délibération du Conseil de Paris vient fixer annuellement les modalités de mise en œuvre de "Paris Jeunes Vacances".

Comme l'ensemble de la société, les jeunes ont été extrêmement touchés par la crise sanitaire, ils le sont encore fortement aujourd'hui. Ils et elles connaissent parfois des situations de précarité, d'isolement résidentiel et/ou familial qui ne sont pas sans conséquence sur leur santé mentale et psychologique.

Dans ce contexte, favoriser le départ en vacances des jeunes n'en est que plus fondamental, non seulement pour leur permettre de gagner en autonomie, mais aussi pour qu'ils et elles puissent vivre pleinement leur jeunesse, parfois mise entre parenthèses, et en raison de la situation de la crise sanitaire de ces derniers mois.

Ce contexte de crise sanitaire a eu par ailleurs un impact sur la mobilité, notamment internationale mais aussi nationale, avec des déplacements plus difficiles et rapidement devenus onéreux. En conséquence, l'année 2021 a vu le nombre de demandes d'aide au départ en vacances augmenter très significativement.

Le dispositif "Paris Jeunes Vacances" a su prendre en compte cette situation, tout d'abord en adaptant et assouplissant son règlement, puis en augmentant exceptionnellement par redéploiement l'enveloppe disponible pour l'année 2021.

La mise en œuvre de "Paris Jeunes Vacances" s'appuie très largement sur les arrondissements. Chacun d'entre eux se voit allouer en début d'année une enveloppe dont le calcul repose sur les mêmes principes que la dotation d'animation locale. La répartition de l'enveloppe tient notamment compte de la population jeune de chaque arrondissement. En 2022, ce sont ainsi 875 chèques vacances d'une valeur unitaire de 200 euros répartis entre les arrondissements qui bénéficieront aux jeunes Parisiennes et Parisiens.

Nous sommes fiers de poursuivre nos efforts, d'autant plus dans le contexte social et économique actuel, pour accompagner la jeunesse parisienne dans ses projets de vacances, ce qui est particulièrement important.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

En Webex, je donne la parole à Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la crise sanitaire a renforcé la précarité des jeunes Parisiennes et Parisiens, et les conséquences de cette crise sur leur santé mentale et physique sont très alarmantes et risquent malheureusement de s'inscrire dans la durée. Nous en avons déjà beaucoup parlé.

Quand elles et ils ont perdu leur emploi, les jeunes se retrouvent exposés à des conditions de travail de plus en plus précaires, ce qui laisse peu de place aux loisirs. Et de toute façon, au regard de la situation sanitaire, c'était compliqué d'y penser, aux loisirs.

La vie reprenant un cours plus normal, les jeunes essaient de commencer doucement à se projeter à nouveau, et la Ville tente d'accompagner certains de leurs projets.

Ceci étant dit, si le nombre des besoins augmente, les crédits, eux, n'augmentent pas, et les perspectives se réduisent. C'est là que j'en viens à "Paris Jeunes Vacances".

Pour rappel, il s'agit d'un dispositif qui permet de soutenir les projets de vacances de jeunes de 16 à 30 ans, par l'attribution de chèques de 200 euros. Imaginez la frustration que les jeunes ressentent lorsqu'elles et ils s'appliquent à monter un projet, remplissent un dossier, pour que finalement soit refusée l'aide à laquelle elles et ils prétendent.

Pour vous donner des chiffres, la dotation annuelle, les 175.000 euros alloués au dispositif, permet de couvrir 875 demandes. Sur l'année 2021, 1.600 demandes ont été reçues. Ce sont donc 725 demandes qui n'ont pas pu être couvertes par le budget initial.

Partir en vacances, même quand c'est sur une très courte durée, cela permet à toutes et tous les jeunes de découvrir de nouveaux horizons, de se cultiver, et parfois simplement de s'évader pour fuir un peu un quotidien qui peut être parfois bien morose.

Monsieur le Maire, Madame la Maire, notre groupe votera bien entendu ce projet de délibération, mais en regrettant toutefois que les moyens alloués ne soient pas encore vraiment à la hauteur. Ne laissons pas les chèques vacances être cette année encore victimes de leur succès. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

Je donne la parole à Hélène BIDARD, pour vous répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, cher-e-s collègues, Florian SITBON et Barbara GOMES, toujours présents sur ces enjeux de jeunesse.

Je vous remercie de vos interventions sur ce projet de délibération, qui concerne la mise en œuvre du dispositif "Paris Jeunes Vacances" pour l'année 2022.

Sur le fond, le droit aux vacances est, rappelons-le, reconnu comme un droit fondamental par la loi. C'est un sujet on ne peut plus sérieux, en particulier dans le contexte actuel. Les chiffres ne trompent pas. Ceux du 15e baromètre IPSOS Secours populaire de septembre 2021 soulignent que 62 % des moins de 25 ans n'ont pas pu partir en vacances ni même en week-end en 2021. On sait aussi que 25 % des jeunes qui ont sollicité l'aide du dispositif "Paris Jeunes Vacances" en 2020 ont déclaré ne jamais, jamais partir en vacances.

Considérant également le doublement des syndromes dépressifs chez les 15-24 ans après le premier confinement, puisque nous avons 10 % de syndromes dépressifs chez les jeunes en 2019, et nous sommes montés à 20 % en 2020, ce que nous a permis de révéler le rapport de la Défenseure des Droits du 17 novembre dernier. Je pense qu'il est utile de réaffirmer très clairement que favoriser le départ en vacances des jeunes est plus que jamais une véritable mesure urgente et nécessaire, y compris en termes de santé mentale, pour la jeunesse.

Au-delà de cet enjeu conjoncturel, immédiat et urgent, il faut permettre aux jeunes de partir en vacances, parce que c'est aussi un moyen de répondre à une aspiration profonde et majeure des 18-30 ans, Frédéric DABI le souligne bien dans son étude de la jeunesse d'aujourd'hui, celle de disposer de davantage de temps libre, c'est-à-dire de temps pour soi, en dehors de la scolarité ou du travail, pour s'épanouir dans la vie, vivre pleinement sa jeunesse, et socialiser autrement et ailleurs.

A notre humble niveau local, chers collègues, le dispositif "Paris Jeunes Vacances" s'inscrit pleinement dans cet objectif, en soutenant à hauteur de 200 euros les projets de vacances autonomes des jeunes Parisiennes et Parisiens qui ont entre 16 et 30 ans.

Sur la forme, il s'agit d'un dispositif territorialisé avec une commission d'arrondissement qui statue sur chaque dossier déposé, en se réunissant deux ou trois fois par an, selon le nombre de demandes d'aide.

Je rappelle au passage, la question nous revient régulièrement, que le calendrier des commissions mentionné dans le projet de délibération ne l'est qu'à titre indicatif. Bien sûr, charge aux mairies d'arrondissement de choisir le

calendrier qui leur convient. C'est un calendrier dont l'objectif est de permettre l'attribution des aides en amont des dates de vacances scolaires, qui sont bien évidemment les moments plébiscités par les jeunes pour partir.

Sur la forme toujours, je veux souligner les évolutions du dispositif qui ont amélioré et ont pu, pour une perspective, nous permettre de renforcer son attractivité.

Il y a d'abord eu l'augmentation de l'aide, puisque nous sommes passés de 100 à 200 euros, votée en juillet 2020.

Il y a également eu un assouplissement des conditions de séjour, avec une durée minimale réduite, et la possibilité de porter un projet de séjour local, y compris dans sa région.

Ces mesures, au regard de la crise qui impacte non seulement la situation économique des jeunes, mais aussi leur capacité de mobilité fortement restreinte depuis deux ans, sont à mon avis essentielles pour que les jeunes puissent continuer de partir en vacances, ne serait-ce que le temps d'un week-end.

Il y a également des chantiers sur lesquels nous travaillons, en prenant en compte les remarques formulées par certains arrondissements. Nous allons travailler notamment à la dématérialisation du dépôt et de l'instruction des dossiers, afin de rendre le processus plus simple et plus lisible pour les jeunes, ainsi d'ailleurs que pour les mairies d'arrondissement.

Quoi qu'il en soit, vous l'aurez peut-être observé dans vos arrondissements respectifs, les jeunes ont de façon très importante et inédite sollicité cette aide en 2021, bien plus qu'en 2020, marquée par les confinements, mais aussi davantage que les années d'avant crise. Cela nous montre bien tout à la fois l'urgence du besoin des jeunes, et l'impérieuse nécessité du service public vers lequel ils et elles se tournent dans ce contexte de crise, pour répondre à ce besoin, à ce droit aux vacances.

Pour être de nouveau à la hauteur des attentes des jeunes, je vous invite à voter pour ce projet de délibération, qui permet de reconduire le dispositif "Paris Jeunes Vacances" pour l'année prochaine.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup; Hélène BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 164.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 164).

2021 DJS 165 - Mise en œuvre du dispositif "Quartiers Libres 2022".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 165 relatif à la mise en œuvre du dispositif "Quartiers Libres 2022".

La parole est à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Je voulais mettre en lumière à nouveau, par quelques mots, cet autre dispositif pour la jeunesse qu'est "Quartiers Libres". J'ai eu le plaisir de rencontrer, lors de ma permanence d' élu, il y a quelques jours, plusieurs jeunes qui, s'ils sont à la fois inquiets de certaines tensions que la crise sanitaire et sociale accentue dans leur quartier, sont de manière formidable, volontaires. Ils n'ont pas baissé les bras, ils veulent se bouger, participer à la vie de la cité, mais ne savent pas forcément comment s'y prendre, ils ne sont pas structurés en association.

Le dispositif "Quartiers Libres" répond justement aux besoins de ces jeunes d'accompagnement et d'impulsion. C'est un dispositif créé à la suite des attentats de janvier et novembre 2015. La Ville de Paris avait souhaité mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à renforcer l'engagement citoyen des Parisiennes et Parisiens.

Le dispositif "Quartiers Libres" consiste en deux aides financières forfaitaires, d'une part une aide d'un montant de 500 euros qui vise à couvrir les premières dépenses liées à la création d'une association ou d'une junior association. D'autre part, un montant de 500 à 1.000 euros destiné à la mise en place d'un premier projet citoyen et solidaire.

Ces aides sont destinées très concrètement à couvrir d'une part, les frais liés à la constitution d'une association : la publication au Journal officiel, l'achat de fournitures, la création, l'hébergement d'un site internet, la souscription d'une assurance, l'impression de documents de communication, et d'autre part, à participer aux frais d'organisation d'une action ou d'un événement ponctuel ou pérenne. Il peut s'agir d'animations ou de moments d'échange en tout genre : expositions, conférences, ateliers, festivals, etc.

Les deux aides sont cumulables, peuvent donc atteindre la somme de 1.500 euros pour un projet qui s'accompagnerait de la création d'une association ou d'une junior association.

Les équipements jeunesse de la Ville de Paris que sont les centres "Paris Anim", les espaces "Paris jeunes", sont des relais privilégiés de ce dispositif. Des commissions d'attribution organisées par la DJS et composées de représentants de la Ville de Paris, d'acteurs associatifs ainsi que de représentants du Conseil parisien de la jeunesse se réunissent tout au long de l'année afin d'instruire les demandes et d'attribuer les aides.

Pour pouvoir s'inscrire, il faut être âgé de 16 à 30 ans à la date du dépôt, habiter, travailler ou étudier à Paris ou être adhérent d'une association qui a son siège à Paris, et se présenter en groupe d'au moins trois personnes, sans obligation d'être déjà constitué en association.

Aujourd'hui, il nous est demandé de voter une enveloppe de 50.000 euros pour ce dispositif. Ce sont de petites enveloppes financières, mais qui ont une fonction extrêmement importante. 50.000 euros pour dire que notre Ville accompagne, considère et est attentive à celles et ceux qui veulent prendre soin des autres et de leur quartier.

Et pour leur prouver également, en les incitant par cette première marche à se lancer dans l'aventure associative, dans l'amélioration du vivre ensemble, en ces temps parfois de chaos démocratique où l'abstention est très élevée dans la jeunesse ou dans certains quartiers, la jeunesse demande des preuves de la considération que nous lui portons. C'est un dispositif particulièrement important, insuffisamment connu d'ailleurs, et qui mérite pleinement d'être promu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

Je donne la parole à Hélène BIDARD, très logiquement.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, cher collègue, merci pour votre intervention dans le cadre de ce projet de délibération, qui vise à renouveler la mise en œuvre du dispositif "Quartiers Libres pour l'année 2022".

"Quartiers Libres", c'est un dispositif qui s'adresse aux jeunes Parisiennes et Parisiens de 16 à 30 ans, qui souhaitent développer une initiative locale et collective à l'échelle de nos arrondissements et de nos quartiers.

Concrètement, il consiste en un soutien financier qui va de 500 à 1.500 euros, selon qu'il s'agit d'aider à la création d'une association ou d'une junior association, à la mise en place d'un projet, ou d'ailleurs les deux.

Je me réjouis comme vous que, depuis sa création en 2015, "Quartiers Libres" ait pu accompagner plusieurs centaines de projets impliquant plus de 1.400 participantes et participants, ce qui démontre toute la pertinence de ce dispositif pour favoriser et faciliter l'engagement des jeunes sur des causes ou des projets qui leur tiennent à cœur.

Et nous les savons nombreuses et nombreux en la matière, puisque selon l'I.N.J.E.P., en 2020, 40 % des 18-30 ans ont donné de leur temps pour du bénévolat au sein d'une association ou d'une organisation, et près de 50 % ont signé une pétition en ligne ou participé à la défense d'une cause sur les réseaux sociaux.

A l'évidence, les jeunes ne sont pas désintéressés ou désinvestis de la vie publique, comme on l'entend parfois, mais ils et elles ont davantage à cœur d'agir concrètement et très localement pour faire bouger les lignes. C'est précisément ce que permet "Quartiers Libres".

Dans ce cadre, nos équipements jeunesse jouent évidemment un rôle de premier plan, non seulement pour faire connaître ce dispositif et cette aide à laquelle les jeunes peuvent prétendre, mais également pour les accompagner dans leurs démarches de constitution du projet, de dépôt de leur dossier.

L'aide financière apportée n'est donc pas une finalité en soi, mais vraiment un moyen d'accompagner les jeunes vers l'autonomie, de renforcer leur pouvoir d'agir, de permettre la mise en œuvre d'un projet collectif et même d'impulser une dynamique locale, associative, citoyenne et solidaire.

C'est bien là aussi tout l'intérêt de ce dispositif que de favoriser la mise en réseau des associations de jeunes créées dans ce cadre.

Nombreux sont en effet les projets soutenus qui partagent des thématiques similaires. A titre d'exemple, en 2021, 38 % des projets soutenus sont des projets culturels. 22 % concernent la solidarité, 14 % ont pour objectif la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes. Nous retrouvons là les causes sur lesquelles les jeunes s'engagent de manière générale, et tout l'intérêt de ce dispositif est donc aussi de favoriser l'émergence d'un tissu associatif d'entraide, de partage, de coopération à Paris, et nous l'espérons, dans tous les arrondissements.

"Quartiers Libres", c'est ainsi l'une des nombreuses portes d'entrée qui nous permettent d'engager une véritable dynamique d'éducation populaire auprès des jeunes à l'échelon local, voire très très local, à partir de leurs envies et de leurs aspirations.

Ce sont cette vision et cette ambition qui nous guident pour le déploiement des dispositifs jeunesse comme "Quartiers Libres", dont la reconduction en 2022 est l'objet de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hélène BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 165.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 165).

2021 DJS 169 - Approbation des modalités d'accueil, d'indemnisation et de financement des formations des volontaires de la promotion 2021/2022 du Service civique parisien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous terminons pour ce soir avec le projet de délibération DJS 169 concernant l'approbation des modalités d'accueil, d'indemnisation et de financement des formations des volontaires de la promotion 2021 - 2022 du service civique parisien.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous soutenons bien évidemment le service civique volontaire initié en 2010 à la demande du Président Nicolas SARKOZY.

Il s'agit d'un dispositif intéressant pour les jeunes volontaires de 16 à 25 ans, élargi à 30 ans pour les personnes en situation de handicap, qui souhaitent s'investir pour des missions d'intérêt général, avec une mission de 6 à 12 mois.

Ces services civiques de la Ville de Paris peuvent être très utiles et viennent en renfort des effectifs en accomplissant des missions spécifiques. En cette période de crise sanitaire et sociale, où les jeunes ont la difficulté d'avoir une première expérience à la sortie de leurs études, il est important de leur permettre d'avoir ce premier "job" rémunéré, plutôt que de voir augmenter les aides avec un avenir sans débouché.

Il y a un an tout juste, en décembre 2020, j'intervenais sur cette même délibération, concernant la promotion 2020-2021, avec son objectif d'alors de 400 volontaires.

Je rappelle aussi que l'un des principaux modes de production de ce dispositif était les journées d'appel et de préparation à la défense et la citoyenneté, qui se tiennent principalement en ligne depuis l'année dernière et la crise du Covid-19. C'est un dispositif qui n'est plus valable, ou différemment, pour promouvoir ces promotions.

L'année dernière, nous avons eu en annexe un détail chiffré des recrutements en service civique parisien sur les quatre exercices précédents. Ce détail précis nous permettait de voir que peu de mairies d'arrondissement étaient sollicitées par ces recrutements.

Or, cette année, et malgré l'indication sur ce projet de délibération que je cite : "Les éléments statistiques concernant cette dernière promotion figurent en annexe", nous n'avons pas ces données annexées. Nous avons juste deux documents et pas du tout le détail. C'est un peu dommage.

Ainsi, comme je le précisais déjà l'année dernière, si vous souhaitez atteindre votre nouvel objectif de 500 volontaires, soit un tiers de plus par rapport à l'année passée et 463 à ce jour, il serait intéressant pour l'année prochaine de lancer une vraie grande campagne de recrutement de volontaires du service civique au niveau local au plus près des Parisiens, en lien avec les mairies d'arrondissement où nous n'avons pas ou très peu de services civiques à ce jour.

A titre d'exemple et en conclusion, compte tenu de la systématisation des procédures administratives en ligne, nous pourrions recruter et accueillir avec grand plaisir ces services civiques dans nos mairies d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Vincent BALADI.

Je donne la parole à Hélène BIDARD, pour vous répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Président. Nous allons, je l'espère, pouvoir finir à l'heure.

Cher-e-s collègues, effectivement, merci de l'attention que vous avez pu porter à ce projet de délibération. Il manque l'annexe. Il s'agit d'une erreur matérielle. Evidemment, nous l'enverrons à tous les élus qui le demanderont.

Mais je vais vous donner déjà quelques chiffres sur l'année passée 2020-2021, sur la promotion précédente, pour vous permettre de bien mesurer l'intérêt que portent les jeunes à ce dispositif d'engagement citoyen.

L'année 2020-2021, ce ne sont pas moins de 463 volontaires accueillis sur une cinquantaine de missions différentes, auprès de l'ensemble des directions de la Ville de Paris, grâce notamment à la mobilisation de près de 200 tutrices ou tuteurs, que je tiens ici à remercier très chaleureusement pour la Ville de Paris. Cela représente une augmentation de 21 % de volontaires, par rapport à la promotion précédente.

Parmi ces jeunes volontaires de 16 à 25 ans, la répartition genrée est identique à la promotion d'avant, c'est-à-dire qu'il y a 58 % de jeunes femmes.

On notera également que la proportion des jeunes volontaires résidant à Paris est passée de 36 à 41 %. Pour ma part, je continue à me réjouir que des jeunes de Métropole et d'Ile-de-France puissent aussi bénéficier de cette expérience au sein de la Ville de Paris.

Je tiens aussi à rappeler que ce dispositif de service civique n'est pas un dispositif d'insertion professionnelle, mais un dispositif d'engagement volontaire et citoyen, avec une indemnisation de 580 euros par mois pour le temps donné au service de l'intérêt général, dans le cadre de missions complémentaires à celles des agentes et agents de notre collectivité.

Le service civique peut être un tremplin pour les jeunes dans leurs parcours, bien entendu, comme d'ailleurs toute autre forme d'engagement, de bénévolat ou de mobilisation dont les jeunes s'emparent massivement, y compris en dehors d'un cadre réglementaire ou institutionnel.

C'est aussi pour nous l'occasion de revenir sur l'augmentation que nous souhaitons du nombre de services civiques.

Vous aurez noté qu'hier, nous avons voté un poste d'U.G.D. supplémentaire au sein de la sous-direction de la jeunesse de la DJS, pour justement gérer ces contrats volontaires en service civique au budget primitif emploi. Cela est nécessaire pour permettre un accueil de qualité des volontaires, et répondre dans des délais raisonnables aux centaines de candidatures reçues chaque année, et remercie encore mon collègue Antoine GUILLOU d'avoir compris cette demande.

Enfin, c'est aussi pour réaffirmer ce dispositif comme un levier d'engagement et de participation citoyenne que nous avons repensé les offres de missions proposées par la Ville, avec cinq grands programmes thématiques, à l'occasion du renouvellement de l'agrément de la Ville par l'Agence nationale du service civique, le 30 juillet dernier.

Vous avez fait une proposition. Bien sûr, nous examinons toute nouvelle proposition de mission de fonction aussi en fonction évidemment de la pertinence pour les jeunes. Nous étudierons votre proposition.

Voilà, cher-e-s collègues, le cadre dans lequel s'inscrit ce projet de délibération, pour déployer en 2021-2022 le dispositif de service civique de la Ville de Paris. Je vous invite donc à le voter.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hélène BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 169.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 169).

Chers collègues, je vous propose d'interrompre nos travaux. Nous poursuivrons les dossiers de la 6e Commission demain matin, à 9 heures.

Je vous souhaite une bonne soirée. La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 15 décembre 2021 à vingt-et-une heures, est reprise le jeudi 16 décembre 2021 à neuf heures, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Chers collègues, bonjour.

Nouvelle journée de notre Conseil. Nous reprenons les travaux de la Direction des Affaires scolaires.

2021 DASCO 114 - Rapport sur la restauration scolaire pour l'année 2020.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la fixation généralisée d'objectifs précis et chiffrés pour tous les Comités de caisses des écoles.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 114 et le vœu référencé n° 51 qui s'y rattache. Il s'agit du rapport sur la restauration scolaire pour l'année 2020.

Pour commencer, la parole est à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cet hémicycle va s'apprêter à voter pas moins de 17 projets de délibération, 17 projets de délibération dont l'objet est l'octroi de subventions et également la signature d'un avenant à la convention d'objectifs qui lie la Ville de Paris à chaque caisse des écoles. Nous avons déposé un vœu, le groupe Ecologiste de Paris, dont l'objectif est que tous les comités de gestion des caisses des écoles puissent fixer des objectifs précis et chiffrés pour

l'année 2022. Pourquoi nous avons déposé un tel vœu ? Car nous nous sommes aperçus, en fait, à la lecture des différents avenants des 17 caisses des écoles, que certaines caisses des écoles n'avaient pu fixer des objectifs précis pour l'année à venir et que la définition des cibles à atteindre pour l'année 2022 demeurerait encore beaucoup trop imprécise.

Je vais vous donner un exemple très concret. En ce qui concerne, par exemple, l'augmentation de la part d'alimentation durable au sein de ces caisses des écoles, plusieurs avenants se fixent pour objectif, pour l'année 2022, que la part soit supérieure à l'année N-1. Très simplement, l'objectif, c'est : faire mieux que l'année passée. Vous comprendrez aisément qu'il est possible de faire mieux en termes de méthodologie pour atteindre nos objectifs, tels que le 100 % d'alimentation durable en 2026. Autre exemple, il y a un avenant de l'une des caisses des écoles qui consacre comme objectif le déploiement des tables de tri pour poursuivre la réduction et la valorisation des déchets. Mais là encore, la feuille de route demeure encore trop imprécise. C'est-à-dire que nous aimerions que les objectifs soient chiffrés, soient davantage précis pour que l'on puisse mesurer l'évolution des objectifs à atteindre.

J'aimerais néanmoins préciser une chose pour être bien claire : notre volonté n'est absolument pas que cet hémicycle se substitue aux comités de gestion, en déterminant pour chaque caisse des écoles un chiffrage précis et des objectifs annuels. Ce n'est pas notre rôle et, d'ailleurs, je pense que nous en serions bien incapables. D'ailleurs, cela heurterait l'autonomie administrative et financière de ces établissements publics, qui poursuivent une mission d'intérêt général, celle de la restauration collective.

En revanche, ce que nous souhaitons à travers ce vœu, c'est que chaque caisse des écoles fixe par elle-même, au sein du comité de gestion, des objectifs les plus précis possible et chiffrés, lorsque cela est possible, pour l'année 2022, afin de pouvoir mesurer l'évolution, l'évolution de leur progrès également et tendre vers le 100 % d'alimentation durable, tendre vers également la réduction et la lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.

Cette demande est, je pense, tout à fait légitime de la part de la Ville de Paris et ne contrevient pas juridiquement à l'autonomie de ces établissements publics. Surtout, c'est tout l'intérêt de notre vœu, je l'ai dit, ce souhait, notre souhait, c'est vraiment de permettre d'affiner leur feuille de route et les étapes nécessaires à la satisfaction de tous les objectifs que cette Majorité s'est fixés : le 100 % d'alimentation durable, la réduction de 50 % de la part carnée des repas d'ici 2030, la lutte contre le gaspillage alimentaire. Je ne m'étendrai pas à ce sujet. Vous connaissez tout aussi bien que moi les objectifs que nous nous fixons en matière de restauration collective.

J'aimerais juste dire une chose, c'est que ce vœu a véritablement pour objectif d'inciter ces comités de gestion à faire un travail quant à la définition de leurs objectifs. D'ailleurs, ils peuvent être accompagnés. Il y a des associations dont c'est l'objet, dont c'est le but, d'accompagner sur la durée les comités de gestion, en tout cas les caisses des écoles pour changer de modèle, tout simplement. C'est avant tout, et je conclurai sur ce point, c'est avant tout des enjeux majeurs en termes de santé publique, de justice sociale et, bien sûr, de protection de l'environnement.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup. Et je vous souhaite une bonne fête, Alice.

Jean-Noël AQUA, à vous.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, sanitaire, écologie et social forment un tout indissociable. La restauration scolaire en est un exemple. L'Ecole républicaine, le service public de l'éducation, c'est l'accès de toutes et tous aux mêmes garanties, aux mêmes protections, indépendamment des situations individuelles, des classes sociales, si vous me permettez le jeu de mots, et le temps du midi en fait partie. Pour beaucoup trop d'enfants, la cantine est le seul moyen d'avoir accès à une alimentation de qualité. C'est là où le rôle de la puissance publique prend tout son sens, celui de garantir à chaque enfant, quelque part, on va dire, une bulle d'émancipation du temps scolaire, y compris, donc, en matière d'alimentation.

Des pays comme la Suède ont bien compris, d'ailleurs, l'importance de ce temps scolaire, en rendant gratuites les cantines, ce qui a rendu possible l'augmentation de la fréquentation des cantines, mais aussi le fait que les enfants prennent des habitudes en matière de qualité de l'alimentation. On voit qu'il peut y avoir comme cela un vrai couplage entre le social, les intérêts sociaux et les intérêts alimentaires, avec tous les aspects sanitaires qu'il peut y avoir.

Bref, l'assiette de nos enfants est hautement politique et révèle nos choix sociaux. Vous savez d'ailleurs que nous sommes sensibles sur le sujet. Je le rappelle, les communistes du 13e avaient mis en place les goûters gratuits, avec une réelle dimension sociale, sanitaire et écologique, avec le succès que l'on connaît et qui a diffusé sur le reste de la Ville. Nous apprécions aussi que notre Ville s'engage fortement pour atteindre 100 % de "bio" dans les assiettes d'ici 2026 et nous apprécions aussi quand nous favorisons la cuisine sur place. Bien sûr, sur ce sujet comme sur bien d'autres, nous militons pour le service public et la maîtrise publique qui en découle.

Je veux à ce titre évidemment parler de la caisse des écoles du 18e arrondissement, que notre Ville s'engage à reprendre en régie. Nous savons d'expérience que le fonctionnement avec un prestataire privé ne permet pas de répondre aux enjeux d'une alimentation de qualité, d'une réduction des usages du plastique et de la cellulose et, au

final, c'est le service aux enfants qui n'était pas à la hauteur. C'est pourquoi nous tenons à nous féliciter de cette évolution. Dans le 18e, nous passerons donc d'une cuisine centrale, qui faisait 14.000 repas par jour, par la suite transportés, à 14 cuisines autonomes d'ici la fin de la mandature. Dès l'année prochaine, un travail sera engagé sur des livraisons de proximité et l'utilisation, d'ailleurs, des mobilités douces. Nous savons aussi que les conditions de travail dans les cantines sont, bien sûr, fonction du modèle économique. Là encore, le service public est éminemment plus vertueux. La réforme permettra à la Ville de reprendre plus de 300 employés à la Sogeres et nous savons que la restauration collective est une filière dans laquelle les temps partiels subis sont légion, où le travail est pénible et où la précarité est grande. Les conditions sociales sont notoirement dures, alors même que la responsabilité est immense : fournir à nos enfants des repas de qualité.

C'est pourquoi nous resterons attentifs à la conduite d'un travail de "déprécarisation" de ces personnels, qui constitue un véritable chantier qui est encore devant nous. Nous savons qu'il est déjà bien engagé et espérons qu'il portera l'ambition aussi loin que possible. Nous y veillerons. Avec des conditions plus favorables pour les travailleurs, avec un meilleur contrôle de la qualité, avec de meilleurs repas, la régie publique démontrera, si vous me permettez encore une fois, tout l'intérêt d'une gestion publique. Au final, tout le monde y gagne, les travailleurs comme les enfants. La recette d'une politique de gauche de l'alimentation.

Laissez-moi conclure par un petit aparté. Nous entendons certains dans la classe politique aujourd'hui, comme il y a plus de 40 ans, vilipender la gestion publique. "L'Etat n'était pas la solution", disait Reagan. Mme Thatcher s'est elle aussi employée à détruire systématiquement les services publics, pour le plus grand malheur des habitants qui galèrent dans les transports en commun ou avec leur système de santé. L'heure serait donc, et nous l'avons entendu la semaine dernière, pour les "Thatcher versaillaises", de faire des "comités de la hache" pour supprimer les services publics. Aux "comités de la hache", nous répondons par le programme du Conseil national de la Résistance et par la création de nouveaux services publics, de nouvelles gestions publiques sur Paris. Sur Paris et ailleurs, ils font la démonstration de leur utilité pour les usagers, de leurs garanties pour les travailleurs, comme je le disais, et de leur intérêt pour la décision démocratique. La maxime de Jean Jaurès "Le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas" est définitivement toujours d'actualité.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Douchka MARKOVIC, qui doit être en ligne avec nous. Vous nous entendez ? Allez-y.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention concerne le rapport annuel de la restauration scolaire.

Rappelons que ce rapport fournit une vue d'ensemble à la fois qualitative et quantitative des aspects financiers, techniques, qualité, ainsi que les ressources humaines et le parcours des usagers. Nous pouvons y lire : "Dès novembre 2020, les caisses des écoles ont participé à des groupes de travail et de concertation pour préparer le contenu des futurs plans Alimentation durable 2021-2026, dont les axes sont les suivants". Effectivement, la caisse des écoles est intimement liée avec le Plan Alimentation durable de la Ville de Paris. Pour 2021, voici les ambitions : favoriser l'alternative végétarienne quotidienne et les menus bas-carbone, intégrer le bien-être animal et limiter les substances controversées via les marchés publics alimentaires, comment mutualiser les achats pour garantir un approvisionnement en produits de qualité issus des circuits courts ou de proximité, lutter contre le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets, alimentation 100 % durable, dont 50 % locale, alternative végétarienne quotidienne de qualité, respect du bien-être animal, privilégier le "fait maison", réduire la part des aliments ultra-transformés. Voilà pour le Plan Alimentation durable 2021-2026.

Donc, je me suis dit : avec ce rapport 2020, je vais faire un état des lieux des repas éthiques et bas-carbone que sont les repas végétariens. En effet, d'après notamment les études de l'organisation internationale "Foodwatch" et de l'Institut de recherche environnementale de Suède, si l'on favorise la consommation de produits locaux, on peut réduire nos émissions de gaz à effet de serre dues à l'alimentation d'au moins 9 %. Si l'on consomme exclusivement des produits de saison, on réduit nos émissions de gaz à effet de serre de 16 %. En revanche, si l'on passe à un modèle alimentaire végétarien, on réduit nos émissions de gaz à effet de serre de 46 %, d'où l'importance des repas végétariens dans les cantines scolaires végétariennes.

Qu'en est-il des repas végétariens dans les écoles parisiennes en 2020 ? Je le rappelle. J'ai décidé de décerner des palmes, les palmes des repas éthiques et bas-carbone. Alors, je vais décerner les palmes de bronze au 1er arrondissement, aux 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e et 20e. Pourquoi ? Parce qu'ils ont mis un repas végétarien au menu par semaine. Donc, félicitations ! Palmes d'argent aux 2e, 9e, 10e, 11e et 19e, parce qu'ils ont mis deux repas végétariens par semaine. Bravo à ces arrondissements-là ! Et aussi, pareil, palmes d'argent pour l'alternative végétarienne qui a été mise en place dans le 2e arrondissement et le 18e arrondissement. Donc, bravo à tous ces arrondissements ! Tout le monde a fait des efforts, plus ou moins. Par contre, vous pouvez constater qu'il n'y a pas de palme d'or. Pourquoi ? Parce que la palme d'or, ce serait d'arriver à avoir deux repas végétariens plus l'alternative végétarienne. Personne ne l'a fait encore pour l'instant. Je vais aussi décerner la palme des curiosités au 8e arrondissement, au 13e arrondissement et au 15e arrondissement. Effectivement, visiblement,

dans ces arrondissements-là, on préfère manger des œufs élevés de poules en cage, donc une curiosité, plutôt que d'avoir les fameux œufs de poules élevées 100 % plein-air. Donc, une curiosité. J'espère qu'elle va disparaître.

Alors, je vous donne rendez-vous pour le rapport 2021. J'espère que je vais décerner cette fois-ci plus de palmes d'or et que l'on pourra cette fois-ci être heureux d'avoir des repas éthiques et bas-carbone dans l'intégralité des arrondissements de Paris.

Merci à vous.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

L'intervenante suivante étant absente, nous allons passer à la réponse de l'Exécutif. C'est Patrick BLOCHE qui vous répond.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Merci, chers collègues, pour vos interventions. C'est la période de l'année qui le veut, puisque chaque année nous avons un débat sur la restauration scolaire. Je vous remercie d'avoir pris le temps de plonger dans ce quatrième rapport sur la restauration scolaire à Paris pour l'année 2020. C'est un document récent, mais un document de référence, qui a été élaboré par le Service de la Restauration Scolaire de la DASCO, que je salue chaleureusement, et bien sûr les caisses des écoles. Cela permet d'avoir une visibilité globale sur la restauration scolaire à Paris.

Je ne vais pas vous répondre individuellement. Vous avez dit des choses dans lesquelles je me retrouve spontanément. Inutile de dire que, pour beaucoup d'enfants encore à Paris, le repas de midi pris à la cantine est le seul repas équilibré dans la journée, avec un effort dans le domaine du végétarien qui vient d'être très justement rappelé. Je pense que l'on a tous conscience que nous sommes aujourd'hui à 53 % d'alimentation durable, avec un objectif, vous le savez, de 100 % en 2026. Donc, prendre en compte le fait que, en seulement 5 ans, cette part d'alimentation durable a augmenté de 20 %. Donc, incontestablement, dans les 17 caisses des écoles, le mouvement est là, des efforts sont faits. Chacun ne parlait pas forcément au même niveau, mais je ne trouve évidemment aucune caisse des écoles qui refuserait de s'inscrire dans la transition écologique. C'est d'autant plus important que, vous savez, en primaire, 87 % des enfants déjeunent à la cantine. Il y a une dimension très sociale, puisque la Maire de Paris, Anne HIDALGO, a souhaité que l'on maintienne la tarification des repas, 10 tarifs, dont le premier est à 13 centimes d'euro. Aucune augmentation depuis plusieurs années.

De fait, je souhaiterais également rendre hommage aux femmes et aux hommes, surtout des femmes, d'ailleurs, qui travaillent dans les caisses des écoles, qui préparent les repas, qui les servent aux élèves à l'heure du déjeuner, car la crise sanitaire, depuis plus d'un an et demi, a rendu leur tâche d'autant plus difficile et rude. Ce sont plus de 3.000 agents qui sont employés par les caisses des écoles. Je voudrais qu'on les salue, parce que s'il n'y avait pas eu le maintien de la restauration scolaire durant cette année et demie, il aurait été très difficile de maintenir les écoles ouvertes. J'aimerais parfois que le Ministre de l'Education nationale s'en souvienne et ne ramène pas tout à lui. De fait, je souhaiterais également rappeler, mais Jean-Noël AQUA l'a fait, que la remunicipalisation de la caisse des écoles dans le 18^e arrondissement est en bon chemin.

Pour rester dans un esprit de transition écologique, avec Colombe BROSSEL, nous avons écrit à tous les maires d'arrondissement, à toutes les présidentes et présidents des caisses des écoles pour leur demander de rejoindre le marché de la Ville sur la récupération et la valorisation des déchets. Je vous le dis, à l'heure d'aujourd'hui, je n'ai pas comptabilisé, mais je suis quasiment sûr que la quasi-totalité des caisses des écoles a fait le choix de rentrer dans le marché de la Ville.

Reste que tout cela se fait dans le cadre d'un principe dont je me veux vigilant, c'est-à-dire le maintien de l'autonomie des caisses des écoles. Cette autonomie est relative à partir du moment où les élus ne sont pas exclus de la gestion des caisses des écoles, puisque les maires d'arrondissement les président et que, dans le comité de gestion, on retrouve justement des élus. Je dis tout cela, parce que je ne pourrais pas donner un avis favorable au vœu du groupe Ecologiste de Paris, parce qu'on remettrait en cause ce principe. Il serait paradoxal de donner une injonction à des élus à travers un vote émis par ces mêmes élus. C'est la raison pour laquelle je vous demanderai de retirer ce vœu, sinon j'émets un avis défavorable.

Pour finir, un peu d'histoire, rappelons que c'est en décembre 1961, il y a juste 60 ans, que la Ville de Paris délégua la responsabilité de la restauration scolaire aux caisses des écoles. Et petit clin d'œil à Jean-Noël AQUA, c'est le Front Populaire en 1936 qui décida de créer et d'aménager des réfectoires dans les écoles.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais d'abord demander au groupe Ecologiste de Paris si le vœu n° 51 est maintenu ? Il l'est. Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 114.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 114).

2021 DASCO 129 - Caisse des écoles (16e). - Subvention 2022 (2.900.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 129 relatif à la caisse des écoles (16e), c'est la subvention 2022 pour la restauration scolaire.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, du groupe Changer Paris, pour 5 minutes maximum.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme tous les ans, un dialogue budgétaire s'est tenu entre la Ville de Paris et les caisses des écoles pour déterminer le montant de la subvention annuelle 2022. En raison de la situation sanitaire, la Ville de Paris nous a demandé, aux caisses des écoles, un effort exceptionnel sur la demande de subvention pour 2022. A l'issue de ce dialogue, nous avons su que la subvention qui nous avait été attribuée pour le 16e était de 2.900.000 euros. Le montant de cette subvention appelle plusieurs observations, notamment au regard de celles attribuées aux autres arrondissements.

Tout d'abord, l'opacité de la méthode de calcul qui vous permet d'instaurer des inégalités flagrantes entre arrondissements et qui ne tient pas compte, de manière incompréhensible, du nombre d'habitants et de repas servis. Comment se fait-il, par exemple, que le 16e arrondissement, qui compte près de 170.000 habitants, ait une subvention de 2.900.000 euros alors que, par exemple, le 10e arrondissement, qui a une population d'environ 94.000 habitants, a une subvention de plus de 4,5 millions d'euros ? Les Parisiens, notamment les parents d'élèves qui payent des factures de cantine souvent très élevées pour leur budget, ont le droit de le savoir. Pour quelle raison le 16e arrondissement, à qui vous demandez sans cesse de faire des économies, est aussi mal traité ? Contrairement à vos idées reçues, je voudrais quand même le rappeler, il n'y a pas que des familles riches et aisées dans le 16e arrondissement. Il est important que vous l'entendiez.

Par ailleurs, cette différence de traitement dans l'attribution des subventions aux caisses des écoles est d'autant plus choquante que, s'agissant encore du 16e arrondissement, elle fait suite à des années de baisse substantielle de notre subvention. Ainsi, entre 2019 et maintenant, nous avons perdu près de 450.000 euros de subvention annuelle. Vous justifiez cette baisse drastique par des économies alors que, dans le même temps, vous augmentez les subventions des autres arrondissements où vous êtes politiquement majoritaires. Ce n'est pas acceptable et les Parisiens ont le droit de le savoir.

Enfin, ces baisses de subventions, en tout cas, je parle encore de mon arrondissement, que nous subissons à la caisse des écoles du 16e, ne sont pas à la hauteur des ambitions du 100 % bio et durable que vous promouvez. Vous venez encore de rappeler que, à horizon 2026, nous devons tous atteindre 100 % d'alimentation durable. Or, comment pouvons-nous réussir cette équation si, tous les ans, vous nous baissez notre subvention et si, depuis 2019, nous avons perdu 450.000 euros ? Comment osez-vous clabousser à longueur de temps que vous consacrez vos budgets à cette alimentation durable, en baissant systématiquement notre subvention ? Même si c'est une pratique régulière dans votre gestion de la Ville, l'attribution clientéliste de ces subventions doit être dénoncée. Nous ne pouvons nous y résoudre et nous continuerons chaque année à la dénoncer. Le Parisien du 16e n'est pas un administré entièrement à part, mais bien un administré à part entière.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'avoue n'avoir pas compris votre intervention, chère collègue, sinon son objectif unique et de polémique, car, en l'occurrence, il y a un rapport de la restauration scolaire qui, depuis 4 ans, joue la carte de la transparence. C'est-à-dire que tous les chiffres sont exposés et, effectivement, on peut ainsi faire des comparaisons. Les subventions de la Ville sont d'abord fonction du nombre d'enfants inscrits à la cantine scolaire dans chaque arrondissement. Vous avez pris le 10e arrondissement. A ce moment, prenez le 17e arrondissement voisin. Vous allez dire que le 17e arrondissement, dont la subvention de la Ville est deux fois supérieure à celle du 16e arrondissement, est favorisé par clientélisme par rapport au 16e arrondissement. Enfin, votre propos, je vais jusqu'au bout de la logique, est totalement absurde. Quant au clientélisme, excusez-moi, mais vous maniez ce terme avec une légèreté qui me confond.

Venons aux chiffres, justement. Subvention votée dans le budget primitif 2021 pour la caisse des écoles du 16e : 2.822.539 euros. Votre demande initiale était de 2.950.000, vous aurez en 2022 2.900.000, c'est-à-dire 50.000 euros de moins que demandé. Compte tenu de vos excédents cumulés, c'est 1.639.000 euros, non seulement votre subvention augmente, mais compte tenu de vos excédents cumulés, il n'y aura aucun problème pour que les enfants du 16e arrondissement qui mangent à la cantine continuent à le faire dans les meilleures conditions possible. Du coup, votre intervention est pour moi totalement incompréhensible.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Voilà qui est très clair, Monsieur BLOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 129.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 129).

2021 DASCO 130 - Caisse des écoles (17e). - Subvention 2022 (5.548.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 130 concernant la caisse des écoles du 17e.

Pour commencer, la parole est à Mme Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Un mot sur ce projet de délibération qui concerne la caisse des écoles du 17e arrondissement. Je ne vais pas revenir sur le dialogue de gestion et les échanges qui ont eu lieu avec chaque caisse et celle du 17e sur cette subvention encore récemment. Évidemment, regretter, moi aussi, la baisse de subvention. La crise sanitaire, certes, est un contexte très particulier, mais c'est aussi un contexte qui touche, vous le savez, profondément les caisses des écoles, leurs personnels et leur fonctionnement. Une baisse qui est tout de même de 212.000 euros, avec des objectifs, pour le coup, qui restent, eux, très ambitieux. C'est normal. On se les applique nous-mêmes, mais avec des difficultés peut-être pour les atteindre avec une subvention en baisse. Nous voterons évidemment néanmoins cette subvention.

J'en profite aussi pour faire un petit aparté, puisqu'on attribue des palmes aux caisses des écoles de Paris. Je crois que le 17e a eu le bronze tout à l'heure. J'invite ceux qui attribuent... Non, même pas l'or. J'invite ceux qui attribuent les palmes à gérer au quotidien 10.000 repas par jour, à sortir chaque jour dans de bonnes conditions, avec deux menus végétariens par jour plus l'alternative. Je ne sais pas si le gaspillage alimentaire rentre dans les critères de l'attribution de vos palmes. Si c'est le cas, les palmes vont passer en palmes de coton, à mon avis, assez rapidement.

Sur Mallarmé, je voudrais juste dire un petit mot sur Mallarmé. Patrick BLOCHE en a parlé régulièrement. C'est un sujet que vous connaissez bien. Redire notre souhait que ce projet avance, puisque la caisse des écoles du 17e va absorber la gestion de la cantine de Mallarmé. Il y a un travail en ce moment même avec le bureau de la restauration scolaire. Deux "scenarii" sont en train d'être étudiés. Je vous redis le souhait du président de la caisse des écoles, le maire du 17e, que le scénario le plus ambitieux soit porté, à savoir un véritable centre-cuiseur dédié aux collégiens du 17e arrondissement et pas seulement une cuisine dédiée à Mallarmé.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Alix BOUGERET, pour votre intervention d'une autre nature que la précédente.

Il s'agit de la caisse des écoles du 17e arrondissement. Effectivement, la subvention qui vous est proposée, après un dialogue qui a eu lieu comme chaque année, est en baisse par rapport à celle de 2021. Bon, elle sera absorbée, compte tenu de vos excédents cumulés, donc il n'y a aucun problème de ce côté, mais je le dis sincèrement : dans ce dialogue que nous avons, qui est un dialogue d'abord avec le S.R.S., que relaye ensuite évidemment mon cabinet, et moi-même quand il le faut, plus vous nous donnez d'informations, plus nous sommes en mesure de calculer au mieux de vos attentes les subventions pour les années à venir et, en l'occurrence, pour l'année à venir. De ce fait, il y a des caisses qui donnent beaucoup d'informations. Il y a des caisses qui sont avares d'informations. Je vous le dis, Alix BOUGERET, pour que l'on puisse poursuivre la discussion, si la caisse des écoles du 17e arrondissement justifie, ce qu'elle n'a pas fait jusqu'à présent, une masse salariale en hausse de 200.000

euros, je suis prêt à reprendre ce dialogue. Nous n'avons pas eu la justification ou les raisons pour lesquelles cette masse salariale augmentait de manière aussi forte.

Sinon, sur le collège Mallarmé, message reçu, le vôtre et celui du maire du 17^e arrondissement. Comptez sur ma mobilisation.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 130.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 130).

2021 DASCO 131 - Caisse des écoles (18e). - Subvention 2022 (9.084.800 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 131 relatif à la caisse des écoles du 18^e.

La parole est à Rudolph GRANIER, pour 5 minutes maximum.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour, mes chers collègues.

L'occasion m'est donnée de répondre à mon collègue Jean-Noël AQUA, qui convoque les mânes du C.N.R., de Jaurès. C'est beau comme du ZEMMOUR, mais c'est tout aussi révisionniste et cela donne l'occasion à notre collègue Patrick BLOCHE, au moins, de corriger ses propres erreurs d'analyse historique.

Vous évoquez également...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - On écoute M. GRANIER, s'il vous plaît.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai dit un mot qui a dérangé quelqu'un ? Vos oreilles ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - M. GRANIER seulement.

M. Rudolph GRANIER. - J'ai dit que M. AQUA essayait d'en faire, que modestement il n'y arrivait pas très bien et que, Dieu merci, notre collègue Patrick BLOCHE le corrige.

Vous vous gargarisez de la remunicipalisation du service de restauration municipale dans le 18^e arrondissement. Je vais quand même être obligé de vous rappeler que c'est vous qui avez signé un contrat de délégation de service public avec le privé. Donc, en réalité, vous êtes en train de défaire ce que vous avez fait avant. Et si, pendant des années, les enfants du 18^e mangeaient à peu près n'importe quoi, c'est bien votre responsabilité. Vous évoquez également une montée en charge qui est complètement déplorable, puisque, en 2029, c'est l'annonce que vous nous faites, en 2029, tout ira mieux, ce seront des lendemains qui chantent et des jours meilleurs pour les enfants dans les cantines du 18^e.

En 2026, à l'occasion... Il a été précisé, à l'occasion de la réunion publique de restitution de l'audit, le 1^{er} décembre, en mairie du 18^e, qu'en 2026 la moitié des enfants seulement serait sous le régime de remunicipalisation, dont vous vous gargarisez. Régime, d'ailleurs, dont je souhaiterais questionner la montée en charge, qui était tout sauf réellement précise. Il reste beaucoup de questions sur les écoles qui profiteront les premières de cette transition et nous avons assisté à un désaccord entre la caisse des écoles, qui souhaite donner des informations qu'elle a, quitte à décevoir si le plan est modifié, et de l'autre côté des responsables élus de la Majorité, socialistes et écologistes de la mairie du 18^e, et le cabinet d'audit que vous avez embauché, qui préfèrent ne rien dire, parce que, en réalité, rien n'est maîtrisé, donc on ne voudrait pas décevoir, créer de fausses envies ou quoi que ce soit. D'ailleurs, dès la fin novembre, le plan de montée en charge qui a été présenté s'est fracassé sur une réalité plutôt positive, mais en tout cas qui obligeait à tout revoir, puisque le lycée Ferdinand-Flocon, qui ferme, va libérer des locaux. En réalité, c'est un lieu inespéré pour un secteur qui est déjà sur-sollicité, notamment en repas, et qui a besoin d'une grande cuisine. Mais ce changement amène d'ores et déjà des modifications importantes à tout ce qui avait été présenté.

Il reste aussi une question, ce qui nous amènera, comme traditionnellement nous le faisons, à voter contre ce projet de délibération : mais qu'est-ce qu'on fait de la Sogeres ? Parce que la Sogeres avec qui vous avez contracté, finalement, vous voulez la mettre dehors. En réalité, il n'en sera rien du tout, puisque vous avez proposé une prolongation de contrat de septembre 2023 à janvier 2024.

Dernier point sur lequel je souhaite attirer votre attention, sinon vous aurez la palme du dernier de la classe sur, encore une fois, la contractualisation que vous pourriez mener avec de futurs prestataires, le fait de n'avoir à gérer que la production sans la distribution et le fait que le nombre de repas va progressivement baisser, normalement, devraient nous laisser espérer des prestataires locaux plus petits, plus qualitatifs, qui devraient pouvoir se positionner sur ces types de marchés. Mais sachant que vous continuerez d'appliquer la règle du moins-disant - vous pouvez la faire évoluer en termes de marchés publics, vous ne le voulez pas -, on risque de se retrouver avec, encore une fois, une qualité de repas absolument non conforme à toutes les ambitions déclarées et tous les vœux pieux que vous nous formulez à chaque fois que nous parlons de la restauration scolaire et, donc, d'avoir encore une fois la dernière place de la restauration scolaire pour le 18e arrondissement.

Donc, vraiment, en termes de montée en charge, en termes d'orientation très précise, en termes de future contractualisation, je pense que vous ne maîtrisez pas grand-chose. J'ai peur que vous vous enfermiez dans un modèle économique complètement hors-sol par rapport aux nécessités de cantine et on va encore, malheureusement, parler en mal de la cantine dans le 18e arrondissement.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, nous continuerons à voter contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - La remunicipalisation de la caisse des écoles du 18e arrondissement, Jean-Noël AQUA l'évoquait tout à l'heure, est en marche et c'est une bonne chose. Tout cela se fait malgré vos tentatives, Monsieur GRANIER, dans un esprit apaisé. C'est vraiment un travail très constructif, très participatif qui a lieu, coordonné par le Service de la Restauration Scolaire, avec évidemment la mairie du 18e, la caisse des écoles du 18e, les élus d'arrondissement et, bien sûr, les usagers. Le bureau d'études Espelia CFR2C, mandaté par la Ville, a rendu son rapport sur les scénarios possibles.

De ce fait, on se retrouve avec principalement deux scénarios : un premier scénario, qui est de construire une nouvelle cuisine centrale de 14.000 à 15.000 repas/jour en liaison froide sur une nouvelle emprise à trouver, car la cuisine Riquet actuelle est en fin de vie et trop à l'étroit dans le bâtiment et la parcelle actuelle, ou un scénario 2 qui est vraiment de changer de modèle de production et de produire les repas depuis 13 cuisines, 9 cuisines de secteur en liaison chaude et 4 cuisines de production autonome, pour partie dans le parc d'écoles existant.

Les deux scénarios respectent les principes d'écoconstruction, une alimentation 100 % durable, avec conditionnement sans plastique, mais c'est vrai que le scénario 2 prévoit en plus une logistique douce, triporteurs et véhicules compacts électriques, pour les portages de repas. Incontestablement, le scénario 2 est plus résilient et garantit la continuité du service en cas de panne, car la production des repas se répartit sur les 13 sites et ne dépend donc pas d'un seul site. C'est ce scénario qui a été retenu et qui sera mis en œuvre. Je m'en réjouis beaucoup. On continue à avancer. C'est un dossier qui avance bien et je m'en réjouis, j' imagine, comme vous toutes et vous tous.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 131.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 131).

2021 DASCO 133 - Caisse des écoles (20e). - Subvention 2022 (9.069.351 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 133. Il s'agit de la caisse des écoles du 20e arrondissement.

Pour commencer, la parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, bien sûr, je voterai pour ce projet de délibération.

Je voudrais, après ce que j'ai pu entendre sur les différents arrondissements, rappeler que c'est une très bonne chose que les subventions de la Ville aux caisses des écoles tiennent compte de la diversité sociale des familles des enfants qui fréquentent les cantines scolaires. Fort heureusement que nous tenons compte de cela pour garantir. Je pense que cela doit être l'objectif, l'égalité de tous les enfants devant l'assiette et cette égalité de contenu dans l'assiette doit tenir compte des grandes disparités de revenus des parents, de quotient familial et de contribution, donc, à la cantine scolaire. Je suis assez surprise que, alors que ce débat est très loin derrière nous, il suscite encore

des interventions. C'est tout à fait logique que, par exemple, entre le 16e et le 20e, il y ait une grande différence de financement votée par cette Assemblée.

Je voudrais, sur mon intervention concernant le 20e arrondissement, évidemment, saluer les évolutions, parce que cette caisse des écoles vient de loin, avec énormément de difficultés léguées par l'équipe municipale antérieure. Je rappelle quand même que l'équipe municipale antérieure a quand même été installée, y compris par la majorité parisienne. Bon. Mais ceci dit, cette parenthèse fermée, je voudrais surtout ré-insister sur la situation des cantinières, la situation des cantinières des caisses des écoles. Je voudrais vous parler de Nafissatou, de Maryama, de toutes ces femmes qui, depuis 20 ans, auraient dû voir leur statut évoluer.

Franchement, Nafissatou, par exemple, pour le coup, elle habite le 20e, mais elle est cantinière dans le 11e arrondissement. Elle a 5 enfants. Elle touche 700 euros par mois seulement, donc autant vous dire qu'elle ne s'en sort pas. Elle est dans un logement social, mais comme elle ne s'en sort pas et qu'elle a de trop petits revenus, son logement social n'étant qu'un logement social de deux pièces, elle a de si petits revenus qu'elle ne pourra pas changer d'appartement et son employeur, c'est la caisse des écoles. Maryama, elle, a enfin décroché le C.D.I. Elle est à 700 euros par mois également, parce qu'elle ne fait que 20 heures. Cela fait 6 ans qu'elle ne voit aucune évolution. Cela veut dire qu'elle ne peut pas se projeter. Y compris en termes d'identité professionnelle, ni en termes salariaux ni en termes d'identité professionnelle, elle est dans une situation où elle se dit : "Mais combien de temps vais-je devoir encore attendre pour espérer gagner l'équivalent du SMIC et travailler à plein temps ?" Donc, son obsession va être d'essayer de trouver un travail ailleurs pour s'en sortir autrement.

Cette situation n'est pas normale. On ne peut pas faire des déclarations ici comme quoi on aurait un programme municipal extrêmement féministe sur de nombreuses dimensions, prendre conscience, bien évidemment, et dénoncer que globalement, nationalement, dans le pays, il est inacceptable qu'il y ait 80 % de temps partiels imposés qui soient occupés par des femmes et qu'un million de femmes subiraient un temps partiel subi et, finalement, au bout de 20 ans, se dire que les cantinières, celles qui travaillent pour nourrir les enfants, les petites Parisiennes et les petits Parisiens, sont toujours dans une situation qui n'évolue pas, avec justement l'absence de plein temps, l'absence de titularisation et, donc, l'absence de possibilité d'évolution.

Vous aurez cette intervention tous les ans de ma part, faites-moi confiance. Je continuerai sans cesse à vous rappeler la situation sociale concrète des cantinières dans nos écoles. Ce n'est pas possible. On ne peut pas dénoncer l'insuffisance de prise en compte par la politique gouvernementale des A.E.S.H., voter des vœux et des vœux et des vœux sur les A.E.S.H. et, pour les cantinières, accepter finalement qu'elles soient dans la même précarité. Vraiment, je vous le demande, présentez-nous un échéancier qui nous permette d'avoir confiance dans vos promesses, de réfléchir entre les caisses des écoles et la Ville de Paris pour permettre aux cantinières de devenir demain des fonctionnaires de la Ville, avoir des compléments d'activité qui leur permettent d'accéder au plein temps et d'accéder au moins au SMIC ! Au moins au SMIC pour qu'elles s'en sortent.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Antoinette GUHL, qui doit être en Webex avec nous. Si vous nous entendez, allez-y. On ne vous entend pas. On vous voit, mais on ne vous entend pas.

Mme Antoinette GUHL. - Est-ce que vous m'entendez ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Parfait. Allez-y.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais intervenir aujourd'hui sur ce projet de délibération, qui porte une subvention pour la caisse des écoles du 20e, une subvention en hausse cette année. Je nous en félicite, même si c'est une hausse qui intègre, qui concerne l'ensemble des activités de la caisse des écoles et notamment la prise en charge supplémentaire d'une partie des vacances Arc-en-ciel.

Concernant les repas servis à la cantine scolaire, je ne voudrais pas reprendre ici la demande très connue des écologistes, donc plus de "bio", plus de local, plus de végétal, plus d'aliments de qualité, moins de viande, moins de plastique aussi. Une demande qui a d'ailleurs été très bien portée précédemment par mes collègues Alice TIMSIT et Douchka MARKOVIC. Cette demande de notre part, qui était encore incongrue il y a quelques années, commence à être acceptée par l'ensemble de la classe politique. Les objectifs, d'ailleurs, et les réalisations de la Ville de Paris en la matière sont reconnus et sont reconnus même au-delà de notre territoire.

J'aimerais aujourd'hui porter la parole des parents du 20e et vous dire que même si nous nous approvisionnons bien, si nos produits sont "bio" et locaux à 100 %, il n'en demeure pas moins que si les plats servis sont mauvais au goût, alors, peu importent tous nos efforts, nos enfants ne mangeront pas bien à la cantine et l'assiette servie finira à la poubelle, comme malheureusement trop souvent. Il ne nous importe pas de remplir nos poubelles de "bio" ou de local. Il nous importe surtout que les enfants retrouvent, à la cantine comme à la maison, le plaisir de manger. Un grand travail sur le goût, sur les différentes cuissons des aliments, sur la préparation maison de certaines sauces, sur le craquant, le croquant, le doux, l'amer, le piquant, bref, des modes de cuisson et de préparation différents doivent être envisagés. Les parents du 20e nous interpellent tous les jours sur le sujet. Ils ne veulent plus de viande bouillie

avec sauce industrielle servie trop souvent. Bien sûr, le travail sur les questions diététiques est nécessaire, mais il ne peut pas faire fi de l'éducation au goût, qui est aussi un de nos devoirs éducatifs.

Je sais bien que, dans le 20e, la cuisine centrale a connu de grandes difficultés depuis 2020, mais puisque la situation est stabilisée, je tiens aujourd'hui à saluer la nouvelle équipe en place et également toutes celles et tous ceux qui travaillent dans nos cantines. Bien sûr, nous, écologistes, nous regrettons le choix de n'avoir qu'une seule cuisine centrale. Nous félicitons le 18e pour les choix récents qui viennent d'être exposés. Monsieur le Maire du 18e, à vous et à votre adjointe Léa BALAGE, je dis bravo !

J'aimerais terminer également en remerciant Audrey PULVAR pour le travail qu'elle mène sur l'alimentation, travail que nous avons partagé pas plus tard que cette semaine au sein de la Métropole du Grand Paris, une métropole qui, elle aussi, s'engage dans l'alimentation durable.

Bien sûr, nous voterons pour ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Puisqu'on parle du 20e, je me sens obligé de réagir pour dire que je ne sais pas où l'on se situe dans les palmes, mais je voudrais quand même signaler que, avec la nouvelle équipe qui est à la tête de la caisse des écoles, on est passé cette année, on avait un objectif de 50 % de circuit court "bio", on est à 56 %, on aura deux repas végétariens au 1er octobre, on sera à 70 % de circuit court et "bio" dès 2022. Surtout, nous avons à la fois entamé un travail sur la titularisation des agents - certaines titularisations étaient bloquées depuis des années alors qu'elles étaient possibles, même si l'on sait que c'est complexe -, on a entamé également un travail de mise en C.D.I. pour sortir du statut de contractuel. C'est, par exemple, ces derniers mois, 25 agents qui ont eu des heures en plus, qui leur permettent peu à peu d'atteindre un salaire décent. Je considère aussi que c'est un travail sur lequel nous devons poursuivre nos efforts.

Je voudrais dire également qu'on partage tous l'envie que nos enfants mangent bien, évidemment. Je pense que tout ce qui est dit depuis tout à l'heure va dans ce sens, en tout cas en termes de qualité de produits. Je voudrais quand même dire, parce que je l'ai déjà dit à la caisse et je l'ai déjà dit aux parents, il vaut mieux une liaison froide bien faite, avec des produits de qualité, qu'une liaison chaude mal faite. Vous savez que pour faire de la bonne liaison chaude, hormis les investissements que cela suppose, cela veut dire aussi que, derrière, on ait le personnel formé. Vous savez que le secteur de la restauration, y compris collective, est très en tension. Donc, qu'on ait du personnel formé pour faire ces repas. Moi, avec une cuisine centrale récente et moderne, je prétends que nous pourrions faire et nous pourrions faire évoluer la qualité de l'assiette de nos enfants en restant dans ce système de liaison froide.

Je voudrais dire également que, au C.A. de la caisse des écoles du 20e, comme sans doute dans beaucoup d'autres caisses, l'ensemble des élus a des représentants, puis les parents sont présents également. C'est évidemment un travail quotidien que l'on fait sur à la fois la qualité de l'assiette et la sortie du plastique, qui nous importent également beaucoup. Mais ce statut des salariés me semble effectivement un travail à poursuivre. Il est entamé, mais il faut que nous puissions le poursuivre.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Éric PLIEZ, à la fois maire du 20e arrondissement et président de la caisse des écoles du 20e arrondissement, étant intervenu, il connaît mieux la situation de sa caisse que moi-même, il a donc apporté beaucoup d'éléments de réponse.

Je précise néanmoins, à l'attention d'Antoinette GUHL qui a évoqué les vacances "Arc-en-ciel", qu'elles ne sont absolument pas concernées par ces subventions qui ne visent que la restauration scolaire.

Chère Danielle SIMONNET, je vous rejoins dans tout ce que vous avez dit sur la nécessité de ne pas mesurer la restauration scolaire à la seule qualité des repas, mais de prendre en compte évidemment les femmes et les hommes qui assurent ce service public essentiel pour les élèves scolarisés à Paris. J'ai précisé, s'il le fallait, que 90 % des agents employés par les caisses des écoles sont des femmes et beaucoup de catégories C, évidemment. Donc, il y a un sujet R.H. qui n'est pas nouveau et, même, j'ai souhaité que ce soit d'ailleurs le grand chantier de la mandature en termes de restauration scolaire.

Le rapport, le quatrième rapport, le nouveau rapport sur la restauration scolaire montre que le mouvement est en cours en matière de conditions d'emploi, de travail et de leurs personnels. La caisse du 20e arrondissement, Éric PLIEZ l'a évoquée à l'instant, mais c'est également la caisse des écoles du 9e et ses actions d'amélioration de l'environnement de travail ou la caisse des écoles du 18e arrondissement et la mise en place, pour un certain nombre d'agents, de télétravail. Donc, il faut évidemment aller plus loin pour recruter, mieux rémunérer ces

personnels. Le Service de Restauration Scolaire de la DASCO est mobilisé en ce sens, avec toutes ses ressources et tout son professionnalisme. C'est dans cet esprit, évidemment, que nous allons continuer à travailler.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 133.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 133).

2021 DASCO 155 - Agents contractuels chargés d'enseignement en formation des adultes au sein du service des cours d'adultes de Paris. - Règlement d'emploi.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 155 et les amendements n^{os} 138, 139, 140, 141 et 142 qui s'y rattachent. Il s'agit d'un projet de délibération concernant les agents contractuels chargés d'enseignement en formation des adultes pour le Service des Cours d'Adultes de Paris.

Nombreuses inscriptions. Nous allons commencer par Mme Corine FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Bonjour. Merci, Monsieur le Maire.

Voilà, intervention sur ce DASCO à propos des cours municipaux pour adultes.

Je commence par rappeler notre attachement à ces cours, qui s'inscrivent dans la tradition des cours d'éducation populaire afin de faciliter l'accès au savoir et à la culture, pour permettre à chacun de s'épanouir. Les cours municipaux pour adultes trouvent leur origine au XVIII^e siècle à Paris. Par la suite, c'est François Guizot, Ministre de l'Instruction publique, qui fait voter en 1833 une loi portant sur l'instruction primaire, qui incite chaque commune à posséder un cours d'adultes en partenariat avec les recteurs d'académie. Depuis la Ve République, Paris perpétue l'héritage historique des cours d'adultes. Les cours municipaux du soir s'adaptent aux multiples exigences du marché. Ces cours de grande qualité couvrent un large spectre de disciplines et sont dispensés par des professeurs très qualifiés. Ces cours sont destinés à toutes les personnes âgées de plus de 18 ans, parisiennes ou non, dans la limite des places disponibles. A ce jour, plus de 25.000 personnes les suivent. Vous voyez, c'est quand même beaucoup de monde.

Qui sont leurs professeurs ? Comme il s'agit d'emplois à temps partiel, ce sont majoritairement des femmes et leurs conditions sont compliquées par la nécessité d'avoir plusieurs employeurs. Temps partiel, forcément plusieurs employeurs. Mais aujourd'hui, le statut des professeurs de cours pour adultes doit être transformé pour être en conformité avec la loi du 6 août 2019, qui oblige la Ville de Paris à adopter une délibération en Conseil pour fixer les cycles de travail spécifiques de ces professeurs de cours pour adultes en homologation avec un cadre existant dans la fonction publique. Il s'agit, pour nous, de sécuriser l'emploi de ces 150 professeurs. 67 d'entre eux avaient en charge l'ingénierie pédagogique et sont donc particulièrement concernés par la réforme à venir. Cette activité d'ingénierie ne rentre pas dans le nouveau cadre et ces heures seront donc confiées à des vacataires encadrés par 5 personnes titulaires.

Je remercie nos collègues communistes, qui ont déposé les amendements qui vont dans le sens de la sécurisation de l'emploi et du maintien des revenus des professeurs. Nous voterons donc ces amendements, ainsi que le projet de délibération. Soucieux de l'avenir des professeurs de cours pour adultes, bien entendu, nous resterons vigilants sur l'application des amendements et continuerons d'assurer le suivi de ce dossier.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. David ALPHAND. Eh bien non.

Donc, la parole est à M. Jean-Noël AQUA. Eh bien non.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Eh bien oui !

Mes chers collègues, vous n'allez quand même pas oser ? Ce projet de délibération m'inquiète énormément. Les cours pour adultes à la Ville de Paris, c'est une fierté municipale. C'est extrêmement important. C'est essentiel. Il me semble que la Maire de Paris, Anne HIDALGO, en tant que candidate à l'élection présidentielle, avait déclaré à la rentrée vouloir aligner la rémunération des enseignants sur les salaires des Bac+5. Or, là, le souhait de ce projet de délibération, c'est d'aligner les professeurs du SCAP, du Service des Cours pour Adultes, qui sont pour la plupart des Bac+5, des doctorants, sur le salaire des GRETA, Bac+2 ou Bac+3, c'est-à-dire de faire l'inverse. Ce n'est pas acceptable. Est-ce que c'est une logique d'économie qui l'emporte, masquée derrière soi-disant la contrainte de la mise en conformité par la loi du 6 août 2019, alors que d'autres possibilités vous permettraient de garantir le maintien

des salaires et de la qualification ? Parce que, là, c'est une déqualification, un déclassement, une déconsidération de tout le travail des professeurs pour les cours pour adultes.

Sur les chiffres, j'avoue que je m'y perds un peu, parce qu'on m'expliquait qu'il y avait 800 "prof" au SCAP, que parmi eux, d'ailleurs, on avait 70 contractuels en français directement concernés et impactés. J'aimerais que vous précisiez la réalité des choses. Mais pour rentrer plus dans le cœur du sujet, comprenons qu'il y a plus de 30.000 personnes qui suivent ces cours. Parmi eux, il y en a environ 8.000 ou 10.000 qui suivraient surtout les cours de français et, parmi eux, environ 2.000 personnes qui seraient des exilés ou des personnes souvent en situation administrative irrégulière, pour qui ces cours pour adultes sont extrêmement importants. Il faut comprendre que ces cours pour adultes, ce n'est pas simplement des cours face élèves, face adultes. Les professeurs de français ont beaucoup d'autres tâches, puisqu'ils doivent à la fois organiser des heures d'accueil, d'orientation, de prise en compte de la spécificité linguistique, la spécificité aussi de la projection professionnelle, du parcours et, donc, adapter l'offre de formation chaque année aux publics auxquels ils ont à faire. Par ailleurs, ces vacataires, certains sont sans doute dans des temps partiels imposés, d'autres sont souvent des universitaires qui, en même temps, sont dans des travaux de recherche au niveau linguistique, par exemple, ou au niveau pédagogique. Cela rend vraiment toute la particularité très riche des cours pour adultes de la Ville de Paris, parce qu'il est très intéressant d'avoir cette démarche quasi de recherche-action de nos enseignants formateurs dans ces cours pour adultes.

Donc, réduire tout cela à simplement "on va vous payer vos heures de cours face élèves, face élèves adultes, et tant pis si certains perdront au niveau salaire plus d'un quart de leur salaire après 10 à 20 ans de bons et loyaux services à la Ville de Paris", c'est non seulement un gâchis terrible, mais c'est un mépris inacceptable. Il faut absolument faire en sorte de modifier ce projet de délibération, les amendements sont bienvenus, ou bien reporter la discussion à un autre moment pour que, en tous les cas, les logiques d'économie ne l'emportent pas et que la question de la qualité des formations pour adultes soit ce qui nous préoccupe, ainsi que la garantie d'absence totale de baisse de salaires. Surtout, ne passons pas à côté des grandes compétences qui doivent être reconnues, et s'il y a besoin de préciser le travail d'ingénierie sociale et pédagogique dans les cours pour adultes, que l'on puise cela parmi la richesse des compétences de celles et ceux qui sont d'ores et déjà si investis et dévoués dans les actions des cours pour adultes du droit à la langue.

Certes, j'ai un peu plus développé cet aspect, mais il n'y a pas que les cours de français. Il y a tous les autres, mais il me semblait intéressant de donner des exemples concrets. Donc, je ne sais pas qui a voulu, à un moment donné, établir ce projet, mais il est essentiel que l'on respecte les professeurs des cours pour adultes, si dévoués et qui font notre fierté collective.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le savoir, c'est l'émancipation. Le savoir, c'est le pouvoir aussi. Et le savoir, c'est la base du travail. Le savoir est la pierre angulaire de toute construction individuelle. Sa transmission est essentielle et concerne la vie entière. Certains ont la chance d'acquérir un savoir émancipateur dès leur petite enfance et ils continuent bien souvent, d'ailleurs, à se former toute leur vie. D'autres n'ont pas eu cette chance et leur formation dans l'âge adulte est essentielle. D'autres enfin, ils sont nombreux et nombreuses, parlent mal notre langue et ont un besoin incontournable de l'apprendre.

L'organisation par la Ville de Paris des cours pour adultes est, pour tous ces enjeux, une réelle politique de gauche et émancipatrice. Ce sont aujourd'hui quelques 27.000 auditeurs qui fréquentent chaque année les cours pour adultes de notre Ville, 1/3 dans des cours de français, notamment, reprenant ce que je disais sur les immigrés qui arrivent et qui ont besoin de se former à notre langue. D'autres profitent pour reprendre une scolarité abandonnée trop tôt. D'autres bénéficient de formations professionnelles indispensables, et nous y sommes sensibles, sur les aspects de formation tout au long de la vie, et d'autres profitent de validation de compétences. D'autres, enfin, se forment sur des enjeux qui pourraient paraître non essentiels pour les gens uniquement dans l'utile, mais si fondamentaux, comme apprendre des langues étrangères ou se former sur l'éco-responsabilité. Le service aux usagers est louable et de qualité. La fréquentation de ces cours est d'ailleurs la démonstration dans les faits de l'utilité de cette action. Comme toute activité, des travailleurs et des travailleuses assurent ce service : 850 agents, avec des profils très variés, qui enseignent tous les soirs dans nos collèges et nos écoles, car ce sont elles et eux qui font la qualité de nos cours pour adultes.

Jusqu'ici, ces professeurs travaillaient sur la base de contrats en homologation avec le GRETA, mais avec des différences majeures pour s'adapter aux conditions de travail très particulières de ces professeurs, des temps partiels avec un agenda contraint, le travail le soir, parfois sur plusieurs sites. La pénibilité est réelle et doit être reconnue. Et voilà la loi de transformation de la fonction publique qui revient dans nos débats. Cette loi n'a pas d'autres buts que de réduire la dépense publique en imposant aux agents de la fonction publique territoriale de travailler plus pour gagner autant. C'est le mot d'ordre de notre Président. De fait, c'est une loi qui impose à la Ville de Paris de sortir du

fonctionnement en homologation avec le GRETA, qu'elle appliquait et qui convenait bien jusqu'ici. Le présent projet de délibération vise donc à la rédaction d'un statut propre à ces agents, en tentant de faire les choses au mieux pour entrer dans le cadre de cette loi, que nous rejetons en bloc, mais qui s'impose à nous légalement.

Parmi les nombreux effets indésirables de cette loi pour les professeurs des cours pour adultes, on trouve l'impossibilité d'exercer à la fois des cours normaux en présentiel, "face to face", et les cours d'ingénierie pédagogique, les heures d'IP. Ces heures sont pourtant indispensables à la préparation des cours, pour qui a un jour enseigné. Elles devraient donc être retirées du temps de travail, ce qui est inadmissible, bien sûr, et entraînerait une perte d'heures et, donc, de salaire. Nous savons que la Ville cherche des solutions variées pour maintenir les volumes horaires et, donc, les conditions salariales. Nous savons que la Ville essaie, mais au vu de la complexité des différents statuts, le présent projet de délibération laisse des zones d'ombre ou présente des maladroites. Nous avons donc proposé quelques amendements au projet de délibération. Alors, c'est forcément un peu technique.

Le 1er vise à supprimer des fonctions, comme l'animation, dont on ne voit pas le rapport avec ces cours pour adultes. Le 2e vise à garantir la reconnaissance du travail de préparation de certaines activités, avec le mécanisme d'une heure compte deux. Un mécanisme important, là aussi, quand on connaît toute la charge que représente la préparation des cours. Le 3e vise à garantir ce mécanisme de reconnaissance de la préparation, concerne l'évaluation des prérequis des auditeurs, mais aussi l'évaluation de la validation des acquis des auditeurs. Le 4e vise à limiter le nombre maximal d'heures hebdomadaires. Pour qui a déjà enseigné, donc, il est impensable de demander 30 heures d'enseignement par semaine. C'est une charge beaucoup trop lourde, bien au-delà de ce qui se pratique pour les autres corps enseignants. Nous demandons qu'une limitation de 25 heures soit établie, avec la possibilité d'exception à la rentrée pour la période exceptionnelle d'évaluation des prérequis des auditeurs. Enfin, le dernier concerne une reconnaissance particulière pour la formation de formateurs.

Bref, vous l'aurez compris, nous comprenons les efforts de la Ville pour rationaliser les contrats. Nous sommes toujours opposés à cette loi de transformation de la fonction publique. Nous pensons que le projet de délibération aurait pu être affiné et doit être affiné. Nous sommes reconnaissants, en tout cas, pour les échanges que nous avons eus pour améliorer le texte.

Enfin, je voudrais dire à M. GRANIER, qui est déjà parti, mais on pourra le lui répéter, qu'un minimum de dignité s'impose dans nos débats. Vous avez le droit de méconnaître l'héritage du Conseil national de la Résistance. Je sais que l'heure est au "bougui-boulga" intellectuel. C'est bien dommage pour quelqu'un qui est élu, mais c'est tellement courant aujourd'hui, où notamment la droite et la droite extrême, là où elles en sont. Mais nous faisons des séances de ciné-débat dans le 13e arrondissement, avec des films, par exemple, de Ken LOACH ou de Gilles PERRET, où nous traitons justement des services publics. Je vous y inviterai, car, visiblement, la formation des adultes qui siègent dans ce Conseil est aussi un enjeu d'avenir.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint, de me donner la parole.

Merci aux intervenants d'effectivement nous amener à parler de la situation des agents contractuels du Service des Cours d'Adultes de Paris, dossier qui m'occupe beaucoup depuis plusieurs semaines. En l'occurrence, vous avez raison, et vous avez eu raison, notre fierté collective d'avoir d'aussi beaux cours d'adultes à Paris. Nous avons même le seul lycée d'adultes à Paris. De fait, c'est évidemment beaucoup de formations, notamment l'apprentissage du français permettant l'intégration de nouveaux arrivants.

Jean-Noël AQUA, je vous remercie, parce que vous avez rappelé dans votre intervention à l'instant que, finalement, nous n'aurions pas ce débat et on n'aurait rien changé s'il n'y avait pas eu la si mauvaise, je n'oserais la qualifier différemment à ce micro, mais j'en pense beaucoup de mal, comme vous, s'il n'y avait pas eu la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, qui nous amène et qui nous oblige à adopter une délibération en Conseil de Paris pour fixer les cycles de travail spécifiques, et ce en homologation avec un cadre existant de la fonction publique. C'est parce qu'il y a eu cette loi de 2019 que nous sommes obligés de voter ce projet de délibération, sinon rien n'aurait changé. Donc, pas d'économie, Madame SIMONNET, non. Nous ne faisons aucune économie. Et même, on va créer 5 emplois à temps plein. Donc, à l'arrivée, ce sera un coût supplémentaire pour la Ville, mais nous l'assurons.

Le cadre le plus proche actuellement pour les formateurs du SCAP est effectivement celui des enseignants contractuels du GRETA. Ce cadre prévoit 810 heures, sur lesquelles sont décomptées principalement les heures de formation de face-à-face. La division du temps de travail par deux, 810 heures à la place de 1.607, se justifie par le temps nécessaire à la préparation et à l'évaluation. En d'autres termes, une heure de formation est considérée comme deux heures travaillées.

Reste, et c'est là toute la difficulté, que ce cadre ne prévoit pas des heures d'ingénierie pédagogique valorisées au même niveau que les heures de face-à-face, comme c'était le cas jusqu'à présent à la Ville de Paris avant la loi de 2019. Tout le problème se cristallise sur les heures d'ingénierie pédagogique, pas pour les 800 ou 850 formateurs du

SCAP, mais pour 167 d'entre eux qui ont un statut contractuel et qui se sont légitimement mobilisés pour ne pas subir une baisse de leur rémunération. Ces heures d'ingénierie pédagogique ne peuvent pas être assimilables à des heures de formation et ne peuvent plus être valorisées à la même hauteur que les heures de formation en face-à-face. C'est la raison qui nous a amenés, faute de mieux, à proposer aux formateurs de remplacer les heures d'ingénierie pédagogique par des heures de formation de face-à-face, pour éviter cette perte de rémunération.

J'ai présidé deux comités techniques exceptionnels et spécifiques de la DASCO sur le sujet. Chaque formatrice ou formateur, je parle des 67 concernés, est reçu afin qu'une solution individuelle adaptée à sa situation puisse être trouvée, puisque les quotités d'heures de formation sont différentes selon chaque formatrice ou formateur. De ce fait, nous sommes amenés aujourd'hui à devoir voter ce projet de délibération, parce que, en l'absence de cadre juridique spécifique, du coup, les règles communes du temps de travail s'appliqueraient, c'est-à-dire 1.607 heures annuelles à partir du 1er janvier 2022.

Je me réjouis, pour finir, du travail très productif que nous avons eu avec le groupe Communiste. Je le remercie d'avoir déposé 5 amendements. Je me permettrai de donner un avis favorable, avec des sous-amendements pour certains d'entre eux, aux amendements n^{os} 138, 139, 140 et 141. Je demanderai, s'il le veut bien, au groupe Communiste de retirer son amendement n° 142, parce qu'il est relatif au taux horaire appliqué aux heures de formation. Or, il n'y a pas de taux horaire pour les contractuels en tant que tels. C'est la raison pour laquelle je vous demande le retrait de l'amendement n° 142. Sinon, avis favorable pour les 4 autres.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - C'est bon ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Oui, c'est bon. Excusez-moi.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Petite question pour le groupe Changer Paris : il y a 5 demandes d'explication de vote. Souhaitez-vous les faire en une fois ?

Valérie MONTANDON, pour les explications de vote.

Mme Valérie MONTANDON. - Mes chers collègues, je vais me faire le relais de David ALPHAND et aussi de Grégory CANAL, qui ont suivi ce dossier de près. Je voulais quand même vous rappeler que lorsque je vois que sur un projet de délibération il y a justement 5 amendements et 3 sous-amendements, je me dis qu'il y a en effet un vrai sujet, très peu d'anticipation et encore un dossier qui a été géré à la va-vite.

Il est inutile de rappeler l'attachement de notre groupe Changer Paris au principe d'intégration et d'assimilation des étrangers au sein de notre communauté nationale, et la maîtrise de la langue française est à ce titre un prérequis fondamental. Chaque année, ce sont près de 30.000 personnes qui bénéficient des cours pour adultes de la Ville de Paris, dont 1/3 sont inscrits dans les cours de français langue étrangère, ce qui permet d'apprendre notre langue quel que soit le niveau de départ, de l'alphabétisation à un niveau professionnel. Ces cours s'inscrivent dans une tradition historique à Paris, qui remonte au XIX^e siècle, et ont toujours eu leur place dans notre capital depuis. Les Parisiens les apprécient particulièrement et les reconnaissent pour leur qualité. Ils ont su, au fil des années, s'adapter et évoluer aussi aux publics accueillis.

Nous sommes particulièrement attentifs à ces cours, non seulement parce qu'ils sont réputés et qu'ils participent à l'image de notre Ville, mais aussi parce qu'ils sont un levier d'intégration et d'assimilation indispensable, à une époque marquée par l'arrivée de nombreux étrangers, dont nous ne pouvons que remarquer bien trop souvent les difficultés d'intégration et tout particulièrement dans notre Ville. Ces cours ne se limitent d'ailleurs pas à la langue, mais cherchent aussi à transmettre les valeurs de la France.

Ce sont autant de raisons, mes chers collègues, qui auraient dû vous conduire à une grande vigilance quant à leur maintien et à leur pérennisation. Comme vous le savez, ces cours reposent, pour une part non négligeable, sur plus de 150 professeurs de la Ville de Paris contractuels. Après deux vagues de titularisation en 2007 et 2014 et après avoir été rebaptisés Service des Cours d'Adultes de Paris dans le cadre d'une refonte au sein de la Direction des Affaires scolaires, force est de constater que rien n'a été fait pour régler leur situation. Ce sont autant d'occasions manquées d'ajuster le statut des professeurs concernés et rien n'a été fait.

Je vous ai entendu, Monsieur BLOCHE, déplorer la loi de transformation de la fonction publique, mais, enfin, je vous rappelle que cette loi a été adoptée en août 2019. Il y avait donc 2,5 ans pour l'appliquer. Que s'est-il passé pour que l'Exécutif nous mette devant le fait accompli un 16 décembre, c'est-à-dire en toute dernière minute ? Vous allez me dire, ce n'est pas cela le sujet, que vous n'avez pas traité au niveau des Ressources humaines. Ce n'en est que l'illustration, mais cela est inadmissible. Nous nous refusons d'avoir à voter ainsi, le couteau sous la gorge, avec la pression de mettre des personnes en difficulté. Ce n'est pas de notre faute si vous n'avez pas su anticiper. Nous regrettons l'inaction et la passivité de votre Exécutif pendant 2,5 ans. Nous nous attristons aussi sincèrement de la régularité de ce type de situations. Nous voici, en effet, de nouveau devant un avatar de difficultés que nous observons déjà, en effet, comme je vous l'ai dit, depuis un certain temps.

Alors, quoi qu'il en soit, notre vote est avant tout motivé par notre désir de soutenir les professeurs contractuels de la Ville de Paris, dont ce projet de délibération montre bien peu de reconnaissance pour leur engagement au

service de notre Ville, de leurs élèves et des Parisiens, notamment les plus vulnérables. Nous serons donc exigeants et vigilants afin de garantir la pérennisation de ces cours, dont l'objet est primordial, les enseignants consciencieux, inventifs et de bon niveau et dont l'activité doit être préservée.

Nous voterons favorablement l'ensemble des amendements proposés par le groupe Communiste. Je vous avoue que vous avez amendé... Il y en a un, apparemment, qui n'a pas été accepté et je le regrette. Les sous-amendements de l'Exécutif ont tendance à amoindrir aussi le dispositif, si bien que, bon, nous allons voter pour ce projet de délibération, parce qu'il y a les amendements communistes qui ont été pris en compte. Voilà notre position de vote. Je regrette qu'il y en ait un qui n'ait pas été pris, mais nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Tout d'abord, je vais faire voter les amendements, avis favorable de l'Exécutif. Ils ont été sous-amendés, à l'exception de l'amendement n° 142, mais je le mettrai au vote à la fin.

Je mets donc tout d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 138 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement amendée n° 138 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 139 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 139 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 140 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement amendée n° 140 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 141 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement amendée n° 141 est adoptée.

Concernant l'amendement n° 142, c'est donc une demande de retrait. L'amendement est-il retiré ? Il est retiré. Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 155 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DASCO 155).

2021 DASCO 157 - Subvention (99.680 euros) et convention avec l'association "Eloquentia" pour des projets d'ateliers de formation à la prise de parole.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 157 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Eloquentia", pour des projets de formation à la prise de parole.

La parole est à Dominique KIELEMOËS, qui doit être en ligne avec nous. Dominique, si vous nous entendez, c'est à vous.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Oui, je vous entends très bien. Vous m'entendez ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Parfaitement.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Très bien.

Merci, Monsieur le Maire. Merci, chers collègues. Bonjour.

Je souhaitais intervenir sur ce projet de délibération DASCO 157. Il ne s'agit pas de cantine, il ne s'agit pas d'emplois, mais il s'agit de quelque chose qui, à mes yeux, est extrêmement important, c'est-à-dire l'association "Eloquentia". En effet, sensibilisée par ma participation à la M.I.E. éducation et enseignement artistique et culturel, encore plus sensibilisée par les propos qui nous ont été tenus par M. Robin RENUCCI dans une séance qui a eu lieu il y a deux semaines environ, et aussi sensibilisée par mon ancien métier, je tenais absolument à souligner l'importance de ce projet de délibération.

L'association "Eloquentia" développe notamment un programme éducatif d'intérêt général, qui vise à favoriser le développement personnel par la prise de parole en public à travers des formations et des concours encadrés par des comédiens, des avocats et des experts de l'éloquence. Ce programme répond à plusieurs objectifs et notamment à des objectifs du Plan Ambition Collèges : tout d'abord, renforcer la dynamique partenariale au profit des projets des établissements, afin de favoriser la réussite éducative des jeunes Parisiens en leur permettant d'accéder à de nouvelles pratiques, qu'elles soient culturelles, artistiques, scientifiques ou sportives ; promouvoir et transmettre les valeurs de la République en favorisant l'expression et le développement de l'esprit critique des jeunes Parisiens.

Le renouvellement du partenariat initié depuis 2019 au bénéfice des jeunes collégiens s'accompagnera en 2022 d'une dimension expérimentale au profit des enfants du 1er degré. Dans la continuité des années précédentes, l'association proposera à l'attention des collégiens de 11 à 14 ans, prioritairement de 4e et de 3e, des ateliers d'éloquence visant à développer l'expression scénique, la structuration du discours, l'écriture, le contrôle de la voix et la respiration. Également, elle prévoit un temps de restitution final et, enfin, un projet de stage "Eloquentia" d'une semaine intitulé "Challenge d'éloquence du Grand Paris", durant les vacances d'automne 2022. Cette offre, qui peut se dérouler sur les temps scolaires, péri- ou extrascolaires, sera ouverte prioritairement aux collèves du dispositif "Action Collégiens" et aux deux centres d'accueil pour collégiens temporairement exclus, Patay et Ramponeau. Pour avoir eu des élèves fréquentant le centre Patay, je pense que c'est extrêmement important. Pour 2022, 33 collèves et 2 centres d'accueil pour collégiens exclus pourront participer au programme.

Le partenariat propose également d'initier cette même démarche, à titre expérimental, auprès du 1er degré, les élèves de cycle 3, sur des temps scolaires, péri- et extrascolaires. L'association et la sous-direction de la politique éducative, en concertation avec les professionnels de l'éducation concernés, identifieront des centres de loisirs et des classes à partir de critères conjointement définis. En complément, un groupe de 20 animateurs de la Ville de Paris du 1er degré participera à un module de formation.

Je vous demande, chers collègues, de soutenir ce très beau projet de délibération, qui me semble très important pour l'avenir de nos collégiens, de nos élèves, mais aussi pour la défense des valeurs de la République.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique KIELEMOËS.

La réponse pour Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Dominique KIELEMOËS, de vous être inscrite sur ce projet de délibération et de le valoriser à travers votre prise de parole, projet de délibération DASCO 157, subvention et convention avec "Eloquentia" pour des projets d'ateliers de formation à la prise de parole. J'attache, comme vous, énormément d'importance à ce que nous pouvons faire en ce domaine. Cela répond d'ailleurs de notre politique éducative qui fait des collèves sa priorité, avec toutes les démarches que nous accomplissons en matière de réussite éducative et de mixité sociale. Vraiment, par cette formation à la prise de parole, il s'agit de donner les mêmes chances à tous les élèves, à tous les collégiens et, donc, c'est une subvention qui est tout à fait importante. Merci de l'avoir valorisée.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 157.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 157).

2021 DASCO 161 - Convention de partenariat avec le Campus des Métiers d'Art et du Design, dans le cadre du concours "mobilier scolaire du XXI^e siècle".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 161 relatif à une convention de partenariat avec le Campus des Métiers d'Art et du Design.

La parole est à Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, voilà une belle initiative que nous ne pouvons que saluer. Penser le renouveau du mobilier scolaire, c'est penser de nouvelles façons d'étudier pour les élèves, c'est repenser de nouvelles façons d'enseigner pour les professeurs, car l'histoire du mobilier scolaire n'a rien d'anodin et a toute une histoire. Déjà, à l'Exposition universelle de Vienne en 1873, des experts démontraient qu'une classe bien aménagée, bien ordonnée, où l'élève entre avec un sentiment de plaisir mêlé de respect, le dispose et le contraint moralement, pour ainsi dire, à l'application et au travail. Voilà, cette observation pourrait encore s'appliquer à nos écoliers de 2021, car au-delà de la modularité du mobilier, c'est aussi un mobilier adapté à la physiologie de l'enfant et, donc, à sa santé. La question ne fut réellement posée en France qu'à l'Exposition universelle de 1867. Les modèles d'écoles présentés au Champ-de-Mars par la Silésie, par la Suède et les Etats-Unis révélèrent dans quelles conditions doivent être placés les jeunes enfants pendant les 6 heures qu'ils passent chaque jour à l'école, pour que leurs organes ne reçoivent aucune lésion, aucun affaiblissement. Donc, un mobilier scolaire doit être adapté à des enfants.

Nous saluons également le partenariat avec le Campus des Métiers d'Art et du Design créé par la Région Ile-de-France et le Rectorat de Paris. Rappelons que les campus des métiers regroupent tout un réseau d'établissements, allant de la formation professionnelle jusqu'au niveau recherche, autour d'un même thème et qui correspond à un bassin d'emploi. C'est donc la réponse d'une formation à un besoin économique. Je rappelais, lors de la discussion budgétaire, toute l'importance économique des écoles d'art dans l'économie culturelle de notre Ville. Ce projet s'inscrit totalement dans cette réalité.

Le Campus des Métiers d'Art et du Design, accueilli dans la prestigieuse manufacture des Gobelins, est un modèle d'excellence, du savoir-faire à la française, qui regroupe l'Ecole Boulle, l'Ecole bleue, l'Ecole Camondo, l'ENSAAMA et l'ENSAD. Les étudiants de ces écoles ont l'habitude, d'ailleurs, de répondre à des appels à projets. Il faut rappeler qu'une équipe de jeunes lauréats de ce campus, que j'ai rencontrés, a remporté le concours de la création de la nouvelle table du Conseil des Ministres. Repenser les espaces scolaires, c'est favoriser les apprentissages et le mieux vivre-ensemble. Cela pose également la question des nouveaux espaces et des nouvelles pédagogies. Penser l'école des 30 prochaines années, c'est évidemment penser à l'école numérique. S'adapter au numérique veut dire, par exemple, définir un nouvel usage du hall et des couloirs, multiplier ainsi les espaces de travail, mais c'est aussi penser aux espaces de la vie quotidienne des élèves en dehors des classes.

Je regrette que dans ce projet ne soit pas évoquées les questions de restauration scolaire et des toilettes, qui sont un vrai problème aujourd'hui de santé publique chez bon nombre d'écoliers et d'écolières, de collégiens et, surtout, de collégiennes. Nous suivrons donc avec attention et exigence les résultats du jury quant à ce projet pour le bien-être et le bon savoir de nos élèves parisiens.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Béatrice LECOUTURIER, de vous être inscrite sur ce projet de délibération. Là aussi, c'est un beau projet de délibération qui montre l'engagement de notre Ville dans une démarche d'architecture éducative en tant que telle, dans les rénovations et dans les constructions des établissements scolaires. Evidemment, les "cours Oasis" en sont l'une des plus belles illustrations, mais j'ai également à l'esprit le fait d'avoir inauguré, si j'ose dire, avec M. le Recteur, la salle de permanence du collège César-Franck dans le 2^e arrondissement, qui a été entièrement re-conceptualisé et réaménagé par les collégiens eux-mêmes.

De fait, vous l'avez dit, chère collègue, ces nouveaux aménagements ont un impact important sur le climat scolaire. D'ailleurs, les "cours Oasis" ont montré qu'ils avaient un effet immédiat et très positif sur le fait d'apaiser le climat scolaire dans les établissements qui en bénéficient. Bref, nous avons toutes les bonnes raisons en tant que Ville de participer au jury du concours "Mobilier scolaire du XXI^e siècle" organisé par le Campus des Métiers d'Art et du Design, en lien avec l'académie de Paris, l'Ameublement français et le Mobilier national. Ce concours a eu lieu durant la "Paris Design Week" en septembre. Il s'adressait aux étudiants de 5 établissements assurant les formations design d'objet et design d'espace, à savoir l'Ecole Boulle, l'Ecole bleue, l'Ecole Camondo, l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Art et l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs. Trois collèges, César-Franck dans le 2^e arrondissement déjà cité, Georges-Brassens dans le 19^e et Pierre-Mendès-France dans le 20^e, ont été particulièrement mobilisés sur ces questions et ont été associés au concours pour échanger avec les étudiants et leur permettre de proposer des solutions adaptées aux besoins des usagers.

Du coup, les étudiants ont pu dialoguer avec les usagers que sont les collégiens. A l'arrivée, l'un des projets lauréats fera l'objet d'un prototypage et d'une fabrication pour les établissements de la Ville, grâce au partenariat avec le Campus des Métiers d'Art et du Design, l'Ameublement français et le Mobilier national.

C'est un concours national, chère Béatrice LECOUTURIER. Vous avez évoqué les réfectoires ou les toilettes, qui ne sont pas directement ce que l'on appelle du mobilier scolaire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 161.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 161).

2021 DEVE 116 - Renouvellement des conventions entre la Ville de Paris et l'école Du Breuil.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 116 relatif au renouvellement de la convention entre la Ville de Paris et l'école Du Breuil.

La parole est à Éric PLIEZ...

Eh bien, c'est parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 116.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 116).

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à l'utilisation du bâti scolaire en cas de fermeture d'école.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons des vœux non rattachés.

Nous commençons par le vœu référencé n° 52 relatif à l'utilisation du bâti scolaire en cas de fermeture d'école.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce matin, nos débats sont particulièrement en phase, une nouvelle fois, avec l'actualité nationale. Cette fois-ci, il s'agissait de la matinale de France Info, matinale qui accueillait Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation nationale. Un ministre qui a d'abord remercié les personnels enseignants avant de leur expliquer, une minute plus tard, qu'il utiliserait le droit d'expérimentation pour détricoter le Code de l'éducation, afin de mettre en concurrence et de précariser les mêmes personnels qu'ils venaient de féliciter, tout cela en commençant par Marseille. Si entre nos deux villes il y a autant d'histoires d'amour que de rivalités, nous avons des enjeux communs face à un Ministre qui joue à l'apprenti sorcier, notamment au prétexte du bâti scolaire. C'est là qu'intervient ce vœu n° 52, déposé par le groupe Ecologiste et le groupe "Génération.s", un vœu qui vise donc à appeler à ses propres responsabilités l'État. Nous avons besoin de postes pour lutter contre la souffrance au travail et pour comprendre, c'est peut-être l'une des grandes leçons tirées de la crise COVID, que l'indicateur de nombre d'élèves par classe ne suffit pas à leur donner de bonnes conditions d'études, à assurer le bien-être des enfants.

Il s'agit également de tenir nos engagements, ceux de la "ville du quart d'heure", ceux d'une "ville aux enfants". Si l'État en arrivait à désertier nos écoles, nous, nous choisirions de les préserver et de préserver d'abord le service public à destination des jeunes et des enfants. Il s'agit enfin d'assurer la transparence via la mise en ligne sur "Open Data Paris" de l'état des diagnostics du bâti scolaire, afin de permettre des dialogues et des débats sereins, aussi bien avec les communautés éducatives qu'avec les parents et les parentes concernés.

Bref, nous continuerons à nous battre pour le service de l'éducation, en choisissant non pas de l'abandonner, mais de toujours anticiper dans l'intérêt des enfants.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je vous remercie tout d'abord de rappeler par votre vœu quelques-uns des dispositifs que nous mettons en œuvre au service des enfants parisiens. Ce sont des actions ambitieuses et vous

avez raison de souligner que l'éducation est au cœur du projet mis en œuvre par la majorité municipale. Pour cela, nous sommes engagés dans un dialogue constant et fructueux, d'ailleurs, avec le Rectorat. Nous avons réussi à maintenir un climat scolaire favorable aux apprentissages, avec des effectifs moyens par classe de 20 en élémentaire et de 21 en maternelle. Cependant, et vous avez raison d'anticiper, nous ne sommes pas à l'abri de mesures plus difficiles lorsqu'il s'agira d'élaborer concrètement la prochaine carte scolaire.

Lors de fermetures de classes, les locaux laissés vacants sont évidemment utilisés par les écoles pour leurs activités : salle périscolaire, salle pour les P.V.P., accompagnement des enfants en difficulté... Les usages sont multiples, on en trouve toujours. Dans le cadre de fermetures d'écoles, vous le rappelez, nous travaillons souvent des projets avec les mairies d'arrondissement, qu'ils soient à destination sociale ou culturelle. Je me suis donc permis un léger amendement à votre vœu afin de consacrer les bâtiments à des projets d'intérêt général et de service public. Je pense que vous l'accepterez et l'avis de l'Exécutif sera favorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien.

L'amendement est-il accepté? Il l'est.

Je mets aux voix le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif...

Oui ? Je vous prie de m'excuser. Pourtant, il me l'avait demandé. La parole est à Jean-Noël AQUA, pour une explication de vote.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire. Bien sûr, pas de problème.

Juste une petite explication de vote, pour vous expliquer que nous ne voterons pas ce vœu, même amendé, non pas sur le fond. Nous avons déjà exprimé cette volonté de réserver les bâtiments scolaires à des usages pédagogiques ou en direction de la jeunesse au moment de l'affaire de l'école Paradis. Vous vous en souvenez, nous avons déjà exprimé ce point. Néanmoins, pour nous, l'heure n'est pas à prévoir l'après-fermeture, mais l'heure est à se battre contre toutes les fermetures de classes, en fait. Donc, nous ne venons pas afficher un message, en gros, d'accompagnement des fermetures.

Nous affirmons au contraire l'inverse. Suite au COVID, les enfants ont besoin de plus de temps scolaire. En général, et nous le pensons, les enfants ont besoin de plus de temps scolaire que ce qu'ils ont aujourd'hui. Suite au "saccage", si je puis me permettre, qu'a fait Jean-Michel BLANQUER du système éducatif, 7.650 postes supprimés, on estime que les enfants, entre la maternelle et le lycée, perdent un an de scolarité désormais en moyenne. Pour certains, évidemment, ce sera plus que pour d'autres, notamment dans les quartiers populaires. Donc, il s'agit pour nous de lancer vraiment un signal d'alarme, de dire, de répéter et de re-répéter que les fermetures aujourd'hui doivent être combattues fermement. Nous nous opposerons d'ailleurs, sauf évidemment dans des cas manifestes où il n'y aurait plus personne dans les écoles, mais il s'agit vraiment de s'opposer à toutes ces fermetures.

Pour ces raisons-là, même si nous pouvons partager et comprendre l'ambition, nous ne nous placerons pas dans cette optique et nous nous placerons plutôt dans une optique offensive. Néanmoins, dans les cas où nous serions amenés à fermer, pour le coup, nous serions sensibles à ce que les bâtiments scolaires, évidemment, ne soient pas destinés à autre chose que du scolaire ou des activités en direction de la jeunesse.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 52 déposée par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 381).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'impact de la dématérialisation des titres de transport sur les sorties scolaires.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 53 relatif à la dématérialisation des titres de transport pour les sorties scolaires.

La parole est au président du groupe Communiste et Citoyen, Nicolas BONNET-OULALDJ...

C'est Jean-Noël AQUA qui va le remplacer.

M. Jean-Noël AQUA. - Oui, sur la 6e Commission.

Notre vœu répond à une réelle inquiétude qui remonte de la communauté scolaire, des conseils d'école, des enseignants et des syndicats. Vous le savez, Ile-de-France Mobilités a décidé de supprimer les tickets de métro, les petits tickets autrefois poinçonnés, qui sont devenus des tickets magnétiques et, désormais, qui devraient devenir

électromagnétiques. On n'arrête pas le progrès. Le problème que nous soulevons concerne les écoles et les sorties scolaires. Les classes prennent souvent le métro et utilisaient jusqu'ici ces fameux tickets faciles d'utilisation pour pouvoir faire passer toute la classe. Rappelons que ces sorties sont essentielles, qu'elles sont l'occasion pour de nombreux jeunes de sortir, de découvrir beaucoup de lieux qu'ils n'ont pas l'habitude de fréquenter, les musées, les expositions, parfois des sorties sportives, etc.

Comment faire désormais pour la classe ? Rien n'a été prévu jusqu'ici par "Ile-de-France Mobilités". Comme souvent avec Mme PÉCRESSE, ce point concret du vécu des communautés éducatives, du vécu des enseignants n'a pas été prévu - le mépris habituel du terrain, bon, à la rigueur, cela, on y est habitué -, mais surtout, et cela est plus grave, n'a pas été corrigé. Au-delà de l'ignorance de la réalité du terrain, c'est la médiocrité de l'action publique que nous constatons encore et encore. Bref, nous alertons donc sur le sujet et demandons deux choses. La première, c'est que l'on puisse mettre en place un titre de transport dématérialisé par classe, afin de faciliter l'organisation des sorties scolaires. Et plus largement, vous le savez, nous militons pour la gratuité des transports publics, pour qu'elle soit accordée à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires d'Ile-de-France lors de leurs sorties scolaires et que ceux-ci soient dispensés d'obligation de valider un titre de transport dans ces occasions. Vous savez que nous sommes des fervents défenseurs et partisans de la gratuité.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je remercie le groupe Communiste d'avoir déposé ce vœu, qui est effectivement d'actualité. C'est un sujet de discussion dans les conseils d'école. Nous en avons même parlé, puisque j'ai été interpellé très légitimement par les syndicats enseignants lors du C.D.E.N. de rentrée. Évidemment, c'est lié au fait que le ticket physique, le ticket carton disparaît peu à peu. Cela commence d'ailleurs avec la vente des carnets de 10 tickets.

La Ville et en l'occurrence la DASCO dialoguent et échangent avec "I.D.F. Mobilités", dont je rappelle, s'il le fallait, que sa présidente est Valérie PÉCRESSE, pour envisager des cartes par école ou par classe permettant d'accéder au réseau selon des modalités à définir. Vraiment, je regrette devant vous, c'est pour cela que je donnerai un avis favorable, que ces discussions n'avancent pas et, de ce fait, le temps passe, surtout que nous avons proposé des solutions à I.D.F. Mobilités. Nous souhaiterions qu'ils nous apportent des réponses.

Je rassure tout le monde, nous venons d'acheter pour l'année scolaire 750.000 euros de tickets, de quoi couvrir l'année scolaire. Il n'y a donc pas de sujet de ce côté-là, mais compte tenu de la gratuité pour les élèves de moins de 11 ans, que nous avons mise en place à Paris à l'initiative d'Anne HIDALGO, et compte tenu du remboursement de ces cartes Navigo à ces jeunes, on se retrouve, et cela n'est pas la bonne utilisation de la gestion de l'argent public, avec le fait de payer pour certains élèves deux fois le ticket de métro, à travers les 750.000 euros d'un côté et à travers le remboursement de la carte Navigo de l'autre. Ce n'est donc pas de la bonne gestion et on ne dit pas bravo à I.D.F. Mobilités et à sa présidente Valérie PÉCRESSE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencé n° 53 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Non, très moyennement, je vous le confirme.

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 382).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la grève des salariés de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 54 relatif à la grève des salariés de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, depuis le 22 novembre, les salariés de la bibliothèque Sainte-Geneviève sont en grève. C'est la suppression ou tout du moins le changement de rattachement pour 6 emplois du Pôle Patrimoine qui a mis le feu aux poudres et leur détachement sur la bibliothèque Sainte-Barbe. Les 6 postes doivent rester affectés à la bibliothèque Sainte-Geneviève. A cela s'ajoute la réduction des primes annoncées pour les agents les plus précaires, les magasiniers, primes qui sont normalement attribuées en compensation des horaires

d'ouverture de cette bibliothèque, des horaires allongés de 10 heures du matin à 10 heures du soir du lundi au samedi. De plus, du fait de la loi, ces agents ont perdu leur prime d'habillement.

Par ce vœu, nous voulons évidemment soutenir les revendications des grévistes et, surtout, inciter la direction de l'université à la reprise du dialogue. Il semble que le dépôt de notre vœu ait en tout cas ému cette direction. Nous sommes donc sensibles que ne serait-ce que le dépôt d'un vœu arrive à faire bouger certaines choses. Depuis la rédaction, une rencontre a été prévue aujourd'hui même entre la direction et les représentants du personnel. Nous n'en connaissons évidemment pas les conclusions, en tout cas nous, mais nous espérons que les salariés seront entendus.

Par ailleurs, il ne s'agit pas, comme j'ai pu l'entendre ou le lire, plutôt, de la part de la direction de l'université, d'ingérence envers Sorbonne Nouvelle ni d'atteinte à l'autonomie des universités. Vous imaginez que j'y suis plus que sensible, naturellement. Il s'agit ici de soutenir des salariés, comme nous le faisons à de nombreuses occasions, lorsque nous partageons les inquiétudes et les revendications, qu'ils et elles soient employés dans des structures publiques ou dans des entreprises privées. Nous avons le droit et je dirai même le devoir, en tant qu'élus, de nous prononcer. En tant qu'élus, nous ne pouvons pas être indifférents et encore moins lorsque cela concerne notre territoire et des usagers pour l'essentiel parisiens.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup de me donner la parole, Monsieur le premier adjoint.

Je vous confirme, Jean-Noël AQUA, que ce vœu du groupe Communiste a créé une réelle émotion à Sorbonne Nouvelle, considérant qu'il s'agissait d'une ingérence du Conseil de Paris. Je me permets simplement de vous rappeler que l'autonomie des universités, non pas celle de Valérie PÉCRESSE que nous avons combattue en notre temps, mais l'autonomie dans laquelle les universités se sont construites depuis le Moyen Âge est un bien précieux à leurs yeux. Je vous l'avoue, avec Marie-Christine LEMARDELEY, nous partageons ce sentiment. De fait, de la connaissance que nous avons, Marie-Christine LEMARDELEY et moi-même, du dossier, il nous est indiqué qu'aucun poste n'est supprimé, qu'il n'a jamais été question de réduire le montant global de l'indemnité des agents de la bibliothèque Sainte-Geneviève, quelle que soit la catégorie concernée, et que le dialogue social est visiblement riche, puisque j'ai une foultitude de dates qui l'ont nourri, 17 novembre, 19 novembre, 26 novembre, 3 décembre, 8 décembre et effectivement aujourd'hui, 16 décembre, ou peut-être hier, 15 décembre, qu'importe. Bref, de fait, ce serait à mon avis raisonnable, une fois que le sujet est évoqué dans notre enceinte, de retirer ce vœu, sinon j'émettrais un avis défavorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Y a-t-il un retrait ? Non, pour le plaisir de le voter. Pardon ? Je n'ai pas compris si vous le retiriez. Donc, pour le plaisir de le voter, j'imagine. Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 54 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2021 DASES 305 - Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance 2021-2025.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une mise à l'abri des jeunes non accompagnés installés sous le pont Sigmund Freud.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 305, ainsi que l'amendement technique n° 143 et les vœux référencés n°s 55 et 55 bis. Il s'agit du Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance 2021-2025.

Nous allons commencer par Douchka MARKOVIC qui, je crois, est en ligne, en Webex.

Si vous nous entendez, Douchka, allez-y.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - On vous entend très bien. Allez-y.

Mme Douchka MARKOVIC. - Mon intervention concerne le Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance. Déjà, qu'est-ce que signifie "protection de l'enfance" ? La loi nous répond : "La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits", Code de l'action sociale des familles, article L. 112-3. Qu'est-ce le Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance de 2021-2025 ? L'exposé des motifs nous rappelle que c'est un temps fort qui permet de construire un diagnostic et des actions partagées entre la Ville de Paris et l'ensemble des partenaires, Education nationale, Justice, M.D.P.H., Agence régionale de Santé, pédopsychiatrie, missions locales, secteur associatif habilité.

Ce que je souhaite mettre en relief dans mon intervention, c'est le caractère innovant et participatif de la démarche de diagnostic qui a été élaborée pour réaliser ce schéma sur la nécessaire prévention et la protection de l'enfance. Je souhaite déjà, dans un premier temps, remercier les femmes qui ont porté et réalisé cette méthode innovante : Flore CAPELIER, directrice de l'Observatoire parisien de la protection de l'enfance, Hélène JOIN-LAMBERT et Séverine EUILLET, en charge de la démarche de la co-construction avec des parents, Catherine CLAVEAU-MILANETTO et Vanina ARRIGHI en charge de la consultation des enfants et adolescents parisiens.

Quels sont les axes de construction de ce schéma ? Déjà, une dimension pluridisciplinaire, qui a permis à 250 professionnels, mobilisés à travers 11 groupes de travail, de faire ressortir leurs idées, mais aussi une méthode participative innovante, avec 130 enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance et 120 parents, dont les enfants sont accompagnés par l'aide sociale. Cette participation des enfants comme des parents est un élément essentiel pour avoir un schéma au plus près des besoins des enfants et des attentes des parents. Je souhaite faire un focus plus spécifiquement sur la consultation des enfants et des adolescents.

Nous avons donc 127 enfants accompagnés qui ont été consultés, avec des tranches d'âge qui vont de 5 ans à 20 ans. Ils avaient donc 6 choix de thématiques et, à chaque fois, ils pouvaient aborder celle qu'ils souhaitaient. Cela, c'est un premier point pour moi. Je trouve que l'on a un petit biais au niveau de la méthode. Il aurait été plus scientifique que les enfants participent à toutes les thématiques ou bien qu'il y ait un tirage au sort des thématiques abordées, en s'assurant qu'il y ait un nombre équivalent d'enfants dans chaque thématique. Parce que, là, en effet, il y a certains ateliers qui auraient été choisis plus que d'autres, ce qui est aussi un indice sur les sujets qui intéressent le plus les enfants, c'est-à-dire la scolarité, ce qui démontre qu'il fallait aussi démontrer leur envie et leur besoin d'avenir et de perspectives, notamment au niveau scolaire.

De tout ce travail et retour des enfants questionnés, j'ai souhaité mettre en relief quelques-unes de leurs attentes et demandes, parce que je trouve que ce travail est vraiment très intéressant. En foyer, ces enfants nous disent qu'ils aimeraient que l'on prenne en compte leur parole sur les conditions de vie dans les foyers. Ils aimeraient avoir le choix de partager ou non une chambre, choisir avec qui elle sera partagée, éduquer enfants et adultes à la communication non violente.

Avec l'école, ils nous demandent qu'ils soient plus impliqués dans leurs choix et leurs orientations, notamment scolaires, ne pas orienter les enfants en fonction de leur genre, soutenir le passage dans une formation professionnelle et dans le projet d'avenir.

Avec la famille, accompagner les parents violents qui ont la volonté de changer, mais protéger les enfants pendant ce temps de changement pour briser la réduction des violences, mettre un terme aux harcèlements et arrêter la violence sentimentale, avoir le choix de maintenir ou non le lien avec la famille.

Avec la justice, mieux expliquer aux enfants les mesures dont ils font l'objet, être mieux écoutés par les juges, demander l'avis des enfants sur le fait d'être placés avec leurs frères et sœurs et respecter leur volonté, accélérer les procédures de justice dans les faits de maltraitance sur un enfant et arrêter de prendre des preuves physiques de cette maltraitance pour réagir. Ils parlent aussi de leurs blessures, avoir plus de soutien psychologique pour pouvoir se reconstruire, bénéficier d'une meilleure prise en charge des troubles du sommeil, mieux détecter la maltraitance psychologique et aussi créer des groupes de parole pour échanger autour des traumatismes laissés par la maltraitance et les abus, de se sentir moins seuls.

Ce que l'on voit, c'est que ces enfants nous parlent...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Douchka MARKOVIC. - Ils nous parlent de leur vie dans les foyers...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut conclure, Madame MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - ... dans les maisons éducatives, dans leurs familles d'accueil. Ils nous parlent de leur peur de ne pas être compris, de ne pas être entendus par la justice. Ils nous parlent aussi de leurs traumatismes, de leur vie malmenée, abîmée. Ils nous parlent surtout de leur vie, de leur envie de vivre leur vie d'enfants, de leur envie de construire des perspectives.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Alors, cette maturité malheureusement donnée par cette vie difficile...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je ne suis pas sûr qu'elle m'entende.

Mme Douchka MARKOVIC. - Ils nous parlent de leur soif d'avenir. Écoutons-les. Encore merci vraiment pour ce schéma parisien. Il est vraiment complet et bien élaboré. Merci à vous.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Emmanuel COBLENCE.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le Schéma de prévention et de protection de l'enfance est un outil stratégique par lequel la Collectivité parisienne se donne un cap pour les 5 années à venir, en faisant le point sur les besoins du territoire, les manques identifiés, mais aussi sur les ressources sur lesquelles nous pouvons nous appuyer. Ce schéma est le résultat d'une démarche d'ampleur inédite, particulièrement participative, comme vient de le souligner Douchka MARKOVIC avant moi. Ainsi, au cours des travaux préparatoires, près de 130 enfants accompagnés ou accueillis par l'ASE ont été consultés, de même que 120 parents d'enfants accompagnés ou encore près de 250 professionnels mobilisés dans les groupes de travail organisés par l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance.

Ce schéma est pour nous l'occasion de prendre de la hauteur sur ce sujet majeur qui nous oblige et d'envisager la protection de l'enfance à l'aune des obligations et devoirs dont nous sommes porteurs envers ces enfants, que leurs parents n'ont pas pu ou pas su protéger ou qu'ils ont mis en danger. Mais ces devoirs vont largement au-delà de la mise à l'abri. Nous devons d'autant plus œuvrer pour permettre à ces enfants de vivre intégralement leurs droits, de réaliser pleinement leur potentiel, de leur donner toutes les chances de s'épanouir, de s'accomplir. Les droits de l'enfant sont bien sûr le fil rouge de ce schéma, mais autour de ce fil rouge, le maintien des liens sociaux et affectifs, l'attention à la continuité du parcours scolaire, la vigilance sur les questions de santé mentale ou situations de handicap constituent autant d'axes majeurs qui se traduisent dans de nombreuses actions concrètes, en partenariat avec tous les acteurs intervenants auprès de l'enfant et des familles.

Impossible, dans le court laps de temps qui nous est imparti ici, de détailler l'ensemble des actions phares mises en avant dans ce schéma. Retenons tout de même qu'une instance inédite de participation des enfants voit le jour, pour prendre en compte la parole de l'enfant à toutes les étapes de la vie, de son placement jusqu'à son orientation professionnelle. Insistons également sur les dispositifs d'accompagnement scolaire, qui constituent désormais une priorité. Ainsi, au sein de chaque établissement sera créé un référent scolarité spécialement formé. Et quelle avancée que celle qui nous permettra de proposer un droit à l'accompagnement contrat jeune majeur jusqu'à 21 ans à tous les enfants suivis par l'ASE, tous ! Cette action passera par le renforcement des liens avec le monde de l'entreprise et la valorisation des parcours de réussite dans leur diversité.

Sur les actions phares, félicitons-nous également de l'attention portée aux situations de violence. Dans le sillage du Plan de lutte contre les violences conjugales, que nous avons voté cette année, enfants victimes d'incestes, enfants co-victimes de violences conjugales vont pouvoir désormais compter sur des établissements dédiés, ce qui renforce notre arsenal contre ces violences. La "Maison de Marion", ouverte très récemment dans le 13^e arrondissement, offre par ailleurs un lieu-ressource, agissant sur le harcèlement entre pairs. Nous renforçons ainsi considérablement la capacité de notre Collectivité à aider les enfants victimes de violences.

Chers collègues, aucune collectivité locale en France ne fait davantage que Paris pour la protection de l'enfance et la garantie des droits de l'enfant. Ce schéma 2021-2025 est une nouvelle étape de notre ambition pour accompagner tous ces enfants dans la réalisation de leur formidable potentiel. Soyons très fiers de ce schéma, que je vous invite évidemment à voter.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons adopter le Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance 2021-2025. Ce schéma très complet fait suite à un important travail dans la prolongation du schéma 2015-2021, mais aussi en lien avec la Charte des droits et le Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants, adopté à l'unanimité en juillet 2021. Nous voulons tout d'abord saluer la démarche partenariale, de vraie concertation, voire de co-construction avec les partenaires institutionnels, Justice, Education nationale, CAF, C.R.O.U.S., même la Préfecture de Région, un partenaire associatif, l'association "Repairs 75" qui se définit comme une communauté d'entraide entre pairs, par et pour les enfants placés, mais aussi, et c'est ce qui renforce ce schéma, avec des parents, je pense en particulier à une maman qui était présente à chaque comité de pilotage, et avec des enfants et des jeunes des établissements de la protection de l'enfance de Paris. 127 Parisiens et Parisienne de 8 à 21 ans ont travaillé pendant 2 mois pour exprimer leurs besoins, leurs aspirations, petites et grandes, avec la mission des "Droits de l'Enfant" qui, vous le savez, Madame VERSINI, nous en avons parlé à plusieurs reprises, fonctionne beaucoup avec des services civiques. Nous partageons l'idée que les jeunes parlent aux jeunes, mais avec un contrat de travail et une bonne rémunération, c'est encore mieux.

Les enfants expriment : "Les adultes pensent savoir ce qui est bien pour l'enfant, parce qu'ils sont adultes, mais l'enfant, il connaît ses besoins, il faut l'écouter." Je trouve que cette phrase est très forte et, oui, nous, adultes, "a fortiori" élus, nous avons besoin de les écouter. Alors, bravo à toutes celles et tous ceux qui ont participé et merci à la Ville d'avoir fait le choix de construire cette politique de la protection de l'enfance vraiment au plus près des besoins. Écouter les enfants confiés à la protection de l'enfance, c'est aussi leur réaffirmer que leurs voix comptent et qu'ils ont toute leur place dans notre société.

Parce que, malheureusement, la protection de l'enfance est trop souvent un thème absent du débat politique national et ce n'est pas la loi adoptée au Sénat hier à la va-vite, en fin de quinquennat, qui va nous démentir. Un projet de loi, certes, amélioré par le travail des parlementaires, mais jugé pas à la hauteur des besoins que l'on note dans la protection de l'enfance, ni des attentes du terrain et des ambitions affichées lors du Plan de lancement de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, comme le soulignait Claire HÉDON, Défenseure des Droits.

Pourtant, malheureusement, l'actualité continue de nous montrer combien les enfants ont besoin d'être protégés : #MeTooInceste, les violences sexuelles dans le sport, le rapport SAUVÉ dans l'Eglise. C'est un mal qui frappe tous les milieux sociaux, tous les domaines et, malheureusement, toutes les sphères de la société. Tous les jeunes et enfants ont besoin d'être protégés, qu'ils soient nés ici ou ailleurs. Depuis la loi asile et immigration, la compensation de la prise en charge des jeunes, notamment en attente d'évaluation, est conditionnée à la signature d'une convention entre Préfecture et Département qui, en juin, appliquait le fichier biométrique. Nous le rappelons, la Ville de Paris a fait le choix de refuser cette dénonciation.

C'est un engagement que nous voulons à nouveau souligner et auquel les communistes sont attachés. Le chantage au portefeuille pour encourager à la délation des jeunes est vraiment intolérable et nous ramène parfois au pire. Cependant, à Paris, l'évolution de la minorité/ majorité des jeunes n'est pas non plus complètement satisfaisante. Nous savons les efforts qui ont été faits, avec notamment l'année dernière la création de places d'hébergement pour les jeunes en attente de recours, mais nous redisons le besoin. Nous ne pouvons pas laisser des jeunes à la rue, pas plus à 17 ans qu'à 19 ans.

Nous notons dans ce schéma, avec très grande satisfaction, l'ambition portée à destination des jeunes encore, grâce à la systématisation des contrats jeunes majeurs et à la volonté de continuer, de poursuivre et de renforcer l'accompagnement après 21 ans. Nous notons également la garantie à chaque enfant d'un référent unique en santé, chargé de coordonner ses soins et, en tout cas pour les enfants nouvellement confiés, à généraliser ce bilan à tous les enfants. Nous notons également la mise en place d'une convention avec l'espace santé jeunes Hôtel-Dieu, pour la promotion de la santé et la prise en charge des M.N.A. La question de la santé est très importante et même si cela ne dépend pas directement de la protection de l'enfance, nous redisons toutes nos inquiétudes sur la médecine scolaire, parce que nous savons le rôle que peut jouer la médecine scolaire dans la détection des violences faites aux enfants.

Enfin, je termine avec un mot pour les personnels. Nous saluons encore une fois tout leur travail. Nous le savons, leur travail est difficile, leurs conditions de travail sont aussi difficiles. Il manque du personnel. Parfois, les postes sont créés vacants. Il y a besoin de renforcer absolument les personnels.

Madame la Maire, chère Dominique VERSINI, vous savez tout le travail du groupe Communiste et toute notre attention sur ce sujet et cela va continuer.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Madame VERSINI, je souhaiterais saluer un certain nombre d'avancées dans ce Schéma de protection de l'enfance 2021-2025. Vous savez qu'il y a des thématiques qui me tiennent tout particulièrement à cœur, notamment la nécessité de renforcer les campagnes de sensibilisation et d'information autour du numéro 119 pour mieux lutter, détecter et accompagner les enfants victimes de violences. D'autres avant moi ont rappelé le rapport SAUVÉ dans l'Eglise, les problématiques de violences sexistes et sexuelles subies dans le sport, dont les enfants sont fortement victimes, et le fait que les enfants victimes de violences, on en trouve dans tous les milieux sociaux. Il est nécessaire, du coup, de pouvoir s'appuyer sur le maximum d'acteurs pour pouvoir à la fois sensibiliser, accompagner et détecter.

Evidemment, un enfant dans l'Ouest parisien ou dans le Nord-Est parisien, lui et sa famille ne sont pas forcément amenés à rencontrer autant de personnels. Finalement, parfois, c'est même y compris dans les quartiers les plus aisés que les enfants peuvent être d'autant plus isolés. Il y a donc nécessité, en s'appuyant sur l'école, en développant bien plus le réseau P.M.I., la formation des animateurs sportifs, de tout professionnel qui, à un moment donné, est en contact avec enfants, de renforcer les formations pour pouvoir bien mieux protéger les enfants. Cette thématique commence enfin à être réellement entendue par l'opinion publique, mais, pour l'instant, autant dire que les politiques menées au niveau national ne sont pas du tout à la hauteur de l'enjeu.

Vous savez aussi à quel point je suis attachée à la question du suivi, de l'accompagnement et du contrôle aussi des familles d'accueil d'enfants placés. Il est absolument essentiel de continuer à entendre la parole des enfants placés et des anciens enfants placés, avec notamment l'association "Repairs 75", et de renforcer les moyens pour former les familles, accompagner, mais aussi contrôler, en même temps rajouter aussi des moyens supplémentaires pour que le traitement des informations préoccupantes puisse être accéléré.

Vous connaissez également mon attachement à la question de la prise en charge des mineurs isolés non accompagnés. Il est tout à fait positif que le Département s'engage à développer les contrats jeunes majeurs et permette leur systématicité pour l'ensemble des jeunes qui en ont besoin, et non seulement jusqu'à 21 ans, mais il serait souhaitable jusqu'à 25 ans, puisque vous savez que vous ne pouvez pas, hélas, pour l'instant, toucher le R.S.A. avant 25 ans. Donc, pensons toujours que l'Aide Sociale à l'Enfance et le Département jouent le rôle de parents substitutifs. Aucun d'entre nous ici n'accepterait d'abandonner ses enfants, fussent-ils majeurs, s'ils n'étaient pas en capacité d'être autonomes, avant d'avoir possibilité d'accéder, par exemple, au R.S.A. Il faut donc que la logique départementale fasse ce même chemin, cette même responsabilisation. Je serai toujours attentive à cela.

Evidemment que le personnel doit être mieux entendu. Il nécessite une revalorisation salariale qui peut dépendre à la fois du national, mais également de la Ville. Les difficultés de recrutement sont directement liées au déficit d'attractivité, parce que ce sont des métiers durs, et pour les valoriser, il faut aussi assumer les rémunérations qui vont avec.

Je souhaiterais également, dans le temps qu'il me reste, une minute, présenter le vœu rattaché. Comme vous le savez, il y a eu des jeunes mineurs étrangers, dont la minorité est contestée, qui se sont retrouvés dans des tentes dans le 19e, sur la rue Sigmund-Freud. Il y a eu des opérations grâce à l'intervention aussi de la Ville, de la Préfecture, de mise à l'abri de près de 240 personnes, dont 70 mineurs, mais il y a toujours des jeunes mineurs isolés. Je souhaite, dans mon vœu, que la Ville applique la préconisation de l'ancien Défenseur des Droits en faveur de la prise en compte de la présomption de minorité, qu'on arrête ces contestations systématiques, qu'elle s'engage à mettre à l'abri tout jeune isolé qui voit sa minorité contestée pendant la période de son recours et que l'on mette à l'abri l'ensemble des jeunes à la rue, quelle que soit leur situation administrative. Il est essentiel de considérer que tout jeune à la rue court un grand danger et qu'il doit être mis à l'abri.

Je vous remercie.

(Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à Mme Dominique VERSINI, pour répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, mes chers collègues, Douchka MARKOVIC, Emmanuel COBLENCE, Camille NAGET et Danielle SIMONNET. Je vais dans un premier temps répondre aux remarques et présenter le projet de délibération DASES 305 sur le temps qui m'est imparti et, ensuite, je répondrai, sur le temps qui m'est imparti aussi, au vœu présenté par Danielle SIMONNET.

Tout d'abord, merci à vous toutes et vous tous pour vos prises de parole et votre implication très forte sur ce sujet, qui est d'une très grande importance, puisqu'il concerne une de nos compétences légales les plus importantes : la protection de l'enfance, la prévention et la protection de l'enfance. Il concerne 9.000 enfants, 4.800 enfants qui nous sont placés, c'est-à-dire qui nous sont confiés, c'est-à-dire qu'ils font l'objet d'un placement dans une famille d'accueil ou dans un établissement de l'Aide sociale à l'Enfance. Puis, 4.200 enfants qui sont au domicile de leurs parents, mais qui font l'objet d'une mesure éducative en milieu ouvert demandée par le juge. Donc, c'est vraiment le destin de 9.000 enfants qui est entre nos mains.

C'est pourquoi, aujourd'hui, je suis très fière de vous présenter le nouveau Schéma de prévention et de protection de l'enfance 2021-2025. Depuis que j'ai été élue en 2014, nous avons fait un grand chemin tous ensemble. La situation de l'Aide sociale à l'Enfance n'était pas du tout la même en 2014 et aujourd'hui. La situation des enfants n'était pas du tout la même en 2014 et aujourd'hui. Pour ne parler que des M.N.A., ils n'étaient pas mis à l'abri le temps de l'évaluation et ils sortaient tous à 18 ans, ce qui n'est plus du tout le cas depuis 2015. Donc, nous avons déjà beaucoup de raisons d'être fiers de ce que nous avons fait.

Depuis un an, nous avons engagé un travail très sérieux avec tous nos partenaires associatifs. Dans les associations, je veux citer, outre toutes les associations de protection de l'enfance, l'association "Repairs 75", que vous avez citée, Madame SIMONNET, qui est l'association des anciens jeunes de l'ASE. Mes chers collègues, je vous invite à faire le tour de la caserne Napoléon. Vous verrez une magnifique exposition qu'ils ont réalisée, d'anciens jeunes de l'ASE, pas forcément de Paris, Paris et autres départements, mais maintenant habitant Paris, qui ont des parcours exceptionnels et qui voulaient témoigner à visage découvert qu'être placé peut amener aussi à avoir une vraie place dans la société et, surtout, attirer l'attention sur le fait que les enfants anciennement pris en charge à l'ASE peuvent subir des discriminations pendant le temps où ils sont placés, parce qu'ils sont dans les foyers de l'ASE. C'est très important. Je remercie vraiment l'association "Repairs 75", parce que, par leur courage et leurs témoignages, ils font évoluer les lois aussi. C'est très important.

Je veux remercier l'Observatoire parisien de la protection de l'enfance, que vous avez cité, Douchka MARKOVIC. Je veux dire qu'ils sont ici présents avec Flore CAPELIER et son équipe. Ce sont eux qui ont coordonné et réalisé le Schéma de prévention et de protection de l'enfance. Je veux dire que Flore CAPELIER, qui dirige avec maestria l'Observatoire parisien de la prévention et de la protection de l'enfance, va malheureusement pour Paris, mais heureusement pour la France, être nommée directrice de l'Observatoire national de la prévention et de la protection de l'enfance. C'est la reconnaissance de ses compétences et aussi du chemin que l'on a fait avec elle à Paris. Donc, je la remercie, ainsi que toute l'équipe qui est présente.

Je veux maintenant vous dire que ce schéma, j'ai souhaité, nous avons souhaité qu'il soit placé sous l'égide des droits de l'enfant et de la participation des enfants. Beaucoup d'entre vous l'ont cité, il y a eu cette consultation des enfants placés à l'ASE ou aussi faisant l'objet d'une mesure éducative en milieu ouvert. C'est une première en France. Jamais les enfants de l'ASE ne se sont vu demander quelle était leur vie et qu'est-ce qu'on pouvait faire pour mieux l'améliorer. Je suis fière que l'on ait pu le faire. Egalement, nous avons aussi fait une étude avec des chercheurs de Nanterre, des familles, parce qu'être famille d'enfants placés ou confiés, c'est aussi une situation complexe et que, sauf lorsque c'est interdit par le juge, on doit trouver les moyens de maintenir ces liens entre l'enfant et sa famille quand c'est possible.

Toutes ces contributions et, surtout, les paroles des enfants qui sont totalement intégrées dans le schéma, que je vous invite, qui est à l'entrée, que vous pourrez prendre, et particulièrement la consultation faite par les enfants avec leurs mots, que vous avez beaucoup cités les uns et les autres, je vous invite à les lire, parce que les paroles des enfants sont bouleversantes, vraiment. Elles nous incitent à aller plus loin et à faire mieux.

Le schéma, au bout du compte, c'est quand même une grande feuille de route pour les 5 années à venir. C'est 100 engagements du Département, de la Ville en tant que Département, dont 12 mesures phares. Je vais dire simplement quelques mesures, mais que vous avez citées, qui sont très importantes...

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Madame la Maire, il faudra conclure.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Oui, mais là, je suis obligée de terminer, parce qu'il faut que vous sachiez que dans certains départements, qui ne sont que départements, c'est la journée qui est consacrée à l'examen du schéma. Donc, je vais quand même prendre quelques minutes de plus.

Il y a des mesures essentielles, des engagements essentiels que nous prenons, notamment pour la santé des enfants, santé psychique et santé physique, avec référents de santé et référents scolarité. Nous avons, et c'est totalement nouveau, nous créons des instances participatives dans tous les établissements et foyers, où les enfants pourront parler de leur vie au quotidien, et dans le foyer et en général. Nous accompagnerons tous les enfants. Cela, avant, c'était tous ceux qui le voulaient qui pouvaient avoir un contrat jeune majeur. Là, c'est : tous ont un contrat jeune majeur jusqu'à 21 ans. Nous sommes le seul Département à le faire. Au-delà, pour un certain nombre, en fonction de leur projet, s'ils ont besoin de poursuivre leurs études au-delà ou leur projet professionnel, nous irons au-delà, jusqu'à 25 ans s'il le faut.

Pour les mineurs non accompagnés, qui sont quand même l'objet de débats permanents et où nous avons énormément travaillé pendant la précédente mandature, je remercie vraiment tous les groupes qui étaient très engagés sur cela, les mineurs non accompagnés sont accompagnés au même titre que les enfants. Ils ont tous un contrat jeune majeur, comme tous les autres enfants. D'ailleurs, ils sont 60 % à avoir un contrat jeune majeur.

Evidemment, nous souhaitons... Comment dire ? Je ferai quand même une dernière remarque sur le fait que le projet de protection de l'enfance, qui a été voté au niveau du Sénat hier, a quand même confirmé et imposé l'obligation pour les départements d'orienter les jeunes vers la Préfecture de police et, donc, le fichier biométrique A.E.M. Vous savez que, jusqu'à présent, avec le 93, nous étions les deux seuls départements à le refuser. La loi a été votée. Je tiens à signaler que les groupes, l'ensemble des groupes de gauche s'en est abstenu, bien qu'il y ait des mesures intéressantes sur le reste du projet de loi, il faut le reconnaître, mais nous sommes viscéralement opposés à cette mesure, qui est une mesure injuste.

Je terminerai juste sur le fait qu'il y aura bien... Le plan que vous avez voté à l'unanimité sur les violences faites aux enfants est totalement intégré dans le schéma, d'où un établissement pour les enfants victimes de violences sexuelles et d'incestes et aussi un établissement pour les enfants et leurs mamans victimes de violences conjugales.

Merci, mes chers collègues.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Les jeunes de "Repairs" et les enfants de l'ASE nous écoutent en ce moment.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - J'espère qu'on va leur faire le plaisir de voter à l'unanimité sur un sujet qui concerne tous les enfants parisiens et ceux qui viennent d'ailleurs. Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 143 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - L'Exécutif, en réponse...

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Non, c'est l'amendement n° 143 qui est déposé par l'Exécutif et non pas le vœu. C'est vraiment l'amendement.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - A partir du vœu de Danielle SIMONNET.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Non, c'est vraiment un amendement technique. Le projet d'amendement n° 143, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 143 est adopté.

En réponse au vœu n° 55, l'Exécutif a déposé le vœu n° 55 bis. Le vœu n° 55 déposé par Mme Danielle SIMONNET est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Il est maintenu, parce que le vœu de l'Exécutif ne prend pas en compte ni la présomption de minorité ni la mise à l'abri des mineurs qui sont en recours de la contestation de leur minorité.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Mme SIMONNET s'exprime sur un vœu, alors que je ne lui ai pas encore répondu. Je vous prie de m'excuser, mais je ne comprends rien.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - C'était dans la réponse que vous deviez faire. Vous aviez une réponse. C'était dans cette réponse qu'il fallait répondre au vœu de Mme SIMONNET, qui a été présenté.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - J'ai dit que j'y répondrai après avoir présenté le Schéma de prévention et de protection de l'enfance. Je suis désolée, mais je n'accepte pas ce que vous m'expliquez.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - J'entends très bien, mais les réponses aux vœux se font dans le corps des réponses que vous faites et vous avez eu 3 minutes de plus. Je vous ai donné 8 minutes, Madame VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Donc, vous estimez que je n'ai pas à répondre sur les mineurs non accompagnés.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Si, si.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - C'est cela ? Qui sont le fer de lance de notre combat, enfin !

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Si, si. J'entends bien. Je vous explique juste que, en général, les réponses se font dans le corps de la réponse que vous faites, mais vous avez eu 3 minutes de plus. Maintenant, si vous voulez prendre une minute pour répondre au vœu, je vous laisse une minute.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Bon, très bien. Je m'abstiendrai de commentaire et je vais essayer de répondre à Danielle SIMONNET, en lui disant que non, Madame SIMONNET, vous n'avez pas raison. Nous prenons en compte la présomption de minorité des jeunes qui se présentent au DEMIE pour être évalués, conformément à la loi. Nous les mettons à l'abri, nous faisons l'évaluation et ils sont considérés comme mineurs tout le temps de l'évaluation, jusqu'à ce qu'une décision soit rendue sur leur minorité ou non. A partir de ce moment-là, la loi considère, ce n'est pas moi, qu'ils sont majeurs et qu'ils doivent être orientés vers le droit commun. Avec Ian BROSSAT, nous avons ouvert un centre de 40 places, certes, pour tous les jeunes en recours de la décision de majorité. Nous avons toujours dit à l'Etat que nous étions prêts, avec Ian, à mettre des locaux à disposition, à accompagner et à participer à la prise en charge des jeunes en recours. C'est toujours une proposition que nous faisons à l'Etat.

Je sais que vous êtes très déterminée dans vos combats, mais là, n'oubliez pas que ce qui compte, c'est que, quand même, le Gouvernement est en train de nous obliger à orienter les jeunes vers la Préfecture de police, et cela, ce sera la loi dès que ce sera confirmé le 11 juin, suite à la Commission paritaire. Il faut quand même à un moment être pragmatique. Je vous demande vraiment de réfléchir, parce que cela ne tient pas par rapport à ce qu'il se passe en ce moment. Reconnaissez au moins le courage que j'ai eu et que l'on a eu de défendre jusqu'au bout vos sujets et nos convictions.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame VERSINI.

Je redemande à Mme SIMONNET, si elle maintient son vœu, puisque vous venez d'avoir une réponse.

Mme Danielle SIMONNET. - Je le maintiens d'autant plus que, dans 80 % des cas, les recours donnent raison aux jeunes.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Très bien, Madame.

Donc, je mets aux voix le vœu n° 55...

Non, vous avez une explication de vote sur le vœu n° 55 bis, Monsieur JEANNETÉ. Il faut suivre. Cela devient un peu compliqué, sinon. C'est le vœu n° 55 déposé par Mme Danielle SIMONNET.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous passons maintenant au vœu n° 55 bis de l'Exécutif. Là, effectivement, j'ai une explication de vote de M. Nicolas JEANNETÉ, du groupe Changer Paris.

Je vous donne la parole.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Oui, Madame SIMONNET, effectivement, Mme VERSINI a raison. A partir du moment où le jeune n'est pas reconnu dans un premier temps par le DEMIE, c'est à l'Etat de faire sa mise à l'abri. Il est reconnu le temps de sa minorité pendant toute l'évaluation qui dure 3 à 4 jours, où là, effectivement, la Ville de Paris le met à l'abri. C'est tout le problème, d'ailleurs, de la loi aujourd'hui. Il y a cet entre-deux où le jeune qui n'est pas reconnu par sa minorité par le DEMIE, pendant le recours devant le juge, il y a ce que j'appellerais un "no man's land" dans la loi, mais c'est à l'Etat de le prendre en charge. C'est d'ailleurs là toute la difficulté, puisque l'accueil, l'hébergement du jeune mineur, dont la minorité n'est pas reconnue pendant le temps de son recours, doit être pris en charge par l'Etat. Donc, c'est le travail de beaucoup d'associations.

Sur le vœu bis de l'Exécutif, nous le voterons, bien évidemment, et nous demandons à l'Etat aussi de jouer pleinement son rôle dans l'hébergement des mineurs à Paris et éviter des campements illégaux de mineurs.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 55 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 383).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 305 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DASES 305).

Compte rendu de la 7e Commission.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous passons aux travaux de la 7e Commission et, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Mme Geneviève GARRIGOS, pour 5 minutes.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, compte tenu de l'actualité sur la situation des migrants et des réfugiés aux portes de l'espace Schengen, nous avons sollicité une audition du représentant du H.C.R., l'Agence des Nations unies pour les réfugiés, M. Paolo ARTINI, qui a dressé un état des lieux de la crise humanitaire en cours à la frontière entre la Pologne et le Belarus. La situation dramatique de milliers de personnes piégées dans des conditions indignes aux frontières de l'Union européenne nous rappelle la nécessité de proposer des solutions concrètes, notamment des

corridors humanitaires, aux personnes qui fuient leur pays plutôt que d'attiser les peurs. Paolo ARTINI a ainsi précisé l'exigence des O.N.G. et du H.C.R. de voir respecter le droit d'asile et les standards internationaux en Europe et dans le monde, rappelant que, pour cette seule année, 1.600 personnes avaient déjà perdu la vie en tentant de rejoindre l'Europe par la seule Méditerranée.

Cette audition a également été l'occasion de rappeler que les villes jouent un rôle dans la protection et l'accueil des réfugiés. Le soutien apporté lors de notre dernier Conseil à Domenico LUCANO, l'ancien maire de Riace condamné à 13 ans de prison, a été rappelé et M. ARTINI a souligné le rôle que peuvent jouer très concrètement les élus locaux en montrant une autre voie et en luttant contre les discours xénophobes, un rôle auquel nous sommes attachés.

Nous avons ensuite étudié les projets de délibération, précédés d'une présentation du budget de chaque délégation. Anouch TORANIAN nous a présenté les projets de subventions allouées aux associations et notamment, dans le cadre du budget participatif, pour des travaux d'aménagements d'urgence sociale et d'équipes pour les sans-abris. Ensuite, nous avons examiné les projets de délibération relatifs à la délégation de Pierre RABADAN : 11 concernent le sport, marqués par la volonté de soutenir les associations et les clubs impactés par la crise du COVID, 5 autres les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et notamment son Programme Héritage.

Pour finir, Arnaud NGATCHA a détaillé les projets qui concernent sa délégation : le renforcement de la coopération technique entre la Ville de Paris et Accra au Ghana et 3 projets de délibération portant subvention à l'Institut kurde ainsi qu'aux associations organisatrices du Nouvel An chinois et du Nouvel An vietnamien. Arnaud NGATCHA nous a également annoncé sa volonté de proposer un vœu de l'Exécutif municipal, relatif au soutien de la Ville de Paris à la communauté yézidie, communauté d'Asie centrale persécutée de longue date et cible des djihadistes de l'Etat islamique. Ainsi, au niveau de la Commission, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, nous avons organisé la projection du film "Le Silence de Sibel", suivie d'un débat sur le sort des femmes yézidiennes capturées, violées et réduites à l'esclavage sexuel par Daesh. Je remercie personnellement M. NGATCHA pour la présentation de ce vœu, que je vous invite à voter.

Je vous souhaite de bons débats et discussions pour cette 7e Commission. Merci beaucoup.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente, pour cette présentation complète et concise.

2021 DGRI 56 - Subvention (140.000 euros) et convention avec l'Institut kurde de Paris pour le projet de numérisation de sa bibliothèque et d'organisation de manifestations culturelles et artistiques.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DGRI 56 relatif à l'attribution d'une subvention de 140.000 euros et d'une convention avec l'Institut kurde de Paris pour le projet de numérisation de sa bibliothèque et d'organisation de manifestations culturelles et artistiques.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, pour 5 minutes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, issus du rameau iranien de la grande famille des peuples indo-européens, les Kurdes ont joué depuis deux millénaires un rôle de premier plan dans le domaine des arts, de l'histoire et de la philosophie au Proche-Orient, sur un territoire aujourd'hui partagé entre la Turquie, la Syrie et l'Irak. Le peuple kurde a été aussi, sans doute, la population qui a payé le plus lourd tribut, qui a souffert le plus du remodelage de la carte du Proche-Orient au XXe siècle. Aujourd'hui dispersés entre ces trois Etats, les Kurdes luttent à la fois contre l'oppression que leur fait subir le régime islamo-nationaliste de la Turquie d'ERDOGAN et celle exercée par les islamistes sanguinaires de Daesh.

En effet, le Gouvernement turc a décidé de mener une répression sanglante contre la population kurde et de criminaliser toute autre opposition, démocrates, militants syndicaux et des droits L.G.B.T., défenseurs et défenseuses des droits de l'homme, avocats, universitaires pour la paix, journalistes, prenant prétexte de la tentative de coup d'Etat du 15 juillet 2016 pour organiser une répression sans précédent contre l'ensemble des opposants démocrates et, bien sûr, de la population kurde. Cette répression est aussi à l'œuvre au Kurdistan irakien, où la Turquie mène depuis plusieurs années de nombreuses incursions.

Face à Daesh, en première ligne contre l'extrémisme, le peuple kurde est bien seul sur le terrain à partager nos valeurs, notre culture de la paix, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la démocratie. Ces valeurs sont celles qui sont à l'œuvre au Rojava, région à majorité kurde du nord de la Syrie, qui est le lieu de création d'un système social et politique inédit. Les institutions civiles qui le composent cherchent à offrir une nouvelle orientation politique au Moyen-Orient, en présentant un modèle d'organisation qui se décrit comme révolutionnaire. Le projet politique s'organise à travers le système d'autonomie démocratique confédéraliste. Il s'est depuis élargi pour inclure les régions à majorité arabes, ces zones ayant été libérées de l'Etat islamique par les F.D.S. Ce projet politique a jeté les bases d'une société démocratique multi-ethnique basée sur l'égalité de genres, la régénération écologique et un pouvoir décentralisé et local. Cette expérience est particulièrement inspirante.

L'histoire récente kurde résonne aussi tristement avec la nôtre. En territoire du Rojava, deux camps détiennent des femmes de combattants de Daesh et leurs enfants. Parmi elles, entre 80 et 90 femmes françaises et leurs 200 enfants. Ces camps sont au milieu de champs pétroliers. L'odeur y est insoutenable, les conditions sanitaires impensables. Les enfants souffrent de maladies et de malnutrition. Le refus de l'Etat français de rapatrier ces enfants fait honte à notre pays. Parmi les 27 victimes du naufrage du 24 novembre dernier dans la Manche figurent 16 Kurdes d'Irak et 1 Kurde d'Iran. C'est dire le lourd tribut payé par les populations kurdes au désordre de notre monde.

C'est dans ce contexte que l'Institut kurde agit pour faire connaître l'histoire et la civilisation kurdes, sous la responsabilité de son président, le Dr Kendal NEZAN, que je salue particulièrement. L'Institut kurde est la plus ancienne institution culturelle kurde d'Europe, créée en février 1983 avec le soutien du Gouvernement français, qui lui a accordé le statut de fondation reconnue d'utilité publique. L'Institut kurde joue depuis un rôle décisif dans l'information de l'opinion publique occidentale sur la situation de ce peuple sans Etat, privé de représentation politique reconnue. L'Institut kurde a également beaucoup œuvré pour l'intégration laïque et républicaine des Kurdes de France. Son action se décline au travers de nombreuses initiatives : des manifestations culturelles et artistiques, des animations, des conférences-débats témoignant de la culture kurde, le dialogue culturel avec l'initiative de Déclaration universelle des droits linguistiques, et l'Institut est le principal diffuseur européen de publications sur le monde kurde. Citons notamment la revue "Etudes Kurdes", qui permet d'informer sur tous les aspects de la société kurde et qui est aussi un forum pour les jeunes chercheurs qui travaillent sur ces sujets. Citons également le fait que la diffusion des informations sur la situation des droits de l'homme fait partie des objectifs statutaires de l'Institut.

Enfin, la mémoire kurde est particulièrement présente dans le quartier de la porte Saint-Denis, où est installé l'Institut. L'Institut kurde a été fondé par différents intellectuels et artistes, parmi lesquels Yılmaz Güney, qui a obtenu la palme d'or au Festival de Cannes en 1982 et qui a donné son nom en 2019 au petit jardin que nous avons ouvert entre l'impasse Bonne-Nouvelle et la rue de l'Echiquier. Citons aussi l'histoire douloureuse avec l'assassinat, dans la nuit du 9 au 10 janvier 2013, de trois militantes kurdes, Sakine Cansiz, Fidan Doğan et Leyla Söylemez.

Pour toutes ces raisons, parce que l'histoire et le savoir kurdes éclairent les difficultés de notre époque, nous ne pouvons que soutenir la proposition qui nous est faite que la Ville de Paris continue d'accompagner l'Institut kurde dans son action salutaire.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur RAIFAUD.

Je donne la parole à M. Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération a pour objet d'accorder une subvention de 140.000 euros à l'Institut kurde de Paris pour le projet de numérisation de sa bibliothèque et pour l'organisation de manifestations culturelles et artistiques, permettant ainsi, d'une part, de sauvegarder la plus importante bibliothèque kurde du monde occidental et, d'autre part, de diffuser la culture kurde. L'enjeu de cette bibliothèque est majeur. Elle participe du maintien, du développement et de la transmission de l'histoire, de la mémoire et de la culture des Kurdes en France et en Europe.

A cet égard, je souhaite insister sur l'importance de cette transmission, car il n'y a pas encore si longtemps que cela et parce que la répression de l'Etat turc est permanente, l'oral avait pris le pas sur l'écrit. C'est pourquoi je souhaite saluer l'un des derniers ouvrages parus à Paris de l'artiste plasticien kurde Ziya AYDIN, consacré aux contes kurdes de Dersim, les contes oralement transmis par sa mère, qui éclairent sur cette société si particulière et si importante. Je vous en recommande donc la lecture, mes chers collègues.

Aussi, compte tenu de son intérêt, notre groupe votera bien évidemment en faveur de cette subvention à l'Institut kurde de Paris.

Je profite de cette intervention pour vous demander, mes chers collègues, de porter une attention vigilante à la situation intenable des avocats, des journalistes, des intellectuels, des militants kurdes injustement opprimés en Turquie. Les prisons, dont l'état inhumain est connu de tous, sont pleines de ces femmes et de ces hommes dont le seul tort est d'être Kurdes et de défendre leur identité, leur langue, leur culture. Paris n'a pas non plus été épargnée, mon collègue Sylvain RAIFAUD vient de le rappeler, car les services secrets turcs ont assassiné en 2013, ici, dans notre ville, trois militantes kurdes, Sakine, Fidan et Leyla, dont je salue la mémoire.

Enfin, je souhaite attirer votre attention, chers collègues, sur la situation inquiétante de M. Osman KAVALA, citoyen turc d'origine kurde. Philanthrope, fondateur de la maison d'édition Iletisim publiant des ouvrages historiques et littéraires reconnus, Osman KAVALA est un défenseur du patrimoine turc et de sa diversité culturelle. Il est, par exemple, un soutien de la reconstruction en Turquie des monuments historiques, dont des églises arméniennes. Or, par la seule volonté du président turc Recep Tayyip ERDOGAN, Osman KAVALA est détenu arbitrairement en prison depuis 1.507 jours, c'est-à-dire depuis plus de 4 ans. En effet, en avril 2015, M. KAVALA participait aux commémorations du centenaire du génocide arménien à Istanbul. Début 2017, il appelait à boycotter le référendum constitutionnel sur le renforcement des pouvoirs du président ERDOGAN, ce qui lui valait une arrestation arbitraire et sans fondement. En somme, M. KAVALA reste une vigie, un phare en Turquie pour toutes celles et tous ceux préoccupés par l'évolution de la Turquie aujourd'hui.

Qualifié de "Soros rouge" par les milieux nationalistes turcs, de "Sakharov turc" par les milieux éclairés et démocrates, Osman KAVALA fait l'objet de l'attention particulière de parlementaires et de pays européens. L'O.N.G. Human Rights Watch estime d'ailleurs qu'Osman KAVALA "n'a jamais cessé de travailler en faveur de la réconciliation, du dialogue et pour le soutien de l'Etat de droit en Turquie". Oui, citoyen turc d'origine kurde, homme de gauche, Osman KAVALA est ouvert à toute la société civile, à toutes les minorités, d'où l'acharnement d'ERDOGAN pour le faire taire et pour poursuivre sa politique de répression. En octobre 2021, il y a 2 mois de cela, 10 ambassadeurs présents en Turquie, dont l'ambassadeur de France, ont signé un communiqué commun en soutien à M. KAVALA. Mais, en novembre, il est toujours en prison jusqu'à aujourd'hui et il sera en prison jusqu'à la prochaine et énième audience fixée au 17 avril... au 17 janvier, pardon, devant le tribunal d'Istanbul.

Aussi, je profite de cette opportunité pour vous dire, mes chers collègues, qu'il me paraît particulièrement important et utile que Paris, porteuse des valeurs de démocratie et des droits de l'homme, Paris, soutien de toutes les causes justes partout dans le monde, prenne sans tarder et publiquement position pour soutenir Osman KAVALA et qu'une communication la plus large possible lui soit consacrée.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GOVCIYAN.

Je donne la parole à M. BEAUQUIER.

M. Antoine BEAUQUIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération propose d'accorder une subvention de 140.000 euros à l'Institut kurde de Paris. Le groupe Changer Paris soutient l'action de cet institut, donc nous voterons en faveur de cette subvention.

Au demeurant, nous constatons que, depuis maintenant 7 ans, une partie des fonds alloués vise à soutenir le projet de numérisation du contenu de la bibliothèque de cet institut et, depuis 7 ans, l'association reçoit une subvention d'au moins 20.000 euros par an. C'est donc déjà un total de 140.000 euros qui a été versé et, chaque année, il nous est reproposé de subventionner cette numérisation. Notre question aujourd'hui est simple : savez-vous où en est le projet de numérisation initié il y a 7 ans ? Quel bilan l'Institut kurde de Paris peut faire de cette numérisation et quand estime-t-il qu'elle sera terminée ?

Nous pouvons et nous voulons soutenir cette structure. En 2015, sa situation financière était critique. Les élus de Paris n'ont pas voulu que disparaisse cette institution, qui fait vivre et défend la culture kurde depuis 1983 grâce à un important réseau de personnalités reconnues du monde intellectuel et culturel. Reconnaître sa légitimité ne saurait nous dispenser de veiller au bon usage de l'argent public que les Parisiens nous ont confié la responsabilité d'engager. Chaque subvention, même modeste, doit servir l'intérêt général. Nous devons aux Parisiens une information claire et transparente. En l'espèce, si ce projet de numérisation est toujours en cours, nous devons savoir où il en est après 7 ans de subventionnements. S'il est achevé, nous devons connaître les chantiers que l'Institut kurde de Paris envisage d'entreprendre.

Un mot encore sur une interrogation que vous pourriez avoir : pourquoi poser cette question aujourd'hui dans l'hémicycle ? Pourquoi ne pas interroger la présidente de la 7e Commission sur ce point, afin d'être complètement rassurés sur l'usage de ces fonds que nous allouons ? Tout simplement, parce qu'il faut que chacun sache que, même lorsqu'il existe entre nous une unanimité ou une quasi-unanimité sur une subvention, nous sommes vigilants sur la destinée de ces fonds. C'est aussi pour que ce débat public soit l'occasion pour nous, alors que nous parlons d'une subvention, de manifester notre reconnaissance par ce geste modeste à un peuple qui a eu tant de courage lorsqu'il s'est battu contre les barbares de Daesh.

Merci.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BEAUQUIER.

Je vais d'abord donner la parole à Mme la Maire Alexandra CORDEBARD, qui doit être en Webex.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Je suis bien en Webex.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - On vous entend.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Je ne voudrais pas répéter ce que mes collègues avant moi ont très bien dit, notamment Sylvain RAIFAUD, dont je reprends l'intégralité de l'intervention à mon compte, entièrement. Simplement rajouter que le 10e a depuis longtemps une relation toute particulière avec non seulement l'Institut kurde, mais également les Kurdes qui étaient massivement arrivés dans notre quartier autour du Faubourg-Saint-Denis pour s'installer et qui y ont trouvé leur place, comme d'ailleurs bien d'autres migrations qui sont arrivées au travers des années dans le 10e arrondissement.

Je voudrais rappeler à l'ensemble de mes collègues, mais qui le disent dans leurs interventions, que le sort des Kurdes est intimement lié à notre sort, à nous, Occidentaux, et en particulier à nous en France. Cette défense de nos valeurs qu'ils ont fait vivre et, vous le savez et vous l'avez tous dit, en courant chacun de grands dangers, notamment ces valeurs d'égalité entre les hommes et les femmes, la défense de la différence et cette vision des Lumières qu'ils portent en permanence sous les coups de boutoir à la fois de Daesh et à la fois des Turcs, en tout cas du

Gouvernement turc d'aujourd'hui. Je trouve souvent que leur sort n'est pas assez partagé. Ce que nous faisons aujourd'hui au Conseil de Paris est une occasion de redire que leur sort nous importe, que nous sommes à leurs côtés partout, sur tous les fronts où ils se trouvent et, évidemment, à leurs côtés ici, à Paris, pour soutenir cet institut, institut qui, s'il y avait un Etat kurde, serait soutenu, à l'instar des autres instituts culturels qui sont apparus, par un Kurdistan qui serait en mesure de le faire. Nous soutenons cet institut pour qu'il puisse vivre et faire vivre ce Kurdistan qui existe bien.

Dire aussi que nous nous réjouissons chaque année de fêter avec la communauté kurde de Paris et d'Ile-de-France Newroz, que nous avons eu le plaisir d'accueillir depuis plusieurs années dans la mairie du 10e, que nous fêtons chaque année, que nous commémorons chaque année la mémoire de ces trois militantes kurdes qui ont été assassinées sur le sol du 10e, que nous avons soutenu la famille d'Ahmet Kaya qui a, il y a quelque temps, vu la tombe d'Ahmet Kaya cassée et profanée, que toutes ces attaques aux Kurdes sont des attaques qui nous sont faites à nous. J'entends avec plaisir l'unanimité de notre Conseil ce matin.

Evidemment, cette subvention est indispensable. Je rassure mon collègue précédent qui s'inquiétait de la réalité du travail des Kurdes. C'est aujourd'hui un travail absolument considérable qui est mené à l'Institut kurde pour préserver cette culture et notamment la culture écrite, qui était en danger de disparaître. Je vous rappelle que, après l'arabe, le français est la deuxième langue à laquelle le kurde a le plus emprunté, que nous sommes indubitablement liés dans tous les domaines. Donc, ce soutien financier de la Ville de Paris est parallèlement également un soutien qui est proportionnellement augmenté par rapport à ce que l'Etat ne fait plus. Il y a eu une période plus faste où Danielle Mitterrand, aux côtés des Kurdes, avait convaincu les gouvernements qu'il fallait soutenir largement. Je crois qu'il faudrait que nous réussissions à faire revenir ce soutien du Gouvernement à l'Institut kurde et aux Kurdes en général. Nous y contribuons aujourd'hui tous ensemble.

Saluer, bien sûr, comme l'ont fait les uns et les autres, en particulier Sylvain RAIFAUD, Kendal NEZAN, son président, mais également Joyce BLAU qui, à 90 ans, linguiste, fait encore bénévolement travailler l'ensemble des stagiaires pour que ce travail de numérisation, notamment, de mémoire de l'écrit puisse vivre.

Merci à vous, mes chers collègues.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, cette subvention à l'Institut kurde est effectivement l'occasion de réaffirmer notre soutien résolu de la Ville à une fondation unique en Europe. Cela a été dit par la maire du 10e, Alexandra CORDEBARD que je salue, ainsi que par les autres intervenants. Comme elle, j'adhère totalement à la déclaration qui a été faite par Sylvain RAIFAUD. Cet institut, qui joue un rôle essentiel pour l'intégration des Kurdes en France, pour faire connaître la situation des Kurdes au Proche-Orient, joue aussi un rôle important dans la diffusion, la promotion et la sauvegarde de sa langue et de son patrimoine culturel.

Pour ma part, je voudrais m'attarder sur le destin de ce peuple, ce peuple sans Etat, qui se bat pour faire reconnaître son territoire, ses droits au cœur de l'une des régions les plus instables du monde, et persécuté de tout temps. Rappelez-vous, assiégée dès le 5 octobre 2014, la ville de Kobané a été le théâtre de combats âpres et déterminés. C'est à Kobané que les combattantes et les combattants kurdes ont enfin su et pu arrêter en janvier 2015 l'expansion de Daesh, au prix d'immenses sacrifices et de nombreux actes de bravoure. L'opinion publique internationale s'est, durant ces longs mois, beaucoup mobilisée pour soutenir les forces kurdes. C'est bien sûr particulièrement le cas en Turquie, où des milliers de personnes sont descendues dans les rues d'Istanbul et de nombreuses villes du Sud-Est du pays pour dénoncer le refus d'Ankara d'envoyer ses forces à leur secours, malgré le feu vert du Parlement. C'est dans le sang que se sont terminées certaines de ces manifestations, particulièrement à Diyarbakır, chef-lieu de la zone kurde de Turquie.

Parce que ces femmes et ces hommes ont appelé sur les réseaux sociaux à manifester en soutien à Kobané, 108 dirigeants du Parti démocratique des peuples, le H.D.P., parlementaires, maires ou simples militants, qui n'ont jamais appelé à la violence, comparaissent depuis le 26 avril dernier et risquent parfois la perpétuité, dans un procès de masse qui a été interrompu à de multiples reprises. En juin s'est tenu le méga-procès de Kobané. Aujourd'hui, 24 responsables politiques du H.D.P. sont toujours en détention provisoire, parmi les prévenus figurant notamment Selahattin DEMIRTAS - vous m'excuserez pour la prononciation des noms -, ancien président du Parti démocratique des peuples et ancien candidat à la présidence de la République, poursuivi pour des accusations qui pourraient aller jusqu'à 15.000 ans de prison ; Mme Gültan KISANAK, ancienne députée et ancienne maire de Diyarbakır, Mme Figen YÜKSEKDAG, ancienne députée et ancienne co-présidente du H.D.P., toutes deux en détention provisoire depuis novembre 2016 ; Ahmet TÜRK, ancien député et maire élu en 2019 de Mardin, destitué ; M. Ayhan BILGEN, ancien maire de Kars, élu en 2019, destitué également, mais lui a été libéré suite au procès, mais avec une interdiction de voyager à l'étranger.

En tant qu'élue, je souhaite leur apporter tout mon soutien et je suis persuadée que vous vous joindrez à moi.

Dans cette affaire, le président ERDOGAN cherche à bannir la deuxième force d'opposition du pays, une force d'opposition de gauche, pro-kurde et qui défend les minorités religieuses, linguistiques, les droits des femmes et ceux

des personnes LGBTQIA+. Car si le peuple kurde est une cible privilégiée pour la répression d'Etat, n'oublions pas, effectivement, comme l'a rappelé M. GOVCIYAN, journalistes, avocats, défenseurs des droits humains qui ne sont pas épargnés par les atteintes aux droits humains et aux libertés publiques. Bien sûr, je soutiens totalement ce qui a été dit sur Osman KAVALA, mais permettez-moi d'avoir une pensée très particulière pour Taner KILIÇ, avocat, ancien président d'Amnesty International Turquie, aujourd'hui président honoraire, qui a été arrêté en 2017 après avoir été inculpé d'appartenance à une organisation terroriste, une accusation bien sûr sans fondement. Condamné à 6 ans de prison lors du procès des "11 d'Istanbul", qui s'est tenu cette année, c'est-à-dire un groupe d'avocats défenseurs des droits humains, dont il fait partie, il n'est plus en détention, mais il ne peut quitter la Turquie légalement ni exercer son activité d'avocat, entraînant une véritable mort civile. Voilà comment le régime de M. ERDOGAN veut museler y compris les défenseurs des droits humains.

Pour finir mon intervention, je voudrais signaler que le 9 janvier prochain se tiendra la marche en mémoire des militantes kurdes Sakine Cansiz, Fidan Doğan et Leyla Söylemez, comme l'a rappelé Sylvain RAIFAUD, toutes trois engagées au sein du P.K.K. et exécutées d'une balle dans la tête dans les locaux du Centre d'information du Kurdistan à Paris, dans la nuit du 9 au 10 janvier 2013. J'y participerai et j'espère vous voir nombreuses et nombreux pour apporter notre soutien, pour demander aussi que, enfin, la vérité soit faite et la justice soit rendue dans ce crime politique perpétré dans notre ville.

Je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Madame GARRIGOS.

Je vous propose, pour vous répondre à toutes et tous, de donner la parole à M. le Maire, Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Madame la Maire, mes chers collègues, je ne vais pas revenir sur la situation géopolitique. Elle a été très bien résumée par les uns et les autres et surtout par vous, Sylvain RAIFAUD. Je vais donc répondre aux questions qui m'ont été posées, qui sont totalement légitimes.

Tout d'abord, comme l'a dit le maire du 10^e arrondissement, qui accueille l'Institut, c'est vrai que, aujourd'hui, la Ville de Paris est le principal soutien de la communauté kurde. On ne peut que se réjouir de ce soutien dans la durée que la Ville de Paris apporte. La subvention n'est pas une subvention fléchée. C'est une subvention globale qui est donnée à l'Institut kurde qui, dans sa raison sociale, notamment, porte les sujets liés à la numérisation, à la protection de la culture, la valorisation de la langue.

Il est évident que la Direction générale des Relations internationales apporte un soin tout particulier à suivre effectivement l'utilisation des fonds publics que nous votons ici. Je m'entretiens, depuis mon arrivée, avec le président de l'Institut. Il y a des visites sur place. Je n'ai pas pu m'y rendre la dernière fois, mais notamment le président du groupe, qui n'est pas là aujourd'hui, Rémi FÉRAUD, s'était rendu sur place et nous suivons, évidemment, les différentes avancées, compte tenu des subventions que nous allouons à l'Institut kurde. Je ne peux pas vous donner exactement une date, Monsieur le Conseiller de Paris, cher Antoine BEAUQUIER, concernant une date précise, mais je vous promets que, prochainement, cela sera le cas.

En tout cas, l'Institut mène ses travaux, préserve la langue et, par ailleurs aussi, propose de nombreuses activités culturelles. J'en profite pour saluer Laurence PATRICE qui, en dehors de s'occuper de la mémoire ici, est également l'Adjointe à la Culture d'Alexandra CORDEBARD, qui elle aussi se rend régulièrement sur place et, notamment, peut attester de la qualité des travaux qui sont menés par l'Institut.

Voilà. Merci beaucoup.

Non ! Pardon, excusez-moi. Je voulais juste répondre à Alexis GOVCIYAN en lui disant que, évidemment, Alexis, je regarderai de près la situation de M. KAVALA et je reviendrai vers vous le plus rapidement possible.

Merci beaucoup.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NGATCHA.

Après toutes ces interventions, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 56.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2021, DGRI 56).

2021 DGRI 70 - Avenant à la convention de coopération technique avec "Accra" (Ghana) dans le domaine de la gestion des déchets ménagers.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 70 relatif à un avenant à la convention de coopération technique avec Accra, Ghana, dans le domaine de la gestion des déchets ménagers.

Je donne la parole à M. Boris JAMET-FOURNIER, du groupe PEC.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, vous avez probablement sur vos tables, dans vos mains, je ne sais où, un téléphone portable, peut-être même un smartphone et, donc, un bijou de haute technologie, un symbole de la modernité, évidemment un outil de communication, de divertissement aussi, parfois de travail. Mais ces téléphones, au-delà d'être tout cela, ils sont aussi de futurs déchets numériques. Ce téléphone, il faut que vous le regardiez bien, parce qu'aujourd'hui il est à Paris, mais sûrement, à la fin de sa vie, il finira à Accra. En tout cas, il y a de fortes chances, puisque, à Accra, c'est dans cette ville capitale du Ghana qu'il y a, dans la banlieue d'Accra en l'occurrence, l'une des plus grandes décharges de déchets électroniques au monde, des déchets de matériels "high-tech" qui sont en très grande partie issus d'Europe. Ce sont donc nos téléphones qui se retrouvent dans la banlieue d'Accra.

Nous avons donc une grande part de responsabilité sur la question des déchets numériques au Ghana. Le pays, lui aussi, se développe. Il se trouve que c'est la deuxième économie en Afrique de l'Ouest, derrière le Nigeria et devant la Côte-d'Ivoire. Il a donc une assez forte croissance de 3 % par an, ce qui ne va pas sans créer des déchets. Entre les déchets issus d'Europe et les déchets notamment ménagers qui sont créés par les populations locales, on a une situation difficile, avec une production quotidienne estimée à 1.000 tonnes et, donc, un dispositif de collecte de déchets ménagers qui se trouve saturé, défaillant, avec des conséquences désastreuses à la fois pour la santé des Ghanéennes et des Ghanéens, mais aussi pour l'environnement. On sait que ces questions de santé et d'environnement sont souvent liées.

Alors, il se trouve que l'on peut, et c'est heureux, trouver des solutions pour aller dans le bon sens. C'est notamment Paris qui fournit ces solutions, puisque Paris comme Accra sont fortement engagées dans le C40, cette organisation dont Sadiq KHAN, le Maire de Londres, est aujourd'hui le président. Paris et Accra, dans le cadre du C40, mènent un travail de coopération depuis quelques années, depuis 2015, sur cette question de la gestion des déchets. Ces échanges visent à renforcer les capacités techniques de la municipalité d'Accra, avec le soutien de Paris, par des formations, notamment, qui sont organisées à Paris, des missions d'assistance technique et le déploiement de ce que l'on appelle des "projets pilotes" autour de certains sujets, dont la collecte sélective et le compostage, des sujets chers, justement, à ma très chère Colombe BROSSEL, que je salue, qui me fait un petit signe.

Bref, depuis 2015, cette collaboration existe. Depuis 2018, notamment, grâce à cette coopération, justement, la Ville d'Accra a assez radicalement, il faut le dire, amélioré son système de gestion des déchets. En reconnaissant, par exemple, le travail de ramasseurs, qui étaient auparavant des ramasseurs de déchets informels, elle a formalisé l'emploi de ces personnes. Près de 850 travailleurs ont ainsi accédé à un emploi formel. Elle a également fait des efforts sur son taux de collecte, qui a augmenté assez substantiellement d'environ 10 %. En 2019, on a eu également la visite d'un expert de la DPE, qui a été missionné et qui est allé à Accra pour effectuer une formation.

Aujourd'hui, cette collaboration continue entre Paris et Accra. On a la mise en place d'un logiciel métier sur le traitement des déchets. Il faut ajouter, je pense que c'est important, que l'application "DansMaRue", qui a été développée par nos services, en interne à Paris, est également adjointe à ce logiciel métier. Je crois qu'il faut être fier du développement numérique qui est opéré par les ingénieurs et les ingénieures de la Ville de Paris et qui se dissémine à travers le monde, notamment à Accra au Ghana. On a également une collaboration sur la relation avec les prestataires de collecte. On sait que c'est souvent un enjeu capital. Puis, la mise en place d'une large campagne de communication sur ces questions de gestion des déchets, à laquelle Paris apporte son assistance.

Donc, on avance. On a raison d'avancer, d'ailleurs, puisque la production de déchets, c'est la source de pollution qui connaît aujourd'hui la plus forte croissance. Il nous est donc aujourd'hui proposé, j'en termine, de renouveler notre soutien à cette coopération technique entre Paris et Accra, qui a connu, vous l'imaginez, des perturbations lors des derniers mois, avec la pandémie mondiale. Je ne doute pas que nous sommes tous et toutes d'accord pour réaffirmer le rôle essentiel et reconnu mondialement de la Ville de Paris sur ce sujet majeur, à la fois pour la qualité de l'environnement, mais aussi et peut-être surtout pour la santé des Ghanéennes et des Ghanéens, qui nous savent gré de cette implication.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter ce projet de délibération DGRI 70 et je vous remercie.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JAMET-FOURNIER.

Je donne la parole, pour vous répondre, à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris Boris JAMET-FOURNIER, merci de me permettre de revenir sur ces accords de coopération, qui font un peu la fierté, notamment dans les échanges que nous pouvons avoir avec les villes du monde entier. Je profite pour saluer le travail remarquable mené par la DGRI dans ce domaine notamment.

Evidemment, la question des déchets est une question qui revient, qui est centrale. D'ailleurs, avec Colombe BROSSEL notamment, lors du label SOLIDAE, nous avons l'occasion d'aider au financement d'un certain nombre d'initiatives, notamment sur le continent africain. Vous nous l'avez rappelé, Boris JAMET-FOURNIER, c'est l'occasion

de promouvoir une production de la Ville, avec un logiciel "open source" "DansMaRue", qui a été développé en interne, vous l'avez rappelé, par la Mairie de Paris et dorénavant bien connu des Parisiens. J'en profite aussi pour préciser que cette coopération a été reconnue par la M.E.A.E., qui l'a désigné comme projet lauréat en 2019 de l'appel à projets "Ville durable en Afrique". Enfin, vous l'avez dit, il y a une dimension aussi environnementale. Cela fait suite, notamment, à l'initiative de Paris pour la préservation des forêts d'Afrique centrale. La question des déchets est essentielle et revient évidemment régulièrement dans les échanges que nous pouvons avoir avec les différents maires des villes, notamment du continent africain.

C'est pour cela, pour toutes ces raisons, effectivement, que je vous appelle à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie beaucoup.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NGATCHA.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 70.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DGRI 70).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien de la Ville de Paris à la situation des Yézidis.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu référencé n° 182 de l'Exécutif, qui est relatif au soutien de la Ville de Paris à la situation des Yézidis.

La parole est à M. NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Madame la Maire, je vous présente ce vœu relatif à la situation des Yézidis, qui s'inscrit dans la diplomatie de la Ville de Paris, notamment en matière des droits humains. Geneviève GARRIGOS l'a rappelé lors de sa présentation, les Yézidis ont payé un prix fort lorsque Daesh a occupé des territoires, puisqu'ils ont été les premières victimes, notamment, des atrocités qui ont été commises. A ce titre, des enquêtes successives ont attesté de violences graves qui ont été commises contre les Yézidis. Ainsi, dès 2016, un rapport de la mission d'enquête sur l'Irak du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et la Commission d'enquête internationale indépendante sur la Syrie ont fait état de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité commis notamment par Daesh en Irak et en Syrie.

Nous avons également entendu des témoignages, notamment des témoignages d'enfants yézidis qu'avait publié Amnesty International en 2020, qui revenaient sur leur vécu en Irak sous le joug de l'Etat islamique, parlant - excusez-moi - de viols sur des jeunes filles de moins de 10 ans ou encore de tortures sur les jeunes garçons. Il y a, bien sûr, le témoignage de Nadia MURAD, issue de la communauté yézidie, qui a reçu le prix Nobel de la paix en 2018, qu'elle a reçu d'ailleurs du Dr MUKWEGE, que nous avons ici distingué dans l'hémicycle. Elle continue à porter la parole de femmes de cette communauté, dont le récit et le sort qui leur est réservé par les islamistes de Daesh est édifiant.

Enfin, je soulignerai également l'équipe d'enquête des Nations unies chargée d'investiguer sur les crimes commis par l'Etat islamique, qui a reconnu les viols, la réduction en esclavage et la vente des femmes yézidiennes. Les conséquences sont terribles. Nombre d'enfants et de femmes portent des séquelles de ce qu'ils ont vécu. Une partie de cette communauté yézidie aujourd'hui se trouve dans des camps. D'ailleurs, nous avons apporté parfois des aides financières dans ces camps. Aussi, cette communauté a dû s'exiler. Une partie est ici en France, notamment à Paris.

Si je viens aujourd'hui vous reparler des Yézidis, c'est parce que j'ai reçu les représentants de la communauté, des représentants de la communauté religieuse, mais également le prince et la princesse, qui occupent un peu une position politique. Ils m'ont fait état qu'il fallait à nouveau se mobiliser, parce que vous savez comment, malheureusement, parfois, l'actualité internationale, un sujet chasse l'autre. Or, la situation reste préoccupante, notamment pour un certain nombre de ces femmes qui se trouvent isolées et seules. C'est à ce titre que j'ai demandé à la Maire de Paris que nous puissions, que je puisse vous présenter ce vœu, afin que nous puissions étudier la meilleure façon de les aider, de les accompagner. Une première réunion a eu lieu avec notamment le président de la communauté yézidie en France. Était aussi présent le Pr Claude BENHAMOU qui, avec "La Chaîne de l'espoir" et la présidente Elsa NEGRE de l'association "La Chaîne de l'espoir", qui sont engagés dans la reconstruction de l'hôpital du district de Sinjar. Nous sommes donc en train de réfléchir avec la DGRI, avec les équipes de la Ville. Je remercie également Geneviève GARRIGOS qui, sur ce sujet, est fortement mobilisée. Elle avait organisé ici une projection, "Le Silence de Sibel", à l'Hôtel de Ville. Nous sommes en train d'étudier un certain nombre d'engagements afin de venir en aide à la communauté yézidie. C'est pourquoi je vous demande de soutenir ce vœu. Evidemment, je reviendrai vers vous avec tous les détails des engagements que nous aurons pris.

Je vous remercie beaucoup.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 182, j'ai des demandes d'explication de vote de la part de M. Jérôme GLEIZES. Je vous donne la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Ecologiste va bien sûr voter ce vœu, mais est un peu surpris de la précipitation de la rédaction de ce vœu, que nous avons eu hier soir. On a l'impression que l'on découvre un sujet. Pourtant, notre Conseil est déjà intervenu sur ce sujet. On aurait donc pu faire référence déjà aux vœux de soutien à la communauté yézidie, que nous avons votés déjà plusieurs fois. On aurait pu, par exemple, rappeler les événements historiques récents. Notamment, tout à l'heure, on a parlé du P.K.K., avec l'assassinat des trois Kurdes, et rappeler qu'heureusement que le P.K.K. est intervenu avant l'arrivée des forces spéciales. Notamment, le P.K.K. a empêché que le massacre soit plus important que ce qu'il a été.

Les Yézidis, ce n'est pas le premier génocide, malheureusement, dont ils sont les victimes. Ils ont, selon leurs propres calculs, au moins 72 attaques génocidaires contre eux. Les Yézidis, c'est l'une des plus anciennes religions, bien avant les religions révélées, une des plus anciennes qui existent encore aujourd'hui. J'ai un soutien assez affectif avec les Yézidis, puisque je suis originaire du Sud-Ouest et qu'il y a un point commun entre les Cathares et les Yézidis par rapport à une référence commune, qui est Mazda, et donc avec un débat assez intéressant d'un point de vue religion sur la question des religions hérétiques et la question du dualisme. Les Cathares ont été eux aussi victimes d'un génocide par Simon de Montfort, ce que l'on appelle la croisade des albigeois dans nos livres d'histoire. Généralement, ces religions hérétiques sont victimes de processus génocidaires, parce qu'elles vont contre les religions révélées.

C'est pour cela que je pense que nous aurions pu quand même faire référence à ce qui a déjà été fait. La mairie du 20e, notamment, avait déjà organisé, pendant l'attaque de Daesh, une cérémonie en l'honneur des Yézidis. C'était un des rares points d'accord avec Mme CALANDRA. Sur ce point, nous étions d'accord pour apporter notre soutien. J'aimerais bien que, à l'avenir, ce type de vœu soit fait de manière beaucoup plus collective, beaucoup plus en amont et que, déjà, ce qui a été annoncé à l'oral, nous puissions avancer...

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - ... dire concrètement ce qui a déjà été fait et ce que nous pouvons faire, et non mettre des banalités qui ne font pas avancer la cause. Mais, bien sûr, nous voterons ce vœu.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, présidente. - Merci bien.

Une autre explication de vote du groupe Paris en commun, par Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Je veux me féliciter de la présentation de ce vœu ce matin et des annonces faites par Arnaud NGATCHA d'actions à venir de la part de la Ville. Arnaud NGATCHA l'a rappelé, le peuple yézidi, la communauté yézidie en Irak et en Syrie a été une des premières victimes de Daesh, même si cela n'est pas la première fois dans l'histoire que cette communauté est persécutée, Jérôme GLEIZES l'a rappelé. Les Yézidis ont été victimes de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, qui peuvent recevoir la qualification de génocide. La Communauté internationale a commencé à reconnaître les persécutions vécues par les Yézidis. Les Yézidis participent à la diversité culturelle du Proche-Orient, de l'Irak, et sont une communauté extrêmement précieuse pour l'ensemble de l'humanité. Les jeunes filles yézidies ont été victimes et sont toujours victimes de crimes, d'esclavage sexuel. Nous avons reçu, en effet, récemment le Dr MUKWEGE. Je pense qu'il est important que la Ville, partout dans le monde, s'engage sur cet enjeu et que notre attention pour l'Afghanistan soit très grande, mais qu'elle ne nous fasse pas oublier d'autres régions du monde.

Puis, les Yézidis sont toujours victimes aujourd'hui en Irak de persécutions, ne peuvent pas revenir en sécurité dans leur région d'origine. La Ville soutient en effet des actions dans des camps humanitaires en Irak, au Kurdistan, qui accueillent encore aujourd'hui des dizaines de milliers de familles yézidies.

Je me réjouis de la présentation de ce vœu aujourd'hui et d'actions qui seront engagées à la suite par la Ville, à la fois pour soutenir les Yézidis installés en France et à Paris, notamment, à la fois pour toujours soutenir les actions menées dans les camps de réfugiés et dans les régions d'origine des Yézidis et puis pour que Paris se mobilise pour que les crimes subis par la communauté yézidie dans les années 2010 fassent l'objet d'une reconnaissance internationale, d'une réparation et d'une attention toute particulière du monde pour cette communauté à l'avenir.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Afaf GABELOTAUD au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour ce plaidoyer.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 182 déposé par l'Exécutif, relatif au soutien la Ville de Paris à la situation des Yézidis.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

NPPV pour le groupe Changer Paris. C'est noté, chère Catherine DUMAS.

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 384).

Je vous remercie.

2021 DJS 151 - Subvention (162.000 euros) et 54 conventions tripartites au titre de l'accompagnement des sportifs de haut-niveau pour 2021.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 151 relatif à l'attribution d'une subvention et de 54 conventions tripartites au titre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau pour 2021.

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le sport de haut niveau représente l'excellence sportive. Les sportifs de haut niveau sont ainsi les meilleurs ambassadeurs de leur discipline respective et du sport en général. Leur image, leur succès et l'exposition qu'ils méritent sont à même de susciter des vocations et d'inciter les jeunes à la pratique du sport. C'est un objectif majeur sur lequel nous devons accentuer nos efforts et qui est central dans la question d'héritage, dont nous débattons souvent, concernant les Jeux Olympiques et Paralympiques qui auront lieu dans un peu plus de 2 ans à Paris. Je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point.

Les médailles rapportées lors des derniers Jeux ont prouvé l'engouement des Français pour la pratique du sport et la reconnaissance pour ces sportifs, des sportifs qui ne sauraient atteindre leur objectif sans le soutien quotidien et la structure des clubs auxquels ils sont affiliés, accompagnement humain, matériel dédié ou support logistique. Les subventions dont il est ici question sont donc des investissements sur le futur. Si leurs retombées sont à l'origine souvent difficiles à évaluer, leurs impacts, en cas de bons résultats de ces sportifs, valent à eux seuls la peine. Aussi, ces subventions accordées sont un soutien supplémentaire et serviront à accompagner des sportifs de haut niveau en vue de leur préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Danse, cyclisme, tennis de table, escrime, équitation, escalade, les principaux clubs sportifs de haut niveau parisiens ont été consultés et ce sont 54 athlètes qui vont ainsi être suivis et aidés par ces subventions. Parmi cette liste de sportifs choisis, il y a 37 athlètes et 13 athlètes handisport.

Permettez-moi de saluer le rôle de l'association "le 8 assure", créée en 2011 dans le 8e arrondissement, qui représente la plus grosse école d'escalade parisienne. Le club a mis en place une filière qui accompagne 3 sportifs de haut niveau en vue de leur préparation aux J.O.P. de Paris 2024. Forte de son succès, elle développe également le pôle handi-escalade du club et entraîne les grimpeurs en situation de handicap, en loisir et en compétition. Il allie préparation physique et mentale pour permettre à chacun de se surpasser, deux axes indispensables développés pour la réussite des projets, le mental et l'engagement.

La réussite de ces futurs champions, celle de toute notre société, pourra devenir un modèle pour tous, en particulier pour les plus jeunes. Le goût du sport passe aussi par ces exemples. Il s'agit pour nous de développer un arsenal de moyens pour permettre aux jeunes de rêver au contact de ces champions et de développer des ambitions qui les pousseront à se dépasser dans le sport, à se dépasser, mais à développer aussi d'autres compétences, comme la concentration, le vivre-ensemble. Les moyens et ce soutien à toutes ces structures profiteront mécaniquement aux sportifs, dont nous sommes en train de parler, en leur proposant de meilleures conditions d'exercice pour développer leur potentiel de champions et mettre toutes leurs forces pour briller lors des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques dans notre capitale, celle de Pierre de Coubertin, le père des Jeux Olympiques modernes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Je donne évidemment la parole à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Conseillère, chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, de mettre en avant les sportives et sportifs de haut niveau parisiens, car on n'a pas souvent l'occasion de le faire. Ce projet de délibération nous le permet. Je ne vais pas reprendre l'ensemble des éléments que je partage avec vous, vraiment, encore merci de l'avoir souligné, mais peut-être m'attarder pour que l'Assemblée ici présente et les Parisiennes et Parisiens qui nous écoutent sachent un peu mieux de quoi on parle.

Nous avons décidé, depuis l'obtention de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, de créer une cellule d'accompagnement des athlètes parisiens en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Une cellule qui doit les aider, comme vous l'avez fort bien dit, dans leur projet, souvent un double projet qui concilie une vie professionnelle et une vie sportive, avec l'ambition de se qualifier d'abord pour les Jeux de Paris 2024 et, au

mieux, d'y obtenir une médaille, ce que l'on espère tous. On connaît les difficultés de la vie des sportives et des sportifs parisiens, avec la densité qui est celle de notre ville, des équipements sportifs qu'il faut avoir à disposition, des emplois du temps qu'il faut pouvoir cumuler. C'est dans cette perspective que l'on a voulu créer cette cellule, avec, comme vous l'avez bien dit et c'est l'objet du projet de délibération, un accompagnement financier, mais qui n'est pas versé directement par la Ville à l'athlète en lui-même, mais via son support associatif et le club qui l'encadre. Dans cet accord tripartite, il y a évidemment des engagements que la sportive ou le sportif prend, notamment auprès de la Ville en étant présent à différentes manifestations et en partageant, comme ils ont pu le faire cet été lors des événements qu'il y a eu au Trocadéro, avec les Parisiennes et les Parisiens.

Il s'agit, comme vous l'avez dit, de subventionner ces clubs d'une aide supplémentaire qu'ils doivent eux-mêmes reverser directement à l'athlète via différentes conventions. Chaque club y travaille. Nous sommes passés, vous l'avez aussi dit, de 50 athlètes à 54 et de 16 clubs à 18 clubs, en faisant bien sûr très attention à une répartition équitable entre le sport valide et le parasport, si on peut le dire.

J'en profite pour saluer cette cellule qui doit être un centre d'écoute pour les sportifs de haut niveau, essayer de leur donner des solutions, au-delà de la relation pécuniaire qui les lie à leur club via la subvention de la Ville. Je vous remercie encore d'avoir mis cela en avant et de vous êtes inscrite pour que l'on puisse en parler. J'espère que cela nous donnera de bons résultats dès Paris 2024 et sans doute au-delà. Merci à vous, donc, de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 151.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 151).

2021 DJS 160 - Subvention (20.000 euros) à la Fédération française de Danse à l'occasion de l'organisation du championnat du Monde de Breaking à Paris le 4 décembre 2021.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 160 relatif à l'attribution d'une subvention à la Fédération française de danse, à l'occasion de l'organisation du Championnat du monde de "breaking" à Paris, le 4 décembre 2021.

La parole est à un grand spécialiste, Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Absolument, Monsieur le Maire.

Le "breaking", dont les Championnats du monde avaient lieu ce 4 décembre au théâtre du Châtelet. Vous pouvez l'imaginer, j'étais bien sûr présent. J'avais l'honneur d'assister pendant une soirée entière à ces concours de danse, sur lesquels je vais revenir.

De fait, si cette salle du Conseil peut parfois prendre des allures de "battle", j'aimerais pouvoir dire qu'il règne entre nous une camaraderie, une solidarité, une fraternité et une sororité aussi fortes que celles que j'ai vues au théâtre du Châtelet ce soir-là, parce que c'était vraiment un événement enthousiasmant, époustoufflant et qui restera longtemps dans ma mémoire. D'ailleurs, je vais avoir l'occasion de penser au "breaking" ou au "breakdance" ou au "break", comme on l'appelle parfois, encore assez souvent, puisque, c'est la belle nouvelle, ce sport fait son entrée dans l'olympisme. En tout cas, il le fera en 2024, mais, évidemment, la Ville de Paris se mobilise pour préparer cette échéance dès aujourd'hui.

Ce "breaking" est né à New York, dans l'effervescence du quartier du Bronx. C'est donc un style de danse issue de la culture hip-hop américaine. Il se démarque vraiment d'autres styles de danse, parce qu'il est vraiment très acrobatique, que ce soit au sol ou en l'air. Il a aussi tout un décorum, avec des rôles assez marquants joués par le D.J. pour la musique, le ou la "M.C." pour animer la cérémonie. C'est donc un véritable show sportif. C'est un peu au croisement entre la culture, la danse et le sport. Encore une fois, des "Bboys" et des "Bgirls", comme on appelle les athlètes, représenteront la France aux J.O. de 2024 dans cette discipline.

En effet, au-delà des 28 sports olympiques officiels qui sont bien identifiés, "Paris 2024" a fait le choix de proposer aux C.I.O., dans la continuité des Jeux de Tokyo, il faut le dire, 4 sports additionnels. Ce sont des disciplines sportives nouvelles qui sont créatives, qui sont spectaculaires, j'ai insisté sur ce point, et qui sont surtout en phase avec notre époque, avec les jeunes. On retrouve donc le surf, l'escalade et le skateboard, qui étaient présents à Tokyo, et on retrouvera à Paris ce "breaking", qui est véritablement un moyen d'élargir le public des Jeux Olympiques et Paralympiques et aussi une évolution pour cette discipline, qui était auparavant considérée comme une danse et comme une discipline artistique, un moyen d'expression, ce qu'il est effectivement. Mais compte tenu de l'investissement physique que cela demande aux participantes et participants, je peux vous dire que cela mérite tout à fait ses galons de sport.

Pour les athlètes de "breaking" comme pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, les Jeux démarrent maintenant. Ces 3 prochaines années, véritablement, toutes les disciplines olympiques et paralympiques seront mises à l'honneur dans la capitale pour offrir au plus grand nombre l'opportunité de les découvrir, comme le "breaking", ce n'est pas forcément le sport le plus connu, pour se les approprier, pour encourager les athlètes et pour faire que, plus que jamais, la génération 2024 puisse s'accoutumer à ce sport. Véritablement, l'ambition est de transmettre, de révéler des talents artistiques et sportifs et de provoquer des rencontres inattendues. Je peux vous dire que, en termes de rencontres inattendues dans le lieu patrimonial qu'est ce théâtre du Châtelet, avec 1.600 personnes et notamment des jeunes qui étaient survoltés, je peux vous dire que j'étais au 5e étage, donc j'avais une vue panoramique sur tout le monde, c'était vraiment quelque chose de tout à fait enthousiasmant, avec des jeunes qui venaient des quatre coins de France et peut-être même d'un peu plus loin, avec une grande diversité. Vraiment, c'était un bonheur de les voir regarder ces athlètes pendant une soirée entière. Je pense notamment à la finale, aux finales plus exactement, puisque la finale féminine a vu s'affronter deux athlètes japonaises, la finale masculine a vu s'affronter un Canadien et un Américain. Vraiment, c'était un beau symbole de voir cette alliance de cultures, de sport, de partage dans ce lieu patrimonial aussi symbolique que le théâtre du Châtelet.

J'en termine, pour avoir un mot quand même pour "La Place", le centre culturel hip-hop de la Ville de Paris, dont j'ai l'honneur d'être l'un des administrateurs, qui a connu des mois et des semaines relativement difficiles récemment et qui s'est pleinement impliqué dans cet événement, qui a accueilli les équipes dès la veille, qui a permis de leur donner toutes les conditions de préparation nécessaires à ce que ce soit un bel événement. C'était vraiment un très bel événement. C'est pour cela que je suis très heureux que la Ville de Paris puisse soutenir la Fédération française de danse. Je vous invite donc, évidemment, à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. Donc, si j'ai bien compris, pour réussir le réveillon du 31 décembre, il faut inviter Boris JAMET-FOURNIER, c'est cela, spécialiste du "breakdance".

La parole est à Pierre RABADAN, pour répondre à Boris JAMET-FOURNIER.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, cher Boris JAMET-FOURNIER.

Je suis presque déçu que l'on n'ait pas un petit lieu de "battle" ici, parce que je suis sûr que Boris aurait pu nous faire une démonstration devant tant d'enthousiasme, mais que je partage, parce que j'ai eu aussi la chance d'y assister. Il est important de valoriser ces nouveaux événements, comme l'a dit Boris, surtout quand ils ont le succès qu'il a rencontré. Il s'agissait donc des 2es Championnats du monde au théâtre du Châtelet, qui était comble pour l'occasion et qui, pour bon nombre des spectateurs découvraient ce lieu emblématique de la culture parisienne. C'est cela qui est important à soulever. Boris JAMET-FOURNIER l'a dit, mais je le redis, c'est aussi l'objectif de l'Olympiade culturelle, de rapprocher le monde du sport et de la culture. On en a eu une parfaite illustration ici. Pour faire le lien avec le précédent projet de délibération, nous avons une jeune sportive parisienne qui fait du "break" et que nous soutenons dans le cadre du projet de délibération que nous avons précédemment voté. C'est pour vous dire tout le lien et tout le sens que cela faisait de recevoir au théâtre du Châtelet, au cœur de Paris, cet événement majeur du "breakdance" qui est donc, comme l'a dit Boris JAMET-FOURNIER, devenu une discipline, qui le deviendra en tout cas à Paris, une discipline olympique qui se déroulera place de la Concorde.

C'était donc un événement très réussi, pour une Fédération de danse dont je salue la capacité d'organisation, dans un périmètre et une dimension tout à fait nouvelle pour elle, et que nous étions heureux d'accompagner, comme nous continuerons à le faire d'ici 2024 et au-delà. En tout cas, si vous n'avez pas pu y assister cette année, je vous encourage vivement à venir lors des autres opérations que nous ferons, que ce soit des championnats du monde ou de plus petits événements, parce que beaucoup d'associations parisiennes sont impliquées là-dedans, dans cet art de rue qui maintenant est devenu une discipline olympique et qui trouve donc place, c'est aussi une symbolique importante, dans un théâtre aussi prestigieux que celui du Châtelet. C'est donc pour cette raison que je vous encourage à voter massivement pour cette subvention à la Fédération française de danse, à l'occasion de ce Championnat du monde de "breakdance".

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 160.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DJS 160).

C'est massivement que nous votons ce projet de délibération, c'est-à-dire à l'unanimité !

2021 DJS 167 - Délégation de service public. - Exploitation de l'espace sportif Edouard Pailleron. - Avenant de prolongation de durée du contrat.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 167, délégation de service public, exploitation de l'espace sportif Edouard-Pailleron et avenant de prolongation de durée du contrat.

La parole est au Président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

A chaque fois qu'il y a une délégation de service public, nous demandons, le groupe Communiste, qu'il y ait un bilan, un état des lieux et notamment de regarder les compétences que l'on a en interne dans la Ville. Il s'avère, sur la question des piscines, que, dans le précédent mandat, mon collègue Sergio TINTI et moi-même avons alerté à plusieurs reprises sur cette problématique des compétences qui sont des compétences que nous avons, on va dire, en régie, en tout cas à la Direction de la Jeunesse et des Sports. Donc, une nouvelle fois, je redis, je pose la question, c'est qu'à chaque fois qu'il y a reconduction d'une délégation de service public, nous demandons d'étudier, avec des documents, avec des éléments argumentés, pourquoi il n'y a pas possibilité de remise en régie.

Je vais être clair sur un autre aspect qui est très important sur les piscines et sur ces questions de délégation de service public. La principale mission de la Ville, c'est l'enseignement, en tout cas l'accompagnement de l'enseignement de la natation des écoles primaires et notamment du savoir nager pour l'entrée en 6e. Or, nous avons nous-mêmes en régie des agents, on va dire des maîtres-nageurs, qui interviennent et qui ont une compétence, qui ont une programmation annuelle et qui font passer des milliers d'enfants dans ce cycle du savoir nager. La délégation de service public fait que ce sont des maîtres-nageurs issus du privé qui interviennent sur cette compétence. Il s'avère que, dans certains cas, ce personnel circule entre différentes piscines, qu'elles soient parisiennes, qu'elles soient en banlieue, etc. Je trouve qu'il y a une vraie problématique de continuité dans cet apprentissage du savoir nager. C'est la première raison pour laquelle nous ne sommes pas favorables à une délégation de service public et nous considérons que, sur ce sujet fondamental du savoir nager, il doit rester une maîtrise publique.

Deuxième aspect de ce projet de délibération, la patinoire Pailleron. Savez-vous combien il y a de patinoires à Paris pour la possibilité que des clubs de patinage artistique, de hockey et de tous les sports de glace puissent se développer à Paris ? Il n'y a que 2 patinoires pour 2 millions d'habitants. Ces 2 patinoires, c'est la patinoire qui est à Bercy, où nous avons le club résident des "Français volants", et cette patinoire de Pailleron. Depuis des années, dans le cadre de cette délégation de service public, les associations des sports de glace demandent à se développer et demandent à intervenir et d'avoir plus de créneaux, notamment à Pailleron. La réponse est régulièrement "non" de la part des gestionnaires de cette délégation de service public. Cela me pose un réel problème, parce que nous avons, d'ailleurs, nous allons avoir les Jeux Olympiques d'hiver cette année, enfin, en 2022, et nous avons une volonté de développer les sports de glace à Paris, mais nous n'avons pas la capacité de développer les sports de glace par manque de patinoires.

Je note au passage que, dans le temps ancien, notamment à l'époque où Jean VUILLERMOZ était adjoint aux Sports, nous avons aussi un accompagnement de patinoires temporaires, notamment sur la place de l'Hôtel de Ville, mais dans d'autres endroits. Je suis assez favorable à ce que l'on réétudie aussi la possibilité d'implanter des patinoires de manière temporaire pendant l'hiver pour développer les sports de glace.

Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai et notre groupe s'abstiendra sur ce projet de délibération, à la fois avec une exigence sur la question d'étudier le retour en régie à chaque fois qu'il y a un renouvellement de D.S.P. et, d'autre part, sur la nécessité, notamment sur la patinoire de Pailleron, de pouvoir donner plus de marge de manœuvre et de créneaux pour les associations sportives qui sont sur les sports de glace.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

Je donne la parole, évidemment, à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, de votre intervention.

Deux petites choses pour essayer d'alimenter le débat. On ne parle pas ici d'une nouvelle délégation de service public, mais d'une prolongation de contrat de 8 mois pour assurer la continuité de service et, justement, faire en sorte qu'il n'y ait pas de rupture de pratique au vu, malheureusement, des conséquences de la crise sanitaire qui a largement impacté l'exploitant actuel, et qui doit donc permettre aussi de laisser se dérouler les différentes consultations dans de bonnes conditions, ce qui ne pouvait être le cas jusqu'à présent. J'entends votre remarque et nous avons ces discussions. Il semble que nous avons entendu votre volonté d'avoir une étude comparative entre la régie et l'externalisation d'une délégation de service public. Nous le ferons sur les reconductions, mais là il s'agit, pour ce projet de délibération, vraiment d'une prolongation.

Ce que je voulais vous dire et vous l'avez souligné, c'est un équipement particulier, Pailleron, dans la mesure où c'est d'abord le plus fréquenté de Paris, puisqu'il y a cette patinoire que vous avez évoquée, qui a des dimensions particulières, qui est assez restreinte. Il y a une piscine et une salle de fitness. Par exemple, en régie, nous aurions du mal à avoir la compétence sur la technicité de la gestion d'une patinoire. Aujourd'hui, c'est un vrai sujet qui se pose. Il y a ici aussi, je voulais vous dire sur les maîtres-nageurs, parce que vous l'avez évoqué, le sujet de l'intervention de ces maîtres-nageurs dans les piscines en D.S.P. Elles existent et ils viennent assurer la continuité, comme vous l'avez dit, à Paris intramuros et peut-être même parfois en dehors.

Je voulais ensuite vous répondre sur le sujet des patinoires temporaires. Vous le savez, il y en avait une devant l'Hôtel de Ville il y a encore quelques années. Même si elles trouvent un public tout à fait nombreux, le sujet est souvent celui du coût de l'exploitation de ces patinoires et de son impact environnemental, que nous avons jugé trop important à un moment. C'est pour cela que ce choix a été fait. Après, on pourra regarder avec le futur délégataire si l'on continue à exploiter Pailleron en D.S.P., s'il peut y avoir plus de créneaux pour les associations sportives, mais, aujourd'hui, la plupart des associations sportives sont concentrées, vous l'avez dit, sur la patinoire située à l'"Accor Arena", ne serait-ce que de par la dimension de la patinoire, celle de Pailleron n'étant pas à des normes qui permettent la pratique de différents sports.

Ce projet de délibération doit vraiment servir à assurer la continuité. Je vous propose, j'ai entendu votre volonté d'abstention, d'avoir à nouveau ce débat dans le cadre de la consultation qui est en cours pour la prochaine D.S.P., si elle doit l'être. En tout cas, les éléments vous seront apportés sur la comparaison avec la régie potentielle et les coûts associés, parce que tout cela a un coût, un savoir-faire et un coût importants qu'il faut aussi prendre en compte dans ces décisions. C'est pour cela que je vous demande de voter cette prolongation de contrat, qui nous permettra d'assurer la continuité de service de l'équipement le plus fréquenté de Paris, avec plus de 500.000 visiteurs par an, en dehors de la période COVID, bien sûr.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 167.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 167).

2021 SG 76 - Transformations olympiques. - Subventions (92.500 euros) et conventions avec 23 associations dans le cadre du dispositif "Paris Sportives".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 76 relatif aux transformations Olympiques, de l'attribution de subventions et de conventions avec 23 associations dans le cadre du dispositif "Paris Sportives".

La parole est au maire du 17^e arrondissement, Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Le but de ce dispositif "Transformations Olympiques" est d'encourager la pratique sportive des femmes. Le 17^e arrondissement est concerné par cette deuxième promotion de conventions et nous découvrons, article 15 de cette convention, l'existence d'une association "Kabubu", association humanitaire qui œuvre à l'intégration des réfugiés par le sport, que nous ne connaissons absolument pas dans le 17^e arrondissement. Ce comité de sélection est exposé en préambule de ce projet de délibération, mais n'a pas été, visiblement, jusqu'à aviser, consulter les maires d'arrondissement. On parle de territorialisation à chaque phrase, à chaque projet de délibération. Visiblement, sur un sujet olympique - et vous connaissez mon engagement sur cette question, cher Pierre RABADAN -, je m'étonne que la mairie n'ait pas été consultée sur le choix de cette association, car nous avons des associations dans le 17^e arrondissement qui développent la pratique sportive des femmes et qui ont d'ailleurs beaucoup de sections féminines. Je m'étonne que vous n'ayez pas trouvé une association sportive dans votre comité de sélection et que vous ne l'ayez pas choisie. C'est une méthode très contestable.

Je demande que l'on ait un vote disjoint pour l'article 15. Pour le projet de délibération, nous serons favorables, mais l'article 15 qui concerne cette association dans le 17^e arrondissement, nous voterons contre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je voudrais dédier mon intervention à Anne-Cécile CIOFANI, élue il y a quelques jours meilleure joueuse du monde de rugby à 7 par World Rugby et le jour de son élection, plutôt le lendemain, pas un centimètre carré de la

une de "L'Equipe" ne lui a été consacré, puisque "L'Equipe", la une était consacrée à son camarade masculin qui avait été sacré meilleur joueur du monde, certes, de rugby à 15, donc une discipline un peu plus populaire. Mais c'est vrai qu'on voit là, par cet exemple précis, les inégalités qui règnent encore dans le sport et qu'il faut combattre et que le sport peut permettre de combattre, justement. Je pense donc à Anne-Cécile. Je pense aussi à la Britannique Charlotte Cooper qui, lors des Jeux Olympiques de 1900, avait été la première femme médaillée olympique. Elle avait remporté le tournoi de tennis dames. C'était donc une pionnière il y a plus d'un siècle, alors même que le C.I.O. accordait timidement une place aux femmes dans les épreuves olympiques. Il leur reconnaissait le droit de participer dans 5 épreuves. On avait donc le tennis, le golf, la voile, le croquet et les sports équestres. On avait 22 athlètes féminines pour 975 athlètes masculins. Véritablement, ces femmes, je l'ai dit, étaient des pionnières. C'étaient des modèles féministes de leur époque et, en participant aux Jeux Olympiques, elles ont fait avancer non seulement le sport, mais la société tout entière, en donnant véritablement le droit aux femmes d'exister, d'être visibles et d'être championnes.

On est 120 ans plus tard. Fort heureusement, la parité progresse. Elle a même été quasiment respectée pour les Jeux de Tokyo, puisqu'on avait 48,8 % d'athlètes féminines à Tokyo. C'est un progrès, évidemment, même si vous ne serez pas étonnés d'apprendre ou de confirmer que l'on observe encore aujourd'hui en France une sous-représentation importante des femmes dans le secteur sportif. On compte, par exemple, seulement 37,5 % de femmes parmi les licenciés des clubs sportifs et seulement 23 % de femmes au sein des comités directeurs de ces fédérations. C'est pour cela qu'il faut pousser encore toujours pour cette égalité femmes/hommes dans le sport et c'est l'occasion que nous donnent les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, parce qu'il faut s'intéresser aux athlètes, mais il faut aussi s'intéresser aux femmes sportives et spectatrices du sport, qui s'impliquent dans ce sport, puisque vivre les Jeux ne se résume évidemment pas à y concourir. C'est véritablement l'ambition du Programme Héritage des Jeux 2024.

Dès la phase de candidature, dès maintenant, la Ville de Paris s'est engagée à organiser des Jeux utiles, c'est-à-dire catalyseurs de bonnes pratiques et moteurs de véritables transformations de la société. On peut donc faire bouger les lignes grâce au sport et notamment sur cette question de l'égalité femmes/hommes, que la Ville porte avec beaucoup de résolution et de courage.

Donc, depuis l'année dernière, le dispositif "Paris Sportives" permet, grâce à l'engagement de 34 partenaires, des associations locales, des centres sociaux, des clubs de prévention, il permet de faire du sport de proximité un outil de promotion de l'égalité des genres et de mixité dans la ville. C'est un autre enjeu très important. L'objectif est d'accompagner des clubs et des associations de quartier et de financer l'organisation d'activités sportives régulières pour le public féminin, bien sûr, sur des terrains de sport en accès libre, puisque, vous le savez, ces terrains de sport ont beau être en accès libre, 85 % de leur occupation est le fait d'hommes. Il faut changer cela pour arriver à un meilleur partage de l'espace public par les femmes et les hommes. C'est un enjeu véritablement capital.

On a donc des ateliers de football hebdomadaires dans le 20e pour les jeunes filles de 6 à 14 ans, des séances de sports mixtes, des tournois de basket féminin dans le 15e, des cours collectifs de boxe pour 140 femmes dans le 18e. Cela, c'est ce qu'on a eu, je ne vais pas vous faire la liste de toutes les activités. On a donc 12 projets qui ont déjà été menés avec succès l'année dernière et il est proposé aujourd'hui, avec ce projet de délibération, de les reconduire et d'intégrer d'autres projets de la promotion 2.

Véritablement, avec "Paris Sportives", on saisit ce levier formidable que sont les Jeux Olympiques et Paralympiques pour changer les regards, pour changer les pratiques, pour faire progresser l'égalité. Le sport, c'est résolument un outil d'éducation, de transmission et d'émancipation. C'est ce que permet de montrer ce projet de délibération SG 76 et c'est la raison pour laquelle je vous invite à le voter.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Boris JAMET-FOURNIER.

D'expérience, on gagne en popularité quand, à la troisième journée de séance du Conseil de Paris, on ne fait pas forcément ses 5 minutes prévues par le règlement intérieur du Conseil de Paris.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Je suis déjà trop populaire !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je sais bien, Boris, mais ce n'était pas à toi que c'était destiné, bien entendu.

La parole est à Pierre RABADAN.

Non, M. RABADAN fait partie des adjoints brefs. Je l'en remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Je ne sais pas comment le prendre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Au meilleur sens du terme.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - C'est une plaisanterie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non. Avec un ancien international, je ne prends aucun risque.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Le temps passe, alors je vais vite.

Simplement pour remercier de vos interventions.

Cher Boris JAMET-FOURNIER, je ne vais pas reprendre tout ce que vous avez mis en avant et la nécessité de valoriser, évidemment, la performance féminine, que je partage complètement.

Je vais essayer de vous répondre, Monsieur BOULARD, sur vos interrogations. Evidemment, je connais votre engagement sur les sujets olympiques et paralympiques. Je veux juste vous redonner le cadre de cet appel à projets "Paris Sportives", pour qu'on parle bien de la même chose et pour essayer de comprendre ce qui vous pose problème avec "Kabubu", puisque, aujourd'hui, c'est une association avec laquelle on travaille depuis 2017, qui est reconnue aussi par l'Etat, sur laquelle il s'appuie beaucoup pour l'insertion des personnes réfugiées, qui travaille très bien et qui a répondu, pour le coup, j'en viens à votre questionnement, à l'appel à projets que constitue "Paris Sportives". Qu'est-ce que cet appel à projets ? C'est un appel à projets qui doit promouvoir la pratique féminine dans l'espace public. C'est en ce sens, sur un public visé, c'est en ce sens que "Kabubu" a répondu et a absolument coché, comme on dit, toutes les cases de cet appel à projets. C'est en cela et pour cela qu'elle a été désignée.

La question que vous posez est celle des associations du 17^e arrondissement, dont vous êtes le maire. Certaines ont répondu, pour ne pas les citer, le "SCUF" et le "centre sportif Pouchet", qui sont deux très belles associations que l'on soutient beaucoup, comme vous le savez, et qui font un travail local tout à fait remarquable. La question est : pourquoi ils n'ont pas été lauréats ? Pour ce qui est du "SCUF", je peux vous le dire, d'abord vous raconter comment se déroule l'appel à projets. C'est donc un co-financement entre "Paris 2024" et la Ville de Paris dans des endroits qui ne sont pas localisés, puisqu'il s'agit de différents terrains d'éducation physique dans l'espace public et non pas dans des équipements sportifs dédiés, justement pour les animer et pour permettre leur féminisation et leur prise de possession par un public féminin.

Le "SCUF", par ailleurs un très beau club qui fait un travail remarquable et omnisport, n'a pas très bien répondu à cet appel à projets. S'ils nous écoutent, et je vous encourage à leur passer le message, qu'ils s'appuient peut-être un peu plus sur les conseillers à la vie sportive d'arrondissement pour pouvoir, l'année prochaine, être lauréats et mieux y répondre. Il manquait notamment de détails dans les publics cibles. Ils n'avaient pas de partenaires sociaux, ce que nous encourageons dans l'appel à projets, et les publics identifiés et la qualité, parce que je l'ai demandé lors du jury, n'étaient pas satisfaisants sur les réponses qu'ils ont apportées. Concernant le "C.S. Pouchet", ils étaient, eux, vraiment très proches d'être lauréats, puisque je crois qu'il a manqué vraiment de deux places dans le classement, mais leur projet n'était pas destiné à être sur les terrains d'éducation physique, qui sont visés par cet appel à projets. C'est pour cela qu'ils n'ont pas été choisis. J'espère qu'ils le seront l'année prochaine.

Nous avons évidemment répondu à l'ensemble des critères qui constituent cet appel à projets, qui est pour 45 % l'impact sociétal et les vertus pédagogiques, pour 45 % les cohérences opérationnelles et les moyens mis en œuvre, enfin, pour 10 % la qualité des partenariats. Un classement a été fait. Il a été proposé à "Paris 2024" et aux représentants de la Ville de Paris, dont je faisais partie. Nous avons posé des questions. C'était le cas pour les deux associations du 19^e, car j'étais aussi surpris qu'elles ne soient pas éligibles et il m'a été répondu "On pourra tout à fait vous fournir le tableau de classement correspondant aux choix qui ont été faits." Voilà ce que je voulais vous dire.

La promotion est vraiment de qualité, pour l'avoir vue sur plusieurs lauréats, je salue "Lady Basket" notamment, le "Tu vis Tu deviens" et le "Racing Multi Athlon", entre autres, qui font un travail remarquable, et l'ensemble des 23 lauréats pour la promotion du sport féminin. Je vous encourage donc à voter ce projet de délibération et je suis disponible, Monsieur BOULARD, si vous avez besoin d'informations complémentaires.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Il y a une demande de vote dissocié. Elle est de droit.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, l'article 15 du projet de délibération SG 76, à la demande du groupe Changer Paris.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 15 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'ensemble du projet de délibération SG 76.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, SG 76).

Je vous remercie.

2021 SG 77 - Transformations olympiques. - Subventions (400.000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et trente-cinq associations dans le cadre du projet "Impact 2024".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 77 relatif aux transformations Olympiques, de l'attribution de subventions et de conventions entre la Ville de Paris et 35 associations, dans le cadre du projet "Impact 2024".

La parole est au Président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais parler des 3 projets de délibération "Transformations Olympiques" avec une seule inscription, dont celle dont nous venons de parler sur "Paris Sportives", celle-ci, puis ensuite celle sur le décrochage scolaire.

Sur la question de "Paris Sportives", je vous le dis, c'est une préoccupation très importante de développer le sport féminin et de le soutenir. Pour preuve, le week-end dernier, sur un des terrains du 12e arrondissement, une équipe féminine de "La Camillienne" a été verbalement agressée, menacée par des équipes masculines. C'est un fait intolérable et je sais que nous sommes plusieurs élus dans cet hémicycle à avoir condamné ces agissements, mais cela montre bien que le sexisme dans le sport reste très prégnant et notamment quand il s'agit de sport comme le football ou le rugby. D'ailleurs, nous nous rendrons sur place ce samedi avec la maire du 12e pour soutenir les jeunes footballeuses qui ont été victimes de ces agressions verbales et de ces menaces.

Je voudrais enfin dire que sur la Transformation Olympique, nous avons une opportunité en 2022 très importante. Pourquoi ? Parce qu'en 2022 nous allons célébrer les 100 ans des premiers Jeux sportifs mondiaux initiés par Alice Milliat, qui avaient eu lieu au stade Pershing et qui, en 1922, ont permis, pour la première fois aux Jeux Olympiques, que des femmes accèdent aux Jeux Olympiques. C'est très important, parce que, 100 ans après, nous allons organiser pour la première fois en France, à Paris, des Jeux Olympiques qui permettront la parité hommes/femmes dans les disciplines. C'est inédit et c'est par l'impulsion de cette Française Alice Milliat que le féminisme est entré dans les Jeux Olympiques. Je voudrais donc que cette question soit porteuse d'un grand événement et que, en 2022, nous puissions organiser à Paris un grand événement autour d'Alice Milliat et autour du sport féminin. Vous le savez, j'ai porté un vœu dans cet hémicycle pour qu'un équipement olympique, futur Arena de la Chapelle, porte aussi le nom d'Alice Milliat. J'espère que je serai entendu et soutenu dans cette démarche.

J'en viens maintenant au deuxième projet de délibération, qui concerne plus de 35 associations, "Impact 2024", et des comités départementaux de fédérations sportives. C'est un très beau projet de délibération, parce que le groupe Communiste l'a toujours dit et a insisté sur le fait que nous soutenons les Jeux Olympiques à Paris, à condition qu'il y ait un héritage. Dans cet héritage, il y a évidemment l'héritage en termes d'équipements sportifs, et c'est pour cela que nous avons d'ailleurs déposé plusieurs vœux et nous nous sommes battus pour que, dans notre plan d'investissement de mandature, il y ait de nouveaux équipements sportifs, mais héritage aussi pour développer la pratique sportive au quotidien dans notre ville. Ce projet de délibération est un projet de délibération qui subventionne des comités parisiens, des clubs, justement, pour augmenter le nombre de participants et permettre l'accès de nouveaux et de nouvelles sportives à des sports. On est donc vraiment au cœur de la question que l'on a toujours portée, c'est que les Jeux Olympiques doivent permettre le développement de la pratique dans notre ville. C'est le sens de ce projet de délibération.

C'est pour cela que nous soutenons ce projet de délibération. Je le dis, parce que, tout à l'heure, il y a eu un projet de délibération sur le "breakdance". Il faut absolument que le public investisse et ne laisse pas aux sponsors privés, tels que Coca-Cola, "Airbnb" et autres, qui se portent comme partenaires, qui soient les seuls à investir et qui posent des questions d'éthique. Si l'on veut sortir de ces questions d'éthique et dire "On n'a pas besoin d'"Airbnb", on n'a pas besoin de Coca-Cola, on n'a pas besoin de ces sponsors", il faut un investissement public. C'est le rôle de l'Agence nationale du Sport, c'est le rôle du Gouvernement et c'est l'objet même de ces projets de délibération, qui sont un partenariat entre l'Agence nationale du Sport et la Ville de Paris pour permettre le développement du sport dans notre pays. Voilà, c'est pour ces raisons que nous soutiendrons ce projet de délibération.

Un dernier mot sur les décrochages scolaires. C'est très important. On voit chez beaucoup d'enfants, qui ont un décrochage scolaire, mais qui peuvent être rattrapés par le sport, l'importance du lien social par le sport pour beaucoup d'enfants qui sont en échec scolaire. J'insiste sur ce point, c'est qu'on doit évidemment accompagner l'Education nationale avec plus de crêneaux, avec le sport scolaire, l'U.N.S.S., l'U.C.E.P. et autres, et on doit accompagner cela avec un tissage d'associations sportives qui sont en partenariat avec l'Education nationale, pour permettre à des jeunes garçons et des jeunes filles de rattracher sur le plan scolaire grâce au sport. C'est pour cela que nous soutiendrons le projet de délibération SG 81 aussi.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Président.

Je donne la parole à la Présidente Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, quand Paris s'est lancée dans l'aventure des Jeux, nous avons imaginé avec enthousiasme et fierté les nouvelles infrastructures sportives, les moments de ferveur, les victoires de nos athlètes, le village olympique, la cérémonie d'ouverture, dont nous avons eu un aperçu cette semaine, puisqu'elle se déroulera sur la Seine, et les médailles. Les Jeux Olympiques et Paralympiques représentent pour chaque pays hôte un événement majeur, un moment magique, facteur d'attractivité et de rayonnement dans le monde entier. Pourtant, cet héritage matériel, ces infrastructures, cet événement historique, c'est bien, mais ce n'est pas la seule finalité, car, comme le dit Tony ESTANGUET, "notre objectif est d'avoir un impact, certes. Nous voulons utiliser ces années avant les Jeux pour développer la place du sport. La finalité, c'est de faire bouger les Français". C'est le facteur humain qui fera la différence. C'est de ce facteur humain que je veux parler.

Ainsi, quand Paris s'est lancée dans l'aventure des Jeux, nous avons souhaité avant toutes choses des Jeux utiles, qui puissent servir d'accélérateur aux politiques publiques au bénéfice de toutes et de tous. C'est cette ambition qui a conduit à l'élaboration des 20 mesures du Plan "Héritage". Résultat d'une large concertation avec la société civile et les corps intermédiaires, le Programme "Héritage" a ainsi, entre autres mesures, vocation à soutenir des projets portés par des acteurs sportifs et associatifs à destination des habitantes et des habitants des quartiers prioritaires. C'est l'objet de ce projet de délibération : soutenir des associations qui, dans ces quartiers, utilisent le sport comme vecteur de développement social via des initiatives innovantes portant sur la réussite éducative, l'insertion sociale, la formation, l'épanouissement des personnes les plus en difficulté ou encore le développement des pratiques sportives pour les personnes en situation de handicap.

Propice à l'émancipation, la cohésion, l'estime de soi, le bien-être et la santé, le développement de la pratique sportive est un enjeu de société majeur et, à moins de 3 ans des Jeux Olympiques, nous devons saisir cette opportunité pour poursuivre le développement de son héritage social. Alors que les clubs et associations du monde sportif sont confrontés à des difficultés liées à la crise sanitaire, le dispositif "Impact 2024" nous rappelle également le rôle majeur de ces acteurs associatifs du quotidien, qui proposent bien plus que du sport, mais aussi des solutions pour faire face aux défis sociaux, économiques et environnementaux de notre société.

Ce mardi se tenait dans le 11^e le Forum "Toutes Championnes, Tous Champions", qui propose des parcours d'insertion pour 1.000 candidates et candidats parisiens et séquanodionysiens vers la formation et l'emploi autour du sport et de ses valeurs, en s'appuyant sur les compétences et le savoir-être des personnes en recherche d'emploi. Avec mes collègues Afaf GABELOTAUD et Anne-Claire BOUX, nous y avons rencontré de belles associations, telles "l'ESPEREM", qui offre des services et des compétences diversifiés pour un accompagnement global, bienveillant et construit avec les personnes, ou "Sport Solutions", une autre association récemment installée dans le 20^e, qui propose une solution intégrée d'emploi par le sport, en révélant le potentiel humain des demandeurs et des demandeuses d'emploi.

Nous voyons donc l'intérêt de ces associations. Ces subventions vont permettre d'activer un formidable levier pour exprimer toutes les dimensions émancipatrices et positives de la pratique sportive. Il s'agit très certainement en cela d'un de nos plus beaux héritages des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Je vous remercie de voter pour.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Geneviève GARRIGOS.

Je donne la parole à Pierre RABADAN, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

Monsieur le Maire.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Nicolas BONNET-OULALDJ et chère Geneviève GARRIGOS, d'avoir mis en avant ce projet "Impact 2024" qui, comme vous l'avez dit, répond à une de nos préoccupations essentielles, à savoir : qu'est-ce que permettra l'accueil, en dehors des périodes de compétition, des Jeux Olympiques et Paralympiques ? Nous avons monté un programme d'héritage, qui a commencé dès l'obtention des Jeux en 2017 et qui va s'étaler bien au-delà de 2024. En tout cas, nous y travaillons. Aujourd'hui, déjà l'année dernière, dans la dernière délibération, nous en avons parlé avec "Paris Sportives" qui a commencé en 2020 et, aujourd'hui, grâce au fonds de dotation, au co-financement de "Paris 2024" et à l'investissement de la Ville, nous avons ici un projet de délibération qui nous propose des subventions à hauteur de 400.000 euros pour un certain nombre de projets qui impliquent différents thèmes.

Cet "Impact 2024", il soutient les associations ayant des projets innovants, qui utilisent le sport comme un outil d'impact social et qui s'inscrivent dans une des quatre thématiques suivantes, que je dois citer pour que vous puissiez avoir une idée de la largeur des périmètres qu'il touche : d'abord, la santé et le bien-être en premier, l'éducation et la citoyenneté en 2, l'inclusion, la solidarité et l'égalité ou le développement durable. Voilà. Donc, des associations très diverses qui peuvent répondre à cet appel à projets et bénéficier de financements pour se développer en s'appuyant sur la pratique sportive, pour y développer d'autres compétences, d'autres connaissances - vous avez parlé du décrochage scolaire, on en reparlera juste après -, mais qui permettent en tout cas de trouver des financements à ces associations et pour utiliser mieux le sport en tant qu'impact social. On le sait, pour ceux qui

en ont fait ou pour ceux qui ont travaillé, combien la pratique de l'activité physique et du sport peut être bénéfique en ce sens.

Je vous remercie donc d'avoir valorisé ces projets de délibération. Je ne vais pas m'attarder sur la liste des bénéficiaires, mais je vais quand même citer le "Secours Populaire de Paris", qui a été investi et qui répond avec plus de 300 bénéficiaires à l'appel à projets "Impact 2024", la Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement également, qui est lauréate de cet appel à projets "Impact 2024" ou encore le club "Boxer Inside".

Je voulais remercier les services de la Ville, le Fonds de dotation "Héritage" de "Paris 2024" et l'ensemble des autres acteurs, Nicolas BONNET-OUALDJ a cité l'Agence nationale du Sport, mais aussi le Comité national olympique et le Comité paralympique, sur l'ensemble de cet appel à projets pour leur investissement, la mobilisation de leur écosystème pour y répondre. Paris est moteur en ce sens et nous continuerons à le faire de manière exponentielle jusqu'à 2024, pour avoir un impact environnemental et sociétal conséquent sur le territoire parisien et pour ceux qui l'animent.

Je vous remercie en ce sens de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 77.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, SG 77).

2021 SG 81 - Transformations olympiques. - Subventions (14.395 euros) et conventions avec trois associations pour lutter contre le décrochage scolaire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 81 relatif aux transformations Olympiques à nouveau, de l'attribution de subventions et de conventions avec 3 associations pour lutter contre le décrochage scolaire.

Nicolas BONNET-OUALDJ s'étant déjà exprimé, la parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le décrochage scolaire se remarque par un manque de motivation de l'élève, retard, abandon, conflit, bref, une situation d'échec durant un cursus scolaire, donnant par la suite des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Avec la pandémie de COVID-19, l'installation des cours en distanciel, le port du masque obligatoire, les pédopsychiatres ont constaté une multiplication des difficultés qui peuvent conduire à la dépression, voire à la tentative de suicide. Ce phénomène de masse a ainsi conduit en 2020 80.000 jeunes Français à sortir de l'école sans diplôme ni qualification. L'enquête du service statistique du Ministère de l'Education nationale, publiée en juillet 2020, indique qu'entre 6 et 10 % des élèves n'avaient pas eu de contact avec leur enseignant durant le premier confinement, représentant ainsi un total de 970.000 élèves considérés comme décrocheurs sur cette période.

Le Ministère de l'Education nationale a annoncé vouloir mettre en œuvre une véritable politique partenariale de lutte contre le décrochage scolaire, reposant notamment sur le développement et la multiplication des structures de retour à l'école, telles que les micro-collèges, que nous soutenons, car elles permettent à des équipes d'enseignants et d'éducateurs d'organiser des projets spécifiquement conçus en fonction des profils de ces jeunes décrocheurs. Plusieurs associations et structures aident les jeunes à plusieurs niveaux par des aides pédagogiques et des aides sportives. Le décrochage scolaire nécessite une réponse individualisée ne pouvant s'organiser qu'au sein de structures à effectifs réduits.

Le Fonds de dotation "Paris 2024", créé en novembre 2019, permet donc cet accompagnement, encore plus primordial en temps de pandémie. Ainsi, les objectifs de ces subventions sont de redonner confiance aux collégiens par le biais de formations, de cours de sport, et les accompagner dans leur retour en classe. Parmi les associations dont il est ici question, la "PEP Paris" propose un soutien en tant que lien entre le sport et l'école pendant les vacances scolaires. Avec une continuité éducative par du soutien scolaire le matin et la pratique du sport l'après-midi, elle espère redonner courage et confiance à ces élèves, en les revalorisant par le sport. L'Institut El Marhomiy est une école d'arts martiaux, qui fait pratiquer le karaté traditionnel, développant ainsi la non-violence et le respect de soi et des autres, et redonne ainsi confiance en soi et aux autres. C'est un véritable antidote aux décrocheurs. Nous soutenons ces deux associations et nous voterons ce projet de délibération, car le combat contre le décrochage scolaire fait l'unanimité dans cet hémicycle.

En revanche, concernant la troisième association "Socios solidaires", créée en juin 2019, nous aimerions connaître ses réelles actions menées avec les subventions accordées par la Ville de Paris. Pour cette année, en effet, après recherche, trop peu d'éléments nous permettent de voter favorablement cette subvention. Aussi, auriez-

vous des éléments de réponse sur cette association ? Dans le cas contraire, nous demanderons un vote disjoint pour voter contre les articles 9, 10 et 11.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour l'exposition de cet appel à projets aussi, qui a pour but plus particulièrement de lutter contre le décrochage scolaire grâce au sport et à la culture sportive. Je ne vais pas reprendre les mots qui ont été énoncés par Nicolas BONNET-OULALDJ ni vous-même sur la pertinence d'utiliser la pratique sportive, notamment pour des jeunes qui sont en situation importante de décrochage scolaire, que l'on appelle les "poly-exclus". C'est quand même une quarantaine, aujourd'hui, de jeunes à Paris et plusieurs centaines de collégiens qui sont en décrochage scolaire, dont le sport peut être un outil tout à fait pertinent pour les "rattraper", les remettre dans un projet pédagogique abouti.

Vous l'avez dit, on a plusieurs associations ici, particulièrement trois qui ont répondu à l'appel à projets de manière satisfaisante, selon des critères bien précis et qui, donc, répondront à votre question sur l'association "Socios solidaires", mais j'y reviendrai. Je ne vais pas les reciter, parce que vous l'avez parfaitement fait. Je ne saurais mieux le faire que vous. Pour l'association "Socios solidaires", je peux vous dire que c'est une association du 18^e arrondissement qui est issue de l'association "Tatane", qui a une approche tout à fait originale de la pratique sportive, car elle est extrêmement sociale et inclusive et, en ce sens, les "Socios solidaires", qui sont implantés dans le 18^e arrondissement, travaillent avec beaucoup de clubs locaux, pour ne pas les citer, notamment "Championnet Sports", "Oasis 18" et les centres sociaux du "Petit Ney" et de "La Maison bleue". Tous en sont parfaitement satisfaits. Ils ont une approche, pour vous donner un exemple, par exemple, sur l'Euro, "Tatane" avait développé les Papy-Foot et Mamie-Foot pour faire du football dans certaines conditions dans les E.H.P.A.D. ou les maisons de retraite parisiennes. Ils sont là également sur une approche tout à fait originale, qui consiste à gérer les animations de séances prévues au centre Patay, cette fois, avec une mise en œuvre de modules se servant de la culture sportive comme matière à stimuler l'attention, la confiance en soi et la curiosité.

Cela étant du déclaratif, je vous propose, chère Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, afin que vous puissiez le voter, d'organiser avec l'association une visite sur place pour que vous puissiez, vous et votre groupe et qui semblera bon, nous accompagner, découvrir par vous-mêmes le travail parfait mis en place par cette association tout à fait originale dans son approche, mais qui la rend d'autant plus exceptionnelle. Je vous invite à m'accompagner et à voter, comme l'ensemble de l'hémicycle, ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que la réponse de Pierre RABADAN vous satisfait, chère Delphine ? Vous pouvez enlever votre masque.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Oui, tout à fait. Ce n'était pas sur "Tatane", c'était sur "Socios solidaires". Je vous remercie de votre réponse. Oui, nous sommes satisfaits. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait. Donc, plus de vote dissocié.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 81.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, SG 81).

2021 DJS 125 - Subventions exceptionnelles (91.500 euros) à plusieurs associations sportives.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On a encore un projet de délibération et un vœu. Je vous propose de terminer la 7^e Commission, si vous en êtes d'accord, avant la pause-déjeuner.

Nous examinons le projet de délibération DJS 125. Ce sont des subventions exceptionnelles à plusieurs associations sportives.

La parole est à la Présidente Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Excusez-moi.

Monsieur le Maire, chers collègues, depuis mars 2020, les clubs sportifs amateurs font face aux conséquences de la pandémie. Avec les confinements, les saisons tronquées, l'annulation des compétitions et les multiples fermetures, dont parfois pour justement héberger les sans-abris pendant les hivers rigoureux, les établissements

n'ont été que très partiellement ouverts au grand public ces 20 derniers mois. Il y a 1 an déjà, le Centre national olympique et sportif français recensait en moyenne une perte de 26 % de licenciés dans les clubs sportifs français.

Cette tendance s'est accentuée à Paris au printemps dernier, avec la nécessité de mettre en place des centres de vaccination dans les gymnases, des locaux qui sont d'ailleurs à nouveau sollicités aujourd'hui pour permettre la vaccination de la troisième dose à grande échelle. Dans ces conditions difficiles qui perdurent, l'impact en termes d'activité est majeur et se traduit par des pertes financières notables, du fait de la diminution du nombre de licenciés et des charges de personnel à payer. Pour un certain nombre de structures, les menaces de fermeture sont bien réelles. Les clubs et associations présents sur l'ensemble du territoire parisien sont des partenaires de la Ville. Ils participent au développement d'une pratique sportive quotidienne, diversifiée et accessible à toutes et à tous, une activité physique et sportive dont les bienfaits ne sont plus à prouver, notamment en termes de bien-être et de santé, et pour lesquels toutes les générations sont concernées. Cela nous a été à nouveau confirmé lors des auditions d'experts, soignants et associations, organisées au printemps dernier avec la 4^e Commission, à l'initiative de Gauthier CARON-THIBAUT, son président, sur la thématique du sport et de la santé.

Notre soutien aux associations sportives de proximité est une exigence, qui se justifie plus encore face au constat frappant du manque d'activité des Français. Un adulte sur deux déclare ne pratiquer aucune activité physique et 4 enfants sur 10 passent aujourd'hui plus de 3 heures par jour assis face à un écran. Et pourtant, cette activité permet de réduire de 58 % les risques de diabète de type 2, de 30 % les risques de dépression, de 25 % les risques de cancer du sein et d'AVC, et contribue grandement à booster nos défenses immunitaires, essentielles pour lutter contre les virus de l'hiver et, évidemment, contre le COVID-19.

Les subventions exceptionnelles, que je vous appelle à adopter, bénéficieront à près de 30 clubs et associations et contribueront à préserver la richesse de l'offre sportive parisienne, sa qualité et sa diversité, à plus forte raison à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Parmi eux, parmi ces clubs, je souhaite mentionner le "Paris Sport Club", l'un des plus gros clubs du 20^e arrondissement. Il recense 3.000 adhérents et sa section handball est la 2^e de Paris. Leur activité dépasse le sport. Ils accompagnent leurs adhérents dans leur vie quotidienne, notamment par des cours de soutien scolaire et d'aide aux devoirs. Je tiens ici à les en remercier.

Le sport en club est essentiel à la vie des Parisiennes et des Parisiens. Je suis persuadée que nous partageons tous l'espoir qu'il puisse le faire encore longtemps.

Merci de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à l'excellent Karim ZIADY, pour vous répondre.

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à ma collègue Geneviève GARRIGOS pour son intervention qui me permet de m'exprimer à mon tour sur ce sujet. Avec Pierre RABADAN, que je remercie pour son implication décisive, nous avons souhaité soutenir financièrement près de 30 clubs et associations sportives parisiennes, qui ont été impactés très fortement par les différentes crises sanitaires tout au long de l'année. On a d'abord voulu, en priorité, dédommager les associations sportives qui avaient été impactées par les réquisitions de gymnases, qui ont été transformés en centres de vaccination, et qui, du coup, ont perdu de très nombreuses heures de créneaux sportifs et parfois, malheureusement, beaucoup d'adhérents et de licenciés. On n'avait pas forcément de possibilités de relogement, parce que les créneaux sont saturés à Paris, malgré un gros travail de la DJS sur ce point. C'est cela qui justifie en grande partie cette aide financière exceptionnelle.

Je voulais également remercier l'ensemble de mes collègues adjoints aux Sports de toutes les mairies d'arrondissement, toutes tendances politiques confondues, pour leur implication. On est convenu aussi avec elles de soutenir au cas par cas, partout dans Paris, les clubs et associations sportives qui nous avaient sollicités directement pour nous faire part de leurs problèmes financiers, parfois pour des petits soutiens ponctuels, pour acheter du matériel, parfois aussi pour des problèmes de trésorerie beaucoup plus lourds. C'est un soutien financier qui est exceptionnel, mais indispensable. On n'hésitera pas à le refaire en 2022 si cela est nécessaire. A l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques, c'est la moindre des choses. Je vous invite, mes chers collègues, à voter favorablement ce projet de délibération qui a été voté à l'unanimité de tous les Conseils d'arrondissement parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Karim. C'est concis et clair.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 125.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 125).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au suivi des demandes de subventions associatives.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons, avant la pause déjeuner, à l'examen d'un vœu non rattaché. Le vœu référencé n° 56 est relatif au suivi des demandes de subventions associatives.

La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le présenter, au nom de son groupe Changer Paris, pour 2 minutes.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je le dis souvent ici, il faut établir ensemble et avec les acteurs eux-mêmes de meilleures procédures pour accompagner les associations et suivre leurs projets que nous subventionnons, tant dans leur élaboration que dans l'utilisation des deniers qui leur sont alloués. C'est un enjeu majeur pour mieux soutenir et accompagner au quotidien les associations et permettre leur essor. Une ville comme Paris, c'est plus de 10.000 dossiers de subventions traités pour plus de 4.000 associations et plus de 6.000 dossiers subventionnés en 2020. Je reprends votre synthèse annuelle. Il y a eu précisément 3.738 dossiers refusés, soit 37 % du total. Le suivi du traitement de ces demandes par les services de la Ville s'effectue via la plateforme "Paris Asso". Si, via ce site, des messages sont envoyés à l'adresse courriel de l'association pour confirmer le dépôt du dossier, aucun message n'est envoyé pour les prévenir d'un refus. C'est pourtant essentiel. La technologie est vertueuse quand elle vient compléter l'action humaine et non s'y substituer totalement et froidement.

D'autre part, je l'ai bien entendu en 7e Commission, si les services ne sont pas tenus par la loi de motiver ce refus de subvention, il convient pour autant de ne pas abandonner les associations à l'effet déceptif, au vide lorsque leur demande est refusée, mais de les aider, lorsqu'elles le souhaitent, à revoir leur dossier pour que celui-ci puisse potentiellement être accepté. Aussi, je souhaite amender mon vœu pour que la deuxième demande devienne celle d'un possible accompagnement renforcé, spécifique, ouvert aux acteurs associatifs ayant déjà fait l'objet d'un refus.

Dans le cadre du budget participatif, des associations sont missionnées pour accompagner l'élaboration des projets. Pourquoi ne pas dupliquer cette dynamique du "aller vers", dont, naturellement, les modalités sont à définir ? Ce sont les plus petites associations qui s'appuient très fortement sur les bonnes volontés bénévoles et qui se retrouvent souvent démunies face au formalisme des demandes de subventions. C'est pourquoi je vous demande d'y réfléchir, dans l'intérêt des associations et du pluralisme que nous devons encourager.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie-Caroline DOUCERÉ.

La parole est à Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour cette proposition de vœu. C'est effectivement un sujet, l'optimisation du dépôt de demande de subvention, son instruction et le versement de la subvention, qui est un sujet qui nous préoccupe évidemment au quotidien et sur lequel je travaille avec mes collègues.

Deux éléments de réponse sur votre vœu.

Concernant l'accusé de réception du refus et l'outil "Paris Asso", on est bien d'accord pour dire que l'outil de "Paris Asso" a besoin d'évoluer. C'est d'ailleurs le sens du travail que l'on mène avec les services en ce moment. Il y a une planification des évolutions du site qui est en cours d'élaboration. Il est évidemment prévu, dans ce nouveau système d'automatisation, que les associations soient notifiées grâce à un courriel de leur demande de subvention, c'est-à-dire soit un refus, soit une acceptation, etc. On y travaille activement depuis de nombreux mois. C'est dans ce sens que l'on va. J'ajoute également que quand on se connecte au site "Paris Asso", les associations bénéficient déjà d'un aperçu sur l'état d'avancement de leur dossier grâce à quatre étapes : instruction en cours, instruction terminée, votée ou non financée. On ajoutera un mail de notification, bien évidemment.

Concernant la demande d'explication détaillée et motivée des refus, vous l'avez dit et je le reprecise à nouveau, le droit de subventionner est un pouvoir discrétionnaire des collectivités publiques. On n'a donc pas à notifier expressément les refus. Néanmoins, elles ont la possibilité de se rapprocher soit de l' élu sectoriel en charge de leur dossier soit de la direction, pour avoir des éléments d'explication et, donc, éventuellement les aiguiller dans leur démarche ultérieure.

J'en profite, puisque vous amendez votre vœu, pour vous rappeler qu'il existe dans tous les arrondissements des maisons de la vie associative et citoyenne qui sont en charge, justement, d'accompagner les associations dans leur demande, donc de les accompagner et de les aider à préciser, le cas échéant, leur demande de subvention.

Enfin, sur ce sujet global d'amélioration de nos dispositifs et de la manière dont on attribue des subventions, c'est évidemment un enjeu majeur pour les associations et pour la Ville de Paris. C'est justement la raison pour laquelle on a créé récemment le Conseil parisien des associations, pour améliorer avec elles, en collaboration toujours, l'ensemble de nos dispositifs et notamment d'attribution de nos subventions.

Pour l'ensemble de ces raisons, je vous propose de retirer votre vœu, comme je vous y avais invitée. Sinon, j'y apporterai donc un avis défavorable.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Anouch TORANIAN.

Est-ce que vous maintenez votre vœu n° 56, Marie-Caroline DOUCERÉ ?

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Je tiens à ma deuxième demande. Donc, oui, je vais le maintenir.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous le maintenez, d'accord.

Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Je sais, hypoglycémie aidant...

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Je suspends la séance. Elle reprendra à 14 heures 30, avec les dossiers de la 8e Commission.

Bon appétit !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Ian BROSSAT, adjoint).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Bonjour à toutes et à tous, je vous propose de reprendre notre séance avec les travaux de la 8e Commission.

Compte rendu de la 8e Commission.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil, je donne la parole à son président, M. Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, notre séance a permis tout d'abord la présentation, par chacune et chacun des adjoints à la Maire de Paris, des budgets concernant leur délégation. Ces présentations budgétaires claires et synthétiques ont permis une meilleure connaissance des éléments financiers et budgétaires qui, selon les délégations, étaient, je dois le dire, d'inégale importance. En effet, nous avons notamment constaté la baisse des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la délégation relative à l'alimentation durable, à l'agriculture et aux circuits courts. Aussi, il nous paraît important de mieux travailler en amont pour les prochains budgets pour que les objectifs importants trouvent leur traduction au niveau des dotations.

Notre Commission a également pris note avec satisfaction de la création de la Direction de la Transition écologique et du climat. M. LERT a présenté les objectifs et l'organisation de cette direction et une rencontre sera organisée pour les membres de notre Commission avec son directeur, François CROQUETTE, dès le début de l'année prochaine.

S'agissant plus particulièrement des autres projets de délibération, nous avons environ 30 projets à examiner - je n'y reviendrai pas puisque ce sera l'objet des débats qui vont venir dans quelques instants -, dont certains concernaient des thématiques de fond, avec des caractéristiques diverses et relevant des délégations de Mmes BROSSEL et PULVAR, ainsi que de MM. LERT, LETISSIER et NAJDOVSKI. Je souhaite les remercier pour leur implication et leur disponibilité.

Par ailleurs, plusieurs vœux ont été proposés par les groupes politiques et soumis à l'examen par les membres de la Commission. J'attire notamment votre attention sur les vœux du groupe Changer Paris relatifs à la condition animale ainsi que les vœux du groupe Ecologiste de Paris qui seront présentés tout à l'heure.

Enfin, je souhaite vous informer que, dès le début de l'année prochaine, une rencontre avec M. Robert VAUTARD, directeur de l'Institut Pierre-Simon Laplace, I.P.S.L., qui est l'un des deux centres français en climatologie, nous organiserons en lien avec M. LERT une réunion importante pour la coordination et la poursuite de cette réflexion sur la thématique majeure que cela constitue, l'évolution et la transition climatique.

Compte tenu de cet ordre du jour chargé, notre séance a permis une nouvelle fois des échanges relativement consensuels. Aussi, je souhaite remercier tout d'abord nos deux vice-présidentes, Chloé SAGASPE et Véronique BALDINI, et toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu y prendre part. Enfin, je remercie une nouvelle fois les agents administratifs pour leur assistance et leur aide précieuses dans l'organisation de nos travaux.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

2021 DPE 18 - Règlement de collecte, de prévention et de réduction des déchets ménagers et assimilés parisiens.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une collecte séparée des biodéchets générés par les acteurs économiques des commerces de bouches et hôtels-café-restaurants.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous propose de passer maintenant au projet de délibération DPE 18 et au vœu référencé n° 57 qui y est rattaché. Il s'agit du règlement de collecte, de prévention et de réduction des déchets ménagers et assimilés parisiens.

La parole est en tout premier lieu à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour cinq minutes.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous propose de faire mon intervention et de présenter le vœu en même temps.

Le règlement soumis à notre approbation est central dans le dispositif parisien de collecte car il touche à notre quotidien. Ce règlement, certes un peu barbare en première lecture, avouons-le, est en quelque sorte un contrat, une série d'engagements mutuels entre la Ville et les habitantes et habitants de Paris pour organiser le plus efficacement possible notre politique de collecte, de réduction et de prévention de nos déchets ménagers et assimilés à Paris.

La mise à jour du document, dont nous allons débattre, était essentielle. Le précédent règlement datait de 2007 et ne reflétait plus vraiment l'ambition que nous portons désormais en matière de gestion des déchets d'économie circulaire. Il ne nous permettait pas non plus de répondre aux enjeux du jetable et aux enjeux de consommation responsable.

Ce nouveau règlement intègre l'ensemble des outils que la Ville a mis en place pour donner une deuxième vie à une bonne partie de ce que nous jetons quotidiennement, les ressourceries que nous continuons de déployer dans nos arrondissements ou les bornes de collecte textile ou encore celles dédiées aux déchets alimentaires sur nos marchés.

Rapidement, je voudrais insister plus spécifiquement sur deux sujets.

Je voudrais d'abord en profiter pour rappeler le lancement en septembre prochain de la troisième collecte hebdomadaire de nos poubelles jaunes. L'élargissement des consignes de tri induisait un renforcement de la collecte. C'était attendu et Colombe BROSSEL en avait d'ailleurs parlé lors d'un précédent Conseil de Paris.

Je voudrais saluer ensuite le fait que ce document insiste, à notre demande, sur les modalités de tri et les refus potentiels de collecte. Nous avons impérativement besoin de progresser sur le geste de tri, trop d'erreurs sont encore constatées. Plus nous respecterons le geste de tri, plus nous donnerons une deuxième vie à nos objets et moins la collecte nous coûtera.

Je conclurai avec la collecte des déchets alimentaires que nous déployons en apport volontaire. Nous parlons ici d'un tiers de nos poubelles que nous pouvons désormais transformer en compost ou en biogaz. C'est une collecte de bon sens, cela marche et c'est une excellente nouvelle.

Voilà pour le projet de délibération.

J'en viens maintenant à notre vœu qui propose au Conseil de Paris d'amplifier les efforts en 2022 pour la collecte des déchets alimentaires. Nous savons que le secteur de la restauration est un très gros producteur. Paris avait déjà engagé, avec le CINOR 4 en 2014, une collecte expérimentale séparée et qui avait montré à l'époque la volonté des restaurateurs de s'engager dans la valorisation de leurs déchets alimentaires. Cela avait très bien marché et même surpris en termes de tonnages collectés.

Alors que nous avons déployé la collecte en porte à porte sur trois arrondissements parisiens, que nous préparons un autre marché sur tout Paris pour aller chercher et valoriser la matière dans nos cuisines et cantines scolaire - Patrick BLOCHE en parlait ce matin - et que nous complétons le dispositif pour une collecte en apport volontaire sur les marchés alimentaires, nous pensons qu'il faut accélérer la démarche.

Mettons le paquet, misons sur les marchés en cours et à venir dès 2022 pour embarquer dans la dynamique le secteur de l'hôtellerie et de la restauration et tout particulièrement les gros producteurs. Cela nous permettra par

ailleurs de faire en sorte que Paris continue de peser dans les choix qui sont faits aujourd'hui par le SYCTOM tout particulièrement dans cette filière.

Voilà pour ce vœu et je voulais conclure en remerciant Colombe BROSSEL et son équipe pour le travail d'amendement sur notre vœu. Cela prouve que notre ambition est commune et que nous avons envie ensemble d'avancer sur ces sujets.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric BADINA-SERPETTE.

Deuxième inscrite, Nathalie LAVILLE, du groupe Paris en commun. Je ne la vois pas dans cette salle et j'imagine qu'elle est connectée.

Mme Nathalie LAVILLE. - Bonjour, chers collègues.

Il nous est demandé aujourd'hui de voter pour un projet de règlement qui va viser à collecter, réduire et prévenir les déchets ménagers et assimilés des Parisiennes et des Parisiens. Comme on vous l'a dit, il s'agit d'unifier et de moderniser notre règlement, puis d'abroger neuf arrêtés, dont certains dataient du début des années 1980.

L'enjeu néanmoins est ailleurs, il est de proposer aux habitants de notre ville une multitude de solutions pour que nous puissions, et c'est la première de nos priorités, réduire nos déchets, améliorer la valorisation et le recyclage de nos déchets.

Les Parisiennes et les Parisiens produisent moins de déchets que la moyenne des Français. Seulement, hélas, ils trient aussi moins que la moyenne française. Nous avons donc des marges de progression. Ainsi, à Paris et à l'image de l'Ile-de-France, ce taux est de 21 % et 22 % contre 49 % à l'échelle nationale.

C'est justement ce que Paris entend renforcer. Pour aller dans ce sens, les Parisiennes et les Parisiens ont désormais à leur disposition des compléments à la collecte à domicile, avec par exemple les Trilib', les colonnes de verre ou encore les bornes de textile qui sont sur l'espace public.

Le nouveau règlement inclut aussi désormais les déchets alimentaires, qui sont de mieux en mieux triés et collectés, par exemple avec la collecte des biodéchets sur les marchés de proximité parisiens, dont on vient de vous parler. Je vous le rappelle, le tri des déchets alimentaires permet de réduire le volume des ordures ménagères d'environ un tiers. Cela permet aussi de fabriquer de l'engrais naturel, du compost, de produire des énergies renouvelables avec des biocarburants, grâce à la récupération des biogaz. Mais cela permet également de créer des emplois avec cette nouvelle filière de collecte et de traitement.

Nous allons aussi produire un guide de la collecte et de la réduction des déchets à destination des usagers, des syndicats, des bailleurs et des gardiens d'immeuble. Cela va désormais permettre d'informer de manière exhaustive sur les modalités de réduction de nos déchets, de la collecte, du tri, du réemploi et du recyclage, mais sans oublier les sanctions qui seront applicables en cas de non-respect des dispositions et qui sont rappelées dans le présent règlement. Là aussi, on sait que l'amélioration de la collecte passe par la pédagogie et lorsqu'elle ne suffit plus, il faut des contrôles et des sanctions.

Parce que la préservation de notre environnement est au cœur de nos politiques publiques, parce que nous renforçons nos actions dans le cadre de la collecte des déchets, de leur réduction, du réemploi et du recyclage, je vous prie de bien vouloir voter favorablement pour ce projet de délibération.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nathalie LAVILLE.

Nous poursuivons avec Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous partageons les objectifs qui sont portés par ce projet de délibération. Notre groupe est bien sûr favorable à la simplification de la réglementation lorsqu'elle a pour but l'efficacité et la qualité du service rendu aux usagers. Toutes les mesures qui mettent en place un meilleur traitement des déchets sont bienvenues et nous pensons notamment à l'intégration de la collecte spécifique des déchets alimentaires à l'horizon du 21 décembre 2023.

Pour les communistes, cette simplification devrait d'abord passer par un point essentiel. Aujourd'hui, dans la moitié des arrondissements de la ville, la collecte des déchets est privée et nous le déplorons. La collecte des déchets est un service public que nous devons rendre aux habitants. Le modèle mixte entre public et privé n'est pas satisfaisant et le constat est irréfutable : la tonne de déchets ramassés par le privé coûte 15 euros de plus que lorsqu'elle est enlevée par le public.

La régie permet aussi de garantir aux agents de meilleures conditions de travail, ainsi qu'une meilleure sécurité professionnelle grâce à leur statut. C'est pourquoi nous avons souhaité, par voie d'amendement, l'augmentation du nombre de conducteurs et d'éboueurs. C'est le sens de notre proposition du retour systématique en régie à la fin de chaque marché des compétences aujourd'hui externalisées.

Tout d'abord parce que cette gestion avec le privé est source de désorganisation. Prenons un exemple simple, celui de Paris Centre. Des bennes circulent de 6 heures du matin jusqu'à 23 heures du fait des différents modes de gestion, selon que l'on est dans le 1er, 2e, 3e ou 4e arrondissement. Nous proposons donc que cette collecte se tienne en un seul tour le matin, ce qui aurait plusieurs vertus : la réduction de l'encombrement des rues, la fin des poubelles sorties à toute heure dans Paris et la réduction des déchets en quelque sorte disponibles pour la limitation de la prolifération des rats.

Il est en effet fondamental que le traitement des déchets ne constitue pas ou ne constitue plus une manne financière pour de grandes entreprises privées qui dégagent des profits substantiels en rémunérant mal leurs agents et en protégeant peu leur parcours professionnel.

Enfin, toutes les certifications et les efforts que nous effectuerons ne seront efficaces qu'à une seule condition, celle de la réduction de la production de déchets. Pour impulser le changement nécessaire, il convient d'agir à la racine du mal et de changer notre modèle de production. Les actions individuelles et l'incitation à la sobriété et à la consommation responsable ne suffiront pas. Nous préférons agir pour que les industriels produisent moins de déchets et pour y arriver, nous devons mener une lutte contre l'obsolescence programmée. Cela fait pleinement partie des actions de prévention qui permettront de réduire le flux des déchets.

Nous devons imposer à la grande distribution de limiter les emballages jetables qui font partie des stratégies marketing. Nous pouvons le faire en favorisant l'implantation de commerces alimentaires issus de l'économie sociale et solidaire, qui travaillent en circuits courts et qui vendent en vrac, ce qui limite à la source les déchets liés aux emballages jetables.

Ce projet de délibération est donc une étape, mais qui appelle un changement plus global de la collecte et de la gestion des déchets à Paris.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jean-Philippe GILLET.

Nous poursuivons avec Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je voulais saisir l'opportunité de ce nouveau règlement de collecte, de prévention et de réduction des déchets ménagers et assimilés parisiens, alors que nous avons étudié lors du précédent Conseil de Paris le rapport annuel 2020 pour évoquer la question des déchets, qui est pour nous absolument majeure, et pour voir comment la Ville se préparait pour atteindre l'objectif de 75 % de recyclage d'ici 2022. Malheureusement, comme cela a été indiqué, nous en sommes encore un peu loin.

En cinquante ans, la poubelle des ménages parisiens a doublé de volume. Pour nous, c'est vraiment une préoccupation et on estime qu'il est nécessaire d'utiliser trois volets pour faire levier sur la réduction des déchets et l'augmentation du recyclage.

C'est d'abord la question de la sensibilisation. Là, Madame la Maire, je me réjouis qu'enfin ce guide du tri, que nous avons appelé de nos vœux depuis de fort longues années, soit prévu dans ce règlement. Parce que depuis la simplification des consignes de tri, tout n'est pas absolument clair pour l'ensemble des Parisiens. Par ailleurs, pour les néo-Parisiens, il est utile de rappeler ce que la poubelle jaune notamment peut accepter.

Le deuxième volet est l'incitation et j'aimerais que vous nous en disiez plus, Madame la Maire, sur l'appel à projets de l'A.D.E.M.E., et notamment sur la question du calendrier de cet appel à projets concernant la tarification incitative. Vous le savez, nous appelons de nos vœux une tarification incitative pour contribuer à la réduction des déchets. Nous souhaitons donc savoir là où nous en sommes et quel calendrier est imaginé à ce stade.

Puis le troisième volet est celui de la verbalisation. J'aimerais connaître les chiffres des infractions qui sont verbalisées sur la voie publique. On l'a dit, on l'a dénoncé, notamment sur le volet des déchets de chantiers. Trop nombreuses sont encore les entreprises qui utilisent la voie publique pour se débarrasser de leurs déchets. Nous souhaitons donc savoir quels chiffres de verbalisation ont été faits ces derniers mois et dans quelle mesure la police municipale pourra avoir comme priorité d'action la lutte contre les infractions liées aux dépôts d'ordures ménagères ou de mauvais tris dans les poubelles.

Petit aparté sur la question des bennes. Il est écrit dans le règlement qu'il faut éviter les pistes cyclables. Je vous le confirme, il faut vraiment les éviter et je pense que cela devrait être plus volontariste pour que les bennes respectent à la fois les cheminements piétons et évidemment les cheminements cyclables.

Puisque le meilleur déchet est encore celui que l'on ne produit pas, je voulais dire un mot sur les recycleries et ressourceries. Nous avons eu l'occasion de le dire, le déploiement des ressourceries et recycleries est encore trop lent. Nous avons comme objectif en 2020 vingt établissements dans chacun des arrondissements. Nous n'y sommes pas encore et je pense qu'il faut aller au-delà jusqu'à deux ressourceries ou deux recycleries minimum par arrondissement. Idem pour les espaces de tri et les points de collecte en apport volontaire qui sont encore trop peu nombreux.

En tout cas, sur cette question, vous pourrez compter sur notre entière mobilisation pour faire en sorte que le volontarisme en matière à la fois de réduction des déchets et de tri soit de mise.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maud GATEL.

Nous poursuivons avec Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

N'oublions pas que nos déchets sont de l'or pour les multinationales. C'est une source de profit énorme pour les entreprises qui gèrent la collecte, mais surtout pour les grosses structures qui vont ensuite exploiter la gestion de nos déchets.

Il y a donc des logiques totalement contradictoires, entre la logique privée de recherche du profit et l'intérêt général qui devrait viser à réduire drastiquement nos déchets, et qui devrait nous conduire à changer et à repenser totalement nos modes de développement, avec le principe de la sobriété heureuse qui est de se dire que le meilleur des déchets est encore celui que l'on ne produit pas et que l'on évite à produire par une consommation totalement autre.

Cela a été déjà rappelé, ce projet de délibération est juste un règlement qui définit les catégories de déchets, qui reprecise l'organisation opérationnelle de la collecte, les modalités de collectes spécifiques et la collecte sélective en pied d'immeuble. Mais cela doit être l'occasion pour nous d'avoir à nouveau un échange sur la globalité de notre politique autour de tout cela et qui ne saurait se limiter bien évidemment à ce règlement.

Première chose, je rejoins sans surprise la position du groupe Communiste et Citoyen, que j'ai par ailleurs toujours défendue, qui est la nécessité de remunicipaliser la collecte des déchets. C'est d'abord dans un souci d'intérêt général et de responsabilité vis-à-vis de l'argent de nos concitoyens, de l'argent public. Puisque la tonne de déchets collectés par le privé coûte 15 euros de plus, remunicipalisons et nous économiserons de l'argent.

Et c'est aussi un intérêt écologique parce qu'il y en a assez de voir ces images où on découvre que la collecte par le privé amène parfois des bennes à prendre tranquillement une benne de biodéchets pour la reverser finalement dans un camion benne réservé à d'autres tris. On ne peut pas demander à nos concitoyens de poursuivre et d'amplifier le tri de leurs déchets si on a ces images. Quand bien même ne seraient-elles pas fréquentes, si on a ces images, ne serait-ce qu'une fois par an, on voit que sur le terrain ce n'est pas respecté. Donc une remunicipalisation permettrait une bien plus grande rigueur dans le suivi de la gestion du tri de nos déchets.

Ensuite, à l'arrivée, au niveau du SYCTOM, si on veut réduire ce qui va à l'incinérateur, il vaut mieux que ce soit une logique publique. On devrait regretter les projets antérieurs du SYCTOM de changement des grands fours, alors que dans une logique de réduction on ne doit pas faire dépendre nos productions d'énergies renouvelables de la production des déchets quand on doit absolument réduire les déchets.

Et dans le respect de ceux qui travaillent sur nos déchets, que ce soit à la collecte ou pour les ouvriers du tri des centrales du SYCTOM, on devrait se préoccuper de leurs conditions de travail et de rémunération. Or, nous savons pertinemment que dans la gestion du privé, la situation est dégradée et bien souvent inégale. Je me réfère aux grèves dont j'ai pu parler au précédent Conseil.

Maintenant, il y a aussi tout l'enjeu de la sensibilisation et de la mobilisation des Parisiennes et des Parisiens. Oui, il y a enfin un guide des déchets, mais je pense qu'il faut développer bien plus d'autres actions. Je regrette que l'on n'ait pas suffisamment recours aux logiques associatives, du type "VoisinMalin", qui permettent de faire en sorte que des voisins soient responsabilisés et fassent du porte-à-porte dans une démarche d'implication et de réflexion sur le tri des déchets, avec le lien derrière tout cela du développement des composts et des jardins partagés dans l'habitat, pas simplement privé mais aussi dans l'habitat social. Cela devrait être un levier beaucoup plus exploité. Il y a encore trop d'endroits où rien ne se fait ni ne bouge à ce niveau-là.

Des expérimentations ont d'ores et déjà eu lieu avec certains bailleurs et il faut absolument encourager à les généraliser et envoyer des courriers aux habitants et aux associations de locataires pour leur proposer d'être moteurs et à l'initiative de ces démarches. Concrètement, par le biais du compost et du jardin partagé, cela permet de réduire ce qui va à l'incinérateur, mais cela enclenche aussi toute une réflexion et un autre rapport.

De la même manière, il y a le soutien aux ressourceries et recycleries qui permettent non seulement de donner une seconde vie aux déchets mais aussi une vie sociale autour de nos objets et un autre rapport à l'objet. Il en va de même pour les "FabLabs", ces ateliers qui permettent d'agir sur le faire soi-même ou sur le réparer soi-même et procèdent de cet esprit.

Aussi, saisissons beaucoup plus l'éducation populaire. Vous avez des super conférences gesticulées sur la question des déchets, vous pouvez donc saisir les acteurs de la culture pour avoir une autre réflexion dans nos quartiers sur l'ensemble de ces questions...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Sur la collecte des biodéchets, il est temps qu'elle arrive et qu'elle permette aussi de développer une autre filière des biodéchets et que tout cela se fasse en régie publique.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Merci à l'ensemble des oratrices et des orateurs. Pour répondre à vous toutes et à vous tous, je donne la parole à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à chacun et à chacune des intervenants pour leur intervention sur le règlement de collecte, de prévention et de réduction des déchets ménagers et assimilés. Vous noterez que c'est la première fois que nous parlons de réduction des déchets dans ce nouveau règlement qui vise à unifier et à moderniser l'ensemble des dispositifs qui concernent la collecte des déchets, leur réduction, le tri, le réemploi et le recyclage.

Ce règlement a fait l'objet d'un travail d'échanges et de concertation avec les maires d'arrondissement, les groupes politiques, et soyez vraiment tous remerciés pour ce travail que nous avons fourni ensemble.

Vous avez été plusieurs à le dire, l'ancien règlement datait de 2007 et n'intégrait donc pas un certain nombre de dispositifs et de nouveautés qui existent aujourd'hui dans notre ville. On a parlé du tri des déchets alimentaires, du tri sur l'espace public avec l'implantation de près de 300 Trilib' ou de colonnes à verre et évidemment des différentes filières de réemploi et de recyclage.

Puis vous avez été plusieurs à en parler et à proposer sur ce sujet, ce règlement précise évidemment ce qui peut être apporté dans les ressourceries d'une part et dans les déchetteries parisiennes d'autre part. Il prévoit également les modalités précises de collecte, les horaires, ainsi que la localisation des bacs avec des adaptations aux situations spécifiques qui sont liées à la transformation de notre ville. En effet, quand on fait une piste cyclable - c'est un échange que nous avons régulièrement avec mon collègue David BELLARD -, cela impose des modalités spécifiques de disposition des bacs de collecte ou des aménagements temporaires en cas de travaux. La ville se transforme et nous adaptons évidemment aussi nos façons de faire.

Ce règlement inscrit aussi dans le marbre municipal la palette des sanctions encourues au titre du règlement, comme le non-respect des horaires, la mauvaise présentation des bacs et le mélange des différents bacs. Nous avons avancé et travaillé sur ce sujet. Puis il rappelle plus généralement les infractions en lien avec les incivilités du quotidien, les amendes pour jet de détritus à 135 euros, les dépôts sauvages importants que nous pouvons désormais verbaliser jusqu'à 1.500 euros.

Nous serons très vigilants dans l'application de ces sanctions en lien avec Nicolas NORDMAN. Cela me permet donc de répondre à la question qui a été posée. Si on prend les chiffres du 1er janvier au 15 au novembre 2021, ce sont 88.617 P.V. pour toutes les incivilités qui ont été émises, dont 24.500 pour des dépôts sur la voie publique et globalement ce chiffre est en hausse de 2 %.

Donc oui, nous avons souhaité l'inscrire, et nous continuons à travailler sur les priorités de la police municipale avec Nicolas NORDMAN sur l'aspect de la verbalisation, mais nous mettons également en œuvre en amont des actions de sensibilisation à l'égard des habitants et des gardiens, car notre objectif est avant tout d'améliorer le tri.

Puis vous l'avez rappelé pour certains d'entre vous, le règlement sera complété par un guide de la collecte. Cet outil pédagogique grand public est à destination des habitants, des syndics, des gardiens, des bailleurs et cela nous permettra d'évoquer le passage à trois jours de collecte par semaine pour nos bacs jaunes à partir de septembre prochain. Merci aux uns et aux autres d'avoir voté le budget de la Ville de Paris qui a permis mardi de créer notamment les postes de conducteurs et de pouvoir faire en sorte que nous passions à trois jours de collecte par semaine.

J'en profite pour ajouter un mot. On avait fait le point sur l'étude de la tarification incitative. Léa VASA nous interrogeait au dernier Conseil et je réponds donc à la demande qui a été faite de nouveau : nous aurons au cours du premier trimestre un premier rendu sur cette étude que nous avons souhaitée.

Enfin, un mot sur le vœu qui a été proposé et sur lequel nous avons travaillé ensemble. Merci aux élus du groupe GEP pour ce travail conjoint. Le règlement nous permet d'intégrer les nouveaux flux de collecte et donc les flux de déchets alimentaires. Evidemment les commerces de bouche sont des acteurs essentiels en termes de production de déchets, pas uniquement mais notamment sur les déchets alimentaires. Il faut qu'ils puissent trier leurs déchets et le vœu rappelle que des règles spécifiques s'appliquent à la collecte des déchets des professionnels avec la facturation et le respect de seuil maximal, tout cela est connu. Il ne nous est pas permis de proposer une collecte spécifique, mais il est intéressant, utile voire nécessaire qu'ils s'intègrent dans les dispositifs que nous allons mettre en place pour les Parisiens.

Nous sommes donc très favorables à accompagner les commerces de bouche dans le tri de leurs déchets alimentaires et d'apporter un avis très favorable à votre vœu. Merci à vous, chers collègues.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

Je comprends que le groupe Ecologiste de Paris est d'accord avec les amendements proposés par Colombe BROSSEL. Voilà une affaire rondement menée.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencé n° 57 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 385).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 18.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DPE 18).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'absence d'affichage sauvage durant les campagnes électorales du printemps 2022.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'affichage libre.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n°s 58, 59 et 59 bis sont relatifs à l'affichage libre.

La parole est, en premier lieu, à M. Rémi FÉRAUD, qui va nous présenter le vœu n° 58.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, en perspective des élections et des échéances électorales du printemps prochain dont personne n'ignore l'existence, est relatif à une tradition politique que nous aimerions voir disparaître à Paris, parce que je crois que c'est l'attente des Parisiens, et qui est l'affichage sauvage en période électorale.

Ce vœu d'ailleurs ne s'adresse pas tant à l'Exécutif qu'à l'ensemble des responsables et des organisations politiques représentées ou pas ici au Conseil, afin que l'affichage sauvage sur nos murs à Paris, qui a d'ailleurs beaucoup reculé lors des dernières campagnes électorales, disparaisse définitivement. Ce n'est pas par volonté de brider la démocratie, mais je ne crois pas que les citoyens aient besoin d'affichage sauvage pour savoir qui est candidat ou candidate, ni quelle est la tête des candidats et candidates. Il y a d'autres moyens d'information aujourd'hui.

Afin de ne pas dégrader davantage les murs, les trottoirs et le mobilier urbain de Paris et ensuite - je sais que Colombe BROSSEL y est sensible - afin que des dizaines voire des centaines ou des milliers d'heures de travail de fonctionnaires de la Ville ou de prestataires de la Ville de Paris puissent servir à autre chose qu'à nettoyer de l'affichage illicite. C'est dans une période aussi où, par ailleurs et je m'en félicite, la Ville verbalise et saisit la justice sur l'affichage sauvage commercial qui est effectué de plus en plus régulièrement.

Ce vœu émet donc le souhait qu'aucun affichage sauvage, emploi de graffitis au sol ou apposition d'autocollants dans l'espace public ne soient réalisés durant les campagnes électorales à venir. Je ne donne de leçons à personne en la matière, j'ai moi-même beaucoup pratiqué le sport des autocollants ou de l'affichage sauvage, mais je pense qu'il est temps de passer à une autre période et que c'est l'attente des Parisiennes et des Parisiens.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Rémi FÉRAUD.

Nous poursuivons avec la présentation du vœu n° 59 par Nicolas BONNET-OULALDJ. Pardon, par Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, notre vœu sur l'affichage libre est similaire à celui que l'on a déjà déposé. On ne fera pas semblant que ce n'est pas le cas ! On l'a déposé il y a quelques mois et pourquoi est-ce qu'on le refait ? Tout simplement parce qu'on en a besoin.

L'objectif est vraiment de contribuer à gérer au mieux l'affichage dans l'espace public, en créant un meilleur équilibre entre la nécessité de l'expression politique et associative, la dynamique écoresponsable et aussi l'aspiration des habitantes et des habitants à disposer d'un espace public plus aéré.

L'emplacement des panneaux d'affichage libre à Paris est un peu erratique. Alors on voudrait tout simplement une cartographie, un état des lieux pour mieux les situer et comparer avec les dispositions réglementaires qui définissent le nombre de panneaux à mettre à disposition en fonction de l'importance de la population. Dans le cas où ce constat révélerait une nécessité d'ajouter des panneaux, on propose de le faire en utilisant le patrimoine de la Ville, en concertation avec les conseils de quartier pour que les emplacements soient choisis en bonne intelligence et toujours dans un esprit démocratique.

D'autant que ce n'est pas à cette Assemblée que je l'apprends, les élections présidentielle et législatives arrivent. Les militantes et les militants vont vouloir coller et c'est bien normal, c'est une pratique d'expression démocratique essentielle et nous devons permettre qu'elle se réalise dans les meilleures conditions.

Les communistes insistent, l'objectif est vraiment de clarifier l'emplacement et le nombre de ces panneaux, afin d'en augmenter le nombre si nécessaire et de créer les conditions d'un collage politique et associatif raisonné et clair pour tout le monde.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Barbara GOMES.

Pour répondre à ces deux vœux, le vœu n° 58 et le vœu n° 59, la parole est à Colombe BROSSEL qui présentera également le vœu n° 59 bis de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci à vous, Monsieur le Maire. Merci aux deux intervenants.

Nous nous sommes permises avec Anouch TORANIAN de présenter un vœu de l'Exécutif, puisque l'un et l'autre partant d'endroits différents nous amenaient finalement à parler du même sujet.

Je me permets de revenir sur les deux constats que vous posez.

Le premier, oui l'affichage sauvage est un vrai problème pour la Ville. Cela mobilise des moyens. Je me permets de rappeler qu'il y a 500 affichages sauvages signalés toutes les semaines sur "DansMaRue" et ce sont à peu près 1.600 mètres carrés d'affiches qui sont enlevés toutes les semaines. En gros, cela fait trois terrains de tennis et cela mobilise tous les jours 30 à 40 agents de la propreté qui ne font qu'enlever de l'affichage sauvage.

Alors, vous connaissez ma lutte irrésolue, nous ne lâcherons rien et nous continuons à travailler avec le Parquet sur la lutte contre l'affichage sauvage commercial. Et comme nous allons entrer en période de débats démocratiques, si nous pouvons faire en sorte que les partis - c'est déjà d'ailleurs dans une très grande majorité le cas, pour les partis républicains y compris les partis représentés dans cette Assemblée - cessent de "dégueulasser" les murs, parce que cela revient bien à cela à la fin, ce serait quand même mieux et nous ne pouvons que souscrire à cette ambition.

Par ailleurs, deuxième constat tout à fait juste et déjà posé dans cet hémicycle, l'affichage libre, qu'il soit associatif ou politique, est un droit démocratique et il doit faire l'objet d'un vrai travail de recensement et d'un renforcement si nécessaire. Nous allons donc le déployer avec Anouch TORANIAN.

Le vœu de l'Exécutif que nous nous permettons de vous présenter répond à cet engagement qu'Anouch TORANIAN avait pris en mai et juin, en réponse à des vœux déjà déposés, d'engager l'administration dans un travail précis de recensement, de publier en "open data" les emplacements. Et si des insuffisances que nous imaginons et supposons sont établies et objectivées, nous prendrons les mesures pour trouver des emplacements permettant le renforcement de cet affichage libre.

Dans ces conditions et en avançant sur nos deux jambes, la lutte contre l'affichage illégal et le renforcement de l'affichage libre, je vais vous proposer, chers amis, de retirer vos vœux au profit de celui de l'Exécutif, sinon j'y apporterais évidemment un avis défavorable.

Merci en tout cas de votre contribution au débat démocratique et à la propreté de notre ville.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

Le vœu n° 58 déposé par le groupe Paris en commun est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif, Rémi FÉRAUD ? Oui.

Le vœu n° 59 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif, Barbara GOMES ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix le n° 59 bis de l'Exécutif...

Sur ce vœu, je suis saisi d'une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste de Paris et c'est Frédéric BADINA-SERPETTE qui a la parole.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons le vœu bis de la majorité parce que c'est un vœu qui nous engage sur le renoncement aux pratiques d'affichage sauvage, mais aussi - je pense que c'est le point le plus important que Danielle SIMONNET signale à raison - il faut que l'on accélère sur le déploiement de l'affichage libre. Le vœu de juin dernier sur ce sujet, qui avait été déposé par les écologistes, allait dans ce sens, donc nous voterons favorablement ce vœu.

Puis, en ce qui concerne le vœu des communistes, nous nous abstiendrons parce qu'on considère qu'il y est répondu dans le vœu bis.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous propose de mettre aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif qui, par définition, a un avis favorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 386).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sensibilisation publique à l'histoire du crocodile Éléonore par le musée des Égouts de Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 60 relatif à la sensibilisation publique à l'histoire du crocodile Éléonore par le musée des Égouts de Paris.

La parole est à M. René-François BERNARD, du groupe Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme je l'ai évoqué en 8e Commission et comme cela a été rappelé à l'instant par son président, cher Alexis, notre groupe Changer Paris à l'initiative de sa présidente a mis en place un groupe de travail pour répondre à l'urgence de proposer des réponses opérationnelles au service du bien-être de l'animal en ville. Avec Anne BIRABEN et avec nos autres collègues Conseillères et Conseillers de Paris, nous avons procédé à des auditions de philosophes, d'associations, "PAZ", "ASPAS" et "SPA", et organisé des visites sur le terrain.

Nous sommes tous convenus de proposer en 8e Commission, à laquelle participe l'adjointe à la Maire de Paris chargée notamment de la condition animale, six vœux dont nous sommes convaincus de l'urgence pour répondre aux besoins qui nous sont remontés. Ils vous seront proposés par nos collègues.

Pour ma part, je me suis réservé, en guise d'illustration symbolique, la mémoire d'un animal particulier, une variété très spéciale de liminaire qui hante encore la mémoire de nos égoutiers. Au-delà de quelques histoires similaires dans le monde, si l'on dépasse les légendes urbaines qui en ont découlé, un crocodile a bien été retrouvé dans les égouts de Paris en 1984, nous ne rêvons pas. Les égouts et leur écosystème ont réellement accueilli un crocodile du Nil de près de 80 centimètres, baptisé Éléonore, durant près d'un mois.

A l'heure où la cause animale devient un sujet prégnant de notre société, cette histoire a le mérite de nous interpeller à plusieurs titres. Tout d'abord les égouts de Paris sont un lieu qui à la fois fascine le public, l'intrigue, voire l'inquiète. Partant de ce constat, le musée des Égouts accomplit déjà remarquablement sa mission qui est de faire découvrir ce lieu unique.

L'histoire du crocodile Éléonore suscite cette même peur de l'inconnu, mais elle est une curiosité et elle mérite à ce titre d'être mise en lumière à proximité du musée. Ensuite, cette histoire souligne le rôle prépondérant des animaux dans notre environnement et leur résilience. Capables de survivre dans un environnement urbain hostile, ils ont leur place parmi nous. Ce devoir envers le vivant, ce devoir de partage de l'espace public avec les animaux de diverses espèces, nous avons tendance à l'oublier.

Enfin, il nous paraissait logique aussi de vouloir mettre en avant l'histoire du crocodile Éléonore en cette fin d'année 2021. Résidente d'un établissement spécialisé pour les reptiles de Pierrelatte, elle est morte au mois de mai dernier, après avoir vécu d'abord une vie paisible dans un parc en Bretagne, car agressée par ses nouveaux compagnons. Un #MeTooAnimal aurait pu être lancé ! Ceci nous montre bien combien la cause animale rejoint la cause humaine, comme elle constitue une part devenue essentielle de notre humanité.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup pour la présentation de ce vœu. Je vous ai laissé dépasser les deux minutes mais ça le méritait.

Pour vous répondre, je donne la parole à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci, Monsieur le Conseiller. Nous nous sommes battus entre adjoints pour savoir qui allait répondre à ce vœu, et je suis très heureuse d'avoir remporté ce combat et de pouvoir y apporter évidemment un avis favorable.

Ce n'est pas uniquement parce que les occasions qui me sont données d'avoir des moments de légèreté dans ce Conseil sont rares, et je profite évidemment de chaque occasion qui m'est donnée, mais c'est aussi parce que cela me permet de vous encourager les uns et les autres, ceux qui sont ici comme ceux qui sont en Webex, à visiter le musée des Égouts - la semaine prochaine il y aura des congés scolaires - car c'est un endroit absolument formidable.

Ce musée vient de rouvrir après des travaux importants et une adaptation de la muséographie. Il a déjà reçu près de 15.000 visiteurs depuis le 23 octobre. Nous avons un nombre d'abonnés sur un compte Instagram absolument incroyable, car nous avons effectivement un compte Instagram du musée des Égouts et nous ne nous refusons plus rien.

Au-delà de la plaisanterie, au musée des Égouts, d'abord vous visiterez un égout et c'est déjà en soi assez intéressant, mais surtout ce musée est repensé pour s'adapter aux enjeux du XXI^e siècle, puisque - je le répète et je sais que ce n'est pas glamour - la transition écologique dans notre ville passera notamment par la question de la réduction des déchets et par la question de l'assainissement. Si nous pouvons nous baigner dans la Seine et dans la Marne à partir de 2024, c'est bien parce que nous aurons travaillé sur les questions d'assainissement.

Donc, allez découvrir tout cela au musée des Égouts. Et bien évidemment nous sommes tous très favorables à pouvoir garder dans la mémoire de Paris, Éléonore, dont vous avez rappelé la triste fin. Mais trente-huit ans de belle vie de crocodile, ce n'est finalement pas si mal, et nous garderons trace de son passage éphémère dans les égouts de Paris. Comme quoi, la qualité des égouts avait permis à Éléonore de pouvoir y survivre quelque temps.

Merci à vous de ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Colombe BROSEL.

Souhais de bienvenue.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - J'en profite pour saluer les élèves du lycée Turgot qui vont passer leurs vacances au musée des Égouts de Paris. Vous pouvez les applaudir. On a applaudi le crocodile Éléonore et on peut aussi quand même applaudir les élèves.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sensibilisation publique à l'histoire du crocodile Éléonore par le musée des Égouts de Paris. (Suite).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 60 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée dans une belle unanimité. (2021, V. 387).

2021 DVD 111 - Production et distribution de la Chaleur urbaine à Paris. - Approbation du principe de délégation de service public.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DVD 111, l'amendement technique n° 144 et les amendements n° 168, n° 169, n° 170 et n° 171. Il s'agit de la production et de la distribution de la chaleur urbaine à Paris et de l'approbation du principe de délégation de service public.

La parole est, en premier lieu, à M. David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Merci bien, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, un petit point d'ordre puisque notre débat cet après-midi fait suite à nos échanges, voilà quelques jours en 1^{ère} Commission. À l'attention de l'adjoint, qui est censé suivre ce dossier et qui a affirmé par erreur la semaine dernière en 1^{ère} Commission le sens du vote de notre groupe Changer Paris, à la fois sur le réseau de froid, voilà quelques semaines au sein de notre Conseil, ainsi que sur le projet de délibération portant le Schéma directeur du réseau de chaleur, je confirme bien naturellement que nous avons voté contre ces deux projets de délibération. Cela avait été infirmé par erreur par l'adjoint censé suivre le dossier. Voilà pour ce point de rappel.

Maintenant, passons à cette concession, qui est une concession importante pour notre Ville et peut-être même le marché dont l'enjeu financier sera le plus lourd pour notre collectivité au cours de cette mandature. Elle mérite donc bien qu'on lui accorde un peu de temps cet après-midi. On estime à près de 8 milliards d'euros le chiffre d'affaires et parfois qu'il pourrait même dépasser ces 8 milliards pour tangenter les 10 milliards d'euros.

Pour reprendre point par point ce dossier, il y a quelques mots-clés que je passerai en revue, ce qui permettra d'illustrer et d'étayer la position de notre groupe qui - je n'en fais pas mystère et je l'annonce d'entrée de jeu, si j'ose dire - sera une position d'abstention vigilante pour les raisons suivantes. Les mots-clés sont intégration, concurrence, partenariat, risque, réglementation, cession et bien évidemment usagers.

Dans l'ordre, l'intégration. Le choix, qui est celui de la Ville aujourd'hui, nous paraît relativement cohérent et en tout cas intéressant : il s'agit de l'intégration verticale. Jusqu'à présent, le réseau de chaleur était d'une part le réseau de distribution et d'autre part les unités de production. Les deux étaient assez hermétiquement cloisonnés. L'idée, pour la prochaine solution pour laquelle on est amenés à se prononcer cet après-midi, est de réunir dans un même montage ces deux volets et cela nous paraît cohérent.

C'est dans le cadre d'un partenariat public/privé et sous un objet juridique, que l'on a assez peu l'occasion de rencontrer dans notre Conseil et dans la gestion des affaires de notre collectivité, à savoir une S.E.M.O.P., qui permet une meilleure maîtrise publique, mais qui pour autant n'exonère pas la Ville de tout risque, contrairement à ce qu'a indiqué en 1ère Commission l'adjoint en charge de la présentation de ce dossier.

Bien évidemment la Ville va continuer de courir un risque qui sera à hauteur de son engagement capitalistique, à hauteur de 34 % au sein du capital de cette nouvelle société qui sera constituée avec le lauréat de la consultation. Cette notion de risque, il ne faut pas l'oublier ni la passer sous silence. Cela veut dire que si cela se passe mal, dès la perte du premier euro, une fraction de cette perte sera à la charge de la Ville de Paris.

Par ailleurs, la réglementation précise de manière très rigoureuse car elle a évolué récemment. Il y a maintenant ce que l'on appelle la "RE2020" avec ses conséquences sur le "mix" qui sera retenu par la Ville et son partenaire. Aujourd'hui, on travaille sur le verdissement de ce "mix", mais encore faut-il qu'il rentre bien dans les clous dans la grille qui sera celle à venir de l'A.D.E.M.E. Naturellement, là aussi, nous serons vigilants sur le bon respect.

Puis en termes de vigilance, on va avoir un petit jeu de cessions, notamment concernant les unités de production de cette énergie et on sait bien que la Ville n'a pas particulièrement brillé sur ces opérations-là au cours des dernières D.S.P. Je ne rappellerai pas l'affaire du Parc de la Villette avec Unibail-Rodamco, et je ne rappellerai pas non plus les avenants et les ratages d'Autolib' et de Vélib'. Donc, là encore, c'est un point de vigilance particulier.

Je terminerai naturellement par l'usager parisien, puisqu'un des critères de réussite sera le prix de cette énergie pour le Parisien. On sait aujourd'hui que le réseau de chaleur est de 30 % supérieur à quelques-uns de ses concurrents, dont le gaz naturel, et nous espérons que le nouveau montage permettra de progresser pour une énergie plus abordable pour les Parisiens.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, David ALPHAND.

Nous poursuivons avec Mme Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, notre Conseil a approuvé en octobre le Schéma directeur de la chaleur à Paris, avec bien sûr toujours l'ambition du Plan Climat, pour viser à faire du réseau de chaleur l'un des principaux outils de la transition énergétique de la Ville.

La concession centenaire arrive à terme en 2024 et l'avenir du réseau de chaleur urbaine appelle à des choix majeurs de notre part, tant sur les objectifs fixés que sur le mode de gestion pour permettre à la puissance publique de reprendre la main sur ce service public en direction des Parisiennes et des Parisiens. Des choix majeurs donc, tant ce réseau de chaleur urbaine est décisif pour traduire en actes la transition écologique à Paris et au-delà.

Ce réseau est le premier de France. Il représente 20 % de la consommation nationale et 50 % de celle d'Ile-de-France. Il compte aujourd'hui près de 6.000 abonnés, dont la totalité des hôpitaux parisiens, et presque la moitié des bâtiments tertiaires de notre ville, et bien sûr également d'autres abonnés dans les seize communes voisines.

La chaleur livrée est aujourd'hui issue à 50 % d'énergie renouvelable et de récupération, distribuée par un réseau de vapeur et de boucle d'eau chaude. Il permet chaque année d'éviter l'émission de plus de 300.000 tonnes de CO₂ par rapport au chauffage individuel classique au gaz. Il est alimenté par huit sites de production de chaleur - aujourd'hui hors du périmètre de la concession qui se limite à la distribution et c'est un des enjeux -, dont trois sites du SYCTOM de valorisation énergétique des déchets ménagers.

Le Schéma directeur adopté cette année lui fixe des objectifs renforcés :

- Verdir volontairement du "mix" pour atteindre 100 % d'énergies renouvelables en 2050.

- Développer le réseau sur l'ensemble de Paris avec notamment un doublement du linéaire du réseau d'eau chaude d'ici 2030 pour atteindre 205 kilomètres de réseau en 2050, un développement croissant du réseau visant 25 % des usagers et usagères en 2030 et plus 65 % en 2050. Bien sûr parmi ces usagers, ce sont des équipements publics mais aussi des usagers individuels ou des copropriétés qui vont abandonner le fuel.

- Améliorer ce réseau pour aller vers plus de résilience, l'adapter aux risques climatiques, notamment la crue et la canicule qui risquent de peser sur ces réseaux.

- La mise en place d'une tarification de plus en plus compétitive et une maîtrise des coûts de l'énergie pour l'utilisateur, en maîtrisant l'ensemble de la chaîne, que ce soit la production ou la distribution.

Pour l'ensemble de ces raisons, l'Exécutif nous propose son avenir dans le cadre d'un modèle intégré, englobant dans un même opérateur la production et la distribution de la chaleur urbaine. C'est essentiel. Ainsi, nous nous félicitons du choix de retenir un modèle intégré et de recourir à une délégation de service public confiée à une S.E.M.O.P. constituée par la Ville et un ou plusieurs opérateurs. Elle permet de mobiliser les compétences et moyens du privé dans l'intérêt du service public, tout en assurant à la Ville la maîtrise des choix stratégiques et des modalités de gouvernance renforcée, et renforcée désormais jusqu'à la production pour atteindre les objectifs que j'ai rappelés, que ce soit atteindre 100 % d'énergies renouvelables ou veiller à des tarifs maîtrisés.

Avec une société d'économie mixte spécialement dédiée à la gestion de ce service public de distribution et de livraison de chaleur, on déploie donc un triptyque vertueux : un contrat intégré, des objectifs renforcés, un opérateur unique. J'invite donc l'ensemble des Conseillères et Conseillers de Paris à adopter ce très beau projet de délibération qui est juste essentiel, indispensable et sans lequel nous ne ferons pas la transition écologique à Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Nathalie MAQUOI.

Nous poursuivons avec M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, maire du 11^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, après l'adoption par le dernier Conseil de Paris du Schéma directeur de chaleur, la mise en place d'une D.S.P., délégation de service public, et d'une S.E.M.O.P., société d'économie mixte à opération unique, pour gérer ce réseau de chaleur parisien est une décision, il faut bien le dire, historique.

Historique parce que depuis près d'un siècle, 94 années pour être précis, ce réseau est concédé à une multinationale privée, dont on mesure chaque jour que la politique de recherche du profit est totalement antinomique de celle qui correspond à l'intérêt général. Cela n'étonnera personne - pardonnez-moi cette incise - de constater que la droite ne vote pas une telle transition vers laquelle nous voulons faire prévaloir l'intérêt général. C'est celui de la lutte contre le réchauffement climatique et celui d'une énergie accessible pour tous.

La lutte contre le réchauffement climatique, parce que ce réseau représente 50 % de l'ensemble des réseaux de chaleur d'Ile-de-France, près de 6.000 abonnés, la totalité des hôpitaux parisiens, 40 % des bâtiments tertiaires et finalement 500.000 habitants chauffés par ce réseau, c'est un levier extraordinaire de politique publique pour favoriser la transition énergétique.

Ce réseau est d'ores et déjà composé à plus de 50 % d'énergies renouvelables et de récupération. Ainsi, depuis 2016, il permet chaque année d'éviter l'émission de plus de 300.000 tonnes de CO₂ par rapport à ce qu'émettrait un chauffage individuel classique au gaz. C'est dire l'ampleur des enjeux qui sont devant nous et l'importance de ce levier dont nous disposons.

Alors comment faire pour que cette énergie soit accessible à toutes et à tous tout en développant le réseau ? C'est toute l'équation qui reste encore posée avec trois éléments.

C'est le prix du raccordement puisqu'aujourd'hui la C.P.C.U., et donc Engie, facture des prix de raccordement qui sont - pardonnez-moi l'expression - un peu à la tête du client, et en tout cas vraiment dissuasifs pour le développement du réseau. Nous avons donc là un enjeu majeur.

C'est la question du classement du réseau, c'est-à-dire l'obligation pour certains usagers qui ne sont pas très loin de ce réseau de s'y connecter. C'est une arme puissante mais qu'il faut manier avec discernement. Je pense que le débat est encore devant nous. Au printemps prochain, nous aurons un nouveau débat sur cette question.

Puis, c'est enfin la question du tarif du kilowatt-heure qui est finalement le résultat des précédents paramètres. Aujourd'hui le prix de la chaleur distribuée par ce réseau n'est pas compétitif. Il peut se trouver l'être conjoncturellement parce que le prix du gaz s'est envolé, mais ne nous berçons pas de douces illusions, ce tarif très élevé va rebaisser probablement. La volatilité des prix des énergies fossiles le veut. Donc, aujourd'hui cette chaleur est trop chère et il faut que, dans le modèle que nous installons, nous puissions installer une équation économique qui permette la réduction du tarif du kilowatt-heure.

Et derrière, il y a tout l'enjeu de savoir quelle sera la part du public et quelle sera la part du privé dans cette S.E.M.O.P. Je plaiderai pour que nous passions la barre symbolique des 50 % pour que nous puissions avoir un véritable levier efficace permettant d'agir.

Au-delà de la question du pacte d'actionnaires, l'association d'autres intervenants comme la Banque des territoires et évidemment le choix majeur du modèle intégré "production et distribution" sont des questions centrales qui nous permettront d'agir pour verdier le "mix". Rappelons qu'il y a encore du fuel dans le "mix" énergétique de la C.P.C.U. et du gaz fossile qu'il faudra bien évidemment faire disparaître.

Pour conclure : que la Ville préside cette S.E.M.O.P. est évidemment un point important. Cette part du public est aussi un sujet important, mais nous n'y arriverons pas si l'Etat n'est pas présent au rendez-vous. L'A.D.E.M.E. distribue le Fonds chaleur, mais nous l'avons vu ces dernières années, ce Fonds chaleur fond comme neige au soleil. Il est indispensable, face à un enjeu aussi important que celui du premier réseau de chaleur de France, que l'Etat soit présent au rendez-vous pour nous donner les moyens de traduire ces ambitions qui nous rassemblent tous concrètement dans les actes.

Merci donc de soutenir ce beau projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, François VAUGLIN.

Nous poursuivons avec M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, "Sauver le genre humain, pas seulement la planète", tel est le propos de Lucien Sève. Je le répète depuis plus de six ans, social et écologie sont indissociables. Les inégalités sociales explosent avec son lot de travailleurs pauvres mais aussi de précarité, en particulier énergétique. Au-delà de cette précarité, les factures d'énergie pèsent lourd et de plus en plus lourd. Certes, les ghettos du gotha que la droite connaît bien ici n'y sont pas sensibles, mais les hausses répétées de l'énergie font mal et le mouvement des Gilets jaunes n'est pas parti de rien.

Par ailleurs, l'urgence de lutter contre le réchauffement climatique se fait chaque jour plus pressante. Incendies géants, tempêtes dévastatrices, inondations exceptionnelles, bulles de chaleur, l'actualité étasunienne vient nous le rappeler : le dérèglement climatique est déjà là et touche particulièrement les plus pauvres d'ailleurs. La COP26 a montré l'échec de nos gouvernements et notamment la médiocrité de l'actuel Gouvernement.

Il y a donc urgence à agir sur les deux tableaux. Pour reprendre les mots de Marx, le capital épuise deux choses : le travailleur et la nature. A nous de produire une politique qui respecte les travailleurs et les travailleuses comme la nature. Tel est mon fil rouge et vert.

C'est particulièrement vrai sur la chaleur urbaine. Nous soutenons depuis toujours son développement. Le réseau de chaleur urbaine permet de produire une chaleur peu chère et vertueuse. La chaleur produite émet 166 grammes de CO₂ par kilowatt-heure, bien inférieurs aux 230 grammes du gaz ou 400 grammes du charbon, même si c'est supérieur aux 70 grammes de l'électricité en France. Nous souhaitons donc élargir ce réseau, un développement que nous concevons métropolitain, car cette chaleur urbaine répond à de nombreux enjeux sociaux, économiques, industriels et écologiques.

Le présent projet de délibération vise la future délégation de service public. Il nous est proposé de créer une S.E.M.O.P. Si nous ne pouvons que plussoyer à l'exigence d'une maîtrise publique, nous nous permettons de compléter le propos car il reste de nombreux points d'ombre. Nous sommes évidemment pour la maîtrise publique, nous y sommes d'ailleurs tellement favorables que nous militons pour une VI^e République, où la démocratie rentrerait enfin dans le champ de l'économie.

Avec ce projet de délibération, nous augmenterions donc cette maîtrise publique avec le regroupement en une entreprise intégrée de la production de chaleur et de sa distribution. Dont acte. Mais cela ne peut se faire en contournant la maîtrise publique des villes partenaires, celles qui accueillent nos usines puisque nous faisons le choix de ne pas construire de nouvelles usines à Paris, et celles qui sont aussi clientes de l'actuelle C.P.C.U.

Nous proposons donc deux amendements : l'un prévoit un dispositif permettant d'associer les villes qui accueillent des usines du réseau ou clientes de la chaleur urbaine à la future gouvernance du R.C.U. ; l'autre amendement vise à supprimer la seule option qui était laissée dans l'actuel projet de délibération pour la fourniture d'énergie hors Paris, à savoir le fait que les villes doivent déléguer leur compétence chaleur à la Ville de Paris. Attention, nous parlons de livraison de chaleur à des services publics comme des hôpitaux ou du logement social. Vous comprendrez notre sensibilité sur le sujet. Nous pensons pertinent de nous laisser la possibilité d'explorer d'autres options et de nous laisser le temps de les étudier.

Un deuxième sujet concerne les prix aux usagers. Vous aurez compris que nous plaçons pour que l'énergie soit un bien commun avec un prix le plus bas possible, compte tenu bien sûr des contraintes économiques. Nous militons donc pour la baisse des prix de l'énergie en général, pour l'électricité comme pour le gaz. Nous plaçons pour que ce ne soit pas les usagers qui paient les futurs investissements de verdissement ou le rachat en S.E.M.O.P. avec les 120 millions d'emprunts. C'est la raison pour laquelle nous voulons viser la future baisse de prix au-delà de 2025. Il nous semble aussi important de traiter la question des coûts de raccordement au réseau. Cela a été dit tout à l'heure par François VAUGLIN.

Enfin, vous savez que nous sommes particulièrement sensibles à la question des salariés et aux conditions de travail. Les actuels salariés d'Engie bénéficient du statut protecteur des I.E.G. Nous ne pourrions comprendre que la puissance publique pratique un moins-disant social et que ces statuts soient en jeu dans les futures négociations. Nous demandons donc à cranter le sujet en garantissant ce statut protecteur. Et nous demandons que la reprise des personnels concerne à la fois la production, la distribution, l'ingénierie et les équipes support.

Vous constaterez que ces sujets ne sont pas mineurs. Nous n'avons pas eu le temps de travailler suffisamment le sujet comme nous l'aurions souhaité. Nous avons d'ailleurs demandé le report du projet de délibération au prochain Conseil. Vous comprendrez que nous serons attachés à l'avenir aux orientations qui seront prises pour cette S.E.M.O.P. La démocratie doit s'inviter dans l'économie, le débat démocratique doit se dérouler et nous débattrons sempiternellement pour une écologie sociale et démocratique.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

Nous poursuivons avec M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour la présentation des amendements que vous avez rattachés à ce projet de délibération.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je vais poursuivre et amplifier ce que Jean-Noël AQUA vient de dire. Tout d'abord, vous dire qu'il y a quelques jours encore, nous étions pour un report de ce projet de délibération et nous n'étions pas prêts à le voter en l'état. J'ai dit moi-même en Commission des concessions notre désagréable surprise de voir ce projet de délibération présenté en si peu de temps, sans laisser le temps à la discussion politique - je vais y revenir - sur des sujets éminemment politiques et très importants, et sur le calendrier. Nous pensons qu'il faut du temps face à un sujet aussi sérieux.

On parle d'un réseau de 400 kilomètres, de seize communes concernées du Grand Paris, de plusieurs millions d'euros d'investissement et d'un changement de statut avec le passage en S.E.M.O.P. Avant cela, nous pourrions réfléchir à des expériences qui existent déjà sur d'autres compétences. Je pense notamment au SYCTOM, qui a été évoqué tout à l'heure par Colombe BROSSEL, le SYCTOM étant un syndicat de plusieurs communes. Je pense au S.I.A.A.P. qui est un syndicat interdépartemental. Pourquoi n'avons-nous pas pu réfléchir avant de passer en S.E.M.O.P. à une possibilité d'un syndicat intercommunal et à créer une S.E.M.O.P. par un groupement de collectivités ? Pourquoi ? Il faudra y répondre.

Nous avons donc demandé et plusieurs maires de communes voisines ont saisi la Maire pour demander le report de ce projet de délibération et une réflexion approfondie sur le statut juridique et sur ce que Jean-Noël AQUA a apporté dans nos amendements, c'est-à-dire que cette maîtrise publique s'élargisse à des communes sur lesquelles il y aura les unités de production, des communes sur lesquelles il y a du réseau et des communes qui sont clientes du réseau.

Par rapport à cela, vous avez présenté un amendement à notre amendement. L'amendement que vous nous proposez est que le partenariat renforcé de service public soit recherché avec l'ensemble des communes concernées de la Métropole du Grand Paris par le réseau de chaleur et par la localisation de ces installations de production. Au regard du Schéma directeur de chaleur urbaine et au vu des enjeux des futures implantations, la Ville s'engage à garantir la mise en œuvre d'une structure délibérative. J'insiste sur ce mot "délibérative", il ne s'agit pas de consulter mais vraiment de mettre autour de la table les communes pour qu'elles puissent délibérer. C'est une structure délibérative sous la forme d'un conseil des territoires qui réunira les seize communes et le SYCTOM.

Evidemment, nous sommes pour et nous sommes d'accord pour retirer notre amendement au profit de cet amendement, mais cela nécessite un temps de travail avec les communes et que celui-ci soit très rapide. Cela engage par cet amendement la Maire de Paris à rencontrer rapidement le SYCTOM et l'ensemble de ces communes pour mettre en place ce conseil territorial.

Le deuxième aspect, c'est la question des clients. Dans le premier projet de délibération, vous avez demandé en gros que les communes redonnent la délégation de service public à la Ville de Paris. C'est quand même décider à la place de ces communes et je pense que cela ne va pas dans le sens de l'histoire de la création du Grand Paris, des syndicats interdépartements et intercommunaux que l'on crée. C'est plutôt une reprise en main de Paris sur la banlieue.

Nous avons donc à cela aussi déposé un amendement, auquel vous répondez que plusieurs pistes seront étudiées, parmi lesquelles la reprise de ces clients par les communes d'implantation ou la délégation partielle de compétence par ces mêmes communes. Il appartient aux collectivités concernées d'en décider et ce sera donc discuté avec ces collectivités.

Enfin, un dernier amendement, sur lequel j'insiste et Jean-Noël AQUA l'a dit, c'est la question des statuts des personnels. Ce sont des personnels de grande qualité, de grande ingénierie qui font référence dans le monde entier. Nous avons donc vraiment besoin de nous y appuyer, puisqu'il y a une perspective d'augmenter la production et je crois que l'on a plus de 65 % d'objectifs d'aller chercher une nouvelle clientèle. Cela ne peut se faire qu'en s'appuyant sur les compétences de ces agents. Et pour garantir le maintien de ces agents, nous demandons une garantie de leur statut, auquel vous répondez que la Ville travaillera sur le maintien du statut de la convention collective des industries électriques et gazières, I.E.G., pour l'ensemble des salariés. On est d'accord mais il faut un engagement clair.

On est assez rassurés par ces amendements, mais il faudra encore les mettre en œuvre et nous serons très vigilants. Nous aurons une prochaine Commission des concessions, à laquelle je participerai attentivement pour que l'ensemble de ces amendements soit bien mis en œuvre et que rapidement les communes soient concertées.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne maintenant la parole à Mme la Présidente Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je n'ai pas compris si vous votiez le projet de délibération ou non. D'accord.

Notre Assemblée délibère aujourd'hui sur un projet d'envergure et significatif pour du très long terme dans la vie de toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. En effet, la Ville se trouve dans un moment rare voire historique dans la vie du réseau de chaleur urbain.

En arrivant au terme d'une concession quasi centenaire, nous nous retrouvons collectivement dans un moment clé qui peut être le début d'une formidable nouvelle dynamique dans la gestion territoriale d'un des seuls modes de chauffage pleinement compatible avec la transition écologique car il permet de produire localement son énergie.

Ce réseau de chaleur est le plus important de France et il représente à lui seul 20 % de la consommation nationale et 50 % de la consommation calorifique francilienne. Puissant levier en faveur de la transition écologique, il va devenir une infrastructure intégrée de production et de distribution de chaleur, alors qu'avant la distribution et la production étaient séparées.

C'est également un outil d'économie circulaire atypique qui permet de valoriser tout au long de l'année l'énergie thermique des déchets et un vecteur immédiatement disponible pour la conversion rapide aux énergies renouvelables et de récupération d'un grand nombre de bâtiments et de logements.

Notre Plan Climat a fixé des objectifs globaux ambitieux en termes de transition énergétique pour notre territoire, et en particulier pour le réseau de chaleur. En effet, dans les années à venir, le réseau de chaleur parisien va devoir engager l'accélération de son verdissement, 75 % d'énergies renouvelables et de récupération en 2030 et 100 % en 2050, densifier ses raccordements aux bâtiments du territoire, développer les boucles d'eau chaude valorisant les ressources d'énergies locales, finaliser la sortie du charbon, engager la conversion de ces centrales gaz et fuel aux énergies renouvelables et créer de nouvelles unités de production de chaleur renouvelable.

Le réseau de chaleur urbain est une des principales composantes du système énergétique parisien et il s'avère être la seule infrastructure à nous permettre d'espérer d'atteindre nos objectifs énergétiques du Plan Climat. Dit autrement, sans ce réseau et sans son verdissement supplémentaire à venir, nous ne pourrions pas atteindre nos objectifs du Plan Climat.

Les défis associés à cette infrastructure ne doivent pas nous faire oublier nos engagements écologiques et sociaux pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens, Franciliennes et Franciliens d'accéder à un mode de chauffage durable et créateur de richesses territoriales.

Le réseau qui appartient pour partie à la Ville de Paris peut poursuivre son renforcement dans la catégorie des biens communs et participer au bénéfice de l'intérêt général, plutôt que d'être au service d'entreprises privées davantage guidées par le profit, grâce aux choix de la structure juridique de la S.E.M.O.P. et non de la délégation du service public. Ainsi, la nouvelle structure sera présidée par un élu ou une élue.

La fin d'une concession comme celle-ci après 97 ans à la C.P.C.U. doit permettre à la Municipalité de réinterroger son implication et d'envisager des évolutions dans la gestion et l'exploitation de son infrastructure. Comme l'eau, l'énergie peut être considérée comme un bien commun et doit faire l'objet d'une meilleure utilisation dans un contexte global guidé par l'accélération de la transition écologique et la recherche de davantage d'équilibre sociétal.

Les contrats que gère la Ville de Paris sont de réelles opportunités pour faire évoluer la place de la Municipalité dans le pilotage et la gestion de ces équipements et infrastructures. Chaque occasion doit être saisie par la Ville pour participer à la volonté politique de replacer l'intérêt général au centre de ses actions.

Le réseau de chaleur urbain constitue une formidable opportunité pour répondre à ce triple enjeu d'accélération de la transition énergétique, de renforcement du rôle inclusif de ce mode de chauffage et d'amélioration des grands équilibres financiers.

Globalement, il apparaît assez clairement que les choix, qui vont être faits pour l'avenir du réseau, constituent une opportunité historique dans l'évolution du rôle de la Ville dans la gestion de ces infrastructures énergétiques, en tant que biens communs utiles aux habitants et clé d'une coopération territoriale autour de l'accélération de la transition énergétique.

J'invite donc l'ensemble des élus de cette Assemblée à voter ce projet de délibération et je me réjouis du changement de position des communistes.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame Fatoumata KONÉ.

Je vous propose de conclure ce cycle d'interventions avec Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Excusez-moi... Non d'ailleurs, je ne m'excuse pas. Pourquoi faudrait-il s'excuser d'être en désaccord ? C'est nouveau !

Excusez-moi mais je ne trouve pas cela sérieux. Ce n'est pas sérieux, on a déjà eu un débat sur le Schéma directeur du réseau de chaleur urbain à Paris complètement noyé dans dix-sept projets de délibération, dans un débat organisé qui n'avait ni queue ni tête et qui n'a pas permis de creuser le sujet. Et là, on prend une décision d'une importance majeure à la va-vite.

Je vois bien que vous avez étudié l'option du retour en régie directe, mais un rapport sérieux ne nous est pas présenté. Des arguments sont donnés dans l'exposé des motifs de la délibération, et bien sûr je ne doute pas que vos services l'aient étudié, mais cela ne permet pas un vrai débat dans cette Assemblée tenant compte de tous les facteurs.

Pour moi, il y a trois grandes questions. D'abord, oui, la question écologique ne peut être que sociale. Il ne peut pas y avoir d'écologie qui ne soit pas populaire. Donc, la question de l'objectif vis-à-vis de la tarification de l'énergie est essentielle et donc du mode de gestion qui le permet. La question écologique et donc du mode de gestion est essentielle. La question démocratique et de l'interdépendance de Paris et des collectivités, du mode de gouvernance et du mode de rapport avec les villes, est déterminante. Cela implique une reprise de souveraineté face aux intérêts privés, et donc une logique de retour en régie directe, en tous les cas en capacité de maîtrise publique à plus de 50 %. Pour ces trois raisons, on ne peut pas accepter que finalement les intérêts privés dictent toujours la logique.

Pour revenir plus en détail. Premièrement, vous faites une S.E.M.O.P., mais comme cela a été très bien dit par Nicolas BONNET-OULALDJ, vous auriez dû commencer par au moins un syndicat interdépartemental et penser un mode de gestion qui permette que l'ensemble des collectivités concernées puissent être associées. J'entends M. VAUGLIN dire que l'objectif devrait être que la Ville puisse devenir majoritaire à 50 % dans la S.E.M.O.P. Monsieur VAUGLIN, est-ce que vous croyez une seule seconde que cet objectif va être atteint dans la mandature ? Par quelle méthode ? Alors soyez plus clair dans vos délibérations parce que j'ai cru à un moment donné que vous sortiez quelque chose d'hyper à gauche. J'étais ravie que la Ville soit majoritaire à 50 %, et là, vous venez de confirmer que hélas non. En aucun cas...

Oui, une coopérative de l'énergie, mais bien sûr !

Alors qu'est-ce qu'il se passe ? Je vais vous dire, quand on lit les arguments par lesquels vous rejetez la régie directe, vous dites notamment que ce serait trop coûteux pour la Ville en termes d'indemnités de fin de contrat. Oui, parce que les investissements qu'a faits Engie dans le réseau de chaleur urbaine, cela se monte maintenant à 457 millions d'euros d'indemnités de fin de contrat et c'était dedans 400 millions d'euros dus à des travaux que vous n'avez pas contrôlés. Des travaux et des trous dans Paris, on les a tous vécus et tous subis. Rien n'a été contrôlé.

Résultat, alors que c'était de l'investissement qui partait de la Ville, on se retrouve à être dans les mains d'Engie qui crée les conditions pour pouvoir avoir toujours la main mise. Et je suis persuadée qu'à l'arrivée vous verrez dans la S.E.M.O.P. qui sera la structure reprise. Est-ce que ce sera Dalkia EDF ? Est-ce que ce sera Coriance ? Ce sera encore Engie, comme pour le réseau du froid, comme pour Climespace.

Ensuite, sur la question du prix. Finalement le Gouvernement de M. CASTEX n'envisage pas une seule seconde de taxer les bénéfices des fournisseurs d'énergie et la Ville de Paris n'envisage pas une seule seconde de créer une régie directe ou une S.E.M.O.P. où elle serait majoritaire. Engie, sur la C.P.C.U., c'était 6 à 13 millions d'euros de dividendes versés par la simple exploitation de la C.P.C.U. Elle cherchait à chaque fois une rentabilité à 8 %. Pour quelles raisons mystérieuses cette logique changera avec une Ville qui serait minoritaire à 34 % dans une S.E.M.O.P. ? Parce qu'on préside ? Si vous présidez mais que vous êtes minoritaires, hélas, je crains que cela ne change pas.

Maintenant, sur les enjeux écologiques, ils sont colossaux parce qu'il va falloir sortir de la dépendance de l'énergie qui sort des usines d'incinération parce qu'il faut réduire. Il faut absolument sortir de tout ce qui est centrale au gaz et au fuel. Cela veut dire aussi, pour obtenir l'objectif de 75 % d'énergies renouvelables, repenser des unités de petite production d'énergies renouvelables.

Avec d'autres interrogations dans les enjeux écologiques, ce ne sont pas seulement les énergies renouvelables, et je terminerai par là. Avoir un grand réseau de chaleur urbain souterrain, quand on pense que même l'été, quand il y a des pics de chaleur, l'eau chaude circule parce qu'on en a besoin à nos robinets, cela demande à être réinterrogé.

Donc, pour les enjeux écologiques qui sont colossaux, pour les enjeux sociaux au niveau du prix et pour les enjeux démocratiques, cette S.E.M.O.P. où on est minoritaire ne résout rien.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il faut conclure, Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Les centrales de production et de distribution ne permettent pas que l'on ait la main sur les centrales de production.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour répondre à l'ensemble des oratrices et orateurs, je donne la parole à M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, je vous remercie pour vos interventions et amendements auxquels je vais tâcher d'apporter des réponses les plus complètes possible dans le temps court qui m'est imparti.

Le projet de délibération que nous soumettons à votre vote aujourd'hui consiste à valider le principe de déléguer la gestion de notre réseau de chaleur à une S.E.M.O.P. à partir du 1er janvier 2025.

Avant d'entrer dans le détail de ce choix important, je voudrais rappeler ici à quel point notre réseau de chaleur, qui chauffe l'équivalent de 500.000 logements, est stratégique pour l'accélération de la transition énergétique de Paris. Pour cela, il doit se transformer, passer d'un réseau classique du XXe siècle à un réseau du XXIe siècle. Concrètement, cela signifie que son "mix" énergétique doit se verdifier pour atteindre 75 % d'énergies renouvelables et de récupération d'ici 2030 et 100 % en 2050. Son système doit évoluer, afin de passer d'un réseau vapeur à un réseau mixte qui allie vapeur et boucle d'eau chaude pour capter les énergies renouvelables et fatales produites sur tout le territoire, avec évidemment une exigence de maîtrise du coût de la chaleur livrée aux abonnés du réseau. Tout cela, nous l'avons déjà vu avec le Schéma directeur du réseau de chaleur qui a été adopté ici même en octobre dernier.

Si nous sommes amenés à nous prononcer aujourd'hui sur le mode de gestion de notre réseau, c'est que notre contrat de concession, en vigueur depuis presque un siècle, arrive à son terme le 31 décembre 2024. C'est un contrat de concession hors normes qui touche à sa fin - hors normes du fait de sa durée exceptionnelle -, un contrat de concession datant de 1927 qui, même révisé onze fois par avenants, n'est plus adapté pour répondre aux défis énergétiques du XXIe siècle. Il est hors norme également du fait de son périmètre atypique qui ne concerne actuellement que le réseau de distribution sans les usines de production ni les postes de livraison.

Pour déterminer le meilleur mode de gestion le plus à même de décliner les objectifs de notre Schéma directeur, nous avons analysé les différentes options au regard des critères suivants :

- L'atteinte des objectifs de verdissement. Je précise que le Schéma directeur respecte les exigences de la nouvelle réglementation "RE2020". Par ailleurs, il n'y a plus d'usines au fuel depuis 2016 ;
- L'atteinte des objectifs de développement ;
- La maîtrise du prix de la chaleur ;
- Les impacts budgétaires pour la Ville ;
- Les impacts organisationnels ;
- La dimension métropolitaine du service public de la chaleur renouvelable ;
- La maîtrise publique du service.

Toutes les options ont été passées au crible de ces sept critères. L'analyse a été faite sur plusieurs périmètres : distribution et production séparées ou intégrées. Les scénarios de la régie, de la D.S.P. classique et de la D.S.P. S.E.M.O.P. ont été étudiés très précisément. C'est finalement l'option d'une D.S.P. confiée à une S.E.M.O.P. sur un périmètre intégré qui a été retenue.

Je veux l'affirmer ici, ce choix est vraiment celui de la maîtrise publique qui sera renforcée grâce aux trois avancées suivantes.

L'évolution du périmètre de la concession : en réunissant la production et la distribution au sein de la concession, la Ville aura un bien meilleur contrôle grâce à une gestion intégrée du réseau de chaleur urbain. C'est également un levier très important pour contrôler le verdissement du réseau et le prix payé in fine par les usagers.

L'évolution du contrat de concession : au même titre que ce qui a été fait avec d'autres concessionnaires, le réseau de gaz, le réseau de froid sera beaucoup plus exigeant avec des ambitions renforcées et alignées sur les objectifs du Plan Climat.

L'évolution du mode de gestion : même si le niveau de participation de la Ville au capital reste globalement le même qu'aujourd'hui avec 34 %, la Ville sera impliquée dans toutes les décisions stratégiques de l'opérateur. Elle présidera l'instance et elle conservera dans tous les cas une minorité de blocage. Le pourcentage de 34 % sur un périmètre intégré nous permet de renforcer le contrôle sur le délégataire, tout en assurant la soutenabilité budgétaire de cette opération pour la Ville et des risques réduits pour la collectivité. Enfin et c'est important, c'est la Ville qui aura la main sur l'établissement des statuts de la S.E.M.O.P.

C'est donc un nouveau service avec un nouveau périmètre, de nouvelles ambitions et de nouveaux enjeux, et donc un nouveau partenariat que la Ville va porter dans son futur cahier des charges de concession et avec la future S.E.M.O.P.

L'appel d'offres sera lancé en avril avec un avis d'appel public à la concurrence, puis un dossier de consultation des entreprises en juin/juillet. Il va sans dire que ces étapes seront et sont déjà très rigoureusement préparées, tant d'un point de vue du respect des procédures administratives que de la confidentialité.

S'agissant des amendements déposés par le groupe Communiste, pour répondre à l'amendement n° 168, je vous confirme que l'Exécutif parisien souhaite associer l'ensemble des communes concernées par le réseau de chaleur à la réflexion sur l'avenir de ce service public et à la gouvernance de la future S.E.M.O.P. Pour cela, nous proposons de mettre en place la structure délibérative, dont vous avez parlé, sous la forme d'un conseil territorial qui permettra aux communes concernées d'être pleinement associées aux décisions. C'est l'objet du sous-amendement de l'Exécutif que nous vous proposons.

Concernant la délégation de compétence pour assurer la continuité du service pour les clients situés en dehors de la concession, je vous confirme que c'est bien une possibilité parmi d'autres. Il appartiendra aux collectivités concernées de décider ou non de recourir à cette délégation, encore une fois très limitée. Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur ce caractère facultatif, je vous propose un sous-amendement qui modifie légèrement la rédaction initiale.

Sur les tarifs, une question très importante, je voudrais souligner que la maîtrise des tarifs pour les usagers fait partie des préoccupations centrales de la Ville. C'est aussi un des enjeux de la maîtrise publique. Un travail est actuellement engagé sur ces tarifs de raccordement pour définir un barème de raccordement qui doit permettre de faire baisser le coût du raccordement et les rendre à la fois transparents et prévisibles.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il faut conclure, Dan LERT, s'il vous plaît.

M. Dan LERT, adjoint. - Ce travail doit être approfondi dans le cadre de la future concession. Le sous-amendement qui vous est proposé vise à souligner l'importance de ce travail qui a déjà été engagé.

En réponse à la question sur les statuts des personnels de la future S.E.M.O.P., la Ville est très attachée aux conditions de travail des salariés engagés en faveur de ce service public. La Ville travaillera la question du maintien du statut de la convention Industries électriques et gazières pour l'ensemble des salariés.

Je souhaiterais conclure en redisant à quel point ce mode de gestion est conforme à la fois aux intérêts de la Ville et aux objectifs de notre Plan Climat. La perspective du renforcement de la maîtrise publique, sur un service public aussi essentiel que la chaleur renouvelable, devrait rassembler bien plus largement que notre majorité. C'est dans ces moments de décisions politiques structurantes que l'on reconnaît la responsabilité des élus parisiens.

J'invite donc l'ensemble des élus parisiens à voter en faveur de ce projet de délibération historique pour notre réseau de chaleur, afin d'atteindre les objectifs du Plan Climat que nous avons votés à l'unanimité en 2018.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Si j'ai bien compris, les sous-amendements proposés sont tous acceptés. Est-ce bien cela, Nicolas BONNET-OULALDJ ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 144 déposé par l'Exécutif, amendement technique qui n'appelle pas de remarques particulières.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 144 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 168 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par Dan LERT.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 168 amendée est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 169 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par Dan LERT.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 169 amendée est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 170 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par Dan LERT.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 170 amendée est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 171 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par Dan LERT. J'imagine que c'est le même vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 171 amendée est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 111 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DVD 111).

2021 SG 88 - Appel à financements pour la création de la Coopérative Carbone territoriale.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'engagement du Comité d'organisation des J.O.P. dans la Coopérative Carbone.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération SG 88 et les vœux référencés n° 61 et n° 61 bis. Il s'agit de l'appel à financements pour la création de la Coopérative Carbone territoriale.

La parole est, en premier lieu, à M. Alexandre FLORENTIN, qui présentera le vœu n° 61.

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais d'abord vous parler de neutralité carbone, puis du projet de délibération, et enfin du vœu rattaché déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

Qu'est-ce que la neutralité carbone ? Au niveau mondial, c'est l'idée qu'il faut revenir à l'équilibre entre d'un côté les émissions de gaz à effet de serre des êtres humains, et de l'autre ce qui peut être stocké par les écosystèmes. Si on utilise une image, si l'atmosphère était une baignoire et les émissions de gaz à effet de serre de l'eau dans cette baignoire, on chercherait à réduire le débit d'eau entrante et on augmenterait la taille du siphon pour maintenir l'eau de la baignoire au bon niveau. Cela, c'est au niveau mondial.

Pour un projet, une organisation, un événement, la définition de la neutralité la plus couramment utilisée, c'est mesurer, réduire et compenser.

Cette définition pose plusieurs problèmes. Tout d'abord, on peut mesurer ce que l'on veut. Par exemple, une banque peut se dire neutre en regardant sa neutralité uniquement vis-à-vis de ses activités de bureaux, sans inclure l'impact carbone de ses investissements dans le périmètre.

Ensuite, on peut réduire comme on le souhaite. On pourrait dire d'une centrale au charbon qu'elle est neutre, en mettant en avant qu'elle est très efficace et en achetant quelques crédits carbone, sans jamais poser la question de la place de cette centrale dans une économie bas carbone.

Par ailleurs, la compensation peut être à géométrie variable en termes de qualité. Vous pourriez vous dire neutre en compensant 99 % de votre bilan carbone avec des projets à 1 euro la tonne de CO₂, compenser le 1 % restant avec de beaux projets, par exemple à 20 euros, et communiquer uniquement sur ces derniers beaux projets et vous dire neutre. Notons aussi que la forte différence de prix sur le marché de la compensation s'explique parfois, voire souvent, avec la marge prise par les intermédiaires.

Enfin, le principe même de la compensation est discutable. Si je mets une claquette à Pierre mais que je fais un câlin à Paul, est-ce que j'ai compensé ? Une fois que l'on a dit cela, faut-il jeter la compensation avec l'eau de la baignoire ? Non, car ces problèmes de définition ne doivent pas nous arrêter d'aider des projets de séquestration et de réduction des émissions. Il faut contribuer à la neutralité mondiale qui est définie par trois leviers : premièrement réduire le plus vite possible toutes les émissions dont on dépend, deuxièmement participer à la réduction des

émissions chez d'autres et troisièmement participer à la séquestration d'émissions sur son territoire et ailleurs. Ces trois leviers sont complémentaires, ils ne s'additionnent ou ne se soustraient pas. On contribue à la neutralité mondiale mais on ne peut pas être neutre tout seul.

Dans ce cadre, la Coopérative Carbone est fort intéressante parce qu'elle répond à plusieurs objectifs sous-jacents à ce que je viens de décrire et permet d'agir contre les écueils habituels de la compensation. Elle vise à faire émerger des projets locaux de réduction des émissions, de séquestration et à faire rencontrer l'offre et la demande avec un souci de haute qualité environnementale et sociale, de transparence, de marge contrôlée.

Le problème, ce sont les déclarations présomptueuses de neutralité et pas la Coopérative Carbone. Le groupe Ecologiste salue donc la création de cette coopérative et nous serons très vigilants à ce que sa gouvernance permette effectivement une contribution rigoureuse à la neutralité mondiale par des projets locaux.

Je vais passer maintenant au vœu. Le vœu que nous avons déposé fait le lien entre les Jeux Olympiques et la Coopérative Carbone. Les J.O., comme d'autres événements sportifs d'ampleur, cherchent à se dire neutres ou à impact positif, ce qui n'a pas de définition rigoureuse, comme je l'expliquais précédemment. D'ailleurs quiconque a l'urgence climatique chevillée au corps ne peut être favorable à un événement qui annonce un bilan de 1,5 million de tonnes de CO2. Mais le vœu part du principe que les J.O. vont avoir lieu et qu'il faut chercher des projets pour compenser leur bilan.

L'enjeu est alors de capter ces envies de compensation, celles pilotées par le C.O.J.O. mais également par toutes les parties prenantes qui voudraient utiliser les Jeux comme des actions de sponsoring. Un million et demi de tonnes de CO2 compensé à 20 euros, cela fait une enveloppe de 30 millions. A 100 euros la tonne, ce qui est un ordre de grandeur sans doute plus réaliste pour des projets urbains de pays développés, cela fait une enveloppe de 150 millions d'euros. L'enveloppe est donc non négligeable.

Notre vœu propose de capter localement la moitié des envies de compensation dans l'idée de participer à la lutte contre le changement climatique avec une philosophie ici et là-bas à 50/50. Parmi cette moitié fléchée vers des projets locaux, la majeure partie, donc 40 % du total, doit aller vers des projets de réduction car c'est la priorité. Nous proposons enfin que 10 % participent à des projets de séquestration sur le territoire francilien.

Le groupe Ecologiste propose un cap et nous avons conscience que le défi est important pour générer les crédits carbone qui viendront répondre à cette demande de projets locaux. Nous ne doutons cependant pas que nous arriverons à ce que la coopérative aille plus haut, plus vite, plus fort, ensemble.

Merci de votre attention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Alexandre FLORENTIN.

La parole est à présent à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, la Ville et la Métropole portent conjointement ce projet de création d'une Coopérative Carbone territoriale depuis plusieurs mois maintenant et je me félicite que nous avançons pas à pas dans sa réalisation.

Pensée comme un intermédiaire entre les financeurs et les porteurs de projets à haute performance environnementale, la Coopérative Carbone territoriale permettra d'accélérer l'émergence et le financement de projets qui participent à la transition écologique du territoire métropolitain. Autrement dit, il s'agit d'offrir un outil performant, au plus grand nombre d'acteurs privés, institutionnels, associatifs, citoyens, et dans tous les secteurs pour activer tous les leviers qui vont nous permettre d'atteindre notre objectif commun : la neutralité carbone de notre territoire.

Pour un lancement prévu dans le courant du premier semestre 2022, c'est aujourd'hui un moment important puisque c'est l'appel à manifestation d'intérêt ou plus trivialement l'appel de fonds. Autant vous le dire, je voterai évidemment pour ce projet de délibération, car il est la preuve que face à l'urgence climatique, lorsque les acteurs se mobilisent et travaillent de concert, cela avance et cela avance plus vite. Et à ce stade, il n'est pas trop tard pour élargir à d'autres acteurs comme la Région Ile-de-France.

Sur le fond, et j'en terminerai là, je regrette un peu l'excès de prudence qui nous a pour le moment poussés à exclure des candidats potentiels, les activités de géo-ingénierie liées à la séquestration technologique du carbone. Je sais les critiques dont font l'objet ces activités, en termes de coûts par exemple, mais je sais aussi que l'A.D.E.M.E. n'est pas contre le principe de captage et de stockage géologique.

Je formule donc le vœu que nous restions collectivement vigilants et que nous gardions l'esprit alerte sur l'évolution et l'innovation en la matière.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Geoffroy BOULARD.

Nous poursuivons avec Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai pour ce projet de délibération de création de cette société S.C.I.C. Coopérative Carbone, avec 2 millions d'euros au départ pour impulser les projets qui contribuent à l'objectif de neutralité carbone.

Mais je ne peux que rappeler l'argumentaire exprimé précédemment et qui permet de dire : attention, toutes les démarches de projets de compensation carbone ne doivent pas nous exonérer de toute responsabilité et de nous dire : il n'y a pas de problème, on peut faire les J.O., la tour Triangle et beaucoup d'autres projets anti-écologiques puisqu'on va le compenser par d'autres projets grâce à la S.C.I.C. Coopérative Carbone. Ce serait un peu trop facile.

Donc, on doit être forcément toujours extrêmement attachés à ce biais et cela ne doit pas être un droit à polluer. On s'autorise à polluer ici mais on va replanter quelques arbres là-bas ! Donc on ne remet pas en cause notre politique d'aménagement du territoire, nos politiques d'urbanisme et on n'essaie pas de faire une révolution écologique de la Ville, afin qu'elle réduise profondément ses dépenses énergétiques, ses émissions de CO2 sous prétexte que l'on ferait des petites forêts urbaines à côté ou le long du périphérique dans une optique de neutralité carbone.

Il va donc falloir suivre de très près, d'abord que les projets puissent véritablement être des projets de captation de CO2 opérationnels et pas simplement de "com", et ensuite faire très attention que le fait d'avoir lancé cette Coopérative Carbone ne nous exonère pas des comptes que nous avons à rendre sur l'ensemble des projets. Encore une fois, je le dis, on ferait mieux de ne pas faire les J.O.P. ni la tour Triangle, mais repenser bon nombre de nos projets et notre conception du mode de développement.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Nous poursuivons avec Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, est-il encore temps de parler de compensation carbone ? Aux Etats-Unis, des tornades ont détruit des villes. Au Canada, l'été dernier, un dôme de chaleur a fait fondre des infrastructures. Au même moment, en Allemagne, des inondations emportaient plusieurs centaines de personnes et chez nous, en France, les canicules succèdent aux inondations. Nous le voyons, les événements climatiques violents se multiplient, ils sont tous le syndrome d'un dérèglement climatique d'ampleur, dont les émissions de carbone essentiellement - il y a aussi le méthane - sont la source du problème.

A Paris, nous sommes conscients de l'enjeu du dérèglement climatique. Plusieurs fois, nous avons pris des mesures, qui n'ont d'ailleurs pas fait l'unanimité à leur début, nous avons le courage d'innover. Mais pour les élus du groupe Communiste et Citoyen, cette Coopérative Carbone n'est pas au niveau et cela parce qu'elle s'appuie sur un principe dépassé : celui de la compensation carbone.

Ce dispositif permettrait aux entreprises de financer des projets capables d'éviter ou de stocker du carbone à hauteur des émissions qu'elle souhaite compenser. Mais de nombreux chercheurs estiment aujourd'hui que les mots de "compensation" et de "neutralité" carbone devraient être abandonnés, car ces mots sont trompeurs sur ce qu'ils signifient.

Les émissions du consommateur sont un acte certain, mais l'absorption de ces émissions est tellement aléatoire et pleine d'incertitudes que rien ne garantit leur compensation, même partielle. Pour faire simple, faire croire aux gens que financer une soi-disant compensation carbone annule leurs émissions est une chimère. C'est même l'inverse, plusieurs études montrent que les entreprises et les consommateurs rejettent davantage de CO2 lorsqu'ils s'appuient sur ce dispositif, se rassurant à "peu de frais" en pensant compenser leurs émissions.

En France, pour respecter les engagements de la COP21, nous devons diviser par deux nos émissions de gaz à effet de serre. L'effort est colossal. L'urgence n'est plus de compenser les émissions, mais de les réduire massivement. Et c'est là que le bât blesse, car il est moins douloureux pour une grande multinationale de compenser que de changer de comportement. Il suffit de regarder quelles sont les entreprises qui raffolent de ce dispositif aujourd'hui : Total, Danone, Air France.

Air France est fier d'annoncer, dans sa communication bien huilée, que 100 % des émissions carbone sont compensées pour ses vols domestiques. Ce dispositif lui permet ainsi de continuer "business as usual" et d'augmenter ses émissions tout en se donnant bonne conscience, et en communiquant sur ce sujet pour faire croire que l'on a pris en compte le réchauffement climatique. Il y a un effet pervers au dispositif.

Concernant ce projet de délibération, nous notons les critères présents qui permettront de sélectionner les partenaires de cette coopérative et c'est un effort que nous louons. Mais c'est la philosophie même de ce dispositif que nous remettons en cause. Paris s'est déclaré en urgence climatique en juillet 2019, il est désormais impératif d'inciter les différents opérateurs économiques de notre ville à changer de comportement et ce n'est pas la philosophie de la Coopérative Carbone. Plus qu'une incitation à changer de comportement, vous offrez une porte verte de sortie, si vous me permettez le mot, à celles et ceux qui continuent de polluer, même de manière résiduelle. Or, comme le disent tous les chercheurs, l'heure n'est plus à la compensation mais à la réduction.

Ensuite, c'est la question de la justice qui se pose. Avec cette coopérative, une entreprise ou une personne qui pollue à l'autre bout du monde pourrait venir compenser ses émissions en région parisienne. Dans cette perspective, le territoire et les peuples victimes de la pollution ne verraient aucune compensation de celle-ci.

Enfin, cette compensation se fait souvent à très bas coût : en moyenne, en Europe, compenser une tonne de CO2 coûte seulement 40 euros ; tel est le prix qui permet de se racheter une bonne conscience. Or, la réelle question qui se pose désormais est le coût immédiat pour le climat et le coût social du carbone. Il est déjà faramineux aujourd'hui.

Donc, au lieu de vouloir déculpabiliser nos multinationales, taxons-les et imposons-leur de payer leurs impôts, quand elles usent et abusent de l'évasion fiscale. L'impôt est à la base du pacte républicain et au vu de l'énormité du changement climatique, seul l'impôt pourra réellement faire la différence, pas la charité environnementale des grands groupes. Réhabilitons l'impôt sur les entreprises et utilisons cet argent pour relocaliser notre industrie et investir massivement dans l'isolation et la rénovation énergétique de nos bâtiments.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

Pour répondre à vous quatre, je donne la parole à M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est le Plan Climat voté à l'unanimité en 2018 qui prévoit la mise en place d'un opérateur local de compensation carbone en vue de contribuer à l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, en compensant les émissions résiduelles incompressibles du territoire parisien.

Le projet de Coopérative Carbone est coporté par la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris. Ce nouvel outil constituera une plateforme de financement de la transition écologique pour de nombreux projets : énergies renouvelables, agriculture durable, économie circulaire et rénovation thermique des bâtiments.

Le projet de délibération soumis au vote de notre Conseil consiste à lancer un appel à manifestation d'intérêt à destination de partenaires tiers, qui souhaiteraient devenir associés de la Coopérative Carbone, en leur permettant d'entrer à son capital lors de la phase d'amorçage. Le projet de délibération sera présenté et adopté dans les mêmes termes au Conseil métropolitain.

Sur la compensation, je tiens d'abord à signaler que l'objet de la Coopérative Carbone ne se limite pas à la compensation carbone. Il s'agit de mobiliser des financements au travers de différents leviers, dont la compensation carbone fait partie, aux côtés par exemple des certificats d'économie d'énergie et du financement participatif.

La priorité du Plan Climat est la réduction drastique de notre empreinte carbone et je suis particulièrement mobilisé pour que nous veillions à ce que toutes les parties prenantes de la coopérative partagent cette logique.

De plus en plus d'acteurs, entreprises comme citoyens, ont recours à la compensation de leurs émissions de gaz à effet de serre, souvent dans des conditions qui laissent à désirer. Nombreux sont les acteurs qui proposent, par exemple, de planter des arbres en monoculture à l'international, en déposant des terres autochtones et au détriment de la biodiversité. Nous ne pouvons nous résoudre à ce que cette compensation carbone soit la seule possibilité, alors même que des projets locaux de transition écologique ont tant besoin de financements. C'est pour cela que nous sommes engagés avec la M.G.P. à construire une Coopérative Carbone vertueuse.

Sur la question du "greenwashing", vous avez raison, nombreuses sont les entreprises qui utilisent la compensation carbone à des fins de "greenwashing". Dans le travail que nous menons en vue de la création de cette entité, nous mettons tous les garde-fous à ces pratiques, à travers les critères notamment d'exclusion et de sélection pour être cohérents avec la philosophie qui est la nôtre : éviter, réduire et compenser en dernier recours.

Pour cet appel à manifestation d'intérêt, vous aurez noté ces critères d'exclusion exigeants qui empêcheront les entreprises de production ou de promotion des énergies fossiles de candidater. Les critères de sélection nous permettront par définition de sélectionner les sociétaires de la coopérative sur la base de leur adhésion aux valeurs et objectifs portés par la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris.

Pour le fonctionnement de la coopérative, nous nous assurerons que les porteurs de projets et les clients de la coopérative partagent également ces principes et valeurs pour une compensation utile, sincère et fiable.

Concernant le vœu, merci Alexandre FLORENTIN, de votre intervention et du vœu.

La Coopérative Carbone a effectivement pour but de favoriser la mobilisation de financements pour des projets de transition écologique du territoire à l'échelon local, en s'appuyant sur différents outils, dont celui de la compensation carbone.

La stratégie d'excellence environnementale de Paris 2024 prévoit de surcompenser les émissions de gaz à effet de serre liées à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. Nous partageons avec vous le constat que la compensation carbone doit se faire dans les meilleures conditions possible avec un très haut niveau

d'exigence environnementale, en veillant à ne pas engendrer d'externalité négative, et qu'elle doit se faire en partie en France au plus près possible du lieu d'émission de gaz à effet de serre.

Nous sommes convaincus, avec mes collègues Pierre RABADAN et Paul SIMONDON, que la Coopérative Carbone sera un opérateur pertinent pour flécher les financements vers des projets de transition écologique sur notre territoire et les territoires partenaires métropolitains à l'échelle du Grand Paris.

Des discussions sont en cours entre la Ville de Paris et le C.O.J.O.P. pour identifier les modalités de coopération sur le projet de Coopérative Carbone territoriale, tenant compte notamment de l'obligation pour le C.O.J.O.P. de passer par une procédure de marché public.

Compte tenu de notre accord, à la fois sur les constats et les objectifs, je vous propose de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif, prenant en compte l'état de ces discussions avec le C.O.J.O.P. et les contraintes juridiques mentionnées.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dan LERT.

Le vœu n° 61 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Alexandre FLORENTIN me fait signe que oui.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de Mme Véronique BALDINI du groupe Changer Paris via Webex. Du coup, il faut que votre explication de vote porte sur le vœu n° 61 bis puisque le vœu n° 61 est retiré.

Mme Véronique BALDINI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il n'y a pas de souci, c'était une explication de vote sur les vœux n° 61 et n° 61 bis.

Les deux vœux, comme le projet de délibération auquel ils sont rattachés, posent pour nous les mêmes questions. En créant une nouvelle entité, vous ignorez volontairement ce qui existe déjà, notamment au niveau régional. Parmi les partenaires éventuels cités, et de la même façon que le groupe Ecologiste le demande pour le C.O.J.O., un partenariat pourra être envisagé avec la Région Ile-de-France qui agit de plusieurs façons dans ce domaine. Malheureusement, vous ne lui faites aucune place.

Aussi, sur la manière, vous appelez, vous exigez même, d'éventuels partenariats à venir à vous, comme s'ils vous étaient redevables. C'est le cas avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques dans ces deux vœux et plus généralement dans les appels à manifestation que vous proposez en créant un label carbone.

Non, vous n'avez pas la réponse absolue et les solutions à tout. Oui, les dynamiques existent et, afin d'être efficaces, nous devons créer des synergies tous ensemble pour avancer sur une même route, celle du développement durable et d'un réel effort en matière d'énergie.

Partant de ce constat et de l'architecture et du fonctionnement que vous proposez, la demande que vous faites pour le C.O.J.O. est biaisée. Ces Jeux vont, certes, majoritairement concerner Paris et sa Métropole, mais pas que. Dissocier les efforts en matière de compensation carbone et d'émission de gaz à effet de serre entre notre territoire et les autres est ainsi illogique. Le projet est global dans son unité et demande des synergies entre tous, comme c'est déjà le cas sur de nombreux autres aspects.

Nous voterons donc favorablement le projet de délibération, mais nous nous abstiendrons sur ce vœu n° 61 bis.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 388).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 88.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, SG 88).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au traité de non-prolifération des énergies fossiles et aux objectifs de l'Accord de Paris sur le Climat.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 62 est relatif au traité de non-prolifération des énergies fossiles et aux objectifs de l'Accord de Paris sur le Climat.

La parole est à Mme Chloé SAGASPE, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire.

Si on veut atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et limiter le réchauffement à 1,5°C, les énergies fossiles, dont je vous rappelle qu'elles sont la principale cause du dérèglement climatique puisqu'elles sont responsables de 80 % des émissions de dioxyde de carbone, doivent rester dans le sol.

Et force est de constater que les COP s'enchaînent, se suivent et se ressemblent, et que la COP26 vient malheureusement de s'achever sur un échec. Pourquoi un échec ? Face au poids du lobby des énergies fossiles qui, je le rappelle, était surreprésenté à Glasgow, elle disposait en effet de la plus grosse délégation mieux représentée que n'importe quel pays.

J'ai bien écouté hier le Président de la République dans sa déclaration qui n'a pas eu un seul mot pour le climat et qui dans le même temps, en ce moment même, pousse pour l'inclusion du gaz fossile dans la taxonomie européenne qui vise à définir les énergies vertes.

Mais face à l'inaction criminelle des gouvernements, des villes se mobilisent un peu partout dans le monde pour appeler justement à un traité international de non-prolifération des combustibles fossiles. Je prends comme exemple les villes de Sydney, Los Angeles, Bonn ou encore Barcelone. Et sous l'impulsion des écologistes, Poitiers et Bordeaux ont ouvert le bal cette semaine. C'est une première en France puisqu'aucune ville n'avait jusqu'alors rejoint l'initiative. Je regrette d'ailleurs que Lille, pour des considérations purement politiciennes, n'ait pas rejoint le mouvement.

En effet, loin d'être une lubie de khmers verts, c'est une proposition qui est soutenue, mes chers collègues, par 101 lauréats de prix Nobel, plus de 2.500 scientifiques, plus de 950 O.N.G. et plus de 150 parlementaires de 31 pays à travers le monde. Et au moment où nous allons prendre la présidence française de l'Union européenne, notre pays doit donc montrer l'exemple et être fer de lance.

Enfin, permettez-moi, mes chers collègues, de dresser un parallèle historique. Tout comme cela a pu être fait pour le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1968, il y a cinquante ans maintenant, il est temps d'engager réellement la sortie mondiale des énergies fossiles. Au-delà de la simple adhésion au traité, notre Ville, au travers de ce vœu que je vous invite à voter à l'unanimité, réaffirme son engagement, dont je salue d'ailleurs l'action exemplaire de la Ville de Paris en matière de lutte contre le changement climatique.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Chloé SAGASPE.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Merci, Chloé SAGASPE, pour votre intervention et votre vœu. Vous l'avez rappelé, en septembre dernier, 2.500 scientifiques ont appelé dans une lettre ouverte les gouvernements du monde entier à mettre en œuvre un Traité de non-prolifération des combustibles fossiles.

Pour maintenir le réchauffement en dessous de la barre de 1,5°C, conformément à l'Accord de Paris, les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent être réduites d'au moins 45 % d'ici à 2030. La combustion de combustibles fossiles est à l'origine de 80 % de ces émissions de carbone. Malgré cela, l'industrie fossile prévoit d'augmenter sa production de 2 % par an.

Si quelques progrès ont été réalisés pour une prise en compte de cet enjeu lors de la COP26, la lutte contre les combustibles fossiles reste le parent pauvre des négociations internationales sur le climat. Nous avons pourtant besoin d'une action concertée à l'échelle mondiale, juste et équitable, tenant compte de la capacité de transition des Etats et de leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles.

Ce plaidoyer s'inscrit dans la logique de notre Plan Climat, adopté à l'unanimité du Conseil de Paris en 2018, qui vise la neutralité carbone et la sortie des énergies fossiles d'ici 2050. Plan Climat qui, vous le savez, a été récompensé par le prix de l'O.N.U. pour l'action climatique, félicitant quinze ans d'action pour le climat.

C'est la raison pour laquelle l'Exécutif émet un avis très favorable à ce vœu pour que Paris rejoigne cette initiative mondiale, qui réunit déjà plus de 700 organisations de la société civile, 101 lauréats du prix Nobel, et comme vous l'avez rappelé, les villes de Barcelone, Los Angeles ou Sydney, et en France les villes que vous avez

citées, et pour renouveler notre engagement à faire de Paris une ville alimentée à 100 % en énergies renouvelables en 2050.

Sur ce sujet des énergies renouvelables, je vous propose d'amender légèrement le vœu pour remplacer la formulation "en solidarité avec les territoires ruraux" par "en coopération avec les territoires ruraux" qui correspond davantage à notre philosophie partenariale avec ces territoires.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Dan LERT.

J' imagine que l'amendement est accepté.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 62 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 389).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la mise en place d'un "bouclier énergie" face à la hausse du prix de l'énergie.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n° 63 et n° 63 bis relatifs à la mise en place d'un "bouclier énergie" face à la hausse des prix de l'énergie.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour deux minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous voulons revenir sur le sujet de la précarité énergétique, qui forme un tout d'ailleurs avec notre volonté de rendre l'énergie bien commun, indissociable de notre exigence d'un service public de l'énergie, mais c'est un autre sujet.

Nous demandons donc la baisse des tarifs de l'énergie pour tous les usagers, autant cela qu'une action volontaire pour lutter contre la précarité énergétique. Cette précarité touche, nous l'avons vu il y a deux Conseils, si ma mémoire est bonne, plus de 77.000 foyers à Paris.

Pour lutter contre cette précarité, bien sûr nous agissons pour rénover le logement, tant social que privé. Nous luttons, par ailleurs, pour l'augmentation des salaires. Dans un contexte où les dividendes pleuvent sur les actionnaires, c'est bien sûr incontournable. Total Energie, par exemple, pour parler d'énergie, a versé 7,6 milliards d'euros de dividendes en 2021. De quoi augmenter les salaires, si la volonté de taxer les bénéfices existait.

Nous luttons aussi pour la baisse des prix de l'énergie pour toutes et tous. Les investissements pour le verdissement de la production d'énergie doivent reposer sur un investissement industriel, un investissement de l'Etat, et ne pas reposer sur les consommateurs.

Bref, les mesures sont multiples, mais en attendant ces mesures structurelles, nous militons aussi pour les aides au logement, et en particulier pour le Fonds de solidarité logement. Celui-ci est abondé pour les fournisseurs d'énergie. Seulement voilà, certains contribuent visiblement plus que d'autres et c'est assez incompréhensible. On ne peut comprendre que certains fournisseurs d'énergie contribuent à ce F.S.L. quand d'autres s'en détournent. Une sorte de moins-disant social. Vous savez que nous ne sommes pas favorables à la concurrence à tout va, mais en tout état de cause, chacun doit contribuer à sa juste mesure évidemment au dispositif.

Nous demandons donc que la Ville sollicite l'ensemble des fournisseurs d'énergie présents sur le territoire parisien, et qu'elle sollicite évidemment ceux qui contribuent déjà à ce F.S.L. pour qu'ils revoient leur contribution à la hausse dans un contexte particulièrement dégradé socialement, où les factures d'énergie sont de plus en plus lourdes sur les ménages.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

Pour vous répondre, la parole est à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Merci, cher Jean-Noël AQUA, pour votre intervention et pour votre vœu.

Je vous remercie particulièrement pour ce vœu auquel j'adhère complètement, notamment à ses attendus car ils rejoignent le Plan de lutte contre la précarité énergétique que nous avons voté à l'unanimité le mois dernier. Nous travaillons, avec ma collègue Léa FILOCHE, à la lisibilité des aides de la Ville en facilitant l'accès à l'information pour les ménages et en harmonisant les points d'entrée.

L'action n° 13 de ce plan intègre bien la réflexion des services de la Ville quant à la refonte des aides sociales, ce qui correspond à votre premier attendu.

Le deuxième attendu rejoint l'action n° 16 du plan. Nous avons engagé des discussions avec les fournisseurs qui ne participent pas encore au financement du F.S.L. Nous avons transmis un projet de convention à quatre fournisseurs : Plüm Energie, Planète OUI, Siplec, Wekiwi que nous rencontrerons début janvier.

Mais vous avez raison, la situation de flambée des prix de l'énergie impose d'aller plus loin. C'est la raison pour laquelle je vous propose un vœu bis de l'Exécutif qui affirme que la Ville poursuivra ses efforts pour obtenir la participation d'autres fournisseurs d'énergie au F.S.L.

Dans la même veine, nous demanderons aux contributeurs historiques, que sont EDF, Engie et Total Energie, de revoir à la hausse leur contribution, à l'image de la contribution de la Ville pour faire face à la hausse de la précarité énergétique que la flambée des prix de l'énergie engendre et risque d'engendrer dans le futur.

Je vous remercie.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 63 du groupe Communiste et Citoyen est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 390).

2021 DEVE 132 - Convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et l'association "Les Amis des Jardins du Ruisseau" en décembre 2019. - Avenant pour l'année 2021.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 132 et l'amendement technique n° 181 qui y est rattaché. Le projet de délibération DEVE 132 concerne une convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et l'association "Les amis des jardins du ruisseau" en décembre 2019. Avenant pour l'année 2021.

La parole est à Mme Maya AKKARI, du groupe PEC.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, situés à la porte de Clignancourt dans le 18e arrondissement, à deux pas des Puces de Saint-Ouen, les Jardins du ruisseau, du nom de la rue qui enjambe la voie ferrée, s'épanouissent sur le quai exposé au sud, en s'agrippant au talus abrupt de l'ancienne Petite ceinture.

Ce tronçon ferroviaire, qui s'étend sur 1,5 hectare, traverse un quartier densément peuplé que fréquentent également de nombreux touristes, le marché aux puces étant à quelques pas. A l'initiative des habitants et avec le soutien actif de la Ville, le site a été réhabilité et transformé en un véritable jardin bucolique en milieu urbain.

Délaissé depuis l'arrêt du transport de voyageurs, négligé, disons-le, par Réseau ferré de France, cet endroit était devenu au fil des ans une friche urbaine, puis une décharge à ciel ouvert. Dès 1998, d'abord dans le cadre de l'association de riverains "L'écuyer à la tulipe", puis à partir d'octobre 2000 via l'association "Les amis des jardins du ruisseau", des résidents du 18e arrondissement de Paris ont proposé la création de jardins pédagogiques. Nous pouvons dire que c'est un jardin pédagogique précurseur qui s'est créé dans notre quartier.

Cette association compte aujourd'hui plus de 350 adhérents et mobilise chaque année plus de 150 bénévoles actifs au sein de l'association pour environ 3.000 heures de bénévolat. Elle accueille 35.000 visiteurs ou participants et participantes à l'occasion de ces activités permanentes ou exceptionnelles. L'association est à ce titre un partenaire important pour plusieurs directions municipales et pour la mairie du 18e.

Avec le concours précieux des services des parcs et jardins de la Ville de Paris, de nombreux aménagements ont été réalisés : création d'un escalier pour l'accès depuis le pont du Ruisseau, sécurisation du quai par la pose de grilles, création de passerelles cultivables, apport de terre, construction d'arceaux pour rythmer et ponctuer le linéaire du quai.

La réhabilitation de cette tranchée de verdure a été possible grâce à l'énergie et l'enthousiasme des adhérents, des jardiniers et des visiteurs. Depuis sa création, l'association "Les amis des jardins du ruisseau" participe au développement et au rayonnement de la biodiversité. Elle a implanté un rucher, créé un poulailler, planté un vignoble, déployé une aire de compostage et a même prévu des refuges pour les insectes et pour les oiseaux.

Les animations menées, tant dans les écoles du quartier que dans les Jardins du ruisseau, visent à sensibiliser les enfants à l'environnement, à sa diversité et à sa fragilité, à responsabiliser les habitants d'un quartier sur la place de la nature dans la ville, à améliorer le cadre de vie de tous pour des citoyens plus conscients, plus responsables et plus solidaires.

Au-delà des portes ouvertes assurées trois demi-journées par semaine de 14 heures à 19 heures, l'association organise également plusieurs grands événements festifs chaque année : "La fête des jardins", "Clignancourt danse sur les rails", "La fête de la nature" et "Jardin de recherches musicales". Et nous tenons à saluer à ce niveau l'effort de l'association pour que tous ces événements se déroulent tout le long de l'année et pas uniquement au mois de juin.

Ces animations pédagogiques revêtent une dimension artistique, culturelle, participative manifeste et éclectique. Elles sont autant d'occasions de rencontres, de liens sociaux intergénérationnels et interculturels renouvelés par le brassage des gens et des genres que ces événements favorisent.

Cette année, en dépit d'un contexte sanitaire difficile, l'association a mis en place de nouvelles actions sur le site du jardin partagé, "Jardin du ruisseau", sur des espaces publics adjacents et sur le site de la plateforme ferrée en contrebas du jardin partagé.

Pour permettre d'achever le cycle de travail partenarial instauré en 2019, pour poursuivre cette entreprise sociale, culturelle et festive autour du jardin, je vous invite à donner votre accord pour signer avec l'association des "Amis des jardins du ruisseau" le dernier avenant à la convention d'objectifs conclue en décembre 2019 qui prévoit l'attribution, au titre de l'exercice 2021, d'une subvention de 38.005 euros à l'association.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

Pour répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie notre collègue Maya AKKARI qui a rappelé le dynamisme de l'association "Les amis des jardins du ruisseau". C'est une association qui compte plusieurs centaines d'adhérents et qui, au-delà de la simple gestion d'un jardin partagé, travaille en lien avec de multiples structures institutionnelles et associatives partenaires. Et je me réjouis du soutien renouvelé de la Ville de Paris à cet acteur important des quartiers populaires du Nord de Paris.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 181 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 181 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 132 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DEVE 132).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la structuration d'un réseau de garde des animaux de compagnie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'une mission interne de la Ville de Paris sur les animaux liminaires.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création d'un espace canin, place du Général-Catroux.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement de l'offre de dispensaires à Paris.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'autorisation de laisser les chiens circuler sans laisse dans les allées des grands parcs et jardins.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accélération du déploiement des espaces canins dans chaque arrondissement.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n^{os} 64, 65, 66, 67, 68, 70 et 70 bis sont relatifs aux animaux de compagnie.

La parole est d'abord à Mme Samia BADAT-KARAM, du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, les animaux de compagnie font partie intégrante de la vie de nombreux Français et de nombreux Parisiens. Près d'un foyer sur deux dans notre pays compte un animal. Cependant, notre pays compte aussi le plus grand nombre d'abandons au niveau européen.

Passé l'émotion que suscite en nous ce type d'information, il est important de se demander quelles pistes, quelles solutions nous pouvons mettre en place. Même si nous n'avons pas la prétention de régler le problème à notre niveau, tout ce que nous pouvons faire déjà sera utile.

D'abord, quelles sont les causes de ce phénomène ? Souvent l'image montrée dans les "spots" télé ou les journaux est tenace car réelle. Les acteurs du secteur que nous avons rencontrés avec le groupe Changer Paris nous l'ont dit. Il y a bien un phénomène d'abandon à l'approche des vacances face à l'impossibilité d'amener son animal avec soi ou de le faire garder. Ces abandons sont aussi causés par une mercantilisation de l'animal qui fait souvent l'objet d'un achat compulsif ou de parfait cadeau à l'approche des anniversaires ou des fêtes, sans pour autant que cet acte d'adopter soit réfléchi comme tel.

L'autre question qui motive ce vœu est le devenir d'un animal souvent unique compagnie de personne âgée ou isolée, lorsque le maître est dans une situation d'incapacité de la vie comme une hospitalisation. Des dispositifs là aussi existent. Il en a été question brièvement mardi mais ils méritent d'être mieux connus.

Des structures qui essayent de prévenir ces situations et qui luttent contre les abandons sont présentes sur le terrain. Elles méritent d'être mieux identifiées. C'est le principe de notre demande : structurer ce réseau pour mieux valoriser le travail des acteurs existants et mieux le faire connaître. Par un effet boule de neige - cela tombe bien, c'est de saison - cela pourrait faire naître d'autres vocations, renforcer les moyens d'action de ces associations et ainsi mieux couvrir le terrain.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Anne-Claire TYSSANDIER, du groupe Changer Paris, pour deux minutes. Elle est en Webex et n'est pas connectée.

Je vous propose de passer à M. Paul HATTE.

M. Paul HATTE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il s'agit d'un vœu relatif à la création d'un espace canin place du général Catroux, dans le 17^e arrondissement.

On souhaite depuis plusieurs années la création d'un espace canin qui puisse accompagner l'usage tout simplement, puisqu'il y a déjà sur cette place beaucoup d'habitants qui promènent leur chien.

Evidemment, cela s'ancre aussi dans cette période où la Mairie de Paris a choisi d'annuler le projet pour inaugurer le Jardin Solitude. Notre position est de pouvoir créer un espace canin sur cette place du général Catroux qui est très grande. Cela ne nécessite pas pour autant que l'on installe cet espace canin précisément là où il y a le Jardin Solitude ni où il y a la sculpture.

C'est vraiment une nécessité pour les habitants de cet espace et de cette place. C'est pour cette raison que Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Carline LUBIN-NOËL, Frédéric PÉCHENARD et les élus du groupe Changer Paris souhaitent la création d'un espace canin.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vais maintenant donner la parole à M. Franck MARGAIN, du groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Madame la Maire, qui représente Mme HIDALGO, mes chers collègues, il est indispensable que chaque animal puisse bénéficier des contrôles et des soins nécessaires à sa bonne santé, tout le

monde en convient. Malheureusement, chaque jour, de nombreux propriétaires sacrifient ces soins par manque de moyens, ce qui entraîne une souffrance pour ces animaux.

Face à cette triste alternative de voir souffrir leur animal sans pouvoir le soulager, des acteurs du monde animal ouvrent des dispensaires de soins dans toute la France. Si Paris ne fait heureusement pas exception, notre ville n'en compte que deux : celui de la SPA dans le 17^e et celui de la Fondation Assistance aux animaux dans le 11^e. Ces dispensaires proposent un rôle social pour les maîtres. Ces spécialistes leur apportent des informations pratiques et assurent une écoute attentive pour déceler d'éventuelles problématiques, telles que des velléités d'abandon.

L'animal de compagnie, le chien et le chat en particulier, dans toutes les grandes métropoles est un rempart contre la solitude et est souvent très efficace pour créer des liens avec son voisinage. Nous devons l'entendre et le prendre en compte.

Le constat est clair : notre ville manque d'offres de dispensaires pour répondre à cette demande. Ce manque de dispensaires vaut tant au niveau géographique qu'en volume des demandes. Les professionnels et spécialistes du milieu - nous en avons rencontré beaucoup - sont unanimes. Le besoin s'en fait ressentir et les vétérinaires actuels n'ont pas la latitude pour assurer, même de manière discrète, ces soins au seul bénéfice de ces animaux souffrants.

Les acteurs existent, ils sont prêts à se mobiliser. Cependant, il faut que nous donnions une impulsion et tirer les leviers que nous possédons, afin de faciliter ces implantations. Le besoin est réel et les animaux, tout comme les maîtres, nous en remercieraient.

Je vous en remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur MARGAIN.

Il semblerait que l'on a retrouvé Mme Anne-Claire TYSSANDIER. Allez-y, Madame, vous pouvez présenter votre vœu n° 65.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les animaux liminaires sont un sujet récurrent de nos débats et leur sort concerne notre quotidien, tant en termes de propreté, de salubrité qu'en termes de bien-être de ces animaux et des spécificités de chaque espèce.

Si la cohabitation se révèle ainsi compliquée, nous en faisons tous le constat, pour autant il nous revient de prendre en compte tous ces facteurs et de les intégrer dans notre manière d'aménager et de gérer l'espace public. Ces animaux, écureuils, pigeons, rats, insectes, corneilles, mouettes, renards, etc., vivent proches de nous au cœur de nos villes, mais ce sont des animaux sauvages.

Alors si nous ne voulons pas occulter les bienfaits qu'ils apportent à notre environnement, remplissant des missions qu'il n'est pas possible à l'être humain de remplir, il ne faut pas non plus oublier les problèmes que ces proliférations peuvent entraîner dans l'espace public. Je pense, par exemple, aux problèmes sanitaires à l'heure du Covid qui nous obligent à être encore plus vigilants envers les maladies.

Je pense aussi à l'image et à l'impact qu'une trop grande visibilité de certains de ces animaux, comme les insectes, les rats, ont sur notre capitale. Que ce soit vis-à-vis des habitants confrontés à ces animaux, comme vis-à-vis des touristes, notamment étrangers. A l'heure des réseaux sociaux et des images diffusées en masse, il ne faut pas balayer d'un revers de la main la prise en compte de ces problématiques d'image et de réputation de notre capitale, tant nous avons besoin du tourisme pour faire vivre notre économie locale.

C'est pourquoi la place des animaux liminaires à Paris doit pouvoir être interrogée sans tabous et sans injectives. Parler de leur place dans la ville et de leur nécessaire régulation pour limiter leur prolifération, se pencher sur les adaptations de nos architectures bâtimementaires ou encore de notre mobilier urbain doit se faire.

Pour toutes ces raisons et pour apporter des réponses concrètes et raisonnables à ces questions, nous demandons dans le prolongement de la mission "Animal en ville" que vous initiez une mission ciblée sur les animaux liminaires qui travaillerait sur leur place dans notre ville. Nous souhaitons également que les rendus puissent être pleinement intégrés dans le futur P.L.U. pour lequel nous allons travailler.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame.

Nous avons maintenant la présentation du vœu n° 68 par René-François BERNARD, du groupe Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Merci, Madame la Maire.

Je poursuis sur le thème du chien et de son bien-être, c'est-à-dire sa liberté. Paris compte 100.000 propriétaires de chiens. Ces fidèles compagnons ont besoin de se dépenser, de gambader, de renifler, de jouer avec leurs congénères. Les balades en liberté sont indispensables à leur équilibre, à leur santé aussi bien physique que mentale. Elles constituent un préalable à un comportement sociable et respectueux des autres maîtres et de leurs chiens.

La promenade du matin réunit par ailleurs les communautés des propriétaires de chiens, renforçant ainsi la vie de quartier. Les passants, en particulier les personnes âgées, apprécient particulièrement cette animation matinale et viennent volontiers en profiter dans les jardins concernés.

Un sondage réalisé par "OpinionWay" montre, hélas, que Paris n'est pas adapté aux chiens, en particulier parce que les squares, les jardins qui leur sont ouverts sont rares et exigent l'usage de la laisse. A Paris Centre, il y en a 11, mais seulement 3 dans le 11e et 7 dans le 12e pour ne prendre que ces exemples. Paris a lancé les caniparcs, mais ils ne sont que deux douzaines, souvent insalubres et très minéralisés. Difficile dans ces conditions d'assurer l'épanouissement de nos fidèles compagnons.

Nous ne pouvons continuer à accueillir nos chiens à Paris dans des conditions aussi indignes. De nombreuses villes en France et en Europe autorisent leurs parcs et jardins aux chiens sans laisse. La sécurité des passants ne semble pas nécessiter l'interdiction de cette pratique répandue. Pourquoi en serait-il autrement à Paris ? Nous avons pu observer que certains squares toléraient déjà des chiens sans laisse le matin, les jardiniers ferment les yeux devant la bonne ambiance et ces chiens heureux. Ces succès devraient nous éclairer.

Il se trouve que l'article L. 2511-21 du Code général des collectivités territoriales précise qu'une Commission mixte composée d'un nombre égal de représentants du maire d'arrondissement et du maire de la commune ou du Maire de Paris définit les conditions générales d'admission et d'utilisation des équipements déconcentrés et en particulier les jardins. Nous avons donc la possibilité d'adapter les conditions d'utilisation des équipements déconcentrés après passage à cette commission mixte.

Notre vœu propose d'autoriser dans ce cadre les promenades de chiens sans laisse tôt le matin dans les bois, les squares et jardins qui tolèrent actuellement les chiens en laisse, si les maires d'arrondissements soutiennent cette idée.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur.

Dernier vœu, le vœu n° 70 du groupe Changer Paris, est présenté par Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Madame la Maire, mes chers collègues, depuis le début de la pandémie et du fait des confinements successifs, le nombre d'animaux de compagnie, notamment des chiens, a augmenté après une hausse des adoptions. Il n'est plus à démontrer que la présence animale est une source importante de lien social, notamment auprès des personnes isolées et vulnérables.

Ainsi, au cœur de notre ville, nous devons penser aux besoins propres des animaux. En termes d'activité physique pour se dépenser de façon convenable à leur santé, ils ont besoin d'espaces où ils peuvent courir, tout en étant dans un périmètre acceptable autour de leur foyer, afin que ce besoin s'intègre au mieux dans le quotidien de la famille qui les accueille.

C'est à cet enjeu que les espaces canins apportent une réponse adaptée à notre cadre urbain. Le déploiement réussi de plusieurs et premiers espaces canins à Paris prouve l'efficacité de cette réflexion. Sur ce sujet d'ailleurs, je crois qu'il y a un consensus. Vous avez remis un trophée "Animal en ville" en 2019 sur le sujet et 14 arrondissements sont aujourd'hui dotés d'espaces canins.

C'est pourquoi nous demandons avec le groupe Changer Paris que cette démarche soit aujourd'hui intensifiée, de façon à permettre aux propriétaires d'animaux parisiens d'avoir un espace canin à une distance raisonnable de chez eux, car plusieurs arrondissements aujourd'hui n'en sont malheureusement pas dotés. Nous devons nous donner comme objectif de poursuivre nos efforts pour avoir un réseau d'espaces canins satisfaisant à moyen terme. Aussi petits soient-ils, au moins qu'ils aient le mérite d'exister dans tous les arrondissements. Ils sont essentiels à la santé physique et mentale de nos animaux et c'est tout l'objectif de ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI et je pense que tout le monde sera d'accord pour lui donner un peu plus de deux minutes puisqu'il va répondre à six vœux et nous proposer un septième vœu, donc le vœu n° 70 bis.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Effectivement, je demanderai à avoir un peu plus de deux minutes pour répondre de manière groupée à l'ensemble de ces six vœux mais, rassurez-vous, je ne prendrai pas six fois deux minutes et je ferai plus court.

D'abord, je remercie les élus du groupe Changer Paris pour leurs vœux et de l'intérêt qu'ils portent à la question des animaux à Paris. J'ai voulu pour y répondre prendre le temps à travers le dépôt d'un vœu de l'Exécutif qui rappelle tout ce que l'Exécutif municipal parisien fait depuis un an, après que la Maire de Paris a décidé de créer une délégation à la condition animale.

En un an, nous n'avons pas chômé, aussi bien pour améliorer le bien-être des animaux domestiques que pour garantir de bonnes conditions de vie à la faune sauvage, et je vais tenter de répondre aux différentes problématiques soulevées dans les vœux qui ont été déposés.

Beaucoup des demandes portent aujourd'hui sur les chiens et la création d'espaces canins. Vous demandez même d'ouvrir la possibilité de lâcher les chiens dans les espaces verts sur certaines tranches horaires. Je vous le dis d'emblée, je ne suis pas favorable à cette demande. En effet, si les chiens ne sont pas tenus en laisse, ils vont naturellement se déployer un peu partout, ce qui peut entraîner des mésusages ; cela peut être du bruit, des dégradations diverses, notamment au niveau des pelouses. C'est ce que malheureusement nous avons vécu, par exemple au jardin Lamoignon dans le centre de Paris avec la mairie Paris Centre, et nous avons dû mettre fin à l'expérimentation qui a été menée.

Ce n'est donc pas le sens de ce que nous souhaitons faire, mais nous souhaitons plutôt offrir la possibilité de se promener avec son chien dans de nombreux espaces verts parisiens, pourquoi pas, mais avec l'idée d'avoir plutôt des espaces qui soient dédiés, fermés, en tout cas sanctuarisés et séparés du reste des jardins en question, lorsque ce sont des espaces qui sont intégrés dans les jardins. C'est ce que nous avons fait, par exemple, au square Réjane dans le 20^e arrondissement et cela fonctionne très bien.

Nous comptons aujourd'hui 23 espaces canins et non pas une demi-douzaine, comme j'ai pu l'entendre. Nous en avons ouvert six nouveaux depuis le début de la mandature et nous continuerons à en ouvrir d'autres, avec la volonté, que j'espère partagée avec les mairies d'arrondissement, de trouver des sites qui s'y prêtent. J'insiste bien aussi sur la nécessité de trouver des sites qui s'y prêtent. Ce n'est, par exemple, malheureusement là aussi pas le cas de la place du général Catroux, car cet espace est un lieu de mémoire qui comprend de nombreuses œuvres d'art. Nous considérons, avec notre collègue Laurence PATRICE, qui préside nos débats, qu'il serait déplacé de le faire cohabiter avec un espace canin. Ceci étant, je suis bien sûr tout à fait prêt à étudier avec vous, et je le fais avec les mairies d'arrondissement, toutes les propositions d'expérimentations ou d'ouverture de ces espaces.

J'en profite aussi pour vous dire que nous travaillons avec Nicolas NORDMAN pour mobiliser la police municipale parisienne sur ces questions, qu'il s'agisse du respect des horaires des espaces canins ou de la lutte contre la maltraitance animale.

Nous poursuivons également notre travail de concertation avec les animaleries et les organisateurs de salons pour mieux réguler le secteur de la vente, lutter contre les achats compulsifs et les abandons.

Par ailleurs, concernant votre demande sur les dispensaires, nous étudierons toutes les demandes qui nous seront adressées. J'attire votre attention sur la nécessité de soutenir l'ensemble des professionnels des soins aux animaux, et notamment la médecine vétérinaire pour pouvoir la rendre accessible à tous les propriétaires d'animaux, quels que soient leurs revenus.

Vos demandes portent également sur la prise en compte des animaux dits liminaires. Je confirme que c'est bien le cas et que cette question des animaux sauvages qui cohabitent avec les humains est bien au cœur de nos préoccupations et des prérogatives de la mission "Animal en ville" qui a été créée à cet effet au sein de la Direction des espaces verts et de l'environnement.

Par exemple, nous poursuivons le déploiement des pigeonniers et des dispositifs de stérilisation pour réguler la présence des pigeons sur le territoire parisien. Nous travaillons à la sanctuarisation de la darse du Rouvray où nichent plusieurs espèces d'oiseaux. Nous avons lancé l'expérimentation de trois "quartiers moineaux" pour densifier les populations de moineaux à Paris. Nous travaillons à l'ouverture d'un centre de soins pour les hérissons, etc.

Plus largement, tous les animaux présents sur notre territoire font l'objet de notre attention. C'est le cas, par exemple, des activités de balades à poney qui sont désormais concernées par la nouvelle charte du bien-être animal qui a été adoptée en juillet dernier. Nous en débattons d'ailleurs tout à l'heure à notre Conseil.

Je n'ai pas le temps de détailler l'ensemble des mesures que nous allons déployer dans la mandature, mais je vous invite à lire et à voter le vœu de l'Exécutif qui fait un bilan complet de nos actions et précise notre feuille de route dans les prochains mois.

Enfin, j'aurai l'occasion de convier les groupes politiques de notre Conseil à échanger sur la politique publique, que mène la Ville de Paris en matière de condition animale, au début de l'année 2022, par exemple à l'occasion d'un comité parisien de la nature.

Soyez assurés, chers collègues, de la totale mobilisation de l'Exécutif en faveur de tous les animaux présents sur notre territoire.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Le vœu n° 64 est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Le groupe Changer Paris, est-ce que quelqu'un veut bien me répondre ? Le vœu n° 64 est-il retiré ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Comme il n'a pas du tout été question du sujet de l'abandon, je vais le maintenir.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le groupe Changer Paris, retirez-vous le vœu n° 65 au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Non.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 66 est-il maintenu ?

M. Paul HATTE. - Le Jardin Solitude n'est qu'une toute petite partie de la place du général Catroux, donc il est maintenu évidemment.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien. Alors avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 67 est-il maintenu ?

M. Franck MARGAIN. - Oui, il n'a pas répondu sur les dispensaires.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien. Donc, un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 68 est-il maintenu ?

M. René-François BERNARD. - Il est maintenu et présenté par Aurélien VÉRON.

Et je parlais de deux douzaines de parcs canins et pas d'une demi-douzaine, je corrige.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien. Le vœu n° 68 est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je répète. Proposition de vœu n° 68 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

On finit de compter.

On est d'accord, la proposition de vœu est repoussée.

Les résultats, s'il vous plaît ? Alors on recommence ? Il y a des pouvoirs, il faut compter. Voulez-vous vraiment que l'on compte ? Très bien.

Alors, je recommence, pour la proposition de vœu n° 68 avec un avis défavorable.

Qui est pour ? 22 pour.

Qui est contre ? 28 contre.

Donc, cette proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 70 déposé par le groupe Changer Paris est-il retiré ?

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Non, il est maintenu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix le vœu n° 70 bis de l'Exécutif...

J'ai une explication de vote de Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Non, puisque je vous ai présenté mon vœu, je n'ai pas d'explication de vote.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 392).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au sauvetage du cèdre du square Barye sur l'île Saint-Louis (4e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n° 69 et n° 69 bis relatifs au sauvetage du cèdre du square Barye sur l'île Saint-Louis, dans le 4e.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, votre projet d'abattre le cèdre libanais du square Barye, indiqué sur la carte de ce type de projets proposés sur le site de la Ville de Paris, a ému de nombreuses personnes, en particulier les Parisiens d'origine libanaise.

Son histoire fait de lui un arbre remarquable, symbole à plusieurs titres de l'amitié entre la France et le Liban.

Il symbolise tout d'abord l'amitié entre deux personnes qui l'ont planté, Jacques Chirac, alors Maire de Paris, et Rafic Hariri qui était alors Premier Ministre du Liban. Le lien qui unissait ces deux hommes était solide et reconnu et ils ont chacun beaucoup fait pour les relations entre nos deux pays.

C'est d'ailleurs la deuxième amitié que cet arbre symbolise, celle qui unit la France au Liban, tant notre pays possède des liens forts et ancrés avec ce pays, dont le français est une langue importante, notamment mentionnée dans la Constitution et sur la monnaie nationale.

Enfin, cet arbre symbolise aussi l'amitié qui unit Paris à Beyrouth. Nous la renforçons régulièrement ici, par exemple quand il a fallu apporter notre aide et notre soutien à la capitale libanaise touchée par les conséquences de l'explosion survenue à l'été 2020 sur le port. Et cette amitié est particulièrement importante en ce moment, alors que le Liban traverse une crise économique sans précédent.

Dans la lignée des ambitions que vous affichez depuis le début de cette mandature, en particulier avec votre "Plan Arbre", nous vous demandons, avec mon collègue Aurélien VÉRON, élu de Paris Centre, d'abandonner votre projet funeste d'abattage d'arbres et de privilégier d'autres solutions, telles que les dispositifs de soutien visant à protéger les passants, les alentours et l'arbre.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le cèdre du Liban, planté dans le square Barye à la pointe de l'île Saint-Louis, a connu une chute de branches importante en juin dernier dans des conditions météo pourtant normales. Heureusement, cette chute n'a pas fait de victimes mais le grillage entourant l'arbre a été endommagé.

Les experts sylvicoles du service de l'arbre ont alors procédé à un diagnostic phytosanitaire approfondi de l'arbre qui a révélé des problèmes structurels importants sur ce cèdre qui a été planté, comme cela a été rappelé, en 1993. Aussi, les plaies consécutives aux chutes de branches exposent aujourd'hui l'arbre à des pathologies qui lui font courir un risque important de dépérissement, notamment par l'attaque de champignons lignivores. Il pourrait ainsi rapidement représenter un risque pour le public du square.

S'agissant d'un arbre remarquable, qui est symbole de l'amitié franco-libanaise et de Paris avec Beyrouth, nous allons étudier toutes les suites possibles à donner à cette situation. La mise en sécurité bien sûr et en dernier recours - je dis bien en dernier recours et si aucune autre solution n'est possible - il peut être envisagé l'abattage de l'arbre.

Avant de prendre toute décision concernant l'avenir du cèdre, nous avons souhaité prendre l'attache de l'ambassade du Liban en France. Compte tenu de l'histoire de cet arbre et de la symbolique qu'il véhicule, l'amitié entre la France et le Liban, c'est donc avec les représentants du Liban en France que nous souhaitons prendre la décision quant à l'avenir de cet arbre.

La Ville de Paris présentera très prochainement toutes les pistes techniques qui sont sur la table pour mettre en sécurité le square et ses usagers.

Dans ces conditions, il convient de ne pas présager des échanges que nous aurons avec l'ambassade. C'est pourquoi j'invite les élus du groupe Changer Paris à retirer leur vœu et à voter favorablement le vœu proposé par l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 69 du groupe Changer Paris est-il retiré ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Je note avec satisfaction que le problème sera traité, donc nous retirons le vœu, mais en étant très vigilants. Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 391).

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la réalisation de projets d'éducation à la biodiversité au sein du Lac du Der.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 71 relatif à la réalisation de projets d'éducation à la biodiversité au sein du lac du Der.

La parole est à Mme Maud LELIÈVRE, du groupe MDE, en Webex.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Madame la Maire et j'en profite pour remercier les services du Conseil qui facilitent vraiment le suivi de cette séance à distance, compte tenu de la situation sanitaire.

La Ville de Paris a connu, comme vous le savez dans son histoire, de nombreux épisodes d'inondations. Il y a évidemment la crue de 1910 que tout le monde a à l'esprit, la grande crue de 1924 et la crue de 2016 plus

récemment. L'Etat et les collectivités franciliennes, pour limiter ces risques d'inondations, ont entrepris de longue date des réalisations de lacs-réservoirs.

On a aujourd'hui quatre lacs-réservoirs : le lac de Der que je cite dans ce vœu, le lac d'Orient, le lac Amance et le lac de Pannecière-Chaumard. Ils sont gérés par le syndicat mixte E.P.T.B. Seine Grands Lacs, dont la Ville de Paris est membre fondateur et 8 de nos collègues siègent actuellement dans ce comité de syndicat.

Les lacs-réservoirs, et particulièrement le lac du Der qui est plus grand lac artificiel de France - il a une superficie de 48 kilomètres carrés - constituent des zones humides qui bénéficient à ce titre d'une protection renforcée en raison de leur importance pour la biodiversité. Ces espaces accueillent un grand nombre d'espèces animales et végétales. Ils constituent un réservoir, un refuge pour une faune qui est aujourd'hui menacée, comme nous le rappelons à chacun des Conseils. En particulier, le lac de Der reçoit chaque année des oiseaux migrateurs, comme la grue cendrée, le héron pourpré, le milan noir. Et j'invite les Parisiens, qui souhaiteraient retrouver un peu de nature, à se rendre dans cette région pour rencontrer les ornithologues et les nombreux spécialistes de ces espèces.

La sensibilisation est un enjeu clé pour la protection de la biodiversité, à travers la découverte de la nature, à travers sa fragilité, son utilité, d'autant plus utile lorsque ce sont de jeunes enfants, de jeunes Parisiens qui peuvent en être parfois assez éloignés, notamment lorsqu'ils ont peu la chance de partir en vacances.

La Ville de Paris a un devoir et un rôle de proposer des activités dans les écoles, dans les collèges en matière de sorties scolaires, d'organisation d'animations de découverte de patrimoine. L'objet de ce vœu est de demander que l'on mette en place...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faudrait conclure, Madame.

Mme Maud LELIÈVRE. - ... un programme éducatif en collaboration avec l'E.P.T.B. des grands lacs pour réaliser des journées de découverte qui permettraient aux jeunes Parisiens de retourner à la source.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie nos collègues du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes pour leur vœu visant le développement des projets de sensibilisation à la biodiversité au sein du lac du Der.

Pour rappel, il y a une semaine, l'Union internationale pour la conservation de la nature, U.I.C.N., faisait paraître un rapport au sujet de la disparition alarmante des libellules, dont 16 % sont menacées d'extinction. Selon l'organisation internationale référente en matière de biodiversité, ce constat est symptomatique de la raréfaction des zones humides et souligne, je cite, "la nécessité urgente de les protéger".

A Paris, entre 2015 et 2020, nous avons au contraire répertorié 14 nouvelles espèces de libellules et deux nouvelles espèces de poissons sur la même période. Ce sont les fruits concrets d'un travail d'amélioration de la qualité des eaux de la Seine, d'aménagement de rivières et de plans d'eau dans les bois parisiens ou encore de création de mares dans nos jardins.

Cet effort se matérialise également par l'augmentation du nombre de zones humides. Sur le territoire parisien, nous comptons 159 zones humides, mares et bassins végétalisés en 2017, et nous en comptons aujourd'hui environ 220. Ces zones humides s'installent dans nos bois, nos espaces verts et dans l'espace public en lien avec le Plan ParisPluie.

Evidemment, ces chiffres encourageants ne signifient en rien que le combat est gagné. Au-delà de la restauration de la biodiversité, la gestion des zones humides, et en particulier de la Seine et des grands lacs dans l'ensemble du bassin parisien, participe de la prévention des inondations et de la préservation de leurs ressources en eau.

Il est donc essentiel de poursuivre les engagements pris par Paris dans l'ensemble du bassin parisien et de sensibiliser le public, dès le plus jeune âge, au rôle environnemental de ces habitats. Le lac du Der, qui est le plus grand lac artificiel d'Europe, a la particularité d'être à la fois essentiel à la régulation du cours de la Marne, affluent de la Seine, et la deuxième destination de la Champagne grâce aux loisirs qui s'y pratiquent. Il constitue donc une destination particulièrement propice à la sensibilisation des jeunes Parisiens.

J'émet donc un avis favorable à ce vœu visant la mise en place d'un programme éducatif pour les écoles parisiennes, en collaboration avec l'E.P.T.B. Seine Grands Lacs qui pourra inclure des journées de découverte dans les lacs-réservoirs, et notamment le lac du Der.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je crois que j'ai une explication de vote du groupe Changer Paris de Véronique BALDINI, en Webex.

Mme Véronique BALDINI. - Oui, c'est bien cela, Madame la Maire.

Ce vœu nous a assez surpris car les réponses existent déjà et il faudrait les utiliser.

En effet, depuis trois ans au moins, toutes les collectivités et notamment la Ville de Paris ont été sollicitées par l'E.P.T.B. Seine Grands Lacs pour organiser des projets éducatifs. A cette heure, quelques-unes ont monté des projets avec leurs équipes, dont le département du Val-de-Marne ou la ville de Troyes, mais pas Paris. Quelques initiatives éparses existent cependant grâce à l'implication et à la motivation d'enseignants désireux de proposer ces expériences à leurs classes et ayant pris personnellement l'attache avec Seine Grands Lacs.

Depuis trois ans donc, leurs équipes sont prêtes à l'E.P.T.B. et essayent de le faire savoir. Au-delà de simples intentions, elles proposent des procédures clés en main pour organiser ce type de sorties scolaires. J'en veux pour preuve la présence sur place au lac du Der de structures d'accueil et d'hébergement. Comme le dit l'expression, "il n'y a plus qu'à".

C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 71 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 393).

Vœu déposé par Mmes LELIÈVRE, BÜRKLI et M. GOVCIYAN relatif à la protection des arbres d'alignement.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux vœux référencés n° 72 et n° 72 ter relatifs à la protection des arbres d'alignement.

La parole est à Mme Maud LELIÈVRE, pour deux minutes.

Madame LELIÈVRE, êtes-vous en ligne ? Elle est connectée mais nous ne l'avons pas. Alexis ? Non. Que fait-on dans ce cas ? Alors il est tombé. On avance.

Désignation d'un représentant du Conseil de Paris dans un organisme.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - J'ai une petite annonce de scrutin à vous faire. Je vous informe...

S'il vous plaît ?

Je vous informe, chers collègues, qu'un vote à bulletin secret est ouvert pour la désignation d'un représentant dans un organisme. Je vous invite à vous rendre dans la salle de travail avant 18 heures pour déposer votre bulletin dans l'urne prévue à cet effet. Je vous remercie.

Vœu déposé par Mmes LELIÈVRE, BÜRKLI et M. GOVCIYAN relatif à la protection des arbres d'alignement.

Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant commencer les travaux de la 1ère Commission et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris...

Ah ! Mme LELIÈVRE est de retour.

Mme Maud LELIÈVRE. - J'étais en ligne. Mille excuses, Madame la Présidente, mais je n'arrivais pas à vous parler. Est-ce que je reprends le vœu ou est-il tombé ?

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Allez-y.

Mme Maud LELIÈVRE. - Je vous remercie, Madame la Présidente.

Je vous invite par ce vœu à vous pencher sur un sujet qui, je pense, peut faire l'unanimité ou rassembler un grand nombre de personnes au sein de ce Conseil : la protection des arbres d'alignement. Cette proposition s'inscrit dans l'inquiétude et la convergence d'un certain nombre d'associations, des associations professionnelles mais aussi

des associations de citoyens, qui demandent le retour à une protection efficace de toutes les allées d'arbres en France.

Les arbres d'ornement ont des fonctions écologiques : ils rétablissent les sols, purifient l'air, atténuent les îlots de chaleur ; ils sont souvent âgés et ils abritent un biotope particulier, à l'image par exemple d'une forêt en ligne. Aujourd'hui, dans le contexte du réchauffement climatique et des travaux que nous menons à Paris au regard de la biodiversité, ces arbres sont indispensables, tant parce qu'ils offrent des zones d'ombre l'été que parce qu'ils limitent les inondations l'hiver. Ils constituent également une part importante de notre patrimoine culturel, nous l'avons dit à de nombreuses reprises dans cet hémicycle.

Vous le savez, une loi est actuellement en discussion au sein du Parlement et elle suscite un certain nombre d'inquiétudes. Elle nous inquiète également et c'est pourquoi nous proposons, dans l'attente du nouveau P.L.U., de faire en sorte et d'exiger que pour chaque coupe, chaque abattage de plantations d'agrément, une déclaration préalable puisse avoir lieu et que la Ville de Paris émette un avis de protection pour ces arbres d'alignement.

Je vous remercie et merci de m'avoir rendu la parole.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaite revenir sur le vœu déposé par Maud LELIÈVRE et les élus du 9e arrondissement relatif à la protection des arbres d'alignement de Paris.

Tout d'abord, votre vœu, Madame la Conseillère, élude le "Plan Arbre", pourtant adopté dans cet hémicycle il y a deux mois, et qui énonce nos engagements à protéger les arbres d'alignement dans la droite ligne du Code de l'environnement, ainsi que notre engagement à renforcer leur protection dans le futur P.L.U. Bioclimatique. Un travail de recensement et de classement est actuellement mené par nos services en ce sens.

Mais votre vœu revient surtout sur le projet de loi dit 3DS proposé par le Gouvernement que vous soutenez et qui est actuellement en discussion. Et permettez-moi de vous dire que je trouve votre démarche assez surprenante. Comment pouvez-vous déposer un texte soutenant un projet de loi qui affaiblit considérablement les protections des arbres et prive les collectivités de leurs compétences en la matière, tout en nous demandant de faire ce travail ? Il y a là une contradiction évidente qui illustre bien le manque d'ambition du Président de la République en matière d'écologie. Il y a là, encore et toujours, un exemple du double discours du Gouvernement, qui d'un côté prétend vouloir protéger la biodiversité, et de l'autre fragilise dans les faits le régime de protection des arbres d'alignement.

Le projet de loi 3DS désigne ainsi le Préfet de département comme seule autorité compétente dans la délivrance des dérogations d'abattage pour des projets urbains. La Ville de Paris ne serait même plus garante des compensations exigées pour les projets d'aménagement. Le projet de loi remet finalement en cause la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016, en retirant leurs compétences aux collectivités et en donnant, je cite, "plus de souplesse aux aménageurs pour abattre des arbres".

Cela va complètement à l'encontre de nos orientations en faveur de la nature en ville. C'est pour ces raisons que je porterai bien sûr un avis défavorable à votre vœu et que je vous invite à voter favorablement le vœu proposé par l'Exécutif, qui vise au contraire à réaffirmer notre volonté commune de protéger nos arbres et de demander au Gouvernement de renoncer à nous empêcher de le faire. Et j'espère que vous serez à nos côtés pour le voter.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris, avec Mme SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci.

Je partage à 100 % les propos de Christophe NAJDOVSKI.

Chère Maud, désolée de le dire, je me suis dit, au premier abord, quelle bonne idée de protéger les arbres d'alignement, parce qu'en effet les arbres d'alignement constituent un patrimoine écologique que nous, écologistes, souhaitons préserver. Vous pourrez donc compter sur notre extrême vigilance dans le cadre du futur Plan local d'urbanisme. C'est d'ailleurs une tellement bonne idée que nous l'avons portée, et vous n'êtes pas sans le savoir, dans la loi Biodiversité en 2016. C'est inscrit dans le Code de l'environnement et c'est à ce jour le seul dispositif véritable de protection des arbres.

Sauf que le diable se cache dans les détails, car lorsqu'on lit plus attentivement votre vœu, je le dis très simplement, c'est une tartuferie, parce qu'au moment même le Gouvernement est en train de détricoter et de "dézigner" cette loi, qui a été prise à l'initiative des écologistes et de Marie-Christine BLANDIN, et pour laquelle combattent en ce moment même les députés écologistes, dont Delphine BATHO à l'Assemblée.

Donc, j'ai envie de vous dire : est-ce que votre vœu s'adresse à Emmanuel MACRON ? Quand on lit attentivement, d'un côté vous soutenez cette loi qui détricote la loi de protection des arbres, et de l'autre vous dites

qu'on ne doit pas l'appliquer dans notre municipalité. Heureusement que le ridicule ne tue pas. Faites ce que je dis, pas ce que je fais !

En tout cas, les Ecologistes sont pour la protection des arbres à Paris et partout ailleurs en France. Nous ne pourrions bien sûr pas voter un vœu dont les considérants soutiennent l'affaiblissement de la protection des alignements d'arbres qui est décidé par ce Gouvernement.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Comme vous l'avez compris, l'Exécutif a déposé le vœu n° 72 ter.

Je demande à Mme LELIÈVRE si elle retire son vœu.

Mme Maud LELIÈVRE. - Non, je ne retire pas le vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Donc, l'avis est défavorable sur le vœu n° 72.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par Mmes LELIÈVRE, BÜRKLI et M. GOVCIYAN, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 394).

Compte rendu de la 1ère Commission.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous allons commencer les travaux de la 1ère Commission, et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, présidente de la 1ère Commission.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Très rapidement, à la fois compte tenu de l'heure tardive et du fait que nous avons déjà débattu sur le principal objet de nos débats de la 1ère Commission, c'est-à-dire évidemment le budget primitif 2022, et notamment le projet de délibération DFA 59 qui a été présenté par Paul SIMONDON.

Nous avons également eu une présentation de M. CASTANET, directeur des finances de la Préfecture de police sur le budget primitif 2022 de la Préfecture de police.

Nous avons eu des débats au cours desquels sont notamment intervenus David ALPHAND et Jérôme GLEIZES. Cependant, je ne vais pas épiloguer puisque nous avons largement débattu en séance.

Que cette intervention soit pour moi l'occasion de remercier les différents adjoints qui ont pris le temps de nous présenter les budgets primitifs relatifs à chacun de leurs projets de délibération. Je les remercie et nous pouvons passer aux travaux de la 1ère Commission. Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

2021 DAE 271 - Subventions de fonctionnement (2.100.000 euros) et d'investissement (400.000 euros) et conventions avec "Paris et Compagnie".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 271 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement et de conventions avec Paris et Compagnie.

La parole est à Mme Barbara GOMES, du groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, je vais être très brève. Vous connaissez la position de notre groupe sur les subventions distribuées à "Paris&Co" en temps normal, mais en plus en cette période de coupe budgétaire. Comme chaque année, on va avoir quand même plus de 2 millions d'euros de fonctionnement...

S'il vous plaît, pourriez-vous parler moins fort parce que je ne m'entends pas parler ? Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vais vous demander un peu de silence, s'il vous plaît.

Mme Barbara GOMES. - Donc, je reprends.

On va quand même avoir plus de 2 millions d'euros de fonctionnement alloués à l'incubateur de "start-up" parisien. Deux millions d'euros qui, sans surprise, sont distribués sans aucune contrepartie sociale ou environnementale, et alors en plus que cette année les dépenses d'investissement augmentent pour le privé et baissent pour l'E.S.S. et l'insertion. C'est complètement invraisemblable.

Alors, je sais ce que vous allez me dire, que "Paris&Co" fait un travail remarquable, que le défi est de faire de l'innovation un outil à fort impact - entre guillemets parce que je n'aime pas du tout ce mot pour la société - que ce soit sur le plan économique, social ou environnemental.

Comme vous le voyez, je connais déjà bien la ritournelle, mais cela ne nous empêchera pas de vous répondre, comme d'habitude, en vous questionnant sur le bilan des actions menées par ces "start-up". Tout cela pour pouvoir au final constater ce que l'on sait déjà, à savoir que le privé ne joue pas le jeu dès lors qu'il n'y a pas véritablement de contraintes et, du coup, les engagements qui sont pris ne sont pas tenus.

Il ne suffit donc pas, lors de la phase de sélection des "start-up" de l'incubateur de, je cite, "veiller à la mesure et à la réduction des impacts sociaux et environnementaux des projets présentés". Non, ce qu'il faut bien sûr, c'est s'assurer que les engagements qui sont pris sont véritablement respectés.

Nous voterons donc contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

L'innovation doit être au service de tous les habitants, avoir un impact positif dans nos politiques publiques dans les quartiers, afin de permettre à chacune et à chacun de vivre mieux. Elle doit s'emparer des défis environnementaux, sociétaux et doit trouver des solutions pour fabriquer la ville autrement. Elle doit nous servir à fabriquer cette ville et c'est bien notre rôle, en tant que collectivité, que de soutenir les entrepreneurs qui ont des idées, des solutions pour atteindre ces objectifs, mais aussi de soutenir les start-up qui ont pu souffrir de la crise de la Covid.

Association loi 1901, Paris et Compagnie, plus connue sous le nom de "Paris&Co", est l'agence de développement économique et d'innovation de Paris et de la Métropole du Grand Paris. Créée en janvier 2015, fruit d'une fusion entre Paris Développement et Paris Région Lab, "Paris&Co" n'est pas une simple association. Il s'agit d'un acteur unique - au sens où c'est un service dédié aux "start-up" parisiennes - de l'innovation territoriale, de l'attractivité de Paris et de la Métropole du Grand Paris qui a intégré ces instances en 2019.

La principale mission de "Paris&Co" consiste à agir avec les entrepreneurs pour la transformation durable de la cité. Cela passe par un objectif principal : contribuer à la création d'emplois par l'innovation, en favorisant en particulier et en priorité le développement d'entreprises locales durables.

D'une façon générale, "Paris&Co" conduit son action pour devenir un acteur majeur de la transformation urbaine via l'innovation. Le défi est de faire de l'innovation un outil à fort impact pour la société, tant sur un plan économique, développement des entreprises, rayonnement, attractivité, que social, développement de l'emploi, évolution des métiers, réduction des freins sociaux ou environnementaux.

"Paris&Co", par son caractère associatif, ses valeurs et l'excellence du travail de ses équipes, offre en 2021 un formidable contrepoids à la logique outrancière de la "start-up" nation. Cet acteur a constitué avec la Ville et ses partenaires un dispositif capable d'être un régulateur important dans une économie de l'innovation trop souvent dérégulée, déshumanisée, où souvent seule la levée de fonds sert de repères.

"Paris&Co" a adapté l'ensemble de ses "process", règles de sélection, méthode d'accompagnement, choix de ses experts, investisseurs partenaires, pour que l'innovation soit un outil au service de l'homme et non l'inverse.

"Paris&Co" a développé un champ d'action large avec l'ensemble des directions de la Ville de Paris pour que celle-ci bénéficie pleinement de cet outil commun.

"Paris&Co" a mobilisé des comités de plusieurs milliers d'entrepreneurs, cadres publics et privés, citoyens, chercheurs, lycéens, étudiants pour agir pour la transformation durable de la cité.

"Paris&Co" est un levier formidable pour que l'innovation serve l'humain et son environnement.

La Maire de Paris est très attachée à cet outil. Ma collègue, Pénélope KOMITÈS, ne pouvait pas rapporter ce projet de délibération, mais je sais qu'elle est particulièrement attentive à cet outil et qu'elle connaît son utilité, et son intérêt en particulier ces temps-ci.

Je vous invite donc à voter positivement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 271.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 271).

2021 DAE 338 - Paris Boost Emploi. - Subvention (35.000 euros) et convention avec la Société par Actions Simplifiée Système C.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 338 : "Paris boost emploi" - Subvention de 35.000 euros et convention avec la société par Actions simplifiée Système C.

Je donne la parole à Mme Nathalie MAQUOI, du groupe "Génération.s", pour cinq minutes.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voulais mettre en lumière ce très beau projet de délibération. Système C est une structure, qui aujourd'hui dans le 20e arrondissement porte le beau projet des Fabricants amateurs de Belleville-Amandiers.

Alors les FAAB, c'est quoi ? Ce sont des habitants des quartiers populaires qui, pendant le premier confinement, se sont regroupés et ont mutualisé leurs talents. Leur talent est de pouvoir fabriquer, par exemple, des savons, des crèmes, des masques, enfin tout ce qu'ils peuvent développer à domicile.

C'est donc un projet que l'on mène conjointement dans le 20e, pas du tout comme l'écu qui viendrait juste comme financeur mais en copartage entre les membres de la société, les habitants et les élus. Bref, on fait en commun et on essaie de réinventer de la démocratie.

Et cela répond à une autre question dans les quartiers populaires qui est parfois d'avoir besoin de revenus complémentaires. Et je vous invite toutes et tous à venir ce week-end sur la place Gambetta pour découvrir le marché de Noël des Fabricants amateurs qui vendront leur part de production.

Pour quelques-uns de ces fabricants et fabricantes est née l'envie aussi maintenant d'aller vers de la création d'activité, dont ils étaient très éloignés. D'où un projet mené aussi entre Système C et La Ruche pour accompagner vers l'emploi, et surtout vers de la création d'activité, des gens qui n'en avaient au départ ni l'idée ni les compétences.

Merci beaucoup donc à Afaf GABELOTAUD pour son écoute, et son cabinet également pour accompagner ce système qui était original au départ. Merci d'avoir écouté ce projet et de nous aider ainsi à aller plus loin et à accompagner environ 70 habitants des quartiers populaires du 20e vers une insertion durable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Afaf GABELOTAUD, pour vous répondre.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie, Madame MAQUOI, pour votre intervention. Comme vous l'avez souligné, si Paris semble sortir peu à peu de cette crise, tant bien que mal, elle n'est pas terminée et aujourd'hui encore les Parisiens subissent les conséquences économiques de celle-ci, notamment les plus éloignés de l'emploi, comme toujours.

Face aux difficultés de pauvreté, de précarité et d'insertion professionnelle, Système C, en consortium avec "La Ruche" et "Projets-19", propose une action intitulée La fabrique Paris 20e, dans les quartiers prioritaires du 20e arrondissement. Cette action innovante vise à mettre en réseau des structures de l'innovation sociale, de l'économie sociale et solidaire, ainsi que du champ de l'éducation populaire et du travail social, pour structurer une activité informelle en activité durable génératrice de ressources stables.

Trois étapes sont mises en œuvre pour mener cette action : le repérage et la mobilisation des publics dans les structures locales ou directement auprès des habitants avec une sensibilisation et un accompagnement social en s'appuyant sur les travailleurs sociaux du territoire, la montée en compétences techniques, la préparation à la vente, le suivi socioprofessionnel, le maintien d'une activité et un stage de deux jours en collectif.

Cette action a pour objectif d'accompagner ceux qui le souhaitent vers la création d'activités économiques pérennes. Elle s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs du plan "Paris boost emploi" lancé en novembre 2020 pour accompagner les Parisiens les plus éloignés de l'emploi. De plus, ce financement de la Ville permettra d'obtenir des financements complémentaires du P.I.C. "100 % inclusion". Enfin, cette action ciblera ainsi 175 Parisiens pour l'année 2022.

Face à la crise inédite que nous continuons de traverser, notre Exécutif a su réagir immédiatement, comme les associations et le service public de l'emploi. Nous avons collectivement, avec les acteurs parisiens, fait preuve de l'exigence et de l'agilité nécessaire pour surmonter des périodes si éprouvantes et imprévisibles.

Je vous demande de bien vouloir voter pour ce projet de délibération et je vous en remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 338.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 338).

2021 DAE 348 - Paris Boost Emploi. - Subvention (80.000 euros) et convention avec la coopérative "La Fabrique" de la Goutte d'Or.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAE 348 : "Paris boost emploi" - Subvention de 80.000 euros et convention avec la coopérative La Fabrique de la Goutte d'Or.

La parole est à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Cette subvention nous paraît ambiguë au moins à deux titres. Si elle vise à soutenir l'activité dans le quartier très difficile de la Goutte-d'Or, nous n'y sommes évidemment que très favorables. Mais en l'espèce, nous avons à délibérer d'une subvention à une entreprise privée pour la mise en place d'un poste de directeur de la coopérative et d'une ingénierie industrielle.

Dans l'exposé des motifs qui nous est présenté par la Ville, il est inscrit que la rentabilité financière de la filière n'est pas encore aujourd'hui assurée mais qu'elle présente des perspectives tout à fait positives. Cette rentabilité est étroitement corrélée à la capacité de la coopérative à mettre en place justement une ingénierie industrielle, à augmenter son chiffre d'affaires de façon sensible et par-là même de démarcher, produire plus et voir ses commandes se développer.

On sait d'ores et déjà que cette activité, malgré les aides reçues entre 2014 et 2019 pour plus de 43.000 euros, n'est toujours pas rentable : en 2019, elle affichait un déficit de 13.800 euros et de 21.000 euros en 2020. Pour autant, il est indiqué que l'activité s'est fortement accentuée pendant la pandémie grâce à des commandes de masques. En 2019, le chiffre d'affaires était de 80.000 euros. En 2020, il était de 253.000 euros, soit une augmentation de plus de 300 %.

J'ai deux questions assez simples à vous poser.

La Ville a-t-elle contribué à l'achat de ces masques par sa commande publique ? Ils sont produits localement et pas importés de l'autre bout de la planète, et nous ne pouvons encore une fois qu'y être favorables, mais je voudrais quand même vous interpellier sur le caractère légal d'une aide directe à une entreprise, qui est complètement interdite.

Deuxième élément assez simple, le montant pour la création de ce poste de directeur est de l'ordre de 80.000 euros. C'est présenté comme un projet dans le projet de délibération pour 80.000 euros et on lit que cette subvention publique représente 59,29 % dudit projet. Si je comprends bien et si on monte à 100 % dudit projet, on est sur un projet à 133.000 euros. Cela voudrait dire que le poste de directeur, que la Ville subventionne pour partie ici, serait rémunéré 133.000 euros par an.

Je ne préjuge pas, Madame GABELOTAUD, mais je demande simplement à avoir un éclaircissement précis. Parce qu'un poste de directeur à 133.000 euros, je pourrais peut-être envoyer mon C.V. car je ne trouve pas cela inintéressant comme job !

Je ne vous demande pas de me lire la fiche qui a été préparée par vos services, je vous demande simplement si la Ville commande à cette société qui est en déficit et donc apporte une contribution directe qui est à la limite de la légalité, et pour le poste de directeur, que vous appelez projet dans ce projet de délibération, à 133.000 euros par an, j'espère que les charges sont comprises pour ce prix-là !

Néanmoins, au-delà des éclaircissements, nous voterons favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à M. Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

L'Ecole de la maille, Les Récupérables, Maison Château Rouge, Chaussettes Orphelines, Peulh Vagabond, l'Atelier Maurice Arnoult, voici quelques-unes des signatures qui ont émergé et qui grandissent désormais dans le 18e et au cœur de la Goutte-d'Or. Si elles se sont épanouies là, ce n'est pas un hasard, c'est bien parce qu'il y a un foisonnement de savoir-faire et une dynamique commune.

Cette dynamique s'incarne au travers des Gouttes d'Or de la Mode & du Design et de la signature Made in Goutte d'Or. Cette signature, cette identité, nombre de petits créateurs et de petites créatrices du quartier y sont attachés. Mais pour un certain nombre, il faut réussir à produire en petite série et pouvoir répondre à des commandes conséquentes.

C'est dans cette perspective qu'un atelier coopératif a été créé en 2019, La Fabrique de la Goutte d'Or, pour donner accès aux créateurs et aux créatrices à des outils de confection mutualisés, l'atelier étant situé rue des Gardes. Cet atelier est emblématique de Paris qui entreprend pour développer une filière textile solidaire et relocalisée.

Après avoir ouvert et produit ses premières petites séries, cet atelier doit maintenant pouvoir se diversifier pour répondre à de nouveaux types de commandes, élargir son public, asseoir son modèle économique, déployer pourquoi pas un nouveau savoir-faire à l'image de celui développé à l'issue du premier confinement avec la production de masques en tissu.

Et ce n'est pas un hasard parce que, oui, à Paris, on décide de soutenir et d'accompagner ce type de filières. C'est une filière essentielle qui va dans le sens de nos politiques publiques en matière d'artisanat du textile, de développement local et d'économie sociale et solidaire. C'est une filière qui a besoin de se consolider, de changer d'échelle et de produire en plus grosse quantité, en s'ouvrant vers des nouveaux savoir-faire à l'écoute de nouveaux marchés. C'est ce que nous faisons aujourd'hui avec de nombreux acteurs dans ce domaine. Il faut l'assumer et nous l'assurons.

Cette subvention est essentielle pour que La Fabrique consolide son modèle, qu'elle recrute un cadre dédié à la direction et à l'ingénierie de production, et aussi pour qu'elle puisse entrer dans cette nouvelle phase de développement.

Je peux entendre les petits détails et les questions qui peuvent se poser. Les écologistes ont toujours été engagés auprès de cette structure dans le suivi et l'accompagnement, et nous continuerons à le faire dans les mois qui viennent pour faire en sorte que cette fabrique puisse s'épanouir comme il se doit.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme GABELOTAUD, pour la réponse.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie de me permettre de m'exprimer sur ce formidable projet et je salue particulièrement Frédéric BADINA-SERPETTE qui, en élu de terrain, sait en reconnaître la valeur pour le développement du quartier et l'attractivité du 18e arrondissement.

Je ne referai pas l'histoire de La Fabrique de la Goutte d'Or. Pour tous ceux qui ont pu la visiter, la connaître, l'appréhender, c'est une aventure un peu particulière et merveilleuse. Mais pour vous convaincre de l'intérêt de soutenir cette coopérative, il me semble important de vous rappeler ici d'où nous partons.

Monsieur GRANIER, je vous en supplie, je vous invite - nous pourrions même y aller ensemble - à visiter cette aventure incroyable. Mais en toute sincérité, vraiment... Oui, mais en toute sincérité pour voir de l'intérieur ce qu'il s'y passe et ce que cela veut dire.

Il y a plus d'une dizaine d'années, un double constat est posé. D'abord qu'il y a à Paris une demande croissante de locaux pour des créateurs et artisans de la filière de la mode, du design et des accessoires, et des couturiers. Ensuite, il y a spécifiquement à la Goutte-d'Or une représentation d'une exceptionnelle densité des professionnels du textile et de la confection, rarissime et avec des particularités et des spécificités que l'on ne trouve nulle part ailleurs à Paris.

Une équation simple est alors faite par la Mairie du Paris et du 18e, au moment même où il s'agit de penser le développement de ce quartier en pleine rénovation, de renforcer une économie déjà existante en profitant de l'opportunité de locaux neufs chez les bailleurs, tout en captant le dynamisme d'un secteur émergent.

Sur la base de ces conditions réunies est né en 2014 le Pôle territorial de coopération économique, P.T.C.E., de La Goutte d'Or, de la Mode & du Design. Ce premier P.T.C.E. à Paris émerge grâce à l'implication de ces professionnels qui, rassemblés et avec le soutien de la Ville, arrivent à mettre autour de la table l'Etat, la Région et d'autres acteurs soutiens financiers ou d'expertise.

Le projet fait consensus pour tout le monde, c'est structurer la filière et se servir de ce moyen pour sortir certains professionnels de l'économie informelle, participer au développement de l'emploi et de l'insertion par la

formation à la couture, à la langue française des couturiers, pour renforcer l'attractivité de la Goutte d'Or et structurer la gestion, et cela fonctionne. Aujourd'hui, la rue des gardes est placée sur la carte française de la confection et de la mode jusqu'à intégrer des programmes d'événements d'envergure internationale autour de la mode. Cela a été rendu possible parce que depuis 2014, nous n'avons eu de cesse collectivement de soutenir les actions du P.T.C.E.

Pour ne citer que mes collègues élus les plus récents sur le projet, Olivia POLSKI, Anne-Claire BOUX et Florentin LETISSIER, aujourd'hui le moteur économique du P.T.C.E., cette coopérative, tenue par des couturiers africains du quartier au savoir-faire reconnu, travaille sur des commandes aussi prestigieuses que celles des opéras nationaux comme de grandes maisons de couture, tout en sachant répondre aux enjeux d'urgence comme en 2020 par la confection de masques sanitaires. On était dans l'urgence et il y a eu effectivement des commandes, forcément directement de la Ville mais aussi de bailleurs sociaux et de différents satellites.

Il y a eu véritablement urgence. Je ne sais pas si vous vous rappelez, mais il n'y avait pas de masques ! Par la confection des masques sanitaires, cette coopérative a eu besoin d'un coup de pouce pour achever sa structuration et poursuivre sa croissance avant de gagner en autonomie. Cela passera nécessairement par le recrutement de compétences indispensables et par l'acquisition d'un savoir-faire particulier, celui de la fabrication de pièces en série.

A l'époque des discours sur le "Fabriqué à Paris" et la nécessité de relocaliser intra-muros des activités de production, alors que nous n'avons de cesse de promouvoir l'insertion et l'emploi local, à l'heure d'une crise mettant l'économie en berne, je vous propose d'œuvrer très concrètement pour le soutien d'une seule entreprise au développement d'une filière économique d'importance à Paris, et je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Quant au poste, dont vous parliez tout à l'heure, celui-ci est effectivement chargé et à 80.000 euros. Je ne sais pas d'où vous sortez les 59 % et je veux bien revoir. En fait, ce n'est pas un poste de couturier mais de chef d'atelier avec différentes compétences. Nous les avons évaluées, nous avons fait un certain nombre de "benchmark" dessus et ce sont les prix actuels.

Je vous réponds juste sur ce que je sais et je vous laisserai vérifier et je laisserai vérifier...

Je vous réponds à la question, je vous dis que c'est un poste que nous avons évalué de 70.000 à 80.000 euros par an. Maintenant, sur les 59 %, peut-être s'agit-il d'une opération plus globale. Toujours est-il que ce projet était absolument fabuleux...

Effectivement, je me renseignerai et je vous répondrai, il n'y a pas de problème.

En tout cas, je vous invite à venir voir le P.T.C.E. de la Goutte d'Or...

Eh bien, pas assez, parce que je pense que vous devriez vraiment revenir, vraiment, et vous seriez passionnés.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 348.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 348).

2021 DAE 346 - Subvention de fonctionnement (3.270.000 euros) et convention pluriannuelle 2022-2024 avec la Mission locale de Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAE 346 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une convention pluriannuelle 2022-2024 avec la Mission locale de Paris.

La parole est à Mme Barbara GOMES, du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous ne présentons plus ici la Mission locale de Paris et ses actions bien connues et régulièrement valorisées dans cet hémicycle.

Mais je tiens tout de même à saluer le travail remarquable des conseillères et des conseillers qui travaillent quotidiennement auprès des jeunes particulièrement les plus vulnérables, ceux qui se trouvent dans des situations de grande précarité, d'exclusion sociale et de difficultés professionnelles.

On en a beaucoup parlé ici mais, redisons-le, la jeunesse a subi de plein fouet les phénomènes d'augmentation du chômage et de précarisation du travail. Pour les jeunes de 18 à 29 ans, qui ne sont plus en études, la situation est critique. C'est la tranche d'âge la plus précaire et pour laquelle la pauvreté a le plus progressé ces quinze dernières années.

Je l'ai rappelé à l'occasion du vote du budget primitif avant-hier, plus de 12 % des jeunes vivent avec moins de 900 euros par mois. A ce stade, on peut effectivement parler plus de survie que de vie. Alors beaucoup d'entre elles et d'entre eux, lorsqu'ils osent le faire, appellent à l'aide. Et quand on met en parallèle la nette augmentation des demandes dites exceptionnelles, en l'absence de minima sociaux pour les moins de 25 ans, on peut facilement conclure qu'il y a un vrai problème concernant la protection sociale des jeunes.

Permettez-moi à ce titre de dire un mot sur le Fonds d'aide aux jeunes, F.A.J., qui est attribué pour les aider à faire face aux difficultés qu'elles et qu'ils rencontrent sur les dépenses quotidiennes - pour information, ces dépenses peuvent aller du complément financier pour aider à payer des factures à des aides à l'achat d'électroménager ou de médicament, on en est là. L'enveloppe de ce fonds d'aide pour l'année 2021 a été entièrement consommée dès le mois de septembre 2021 et, pour l'année 2020, elle avait été entièrement consommée en juillet. En gros, les besoins augmentent beaucoup mais les crédits ne suivent pas. C'est pour cela que notre groupe a déposé un amendement à ce budget, afin que les crédits alloués au F.A.J. soient doublés, et on déplore que cette demande, qui nous semble faire sens, n'ait pas été entendue.

Plus largement, la Mission locale de Paris porte de nombreux autres dispositifs qui participent notamment à la lutte contre le décrochage scolaire ou qui visent à accompagner les jeunes vers la formation ou vers l'emploi.

J'en profite pour souligner que la Mission locale de Paris mène de nombreuses actions auprès de publics ciblés, notamment des jeunes de l'A.S.E. via la plateforme "Dynamique Insertion Professionnel". Ce sont aussi des jeunes placés sous-main de justice et elle intervient auprès de jeunes détenus en prison.

En cette période particulièrement troublée pour la jeunesse, la Mission locale de Paris a su s'adapter et continue de leur fournir un accompagnement de qualité pour les aider à sortir de l'isolement et leur permettre aussi de recréer du lien social. Notre groupe tient à saluer le travail des actrices et des acteurs de la Mission locale de Paris qui jouent un rôle majeur en matière d'insertion des jeunes et de lutte contre l'exclusion sociale, en agissant de concert avec les autres acteurs sociaux présents sur le territoire parisien.

Et parce que la Mission locale de Paris est animée justement par la volonté de toujours mieux répondre aux besoins de la jeunesse, elle retravaille actuellement son projet associatif pour s'adapter encore davantage aux besoins des jeunes, au besoin d'aller vers, au besoin de s'adapter encore et toujours aux évolutions auxquelles les jeunes sont confrontés et je trouve cela tout à fait formidable.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Barbara GOMES.

Pour vous répondre, la parole est à Mme GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans le contexte actuel de crise Covid, nous savons ô combien les jeunes ont été fragilisés. Ô combien les jeunes ont été fragilisés ! Nous en parlions encore tout à l'heure avec quelques collègues et je crois que l'on est encore très loin de se rendre compte des effets que ce Covid a pu faire chez les jeunes.

La Mission locale de Paris a pleinement joué son rôle de rempart contre cette précarité inédite, cette incertitude inédite, ce chamboulement inédit. Les équipes de la Mission locale de Paris, situées sur six sites d'accueil répartis dans tout le territoire parisien, se sont pleinement mobilisées pour favoriser l'insertion des jeunes qui sont éloignés de l'emploi, et cela grâce à la multiplication des activités, dont notamment des ateliers de recherche d'emploi, des présentations collectives de métiers, des journées de recrutements ciblés ou bien des actions de parrainage. La Ville de Paris accompagne ces actions de la Mission locale en participant notamment au financement immobilier de ces sites dans un objectif d'ancrage et de proximité territoriale.

Nous pouvons déjà établir un bilan en toute transparence des actions réalisées, notamment par les équipes de cet organisme composé de plus de 200 salariés.

La Mission locale de Paris avait fixé comme objectif d'accompagner 20.000 jeunes pour 2021. Au cours des dix premiers mois de cette même année, nous sommes déjà à 19.580 jeunes qui ont été accompagnés, soit 98 % de l'objectif annuel.

La Mission locale de Paris a accueilli, entre janvier et octobre 2021, 8.154 primo, c'est-à-dire nouveaux jeunes, contre 7.080 en 2020 sur la même période. Concernant les entrées en emploi, les résultats de la Mission locale sont également en nette augmentation par rapport à 2020 et 2019. Les entrées en emploi durable sont supérieures de 27 % par rapport à 2019, ce qui est plutôt une bonne annonce.

Aussi la Mission locale de Paris a joué et joue encore pleinement son rôle de médiateur entre les jeunes et les entreprises en favorisant l'accès à la formation et à l'alternance. La hausse du nombre d'alternants est significative : plus 55 % sur les dix premiers mois par rapport à 2020. La Ville de Paris a également ouvert l'accès du Quartier Jeunes, QJ, à la Mission locale de Paris qui anime désormais toutes les semaines un Point Paris Emploi dans les locaux de l'ancienne mairie du 1er.

Dans le cadre du plan "Paris boost emploi", la Mission locale a démarré en 2021 un projet spécifique visant à repérer et remobiliser 1.200 jeunes, dont des diplômés Bac+3 et de Masters, des décrocheurs universitaires et des jeunes résidant dans des quartiers prioritaires.

Ces résultats témoignent de la réussite de la Mission locale de Paris, et derrière ces chiffres bruts ce sont de nouvelles trajectoires de vie qui s'amorcent pour de nouveaux jeunes. Mais ce sont aussi de nouveaux défis pour la Mission locale. Au-delà du bilan positif des activités de la Mission locale, nous souhaitons également regarder vers l'avenir. C'est précisément le sens de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 avec la Mission locale de Paris. En ces temps de crise que nous traversons, le renouvellement de ce partenariat avec cet acteur incontournable nous paraît indispensable pour favoriser l'accompagnement vers l'emploi des jeunes Parisiennes et Parisiens en difficulté.

C'est pour cela que je vous invite, mes chers collègues, à adopter ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 346.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 346).

2021 DRH 63 - Approbation des modifications du règlement du temps de travail des personnels de la Ville de Paris et de ses annexes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DRH 63, à l'amendement technique n° 183 et aux amendements n^{os} 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156 et 172.

Le projet de délibération DRH 63 concerne l'approbation des modifications du règlement du temps de travail des personnels de la Ville de Paris et de ses annexes.

La parole, pour commencer, est à M. Jérôme GLEIZES, du groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous nous serions bien passés de ce projet de délibération, mais malheureusement la pression gouvernementale contre la réduction d'un travail est arrivée jusqu'à notre instance et nous devons donc modifier le règlement de temps de travail des agents de la Ville.

Les écologistes défendent la réduction du temps de travail depuis très longtemps et nous étions un peu à l'origine de la dernière grande avancée qui était la loi des 35 heures en 1997. Cela faisait partie de l'accord à l'époque entre les socialistes, les communistes et les écologistes.

Depuis 2001, nous allons de recul en recul et le nouveau recul concerne les agents du service public. Nous sommes dans un bras de fer avec Mme de MONTCHALIN et on apprend d'ailleurs souvent par la presse les directives qui sont données au Préfet de Paris au lieu de nous informer directement. Ce qui pose un problème de méthode mais on commence à être habitués avec ce Gouvernement qui fait beaucoup plus de communication que de politique, et quand il fait de la politique, c'est pour réduire les acquis sociaux.

Revenons sur ce projet de délibération. Nous allons le voter. Nous prenons acte de ce que M. GUILLOU a proposé comme méthode et j'espère qu'il le confirmera dans sa réponse. C'est-à-dire que nous attendons le jugement sur le fond du Tribunal pour savoir ce qu'il pense du fait que nous sommes obligés de revenir devant l'Assemblée avec l'annulation des trois jours qui avaient été proposés pour tous les salariés. Ces trois jours reposent sur des éléments scientifiques qui font qu'à Paris, par rapport à d'autres villes, le temps de travail est amputé par des temps de transport, par la vie à Paris qui n'est pas toujours un long fleuve tranquille.

Par rapport à cela, nous avons décidé de voter ce projet de délibération. Par contre, sur tous les amendements qui sont proposés, M. GUILLOU a dit qu'il y aurait un nouveau cycle de discussions avec les syndicats sur comment on va faire pour récupérer les trois jours qui ont été supprimés par le juge. Nous avons déjà déposé certains amendements au mois de juillet lorsque nous avons eu ce débat. Ce n'est pas que nous avons une position pour ou contre de principe, mais nous préférons refaire un cycle de discussions avec les syndicats.

Donc, à partir du mois de janvier, nous reprendrons contact avec toutes les organisations syndicales et nous verrons leurs amendements. Nous reposerons les amendements que nous avons déjà faits de façon à essayer d'être au plus près des conditions de travail des agents de la Ville. J'espère que cette fois-ci nous n'aurons pas la mauvaise surprise d'avoir encore un recours de Mme de MONTCHALIN contre les propositions qui sont faites.

Nous allons donc voter ce projet de délibération DRH 63 et nous reviendrons devant vous l'année prochaine.

Merci de votre attention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Nous sommes le 16 décembre 2021. La loi de transformation de la fonction publique date du 6 août 2018, soit vingt-huit mois. Concrètement, nous sommes à quinze jours de l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions. Que de temps perdu, quel mépris à l'égard des personnels et quelle occasion gâchée !

Vous avez parfaitement le droit d'être en désaccord avec cette loi. En revanche, tout faire pour ne pas l'appliquer et tout faire pour la contourner, non. Et, Monsieur GLEIZES, il ne s'agit en rien de pression gouvernementale, c'est juste une question d'état de droit.

Cette loi, c'est un cadre dont il convenait de se saisir pour repenser l'organisation du travail, pour redéfinir les sujétions et pour mieux prendre en compte la pénibilité du travail. D'ailleurs, ce projet de délibération nous propose un certain nombre de nouveaux types d'organisation. Comme quoi, c'était tout à fait possible de tenir compte de la pénibilité, il suffisait de le vouloir.

A la suite du vote du texte en juillet, le déferé préfectoral a conduit à l'annulation de deux dispositions contestées : d'abord le lissage sur toute l'année, puis la sujétion "ville-capitale" correspondant à trois jours de RTT. La Ville a fait appel de cette décision devant la cour administrative d'appel de Paris, qui vient ce lundi de rejeter la requête de la Ville et donc de confirmer le jugement en référé.

Alors que la Maire s'est entêtée pendant des mois, elle entendait encore il y a quelques jours ne pas respecter la loi au 1er janvier 2022. Elle a ainsi mis la Ville et surtout ses personnels dans une situation ô combien insécurisante.

Aujourd'hui, nous sommes contraints de reprendre les cycles de travail des agents à quinze jours simplement de l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions. Quelle occasion gâchée pour le dialogue social, pour une meilleure organisation du travail et un meilleur service rendu aux Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame GATEL, dans le cadre de la loi, nous pouvons tout faire pour essayer d'adoucir une loi qui fait perdre beaucoup aux salariés et aux agents de notre Ville, mais dans le cadre de la loi, bien sûr.

Notre Gouvernement a l'art de la formule. Pour réduire les chances de nos étudiants d'accéder à un Master, il fait une loi orientation et réussite. Pour casser le statut des agents de la S.N.C.F., il fait un nouveau pacte ferroviaire. De beaux noms qui cachent souvent de dures réalités. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il appelle loi de transformation de la fonction publique, une loi qui vise à réduire les droits des fonctionnaires et des agents du service public, une loi qui veut la privatisation de l'Etat.

Pour rappel, dans le projet de loi de transformation de la fonction publique, tout est fait pour annihiler le statut sans y toucher pleinement : recours massif aux agents contractuels y compris sur des emplois permanents ou pour des postes de direction, plans de départs volontaires, détachements d'office, instauration d'un contrat de projet au caractère ô combien précaire, attaque contre la démocratie sociale avec la fusion des C.H.S.C.T. et des comités techniques sur le modèle des ordonnances travail, attaque contre les instances paritaires avec la réduction drastique du rôle des commissions administratives paritaires.

De plus, en s'attaquant plus particulièrement aux droits des agents territoriaux, le Gouvernement visait également à diviser les fonctionnaires entre eux. Enfin, sous prétexte d'harmonisation, cette loi constitue une nouvelle attaque contre l'autonomie des collectivités territoriales.

Cette réforme, nous n'en voulions pas en 2019. Nous n'en voulons toujours pas aujourd'hui.

Certes, une partie de cet hémicycle applaudira des deux mains. Depuis des semaines, la droite s'acharne sur le service public et sur nos fonctionnaires. Pas une pensée pour nos enseignants, notre personnel soignant, nos éboueurs et aux premiers de corvée qui n'ont ni ménagé leurs efforts, ni compté leurs heures pour que les services publics continuent d'assurer leurs missions. Auprès des personnes âgées, de nos enfants, dans l'accueil du public, ils et elles ont été essentiels. C'est indécent de rogner maintenant sur leurs droits.

Malheureusement, cette réforme doit être mise en application par l'ensemble des collectivités au 1er janvier 2022 et cette entrée en vigueur se fait avec de grandes incertitudes quant à l'avenir des cycles du travail des agents de la Ville de Paris.

Grâce à la mobilisation des agents de la Ville et de l'intersyndicale, ainsi qu'au travail de concertation, un accord au Conseil de Paris du mois de juillet 2021 avait permis la limite de la perte de jours de congé prévue par la loi. Or, aujourd'hui, suite à la décision du Tribunal administratif, cet accord est caduc.

Nous revenons presque au point de départ, suspendus à une décision de justice qui ne nous sera probablement pas favorable - c'est ce que j'avais écrit avant le retour de la décision. Si la situation reste telle quelle, le temps de travail augmentera pour tous les agents de la Ville. Nous ne nous satisfaisons pas de cette situation. Alors que faire ?

Au groupe Communiste et Citoyen, nous proposons d'agir dès maintenant, de ne pas repousser les discussions à une éventuelle décision de justice, je parle de celle de mars. Nous pensons que des ajustements avec les sujétions sont possibles et surtout nécessaires pour que l'application de cette réforme à Paris impacte au minimum les conditions de travail des agents de la Ville. C'est l'objet des amendements que mon collègue Jean-Philippe GILLET vous présentera.

Pour terminer, j'aimerais faire la situation suivante. "Il nous faudra nous rappeler que notre pays aujourd'hui tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal". Cette phrase, c'est Emmanuel MACRON qui l'a prononcée le 13 avril 2020 en pleine crise sanitaire. Depuis, malheureusement, il semble avoir été frappé d'amnésie.

Alors que la crise sanitaire est loin de toucher à sa fin, le contexte national ne ménage pas les fonctionnaires de nos services publics. La semaine dernière, nous avons appris que le point d'indice des salaires ne serait pas dégelé. Quel mépris pour l'engagement des fonctionnaires !

Les agents de la Ville sont aussi présents sur tous les fronts municipaux, en première ligne depuis le début de la pandémie. C'est dans ce contexte que le Gouvernement décide malgré tout d'appliquer cette réforme. Comme pour les soignants, comme pour les enseignants, c'est une impression de non-reconnaissance de leur travail qui domine.

Nous continuerons de nous tenir aux côtés des agents, ainsi que des organisations qui les représentent, pour porter leurs revendications sur le temps de travail, sur la remunicipalisation des services et sur la déprécarisation.

Je vous remercie.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, au mois de juillet dernier, le Conseil de Paris adoptait la délibération concernant l'approbation du règlement du temps de travail des personnels de la Ville de Paris. Un accord était construit pour revenir sur la suppression de huit jours de congé avec un réel débat sur les sujétions qui avait permis de poser la question du rythme de travail.

Nous alertions alors, des discussions s'étaient faites dans l'urgence sans que l'Etat ne soit jamais mis dans la boucle pour que les propositions construites par les organisations syndicales des personnels puissent être vérifiées et validées par le contrôle de légalité. Nous alertions sur le risque majeur et les conséquences en cas de non-acceptation qui pourraient s'avérer désastreuses pour les agents de la Ville de Paris.

Aujourd'hui, nous ne nous en réjouissons évidemment pas, nos craintes se révèlent justifiées car nous sommes exactement dans la situation que nous redoutions alors. Le Tribunal administratif a suspendu la sujétion "ville-capitale" qui permettait de réduire la perte du nombre de jours de congé de huit à un. Nous sommes maintenant suspendus à sa décision finale qui interviendra à la fin du premier trimestre 2022.

Mais l'horizon ne semble pas favorable et nous proposons d'agir dès maintenant pour limiter les effets désastreux qu'aurait la suppression de cette sujétion. Car oui, les métiers dont les pénibilités sont les plus lourdes sont les grands perdants de cette réforme. D'ailleurs, l'intersyndicale le précise avec force : pour un égoutier, le temps, ce n'est pas de l'argent, c'est de la vie !

C'est pourquoi nous avons choisi, les communistes, de déposer différents amendements dont nous pensons, dont nous espérons qu'ils répondent aux besoins des agents de la Ville de Paris.

Le premier concerne une grande majorité d'entre eux. Aujourd'hui, seuls 36 % des agents de la Ville résident dans Paris. Plus de 30 % viennent de la petite couronne, 25 % de la grande couronne et 5 % habitent hors d'Ile-de-France. Beaucoup d'agents n'ont pas les moyens financiers de vivre dans Paris intra-muros et sont amenés à passer de longues heures dans les transports en commun pour accéder au lieu de travail. Or, ces trajets sont d'une longueur supérieure à la moyenne nationale et le mode dégradé de fonctionnement des transports franciliens n'est pas pour arranger la situation. Ces conditions de transport génèrent de la fatigue et altèrent la santé, et l'employeur qu'est la Ville de Paris est tenu à une obligation de prévention et de réaction.

Ce constat nous amène à proposer la création d'une sujétion au titre des conditions de transports dégradées, générant fatigue et altérant bien sûr la santé, comme j'ai eu l'occasion de le préciser. Elle équivaldrait à un niveau 1 de sujétion, soit trois jours, et s'ajouterait à la sujétion issue du référentiel dont bénéficient déjà les agents. Cette modification permettrait de compenser la perte de la sujétion "ville-capitale" dans l'attente de la décision du tribunal. Et si le tribunal valide finalement cette sujétion, les agents bénéficieraient de ces deux nouvelles sujétions.

Nous proposons ensuite une série d'amendements sur l'organisation générale du temps de travail. Le premier amendement est une simple application de la loi et concerne le report des congés annuels. Aujourd'hui, la Ville de Paris n'accepte aucun report. Or, cette décision est en contradiction avec l'article 5 du décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 qui dispose que le congé dû pour une année de service accompli ne peut se reporter sur l'année suivante, sauf autorisation exceptionnelle donnée par l'autorité territoriale. Eh bien, les communistes souhaitent que cette exception soit ajoutée au règlement du temps de travail des personnels de la Ville.

Le deuxième amendement concerne la pause méridienne. Aujourd'hui, le temps de trajet n'est pas décompté et nous proposons une modification du règlement, afin que les agents, qui n'ont aucune possibilité de déjeuner sur leur lieu de travail, puissent bénéficier d'un décompte du trajet jusqu'au lieu de restauration le plus proche. Ce temps de trajet serait bien sûr compté comme du temps de travail.

Enfin, le dernier amendement propose de calculer le temps de travail de façon hebdomadaire et non plus de façon annuelle, comme c'est le cas actuellement. Cela simplifierait le lissage du travail supplémentaire prévu par la réforme que nous devons, hélas, appliquer.

Pour terminer, je dirai, tout comme Raphaëlle l'a fait, que nous avons bien conscience que cette réforme, personne sur les bancs de la gauche ne l'a ni souhaitée, ni votée. Mais aujourd'hui les décisions du Tribunal administratif nous font presque revenir au point de départ. C'est pourquoi sur ce projet de délibération, les communistes choisissent de s'abstenir.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Avant de passer à l'intervenante suivante, je tiens à vous informer qu'un vote à bulletin secret est en cours et que nous allons bientôt clore le scrutin. Pour celles et ceux qui souhaitent aller voter, c'est le moment. Je vous remercie.

Et je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, c'est une chose dans cette Assemblée de dire que l'on est opposé à cette loi de transformation de la fonction publique, c'en est une autre que de se donner les moyens de faire que son obligation d'application ait des effets nuls. Et là, franchement, la Ville de Paris ne s'honore pas à travers ce projet de délibération.

Mes chers collègues, le sens de l'histoire, quand on est progressiste, quand on est de gauche, le sens de l'histoire du mouvement ouvrier, c'est la réduction du temps de travail, la réduction du temps de travail pour émanciper du travail, la réduction du temps de travail pour garantir une qualité, un sens au travail, et donc une qualité aussi plus importante du service public rendu aux Parisiennes et aux Parisiens. Une réduction du temps de travail parce que quand on travaille moins, on est plus nombreux à travailler. C'est ce qui s'appelle le partage du temps de travail.

Donc, cette loi scélérate du Gouvernement MACRON, cette loi de régression sociale, oui, s'impose à nous, mais par le biais des négociations, par le biais des sujétions, il est tout à fait possible de faire en sorte qu'elle soit d'un effet neutre, grâce à la mobilisation des organisations syndicales, grâce à leurs grèves, grâce à leur unité à travers ce slogan "Pas une minute de plus".

Ils ont fait des propositions. Sauf qu'il y a eu bien trop peu de prise en compte de leurs revendications et de leurs amendements et bien trop peu de réunions. Que de temps perdu avant de les écouter et de les entendre. Et d'ores et déjà en juillet, vous ne les avez entendus qu'à moitié, parce que cette sujétion "ville-capitale", il aurait fallu bien plus l'argumenter pour qu'elle ne soit pas menacée d'être cassée par le Tribunal administratif.

Alors oui, le Préfet a cassé ce projet de délibération et nous revoilà dans cette Assemblée à devoir délibérer à nouveau. Mais une fois de plus, écoutez, prenez en compte les organisations syndicales et l'ensemble de leurs amendements car ils permettent de ne pas aboutir à une régression sociale. Ils ont risqué de se faire voler huit jours de congé. A travers le projet de délibération qui nous est proposé, ils sont volés de trois jours de congé.

Eh bien, il ne faut pas l'accepter. Il faut voter contre. Ou bien il faut absolument que vous intégriez l'ensemble des amendements, à la fois présentés par le groupe Communiste que je voterai, et en même temps les amendements que je vous présente, qui reprennent les amendements de l'intersyndicale, pour faire en sorte que cette délibération puisse avoir un effet neutre sur le temps de travail au niveau des agents. C'est tout à fait possible et c'est nécessaire.

Très rapidement, les amendements que je dépose et qui ont été défendus par les organisations syndicales sont au nombre de huit.

Un amendement pour que les sujétions soient calculées en multiples de demi-heure hebdomadaires et non pas en heures hebdomadaires, ce qui permet justement d'être beaucoup plus conformes à la réalité de ce calcul.

Un amendement relatif au report des congés annuels. C'est tout à fait conforme à la loi puisqu'il est écrit dans la loi qu'il y a une possibilité des reports sur autorisation exceptionnelle de l'autorité départementale. Donc, je propose que nous appliquions la loi. Cet amendement devrait être absolument adopté à moins que la Ville de Paris refuse d'appliquer la loi.

Un amendement relatif à l'accueil du public parce qu'il est important que l'ensemble des agents, qui se retrouvent face au public et face à des situations de violence, puissent avoir des sujétions équivalentes à celles, par exemple, des personnels pour lesquels la pénibilité de l'accueil du public est prise en compte. Je pense notamment au personnel de la petite enfance qui a une sujétion à ce niveau lorsqu'ils sont avec des enfants de moins de 6 ans et de moins de 3 ans. Il est possible d'intégrer une sujétion relative à l'accueil du public pour tous les professionnels dans ce cadre.

Un amendement pour prendre en compte la pénibilité du travail devant écran et vous savez que nombre de travaux sur la souffrance au travail l'ont déjà attestée.

Un amendement sur la pause méridienne pour favoriser la fréquentation de la restauration administrative la plus proche et qui devrait permettre de prendre en compte le trajet dans la pause méridienne. C'est quand même la base.

Un amendement de sujétion au titre de l'intensité et de l'environnement du travail induisant une spécificité à la "ville-capitale". Oui, il faut prendre en compte la question de la pollution atmosphérique et sonore. Par contre, il faut bien l'argumenter, comme avaient prévenu les organisations syndicales dans ce domaine.

Un amendement relatif aux adjoints d'animation et d'action sportive.

Un amendement sur la pénibilité des adjoints techniques de brigades de voirie, de maintenance et de l'espace public.

Tous ces amendements permettent de compenser et de faire en sorte qu'il n'y ait pas de vol du temps de travail. Quand on se dit de gauche, on se bat, on s'en donne les moyens.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Danielle SIMONNET. - Pour conclure, quelle résistance aux lois de MACRON vous donnez-vous ? Franchement, si vous n'êtes pas capables à l'échelle de la Ville de Paris de résister aux politiques de MACRON, quelles ambitions voulez-vous porter pour la France ?

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Grégory CANAL, pour le groupe Changer Paris.

M. Grégory CANAL. - J'ai deux ou trois minutes ? Trois. Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, quel spectacle bien triste et déshonorant que tous ces discours hypocrites et larmoyants, et ce commerce des indulgences qui vient de s'ouvrir entre l'Exécutif parisien et toutes les tendances, sous-tendances et groupuscules de cette majorité, avec l'Exécutif bien sûr, à coups d'amendements techniques. Tout cela pour faire oublier votre complicité avec cette capitulation sociale que vous allez aujourd'hui adopter.

Car dans le fond, mes chers collègues, ce dossier des 35 heures n'aura été que la traduction de ce qu'est Anne HIDALGO en politique, c'est-à-dire la figure absolue du cynisme.

Depuis sa réélection, Anne HIDALGO avait le choix d'avancer avec honnêteté et transparence, elle a privilégié la dissimulation et l'avancement à visage masqué.

Anne HIDALGO avait le choix de faire un véritable dialogue social respectueux et courtois qui se donne du temps, elle a préféré une négociation bâclée et précipitée.

Anne HIDALGO avait le choix de sécuriser les contours juridiques de sa délibération en acceptant d'entretenir une relation constructive avec l'Etat, elle a préféré s'entêter et adopter dans la torpeur estivale une délibération manifestement illégale. Et Monsieur GILLET, je ne vous ai pas entendu à cette époque nous faire part de vos inquiétudes sur le contrôle de légalité. Je vois que manifestement le communisme et le révisionnisme historique vont toujours ensemble.

Mes chers collègues, Anne HIDALGO avait aussi le choix d'entamer une véritable réforme en profondeur de son administration, elle a préféré la légèreté et la complaisance, et surtout de disparaître du champ politique en préférant rencontrer à tour de bras des associations et des responsables collectifs dans toute la France, à l'exception

de Paris, où en deux ans elle n'a pas rencontré un seul leader syndical. Elle a préféré les parquer dans la honte et dans la promiscuité derrière l'Hôtel de Ville de Paris pour ne pas les rencontrer.

La vérité, mes chers collègues, c'est qu'au crépuscule de sa candidature à l'élection présidentielle, Anne HIDALGO a été sommée par le Préfet de Paris et par la justice de capituler devant l'autorité de la loi. Et il est quand même bien saillant qu'une candidate à l'élection présidentielle, première magistrate de la capitale de notre pays, ait capitulé en rase campagne et soit obligée aujourd'hui dans le clair-obscur de nous faire adopter un projet de délibération qui in fine ne fait qu'une seule chose : mettre en place les 35 heures dans la Ville de Paris et il était temps, au bout d'un an de soubresauts.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

M. Grégory CANAL. - Mes chers collègues, le groupe LR, comme depuis le début de cette séquence, adoptera la même position, c'est-à-dire l'abstention pour ne pas participer à cette espèce de mascarade politique à laquelle vous jouez depuis le début.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour répondre à l'ensemble de ces interventions, je donne la parole à Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à chacune et chacun des intervenants, y compris les interventions avec des propos quelque peu excessifs.

Permettez-moi de revenir sur les objectifs que l'Exécutif a énoncés dès le début de nos échanges en Conseil de Paris et des échanges que nous avons eus - ils furent d'ailleurs nombreux, contrairement à ce que j'ai pu entendre et c'est évidemment bien le moins pour un sujet aussi important - avec les organisations syndicales.

La Maire de Paris et l'Exécutif ont toujours indiqué deux choses. D'une part, que nous chercherions à limiter au maximum les impacts de cette loi sur les agents de la Ville de Paris car, oui, nous sommes opposés aux objectifs que se fixe cette loi. Nous considérons que l'augmentation du temps de travail va à rebours du progrès social. Pour autant, nous avons aussi toujours indiqué d'autre part que nous étions évidemment républicains et que nous respecterions la loi.

Et je veux ici dénoncer le mensonge éhonté, répété à longueur de journée par la Ministre de la Fonction publique et que vous avez repris, Madame la députée GATEL, selon lequel la Ville de Paris ne souhaiterait pas respecter la loi ou chercherait à s'opposer à la loi. Mais il n'en est rien. Il n'en est rien car nous avons indiqué que nous étions républicains. Oui, nous avons cherché à en limiter les impacts et, oui, nous respectons la loi.

Nous avons voté, au Conseil de Paris de juillet, une délibération définissant un nouveau règlement sur le temps de travail, comme la loi nous y contraignait et dans les délais fixés par la loi, avec un certain nombre de dispositions pour limiter l'impact de la loi précisément : les jours de fractionnement, les rehaussements de sujétions particulières pour mieux prendre en compte la pénibilité de certains métiers, notamment les métiers majoritairement féminins, l'augmentation de quelques minutes de plus par jour ou par semaine de temps de travail pour générer des jours de RTT supplémentaires, la facilitation de l'accès au temps partiel, la monétisation du compte épargne-temps et encore beaucoup d'autres dispositions sur lesquelles je ne reviens pas.

Et oui, aussi cette sujétion générale de trois jours pour l'ensemble des agents de la Ville, en nous appuyant pour cela sur le courrier que la Ministre nous a adressé en avril et sur notre interprétation des textes. C'est cette disposition et uniquement celle-là qui était contestée par le Préfet en juillet. Je note qu'il y a eu là sans doute un changement de pied de la part du Gouvernement.

Eh bien, nous défendons cette interprétation devant les tribunaux administratifs, comme il est d'usage dans un Etat de droit. Pour l'instant, des jugements ont été pris en référé, ce qui nous oblige effectivement, à partir du moment où cette disposition est suspendue - et elle n'est que suspendue -, à proposer aujourd'hui au Conseil de Paris des cycles qui n'intègrent pas cette sujétion. Toutes les autres dispositions qui figuraient dans le règlement voté en juillet s'appliquent et n'ont pas été contestées.

Pour ce qui est de la sujétion de trois jours, nous attendrons effectivement le jugement du Tribunal administratif au fond au premier trimestre 2022 - c'est le Tribunal administratif qui l'a annoncé ainsi - et nous verrons ce qu'il en est. Si la décision est favorable, nous pourrions évidemment réintégrer, et c'est notre souhait, les trois jours dans les cycles de travail des agents. Dans le cas contraire, j'ai indiqué aux organisations syndicales que nous tiendrions des discussions pour envisager les conséquences possibles en cas de décision défavorable. Ce sont ces discussions que nous aurons évidemment sans attendre la décision du Tribunal administratif.

Cependant, nous respectons parfaitement le calendrier que j'avais énoncé lors du Conseil de Paris de juillet, dans lequel, vous vous en souvenez, j'avais indiqué que nous votions le règlement, les règles générales qui s'appliquent à l'ensemble de la Ville et que nous étions contraints de prendre en application de la loi, et que nous aurions à partir de là, et c'est évidemment ce qui s'est passé, entre les mois de juillet et de décembre, des discussions au sein des différentes Directions de la Ville, au sein des différents métiers, pour voir comment les nouvelles règles s'appliqueraient dans les cycles de travail et ainsi modifieraient, puisque nous y sommes contraints,

les différents cycles de travail de la Ville. Et j'avais indiqué que nous aurions une deuxième délibération d'ici à la fin de l'année pour présenter ces cycles. C'est précisément le projet de délibération qui est présenté aujourd'hui.

D'ailleurs, permettez-moi d'ajouter, à l'adresse de M. CANAL et du groupe Changer Paris, que j'observe que la Ville de Paris n'est pas la seule à dire que l'interprétation des textes offre aux collectivités des marges de manœuvre. Je crois que la Métropole de Marseille, dont la présidente est de votre famille politique, a aussi des discussions sur ce point et je crois avoir lu qu'elle défendrait aussi son interprétation, le cas échéant, devant les tribunaux administratifs. Nous serons donc plusieurs, même si nous n'avons pas la même interprétation.

J'ajoute que le Gouvernement est bien mal placé pour venir décerner des brevets de dialogue social aux collectivités locales, alors qu'il n'en dirige que très peu en France et qu'il réduit leurs marges de manœuvre d'année en année, que ce soit sur le plan financier ou sur le plan RH. Il est bien malvenu de la part du Gouvernement de venir décerner des brevets de dialogue social, alors qu'il a fait voter une loi, la loi de la transformation de la fonction publique, qui a été dénoncée unanimement par l'ensemble des organisations syndicales. Donc, je veux bien que l'on revienne sur ce sujet, mais je ne suis pas sûr que ce sera à l'avantage de la Ministre de la Fonction publique.

En tout état de cause, je demanderai aux différents Conseillers et groupes, qui ont déposé des amendements, de bien vouloir les retirer car, comme je l'indiquais, un certain nombre de sujets qui y figurent seront évoqués avec les organisations syndicales et, le cas échéant, examinés à l'aune de la décision du Tribunal administratif au fond au premier trimestre 2022.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Avant de procéder au vote ou pas des différents amendements, il y a tout d'abord l'amendement technique n° 183 de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet d'amendement n° 183 déposé l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 183 est adopté.

Nous passons au vote des amendements.

Tout d'abord, les amendements n° 145, n° 146, n° 147 et n° 148 présentés par le groupe Communiste et Citoyen sont-ils tous maintenus ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 145 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 145 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 146 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 146 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 147 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 147 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 148 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 148 est repoussée.

Nous passons aux amendements déposés par Danielle SIMONNET, qui sont tous maintenus ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 149 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 149 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 150 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 150 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 151 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 151 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 152 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 152 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 153 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 153 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 154 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 154 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 155 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 155 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 156 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 156 est repoussée.

L'amendement n° 172 du groupe Changer Paris est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 172 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 172 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 63 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DRH 63).

2021 DRH 70 - Modification de la délibération 2017 DRH 58 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

2021 DRH 87 - Conditions d'attribution des indemnités pour travail dominical régulier et pour service de jours fériés.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DRH 70 et DRH 87 et l'amendement technique n° 176 qui s'y rattache.

Pour commencer, je donne la parole à M. Nicolas JEANNETÉ, du groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, j'interviens donc à la fois sur les projets de délibération DRH 70 et DRH 87. C'est l'occasion pour moi de revenir sur la mise en place de la police municipale, et en particulier de vous interroger sur les cycles horaires et sur la politique des primes versées aux agents. Un enjeu primordial, vous le savez, pour l'attractivité de la police municipale parisienne et au cœur des préoccupations des agents qui sont justement en grève aujourd'hui.

Depuis la cérémonie d'intronisation sur le parvis de l'Hôtel de Ville, le lancement en grande pompe de cette police municipale le 30 septembre dernier, les difficultés s'enchaînent, il faut bien l'avouer. Trois mois ont passé et, il faut bien le reconnaître, la police municipale n'est toujours pas opérationnelle. Les chefs de division ne sont pas en place dans les arrondissements, les effectifs par arrondissement ne sont pas connus. Et je ne parle même pas du couac de l'assermentation, où pendant plusieurs semaines les nouveaux policiers municipaux ne pouvaient pas dresser de PV ni conduire des voitures sérigraphiées "police municipale" faute d'avoir prêté serment. Pas terrible pour l'image de la grande police municipale parisienne !

Aujourd'hui, vous nous promettez que les divisions territoriales seront en place au 1er janvier 2022. C'est ce que vous m'avez répondu, Monsieur NORDMAN, en 3e Commission. C'est aussi ce que vous nous avez dit en réunion dans les mairies d'arrondissement. Je veux bien avouer que les dialogues avec les maires d'arrondissement sont plutôt positifs et même encourageants. Nous restons, vous le voyez, toujours dans une démarche positive.

Nos plus grandes inquiétudes concernent le recrutement et la fidélisation des agents de la police municipale. Cinq mille agents en 2024 annoncés l'année dernière, puis 5.000 agents de la D.P.M.P. dont 3.400 policiers municipaux. Dans tous les cas, le rythme actuel est insuffisant : 114 postes d'agents et encadrants créés cette année, 640 inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris, I.S.V.P., et agents de surveillance de Paris, A.S.P., convertis en policiers municipaux, soit aujourd'hui un total de 835 agents et encadrants de la police municipale. On est encore très, très, très loin de l'objectif des 3.400 policiers municipaux. Et c'est le recrutement de seulement 400 agents annoncé pour l'année prochaine. Monsieur NORDMAN, quels sont les paliers d'effectifs prévus année par année pour atteindre l'objectif des 3.400 policiers municipaux ?

Nous nous interrogeons également sur la moyenne d'âge de la police municipale qui apparemment est aujourd'hui de 49 ans. Quelles sont les tranches d'âge des recrutements de la police municipale ? Comment comptez-vous attirer les nouvelles générations ? Car vous le savez, pour recruter et fidéliser les agents, il faut des bons arguments, des primes correctes, des bonnes conditions de travail et des missions valorisantes.

La grève des agents, seulement deux mois après le lancement de la police municipale et quelques semaines avant sa mise en place effective, est quand même une vraie inquiétude. Les syndicats que vous avez consultés, que nous avons reçus également, parlent d'impossibilité à négocier, voire d'absence de concertation.

Monsieur NORDMAN, je vous connais bien. Vous qui êtes un homme de gauche, comment se fait-il que la police municipale à peine lancée soit déjà en grève ? Vous connaissez pourtant bien, en tant qu'homme de gauche, le dialogue social. Combien d'heures avez-vous reçu les syndicats de la police municipale pour en arriver aujourd'hui à cette grève ?

L'attractivité de la police municipale parisienne exige des rémunérations à la hauteur de ce que peuvent offrir les polices municipales des villes voisines, ce qui signifie une politique de primes généreuses. Avec les différentes bonifications, les agents de la police municipale de Paris vont toucher 1.900 euros nets par mois alors que, vous le savez, les autres polices municipales dans les villes avoisinantes sont à 2.300, voire à 2.500 euros nets par mois. Cette faiblesse des rémunérations est un vrai problème, alors que les polices municipales se livrent une concurrence féroce pour recruter des agents et les fidéliser.

L'attractivité de la police municipale passe aussi par des avantages permettant de garantir des bonnes conditions de travail aux agents. Alors que la pause déjeuner a été réduite de 45 à 30 minutes, que certaines antennes de la police municipale n'ont toujours pas trouvé de locaux, que les agents en patrouille peuvent difficilement déjeuner dans les cantines de la Ville et qu'il n'y a pas de cantine le soir, je pense et je vous l'avais déjà dit, il paraît indispensable de fournir des tickets-restaurants aux policiers municipaux, comme je vous l'avais demandé plusieurs fois en Conseil de Paris, ou au minimum une prime de panier-repas.

Depuis des années, nous demandons que les logements sociaux soient attribués prioritairement aux agents de la Ville et aux professions aux horaires décalés, comme les infirmières et bien sûr les policiers municipaux...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Je m'engage d'ailleurs pour le 15e à ce que nous tenions cet engagement. M. GUILLOU m'a dit que nous étions en retard. Je vais essayer d'y remédier.

Au-delà des problèmes de rémunération...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Vous avez fini votre temps de parole.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Non, j'ai dix minutes si les deux sont ajoutés.

Au-delà des problèmes de rémunération et du rythme de travail se cache aussi un malaise, dont les policiers municipaux nous font part, sur les moyens pour remplir leurs missions, en particulier bien sûr l'armement ou la préparation physique des agents qui passe de 6 heures à 1 heure 30 par semaine.

Les policiers municipaux en patrouille se retrouveront nécessairement face à la délinquance de rue, dépourvus d'armes létales et même de "taser", nous allons donc les mettre dans des situations difficiles, surtout qu'ils porteront à présent la mention "police municipale" dans le dos et deviendront donc une cible.

Monsieur Nicolas NORDMAN, Monsieur Antoine GUILLOU, reprenez le dialogue. Nous avons besoin de cette police municipale. Reprenez le dialogue avec l'U.N.S.A., la C.F.D.T., l'U.C.P., F.O., C.F.T.C. Ne nous décevez, ne les décevez pas. Ils nous regardent, ils vous regardent ce soir. Nous avons besoin d'une police municipale.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Nicolas JEANNETÉ de cette question. Merci également de ces leçons d'homme de gauche. D'ailleurs, j'ai noté avec grande satisfaction que, drapé de votre drapeau rouge, vous étiez aux côtés des agents cet après-midi et je vous en félicite.

Nous avons mis en place la police municipale de manière excessivement volontariste. Je crois qu'il s'agit là d'une attente très forte des Parisiennes et des Parisiens qui attendent cette nouvelle police pour pouvoir agir dans les rues, en matière de tranquillité publique, en matière de sécurisation, en matière de lutte contre les incivilités. Et il ne se passe pas un Conseil de Paris ou une rencontre que j'ai avec les maires d'arrondissement, toutes tendances confondues, sans qu'ils me disent qu'ils attendent avec grande impatience la mise en place de cette police municipale pour pouvoir agir de manière efficace dans les rues parisiennes.

Alors, nous avons beaucoup travaillé. Nous avons eu des heures de discussion avec les agents, les organisations syndicales, puisque nous voulons à la fois tenir cet engagement de service public nouveau au service

des Parisiennes et des Parisiens, et bien entendu faire que la mise en place de cette police municipale ne se fasse pas au détriment des conditions de travail des agents. C'est la raison pour laquelle, au cours de ces discussions - plus de 60 heures de discussions avec les organisations syndicales - nous avons avancé sur beaucoup de sujets pour très concrètement faire en sorte que cette police municipale réponde aussi à leurs attentes.

Nous avons, par exemple, créé des cycles de travail et fait en sorte que ceux-ci soient pourvus sur la base du volontariat pour les agents. Plus de 80 % des vœux des agents ont été respectés, ont été satisfaits. Nous avons également mis en place des cycles qui correspondent au rythme de vie différent des agents en fonction de leur situation personnelle.

Nous avons mis en place des primes de cycle qui doivent permettre de rémunérer mieux les agents qui travaillent sur des cycles horaires plus contraignants. Cela fait partie des objectifs de service public que nous voulons et que les maires d'arrondissement souhaitent également, c'est-à-dire des agents plus présents en soirée, plus présents la nuit, plus présents les week-ends, au moment où les Parisiennes et les Parisiens en ont besoin. Nous avons pour cela mis en place avec Antoine GUILLOU les moyens pour pouvoir mieux rémunérer les agents de ces cycles de travail plus contraignants.

Nous avons également placé, au cœur de notre police municipale, la question de la formation. Nous voulons une police municipale très formée. Nous tenons à ce qu'ils aient à la fois les formations de droit commun de tous les policiers municipaux de France et des formations complémentaires. C'est une des spécificités de notre police municipale que vous n'avez pas évoquée, c'est un des sujets de la mobilisation des agents aujourd'hui : nous voulons non seulement maintenir l'entraînement physique professionnel, mais permettre aussi d'en bénéficier à tous les agents qui aujourd'hui n'en bénéficient pas. Nous voulons surtout le rendre obligatoire. Là aussi, nous considérons que c'est une spécificité de notre police parisienne que de permettre cette formation et ce haut niveau de formation pour les agents.

Vous avez posé toute une série de questions. Dans le temps imparti, je ne pourrai pas vous répondre très précisément, mais bien entendu je reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments et les chiffres précis que vous avez sollicités. Vous auriez pu aussi poser ces questions en 3e Commission, ce qui nous aurait permis d'avoir des échanges plus précis en ce moment, mais je suis bien sûr tout à fait disponible pour pouvoir vous donner tous ces éléments.

Vous avez aussi parlé de la question de l'attractivité de la police municipale parisienne. C'est un vrai sujet. L'attractivité de la police municipale parisienne ou plus exactement la non-attractivité supposée de la police municipale parisienne est une espèce de rengaine que j'entendais avant même que nous ayons créé cette police municipale. Avant même que nous ayons commencé à recruter des policiers municipaux, on nous expliquait déjà que la police municipale parisienne était insuffisamment attractive. Je veux m'inscrire en faux contre ce qui est dit et ce que vous dites sur le sujet. Nous avons lancé un concours de recrutement avec 300 postes ouverts et, au moment où nous nous parlons, nous avons 1.645 candidats pour pouvoir remplir ces postes. Nous avons également des C.V. qui viennent de partout en France pour venir travailler dans la police municipale parisienne, des anciens gendarmes, des anciens policiers, des policiers municipaux déjà en fonction. Des C.V. nous arrivent aujourd'hui pour être recrutés dans la police municipale parisienne.

Donc, la question n'est pas celle du manque d'attractivité spécifique de la police municipale parisienne. Vous devriez le savoir car vous connaissez un peu le sujet, la question n'est pas le manque d'attractivité de la police municipale, mais le manque d'attractivité de toutes les polices municipales. Pour information, il y a aujourd'hui 1.500 postes de policiers municipaux vacants en Ile-de-France, 4.000 postes vacants de policiers municipaux en France. La question que nous devons nous poser collectivement, c'est comment arriver à recruter mieux sur ces fonctions de police - c'est d'ailleurs aussi le cas pour la police nationale - pour lesquelles aujourd'hui nous arrivons moins à trouver de candidats.

Sur la question de l'attractivité, je pense que nous devons nous mobiliser collectivement pour rendre plus attractive notre police municipale parisienne. C'est ce que nous faisons avec ces formations, je vous le disais tout à l'heure, avec cette multiplicité de cycles qui permettent aux agents, sur la base du volontariat, de choisir le cycle sur lequel ils vont travailler, avec cette multiplicité et cette diversité de missions pour notre police municipale.

Nous allons créer la première police municipale de France et je vous invite, chers collègues, plutôt que de dénigrer, plutôt que de vous inscrire dans cette espèce de rengaine qui consiste à dire que notre police municipale ne serait pas attractive, de positiver au contraire les choses, de mettre en avant les atouts de cette police, qui sera la plus grande police municipale de France, la diversité des missions et son niveau de formation.

Je crois que nous devons collectivement nous mobiliser, parce que nous voulons toutes et tous, je le crois et j'en suis persuadé, les maires d'arrondissement en premier, que cette police soit la plus attractive possible parce que les Parisiens en ont besoin. Et je pense vraiment que nous avons besoin de notre mobilisation et de notre détermination collective pour que cette police soit une réussite collective, pas pour nous, mais d'abord pour les Parisiennes et les Parisiens.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 70.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DRH 70).

Je mets maintenant, aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 176 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 176 est adopté.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 87 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DRH 87).

Désignation d'un représentant du Conseil de Paris dans un organisme. (Suite).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - J'ai une information. S'agissant de la candidature pour laquelle vous avez été nombreux à vous déplacer pour voter, elle a été entérinée et les résultats du scrutin sont affichés derrière la tribune.

2021 DDCT 94 - Subvention de fonctionnement (15.000 euros) à l'association "Consentis" dans le cadre de la promotion des comportements respectueux dans les milieux festifs.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 94 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Consentis", dans le cadre de la promotion des comportements respectueux dans les milieux festifs.

Je donne la parole à Catherine IBLED, pour le groupe GIP.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Madame la Maire.

Au nom de mon groupe "Indépendants et Progressistes", j'apporte bien entendu un soutien appuyé à ce projet de délibération qui vise à octroyer une subvention à l'association "Consentis", fondée en 2018 par Mathilde NEUVILLE et Domitille RAVEAU.

Cette association a pour objectif de lutter contre les violences sexistes et sexuelles en milieu festif. Selon une étude réalisée par l'association elle-même, 57 % des femmes se sentent en insécurité dans un contexte festif. Ce chiffre est éloquent et même inquiétant. Je rappelle que dans huit cas sur dix, la victime connaît son agresseur. Cela peut donc se produire lors d'une petite soirée entre amis, comme dans un cadre plus large et avec des personnes avec qui on se croit pourtant en sécurité. Même dans la situation sanitaire actuelle, la promotion des comportements respectueux dans les milieux festifs est un sujet essentiel pour contribuer à une société apaisée dans laquelle la fête et la convivialité ont toute leur place.

Les violences sexistes et sexuelles ont des conséquences psychologiques et sociales dévastatrices. L'exposé des motifs de ce projet de délibération tout à fait salubre vise à sensibiliser à la culture du consentement. Il s'agit désormais d'envisager toutes les facettes de cette culture du consentement. Mais faire la promotion de comportements respectueux, à l'échelle individuelle pour toutes les personnes participant à la fête, est insuffisant si l'ensemble des acteurs du milieu festif et nocturne ne sont pas, eux aussi, pleinement sensibilisés.

Cette question est brûlante, compte tenu de l'activité et de l'actualité des dernières semaines. D'ailleurs, je rappelle à ce propos que notre groupe vous a alertés par une question écrite à laquelle nous n'avons toujours pas eu de réponse.

Depuis le début du mois de novembre sont publiés par la presse et sur les réseaux sociaux de nombreux témoignages de femmes racontant comment leurs soirées ont pu se transformer en cauchemar. Il suffit d'explorer #BalanceTonBar sur les réseaux sociaux pour comprendre ce dont il est question.

Plusieurs femmes à Paris et dans d'autres villes de France ont subi une agression chimique, alors qu'elles passaient la soirée dans un bar. Cette agression chimique se caractérise souvent par l'ingestion de drogues de

synthèse, comme le GHB, un profond sédatif surnommé également la drogue du violeur. Résultat, nombreux sont les témoignages décrivant comment le début de soirée dans un bar se transforme en fin de soirée dans un lit à l'hôpital, sans capacité à se souvenir du déroulé de la soirée, et je vous épargne les récits les plus tragiques que l'on peut lire dans la presse.

Face à cette recrudescence du phénomène, je salue la mobilisation de la Préfecture de police, sur le sujet depuis le début du mois de novembre, qui a lancé une enquête et recueilli plusieurs plaintes. Je salue également la mobilisation de la Procureure de la République qui est également investie sur ces sujets.

Enfin, je rappelle l'action du Gouvernement qui, sur la question des drogues, a lancé des campagnes de sensibilisation visant à informer des dangers de la consommation de ces substances et qui a souhaité avoir une approche dédiée pour les victimes de violences sexuelles, accompagnée notamment de dispositifs d'alerte et d'écoute.

Je rappelle, à titre d'exemple, l'application App-Elles de l'association "Resonantes" qui permet d'alerter des personnes proches en cas de violence et au travers d'une cartographie qui présente sur l'application les associations les plus proches de là où est installée la victime.

En ce moment même, Gérald DARMANIN et ses équipes travaillent sur un plan d'action, afin de veiller à la sécurité de toutes et tous dans les bars. Le Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes a également soutenu le tchat Commentonsaime.fr de l'association "En avant toutes", qui est dédié aux jeunes de 15 à 25 ans. Enfin, le 14 octobre dernier, la Ministre Élisabeth MORENO annonçait l'extension de l'expérimentation des lieux d'accueil et d'orientation, comme le L.A.O. de Bagnolet, sur dix autres territoires.

Il faut donc aller plus loin sur ce sujet, à la fois à l'échelle du pays et à l'échelle de Paris, et les élus de mon groupe sont disposés à y contribuer. Je sais l'engagement d'ailleurs de Jean-Luc ROMERO, ici présent, sur ces questions et je le salue ici. Si ce projet de délibération illustre en partie l'action de la Mairie sur ce sujet, nous souhaitons néanmoins davantage d'informations sur la totalité des actions entreprises et celles envisagées dans les prochains mois, afin de pouvoir donner une nouvelle impulsion à la promotion des comportements respectueux dans les milieux festifs.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mélody TONOLLI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, depuis la rentrée 2021, de nombreux témoignages de victimes droguées et agressées sexuellement dans des bars et discothèques à leur insu se multiplient, notamment sur les réseaux sociaux, en France mais aussi à Paris, sous les hashtags #MeTooBar ou #BalanceTonBar. Ce sont souvent les mêmes faits qui sont rapportés, des faits d'agressions sexuelles ou de viols sur de jeunes femmes suite à l'administration de GHB entraînant malaises, vomissements et perte de connaissance. Je devrais d'ailleurs préciser de jeunes filles ou de jeunes hommes.

Le 17 novembre, Laure BECCUAU, nouvelle Procureure de police de Paris et première femme à occuper ce poste, a ouvert une enquête après avoir reçu plusieurs plaintes. Nous saluons cette décision et porterons une attention particulière à la suite qui y sera donnée. En effet, plus de 60 victimes se sont manifestées à Paris sur une trentaine de faits.

Nous nous sommes déjà exprimés à ce sujet lors du débat sur le vote du budget dans cet hémicycle pour réclamer davantage de moyens pour la médiation nocturne et la prévention des risques en milieux festifs. Nous nous félicitons des avancées obtenues à ce sujet qui permettront de déployer des actions de prévention avec les acteurs du milieu nocturne sous la coordination de mon collègue Frédéric HOCQUARD.

Mais parce que ce sujet mérite toute notre attention, nous devons poursuivre et renforcer notre engagement auprès des victimes pour les écouter, les soutenir, les protéger et les accompagner, et auprès des associations pour le déploiement de leurs actions.

L'association "Consentis", que le présent projet de délibération nous propose de soutenir, œuvre depuis plusieurs années pour la lutte contre les violences sexuelles dans les milieux festifs. Son objectif est de promouvoir une culture du consentement. En novembre 2018, dans le cadre du Conseil de la Nuit piloté par mon collègue Frédéric HOCQUARD, "Consentis" avait d'ailleurs animé avec succès un atelier de formations croisées, rassemblant acteurs de la prévention, établissements de nuit, organisateurs de soirées et noctambules.

L'association souhaite poursuivre ses actions en cours avec une démarche complémentaire de labellisation des établissements de nuit, afin de promouvoir les comportements respectueux dans les milieux festifs. Aussi, au regard de l'intérêt de cette démarche et des besoins malheureusement encore très importants actuellement, chers collègues, nous vous demandons de soutenir à l'unanimité ce projet de délibération pour la création d'un label des soirées bienveillantes.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Présidente.

Merci chères collègues, Madame TONOLLI et Madame IBLED, pour vos interventions.

Je me permets juste de vous faire remarquer, Madame IBLED, que je partage totalement votre intervention mais je n'ai pas eu connaissance de la question écrite qui a été envoyée au mois de novembre. Je ne sais pas où elle est passée, en tout cas elle n'est pas arrivée à destination et je ne peux donc pas répondre à cette question que vous avez posée.

Vous avez décrit la situation. Elle est effectivement préoccupante sur #MeTooBar - je l'appelle comme cela - et aussi sur le site Instagram avec #BalanceTonBar. Ils font état d'un certain nombre de témoignages d'agressions, de harcèlement, de comportements et ce sont aussi des témoignages de substance chimiques ingérées par détournement, je ne dirai pas de force mais en tout cas ingérées de cette manière.

A l'occasion du retour et de la reprise de la vie nocturne et de la vie festive en 2021, on a vu d'abord dans le reste de l'Europe, au Royaume-Uni, en Belgique ou en Suisse, et aussi à Paris, une recrudescence de témoignages faisant état d'agressions sexistes et sexuelles dans le milieu festif ou de comportements de harcèlement.

Face à cela, nous avons effectivement agi.

D'abord, et vous l'avez rappelé, en saisissant la Préfecture de police et un certain nombre d'enquêtes sont en cours. Je voudrais aussi saluer les élus du 18e arrondissement qui ont agi de cette manière et ont travaillé, puisque c'est dans le 18e arrondissement que deux enquêtes ont été ouvertes suite au travail qui a été fait de la Préfecture de police et à l'action que nous avons menée de ce point de vue. La Procureure de Paris a aussi été saisie d'un certain nombre de sujets là-dessus.

La deuxième chose est que nous avons réuni l'ensemble des professionnels et des associations qui travaillent et luttent contre le harcèlement et pour une nuit dite "safe", il y a trois semaines de cela, et il en a résulté deux choses.

Premièrement, nous avons saisi et la Préfecture de police s'est engagée à travailler pour avoir une facilitation pour les dépôts de plaintes. En effet, des témoignages faisaient état du fait que lorsque des femmes se présentaient, parce que ce sont en grande majorité des femmes, dans des commissariats par rapport à ce type de chose, elles avaient des difficultés pour porter plainte. Notamment, si elles avaient été droguées de force, on leur demandait de pouvoir le prouver, ce qui n'était pas toujours évident. Donc, la Préfecture s'est engagée à faciliter au niveau des commissariats les dépôts de plaintes et éventuellement les ouvertures d'enquêtes.

Deuxièmement, du côté des établissements, c'est avoir un travail plus important avec les syndicats et les professionnels pour travailler justement sur ces questions et repérer quand il y a éventuellement des faits délictueux.

Par ailleurs, à travers ce projet de délibération, nous voulons renforcer toutes les campagnes de prévention en direction de l'association "Consentis". Il y a ce projet de délibération et il y a aussi l'amendement budgétaire, porté par le groupe "Génération.s" et soutenu par le groupe Paris en commun, que nous avons passé lors de la lettre rectificative avant-hier dans le budget, pour renforcer tout le travail de prévention avec "Consentis" et un certain nombre d'autres associations de prévention sur les questions de harcèlement et de comportement.

L'idée à travers cela est de faire trois choses.

D'abord mobiliser l'ensemble des acteurs de la vie nocturne, que ce soient les organisations professionnelles, les associations qui travaillent dans ce domaine, les noctambules citoyens, l'ensemble des associations de réduction des risques en milieux festifs pour qu'ils soient mobilisés à travers des campagnes d'information, de repérage, afin d'accélérer et accentuer le travail à cet endroit.

La deuxième chose est la formation des professionnels et vous savez que c'est aussi une des clés. Quand il y a des faits de cette nature, bien souvent on ne sait pas à qui s'adresser et si vous regardez l'ensemble des témoignages sur les réseaux sociaux, ce sont aussi parfois des comportements sur le "dancefloor", dans les bars, où, quand on va voir le barman, le "physio" ou des professionnels, on a une fin de non-recevoir et il ne se passe rien. Là aussi, il faut de la formation du point de vue des professionnels et des établissements à ce sujet.

Evidemment, cela veut dire aussi que nous voulons lancer une campagne de labellisation par rapport à des établissements qui seraient dits "safe", dans lesquels il y aurait un cahier des charges respectueux, de manière à créer une spirale de bienveillance au niveau de Paris, de ces établissements et de la nuit. C'est un enjeu extrêmement important parce qu'une nuit "safe", une nuit inclusive, une nuit mixte, c'est une nuit plus sûre, plus respectueuse. Du point de vue de ce qui se passe, on a une garantie de faire en sorte que ce soit une nuit inclusive et bienveillante. C'est un des objectifs poursuivis à travers la politique sur la vie nocturne.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 94.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DDCT 94).

2021 DICOM 23 - Conventions de partenariat et de concession des droits de diffusion à l'occasion du spectacle du 31 décembre 2021.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DICOM 23. Dans la mesure où l'Exécutif a déposé un amendement technique n° 160, Monsieur HOCQUARD, voulez-vous dire un mot sur cet amendement de nature technique confirmée ?

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - S'il est technique, il est bien technique.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 160 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 160 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 23 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DICOM 23).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'expérimentation de capteurs connectés dans le quartier des Batignolles.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. Le vœu référencé n° 73 est relatif à l'expérimentation de capteurs connectés dans le quartier des Batignolles.

Je donne tout d'abord la parole à M. Geoffroy BOULARD, le maire du 17^e arrondissement.

M. Paul HATTE. - Ce sera moi qui prendrai la parole, Paul HATTE. Merci beaucoup.

C'est un vœu relatif à l'expérimentation de capteurs connectés dans le quartier des Batignolles. Ce vœu va améliorer grandement la qualité de vie des habitants, puisqu'il s'agit de s'inspirer de ce qui se fait dans certaines villes américaines ou nordiques, comme Copenhague, et de s'inscrire dans ce que sont les écoquartiers, les écovillages et les villes intelligentes au service des gens.

Il s'agit en fait de pouvoir installer des capteurs connectés qui ne filment pas mais analysent seulement la prise de vue et qui sont donc totalement conformes au R.G.P.D. Ces capteurs qui sont français permettent d'améliorer la vie des habitants de trois manières.

La première manière consiste tout simplement à capter le son et à envoyer des alertes quotidiennes de la présence de nuisances sonores sur l'espace public ; cela peut être intéressant notamment pour la police municipale.

Le deuxième élément est de pouvoir capter en temps réel le dépôt de déchets et les dépôts sauvages sur l'espace public, en permettant un signalement ultra-précis, ce qui ne nécessitera plus de faire appel à la demande des habitants, mais vraiment de tout faire en temps réel et de façon automatique.

Enfin, c'est aussi un capteur qui va permettre de décongestionner les rues en enregistrant le trafic routier, en permettant de savoir où sont les voitures sur l'espace public et s'il reste des places de stationnement dans les rues du quartier des Batignolles. Il faut savoir qu'une voiture sur quatre dans Paris cherche à stationner.

Grâce à ce type de capteurs, on diminuera donc de 25 % le trafic de stationnement et de 25 % les nuisances sonores et les nuisances de pollution.

Pourquoi dans les Batignolles ? Parce que c'est un territoire où les rues sont étroites, il n'y a pas beaucoup de places de stationnement, il y a de nombreuses nuisances liées notamment aux terrasses estivales, puis il y a une

vraie demande des habitants qui cherchent à connecter leur territoire. On espère ainsi faire des Batignolles un espace d'innovation et inspirer aussi tout Paris qui pourrait devenir enfin une ville intelligente, connectée et inspirer également l'ensemble des villes européennes et mondiales.

Merci à vous.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Pénélope KOMITÈS, qui est sur Webex.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Bonjour. Merci, Monsieur HATTE.

Vous souhaitez effectivement que nous puissions mettre en œuvre une expérimentation de capteurs connectés dans le quartier des Batignolles. Je voudrais vous dire que nous sommes quand même déjà connectés, puisque nous expérimentons en plusieurs endroits des dispositifs de capteurs connectés, notamment en matière de contrôle de volume sonore, de niveau de pollution de la qualité de l'air, de stationnement et également de comptages des véhicules et des piétons.

Je rappellerai quelques fondamentaux sur la mise en œuvre d'expérimentations sur l'espace public. Celles-ci doivent donner lieu à une mise en concurrence. Les capteurs, que vous mentionnez dans votre vœu, peuvent être à différents stades de développement bien évidemment. Si certains sont en phase d'expérimentation, d'autres sont potentiellement déjà commercialisés. Et s'ils sont commercialisés, il s'agit certainement d'une expérimentation pour la Ville mais pas pour l'entreprise. Il est donc nécessaire de passer par une procédure d'achat public et non par une convention d'expérimentation. C'est pour que nous soyons bien clairs.

Si l'installation de capteurs sur l'espace public peut sembler très simple, il faut savoir aussi que la collecte et la gestion des données produites par ces capteurs ne le sont pas toujours et pas forcément, soit pour des raisons techniques, alimentation en énergie, accès au réseau, maintenance, contraintes et coûts de déploiement sur des infrastructures existantes, soit pour des contraintes juridiques, avec notamment le respect du R.G.P.D. qui nécessite des contrats spécifiques lorsqu'il y a des données dites à caractère personnel, comme celles issues notamment de caméras non thermiques.

Puis je dirai quand même que la mise en place de capteurs connectés représente un coût non négligeable - on en a mis place Saint-Gervais dernièrement - et en l'état, il est difficile d'avoir une idée précise de ce que peut coûter la mise en place dans votre vœu.

Je vous ai donc proposé un amendement de l'Exécutif visant que la Ville de Paris étudie les conditions et la faisabilité de la mise en œuvre d'une expérimentation de capteurs connectés dans le quartier des Batignolles, ce qui permettra d'avoir ensemble un état des lieux et d'étudier le champ des possibles. Et je vous promets de revenir rapidement vers vous et le maire du 17^e arrondissement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie, chère Pénélope.

Monsieur HATTE, sur la base de cette proposition d'amendement, l'acceptez-vous ?

M. Paul HATTE. - Merci, Madame KOMITÈS, mais ce sont quand même des choses assez peu coûteuses et on a plusieurs devis sur la question. Mais merci beaucoup et on accepte évidemment l'amendement.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 73 déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 395).

2021 DAE 54 - Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public. - Conventions.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 54, l'amendement technique n° 157 et les amendements n°s 74, 76 et 178. Le projet de délibération DAE 54 porte sur les activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public.

Nous avons un certain nombre d'inscrits sur ce projet de délibération.

Je donne tout d'abord la parole à Douchka MARKOVIC, du groupe Ecologiste de Paris, qui est sur Webex.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci à vous. Effectivement, mon intervention concerne les activités commerciales sur les emplacements durables du domaine public.

La Ville de Paris délivre des autorisations de longue durée permettant à des commerçants d'exercer une activité économique sur la voie publique et dans les espaces verts. Ces activités contribuent à l'animation commerciale des quartiers, tout en participant à la convivialité, au maintien du lien social et à l'activité économique de la capitale.

Nous avons déposé deux amendements : un amendement technique n° 178 nous permettant un vote différencié sur les conventions ; un second amendement n° 76 qui concerne les demandes de convention d'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale sur des emplacements durables, des activités dites ludiques et familiales proposant des promenades à poney, qui sont au nombre de neuf et concernent sept arrondissements de la ville de Paris.

Pourquoi avons-nous déposé cet amendement ? Nous pensons que nous ne pouvons pas traiter de manière similaire une convention traitant d'activités humaines de type alimentaire, manèges, accessoires, théâtres, fleurs ou textiles, et une activité utilisant un animal vivant, nommée ludique et familiale et qui concerne en fait les promenades à poney. En effet, nous pensons qu'une activité en lien avec des animaux vivants ne peut être traitée de la même manière qu'une activité purement matérielle et économique.

Au vu de l'article 515-14 du Code civil, les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens. Ainsi, nous soutenons que notre responsabilité en qualité d'humains est de porter une attention éthique et responsable vis-à-vis de l'animal, être sensible. Il est de notre responsabilité de mettre en place et d'adopter une conduite épargnant douleurs, souffrance et angoisse aux animaux.

Il est de la responsabilité de la Ville de Paris de faire appliquer la charte de l'animal en ville, ce qui nécessite de contrôler régulièrement la santé des poneys, leur temps de repos et leur temps de transport. Enfin, régulièrement, il est important aussi plus globalement d'être vigilants sur le bien-être des animaux et leur absence de stress.

Cet amendement vise donc à raccourcir la durée des conventions octroyées aux balades à poney. Nous souhaitons que la convention ne soit pas de trois ans, comme elle l'est actuellement, mais annuelle. Par le présent amendement, nous demandons que l'autorisation d'activité pour les activités concernant les balades à poney soit ramenée à un an maximum, que la demande de reconduction soit soumise à un contrôle de l'état de santé des poneys par les services de la mission "Animaux en ville", et à des éléments de preuve garantissant le respect de la charte du bien-être animal. A défaut, la convention pourrait être suspendue, voire non reconduite.

Il est important, au cours de l'année de conventionnement, que l'entreprise exploitant des poneys soit soumise à deux contrôles inopinés par la Ville de Paris, afin de vérifier la conformité aux attentes de la charte "Animal en ville". Cette activité peut être considérée comme du temps de travail pour les poneys. Ainsi, si vous aimez les poneys, voter notre amendement. Eux aussi ont le droit d'être protégés.

On propose notre amendement. S'il est rejeté, dans ce cas nous voterons contre sur toutes les conventions poneys.

Merci à vous.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'examen du projet de délibération DAE 54, qui concerne bon nombre de thématiques, me permet aujourd'hui d'intervenir sur le sujet spécifique des balades à poney, mais aussi sur le sujet plus général de la place du cheval à Paris.

Tout d'abord, ce projet de délibération nous permet de traiter la question essentielle de l'accès à l'équitation au plus grand nombre de Parisiens, qui pour certains n'ont pas ou trop rarement l'occasion d'approcher ces animaux. Les balades à poney dans les parcs sont en effet pour beaucoup de petits Parisiens, dont les parents n'ont pas les moyens de les inscrire en club d'équitation, le seul moyen d'approcher les équidés.

Ces balades à poney sont également souvent le premier contact de l'enfant avec le cheval qui déclenchera chez les plus petits l'envie de pratiquer cette discipline. Elles sont donc à la fois nécessaires pour assurer l'égal accès des Parisiens aux équidés, mais aussi utiles aux clubs d'équitation car elles participent à la promotion de la pratique du cheval à Paris.

Ce projet de délibération est aussi pour moi l'occasion de saluer les efforts menés par les nombreux acteurs de la filière équine sur la question du bien-être animal, thématique qui nous est particulièrement chère au groupe Changer Paris. Nous sommes d'ailleurs très vigilants sur le mode de bridage des chevaux de manière à éviter toute souffrance animale. Il est très important pour moi de le souligner.

Nous notons ainsi avec satisfaction que des réflexions constantes sont menées, matérialisées par exemple par la présence d'une éthologue dans les équipes de la Fédération française d'équitation. L'action quotidienne de cette spécialiste permet d'adapter régulièrement les règlements fédéraux, mais également les actions de sensibilisation et de formation auprès des différents acteurs.

Je tiens également à saluer la participation active de la filière équine à la rédaction, mais aussi à la signature d'une charte du bien-être équin en 2016. Pas plus tard que cet été, cette charte a été déclinée en un guide du bien-être équin validé par l'A.N.S.E.S. et le Ministère de l'Agriculture. Ces acteurs ont aussi mis en place une capacité de détenteur d'équidé pour enseigner aux propriétaires non professionnels les connaissances théoriques et pratiques indispensables à la détention d'un équidé. Force est de constater que la filière équine est donc particulièrement impliquée sur le sujet du bien-être animal.

Enfin, comment parler des balades à poney et de la place du cheval à Paris sans évoquer les efforts considérables entrepris par la filière équine en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap. Le 3 décembre dernier, à l'occasion de la Journée mondiale des personnes handicapées, j'ai pu assister aux programmes impressionnants mis en place par nos clubs en matière de thérapie par le cheval et l'équitation adaptée. Je veux citer, par exemple, le travail formidable entrepris par le Touring Club de France avec Virginie WIBAUX, fondatrice de l'association "Le cheval pour sourire", qui accueille des élèves, âgés de 2 à 70 ans, atteints d'un handicap moteur ou mental, de dyspraxie, de dyslexie ou de troubles psychiques, afin qu'ils bénéficient du bien-être qu'apporte le contact avec les chevaux.

Pour toutes ces raisons, non seulement notre groupe votera en faveur du projet de délibération DAE 54 qui permet de renouveler les concessions de balades à poney, mais nous voterons contre tous les amendements visant à contraindre ou freiner d'une manière ou d'une autre la pratique de l'équitation à Paris.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Samia BADAT-KARAM.

Je donne la parole à Jérôme COUMET, qui en profitera pour présenter l'amendement n° 74.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne me permettrai pas de m'exprimer sur les emplacements et leur devenir dans les autres arrondissements et je ne chevaucherai pas ce débat sur les poneys. Je souhaite simplement, sobrement, m'interroger sur le choix effectué pour celui situé à la sortie du métro Glacière, ce qui a conduit d'ailleurs au sein du Conseil du 13e arrondissement à ne pas approuver cette partie du projet de délibération puisque nous avons dissocié le vote.

Je suis donc très gêné et très ennuyé vis-à-vis du commerçant présent actuellement sur ce site pour son devenir, pour sa situation personnelle, pour ce qu'il a porté aussi dans ce quartier où il était très impliqué. J'entends que cet appel à projets a évidemment respecté la nouvelle réglementation et je retirerai donc mon amendement, ce que je souhaite dire très clairement maintenant. Cependant, je m'abstiendrai sur ce projet de délibération dans l'attente de propositions concrètes qui lui seront faites.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 13e arrondissement.

Je donne la parole à un autre élu du 13e arrondissement, Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, pour le même problème, nous avons aussi retiré notre amendement qui visiblement aurait mis la Ville dans une position illégale. Nous vous faisons confiance sur ce sujet mais nous continuons à constater que nos dispositifs aboutissent à des situations que je qualifierai d'aberrantes.

Nous avons un cas et peut-être que ce n'en est qu'un pour le moment, mais c'est celui que nous constatons dans notre arrondissement que nous connaissons, avec un petit commerçant qui exploite un "food truck" depuis de nombreuses années, extrêmement reconnu dans le quartier, un quartier qui en a besoin, une personne qui fait le lien avec les jeunes, la population et les gardiens de la paix. Bref, l'appel à projets, la mise en concurrence débouchent sur une situation au final aberrante. Nous l'avons signalé depuis de nombreux mois sans qu'il n'y ait vraiment de suite.

Le Conseil d'arrondissement s'était prononcé à l'unanimité contre ce point sans suite non plus. Nous avons déposé un amendement pour tenter de corriger peut-être maladroitement cette aberration, et dix jours après nous recevons un mail nous disant simplement qu'il n'y a pas d'autre option. Bref, la situation est aberrante mais légale. Donc, nous avons l'impression qu'Ubu et Godot hantent parfois nos procédures.

Nous souhaitons donc deux choses. La première est que nos procédures à l'avenir soient revues ou mieux expliquées pour éviter de revivre le même genre de situation. Et surtout humainement - et j'aurais dû d'ailleurs le mettre en premier, veuillez m'en excuser - qu'une solution soit trouvée qui respecte l'humain, le quartier et le territoire concerné.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

La parole est à la maire du 14e arrondissement, Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Chers collègues, dans le 14e arrondissement, nous avons collectivement chevauché la question de l'activité des poneys dans le parc Montsouris, puisque nous sommes concernés avec ce parc par la question de cette concession.

Je pense qu'il ne faut pas aborder collectivement le débat sur ceux qui seraient contre l'équitation ou contre les poneys, et ceux qui seraient pour l'équitation ou pour les poneys. Il faut que l'on prenne un tout petit peu de recul.

L'intitulé du projet de délibération, dont nous sommes en train de débattre, s'intitule "activités commerciales" et dans le 14e arrondissement, on s'est justement posé la question de comment nous pouvions placer un certain nombre d'activités entre l'enfant, les petits Parisiens et les petites Parisiennes, et l'animal, en dehors justement d'une activité commerciale, pour favoriser plutôt le lien pédagogique entre l'animal et les habitants de Paris, quel que soit leur âge.

Donc, il est possible en 2021 que les élus, et aussi le public et les habitants, puissent réfléchir autrement, et peut-être remettre en cause ou en tout cas s'interroger sur la poursuite de ces concessions et de ces activités.

Nous sommes pour la place de l'animal en ville. Nous reconnaissons ses bienfaits et ses atouts, ses grandes qualités en direction des enfants mais pour tous les âges aussi, que ce soit pour de la thérapie ou dans un intérêt totalement pédagogique pour mieux comprendre notre relation avec le vivant et l'animal.

Nous avons reconnu dans le 14e arrondissement, dans le cadre de ce travail et de cette réflexion, la charte d'abord qui a été portée et améliorée par nos collègues et notamment Christophe NAJDOVSKI. Nous avons aussi largement bien considéré et pesé le pour et le contre sur le fait que les concessions étaient diminuées par deux, puisqu'on passait de six à trois ans pour justement permettre de trouver des alternatives ou des solutions alternatives.

Nous soutenons l'amendement qui est déposé par le groupe Ecologiste de Paris. Puis, je pense qu'une des solutions est justement d'associer les habitants et les enfants. Au parc Montsouris, par exemple, nous ne serons jamais en capacité de pouvoir améliorer les conditions des poneys, ni dans le transport, ni dans la nourriture, ni dans le repos, ni dans le fait qu'ils puissent aller s'abreuver comme ils le voudraient. Nous ne pourrions jamais dire vraiment que c'est une pratique de l'équitation pour ceux qui connaissent objectivement les choses.

Donc, nous souhaitons associer à partir de maintenant les habitants à cette question, poser le débat public puis construire une solution alternative.

Au sein du Conseil du 14e arrondissement, certains se sont abstenus. Moi, j'ai voté pour ce projet de délibération puisque nous avons aussi entamé et fait un travail avec l'Exécutif qui a entendu en partie notre position. Le projet de délibération n'a pas fait l'unanimité mais des positions très constructives se sont exprimées.

Le groupe "Génération.s" soutiendra l'amendement déposé par le GEP et ensuite nous nous exprimerons sur le projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Carine PETIT, Madame la Maire.

Dernière intervenante, Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

De quoi s'agit-il ? Pour ces promenades ludiques à poney, qui existent à la fois au parc Monceau, au Bois de Vincennes, au lac Daumesnil, au lac de Saint-Mandé, au Bois de Boulogne, dans les Buttes-Chaumont, au parc Montsouris, au parc Georges Brassens, au jardin du Ranelagh, et j'en oublie certainement, est-ce qu'il s'agit d'une activité d'équitation ? Personnellement, je n'ai pas fait d'équitation, je dois vous l'avouer, mais j'ai fait des colonies de vacances et je me souviens très bien d'une colonie de vacances où on a pu faire de l'équitation.

La première chose qu'on nous apprenait, c'était à rentrer en communication avec l'animal, à essayer d'échanger, de le connaître, d'en prendre soin et de ne pas en avoir peur. Il y avait toute une vertu pédagogique dans le rapport à l'animal. C'était très déstabilisant mais très instructif. On le soignait d'abord, on le brossait, on s'en occupait, on lui donnait à manger, avant de commencer à monter l'animal et avant d'apprendre. Je me souviens que j'étais tétanisée au début de ces vacances, mais on était vraiment dans un rapport de respect de l'animal et d'apprendre d'abord à le connaître.

Je n'ai franchement pas le sentiment que ce soit cette construction de relation et de rapport à l'animal qui se fait avec ces balades à poney. Soyons honnêtes, on est là sur de la consommation rapide : on met l'enfant sur le poney, on fait un petit tour, on a payé et on passe à autre chose. On mettrait l'enfant sur un poney ou sur un manège métallique que ce serait pareil. Il n'y a pas de temps où vous permettez à l'enfant d'apprendre à connaître ce poney.

Et que vit ce poney ? Je pense franchement qu'il y a un rapport totalement différent dans un centre équestre, dans le rapport qui peut être construit entre une personne qui fréquente un centre équestre et l'animal, et ce qui se fait dans un jardin sur ces petits manèges. Je le pense sincèrement, sans être une spécialiste.

Alors je voterai pour les amendements des écologistes à ce sujet et je remercie l'intervention de Douchka MARKOVIC, parce qu'il me semble important que nous continuions notre exigence d'impulser un autre rapport à la condition animale, de ne pas les considérer comme de simples objets de loisirs mais bien de prendre en compte que ce sont des êtres sensibles. Je pense que l'on devrait pouvoir concevoir d'autres rapports, y compris en ville, entre les enfants et l'animal.

C'est en sachant que ces poneys subissent aussi des déplacements constants. La maire du 14e, Carine PETIT, le disait elle-même pour son arrondissement. On ne peut pas garantir à ces poneys qu'ils ne subissent pas un transport pénible et qu'ils soient dans de bonnes conditions de repos et de nourriture. C'est pourquoi il va falloir le repenser.

Par ailleurs, ces poneys subissent un dressage très tôt et ils ne sont pas accompagnés des mêmes types de professionnels que dans un centre équestre. Pour certains, même si ce n'est pas pour tous, les associations comme "Paris Animaux Zoopolis" nous alertent qu'ils peuvent avoir parfois une longe façon colbert utilisée, qui devrait être plate avec ruban pour pouvoir glisser, alors qu'il s'agit dans certains cas de longues épaisses tressées qui provoquent une douleur sur les animaux, ce qui est aussi problématique.

Pour toutes ces raisons, il faudrait objectivement ne plus avoir ces petits manèges à poney et penser, dans certains parcs où ce serait possible, à une autre rencontre entre les enfants et les poneys dans un autre cadre.

A minima, c'est faire un vote séparé sur ce projet de délibération et qu'on limite à un an cette convention. Si la convention est à trois ans, on aura beaucoup d'exigences au début du vote et les structures pourront se dire : d'ici trois ans, ils auront oublié et ce sera renouvelé immédiatement. Alors qu'un an, c'est un temps court et cela veut dire que c'est tout de suite, cette année, qu'il faut des premiers changements pour pouvoir faire vraiment un état des lieux.

Par ailleurs, il faut des travaux de réflexion dans les mairies d'arrondissement où il y a ces parcs, entre les enfants, les parents et les associations pour réfléchir à comment permettre, par le biais de centres de loisirs ou de colonies de vacances, d'autres expériences pour les Parisiennes et les Parisiens avec des animaux et dans un environnement qui serait beaucoup plus respectueux des animaux. Travaillons à cela parce qu'il y a un manque dans la construction de la relation enfants et animaux pour permettre l'éveil de la conscience du respect de la condition animale.

Je crois que j'en ai fini avec ce projet de délibération et je vous remercie, en espérant que les amendements seront adoptés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne évidemment la parole à Olivia POLSKI, pour répondre aux oratrices et orateurs.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération permet de rappeler d'abord combien la Ville est attachée à ses petits commerçants dans l'espace public, pas seulement dans les espaces publics d'ailleurs mais aussi dans les espaces verts qui sont au cœur de la ville et de la vie de nos quartiers ; cela participe de l'animation de tous nos quartiers.

Comme cela a été évoqué, depuis avril 2017, nous avons une ordonnance gouvernementale. Il y avait avant pour ces emplacements une tradition de convention de gré à gré et nous sommes maintenant obligés de passer par des appels à propositions pour lesquels des candidatures doivent être déposées.

En l'occurrence, dans le 13e, au métro Glacière, j'entends la situation qui est évoquée par la mairie du 13e et je demanderai aux services de la Ville de prendre contact avec la personne. Il y a notamment un sujet humain pour tous ceux qui ne sont pas retenus dans ce cadre et on verra comment l'accompagner, ainsi que les autres également concernés par ce genre de situation.

En tout cas, j'entends la préoccupation légitime et locale et c'est la raison pour laquelle nous avons des représentants des maires d'arrondissement dans chacun des jurys qui se sont réunis sur ces questions. Il est très important que la communication se fasse le mieux possible sur ces sujets qui sont importants pour nos quartiers.

Sur la question plus spécifique des neuf emplacements à vocation ludique et familiale qui proposent des parcours de promenade à poney, il faut d'abord reconnaître qu'énormément de familles les plébiscitent aujourd'hui. Mais on voit bien aussi un sujet de société qui émerge, qui est de plus en plus pris en compte et auquel nous sommes tous de plus en plus sensibles, à savoir la question du bien-être animal.

Je veux d'abord remercier Christophe NAJDOVSKI, parce qu'il a fait un gros travail en faisant adopter à notre Conseil en juillet dernier une charte en faveur du bien-être animal à Paris. Maintenant et c'est la grande nouveauté par rapport à avant, elle va s'imposer aux candidats qui ont été retenus avec un certain nombre de nouvelles prescriptions. Ces dispositifs spécifiques ont été travaillés par le cabinet de Christophe NAJDOVSKI avec la mission "Animaux en ville" et notamment la Fédération française d'équitation et le label "France Energie Animale".

Je sais, puisque Christophe NAJDOVSKI vient de me le dire, que le travail va continuer avec eux pour continuer à voir comment améliorer les choses et les changer. Nous sommes aussi extrêmement attachés à cette

idée du lien que nous pouvons entretenir avec les animaux en ville et c'est donc pour voir comment faire évoluer les choses. Cela permet de répondre d'ailleurs aux préoccupations qui ont été évoquées dans le Conseil du 14e.

Nous avons maintenant trois ans pour travailler à l'évolution, parce qu'il y a aussi derrière des porteurs de projets sur ces activités, pour voir comment les faire évoluer dans leur propre modèle économique. En tout cas, dans cette charte qui va s'imposer, on indique de façon précise les conditions d'exercice de l'activité des promenades à poney qui doit se faire dans le respect et le bien-être de ces animaux.

Parmi les nouvelles préconisations, il doit y avoir par exemple la mise à disposition d'un point d'eau et de nourriture, la mise en place d'un jour de repos tous les trois jours d'activité pour les équidés, des zones de repos confortables, l'absence de transport en cas de canicule ou encore l'interdiction d'avoir recours à des femelles gestantes ou en train d'allaiter.

L'idée est que l'on continue ce travail avec eux et que l'on en profite aussi pour faire de la pédagogie vis-à-vis des familles sur la question du respect que nous devons aux animaux.

En tout cas, il est évidemment indispensable que les futurs exploitants s'engagent sur ces questions et on leur fera signer les conventions après l'attribution des emplacements que nous allons vous proposer.

Des contrôles seront évidemment réalisés pour s'assurer du respect de ces prescriptions. Ils peuvent être faits par la Préfecture de police, dont je rappelle que le respect du bien-être animal est la compétence, et potentiellement par notre police municipale et les services de la Ville. Evidemment, en cas de non-respect de ces prescriptions par les attributaires, ces conventions pourront être résiliées.

Cela a été évoqué, il y a aussi un autre progrès qui est que cette durée de convention a été réduite de cinq ans à trois ans. Cependant, il faut que nous en restions à trois ans parce qu'on leur demande un certain nombre d'engagements et de changements et il faut permettre à ces candidats d'atteindre un équilibre économique. Un an ne leur permettra pas car ils ont besoin de faire un certain nombre d'investissements.

Au regard de ces éléments, j'émettrai un avis défavorable sur l'amendement proposé sur le sujet de la durée de la convention, mais un avis favorable sur la demande de vote dissocié.

Je vous demande de bien vouloir voter en faveur du projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Olivia POLSKI.

Passons aux amendements.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 157 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 157 est adopté.

Nous avons l'amendement n° 74 déposé par le groupe Paris en commun, avec une explication de vote de Jean-Baptiste OLIVIER.

Il est retiré ? Pardon, effectivement, merci.

Comme l'amendement n° 75 du groupe Communiste et Citoyen, l'amendement n° 74 a été effectivement retiré par Jérôme COUMET tout à l'heure.

Par contre, est-ce que l'amendement n° 76 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est maintenu ?

Mme Douchka MARKOVIC. - Oui, il est bien maintenu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord.

Il y a une explication de vote de Mme BADAT-KARAM pour le groupe Changer Paris ? C'est bon ? D'accord, c'était dans l'intervention. Merci. Il y avait une demande d'explication de vote et je ne voulais pas me faire disputer.

L'amendement n'est pas retiré. C'est un avis défavorable de l'Exécutif. Est-ce bien cela ? C'est sur l'amendement n° 178 que votre avis est favorable, le vote dissocié. On est là sur l'amendement n° 76 et on est bien d'accord que votre avis est défavorable sur cet amendement n° 76, alors qu'il est favorable pour l'amendement n° 178. L'amendement n° 76 est sur la durée de la concession et vous avez estimé qu'un an était trop court. C'est bien cela ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Oui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'essaye de suivre.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 76 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 76 est repoussée.

Je mets aux voix l'amendement n° 178 déposé par le groupe Ecologiste de Paris qui a reçu un avis favorable de l'Exécutif, mais j'allais oublier une demande d'explication de vote de Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - On vient de voter, j'avais une explication de vote pour dire pourquoi on était favorable à l'amendement de l'Exécutif et pas à celui du groupe Ecologiste, simplement parce que nous pensons...

Pardon ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il n'y a pas d'amendement de l'Exécutif.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Peu importe, c'est une explication...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chut ! Laissez parler le Président BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - C'est une explication de vote pour dire que nous sommes assez d'accord avec Olivia POLSKI sur le fait que réduire déjà de six à trois ans est une bonne chose.

J'entends que le terme "activités commerciales" n'est peut-être pas approprié pour les promenades à poney, mais il faut aussi entendre ce que nous dit Olivia POLSKI. Derrière toutes les conditions que l'on met en œuvre pour le bien-être animal, notamment l'autorisation qui doit être fournie par la Direction départementale de la Protection des Populations, les documents, diplômes, titres, attestations, certificats vétérinaires, toutes les conditions d'alimentation, de frais vétérinaires, etc., il y a un coût. Et qui assume ce coût ? Soit on considère que c'est la Ville et dans ce cas on achète les poneys.

D'ailleurs, je suis d'accord avec l'expression qui est de dire qu'il faut peut-être changer pour un contenu beaucoup plus pédagogique et tourné vers l'éducation dans la relation à l'animal. Comme cela a été dit par des orateurs, un travail a été fait par des centres équestres qui sont remarquables. Je peux en certifier pour ce qui se fait au centre équestre Bayard ou à celui de la Cartoucherie, c'est un travail éducatif et pédagogique dans la relation cheval-enfant.

Il faut donc peut-être changer le contenu mais la question qui est posée ici est : est-ce qu'on abandonne définitivement ces balades de poney ? Ou fait-on évoluer les conditions dans lesquelles les poneys sont mis, notamment au lac Daumesnil si je prends cet exemple ? Dans ce cas, il faut du temps et cela a un coût. Les personnes qui ont ces concessions doivent évidemment mettre de l'argent. Je suis donc favorable au fait de rester à trois ans dans le cadre d'une concession.

Voilà pourquoi nous voterons pour le deuxième amendement et que nous n'avons pas voté pour l'amendement n° 76.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait, tout est clair.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 178 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 178 est adoptée.

Le projet de délibération DAE 54, amendé finalement par le seul amendement n° 178 et évidemment l'amendement technique n° 157 de l'Exécutif, est mis aux voix...

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - En fait, la demande qui est portée par le groupe EELV via l'amendement que l'on a accepté, c'est de dissocier, c'est-à-dire de sortir du vote de l'ensemble du projet de délibération les emplacements dit de parcours à poney. Ils veulent pouvoir voter sur le reste du projet de délibération et faire un autre vote sur les emplacements poneys. C'est la demande.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Sur quel article ? Précisez-le car pour la présidence de séance, si on n'indique pas un vote dissocié sur un article précis, on ne peut dissocier que des articles, comme vous le savez.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Cela figure dans l'amendement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - L'amendement n° 178 a créé un article 1 bis. Et que demande le groupe EELV ? Le groupe GEP ?

M. Jérôme GLEIZES. - Si on me donne la parole, je vais expliquer.

Cela dissocie l'article 1 en deux articles : l'article 1 et l'article 1 bis. L'article 1 bis, c'est : "Mme la Maire est autorisée à signer avec les exploitants des activités commerciales ludiques et familiales des promenades à poney, une convention d'occupation du domaine public fixant les modalités d'occupation et les conditions tarifaires annuelles pour les emplacements situés sur le domaine public à Paris". On demande donc un vote sur le 1 bis et après sur le reste du projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je ne comprends absolument pas ce que vous me racontez. Qu'est-ce vous demandez ? On a voté l'amendement n° 178.

M. Jérôme GLEIZES. - L'amendement voté disait : "L'article 1 est remplacé par les articles suivants". On a coupé l'article 1 en deux articles, l'article 1 et l'article 1 bis. Et nous demandons un vote séparé sur l'article 1 bis et sur le reste du projet de délibération, tout simplement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord.

M. Jérôme GLEIZES. - On vote d'abord l'article 1 bis puis après le projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord.

Je mets donc aux voix l'article 1 bis...

M. Jérôme GLEIZES. - C'est l'article 1 bis et le reste du projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Attendez, vous voulez voter sur les articles 1 et 1 bis ?

M. Jérôme GLEIZES. - Non, je réprécise. On vote d'abord l'article 1, puis l'article 1 bis et après le reste du projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez, l'amendement n° 178 est clair, il est écrit et c'est assez simple. Il y avait un article 1 et l'article 1, puisque l'amendement n° 178 a été voté avec un avis favorable de l'Exécutif, est devenu article 1 et article 1 bis. De ce fait, vous demandez un vote sur les nouveaux articles 1 et 1 bis. C'est cela ?

M. Jérôme GLEIZES. - C'est cela.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. Parfait.

M. Jérôme GLEIZES. - On vote contre le 1 bis.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Excusez-moi, mais on a voté votre amendement qui a amené à adopter un article 1 bis, et maintenant vous votez contre l'article 1 bis que vous avez vous-mêmes proposé...

On est bien d'accord.

Donc, je mets aux voix, à main levée, l'article 1 bis du projet de délibération DAE 54.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 1 bis est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, si vous en êtes d'accord, le projet de délibération DAE 54, dans son ensemble, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DAE 54).

On en est sorti. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce n'était pas simple !

2021 DAE 198 - Subvention (2.400 euros) à l'association des commerçants de l'avenue Secrétan pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (19e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 198 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants de l'avenue Secrétan, pour les illuminations de fêtes de fin d'année.

La parole est à Mahor CHICHE, qui est dans l'hémicycle.

M. Mahor CHICHE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Olivia, l'illumination des Champs-Élysées par la Maire de Paris nous fait entrer dans la période des fêtes et fait rayonner Paris de par le monde. Les plus de 70

projets de délibération, sur le sujet des illuminations réalisées par les associations de commerçants, montrent que c'est bien tous nos quartiers qui bénéficient de ces illuminations.

A Paris 19e, nous illuminons plusieurs quartiers : l'avenue Secrétan, l'avenue de Flandre, la rue de la Villette, la place des Fêtes. Pour les habitants et les commerçants, c'est très important. Elles montrent d'abord l'incroyable vitalité, l'incroyable énergie et l'engagement de nos commerçants pour faire vivre leur quartier et il nous faut commencer par les remercier.

Il nous faut aussi souligner l'investissement particulier, exceptionnel de la Ville, puisqu'en 2020, en raison de la période Covid, les subventions allouées étaient de 50 % à hauteur des devis proposés.

Cette année, le financement de la Ville est revenu à un montant classique de 30 %, mais il est essentiel car sans cela nos rues ne pourraient pas être éclairées et ce dispositif mérite d'être perpétué, développé et amplifié. On l'a vu dans notre arrondissement aussi dans les quartiers populaires, puisque certaines installations ont permis d'amplifier et d'étayer le maillage de ces illuminations et les habitants en sont évidemment très heureux.

Alors si Paris est la Ville Lumière à bien des égards, aujourd'hui elle scintille encore plus en décembre et je tiens à saluer et remercier l'engagement d'Olivia POLSKI, d'Anne-Claire BOUX et de leurs cabinets qui nous ont permis d'élargir le périmètre de l'illumination de l'avenue de Flandres pour aller jusqu'au Pont de Flandre. Ce tronçon supplémentaire, qui paraît anodin, éclaire l'ensemble des habitants aujourd'hui et c'est pour eux un dispositif essentiel. Je tenais à le souligner et à vous remercier.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mahor CHICHE.

Je donne la parole à Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je serai extrêmement brève. Mon collègue Mahor CHICHE a déjà tout dit dans son intervention et je ne saurais en rajouter.

Je veux remercier l'association des commerçants et d'ailleurs les associations des commerçants de tout Paris, quand ils nous permettent de déposer des projets que nous subventionnons pour illuminer nos rues, pour le travail qu'ils mènent chacun au quotidien.

Puis, j'aurai un mot pour Mahor CHICHE qui, je le sais, travaille d'arrache-pied. Je le vois régulièrement sur ses réseaux sociaux, il est extrêmement présent auprès de nos commerçants dans le 19e. Evidemment, le maire du 19e y attache aussi une grande importance. Je veux donc remercier nos acteurs, nos adjoints et nos maires d'arrondissement qui permettent aux associations de commerçants de continuer de vivre dans la période et je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 198.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 198).

2021 DAE 219 - Subvention (80.000 euros) et convention pluriannuelle 2021-2024 avec l'association "Comité Champs-Élysées" pour les illuminations de fêtes de fin d'année (8e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 219 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention pluriannuelle 2021-2024 avec l'association "Comité Champs-Élysées" pour les illuminations de fêtes de fin d'année.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Pas trop de surprise dans mon intervention, c'est un peu notre marronnier annuel. Nous allons nous opposer à ce projet de délibération car une fois de plus, Ferrero s'offre une vitrine internationale grâce au "Comité Champs-Élysées".

Pour nous, c'est toujours non. Nous ne voulons pas que la Ville associe son image aux entreprises climaticides qui ne se soucient pas de la santé des consommateurs. Comme Ferrero qui, malgré ce qui est présenté dans un certain nombre de dossiers de presse, n'a toujours pas renoncé à l'huile de palme malgré la déforestation et la mise en péril des espèces que son industrie provoque en Asie du Sud-Est.

Vous vous souvenez, l'an dernier, nous rappelions sur ces bancs les conditions dans lesquelles les associations de commerçants devaient s'engager à privilégier les entreprises respectueuses des droits sociaux, non discriminantes et respectant des critères de développement durable favorisant la protection du climat, le maintien des ressources naturelles, ainsi que la préservation de la biodiversité. C'est bien ce que nous avons fait inscrire dans les conventions de partenariat avec les associations de commerçants. Malgré nos débats, il semble que le "Comité Champs-Élysées" continue de s'en affranchir et de faire la sourde oreille. Cela commence un peu à se voir.

Il paraît qu'il est difficile pour les associations de trouver des sponsors, ce que je peux entendre, surtout pour des petites associations comme celle de la porte Montmartre ou de la rue du Poteau pour ce qui est du 18e, mais on parle là du "Comité Champs-Élysées", avec 180 adhérents : Vuitton, Dior, Guerlain, Apple, Longchamp, Cartier, Adidas, Nike, PSG, Omega, Swarovski, Fnac, Sephora et beaucoup d'autres. Avec un panel pareil de membres bienfaiteurs, toujours très soucieux de leur image, et avec un nouveau président qui est juste secrétaire général de LVMH, j'ai du mal à croire qu'il soit si difficile pour eux d'attirer de nouveaux sponsors plus vertueux que Ferrero et son Nutella pour faire briller les Champs-Élysées.

Je l'ai dit, nous nous opposerons à cette subvention et je vous donne donc rendez-vous l'an prochain, à moins que d'ici là nous ayons une bonne surprise.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, nous attribuons comme chaque année des subventions aux associations pour leurs illuminations. Il s'agit là de voter à la fois la subvention 2021 et la convention pluriannuelle 2021-2024 avec l'association "Comité Champs-Élysées".

Il est de tradition que nous subventionnions les associations pour leurs projets. De leur côté, ils cherchent d'autres moyens de continuer de financer ces illuminations et ils ont besoin en l'occurrence, vu les montants globaux, souvent de sponsors. Les petites associations font des vide-greniers ou des brocantes, ce qui est moins possible pour le "Comité Champs-Élysées" vu l'ampleur.

On avait déjà eu ces débats et indiqué au comité ce que nous en pensions. Cette année, ils nous ont de nouveau dit qu'avec la période Covid, c'était extrêmement compliqué pour eux de trouver de nouveaux sponsors.

Je ne veux pas défendre particulièrement Ferrero Rocher et on avait déjà eu ce débat, mais visiblement WWF a reconnu que la marque était engagée pour son utilisation durable de l'huile de palme. C'est juste pour modérer un peu vos propos, même si on entend bien entendu ce que vous dites et on continuera d'essayer de travailler avec le "Comité des Champs-Élysées" pour trouver des sponsors qui correspondent à l'image que l'on veut donner de la rue.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 219.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 219).

2021 DAE 228 - Subvention (5.400 euros) à l'association "Le carré de la Madeleine" pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (8e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 228 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Le carré de la Madeleine" pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021.

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, par ce projet de délibération, je tenais tout d'abord à saluer toutes les associations de commerçants du 8e qui permettent d'illuminer encore cette année nos rues pendant les fêtes, bien sûr le "Comité des Champs-Élysées" - je tenais à rajouter que la subvention de la Ville ne représente que 7 % des subventions totales alors que le sponsoring représente plus de 52 % -, l'"Association des commerçants de la rue Marbeuf", l'"Association des commerçants de la rue Vignon", le "Comité Montaigne", le "Comité George V", le "Comité du Faubourg Saint-Honoré", et aussi le "Carré de la Madeleine" parce qu'on a de grosses associations mais aussi de toutes petites dans le 8e.

Cette association du "Carré de la Madeleine" regroupe 60 adhérents, des commerces de tous types des rues de Castellane, Greffulhe, de l'Arcade, des Mathurins, mais aussi depuis cette année et c'est une nouveauté, de la

place de La Madeleine et de la rue Tronchet, avec pour la première fois depuis plus de quarante ans la rue Tronchet illuminée.

Avec Mme le maire du 8e, Jeanne d'HAUTESERRE, nous remercions cette association dynamique qui travaille avec nous toute l'année à la redynamisation du quartier Madeleine, dans un contexte économique complexe dû au départ récent de deux enseignes historiques, Fauchon et Hédiard et ce, malgré les aides gouvernementales et le chômage partiel pendant dix-huit mois.

Ensemble, soutenons les commerçants qui font vivre nos rues.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Le rythme s'accélère et je crois que cela plaît à tout le monde.

La parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, là aussi je vais aller vite. Comme M. BALADI a beaucoup dit, je veux le remercier, lui aussi, parce qu'il est adjoint d'arrondissement et pour son travail qui est mené auprès des associations de commerçants et du commerce en général, car je connais son engagement et celui de Mme la maire du 8e. Je veux remercier tous ceux qui travaillent dans le même sens et c'est le cas aussi sur ce projet de délibération, donc je vous engage à le voter.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Olivia.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 228.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 228).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la participation financière de la Ville pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2021.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n°77 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes", relatif à la participation financière de la Ville pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2021, est retiré de l'ordre du jour.

2021 DAE 335 - Dérogations à la règle du repos dominical pour 2022 : avis du Conseil de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous invite à garder ce rythme qui rend nos débats d'autant plus passionnants, donc allez à l'essentiel.

Et peut-être d'ailleurs sur le sujet suivant, puisque ce n'est pas un sujet neuf, si j'ose dire, et qu'il s'agit des dérogations à la règle du repos dominical pour 2022. Le Conseil de Paris va émettre évidemment un avis sur le projet de délibération DAE 335 et il y a un amendement n° 158 du groupe Communiste et Citoyen.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, cela me permettra aussi de répondre à M. CANAL sur son intervention tout à l'heure sur le règlement du temps de travail.

Son intervention a eu l'intérêt de nous rappeler la différence entre la droite et la gauche. Je ne pense pas que le personnel de la Ville soit dupe de son argumentaire. Laisser penser que la loi est forcément protectrice pour les salariés est au mieux idéologique, au pire totalement malhonnête. Idéologique s'il reprend la pensée et l'analyse du libertarien Friedrich Hayek. Défendant la société de droit, il s'oppose aux tenants du contrat social, il défend un ordre naturel, un ordre spontané. Malhonnête s'il joue de la confusion entre l'ordre administratif et les autres ordres juridiques...

(Coupure de micro, inaudible).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Visiblement, votre micro ne fonctionne pas. Ça a l'air d'être bon, allez-y Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - C'est revenu, je reprends.

Idéologique s'il reprend la pensée et l'analyse du libertarien Friedrich Hayek...

(Coupure de micro, inaudible).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Tout s'illumine, mais c'était le projet de délibération précédent.

M. Jérôme GLEIZES. - Je crois que cela reprend.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, cela reprend.

M. Jérôme GLEIZES. - Cela bloque à "contrat social" !

Il s'oppose aux tenants du contrat social, il défend un ordre naturel, un ordre spontané. Malhonnête, s'il joue de la confusion entre l'ordre administratif et les autres ordres juridiques. Se défendre de l'ordre administratif, c'est s'opposer à une interprétation des règles juridiques, comme la Ville le fait sur l'interprétation de la loi de transformation de la fonction publique. Pour autant, nous nous opposons au contenu libéral de cette loi et nous espérons que nous pourrons l'abroger après la prochaine élection présidentielle.

Les conquêtes sociales, Monsieur CANAL, ont souvent été la suite de luttes sociales pour changer les lois du moment antisocial...

Non, ce n'est pas du tout hors sujet, vous allez voir.

Faut-il rappeler que les lois autorisaient le travail des enfants ? Faut-il rappeler ce que disait Adam Smith ? Une référence souvent incomprise des libéraux faisant un anachronisme en ne voyant pas que sa critique des gouvernements est une critique de la royauté. Pour les tenants de la droite sociale, écoutez ce que pouvait écrire Adam Smith : "L'intérêt particulier de ceux qui exercent une branche particulière du commerce ou de la manufacture est toujours à quelques égards différent et même contraire à celui du public. Toute proposition d'une loi nouvelle ou d'un règlement de commerce, qui vient de la part de cette classe de gens, doit toujours être reçue avec la grande défiance et ne jamais être adopté qu'après un long et sérieux examen, auquel il faut apporter je ne dis pas seulement la plus scrupuleuse mais la plus soupçonneuse attention. Cette proposition vient d'une classe de gens dont l'intérêt ne saurait jamais être exactement le même que l'intérêt de la société, qui ont en général intérêt à tromper le public et même à surcharger, et qui, en conséquence, ont déjà fait l'un et l'autre en beaucoup d'occasions". C'est Adam Smith lui-même.

Alors revenons à ce projet de délibération sur les dérogations de la règle dominicale.

Il y a plusieurs manières de défendre la réduction du temps de travail : hebdomadairement avec les 35 heures, tout au long de la vie avec la réduction de l'âge de départ à la retraite et annuellement avec les congés payés, les jours fériés et les repos dominicaux.

Aujourd'hui le travail dominical est défendu au nom de la défense de la liberté de travailler. Pourtant, il n'y a de liberté que quand le choix est libre. Or, il existe encore ce que Marx appelait la "subsumption formelle du travail au capital", cette obligation de travailler pour percevoir un salaire.

Fidèles à notre défense de la réduction du temps de travail, nous votons comme chaque année contre ce projet de délibération.

Puisqu'il me reste un peu de temps, sur le révisionnisme dont parlait aussi M. CANAL...

Cela vous gêne ?

Le révisionnisme a un sens historique et juridique. Le révisionnisme, c'est ce que fait M. ZEMMOUR. Mais quand tout à l'heure...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Laissez finir Jérôme GLEIZES. Puis vous l'interrompez, plus on perd du temps.

M. Jérôme GLEIZES. - Quand les communistes défendaient des lois sociales, ce n'était pas du révisionnisme. C'est du débat politique, ce n'est pas du révisionnisme. Le révisionnisme, c'est quand on dit, par exemple, que Pétain a sauvé des Juifs !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Dans le calme revenu, je donne la parole à Barbara GOMES, qui va présenter l'amendement n° 158 de son groupe.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette année encore, le choix était fait d'autoriser l'ouverture dominicale pour 12 dimanches par an, soit le maximum autorisé. Notre groupe s'oppose une fois de plus à cette décision et nous portons un amendement pour que le nombre d'ouvertures soit réduit à 7 dimanches.

Vous le savez, à travers ces dérogations, ce que l'on redoute surtout, c'est une banalisation du travail dominical. La législation est pourtant claire, le Code du travail énonce que, dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche.

De nombreux commerces font déjà l'objet de dérogations habituelles : les commerces de bouche, les restaurants et les commerces situés dans des zones touristiques internationales. La récurrence de ce débat ici au sein de cet hémicycle montre d'ailleurs que nos craintes sont réelles, notamment quand on connaît les ambitions de certains de faire de Paris une géante Z.T.I. Ajouter à ces diverses dérogations la possibilité d'ouvrir un dimanche supplémentaire par mois va à l'encontre d'un élément clé de la cohésion de la société française, celui du temps libre commun à la grande majorité de la population.

Un des arguments principaux pour les dérogations concerne la prise en compte des besoins des habitantes et des habitants. Comment définir des besoins réels des habitantes et des habitants dans cette société gagnée par le toujours plus vite ? Ce que je dis, c'est qu'il faudrait peut-être ne pas participer à la construction d'une société d'enfants gâtés. On en parlait, il y a peu de temps, pour le quick commerce et je pense qu'il faut l'avoir encore en tête aujourd'hui.

Le repos fait partie des besoins réels des habitantes et des habitants. C'est indispensable à la vie personnelle, c'est indispensable à la vie familiale, c'est indispensable à la vie amicale, sportive et culturelle. Et souvent, les personnes qui sont obligées de travailler le dimanche ne sont pas celles qui sont les plus privilégiées. Il faudrait peut-être aussi avoir un regard un peu social - je n'oserais dire de classe - sur cette question.

A l'argument du volontarisme, nous répondrons que la notion de choix est quand même relative justement. Elle est relative quand on travaille par nécessité de survie. Je m'explique. Quand les salaires sont insuffisants, et vous savez qu'il y a de grands débats dans de nombreux secteurs à ce sujet, certains salariés sont demandeurs effectivement. Mais demandeurs de quoi en fait ? En réalité, ils sont contraints. Ils sont contraints de travailler le dimanche pour gagner plus parce qu'ils ne gagnent déjà pas beaucoup. Cette volonté est en fait le révélateur d'une situation de précarité pour de trop nombreuses personnes qui travaillent aujourd'hui, des personnes qui ont un niveau de salaire qui n'est pas suffisant.

A l'argument économique, nous précisons par ailleurs qu'ouvrir davantage les commerces le dimanche n'augmente pas le pouvoir d'achat des consommatrices et des consommateurs, et que cela n'augmente pas en réalité le chiffre d'affaires des commerçantes et des commerçants sur le long terme, ce n'est pas vrai.

Alors, Monsieur le Maire, dans la précédente mandature, notre groupe était à l'initiative d'une M.I.E. sur le travail dominical, dans laquelle Mme la Maire de Paris avait reconnu, je cite, "le repos dominical comme un principe essentiel de la société française, fondamental aussi bien pour la protection des salariés que pour la cohésion sociale". On est d'accord, mais qu'en est-il aujourd'hui ?

Ne faisons pas de Paris la ville du consumérisme, laissons les travailleuses et les travailleurs se reposer le dimanche et sacralisons les moments de respiration si chers aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Barbara GOMES.

Je donne maintenant la parole à Mélody TONOLLI et je remercie Boris JAMET-FOURNIER de s'être retiré.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, la question de l'organisation du travail concerne en profondeur les rythmes d'une société, les relations qui s'organisent de génération en génération avec les temporalités de la vie quotidienne. Elle s'enracine dans notre histoire et nos combats menés depuis de longues années, notamment avec les luttes sociales, pour un labeur limité des classes populaires, quelles que soient les pressions exercées sur elles au nom de la productivité et au service du profit.

Ainsi, en écrivant cette intervention, j'ai repensé à une chanson de Jean Gabin qui exprimait très bien, dans le film "La belle équipe" de Julien Duvivier, la nécessité de pouvoir profiter de son dimanche, surtout lorsque ses conditions de vie sont difficiles au quotidien et que l'on a travaillé dur toute la semaine. Cette chanson, c'est "Quand on se promène au bord de l'eau". Je suis sûre qu'un certain nombre d'entre vous la connaissent et je me permets de vous en partager quelques couplets :

"Du lundi jusqu'au samedi, pour gagner des radis, quand on fait sans entrain son boulot quotidien, subi le propriétaire, le percepteur, la boulangère, et trimbalé sa vie de chien, le dimanche vivement qu'on file à Nogent, alors brusquement tout paraît charmant. L'odeur des fleurs nous met tout à l'envers et le bonheur nous saoule pour pas cher. Chagrins et peines de la semaine, tout est noyé dans le bleu, dans le vert. Un seul dimanche au bord de l'eau, au trémolo des petits oiseaux, suffit pour que tous les jours semblent beaux, quand on se promène au bord de l'eau."

Merci. On m'avait demandé de chanter mais je n'ai pas osé, la prochaine fois !

Ainsi, la tendance à la généralisation du travail le dimanche nous apparaît comme une aberration, une régression sociale. Ses conséquences directes pèsent avant tout sur les salariés, non volontaires pour une grande partie d'entre eux, ainsi privés d'un jour de repos hebdomadaire régulier. Elle nuit à l'équilibre de nombre de travailleurs et travailleuses coincés à travailler le dimanche, contraints à sacrifier leur vie de famille, leur vie sociale, leurs loisirs.

Je le dis avec autant de liberté et de poids que c'est quelque chose que j'ai pu constater. Quand j'étais jeune étudiante, je travaillais le week-end, notamment les dimanches, et il n'y a que des étudiants et des étudiantes... (*Coupure micro*).

Décidément. Donc je disais que j'avais pu le constater. Malheureusement, une de mes collègues, quand j'étais étudiante et que je travaillais le dimanche... (*Coupure micro*).

Eh bien voilà, je vais pouvoir chanter, ça y est !

Donc, je disais que je me sens d'autant plus libre d'exprimer mes propos que j'avais pu constater comment au quotidien le travail du dimanche pouvait impacter en particulier les femmes et les femmes seules. J'avais pu constater à quel point cela mettait en difficulté la collègue, à laquelle je pense aujourd'hui, qui n'avait malheureusement pas le choix.

Le travail du dimanche, c'est aussi une aberration écologique, car ce modèle de société de développement hyper consumériste est celui d'une ville commerciale ouverte tous les jours de la semaine et jusqu'à certaines heures de la nuit.

Nous croyons, au contraire, promouvoir pour Paris un autre mode de vivre, celui d'une ville qui respire et c'est mettre une pause hebdomadaire dans le rythme effréné du quotidien, celui d'une ville du lien où l'on peut un temps s'arrêter pour récupérer, pour profiter de ses proches, de sa famille, profiter d'une ville apaisée parfois sans voiture, dans laquelle flâner ou jouer des espaces verts, se promener au bord de l'eau, sur les voies sur berges par exemple, et écouter les oiseaux, comme l'évoquait Jean Gabin.

Par ailleurs, il me semble important de rappeler qu'aujourd'hui demeure une disposition globale selon laquelle nous n'avons pas le droit de travailler le dimanche, mais qui est entachée malheureusement de nombreuses dérogations. Nous avons des dérogations pour les zones touristiques et thermales, pour les magasins spécialisés dans la culture, des dérogations où l'on peut ouvrir le dimanche dans n'importe quel magasin si on y travaille soi-même ou si on fait travailler ses enfants ou sa famille. Il y a des dérogations pour certains services publics, pour les hôtels, pour les musées. Depuis 2015, en plus, les zones touristiques internationales sont apparues et les dérogations ont encore augmenté.

C'est un ordre public social que la loi doit venir protéger, tant pour les salariés que pour la société que nous défendons et que nous voulons laisser aussi à nos enfants. La bataille du temps de travail, de son organisation, de son partage, dans laquelle la question du travail dominical s'inscrit, est une bataille que les élus locaux que nous sommes ne peuvent ignorer. Pour des raisons de santé sociale, pour des raisons d'équilibre de la ville, pour des raisons de résilience mais aussi de lutte contre la surconsommation, le travail du dimanche n'est pas une solution.

La loi permet au maire d'une ville de choisir le nombre de dimanches travaillés, en plus de tous ceux qui relèvent déjà des nombreuses dérogations existantes que je citais. Depuis plusieurs années à Paris, il nous est proposé de porter cette dérogation à son seuil maximum de 12 dimanches par an.

Nous voterons contre ce projet de délibération encore une fois, nous voterons contre parce que le travail du dimanche aujourd'hui n'est plus compensé, nous voterons contre parce qu'on sait que, comme je le disais, ce sont aussi essentiellement des femmes qui subissent du temps partiel qui sont amenées à travailler le dimanche, qu'elles sont taillables et corvéables à merci. Nous voterons contre car nous sommes opposés à toute dérogation en la matière, la législation étant largement souple à cet égard et le minimum légal de 5 dimanches nous paraissant largement suffisant.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Mélody TONOLLI.

Dernière intervenante, Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - En fait, si on délibère chaque année sur ces dimanches ouverts, il ne faut pas oublier d'où cela vient. C'est de la loi MACRON adoptée en juillet 2015 sous la présidence HOLLANDE. Eh oui ! En fait, ce projet de délibération incarne l'abandon par le parti socialiste au pouvoir de la question sociale, son incapacité également à penser la question écologique et son incapacité à penser la grande question de l'émancipation et d'un projet de société émancipateur.

Alors, on va être honnêtes entre nous. Cela a été voté sous la présidence HOLLANDE mais cela aurait très bien pu être voté sous la présidence SARKOZY. C'est une mesure totalement libérale. D'ailleurs, dans ces rangs, vous approuvez la généralisation du travail le dimanche et vous aimeriez que la Ville aille plus loin et nous savons bien le grand désaccord que nous avons à ce sujet.

Oui, comme cela a été rappelé précédemment, il y a déjà beaucoup de dérogations au travail du dimanche, pour les commerces de bouche, les restaurants et bien d'autres milieux ou secteurs, comme celui de la culture pour que l'on puisse se cultiver le dimanche, comme la santé, la sécurité et un bon nombre de services publics. Et si on ne souhaite pas généraliser le travail du dimanche, c'est aussi pour permettre au secteur de la culture, par exemple, de pouvoir exister le dimanche.

Alors oui, généraliser le travail du dimanche et accorder, comme vous le faites chaque année, le maximum des 12 dimanches ouvrés pour les commerces, c'est à la fois antisocial, antiféministe, anti-écologique et contraire à l'émancipation.

C'est anti-social parce qu'il faut préserver au maximum, malgré toutes ces dérogations nécessaires, l'harmonisation des temps sociaux. Qu'est-ce que cela signifie l'harmonisation des temps sociaux ? Que l'on soit le maximum à pouvoir être en repos le même jour, tout simplement pour se voir, se reposer, échanger, faire autre chose que travailler et pas forcément se retrouver seul. Si nous avions toutes et tous des jours de repos totalement différents, c'est toute cette harmonisation des temps sociaux qui serait impossible. Cette conquête des temps libres en commun est une conquête sociale qui montre un projet de société humaniste.

C'est anti-féministe parce qu'une grande majorité de femmes sont concernées dans les métiers du commerce. Est-ce que les collègues, qui sont enthousiastes à développer ces autorisations, pourraient se mettre dans la peau et discuter avec les femmes qui se trouvent contraintes à devoir travailler le dimanche ? Voir ce qu'il en coûte en vie de famille ? Le nombre d'anniversaires que l'on ne pourra pas faire, le nombre de repas de famille, les soirées du samedi soir où on est exclu. C'est un problème d'isolement social, vous êtes condamné à cet isolement social quand vous travaillez le dimanche. Evidemment, beaucoup acceptent parce qu'ils n'ont pas le choix - cela a été très bien dit par Barbara GOMES précédemment - parce que les salaires dans les commerces sont totalement insuffisamment valorisés et la bataille est salariale, d'abord et avant tout, pour préserver les dimanches.

C'est aussi anti-écologique. Pourquoi ? Mais parce qu'il faut aussi faire respirer la ville, tout simplement, au moins un jour par semaine. Un jour par semaine, calmons la ville, ralentissons le temps dans la ville. Ne faisons pas en sorte qu'il y ait autant de voitures le dimanche que les autres jours. Ne faisons pas en sorte que l'on soit obligé d'ouvrir autant les commerces, les équipements le dimanche que les autres jours. Réduisons les déplacements, réduisons les dépenses énergétiques.

Et c'est une question d'émancipation. Pourquoi ? Parce que le dimanche, on a autre chose à faire qu'aller courir avec un caddy. Parce que le dimanche il faudrait essayer de calmer au moins cette société consumériste qui nous fait croire que l'on serait plus heureux en possédant plus, alors que notre émancipation au contraire a besoin de nous défaire de ces faux désirs que l'on nous crée par la société de consommation et qui nous appelle absolument à acheter et à être tout le temps d'une frustration à une autre et à consommer, consommer, consommer.

Oui, le dimanche, faisons des promenades et pas les courses. Faisons la grasse matinée et pas les courses. Faisons des repas en famille et pas les courses. Et que celles et ceux qui souhaitent exercer un culte le fassent. Que celles et ceux qui souhaitent aller en manifestation puissent le faire. Que celles et ceux qui veulent avoir des engagements différents puissent le faire. Que la liberté de chacune et de chacun soit respectée en dehors d'un travail imposé, en dehors d'un mode imposé de faire les courses. Mais franchement, faites l'amour le dimanche et pas les courses ! Voilà qui serait bien plus heureux pour toutes et tous. Et bien sûr, ne le faites pas que le dimanche.

La société que nous devons défendre est une société de moins de biens et de plus de liens. Je voterai contre ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien, merci beaucoup.

La parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme chaque année, conformément à l'article L. 3132-26 du Code du travail, notre Assemblée délibère sur ce que l'on appelle traditionnellement les 12 dimanches du maire. Il s'agit donc de permettre des ouvertures pour maximum 12 dimanches et c'est effectivement le conseil municipal qui en délibère.

Je veux juste rappeler, après tout ce que l'on a pu entendre parce que je trouve que des choses sont un peu mélangées, qu'il ne s'agit pas de généraliser le travail du dimanche à travers ce projet de délibération. C'était en l'occurrence un point d'équilibre qui avait été trouvé, notamment après les discussions que nous avons eues dans le cadre de la mission et dans le cadre de ce Conseil, puisqu'il y avait eu un grand débat sur les fameuses zones de tourisme international.

L'idée est donc de permettre à un certain nombre de petits commerçants, qui ne sont pas situés dans ces fameuses zones et qui n'ont pas les moyens de pouvoir ouvrir en permanence toute l'année, d'ouvrir quand leurs collègues de Z.T.I. le peuvent également et surtout de pouvoir ouvrir en fonction de leurs temps forts commerciaux. Il s'agit de leur permettre pendant ces temps forts commerciaux de bénéficier aussi de ce moment, sans quoi il y aurait des fuites dans ces fameuses Z.T.I. et c'est sans compter le fameux commerce en ligne, bien nommé et commençant par A, qui lui est maintenant ouvert tout le temps, malheureusement.

On interroge les branches à chaque fois et il s'agit de leur permettre d'ouvrir aussi pendant cette période. Je veux réaffirmer que ce sont des autorisations qui restent exceptionnelles et que nous maintenons notre position constante contre la généralisation du travail dominical.

Je donnerai donc un avis défavorable à l'amendement proposé par le groupe Communiste, pour pouvoir maintenir cette position d'équilibre qui permet notamment aux artisans et commerçants de profiter des temps forts

commerciaux, par exemple pour les fêtes de fin d'année, et particulièrement importants - je veux avoir une pensée pour eux - en cette période de Covid.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 158 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 158 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 335.

Qui est pour ?

Contre ?

Je m'étonnais que vous puissiez être contre. Donc, vous êtes pour, merci au groupe Changer Paris.

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 335).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la responsabilité environnementale des fêtes de fin d'années.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. Il s'agit du vœu référencé n° 78 relatif à la responsabilité environnementale des fêtes de fin d'année.

La parole est à Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Merci.

Mes chers collègues, je profite de cette fin de Conseil pour vous souhaiter de très joyeuses fêtes de fin d'année, sincèrement. J'espère que vous allez retrouver vos familles, vos amis et que cela se passera bien.

Je le souhaite aussi aux habitants de Paris et aux commerçants et commerçantes, parce qu'ils ont passé de rudes années, et c'est un grand rendez-vous pour eux, un grand rendez-vous commercial donc j'espère que tout se passera bien. Ils nous proposent dans ce Conseil de Paris de nombreuses illuminations et animations, on les remercie pour cela évidemment, pas toutes vous l'aurez compris mais la plupart.

Simplement et vous me voyez venir, il est vrai qu'avec les fêtes de fin d'année viennent aussi un pic de consommation et des externalités négatives parfois avec certains modes de consommation. Les colis, les livraisons, les véhicules qui vont avec, l'augmentation des déchets, 20 % de plus de déchets, du gaspillage, tout cela augmente également pendant les fêtes.

Et pour que les fêtes soient encore plus belles à Paris, ce vœu vous propose simplement que l'on travaille ensemble l'année prochaine pour accélérer sur ce que l'on commence déjà à faire, ce que les commerçants font, ce que les associations font, ce que les arrondissements font déjà. En fait, que l'on réserve des opportunités commerciales, comme les marchés de Noël ou les opérations de communication, ou que l'on en crée pour des projets entrepreneuriaux ou des commerces qui produisent des biens ou des services durables, avec un certain impact social et environnemental.

C'est pour que l'on puisse avancer encore vers la récupération des sapins, qui sont pour beaucoup récupérés puisqu'on a 170 points de collecte pour broyer les sapins et éviter de les envoyer aux incinérateurs, mais trop sont encore abandonnés et il faut que l'on puisse récupérer ces sapins également. Puis pour que l'on puisse aussi inventer des œuvres récupérables, réutilisables, des sapins éternels, etc. On commence à savoir faire de très belles choses de façon participative intéressante.

Et finalement, tout cela se fera avec les habitants. Donc, l'objectif est aussi que l'on puisse travailler à un grand programme de sensibilisation festif, pour que l'on passe de belles fêtes de fin d'année et qu'on oublie l'impact environnemental et qu'il passe au second plan.

Je vous remercie et très joyeux Noël et belle nouvelle année à toutes et tous !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour tous ces vœux et souhaits.

Je donne la parole à Florentin LETISSIER, pour vous répondre.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci chère Léa VASA, pour votre vœu, auquel nous souscrivons largement dans l'esprit, avec cependant quelques amendements que nous souhaitons vous proposer.

Effectivement, l'écoresponsabilité des fêtes de fin d'année est un sujet important, dont l'économie sociale et solidaire et circulaire s'est d'ailleurs pleinement saisie, et j'étais encore le week-end dernier sur le marché de Noël de la Maison des Canaux.

Cela renvoie en effet à la réflexion autour de la consommation responsable et nous sommes très favorables à la proposition du groupe Ecologiste de travailler à une campagne de sensibilisation sur ce sujet.

Cela renvoie aussi à la responsabilité sociale et environnementale des contrats que la Ville passe avec des opérateurs économiques pour l'organisation de marchés de Noël et les illuminations, et nous allons travailler dès 2022 à utiliser les leviers dont la commande publique parisienne dispose. Nous aurons d'ailleurs l'occasion dans quelques instants de présenter avec Paul SIMONDON le schéma de la commande publique responsable qui concerne ces sujets.

Nous vous proposons également de travailler ensemble sur le développement de décorations de Noël alternatives et écoconçues, avec des matériaux issus du réemploi et écoresponsables. Il s'agit là de faire confiance à la créativité des acteurs de l'économie circulaire.

Puis nous souhaitons travailler à ce que tous les sapins des Parisiens et des Parisiennes puissent être revalorisés par les équipes de la DEVE, réutilisés comme broyat, y compris ceux qui sont encore déposés sur l'espace public et collectés par la DPE.

C'est le sens des amendements que nous vous proposons, chère Léa VASA.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'imagine que le groupe GEP accepte l'amendement de l'Exécutif.

Donc, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 78 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 396).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à un acte 3 de l'opération Vital'Quartier.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 79, déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes", relatif à un acte 3 de l'opération Vital'Quartier, est retiré de l'ordre de jour.

2021 DFA 72 - Adoption du deuxième Schéma parisien de la commande publique responsable.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à des annexes détaillant les dispositions figurant dans le schéma.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux engagements pris en faveur d'une commande publique responsable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 72, l'amendement technique n° 184, l'amendement n° 159 et les vœux référencés n°s 80 et 81. Il s'agit de l'adoption du deuxième schéma parisien de la commande publique responsable.

La parole est à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Chers collègues, tout d'abord permettez-moi de remercier très sincèrement Florentin LETISSIER et Paul SIMONDON, ainsi que la Direction des Finances et des Achats, pour le pilotage exemplaire de l'élaboration de ce nouveau schéma de la commande publique responsable qui a pour but de définir une stratégie d'achat pour Paris.

Je le dis très simplement, car c'est véritablement important de le souligner, la méthodologie qui a été retenue pour définir l'acte 2 de la commande publique responsable à Paris a été très inclusive, avec plusieurs réunions de

travail entre services et élus, une large consultation publique et des auditions également bilatérales entre les partenaires du secteur des achats responsables et les services.

Je crois qu'on peut dire que le résultat est aujourd'hui à la hauteur des ambitions que nous avons pour la commande publique parisienne. On ne le dit pas assez, la commande publique est un formidable levier, qui est trop souvent sous-estimé, pour accélérer la transition écologique et solidaire des territoires. Elle représente très concrètement pas moins de 3 milliards d'euros annuels, dont 1,6 milliard d'euros pour les marchés publics et 1,4 milliard d'euros pour les contrats de concession.

C'est donc avec fierté, non pas personnelle mais bien collective, que l'on peut affirmer que Paris a été précurseur. Je tiens ici à saluer chaleureusement Antoinette GUHL qui a initié ce travail lors de la précédente mandature sur l'élaboration d'un schéma de la commande publique responsable. Paris a donc été précurseur, mais elle demeure toujours à l'avant-garde d'une commande publique socialement et écologiquement responsable.

Plusieurs avancées de ce nouveau schéma méritent ici d'être soulignées.

La première, et non des moindres, est que ce nouveau schéma intègre désormais les contrats de concession, là où le premier schéma ne concernait que les marchés publics. C'est donc 1,4 milliard d'euros supplémentaires par an qui seront passés au crible des exigences environnementales et sociales et c'est énorme.

La deuxième avancée notable de ce nouveau schéma est la fixation d'objectifs précis et chiffrés pour mesurer l'évolution de nos progrès collectifs. Je vais vous en donner quelques exemples. D'ici 2026, la commande publique parisienne devra atteindre les objectifs de 100 % de contrats intégrant une disposition environnementale et de 50 % de petites et moyennes entreprises en montant d'achats ou encore de 3 millions d'heures d'insertion.

Le troisième objectif, qui se trouve renforcé par ce nouveau schéma, est la systématisation de la pratique du sourcing et l'adaptation des consultations au profil des structures de l'économie sociale et solidaire et des P.M.E.

Enfin, le dernier point, que je voulais mettre à l'honneur et en exergue, est la part belle qui est faite à l'économie circulaire. Ce nouveau schéma entend structurer les achats de la Ville autour de l'économie du réemploi, autour de l'économie de la réparation, autour de l'économie de la réutilisation, afin de limiter le gaspillage et l'altération de nos ressources. Cela implique bien sûr de raisonner en termes de coût global et d'analyse de cycles de vie. Par rapport au premier schéma, cet objectif est rehaussé. D'ici 2026, 75 % des contrats de la Ville devront intégrer une disposition relevant de l'économie circulaire et c'est un grand pas.

Pour aller encore plus loin et parfaire ce travail, le groupe Ecologiste de Paris a déposé un vœu qui entend bonifier ce nouveau schéma de la commande publique. Afin de doter les services des outils nécessaires à l'observation du schéma, nous demandons que des clausiers types par segment d'achats soient rédigés, sans toutefois que la précision de ces clausiers ait pour effet d'harmoniser trop les contrats. Il faut trouver un équilibre entre des clauses types qui sont prérédigées par segment d'achats et leur application trop uniforme, chaque contrat étant spécifique et nécessitant une appréciation particulière.

Le groupe Ecologiste préconise également que certaines dispositions soient explicitées et hiérarchisées en annexe du schéma de la commande publique responsable. Je vais vous donner un seul exemple à propos des dispositions qui sont favorables à l'environnement. Intégrer une clause qui prévoit l'utilisation du papier recyclé dans les marchés de la Ville est une disposition favorable à l'environnement, je pense que vous en conviendrez toutes et tous. Néanmoins, si on intègre une telle clause dans chacun des contrats de la commande publique, cela ne fait pas pour autant une commande publique responsable car c'est bien le minimum syndical que d'intégrer une clause prévoyant l'utilisation de papier recyclé.

Pour conclure, je vais souligner le fait qu'aujourd'hui, grâce à ce nouveau schéma, le caractère écologiquement et socialement responsable de la commande publique est en train de devenir la norme, là où c'était encore une exception il y a quelque temps. C'est un grand pas, mesurons-le et nous pouvons nous en féliciter.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alice TIMSIT.

Je donne la parole à Mélody TONOLLI qui, je l'espère, n'aura pas de problème de micro. C'est bon pour l'instant ? Allez-y.

Mme Mélody TONOLLI. - Je vais vraiment finir par chanter !

Monsieur le Maire, chers collègues, dans la continuité de notre intervention sur le budget de la Ville, le schéma qui nous est présenté par ce projet de délibération permet de souligner l'adéquation de l'usage que nous faisons des moyens de la Ville, soit de l'argent public, avec nos objectifs politiques et les valeurs que nous partageons pour Paris.

Nous nous félicitons de l'ambition renouvelée de Paris sur sa commande publique et nous souhaitons souligner les progrès effectués depuis le premier schéma adopté en 2016. Car la commande publique représente un levier majeur, tant les montants mobilisés chaque année sont colossaux : en moyenne, 1,6 milliard d'euros chaque

année et jusqu'à 3 milliards si l'on intègre ce qui relève des concessions. Ces sommes profitent pour l'essentiel à des T.P.E. et P.M.E. Elles représentent 70 % de notre portefeuille de fournisseurs.

C'est donc un levier majeur pour accompagner les acteurs les plus vertueux de l'économie, pour promouvoir les achats socialement et écologiquement responsables, pour favoriser l'insertion sociale, l'économie sociale et solidaire, et pour contribuer aux engagements découlant de notre Plan Climat.

L'actualisation de ce schéma était l'occasion de revoir collectivement à la hausse nos objectifs et d'en fixer de nouveaux pour des critères toujours plus exigeants sur les questions sociales, environnementales et sociétales.

Ce nouveau schéma de la commande publique responsable se structure autour de trois axes interdépendants : responsabilité économique, environnementale et sociale.

Sur l'axe de la responsabilité économique, nous poursuivons le travail de renforcement de l'attractivité de notre commande publique, tout en facilitant l'accès le plus large possible à celle-ci pour les acteurs économiques, en particulier les petites structures du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Pour ce qui concerne la responsabilité environnementale, l'exigence est relevée à la hauteur de nos ambitions portées aujourd'hui sur l'alimentation durable et la santé environnementale, sur la sortie du plastique, le réemploi et l'économie circulaire, sur l'écoresponsabilité ou encore la sortie des énergies fossiles.

La responsabilité sociale est renforcée par un effet levier plus fort de notre commande publique sur l'insertion des Parisiennes et des Parisiens éloignés de l'emploi, et pour la création d'emplois durables dans des structures favorisant l'inclusion.

Notre axe de responsabilité sociale est également enrichi avec une dimension sociétale intégrant l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations. Je voudrais sur ce point remercier nos collègues Paul SIMONDON et Florentin LETISSIER, autant que les services et notamment ceux de la DFA, pour la qualité du dialogue sur ce schéma, ayant permis d'y intégrer avant la séance des éléments qui pour nous représentent une avancée significative.

En effet, la commande publique peut jouer un rôle clé pour lutter contre les inégalités et les discriminations. Aussi, en complémentarité de notre démarche de budgétisation sensible au genre initiée cette année, la Ville s'engage donc désormais, avec le schéma soumis à nos votes, dans une démarche d'égaconditionnalité de ces financements.

C'est l'un de nos combats, un combat que nous portons à "Génération.s" en se fondant sur les préconisations du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes pour une approche globale sur les financements publics. Nous nous appuyons aussi sur les travaux menés par le centre Hubertine Auclert qui travaille avec plusieurs collectivités.

Les traductions de l'égaconditionnalité dans le schéma qui nous est présenté sont encore limitées malheureusement. Mais le chantier est ouvert, d'abord avec une clause d'exclusion pour s'assurer que ne puissent bénéficier de nos marchés et financements les entreprises qui ne respectent pas les dispositions relatives à l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes ou des entreprises qui auraient été condamnées pour des pratiques discriminatoires ; c'est un peu la base. Notre vigilance sera nécessaire pour s'assurer de la bonne implication de cette exclusion. Notre démarche sur l'égaconditionnalité nous permettra également de promouvoir plus fortement auprès de nos fournisseurs la mise en place de plans et d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Mais pour aller plus loin, nous proposons, avec les bases posées sur ce nouveau schéma, que nous puissions inclure des critères sociaux d'attribution du marché dans la limite de son objet. Le droit de la commande publique nous le permet, si le critère d'attribution contribuant à la lutte contre la discrimination ne concerne que les ressources humaines effectivement employées par l'entreprise dans la réalisation du marché en cause. Nous pourrions ainsi, par exemple, poser comme critère une participation de 40 % de femmes au moins à la réalisation d'un marché public de travaux.

Grâce aux avancées permises par ce nouveau schéma de la commande publique, nous pouvons aller encore plus loin dans notre combat pour l'égalité effective. Les élus du groupe "Génération.s" continueront à être volontaires pour trouver les applications concrètes pour y parvenir.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Mélody TONOLLI.

La parole est à Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, chers collègues, l'ordonnance de 2015 relative aux marchés publics mentionne la possibilité pour les collectivités de fixer des conditions d'exécution d'un marché public en intégrant des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, à l'environnement, au domaine social ou à l'emploi.

La crise a démontré l'urgence de revenir à une économie localisée, prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux. La Ville de Paris entend être exemplaire en la matière, en matière d'achats responsables, et le schéma qui nous est soumis au vote aujourd'hui l'atteste.

Les priorités de la Ville sont claires. Permettez-moi d'en dire quelques mots.

La commande publique est l'un des leviers essentiels que possède la Ville pour relocaliser la production. Notre groupe a proposé de valoriser le label "Fabriqué à Paris" dans plusieurs dimensions de ce schéma et notamment dans le cadre du saupoudrage. L'idée est d'identifier les entreprises du territoire parisien en amont et de faire coïncider la demande publique avec les ressources locales dont nous disposons.

Nous avons aussi déposé un amendement sur les critères pédagogiques pour qu'ils puissent être intégrés dans le cahier des charges des appels d'offres. Mais je n'en dis pas plus parce que Nicolas BONNET-OULALDJ a prévu d'en parler davantage.

Un des chantiers de ce plan concerne également la sous-traitance comme modalité d'accès à la commande publique et nous pensons qu'inciter les grandes entreprises à sous-traiter n'est pas une mesure profitable aux T.P.E.-P.M.E. et aux structures de l'E.S.S. que l'on essaie justement de valoriser. La collectivité dispose d'autres moyens qui permettent à ces entreprises de candidater directement aux marchés publics, notamment par l'allotissement qui vise à diviser la commande publique en plusieurs appels d'offres.

L'axe responsabilité économique et l'axe environnemental sont par ailleurs plutôt précis dans ce schéma. Les objectifs sont clairs et c'est vraiment une très bonne chose. Mais il faut également développer l'angle social de ce nouveau schéma. La commande publique peut être un levier pour contraindre les entreprises, notamment en refusant de contracter avec les structures qui ne respectent pas le droit du travail et de la protection sociale.

Vous répondrez peut-être que cela va de soi, mais pas tellement en pratique quand on connaît effectivement tous les subterfuges mis en œuvre par certaines structures qui réussissent finalement à contourner la loi pour continuer à exploiter, à paupériser les travailleurs, que ce soit avec le travail dissimulé ou en recourant à des faux travailleurs indépendants parfois à côté d'un groupe que l'on salarie, pour faire des économies sur le prix du travail et sur le droit des personnes au travail. L'ubérisation, cette dérive de l'économie de plateforme, est une maladie bien contagieuse contre laquelle il nous faut être vigilants.

Nous déplorons que les exigences sociales ne soient donc pas à la hauteur finalement des exigences environnementales dans le schéma. A la lecture du plan d'action visant à encourager la conduite responsable des entreprises, deux questions se posent. D'abord, comment peut-on annoncer s'engager en faveur de la lutte contre le travail dissimulé et le dumping social sans donner plus de précisions et énoncer de réelles mesures ? Ensuite, où est la clause relative aux travailleurs détachés et aux travailleurs étrangers ?

Sur l'insertion, les objectifs sont ici posés. Nous avons toutefois proposé d'identifier l'évolution des actions menées par les entreprises, notamment par le biais de bilans qui seraient réalisés par les structures avant chaque reconduction de marché.

Nous vous remercions, nous tenons vraiment à le dire, d'avoir pris en compte les propositions d'amendement formulées en amont par notre groupe. Cependant, nous pensons vraiment que les engagements pris par la Ville doivent être clarifiés davantage et c'est justement le sens de notre vœu qui demande que la Ville formule des précisions et des garanties sur les différentes clauses sociales instaurées. Ce vœu demande aussi à la Ville qu'elle s'engage à faire appel exclusivement à des entreprises qui répondent à des conditions sociales et écologiques à la hauteur des exigences de la collectivité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je demande un peu d'attention de mes collègues sur un amendement que je présente et qui semblerait être rejeté par l'Exécutif.

Vous savez que cette semaine est consacrée un peu partout en France à l'accueil des jeunes stagiaires de 3e en observation dans les entreprises et dans les collectivités. Et vous savez, comme élus, que vous êtes sollicités pour aider ces jeunes à trouver un stage, car malheureusement ces jeunes, qui n'ont pas un réseau, qui n'ont pas de connaissances, sont souvent en grande difficulté.

Vous savez comme moi que dès janvier, nous allons avoir des étudiants, notamment en master 2, qui sont aussi à la recherche de stages. Ils viendront vous voir et ils viennent me voir et disent : on ne trouve pas de solution pour ces stages. Vous savez aussi que certaines entreprises ne sont pas forcément sollicitées, ne sont pas forcément au courant mais elles souhaiteraient prendre ces jeunes en 3e.

Je considère que nous avons mis en place dans ce schéma de commande publique à la fois des critères environnementaux, et c'est tout à notre honneur, et des critères sociaux et c'est tout à notre honneur et je propose un critère pédagogique.

Ce critère pédagogique est simple, c'est l'idée que, dans la critérisation de la commande publique, il y ait une pondération sur la possibilité que des entreprises se positionnent en disant qu'elles sont d'accord pour prendre des élèves de 3e en stage, des étudiants en master en stage et pour qu'il y ait des visites d'entreprises.

Vous le savez comme moi, dans le 12e arrondissement, nous avons par exemple une école, qui s'appelle l'Ecole Boule, et pour laquelle il y a vraiment besoin de visites en entreprise pour l'application de ces métiers.

Alors pourquoi cet amendement ne serait pas retenu ?

Je me félicite aussi que dans cette commande publique a été repris un des aspects sur lequel je m'étais battu et qui est le label "Fabriqué à Paris" et qui est l'idée de s'en servir comme "sourcing" pour des entreprises locales qui sont sur des critères de circuits courts, sur des critères de savoir-faire et notamment artisanal. Nous avons sur le parvis de l'Hôtel de Ville, aujourd'hui et pour quelques jours, le marché de Noël sur lequel on s'appuie sur ces labellisés "Fabriqué à Paris". Dans ce schéma de commande publique, nous avons repris l'ensemble de ces critères du label "Fabriqué à Paris", mais parmi les jeunes dont je vous parlais tout à l'heure, il y en a qui voudront peut-être être artisans, luthiers pour travailler sur les violons et les guitares qui servent à nos conservatoires.

Donc, je le réaffirme, cet amendement est un amendement sérieux. J'ai un souvenir d'adjoint d'arrondissement avec Christian SAUTTER, qui était en charge du développement économique. Nous avons rassemblé avec lui, à l'échelle du 12e arrondissement, l'ensemble des entreprises qui, dans le 12e, travaillaient avec nous et qui intégraient en stage ces jeunes de 3e et ces jeunes étudiants.

Alors je le demande : pourquoi cet amendement n'est pas possible et pourquoi il n'est pas retenu ? Et je le maintiens au vote de cet hémicycle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Président.

Je donne la parole à Dominique KIELEMOËS, qui doit être en Webex.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Absolument, merci Monsieur le Maire.

Je serai assez rapide, étant donné que beaucoup de choses ont été très bien dites par mes collègues Alice TIMSIT, Mélody TONOLLI et Barbara GOMES. Mais je ne pouvais pas laisser passer ce projet de délibération sans insister sur l'aspect d'économie sociale et solidaire.

Précurseur en matière d'achats responsables, la Ville de Paris est depuis de nombreuses années à l'initiative de pratiques exemplaires à visée sociale ou environnementale : développement de l'alimentation durable dans les marchés de restauration collective, sortie du diesel pour l'exécution de l'ensemble des marchés publics de la Ville, développement d'une filière "bio" équitable pour les vêtements des agents de la collectivité, obtention du label "Alliance" Diversité et Egalité.

Cinq ans après l'adoption du premier schéma parisien de la commande publique parisienne, 70 % des consultations publiées par la Ville contiennent une dimension environnementale. Concernant le volet social, 500.000 heures d'insertion sont générées chaque année par les marchés publics de la collectivité parisienne. Sur le plan économique, 40 % du montant des achats sont effectués auprès des petites et moyennes entreprises qui représentent environ 70 % de l'ensemble des titulaires de la Ville.

Afin de recenser les attentes des parties prenantes de la Ville, des consultations internes et externes ont été organisées au cours de l'été 2021. La synthèse de ces contributions a servi de matière première à la rédaction de ce schéma réparti en trois axes interdépendants : la responsabilité économique, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociale et solidaire.

La Ville de Paris réaffirme et surtout approfondit son engagement en faveur de la santé, du vivant et de la biodiversité, ainsi que de la préservation des ressources dans l'ensemble de ses achats.

L'ensemble de la commande publique parisienne a vocation à intégrer systématiquement une approche fondée sur l'économie circulaire.

Sur le volet social, la collectivité parisienne souhaite mettre l'accent sur la qualité des parcours proposés aux publics éloignés de l'emploi dans le cadre de ses contrats.

La Ville souhaite également développer de nouveaux leviers d'achats socialement responsables en faveur de la diversité et de l'égalité.

Enfin, la Ville souhaite être actrice de son écosystème, en favorisant la conduite responsable des fournisseurs et en facilitant l'accès des structures de l'E.S.S., ainsi que des petites et moyennes entreprises à la commande publique.

Il est donc nécessaire d'approuver ce projet de deuxième schéma parisien de la commande publique responsable et j'en profite pour remercier nos deux adjoints, Paul SIMONDON et Florentin LETISSIER, pour le travail préparatoire de ce schéma.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique KIELEMOËS.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - A priori, on est donc toutes et tous d'accord sur le fait que la commande publique est un levier énorme qui nous donne une responsabilité très importante quand on est la Ville de Paris. C'est sûr que la commande publique via la Ville de Paris peut vraiment agir concrètement sur la modification de l'activité économique.

Par notre commande publique, on peut soutenir le développement d'une filière. Je prends un exemple parmi plein d'autres : quand 10.000 agents de la Ville de Paris sont équipés par une tenue réalisée en coton "bio" par une entreprise équitable, c'est forcément une entreprise que l'on permet de soutenir pour qu'elle puisse émerger dans un marché qui peut être saturé dans le domaine du textile par des pratiques totalement antisociales, des modes de production totalement anti-écologique et à l'autre bout de la planète. On voit donc bien qu'on a une responsabilité extrêmement importante.

Dans ce projet de délibération, on définit beaucoup d'aspects de cette responsabilité. C'est la responsabilité économique et les types d'entreprises qu'on privilégie et il est beaucoup fait écho aux T.P.E., aux P.M.E., aux artisans, aux structures économiques contribuant à l'insertion.

L'économie sociale et solidaire est également citée, mais je regrette qu'il n'y ait pas d'objectifs chiffrés pour l'économie sociale et solidaire. J'avoue que c'est à chaque fois ce qui "pêche" dans l'ensemble des politiques de la Municipalité. Il y a beaucoup de discours en faveur de l'économie sociale et solidaire, et je ne doute pas un seul instant que l'adjoint en charge fait tout son possible pour soutenir et développer l'économie sociale et solidaire, mais il va falloir à un moment donné assumer des ratios, montrer que l'on ne veut pas simplement augmenter mais que la part de l'économie sociale et solidaire dans nos rapports, dans les subventions ou dans notre rapport au niveau de la commande publique puisse dépasser l'économie capitaliste. Cela devrait être un choix délibéré.

Je suis en incapacité de vous dire, dans le cadre de la commande publique, quel peut être ce ratio, parce que cela demande d'être étudié en fonction du type de commande publique que nous faisons et de la réalité économique de l'existence de la structure de l'économie sociale et solidaire, mais voilà un travail que devrait faire la Ville. Cet objectif devrait être aussi chiffré, sinon on a peur que ce soit un "social washing": on dit économie sociale et solidaire, mais on en a quelques-unes et pour le reste, ce n'est pas ça ! Il en va de même bien sûr pour le soutien des T.P.E. mais vous pouvez par contre le chiffrer aujourd'hui.

Sur la question sociale et solidaire, c'est vrai que le document rattaché au projet de délibération parle bien à la fois de la question de la lutte contre les discriminations, de l'égalité femmes-hommes, de la question du handicap, mais il parle beaucoup moins de toutes les nouvelles formes de surexploitation dans le monde du travail, que ce soit la sous-traitance, le recours aux autoentrepreneurs ou les temps partiels imposés. Il faudrait vraiment aborder aussi toutes ces structures économiques qui développent un recours au précaire totalement inacceptable pour que ce soit bien pris en compte.

Sur la question environnementale, c'est très important parce que cela veut dire que la Ville de Paris, par sa commande publique - on le voit bien dans l'alimentation - permet vraiment de développer un autre rapport au vivant, le soutien à une agriculture "bio" en circuits courts et c'est essentiel. Mais il y a beaucoup d'autres domaines, comme la sortie du plastique, la sortie du diesel, qui peuvent permettre aussi d'avoir un tout autre rapport à l'environnement grâce à notre commande publique.

Il faudrait qu'il y ait chaque année une évaluation du respect de ces engagements pour que l'on puisse comprendre dans quels secteurs, avec ce schéma parisien de la commande publique responsable, nous arrivons à atteindre les objectifs et dans quels secteurs c'est plus compliqué, pour que le débat puisse se poursuivre mais de manière plus précise, filière par filière, type de commande publique par type de commande publique. En tous les cas, il faut retenir que la question des allotissements est à privilégier pour pouvoir répondre beaucoup plus finement à l'ensemble de ces critères.

Je voterai ce projet de délibération et les amendements qui sont proposés, et j'attends avec hâte que l'on puisse aborder dans un an un premier bilan annuel. J'espère que c'est prévu, en tout cas ce sera ma question : comment va se faire l'évaluation de ce schéma, année après année, pour que l'on puisse savoir ce qu'il faut réajuster ou réorienter ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne naturellement la parole à Paul SIMONDON, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup.

Merci à toutes et à tous pour vos interventions qui nous permettent, à Florentin LETISSIER et moi-même, de vous présenter ce deuxième schéma parisien de la commande publique responsable.

D'abord et vous l'avez dit, merci à tous ceux qui ont contribué. C'est un travail très important avec bien sûr les services de la DFA, mais les collègues de l'Exécutif, les maires d'arrondissement et les différents groupes de notre Conseil.

Paris a été engagé comme première ville à adopter un tel document dès 2016. La commande publique pour Paris, c'est 1,6 milliard d'euros. C'est la capacité, dans un cadre juridique extrêmement contraint et encadré - ce qui est très bien comme cela - d'accéder à des biens et des services pour nous permettre de réaliser les services publics, en optimisant la qualité de ces biens et de ces services, le coût pour la collectivité et, parce que ce n'est pas les seuls critères, l'effet de levier que nous pouvons avoir grâce à cette commande publique sur les trois piliers que nous nous sommes donnés.

C'est la responsabilité économique, vous l'avez dit, le soutien aux acteurs de l'E.S.S., aux acteurs T.P.E. et P.M.E., avec des objectifs précis : monter à 75 % de P.M.E. en nombre de fournisseurs et à 50 % en montants des marchés. C'est la responsabilité bien sûr environnementale avec la systématisation des clauses environnementales et 75 % de clauses d'économie circulaire. C'est la responsabilité sociale avec, vous l'avez cité, les 3 millions d'heures d'insertion, la systématisation des clauses sociales et des contrats, quand ils sont éligibles, qui permettent d'avoir des dispositions favorables en particulier à l'égalité femmes-hommes.

Le tout est dans un cadre juridique extrêmement précis. Non, on ne peut pas toujours mettre l'intégralité des clauses que l'on souhaiterait pouvoir mettre. En particulier, un rapport à la commande locale est très encadré et nous en parlons souvent en commission d'appel d'offres. C'est un sujet très important et c'est dans ce cadre juridique que nous devons nous inscrire.

Je laisserai Florentin LETISSIER répondre plus précisément aux différents intervenants, mais pour répondre à Danielle SIMONNET, l'important est bien sûr de mettre en place ce schéma. Il a des objectifs précis, des indicateurs qui pourront être suivis, et il sera nécessaire de suivre ces objectifs et ces indicateurs dans le cadre d'un comité de pilotage, où on pourra au fur et à mesure surveiller ces objectifs, les réviser, les adapter et voir dans quels secteurs ils sont atteints dès maintenant et dans quels secteurs il est nécessaire de faire un effort complémentaire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'ai cru comprendre en vous écoutant, Paul SIMONDON, que vous vous partagez la réponse avec Florentin LETISSIER. Je le dis à vos cabinets comme à tous les cabinets, prévenez la séance, cela évitera qu'on l'apprenne en direct.

La parole est bien sûr à Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En complémentarité de l'intervention de Paul SIMONDON, je voudrais souligner à nouveau le fait qu'au cœur des enjeux environnementaux et sociaux, on a bien la nécessité d'acheter responsable et celle-ci s'applique aux consommateurs mais aussi aux institutions, et donc à une institution comme la Ville de Paris. Quand on a 3 milliards de commandes publiques annuelles, et vous l'avez déjà dit, mes chers collègues, c'est un formidable levier pour offrir des débouchés à des acteurs économiques qui s'engagent pour mieux produire.

C'est avec un vrai plaisir que je présente ce projet de délibération avec Paul SIMONDON.

Ce schéma est ambitieux sur trois aspects. D'abord, son élaboration a été vraiment participative. Ensuite, ses objectifs, dont Paul SIMONDON a dit quelques mots, sont élevés tant au niveau social qu'environnemental. Puis dans sa mise en œuvre, il y a l'idée d'un comité de pilotage et de bilans annuels.

Effectivement, Madame SIMONNET, mais aussi les autres élus qui seraient intéressés, nous vous invitons évidemment à participer à ces comités de pilotage, à ces bilans annuels qui impliqueront l'ensemble des directions de la Ville, et j'espère vraiment qu'on votera ce schéma à l'unanimité.

Pour répondre ensuite sur les points qui ont été soulevés, on va donner un avis favorable au vœu écologiste, parce qu'il propose d'ores et déjà des approfondissements complémentaires et pertinents sur un certain nombre de dispositions environnementales précises à intégrer à ce S.P.A.S.E.R. On donne donc un avis favorable.

Sur le vœu des communistes, on demande un retrait mais on amende en fait le S.P.A.S.E.R. en ajoutant un certain nombre de sujets pour dire que la Ville de Paris est déjà engagée en faveur de ce dont vous parliez, Barbara GOMES, à savoir une sous-traitance responsable. Vous le savez, la sous-traitance reste parfois un levier fondamental pour les P.M.E. pour accéder à la commande publique, notamment sur des projets d'envergure, mais nous nous engageons à renforcer notre vigilance sur les conditions de la sous-traitance, à identifier aussi les tâches qui seront interdites à celle-ci et à mettre en place, comme vous le défendez, l'allotissement dès que possible. C'est le sens de l'amendement que nous vous proposons et qui vise à inscrire ces points très concrètement dans le S.P.A.S.E.R.

Enfin, sur l'amendement communiste présenté par Nicolas BONNET-OULALDJ, nous avons longuement échangé avant cette séance avec votre groupe politique, Monsieur BONNET-OULALDJ. Les critères et dispositions, que nous pouvons inscrire dans le schéma, doivent avoir un rapport direct avec le besoin exprimé du marché. C'est une disposition juridique très concrète qu'a précisée Paul SIMONDON car on ne peut pas mettre tout ce que l'on

veut dans un S.P.A.S.E.R. et le critère pédagogique que vous mentionnez ne peut pas être justement intégré en tant que tel.

Nous n'allons pas l'inscrire et c'est pourquoi nous donnons un avis défavorable à votre amendement, mais je pense qu'il y a une politique de communication de la Ville de Paris à amplifier. Des choses ont déjà été faites, notamment dans le secteur de l'E.S.S. car la Ville a beaucoup communiqué à destination des acteurs de l'E.S.S. pour proposer des stages aux étudiants et aux élèves. Cela relève donc plutôt d'une politique de communication et je pense que c'est quelque chose qui peut être approfondi. En revanche, on ne peut pas mettre un critère pédagogique dans le S.P.A.S.E.R.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florentin LETISSIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 184 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 184 adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 80 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu adoptée. (2021, V. 397).

Je demande au groupe Communiste s'il retire son amendement n° 159.

D'accord, mais je peux poser la question. On peut réfléchir, il est tard et on peut avoir été convaincu par les réponses de Paul SIMONDON et de Florentin LETISSIER.

Je suis saisi d'une explication de vote du groupe Changer Paris, par la voix de Francis SZPINER. Monsieur le Maire, vous avez la parole.

M. Francis SZPINER, maire du 16^e arrondissement. - Le groupe Changer Paris votera l'amendement présenté par le groupe Communiste, parce qu'il faut bien comprendre que nous avons beaucoup de gamins aujourd'hui qui essayent de trouver des stages et que la première inégalité, c'est l'accès aux stages. Il y a ceux qui sont pistonnés, à Paris ou à Sarcelles par exemple pour faire plaisir au groupe Communiste, et qui trouvent des stages, et il y a ceux qui n'en trouvent pas. Et si nous n'avons pas une politique volontariste en matière de stages, nous aggravons les inégalités.

Moi, je crois au mérite, mais pour que les gens puissent faire valoir leur mérite, il faut leur donner la chance de pouvoir l'exprimer. Or, en ce moment, nous sommes submergés de demandes de stages de gamins de 3^e. Nous avons aussi des stages pour d'autres catégories plus âgées et je constate que ceux qui ne connaissent personne ont du mal à trouver des stages. Je trouve que la politique de la Ville, c'est d'encourager la réussite et le mérite. Voilà pourquoi nous voterons cet amendement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 159 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, qui est maintenue, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Je vais demander à la séance de compter.

Qui est pour ? 26 pour d'ores et déjà.

Contre ?

On est à 27 contre et 26 pour. Je pourrais dire que l'amendement est rejeté mais je préfère recompter. Donc, on va recompter.

Qui vote pour la proposition d'amendement n° 159 ?

Levez haut les mains. Donc, 27 pour.

Nous passons maintenant au vote contre.

Levez la main pour le vote contre.

Alors, 27 pour et 28 contre.

La proposition d'amendement n° 159 est donc repoussée. C'est laborieux !

Nous passons au vœu n° 81 avec un avis défavorable de l'Exécutif. Il est retiré ? Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 72 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFA 72).

Chers collègues, il est 9 heures moins 5. Vous avez compris que je vais suspendre la séance, puisque nous avons terminé les dossiers de la 1^{ère} Commission. La séance reprendra demain matin à 9 heures pour les dossiers des 2^e et 3^e Commissions.

Je vous souhaite une bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le jeudi 16 décembre 2021 à vingt heures cinquante-cinq minutes, est reprise le vendredi 17 décembre 2021 à neuf heures, sous la présidence de Mme Audrey PULVAR, adjointe).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Bonjour à toutes et à tous.

Compte rendu de la 2e Commission.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Chers collègues, je vous propose que nous entamions cette dernière journée, peut-être même dernière matinée de Conseil de Paris, avec les travaux de la 2^e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, présidente de la 2^e Commission, du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, la 2^e Commission a permis à chaque adjoint de présenter à ses membres leur budget respectif en détail.

En ce qui concerne le patrimoine, Karen TAÏEB nous a annoncé un budget en hausse, notamment pour les édifices culturels et les fontaines. En effet, l'année 2022 sera l'année des fontaines ornementales. Ainsi, la restauration des fontaines du Théâtre-Français, de la place Victor-Hugo et des Quatre-Saisons sont programmées. Une étude est lancée pour la rénovation de la fontaine des Innocents. S'il y a plus de fontaines en eau, 59 contre 40 l'année dernière, par mesure d'économies, elles ne seront fonctionnelles que 8 mois, contre 10 mois précédemment.

Autre point important, les recettes des bâches publicitaires, notamment avec l'église de la Madeleine et l'église de la Trinité, sont en hausse et passent de 1,30 million d'euros à 5,70 millions d'euros.

Concernant le budget mémoire, avec Laurence PATRICE, un budget de fonctionnement stable et des subventions maintenues : 280.000 euros pour le Comité d'histoire de Paris, 45.000 pour les expositions en extérieur. Pour les dépenses d'investissement, à noter une baisse de 15.000 euros pour les plaques commémoratives, mais une augmentation globale essentielle due aux A.P. pour la statue "Solitude", le monument LGBTQI+ et le mémorial place Saint-Gervais.

Pour ce qui concerne les projets de délibération que nous allons étudier, à noter la dénomination "place des Tirailleurs sénégalais" et, pour les vœux, deux concernant la dénomination des écoles maternelles et élémentaires publiques. Si les cérémonies vont marquer une pause pour les fêtes de fin d'année, vous pouvez déjà noter le 27 janvier 2022, journée internationale en mémoire des victimes de l'Holocauste. Il y aura, tout au long du mois de janvier, des inaugurations de plaques, en particulier le 27, une plaque pour la mémoire des enfants juifs déportés de l'école de Lancry, dans le 10^e arrondissement. En février, pour le soixantième anniversaire de Charonne, une exposition avec le Comité d'histoire sera organisée sur la place Léon-Blum, dans le 11^e arrondissement.

En ce qui concerne les Outre-Mer, M. Jacques MARTIAL nous a présenté un budget en baisse, notamment pour le "Carnaval tropical" ou pour le "Salon de la gastronomie des Outre-Mer". Il nous a rappelé deux dates importantes pour les commémorations de la fin de l'esclavage : le 27 avril, cérémonie en direction des agents de la Ville, et le 10 mai, où de nombreuses initiatives auront lieu dans les différentes mairies de Paris, avec des projections de films et des débats.

Enfin, nous avons échangé sur le budget culture de Mme ROLLAND. Nous en avons déjà parlé lors de l'examen du budget, notamment avec les interventions de Mme la vice-présidente, Béatrice LECOUTURIER, et à travers le vœu de Mme SIMONNET. Le budget culture est donc en baisse de 5,60 millions d'euros, ce que nous ne manquons pas de déplorer à nouveau.

Il y a tout de même quelques bonnes nouvelles. Sans être exhaustive, on peut noter l'augmentation de 100.000 euros au titre de l'enseignement artistique pour le nouveau dispositif des classes numériques des conservatoires,

20.000 euros de plus pour la lecture et plus particulièrement pour l'animation de nos bibliothèques, 8,50 millions d'euros en investissement pour la médiathèque James-Baldwin, et 2,30 millions d'euros pour la médiathèque Virginia-Woolf. Des investissements pour la création de l'équipement culturel Chapelle International, pour un équipement d'enseignement artistique danse et théâtre dans le 20e arrondissement, associant P.S.P.B.B. et C.R.R., et après l'amendement du groupe Communiste et Citoyen, des crédits ouverts pour un centre culturel place Henri-Malberg. Enfin, un niveau très haut de subvention pour les théâtres, avec 11 millions d'euros.

Les recettes sont aussi en hausse, en partie grâce, et c'est une bonne nouvelle, à la reprise en force des tournages. Cela contribue non seulement aux finances, mais aussi au rayonnement de notre ville.

Concernant les 39 projets de délibération qui nous sont soumis, nous examinerons en particulier le DAC 730, concernant la convention d'occupation du domaine public avec Amaclio Productions au sujet du parking de Notre-Dame, dont nous avons débattu en commission.

A signaler aussi le projet de délibération DAC 66, qui attribue 1 million d'euros au Carreau du Temple pour lui permettre de prendre en charge et d'animer les appels à projets pour les "Olympiades culturelles".

Deux autres projets de délibération importants : celui concernant la Philharmonie de Paris, subvention de fonctionnement et d'équipement, et pour le projet de la philharmonie des enfants.

La vie culturelle est et va être encore grandement perturbée par le contexte sanitaire, dont nous sommes loin d'être sortis. Bien des chantiers nous attendent encore pour accompagner les acteurs culturels et être au rendez-vous à hauteur de leurs besoins.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

2021 DAC 409 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Agricol Perdiguier au 16, passage de la Bonne-Graine (11e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 409 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Agricol Perdiguier, au 16, passage de la Bonne-Graine, dans le 11e arrondissement.

La parole, en Webex, est à Mme Dominique KIELEMOËS, du groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Bonjour à tous, chers collègues. Je voudrais vous parler rapidement de M. Agricol Perdiguier, que personne parmi vous sans doute ne connaît, qui fut un député éphémère de la Seconde République et un résident du 11e arrondissement.

Agricol Perdiguier était fils de menuisier. Il naît en 1805 dans la région d'Avignon. Il fait son apprentissage, puis il part faire le tour de France dans les rangs des Compagnons du Devoir de la Liberté. Déclaré inapte au service militaire, il repart et désire s'instruire et entreprendre un combat pour l'extinction des rivalités compagnonniques. Agricol Perdiguier conçoit alors des plans de réforme du compagnonnage en vue de réduire les rivalités, de transformer l'esprit et de moderniser l'institution. Il veut faire des compagnons de véritables professeurs d'enseignement technique capables de former leurs élèves, en leur apprenant aussi bien les doctrines de la société compagnonnique que les éléments de géométrie et les principales méthodes de travail utilisées dans leur métier.

Mais aussi grand amateur de théâtre et de chansons, il publie des chants fraternels et des dialogues édifiants. Ainsi, naissent en 1834 et 1836, "Devoir de liberté", "Chansons de compagnonnage et autres", "Compagnonnage, la rencontre de deux frères", "Cinq leçons adressées aux compagnons de la France". Ce sont, bien sûr, des textes éducatifs. En 1840, il publie "Le Livre du Compagnonnage", livre militant qui attire l'attention de Victor Hugo, et inspire également George Sand ainsi qu'Eugène Sue.

Perdiguier est élu député à l'Assemblée nationale constituante en 1848, donc la Seconde République. Réélu en 1849 au sein de l'Assemblée nationale législative, il siège sur les bancs de la gauche modérée luttant pour la défense des ouvriers. Il est emprisonné au moment du coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte le 2 décembre 1851, et est expulsé de France. Il se réfugie alors à Bruxelles, puis à Anvers, puis à Genève. C'est là qu'il fit paraître son dernier ouvrage, "Mémoires d'un Compagnon", réédité à de nombreuses reprises.

Revenu à Paris, où il avait laissé sa femme et ses filles, il décide de créer une école de Trait dans le 12e arrondissement, rue Traversière. A l'école, il ajoute une librairie à l'usage des compagnons et, en général, des ouvriers du Faubourg Saint-Antoine tout proche. Il meurt le 26 mars 1875.

Notre Conseil se propose d'apposer une plaque au 16, passage de la Bonne-Graine, dans le 11e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE, pour cinq minutes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère collègue, chère Dominique.

Effectivement, suite à l'accord des propriétaires du 16, passage de la Bonne-Graine, une fort poétique dénomination, j'ai le plaisir de porter au vote de l'Assemblée ce projet de plaque en hommage à Agricol Perdiguier dans le 11^e arrondissement.

L'immeuble abrite précisément un très bel atelier d'ébénisterie, qui a soutenu cette initiative portée par les Compagnons du tour de France, que je salue ici. Je salue plus précisément Frédéric THIBAUT, compagnon tailleur de pierre du Devoir, qui nous a sensibilisés le premier au projet. Frédéric THIBAUT faisait partie des compagnons qui ont été reçus à l'Hôtel de Ville par Emmanuel GRÉGOIRE après l'incendie de Notre-Dame, pour nous remettre symboliquement une copie en pierre de la plaque des compagnons charpentiers qui se trouvait dans la flèche depuis son levage par Viollet-le-Duc.

C'est donc un très bel hommage. D'ailleurs, je crois que c'est le premier de la sorte. Je vous prie donc, chers collègues, de voter favorablement ce projet de délibération d'hommage public à cet illustre compagnon, Agricol Perdiguier, que l'on surnommait "Avignonnais la Vertu".

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 409.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 409).

2021 DU 121 - Dénomination place des Tirailleurs sénégalais (18e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 121 pour la dénomination "place des Tirailleurs sénégalais", dans le 18^e arrondissement.

La parole est à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, leur histoire glorieuse a fait la fierté et la grandeur de la France, avant de sombrer dans l'oubli. La fin du corps des tirailleurs sénégalais fut amère. Amère pour la mémoire nationale et encore plus, sans doute, pour les vétérans et leurs descendants. Constituée sous Napoléon III en 1857 et supprimée au début des années 1960, cette unité a vu défiler des centaines de milliers de soldats. Venus d'abord du Sénégal, ils ont très vite été recrutés dans toute l'Afrique de l'Ouest, toute l'Afrique centrale, et même au-delà : des Comores et jusqu'à Madagascar.

Issus de toutes les contrées africaines de l'Empire, ces hommes ont constitué la force de la France aux côtés des Poilus. Ils ont pris part à tous les grands combats de la France. Ainsi, en 1914 et 1918, sur plus de 230.000 tirailleurs sénégalais recrutés, 25.000 sont morts pour la France et 36.000 ont été blessés. Durant la Seconde Guerre mondiale, ce sont 160.000 d'entre eux qui ont servi, dont 60.000 pour la seule campagne de France de 1940. Ils étaient l'Empire français. Ils sont aujourd'hui partie intégrante de notre mémoire collective.

Couverts de gloire par les victoires africaines de la Seconde Guerre mondiale, leur sacrifice leur a valu des hommages. L'un des plus beaux et des plus intimes est sans doute celui de Léopold Sédar Senghor leur dédiant le poème liminaire de son recueil "Hosties noires". Il est aussi l'auteur de cette épitaphe pour le mémorial de l'Afrique noire de Fréjus : "Passant, ils sont tombés, fraternellement unis pour que tu restes Français". Ces soldats ont encore porté, pendant près de 20 ans, l'uniforme français, mais ils n'ont pas reçu, et c'est tragique, la reconnaissance qui leur était due.

L'histoire suivante est émaillée de drames, comme le massacre de Thiaroye, au Sénégal. Aussi, leur nom est-il aujourd'hui associé à plusieurs regrets dans notre mémoire collective. Heureusement, ce pan obscur de notre histoire récente est mieux mis en lumière ces dernières années. Je pense notamment à l'inauguration, à Reims, du monument en hommage aux héros de l'armée noire en présence du président malien, Ibrahim Boubacar KEÏTA, à l'occasion du centenaire de l'armistice de 1918. Ce même monument qui avait été détruit par les Allemands. Je pense aussi à sa sculpture jumelle place de la Liberté, à Bamako.

Le groupe Changer Paris soutiendra, bien sûr, ce projet de délibération. Mais, Madame la Maire, nous souhaitons plus qu'une nouvelle dénomination purement symbolique. Ce corps militaire emblématique du projet national français mérite encore mieux.

Pour terminer, je rappellerai donc la proposition émise par mon collègue, Éric EHLERS, Conseiller du 18^e arrondissement. Dans notre groupe, nous avons suggéré l'installation d'une exposition permanente qui leur serait spécifiquement dédiée, afin qu'un réel travail de transmission et de pédagogie auprès des Parisiens puisse s'opérer. Je ne doute pas que cette proposition rencontrera un écho favorable sur tous les bancs de cet hémicycle, et vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

S'il est possible à chacune et chacun d'entre vous de bien porter son masque, y compris quand on est maire du 16^e arrondissement. Merci.

Madame Raphaëlle PRIMET.

(Intervention hors micro, inaudible, de M. Francis SZPINDER, maire du 16^e arrondissement).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous souhaite également une bonne journée.

La journée commence bien et de bonne humeur !

Madame Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen, vous avez la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, notre groupe se félicite que Paris puisse avoir bientôt un lieu dédié aux tirailleurs sénégalais. Après l'entrée de Joséphine Baker au Panthéon, il s'agit, une nouvelle fois, pour les élus parisiens, de regarder l'histoire en face, et de remercier celles et ceux qui sont venus d'ailleurs, ont sacrifié leur jeunesse et parfois aussi leur vie pour que nous puissions vivre libres.

Tout pays colonisateur a utilisé les troupes coloniales pour les guerres sur son sol. Le discours était simple : "La mère patrie a besoin de vous". En 1914 et en 1940, des dizaines de milliers d'Africains et d'Indochinois sont venus sous l'uniforme français pour défendre notre sol et nos valeurs. Ces gens, engagés et volontaires l'étaient-ils vraiment tous ? Mais la solde, l'envie de voir du pays, la promesse d'un avenir meilleur pour la terre dont ils étaient issus, en a décidé beaucoup. Ils ont été en première ligne en 1914, maltraités comme prisonniers de guerre en 1940, quand ils n'ont pas été massacrés devant leurs copains et leurs officiers. Certains ont protesté au risque de leur vie contre l'acharnement des nazis à tuer nos frères africains. Souvenez-vous de la propagande allemande qui, montrant des soldats épuisés, les obligeait à danser ou à manger dans la même gamelle pour justifier leurs commentaires racistes et humiliants. La France ne peut pas gagner parce qu'elle s'est bâtarisée, disaient-ils.

En Italie, sur les plages de Provence, ils étaient encore là. La France, bonne fille et bonne mère, n'était pas avare de promesses. Le discours de de Gaulle à Brazzaville, en 1944, n'était-il pas la première page d'un monde meilleur, d'une égalité entre tous ses enfants de métropole comme des colonies ? Pourtant, dès leur retour, qui fut parfois très long, la France s'est très mal comportée. Elle a effacé des images de victoire ses soldats venus des colonies. Elle les a parqués, maltraités et même massacrés, comme à Thiaroye en 1944, alors que ses soldats ne réclamaient que leur dû. Elle a même, quelques années plus tard, cristallisé leurs pensions. Le prix de leur sang ou de leurs blessures n'était pas le même que celui de leurs frères d'armes en métropole. Et puis, surtout, elle les a utilisés contre d'autres peuples qui revendiquaient leur indépendance, comme à Madagascar, en Indochine ou en Algérie. C'est aussi cela la France : une marâtre injuste et méprisante.

Permettez-moi de m'effacer devant l'immense poète Léopold Sédar Senghor, qui a été de ceux-là en 1940 et a rejoint dès qu'il a pu la résistance française. "Vous, mes frères obscurs, personne ne vous nomme. On promet 500.000 de vos enfants à la gloire des futurs morts, on les remercie d'avance, futurs morts obscurs". "Non, vous n'êtes pas morts gratuits. Vous êtes les témoins de l'Afrique immortelle, vous êtes les témoins du monde nouveau qui sera demain. Dormez ô Morts ! Et que ma voix vous berce, ma voix de courroux que berce l'espoir". "Vous n'êtes pas des pauvres aux poches vides sans honneur. Mais je déchirerai les rires Banania sur tous les murs de France". Ces 4 extraits datent de 1938, 1940 et 1944. Alors, je dis à chacune et chacun d'entre vous : quand vous entendez des propos haineux et racistes, pensez que celles et ceux que l'on insulte sont les arrière-petits-enfants, les petits-enfants et les enfants de ceux qui vous ont permis d'être libres.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la place de Clignancourt va être renommée "place des Tirailleurs sénégalais". C'est avec fierté que j'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération pour rendre hommage à tous ces hommes qui ont quitté leur terre pour combattre et libérer la France. Il est bien connu que les tirailleurs, dits "sénégalais", ne furent pas tous Sénégalais, mais qu'ils provenaient de ce que l'on appelle à présent la sous-région de plusieurs nations noires africaines, comme le Mali, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Burkina Faso, la Guinée, la Centrafrique, Madagascar, et bien d'autres.

Ce corps d'infanterie, ayant été créé au Sénégal en 1857, ce nom générique lui était resté. Je rappelle qu'ils étaient 200.000 en 1914-1918 et 140.000 en 1939-1945, et que des dizaines de milliers y ont laissé leur vie. Jusqu'en 1905, ce corps intègre des esclaves rachetés à leurs maîtres locaux, puis des prisonniers de guerre, et même des volontaires. A partir de 1912, un décret institue le recrutement par voie de réquisition.

Dans les faits, l'administration coloniale recrute sur la base du volontariat ou de manière forcée par des méthodes assimilables à du rapt. Par ailleurs, je veux aussi rappeler que l'une de ses plus étonnantes spécificités est qu'à partir de 1873, les femmes des soldats qui le composaient, ainsi que leurs enfants, furent autorisées à les accompagner durant les campagnes, sur leur lieu de garnison et de guerre de la métropole. Elles se chargeront du ménage, de la préparation de la nourriture. Elles seront d'un grand soutien, surtout moral, pour leur époux. Elles étaient la logistique humaine. En même temps, elles transportaient la nourriture, les munitions et la poudre. Parfois même, elles rechargeaient les armes de leur époux. Elles ont donc, elles aussi, tenu un rôle et ont combattu auprès de leur époux pour la France.

Les tirailleurs ont participé à la libération de la France et pourtant, ils ont été interdits de défilé à Paris sur les Champs-Élysées. Un choix politique raciste de blanchiment de l'armée, décidé par les plus hauts pouvoirs publics de l'époque. Ils ont même été massacrés par la gendarmerie française et l'armée coloniale pour avoir réclamé leurs indemnités lors de la mutinerie de Thiaroye, près de Dakar, au Sénégal. Sur cet épisode historique, je vous invite à voir le très beau film d'Ousmane Sembène, qui est souvent projeté au "Cinéma des Cinéastes", place de Clichy, dans le 17^e arrondissement.

Je veux porter ici la demande qui a été proposée par Mams YAFFA, élu du 18^e arrondissement, que soit intégré un sous-titre à cette dénomination, à savoir "place des Tirailleurs africains, dits "Tirailleurs sénégalais". De plus, nous souhaitons que la Ville interpelle la R.A.T.P. pour lui demander de participer à l'information des usagers de cette nouvelle dénomination de place, ainsi que les abris de bus, de tramway, la station de métro porte de Clignancourt indique également "place des Tirailleurs africains, dits Tirailleurs sénégalais".

Je dois vous dire que lorsque l'on interroge certains des derniers tirailleurs sur leur rapport à la France, ces hommes nourrissent une forme de rancune envers l'administration française et les autorités, de l'incompréhension et parfois même de la colère, entretenue notamment par le versement d'une retraite inférieure à leurs compatriotes français, par la difficulté d'obtenir des visas pour leurs descendants, par des discours comme celui de Nicolas SARKOZY disant que : "Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire". Chez ces hommes qui ont combattu pour libérer la France, ce sont des mots difficiles à entendre. Certains rappellent aussi qu'on les avait forcés à s'engager pour aller en Europe et que, désormais, on laisse leurs petits-fils se noyer au milieu de la Méditerranée.

Ainsi, dans cette période inquiétante, où les discours politiques racistes, xénophobes et nauséabonds prennent une place trop importante au sein de cette campagne présidentielle, nous avons l'opportunité ici de valoriser sur l'espace public les actes héroïques et la mémoire de ces combattants africains qui ont versé leur sang pour la France.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère Fatoumata KONÉ.

La parole est à Mme Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Je vous remercie d'avance, chers collègues, de nous écouter les uns les autres.

Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération nous demande donc d'autoriser la Ville à attribuer la dénomination "place des Tirailleurs sénégalais" à une emprise de Paris, 18^e arrondissement. Le bataillon des tirailleurs sénégalais est un corps d'infanterie indigène qui a été créé sous Napoléon III. Ce corps a participé à de nombreuses batailles pendant près de 150 ans : des guerres dites "de pacification" dans les colonies, à celles d'Indochine, de Madagascar et d'Algérie, en passant, bien sûr, par les deux guerres mondiales, avec 200.000 hommes de cette force noire engagée à la première, dont 30.000 morts en Europe, et 140.000 à la seconde, dont 24.000 morts ou prisonniers.

L'apport de ces hommes a été fondamental aux armées françaises. Et que dire du débarquement de Provence ? Qui sait quel aurait été le cours de l'histoire, de notre histoire, sans le courage et la force de ces indigènes venus des colonies, parfois volontaires, parfois embarqués de force, pour libérer la France ?

Notre pays, reconnaissons-le, a pu être indigne avec ces hommes indistinctement nommés "tirailleurs sénégalais". Ces hommes qui, en première ligne dans les combats pendant les batailles, ont été les derniers à être remerciés par les autorités françaises. Rappelons ici la longue et honteuse bataille de ces hommes pour la décrétisation de leur pension, un mot technique qui veut dire que ces combattants n'avaient pas le droit à la même pension que leurs camarades de feu nés en France.

Cet hommage que nous voulons leur rendre ce jour est important pour eux, pour nous aussi, et surtout pour la nouvelle génération. Mais, avant d'y revenir, un mot sur le nom de la place. Cette place aurait pu s'appeler "place

des combattants d'Afrique", mais ce nom exprime bien en lui-même le mépris et l'ignorance qui animait les dirigeants d'alors de notre pays, parce qu'un noir reste un noir, n'est-ce pas ? Même plus, dirais-je, un indigène, qu'il soit noir ou pas, reste un indigène. Car, dans ce bataillon, il y avait bien des Sénégalais, mais il y avait également des Maliens, des Mauritaniens, des hommes de Haute Volta, du Niger, du Bénin ou encore de Casamance. Et l'on les appelait tous "les Sénégalais". Plus tard, on ne distinguait même plus les contingents d'Afrique subsaharienne et d'Afrique du Nord.

Encore maintenant, dans la littérature que l'on trouve sur le Web, on parle allègrement de Tunisiens, Sénégalais, Mauritaniens, etc. Un tirailleur algérien, tunisien ou marocain était, lui aussi, un tirailleur sénégalais. Cette façon de ne pas distinguer les peuples perdure malheureusement. Encore de nos jours, pour peu que l'on soit brun ou frisé, on est bien souvent rapidement qualifié, par certains, de "musulman". Pour peu que l'on soit noir, on est automatiquement Africain. Sans parler des Marocains et des Tunisiens, que l'on confond allègrement, comme si l'on pouvait confondre les Français et les Anglais ou les Français et les Russes juste parce qu'ils sont blancs, ou encore les Vietnamiens et les Chinois que l'on ne distingue pas.

Certes, les mentalités évoluent. Mais force est de constater que, malheureusement, beaucoup d'ignorance subsiste et la confusion règne encore chez beaucoup d'entre nous.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Un peu de silence, s'il vous plaît. Merci.

Mme Maya AKKARI. - D'où l'importance du sous-titre qu'évoquait Fatoumata KONÉ, de "place des Tirailleurs africains", dits "sénégalais".

Pour revenir à l'hommage, rappelons que de nombreux enfants de France sont issus de cette histoire et qu'un certain nombre d'entre eux a, qui un arrière-grand-père, qui un grand-père, qui un oncle, qui un cousin, qui a combattu pour la France. Un nombre important d'anciens combattants a pris souche en France après la guerre et a acquis la nationalité française, une nationalité avec souvent un arrière-goût d'illégitimité. Pourtant, quoi de plus fort qu'une nationalité acquise à l'épreuve du feu pour libérer une terre ?

Avec cette dénomination, nous rendons hommage à ces hommes qui se sont battus pour notre liberté. Nous retrouvons, nous, Français, une part de notre honneur et nous disons à leurs enfants : oui, votre place est pleine et entière sur cette terre qui est la vôtre.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE, pour cinq minutes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, pour vos belles interventions.

Pour cette dénomination, nous avons travaillé avec la mairie du 18^e arrondissement, souhaitant un emplacement proche de la porte de Clignancourt avec une très grande visibilité. Ceci a été fait en relation avec les habitants du quartier. Nous avons choisi l'emprise desservie par le tramway porte de Clignancourt. Le corps des tirailleurs sénégalais, comme cela a été rappelé, a été créé par Napoléon III. Il désigne par extension tous les soldats d'Afrique noire engagés dans les armées françaises. Cette place leur rendra hommage à tous en mentionnant évidemment ce fait.

Cela a été rappelé, au cours de la Grande Guerre, 134.000 tirailleurs sont sur le front. Environ 30.000 d'entre eux trouvent la mort, notamment au Chemin des Dames. Pendant la Seconde Guerre mondiale, ce sont 175.000 Africains qui participent aux combats pendant la bataille de France, lors du débarquement de Provence ou encore à la libération de Paris, comme Claude Mademba Sy, dont un jardin porte le nom. La Maire l'a inauguré un 25 août. C'est juste le jardin qui est autour du Musée de la Libération de Paris.

Beaucoup de ces soldats sont tués au combat. D'autres sont exécutés sommairement par les nazis. Mais, à la Libération, des opérations dites "de blanchiment" ont lieu et les tirailleurs sont renvoyés, remplacés par des combattants blancs. Leurs pensions sont donc impayées, souvent. Beaucoup sont placés dans des centres de rapatriement, dans de très mauvaises conditions. Certains démobilisés vont d'ailleurs se révolter. Il s'ensuit une répression dans quelques casernes françaises, notamment au camp de Thiaroye, au Sénégal, en décembre 1944, faisant plusieurs dizaines de morts et de nombreux blessés.

On retrouvera les tirailleurs aux côtés des troupes métropolitaines dans les guerres d'indépendance, particulièrement en Indochine, à Madagascar ou en Algérie. Les régiments de tirailleurs sénégalais sont transformés en régiments d'infanterie de marine en 1958, avant d'être définitivement supprimés entre 1960 et 1962.

Le drapeau du 1^{er} régiment de tirailleurs sénégalais est décoré de la Légion d'Honneur. L'histoire douloureuse de ces hommes courageux doit être transmise absolument effectivement. Cet hommage dans la capitale de la France est donc plus que légitime. Je vous invite, chers collègues, à voter à l'unanimité cette nouvelle dénomination.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 121.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 121).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dénomination des écoles maternelles et élémentaires en hommage aux Compagnons de la Libération (16e).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la nomination des écoles maternelles et élémentaires publiques parisiennes.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux référencés n° 82 et n° 83 sont relatifs à la dénomination des écoles maternelles et élémentaires en hommage aux compagnons de la Libération.

La parole est à M. Francis SZPINER, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Nous avons une première fois présenté ce vœu et il nous a été répondu d'une manière pathétique que ce n'était pas possible, parce qu'à l'heure où vous vouliez féminiser l'espace public, il n'y avait que 7 femmes compagnons de la Libération sur 1.038. Je suis stupéfait que, alors que nous avons commencé ce Conseil mardi en voulant rendre hommage à Hubert Germain, vous vous obstinez 4 jours après à ne pas accomplir la tâche qui incombe désormais à la Ville de Paris, ville compagnon de la Libération, d'honorer les compagnons.

La question est très simple : est-ce que vous voulez oui ou non que les noms des écoles dans Paris puissent porter le nom de gens ? Si la réponse est non, dites-le clairement. Si la réponse est oui, venez m'expliquer pourquoi il est impossible de voter ce vœu. Les 27 compagnons que nous avons choisis sont en relation avec le 16e arrondissement, soit parce qu'ils y sont nés, soit parce qu'ils y sont morts, soit parce qu'ils y ont fait leurs études. C'est un hommage à la résistance. Vous avez le droit de refuser de rendre cet hommage à la résistance.

En contrepartie, vous aviez ensuite présenté un vœu que vous avez retiré le mois dernier. Aujourd'hui, vous êtes en train de faire une usine à gaz en venant nous expliquer qu'un comité Théodule demandera au comité machin qui verra, etc. C'est très simple : nous avons des écoles, nous voulons leur donner le nom à l'unanimité, et vous allez nous demander de refuser je ne sais toujours pas pourquoi et j'espère ne pas comprendre pourquoi. A l'heure où, en pleine campagne présidentielle, vous êtes en train de dire que ceux qui font du révisionnisme historique, c'est scandaleux et qu'il faut le combattre, vous avez l'occasion d'affirmer votre soutien au meilleur de la résistance, à cette cohorte formidable, et je ne comprends toujours pas pourquoi vous refusez. Les questions de sécurité, les questions pédagogiques, c'est un rideau de fumée.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Il n'y a aucune raison de refuser. Voilà pourquoi je demande, Madame la Maire, un scrutin public. Que chacun prenne ses responsabilités.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - C'est entendu.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE, pour deux minutes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Cher collègue, Monsieur le Maire, je ne vois pas qu'il y a lieu vraiment de s'énervier sur cette question. Il s'agit d'une initiative effectivement importante que j'ai l'honneur de présenter, avec le vœu que je vous propose de voter aux côtés de mon collègue Patrick BLOCHE.

Il se fait que plusieurs maires d'arrondissement nous ont effectivement demandé de donner des noms officiels à certaines écoles de Paris. Comme vous le savez, nos écoles sont aujourd'hui nommées du nom de la rue qui les accueille. Tout le monde comprend le caractère sensible de ce changement compte tenu, notamment, du risque de confusion qu'il pourrait engendrer, dans l'intervention des services d'urgence, par exemple. Ce vœu de l'Exécutif n'interdit donc pas. Au contraire, il valide le fait que nous puissions dénommer des écoles dans chaque arrondissement.

Ce vœu de l'Exécutif vise donc à encadrer cette procédure pour assurer une démarche cohérente à l'échelle du territoire parisien. Bien entendu, en concertation avec les arrondissements, notamment avec les maires d'arrondissement et en associant l'Académie de Paris pour avoir son avis. Cette proposition de dénommer une école sera instruite, expertisée par moi-même et par Patrick BLOCHE, en l'occurrence, en conformité avec nos règles de dénomination de lieu et en excluant les dénominations déjà existantes. Ce vœu de l'Exécutif a pour objectif d'exposer une charte qui encadre, comme toutes les dénominations dans cette Ville sont encadrées.

Monsieur le Maire du 16e arrondissement, vous connaissez très bien ce vœu. Vous faites semblant de ne pas... Vous nous accusez de choses qui me semblent un peu extravagantes. En plus, vous ne pouvez guère m'accuser de ne pas défendre la résistance, ni les compagnons de la Libération.

La politique de mémoire dont je suis la garante vise...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - A être égale sur la totalité du territoire parisien. Paris est une ville compagnon et aucun ne peut prétendre monopoliser cette mémoire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Mais, avec le vœu, vous pourrez tout aussi bien dénommer certaines de vos écoles avec des noms de compagnons, comme d'autres arrondissements pourront le faire et comme d'autres arrondissements pourront porter d'autres hommages. Il s'agit juste d'encadrer, de trouver une procédure pour toutes ces dénominations d'écoles qui seront effectivement nombreuses.

Je vous remercie et remercie l'Assemblée de voter le vœu de l'Exécutif.

Je demande le retrait du vœu du 16e arrondissement, qui n'a pas lieu d'être compte tenu du vœu de l'Exécutif.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Le vœu n° 82, déposé par le groupe Changer Paris, qui a un avis défavorable de l'Exécutif, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Certainement pas !

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Il n'est pas retiré.

Nous allons donc procéder, à votre demande, à un scrutin public.

Nous allons suspendre la séance pour cinq minutes, le temps d'organiser ce vote.

Il y a une demande d'explication de vote avant le scrutin du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Le vœu du maire du 16e arrondissement nous interpelle, puisque c'est un vœu qui concerne les compagnons de la Libération, un ordre qu'a créé le général de Gaulle. On en a parlé à l'occasion de l'hommage à Hubert Germain. Il s'avère que l'esprit de l'ordre de la Libération, c'est un esprit qui est hors des partis, qui est consensuel et a pour vocation de transmettre les valeurs de la résistance et la flamme de la résistance de notre pays. Dans ces compagnons de la Libération, il y a, bien sûr, des gaullistes mais aussi des communistes, des hommes de gauche. Je pense notamment à Rol-Tanguy, qui fut l'un des responsables de l'organisation de la résistance à Paris.

Je voudrais vous dire, Monsieur SZPINER, que nous, les communistes, nous sommes pour travailler à une mémoire très, très large dans tous les arrondissements des compagnons de la Libération. Ce qui nous pose un problème, c'est que vous en faites une exclusivité du 16e arrondissement, une exclusivité sur les écoles. Je note au passage que certains de ces compagnons de la Libération qui sont dans votre liste, ont déjà des noms de rues ou de places à Paris. Cela ne se fait pas habituellement. Quand on a désigné un emplacement à Paris pour une personne, on n'en donne pas un deuxième et l'on ne peut pas avoir deux adresses à Paris du même nom d'une personne.

Je souhaite que deux travaux soient faits. Un travail sur la question de l'ordre de la Libération, sur cette mémoire et comment cette mémoire est travaillée, notamment avec les écoles, les scolaires, à l'échelle de tous les arrondissements et pas exclusivement du 16e arrondissement. Le deuxième travail, proposé par ma collègue Laurence PATRICE, c'est de réfléchir à la question propre des dénominations des écoles. Moi-même, je ne suis pas, personnellement, et je ne le dis pas au titre du groupe Communiste et Citoyen, pour changer les noms des écoles. Pourquoi ?

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Parce que chaque école correspond à un bureau de vote, à une adresse, et cela mettrait beaucoup de confusion. Il s'avère que dans certains arrondissements, notamment dans le 12e.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je termine sur ce point.

Il y a deux écoles dans une même avenue. Oui, plusieurs écoles dans une même rue. Oui, peut-être qu'il faut faire la distinction. Mais prenons les choses sérieusement. Je pense que le groupe de travail qui est proposé par nos collègues est quelque chose de sérieux.

C'est pourquoi nous voterons le vœu de l'Exécutif.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Votre explication de vote était inscrite sur le vœu de l'Exécutif et pas sur celui-là.

C'est la même chose pour l'explication de vote d'Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Est-ce que vous voulez vous exprimer maintenant ou tout à l'heure ?

Très bien. Merci.

Je vous propose de suspendre la séance pour cinq minutes, le temps d'organiser le scrutin public.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures quarante minutes, est reprise à neuf heures quarante-six minutes, sous la présidence de Mme Audrey PULVAR, adjointe).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous invite à rejoindre vos places pour pouvoir procéder au vote.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la dénomination des écoles maternelles et élémentaires en hommage aux Compagnons de la Libération (16e).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la nomination des écoles maternelles et élémentaires publiques parisiennes. (Suite).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Chers collègues, je vous propose de procéder à ce vote.

Comme d'habitude, même si vous avez plusieurs cartes, vous restez à votre place et vous insérez les cartes les unes après les autres. Je vous donne encore quelques secondes, le temps de rejoindre vos places, et nous allons pouvoir ouvrir le scrutin.

Je rappelle que nous votons, au scrutin public, sur la proposition de vœu référencée n° 82 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Théoriquement, le scrutin est ouvert, mais ma propre carte ne fonctionne pas. Je suis donc dans la même situation que vous.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Est-ce que tout le monde a pu voter ?

Dans l'Hémicycle. - Non.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Est-ce que tout le monde a pu voter ?

On met sa carte et on vote. Ensuite, on met la carte de la personne pour laquelle on a une procuration et on vote à nouveau pour cette personne.

Le scrutin est clos.

Je pense que l'on peut considérer que le scrutin est clos puisque nous avons le résultat de ce vote :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 148

Suffrages exprimés : 148

Majorité absolue : 75

Abstention : 0

NPPV : 0

Pour : 62

Contre : 86

(Voir détail des votes annexe n° 3).

La proposition de vœu est donc repoussée.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 83 déposé par l'Exécutif...

Il y a des demandes d'explication de vote et une demande de scrutin public.

On commence par la demande de scrutin public.

Monsieur Rémi FÉRAUD, Président du groupe Paris en commun, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

L'Exécutif, par la voix de Mme PATRICE, a déposé un vœu qui est très clair et très complet sur la possibilité et l'encadrement rigoureux de la dénomination des écoles de tout Paris, et non pas d'un seul arrondissement. Je pense que cette démarche est importante. Je demande un scrutin public sur le vœu n° 83.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, pour une explication de vote de deux minutes.

Chère collègue.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je suis ravie que nous ayons ces échanges ce matin.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Un peu de silence, s'il vous plaît.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Effectivement, je me réjouis de l'arrivée de ce vœu au Conseil de Paris puisqu'en tant que maire d'arrondissement, j'avais émis le souhait de pouvoir renommer les établissements de notre territoire. Nous avons, en effet, comme l'a rappelé M. Nicolas BONNET-OULALDJ, dans le 12^e arrondissement, comme dans d'autres arrondissements, je le sais - mes collègues pourront en témoigner - des noms d'écoles très peu lisibles. Il est d'usage de les nommer selon le numéro et le nom de la rue qui les accueille. Or, nous avons, dans le 12^e arrondissement, des rues assez longues. Je pense, par exemple, à l'avenue Daumesnil et à la rue de Charenton qui traversent tout l'arrondissement, à la rue de Picpus et la rue de Reuilly, là où plusieurs écoles portent donc le même nom de rue.

Ce vœu est donc bienvenu puisqu'il rend possible des changements de noms, en proposant une méthode claire pour la dénomination de ces écoles. Une méthodologie qui nous permettra de travailler en bonne intelligence avec les différentes parties prenantes du processus. Je pense, bien évidemment, à l'Académie de Paris, à la Préfecture et à la Brigade de sapeurs-pompiers.

Je me réjouis également que ce vœu donne la possibilité aux maires d'arrondissement de faire des propositions. Il nous permettra notamment de participer de manière plus active à la féminisation de l'espace public en proposant des noms de femmes. Les femmes qui, elles aussi, ont fait l'histoire...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Un peu de silence, s'il vous plaît.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Et trop souvent invisibilisées. D'ailleurs, je tiens à souligner que les noms des rues que nous utilisons actuellement pour nommer nos écoles sont en grande majorité des noms de personnalités masculines. Il s'agit également de donner aux Parisiennes et aux Parisiens la possibilité de choisir les personnalités qu'ils souhaitent voir inspirer notre présent, notre éducation et celle de nos enfants, et donc, le monde que nous voulons léguer aux jeunes générations. C'est pourquoi, dans le 12^e arrondissement, je propose que la dénomination des écoles fasse aussi l'objet d'une consultation citoyenne afin de permettre à toutes les habitantes et tous les habitants de participer à ce processus, et de les associer à la construction de cet héritage symbolique.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La parole est à M. David ALPHAND, pour une explication de vote du groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame le Maire.

Pour une explication qui sera en réalité très brève et qui rime davantage avec une mise au point. Nous sommes en phase avec les propos qui ont été tenus précédemment sur le caractère transpartisan, bien évidemment, et transpolitique qui dépasse très largement les clivages que nous pouvons connaître dans cette Assemblée, dans ce Conseil de Paris.

Pour autant, première mise au point, il ne s'agit nullement, dans le vœu qui a été présenté par Francis SZPINER au nom de notre groupe, de changer le nom d'une école, mais bien plutôt de l'enrichir par l'un des noms prestigieux de ces compagnons de la Libération.

Deuxième mise au point, il n'est nullement, dans l'esprit et dans la lettre du vœu qui a été présenté, l'idée de faire de ces compagnons un monopole du 16^e arrondissement, bien évidemment, mais d'ouvrir cette faculté pour tous les arrondissements.

En conclusion, nous ne souhaitons pas prêter main-forte à une opération qui viserait à redorer le blason de la Ville sur cette question ou plutôt à entretenir une fausse bonne conscience de quelques-uns sur ces bancs. Raison pour laquelle notre groupe ne prendra pas part au vote sur le vœu de l'Exécutif.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Je pense que vous avez tous gardé vos petites cartes.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, le projet de vœu référencé n° 83 déposé par l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote électroniquement).

Est-ce que tout le monde a pu voter ?

Dans l'Hémicycle. - Non.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je crois que tout le monde a pu s'exprimer.

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 149

Suffrages exprimés : 149

Majorité absolue : 75

Abstention : 0

NPPV : 52

Pour : 97

Contre : 0

(Voir détail des votes annexe n° 4).

Le projet de vœu est donc adopté. (2021, V. 398).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Joseph Damingue.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Après ces petites cascades, reprenons un fil un peu plus habituel de notre Conseil avec le vœu référencé n° 84 relatif à une dénomination en hommage à Joseph Damingue.

La parole est à M. François-Marie DIDIER, du groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Merci de faire silence, chers collègues.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Vous avez témoigné à plusieurs reprises votre volonté d'honorer dans l'espace public des personnalités représentatives de...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Allez-y, cher collègue.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Vous avez témoigné à plusieurs reprises votre volonté d'honorer dans l'espace public des personnalités représentatives de la diversité des origines des Parisiens. Par ce vœu, le groupe Changer Paris souhaite mettre en lumière une figure qui n'a pas encore trouvé la place qu'elle mérite dans notre mémoire collective et qui, pourtant, illustre notre histoire nationale d'une manière unique. Cette figure, c'est Joseph Damingue, descendant d'esclaves de Cuba qui furent affranchis lors de leur installation à Bordeaux.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Un peu de silence, s'il vous plaît.

M. François-Marie DIDIER. - Par son courage, il a su se hisser au rang d'Officier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur. Il s'est élevé par la carrière des armes et s'est fait remarquer par le général Bonaparte lors de la bataille du pont d'Arcole. Il fut, d'ailleurs, de toutes les campagnes : en Egypte, aux batailles des Pyramides et d'Aboukir, en Italie, à la bataille de Marengo. Il reçut même, des mains de Napoléon Bonaparte, un sabre d'honneur.

Il eut un parcours exceptionnel. Le citoyen Hercule, comme on le surnommait, mérite à ce titre d'être honoré. Mais, à travers lui, ce n'est pas seulement un destin personnel que nous honorons. L'histoire de Joseph Damingue, c'est le symbole d'une France qui a été de très longue date l'inverse de ce que les identitaires de tous bords tentent de nous faire croire. En effet, elle montre une France qui fut sans aucun doute le pays de l'universalisme. Beaucoup plus tôt que d'autres pays, la France a su honorer chacun selon son mérite personnel, c'est-à-dire selon ses actes. Joseph Damingue en est un exemple éloquent. D'ailleurs, je vous invite à écouter le regretté Manu Dibango vous raconter son histoire dans la série "Frères d'armes". Alors que l'année du bicentenaire de la mort de l'empereur touche à sa fin et n'a été commémorée malheureusement par la Ville de Paris que du bout des lèvres, nous voulons enfin rappeler que l'itinéraire de Joseph Damingue est le fruit de la geste napoléonienne. Il est une preuve indiscutable de l'impossibilité de juger d'un bloc ce moment de notre histoire toujours incontournable et fondateur de la France d'aujourd'hui.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

M. François-Marie DIDIER. - Nous avons inauguré le jardin Toussaint-Louverture dans le 20e arrondissement, il y a quelques mois. Il serait donc tout aussi symbolique que notre Ville rende hommage à Joseph Damingue en donnant son nom à un lieu de Paris.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher collègue, pour la présentation de ce vœu.

C'est effectivement une proposition très intéressante. Nous travaillerons évidemment sur la biographie de cet officier noir de l'armée napoléonienne. Je vous le confirme. D'ailleurs, j'ai déjà demandé les études nécessaires, qui sont en cours, au Comité d'histoire de la Ville de Paris. Je donnerai donc un avis favorable. Nous proposerons cette personnalité à la Commission de dénomination. Evidemment, je vous tiendrai informé de l'instruction. Je suis d'accord avec vous et j'invite chacun à écouter Manu Dibango dans la série "Frères d'armes", un travail qui a été réalisé avec Pascal BLANCHARD, qui présente justement cette personnalité tout à fait singulière.

Je vous remercie. Mon avis est donc favorable, évidemment.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 84 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 399).

Vœu déposé par M. GIRARD relatif à la mémoire de la villa de Guelma (18e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 85 relatif à la mémoire de la villa de Guelma, dans le 18e arrondissement.

La parole est à M. Christophe GIRARD, pour deux minutes.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Audrey PULVAR.

Considérant que Paris accueille encore et a surtout accueilli tant d'artistes du monde entier, considérant que des ateliers demeurent inconnus du public et ainsi échappent à la mémoire de Paris, considérant qu'au n° 5 de la villa de Guelma, dans le 18e arrondissement, vécurent et travaillèrent, au début du XXe siècle, les peintres Georges Braque, Raoul Dufy...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Chers amis, merci de faire un peu de silence, s'il vous plaît.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup.

Suzanne Valadon - magnifique artiste qui est, par ailleurs, comme vous le savez, la mère de Maurice Utrillo - considérant que seul Raoul Dufy fait l'objet d'une plaque sur la façade de cet immeuble, j'é mets le vœu qu'une ou plusieurs plaques, bien évidemment en accord avec les copropriétaires, qui sont d'accord, indiquent que Suzanne Valadon, Maurice Utrillo, son fils, et Georges Braque, vécurent et travaillèrent dans ce lieu si attachant de l'histoire artistique de Paris.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher Christophe GIRARD.

Vous connaissez l'attachement que j'ai pour la mémoire des lieux à Paris. La villa de Guelma, nichée au Nord du boulevard de Clichy, est l'un de ces lieux du Paris secret dont nous dévoilerons un peu les mystères avec cette plaque. En fait, la Direction des Affaires culturelles, dont je salue les équipes et tout le travail, nous a confirmé bien connaître le sujet, car il existait effectivement, dans les temps anciens, une plaque à cet endroit, qui a disparu on ne sait pas bien pourquoi, et dont nous allons introduire la repose en retravaillant les choses et le texte. Ainsi, les amoureuses et les amoureux de Paris pourront s'apercevoir qu'à cet endroit, Suzanne Valadon, Maurice Utrillo et Georges Braque ont travaillé.

Je donne donc un avis favorable à votre vœu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix le vœu n° 85, qui est déposé par M. Christophe GIRARD...

Il y a une explication de vote du groupe Changer Paris.

Rudolph GRANIER, c'est à vous.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

De façon très courte, évidemment, nous sommes heureux que Christophe GIRARD ait pu mettre en avant cette envie d'être beaucoup plus large dans la dénomination de la villa de Guelma. Nous voterons donc favorablement ce vœu également.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par M. GIRARD, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 400).

2021 DAC 58 - Subvention d'investissement (600.000 euros) et convention avec l'association "Théâtre de la Ville" (Paris centre, 8e, 18e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 58 relatif à l'attribution d'une subvention d'investissement pour un montant de 600.000 euros et d'une convention avec l'association "Théâtre de la Ville" à Paris Centre, dans le 8e arrondissement et dans le 18e arrondissement.

La parole est à M. Aurélien VÉRON - vous avez changé de place, cher collègue, je ne vous trouvais plus - pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, à l'occasion de cette séance budgétaire, permettez-moi de vous interpellier sur la gestion pleine de rebondissements du chantier du "Théâtre de la Ville". Il a fermé en 2016 pour des travaux qui étaient prévus pour 2 années et un budget n'excédant pas 26 millions d'euros. La réouverture ne cesse d'être repoussée depuis 2018. La livraison est prévue dorénavant entre janvier et mars 2023, avec une certaine incertitude surprenante pour beaucoup de Parisiens qui s'interrogent sur ce chantier.

L'architecte de l'agence "Blond&Roux" a carrément dit aux médias : "Je préfère ne pas donner de date". Au moins, c'est clair. C'est imprécis. Nous félicitons quand même le directeur, Emanuel DEMARCY-MOTA, pour la continuité culturelle qu'il a réussi à entretenir à travers non seulement ce report de travaux, le Covid, et donc, avec des équipes artistiques mobilisées et exemplaires au cours de la crise sanitaire. Son travail n'est absolument pas en cause.

Mais si un grand nombre de saisons hors les murs est inadmissible, nous pensons aussi à un autre exemple juste en face, au théâtre du Châtelet, qui, lui aussi, a été fermé pour travaux, a eu la chance de rouvrir et, depuis sa réouverture, se porte de mal en pis. Une adjointe de la Mairie de Paris a annoncé, le 6 novembre : "Le nouveau théâtre de la Ville sera incomparable avec le projet de rénovation initiale". Et puis, de préciser : "Une salle supplémentaire, un hall multi-usage et un geste architectural fort. Autant d'éléments non prévus à l'origine. De quoi en faire un vrai théâtre du XXI^e siècle". Formidable. Le Conseil de Paris aimerait en savoir un peu plus, avoir des plans détaillés et des budgets précis pour savoir combien cela coûte, et puis, est-ce que janvier et mars 2023, c'est vraiment l'échéance de la fin des travaux avec une réouverture en septembre ?

Bref, nous ne sommes pas rassurés à ce stade sur la conduite du chantier qui tarde depuis 5 années et va nous faire patienter quelques années de plus. Dorénavant, nous voudrions en savoir clairement plus sur le budget, combien tout cela va coûter. Est-ce qu'en septembre 2023, nous aurons vraiment la réouverture du théâtre du Châtelet ? Quels sont les plans prévus de ces fameux aménagements et de ce "geste architectural fort" ?

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Oui, vous avez encore 2 minutes 30. Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vous rassure, Monsieur VÉRON, le théâtre du Châtelet est ouvert.

Quant à une adjointe qui a pris la parole dans les médias, c'est moi. Je crois que mon nom était mentionné. Je vous sais lecteur attentif des articles qui traitent de culture.

Concernant le "Théâtre de la Ville", effectivement, cet établissement majeur de la politique culturelle parisienne, et bien au-delà, nécessitait des travaux d'envergure puisque tel n'a pas été le cas depuis la fin des années 1960,

date de la restructuration bâimentaire du "Théâtre de la Ville". Lorsque ces travaux ont été initiés, comme c'est le cas dans de très nombreux chantiers de la Ville, il nous fallait d'abord savoir à quoi nous avions affaire. C'est là qu'ont été découverts, et le plomb, et l'amiante. Force est de constater que nous n'y sommes pour rien à notre époque, mais ces techniques bâimentaires utilisées il y a quelques décennies, il nous incombe aujourd'hui d'y remédier.

A l'occasion de ces découvertes, qui, d'emblée, ont généré des travaux et des délais supplémentaires, il a été décidé effectivement de repenser complètement le projet. D'où une ambition beaucoup plus vaste. Là où, initialement, nous devions intervenir principalement sur la salle, il a été décidé de travailler sur le hall d'entrée, de le rebâtir, de le revaloriser de telle sorte que le dialogue avec la ville, au sens urbanistique du terme, soit meilleur. Il a été décidé de créer une salle de diffusion supplémentaire. Il a été aussi décidé de retravailler sur la façade. C'est ce qui s'appelle "faire d'une nécessité une opportunité". Donc, oui, cela prend du temps. Oui, il y a eu des périodes de confinement ces derniers mois qui ont encore entravé le chantier. Oui, le Théâtre de la Ville, cette fois-ci, rouvrira bien début 2023. Vous pouvez en être assuré.

Je tiens quand même, à l'occasion de ce projet de délibération, à dire quelques mots du fond, de ce qui la mérite, à savoir l'action du "Théâtre de la Ville". Nous avons affaire à un directeur, vous l'avez mentionné, particulièrement compétent, talentueux, dynamique, en la personne d'Emmanuel DEMARCY-MOTA, dont je tiens vraiment à redire combien non seulement il contribue au meilleur de la diffusion et de la création contemporaine aujourd'hui. L'automne que nous avons vécu avec le "Théâtre de la Ville" en atteste. Je pense au spectacle incroyable d'Hofesh SHECHTER en danse contemporaine. Je pense, en ce moment, à la re-création d'"Alice & autres merveilles" pour le jeune public. Mais aussi, comment ne pas mentionner ce qui a été déployé pendant les mois de fermeture, pendant les mois d'empêchement de la culture, où le "Théâtre de la Ville" a été présent partout dans la ville. Non seulement à Cardin, aux Abbesses, sur les quais de la Seine, dans les centres sociaux, dans les écoles, avec la "troupe de l'Imaginaire" constituée à l'occasion du confinement. Je pense aux collaborations avec le milieu scientifique, notamment avec la Pitié-Salpêtrière autour de "Culture et Neurosciences".

Autant d'éléments qui me font affirmer que la subvention qui est proposée dans ce projet de délibération est amplement méritée. Il s'agit d'une subvention d'équipement. Le nouveau théâtre de la Ville, dont les portes rouvriront début 2023, saura être, comme c'est déjà le cas et encore mieux, au cœur des enjeux de la culture et de la société pour les années à venir.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 58.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 58).

2021 DAC 60 - Avenants à conventions avec trois structures de spectacle vivant (Paris Centre, 12e, 14e) et subvention (51.000 euros) à l'association "La Place". - Centre culturel hip hop.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 60, qui concerne des avenants à conventions avec 3 structures de spectacle vivant à Paris Centre, dans le 12e arrondissement et dans le 14e arrondissement, et une subvention de 51.000 euros à l'association "La Place - Centre culturel hip-hop".

La parole est à M. Aurélien VÉRON, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, nous allons évidemment voter ce projet de délibération qui apporte des ressources supplémentaires modestes à "La place" notamment. Changer Paris a toujours soutenu ce centre de création, de pratique et de diffusion des cultures "hip-hop". Mais je veux soulever ici un sujet grave.

Depuis de nombreux mois, sa directrice, Rachel KHAN, fait l'objet d'attaques de plus en plus virulentes. Dernièrement, une pétition est allée jusqu'à demander son renvoi. Dans cette affaire inquiétante, ce n'est pas sa personne qui est visée, mais bien notre socle républicain. Pour commencer, le travail de Rachel KHAN doit être défendu sans aucune hésitation. Elle a activement contribué à faire entrer la culture "hip-hop" dans la politique culturelle de la Ville et même au-delà. Elle a levé des fonds depuis longtemps pour financer des films et des projets. Je pense que remettre en cause ses compétences est plutôt un prétexte pour s'attaquer à la femme et à ses convictions, aux yeux de cette idéologie qui ne tolère pas la liberté de pensée.

Car, en effet, Rachel KHAN n'a pas la langue dans sa poche, en tant que militante féministe et universaliste, antiraciste et républicaine. Elle a travaillé pour Jean-Paul HUCHON, preuve de mon ouverture d'esprit. Mais nous sommes nombreux, malgré son engagement à gauche, passé en tout cas, à suivre avec plaisir ses commentaires

sur les réseaux sociaux comme dans les médias. Elle y défend ses convictions sur un ton politique, ironique, parfois plus lyrique. Et puis, elle a sorti un livre qui s'appelle "Racée". Pas racisée, racée. Racée pour le caractère noble de son assemblage ethnique, culturel, religieux. Car, Rachel KHAN est à la fois Française et Gambienne, juive et musulmane. Sous sa plume joyeuse et poétique, elle raconte la France à travers son parcours. Une France dont le socle républicain ne fait pas de différence entre les religions et les origines sociales, entre les sexes et les races. Rachel KHAN ne rentre dans aucune case, ou alors elle occupe toutes les cases à la fois, avec son énergie lumineuse.

Mais, avant tout, elle a le courage de refuser qu'on l'enferme dans des cases sans qu'elle puisse les choisir. Comment ne pas se retrouver dans son récit ? Comment ne pas voir, dans ses convictions universalistes, un combat vital pour notre pays plongé dans le doute aujourd'hui ? Pourtant, le 16 mars 2021, 6 membres sur 11 du conseil d'administration ont publié un communiqué commun au nom de "La Place" qui était abusif : "Les propos actuellement tenus par Melle Rachel KHAN dans les médias et dans le cadre de la promotion de son livre n'engagent qu'elle. Ils ne reflètent en aucun cas les opinions des membres du conseil d'administration de "La Place".

La Ville a apporté son soutien public, d'abord de la part de Karen TAÏEB, que je soutiens ici, puis dans un courrier d'Anne HIDALGO elle-même, qui a dénoncé les attaques nauséabondes qu'elle a condamnées fermement. J'ai applaudi. Aujourd'hui, la gauche "woke" demande son renvoi et estime qu'elle tient des propos inacceptables et clivants, validés par la France la plus réactionnaire des médias français et des politiciens d'extrême droite. En clair, cette nouvelle pensée totalitaire exige qu'elle se soumette ou se démette. Nous attendons le même soutien sans faille de la Mairie de Paris contre ce lynchage idéologique indigne. C'est la condition de notre soutien à cette belle institution du centre de Paris.

La gauche soulève régulièrement le péril identitaire de l'ultradroite. Elle a raison et je suis le premier à en dénoncer le danger pour la France. Mais je vous renvoie l'argument : que faites-vous contre l'ultragauche identitaire ? Ce matin, j'aimerais que nous soyons tous Français et Gambiens, juifs et musulmans, et avant tout, républicains. J'aimerais que nous soutenions unanimement Rachel KHAN et, à travers elle, notre socle universaliste menacé par une peste identitaire qui traverse nos camps respectifs. Retrouvons-nous dans cet universalisme républicain que Rachel KHAN a ainsi défini : "C'est lorsque les êtres humains sont capables de s'accorder entre eux pour une communion universelle".

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND, pour cinq minutes.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Permettez-moi tout de même de signaler que ledit projet de délibération, DAC 60, ne concerne pas que "La Place". Il vous propose aussi un soutien à "circusnext", qui s'installera à la ferme Montsouris, dans le 14^e arrondissement. Il s'agit d'un établissement de création autour du cirque, auquel nous tenons beaucoup, ainsi qu'au "Théâtre du Soleil". Le projet de délibération concerne aussi le "Théâtre du Soleil" d'Ariane MNOUCHKINE, à la Cartoucherie, qui bénéficiera, si ce projet de délibération est voté, d'un soutien en équipement.

Pour ce qui est de "La Place", je n'ignore rien de ce que vous évoquez. Il me semble, néanmoins, Monsieur VÉRON, que vous confondez dans cette instance ce qui est notre rôle - celui d'accompagner, de soutenir les établissements culturels liés à la Ville de Paris ; "La Place" en fait ô combien partie et je vais le détailler juste après - de ce qui relève de la situation de Rachel KHAN, de sa liberté d'expression, des difficultés, des diatribes auxquelles cela a pu donner lieu.

Concernant la pétition, le conseil d'administration, qui a été renouvelé récemment, a été extrêmement clair. Ce n'est pas une pétition qui décide de la situation du maintien du recrutement ou, à l'inverse, du départ d'une directrice d'établissement. A cela, il n'y a aucun doute.

Permettez-moi, en revanche, d'évoquer ce que fait "La Place". Ce lieu est le lieu public du "hip-hop" à Paris, culture ô combien diverse, ô combien spontanée, qui se déploie dans tous les quartiers de notre ville à travers des manifestations musicales, à travers la force du "street art". Je vous invite à aller découvrir - c'est ouvert depuis le 14 décembre - l'exposition autour de SCAF à "La Place". Je vous invite aussi à faire place à toutes les esthétiques que "La Place" soutient, non seulement au travers d'une danse liée au hip-hop, mais aussi en programmant des chorégraphes contemporains. "La Place", c'est cela.

Le projet de délibération qui vous est proposé aujourd'hui, c'est cela. C'est ce qu'il vise à soutenir : cette diversité, cette force, cette multiculturalité, qui s'inscrit, par ailleurs, dans de nombreux événements de la Ville de Paris. Je pense à la place prise par "La Place" dans "Paris Plages" cet été. Je pense à ce qu'ils ont fait, eux aussi, durant le confinement, en travaillant énormément sur le déploiement des moyens numériques.

Autant de raisons, mes chers collègues, qui me conduisent à vous inviter avec force et enthousiasme, vous l'aurez compris, à voter ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Souhaits de bienvenue.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Avant de mettre aux voix ce projet de délibération, je voudrais saluer l'arrivée dans nos travées d'une classe du lycée Turgot, qui est avec nous jusqu'à la fin de la matinée.

Merci à eux.

A l'invitation du groupe Paris en commun. Merci à vous.

2021 DAC 60 - Avenants à conventions avec trois structures de spectacle vivant (Paris Centre, 12e, 14e) et subvention (51.000 euros) à l'association "La Place". - Centre culturel hip hop. (Suite).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 60.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 60).

2021 DAC 150 - Subventions de fonctionnement et d'équipement (15.295.751,69 euros) et convention avec l'établissement public Cité de la musique. - Philharmonie de Paris (19e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 150, qui porte sur des subventions de fonctionnement et d'équipement pour un montant de 15.295.751,69 euros, et sur une convention avec l'établissement public Cité de la musique - Philharmonie de Paris, dans le 19e arrondissement.

La parole est, par Webex, à M. Franck MARGAIN, du groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Madame la Maire, vous m'entendez ?

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous vous entendons. C'est à vous pour cinq minutes.

M. Franck MARGAIN. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le milieu culturel a été fortement impacté dans son ensemble par la crise sanitaire, les grands établissements autant que les petits. Dans ce contexte, et "a fortiori" dans le cadre d'une séance budgétaire, nous ne pouvons que regretter l'absence de certains documents pourtant nécessaires pour juger la santé d'un établissement. Ainsi, ce projet de délibération portant subventions et convention avec la Cité de la musique - Philharmonie de Paris, ne comporte ni compte de résultat, ni bilan financier, ni budget prévisionnel. Nous serions aussi en mesure et en droit de consulter un état comptable, d'avoir un plan de trésorerie, de nous faire une idée du fonds de roulement. Notre attention n'est pas, bien sûr, de nous opposer à ces subventions. Nous en reconnaissons tout à fait le bien-fondé puisqu'il s'agit du remboursement de l'emprunt de la Philharmonie garanti par la Ville de Paris et réparti en 4,30 millions d'euros de fonctionnement et 11 millions d'euros d'investissement. Toutefois, sur cette répartition, nous n'avons aucune information sur les clés qui ont demandé à la Ville d'agir sur ces inscriptions soit en fonctionnement, soit en investissement.

Dans ce contexte où les organismes culturels ont été nombreux à faire face à des difficultés financières, où plusieurs ont également subi des coupes de subventions, il serait normal que les élus disposent de ces documents. Cela nous permettrait, par exemple, de pouvoir anticiper d'éventuelles difficultés à venir, ce qui nous semble non seulement dans l'intérêt de la Philharmonie, qui se retrouve potentiellement sous pression en raison de l'issue du procès qui l'opposait à son architecte Jean NOUVEL.

En somme, à l'heure où la Ville aspire à se parer des atouts de la responsabilité budgétaire, un premier pas salutaire nous semble être la parfaite communication sur l'état d'établissements aussi fortement soutenus et, dans ce cas, aussi importants pour la politique musicale de la Ville.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, cher collègue.

Pour répondre, la parole est à nouveau à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur MARGAIN, pour cette intervention sur ce si remarquable établissement qu'est la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

Concernant l'emprunt, il s'agit, pour ce que vous évoquez, d'un accord qui date de 2015 entre la Ville et l'Etat, et prévoit que la Ville supporte intégralement le coût financier de l'emprunt correspondant à sa part de financement de la construction - pardon, c'est un peu technique - soit au total, lorsque les opérations seront terminées, de 152 millions d'euros de capital. 62,40 millions d'euros d'intérêts qui sont à rembourser sur une période qui va de 2015 à 2028. Pour ce faire, nous procédons de la manière suivante : la Philharmonie rembourse l'emprunt contracté - elle le fait chaque année - et la Ville compense à l'euro auprès de la Philharmonie les annuités ainsi contractées, soit 15,30 millions d'euros chaque année.

Ces opérations sont prévues par des délibérations qui remontent à 2015, qui sont ensuite annualisées, comme c'est le cas aujourd'hui, et apparaissent dans les différents rapports de la Philharmonie que nous pouvons nous procurer pour vous, Monsieur MARGAIN, si vous le souhaitez.

Juste une précision par rapport à ce que vous avez dit. Le procès entre la Philharmonie et les Ateliers Jean Nouvel est désormais clos. Il est désormais soldé, si je puis m'exprimer ainsi, avec un accord qui a été porté à la connaissance non seulement du conseil d'administration, mais aussi du grand public par voie de presse très récemment, il y a de cela quelques semaines.

Je terminerai mon propos par un salut appuyé aux équipes de la Philharmonie, à Olivier MANTEI, son nouveau directeur, qui fait suite à la remarquable action de Laurent BAYLE, qui a porté la Philharmonie sur les fonts baptismaux. Un tout dernier mot pour saluer aussi l'ouverture de la Philharmonie des enfants, pour celles et ceux qui n'ont pas encore découvert ce lieu de sensibilisation et de pratiques musicales.

Je vous invite, bien sûr, à le faire à l'occasion des fêtes de fin d'année, peut-être.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Absolument.

Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 150.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 150).

2021 DAC 594 - Subvention (4.500 euros) à l'Association culturelle des bouquinistes de Paris au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons - avec un petit peu de silence, s'il vous plaît, chers collègues - le projet de délibération DAC 594, qui porte sur une subvention pour un montant de 4.500 euros à l'"Association culturelle des Bouquinistes de Paris", et ce, au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre.

La parole est à Mme Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Les bouquinistes, comme vous le savez, occupent une place essentielle dans le patrimoine parisien. Leur présence est précieuse, non seulement parce qu'ils sont inséparables de l'image des rives de Seine inscrites au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 1991, mais aussi parce qu'ils représentent des traditions et un savoir-faire typiquement parisien. J'exprime donc le soutien de tout le groupe Changer Paris à cette subvention qui permettra de promouvoir ce beau et vieux métier, et, en tout premier lieu, bien sûr, le soutien d'Aurélien VÉRON, mon camarade qui est élu à Paris Centre et accueillera l'accrochage, ainsi que celui de Jean-Pierre LECOQ au nom du 6^e arrondissement.

Les arrondissements centraux, où sont installés les bouquinistes, ont à cœur la mise en lumière de cette activité, d'autant plus que nous la savons particulièrement menacée depuis le déconfinement. Nous espérons donc que l'exposition au Grand Palais éphémère et l'accrochage sur les grilles du square Elie-Wiesel apporteront aux bouquinistes une attention renouvelée de la part des publics parisiens, franciliens et plus lointains également.

Nous espérons aussi que d'autres initiatives et mesures pour revaloriser cette profession suivront. Le groupe Changer Paris avait d'ailleurs fait plusieurs suggestions au Conseil de Paris en novembre 2020 et en juin 2021, notamment le retour à la longueur de 10 mètres, c'est-à-dire de 5 boîtes par concession. Ils font tellement partie de notre imaginaire parisien que l'on a souvent le sentiment que les bouquinistes sont immortels. En réalité, c'est un bien précieux, un trésor que nous avons et devons conserver de toutes nos forces.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Pour répondre, la parole est à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Anne BIRABEN. Je n'ai, bien sûr, rien à ôter à vos propos laudateurs à l'endroit de l'"Association culturelle des Bouquinistes de Paris", propos très mérités. A mon tour, je remercie la mairie de Paris Centre, dont vous êtes élue, Madame la Maire, ainsi qu'Ariel WEIL, maire de Paris Centre, d'avoir porté cette subvention à l'occasion du conseil de secteur et aujourd'hui en notre enceinte.

Un petit mot aussi pour Olivia POLSKI qui suit au quotidien l'activité des bouquinistes. Une indication : un appel à candidatures va être ouvert pour les passionnés de livres anciens, de gravures, etc., que sont les bouquinistes. Il aura cours jusqu'au 18 février 2022 en vue d'attirer de nouveaux bouquinistes sur les 18 emplacements disponibles. Je me joins à votre enthousiasme et à votre hâte pour aller découvrir la très belle exposition de portraits de bouquinistes, qui sera accueillie au Grand Palais éphémère en 2022, comme vous l'avez dit, puis sur les grilles du square Elie-Wiesel.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 594.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 594).

2021 DAC 730 - Convention d'occupation du domaine public avec "Amaclio Productions".

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 730 relatif à une convention d'occupation du domaine public avec "Amaclio Productions".

La parole est à Mme Corine FAUGERON, en Webex, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Corine FAUGERON. - Pour des raisons techniques, je suis ici en présentiel.

Ce projet de délibération explique que la Ville a reçu une manifestation d'intérêt spontanée de la société Amaclio, filiale d'Orange, pour l'occupation du parking Notre-Dame fermé depuis l'incendie. Elle précise que la société Amaclio avait ce projet dans ses tiroirs depuis deux ans.

A la suite de cette réception, sans doute par souci concurrentiel, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour une occupation temporaire de ce parking sur deux ans renouvelables, et deux autres candidats y ont répondu. Mais cela a permis de conforter le choix de la Ville sur le premier candidat, dont on nous dit que le projet est plus viable économiquement sans autre précision.

En fait, cette procédure d'appel à manifestation d'intérêt permet d'éviter le temps passé à concerter, discuter, convaincre. Pas d'appel d'offres, pas de jury, mais juste la rédaction d'un projet de délibération où le choix est réduit à pour, contre et abstention. Les écologistes, soucieux de démocratie, s'abstiendront par respect pour leurs convictions démocratiques sur un choix qui concerne tous les Parisiens, les Franciliens, les Français et les touristes du monde entier.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

La parole, pour le groupe Paris en commun, est à M. Boris JAMET-FOURNIER, pour cinq minutes.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je vous demande un instant, et vous remercie.

Je vais enlever mon masque. Je n'étais pas très prêt, comme je crois que cela se voit un petit peu.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Pas de souci.

C'est pour cela que Mme FAUGERON a fait plus court que prévu. C'est tout à son honneur, on va plus vite comme cela.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Absolument.

Je vais tenter de faire aussi court, mais je veux quand même dire qu'effectivement, ce site, vous le savez, n'est quand même pas neutre. C'est un site tout à fait incroyable qui a vécu des heures très difficiles avec l'incendie tragique de Notre-Dame, et donc, depuis le 15 avril 2019, le parc de stationnement qui est voisin de la parcelle de Notre-Dame, n'est plus exploité. On a donc eu cette démarche, cette initiative d'Orange avec Amaclio Productions, qui a proposé de commercialiser dans cet espace une visite en réalité virtuelle pour reconstituer Notre-Dame dans sa dimension à la fois historique, architecturale et patrimoniale. C'est donc un projet tout à fait intéressant, qui a tout de

même donné lieu à une consultation. Il y a eu deux offres. Je crois que cela vient d'être rappelé. Le projet d'Amaclio a semblé plus solide pour trois raisons.

Tout d'abord, sur le plan de l'expérience qu'il propose, il est plus immersif. Amaclio est détenteur d'une licence d'exploitation du projet de V.R. développé par Orange, et son projet "Eternelle Notre-Dame" propose véritablement tout au long du cheminement, qui dure de 40 à 45 minutes, une visite immersive de Notre-Dame pour découvrir les aspects connus, mais aussi moins connus du site, être guidé par des personnages et des grands événements nationaux et de la capitale. Et puis, parler aussi, bien sûr, de la reconstruction qui, d'ailleurs, je tiens à le souligner, a commencé quelque part hier, puisque le premier arbre qui sera une poutre dans Notre-Dame a été scié hier, je crois, en Mayenne. C'est évidemment un encouragement à toutes celles et tous ceux qui attendent une reconstruction de Notre-Dame. Je pense notamment aux habitants et aux habitantes de l'île de la Cité, mais aussi aux commerçants et aux commerçantes qui ont vécu des heures et continuent à vivre des heures très difficiles.

En tout cas, pour revenir au projet d'Amaclio, l'exposition repose sur trois axes : un axe architectural, évidemment, un axe historique, bien sûr, et aussi un axe spirituel. C'est évident pour un monument tel que Notre-Dame.

Kleber Rossillon, en revanche, proposait une offre qui déployait un parcours de visite où l'atmosphère était reconstituée à l'aide de différents systèmes multimédias. Cependant, dans une approche un peu plus traditionnelle, avec à la fin du parcours un film en 3D sur un fauteuil, c'est-à-dire pas avec un casque dans l'ensemble, et cela paraissait un peu moins immersif.

Je vais un peu plus vite pour parler simplement du caractère réaliste de l'offre d'Amaclio, qui est plus réaliste, tout simplement plus simple à réaliser puisque les transformations sont moins importantes dans l'offre d'Amaclio qu'elles ne le sont dans l'offre de Kléber Rossillon. C'est donc un avantage pour le dossier d'"Amaclio Productions".

Enfin, je pense que c'est important de le souligner : l'offre d'Amaclio Productions est moins risquée sur le plan financier puisqu'elle propose une redevance fixe - enfin, une sorte de minimum garanti de 50.000 euros - qui est plus sécurisante pour la Ville, tout simplement en cas de fréquentation peut-être plus faible qu'escomptée. On ne sait pas combien de personnes voudront s'adonner à cette visite qui, à mon avis, sera "super". Mais il est important, d'autant plus avec la période Covid dont on ne sait pas comment elle évoluera, de ne pas avoir un projet qui prend pour argent comptant une fréquentation trop importante. C'est pourquoi la proposition d'"Amaclio Productions" semblait plus sécurisante.

C'est la raison pour laquelle cette offre s'est classée première et que, donc, pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens, et également aux touristes, de profiter de cette expérience en V.R. pour découvrir et redécouvrir Notre-Dame, je vous invite à soutenir le projet de délibération DAC 730.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, chère Corine FAUGERON, cher Boris JAMET-FOURNIER.

Beaucoup de choses ont été dites sur l'objet de ce projet de délibération, dont je pense que nous pouvons nous réjouir. Nous réjouir parce que, suite au drame qui a frappé Notre-Dame, bien sûr, la reconstruction est en cours, mais nous ne nous en contentons pas. Il convient, bien évidemment, de continuer à faire vivre au moins les abords de cet édifice merveilleux, magistral. Les adjectifs n'y suffiraient pas. En tout cas, cet endroit, est l'un des plus prisés par les touristes, par les visiteurs parisiens, par les Parisiens eux-mêmes aussi, et, bien sûr, j'ose le dire, l'un des lieux les plus aimés au monde.

La proposition que nous vous faisons ici, c'est bien de continuer à faire vivre l'esprit des lieux liés à Notre-Dame pendant la durée des travaux. Je ne vais pas y revenir longuement, cela a été dit. Comment les choses se sont-elles déroulées ? Une manifestation d'intérêt spontanée a été reçue par la Ville de la part d'Orange et d'Amaclio. La Ville, considérant que justement cet endroit est tout à fait unique au monde et pouvait susciter d'autres envies, d'autres propositions, a ouvert un appel à candidatures. C'est cela, la procédure démocratique. C'est d'avoir ouvert ce qui n'était absolument pas obligatoire.

Ensuite, Boris JAMET-FOURNIER l'a très bien expliqué, divers critères ont été proposés aux différents candidats. D'abord, un critère culturel. Ensuite, un critère technique et bâtiminaire, de telle sorte qu'après l'occupation temporaire, les lieux soient rendus dans l'état dans lequel ils sont livrés initialement. Enfin, un critère financier pour faire en sorte que cette proposition immersive bénéficie aussi à la Ville, et donc, à tous.

A l'issue de cette procédure, ce sont effectivement Amaclio et Orange qui ont été retenus, avec une proposition culturelle que je crois très ambitieuse, totalement immersive. A ce titre, totalement représentative de ce que le meilleur du numérique peut apporter à l'histoire et au patrimoine. Si vous accordez par votre vote la possibilité à Amaclio de déployer le projet, nous déambulerons pendant 45 minutes, équipés d'un casque immersif, dans les

sous-sols du parvis de Notre-Dame, découvrant ainsi son patrimoine, son histoire, ses merveilles architecturales, guidés par un guide bâtisseur virtuel et néanmoins tout à fait complice.

C'est, bien sûr, pour toutes ces raisons, d'abord, d'ordre culturel, vous l'aurez compris, mais aussi écologiques, économiques, que je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération, faisant ainsi honneur - et ce seront mes derniers mots - à l'un des plus illustres thuriféraires de Notre-Dame, Victor Hugo bien sûr, qui la qualifiait de "produit prodigieux de la cotisation de toutes les forces d'une époque". Cotisons collectivement, je l'espère, et unanimement en faveur de ce très beau projet.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 730.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 730).

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la préservation de la Comédie italienne.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu référencé n° 86, relatif à la préservation de la "Comédie italienne".

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

C'est à vous, chère collègue.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la "Comédie italienne" est le seul théâtre de la tradition de la "commedia dell'arte" de France, cet art universel et accessible qui a tant influencé le théâtre français. Créé dans les années 1970 par le maître Giorgio Strehler, avec le soutien de Samuel Becket, d'Henri Cartier-Bresson, de Jean-Louis Barrault ou encore de Marcello Mastroianni, il est situé rue de la Gaîté. Ce théâtre privé, également centre de formation des jeunes comédiens aux techniques du masque, a échappé il y a quelques mois au rachat par Dieudonné et constitue une offre culturelle unique participant au rayonnement de la rue des théâtres. Sa façade azur et or, emblématique au point de figurer sur la page du site Internet de l'Office du tourisme de Paris consacré à la rue de la Gaîté, est aujourd'hui menacée.

Si la "Comédie italienne" est propriétaire des murs du théâtre, en revanche, l'entrée est louée. Or, un ravalement a été voté par la copropriété qui aurait pour conséquence de redonner au premier étage un ton laiteux, bien éloigné des couleurs si caractéristiques du théâtre. Une façade si remarquable qu'elle a remporté un prix hors catégories de la plus belle façade de boutique à Paris, en 1995. Attilio MAGGIULLI, son emblématique directeur artistique et metteur en scène, a déposé une demande de protection au titre des monuments historiques et lancé une pétition qui a recueilli plus de 20.000 signatures.

Par ce vœu, nous demandons à la Ville qu'elle puisse par tout moyen protéger ce lieu si emblématique d'un quartier et d'un savoir-faire artistique qu'il nous faut défendre.

Je vous remercie.

(M. Arnaud NGATCHA, adjoint, remplace Mme Audrey PULVAR au fauteuil de la présidence).

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Maud GATEL, d'attirer l'attention, comme c'est déjà le cas depuis quelque temps dans les médias, sur la préservation de la façade de la "Comédie italienne". Avec la maire du 14^e arrondissement, Carine PETIT, nous entendons tout à fait l'inquiétude qui est la vôtre et même plus large. C'est celle des amoureux de ce théâtre, de ceux qui déambulent par hasard devant, et soulignent tous le côté inattendu et très esthétique de cette façade.

C'est pourquoi, un certain nombre de rendez-vous se sont tenus récemment. Je pense notamment à une discussion qui a eu lieu début décembre entre la mairie du 14^e arrondissement et le propriétaire actuel, au cours de laquelle le propriétaire s'est dit ouvert à la modification de son projet. Nous nous en réjouissons, vous le comprendrez.

Pour sa part, l'architecte des Bâtiments de France, qui a été contacté par la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris mi-novembre, s'est dit lui aussi ouvert au maintien de la façade. Tant et si bien que les choses évoluent

dans le bon sens. J'ajouterai enfin que la Ville, en accord avec mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint à la Maire de Paris et adjoint à l'urbanisme, souhaite inscrire cette façade au titre des éléments protégés du futur plan local d'urbanisme.

Autant d'éléments que je souhaitais porter à votre connaissance et dont nous avons pu échanger ces jours-ci, Madame GATEL, et autant de raisons pour lesquelles je vous invite à retirer votre vœu.

Je vous en remercie.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Est-ce que le vœu n° 86 du groupe Modem, Démocrates et Ecologistes est maintenu ?

Le vœu est maintenu.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Modem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif, si je comprends bien.

Qui est pour ?

Il faut que l'on compte. Nous allons recompter.

On ne peut pas lever deux mains, cher collègue.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Est-ce que vous pouvez donner les résultats, s'il vous plaît ?

Le résultat, c'est 20 pour, 26 contre et 1 abstention.

A l'œil, il y avait nettement plus de contre que de pour, je suis désolé.

Les résultats, après les décomptes, sont 20 pour, 24 contre, 26...

Il y a plusieurs personnes qui ont compté 20 pour.

Est-ce que les personnes qui ont voté "pour" peuvent relever la main, s'il vous plaît ?

Il y a 21 personnes qui votent pour. 26 contre.

Vous voulez revérifier qu'il y a 26 contre ?

Très bien, recomptons les contre, alors.

Nous sommes passés à 29 contre. Merci.

La proposition de vœu est repoussée. Merci.

2021 DAC 399 - Subvention (2.400 euros) à l'association "Observatoire du patrimoine religieux".

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 399 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Observatoire du patrimoine religieux".

La parole est à Mme Anne BIRABEN, du groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Anne BIRABEN. - Après ce comptage fastidieux, nous allons pouvoir parler d'une subvention qui est destinée à l'"Observatoire du patrimoine religieux". On ne dit pas assez combien le patrimoine religieux est un marqueur du paysage en France. Il est un marqueur culturel aimé, malgré la sécularisation de notre société. A Paris, les églises sont au cœur de chacun des quartiers. Les 85 églises, les 9 temples protestants et les 2 synagogues formant le patrimoine culturel de la ville, sont des témoignages de l'histoire de Paris, de l'histoire des religions et de l'histoire de l'art et de l'architecture.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Excusez-moi, un peu moins de bruit par respect pour l'oratrice, s'il vous plaît. Merci.

Si vous pouviez éviter les discussions. Merci beaucoup.

Continuez, chère collègue.

Mme Anne BIRABEN. - Notre-Dame de Paris est l'un des plus célèbres symboles de Paris. La cathédrale assure une grande part du rayonnement de notre capitale. Pour préserver ces chefs-d'œuvre - et Notre-Dame, bien sûr - de notre patrimoine parisien, il faut d'abord les aimer. Pour les aimer, il faut d'abord les connaître, et, par-là même, agrandir le spectre de son public. C'est justement l'une des missions que s'est donné l'"Observatoire du patrimoine religieux", une association laïque qui s'intéresse à l'ensemble du patrimoine religieux, qu'il soit ou non dédié au culte. Cette mission, c'est une mobilisation de tous les instants. Dans ce cadre, l'"Observatoire du

patrimoine religieux" lance un cycle de 4 conférences autour de Notre-Dame de Paris et un livre sur l'architecture gothique intitulé "Paris et ses églises", aux éditions Picard.

Nous mesurons combien ces actions sont essentielles. La catastrophe de l'incendie a laissé les Parisiens et les Français meurtris, et a suscité une vive émotion dans le reste du monde. Puis, les projets de reconstruction de la flèche, et désormais de rénovation de l'intérieur de la cathédrale, ont à leur tour enflammé le débat public. Pour permettre à l'association de faire rayonner ce patrimoine religieux inestimable, l'Exécutif de la Ville de Paris propose une subvention de 2.400 euros. C'est la première fois que l'"Observatoire du patrimoine religieux" fait une demande de subvention à la Ville de Paris depuis sa création en 2006.

Le groupe Changer Paris se réjouit de ce soutien. En effet, nous espérons qu'il est le signe de votre prise de conscience vis-à-vis de l'importance du patrimoine culturel religieux. S'il ne s'agit que d'un petit montant, nous souhaitons que cette aide devienne la première pierre d'une meilleure mise en valeur des initiatives touchant à la protection et à la promotion de notre patrimoine religieux parisien.

Je vous remercie.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Je donne la parole à M. Boris JAMET-FOURNIER, du groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Si je reprendrai une partie de l'intervention de ma collègue sur le fait que pour aimer le patrimoine religieux, il faut le connaître - ces deux points sont importants -, j'ai un petit peu de peine quand même à l'entendre parler de prise de conscience de l'importance du patrimoine religieux par la Ville de Paris, quand on sait les centaines, les milliers d'heures que notamment Karen TAÏEB a passées sur le sujet. Parler de prise de conscience pour une subvention de 2.400 euros, c'est quand même un petit peu étonnant. Je vais plutôt me concentrer sur les points d'accord avec ma collègue.

Effectivement, la Ville de Paris, sur le territoire parisien, on a des centaines d'édifices culturels, dont certains qui sont la propriété de la Ville de Paris, avec une majorité protégée au titre des monuments historiques et quelques-uns qui bénéficient même du label "Architecture contemporaine remarquable". Si certains édifices sont parfaitement connus, quoiqu'ils cachent souvent des secrets dus à leur histoire centenaire, leur longue histoire, il est utile de les protéger, de les valoriser et de les faire vivre. C'est justement ce que propose l'association "Observatoire du patrimoine religieux". Elle a été créée il y a quelques années, en 2017. Et donc, elle a pour objet de réunir tous les éléments d'information sur le patrimoine religieux interconfessionnel - c'est important, cette dimension interconfessionnelle - public ou privé, situé partout en France, pas uniquement à Paris, et de le faire connaître.

Je me permets juste un mot pour dire que c'est d'autant plus important dans un contexte où une enquête de la cellule investigation de Radio France a fait la lumière sur le patrimoine important du diocèse de Paris. Il y a donc des enjeux de transparence, y compris sur ce patrimoine religieux, qui sont très importants. Cela dit, c'est un objet un peu différent auquel est consacré l'"Observatoire du patrimoine religieux" puisqu'il s'attache à informer sur l'actualité des édifices religieux et surtout, à alerter le public sur les édifices en péril. Il le fait notamment grâce à son site Internet qui recense les édifices culturels français de toutes confessions, en particulier ceux qui ne font pas l'objet d'une protection au titre de la législation sur les monuments historiques. Le but, c'est de constituer une base de données accessible à toutes et à tous. Ce site existe, mais il a besoin d'être modernisé. J'ai essayé de m'y connecter tout à l'heure. Il y avait des difficultés pour se connecter parce qu'il est vétuste. En l'occurrence, il fait l'objet d'une campagne de "crowdfunding". Mais le soutien de la Ville sera nécessaire à la modernisation de ce site Internet, qui est central dans l'activité de cette association.

Ce centre ressource offre des informations vraiment de tous types : évidemment architecturales, mais aussi juridiques, techniques, fiscales, de recherche de mécénat, de publication de colloque. C'est donc vraiment un bel objet que cette association, dont il faut soutenir l'action, notamment l'action éducative. L'"Observatoire du patrimoine religieux" travaille en lien avec le Ministère de l'Education nationale pour sensibiliser le jeune public aux édifices religieux, à leur beauté, à leur symbolique culturelle, comme l'a dit ma collègue. C'est donc très important.

Je termine. J'ai noté, moi aussi, la publication d'un livre sur le gothique et d'un cycle de 4 conférences sur Notre-Dame de Paris. Vous comprendrez qu'en tant qu'élue de Paris Centre, cela me touche particulièrement. C'est l'une des raisons, mais pas la seule, pour lesquelles je vous invite, chers collègues, à voter en faveur de cette modeste subvention de 2.400 euros.

Merci beaucoup.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, mes chers collègues, chère Anne BIRABEN et cher Boris JAMET-FOURNIER. Merci pour votre préambule.

En effet, j'étais assez étonnée par la façon dont Anne BIRABEN a traité le sujet. Je peux rappeler que non seulement je mets dans cette délégation, dont m'a fait l'honneur la Maire de Paris en me la confiant, beaucoup de passion, beaucoup de travail au quotidien, pour la restauration des édifices culturels qui nous entourent et appartiennent à la Ville de Paris, mais aussi j'ai vraiment à cœur de transmettre non seulement la passion, mais aussi la volonté de mieux faire connaître ce patrimoine qui appartient pleinement à la Ville de Paris, non seulement les édifices, mais aussi les œuvres que ces édifices contiennent. C'est le cas notamment dans la plupart des églises. C'est pour cela que, tout au long des différentes "Journées du patrimoine", j'ai demandé que l'on édite des petits dépliants pour mieux faire connaître ce patrimoine. Effectivement, il faut de la passion et aussi l'envie non seulement de faire connaître, mais aussi de transmettre.

En ce qui concerne ce projet de délibération, c'est effectivement la première fois que la Ville va octroyer à l'"Observatoire du patrimoine religieux" une subvention de 2.400 euros. C'est une association qui a pour objectif de faire connaître le patrimoine religieux français, sa mise en valeur et sa conservation. L'association propose notamment un cycle de conférences autour de Notre-Dame, "Le gothique à Paris". Quatre conférences qui seront mises en ligne. Je salue cette initiative qui permettra à un plus grand nombre d'en profiter. L'"Observatoire du patrimoine religieux" organisera également des visites d'édifices gothiques et des partenariats avec des écoles et des bibliothèques municipales. Je salue les élèves du lycée Turgot. Je suis sûre qu'ils seront très intéressés par la connaissance de ce patrimoine parisien. Ce travail est évidemment essentiel pour sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens au patrimoine qui les entoure et à l'histoire de l'art, et ce, dès le plus jeune âge.

L'art gothique est né en Ile-de-France. Un art qui va rayonner entre la moitié du XII^e siècle et le début du XV^e siècle dans toute l'Europe. Une architecture qui, comme vous le savez, est caractérisée par les voûtes sur croisées d'ogives et arcs-boutants qui permettent d'ériger des bâtiments de grande hauteur et de percer de larges et hautes portes et fenêtres laissant entrer la lumière. "Des squelettes de pierre tissés de lumière", comme disait Auguste Rodin pour décrire les cathédrales gothiques. On pense notamment à Notre-Dame, à la Sainte-Chapelle ou encore à Saint-Eustache. Une période architecturale d'une grande richesse, à laquelle l'"Observatoire du patrimoine religieux" s'est particulièrement intéressé, notamment à l'occasion de la publication de l'ouvrage "Paris gothique", en 2020, dans la collection "Paris et ses églises" des éditions Picard, et auquel Edouard de PRADEL de LAMAZE, président de l'"Observatoire du patrimoine religieux", a contribué.

Pour toutes ces raisons, je vous remercie de bien vouloir voter ce projet de délibération et cette subvention de 2.400 euros.

Je vous remercie.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 399.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 399).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'avenir du portail de l'Hôtel Raoul.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 87 est relatif à l'avenir du portail de l'hôtel Raoul.

La parole est à M. Aurélien VÉRON, du groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le portail de l'hôtel Raoul est un vieux serpent de mer qui est en train de faire surface, avec l'espoir de le sortir enfin de l'eau. Il s'agit du portail d'un hôtel particulier du début du XVII^e siècle, racheté au XIX^e siècle par Jean-Louis Raoul, fabricant de limes, et qui, aujourd'hui, est le dernier vestige de cet hôtel particulier. Car tout le reste a été détruit en 1960, avant la loi Malraux protégeant le patrimoine parisien, notamment celui du Marais. Ce portail est à l'abandon depuis de nombreuses années. Un homme, Michel CRIBIER, lutte depuis de très nombreuses années pour remettre en état ce portail. Jusqu'ici, le coût de remise en état du portail décourageait la Mairie de Paris qui ne voulait pas investir dans ce portail situé rue Beautreillis, isolé dans le Marais, dans le 4^e arrondissement. Michel CRIBIER a réussi à trouver un partenariat avec les Compagnons du Devoir tailleurs de pierre et avec des élèves d'un lycée voisin, pour remettre en état à leurs frais ce portail historique.

Je crois que nous sommes proches d'un dénouement heureux pour ce portail. J'aimerais donc que nous soyons unanimes pour soutenir cette initiative privée qui, enfin, arrive à sa fin avec ce partenariat qui ne coûtera pas un centime à la Mairie de Paris et permettra de remettre en état ce vieux portail malheureusement abîmé.

Je vous remercie.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, cher Aurélien VÉRON.

Je vous remercie pour votre vœu, même si vous allez comprendre que les choses ne sont pas aussi faciles que cela. C'est un sujet que je suis depuis très longtemps, avant même d'être adjointe en charge du patrimoine, puisque j'ai été élue dans le 4^e arrondissement. Je ne compte plus le nombre de fois où j'ai reçu et répondu à M. CRIBIER - vous avez raison - l'inlassable et ardent défenseur de ce vestige du XVIII^e siècle, portail rescapé d'un ancien hôtel particulier de la rue Beautreillis édifié en 1604. C'est effectivement un beau combat patrimonial et c'est tout à son honneur.

D'ailleurs, j'ai souvent demandé que les "tag" et inscriptions soient nettoyés pour entretenir autant que faire se peut ce portail. Mais, depuis plusieurs années, M. CRIBIER souhaite que la Ville de Paris acquière à l'euro symbolique ce portail appartenant, vous l'avez dit, à une copropriété privée. Cela n'est ni chose facile, ni une fin en soi. Il y a des questions d'ordre juridique, celles des ayants droit. J'ai organisé une réunion le 23 novembre dernier à l'Hôtel de Ville en présence de la Direction des Affaires culturelles, de la Direction des Affaires juridiques, du cabinet du maire de Paris Centre. M. CRIBIER est venu accompagné d'un Compagnon du Devoir. Sa nouvelle proposition : faire intervenir des Compagnons du Devoir à titre gracieux ou, du moins, en partie, c'est là où peut être posé le problème, dans le cadre d'un chantier pédagogique en lien avec le lycée Hector-Guimard, notamment.

Si je remercie très chaleureusement ces Compagnons du Devoir pour cette offre généreuse et soucieuse du patrimoine, comme l'a rappelé la DAJ, la Ville est soumise au Code de la commande publique et toute opération de restauration doit faire l'objet d'un appel d'offres. C'est pourquoi nous avons suggéré à M. CRIBIER la piste d'une association qui serait porteuse du projet de restauration, et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, l'association pourra faire appel aux Compagnons volontaires sans les mêmes obligations, mais aussi à du mécénat. Le coût de l'opération serait nettement inférieur, la Ville ayant évalué, en 2017, un budget de 350.000 euros. Enfin, la Ville pourrait, bien sûr, soutenir l'association par une subvention de fonctionnement. Une fois restauré, le portail pourrait être acquis par la Ville à l'euro symbolique et ainsi, être préservé pour les générations futures. Ce sont des étapes qui me paraissent importantes à étudier avant toute prise de décision.

J'ajouterai, puisque c'est dans votre vœu, que, pour le figuier, je propose qu'une étude sanitaire soit faite et qu'il soit protégé également.

Tel est le sens de l'amendement que je vous propose, car, avec Ariel WEIL, vous-même et d'autres élus, vous l'aurez compris, nous avons bien l'intention de préserver ce portail Raoul.

Je vous remercie.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - On met aux voix le vœu amendé par l'Exécutif ?

M. Aurélien VÉRON. - Merci à Karen TAÏEB, pour ses explications et sa proposition constructive. Nous voterons effectivement le vœu amendé.

Merci.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Je vous remercie.

On a une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris ?

C'est en Webex ? Non, c'est ici.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne reviendrai pas sur l'histoire de l'hôtel Raoul, qui a été très bien expliquée par mes prédécesseurs. C'est sûr que je me réjouis de voir que les choses se débloquent, parce que cela fait 20 ans que la situation est bloquée, que cet hôtel Raoul n'a pas eu de chance puisqu'il a été détruit quelques mois avant l'adoption de la loi Malraux, qui l'aurait protégé comme a été protégé l'hôtel Salé qui abrite aujourd'hui le musée Picasso. Je pense que cela fait partie de l'histoire du Marais. C'est important que la Ville s'intéresse réellement à la préservation.

J'entends que Mme TAÏEB dit que la Ville est prête. Je trouvais un petit peu difficile de demander à M. CRIBIER, un particulier qui fait beaucoup d'efforts et essaie de rassembler tout ce qui a trait à l'histoire de cet hôtel, de restaurer l'hôtel. Il a déjà fait l'effort de trouver des solutions très intéressantes puisqu'il a des Compagnons du Devoir qui garantissent un travail de grande qualité. Il a trouvé des élèves tailleurs de pierre pour effectuer ce travail. Lui demander de créer une association, je trouvais cela un peu lourd. Mais à partir du moment où j'entends que Mme TAÏEB propose de donner un budget de fonctionnement à cette association, je pense que c'est tout à fait une solution que M. CRIBIER va se dépêcher de mettre en place, parce que, réellement - ce monsieur n'est plus très jeune - il tient absolument à voir son portail restauré. Mais il n'y a pas uniquement un portail, il y a aussi un cadran solaire. Lui-même a fait l'acquisition d'une statue qui ornait le bassin qui était au milieu de la cour de cet hôtel. Il ne l'a pas acquise pour lui, cette statue.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

Mme Corine FAUGERON. - Il l'a donnée à la copropriété.

Je vous invite donc à voter ce vœu.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 87 déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 401).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la méthode de restauration du quai de Bourbon.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 88 relatif à la méthode de restauration du quai de Bourbon.

La parole est à M. Aurélien VÉRON, du groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, de nombreux Parisiens se sont émus de voir les quais parisiens tagués, puis recouverts de peinture aux couleurs plus au moins exotiques par les services de la Mairie. Couches de peinture auxquelles il faut ajouter parfois des reprises badigeonnées de ciment pour reprendre les failles, aux teintes étranges éloignées de la teinte des pierres initiale qui ont plusieurs siècles d'âge. Ce n'est pas digne de ce lieu historique qui est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. D'ailleurs, Paris a signé une charte en 1999 pour la mise en valeur et l'entretien de ce site. Nous attendons donc le respect de cet engagement.

Karen TAÏEB m'a rappelé qu'une première couche de ciment avait été projetée dans les années 1960, donc peut-être avant même la naissance de la plupart d'entre nous, empêchant la pierre de respirer et d'évacuer l'humidité inhérente à ce mur de soutènement. D'ailleurs, nous avons pu constater l'effet dramatique de ces couches de ciment sur les pierres, qui sont érodées alors qu'elles sont multicentennaires. Des experts en maçonnerie, qui sont passés sur place à la demande de riverains, ont préconisé un enduit à la chaux ou une reprise de parement en pierre de taille comme initialement. Mes compétences s'arrêtent là, donc je n'irai pas plus loin.

Il faut que cette pierre puisse respirer, être en état et retrouver la splendeur passée avant cette couche de béton des années 1960. Le Groupe Changer Paris demande un audit des quais, de l'état des pierres apparentes et enfouies sous les couches de ciment, en vue de voir quels travaux envisager et comment renouer avec ces berges qui font la fierté des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur VÉRON.

Mes chers collègues, comme vous le savez, la partie basse du quai Bourbon a fait l'objet d'un nettoyage et d'un détagage pour la énième fois, il y a quelques semaines. Je veux avant tout remercier les équipes de la DPE, de la Fonctionnelle et de la DVD, qui interviennent sur plus de 4.000 sites chaque semaine pour retirer les "tag" et autres inscriptions qui dégradent les sculptures, les monuments et, plus largement, les murs de notre ville.

Nous avons, comme vous, été surpris par la couleur qui avait des reflets bleutés. A noter qu'il s'agissait d'un artefact sur les photos qui ont circulé, comme a pu le constater ma collègue Colombe BROSSEL, qui s'est aussitôt rendue sur place. Il s'agissait, en fait, d'un gris plus foncé que d'habitude qui tranchait avec le reste. Cela a été très rapidement corrigé. Cet épisode nous a conduit à réfléchir à une méthode appropriée à des sites, tel que le quai Bourbon, vous l'avez dit, un site classé, inscrit avec les rives de Seine, au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 13 décembre 1991. Il y a tout juste 30 ans. Un bel anniversaire.

Je remercie Colombe BROSSEL de m'y associer en raison du caractère patrimonial.

Je me suis rendue le 10 décembre dernier avec le service du patrimoine de la voirie, la DVD, sur le site. Élément important, cette zone de 250 mètres carrés de surface de pierre a été, par le passé, sans doute dans les années 1960, recouverte dans sa quasi-totalité par du ciment. Une époque où ce matériau était très prisé. J'ai demandé que soient faites des recherches plus précises dans nos archives en termes de datation. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, heureusement. On utilise désormais du mortier de chaux, pour combler les fissures notamment.

Mais, lors de la dernière intervention sur le quai Bourbon, du ciment a été utilisé sur une petite surface de 5 mètres carrés. On m'a expliqué que c'était pour combler une fissure et surtout, afin de ne pas multiplier la nature des matériaux. J'ai donc, à ce stade, demandé que soient utilisées, d'une part, des teintes de peinture ne jurant pas avec l'existant et d'éviter les démarcations. Je réunirai en janvier la DPE, la DVD, la DAC et le maire de Paris Centre, afin d'étudier la possibilité de retirer la totalité de la couche de ciment ancien, afin de retrouver la pierre d'origine sous-jacente, et ce, dans la mesure où le coût de l'opération n'est pas démesuré. Nous associerons évidemment les A.B.F. à cette réflexion.

C'est pourquoi, à ce stade, vous comprendrez que je ne peux prévoir les réponses. D'où le vœu amendé que je vous ai proposé, cher Aurélien VÉRON, mais qui va dans le sens d'un audit et surtout, d'une meilleure attention sur cette portion de quai qui est effectivement tout à fait particulière et dans un site classé.

Je vous remercie.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

L'amendement de l'Exécutif est-il accepté par l'auteur du vœu ?

M. Aurélien VÉRON. - Oui. Je remercie Karen TAÏEB pour son engagement sur ce chantier. En espérant aussi un dénouement rapide, nous voterons ce vœu amendé. Merci.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Je vous remercie.

Nous allons passer au vote, mais, auparavant, il y a une explication de vote du maire de Paris Centre, M. Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Oui, merci beaucoup.

Ce n'était pas tant une explication de vote qu'une intervention puisqu'il s'agit en effet de Paris Centre, dans ce vœu comme dans celui qui précédait sur le portail Raoul.

Madame la Maire, mes chers collègues, chers élèves du lycée Turgot, que je salue, qui sont dans l'hémicycle - l'un de nos joyaux de Paris Centre aussi que ce lycée Turgot - être à la barre du navire Paris, souvent battu par les flots sans jamais sombrer, surtout quand on parle des bords de Seine, c'est redoubler d'efforts de vigilance et de détermination pour apporter à des sujets qui sont d'une évidence déconcertante une réponse coordonnée. C'est ce que nous faisons, cher Aurélien VÉRON. Je sais votre vœu pavé de bonnes intentions et je n'ai aucune difficulté, contrairement à certains collègues dans cet hémicycle, à préjuger l'attachement de chacune et de chacun d'entre nous au patrimoine, à sa conservation et à sa restauration, du portail Raoul aux quais de Seine. C'est bien la raison pour laquelle je n'ai pas de doute que vous comprenez, et vous le faites puisque vous venez d'accepter effectivement le vœu commun de l'Exécutif, que le sujet qui nous mobilise est un parfait exemple de cette grande coordination pour la préservation de l'héritage historique et esthétique qui a fait de Paris, Paris.

Je voudrais saluer et remercier vraiment avec force mes très chères collègues, Karen TAÏEB et Colombe BROSEL, adjointes respectivement au patrimoine et à la propreté. Ensemble et en lien avec l'UNESCO, les Architectes des Bâtiments de France, avec les experts du patrimoine, nous avons, en effet, comme chacun l'a rappelé, dit aujourd'hui que les applications de ciment sur les flancs du quai classé au patrimoine mondial de l'humanité résultent bien d'une technique très en vogue dans les années 1960, qui n'a jamais été contestée par la suite, à tort sans doute.

Comment, d'une part, répondre fermement et immédiatement aux incivilités, tels les "tag", comme c'est à juste titre réclamé par les riverains et les riveraines, et d'autre part, penser un mode de protection de ce patrimoine sur le long terme ? C'est cette double injonction qui fonde le sens de notre double action coordonnée. Je salue donc à nouveau la réactivité impulsée par Colombe BROSEL pour immédiatement effacer les "tag" dès qu'ils sont apposés, et l'entreprise de longue haleine de Karen TAÏEB. Elles me savent à leurs côtés dans cet effort.

A propos des "tag", je voudrais ajouter simplement un mot. Le sujet des caméras de vidéosurveillance est régulièrement mis sur la table. Je suis favorable à leur multiplication, même si, bien sûr, ce n'est pas cette entreprise qui saurait régler à elle seule la problématique qui nous occupe, vu son ampleur. Néanmoins, l'idée d'accroître la dissuasion de ceux qui violentent le patrimoine se pose, notamment en lien avec la nouvelle police municipale, dont c'est pleinement la mission. Sur les caméras elles-mêmes, certains attaquent régulièrement la défaillance de la Ville en la matière. Il me semble que j'ai, du côté droit de l'hémicycle, entendu cette attaque contre la Maire de Paris, parce que la Ville serait incapable de les déployer.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Monsieur le Maire, il va falloir conclure.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Je voudrais rappeler ici que, non seulement il s'agit d'une prérogative de la Préfecture de police, mais que la Mairie de Paris ne s'y est jamais opposée. Nicolas NORDMAN l'a rappelé. Quant à moi, j'ai transmis à la Préfecture de police depuis longtemps une liste d'emplacements.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Monsieur le Maire, il va falloir conclure.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Je compte sur le soutien de tous pour avoir la réponse et le déploiement.

Merci beaucoup.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 88 déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 402).

Je vous remercie.

2021 DVD 104 - Parc de stationnement rond point des Champs Elysées (8e). - Convention de concession de service public avec la société "Indigo Infra" pour l'exploitation et l'entretien.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 3e Commission.

Il n'y aura pas d'intervention liminaire.

Nous passons donc directement au premier projet de délibération, qui est le DVD 104 relatif au parc de stationnement du rond-point des Champs-Élysées - Convention de concession de service public avec la société Indigo Infra pour l'exploitation et l'entretien.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris, pour 5 minutes maximum.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur David BELLARD, comme à chaque fois qu'il y a une nouvelle convention de service public avec un exploitant de parc de stationnement, je regarde le nombre de places réservées aux vélos, notamment de places sécurisées de vélos, notamment pour les vélos électriques, dont vous savez que les propriétaires veulent éviter de les attacher à un arceau à l'extérieur. Quand je regarde et lis la convention, je cite : "Une zone sécurisée de 20 emplacements assurera le stationnement des vélos. 10 de ces emplacements seront munis de casiers électrifiés". Une précision, s'agit-il de 20 emplacements pour 20 vélos, ce qui serait dramatique, ou de 20 emplacements voitures pour être transformés en emplacements vélos, sachant que l'on sait qu'une place de stationnement peut intégrer 8 à 10 vélos, ce qui signifierait, en gros, 200 vélos ? Je rappelle qu'il s'agit ici d'un parc de stationnement au rond-point des Champs-Élysées. Vous comprendrez l'importance de cet emplacement pour les salariés des environs qui se rendent au travail à vélo.

Merci de votre réponse.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, ce projet de délibération DVD 104 est bien particulier puisqu'il s'agit, sur le rond-point des Champs-Élysées, d'un garage et d'un parc de stationnement qui sont tous les deux l'objet de délégations de service public dissociées. Si j'ai bien compris, la partie garage était jusqu'ici sous délégation de service public pour la SEMAEST, et aujourd'hui, on nous propose de délibérer pour que ce soit Indigo Infra qui reprenne ce garage, en sachant qu'Indigo Infra exploite déjà le parc de stationnement.

J'imagine que la partie garage, qui a des abonnés, est certainement moins rentable que la partie parc de stationnement. On apprend dans le projet de délibération que ce que la Ville prévoit, c'est qu'à l'issue de la délégation de service public prévue en 2028, les deux délégations de service public soient ressoudées en une seule et que, sans doute, à ce moment-là, peut-être que la Ville espère que la SEMAEST puisse reprendre le tout.

Mon intervention, néanmoins, sera comme à chaque fois lorsqu'il s'agit de délégation de service public sur les parkings. J'estime que la Ville devrait reprendre la main sur les parkings, cesser de laisser les intérêts privés gérer les parkings et les garages municipaux à notre place, et qu'à l'échelle de toute la Ville, on devrait reprendre cette pleine compétence. Parce que si un parking ou un garage est déficitaire à un endroit, globalement, sur Paris, il a été attesté que, certaines années, les bénéfices d'Indigo Infra, ex-VINCI Park, pouvaient monter jusqu'à 40 millions d'euros par an de bénéfice net, qui vont donc dans la poche d'un intérêt privé quand cela pourrait venir dans le financement de la Ville.

En cette période de situation budgétaire tendue, il serait temps de sortir de l'illusion libérale que laisser gérer le privé permet de faire des économies, alors que c'est tout l'inverse puisque la logique d'un intérêt privé est de défendre ses propres intérêts, donc de dégager des profits. Et donc, lorsque l'on reprend en régie directe, on est

plutôt dans une logique d'intérêt général. On pourrait, du coup, avoir une politique qui permettrait d'encourager le stationnement en sous-sol et, en même temps, s'il y a des bénéfices faits, de financer deux types d'opération.

Imaginez qu'avec les 40 millions d'euros de bénéfice net, la Ville se mette à acheter et offrir un vélo pour tout jeune Parisien dès qu'il a 16 ans, voilà qui serait un levier de transformation de notre rapport à la mobilité dans la ville. Ce serait bien plus intéressant que de laisser ainsi de l'argent passer dans les mains du privé.

Je reste profondément attachée - c'est le sens de mon engagement - au droit à la Ville. Le droit à la Ville, c'est émanciper les usages de la Ville des intérêts privés pour bien mieux défendre l'intérêt général. L'intérêt général écologique exige que l'on ait la main sur ces questions de stationnement pour pouvoir justement accompagner la transformation et l'invitation à d'autres rapports de déplacement.

Puisque j'ai encore un peu de temps de parole sur ces questions de stationnement, lorsque la Ville avait décidé d'augmenter très fortement le stationnement en surface, des engagements oraux avaient été donnés pour faciliter et réduire le coût des stationnements en sous-sol abonnés pour les Parisiennes et les Parisiens. Il y avait une réflexion nécessaire à avoir sur les parcs de stationnement des bailleurs. J'aimerais bien qu'à l'occasion, on puisse à nouveau nous dire où cela en est, car on a aussi d'autres problématiques où des bailleurs ont cédé à des entreprises privées l'exploitation de leur parc de stationnement en sous-sol, et l'on se retrouve avec des coûts pour les locataires bien souvent trop élevés par rapport à leur pouvoir d'achat.

Monsieur BELLIARD, vous faites non de la tête, mais je vous enverrai un courrier concernant une adresse bien précise dans le 20^e arrondissement, rue des Tourelles. D'ailleurs, je vous ai déjà envoyé ce courrier où les locataires trouvent vraiment que, par rapport à leur pouvoir d'achat, les locations en parc de stationnement géré par le privé sont bien trop élevées pour eux.

Je voterai contre ce projet de délibération, car je suis pour que l'on puisse faire en sorte d'accompagner la SEMAEST pour qu'elle devienne une régie directe et reprenne la main, un à un, sur les parkings municipaux.

Je vous remercie.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur JEANNETÉ, Madame SIMONNET, de me permettre effectivement de développer ici un projet de délibération qui est, en effet, très particulier puisqu'il concerne, vous l'avez rappelé, le parc de stationnement souterrain au rond-point des Champs-Élysées, implanté sous le jardin des Champs. Il comporte 3 niveaux, avec une capacité de près de 900 places. 891 exactement. Il a la particularité d'avoir 2 parkings : un parc public et un garage, qui font l'objet de deux délégations de service public.

Le parc public, qui est au premier et deuxième sous-sol, est destiné aux stationnements horaires et aux abonnés sans réservation. Il est concédé à la Société de parking Matignon Marigny, du groupe Indigo, jusqu'au 14 mars 2028. Le garage, c'est-à-dire le deuxième lot de cet ouvrage, est, quant à lui, exploité par la SEMAEST jusqu'au 28 février 2022, au troisième sous-sol, et est destiné uniquement aux usagers abonnés locataires.

La convention de concession du garage, objet de ce projet de délibération, est relativement courte - 6 ans, 15 jours - pour qu'elle prenne fin à la même date que la convention de concession du parc public du 14 mars 2028. C'est seulement à ce moment-là, lorsque nous aurons fait la jonction de ces deux lots qui concernent un même ouvrage, que nous lancerons, en 2027, une nouvelle consultation.

D'abord, Madame SIMONNET, j'ai bien entendu votre question sur la SEMAEST et sur la régie. La SEMAEST, qui est le gestionnaire sortant, n'a pas souhaité répondre à cette offre, car elle a jugé que le ratio coût/bénéfice/contraintes était insatisfaisant. Le garage présente un certain nombre de contraintes qui le rendent complexe à gérer. D'ailleurs, cela plaide en faveur d'une seule délégation pour l'ensemble de l'ouvrage. La SEMAEST déposera probablement - en tout cas, je l'espère - une offre en 2027 pour gérer, cette fois-ci, l'ensemble du parking.

D'ailleurs, je tiens à préciser ici que la SEMAEST obtient également de nouveaux contrats compétitifs grâce au travail important qui est mené par l'ensemble de son équipe et par sa présidente, Antoinette GUHL.

Enfin, je signalerai ici que, pour chaque renouvellement comme pour chaque renouvellement de délégation de service public, des emplacements vélos sécurisés et motos sont créés, le stationnement P.M.R. sera rendu gratuit, les mises en conformité seront réalisées, la réduction de la consommation électrique du garage est exigée, mais les gros travaux, notamment les gros travaux qui concernent - pour vous répondre - la question du stationnement vélo, seront faits lors de la jonction des deux ouvrages. Oui, c'est une délégation. Oui, vous l'avez noté, c'est une délégation un peu particulière de 6 ans et qui ne permet pas, au vu de l'équilibre économique, de demander au futur concessionnaire d'opérer des investissements qui sont importants.

Enfin, Madame SIMONNET, oui, vous l'avez lu comme moi : 6 ans et même 15 jours. Madame SIMONNET, vous avez noté effectivement le travail que nous menons avec les bailleurs sociaux, notamment sur l'ouverture de

leurs parkings en sous-sol à des bénéficiaires qui ne soient pas les locataires. C'est seulement pour cette catégorie de bénéficiaires que certains bailleurs sociaux mettent ou confient l'exploitation de leurs ouvrages et de leurs parkings, aujourd'hui non utilisés, à des opérateurs extérieurs.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix...

Oui, une demande d'explication de vote ?

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Je veux juste signaler que ce parking est très important pour notre arrondissement, parce qu'il est placé au carrefour des avenues qui amènent énormément de monde. Comme on sait qu'il n'y a plus de parking aérien, il faut absolument conserver ce parking qui existe depuis très, très longtemps.

Je tiens absolument, Madame SIMONNET, à vous dire que, quelle que soit la gestion, il faut que nous le conservions dans ce périmètre, autrement il n'y aura plus de clients. Il y a des restaurants et des théâtres. Nous avons donc besoin de faire vivre tous ces acteurs économiques. Merci infiniment. Quelle que soit la fusion ou la gestion que l'on prendra dans 6 ans, il faut que nous préservions ce parking.

Je vous remercie.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Merci, Madame d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement, pour votre intervention.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 104.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 104).

Je vous remercie.

2021 DVD 108 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (92.221,39 euros).

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 108 relatif à une indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris, pour un montant de 92.221,39 euros.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ, du groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Je remarque, Monsieur BELLARD, que c'est 6 ans de perdu. Je ne comprends pas que vous puissiez renégocier un contrat de concession à un parking souterrain, vous qui êtes pour le 100 % vélo, sans plus de stationnements vélos. C'est 6 ans de perdu pour le stationnement de vélos dans ce quartier, notamment dans ce parking. Vraiment, cela me dépasse.

Sur ce projet de délibération, je voudrais revenir...

Ne faites pas non de la tête. C'est la réalité. Vous n'avez pas les pouvoirs de négocier avec ces opérateurs privés. C'est un aveu d'échec, pour moi.

Sur ce projet de délibération, Monsieur David BELLARD, je voudrais y revenir puisque vous n'étiez pas là lors du vote du budget primitif. Je m'étais adressé à vous, mais vous étiez absent. Je vous avoue que j'ai du mal, et beaucoup ici sur ces bancs, à me retrouver dans les lignes budgétaires consacrées à la voirie. Je regrette les modifications très fréquentes des intitulés des périmètres budgétaires, des dépenses liées à l'entretien de la voirie. Cela rend, je vous l'avoue encore une fois, difficile la compréhension et surtout, la rend illisible.

Le budget primitif 2022 prévoit 23 millions d'euros pour les dépenses de travaux et d'entretien sur la voirie, rebaptisées dans ce budget "Dépenses relatives au patrimoine de la voirie". C'est le nouveau nom. En hausse, je vous l'accorde de 3,70 millions d'euros, soit 19 % par rapport au budget 2021. Mais, en fait, en baisse par rapport au budget 2019, qui était le budget de référence puisque l'on était à 25,30 millions d'euros. Donc, une baisse de 9 %. Le budget d'entretien de la voirie est donc en baisse de 9 % par rapport au budget de référence avant Covid, qui est celui de 2019.

En même temps, on mettra en parallèle, et je vous avais interrogé en 3e Commission, la baisse de 7,40 millions d'euros de dépenses récurrentes d'entretien des chaussées, trottoirs et tapis. C'est la ligne budgétaire dans la section d'investissement. Je sais, Monsieur David BELLARD, que vous allez me répondre que cette baisse s'explique par un transfert des crédits vers le "Plan Vélo" et les opérations "Embellir votre quartier". Vous avouerez

que c'est un peu difficile à comprendre. Je ne vous demande pas une réponse maintenant, mais au moins une réponse par écrit.

Je vous remercie.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - L'intervention ne portait pas vraiment sur le projet de délibération, mais, pour vous répondre, je donne la parole à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Pas du tout, en effet, puisque les débats budgétaires ont eu lieu mardi. Mais je serai ravi, Monsieur JEANNETÉ, si vous le souhaitez avec les membres ou les élus de votre équipe, d'avoir un échange plus approfondi sur l'ensemble de ces lignes de façon que vous ayez toutes les informations.

Je vais vous dire : je ne vous comprends pas. Je comprends le travail d'opposition que vous faites, et c'est bien normal de nous critiquer. Parce qu'en fait, nous augmentons et nous faisons un effort supplémentaire, qui sera d'ailleurs un effort soutenu sur l'ensemble de la mandature sur l'entretien de la voirie, alors que c'est ce que vous demandez. Je ne comprends pas que vous continuiez à nous expliquer qu'il y a une diminution des budgets.

Il y a aujourd'hui une augmentation du budget sur l'entretien et la maintenance de la voirie. En effet, une partie de ces crédits est attribuée sur des lignes qui sont des lignes dites "Plan Vélo" ou "Embellir votre quartier", parce que, et j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises dans cet hémicycle, lorsque nous réalisons des pistes cyclables ou lorsque mon collègue Jacques BAUDRIER travaille sur les quartiers "Embellir", nous opérons une requalification générale, et donc, un entretien et une maintenance globale de la voirie. Il suffit, pour vous en rendre compte, d'aller sur les pistes cyclables que nous avons pérennisées, par exemple, avenue de la République ou rue du Faubourg-Saint-Antoine. Vous pourrez constater "de visu" que l'ensemble de l'espace public a été, en effet, requalifié.

Il n'y a donc pas de loup, comme vous l'avez suggéré dans votre intervention ici et dans vos interventions budgétaires également. Simplement, effectivement, nous avons décidé, et j'en suis très heureux, d'accorder une priorité et un effort d'investissement plus important qu'il ne l'a été ces dernières années à l'entretien et la maintenance de la voirie.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 108.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 108).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'une régie régionale de transports publics.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 89 est relatif à la création d'une régie régionale de transport public.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, du groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme vous le savez, la loi du 8 décembre 2009, prise en application du règlement européen du 23 octobre 2007, prévoit l'ouverture à la concurrence de l'exploitation des transports en commun. Il s'agit, avec "Ile-de-France Mobilités", d'un réseau d'une importance très forte sur le plan des infrastructures sur toutes les politiques de mobilité qui sont mises en place et, évidemment, dans la lutte contre la pollution de l'air et le changement climatique.

Il y a un programme qui a été élaboré, qui s'étale sur 20 ans, entre 2021 et 2040, en commençant par le réseau de bus de la grande couronne, les lignes Transilien, le Grand Paris Express, le réseau de bus de la zone R.A.T.P. en 2025, jusqu'au métro et aux R.E.R. A et B en 2040.

Il y a déjà un premier retour d'expérience dans la grande couronne. On voit que les choix ont été faits en fonction d'un souci d'économies, qui a conduit à une forte dégradation des conditions de travail des personnels, qui ont déclenché des mouvements sociaux. Globalement, ce souci d'économies a fortement pesé sur la qualité du service : des retards, des suppressions sans préavis. Les incidents d'exploitation sont maintenant monnaie courante sur les lignes qui ont fait l'objet de la privatisation.

On prépare le terrain pour la privatisation des réseaux de bus à Paris. Il y a une question de coordination. On a 12 à 14 lots qui sont prévus pour les bus à Paris, donc, potentiellement, 12 à 14 compagnies différentes qui vont

opérer les lignes de bus. On peut remonter aussi que la logique d'économies qui va prévaloir va mettre les bus de Paris, dans un premier temps, puis tout le reste après, dans une grande difficulté.

"Ile-de-France Mobilités" avance différents arguments de pourquoi ils ne souhaitent pas mettre en place une régie. Parce que, l'alternative, c'est d'avoir une régie publique francilienne.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Cher collègue, il va falloir conclure.

M. Sylvain RAIFAUD. - Nous considérons que les arguments d'"Ile-de-France Mobilités" sont insuffisants et demandons que la Ville de Paris sollicite "Ile-de-France Mobilités" pour mettre en place cette régie, qui sera la façon d'assurer la meilleure qualité de service pour les usagers des transports en Ile-de-France et à Paris.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Sylvain RAIFAUD. Votre propos n'était pas toujours parfaitement audible dans la séance, mais je crois que l'on en a compris l'esprit. Il résume bien, comme votre vœu, les enjeux autour de l'ouverture à la concurrence de notre réseau de bus parisien et propose, d'ailleurs, une réponse tout à fait pertinente : la création d'une régie régionale de transport. Je vais y revenir.

L'ouverture à la concurrence du réseau implique ou impliquerait, selon "Ile-de-France Mobilités", la division en 12 ou 14 lots différents, chacun potentiellement investi par un opérateur différent. C'est une absurdité fonctionnelle, et cela ne permettra certainement pas une gestion unifiée et cohérente du réseau de bus. Nous perdrons à coup sûr en qualité, sans compter que l'on ne sait toujours pas qui coordonnera la multiplicité des interlocuteurs, comment se coordonneront les lots, qui assurera la formation des chauffeurs, ou encore qui assurera la responsabilité de la sécurité, par exemple.

Mettre en place une régie régionale, comme vous le proposez dans votre vœu, présente un certain nombre d'avantages. Par contre, les explications qui ont été données par Valérie PÉCRESSE, la présidente d'"Ile-de-France Mobilités", pour refuser ce choix, ne sont pas de notre point de vue à la hauteur de l'enjeu : manque de temps, nécessité d'embaucher, responsabilité financière trop importante. Ces éléments ne sont jamais mis en relation avec la préservation et la qualité de service pour les usagers ou les usagères, ou encore la préservation de leur sécurité.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que la lutte que nous menons contre la pollution de l'air et la mise en place de la zone à faible émission métropolitaine, nécessite des transports en commun qui soient efficaces, que la mise en concurrence telle que conduite par la présidente de Région et la majorité régionale risque de mettre à mal.

C'est donc avec plaisir et détermination que je porterai pour la Ville de Paris la création nécessaire d'une régie régionale, permettant une gestion de qualité du réseau de bus et, plus généralement, des transports en commun à Paris et dans la Métropole du Grand Paris.

Je donne donc un avis très favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vous demanderai de faire un peu moins de bruit, s'il vous plaît.

Nous allons passer au vote, mais avant, nous avons une explication de vote du groupe Changer Paris.

Je donne la parole à M. JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vois, Monsieur David BELLIARD, que Valérie PÉCRESSE a l'air de hanter vos nuits. Cela fait au moins 10 fois que vous citez son nom.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous rappelle que la fin des monopoles dans les transports publics est une exigence de la réglementation européenne transcrite dans la loi depuis 2010. Le choix que vous proposez de créer une régie interne en gestion directe plutôt que de la mettre en concurrence, est toutefois possible - je le reconnais - mais la régie interne comporte de nombreuses limites, vous le savez. Premièrement, l'absence de remise en cause sans recherche d'amélioration, tant de la productivité que de la qualité du service offert aux voyageurs. Deuxièmement, la technicité des services trop importante, alors que la mise en concurrence permet justement de bénéficier de l'expertise d'un groupe qui a d'autres expériences sur d'autres régions. Troisièmement, une plus grande rigidité dans les régions des ressources. Même à Paris, la régie n'est pas privilégiée.

La Ville disposait, au 1er janvier 2019, de 184 délégations de service public, et de 26 concessions de services et de travaux. En matière de transport, les services de bus des traverses parisiennes et du PAM sont bien évidemment mis en concurrence. Les exemples sont encore nombreux et d'actualité, comme la gestion des réseaux de froid et de chaleur de la Ville de Paris, qui devrait passer en régie dans le programme de la majorité de la Ville de

Paris, et fait finalement l'objet d'une délégation de service public votée en octobre pour les réseaux de froid, et d'une SEMOP votée hier pour les réseaux de chaleur.

"Eau de Paris" est la seule expérience de régie parisienne décidée en 2008. Elle a connu bien des difficultés, d'ailleurs rapportées par un rapport de la Cour des comptes en 2017. L'harmonisation des ressources humaines a été un cauchemar. Les coûts de fonctionnement ont augmenté de 4 % par an jusqu'en 2015. Résultat, quand le coût d'un mètre cube d'eau a baissé de 21 % en SEDIF entre 2010 et 2017, il ne baissait que de 2,60 % à "Eau de Paris".

La Ville de Paris utilise donc massivement la délégation de service public et très peu de régie, ce qui devrait vous convaincre qu'il s'agit d'un modèle pertinent et efficace. Le groupe Changer Paris votera donc contre ce vœu.

Je vous remercie.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 89 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 403).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la diminution de l'offre de transports en commun.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 90 relatif à la diminution de l'offre de transport en commun.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, du groupe Ecologiste de Paris, pour deux minutes maximum.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'espère avoir résolu les problèmes de connexion auxquels j'étais confronté il y a quelques minutes.

"Ile-de-France Mobilités" a décidé de maintenir une offre réduite de transport en commun sur l'ensemble de son réseau en 2021 et en 2022, avec, comme argument, la baisse de la fréquentation due à la crise sanitaire. Aujourd'hui, on a plus de la moitié des bus qui circulent en mode vacances scolaires, c'est-à-dire avec nettement moins de passages. On a un service du métro qui est à 90 % et des tramways à 94 %, dans un contexte où la situation sanitaire se dégrade de nouveau. On ne peut pas assumer d'avoir une densité très forte de voyageurs puisqu'il y a beaucoup de personnes qui se déplacent et se retrouvent maintenant dans des transports de nouveau bondés. Citons une fois de plus la ligne 13 du métro qui, évidemment, est la première concernée.

Nous avons peur que, comme pour la logique de privatisation que l'on évoquait à l'instant, ce soit vraiment une logique d'économies qui soit à l'œuvre du point de vue d'"Ile-de-France Mobilités", alors que les usagers n'ont fait l'objet d'aucune compensation financière, alors que le service est considérablement dégradé.

Globalement, cela pose la question de la stratégie d'"Ile-de-France Mobilités" sur la gestion de son réseau, sur la façon dont elle envisage les perspectives. Le risque, c'est que, finalement, un grand nombre de personnes se mettent à reprendre la voiture. C'est vraiment quelque chose qui n'est pas du tout souhaitable.

Nous considérons que nous avons besoin de transports en commun attractifs, de modes de transport en commun alternatifs à la voiture. Notre demande, au travers de ce vœu, c'est qu'"Ile-de-France Mobilités" rétablisse, dès que possible, un service à 100 % au bénéfice de l'ensemble des usagères et usagers.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint, président. - Je vous remercie, cher collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. David BELLARD.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie, cher Sylvain RAIFAUD, pour votre vœu demandant une offre de transport à 100 %. Le constat est clair. En effet, depuis plusieurs semaines, les Parisiens et Parisiennes nous signalent des problèmes lors de leurs trajets en transport en commun. D'ailleurs, vous avez dû, vous-même, y être confronté. Nos métros, bus, R.E.R. et tramways sont moins fréquents. Donc, on attend, on se serre dans des rames qui sont bondées aux heures de pointe. Si, en temps normal, cette situation est particulièrement désagréable, elle devient franchement inadmissible alors que l'épidémie de la Covid-19 reprend de plus belle, avec des perspectives qui, vous le savez, ne sont pas reluisantes en termes de dynamique épidémiologique.

Pourquoi y a-t-il moins de transports en commun ? Car la présidente de la Région Ile-de-France - qui ne hante pas mes nuits, non, vous me connaissez mal - sous couvert d'une baisse de la fréquentation pendant les confinements successifs, a décidé d'en réduire la fréquence, pour des raisons d'ailleurs exclusivement financières, les finances d'"Ile-de-France Mobilités" étant dans le rouge. Nous sommes donc face à un service public majeur qui, pour des raisons économiques, s'autosabote d'une certaine manière alors que l'on n'a jamais eu autant besoin de lui.

Je tiens à préciser que c'est une demande qui a été portée au dernier conseil d'"Ile-de-France Mobilités". Sans effet à ce jour. Soyez assurés que l'ensemble des administratrices et administrateurs parisiens continueront à la porter.

Je donne un avis favorable au vœu écologiste. Il me semblait qu'il y avait un vœu qui avait été déposé par mes collègues communistes allant dans le même sens, auquel, je suis désolé, j'ai répondu avant que vous ne puissiez le présenter.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Arnaud NGATCHA au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est très clair. Ecoutez, répondre à deux vœux dans une même réponse avant même que le second vœu ne soit présenté, c'est un vrai talent. Je vous en remercie.

Nous en restons au vœu n° 90.

Explication de vote de M. Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens à la fois sur le vœu n° 90 et le vœu n° 91. J'espère, Monsieur le Maire, que vous m'accorderez une ou deux minutes supplémentaires.

Contrairement à ce qui a été affirmé dans la presse par certains élus de la majorité, et d'ailleurs à l'instant dans cet hémicycle, l'offre des transports en commun n'est pas globalement à 90 %, mais à 98 %, soit quasiment 100 %. Presque toutes les lignes sont en 95 % et 100 %. Et surtout, les lignes les plus chargées sont à 100 %, par exemple, la ligne 13. Du côté de l'affluence, les effets de la crise sanitaire et les nouvelles habitudes de télétravail se font encore durablement sentir. La fréquentation des transports n'est pas revenue à 100 %, mais reste à 80 % au global sur la journée et à moins de 80 % à l'heure de pointe sur toutes les lignes.

Ces chiffres ont été communiqués aux administrateurs d'"Ile-de-France Mobilités", dont, parmi eux, plusieurs Conseillers de Paris ici présents. Les phénomènes de saturation que l'on peut observer à nouveau ne sont pas liés aux réductions de l'offre, mais bien structurels. Même à 100 %, cela sature. D'ailleurs, ils doivent nous inciter à maintenir les investissements, plus que jamais nécessaires, et donc, à compenser les pertes. Les pertes d'"Ile-de-France Mobilités" depuis la crise sanitaire, vous le savez, sont vertigineuses. En 2021, elles sont estimées à 1,30 milliard d'euros, dont 1 milliard d'euros de recettes voyageurs. L'Etat refuse de compenser ce manque de recettes, à l'instar de nombreux secteurs économiques largement indemnisés des conséquences de la crise sanitaire, et comme cela s'est fait un peu partout dans le monde. L'Etat a seulement accordé une avance de 800 millions d'euros, qui devra être remboursée et demeure bien évidemment largement inférieure au 1,30 milliard d'euros réclamé.

Demander de remettre l'offre à 100 % sans se préoccuper des financements d'"Ile-de-France Mobilités", est totalement irresponsable de votre part. C'est irresponsable de demander un surcroît de dépenses, alors que la Ville de Paris aurait tenté de réduire ses subventions à "Ile-de-France Mobilités".

Monsieur BELLARD, est-il exact que la Secrétaire générale de la Ville de Paris a demandé de réduire de plusieurs dizaines de millions d'euros les subventions versées à "Ile-de-France Mobilités" pour les cartes Améthyste, les cartes pour les personnes âgées et invalides ? Au contraire, la Ville de Paris devrait proposer d'augmenter ses contributions à "Ile-de-France Mobilités" pour financer le retour de l'offre. Est-ce que la Ville de Paris accepterait de donner 30 millions d'euros supplémentaires à "Ile-de-France Mobilités" pour remettre l'offre sur Paris ? Monsieur David BELLARD propose de financer ce retour de l'offre par une taxe écologique. C'est une proposition totalement démagogique, comme à son habitude, car les transports ont besoin d'argent maintenant et pas dans un avenir très hypothétique.

Le groupe Changer Paris votera bien évidemment contre ces deux vœux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas JEANNETÉ, pour cette double explication de vote.

Pour que les choses restent claires, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 90 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 404).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au retour à une offre complète de transports en commun sur toutes les lignes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je donne la parole au groupe Communiste et Citoyen, à qui le souhaite - Jean-Philippe GILLET ? - pour présenter avec un train de retard, si j'ose dire, le vœu référencé n° 91 relatif à une offre complète de transport en commun sur toutes les lignes.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai bien conscience, effectivement, que M. BELLIARD a répondu par avance à notre vœu, mais je le présente tout de même.

Chers collègues, le 11 octobre dernier, le conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités" prenait la décision de réduire l'offre de transport pour une durée indéterminée sur 13 lignes de métro, 165 lignes de bus, 6 lignes de R.E.R. et de Transilien, ainsi que sur 4 lignes de tramway. Cette réduction s'appuyait sur une évaluation de la fréquentation des lignes effectuée en grande partie au mois de juin 2021 et au début de la période estivale, soit avant l'allègement de l'obligation de télétravail. Chacun comprend que ce calcul n'est plus du tout d'actualité, car, aujourd'hui, nous faisons face à un retour à la normale en matière de mobilité. Des millions de Franciliens et de Franciliennes se déplacent chaque jour à Paris. Cette augmentation se fait donc dans un contexte de réduction de l'offre de transport, entraînant une surfréquentation de nombreuses lignes.

Or, nous constatons malheureusement que, dans le contexte sanitaire actuel, avec un nombre de contaminations très élevé, l'offre actuelle ne permet plus de respecter les gestes barrières ainsi qu'une certaine distanciation physique nécessaire afin d'endiguer la propagation du virus. Cette dégradation des conditions dans les transports en commun est non seulement délétère sur le plan sanitaire, mais aussi catastrophique pour le climat. Car de nombreux Franciliens se reportent vers le transport automobile individuel, à l'image de ce qui est constaté depuis la rentrée de septembre sur le réseau routier, avec un niveau d'encombrement bien supérieur à la moyenne occasionnant des pics de pollution successifs.

Voilà le résultat de la politique de Mme Valérie PÉCRESSE en Ile-de-France. Les communistes portent donc le vœu que le Conseil de Paris interpelle "Ile-de-France Mobilités" pour réclamer un retour immédiat à l'offre complète de transport.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Philippe GILLET.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 91 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, à laquelle David BELLIARD a déjà répondu en donnant un avis favorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 405).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au contrôle de la présence des livreurs sur l'espace public.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 92 relatif au contrôle de la présence des livreurs sur l'espace public.

On pourrait dire d'ailleurs "dans l'espace public". Ce serait plus français.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT.

Il est en Webex. C'était noté sur ma feuille, d'ailleurs.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire. Votre amendement sur le titre du vœu est accepté.

C'est un nouveau vœu sur le sujet, puisque nous avons effectivement beaucoup de mal à avancer concrètement sur le sujet des nuisances de riverains et de regroupement des livreurs, notamment dans plusieurs sites du 17e arrondissement, qui sont cités dans ce vœu : rue Descombes, place du Maréchal-Juin, place Aimé-Maillard, à la Fourche, place Richard-Baret ou encore place Prosper-Goubaux. C'est la raison pour laquelle j'y associe le maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD, et Brigitte KUSTER, députée de la circonscription. Puisque, malgré plusieurs réunions en mairie, notamment aux mois de juin et septembre dernier avec les plateformes concernées, malgré différents vœux déposés en Conseil de Paris et encore un dernier en novembre dernier par nos élus du 15e arrondissement, nous constatons que les efforts des plateformes ne sont pas suffisants et que les contrôles restent également très insuffisants.

Il existe des zones blanches, mises en place notamment par "UberEats". "Deliveroo" ne le fait pas dans la pratique. Malgré des opérations de sensibilisation, notamment rue Descombes, qui restent très insuffisantes, elles ne souhaitent pas mettre en place ces zones blanches. Nous avons des réponses encore très vagues aux vœux déposés, notamment sur le fait que ces plateformes de livraison, ce que vous vous contentez de rappeler au niveau de l'Exécutif, la création d'une "Maison des Livreurs" dans le 18e arrondissement et un travail sur une feuille de route à propos des conditions sociales de travail des livreurs. Tout cela reste évidemment très insuffisant et très insatisfaisant, surtout pour les riverains.

C'est la raison pour laquelle nous émettons un vœu à deux niveaux. Tout d'abord, pour que la Mairie de Paris et le Préfet de police communiquent les chiffres des verbalisations, dressées par la DPMP et la police nationale, liés au regroupement de ces livreurs dans l'espace public. Ensuite, qu'elle mette en place des opérations de contrôles et de dispersions efficaces et suffisantes, en lien avec les plateformes de livraisons à domicile. Et également, que le Conseil de Paris demande à la Maire de Paris d'obtenir de l'entreprise "Deliveroo" la mise en place de zones blanches au niveau des secteurs connus de regroupement de livreurs à Paris.

J'espère que, par ce vœu, nous pourrions enfin avancer efficacement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Didier BERTHAULT.

Je donne la parole à M. David BELLIARD et ensuite, à M. le Représentant du Préfet de police.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas la première fois que la majorité municipale du 17e arrondissement, en particulier son maire, Geoffroy BOULARD, nous interpelle sur le sujet de la livraison de repas à domicile. J'ai répondu à plusieurs reprises avec des éléments de fond sur ce sujet, d'ailleurs lors de notre dernier Conseil de Paris. Ce vœu est - je vais vous le dire - particulièrement choquant. D'abord, qu'entendez-vous par la mise en place d'opérations de dispersion des livreurs à domicile ? Les services de la Ville, en coordination avec les mairies d'arrondissement qui en font la demande, travaillent pour plus de sécurisation de la pratique de ces livreurs, pour que la relation avec les riverains et riveraines se passe au mieux, tout en prenant en compte la réalité qui est celle-ci : plus nous éloignons les livreurs des points de commande, plus leur gain à l'heure est faible, et donc, plus nous augmentons leur précarisation.

Face à cette réalité, vous appelez à la dispersion de ces travailleurs précaires. Qu'entendez-vous par là ? S'agit-il de venir simplement les chasser de l'espace public à coups de matraque ? Pardon d'être un peu caricatural. Mais, quand même, alors qu'ils attendent une course qui leur permettra de gagner à la fin du mois, vous le savez, aujourd'hui, l'écrasante majorité des livreurs gagnent moins de 1.000 euros par mois. Alors, quel dommage. Quel dommage de ne pas utiliser un peu votre temps de parole pour vous battre plutôt pour l'amélioration de leurs conditions de travail et une revalorisation de leur salaire, sur lesquels nous ne vous avons jamais entendu. Mais, non, au lieu de cela, vous préférez les disperser, les éloigner, les chasser loin en les précarisant encore plus.

Oui, alors même que nous travaillons dans le cadre de la stratégie de logistique urbaine avec les plateformes, avec les représentantes et représentants des livreurs, à trouver des actions communes pour accroître la sensibilisation aux questions de sécurité routière, pour favoriser la bonne connaissance des livreurs aux points d'accès aux droits, aux opportunités de formation, au changement d'activité, alors que nous fournissons aux livreurs la cartographie d'équipements qui rendent leur quotidien un peu moins pénible - sanisettes, bornes de recharge pour leur téléphone portable - pour pallier le manque de l'Etat sur le sujet crucial qui est celui, encore une fois, des conditions de travail dans un siècle qui est un siècle numérique, marqué par l'"ubérisation" de l'économie, et à l'ère de la consommation immédiate, vous ne voyez que la nécessité de rendre toujours plus invisibles ces travailleurs pauvres. Oui, si des nuisances existent, ce n'est pas juste de les faire peser sur des livreurs, mais plutôt sur les plateformes ou sur l'Etat, qui refuse aujourd'hui encore obstinément de réguler.

Un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, David BELLIARD.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien sûr, les policiers constatent une augmentation très forte des regroupements de livreurs et sollicités par les riverains. Les consignes étant d'être réactif aux appels des riverains pour pouvoir intervenir sur ces situations qui créent des nuisances. Quand nous sommes appelés, c'est parce qu'il y a des nuisances. Lorsque nous arrivons, que les policiers arrivent sur ces lieux de regroupement de livreurs, s'il n'y a pas d'infraction, pas de nuisances, évidemment, ils ne procèdent pas à la dispersion des livreurs, qui font leur travail et répondent à une demande qui s'exprime des Parisiens d'être livrés chez eux. En revanche, lorsqu'ils constatent qu'il y a des nuisances - et cette situation se produit assez souvent - ils procèdent à des verbalisations et à l'éviction de ces livreurs.

Pour apporter quelques précisions, il y a des opérations de contrôle organisées spécifiquement sur ce sujet pour vérifier l'absence de stationnement gênant, le bon état d'entretien du scooter ou de l'engin qui sert à livrer, des

nuisances sonores qu'il peut générer. Il y a eu, depuis le début de l'année, un total de 70 opérations spécifiquement dédiées à ce sujet, qui ont permis de relever plus de 650 infractions, 12 immobilisations de véhicules, 16 interpellations pour exercice illégal de transport de marchandises. Une partie des suites vise à envoyer le signal que l'on peut se regrouper pour attendre des commandes, mais on peut le faire dans le respect des riverains et pour éviter de créer des nuisances. Nous serons toujours très attentifs et particulièrement à l'ensemble des sites qui sont signalés par M. le Maire du 17^e arrondissement dans son vœu. On demandera au commissariat du 17^e arrondissement d'avoir une attention particulière sur ces points qui sont nommément désignés dans le vœu, et dans les autres arrondissements évidemment.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 92 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'instauration du stationnement payant des deux-roues motorisés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 93 relatif à l'instauration du stationnement payant des deux-roues motorisés.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur David BELLIARD, nous avons tous appris que le stationnement payant des deux-roues motorisés thermiques est reporté au 1^{er} septembre 2022. Nous avons tous plus ou moins compris que c'est l'Etat, le méchant Etat français, qui est à l'origine de ce report puisqu'il aurait mis trop de contraintes techniques pour l'interface A.P.I., ce qui ne vous aurait pas permis de faire des tests et d'être à l'heure au 1^{er} janvier. Certains diront même, je crois que vous l'avez dit aussi dans une "interview", que se cache derrière le méchant Président MACRON - mais je vous rejoins un peu sur ce point, d'ailleurs - qui, après avoir suspendu l'obligation du contrôle technique, vous empêche aujourd'hui de mettre en place ce stationnement payant, justement, probablement, pour ne pas se mettre à dos l'électorat des motards avant la présidentielle. Il y a une autre interprétation, celle des associations de consommateurs qui estiment que les primes à la conversion pour passer du deux-roues thermique au deux-roues électrique ne sont pas assez abouties, et donc, pas assez intéressantes pour encourager l'achat d'un deux-roues électrique.

Plus sérieusement, Monsieur David BELLIARD, ne pourrait-on pas profiter de ces quelques mois pour réfléchir à un forfait spécial pour les salariés et même les étudiants qui utilisent leur deux-roues pour se rendre au travail ou à l'université ? Je pense notamment à ceux qui habitent la région parisienne et n'ont pas d'autre solution que d'utiliser leur deux-roues motorisé pour se rendre au bureau et à l'université, avec, dans ce cas-là, l'obligation d'avoir la même destination de stationnement au final.

Deuxième question : combien de parcs de stationnement ont été identifiés à ce jour et ont accepté de proposer un forfait mensuel ou annuel de stationnement ? Une liste est-elle disponible ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas JEANNETÉ.

La parole est à M. David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, nous avons fait le choix de faire payer le stationnement aux deux-roues motorisés, d'ailleurs contre votre avis, qui créent des nuisances que nous ne pouvons plus accepter et bénéficient toujours d'un droit de stationnement gratuit exorbitant. Oui, j'ai annoncé, nous avons annoncé un certain nombre de retards dans l'élaboration technique. D'ailleurs, il n'y a pas de sous-texte avec cette proposition, en tout cas cette annonce de mettre en place le stationnement payant pour les deux-roues motorisés au mois de septembre 2022. Permettez-moi de douter que les motards voteront aux élections présidentielles pour Yannick JADOT ou pour Anne HIDALGO. Je crois que c'est un électorat qui est, pour nous, assez perdu.

Je vais redire simplement quelques éléments. Nous avons rencontré des difficultés techniques dans la mise en place de l'interface - en effet, vous l'avez dit - de demande de carte de stationnement résidentiel. L'Etat n'a pas tenu parole et n'a pas voulu nous donner l'accès au fichier des cartes grises dans le délai annoncé, alors que les discussions étaient engagées depuis de nombreux mois. Je ne sais pas si, comme vous l'avez qualifié, le méchant

Président Emmanuel MACRON était derrière cette décision. En tout cas, je constate que nous avons eu un certain nombre de difficultés de travail, une fois de plus, avec l'Etat sur la question des deux-roues motorisés, sur cette question très technique de l'A.P.I. Permettez-moi de mettre cette décision ou ces difficultés à l'aune de ce que nous observons en termes de politique très "pro-deux-roues motorisés", surtout suite à l'exemption pour les deux-roues motorisés d'une obligation de contrôle technique.

Pour accompagner cette réforme et améliorer la gestion des places de stationnement moto, un "pass" deux-roues moto/vélo sera mis en place en septembre 2022 pour proposer des tarifs qui sont plus avantageux dans les parkings concédés de la Ville. Les demandes de carte résident et de "pass" deux-roues motorisé pourront se faire dès l'été prochain, sur le même modèle que la carte de stationnement résident pour les voitures, qui est déjà en place concernant le tarif "Pro Mobile". Il faut rappeler que l'esprit de cette tarification est d'accompagner les professionnels qui peuvent plus difficilement se passer de leur véhicule pour travailler, ceux qui transportent des charges ou des paquets volumineux difficilement compatibles avec des déplacements en transport en commun ou à vélo.

En aucun cas, il ne s'agit d'un accompagnement pour les déplacements domicile/travail. Nous ne souhaitons pas accompagner ce type de mobilité en voiture ou en deux-roues motorisé thermique. Il est de notre responsabilité d'inciter à l'usage d'autres modes de déplacement qui sont plus vertueux. En revanche, les employeurs peuvent proposer du stationnement hors voirie à leurs salariés. Un travail est en cours pour recenser les professions nécessitant le tarif "Pro Mobile" spécifique deux-roues motorisé.

Quant à votre proposition de tarif équivalent au stationnement résidentiel à destination des travailleurs dans les quatre zones à proximité de leur lieu de travail, je ne peux y donner une suite favorable. La mesure irait à l'encontre des politiques que nous développons, comme je viens de l'énoncer, c'est-à-dire inciter à l'usage de modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

M. David BELLARD, adjoint. - Je termine.

Toutefois, pour quelques exceptions, notamment pour les travailleurs en horaires décalés, un tarif "Pro Sédentaire" sera évidemment mis en place.

Avis défavorable sur ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 93 déposée par le groupe Changer Paris - qui, j'imagine, est maintenue -, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect de l'environnement par les véhicules de fourrière.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 94 relatif au respect de l'environnement par les véhicules de fourrière.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le présenter, au nom de son groupe, Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les sociétés privées qui assurent le service des fourrières pour le compte de la Ville de Paris utilisent un grand nombre de véhicules vétustes, polluants, et dont l'homologation est parfois contestée. Outre l'impact environnemental et les dangers engendrés pour la santé des Parisiens, l'image du service public et de la Ville s'en trouve fortement dégradée. Je dirais même que c'est un comble. Depuis la mise en place de la zone à faible émission, Z.F.E., les Parisiens doivent respecter des normes de basse émission, matérialisées par des vignettes Crit'Air. Les véhicules trop anciens ou polluants sont interdits de circulation. Il est donc incompréhensible pour les Parisiens de voir circuler les vieux véhicules des sociétés de fourrière sans vignette ou avec des vignettes Crit'Air 5, en principe interdites de circulation depuis 2017. Je n'évoquerai même pas les Parisiens dont les voitures ont été enlevées par ces véhicules polluants ne respectant pas les normes de la Z.F.E. Ils sont encore plus excédés et leur colère est légitime.

Nous savons que des dérogations locales permettant à ces véhicules polluants de circuler, ont été accordées par arrêté conjoint de la Maire de Paris et du Préfet de police. Malgré tout, il nous semble que le service public doit se montrer exemplaire. En particulier, dans une ville qui se revendique à la pointe de l'écologie. Je m'adresse là à nos amis du groupe Ecologiste de Paris.

C'est pourquoi, avec le groupe Changer Paris, nous demandons que la Maire de Paris présente un recensement des véhicules qui assure le service des fourrières, en détaillant leur classement Crit'Air et leurs homologations. Nous demandons également que, lors du renouvellement des contrats des fourrières parisiennes, la Ville de Paris s'engage à exiger le strict respect des normes de la Z.F.E. Enfin, nous souhaitons que la Ville de Paris mette tout en œuvre le plus rapidement possible afin que le service des fourrières soit assuré par des véhicules zéro émission. Vous en conviendrez, j'espère. C'est quand même le minimum que nous devons aux Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole d'abord à M. David BELLIARD, puis, j'imagine, à M. le Représentant du Préfet de police pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, ma chère collègue, pour votre vœu. Nos fourrières, vous le savez, sont gérées en régie depuis que nous avons récupéré la compétence il y a quatre ans. En revanche, l'enlèvement des véhicules est assuré par des prestataires externes via deux marchés, qui ont été renouvelés le 3 mars 2021. Nous avons transformé, amélioré le service, en optimisant le nombre de sites, en engageant un programme de rénovation et de reconstruction des locaux, en automatisant les "process" pour un meilleur service, en renouvelant les marchés des grutiers et des concessions de destruction de véhicules. Les recettes liées à la destruction des véhicules abandonnés en fourrière ont, par ailleurs, très fortement augmenté grâce aux nouvelles conventions passées par la Ville avec les casseurs. L'augmentation des recettes ainsi générées peut être estimée à plus de 500.000 euros par an. Les véhicules sont également démontés pour récupérer les pièces pouvant être utilisées, pour éviter les déchets inutiles. Enfin, je précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs pour les usagers depuis 2015.

Le plus gros poste de dépenses pour la Ville est le paiement des enlèvements aux sociétés de grutiers. 9 millions d'euros en 2019. Mais, là encore, les nouveaux marchés passés par la Ville en 2021 ont conduit à une diminution significative des dépenses de la Ville. Sur une année pleine, l'économie réalisée peut être estimée à 2,70 millions d'euros.

Vous m'interpellez sur ces marchés et, plus particulièrement, sur la mise en conformité des véhicules avec la zone à faible émission. D'ailleurs, j'espère que vous plaidez au niveau de la Métropole du Grand Paris pour un maintien de l'agenda de mise en œuvre de cette zone à faible émission que vous avez tant critiquée. C'était l'un des objectifs affichés du nouveau marché. C'est l'article 1.5.2 du C.C.A.P. Les véhicules étant très spécifiques, le marché prévoit une période dérogatoire, comme c'est le cas pour un certain nombre d'activités professionnelles, afin de laisser le temps au prestataire d'acquérir les véhicules en question. C'est 18 mois à compter de la date de notification, soit en septembre 2022.

Comme vous le voyez, chère collègue, nous avons anticipé les demandes que vous nous faites. D'ailleurs, elles étaient prévues dans le marché que nous avons conclu. Il y a effectivement une période qui est une période dérogatoire, qui permet de laisser du temps pour acquérir justement des véhicules qui, aujourd'hui, ne sont pas complètement matures, que ce soit sur un plan technologique ou sur un plan financier.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

M. David BELLIARD, adjoint. - Je vous demande donc, pour toutes ces raisons, de bien vouloir retirer votre vœu. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du Préfet de police ne souhaite finalement pas intervenir puisque la fourrière n'est plus de la compétence de la Préfecture de police.

Ayant entendu, si j'ai bien compris, suite à la demande de retrait de David BELLIARD, une réponse spontanée, cela ne va pas. C'est bien cela ? Du coup, j'en déduis que le vœu est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 94 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accessibilité des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 95 relatif à l'inaccessibilité des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le présenter, au nom du groupe Changer Paris.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'espace public de la capitale est sous tension permanente et généralisée. Les Parisiens déplorent chaque jour sa détérioration et son encombrement. Parmi les multiples dysfonctionnements constatés sur les trottoirs parisiens, en voici un de plus : des aménagements rendant les bornes de recharge inaccessibles pour les véhicules électriques. C'est le cas d'un certain nombre de bornes de recharge encore neuves, inutilisables en raison des aménagements de la Ville de Paris, notamment au 230, rue de Vaugirard, où passe une "coronapiste". A l'inverse, d'anciennes bornes Autolib', comme celle de la porte Didot, ne sont toujours pas retirées depuis bientôt 4 ans après la rupture du contrat, qui avait, je le rappelle, sacrifié un total de 6.000 bornes de recharge électriques dans l'agglomération parisienne.

Je crois que nous ne pouvons même plus parler d'aménagement temporaire qui dure, dans ces circonstances. L'installation de ces bornes représente un coût élevé en termes d'équipements, mais aussi de travaux d'installation et de raccordement au réseau. Des utilisateurs, commerçants ou simples citoyens soucieux des deniers publics, sont exaspérés devant le véritable gâchis que représentent ces aménagements urbains dysfonctionnels. Les Parisiens sont tout autant indignés par l'encombrement et l'enlaidissement de l'espace public par des bornes devenues inutiles.

Avec nos collègues, Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Franck LEFEVRE et le groupe Changer Paris, nous vous demandons de recenser ces bornes devenues inaccessibles ou qui ont dû être déplacées en raison de vos aménagements urbains. Nous vous demandons également de nous exposer l'impact financier, en l'espèce les indemnités versées en dédommagement, que pourraient engendrer les bornes inutilisables au regard des contrats signés avec les différents opérateurs de ces équipements. Enfin, nous vous demandons de vous engager à retirer toutes les bornes devenues inutilisables et, à l'avenir, d'effectuer des études en concertation avec les maires d'arrondissement et les opérateurs avant la réalisation de tout nouvel aménagement qui impacterait les bornes électriques existantes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie-Caroline DOUCERÉ.

La parole est à M. David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue.

Je vous rassure, en tout cas j'espère, nous avons bien en tête, notamment depuis l'arrivée des bornes Vélib', ce sujet de l'accessibilité des bornes de recharge. D'ailleurs, notre volonté, l'objectif que nous nous sommes fixé nous-mêmes de 100 % de véhicules propres pour 2030 dans le territoire parisien, nous l'impose. Le réseau de bornes électriques se doit de mailler le territoire et d'être lisible. C'est pourquoi l'impact éventuel des projets d'aménagement est toujours pris en compte dès la programmation des projets. Ces derniers, dans la mesure du possible, sont conçus de façon à permettre le maintien des infrastructures de recharge sur place. Il arrive que cela ne puisse pas toujours être le cas, alors nous les déplaçons.

Quelques précisions supplémentaires pour vous apporter des éléments de réponse. Concernant l'existant, 27 des anciennes stations de bornes électriques héritées d'Autolib' ont été ou vont être retirées. Elles ont été identifiées comme incompatibles avec les aménagements environnants. Leur suppression est en cours. Je m'engage à ce que, fin janvier, elles aient complètement disparu. Ensuite, j'ai pu voir des photos tourner sur les réseaux sociaux montrant des bornes inaccessibles, parfois de manière quasi absurde. Ces bornes sont désactivées. Elles seront déplacées. Bien sûr, ces images constituent plutôt des mensonges destinés à faire du "buzz" qu'à participer à l'amélioration des infrastructures de notre ville.

En ce qui concerne les nouveaux aménagements, notre mode d'action est clair. Dès que sont créés des pistes cyclables ou des couloirs de bus, nous faisons et pensons les aménagements pour garder ces bornes pleinement accessibles. Dans les quelques cas où ce n'est pas possible, il est prévu une prise en charge budgétaire de la relocalisation d'une station à un autre emplacement, qui s'élève en moyenne entre 50.000 euros et 60.000 euros par station. C'est, par ailleurs, la même méthode d'indemnisation qui est en place pour les opérateurs de l'autopartage en boucle, Mobilib', auxquels nous proposons systématiquement, lorsque nous ne pouvons pas faire autrement, une relocalisation.

J'espère et je pense avoir répondu à l'ensemble des interrogations portées dans votre vœu. C'est pourquoi je vous demanderai de le retirer. Dans le cas contraire, j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 95 est-il maintenu ?

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Je vais le retirer, mais je serai très vigilante dans les prochains mois sur ce qui sera fait. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 95 et donc retiré.

2021 DASES 256 - Subventions (203.857 euros), conventions et avenants à 33 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 256 relatif à l'attribution de subventions, de conventions et d'avenants à 33 associations dans le cadre de la prévention des rixes interquartiers entre jeunes et des conduites à risque.

La parole est à M. Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la lutte contre les affrontements, souvent particulièrement violents entre jeunes, qui le sont d'ailleurs de plus en plus, est apparue sur le devant de la scène nationale il y a plusieurs mois, voire années maintenant, après la survenue de plusieurs décès lors de ces rixes. Face à ce phénomène, la Ville de Paris a initié une démarche commune avec l'ensemble des acteurs concernés.

En 2018, l'organisation des états généraux de la prévention des rixes par la Mairie, avec l'ensemble des acteurs concernés, a permis un travail en profondeur pour prévenir la tenue des rixes, pour intervenir quand la prévention n'a pas suffi et pour accompagner non seulement les acteurs, agresseurs ou victimes, mais aussi les familles, les associations de terrain, et toutes celles et ceux qui vivent dans les quartiers concernés.

La stratégie parisienne de prévention des rixes, présentée le 20 juin 2019 à l'Hôtel de Ville, a apporté des réponses fortes à travers une organisation partenariale territoriale structurée et dynamique, grâce à un dispositif local d'alerte et de veille partagée, et un renforcement des actions de prévention et de médiation. Le dispositif mis en place permet de prévenir et parfois d'empêcher des rixes, mais les rivalités interquartiers restent prégnantes. La Ville de Paris a souhaité renforcer la stratégie parisienne de la prévention des rixes en lançant, avec l'ensemble des partenaires, un acte II de cette stratégie au printemps 2021. Cet acte II prévoit également un appel à projets, qui a été lancé le 17 juillet et clôturé le 17 septembre. Au cours de cet appel à projets, 70 dossiers ont été déposés. 39 ont été retenus pour être financés. C'est l'objet de ce présent projet de délibération.

La Ville a fait le choix de retenir des associations qui interviendront sur plusieurs arrondissements pour la médiation et l'organisation de groupes de parole dans les établissements scolaires, et agissent également en matière de formation des professionnels sur la question des rixes. L'objectif est simple : il s'agit d'agir pour la diminution des rixes à travers des actions culturelles, sportives et d'accompagnement à la parentalité.

La Ville a également décidé de financer des associations qui agissent sur des sujets parfaitement identifiés, comme l'usage des réseaux sociaux, et la "rue numérique" qui joue un rôle important dans les rixes. Car on sait bien aujourd'hui que beaucoup de conflits naissent sur ce que l'on appelle la "rue numérique".

Dans mon arrondissement, le 15e arrondissement, il s'agit de 3 associations, de 3 projets qui permettent de développer les liens entre les jeunes du 15e arrondissement et des arrondissements, voire des communes limitrophes, afin d'arrêter les rixes et de permettre aux jeunes de rencontrer les jeunes des autres territoires. Pour vous donner un exemple concret, le projet proposé par l'EVS Necker-Falguière comprend, d'une part, la création de "street art" en suscitant la participation interarrondissements des quartiers limitrophes à Montparnasse, parce que la création de "street art" est d'un accès aisé et permet un brassage des jeunes, quels que soient l'âge et le niveau culturel. D'autre part, elle prévoit la réalisation d'un film documentaire pour conserver une trace de ce travail collectif interarrondissements et une sensibilisation aux conduites à rixe : cyberharcèlement, cyberintimidation.

De façon impromptue et à l'initiative des référents jeunesse de territoire des 14e et 15e arrondissements, une première expérience avait été menée par l'EVS Necker-Falguière associant étroitement 3 centres "Paris Anim" du 15e arrondissement et l'EVS. Cela a eu lieu la dernière semaine de juin 2021. Les résultats de cette première expérience ont été particulièrement significatifs, tant l'impact visuel sur les habitants du quartier, avec 12 fresques colorées, fut prégnant. C'était un exemple parmi les 39 projets qui ont été retenus pour être financés dans ce projet de délibération, que je vous demande évidemment d'approuver, car il est important et concrétise le fait qu'en matière de lutte contre les rixes, la sécurité va de pair avec la prévention.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

La parole, en Webex, est à M. Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avant de commencer mon intervention sur les rixes, je voudrais exprimer ma joie et ma fierté d'avoir bientôt à Paris une place des tirailleurs sénégalais.

Chers collègues du Conseil de Paris, moi, petit-fils de tirailleur, je vous dis : merci.

Maintenant, j'en viens aux rixes. Depuis de trop nombreuses années, le phénomène des rixes détruit la vie de trop de jeunes gens, de trop de familles. La Ville de Paris est investie depuis longtemps pour lutter contre ces affrontements entre bandes de jeunes, affrontements trop souvent particulièrement violents. Mon collègue Florian SITBON a bien expliqué la stratégie parisienne de prévention des rixes, a bien expliqué l'acte II qui a été lancé au printemps dernier. Aussi, je vais me limiter à ce qui concerne le 20e arrondissement par rapport à cet acte I.

Pour le 20e arrondissement, des projets ont été choisis et couvrent un large champ d'interventions sur le sujet et des acteurs très différents, tel que le centre social "Archipélia", une association de médiation, "Les médiateurs et les médiatrices du 20e", l'association "Benkadi", une association d'éducation populaire, l'"Association d'Education Populaire Charonne Réunion" - A.E.P.C.R. - ou une association spécialisée sur le ludique, "Strata'jm", qui portent ces projets.

Pour l'ensemble de ces projets, les familles sont particulièrement impliquées. Je voudrais aussi dire qu'un aspect de la prévention des rixes est l'utilisation des réseaux sociaux. C'est pourquoi des actions spécifiques sont menées pour que les jeunes aient une meilleure utilisation desdits réseaux sociaux, mais aussi pour que les adultes, experts de ces sujets, voient apparaître les signes avant-coureurs d'une rixe et permettent que les interventions aient lieu avant que les affrontements ne commencent.

Pour terminer, je voudrais dire que la mobilisation de plusieurs services de la Ville de Paris, de la police municipale, des équipes de développement local dans les quartiers populaires, de la DASES, des services de l'Etat, de la police nationale, des clubs de prévention et des associations parisiennes, doit permettre que les rixes disparaissent progressivement de notre ville.

C'est pourquoi je vous appelle à encourager l'ensemble de ces associations qui se battent au quotidien et méritent notre appui total à travers ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Hamidou SAMAKÉ.

La parole est à M. Franck MARGAIN, également en Webex.

M. Franck MARGAIN. - Vous m'entendez, Monsieur le Maire ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On vous entend.

M. Franck MARGAIN. - Je vous remercie.

Ce projet de délibération, c'est d'ailleurs le dernier de notre exercice, reprend à lui seul beaucoup des points que nous essayons d'énoncer depuis le début de la mandature.

Tout d'abord, lorsque ce projet de délibération est arrivé en Conseil d'arrondissement, dans le 12e arrondissement, on regarde, au travers de ce projet de délibération, que 33 associations, en fait, sont appelées à être subventionnées. Or, 3 ne concernaient que des associations qui étaient dans le 12e arrondissement. Je rappelle, et le rappellerai tout le temps et tout le temps encore, que les conseillers d'arrondissement sont bénévoles, qu'ils n'ont pas les mêmes moyens techniques, les mêmes moyens logistiques pour vérifier le travail que font ces associations. Je trouve que c'est, comment dirais-je, une sorte de mépris que nous avons envers les conseillers d'arrondissement de leur demander un avis pour consultation sur des associations qu'ils ne peuvent pas contrôler. Je vous le demande et ne cesserai de le demander pendant la mandature : il faut arrêter cette politique de paquet, arrêter de dire que l'on doit subventionner des associations par thèmes. Je rappelle que l'on doit les subventionner surtout par secteur géographique, si l'on veut donner un sens aux conseillers d'arrondissement, à leur travail et respecter leur travail. C'est le premier point.

Le deuxième point, là aussi, je le dénonce depuis le début de la mandature : c'est la culture du résultat. Vous nous demandez, dans ce projet de délibération, après l'acte I de votre politique contre les rixes, de passer à l'acte II. Qu'avons-nous de l'acte I ? Quel bilan avez-vous fait de l'acte I ? Quels ont été les succès de l'acte I ? Quels ont été les échecs de l'acte I ? Quel retour sur investissement avez-vous eu de l'acte I ? Avons-nous diminué un certain nombre de rixes et dans quel quartier ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ? Vous imaginez quel plaisir nous aurions, en tant qu'élus de l'opposition, à travailler sur les projets de délibération de l'acte II si nous avions eu, sur l'acte I, un certain nombre d'indications, une certaine méthodologie qui nous permettrait de travailler ensemble et dans la confiance.

Encore une fois, vous n'avez pas la culture du résultat et, encore une fois, je vous encourage à mettre en place cette culture du résultat, surtout pour des sujets aussi importants, parce qu'il y a là, bien sûr, de la matière humaine, des résultats qui peuvent être plus ou moins de type qualitatif et non pas quantitatif. Et donc, les outils de mesure, lorsqu'il s'agit du qualitatif, sont encore plus importants.

La troisième chose que je dénoncerai, c'est quand même une certaine idéologie qui vous a conduits autour de ce choix des associations. Moi, je suis très clair et mon groupe soutient le risque que vous prenez puisque j'ai vu qu'un certain nombre d'associations, comme "Les 12 Sourires" - il y en a pas mal - en fait, sont des associations qui

n'ont aucune expérience dans la gestion des rixes, mais qui, par contre, ont des expériences dans l'implication des parents, dans un certain travail pour essayer de recréer un lien de voisinage. En cela, on va vous faire confiance pour prendre ce risque. Mais je veux dire, au sein de cette Assemblée, que vous prenez un risque énorme parce que vous faites confiance à des gens qui n'ont pas d'expérience dans la gestion de cette difficulté.

Et puis, surtout, là où vous avez une idéologie qui est très grande, très forte et, à mon avis, très déplacée, c'est que vous n'avez choisi aucune association de policiers, de pompiers ou d'éboueurs, c'est-à-dire des associations qui représentent des services publics. Surtout avec l'arrivée de la police municipale, on aurait pu organiser des rencontres, une après-midi, une série d'écoutes, quelque chose qui fasse que le dialogue puisse s'instaurer entre ces jeunes qui sont souvent très en retrait des services publics. Par exemple, on le voit souvent avec les tensions envers les pompiers, ou ils n'ont pas le même respect de la propreté. On aurait pu leur faire rencontrer des éboueurs.

Là encore, vous êtes uniquement dans un type d'idéologie. Je le dis bien, encore une fois, nous allons le soutenir, mais ce sont des associations qui n'ont pas d'expérience. Les associations qui pourraient apporter une vision de la qualité de vivre ensemble, pour reprendre un terme qui vous est cher, vous n'en faites pas action et ne montrez pas une volonté de faire rencontrer à ces jeunes l'ensemble des gens qui participent à la vie publique de notre cité. Je le regrette.

Nous voterons donc ce projet de délibération, mais sachez que nous serons très vigilants. Nous vous demandons et vous demanderons des comptes rendus pour mesurer l'efficacité de ces politiques publiques.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Franck MARGAIN.

La parole est à M. Nicolas NORDMAN, pour répondre aux intervenants.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier les différents intervenants, Florian SITBON, Hamidou SAMAKÉ et également Franck MARGAIN, qui a utilisé la quasi-totalité de son intervention pour donner des arguments en défaveur de ce projet de délibération pour expliquer, "in fine", qu'il allait le voter. Je le remercie de cet effort parce qu'en effet, il s'agit d'un projet de délibération tout à fait important sur un sujet majeur qui nous préoccupe. La question des rixes est une question extrêmement inquiétante des phénomènes qui se multiplient, non seulement malheureusement à Paris, mais aussi, on le voit très souvent dans l'actualité, en Région Ile-de-France et même ailleurs en France. Bien évidemment, la mobilisation sur cette question est particulièrement indispensable.

Cela a été dit par les intervenants, la stratégie parisienne de prévention des rixes a été initiée - par Colombe BROSSEL, d'ailleurs - en 2019, pour pouvoir mobiliser l'ensemble des acteurs pour réagir, anticiper et prévenir la survenue de ces affrontements violents entre jeunes. Nous avons voulu lancer l'acte II de cette stratégie parisienne. Le 21 mai dernier, nous avons réuni 300 partenaires parisiens, les services de l'Etat, bien entendu, la Préfecture de police, mais aussi l'Education nationale, le Parquet, et toute une série d'acteurs qui interviennent quotidiennement et se mobilisent sur cette question.

Côté Ville, nous nous sommes engagés, comme nous l'avons dit au moment de la présentation de l'acte II de cette stratégie de prévention des rixes, d'abord, pour doubler notre équipe parisienne de médiation. Nous avons besoin de cette équipe pour aller, par exemple, à la sortie des collèges pour prévenir et faire baisser les tensions lorsqu'elles se produisent entre les jeunes. Nous avons également, avec l'Education nationale - je salue mon collègue Patrick BLOCHE, avec lequel nous avons également travaillé - mis en place une stratégie afin d'intervenir dans des collèges de manière extrêmement précise, en mutualisant les efforts et les moyens de la Ville avec les efforts de l'Education nationale, pour pouvoir, de manière spécifique dans 7 collèges parisiens, avoir cette stratégie de prévention et de mobilisation.

Enfin, et c'est l'objet de ce projet de délibération, nous avons lancé un appel à projets pour un montant de 203.000 euros consacrés aux actions de prévention des rixes, de prévention de rue. Prévention également sur les réseaux sociaux, cela a été dit. Aujourd'hui, nous le savons, beaucoup de rixes se nouent sur les réseaux sociaux. Il faut non seulement que nous puissions former les intervenants, notamment les adultes pour pouvoir être présent aussi et anticiper des mobilisations et de la prévention sur le sujet des rixes, mais aussi former les jeunes sur les risques des réseaux sociaux. Et puis, des initiatives éducatives de soutien à la parentalité.

Toute une série d'actions que nous allons soutenir avec les 39 projets qui sont présentés ici, portés par des associations dans des arrondissements. On a parlé du 15e arrondissement et du 20e arrondissement avec nos 2 collègues. Mais il y a évidemment des actions soutenues dans tous les arrondissements parisiens, là où se produisent des rixes. Mais aussi des actions interarrondissements puisqu'évidemment, les jeunes se jouent des frontières administratives de nos arrondissements. Evidemment, il faut que des projets interarrondissements, voire des projets entre Paris et la proche couronne, puissent également être soutenus afin d'intervenir et d'agir en prévention de ces phénomènes de rixe.

Je souhaite remercier, pour la participation à l'élaboration de cet appel à projets et de ce projet de délibération, bien sûr, les directions de la Ville, et puis, ma collègue Anne-Claire BOUX, puisqu'une partie des crédits de ce projet de délibération l'a été au titre de la "politique de la ville".

Je terminerai en disant que je me félicite que dans le budget que nous avons adopté mardi, le montant pour cet appel à projets a été inscrit et pérennisé. Nous aurons évidemment la possibilité de le relancer l'année prochaine. Nous ferons - je le dis pour M. MARGAIN - évidemment un bilan des actions qui auront été menées pour pouvoir à nouveau lancer cet appel à projets en 2022. C'est un sujet important, qui nous inquiète et pour lequel nous avons besoin d'une mobilisation collective très forte de tous les acteurs.

Chers collègues, comme cela a été le cas dans tous les Conseils d'arrondissement, où ce projet de délibération a été adopté, je vous invite à le voter bien évidemment à l'unanimité pour montrer l'engagement collectif de la Ville de Paris face à ce phénomène.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas NORDMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 256.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DASES 256).

Comme vous le souhaitiez, Nicolas NORDMAN !

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité et la tranquillité de la place Souham et des rues du Château- des-Rentiers et Nationale.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 96 est relatif à la sécurité et à la tranquillité des habitants de la place Souham et des rues du Château-des-Rentiers et Nationale, situées dans le 13e arrondissement.

La parole est à M. Jean-Baptiste OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, cher collègue.

L'insécurité est, en effet, un problème majeur. Il ne s'agit pas de sentiment d'insécurité, mais de faits, de chiffres. Ceux de la Préfecture sont impressionnants. Il s'agit de vécu. C'est bien sur ceux-là que je m'appuie dans ce vœu : les remontées des habitants, les rues que vous avez citées, la rue Nationale, la rue du Château-des-Rentiers, place Souham, concernant d'importants et inquiétants trafics de stupéfiants. C'est pourquoi j'ai demandé que des caméras de vidéo-protection soient installées à ces endroits bien précis.

Contrairement à ce que le maire du 13e arrondissement m'a rétorqué en Conseil d'arrondissement pour justifier un vote contre, il ne s'agit nullement de stigmatiser des quartiers, mais au contraire de leur venir en aide. Concernant les éclairages pour éblouir et chasser les délinquants qui se réunissent à certains endroits, les communistes ont été choqués par cette proposition. Moi, ce qui me choque, c'est au contraire ces délinquants qui pourrissent la vie des quartiers. Voilà pourquoi je présente ce vœu et j'espère qu'il sera voté.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est d'abord à M. Nicolas NORDMAN.

Vous souhaitez répondre aussi, Monsieur le Représentant du Préfet de police ?

Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Evidemment, la question de l'insécurité, insécurité réelle, nous préoccupe et doit nous mobiliser collectivement. Bien sûr, les services de la Préfecture de police, la police nationale, et bien entendu aussi - c'est la raison pour laquelle nous l'avons mise en place et développée - notre police municipale.

Concernant votre vœu, il présente deux points. Le premier concerne la vidéo-protection. Nous avons l'occasion, quasiment à chaque Conseil de Paris, d'aborder ce sujet. Je le dis, nous avons inscrit au budget 2022 que nous avons adopté mardi, des crédits permettant d'amorcer le nouveau plan de vidéo-protection, et donc, nous y travaillerons dans les mois à venir, en lien, bien entendu, avec la Préfecture de police, dont c'est la compétence à Paris. Et donc, nous allons démarrer ce travail.

Sur le deuxième point que vous abordez, sur les sujets qui concernent notamment la question de l'interpellation des trafiquants de drogue, qui relève très spécifiquement, pour le coup, de la Préfecture de police et de la police nationale, je laisserai M. le Représentant de la Préfecture de police vous répondre.

Concernant l'Exécutif parisien, compte tenu du fait que le travail sur la question de la vidéo-protection sera bientôt mis en œuvre en lien avec le maire du 13e arrondissement, j'émettrai un avis défavorable à votre vœu, à moins que vous ne le retiriez, compte tenu des éléments que je viens de vous donner.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Allez-y, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je précise que le Préfet de police s'est exprimé sur les chiffres de la délinquance avant-hier, que la délinquance est globalement en recul, y compris par rapport à 2019, et que le 13e arrondissement est dans la même tendance. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas être attentif à tous les phénomènes de délinquance qui peuvent exister et à toutes les situations dans lesquelles, localement, ces phénomènes de délinquance augmentent.

La place Souham est bien connue comme étant un lieu de regroupement et de nuisances diverses par des groupes de jeunes qui restent dans l'espace public. Ce secteur de la place Souham et de la rue du Château-des-Rentiers ne représente cependant que 1,30 % de la délinquance du 13e arrondissement, loin derrière d'autres secteurs beaucoup plus sensibles, comme la dalle des Olympiades, évidemment. Dalle des Olympiades qui contient deux points de "deal" répertoriés par l'OFAST et contre lesquels les services d'enquête travaillent.

La place Souham en tant que telle n'est pas un point de "deal", même si elle peut être l'occasion ponctuellement de transactions de stupéfiants. Il y a eu 8 faits d'atteinte à la législation des stupéfiants qui ont été constatés dans ce secteur. Pour bien préciser l'intention des services de police et la vigilance qui s'exerce non seulement dans les patrouilles mais aussi par le suivi des caméras, les opérations antistupéfiants qui sont faites régulièrement dans le 13e arrondissement, notamment sur la dalle des Olympiades, pourront intégrer dans les prochaines semaines le secteur de la place Souham pour bien s'assurer de la bonne tenue de ce secteur.

S'agissant de la vidéo-protection, Nicolas NORDMAN vient de s'exprimer sur le fait que des nouvelles caméras seront bientôt financées et déployées dans Paris pour compléter la couverture. Mais, concernant le secteur spécifique de la place Souham, il est déjà équipé de 8 caméras qui permettent de voir parfaitement tout ce qui se passe sur cette place. Ce n'est pas forcément ce site qui sera retenu ou proposé par la Préfecture de police pour étendre les caméras dans le 13e arrondissement. D'autres endroits seront probablement plus pertinents.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 96 est maintenu, j'imagine ?

Je demande si le vœu n° 96 est maintenu.

Est-ce qu'il est maintenu ? Oui.

Parce que je ne donne pas d'explication de vote si le vœu est retiré.

En l'occurrence, explication de vote de M. Jérôme COUMET.

Monsieur le Maire, c'est à vous.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Pardon, je ne savais pas si ma demande vous était parvenue. C'est pourquoi je m'étais permis de vous interpeller.

Simplement, mais M. le Représentant du Préfet a ramené de la raison. Il faut savoir raison garder ou remettre l'église au milieu du village, comme on dit, puisque l'on est juste à côté de la place Jeanne-d'Arc. Quand il s'agira de lutter contre la délinquance, nous serons évidemment tous mobilisés : mairie d'arrondissement, commissariat pour s'occuper du sujet. D'ailleurs, je fais régulièrement des visites avec le commissaire du 13e arrondissement. Je me rendrai à la place Souham prochainement. Quand il s'agit de couvrir des secteurs qui ne le sont pas par la vidéosurveillance, évidemment, il faut le faire. D'ailleurs, je m'étais mobilisé sur ce sujet pour les nouveaux quartiers du 13e arrondissement. Mais c'est un secteur qui est très bien couvert. D'ailleurs, M. le Représentant du Préfet de police vient de le rappeler.

Simplement, je n'aime pas la méthode qui consiste à pointer du doigt tel ou tel quartier, et d'ailleurs, pas forcément le plus concerné par les activités de délinquance, même s'il ne faut jamais nier les problèmes. C'est la raison pour laquelle, effectivement, en conseil du 13e arrondissement, on n'a pas accepté ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 13e arrondissement.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 96 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'une brigade numérique au sein de la police municipale.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons - et c'est le dernier dossier de l'année - le vœu référencé n° 97 relatif à la mise en place d'une brigade numérique au sein de la police municipale.

Vincent BALADI, c'est à vous.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous le constatons tous les jours, nous sommes rentrés dans une société numérique avec la multiplication des interfaces en ligne qui nous donnent la possibilité de toucher une population très large, notamment avec l'insertion d'un public malentendant exclu des appels téléphoniques. La police municipale, appelée de nos vœux depuis de nombreuses années par notre groupe présidé par Rachida DATI, vient d'être créée. Les Parisiens ont un fort besoin de la contacter au quotidien pour les incivilités, les dépôts sauvages, la sécurité routière, les nuisances sonores, etc. Or, à ce jour, nous constatons malheureusement l'absence d'un numéro de téléphone dédié pour cette police municipale, malgré les engagements de la majorité.

A ce stade, seuls les élus peuvent appeler la salle de commandement opérationnelle de Paris et les administrés peuvent uniquement contacter le 39.75, numéro généraliste de la Ville avec serveur vocal. Nous le savons, sur ces numéros de téléphone, les appels dissuadés, c'est-à-dire raccrochés avant la mise en relation avec un interlocuteur, et les appels répondus ne peuvent représenter qu'un appel sur deux dans certains services capitaux de la Ville. Ainsi, afin de répondre de façon rapide aux questions relatives à la sécurité, nous pourrions, à l'image de la gendarmerie nationale dans certains territoires, mettre en place une brigade numérique, par exemple avec un "chat" permettant un dialogue direct en ligne avec les agents 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ce service permettra de fluidifier les relations avec les usagers et d'évaluer les demandes pour les orienter.

Ensemble, invitons la ville du XXI^e siècle.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

La parole est à M. Nicolas NORDMAN, pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur BALADI, pour votre vœu et pour cette proposition. Je vais y répondre, mais avant, peut-être un tout petit mot sur le numéro dédié.

Vous avez indiqué que, contrairement à nos engagements, il n'y avait pas de numéro dédié. Il y a un numéro qui permet de joindre la police municipale : c'est le 39.75. La particularité de ce numéro, c'est qu'il devient dédié à partir de 17 heures puisqu'à cette heure, c'est-à-dire au moment où le 39 75 - pour les services de la Ville - ne répond plus, les appels sont basculés à la police municipale. Et donc, à partir de 17 heures jusqu'au lendemain matin, les personnes qui appellent au 39.75 peuvent avoir un agent au bout du fil. D'ailleurs, nous avons recruté une dizaine d'agents dédiés, formés, qui sont aptes à répondre aux appels faits par les Parisiennes et les Parisiens au sein de la salle de commandement, puisque c'est toute une équipe qui peut prendre en charge ces appels.

Ces appels donnent lieu à des interventions, des routages d'équipage en lien avec les salles de commandement de la police nationale et de la Préfecture, avec laquelle nous travaillons et avons travaillé, notamment pour pouvoir basculer un certain nombre d'appels au besoin. Et puis, des interventions qui se produisent suite à ces appels des Parisiens.

Je vous donne une indication. Le dispositif a été lancé le 19 octobre. Nous recevons actuellement plus de 500 appels par semaine, c'est-à-dire des appels qui arrivent directement à partir de 17 heures, pendant la soirée et la nuit, à la salle de commandement opérationnelle. Je pourrai dresser un bilan très précis de cela. Il y a des interventions qui sont réalisées suite à ces appels d'urgence. Je précise que les appels d'urgence à la police municipale, ce sont d'abord des appels concernant le stationnement gênant. Ce sont également des appels sur les tapages sur la voie publique. Ce sont les deux "items" qui sont les plus sollicités par les Parisiens.

Concernant votre idée, je la trouve intéressante. Néanmoins, je souhaite d'abord consolider le fonctionnement du 39.75 avant de l'étudier. C'est la raison pour laquelle je vous propose de retirer votre vœu, que nous en rediscutions et étudions les choses de manière plus précise plus tard. Sinon, je serai contraint, malheureusement, d'émettre un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Compte tenu de la réponse de l'Exécutif, Vincent BALADI, maintenez-vous votre vœu n° 97 ?

M. Vincent BALADI. - Compte tenu de la réponse constructive de Nicolas NORDMAN, je veux bien que l'on en reparle et se voie. C'est pourquoi je retire mon vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI, de terminer cette séance du Conseil de Paris avec une note aussi consensuelle.

La séance n'est pas terminée. Le vœu n° 97 a été retiré.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. (Suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Commission départementale de présence postale territoriale (CDPPT) (R. 65) :

Titulaire :

- M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

Suppléante :

- Mme Barbara GOMES.

La candidature proposée est adoptée. (2021, R. 65).

Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Ville de Paris (R. 66) :

- Mme Mélody TONOLLI, en remplacement de Mme Sandrine CHARNOZ, démissionnaire désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Mes chers collègues, je vous annonce que la candidature proposée pour l'organisme qui faisait l'objet d'un vote à bulletin secret dans la salle annexe à la salle des séances a donc été entérinée.

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 49

Non participation au vote : 0

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 49

Majorité absolue : 25

Pour : 49

La candidature proposée est adoptée. (2021, R. 66).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous avons, vous l'avez compris, terminé cette séance du Conseil de Paris du mois de décembre. Dernière séance du Conseil de Paris de l'année. Je voulais vraiment, en votre nom, remercier très chaleureusement tous les fonctionnaires de la Ville et tout particulièrement ceux du service du Conseil de Paris qui ont permis la tenue de toutes nos séances, notamment de celle-ci, dans des conditions sanitaires et logistiques compliquées. Je crois que le choix que nous avons fait d'un présentiel dans l'hémicycle du Conseil de Paris et d'une possibilité de Webex a bien fonctionné. Merci à eux.

Merci, évidemment, à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des groupes, et des cabinets d'adjointes et d'adjoints.

Chers collègues, je vous souhaite à vous toutes et à vous tous, à vos proches, le meilleur pour l'année 2022. Que tous vos projets individuels ou collectifs se réalisent.

Très bonnes fêtes de fin d'année ! Très belle année ! A très bientôt !

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante-cinq minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

Questions du groupe Ecologiste de Paris.

QE 2021-24 - Question de M. Emile MEUNIER et des élus du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au respect des obligations liées au classement de la Seine au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Libellé de la question :

"En 1991, les berges de Seine parisiennes ont été inscrites au Patrimoine mondial de l'UNESCO, du pont de Sully jusqu'au pont d'Iéna, rive droite, et de Bir-Hakeim, rive gauche. Comme le relève une étude de l'APUR, ce sont trois critères qui ont été pris en compte à l'époque :

- l'exemple remarquable d'architecture de l'ensemble, où les strates de l'histoire urbaine parisienne se superposent.
- la succession de chefs-d'œuvre architecturaux qui jalonnent les quais,
- la traduction sur ce site de l'évolution successive des relations de l'homme au fleuve entre le XVI^e et le XX^e siècle : défense, échanges, promenade.

C'est donc bien la structure urbaine organisée autour de la Seine qui fonde son caractère remarquable.

Or, trente ans plus tard, selon "Le Canard Enchaîné" du 10 novembre, l'institution a récemment demandé des précisions sur le plan de protection des rives de la Seine présenté par la Mairie de Paris et le Ministère de la Culture. La 44^e session du Comité du patrimoine mondial aurait refusé cet été de valider la délimitation de la "zone tampon" entourant le secteur classé, dans laquelle les constructions auraient été limitées pour ne pas altérer le paysage. Une zone que tous les sites classés au patrimoine mondial se doivent de posséder pour garantir leur environnement proche et les perspectives visuelles.

Selon "Le Canard Enchaîné" le périmètre de la zone tampon présenté par la Ville contourne le secteur de construction de la tour Triangle ainsi que le quartier de Bercy (12^e). Ces périmètres se verraient faire l'objet de construction de tours largement visibles depuis les berges et pourraient dénaturer la structure urbaine autour de la Seine ayant fait l'objet du classement.

Aussi, Emile MEUNIER et les élus écologistes vous interrogent sur la véracité des informations publiées et, le cas échéant, sur les conséquences du refus de l'UNESCO de valider le plan de la zone tampon proposé par la Ville ainsi que sur la compatibilité ou non des projets de tours avec les obligations liées au classement au patrimoine mondial de l'humanité."

Réponse (Mme Karen TAÏEB, adjointe) :

"Cette question permet d'apporter de la clarté, visiblement utile, sur le sujet de l'inscription (et non du classement) du Bien "Paris, Rives de la Seine" (et non de la Seine) au patrimoine mondial de l'UNESCO et ce comme vous le rappelez depuis 1991, de l'extension mineure du tracé voté lors du Conseil de Paris de novembre 2018 et également voté en Commission nationale du Patrimoine et de l'Architecture (C.N.P.A.) en septembre 2019 et enfin de la zone tampon qui ne pourra être étudiée qu'une fois le dossier de l'extension mineure validé par le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO.

La France a en effet soumis le dossier de l'extension mineure des limites du bien et de la zone tampon correspondante à la 44^e session du Comité du patrimoine mondial qui s'est réunie plus tard que prévu en raison de la crise sanitaire liée au Covid19.

Précisons que l'extension dite mineure demandée par l'UNESCO permettait d'ajouter au périmètre déjà inscrit en 1991 des "éléments oubliés" tels que la place du Châtelet avec les deux théâtres de la Ville, l'église Saint-Gervais Saint-Protais, le Palais d'Iéna ou encore la place Saint-Michel.

Ce n'est qu'à l'été 2021 que l'UNESCO s'est prononcée de manière défavorable en indiquant que la proposition faite par la France avec ce nouveau tracé ne respectait pas la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.) du bien tel que labellisé par l'UNESCO en 1991. Dans le rapport des décisions adoptées lors de cette 44^e session, voici ce que l'on peut lire : *"le Comité du patrimoine mondial n'approuve pas la modification de modification mineure des limites de Paris, Rives de la Seine"* (rapport rendu public sur internet).

Après interrogation, il nous a été expliqué que le nouveau tracé n'était pas recevable car il englobait des éléments architecturaux construits après les années 1950, comme l'Institut du Monde Arabe ou le Musée du quai Branly-Jacques Chirac.

L'UNESCO considère à ce stade que la proposition faite par la France constitue une modification importante du périmètre du bien UNESCO et ne peut donc être considérée comme mineure.

Dès lors, deux options s'offrent à la France pour poursuivre le travail sur ce bien :

- Retravailler ladite proposition d'extension mineure ;
- Déposer un nouveau dossier, en sachant que les procédures seront très longues si on repart de zéro.

Concernant la zone tampon, la décision de l'UNESCO, également dans le rapport, "*renvoie la proposition de zone tampon de Paris Rives de la Seine, France, à l'État partie afin de lui permettre de définir plus clairement la justification de la délimitation de la zone tampon par rapport aux vues, aux menaces potentielles et à la manière dont elle pourrait soutenir la valeur universelle exceptionnelle du bien*". Ce qui signifie que celle-ci pourra être proposée à nouveau en répondant aux attentes de précisions demandées par l'UNESCO.

Contrairement à ce que dit "Le Canard enchaîné", l'UNESCO n'émet donc aucun commentaire sur les projets de tours (Triangle ou Bercy) que vous évoquez dans votre question. Comme il est facile de le voir sur le plan de Paris ci-joint, la zone tampon circonscrit le périmètre inscrit (zone en vert) de la manière la plus pertinente selon les experts en patrimoine. Cela a fait l'objet de nombreuses heures de travail. La zone tampon n'a aucunement vocation à englober tout Paris. Par ailleurs, il est à noter que le permis de construire de la tour Triangle a été délivré en 2017, avant les travaux sur l'extension dite mineure et la zone tampon.

Ainsi, afin de comprendre les raisons de l'avis défavorable émis sur le projet d'extension mineure, le Ministère de la Culture, en lien étroit avec les services de la Ville (DU et DAC), a sollicité un rendez-vous auprès de l'ICOMOS (Conseil international des Sites et des Monuments), ONG composée d'experts du patrimoine qui conseille l'UNESCO en matière de biens à labelliser, afin de mieux comprendre les raisons de cet avis défavorable et d'envisager des solutions alternatives. Cette rencontre n'est pas encore programmée à ce jour."

QE 2021-25 - Question de M. Emile MEUNIER et des élus du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la programmation des constructions réalisées sur le foncier de la Ville.

Libellé de la question :

"Avec un tissu bâti parisien largement constitué, dense et peu de foncier disponible, les possibilités de constructions de nouveaux logements, d'équipements publics et d'espaces verts se raréfient. A l'heure de la révision du Plan local d'urbanisme pour adapter Paris au réchauffement climatique, il importe de bien comprendre la manière dont a été utilisé le foncier de la Ville.

Aussi Emile MEUNIER et les élu.e.s écologistes de Paris vous interrogent sur la programmation des mètres carrés de surface de plancher construits sur le foncier ayant appartenu à la Ville ou à ses sociétés d'aménagement (projets "Réinventer", Z.A.C., terrains libres, etc.). Depuis 2006, quelle est la part respective de programmation des éléments suivants : logements en accession libre et logements sociaux (en distinguant la typologie des logements sociaux), bureaux, commerces et autres activités économiques (en distinguant les activités ESS), équipement publics et espaces verts de pleine terre ?"

Réponse (M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint) :

"Vous trouverez ci-dessous les éléments sollicités depuis 2014. Nous ne disposons pas des capacités matérielles, surtout dans les délais impartis, nécessaires à l'établissement d'une base de données équivalente depuis 2008.

Direction de l'Urbanisme

La politique foncière - Bilan 2014-2021

1 - Une action foncière soutenue : le bilan du compte foncier 2014-2021.

Dépenses (politique d'acquisitions foncières)

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL 2014 - 2019	2020	2021	TOTAL 2020 - 2021
Dépenses Foncières	95 M€	251,4M€	343,6M€	288,2M€	139,6M€	183,1M€	1 300 M€	162,4M€	167,7M€	330,1M€

Dépense annuelle moyenne sur la période 2014-2021 : 203,76M€

Recettes (politique de cessions foncières)

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL 2014 - 2019	2020	2021	TOTAL 2020 - 2021
Recettes foncières	214,7M€	198,3M€	182,3M€	157,9M€	200,8 M€	215,1M€	1 169,1 M€	138,3M€	66,9M€	205,3M€

Recette annuelle moyenne sur la période 2014-2021 : 171,8M€

2 - Une action foncière soutenue : Les cessions au service des politiques sectorielles et locales**Bilan des cessions 2014-2021**

Détails des recettes (cessions foncières)

année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL 2014 - 2019	2020	2021	TOTAL 2020-2021
Ventes aux Bailleurs sociaux (*)	12,2M€	5,8M€	38,3M€	19,9M€	19,7M€	3,5M€	99,4M€	11M€	2,3M€	13,3M€
Ventes aux Aménageurs	57M€	10,6M€	11,9M€	9M€	3,2M€	56,5M€	148,2M€	15,9M€	16,5M€	32,4M€
Ventes par Appels à projets urbains innovants	0	0	13,5M€	30,7M€	148,8M€	54,9M€	247,9M€	27,6M€	13,2M€	50,8M€
Autres ventes	144M€	177,8M€	111,6M€	93,5M€	28,9M€	55,8M€	611,5M€	83,1M€	34M€	117,1M€
Autres recettes (**)	1,5M€	4,2M€	7M€	4,8M€	0,2M€	44,3M€	62,1M€	0,7M€	0,9M€	1,6M€
Total	214,7M€	198,4M€	182,3M€	157,9M€	200,8M€	215,1M€	1 169,1M€	138,3M€	66,9M€	215,2M€

(*) Les ventes aux bailleurs sociaux ne comprennent pas les baux emphytéotiques passés avec les bailleurs sociaux (voir slide 7 et 11 pour les éléments de bilan sur ce volet)

(**) Les autres recettes sont principalement constituées des déconsignations et autres produits exceptionnels (dont l'indemnisation de la Ville pour la cession par Elogie SIEMP d'un bien à Athis Mons en 2019 pour 41,7M€ - indemnisation d'un droit de retour)

Depuis la précédente mandature (2014-2019), tout projet de cession des biens devenus inutiles ou obsolètes pour le service public parisien a systématiquement fait l'objet :

- D'études internes pour que la cession de ce bien serve prioritairement une (ou plusieurs) politique(s) sectorielle(s) pour les biens à Paris (dont en particulier le logement social) ou soit cédé à une collectivité publique ou un opérateur portant un projet d'intérêt local pour les biens hors Paris ;

- De la mise en place de procédures innovantes de cession pour la recherche de l'acquéreur le "mieux disant" et non simplement le "plus disant", avec notamment le développement des appels à projet "Réinventer" ;

- D'un avis du Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris joint à la délibération du Conseil de Paris (1), ce conseil d'experts indépendants de haut niveau statuant sur la préservation des intérêts de la Ville, tant patrimoniaux que financiers, et sur le choix de la procédure de cession en veillant à sa régularité juridique et sa transparence.

Depuis cette nouvelle mandature (2020-2021), une attention toute particulière est portée sur l'association des acteurs politiques locaux, que ce soit les mairies d'arrondissement pour les cessions sur le territoire parisien ou les collectivités publiques pour les biens hors Paris.

Par ailleurs, pour les biens en dehors de Paris qui le permettent et dans le respect du dialogue avec les décideurs locaux, le projet porté par l'acquéreur est analysé au regard de critères liés à sa qualité patrimoniale et environnementale, ainsi que le développement d'activités conformes aux valeurs portées par la Municipalité parisienne (agriculture en circuit court, économie sociale et solidaire, développement culturel, développement du logement social ou abordable,...).

Cette démarche améliore qualitativement la politique de cession, dont les recettes financières viennent alimenter notablement la capacité d'investissement de la Ville.

(1) A l'exception des cessions aux bailleurs sociaux et aux aménageurs pour lesquelles les modalités de cession dépendent de l'équilibre d'un projet d'intérêt général n'entrant pas dans les compétences du Conseil du Patrimoine.

Zoom sur les transferts aux bailleurs sociaux pour le logement social

De 2014 à 2020, l'intervention foncière de la Ville en faveur du logement social dans le secteur diffus(1) s'est caractérisée par :

- Un important **effort budgétaire de près de 1,1 milliard d'euros** sur le compte foncier logement ayant permis :

- **une politique soutenue de préemption pour la production de près de 3.600 logements sociaux** (soit environ 450 logements sociaux par an) ;

- **quelques opérations d'expropriation pour des cas très spécifiques et complexes** (copropriété en déshérence, impossibilité de trouver un accord avec un propriétaire,...) pour la réalisation de programmes représentant environ 230 logements sociaux.

- **La mobilisation du foncier municipal** par le transfert aux opérateurs d'une dizaine d'immeubles et d'environ 130 logements en copropriété de l'ancien domaine privé, soit un ensemble de propriétés d'une valeur vénale supérieure à 200 millions d'euros.

- Des modalités de transfert adaptées aux bilans des opérations, aux caractéristiques des biens et à l'intérêt patrimonial de la Ville :

- **le recours préférentiel au bail emphytéotique**

- la cession en pleine propriété n'a été réservée qu'à des situations foncières complexes (lots de copropriété ou de volume, terrains; mitoyens d'une propriété de l'opérateur,...).

(1) En diffus = A Paris, en dehors des zones d'aménagement

Zoom sur les cessions aux aménageurs

Dans les secteurs d'aménagement, la cession de terrains municipaux aux aménageurs de la Ville contribue au bilan de leurs opérations.

Les cessions relevées au compte foncier de la Ville ne représentent toutefois qu'une partie des acquisitions réalisées par les aménageurs pour leur intervention.

C'est ainsi que par exemple sur la période de 2006 à 2021, la politique foncière de la Ville a accompagné les opérations d'aménagement qui ont permis la construction de :

- **833.000 mètres carrés de logements, dont 538.000 mètres carrés de logements sociaux et 81.700 mètres carrés de logements intermédiaires ;**
- **191.000 mètres carrés d'équipements publics de la Ville ;**
- **468.000 mètres carrés d'équipements publics autres et d'immeubles d'intérêt collectif (foyers, hébergement, tribunaux, universités, hôtel de police, gares, ...) ;**
- **375.000 mètres carrés d'espaces verts ;**
- **179.000 mètres carrés de commerces.**

Ainsi que le volet relatif au développement économique, à l'attractivité et à l'emploi :

- **651.000 mètres carrés de bureaux ;**
- **107.000 mètres carrés d'immeubles et locaux d'activité.**

Zoom sur les appels à projets urbain innovants "Réinventer"

Bilan des 6 premières éditions

60 projets lauréats sur les 6 premières éditions lancées de 2014 à 2018 (Réinventer Paris 1, Réinventer la Seine, Réinventer Paris 2, Inventons la Métropole du Grand Paris 1, Inventons la Métropole du grand Paris 2 et Reinventing Cities).

542.879 mètres carrés sont programmés dont environ la moitié en construction nouvelle et la moitié en rénovation :

- **1.800 logements, dont plus de 1.000 logements sociaux dans Paris ;**
- plus de 40.000 mètres carrés de commerces ;
- 60.000 mètres carrés d'hébergement hôtelier ;
- 120.000 mètres carrés de bureaux ;
- des espaces dédiés au sport, à la culture, à la santé et à la petite enfance avec 216 berceaux ;
- **45.000 mètres carrés seront végétalisés dont près de 10.000 mètres carrés cultivés.**

Les recettes foncières encaissées ou potentielles pour les projets lauréats sur du foncier de la Ville **représentent environ 780 millions d'euros** qui viennent **renforcer les capacités d'investissement de la Ville.**

Le nouvel appel à projets urbain innovant**En février 2021, lancement visant à transformer les immeubles de bureaux en logements**

1ère vague : 6 sites dont 2 sites Ville.

- Le siège de l'A.P.-H.P. avenue Victoria (Paris Centre) ;
- Ancien centre de distribution électrique, 6, rue d'Aboukir (Paris Centre) ;
- Locaux d'enseignement supérieur, 19, rue des Bernardins (5e) ;
- Garage Citroën, 62, avenue de la République (11e) ;
- Garage Renault 29, quai de Grenelle (15e) ;
- Tati Barbès 4, boulevard de Rochechouart (18e).

Ces 6 sites permettront **la création d'environ 22.500 mètres carrés de logements dont environ 15.800 mètres carrés de logements sociaux.**

Sur ces 6 sites 3 lauréats ont déjà été désignés et les ventes conclues : (site Renault Grenelle : Capelli (promoteur)/Archicubik (maître d'œuvre) ; site Tati-Barbès : Immobel (promoteur)/Studio Belem (maître d'œuvre) ; site République : FTI/Sequens/In'li (Action Logement) / Manuelle Gautrand (maître d'œuvre)).

Annnonce en décembre 2021 de la 2e vague pour 3 sites : cette vague pourra être enrichie de nouveaux sites au fil de l'eau.

Les acquisitions, l'intervention foncière au service des politiques municipales.**Une action foncière soutenue : bilan des acquisitions 2014- 2021****Détails des dépenses liées aux acquisitions foncières**

année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL 2014 - 2019	2020	2021	TOTAL 2020-2021
Compte Foncier Logement	71,89M€	146,66M€	179,91M€	180M€	121,73M€	119,46M€	819,63M€	144,62M€	147,07M€	291,69M€
Compte Foncier Équipements	16,82M€	27,65M€	42,33M€	42,48M€	12,03M€	23,55M€	164,86M€	6,93M€	8,83M€	15,76M€
Services municipaux	0	62,08M€	94,55M€	30,10M€	1,40M€	0	188,13M€	0	0	0
Autres dépenses (*)	6,37M€	15M€	26,83M€	35,60M€	4,44M€	40,09M€	128,35M€	10,85M€	11,77M€	22,61M€
Total	95,07M€	251,39M€	343,62M€	288,18M€	139,60M€	223M€	1 301M€	162,40M€	167,67M€	330,07M€

(*) les autres dépenses sont principalement constituées d'acquisitions exceptionnelles (les Halles, la Bourse du Commerce,...) et des dépenses opérationnelles (frais de notaires, diagnostics techniques, travaux de reconstitutions...).

La production de logements sociaux grâce au droit de préemption urbain entre 2014 et 2021

Nombre de logement sociaux créés via les préemptions réalisées par la Ville :

- 2.904 logements sociaux pour les préemptions décidées sur la période 2014-2019 ;
- 281 logements sociaux pour les préemptions décidées en 2020 ;
- 409 logements sociaux pour les préemptions décidées en 2021.

soit un total de 3.594 logements sociaux pour la période 2014-2021 et une moyenne d'environ 450 logements/an.

La quasi-totalité des immeubles de logements acquis par préemption ont été transférés à des bailleurs sociaux par le biais de baux emphytéotiques, à l'exception, en effet, des lots à usage de logements acquis au sein de copropriété qui ont été préférentiellement cédés à des bailleurs sociaux en raison de la complexité de gestion qu'aurait posé un transfert par bail emphytéotique vis-à-vis de la copropriété.

A noter en 2021, les deux premières préemptions en vue d'une revente à l'Office Foncier Solidaire - La Foncière de Paris, pour des projets de logements en bail réel solidaire pour un total de 21 logements.

L'exercice du droit de préemption urbain (D.P.U.) entre 2014 et 2021

	DIA reçues dans l'année				décisions de préemption notifiées dans l'année				% préemptions sur DIA reçues	
	nombre	dont monopropriétés	dont lots de copropriété	montant	nombre	dont monopropriétés	dont lots de copropriété	montant	nombre	montant
2014	8 666	731	7 935	15 803 200 231	25	24	1	89 148 001	0,38%	0,66%
2015	9 207	838	8 369	17 343 532 330	88	36	52	139 188 724	0,96%	0,80%
2016	9 531	788	8 743	16 586 831 498	56	33	23	190 293 196	0,59%	1,15%
2017	9 286	840	8 446	17 171 412 730	66	29	37	153 332 243	0,71%	0,89%
2018	9 176	854	8 322	21 045 408 440	42	20	22	140 514 904	0,46%	0,67%
2019	9 530	918	8 612	24 757 265 418	45	20	25	150 804 431	0,47%	0,61%
2020	7 100	712	6 388	17 130 413 912	28	20	8	111 823 875	0,39 %	0,65 %
2021	7 925	840	7 085	19 724 150 795	42	31	11	170 669 851	0,53 %	0,87 %
TOTAL	70 421	6 521	63 900	149 562 215 354	392	213	179	1 145 775 225	0,56%	0,77%

L'expropriation pour cause d'utilité publique DUP

Depuis 2014, **14 procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique** ont été conduites par la Ville, dont 5 sont encore actives.

- **8** en vue de la réalisation d'opérations de logements locatifs sociaux (**environ 230 logements sociaux** prévus à ces adresses) ;
- **3** en vue de la réalisation d'équipements : une piscine, une école et un équipement culturel ;
- **3** pour la réalisation d'espaces publics : deux voiries et un jardin.

La durée moyenne des procédures achevées a été de 3,6 années (de la délibération de lancement à la prise de possession)."

arrondissement	adresse	projet prévu	avancement procédure d'expropriation
11	82 - 84 bd Voltaire, 64 - 66 Bd Richard Lenoir, 14 bis - 16 rue Moufle	jardin public Truillot	achevée
11	11 rue des Trois Couronnes	logements sociaux	en cours
11	Villa Marcès	voirie	achevée
13	20 - 30 rue d'Ivry, 120 - 122 rue Regnault	voirie - accès dalle des Olympiades	en cours
14	35 rue Maurice Ripoché	logements sociaux	en cours
16	25 rue Jasmin, 11- 13 rue Henri Heine	logements sociaux et crèche	achevée
17	Rue Davy	logements sociaux	achevée
18	133 - 133 bis rue Belliard	piscine	achevée
18	3 - 9 - 11 rue Marc Seguin	logements sociaux	achevée
18	71 rue Philippe de Girard	logements sociaux	en cours
18	21 rue Etex	logements sociaux et crèche	achevée
18	1 - 3 Villa des Tulipes	logements sociaux	achevée
20	86 - 88 rue des Rigoles	équipement culturel	en cours
20	73 - 73 bis bd Davout	crèche et école	achevée

Question de Mme Danielle SIMONNET.

QE 2021-26 - Question de Mme Danielle SIMONNET, élue non inscrite, à Mme la Maire de Paris relative aux opérations "Réinventer Paris".

Libellé de la question :

"En novembre 2014, par une communication, la Maire de Paris et son adjoint à l'urbanisme de l'époque Jean-Louis MISSIKA lançaient les appels à projets innovants "Réinventer Paris". Comme il est d'usage pour les communications, cette communication n'a pas fait l'objet d'un vote, et après cette communication, les seuls votes ayant eu lieu concernant les opérations "Réinventer Paris" ont concerné les appels à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation des appels à projets, et des votes par projet de manière séparée et étalée dans le temps, sans réflexion d'ensemble sur ces opérations d'urbanisme.

Or, après l'appel à projets "Réinventer Paris 1", ont été lancés les appels à projets "Réinventer Paris 2 - les dessous de Paris" en 2017, "Réinventer Paris 3" en février 2021, et d'autres appels à projets sur le même modèle, impliquant des sites parisiens : "Réinventer la Seine" en mai 2016, les 3 appels à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris", ou encore l'appel à projets "C40 Reinventing cities".

Ces appels à projets représentent une évolution considérable de la manière de penser l'urbanisme et de faire la ville.

Un bilan des opérations "Réinventer Paris 1 et 2" a été présenté en 5e Commission, avec un point d'étape sur l'avancement de chaque projet, mais il ne donne pas l'ensemble des détails qu'il serait souhaitable d'examiner. La composition même des jurys n'a pas été transmise aux Conseillers de Paris ni rendue publique, alors qu'il s'agit d'opérations d'urbanisme qui impliquent des intérêts financiers importants pour la Ville, et que l'impératif de transparence devrait donc imposer un contrôle démocratique sur ces processus. On observe ainsi par exemple qu'un petit nombre d'entreprises et promoteurs ont emporté un grand nombre de projets : Bouygues, Nexity, Novaxia, Unibail, Quartus...

La communication de la Maire de Paris en 2014 soulignait l'importance de la transparence et de l'implication citoyenne dans les projets.

Aussi, Danielle SIMONNET interroge la Maire de Paris afin qu'elle communique les informations suivantes :

- la composition des jurys : il serait souhaitable de transmettre aux élus pour chaque projet de ces appels à projets la composition des jurys ;
- le mode de désignation des jurys : comment et par qui sont-ils choisis et nommés ?
- les entreprises candidates et lauréates : il serait souhaitable d'avoir un bilan par entreprise du nombre de projet où elle a candidaté et du nombre de projets où elle a été lauréate ;
- le prix de cession ou la redevance versée pour la concession, mis en rapport avec le prix du marché pour le mètre carré dans le même secteur pour le même type de bâtiment ou d'usage ;
- le bilan de la concertation des habitant.es (combien de personnes concertées, quels étaient leurs avis) ;

- l'analyse des usages de la ville retenus, mis en lien avec l'analyse des besoins sociaux pour le territoire concerné ;

- les bilans GES des projets, leurs externalités positives et négatives.

Réponse (M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint) :

"Vous trouverez en pièce jointe les éléments répondant à la grande majorité de vos demandes, en particulier sur l'organisation des jurys, la sélection des lauréats et les procédures de concertation mises en œuvre pour chacun des projets.

Concernant les questions relatives à la mesure d'impact environnemental et social, comme plus généralement, il convient de rappeler quelques principes communs aux appels à projets urbains innovants.

Tout d'abord ces procédures, dites APUI, s'inscrivent hors du champ de la commande publique et des opérations d'aménagement. Il ne s'agit pas de projets à l'initiative de la Ville de Paris mais de projets élaborés par des acteurs privés.

La méthode "Réinventer", reproduite par de nombreuses collectivités françaises et Métropoles dans le monde, a consisté à modifier en profondeur les modalités de cession de biens municipaux qui n'étaient plus en adéquation avec les besoins de la collectivité. Ces biens souvent vacants, coûteux en entretien et obsolètes ne plus adaptés à la mise en œuvre de nos politiques publiques devaient être vendus au bénéfice de recettes indispensables à l'investissement public. La méthode "Réinventer" a veillé à ne pas vendre ou céder des droits immobiliers sur le seul critère du prix qui prévalait jusqu'alors, mais à inciter des opérateurs privés à développer des projets à même de satisfaire des besoins locaux tout en garantissant la valorisation du patrimoine municipal.

Fait nouveau des "Réinventer", la Ville de Paris s'est d'ailleurs dotée des moyens de mettre en concurrence des opérateurs dans le cadre de ces cessions et ainsi de choisir le projet le mieux disant sur la base d'une programmation, d'engagements notamment environnementaux et programmatiques et du prix, là où avant seule l'offre de prix était jugée.

L'innovation de la méthode "Réinventer Paris" a ainsi été d'intégrer au mécanisme de sélection des offres des critères qualitatifs en sus du critère du prix. Ces critères de sélection ont permis aux jurys dans lesquels siégeaient notamment les mairies d'arrondissement concernées et des représentants de tous les groupes politiques du Conseil de Paris de choisir les projets qui semblaient le mieux ancrés localement et le plus en adéquation avec le Plan Climat et les politiques municipales. C'est ainsi que les projets portés par les lauréats ont tous intégré les enjeux d'utilité sociale ainsi que des critères ambitieux de performance environnementale, en sus du prix de vente ou de la redevance de bail, toujours validés en amont du Conseil de Paris par le Conseil du Patrimoine et France Domaine, structures indépendantes, au regard des prix de marché et de la nature du projet.

Hors du champ de la commande publique, les objectifs et caractéristiques du projet librement définis par les opérateurs immobiliers ont déterminé le choix du jury. De manière totalement inédite, le respect des engagements de leur mise en œuvre et de leur pérennité, le suivi et l'évaluation des innovations - notamment environnementales - sont attachés sur le long terme à l'acte de transfert de droits immobiliers, via des clauses juridiques spécifiques, donnant lieu, le cas échéant, à pénalités.

Comme l'illustrent les contributions du secteur du bâtiment à la Charte Paris Action Climat, il n'existe pas encore aujourd'hui de méthode reconnue permettant de mesurer l'impact environnemental et social de tels projets. Si quelques démarches de certifications commencent à s'approcher de tels concepts, force est de constater que la méthode mise en place dans le cadre des "Réinventer" et les dispositions juridiques de suivi des projets dans la durée constitue une avancée notoire et offre un levier de contrôle et d'évaluation conséquent à la Ville.

Afin de consolider cette expertise sur la durée, en complément du bilan présenté en 5e Commission et dont une version actualisée est jointe, la Direction de l'Urbanisme va accueillir entre février et juin 2022 une élève du Master Politiques et Actions Pour le Développement Durable (PAPDD) de l'École nationale des Ponts et Chaussées, pour une mission relative au bilan des innovations et à l'évaluation de l'impact Environnemental et Social des projets "Réinventer Paris".

Cette mission aura notamment pour but de pointer les innovations qui ont été généralisées, celles qui méritent d'être davantage capitalisées entre les acteurs publics et privés. Cette mission pourra également s'intéresser au dispositif de gouvernance pendant les 10 années prévues contractuellement et à dresser un premier bilan du dispositif "Réinventer Paris" et de son adéquation avec les enjeux de valorisation du patrimoine municipal, notamment au regard des recettes de cession admissibles pour les méthodes de valorisation habituelles.

Les résultats de cette étude pourront être présentés en 5e commission."

Questions du groupe "Indépendants et Progressistes".

QE 2021-27 - Question du groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative au dispositif "Paris Jeunes Vacances".**Libellé de la question :**

"Créé en juillet 2008, "Paris Jeunes Vacances" a célébré son treizième anniversaire au mois de juillet 2021. Il avait vu le jour face au constat selon lequel "un tiers des jeunes Parisiens ne partent pas en vacances" (Le Parisien, 09/07/2008).

Or, les derniers chiffres à disposition interrogent sur l'efficacité du dispositif : pour l'année 2020, vous mentionnez que 581 jeunes ont bénéficié de ce dispositif. Or, Paris compte un peu plus de 516.000 jeunes de 15 à 30 ans (source : INSEE 2018).

Un calcul de pourcentage laisse suggérer que moins d'1 % de la jeunesse parisienne est donc concernée par ce dispositif... Ce chiffre faible interroge la portée de ce dispositif.

Nous vous adressons donc des questions nous semblant légitimes, au vu de la situation du dispositif :

- Depuis sa création en 2008, combien a coûté de dispositif et combien de jeunes a-t-il touché ?
- Quels sont les moyens de communication et d'information de ce dispositif ? Au vu du faible nombre de jeunes touchés en 2020, quel rôle a joué l'épidémie de Covid-19 ?
- Comptez-vous augmenter le nombre de bénéficiaires afin de faire de ce programme un dispositif s'adressant à toute la jeunesse parisienne ?
- Quelles modifications allez-vous apporter pour rendre ce dispositif plus efficace et attractif ?

Réponse (Mme Hélène BIARD, adjointe) :

"1) Coût et portée du dispositif.

Le dispositif "Paris Jeunes Vacances" a été créé en 2003 (délibération 2003 JS 244 du 16 juin 2003).

Depuis sa création, une enveloppe budgétaire annuelle de 150.000 euros a été consacrée à ce dispositif. En 2020, l'enveloppe a été augmentée à 175.000 euros. Pour l'année 2021, l'enveloppe a été votée à hauteur de 175.000 euros et abondée de 50.000 euros supplémentaires afin de répondre à la demande croissante des jeunes dans un contexte de crise qui avait freiné les départs l'année précédente en raison des confinements successifs.

Depuis sa création en 2003 et jusqu'en 2021 inclus, 2.750.000 euros ont ainsi été consacrés à ce dispositif de départ en vacances en autonomie pour les jeunes Parisiennes et Parisiens de 16 à 30 ans.

Le nombre moyen de bénéficiaires du dispositif "Paris Jeunes Vacances" s'établit annuellement à environ 1.000 jeunes sachant que plusieurs réformes ont été portées afin de faire évoluer le dispositif en tenant compte du contexte et des besoins.

À titre d'exemple, la réforme du dispositif en 2012 a instauré deux nouveautés : l'ouverture de "Paris Jeunes Vacances" aux Parisiennes et Parisiens mineur-es de 16 et 17 ans d'une part ; et la création d'une aide majorée sous réserve de conditions sociales de deux chèques-vacances d'une valeur unitaire de 100 euros tandis que l'aide de droit commun a été ramenée à un chèque-vacances d'autre part.

En 2020, dans un contexte où la gestion de la crise sanitaire a engendré un impact sur la mobilité, notamment internationale mais aussi nationale avec des déplacements plus difficiles et rapidement onéreux, le dispositif "Paris Jeunes Vacances" a su prendre en compte cette situation en évoluant dans le courant de l'année 2020 par le biais d'une délibération adoptée au Conseil de Paris de juillet (délibération 2020 DJS 136). A ainsi été votée, par le biais de cette délibération, une durée minimale des séjours réduite et la possibilité d'être touriste dans sa propre ville ou région afin de faciliter les conditions de mobilité des jeunes et leurs projets de vacances en autonomie. Par ailleurs, le montant de l'aide a été porté forfaitairement à 200 euros, réduisant de fait le nombre de bénéficiaires mais leur apportant une aide plus conséquente et déterminante pour leur départ en vacances.

2) Information et communication.

La communication sur ce dispositif s'effectue par différents canaux (affiches, dépliants et supports digitaux).

- En communication directe, par le biais du site paris.fr (jeunes.paris) ;
- Sur les réseaux sociaux de la Ville ;
- Via les équipements jeunesse de la Ville ou financés par elle : QJ, le Kiosque Jeunes, les Espaces Paris Jeunes, les Centres Paris Anim', les Points Information Jeunesse, les Foyers de Jeunes Travailleur-euses, les réseaux d'acteurs jeunesse des territoires, etc. ;
- Via les mairies d'arrondissement.

Le dispositif "Paris Jeunes Vacances" ne souffre pas d'un déficit de communication auprès du public, le nombre de dossiers déposés sur certains territoires étant parfois supérieur au nombre d'aides pouvant être attribuées. Néanmoins, le cadre du dispositif implique que celui-ci soit également porté et présenté par les relais susmentionnés sur l'ensemble du territoire et que les jeunes qui en ont besoin soient accompagnés par les acteurs locaux pour formaliser un projet de départ autonome.

3) Impact de l'épidémie de COVID-19 sur le dispositif en 2020.

L'année 2020 a freiné de façon importante la mobilité des Françaises et des Français, et notamment des jeunes, avec deux confinements successifs : le premier confinement de mars à mai 2020 a entraîné l'interruption des départs en vacances de la population, ainsi que le second confinement en octobre 2020. Ces confinements et ces freins à la mobilité expliquent la forte baisse, de près de moitié, du nombre de dossiers déposés et de demandes d'aides au titre du dispositif "Paris Jeunes Vacances".

Toutefois, l'évolution du dispositif votée en juillet 2020 a ouvert la possibilité de partir à proximité de chez soi, dans sa propre ville ou région et a également réduit la durée de séjour - ramenée à trois jours au lieu de quatre dont deux nuits en hébergement touristique. Le dispositif s'est ainsi adapté aux mesures de gestion de crise sanitaire, comme par exemple les limites kilométriques de déplacement autour du domicile en 2020, ce qui a tout de même permis aux jeunes de déposer un certain nombre de dossiers durant cette année de crise.

Ces adaptations ont été reconduites en 2021 et 2022.

4) Nombre de bénéficiaires.

Le nombre de bénéficiaires tient compte de l'enveloppe budgétaire allouée avec une répartition par territoire selon la règle de calcul suivante :

Chaque arrondissement se voit allouer une enveloppe dont le calcul repose sur les mêmes principes que la dotation d'animation locale et est basé sur :

- 50 % de la population jeune (15-29 ans) de l'arrondissement (source INSEE RP2016). Nota : la dotation d'animation locale retient la population globale ;
- 40 % des foyers fiscaux relevant de la 1ère tranche d'imposition sur le revenu 2015 (source Minefi IRCOM 2017) ;
- 10 % des effectifs scolaires du 1er degré et des collèges publics situés en zone d'éducation prioritaire (REP et REP+ ou CAPPE) en 2018 (source DASCO-BPS/Rectorat de Paris).

Ce dispositif d'aide financière s'adresse exclusivement aux jeunes qui habitent Paris. Les 16-30 ans représentent environ 505.000 habitant-es (INSEE 2018). Attribuer à chacun-e une aide "Paris Jeunes Vacances" représenterait un budget annuel pour ce dispositif de 101 millions d'euros.

5) Perspectives d'évolution.

Le dispositif "Paris Jeunes Vacances" est attractif et connu de la jeunesse. Néanmoins, il a pu souffrir d'un déficit de communication ciblée auprès des jeunes sur certaines territoires, et d'incompréhension dans le processus de délivrance de l'aide, attribuée en commission d'arrondissement et retirée à la Régie générale de Paris (située dans le 13e arrondissement).

Des réflexions et des travaux sont actuellement engagés pour :

- Dématérialiser le dépôt et l'instruction des dossiers afin de les rendre plus simples et plus lisibles pour les jeunes et les mairies d'arrondissement ;
- Permettre la délivrance des chèques-vacances à QJ, au cœur de Paris, plutôt qu'à la Régie générale de Paris ;
- Renouveler les outils de communication du dispositif et l'intégrer dans une identité et une offre digitale unifiée, en lien avec les autres dispositifs jeunesse et QJ."

QE 2021-28 - Question du groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative au mouvement #balancetonbar à Paris.

Libellé de la question :

"Paris, Bruxelles, Montpellier, Nottingham, Nice ... Depuis début novembre, des révélations paraissent dans la presse pour rendre compte d'un phénomène inquiétant : de nombreuses femmes relatent avoir été droguées dans des bars et des discothèques.

Plusieurs témoignages font état d'intoxications à l'acide gamma-hydroxybutyrique (GHB). Surnommée "la drogue du violeur", cette drogue provoque un état de sédation pouvant entraîner perte de conscience et amnésie. Certaines femmes racontent comment leur soirée s'est terminée à l'hôpital, parce que quelqu'un avait glissé du GHB dans leur verre ; d'autres racontent le blackout persistant des mois après.

Le mouvement "Balance ton bar" (#balancetonbar sur Twitter, @balance_ton_bar sur Instagram) offre des témoignages glaçants, sur plusieurs années, de cette situation particulièrement préoccupante. A Paris, l'appel à témoignage porté par des associations de défense des droits des femmes a permis la restitution de plus de 60 témoignages (Madame Figaro, 18/11/2021), dont 30 concernant le quartier de Pigalle, dans le 9^e arrondissement ; neuf plaintes ont actuellement été déposées pour des événements ayant eu lieu dans ce quartier.

Si les prochaines délibérations du Conseil de Paris font mention d'un soutien à l'association "Consentis", visant à renforcer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le milieu de la nuit, la Ville de Paris peut renforcer les mesures pour lutter contre ce fléau par deux moyens : des moyens matériels comme le développement et la distribution de capuchons de verre afin de réduire les risques, et des moyens de communication, par le lancement d'une campagne de sensibilisation à ce sujet.

Sur cette situation particulièrement préoccupante, les élus du groupe GIP aimeraient obtenir des réponses à ces questions :

- À partir des chiffres de la Préfecture de police, quel bilan pouvez-vous fournir des premières semaines d'investigation et d'enquête à ce sujet ?

- Existe-t-il des formations dispensées par la Ville de Paris aux professionnels du secteur ? Si non, pourquoi ? Si oui, serait-il possible d'avoir des informations chiffrées sur ces formations ainsi qu'une estimation de leur efficacité ?

- La Mairie de Paris développe-t-elle déjà ou compte-t-elle développer des mesures matérielles et/ou de communication pour sensibiliser la population parisienne à cette question ?

Réponse (M. Frédéric HOCQUARD, adjoint) :

"1 - Enquête

La Procureure de Paris, Laure BECCUAU, a annoncé le 17 novembre 2021 l'ouverture d'enquêtes préliminaires après le dépôt de 9 plaintes de personnes affirmant avoir été agressées après avoir été droguées à leur insu dans des bars et discothèques de la Capitale. Ces enquêtes sont pour l'heure confiées aux commissariats de police qui mènent ce travail en toute discrétion pour permettre la célérité de la réponse judiciaire.

2 - Formation

La Ville a réuni le Conseil de la Nuit en décembre 2018 afin de travailler sur la prévention des discriminations et du harcèlement sexuel et sexiste dans les milieux festifs. La présentation des enquêtes de l'association "Consentis" et du Comité des Noctambules (via idee.paris) avaient mis à jour l'ampleur de la situation : 58 % des femmes ne se sentent pas en sécurité dans les lieux festifs ; 82 % des répondants disent connaître au moins une victime qui aurait subi des violences sexuelles dans un lieu festif. Le Conseil parisien de la Jeunesse, sollicité par la Ville pour étudier le sujet, a quant à lui présenté ses préconisations : formations, labellisation, partenariat avec les VTC. Cette assemblée a donné lieu en 2019 à l'organisation d'une formation croisée décrite ci-dessous.

Depuis 2007, le dispositif "Fêtez Clairs", co-piloté par la DASES, la DDCS-75 et l'ARS-IDF, organisent des sessions de formation à destination des équipes des discothèques et organisations de soirées. Ces sessions abordent la prévention des conduites à risques, la prise en charge des situations de crises liées aux overdoses ainsi que la lutte contre le trafic de stupéfiants avec la participation de la Brigade des stupéfiants de Paris. Ces sessions de formation constituent la première étape d'un processus d'accompagnement des établissements, des organisations et de leurs publics, dans le cadre de la charte "Fêtez Clairs". En 2020, 2 établissements et 2 organisations de soirées ont été formés, soit 16 professionnels. Actuellement 22 établissements et 18 organisations de soirées sont signataires de la charte "Fêtez Clairs".

En 2017, le dispositif "Fêtez Clairs" a fait l'objet d'une évaluation externe (FORS) qui a fait ressortir que ces formations renforcent les stratégies internes des établissements et organisations de soirées.

En 2018, suite à une série d'accidents liés à la consommation de GHB/GBL, "Fêtez Clairs" a organisé, en partenariat avec l'A.P.-H.P. et la B.S.P., deux sessions de formation spécifiques sur le sujet ayant rassemblé 47 professionnels de divers établissements et organisations.

En outre, en 2019, la Ville a fédéré la DIRRECTE-75, les organisations professionnelles et associations de prévention afin de produire et éditer une brochure sur la santé des travailleurs de nuit des milieux festifs intégrant la question du harcèlement sexuel et sexiste dont sont victimes les professionnel.le.s. Cette brochure est diffusée depuis 2021 dans les établissements via les organisations professionnelles et la médecine du travail.

Par ailleurs, depuis 2019, la Ville soutient l'Association des Barmen de France pour l'organisation de formations concernant la vente responsable d'alcool et la réduction des nuisances sonores à destination des professionnels du bar. Une quarantaine de professionnels ont été formés en 2021. Par ailleurs, l'association édite et diffuse des fascicules de sensibilisation sur ces sujets.

Concernant la formation des professionnel.le.s à la lutte contre le harcèlement sexuel et sexiste dans leurs établissements, deux formations ont été organisées par le collectif "Féministe contre le viol". En 2019, la Ville a

soutenu l'association "Consentis" pour organiser une formation croisée sur le consentement en milieux festifs. Cette formation a rassemblé : 7 professionnels des établissements et organisations de soirées, 7 représentants d'associations de prévention et 7 représentants d'associations de lutte contre le harcèlement sexuel et sexiste. Cette session a fait ressortir la nécessité de former les équipes à l'accueil de la parole et à la prise en charge des victimes ainsi que de réaliser des campagnes de sensibilisation des publics en lien avec les valeurs de la fête.

La formation des professionnels relève de la compétence des Régions, de la DIRECCTE, des organisations professionnelles et de leurs OPCO. Toutefois, depuis 2016, la Ville défend la prise en compte des sujets tels que la prévention des conduites à risques, la réduction des nuisances sonores ou la lutte contre les discriminations et le harcèlement sexuel et sexiste, dans le parcours de formation des professionnel.le.s via la mise en place d'un dispositif formation inter-secteurs des métiers de la nuit. Cette démarche a abouti en 2019 à un rapport réalisé par l'AFPA.

3 - Communication

En 2015, le dispositif "Fêtez Clairs" a édité une brochure pour promouvoir les comportements solidaires dans les soirées intégrant la question du consentement. En 2016, le dispositif "Fêtez Clairs" a édité une brochure de prévention des discriminations à destination des clubbeurs intégrant le sexisme.

En 2018, suite à une série d'accidents liés à la consommation de GHB/GBL, à la demande de la Ville de Paris, la Préfecture de police a réuni les différentes parties prenantes (Mildeca, l'ARS-ID, l'A.P.-H.P., "Fêtez Clairs" et les organisations professionnelles) afin d'enrayer ce phénomène et de réaliser une campagne de sensibilisation et de communication à destination des établissements et des noctambules (affiches, flyers, réseaux sociaux).

Depuis 2019, la Ville soutient l'association "Consentis" qui réalise et diffuse des campagnes de sensibilisation sur les réseaux sociaux et dans les établissements / dans les soirées, pour sensibiliser au consentement et viser directement les publics (affiches, flyers et stands sur place).

Suite à la recrudescence des signalements sur les réseaux sociaux de violences sexuelles et de soumissions chimiques dans des établissements festifs (#balancetonbar), la Ville a réuni, le 1er décembre 2021², le Conseil de la Nuit afin de partager un diagnostic et d'élaborer des pistes de travail. Si la Préfecture de police ne fait pas état d'une augmentation sensible du nombre de plaintes déposées ces derniers mois (il est difficile de mesurer le nombre d'agressions qui ne sont pas suivies d'un dépôt de plainte), il apparaît qu'une grande part des cas de soumissions chimiques ont lieu dans les fêtes privées et par l'entourage des victimes (personnes de leur connaissance). Les produits utilisés sont principalement des benzodiazépines et de l'alcool. Afin de franchir un cap sur la promotion des fêtes respectueuses, la Ville a attribué fin 2021 une subvention à l'association "Consentis" pour la mise en œuvre d'un processus de labellisation des établissements, qui sera assortie d'une obligation de formation et d'un contrôle renforcé."

² Étaient présents à cette réunion une soixantaine de personnes représentants les établissements et leurs représentants (Le Badaboum, Le Rosa Bonheur, La Station gare des mines, Le Divan du monde, Petit bain, Djoon, Glazart, le SNEG, PRODISS, le CSLMF, SMA, MAPP), les associations (Consentis, Osez le Féminisme, le CFCV, les Noctambules citoyens, les Pierrots de la Nuit, Techno +) et institutions partenaires (la Préfecture de police, l'A.P.-H.P., l'ARS, la MILDECA).

Votes spécifiques.

Mmes Anne-Claire BOUX, Geneviève GARRIGOS, Barbara GOMES, Catherine IBLED, MM. Eric LEJOINDRE, Jacques GALVANI, Jérôme COUMET, Mme Olivia POLSKI, M. Patrick BLOCHE, Mme Colombe BROSSEL, M. François DAGNAUD, Mme Léa FILOCHE, MM. Jacques GALVANI, Franck MARGAIN, Mmes Camille NAGET, Alice TIMSIT, M. Florian SITBON, Mmes Alice COFFIN, Dominique KIELEMOËS, Raphaëlle PRIMET, Chloe SAGASPE, MM. François VAUGLIN, Boris JAMET-FOURNIER, Aurélien VÉRON, Mmes Céline HERVIEU, Véronique LEVIEUX, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Carine PETIT, MM. Jean-Philippe DAVIAUD, Rudolph GRANIER, Emile MEUNIER, Jacques MARTIAL, Mmes Maya AKKARI, Marie-Christine LEMARDELEY, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mmes Anouch TORANIAN, Célia BLAUDEL, Alexandra CORDEBARD, Brigitte KUSTER et M. Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 720.

Mme Audrey PULVAR et M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 59 et DAC 720.

Mme Audrey PULVAR ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPE 57.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Célia BLAUDEL, MM. Patrick BLOCHE, Thomas CHEVANDIER, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Christophe NAJDOVSKI, Mmes Chloe SAGASPE et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 156.

Mme Sandrine CHARNOZ et M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 65 et DAC 720.

M. Emmanuel COBLENCÉ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 226 et DLH 227.

M. Eric LEJOINDRE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 408, DLH 335 et DLH 336.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Emile MEUNIER et Mme Carine PETIT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 42 et DEVE 133.

Mme Anne SOUYRIS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASES 110 et DASES 212.

M. Jacques BAUDRIER, Mmes Nathalie LAVILLE et Audrey PULVAR ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 308.

MM. Patrick BLOCHE, François DAGNAUD et Mme Carine ROLLAND ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 150 et DAC 720.

Mme Geneviève GARRIGOS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 48, DAC 720 et DFA 69.

Mme Lamia EL AARAJE, MM. Jean-Philippe GILLET, Rudolph GRANIER, Nicolas NORDMAN, Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU et Hanna SEBBAH ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 113, PP 114, PP 126 et PP 127.

Mmes Maya AKKARI, Sandrine CHARNOZ, MM. Emmanuel COBLENCÉ, Jean-Philippe DAVIAUD, François-Marie DIDIER, Mmes Marie-Caroline DOUCERÉ, Lamia EL AARAJE, Maud GATEL, MM. Jean-Philippe GILLET, Jérôme GLEIZES, Mme Catherine IBLED, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mmes Halima JEMNI, Dominique KIELEMOËS, Johanne KOUASSI, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Léa VASA et M. Karim ZIADY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 104.

Mme Célia BLAUDEL, MM. Jérôme COUMET, Jérôme GLEIZES et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 111.

MM. Jean-Noël AQUA, Jacques BAUDRIER, David BELLARD, Mmes Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mmes Véronique BUCAILLE, Delphine BÜRKLI, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Alexandra CORDEBARD, MM. Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Mmes Rachida DATI, Jeanne d'HAUTESERRE, M. François-Marie DIDIER, Mmes Agnès EVREN, Afaf GABELOTAUD, MM. Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE, Mmes Antoinette GUHL, Anne HIDALGO, Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Fatoumata KONÉ, Johanne KOUASSI, MM. Jean-Pierre LECOQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emmanuel MESSAS, Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Carine PETIT, MM. Eric PLIEZ, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, M. Hamidou SAMAKÉ, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Anouch TORANIAN, MM. François VAUGLIN, Aurélien VÉRON et Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 168, SG 21 et DVD 109.

M. Gauthier CARON-THIBAUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 103.

MM. Jean-Noël AQUA, François CONNAULT, François DAGNAUD, Alexandre FLORENTIN, Jacques GALVANI, Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, MM. Alexis GOVCIYAN, Antoine GUILLOU, Mmes Catherine IBLED, Pénélope KOMITÈS, Nathalie LAVILLE, Marie-Christine LEMARDELEY, Nathalie MAQUOI, Carine PETIT, M. Sylvain RAIFAUD, Mmes Elisabeth STIBBE et Léa VASA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 299.

M. Thomas CHEVANDIER, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Jeanne d'HAUTESERRE, M. Frédéric HOCQUARD, Mmes Fatoumata KONÉ, Véronique LEVIEUX, Nathalie MAQUOI, M. Emile MEUNIER, Mmes Laurence PATRICE, Marie-José RAYMOND-ROSSI, MM. Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 138, DLH 205, DLH 338, DLH 339, DLH 340, DLH 341, DLH 342, DLH 344, DLH 345, DLH 357, DLH 372, DLH 391, DLH 394, DLH 396, DLH 401, DLH 402, DLH 411, DLH 438, DLH 215, DLH 216, DLH 217, DLH 219, DLH 220, DLH 232, DLH 212, DLH 404, DLH 449, DLH 450, DLH 452 et DLH 420.

Mme Anne BIRABEN, MM. Emmanuel COBLENCÉ, François CONNAULT, Jacques GALVANI, Antoine GUILLOU, Mmes Pénélope KOMITÈS, Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Emmanuel MESSAS et Paul SIMONDON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 160 et DAE 301.

M. Patrick BLOCHE, Mmes Véronique LEVIEUX, Raphaëlle RÉMY-LELEU, MM. Aurélien VÉRON et Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 272.

M. Eric LEJOINDRE, Mmes Carine PETIT et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 246.

Mme Delphine TERLIZZI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 456.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 142 et DLH 239.

M. Maxime COCHARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 139, DLH 291, DLH 293 et DLH 295.

Mme Maya AKKARI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 681 et DAC 720.

Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, MM. Jérôme COUMET, Jean-Baptiste OLIVIER et Eric PLIEZ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 187, DLH 189, DLH 190, DLH 193, DLH 194, DLH 346, DLH 347, DLH 348, DLH 349, DLH 379, DLH 387, DLH 412, DLH 414, DLH 423, DLH 439, DLH 445, DLH 457, DLH 304, DLH 305, DLH 399, DLH 415, DLH 303 et DLH 416.

M. Patrick BLOCHE, Mmes Alice COFFIN, Afaf GABELOTAUD, Laurence PATRICE, Aurélie PIRILLO, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, MM. Aurélien VÉRON et Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 135, DAC 726, DFA 86, DAC 679 et DAC 720.

M. Jean-Noël AQUA, Mmes Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITÈS, Marie-Christine LEMARDELEY, Douchka MARKOVIC, Valérie MONTANDON, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Audrey PULVAR et Chloe SAGASPE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 123 et DEVE 116.

MM. David BELLIARD, Nicolas BONNET-OUALDJ, Jérôme COUMET, Antoine GUILLOU, Mme Halima JEMNI, M. Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Olivia POLSKI, Carine ROLLAND et M. Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 16, DLH 153, DLH 328, DLH 353, DLH 354, DLH 355, DLH 356, DLH 358, DLH 359, DLH 360, DLH 361, DLH 362, DLH 364, DLH 365, DLH 366, DLH 367, DLH 368, DLH 369, DLH 370, DLH 371, DLH 373, DLH 374, DLH 375, DLH 376, DLH 378, DLH 380, DLH 382, DLH 383, DLH 384, DLH 385, DLH 386, DLH 388, DLH 389, DLH 392, DLH 393, DLH 395, DLH 397, DLH 400, DLH 407, DLH 413, DLH 418, DLH 429, DLH 444, DLH 455, DLH 462, DLH 465, DLH 265, DLH 257, DLH 258, DLH 260, DLH 262, DLH 263, DLH 409, DLH 447, DLH 448 et DAE 343.

Mmes Maya AKKARI, Lamia EL AARAJE, Antoinette GUHL, Nathalie LAVILLE et M. Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DVD 109 et DVD 104.

M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Léa FILOCHE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 190, DASES 278 et DAE 354.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 156, DLH 158, DLH 442 et DLH 443.

MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Nicolas BONNET-OUALDJ, Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD, Jean-François MARTINS, Arnaud NGATCHA, Nicolas NORDMAN, Pierre RABADAN, Mmes Karen TAÏEB et Anouch TORANIAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 84.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Colombe BROSSEL, Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Inès de RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Nelly GARNIER, MM. Jean-Philippe GILLET,

Jérôme GLEIZES, Mmes Raphaëlle PRIMET, Delphine TERLIZZI et M. Karim ZIADY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 34.

Mmes Anessa LAHOUASSA, Véronique LEVIEUX, Raphaëlle PRIMET, M. Pierre RABADAN, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, MM. Aurélien VÉRON et Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 66.

MM. Antoine BEAUQUIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mmes Alexandra CORDEBARD, Geneviève GARRIGOS, Céline HERVIEU, M. Eric LEJOINDRE, Mme Véronique LEVIEUX, M. Arnaud NGATCHA, Mmes Raphaëlle PRIMET, Emmanuelle RIVIER, Carine ROLLAND, M. Hermano SANCHES RUIVO et Mme Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 58 et DAC 720.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 160.

Votes spécifiés.

Mme Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 271, DAE 332, DAE 299, DAE 301 et DEVE 116.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DU 42, DEVE 133 et DU 156.

M. Daniel-Georges COURTOIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 168.

Le groupe Changer Paris vote contre les projets de délibération DLH 187, DLH 339, DLH 340, DLH 345, DLH 391, DLH 394, DLH 396, DLH 402, DLH 420, DLH 341, DLH 344, DLH 361, DLH 413, DLH 348, DLH 368, DLH 347, DLH 354, DLH 366, DLH 369, DLH 395, DLH 362, DLH 376, DLH 383, DLH 388, DLH 452, DLH 357, DLH 374, DLH 382, DLH 412, DLH 349, DLH 364, DLH 400, DLH 423, DLH 372, DLH 392, DLH 401, DLH 358, DLH 385, DLH 393, DLH 410, DLH 414, DLH 389, DLH 193, DLH 353, DLH 355, DLH 356, DLH 360, DLH 365, DLH 367, DLH 370, DLH 371, DLH 373, DLH 375, DLH 377, DLH 378, DLH 379, DLH 380, DLH 384 et DLH 386.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 142, DLH 230, DLH 150 et les amendements afférents, DEVE 132, DVD 107, DAE 271 et DFA 84.

Mme Antoinette GUHL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 58.

Le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes s'abstient sur le projet de délibération DASCO 155 et les amendements afférents.

Le groupe Communiste et Citoyen vote pour l'amendement n° 5 et s'abstient sur les amendements n° 6 et 7 ainsi que sur le budget de la Préfecture de police.

M. Jean-Baptiste OLIVIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 89.

Le groupe Ecologiste de Paris vote contre le projet de délibération DU 168.

M. Rémi FÉRAUD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 56.

Mme Geneviève GARRIGOS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 58 et DAC 720.

M. François-Marie DIDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DPE 34, DPE 37, DPE 38, DU 156, DVD 111, SG 88, DAJ 20, DVD 96 et les vœux n° 62, 63 et 95.

Mme Anessa LAHOUASSA ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 111, SG 88 ainsi que sur les vœux n° 62 et 63.

Mme Sandrine CHARNOZ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 444.

M. Florian SITBON ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 48, DAC 58, DAC 59, DAC 60, DAC 66, DAC 637, DAC 639, DAC 650 et DAC 720.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2021 DCPA 4 Travaux de construction d'une école élémentaire sis 15 rue de Monceau (8e) - Indemnisation du Cabinet Sotto à la suite des dommages occasionnés par les travaux.

2021 DLH 232 Réalisation dans l'arrondissement Paris Centre d'un programme de rénovation de 11 immeubles comportant 105 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (1.064.862 euros).

2021 DLH 291 Réalisation 5/7/9 rue des Deux Boules, 16 rue Bertin Poirée (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 52 logements sociaux par Immobilière 3F - Subvention (273.100 euros).

2021 DLH 293 Réalisation 1-7 avenue de Corbera (12e) d'un programme de rénovation de 255 logements sociaux par Immobilière 3F - Subvention (3.142.537 euros).

2021 DLH 215 Réalisation 4 rue Ernest Renan (15e) d'un programme de rénovation de 25 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (355.320 euros).

2021 DLH 226 Réalisation 4 passage des Écoliers (15e) d'un programme de rénovation et d'amélioration de la qualité des services de 60 logements sociaux par Aximo - Subvention (745.664 euros).

2021 DLH 227 Réalisation, 6 passage des Écoliers (15e) d'un programme de rénovation de 40 logements sociaux et d'amélioration de la qualité de service par Aximo - Subvention (712.622 euros).

2021 DLH 216 Réalisation 10, rue Duvergier (19e) d'un programme de rénovation de 21 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (207.360 euros).

2021 DLH 217 Réalisation 12, place de l'Argonne (19e) d'un programme de rénovation de 21 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (329.940 euros).

2021 DLH 219 Réalisation 143, avenue de Flandre et 62, rue de l'Ourcq (19e) d'un programme de rénovation de 64 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (824.182 euros).

2021 DLH 304 Réalisation 11-19 rue de l'Ourcq / 14-28 rue Léon Giraud (19e) d'un programme de rénovation de 399 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (6.424.065 euros).

2021 DLH 335 Réalisation 32, avenue Corentin Cariou et 1-5-7-9, Terrasses du Parc (19e) d'un programme de rénovation et d'AQS de 201 logements sociaux par Batigère en Ile-de-France - Subvention (4.003.614 euros).

2021 DLH 265 Réalisation 19 rue Bisson (20e) d'un programme de rénovation de 8 logements sociaux par la RIVP - Subvention (90.750 euros).

2021 DLH 399 Réalisation 11/15 rue des Lyanes et 8/16 rue Pelleport Paris (20e) d'un programme de rénovation de 88 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (1.720.801 euros).

2021 DLH 456 Réalisation, 79-81 rue des Vignoles (20e) d'un programme de rénovation de 15 logements par HSF - Subvention (148.130 euros).

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2021 DVD 20 Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile de France.

2021 DVD 83 Véhicules partagés en libre service sans station d'attache - Protocole d'accord transactionnel.

2021 DVD 92 Plan de relance Ponts Connectés pour soutenir l'innovation pour la surveillance - Convention de partenariat avec les sociétés Apave et Sercel et le Département de l'Isère.

2021 DVD 96 Éclairage public et exploitation de la circulation - Contrat transactionnel avec la Direction des Routes d'IDF portant règlement des prestations effectuées.

2021 DVD 109 Parcs de stationnement Porte de Saint Ouen (17e), Porte de Clignancourt, Firmin Gemier et Damrémont (18e) - Convention de concession avec SAGS pour leur exploitation.

2021 DVD 107 Porte des Poissonniers sous le pont du boulevard périphérique (18e) - Convention avec la SA SNCF Voyages relative à la délégation de la maîtrise d'ouvrage pour la pose d'un filet de protection.

M. David BELLARD, rapporteur.

2021 DDCT 78 Subvention (15.000 euros) à 1 association au titre de la prévention, de la mise à l'abri et de la lutte contre la traite des êtres humains.

2021 DJS 169 Approbation des modalités d'accueil, d'indemnisation et de financement des formations des volontaires de la promotion 2021/2022 du Service civique parisien.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2021 DASCO 116 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (79.026 euros) au titre des services de restauration pour 2022.

2021 DASCO 117 Caisse des écoles (Paris Centre) - Subvention 2022 (4.640.335 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024.

2021 DASCO 118 Caisse des écoles (5e) - Subvention 2022 (2.200.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024.

2021 DASCO 119 Caisse des écoles (6e) - Subvention 2022 (680.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024.

2021 DASCO 120 Caisse des écoles (7e) - Subvention 2022 (1.100.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024.

2021 DASCO 121 Caisse des écoles (8e) - Subvention 2022 (1.100.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024.

2021 DASCO 122 Caisse des écoles (9e) - Subvention 2022 (1.947.598 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.

2021 DASCO 123 Caisse des écoles (10e) - Subvention 2022 (4.539.755 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024.

2021 DASCO 124 Caisse des écoles (11e) - Subvention 2022 (5.100.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024.

2021 DASCO 125 Caisse des écoles (12e) - Subvention 2022 (5.674.300 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.

2021 DASCO 164 Caisse des écoles (12e) - Subvention d'investissement (37.095 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Jean-François-Oeben.

2021 DASCO 126 Caisse des écoles (13e) - Subvention 2022 (7.220.455 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024.

2021 DASCO 127 Caisse des écoles (14e) - Subvention 2022 (5.201.528 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024.

2021 DASCO 165 Caisse des écoles (14e) - Subvention d'investissement (73.692 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Jean-Moulin.

2021 DASCO 128 Caisse des écoles (15e) - Subvention 2022 (7.060.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024.

2021 DASCO 166 Caisse des écoles (15e) - Subvention d'investissement (34.402 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Claude-Debussy.

2021 DASCO 132 Caisse des écoles (19e) - Subvention 2022 (9.200.000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.

2021 DASCO 167 Caisse des écoles (20e) - Subvention d'investissement (65.325 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Françoise-Dolto.

2021 DASCO 168 Caisses des écoles - Subvention exceptionnelle (2.266.120 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2021 DASCO 148 Cours pour adultes de Paris - Convention de gestion entre la ville de Paris et un établissement public local relative à l'organisation des cours pour adultes.

2021 DASCO 153 Cours d'adultes de Paris - Règlement intérieur.

2021 DASCO 151 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (250.000 euros) et subventions pour travaux (64.922 euros).

2021 DASCO 152 Subvention (15.000 euros) et convention avec le Département de Seine-Saint-Denis et l'association Modafusion pour l'implantation d'une résidence croisée.

2021 DASCO 156 Subvention (71.400 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'association "Coup de Pouce, Partenaire de la réussite à l'école" pour l'année scolaire 2021-2022.

2021 DASCO 158 Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires - Convention de financement entre la Ville de Paris et la Région Académique.

2021 DASCO 159 Convention de répartition des charges de réfection d'un mur mitoyen de l'école Traversière (12e).

2021 DASCO 160 Divers collèges - Dotation (4.500 euros) et convention de Partenariat avec l'Université Paris sciences et Lettres.

2021 DASCO 163 Vacances Arc-en-ciel - Convention de partenariat avec les Caisses des écoles relative aux séjours Vacances Arc-en-ciel.

2021 DEVE 123 Subvention de fonctionnement à la régie personnalisée de l'Ecole du Breuil pour l'exercice 2022 et communication du bilan d'activité.

2021 DFPE 234 Subventions (33.919 euros) à quatre associations avec convention annuelle pour leurs actions de soutien à la parentalité.

2021 DFPE 236 Subvention (19.000 euros) pour le fonctionnement de la Ludomouv' citoyenne (9e) gérée par l'association UDAF.

2021 DAE 299 Subventions de fonctionnement (4.648.050 euros) et d'investissement (350.000 euros) à la régie EIVP au titre de l'exercice 2022.

2021 DAE 301 Subventions de fonctionnement (12.807.600 euros) et d'investissement (1.600.000 euros) à la régie ESPCI au titre de l'exercice 2022.

2021 DDCT 21 État annuel des indemnités des conseillères et conseillers de Paris.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2021 DAE 343 Garantie à 50 % d'un emprunt d'un montant de 34.000.000 euros souscrit par la RIVP pour le financement de diverses opérations.

2021 DASES 287 Subventions de fonctionnement (424.000 euros) et conventions avec trois organismes pour leurs actions favorisant l'accueil et l'information des exilés à Paris.

2021 DLH 93 Sortie du régime de la copropriété des lots communaux situés 9, rue de Plaisance (14e).

2021 DLH 138 Modification de garanties d'emprunt finançant des opérations de logement social réalisées par Elogie-SIEMP.

2021 DLH 432 Avenant de clôture n° 2021-11 à la convention conclue le 1 juin 2017 avec l'Etat relative à la délégation de compétences à la Ville de Paris en matière d'aides au logement social et à l'habitat privé.

2021 DLH 437 Subvention (30.000 euros) à la Fondation Abbé Pierre pour le développement d'actions en matière de lutte contre l'habitat indigne.

2021 DLH 205 Réalisation, 226, rue Saint-Denis (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration de 32 logements sociaux (15 PLA-I, 12 PLUS, 5 PLS) par Elogie-SIEMP - Subvention (1.332.390 euros).

2021 DLH 339 Location par bail emphytéotique à Elogie-SIEMP de l'immeuble situé 27-29 rue Léopold Bellan / 82 rue Montmartre (Paris Centre) et réalisation d'un programme de conventionnement de 13 logements sociaux.

2021 DLH 340 Location par bail emphytéotique à Elogie-SIEMP de l'immeuble situé 29 rue Michel Lecomte (Paris Centre) et réalisation d'un programme de conventionnement de 8 logements sociaux (5 PLA-I, 3 PLUS).

2021 DLH 342 Location par bail emphytéotique à Elogie-SIEMP de l'immeuble situé 87, rue Saint-Martin (Paris Centre) et réalisation d'un programme de conventionnement de 6 logements sociaux (4 PLA-I et 2 PLUS).

2021 DLH 345 Location par bail emphytéotique à Elogie-SIEMP de l'immeuble situé 12, rue Saint-Anastase (Paris Centre) et réalisation d'un programme de conventionnement de 5 logements sociaux (3 PLA-I et 2 PLUS).

2021 DLH 387 Réalisation, 9-11A rue Pavée (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements (7 PLA-I et 5 PLUS) et d'une résidence sociale (26 PLA-I) par Paris Habitat - Subvention (3.676.977 euros).

2021 DLH 391 Location par bail emphytéotique à Elogie-SIEMP de l'immeuble situé 2 rue de Beaujolais/3 rue des Petits Champs (Paris Centre) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 6 logements sociaux.

2021 DLH 394 Location par bail emphytéotique à Elogie-SIEMP de l'immeuble situé 24, rue Mondétour (Paris Centre) et réalisation d'un programme de conventionnement de 6 logements sociaux (4 PLA-I et 2 PLUS).

2021 DLH 396 Location par bail emphytéotique à Elogie-SIEMP de l'immeuble situé 23-25 rue des Deux Ponts / 50 rue Saint-Louis en l'Île (Paris Centre) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 3 logements (2 PLA-I, 1 PLUS) - Avenant à bail et conclusion d'un nouveau bail emphytéotique.

2021 DLH 402 Location par bail emphytéotique à Elogie-SIEMP de l'immeuble situé 84 rue Quincampoix (Paris Centre) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 5 logements sociaux (3 PLA-I, 2 PLUS).

2021 DLH 420 Location de l'immeuble 12, rue de Béarn (Paris Centre) à Elogie-Siemp - Avenant à bail emphytéotique.

2021 DLH 257 Réalisation 177, rue Saint Jacques (5e) d'un programme de rénovation de 4 logements sociaux par la RIVP - Subvention (48.500 euros).

2021 DLH 404 Réalisation 10, rue Maître Albert (5e) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (124.380 euros).

2021 DLH 341 Location par bail emphytéotique à Elogie-SIEMP de l'immeuble situé 10 rue Maître Albert (5e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 12 logements sociaux (7 PLA-I, 5 PLUS).

2021 DLH 344 Location par bail emphytéotique à Elogie-SIEMP de l'immeuble situé 2 et 4 rue de la Bûcherie (5e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 25 logements sociaux (15 PLA-I et 10 PLUS).

2021 DLH 346 Location de l'immeuble 11, rue Frédéric Sauton (5e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2021 DLH 361 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 5 rue de Valence (5e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 17 logements sociaux (10 PLA-I, 7 PLUS).

2021 DLH 190 Réalisation, 5, passage Jean Nicot (7e) d'un programme de construction de 10 logements sociaux (6 PLA-I, 4 PLUS) par Paris Habitat - Subvention (665.472 euros).

2021 DLH 397 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 29 et 31 rue de Rome (8e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 25 logements sociaux (13 PLUS, 12 PLS).

2021 DLH 258 Réalisation 41, rue de Trévise (9e) d'un programme de rénovation de 24 logements sociaux par la RIVP - Subvention (206.460 euros).

2021 DLH 413 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 13 rue Richer (9e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 17 logements sociaux (5 PLA-I, 7 PLUS, 5 PLS).

2021 DLH 348 Location de l'immeuble 22, rue Lucien Sampaix (10e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2021 DLH 368 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 81 rue du Faubourg Saint-Denis (10e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 32 logements sociaux (19 PLA-I, 13 PLUS).

2021 DLH 338 Réalisation, 20-22-24 rue Emile Lepeu (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 26 logements sociaux (6 PLA-I, 10 PLUS, 10 PLS) par Elogie-SIEMP - Subvention (1.077.745 euros).

2021 DLH 347 Location de l'immeuble 6, passage Lisa (11e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2021 DLH 354 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 31 rue de Chanzy (11e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 18 logements sociaux (11 PLA-I et 7 PLUS).

2021 DLH 366 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 198 boulevard Voltaire (11e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 20 logements sociaux (12 PLA-I, 8 PLUS).

2021 DLH 369 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 29, boulevard Richard Lenoir (11e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 29 logements sociaux (17 PLA-I, 12 PLUS).

2021 DLH 395 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 122 avenue Philippe Auguste (11e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 16 logements sociaux (5 PLA-I, 6 PLUS et 5 PLS).

2021 DLH 189 Réalisation, 164 boulevard Diderot (12e) d'un programme de construction de 17 logements sociaux (7 PLA-I, 5 PLUS, 5 PLS) par Paris Habitat - Subvention (1.289.919 euros).

2021 DLH 376 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 7-7bis rue de la Durance (12e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 32 logements sociaux (19 PLA-I, 13 PLUS).

2021 DLH 383 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble 14-16-18 rue Antoine Julien Hénard (12e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 38 logements sociaux (11 PLA-I, 15 PLUS, 12 PLS).

2021 DLH 388 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 298 rue de Charenton (12e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 35 logements sociaux (11 PLA-I, 14 PLUS et 10 PLS).

2021 DLH 452 Location par bail emphytéotique à Elogie-SIEMP de l'immeuble situé 36-40, rue Sibuet (12e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 239 logements sociaux (57 PLA-I, 89 PLUS, 93 PLS).

2021 DLH 212 Réalisation 36, rue des Cordelières (13e) d'un programme de rénovation de 46 logements sociaux par Elogie-SIEMP - Subvention (370.302 euros).

2021 DLH 239 Réalisation 12-16 bis rue Gandon (13e), d'un programme de rénovation de 107 logements sociaux par ICF Habitat La Sablière - Subvention (1.955.610 euros).

2021 DLH 443 Réalisation 57, rue Vergniaud (13e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 13 logements sociaux (13 PLS) et 7 logements locatifs intermédiaires par Segens.

2021 DLH 447 Réalisation 18-24 rue Patay (13e) d'un programme de rénovation de 48 logements par la RIVP - Subvention (557.100 euros).

2021 DLH 448 Réalisation 156, rue Léon Maurice Nordmann (13e) d'un programme de rénovation de 18 logements par la RIVP - Subvention (172.920 euros).

2021 DLH 449 Réalisation 99-101 avenue d'Ivry (13e) d'un programme de rénovation de 8 logements par Elogie-SIEMP - Subvention (91.101 euros).

2021 DLH 450 Réalisation 103 avenue d'Ivry (13e) d'un programme de rénovation de 10 logements par Elogie-SIEMP - Subvention (113.597 euros).

2021 DLH 434 Locaux communaux 57, rue Bobillot (13e) - Bail civil et attribution d'une aide en nature à l'association "Regain-Paris".

2021 DLH 194 Réalisation, sur le lot Lepage, 51 rue Boissonade (ZAC Saint Vincent de Paul) (14e) d'un programme de construction de 10 logements sociaux (10 PLS) par Paris Habitat - Subvention (315.000 euros).

2021 DLH 260 Réalisation 6-16 rue du Moulin des Lapins, 134-144 rue du Château, 2-6 place Moro-Giafferi (14e) d'un programme de rénovation de 98 logements sociaux par la RIVP - Subvention (782.320 euros).

2021 DLH 302 Réalisation 145A rue d'Alésia (14e) d'un programme de construction comportant 7 logements sociaux (5 PLUS et 2 PLS) et 3 logements intermédiaires par Logirep - Subvention (345.586 euros).

2021 DLH 411 Réalisation 8 rue de la Gaité (14e) d'un programme de création d'une pension de famille comportant 25 logements PLA-I par Elogie-SIEMP - Subvention (465.376 euros).

2021 DLH 462 Réalisation, 100 boulevard Jourdan (14e) d'un programme de construction de 17 logements sociaux (9 PLA-I, 8 PLUS) et 17 logements intermédiaires par la RIVP - Subvention (1.488.836 euros).

2021 DLH 374 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 17-19 rue des Suisses/4 rue Jonquoy (14e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 56 logements sociaux (17 PLA-I, 22 PLUS, 17 PLS).

2021 DLH 382 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 45 boulevard Saint Jacques (14e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 48 logements sociaux (14 PLA-I, 19 PLUS, 15 PLS).

2021 DLH 129 Réalisation 56 rue Desnouettes (15e) d'un programme de création d'un foyer de vie et d'un Foyer d'accueil médicalisé de 90 logements PLS par l'association Benoît Menni - Subvention (1.800.000 euros).

2021 DLH 156 Réalisation Port de Javel Haut (15e) d'un programme de création d'un Centre d'hébergement d'urgence comportant 65 places par Sequens Solidarités - Subvention (208.216 euros).

2021 DLH 158 Réalisation 7-9, rue des Frères Morane (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (10 PLAI, 7 PLUS) par Sequens - Subvention (1.219.888 euros).

2021 DLH 303 Réalisation 96-98 rue du Théâtre (15e) d'un programme de rénovation de 80 logements sociaux par Paris Habitat - Subvention (1.411.247 euros).

2021 DLH 423 Réalisation, 33 rue des Volontaires (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux (7 PLA-I, 9 PLUS, 7 PLS) par Paris Habitat - Subvention (778.967 euros).

2021 DLH 295 Réalisation, 2, rue Lecomte du Nouy (16e) d'un programme de rénovation de 25 logements sociaux par Immobilière 3F - Subvention (320.708 euros).

2021 DLH 16 Réalisation, 22 rue Darcet (17e) d'un programme de construction de 7 logements sociaux (2 PLA-I, 2 PLUS, 3 PLS) par la RIVP - Subvention (355.840 euros).

2021 DLH 262 Réalisation 127, avenue de Clichy (17e) d'un programme de rénovation de 40 logements sociaux par la RIVP - Subvention (269.640 euros).

2021 DLH 263 Réalisation 6-8, 9, 10-12, 14-16 rue Daubigny et 2 rue Paul Borel (17e) d'un programme de rénovation de 175 logements sociaux par la RIVP - Subvention (2.099.700 euros).

2021 DLH 313 Location de l'immeuble 1-5, passage Châtelet (17e) à la Fondation Jules Lebaudy - Avenant à bail emphytéotique.

2021 DLH 25 Réalisation 78 rue de la Chapelle (18e) d'un programme de rénovation de 65 logements sociaux par Hénéo - Subvention (950.832 euros).

2021 DLH 222 Réalisation 32, rue Ordener (18e) d'un programme de rénovation d'une résidence sociale de 36 logements sociaux par Hénéo - Subvention (440.424 euros).

2021 DLH 336 Réalisation 34-36, rue Pajol (18e) d'un programme de rénovation de 10 logements sociaux et de construction de 8 logements sociaux (PLS) par Batigère en Ile de France - Subvention (309.420 euros).

2021 DLH 410 Réalisation, 42 boulevard Barbès (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 2 logements sociaux PLA-I par Freha - Subvention (80.009 euros).

2021 DLH 414 Réalisation, 20 rue Custine (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (5 PLA-I, 7 PLUS et 5 PLS) par Paris Habitat - Subvention (746.644 euros).

2021 DLH 429 Réalisation, 38 rue Cavé (18e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 22 logements sociaux (22 PLS) par la RIVP.

2021 DLH 385 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 72 boulevard Barbès (18e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 20 logements sociaux (12 PLA-I, 8 PLUS).

2021 DLH 393 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 6 rue Garreau (18e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 13 logements sociaux par la RIVP (7 PLUS, 6 PLS).

2021 DLH 153 Réalisation, 4-4 bis, rue de l'Orme (19e) - 27, rue de Romainville (19e) d'un programme de construction de 8 logements sociaux PLS par la RIVP.

2021 DLH 193 Réalisation, 33, rue de la Cour des Noues (20e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 21 logements sociaux (11 PLA-I, 10 PLS) par Paris Habitat - Subvention (416.475 euros).

2021 DLH 379 Réalisation, 97, rue Orfila (20e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux (8 PLA-I, 4 PLUS, 4 PLS) par Paris Habitat - Subvention (1.126.029 euros).

2021 DLH 445 Réalisation 20 rue Levert (20e), d'un programme de création d'une pension de famille comportant 18 logements PLA-I par Paris Habitat - Subvention (824.601 euros).

2021 DLH 356 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 162 bis rue Pelleport (20e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 12 logements sociaux (4 PLA-I, 5 PLUS, 3 PLS).

2021 DLH 360 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 3 villa de la Saulaie (20e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 99 logements sociaux (30 PLA-I, 40 PLUS, 29 PLS).

2021 DLH 365 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 5 chemin du Parc de Charonne (20e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 30 logements sociaux (9 PLA-I, 12 PLUS, 9 PLS).

2021 DLH 367 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'ensemble immobilier situé 63, rue de Bagnolet (20e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 43 logements sociaux (13 PLA-I, 17 PLUS, 13 PLS).

2021 DLH 370 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 22 rue Pixérécourt (20e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 21 logements sociaux (21 PLS).

2021 DLH 371 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 96 rue des Haies (20e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 16 logements sociaux (5 PLA-I, 6 PLUS, 5 PLS).

2021 DLH 373 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 101 rue Haxo (20e) et réalisation d'un programme de conventionnement de 118 logements sociaux (118 PLS).

2021 DLH 375 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble 3-7 place de l'Adjudant Vincenot (20e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 39 logements sociaux PLS.

2021 DLH 377 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 12 rue Maryse Hilsz (20e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 21 logements sociaux (21 PLS).

2021 DLH 378 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 6 Villa des Lyanes (20e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 17 logements sociaux (5 PLA-I, 7 PLUS, 5 PLS).

2021 DLH 380 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'ensemble immobilier situé 28 rue de Ménilmontant (20e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 85 logements sociaux (PLS).

2021 DLH 384 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé 41 rue Planchat (20e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 29 logements sociaux (9 PLA-I, 12 PLUS, 8 PLS).

2021 DLH 386 Location par bail emphytéotique à la RIVP de l'immeuble situé au 55-57 rue de la Plaine (20e) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 48 logements sociaux (14 PLA-I, 19 PLUS et 15 PLS).

2021 DLH 465 Location de terrains communaux situés dans le secteur Python-Duvernois (20e) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique.

2021 DLH 455 Modifications de garanties d'emprunt finançant la réalisation d'un programme de réhabilitation de logements sociaux par la RIVP - Garantie des prêts PAM et PHB.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2021 DPE 56 Subventions (37.800 euros) et conventions avec 2 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance de la Ville de Paris.

2021 DPE 57 Projet de démonstrateur de dépollution locale des eaux pluviales "Life Adsorb" dans le Bois de Boulogne (16e) - Avenant n° 1 à la convention de partenariat du projet Life17 ENV/FR/000398 Llife-Adsorb.

2021 DPE 58 Contrat avec l'éco-organisme Alcome - Responsabilité élargie des producteurs (REP) des mégots.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2021 DASES 237 Participation (100.000 euros) au dispositif Convergence : accompagnement renforcé de personnes recrutées dans des chantiers d'insertion.

2021 DASES 307 Avenant à la convention avec l'association Emmaüs Solidarité et subvention pour travaux d'aménagement d'une halte de nuit dédiée aux femmes isolées en situation de grande précarité (18e).

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2021 DAE 147 Subventions en fonctionnement (412.100 euros), subventions en investissement (58 300 euros) et conventions avec 12 organismes dans le cadre de l'appel à projets Paris Tous en Jeux 2021 et avenants.

2021 DAE 181 Subvention (400.000 euros) et convention pluriannuelle 2022-2024 avec l'association l'Ecole de la 2ème Chance de Paris.

2021 DAE 285 Subventions (549.690 euros) et conventions avec 7 organismes dans le cadre de l'AAP Paris Réactiv Emploi.

2021 DAE 291 Subvention (310.000 euros) et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2021-2023 avec l'association Carrefours pour l'Emploi, Armées/collectivités/entreprises (7e).

2021 DAE 327 Subventions (10.000 euros) et convention avec le GIP CARIF Ile de France - Défi-Métiers - Saint Ouen (93) pour le déploiement d'actions de promotion du parrainage / marrainage.

2021 DAE 332 Subvention (6.000 euros) avec l'association Systematic Paris Région pour l'organisation de l'événement "Open Source Experience".

2021 DAE 342 Paris Boost Emploi - Subventions en fonctionnement (219.400 euros) et en investissement (63.500 euros) et conventions avec huit organismes de formation lauréats des appels à projets 2021.

2021 DAE 347 Bourse du travail (10e) - Subventions 2022 (1.265.699 euros) et avenant n° 4 aux conventions pluriannuelles 2018-2020 avec les 7 Unions Départementales syndicales.

2021 DFA 69 Programmation du Fonds Social Européen 2014-2020.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2021 DASES 294 Compléments de subvention à 3 associations pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap.

2021 DAE 352 Plan accessibilité 2022-2024 - Subvention de fonctionnement (40.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (Paris centre).

M. Jacques GALVANI, rapporteur.

2021 DU 35 Déclassement d'une emprise à distraire d'une parcelle au 235 avenue Jean Lolive à Pantin (93) - Convention d'offre de concours et d'un acte de vente avec la SCCV Pantin - Jean Lolive.

2021 DU 42 Convention d'avance 2022-2023 avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris.

2021 DU 111 Acquisition d'un volume d'air à usage de crèche rue Théodore Deck (15e).

2021 DU 144 Convention constitutive d'un groupement de commandes avec la RATP en vue de mener une étude urbaine conjointe sur le secteur Gley-Poissonniers (18e).

2021 DU 151 Abrogation d'alignements au droit du 29 quai de Grenelle, sur le côté pair de la rue du Docteur Finlay (partiellement) et sur le côté impair de la rue du Docteur Finlay (totalité) (15e).

2021 DU 156 Subvention (5.590.000 euros) à l'APUR.

2021 DU 157 Subvention (2.324.000 euros) au Pavillon de l'Arsenal.

2021 DU 164 Secteur place de Vénétie (13e) - Convention de fonctionnement et subvention 2021 avec le syndicat principal des copropriétaires de l'ensemble immobilier Masséna-Choisy.

2021 DU 168 Appel à projets Inventons la Métropole du Grand Paris - Site de la Porte de Saint-Ouen (17e) - Rectification d'une erreur matérielle dans le délibéré de la délibération 2021 DU 77.

2021 SG 87 Convention de coopération secteur "Villette - Quatre Chemins".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2021 DILT 12 Apprentissage : mise en œuvre de la procédure de dérogation par les services de la Ville de Paris.

2021 DRH 44 Modification de la délibération 2017 DRH 58 du 6 juillet 2017 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

2021 DRH 47 Modification du statut particulier applicable au corps des ingénieurs cadres supérieurs d'administrations parisiennes.

2021 DRH 48 Modification du statut particulier applicable au corps des techniciens des services opérationnels de la Ville de Paris.

2021 DRH 58 Statut particulier du corps des auxiliaires de puériculture de la Ville de Paris.

2021 DRH 59 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire du corps des cadres de santé paramédicaux d'administrations parisiennes.

2021 DRH 60 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire des corps des éboueurs, des fossoyeurs et des égoutiers et autres personnels des réseaux souterrains.

2021 DRH 64 Échelonnement indiciaire du corps des auxiliaires de puériculture de la Ville de Paris.

2021 DRH 65 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire du corps des personnels paramédicaux et médico-techniques de la Ville de Paris.

2021 DRH 66 Modification de la délibération 2017 DRH 58 du 6 juillet 2017 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

2021 DRH 67 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire du corps des infirmiers de catégorie A de la Ville de Paris.

2021 DRH 69 Modification des statuts particuliers et des échelonnements indiciaires des corps des infirmiers et des personnels paramédicaux et médico-techniques de catégorie B d'administrations parisiennes.

2021 DRH 84 Convention avec l'association "Parcours d'Insertion - Fonds Local Emploi Solidarité de Paris" afin de financer les actions d'accompagnement et de formation.

2021 DRH 86 Tableau des emplois de la Ville de Paris au 31 décembre 2021.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2021 DFPE 235 Subvention exceptionnelle (50 000 euros), avenant n° 9 à l'association Crèche Parentale Farandole (20e) pour la crèche parentale (20e).

2021 DFPE 240 Avenant de prolongation de la convention territoriale globale 2018-2021 et de l'avenant au contrat enfance jeunesse 2019-2022 avec la Caisse d'allocations familiales de Paris.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

2021 DAE 308 Subvention d'investissement (600.000 euros) et convention avec le Syndicat de la Cité de la Gastronomie pour la contribution à l'acquisition du foncier d'assiette de la Cité de la gastronomie.

2021 DAE 340 Subvention d'investissement (91.107 euros) et subvention de fonctionnement (20.000 euros) et conventions pour le projet de modernisation du système d'information de l'association Vacances et Familles.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2021 DAE 272 Subventions de fonctionnement (5.500.000 euros) et d'investissement (249.000 euros) et conventions avec l'association Forum des images (1er).

2021 DAE 356 Subvention d'investissement (15.000 euros) et avenant à la convention avec le Centre d'Etudes et de Mémoire du Judaïsme (17e) afin d'équiper un espace numérique et une bibliothèque étudiante.

2021 SG 71 Convention de partenariat et soutien financier (10.000 euros) de la Ville de Paris à M2R Films pour le film documentaire "La Fabrique des Pandémies".

Mme Pénélope KOMITÉS, rapporteure.

2021 DAE 345 Subvention de fonctionnement (717.500 euros) et convention avec l'Association Institut d'Etudes Avancées de Paris.

2021 DAE 354 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Samu Social de Paris.

2021 DAE 355 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Co'p1 Solidarités Etudiantes.

2021 DAE 360 Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'Association Les Amis de l'ESS'pace.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2021 DVD 60 Plan de soutien aux acteurs économiques et associatifs pendant l'épidémie de Covid 19 - Mesures d'exonération des droits de stationnements 2021 des péniches d'animation.

2021 DVD 103 Canaux parisiens (19e) - Plan de soutien suite à l'épidémie de Covid 19 - Avenants à des conventions avec trois sociétés.

M. Dan LERT, rapporteur.

2021 SG 92 Convention de mise à disposition avec l'Association pour la promotion de la gastronomie dans le cadre de l'organisation du salon de la Gastronomie des Outre-Mer et des cuisines du monde.

M. Jacques MARTIAL, rapporteur.

2021 DEVE 105 Subvention (3.000 euros) à l'association ARBRES (Arbres Remarquables bilan, recherches, études et sauvegarde) œuvrant dans le domaine de la biodiversité.

2021 DEVE 107 Martin Luther King, Clichy Batignolles (17e) - Convention de financement suite aux emprises de chantier de travaux de la RATP pour le prolongement de la ligne 14.

2021 DEVE 133 Convention de partenariat et de participation financière avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris sur l'Atlas parisien des paysages.

2021 DEVE 135 Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DEVE) et l'établissement public Paris Musées - Autorisation - Signature.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2021 DGRI 67 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et les associations organisatrices du Nouvel an chinois le 3 février 2022.

2021 DGRI 68 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et l'Ambassade du Vietnam pour l'organisation du Nouvel an vietnamien le 8 février 2022.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2021 DPMP 1 Subvention (6.000 euros) avec l'association Protection civile Paris Seine (aide au financement du loyer du local situé 13 rue de Panama (18e)).

2021 DPMP 2 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et l'Association Nationale des Cadres Territoriaux de la Sécurité pour l'organisation de l'événement "Congrès 2022 de l'ANCTS".

2021 DPMP 3 Subvention (10.000 euros) à la Société française de médecine des armées.

2021 PP 100 Admissions en non-valeur des créances de la Préfecture de police présentées au titre de l'année 2021.

2021 PP 113 Avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre sur esquisse d'une "base instruction" pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris située 1 avenue Guy Môquet à Limeil-Brévannes (94450).

2021 PP 114 Acquisition de la caserne sise 53 rue de la Vanne à Montrouge, au profit de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2021 PP 115 Modification de la délibération 2002 PP 109-1° portant dispositions applicables aux agents techniques d'entretien, agents contractuels de droit public de la Préfecture de police.

2021 PP 116 Modification de la délibération 2008 PP 11-2° portant fixation des grilles de rémunérations applicables aux agents techniques d'entretien, agents contractuels de droit public de la Préfecture de police.

2021 PP 117 Modification de la délibération 2017 PP 90 des 20, 21 et 22 novembre 2017 relative modalités de mise en œuvre du télétravail à la Préfecture de police pour les personnels relevant des administrations parisiennes.

2021 PP 118 Création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents relevant des administrations parisiennes de la Préfecture de police.

2021 PP 119 Modification de la délibération 2020 PP 49 des 23 et 24 juillet 2020 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains fonctionnaires de catégorie A, B et C de la Préfecture de police.

2021 PP 120 Modification de la délibération 2006 PP 2 des 30-31 janvier 2006 portant fixation du régime indemnitaire applicable à certains fonctionnaires du laboratoire central de la Préfecture de police chargés d'assurer la permanence des explosifs.

2021 PP 121 Modification de la délibération 2020 PP 83 des 6,7 et 8 octobre 2020 portant création des emplois relevant du statut des administrations parisiennes rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police.

2021 PP 130 Modification de la délibération 1994 D.205 du 28 février 1994 portant fixation des conditions de rémunération du personnel médical de l'infirmerie psychiatrique.

2021 PP 122 Fixation des natures, programme, épreuves, modalités, règles générales et organisation du concours externe, interne et de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs filière technique de la Préfecture de police.

2021 PP 123 Avenant n° 4 à la convention portant sur la répartition des dépenses de fonctionnement du secrétariat général pour l'administration de la Préfecture de police entre l'État (ministère de l'Intérieur) et la Ville de Paris (PP, budget spécial).

2021 PP 124 Protocole transactionnel avec la société Assurances Crédit Mutuel.

2021 PP 125 Protocole transactionnel pour indemnisation d'un tiers.

2021 PP 126 Prestation de maintenance des robots de la marque Shark Robotics de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2021 PP 127 Subvention versée à l'association sportive et artistique des sapeurs-pompiers de Paris par la BSPP.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2021 DAC 410 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Charles Baudelaire au 17 quai d'Anjou (4e).

2021 DEVE 130 Dénomination "square d'Anvers-Jean-Claude Carrière" attribuée au square situé 3, place d'Anvers (9e).

2021 DEVE 136 Dénomination "jardin Gabriële Buffet" attribuée à l'espace vert situé 38, rue de Pali Kao (20e).

2021 DU 115 Dénomination rue Marietta Alboni (16e).

2021 DU 162 Dénomination place Georges Enesco (9e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2021 DAE 196 Subvention (4.300 euros) à l'association Au fil de l'eau pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (4e).

2021 DAE 197 Subvention (2.700 euros) à l'association Bienvenue au village Montorgueil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (1er).

2021 DAE 199 Subvention (3.000 euros) à l'association des commerçants de la rue Marbeuf-Sud pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (8e).

2021 DAE 200 Subvention (1.700 euros) à l'association des commerçants et artisans Olivier de Serres-Morillons pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (15e).

2021 DAE 201 Subvention (8.700 euros) à l'association des commerçants le village Saint-Charles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (15e).

2021 DAE 202 Subvention (3.000 euros) à l'association marché Poncelet Bayen pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (17e).

2021 DAE 203 Subvention (6.300 euros) à l'association des commerçants Cinq sur Cinq pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (5e).

2021 DAE 204 Subvention (28.000 euros) et convention avec le groupement des exploitants du forum des Halles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (1er).

2021 DAE 205 Subvention (7.400 euros) à l'association des commerçants les riverains du quartier Saint Thomas d'Aquin pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (7e).

2021 DAE 206 Subvention (5.000 euros) à l'association les villages de Mouffetard pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (5e).

2021 DAE 207 Subvention (5.100 euros) à la nouvelle association Rendez-Vous Marsoulan pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (12e).

2021 DAE 208 Subvention (7.000 euros) à l'association des commerçants de la rue des Martyrs pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (9e).

2021 DAE 209 Subvention (4.800 euros) à l'association village Pasteur Vaugirard Montparnasse pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (15e).

2021 DAE 210 Subvention (3.900 euros) à l'association des commerçants du village Saint Ferdinand pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (17e).

2021 DAE 211 Subvention (12.800 euros) à l'association des commerçants de la rue de Courcelles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (17e).

2021 DAE 212 Subvention (5.000 euros) à l'association des commerçants du Gros Caillou pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (7e).

2021 DAE 213 Subvention (4.100 euros) à l'association des commerçants, artisans, prestataires de service et professionnels libéraux des rues Caumartin et annexes pour les illuminations de fin d'année 2021 (9e).

2021 DAE 214 Subvention (1.200 euros) à l'association des commerçants de la rue Dejean pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (18e).

2021 DAE 215 Subvention (11.000 euros) à l'association des commerçants de la rue Vignon pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (8e, 9e).

2021 DAE 216 Subvention (14.200 euros) à l'association des commerçants du village d'Auteuil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (16e).

2021 DAE 217 Subvention (6.300 euros) à l'association des commerçants Lepic-Abbesses pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (18e).

2021 DAE 218 Subvention (8.300 euros) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (14e).

2021 DAE 220 Subvention (5.000 euros) à l'association des commerçants Initiative Damrémont pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (18e).

2021 DAE 221 Subvention (8.000 euros) à l'union interprofessionnelle de la rue Cler, rue de Grenelle, rue du Champ de Mars pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (7e).

2021 DAE 223 Subvention (3.000 euros) à l'association des commerçants de la rue de la Villette pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (19e).

2021 DAE 224 Subvention (1.800 euros) à l'association Happy Courteline pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (12e).

2021 DAE 225 Subvention (12.600 euros) au Comité Saint Germain des Prés Saint Germain des Prés d'Hier d'Aujourd'hui et de Demain pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (6e).

2021 DAE 226 Subvention (21.800 euros) et convention avec le Comité du Faubourg Saint Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (8e).

2021 DAE 227 Subvention (8.600 euros) à l'association Vie Mouffetard pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (5e).

2021 DAE 229 Subvention (2.800 euros) à l'association Saint-Placide Cherche-Midi pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (6e).

2021 DAE 230 Subvention (11.100 euros) à l'association des commerçants et artisans des grands boulevards pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (2e, 3e, 9e).

2021 DAE 231 Subvention (6.300 euros) à l'association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (15e).

2021 DAE 232 Subvention (4.100 euros) à l'association Avenir Quartier Latin pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (6e).

2021 DAE 233 Subvention (6.900 euros) au Comité Montaigne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (8e).

2021 DAE 234 Subvention (10.800 euros) au village Passy pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (16e).

2021 DAE 235 Subvention (6.500 euros) à l'association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (2e).

2021 DAE 236 Subvention (6.500 euros) à l'association de l'avenue des Ternes - les Ternes Paris XVII pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (17e).

2021 DAE 237 Subvention (5.200 euros) à l'association Heureux comme le 5 pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (5e).

2021 DAE 238 Subvention (2.000 euros) à l'association Quartier Latin Huchette pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (5e).

2021 DAE 239 Subvention (17.000 euros) à l'association des commerçants Lamarck-Caulaincourt pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (18e).

2021 DAE 240 Subvention (1.300 euros) à l'association des commerçants de la rue Vouillé pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (15e).

2021 DAE 241 Subvention (6.500 euros) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (14e).

2021 DAE 242 Subvention (15.200 euros) et convention avec l'association des commerçants Vaugirard Convention pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (15e).

2021 DAE 244 Subvention (38.500 euros) et convention avec l'association des commerçants Lecourbe Cambronne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (15e).

2021 DAE 245 Subvention (10.000 euros) à l'association la Félicité pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (12e).

2021 DAE 246 Subvention (2.500 euros) à l'association des commerçants de l'Ilot de la rue du Pont Louis Philippe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (4e).

2021 DAE 247 Subvention (9.300 euros) à l'association des commerçants le faubourg Saint-Germain pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (7e).

2021 DAE 248 Subvention (8.300 euros) au Comité Sèvres Croix-Rouge 6e/7e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (7e).

2021 DAE 249 Subvention (9.700 euros) au Comité Saints-Pères Grenelle pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (7e).

2021 DAE 250 Subvention (3.200 euros) à l'association des commerçants du haut du faubourg Saint Martin à Paris 10e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (10e).

2021 DAE 252 Subvention (9.400 euros) à l'association des commerçants Victor Hugo Paris 16e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (16e).

2021 DAE 253 Subvention (5.400 euros) à l'association des commerçants Bretagne Enfant Rouge pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (3e).

2021 DAE 254 Subvention (10.100 euros) au Comité George V pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (8e).

2021 DAE 256 Subvention (4.400 euros) à l'association du Viaduc des Arts - Paris pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (12e).

2021 DAE 257 Subvention (4.800 euros) au village Brancion-Morillons - association de vos commerçants pour les illuminations de fin d'année 2021 (15e).

2021 DAE 258 Subvention (10.700 euros) à l'association des commerçants du quartier Ordener pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (18e).

2021 DAE 259 Subvention (3.000 euros) au Comité Soufflot pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (5e).

2021 DAE 260 Subvention (4.500 euros) à l'association des commerçants du faubourg Saint Antoine pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (12e).

2021 DAE 261 Subvention (6.500 euros) à l'association des commerçants le village Niel pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (17e).

2021 DAE 262 Subvention (9.000 euros) à l'association des commerçants du haut-Montmartre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (18e).

2021 DAE 289 Subvention (4.000 euros) à l'association des commerçants de l'avenue Trudaine et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (9e).

2021 DAE 290 Subvention (5.100 euros) à l'association des commerçants Versailles-Exelmans 16e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (16e).

2021 DAE 292 Subvention (2.000 euros) à l'association des commerçants des rues du Bac, Varenne et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (7e).

2021 DAE 293 Subvention (3.000 euros) au village Faidherbe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (11e).

2021 DAE 344 Subvention (1.000 euros) à l'association des commerçants du quartier Jardin des Plantes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (5e).

2021 DAE 349 Subvention (5.000 euros) à l'association des commerçants Oberkampf-Parmentier pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (11e).

2021 DAE 315 Huit marchés couverts et un découvert - Modification des droits de place.

2021 DAE 316 Marché aux puces de la Porte de Vanves - Avenant de prolongation.

2021 DAE 351 Dotation de fonctionnement exceptionnelle de 144.000 euros à l'école Boule.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2021 DJS 69 Subvention (100.000 euros) à la Fondation Paris Saint-Germain (78) au titre de l'année 2021.

2021 DJS 158 Subvention complémentaire (10.000 euros) et avenant à la convention du 18 décembre 2019 entre la Ville de Paris et Sporting Club de Paris au titre de l'année 2021.

2021 DJS 161 Subvention complémentaire (2.000 euros) pour l'Association Stade Français Paris au titre de l'année 2021.

2021 DJS 162 Subvention complémentaire (2.000 euros) pour le Paris Université Club au titre de l'année 2021.

2021 DJS 166 Subventions complémentaires (38.000 euros) à 4 clubs parisiens ayant poursuivi une politique de haute performance sportive et de préparation de leurs athlètes pour les JOP de Paris.

2021 DJS 168 Subvention d'équipement (50.000 euros) et convention avec la SA Stade Français Paris Saint Cloud dans le cadre de l'achat d'un revêtement de sol sportif et d'un écran géant pour la Salle Marcadet.

2021 SG 31 Subventions et conventions entre la Ville de Paris, Fonds de dotation Paris 2024, le CPSF, le CDH et le CDSA dans le cadre du dispositif du "réseau des Clubs Paraccueillants".

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2021 DAC 48 Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 avec l'association Cité-Théâtre (Théâtre de la Cité internationale) (14e).

2021 DAC 59 Subvention (759.200 euros) et avenant à convention l'association Festival d'Automne à Paris (Paris centre).

2021 DAC 61 Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association Les Indépendances (9e) pour soutenir son projet d'investissement.

2021 DAC 64 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Théo Théâtre (15e).

2021 DAC 65 Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association Atelier de Paris - Carolyn Carlson (12e) pour soutenir son projet d'investissement.

2021 DAC 66 Avenant à la DSP relative à la gestion et l'exploitation du Carreau du Temple et compensation (1.000.000 euros) à la Société publique locale du Carreau du Temple (Paris Centre).

2021 DAC 124 Subventions (7.953.200 euros) à la Philharmonie et l'Orchestre de Paris, pour le projet Philharmonie des enfants, et avenants aux conventions avec l'EP Cité de la Musique Philharmonie de Paris (19e).

2021 DAC 145 Subventions (40.000 euros) à deux associations pour l'organisation de festivals musicaux et convention avec l'association Sonic Protest.

2021 DAC 574 Subventions à 3 associations œuvrant dans le domaine du cinéma et de l'éducation à l'image en faveur des publics éloigné ou empêché.

2021 DAC 593 Subvention (1.000 euros) à l'association La Cité, société historique et archéologique des 3e, 4e, 11e et 12e arrondissements de Paris au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre.

2021 DAC 637 Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public du Théâtre du Rond-Point du 7 avril 2017.

2021 DAC 639 Bail civil avec l'association Théâtre Paris 14 pour l'occupation de locaux situés 92 rue du Moulin Vert (14e).

2021 DAC 650 Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association "Les Plateaux sauvages" pour les locaux situés 110 rue des Amandiers et 3-7 rue des Plâtrières (20e).

2021 DAC 679 Sortie des locaux du lapidaire de Bercy de l'inventaire de l'Établissement Public Paris Musées.

2021 DAC 681 Exonération de redevance (loyer) pour les baux emphytéotiques administratifs concernant le B.A.L., la Société Saint-Jean et Saint-Vincent et l'IVT.

2021 DAC 720 Conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2022.

2021 DICOM 34 Conventions de co-production des expositions sur la voie publique.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2021 DGRI 66 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et l'association Paris l'été pour l'organisation du bal d'ouverture de la Saison France-Portugal, le lundi 14 février 2022.

M. Hermano SANCHES RUIVO, rapporteur.

2021 DAC 726 Convention-cadre relative aux modalités de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées et convention spécifique entre la DAC et l'EPPM.

2021 DFA 54 Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures, services et travaux, couvrant les besoins relatifs au fonctionnement des services de ses membres.

2021 DFA 84 Avenant n° 3 à la délégation de service public portant sur la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel (7e), pour l'adaptation de la politique tarifaire.

2021 DFA 86 Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Direction des Finances et des Achats et l'établissement public "Paris Musées".

2021 DFA 88 Avenant n° 3 à la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation du "Restaurant Laurent" (8e) du 30 décembre 2012.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2021 DASES 14 Subvention (149.153 euros) et convention avec l'association Protection Civile Paris Seine (15e) pour la création de l'antenne Paris 16.

2021 DASES 164 Subvention (25.000 euros) et avenant à convention avec l'association Le 190 (11e).

2021 DASES 166 Subvention (7.500 euros) et avenant à convention avec l'association Santé Charonne (ASC) (11e).

2021 DASES 190 Subvention (30.000 euros) et convention avec le Groupement d'intérêt public Samu Social de Paris (12e).

2021 DASES 194 Subvention (300.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec le Groupement de coopération sociale et médico sociale (GCSMS) Maison des adolescents de l'Hôpital Robert Debré.

2021 DASES 195 Subvention (80.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec le Centre de ressources pour mini-réseaux de proximité (93).

2021 DASES 209 Subventions (110.000 euros) et conventions de fonctionnement et d'investissement avec la Croix-Rouge Française (14e).

2021 DASES 210 Subventions (110.000 euros) et conventions de fonctionnement et d'investissement avec l'association Protection Civile Paris Seine (15e).

2021 DASES 211 Subventions (265.400 euros) et conventions avec la Protection civile Paris Seine et la Croix-Rouge française dans le cadre du plan Paris qui sauve.

2021 DASES 285 Centre de Lutte contre la Tuberculose - Convention avec l'ARS portant délégation de compétence à la Ville de Paris et convention portant sur le financement des activités 2021.

2021 DASES 290 Subvention (37.200 euros) et conventions avec 5 associations dans le cadre d'actions de prévention des risques.

2021 DASES 297 Subvention (10.000 euros) à l'association Afrique Avenir (4e).

2021 DASES 303 Subvention (5.000 euros) à l'association Rose UP (1er).

2021 DASES 304 Convention de reversement de l'aide attribuée par l'Anses pour le projet CoFePMAi entre l'Université de technologie de Compiègne et le Service Parisien de Santé Environnementale.

2021 DASES 306 Subvention (12.535 euros) à l'association Aurore en renforcement de 40 places du dispositif Assore.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2021 DAC 694 Signature d'un pacte adjoint relatif au don de l'œuvre Le Départ des fruits et légumes du cœur de Paris, le 28 février 1969 de Raymond Mason - église Saint Eustache (Paris Centre).

2021 DFA 70 Transmission universelle du patrimoine suite à la dissolution de la SPL Parisienne de Photographie.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2021 DASES 295 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Babel pour de la médiation transculturelle précoce en direction des MNA.

2021 DASES 302 Convention avec le Centre d'action sociale protestant et l'État pour mobiliser 40 places au sein de la Maison d'accueil Églantine (9e, 17e).

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2021 DJS 22 Subvention (50.000 euros) et conventions d'objectifs avec 5 associations E.Sport.

M. Karim ZIADY, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2021 DDCT 92 Bleu budgétaire politique de la ville 2021 : communication sur l'engagement de la Ville de Paris en faveur des quartiers populaires.

2021 DDCT 74 Bleu budgétaire intégration 2021 : Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'intégration des parisiens immigrés.

2021 DEVE 117 Bleu Climat 2021 - Rapport d'activités du Plan Climat.

2021 DJS 159 Bleu budgétaire 2021 - La jeunesse c'est capitale.

2021 DAJ 20 Communication de la liste des marchés conclus du 20 août 2021 au 28 octobre 2021 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

2021 DFA 79 Communication sur les rapports d'activités des concessionnaires remis au titre de l'exercice 2020.

2021 DFA 80 Communication sur le bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public de la Ville de Paris pour l'exercice 2020.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 7 décembre 2021

Présents :

Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Rachida DATI, Afaf GABELOTAUD, Barbara GOMES, Pénélope KOMITÈS, Olivia POLSKI, Danielle SIMONNET, Alice TIMSIT et MM. David ALPHAND, Jack-Yves BOHBOT, Geoffroy BOULARD, Grégory CANAL, Jérôme GLEIZES, Antoine GUILLOU, Frédéric HOCQUARD, Florentin LETISSIER, Paul SIMONDON.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Francis SZPINER.

Absents :

Mmes Florence BERTHOUT et Johanne KOUASSI et MM. Pierre CASANOVA et Jean-François MARTINS.

Sous la présidence de Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, la séance est ouverte à 15 heures 31.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 152 à l'ordre du jour :

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires. - M. SIMONDON, rapporteur.

M. SIMONDON présente le budget primitif 2022 relatif à sa délégation (2021 DFA 59).

Intervention de Mmes CARRÈRE-GÉE, DATI, SIMONNET et M. CANAL.

Réponse de M. SIMONDON et Mme POLSKI.

M. SIMONDON présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : 2021 DFA 54 ; 2021 DFA 79 ; 2021 DFA 80 ; 2021 DVD 103 et 2021 SG 88.

Intervention de M. LETISSIER sur le projet de délibération 2021 DFA 72 : adoption du deuxième schéma parisien de la commande publique responsable.

M. CASTANET, directeur des Finances, de la Commande publique et de la Performance de la Préfecture de police présente le budget primitif 2022 de la Préfecture de police.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE.

Réponse de M. CASTANET.

Intervention de MM. ALPHAND et GLEIZES.

Réponse de MM. CASTANET et SIMONDON.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales. - Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme CHARNOZ présente le budget primitif 2022 relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet. - M. LETISSIER, rapporteur.

M. LETISSIER présente le budget primitif 2022 relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Entreprises, emploi et développement économique. - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Mme GABELOTAUD présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : 2021 DFA 69 ; 2021 DAE 147 ; 2021 DAE 181 ; 2021 DAE 271 ; 2021 DAE 285 ; 2021 DAE 291 ; 2021 DAE 342 et 2021 DAE 346.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE.

Réponse de Mme GABELOTAUD.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public. - M. GUILLOU, rapporteur.

M. GUILLOU présente le budget primitif emplois de la Ville de Paris pour 2022 (2021 DFA 60 - DRH).

M. GUILLOU apporte un éclairage sur le projet de délibération relatif à sa délégation : 2021 DRH 63 : approbation des modifications du règlement du temps de travail des personnels de la Ville de Paris et de ses annexes.

Intervention de M. ALPHAND.

Réponse de M. GUILLOU.

Tourisme et vie nocturne. - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD présente le budget primitif 2022 relatif à sa délégation.

M. HOCQUARD présente l'ensemble des projets de délibérations relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Innovation et attractivité. - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS présente le budget primitif 2022 relatif à sa délégation.

Mme KOMITÈS présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode. - Mme POLSKI, rapporteure.

Mme POLSKI présente le budget primitif 2022 relatif à sa délégation.

Mme POLSKI présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : 2021 DAE 54 ; 2021 DAE 196 ; 2021 DAE 235 ; 2021 DAE 351 et 2021 DLH 460.

Intervention de M. BADINA-SERPETTE sur le projet de délibération 2021 DAE 219 : subvention (80.000 euros) et convention pluriannuelle 2021-2024 avec l'association "Comité Champs-Élysées" pour les illuminations de fêtes de fin d'année (8e).

Réponse de Mme POLSKI.

Vœux et amendements :

10 amendements, 13 vœux rattachés et 9 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 18 heures 04.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 6 décembre 2021

Présents :

Mmes Anne BIRABEN, Alice COFFIN, Catherine IBLED, Dominique KIELEMOËS, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB, Mélody TONOLLI et MM. Stéphane CAPLIEZ, Mahor CHICHE, Jérôme COUMET, Paul HATTE, Franck MARGAIN, Jacques MARTIAL, Aurélien VÉRON.

Absents :

Mme Nelly GARNIER et M. Christophe GIRARD.

Sous la présidence de Mme PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 30.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 41 à son ordre du jour :

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes. - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB présente le budget primitif 2022 relatif à sa délégation.

Intervention de Mme KIELEMOËS.

Réponse de Mme TAÏEB.

Mme TAÏEB expose l'actualité de son secteur.

Mme TAÏEB poursuit en présentant l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Culture et la ville du quart d'heure. - Mme ROLLAND, rapporteure.

Mme ROLLAND présente le budget primitif 2022 relatif à sa délégation.

Intervention de Mmes TONOLLI et COFFIN concernant le BP 2022.

Mme ROLLAND poursuit en présentant les principaux projets de délibération relevant de sa délégation : 2021 DAC 61 ; 2021 DAC 66 ; 2021 DAC 124 ; 2021 DAC 574 ; 2021 DAC 730 ; 2021 DGRI 56 ; 2021 DGRI 66 et 2021 DAC 720.

Intervention de Mme FAUGERON sur le projet de délibération 2021 DAC 730 : convention d'occupation du domaine public avec "Amalio Productions".

Réponse de Mme ROLLAND.

Mémoire et monde combattant. - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme PATRICE présente le budget primitif 2022 relatif à sa délégation.

Mme PATRICE présente l'actualité de son secteur.

Mme PATRICE poursuit en présentant l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Conseiller délégué auprès de la Maire chargé de l'outre-mer. - M. MARTIAL, rapporteur.

M. MARTIAL présente le budget primitif 2022 relatif à sa délégation.

M. MARTIAL présente l'actualité de son secteur.

M. MARTIAL poursuit en présentant le projet de délibération 2021 SG 92 relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

9 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation du vœu relatif à l'avenir du portail de l'hôtel Raoul par M. VÉRON pour le groupe Changer Paris.

Présentation du vœu relatif à la nomination des écoles maternelles et élémentaires publiques parisiennes par Mme PATRICE au nom de l'Exécutif.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 12 heures 37.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 6 décembre 2021

Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Lamia EL AARAJE, Corine FAUGERON, Maud GATEL, Halima JEMNI, Marie TOUBIANA et MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Jacques BAUDRIER, David BELLIARD, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Florian SITBON.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Béatrice PATRIE.

Absents:

Mme Hanna SEBBAH et M. Ariel WEIL.

Sous la présidence de Mme EL AARAJE, la séance est ouverte à 9 heures 03.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation. (art. 19 du règlement intérieur) :

Prévention, sécurité, police municipale :

Présentation par M. NORDMAN.

Interventions de MM. GOUJON, JEANNETÉ et GRANIER.

Réponse de M. NORDMAN et de M. BERTOUX, directeur adjoint du cabinet du Préfet de police.

Une demande de visite de l'école de la future police municipale est formulée.

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie :

Présentation par M. BELLIARD.

Intervention de M. JEANNETÉ.

Réponse de M. BELLIARD.

Présentation du budget primitif 2022 du budget spécial de la Préfecture de police. - M. CASTANET, directeur des finances, de la commande publique et de la performance de la Préfecture de police.

Intervention de Mme RÉMY-LELEU et M. JEANNETÉ.

Réponse de MM. CASTANET et NORDMAN.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 39 à l'ordre du jour :

Prévention, sécurité, police municipale. - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les 2021 DASES 300, 2021 DPE 56, 2021 DPMP 1, 2021 DPMP 2, 2021 DPMP 3 et 2021 DASES 256.

Pas d'intervention.

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie. - M. BELLIARD, rapporteur.

M. BELLIARD présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les 2021 DVD 20, 2021 DVD 92, 2021 DVD 104, 2021 DVD 109 et 2021 DVD 108.

Pas d'intervention.

Vœux :

1 vœux rattaché et 9 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 10 heures 58.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 7 décembre 2021

Présents :

Mmes Véronique BUCAILLE, Alexandra CORDEBARD, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET, Emmanuelle RIVIER et Anne SOUYRIS et MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAUT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Jérôme LORIAU, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Hamidou SAMAKÉ.

Absents :

Mme Anessa LAHOUASSA et M. Emmanuel MESSAS.

Sous la présidence de M. CARON-THIBAUT, la séance est ouverte à 9 heures 04.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 46 à son ordre du jour :

Santé publique et relations avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques. - Mme SOUYRIS, rapporteure.

Mme SOUYRIS présente le budget primitif 2022 relatif à sa délégation.

Mme SOUYRIS présente l'actualité de son secteur notamment la création au 1er trimestre 2022 de la Direction de la Santé publique de la Ville de Paris.

Intervention de Mmes SIMONNET, NAGET et de M. BALADI.

Réponse de Mme SOUYRIS.

Mme SOUYRIS présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion. - Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

Mme FILOCHE présente le budget primitif 2022 relatif à sa délégation.

Mme FILOCHE poursuit en présentant l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme RIVIER et M. CARON-GAUTHIER.

Réponse de Mme FILOCHE.

Accessibilité universelle et personnes en situation de handicap. - M. GALVANI, rapporteur.

M. GALVANI présente le budget primitif 2022 relatif à sa délégation.

M. GALVANI présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. CARON-GAUTHIER.

Réponse de M. GALVANI.

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations. - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur.

M. ROMERO-MICHEL présente le budget primitif 2022 relatif à sa délégation.

M. ROMERO-MICHEL présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Séniors et solidarités entre générations. - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme LEVIEUX présente le budget primitif 2022 relatif à sa délégation.

Mme LEVIEUX présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme NAGET.

Réponse de Mme LEVIEUX.

Vœux et amendement :

1 amendement, 2 vœux rattachés et 2 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 10 heures 58.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 6 décembre 2021

Présents :

Mmes Anne-Claire BOUX, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Fatoumata KONÉ, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Léa VASA et MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER, Eric PLIEZ, Patrick VIRY.

Absents :

Mmes Célia BLAUDEL, Aurélie PIRILLO, Séverine de COMPREIGNAC et M. Jean LAUSSUCQ.

Sous la présidence de M. MEUNIER, la séance débute à 15 heures 35.

Présentation par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation. (art. 19 du Règlement intérieur) :

Logement, hébergement d'urgence, protection des réfugiés :

Présentation par M. BROSSAT.

Intervention de M. MEUNIER.

Réponse de M. BROSSAT.

Urbanisme, architecture du grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques :

Présentation par M. GRÉGOIRE.

Pas d'intervention.

Politique de la ville :

Présentation par Mme BOUX.

Pas d'intervention.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public, transition écologique du bâti :

Présentation par M. BAUDRIER.

Pas d'intervention.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 171 à l'ordre du jour :

Logement, hébergement d'urgence, protection des réfugiés. - M. BROSSAT, rapporteur.

M. BROSSAT présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les 2021 DLH 459 et 2021 DLH 460.

Intervention de Mme VASA sur le projet de délibération 2021 DLH 459 relatif au règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation, conformément au Code de la construction et de l'habitation et sur le projet de délibération 2021 DLH 460 relatif à l'adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations pour la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme.

Réponse de M. BROSSAT.

Urbanisme, architecture du Grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques. - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

M. GRÉGOIRE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. MEUNIER sur le projet de délibération 2021 DU 148 relatif au site 183, rue Ordener (18e). - Signature d'une promesse de vente. - Suites de l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris".

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Politique de la ville. - Mme BOUX, rapporteure.

Mme BOUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public, transition écologique du bâti. - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

4 amendements, 6 vœux rattachés et 9 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 17 heures 41.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 7 décembre 2021

Présents :

Mmes Maya AKKARI, Hélène BIDARD, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès de RAGUENEL, Céline HERVIEU, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Douchka MARKOVIC, Nathalie MAQUOI, Dominique VERSINI et MM. Patrick BLOCHE, François CONNAULT, Jean-Pierre LECOQ.

Excusé au sens du règlement :

M. Emmanuel COBLENCÉ.

Absents :

Mmes Sandra BOËLLE, Raphaëlle RÉMY-LELEU et M. Jean-Noël AQUA.

Sous la présidence de Mme BOUGERET, la séance est ouverte à 10 heures 32.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation. (art. 19 du Règlement intérieur) :

Droits de l'enfant et protection de l'enfance :

Présentation par Mme VERSINI.

Pas d'intervention.

Égalité femmes/hommes, Jeunesse :

Présentation par Mme BIDARD.

Pas d'intervention.

Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris :

Présentation par M. BLOCHE.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante :

Présentation par Mme LEMARDELEY.

Intervention de Mme MAQUOI.

Réponse de Mme LEMARDELEY.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 65 à l'ordre du jour :

Droits de l'enfant et protection de l'enfance. - Mme VERSINI, rapporteure.

Mme VERSINI présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation du Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance 2021-2025 par Mme VERSINI.

Pas d'intervention.

Égalité femmes/hommes, Jeunesse. - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris. - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les 2021 DASCO 114, 2021 DASCO 175 et 2021 DASCO 163.

Intervention de Mme MAQUOI sur le projet de délibération 2021 DASCO 161 relatif à la convention de partenariat avec le Campus des Métiers d'Art et du Design, dans le cadre du concours "mobilier scolaire du XXI^e siècle".

Réponse de M. BLOCHE.

Intervention de Mme FAUGERON sur le projet 2021 DASCO 155 relatif aux agents contractuels chargés d'enseignement en formation des adultes au sein du service des cours d'adultes de Paris. - Règlement d'emploi.

Réponse de M. BLOCHE.

Petite enfance. - Mme HERVIEU, rapporteure.

Mme HERVIEU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

2 vœux rattachés et 4 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 12 heures 31.

7^e COMMISSION

Réunion du mardi 7 décembre 2021

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Nathalie LAVILLE, Amina NIAKATÉ, Elisabeth STIBBE, Anouch TORANIAN et MM. Antoine BEAUQUIER, Nicolas BONNET-OULALDJ, Boris JAMET-FOURNIER, Arnaud NGATCHA, Sylvain RAIFAUD, Jérémy REDLER, Hermano SANCHES RUIVO, Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

MM. Gérard LOUREIRO et Pierre RABADAN.

Sous la présidence de Mme GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures 02.

Audition de M. Paolo ARTINI représentant du HCR en France sur la situation des migrants à la frontière de la Pologne et de la Biélorussie.

Intervention de Mme GUHL, Mme GARRIGOS, M. JAMET-FOURNIER et M. SANCHES RUIVO.

Réponse de M. ARTINI.

Présentation, par chaque adjoint, du budget relevant de sa délégation (art. 19 du Règlement intérieur) :

Europe :

Présentation par M. SANCHES RUIVO.

Intervention de Mme DOUCERÉ.

Réponse de M. SANCHES RUIVO.

Vie associative, participation citoyenne, débat public :

Présentation par Mme TORANIAN.

Pas d'intervention.

Relations Internationales, Francophonie :

Présentation par M. NGATCHA.

Pas d'intervention.

Sports, Jeux olympiques et paralympiques, Sports de proximité :

Présentation par M. ZIADY.

Pas d'intervention.

Projets de délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 27 à l'ordre du jour :

Europe. - M. SANCHES RUIVO, rapporteur.

M. SANCHES RUIVO présente le projet de délibération 2021 DGRI 66 relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vie associative, participation citoyenne, débat public. - Mme TORANIAN, rapporteure.

Mme TORANIAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Relations Internationales, Francophonie. - M. NGATCHA, rapporteur.

M. NGATCHA présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Sports, Jeux olympiques et paralympiques. - M. RABADAN, rapporteur.

En l'absence de M. RABADAN, M. ZIADY présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à cette délégation.

Pas d'intervention.

Sports de proximité. - M. ZIADY, rapporteur.

M. ZIADY présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœu :

1 vœu non-rattaché a été déposé.

Présentation du vœu par le dépositaire.

Réponse de Mme TORANIAN.

Séance levée à 15 heures 36.

8e COMMISSION

Réunion du lundi 6 décembre 2021

Présents :

Mmes Véronique BALDINI, Colombe BROSSEL, Maud LELIÈVRE, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE et MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER, Alexandre FLORENTIN, Jean-Philippe GILLET, Alexis GOVCIYAN, Florentin LETISSIER, Dan LERT, Christophe NAJDOVSKI, François VAUGLIN.

Absents :

Mmes Agnès EVREN, Delphine TERLIZZI, Anne-Claire TYSSANDIER et M. Rémi FÉRAUD.

Sous la présidence de M. GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 31 à son ordre du jour :

Transition écologique, Plan climat, eau et énergie. - M. LERT, rapporteur.

M. LERT présente le budget primitif 2022 relevant de sa délégation.

M. LERT présente l'actualité de son secteur.

M. LERT poursuit en présentant les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : 2021 DPE 35 ; 2021 DPE 36-DFA ; 2021 DEVE 117 ; 2021 DVD 60 ; 2021 DVD 103 ; 2021 DVD 111 et 2021 SG 88.

Intervention de Mme BALDINI.

Réponse de M. LERT.

Propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi. - Mme BROSSEL, rapporteure.

Mme BROSSEL présente le budget primitif 2022 relevant de sa délégation.

Mme BROSSEL expose l'actualité de son secteur.

Mme BROSSEL présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation : 2021 DPE 34-DFA ; 2021 DPE 18 et 2021 DPE 56.

Pas d'intervention.

Végétalisation de l'espace publique, espaces verts, biodiversité et condition animale. - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI présente le budget primitif 2022 relevant de sa délégation.

M. NAJDOVSKI apporte des éléments de compréhension sur le principal projet de délibération relatif à sa délégation : 2021 DEVE 133.

Pas d'intervention.

Alimentation durable, agriculture et circuits courts. - Mme PULVAR, rapporteure.

Mme PULVAR présente le budget primitif 2022 relevant de sa délégation.

Mme PULVAR présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

2 vœux rattachés et 15 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation par M. FLORENTIN pour le groupe Ecologiste de Paris du vœu relatif à l'engagement du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 dans la Coopérative Carbone, rattaché au projet de délibération 2021 SG 88 : appel à financements pour la création de la Coopérative Carbone territoriale.

Présentation par M. BERNARD pour le groupe Changer Paris des vœux suivants :

- vœu relatif à la structuration d'un réseau pour faire garder ses animaux de compagnie pendant les vacances ou des périodes d'empêchement telles que les hospitalisations ;

- vœu relatif à la création d'une mission interne de la Ville de Paris sur les animaux liminaires ;

- vœu relatif à la création d'un espace canin, place du Général-Catroux ;

- vœu relatif à un soutien au développement de l'offre de dispensaires à Paris ;

- vœu relatif à la sensibilisation publique à l'histoire du crocodile Éléonore par le musée des Égouts de Paris ;

- vœu relatif à l'autorisation de laisser les chiens circuler sans laisse dans les allées des grands parcs et jardins à la première heure d'ouverture de ces lieux ;

- vœu relatif à l'accélération du déploiement des espaces canins dans chaque arrondissement de Paris.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 30.

Listes des membres présents.**Mardi 14 décembre 2021 - Matin**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPNER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO, Mme Béatrice PATRIE.

Excusé :

M. Emmanuel MESSAS.

Mardi 14 décembre 2021 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO, Mme Béatrice PATRIE.

Excusé :

M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 15 décembre 2021 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALD, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROUSSE, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÉS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne HIDALGO, M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO, Mme Béatrice PATRIE, Mme Carine ROLLAND.

Excusé :

M. Emmanuel MESSAS.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, Mme Mélody TONOLLI.

Mercredi 15 décembre 2021 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OLALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Geoffroy BOULARD, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Anne HIDALGO, M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO, Mme Béatrice PATRIE.

Excusé :

M. Emmanuel MESSAS.

Absent :

M. Pierre CASANOVA.

Jeudi 16 décembre 2021 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne HIDALGO, M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO, Mme Béatrice PATRIE, M. Francis SZPINER.

Excusé :

M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 16 décembre 2021 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPNER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne HIDALGO, M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO, M. Arnaud NGATCHA, Mme Béatrice PATRIE.

Excusé :

M. Emmanuel MESSAS.

Vendredi 17 décembre 2021 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOJJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Florence BERTHOUT, Mme Anne HIDALGO, M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO, M. Arnaud NGATCHA, Mme Béatrice PATRIE.

Excusé :

M. Emmanuel MESSAS.

Absents :

M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Catherine IBLED.

Rectificatif à la liste des membres présents de la séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021.**Vendredi 19 novembre 2021 - Après-midi**

- M. Jean-Baptiste OLIVIER est présent.